REVUE

DE

MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
ECONOMIE SOCIALE
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
ÉDUCATION — BEAUX-ARTS

PREMIÈRE ANNÉE

TOME PREMIER

MONTRÉAL
IMPRIMERIE DE J. A. PLINGUET
39, RUE ST. JEAN-BAPTISTE, 39

1877

AP
21
R44
t. 1

LIBRARY
JUN 17 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

988592

REVUE

DE

MONTREAL

A NOS LECTEURS

Nous entreprenons aujourd'hui, avec le concours de plusieurs personnes de bonne volonté, distinguées par leur savoir, et à l'aide d'une souscription généreuse, la publication d'une Revue scientifique et littéraire, dont voici le premier numéro.

Il est d'usage, en pareille circonstance, d'offrir aux lecteurs quelques explications, ou de faire, disons le mot, un PROSPECTUS. C'est une tâche difficile. Le prospectus n'est pas, comme on se le figure souvent, une introduction quelconque, une espèce d'exorde insinuant, une façon adroite d'entrer en matière, un tableau où tout l'art consiste à mêler habilement les lumières et les ombres, de manière à relever certains points pour en dérober d'autres à l'œil ; encore moins doit-il être un ballon gonflé de belles promesses et rayonnant d'espérances. Non, le prospectus ne connaît pas ces allures, ni ces finesses, ni ces ressources, ni ces ménagements. C'est un document grave,

sévère, franc et loyal. On y doit parler clairement, sans réticence, choisir son terrain, dessiner nettement sa position, faire connaître son plan d'action ainsi que la manière dont il sera exécuté, poser les limites que l'on prétend atteindre et ne jamais franchir ; en un mot, on y doit découvrir le présent tout entier et tel qu'il est, sans spéculer ni escompter sur l'avenir au-delà de ce qu'il peut raisonnablement promettre.

Tel est le prospectus en général.

Tel sera le nôtre.

Nous ne renonçons pas sans doute à l'espoir de nous concilier l'esprit de tous, et de ne porter ombrage à personne ; mais pour cela, nous comptons beaucoup moins sur les précautions oratoires que sur la droiture et la générosité de nos lecteurs ; et sans leur demander plus de confiance que n'en méritent une parole sincère, de la bonne volonté et les moyens dont nous pouvons actuellement disposer, nous n'hésiterons pas un instant à leur découvrir, et à leur laisser voir, comme nous la voyons nous-mêmes, toute notre pensée. L'avenir, qui est la plus sûre des épreuves, dira si nous avons su conformer nos actes à nos paroles, ou promis au-delà de ce que nous pouvions tenir. Ce jugement, qui ne tardera pas à se faire entendre, nous l'acceptons par avance et de bon cœur, avec l'espoir, *Deo favente*, de le subir sans déshonneur, nous déclarant satisfaits et relativement heureux, si l'on veut bien seulement ne pas l'anticiper, ni nous juger sans nous avoir entendus.

Les points qui intéressent le lecteur et qui appellent notre attention, peuvent, il nous semble, se réduire aux suivants, savoir : l'objet, le but, les principes, l'autorité, l'esprit, et le nom de la Revue que nous offrons au public.

I

OBJET.

Et d'abord, quel sera l'objet de cette Revue ?—Il est très-varié, comme on voit dans le titre, puisqu'il embrasse presque en entier le cercle des connaissances humaines. Sans les mentionner toutes expressément, il n'en exclut pourtant aucune. Notre Revue sera donc un champ ouvert à tous les talents, à tous les genres d'étude. Il serait bien à désirer, sans doute, que chaque partie des lettres ou des sciences eût un organe spécial, et que l'on pût trouver dans notre pays, comme dans les contrées

plus anciennes et plus riches, des recueils périodiques voués à l'avancement et à la vulgarisation de tous les genres de connaissances ; mais cette idée n'a pu jusqu'ici recevoir parmi nous qu'un commencement de réalisation, grâce à l'énergie de quelques hommes d'étude et aux faveurs du Gouvernement. Le temps de multiplier de pareilles entreprises n'est pas encore venu. Du reste, le fût-il, on sait qu'une Revue comme la nôtre a toujours trouvé sa place, et l'a gardée avec honneur dans les autres pays, malgré l'apparition d'œuvres spéciales. Pour celle-ci, sa spécialité est précisément de n'en pas avoir, d'être générale, de ne rien exclure, de tout embrasser presque au même titre.

Il ne sera pas toujours possible, avec un programme si large, de donner régulièrement à chaque matière toute l'attention qu'elle mérite, ni tout l'espace qu'elle pourrait légitimement occuper. Mais nous prétendons ne rien négliger. Le tableau des matières est là, complet, sinon aussi détaillé qu'il pourrait être, au front de notre Revue. Eh ! bien, nous n'hésiterons pas à le déclarer, ce n'est là ni une annonce solennelle à la mode du jour, ni une formule empruntée à quelque publication étrangère et qui n'engage à rien, ni un pavillon honorable destiné à couvrir une richesse d'emprunt, une marchandise de contrebande, ou un butin ravi à l'étranger. Non ; c'est un programme à remplir, qui sera rempli en effet, et à nos dépens, nous dirions volontiers à la sueur de notre front. Nous l'avons dressé avec réflexion ; et en le mettant aujourd'hui entre les mains de nos lecteurs, nous avons, avec la connaissance de ce qu'il promet, l'espoir bien fondé de n'avoir, au moment de l'exécution, ni à le désavouer, ni à le tronquer, contre l'attente légitime de ceux qui nous auront accordé leur confiance.

Nous voudrions maintenant faire passer, l'un après l'autre sous les yeux du lecteur, tous les objets partiels qui forment le domaine de cette Revue, et indiquer avec soin les principaux caractères qui les distinguent. Ce ne serait là ni un hors-d'œuvre, ni une cérémonie inutile, puisque l'une des fins obligées d'un prospectus est précisément de faire connaître autant que possible toutes les matières qu'on se propose d'étudier dans la suite. Mais, puisqu'il faut se borner, nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur trois points de notre programme, lesquels pourraient être, ou moins familiers à quelques-uns de nos lecteurs, ou plus sujets que les autres aux écarts de l'interprétation ; savoir : la Théologie, l'Économie sociale et la Politique.

Théologie.

> Pour former un seul de ces hommes complets qu'on vit paraître encore quand le moyen âge allait finir, nous n'avons plus le sel théologique qui faisait germer toutes les supériorités.
>
> LOUIS VEUILLOT
>
> *Univers du 23 Novembre 1876.*

Ce mot, Théologie, que nous mettons au sommet parce qu'il doit y être, signifie la science de Dieu. Dieu est l'objet principal de la théologie, mais il n'en est pas l'objet adéquat. D'une manière subordonnée, elle embrasse également les œuvres divines *ad extra*, dans l'ordre de la création et de la nature, comme dans celui de la sanctification et de la grâce, qu'elle ne considère pourtant que relativement à Dieu, premier principe et fin dernière.

A ce premier point de vue, la théologie serait déjà la plus noble des sciences. Mais ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'elle s'éclaire à la lumière surnaturelle d'un double flambeau, le flambeau de la révélation et celui de la foi. La révélation rayonne sur l'objet, pour lui donner un éclat que n'a point en ce monde la vérité laissée à elle-même ; la foi rayonne sur la raison, intelligence et volonté, pour l'élever, en lui communiquant une énergie que l'on chercherait en vain dans les replis les plus secrets de sa noble nature.

La théologie suppose donc et la révélation et la foi.

Elle suppose la révélation, puisque d'un côté, c'est l'autorité expresse de Dieu, ou l'autorité—science et veracité—de Dieu *révélateur*, ou la parole de Dieu suffisamment proposée, qui forme son appui, et que de l'autre, c'est dans les vérités révélées qu'elle trouve à la fois ses principes et son aliment propres. Elle suppose aussi la foi, car c'est par la foi, uniquement par elle, que la théologie peut user en effet de cet appui, s'alimenter à la source pure des vérités révélées. Autrement l'autorité de Dieu même, ainsi que la vérité révélée, ignorées ou méconnues, resteraient sans effet, sans valeur, absolument comme si elles n'existaient pas.

Mais la foi dont nous parlons doit être surnaturelle, parce que la raison, dépourvue de cette lumière divine qui la vivifie in-

trinsèquement, réduite à ses humbles forces, ne pourrait pas accueillir comme il convient l'objet élevé par la révélation à la gloire d'un rayonnement surnaturel. Il n'y aurait plus alors de proportion entre le connaissant et le connu ; et la vérité révélée, malgré l'éclat divin qu'elle a revêtue, ou plutôt à cause même de cet éclat, resterait à l'égard de la raison, bornée à ses propres lumières, dans une sphère supérieure, à une hauteur inaccessible.

Donc la théologie repose sur la foi. Intrinsèquement animée de sa vie, appuyée avec elle sur le roc de l'autorité divine, s'éclairant avec elle à la lumière du témoignage divin, s'abreuvant avec elle à la source miraculeuse des vérités révélées, elle s'avance, avec une royale majesté, *incedit regina*, à la conquête scientifique d'un domaine qu'elle connaît déjà et possède par la foi.

C'est une science, mais une science chrétienne, dans toute l'ampleur de l'expression : *Sacra doctrina.*

C'est la science des vérités de la foi, science proportionnée à la raison, sans doute, mais à la raison éclairée par la foi.

Elle repose sur la foi, suivant la belle expression de Clément d'Alexandrie : *Super fidem ædificatur* (1).

Elle est la foi même, comme le répètent si souvent les SS. Pères, laquelle, toujours ferme et inébranlable, cherche sans jamais s'écarter de ses voies, l'explication, la confirmation scientifique, l'ample et claire manifestation de ce qu'elle croit : *Fides quærens intellectum.*

La théologie s'entoure, il est vrai, de toutes les sciences rationnelles : critique, philologie, herméneutique, histoire, philosophie surtout ; mais en les prenant à son service, elle se souvient qu'elle est reine.

Elle sait qu'il ne lui est ni permis, ni libre de renoncer à ses titres, à ses principes, à ses lumières propres.

Elle sait que les principes ou les vérités des sciences rationnelles, ne sont ni ses principes, à elle, ni ses vérités.

Elle sait que soutenue, éclairée d'en haut, elle ne peut rien céder à ses inférieures ; mais qu'elle doit, au contraire, les soumettre à son sceptre, les diriger, les corriger au besoin, en un mot, les traiter comme des vassales, des servantes.

Vouloir descendre à leur niveau serait abdiquer ; et en abdiquant, elle s'anéantirait elle-même : elle ne serait plus rien.

(1) Strom. VII, p. 772, 757.

Cependant, remarquons-le bien, de ce que la foi précède la théologie, il ne s'ensuit pas que la foi précède la raison. Oh ! non, la foi ne précède pas la raison. Au contraire, c'est la raison qui précède la foi. La raison peut connaître, connaît en effet, et avec certitude, plusieurs vérités, avant de croire ; elle s'approche de la foi ; elle y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce (1) ; et c'est en cela que la foi, quoique surnaturelle, uniquement appuyée sur le témoignage, est néanmoins à juste titre, dans un sens très-vrai, appelée raisonnable.—On enseigne cependant que la foi est aveugle. Oui, mais qu'est-ce à dire ? Est-ce à dire que le fidèle n'a aucun motif solide de croire, ou qu'il ignore entièrement la valeur des motifs qui réclament son adhésion ? Est-ce à dire qu'il n'entend rien non plus à ce qu'il croit ? Oh ! non. La foi n'est pas aveugle de cette façon. L'homme ne saurait être appelé, ni par l'homme, ni par Dieu, à donner, sans savoir pourquoi, l'adhésion libre de son intelligence, ou à croire une vérité qui échappe absolument à sa vue. C'est un principe, que Dieu conduit chaque être selon sa nature : l'être raisonnable comme raisonnable, la brute comme brute. Il ne saurait mépriser l'essence des choses, dont il est l'auteur. Donner son adhésion à une vérité sur une autorité inconnue, équivaudrait à s'appuyer sur le néant. Croire ce que l'on ne voit aucunement, ne serait pas simplement ne rien croire, ce serait croire le rien, c'est-à-dire le comble de l'absurdité.

Cette connaissance dont nous parlons est requise, même relativement au plus profond des mystères.

Quand on dit que la foi est aveugle, cela signifie simplement que le motif de la foi, ou la raison pour laquelle on adhère à une vérité révélée, n'est pas la démonstration rationnelle de cette vérité, et que cette adhésion ne laisserait pas que d'être aussi ferme, la vérité en question fût-elle indémontrable, au-dessus de la raison. Cela signifie simplement que la foi repose essentiellement sur l'autorité du témoignage, témoignage connu, témoignage infaillible, et non pas sur l'intuition ou le raisonnement. Par conséquent, s'agit-il d'une vérité à la fois démontrée et révélée, le fidèle y donne son adhésion en vertu d'un double motif : il y adhère en vertu de l'évidence, en tant qu'elle est démontrée, et en vertu de l'autorité du témoignage, en tant

(1) L'exercice de la raison précède la foi et y conduit l'homme à l'aide de la révélation et de la grâce. Propos. 3. S. Congreg. Indic. 1855.

qu'elle est témoignée : double adhésion, adhésion de la raison et adhésion de la foi : deux actes très-distincts, très-compatibles (1), mais qu'il ne faut jamais confondre.

Appliquons ces notions générales aux principales divisions de la science sacrée.

La théologie débute par l'*Apologétique*. C'est son premier pas. Elle n'a pas encore pris son vol vers le firmament où se meuvent comme des astres, dans une céleste harmonie, les vérités révélées. Ses investigations se portent sur les fondements, les sources, les règles de la foi. Elle se borne à considérer le grand fait de la révélation, et par conséquent les motifs de crédibilité qui paraissent dans l'histoire de la providence surnaturelle et des manifestations divines, à reconnaître le mode suivant lequel la vérité révélée est parvenue jusqu'à nous et se conserve toujours la même, pure, dans l'Ecriture et la Tradition, par le ministère de l'Eglise divinement instituée.

On dirait, en la voyant contempler ces grandes assises, remuer en tous sens ces pierres, les examiner sous toutes leurs faces, les ajuster habilement l'une à côté de l'autre, on dirait qu'elle cherche le roc solide, qu'elle veut éprouver ces bases, et trouver pour la foi un appui digne de sa confiance. Il n'en est rien cependant ; car avant qu'elle eût commencé son travail scientifique, avant qu'elle eût jamais mis le pied sur ce terrain, la raison en avait déjà reconnu l'existence et la solidité, et là, comme sur un fondement inébranlable, elle avait avec assurance, dans la lumière et la chaleur fortifiante de la grâce, assis la ferme persuasion de sa foi.

Pour parler sans figure dans une matière de cette importance, distinguons trois actes : une première connaissance, savoir : Que Dieu infaillible a parlé ; une seconde connaissance, savoir : Que Dieu infaillible a révélé telle vérité déterminée et dans tel sens ; en troisième lieu, l'assentiment ou l'adhésion donnée à cette vérité révélée, sur l'autorité infaillible de la parole de Dieu.

Cette adhésion est l'acte formel de foi.

L'acte formel de foi suppose donc, et implique, une double connaissance, laquelle vient elle-même d'une connaissance au

---

(1) La science et la foi peuvent avoir le même objet *matériel*. C'est ce qu'enseigne l'Ecole, bien que saint Thomas semble avoir exposé une doctrine contraire.

moins confuse, proportionnée au génie de chacun, des motifs de crédibilité, et des raisons qui établissent le fait de la révélation.

Mais cette double connaissance, pour devenir surnaturelle, pour répondre à la dignité de son objet, pour entrer comme élément dans l'acte de foi, doit être élevée à l'aide de la grâce qui conforte. Sans cela, l'acte de foi ne serait pas lui-même surnaturel, et l'édifice entier de la foi, au lieu de *supposer* simplement l'action de la raison humaine, reposerait tout entier sur cette base fragile (1).

Etant donné l'action primitive de la raison et de la foi, l'apologétique commence. Appuyée sur cette persuasion fondamentale, par conséquent croyante, chrétienne, elle s'efforcera, à la lumière même de la foi, d'élucider, d'expliquer cette persuasion.

Elle donnera une notion plus distincte des motifs de crédibilité, et des raisons qui établissent le fait de la révélation, une intelligence plus ample, plus profonde.

Tel est son rôle.

Ebranlez cette base, immédiatement l'apologétique tombe à l'humble niveau de la philosophie ; elle peut être, à ce titre, une lumière naturelle, une introduction à la théologie, nullement une partie de la théologie proprement dite.

De soi, par conséquent, l'apologétique chrétienne n'ajoute rien à la certitude et à la fermeté de la foi. Elle ne vient ni recommencer l'œuvre de la raison, ni introniser ou supplanter la foi, qui possède, ni en faire abstraction, ni ébranler les bases de l'édifice sacré : elle vient au contraire s'y asseoir elle-même, et s'y reposer, afin de s'éclairer à la lumière vive

---

(1) Voilà pourquoi nous ne croyons pas qu'on puisse prendre à la lettre les lignes suivantes, qui se voient à la page 12 du *Discours prononcé à la distribution des prix du Séminaire de Nicolet le 27 juin* 1876, par M. l'abbé T. M. O. Maurault, savoir : "Cette nature déchue, malgré ses indigences et ses faiblesses, lui paraît (à saint Thomas) encore quelque chose de si solide et de si fort, qu'il (saint Thomas) fait reposer sur elle seule tout le poids de l'édifice sacré, en reconnaissant comme dogme de la raison seule la vérité fondamentale de l'existence de Dieu."

M. l'abbé Maurault nous pardonnera cette réserve, d'autant plus volontiers, que sa réputation de savant est mieux accréditée et que son discours sur saint Thomas accuse une connaissance plus sérieuse du grand maître. Nous étudierons ce discours dans un de nos prochains numéros, en même temps que le *Discours sur l'Education,* prononcé la même année au Séminaire des Trois-Rivières.

de la lampe qui brûle toujours. Chrétienne, elle veut uniquement revoir à son aise ce que la raison a déjà vu et embrassé avec amour, dans une étreinte surnaturelle : *Fides quærens intellectum.*

Si donc le fidèle étudie les motifs de sa foi, ce n'est pas qu'il donne le moindre accès au doute ou à la défiance—ce qui constituerait une erreur et une faute—mais il s'éclaire.

Il est semblable à l'héritier d'une grande famille, lequel connaît déjà, à n'en pouvoir douter, la noblesse du sang qui coule dans ses veines, et la légitimité de sa possession. Cependant, au retour d'une campagne laborieuse, dans les loisirs de la paix, il aime à contempler le passé. On le verra, au foyer même où vivaient ses pères, et entouré de leurs images vénérées, on le verra relire avec attention leur histoire, qui est la sienne, réunir et ranger avec ordre les titres sur lesquels reposerait, au besoin, la preuve de ses droits acquis et reconnus.

Il est semblable à un voyageur qui a distingué, avant de s'y embarquer, le vaisseau destiné à le conduire sûrement au port. Plus tard, au jour de la tempête ou au milieu du calme—quelquefois plus fatal que la tempête—il suivra d'un œil attentif, sans jamais céder à la crainte, les mouvements de la manœuvre, en observant les astres déjà connus, qui semblent jaillir l'un après l'autre du firmament, et se dérouler avec ordre, à mesure que se continue la marche assurée du vaisseau.

Pour employer une comparaison plus juste encore, il est semblable au jeune homme qui va mettre le pied sur le seuil des sciences naturelles, et pénétrer dans leur noble sanctuaire. Renonce-t-il alors à ces premiers principes qui ont jusque-là éclairé son âme ? Se dépouille-t-il de ces notions fondamentales, déjà acquises, et qui lui sont communes avec tous les hommes ? Oh ! loin de là. Ces notions primitives pourront s'éclaircir davantage, à mesure qu'il pénétrera plus avant dans les secrets et les applications de la science ; mais s'ébranler, jamais. Au contraire, ce sont elles précisément qui resteront la règle des connaissances futures, la base immuable sur laquelle tout viendra s'appuyer.

Nous venons de passer entre deux abîmes : le traditionalisme et l'hermésianisme. Le traditionalisme refusait tout à la raison, non-seulement l'honneur de conduire l'homme à la foi, mais son droit de priorité sur elle, et jusqu'à la possibilité de connaître avant d'avoir cru.

Hermès, au contraire, soutint qu'il ne peut y avoir aucune ferme certitude de l'existence et de la vérité de la révélation, sans un examen *philosophique* des motifs de crédibilité, et des raisons sur lesquelles cette vérité repose.

Il en concluait que les fidèles, eussent-ils été élevés et nourris dans l'Eglise Catholique, pouvaient et devaient subordonner leur persuasion, touchant la crédibilité de leur religion, aux conséquences qu'amènerait l'investigation philosophique, aux chances variables de l'examen rationnel.

Le traditionalisme, pour abaisser la raison au profit de la foi, rendait complètement impossible la foi elle-même, puisque la foi suppose essentiellement, comme nous l'avons vu, une double connaissance. L'hermésianisme, sous la fausse apparence de soutenir la raison, dépossédait d'un seul coup et la foi et la raison de leur travail antérieur.

Tant il est vrai que les extrêmes se touchent, et que les exagérations, à quelque race qu'elles appartiennent, se ressemblent comme des sœurs.

L'Eglise, infaillible, qui n'aime aucun excès et ne pactise pas, a condamné l'une et l'autre théorie.

La *Théologie positive*, dogmatique et morale, élève ses regards au-dessus des fondements de la foi. Elle contemple la multitude des vérités révélées. Elle dira, à sa manière, c'est-à-dire scientifiquement, quelles sont les vérités, soit théoriques soit pratiques, contenues dans la révélation, et comment elles y sont contenues. Mais pour cela, elle aura besoin de s'appuyer sur la foi primitive, qui adhère à ces vérités et en implique la connaissance, de la consulter, de marcher à sa lumière ; en deux mots, la théologie positive n'aura, comme l'apologétique, qu'à expliquer, prouver scientifiquement, défendre ce qu'elle croit.

Quant à la *Théologie spéculative* ou scolastique, elle se bornera à expliquer, à étendre, autant qu'il est possible de le faire au moyen des idées et des vérités rationnelles, le sens déterminé que le fidèle a déjà perçu, obscurément, il est vrai, et au moyen d'analogies, mais enfin perçu dans la série des vérités révélées. Elle montrera donc le dogme lui-même dans sa raison intrinsèque, autant que le peut faire une intelligence éclairée par la foi. Au moyen d'analogies, ou de *ressemblances*, comme dit saint Thomas, le théologien, muni de ce flambeau surnaturel, pénétrera jusqu'à la nature même des choses supra-

rationnelles, en découvrira les rapports mutuels, et contemplera l'harmonie qui existe entre ces vérités elles-mêmes, entre ces vérités et celles qui appartiennent à l'ordre plus humble de la raison ; il arrivera ainsi jusqu'à les percevoir, à les comprendre, d'une certaine manière.

La *Théologie polémique* n'a pas d'objet propre à elle. Son rôle est de défendre la foi. Elle veille autour de la place et repousse l'attaque, laquelle peut se porter, successivement ou à la fois, sur tous les points que nous venons d'énumérer, c'est-à-dire sur les fondements de la foi, sur le dogme en particulier, ou sur l'intelligence du dogme ; du côté de l'apologétique, de la théologie positive, ou de la théologie spéculative.

C'est assez dire qu'elle n'a d'autre appui que celles-là, d'autre règle que la leur, c'est-à-dire la foi, avec la connaissance qu'elle implique.

Nous nous sommes laissés entraîner trop loin peut-être par une science que nous aimons. On nous pardonnera en considérant que nous avons par là même, non seulement fait connaître un peu les caractères qui la distinguent, mais encore indiqué le rang qu'elle occupe relativement aux autres, et la juridiction qu'elle doit exercer sur elles.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'une large et très-large part sera faite à la théologie dans notre Revue ? La théologie n'est pas confinée au sanctuaire, quoiqu'elle soit proprement la science du prêtre : elle veut se répandre et rayonner au loin, au profit des intelligences, et des sciences rationnelles elles-mêmes. Autrefois, dans des siècles apparemment plus humbles que le nôtre, aucun jurisconsulte, aucun homme d'état, convaincu de sa dignité, n'eût voulu ignorer la théologie, à plus forte raison méconnaître des génies comme saint Thomas, Suarez, de Lugo.

L'art lui-même s'inspirait de la science sacrée. Tout récemment, Louis Veuillot, dans un article intitulé L'ART ET LA THÉOLOGIE, d'où nous avons tiré la pensée qui ouvre ce chapitre, n'a pas craint de dire : " Raphaël n'est si grand que parce qu'il fut " un élève, et pour mieux dire, un fils de la théologie. Cessant " d'étudier la doctrine, les peintres venus après lui ont perdu " l'aliment où il avait puisé la force d'écrire la *somme* entière de " l'art."

Si maintenant l'on nous demande quelle partie de la théologie nous cultiverons de préférence, nous dirons sans détour que nous ne savons trop : cela dépendra en grande partie des circonstances.

L'apologétique, qui touche aux fondements de la foi, demandera probablement une attention particulière ; mais nous n'oublierons pas le dogme, et nous en traiterons avec plus de soin peut-être qu'on ne fait d'ordinaire. Pour une cause ou une autre, qu'il ne s'agit pas d'indiquer ici, le dogme est la partie que l'on ignore le plus. Non-seulement chez les humbles chrétiens de nos campagnes, mais dans nos grandes villes, chez des hommes réputés instruits et qui le sont en effet, il y a sur les dogmes catholiques les plus simples en apparence, les plus ordinaires pour ainsi dire, une absence de connaissances, un mélange d'idées fausses, une confusion, des obscurités qui étonnent et consternent à la fois. Témoins presque tous les jours de cette faiblesse, on se demande involontairement d'où elle peut venir. Sans doute, nous le savons bien, on n'ignore pas l'essentiel, et les lumières nécessaires pour croire d'une manière raisonnable et méritoire, avec l'aide de la grâce, ne manquent point. Cependant quelle lumière se répandrait dans les âmes, si, à l'aide de la théologie, on parvenait à se faire du dogme une connaissance claire et distincte ! si on le voyait appuyé de ses preuves convenables ; si à l'égard des mystères, qui dépassent les limites de la faible raison, l'on arrivait non-seulement à conclure en aveugle, mais à voir qu'il n'est pas impossible, à voir même comment il est possible qu'il en soit ainsi !

Nous travaillerons donc, dans la mesure de nos forces, à dissiper les ténèbres qui couvrent la face rayonnante du dogme catholique, et à diriger de ce côté les flots de lumière qui jaillissent des sources pures de la théologie.

Economie sociale.

Cette science—car on peut aujourd'hui l'appeler de ce nom—est relativement très-jeune. Ce n'est guère que dans les deux derniers siècles, que l'on a pu en saisir plus ou moins les principes, et en suivre les conclusions. Mais elle a pris déjà un essor considérable. Il suffirait pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le *Bulletin de la Société internationale des études pratiques d'Economie sociale*, publié à Paris, et sur les nombreux travaux de M. Le Play. L'économie sociale a eu le même sort que les autres sciences d'observation : elle a souffert longtemps des conclusions *à priori ;* mais elle s'élance à son tour, au moyen d'observations plus écoutées et plus sûres, vers

les hauteurs où se sont déjà élévées la physique, la chimie et les autres sciences que l'on est convenu d'appeler naturelles.

Dans notre pays, l'économie politique n'est pas même dans l'enfance, elle est encore à naître. On dira peut-être que les conditions sociales où nous sommes n'ont pas soulevé chez nous les graves problèmes qui se dressent, comme des spectres menaçants, en face des nations de l'Europe. C'est vrai Mais serons-nous toujours libres de les écarter ? Supposé même qu'il en fût ainsi, notre rôle devrait être au moins celui de spectateurs intelligents et attentifs.

Du reste, est-il bien vrai que nous n'ayons en fait d'économie sociale aucun problème à résoudre ? L'économie sociale enseigne "comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés" (1). Autour de cet objet, déjà si vaste en lui-même, viennent se ranger, à raison du rapport qu'elles ont avec lui, mille questions relatives au commerce, à l'agriculture, aux arts, à l'industrie, à l'éducation des différentes classes de citoyens, à la population, aux moyens de subsistance : les questions de tarif, de protection, d'émigration, d'immigration, de crédit, du travail, et mille autres que l'on qualifie à bon droit d'économiques. Nous le demandons à tout homme qui pense, n'y aurait-il, dans ce tableau pourtant si incomplet, rien qui nous intéresse ? aucune question qui réclame nos études ? Est-ce que l'émigration en particulier, l'état de notre industrie, la prostration de notre agriculture, le sort de notre colonisation ne disent rien à nos âmes ? N'y aurait-il en tout cela aucun problème digne de nos méditations, aucun sujet capable d'attirer l'attention de nos jeunes gens d'espérance, trop livrés, hélas ! aux ardeurs des passions politiques ?

Nous ferons donc dans notre Revue une large part à l'économie sociale. Nous accueillerons avec empressement, et une reconnaissance spéciale, tous les travaux utiles qui se rapporteront à cette importante matière. Même, si nous l'osions, nous exprimerions ici un souhait : celui de voir se former à Montréal, la capitale commerciale du Canada, entre les hommes intelligents dévoués à la patrie, quelque association d'économie sociale pratique, à l'instar de celles qui fleurissent déjà en France, en

(1) J. B. Say, Traité d'Economie politique, discours préliminaire, p. 1. Cette définition peut bien n'être pas parfaite, mais elle nous suffit pour le moment.

Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Une pareille association, qui ne manquerait pas d'aliments, rendrait d'immenses services à notre pays ; elle exerçerait une heureuse influence sur la législation.

Politique.

Que l'on se rassure, il ne s'agit ici ni de la politique active ni de l'intérêt mobile des partis. Au fond, ce n'est pas de la politique souvent, ni de la diplomatie, que l'on fait sur notre humble coin de terre ; c'est une lutte d'intérêt personnel et d'ambitions, où la politique véritable, c'est-à-dire l'art de bien gouverner les hommes ; et les vraies questions politiques, qui regardent la prospérité commune, ont une trop faible part. Que l'on restitue à ce mot la signification qui lui est propre ; et si l'on nous demande après cela : parlerez-vous politique ? nous répondrons franchement que oui.

Oui, nous traiterons les questions religieuses ou morales qui forment la base inébranlable et la règle de la politique ; nous traiterons, à mesure qu'elles se présenteront, les questions sociales dont la solution peut être utile aux hommes qui gouvernent ou qui prennent part à la confection des lois ; nous traiterons les questions d'économie politique, de législation, de jurisprudence, d'éducation, et en général les questions d'intérêt public qui peuvent surgir et qui surgissent en effet tous les jours, ici comme ailleurs.

La Revue de Montreal n'est pas un recueil, mais une Revue ; et elle ne veut pas renoncer à l'attrait de l'actualité, à l'intérêt spécial qu'offre, dans un pays comme le nôtre, la discussion sérieuse des questions pratiques dont nous parlons. Elle ne le peut pas non plus ; car qui ne sait qu'il faut éclairer l'opinion publique, dans tous les pays, au Canada aussi bien qu'ailleurs, et que, tout bien compté, on peut le faire dans une Revue avec autant de facilité, de calme et de garantie que dans aucun autre journal?

Nous traiterons donc ces questions, si non toutes et toujours—ce qui serait trop promettre ; car il est des circonstances qu'on ne maîtrise pas—du moins autant que nos forces, nos moyens, ou les temps nous le permettront ; mais nous les traiterons en elles-mêmes, sans acception de personnes, sans préoccupation de partis.

S'il faut expliquer clairement ce que nous entendons par

traiter les questions d'intérêt public sans préoccupation de partis, nous dirons qu'à nos yeux cela veut dire qu'en traitant ces questions, nous ne prendrons jamais pour règle ni le point de vue ni le contrepied d'un parti, quel qu'il soit. La vérité sera notre seul guide. Nous pourrons nous tromper sans doute ; mais notre erreur, si elle existe, restera une erreur de bonne foi, jusqu'à ce qu'on nous ait démontré le contraire ; ce que nous permettrons de bonne grâce, sinon avec le sentiment héroïque de saint Augustin, qui disait : *Cupio refelli*, je désire être réfuté.

Cela veut dire aussi que, retranchés sur le terrain solide des principes et des faits généraux, nous dirons la vérité, sans en faire aux partis mêmes aucune application hostile ; et que nous ne toucherons jamais ni aux intentions, ni aux motifs, ni à la bonne foi d'un adversaire, autrement que par la réfutation de ses écrits, ou l'affirmation et la démonstration de ce que nous croyons la vérité et le bien.

Voilà notre position.

Elle nous paraît logique.

Autrement, on ne pourrait pas même traiter de religion, d'une manière pratique, sans être accusé de politique de parti, sous prétexte que l'enseignement de l'Eglise pourrait, dans ses applications, tourner contre l'un ou favoriser l'autre. Tout le monde devrait se taire sur les plus graves questions d'intérêt public ; car si l'on défend à ceux-ci de dire la vérité pour protéger la réputation d'un parti, on devra, par le même principe, le défendre à ceux-là, dans l'intérêt de l'autre : c'est-a-dire qu'on sera, même dans les questions libres, à la merci du premier occupant. Tant il est vrai que le seul terrain logique est celui de la vérité : *veritatem tantum et pacem ;* et que quiconqne a promis de se renfermer dans la région des abstractions, comme dans un ciel, d'où l'on n'aperçoit plus la terre livrée à la dispute des hommes, est un trompeur ou un utopiste. Il n'y restera jamais. Laissez-le descendre sur la terre ; vous verrez qu'il apportera aux luttes temporelles d'autant plus d'ardeur qu'il se croit plus divin dans son origine, et qu'il a contenu plus longtemps les instincts de son humaine nature.

II

BUT.

Toute œuvre a son but. S'il s'agit d'une entreprise aussi grave que la nôtre, il devient nécessaire de le bien indiquer.

On nous croira sur parole, il faut l'espérer, si nous disons qu'il ne se mêle à notre pensée aucune intention mesquine, aucun intérêt personnel non avouable, aucune sympathie préconçue d'école, ou de parti, politique ou autre. Non, si nous voulions descendre dans l'arène ardente et poudreuse de la politique, nous le ferions à face découverte, franchement, sans nous cacher derrière personne, sans réclamer de privilége personnel; mais nous choisirions un instrument plus facile à manier qu'une Revue. Pour lutter avec satisfaction et chance de succès, il faut une arme légère, toujours prête, rapide comme la pensée, prompte comme l'éclair, sans quoi le combat languit, et l'on est dépassé par les hommes et par les faits, envahis, enveloppés de toute part, en un mot perdu. Cela est vrai dans tous les pays, et particulièrement dans le nôtre, où l'on ne suit la plus grave discussion qu'au jour le jour, irrégulièrement, sans jamais ou presque jamais regarder en arrière, recourir au passé, ni même conserver les pièces qu'il faudrait consulter, pour se mettre en état de rendre un jugement éclairé, équitable.

Donc, notre but, notre unique but est le progrès des lettres, des sciences, des arts dans notre chère patrie, l'intérêt public, et par-dessus tout l'honneur de la religion et de l'Eglise. Nous voulons offrir à tous, à l'âge mûr, à la jeunesse, une lecture saine à la fois et substantielle. Nous voulons encourager le travail et le talent, dans quelque direction qu'ils s'exercent. Notre Revue est ouverte à tous. Il suffira pour y paraître, que les efforts de l'auteur aient été trouvés heureux par le Conseil de la Rédaction. Nous voudrions aussi que la "Revue de Montréal" fût tellement conduite, qu'elle fît honneur au pays. Mais pour cela, on ne doit pas oublier qu'une Revue n'est pas une œuvre individuelle, mais " un rendez-vous de lumières et d'efforts, un centre d'union et de travail," comme le disait à propos d'une Revue analogue à la nôtre, M. Victor Nicolet (1).

Nous tiendrons, autant que possible, à ne publier que des travaux originaux, et en particulier ceux dont le sujet touche le pays de plus près. La " Revue de Montréal " veut avec raison moissonner dans son propre champ, qui est assez vaste, et assez bien préparé pour fournir une floraison digne d'être recherchée. Il faut bien sans doute traiter les grands sujets,

(1) Revue Catholique des Institutions et du Droit, 1ère année, numéro 1, page 12.

qui sont universels ; il faut bien aussi s'occuper des autres ; mais il n'est pas moins convenable de s'occuper de soi-même.

Le temps est favorable : nos relations avec l'étranger, qui ont fait un grand pas à l'Exposition de Philadelphie, vont se multipliant tous les jours. Aujourd'hui, dans plusieurs pays, spécialement en Italie, en Angleterre, et en France, notre ancienne mère-patrie, toujours aimée, malgré ses fautes et ses revers, aucun publiciste de quelque importance ne nous ignore, et plusieurs s'occupent de notre pays (1). Le rôle que le Canada est appelé à remplir dans l'assemblée des peuples n'est pas suprême, il est vrai, ni établi vis-à-vis des autres sur un pied d'égalité, puisqu'il dépend d'un empire, mais il ne saurait être comparé non plus au rôle insignifiant qu'occupait au Panthéon l'image du dieu étranger. Nos institutions, nos grands établissements d'éducation supérieure, comme l'Université Laval, par exemple, aujourd'hui si favorisée et si glorieuse, nos lois, ont provoqué de toutes parts des études, des réflexions généralement exactes, presque toujours honorables pour le pays, lesquelles n'avaient probablement jamais été faites au milieu de nous. Suivons cet exemple, au moins, si n'avons pas su le devancer, et n'attendons pas, spectateurs immobiles, que l'étranger vienne, comme il est arrivé plus d'une fois relativement à notre histoire, s'emparer du champ qui nous appartient, moissonner dans l'abondance ces grains nouveaux et frais, pour ne laisser aux fils du père de famille que les rares épis que sa faux a épargnés.

Il y a eu des années relativement florissantes dans la courte histoire de notre vie intellectuelle. Nous voulons non-seulement contribuer à en conserver le souvenir, mais encore, témoins des efforts généreux qui se font aujourd'hui du côté des lettres, des sciences, des arts, ou pour parler plus humblement, du côté des études sérieuses, nous voulons profiter du mouvement qui existe, le seconder, bien plus, si ce n'est pas trop dire, l'étendre, le doubler.

Telle est notre ambition. On trouvera qu'elle dépasse nos forces peut-être, mais jamais on ne pourra nier qu'elle ne soit honorable.

---

(1) Voir la Revue des Institutions et du Droit, juin 1876, etc., etc. ; La Scienza et la Fede, quarta série—della collezione, vol. CIV. fasc. 616. Napoli. 1876, et beaucoup d'autres publications de ce genre.

III

PRINCIPES.

Les principes constituent, dans une œuvre comme la nôtre, un élément essentiel, dominant. Bien plus, ils en sont l'âme, la vie. Ce sont eux qui informent, pour nous servir d'une expression de l'Ecole, le corps entier de l'œuvre, et tout ce qui n'en reçoit le mouvement est mort.

Il est donc nécessaire d'exposer nos principes.

Nous disons principes ; car on ne s'attend pas, sans doute, à ce que dans un prospectus, qui n'est après tout qu'un préambule, nous portions la lumière jusque dans la multitude des questions présentes ou futures ; et que nous tirions jusqu'à la dernière les nombreuses conséquences qui se rattachent à tant de sujets divers.

Quels sont nos principes ?

Nous répondons : les principes catholiques. Et les principes catholiques, nous n'irons les chercher ni à droite, ni à gauche, où l'ardeur des combats a soulevé tant de poussière, mais plus haut, dans les sphères lumineuses, calmes et sereines de la théologie.

Cette réponse devrait suffire ; car enfin, il n'y a pas deux religions catholiques ou deux théologies ; il n'y en a qu'une, dont le foyer est à Rome, et le rayonnement partout.

Que nous enseigne la théologie ?—Jetant d'abord les yeux à la base même du christianisme, sur cette révélation promulguée par Jésus-Christ, et par les Apôtres inspirés de l'Esprit Saint, terminée chez ces derniers, de telle sorte qu'il ne puisse y être ajouté un seul mot (1), adressée à tous les hommes comme nécessaire au salut, destinée à traverser, intègre et pure, comme au sortir de sa source, tous les siècles à venir, au milieu des générations qui passent, à travers les empires qui s'élèvent ou s'écroulent—la théologie nous montre cette révélation confiée par Jésus-Christ lui-même, définitivement et pour toujours, comme un dépôt sacré, non pas aux mains des hommes, impuissantes à

(1) Oubliant cette vérité fondamentale de la religion catholique, il y a, parmi nos frères séparés, des hommes qui nous accusent de croire que l'Eglise peut ajouter ou retrancher au dépôt de la révélation : tandis que d'autres, considérant la révélation comme une simple ébauche, attendent la venue de nouveaux révélateurs.

conserver, habiles à corrompre ; non pas à la lettre inerte, qui veut elle-même être gardée, mais à un Magistère authentique, vivant, personnel, perpétuel, visible—les Apôtres et la succession apostolique—divinement institué pour conserver, interpréter, expliquer, propager la doctrine révélée, avec autorité, et la défendre, jusqu'à la fin des siècles, contre l'action du temps et le torrent envahisseur de l'erreur ou des passions.

Elle nous dit qu'à l'autorité du Magistère qui enseigne d'un côté, répond, de l'autre, la sujétion, le devoir d'en accepter avec obéissance les vérités de la foi, et l'explication de ces vérités.

Tel est le plan divin du christianisme, l'essence même de l'économie chrétienne.

On s'étonnera peut-être que nous commencions de si haut l'exposé des principes catholiques. Qu'on ne s'en étonne point ; il faut bien commencer par la base. Or c'est ici même le point fondamental du Christianisme.

Nommez une erreur, une seule, qui n'ait sa racine dans la négation de ce principe. Appelez-la césarisme, gallicanisme, libéralisme absolu, modéré, ou dit catholique, il n'en est pas une seule qui ne vienne du principe du jugement privé.

Prenez la libre pensée elle-même. Qu'est-elle ? La fille du jugement privé. Quand on a fatalement conquis, non pas le droit, car le droit ne se conquiert pas, mais la liberté d'aller puiser avec indépendance sa religion dans l'Ecriture, sans plus s'occuper du Magistère vivant auquel fut confiée toute la doctrine, on est armé contre l'Ecriture elle-même. On n'a plus qu'un pas à faire, non-seulement pour la plier à sa guise, ce qui est encore, après tout, une servitude et un embarras, mais pour la rejeter complètement, et devenir ce que l'on appelle un libre-penseur.

La libre-pensée est la fille du *jugement privé.*

Examinez encore les choses de plus près. Pourquoi, même dans certains pays catholiques, ces retours contre les condamnations de Rome, contre ses décisions, contre ses jugements, contre ses conseils, ou contre les jugements, décisions ou conseils de congrégations romaines, participantes de l'autorité du Souverain Pontife ? D'où vient ce mal ? Du *jugement privé.*

Mais quoi ! Faudra-t-il donc renoncer à l'exercice de son jugement ? Non, pas du tout ; mais quand on a eu le bonheur de se trouver dans la vérité au moment où sa raison s'ouvrait à la

lumière, ou d'y revenir plus tard ; en un mot quand le jugement privé a vu lui-même dans le Magistère vivant de l'Eglise le témoin authentique de la vérité, il sent assez, s'il est raisonnable, qu'il doit respecter ce témoignage, divinement appuyé, à l'égal de celui de Dieu même, et qu'il ne lui est plus permis dès lors de tergiverser sur les conséquences, qui vont de soi. L'Eglise, divinement instituée l'enseigne : donc c'est la doctrine que je dois suivre. En dehors de ces limites le jugement privé s'exercera en toute franchise (1).

Le Magistère authentique est de l'essence même du Christianisme.

Le Christianisme, c'est l'Eglise.

La théologie nous montre l'Eglise universelle—réunion des fidèles et des pasteurs considérés comme croyants—divinement établie dans la vérité indéfectible de sa foi, qui est une, ou en d'autres termes, infaillible dans sa croyance, *infallibilis in credendo.*

Mais nous rappelant aussitôt que cette foi est obéissante, et qu'elle répond comme effet à l'enseignement du Magistère authentique, elle nous dit que pour cela même J.-C. a promis et conféré à ce Magistère l'infaillibilité enseignante : *infallibilis in docendo*, et l'autorité de providence universelle : *auctoritas providentiæ universalis.*

L'infaillibilité et l'autorité de providence universelle ont un *sujet* où elles résident, un *objet* sur lequel elles s'exercent.

Considérant d'abord le *sujet* de l'infaillibilité, la théologie nous enseigne, d'une manière générale, que l'infaillibilité étant contenue dans le pouvoir et l'office d'enseigner authentiquement l'Eglise universelle, tous ceux-là sont *sujets* de l'infaillibilité, ou en jouissent, qui tiennent de Jésus-Christ ce pouvoir et cet office.

Elle nomme en effet le collége des Apôtres, en union avec Pierre, ou les apôtres non pas individuellement (2), mais conjoin-

---

(1) Il est remarquable que le protestantisme ose nous accuser de servitude, quand on sait que le père même du système a nié jusqu'à l'existence de la liberté.

(2) Chacun des apôtres ayant l'office d'enseigner l'Eglise universelle était infaillible individuellement ; cependant ce privilége n'étant pas *ordinaire,* mais *extraordinaire* ne devait pas être l'héritage de leurs successeurs. Pierre seulement reçut cette prérogative à titre de prérogative *ordinaire,* et par là même son successeur jusqu'à la fin des temps.

tement, en tant qu'ils sont unis à leur chef, comme les membres à la tête. Par là même, elle a nommé le Corps de la succession apostolique, ou les évêques successeurs des apôtres, non pas individuellement, mais conjointement en tant qu'ils sont unis, et subordonnés au chef visible de toute l'Eglise, ou, ce qui est là même chose, en tant qu'ils sont *l'Eglise enseignante.*

A ce sujet, elle observe avec soin que c'est Jésus-Christ lui-même qui confère à l'Eglise enseignante l'infaillibilité. Mais le Pontife Romain donne à l'Eglise enseignante sa raison d'être ; il constitue les successeurs des Apôtres *en Eglise enseignante*, à laquelle fut promise l'assistance de l'Esprit Saint.

La théologie ajoute que l'Eglise enseignante est infaillible dans la prédication universelle de la doctrine qui concerne la foi et les mœurs, dans les jugements solennels ou les définitions de la même doctrine.

Elle nomme en second lieu Pierre, auquel fut promise et conférée la primauté, non-seulement d'une manière distincte des autres apôtres, mais encore relativement à eux. Pierre reçut de Jésus-Christ, à titre de prérogative *ordinaire*, pour lui-même et pour ses successeurs, le pouvoir et l'office de paître et d'enseigner l'Eglise universelle, pasteurs (1) et fidèles; pouvoir et office qui exigent, en vertu même de l'institution divine, l'obéissance de la foi, et la soumission de toute l'Eglise. De là l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs, les Pontifes Romains, promulguée comme dogme en ces termes : "Le Pontife Romain, lorsqu'il " parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de " Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu " de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine con- " cernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise univer- " selle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été " promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette " infaillibilité dont le divin rédempteur a voulu que son Eglise " fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les " mœurs; et par conséquent, de telles définitions du Pontife " Romain sont irréformables de soi, et non en vertu du consen- " tement de l'Eglise (2)."

---

(1). Relativement au Souverain Pontife enseignant ainsi l'Eglise, les Pasteurs et les Docteurs sont eux-mêmes enseignés, tout en demeurant Pasteurs à l'égard des fidèles, et chargés, comme tels, de leur proposer authentiquement la doctrine définie, de l'enseigner, de la défendre.

(2) Definitio concilii Vaticani constit. I. de Eccles. Christi. cap. 4.

Donc l'Eglise enseignante et le Pontife Romain, constituent un double sujet de l'infaillibilité ; non pas qu'il y ait ici une distinction adéquate—puisque le Pontife Romain est la cause formelle de l'Eglise enseignante—mais une distinction inadéquate : c'est-à-dire que dans le sujet de l'infaillibilité, l'on distingue, d'un côté, le chef visible composant et informant le corps de l'Eglise enseignante, laquelle, ainsi constituée, est infaillible en vertu de l'assistance de l'Esprit de vérité ; et, de l'autre, le même Pontife Romain considéré en lui-même : *per se spectatus.*

La théologie nous enseigne qu'il ne faut pas confondre la *cause efficiente* de l'infaillibilité, c'est-à-dire l'assistance de l'Esprit de vérité, avec l'inspiration ; ni, s'il s'agit de l'Eglise, la cause formelle qui la fait Eglise enseignante avec la cause efficiente qui la fait infaillible, dès qu'elle est formellement constituée comme enseignante.

Elle nous dit que ce qui est de foi catholique touchant l'objet ou l'extension de l'objet de l'infaillibilité, si on la considère dans l'Eglise enseignante ou le Concile général, l'est également si on la considère dans le Pontife Romain parlant *ex cathedra ;* que ce qui est théologiquement certain par rapport à l'objet ou à l'extension de l'objet de l'infaillibilité considerée dans l'Eglise enseignante, l'est également, si on la considère dans le Pontife Romain (1).

Elle nous avertit qu'il n'est pas nécessaire que le consentement soit antécédent ou concomitant, soit subséquent, de l'Eglise ou des Evêques concoure comme *jugement authentique* avec le jugement ou la définition du Pontife Romain. Réclamer ce consentement de l'Eglise comme nécessaire à l'infaillibilité des définitions du Souverain Pontife, de telle sorte que l'unique sujet de l'infaillibilité serait le corps de l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le Souverain Pontife avec les Evêques, est une hérésie.

Elle admet cependant que le consentement antécédent de l'Eglise peut être pour le Souverain Pontife un moyen de connaître une doctrine comme définissable, sans qu'il soit vrai pourtant de dire que ce consentement constitue de soi l'unique moyen ou un moyen nécessaire pour arriver à cette connaissance. Il y a d'autres sources que ce consentement, d'autres moyens pour con-

---

(1) Donc la proclamation du dogme de l'infaillibilité n'a absolument rien changé aux relations des gouvernements ou des individus avec l'Eglise ou avec le Pontife Romain.

naître ce qui est définissable touchant la foi ou les mœurs. Il n'est pas même du tout nécessaire que ce consentement existe, car le Magistère peut définir des questions restées douteuses, et controversées, non-seulement hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise même, jusqu'au moment de la définition.

Quant au consentement *subséquent* de l'Eglise, il existe toujours, sans quoi l'Eglise de Jésus-Christ ne serait plus l'Eglise; mais il existe comme *effet* de la définition portée par le Pontife Suprême.

La théologie trouve dans les paroles mêmes du Concile du Vatican le sens de l'expression *ex cathedra*. Le Pontife Romain, dit-elle, parle *ex cathedra* lorsque " remplissant la charge de " pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu " de sa suprême autorité *apostolique*, qu'une doctrine concernant " la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle."

Elle dit que l'intention de *définir* ainsi la doctrine ou d'enseigner d'une manière définitive, avec une autorité qui oblige toute l'Eglise à l'obéissance de la foi, doit être manifeste et reconnaissable à des signes clairs ;—que cependant il n'y a aucune forme essentielle déterminée, que le Pontife soit tenu d'employer pour manifester cette intention ;—qu'il existe à la vérité certaines formes solennelles exprimant de soi un enseignement *ex cathedra*, dont le Souverain Pontife n'use jamais qu'en parlant ainsi, comme sont, par exemple, les Bulles dogmatiques ; mais que ces formes ne sont ni essentielles, ni exclusives en ce sens que le Souverain Pontife ne puisse, sans elles, porter une pareille définition, et rendre son intention manifeste ;—que dans les documents mêmes où les conciles et les Papes ont clairement l'intion de *définir* la doctrine, il peut très-bien y avoir, et il y a souvent plusieurs choses qu'il ne s'agit pas de définir, mais qui ne sont dites qu'incidemment, indirectement ; et que ces choses, malgré l'autorité qui s'y attache, ne constituent pas des définitions infaillibles;—enfin, qu'il peut, relativement à certains documents pontificaux, s'élever des doutes sur la question de savoir s'ils contiennent un enseignement *ex cathedra* ou une *définition* de doctrine, et qu'alors, on a pour se guider l'opinion des hommes sages, et surtout le sentiment et l'accord de l'Eglise.

Enfin, il y a des documents pontificaux publics, où le Pasteur suprême se borne à donner des avertissements relativement à une doctrine qui concerne la foi ou les mœurs, à faire entendre des conseils, à reprendre, à empêcher la propagation d'une opinion

ou d'une erreur, sans avoir l'intention de porter une sentence définitive qui oblige toute l'Eglise. Par là même, il n'y a pas ici d'enseignement *ex cathedra*. On en trouve des exemples dans les réponses que les Souverains Pontifes adressent aux questions particulières et privées, que lui font souvent les évêques. Dans ces réponses, le pape donne son opinion, qu'il explique, sans prononcer de sentence par laquelle il veuille obliger tous les fidèles à croire (1).

Passant à l'*objet* de l'infaillibilité, la théologie catholique nous explique d'abord ce qu'il faut entendre par dépôt de la foi chrétienne. Elle nous dit que le dépôt de la foi chrétienne, dans le sens strict du mot, contient tout et seulement ce qui a été révélé, soit explicitement soit implicitement, par Dieu, au genre humain, en vue du salut éternel. Dans ce dépôt il y a des choses qui appartiennent à l'ordre *dogmatique*, doctrines théoriques ; à l'ordre *moral*, lois pratiques ; à l'ordre *constitutif* ou politique, comme certaines institutions fondamentales et perpétuelles : l'Eglise, son pouvoir, sa forme de gouvernement, etc.

Mais elle dit de plus que, dans un sens plus large, le dépôt de la foi embrasse les choses qui sont connexes avec les vérités révélées, qui s'y rapportent, sans lesquelles les vérités révélées elles-mêmes ne pourraient pas, ou ne pourraient que difficilement être gardées dans toute leur plénitude, expliquées ou défendues, quoique ces choses ne soient pas en soi révélees, ou que, révélées, elles ne soient pas encore suffisamment proposées pour être crues universellement de foi divine.

Ces dernières vérités se partagent, comme les premières, en trois ordres : l'ordre dogmatique, vérités théologiquement certaines, relatives aux dogmes ; l'ordre moral, circonstances relatives à l'application pratique des vérités révélées, ou certains faits historiques, comme la célébration légitime de tel concile en particulier ; l'ordre constitutif, qui embrasse certaines dispositions providentielles relatives au bien-être, au meilleur gouvernement de l'Eglise : telle est par exemple la question de l'opportunité, ou de la nécessité morale de l'indépendance politique et du domaine temporel du Souverain Pontife, considérée par rapport au gouvernement de l'Eglise universelle.

Il n'y a que les vérités révélées de Dieu qui puissent être crues de foi divine proprement dite.

---

(1) Telles sont les deux fameuses lettres d'Honorius I à Sergius de Constantinople, lesquelles ne présentent cependant aucun sens hérétique.

Dès qu'elles sont suffisamment proposées, elles peuvent et doivent en effet être crues ainsi. Mais il est possible que, tout en étant révélées, certaines vérités ne soient pas encore proposées suffisamment, pour que tous les fidèles soient tenus de les croire de foi divine.

La mission du Magistère infaillible consiste d'abord à garder le dépôt des vérités révélées, par conséquent à condamner les erreurs directement opposées à ces vérités, ou les hérésies.

C'est le dogme fondamental de la foi catholique.

La négation de ce dogme n'est pas seulement une hérésie, mais le principe même de toutes les hérésies.

Cependant l'autorité du Magistère ne se borne pas là : elle s'étend à la garde du dépôt de la foi, pris dans toute son ampleur : c'est-à-dire que chargée de garder les vérités révélées, elle doit, par une conséquence immédiate, garder également les vérités non révélées mais qui sont liées aux vérités révélées, et requises pour que celles-ci puissent elles-mêmes être gardées, proposées, expliquées et défendues.

C'est ici une vérité si certaine théologiquement, que la nier serait la plus grave des erreurs. Plusieurs théologiens regardent cette négation comme une hérésie, bien qu'elle n'ait pas été jusqu'ici explicitement condamnée comme telle.

Le Magistère infaillible peut donc définir infailliblement non-seulement une vérité révélée, mais encore une vérité connexe avec la vérité révélée.

Donc le Magistère infaillible peut condamner infailliblement non-seulement l'hérésie, opposée à la vérité révélée, mais encore l'erreur, ou, pour parler d'une manière plus générale, non-seulement condamner l'hérésie, mais encore porter des censures inférieures.

Donc, de ce qu'une doctrine n'est pas définie comme révélée en soi, ou de ce que des erreurs ne sont pas notées d'hérésie, ou de ce qu'elles sont proscrites sans nulle censure déterminée, ou avec des censures inférieures, ou affectées *in globo* de plusieurs censures, il ne s'ensuit pas du tout que la définition n'est pas infaillible, ou n'est pas *ex cathedra*.

Donc, si le Magistère infaillible *définit* la qualité d'une proposition, cette qualité lui convient infailliblement, dans le sens et de la manière que le Magistère prétend la *définir*.

Donc le Magistère est infaillible dans le jugement qu'il porte sur le vrai sens, l'intensité, et l'extension de sa propre autorité

et de son infaillibilité, en d'autres termes, quand il juge des conditions dans lesquelles il possède, ou des objets sur lesquels il exerce, de droit divin, son autorité, avec l'assistance de l'Esprit de vérité.

Cette autorité et cette infaillibilité étant un dogme révélé, il est clair qu'il appartient au Magistère de le garder, comme tout autre dogme, de le proposer, de l'expliquer, de le défendre.

Donc il est absurde et contradictoire d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise sur les vérités révélées, et de nier en même temps une *définition* qui existe, sous prétexte que l'objet défini n'est pas un dogme de foi.

Enfin le Magistère, sans vouloir prononcer définitivement sur la vérité d'une proposition théologique ou liée à la théologie, peut, en vertu de son office, prescrire cette proposition, obliger les fidèles à l'admettre, ou la proscrire et obliger les fidèles à la rejeter. Son intention est alors de veiller à la *sécurité* de la doctrine catholique, d'une manière générale, ou par rapport à certaines circonstances particulières. On ne trouve pas ici, il est vrai, la *vérité* infaillible de la doctrine, puisque le Magistère n'a pas l'intention de décider la questien de la vérité ; mais on y trouve la *sécurité* infaillible ; c'est-à-dire que, d'un côté, la doctrine est sûre, soit en général, soit relativement à certaines circonstances déterminées ; et que, de l'autre, on agit sûrement en y adhérant; et qu'il ne serait ni sûr, ni conforme à la soumission due au Magistère de l'Eglise de refuser d'y adhérer.

La théologie nous montre, comme nous l'avons dit, à côté de l'autorité de l'infaillibilité, ou plutôt comme liée à cette autorité, et rattachée avec elle à l'office d'enseigner souverainement toute l'Eglise, l'autorité de *providence universelle ecclésiastique.* Le Magistère de l'Eglise, en effet, chargé de paître l'Eglise universelle en vue du salut des âmes, n'agit pas toujours en tant qu'il est *assisté*, pour définir infailliblement la vérité. Il n'agit pas toujours avec toute l'intensité d'autorité dont il est capable. Il peut, en exerçant l'autorité qu'il possède, se contenter d'agir autant qu'il croit nécessaire ou opportun et suffisant pour pourvoir à la sécurité de la doctrine.

La théologie nous dit que le Souverain Pontife ne saurait communiquer son autorité d'infaillibilité à aucun ministre agissant en son nom. L'infaillibilité est incommunicable.

Mais l'autorité de providence universelle est communicable, non pas comme indépendante, mais comme dépendante, et su-

bordonnée. C'est ainsi que le Pontife Romain communique cette autorité, dans une mesure plus ou moins grande, aux congrégations des cardinaux.

Cette même autorité de providence ecclésiastique, qui, de soi, et d'une manière primaire, ne réside en nulle autre personne singulière que le Pape, appartient pourtant, mais comme particulière et subordonnée, à chaque évêque, relativement à son diocèse.

Bien plus, même au for intérieur, et relativement à la conduite de la vie spirituelle, elle appartient, d'une certaine manière, aux Directeurs des âmes (1).

Ceci montre comment l'infaillibilité du supérieur n'est pas une condition nécessaire pour qu'il puisse y avoir sujétion et obéissance, non-seulement de la volonté, mais encore de l'intelligence.

Conformément aux principes qui précèdent, la théologie distingue donc clairement plusieurs degrés d'assentiment religieux. Sans porter nos regards plus loin, nous distinguerons avec elle : 1o. l'assentiment de la foi *proprement et immédiatement divine*, dont le motif est l'autorité de Dieu révélateur ; 2o. l'assentiment de la foi *médiatement divine*, fondée sur l'autorité qui définit infailliblement une doctrine comme vraie, mais non comme révélée ; 3o. l'assentiment *religieux*, fondé sur l'autorité de providence universelle.

---

(1) Cette doctrine de l'infaillibilité incommunicable, et de l'*autorité de providence* communicable, connue de tous les catholiques, suffit amplement pour interpréter comme il doit l'être ce passage de la lettre de Mgr Bourget, en date du 1er février 1876, savoir : "Chacun de vous peut et doit se " dire, dans l'intérieur de son âme : j'écoute mon curé ; mon curé écoute " l'évêque ; l'évêque écoute le pape ; le pape écoute Notre Seigeur Jésus- " Christ, qui l'assiste de son divin Esprit, pour le rendre infaillible dans " l'enseignement et le gouvernement de son Eglise."

Il y a donc, sans entrer dans d'autres considérations, un sens profondément théologique dans ces paroles.

Aussi, pour les trouver en défaut, on a été contraint de les falsifier en les traduisant. En effet, au lieu de dire, comme le porte le texte : "qui l'assiste " (le pape seulement), pour LE rendre infaillible,...." on a traduit ainsi : "I " hear my curé, my curé hears the bishop ; the bishop hears the pope, and " the pope hears Our Lord Jesus Christ, who aids with his Holy Spirit to " render THEM infallible on the teaching and government of his Church." Voilà comme Sir Alex. T. Galt sait traduire les lettres pastorales de nos évêques. *Vide* Church and State, by Sir Alex. T. Galt, K. C. M. G., Montreal 1876.

Ces principes, que nous avons extraits, presque mot à mot, de la théologie, nous serviront pour juger la marche de la science, et pour traiter une foule de sujets qui regardent les rapports de l'Eglise avec les Etats, ou avec les individus.

Sans doute, le Magistère ne considère les vérités ou les erreurs de la science qu'au point de vue du dépôt de la religion, confié à sa garde. Cependant dans les sciences, en particulier dans la philosophie intellectuelle et morale, dans l'histoire, dans la géologie, dans l'ethnographie, &c., il y a des vérités, tirées des sources et des principes naturels, ou démontrées par la science rationnelle, qui sont en même temps révélées ou liées aux vérités révélées. La révélation en effet contient non-seulement des vérités suprarationnelles, mais encore des vérités rationnelles.

De plus, non pas en usant légitimement, mais en abusant de la raison, le savant peut établir comme principes, tirer comme conclusions, des propositions plus ou moins opposéees aux vérités révélées.

Comme le vrai ne peut contredire le vrai, il s'ensuit que ces propositions sont plus ou moins fausses ; et qu'en partant des principes révélés, on peut reconnaître ces erreurs, et les condamner.

Le Magistère de l'Eglise pourra donc enseigner ces vérités, juger de ces erreurs, avec infaillibilité, non pas en enseignant les sciences humaines d'après les principes qui leur sont propres, mais en jugeant d'après ses principes à lui. Le Magistère infaillible ne juge jamais, et le Saint Esprit, en vertu de l'infaillibilité promise, ne peut jamais permettre que, dans ses *définitions*, il juge des vérités ou des erreurs, autrement qu'au point de vue du dépôt de la foi, confié à sa garde, et en vertu de l'office qui lui a été divinement conféré de garder ce dépôt.

La philosophie et les autres sciences naturelles ont leurs principes propres, sur lesquels elles s'appuient ; ces principes sont connus ou considérés en tant qu'ils sont connus par la raison, et puisés aux sources naturelles de la vérité. Rien de plus vrai. Cependant le Magistère de l'Eglise peut et doit, appuyé sur les principes de la révélation, signaler les erreurs qu'il faut éviter, comme fatales à l'intégrité et à la pureté du dépôt de la foi, confié à sa garde.

Les catholiques doivent, dans leurs investigations scientifiques, avoir cette règle devant les yeux, au nom de la raison même, pour ne pas tomber dans l'erreur ; au nom de la foi, pour ne pas tomber dans les erreurs opposées à la foi.

Faire profession d'être catholique, par conséquent de reconnaître le Magistère authentique de l'Eglise, et prétendre en même temps que la philosophie n'est pas soumise à cette règle, ou que cette règle nuit au progrès de la science, ou que l'Eglise doit laisser à la philosophie le soin de corriger elle-même ses propres erreurs, c'est demander la liberté d'embrasser le faux par abus de la science, et nier à l'Eglise le droit et l'office de veiller à l'intégrité et au salut de la doctrine de la foi.

Enfin la théologie nous fait connaître les rapports de l'Eglise avec les autres sociétés, en particulier avec la Société civile.

Elle distingue clairement l'Eglise de l'Etat.

Elle énonce comme principe que " la société civile a pour " fonction directe de s'occuper du bonheur temporel de ses mem- " bres, et pour fonction indirecte de défendre la religion et la " probité. Mais elle ne peut exercer cette dernière fonction, si ce " n'est sous la dépendance de l'Eglise, à laquelle seule a été direc- " tement confiée la garde de la religion et de la probité (1)."

Elle ajoute qu'il " faut distinguer trois espèces de sociétés " civiles, quand on étudie les rapports de l'Eglise et de l'Etat."

" Il en est qui sont à peu près complètement soustraites à sa " puissance : ce sont les sociétés civiles des infidèles ; d'autres sont " à la vérité soumises à son pouvoir, mais séparées d'elle, comme " les sociétés civiles des schismatiques et des hérétiques ; d'au- " tres enfin lui sont unies et lui rendent l'obéissance qu'elles lui " doivent : ce sont les sociétés civiles des nations catholiques (2).

Relativement à la primauté de l'Eglise et du pouvoir qu'elle possède sur les sociétés civiles des peuples catholiques, le droit ecclésiastique établit :

1o Que dans les choses temporelles, et sous le rapport de la fin temporelle, l'Eglise n'a aucun pouvoir dans la société civile ;

2o Qu'une société civile, bien que composée de catholiques, n'est pas subordonnée à l'Eglise en ce qui touche les affaires temporelles et sa fin temporelle ; qu'elle est au contraire parfaitement indépendante.

3o Que s'il arrive, soit par la nature même des choses, soit accidentellement, que la fin de l'Eglise entre en concurrence avec les droits de la société civile, quand bien même les intérêts

---

(1) Tarquini : Les Principes du droit public de l'Eglise.

(2) Tarquini, même ouvrage, pages 63 et 64.

engagés seraient de l'ordre temporel, l'Eglise a le droit de faire usage de son pouvoir, et la société civile doit lui céder le pas.

Quant au pouvoir de l'Eglise sur les hérétiques, la théologie nous apprend que les hérétiques, rigoureusement parlant, sont liés par les lois ecclésiastiques ; mais qu'il peut se présenter un concours de circonstances qui permettent de supposer que l'Eglise n'entend pas obliger les hérétiques à l'observation de ses lois ou d'une certaine loi en particulier.

Quant aux infidèles, l'Eglise n'en juge pas (1).

Nous n'entrerons pas dans plus de détails. Terminons par deux déclarations que la théologie nous fournit également, et que voici : Dans la pratique, l'Eglise déploie une longanimité et une prudence égales dans ses relations avec les Etats catholiques, qu'avec les Etats hérétiques ou infidèles ;—dans la société mixte où nous sommes, notre devoir sera de suivre nos évêques, sans jamais les devancer, sans jamais rester en arrière : car ils sont juges authentiques, quoique d'une manière subordonnée, ce que nous ne sommes pas du tout.

IV

AUTORITÉ.

On s'est peut-être déjà posé à soi-même plus d'une question relativement à l'autorité de notre Revue, et l'on aimerait sans doute à trouver ici quelques éclaircissements à ce sujet. Nous irons volontiers et sans crainte au-devant de ce désir, qui est légitime ; et comme la question est complexe, nous la diviserons pour offrir une réponse catégorique et plus claire.

L'autorité d'une Revue peut être extrinsèque, ou dépendre du dehors ; et intrinsèque, ou venir d'elle-même.

Quant à l'autorité extrinsèque, nous ne la réclamons en aucune façon. La *Revue de Montréal* n'est, et ne sera jamais, tant qu'elle restera entre nos mains ou qu'elle dépendra de nous, ni la servante, ni l'organe d'une institution quelconque.

Nous sommes nous-mêmes, et voilà tout.

Nous n'avons pas la pensée de nous soustraire à l'action de

(1) Tarquini, même ouvrage, pages 64, 65, 92, 93.

l'autorité ecclésiastique ou civile, ni d'échapper envers elles aux obligations de respect, d'obéissance, qui nous incombent, de droit commun, et que nous aimons.

Nous sommes également disposés à suivre le plus fidèlement que nous pourrons les ordres ou les inspirations qui nous viendraient d'en haut. Notre devoir et notre honneur, seront toujours de nous conformer à la volonté et à la pensée de ceux qui commandent et qui jugent. selon les principes que nous énoncions plus haut.

Nous sommes dans la règle commune.

De cette manière, sans échapper à la sollicitude générale des pouvoirs constitués par Dieu, nous aurons cette heureuse consolation, de n'avoir, dans les écarts où peuvent tomber quelquefois la volonté la plus droite et la sincérité la plus pure, si l'on peut nous en reprocher, compromis personne autre que nous-mêmes.

Mais quelle sera l'autorité intrinsèque de la Revue ?—Cette question serait presque naïve, si nous ne savions par expérience jusqu'à quel point, hélas ! l'on se préjuge aisément pour ou contre les hommes, au détriment de la vérité. Pour y répondre, nous ferons, au risque de paraître fastidieux, une triple distinction. Les auteurs d'une Revue— et nous pourrions dire la même chose de beaucoup d'autres—peuvent demander la confiance du lecteur à deux titres : comme témoins historiques, s'il s'agit non pas de la raison intrinsèque, mais de la vérité des faits ; et comme témoins dogmatiques, s'il s'agit de doctrines.

A aucun de ces titres, nous ne réclamons d'autorité particulière. Les lois générales nous suffisent ; nous n'avons ni le droit ni la volonté de les tourner exclusivement à notre profit.

Comme témoins historiques, s'il s'agit de faits qu'ils ont vus de leurs yeux, entendus de leurs oreilles, ou touchés de leurs mains, etc., l'autorité des hommes dépend complètement et uniquement de deux éléments : leur science et leur véracité *connues*. Ont-ils connu les faits ? En témoignent-il véridiquement ? Voilà toute la question.

S'il s'agit de faits dont nous n'aurons pas été témoins oculaires, mais que nous aurons appris des autres, la question de science et de véracité s'étendra à ces derniers. Mais alors, notre devoir sera de nommer nos témoins, de les citer, de les faire entendre aussi clairement, aussi distinctement que nous les aurons entendus nous-mêmes.

Nous aurons ce respect pour l'intelligence et la bonne foi de nos lecteurs.

Mais pourquoi insister sur cette condition, qui va de soi? Pourquoi? Parce que tous les jours on y manque; parce que tous les jours il arrive aux hommes qui parlent ou écrivent, dans le calme de l'exposition, comme dans l'ardeur dangereuse de la lutte, non-seulement de taire l'autorité sur laquelle ils s'appuient, mais encore, de tronquer, falsifier, dénaturer, les paroles ou les écrits des autres. Cette accusation n'est pas honorable pour la nature humaine, mais elle est vraie.

Tous les hommes ont ce privilége, de pouvoir communiquer leurs propres connaissances aux autres, en matière scientifique, sans leur offrir d'autre preuve que leur affirmation. C'est le privilége magistral de l'*ipse dixit*, devant lequel s'incline respectueusement l'ignorance des simples ou celle des savants : car un savant ignore bien des choses, et ne sait le tout de rien. Or, en fait de témoignages dogmatiques, où il est question ou de la raison intrinsèque d'un fait ou de matière scientifique, il n'y en a que deux qui puissent à bon droit réclamer une confiance entière : c'est le témoignage divin, et le témoignage humain et divin à la fois. Aucune autre affirmation dogmatique, quels que soit la science d'un homme, sa vertu, son honnêteté, son élévation, son âge, ses fonctions, ou l'autorité dont il dispose ; aucune autre ne peut, de soi, produire plus qu'une simple probabilité ; parce que tout homme peut se tromper et que nul ne peut être certain qu'il n'y a pas en effet erreur.

Il n'y a que l'évidence connue d'une doctrine qui puisse motiver une adhésion ferme et certaine.

Nous dirons plus : il n'est pas rare que l'*ipse dixit* n'atteigne pas même les humbles proportions de la probabilité : car pour avoir droit de dogmatiser, il ne suffit pas d'avoir la dignité de l'âge et celle des charges, il faut la science et à un haut degré, et la science dans la matière même dont on parle.

Que d'abus on pourrait signaler ici ! Tous les jours, soit naïveté, soit ignorance, soit vice d'éducation, on raisonne tout bas, sinon publiquement, de cette manière : Il l'a dit ; donc c'est vrai.

Il nous siérait mal, à nous, aussi mal qu'à tout autre, de nous borner à des affirmations.

Toute l'autorité de la Revue consistera donc dans la démonstration de la vérité.

V

ESPRIT.

Veritatem tantum et pacem diligite.

Nous arrivons à notre avant-dernier point, savoir : l'esprit dont notre Revue sera animée Il est tout entier dans les paroles que nous avons tirées de la Sainte Ecriture : *Veritatem tantum, et pacem diligite* : " Aimez seulement la vérité et la paix."

Nous acceptons avec respect le précepte ; nous l'arborons comme devise, sans crainte, car il n'est pas de ceux qui viennent de l'homme.

Oui, la vérité pure, franche ; mais pas seulement la vérité, la paix aussi : la vérité et la paix ; ou, si l'on veut, la vérité, franchement, fermement, mais pacifiquement. C'est l'unique moyen de la servir.

Il y a dans la religion des dogmes, des vérités théologiques expressément définies par les conciles généraux ou les Pontifes Romains ; nous y tiendrons, sans pactiser en rien, du fond de nos entrailles.

Il y a des vérités transmises par le Magistère de toute l'Eglise dispersée, comme divinement révélées, et qui par là même, d'un consentement universel et constant, sont tenues comme appartenant à la foi, nous y tiendrons de même.

Il y a des décisions relatives à la doctrine ou la science, qui sont formulées par les congrégations établies par le Souverain Pontife, nous y serons soumis.

Il y a des doctrines qui, dans la pensée commune et constante des Catholiques, sont regardées comme des vérités théologiques, et comme des conclusions tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être dites hérétiques, méritent cependant quelque censure théologique, nous y adhérerons, suivant l'enseignement de Pie IX (1).

En dehors des limites ou l'autorité religieuse enseigne, il y a des vérités scientifiques certaines, que nous ne pouvons trahir ; il y a des opinions libres (2) en ce sens que l'Eglise n'intervient

---

(1) Lettres du 21 Décembre 1863 " Tuas libenter accepimus. "

(2) Opiniones seu sententias, in quibus theologi LIBERE OMNINO in diversa abeunt, et nullus est moralis in Ecclesia Dei consensus. Franzelin, *De Deo uno*, p. 17.

en aucune manière, soit pour ou contre l'affirmative ou la négative ; nous tiendrons à la nôtre en autant qu'elle nous paraîtra vraie, sans jamais nous permettre de mal noter celle des autres, ou de manquer au devoir de respecter les convictions de ceux qui ne penseraient pas comme nous. C'est ainsi du moins que nous voulons aimer la vérité.

Quant à la paix, qui est la persévérance de l'ordre, nous osons dire que nous la voulons sincèrement, suivant la pensée du prophète ; non pas sans doute jusqu'au point de trahir en quoi que ce soit la vérité, jusqu'à cet excès qui est la pusillanimité ; mais, disons-le, assez fortement, assez sincèrement, pour immoler sur son autel, les frémissements du jugement privé, les conseils de l'intérêt personnel, ou les retours subtils de l'amour propre.

Il y a dans le monde, de la bonne foi ; nous la respecterons.

Il y a des inadvertances, des préjugés, des faiblesses, sans doute—où n'y en a-t-il pas ?—nous en tiendrons compte. Et lors même que nous croirions avoir aperçu sur notre chemin des défaillances blâmables, au lieu d'aigrir le mal, de froisser l'amour propre, nous tâcherons, non-seulement de faire connaître, mais encore de faire aimer la vérité.

VI.

LE NOM.

Le nom d'une Revue scientifique et littéraire, comme est la nôtre, aussi bien que celui d'un journal et de beaucoup d'autres objets, n'a rien sans doute d'essentiel, ni de très-important. Ce qui mérite en réalité considération, c'est l'œuvre même. Cependant il n'est pas indifférent non plus. Il doit en général dire quelque chose, et projeter déjà à lui seul, sur l'objet qu'il désigne, une certaine lumière, s'il ne l'éclaire tout entier et sous toutes ses faces.

Nous n'avons pas voulu prendre un nom trop général, ou qui pût être considéré comme un drapeau. Suivant l'exemple de plusieurs hommes distingués, qui publient des Revues bien connues en Europe et en Amérique, nous avons donné à la nôtre le nom de la ville où elle paraît.

Nous avions pour cela un autre motif : la Revue que nous publions ayant été fondée, et généreusement dotée à Montréal, la reconnaissance nous faisait un devoir de le rappeler dans notre titre.

Mais ce titre ne limite en aucune manière les travaux ni les aspirations de notre Revue. Notre Revue est canadienne ; et rien de ce qui intéresse la Province de Québec et le Canada en général ne lui sera étranger.

Elle fait appel à tous les écrivains de la Puissance.

Elle s'adresse avec confiance à tous les lecteurs.

S'il nous est permis de le dire : nous ne négligerons rien, nous ne reculerons devant aucun sacrifice, pour faire de la Revue de Montréal une œuvre patriotique, dans toute la force de l'expression.

POUR UN ANNIVERSAIRE

A MLLE. HONORINE CHAUVEAU

A quoi donc rêvent-ils, vos beaux yeux andalous,
Quand, voilant à demi sa lueur incertaine,
Votre regard s'en va se perdre loin de nous,
Comme s'il contemplait quelque image lointaine ?

Quand vous chassez au loin toute pensée humaine,
Et que, sur le clavier au son plaintif et doux,
Sans but, las et distrait, votre doigt se promène,
Jeune fille rêveuse, à quoi donc songez-vous ?

Oh ! sans doute qu'alors votre âme ouvre ses ailes,
Et s'en va retrouver, dans des sphères nouvelles,
Ceux que le ciel emporte, hélas ! et ne rend pas.....

Nous vivons dans un monde où presque tout s'oublie,
Mais il reste toujours quelque chaînon qui lie
Les anges de là-haut aux anges d'ici-bas !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

1er janvier 1877.

A MA FEMME

Hélas ! ma bonne amie, elle fut bien ardue
La route que, sans toi, j'avais à parcourir ;
Et de tout ce qu'on peut endurer sans mourir,
Mon cœur a bien des fois mesuré l'étendue.

Souvent j'ai failli croire, à force de souffrir,
A la fatalité sur mon front suspendue ;
Et si mon âme, enfant, dans l'orage éperdue,
N'a pas senti parfois son courage tarir,

C'est que, lorsque le vent du Nord battait ma voile,
L'espérance était là, resplendissante étoile,
Dont le rayon béni venait sécher mes pleurs ;

Cette étoile aujourd'hui, c'est ton sourire d'ange,
O femme ! et pour payer un bonheur sans mélange,
C'est encore bien peu que vingt ans de douleurs !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

L'EXPÉDITION DE L'AMIRAL SIR HOVENDEN WALKER CONTRE QUÉBEC

EN 1711 (1)

Ce fut le 11 avril 1711, à sept heures du soir, que le contre-amiral de l'escadre blanche, Sir Hovenden Walker, accompagné par le brigadier-général, l'honorable John Hill, commandant les troupes de débarquement destinées au Canada, vint recevoir au palais de St. James les ordres de la reine Anne.

Ces instructions royales étaient précises. Apres avoir pris rendez-vous à Spithead, l'amiral et le général devaient au premier vent favorable faire voile directement pour Boston. Une fois rendu là, Sir Hovenden Walker détachait de l'escadre un nombre suffisant de vaisseaux pour armer, équiper et convoyer les troupes de New-York, du Jersey et de la Pensylvanie qui devaient prendre part, par terre, à l'expédition du Canada, puis, une fois cette mission accomplie, renforcer sa flotte de tous les vaisseaux disponibles et remonter immédiatement le St. Laurent pour se mettre en mesure d'attaquer Québec au plus tôt.

Embossé devant la malheureuse ville, l'amiral anglais avait ordre d'employer toutes les forces suffisantes, tous les moyens connus pour la réduire, pendant que le lieutenant général Nicholson, maintenant en route pour organiser les milices de la colonie anglaise, combinerait un mouvement qui s'exécuterait par terre.

Tout ce qu'il est donné à l'esprit humain de prévoir avait été employé pour assurer le succès de cette campagne, préparée longuement d'avance et destinée dès l'abord, à être commandée par Sir Thomas Hardy (2). Les médecins de la flotte avaient été pourvus de douze mois de médicaments. On avait poussé

---

(1) Nous donnons ce chapitre comme la primeur de l'ouvrage que M. Faucher de Saint-Maurice doit publier bientôt : les souvenirs de trois croisières dans le golfe Saint-Laurent. Ce travail formera deux volumes. Le sujet en est très-intéressant, et la réputation de l'auteur n'a pas besoin de réclame.

(1) *Vide*.—Introduction du journal de Walker, p. 3.

la précaution jusqu'à embarquer d'énormes grues pour hisser les canons anglais sur les remparts de Québec, et les larges vaisseaux de Sir Hovenden renfermaient une flotille de flibots à fond plat, destinés à être jetés sur le lac St. Pierre pour empêcher l'ennemi de communiquer avec les assiégés, et protéger en même temps—ils étaient armés en frégate—les canots et les flûtes qui emmenaient les troupes de Nicholson (1). Les embarras d'argent avaient même été prévus, et on avait donné droit à Walker—droit qui lui fut contesté plus tard—de tirer à vue sur les commissaires de la marine, s'il arrivait à ses équipages de manquer de vivres ou de munitions.

En cas de succès—ce dont, avec le secours du Dieu tout puissant, la reine Anne n'avait aucune raison de douter, puisque tous les préparatifs avaient été faits, tous les ordres avaient été donnés, tous les moyens avaient été pris pour mener à bonne fin cette campagne (2)—une force navale anglaise devait rester dans le St. Laurent, pendant que les prises faites sur les Français transporteraient en Europe le gouverneur ennemi, les troupes prisonnières, les religieux et toutes autres personnes comprises dans les articles de la capitulation. Puis, quand ces choses glorieuses seraient passées dans le domaine de l'histoire britannique, lorsque la Nouvelle France aurait pris rang au nombre des vassaux de celle qui s'intitulait alors reine d'Angleterre, de France (3) et d'Irlande, un ordre d'embarquement devait être donné aux troupes qui n'étaient plus nécessaires au maintien de la paix, et Sir Hovenden Walker s'empresserait alors de revenir, non toutefois sans avoir attaqué Plaisance, dans le cas où la saison lui permettrait d'approcher Terreneuve Enfin, pour conclure, comme de tout temps il y a eu une pointe de commerce dans les guerres anglaises, Sa gracieuse Majesté

---

(1) D'après le rapport officiel de MM. Thomas Taylor et Ed. Bradshaw, chargés d'examiner l'état de cette flottille, elle se composait de vingt baleinières portant chacune six rames et dix pagayes, et de vingt flibots à fond plat portant huit rames chacun.—*Vide* Appendice du journal de Walker, p. 243.

(2) In case of Success (of which with the Blessing of Allmighty god we have no reason to doubt considering the preparations that have been made, and the Directions that have been given, and the Methods that have been taken to carry on this Expedition.) *Royal instructions for our trusty and well* beloved Sir H. Walker, rear admiral of our White Squadron.

(3) Le titre de roi de France, pris pour la première fois par Edouard III d'Angleterre, fut porté par ses successeurs jusqu'en 1801.

terminait en disant qu'une fois ces hauts faits accomplis, l'amiral licencierait les transports dont le service pouvait se passer, et leur donnerait pour mission d'aller dans les îles et les ports du continent américain, y prendre cargaison, et alléger d'autant la taxe publique, tout en faisant le bénéfice du commerce et de la richesse nationale (1).

Muni de ces instructions royales, l'amiral Sir Hovenden Walker s'empressa de se rendre à Portsmouth, puis à Spithead, où l'attendaient des vents contraires, des calmes plats, des accidents de mâture, enfin toute cette série de contre-temps qui s'abattent sur une escadre à voile, et retardent l'appareillage du lendemain au lendemain.

Une journée, c'étaient les officiers de la flotte qui n'avaient pas encore reçu l'ordre d'obéir à l'amiral, et ne voulaient écouter que Sir Edward Whitaker, plus ancien que lui. Le lendemain, c'était l'impossibilité d'obtenir un transport pour aller chercher l'infanterie de marine à Plymouth Puis, les troupes arrivées, les vaisseaux n'avaient pas les garnitures d'ancres nécessaires ; le gros temps s'en mêlait, et la mer était trop forte pour embarquer les mortiers de siége. S'il ventait bonne brise, les navires n'étaient pas encore suffisamment approvisionnés. S'ils regorgeaient de vivres, au moment d'appareiller, un grain fondait sur la frégate le *Devonshire*, et lui rasait tous ses mâts de hunes, pendant qu'une seconde frégate, le *Swiftsure*, perdait ses mâts de perroquet. Le grain passé, le calme prenait, et pendant que toutes ces contrariétés fondaient à tire d'aile sur la flotte, le secrétaire St. John—plus tard lord Bolingbroke—ne cessait de dépêcher courrier sur courrier à l'amiral, pour lui dire que c'était le bon plaisir de Sa Majesté de le voir prendre la mer au plus tôt.

Enfin, à force d'écrire, de donner des ordres, et d'éreinter des courriers, tout devint prêt, et ce fut le 29 avril 1711, à quatre heures du matin (2), que l'amiral Walker quitta son mouillage

---

(1) And as to such Transports of which you shall have no further occasion, you are to direct them to go and seek Freights, either upon the Continent of America, or in the Islands, to ease the Publick of the Burthen of such Transports, and for the good and benefit of the Trade of Great Britain.—*Royal instructions.*

(2) Les frégates avaient pour six mois d'approvisionnements ; les transports pour trois mois.—Livre de loch de l'amiral.

par un vent frais est-sud-est, pour continuer cette longue série de contrariétés, d'hésitations et de malheurs, qui devait se terminer le long des falaises de l'Ile-aux-Œufs.

Conformément à ses ordres, l'amiral mettait le cap sur Boston, où il était allé 25 ans auparavant, en 1686.

A bord, sur 12,000 hommes d'embarquement, tous—l'amiral et le général exceptés—ignoraient l'objet de l'expédition. A 153 lieues des îles Scilly, Walker avait fait mettre en panne et distribuer à chacun de ses capitaines un pli cacheté, contenant le nom du lieu où l'escadre devait se rallier. Pourtant ces précautions avaient été inutiles, et le précieux secret avait été mal gardé.

Le 2 mai, Walker ayant été forcé par une saute de vent d'ancrer à Plymouth, pendant que ces transports se réfugiaient à Catwater, un matelot français embarqué sur le *Medway*, un renégat qui prétendait avoir fait quatre voyages dans la rivière du Canada, ayant entendu dire dans un des caboulots de la ville, qu'une flotte destinée à la conquête de la Nouvelle-France était de passage en ce moment, se fit offrir à l'amiral anglais pour la piloter à Québec. Walker épouvanté, se prit à dissimuler devant lui, assurant qu'il allait croiser dans la baie de Biscaye, et le fit embarquer à bord du l'*Humber*, avec ordre de le bien traiter, ce qui devait être du goût de ce nouveau Palinure, car le colonel Vetch, donnant plus tard des notes sur le compte de ce transfuge, écrivait du détroit de Canso â l'amiral, que le pilote français lui faisait non-seulement l'effet d'un ignorant, d'un prétentieux, d'un cancre et d'un ivrogne, mais encore qu'il était sous l'impression qu'il tramait en sa tête rien qui vaille (1). Walker comptait beaucoup sur l'expérience de cet homme pour éviter les dangers de la navigation du St. Laurent, dangers que son imagination exagerait au point de croire, qu'une fois l'hiver venu, le fleuve ne formait, jusqu'au fond, qu'un bloc de glace. La lettre du colonel venait de détruire une de ses plus chères illusions.

---

(1) August 1711—At sea.

SIR,

I could not but judge it my duty to give you a caution with regard to your French pilot, whom I would have you by no means depend upon; for I find him to be not only an ignorant, pretending, idle, drunken fellow, but fear he is come upon no good design.

Sir, your's devoted to serve you,

SAM. VETCH.

D'ailleurs, les contrariétés continuaient à s'acharner sur le malheureux officier.

A peine en mer, Sir Hovenden Walker s'apercevait d'une impardonnable distraction : le transport *Mary* avait été oublié à Catwater avec une partie du régiment du colonel Disney (1). Par une nuit d'orage le mât de misaine du *Monmouth* était emporté comme une paille. La marche de l'escadre se voyait continuellement retardée par les transports qui marchaient comme des sabots ; par tous les temps, il fallait leur faire passer péniblement des cables de remorque. Dans un cas pressé, était-il urgent de communiquer avec le général Hill embarqué sur le *Devonshire*, celui-ci souffrait trop du mal de mer pour s'occuper de choses sérieuses (2).

L'indiscipline alla jusqu'à se mettre de la partie. Malgré la défense formelle de se séparer de la flotte et de courir sus aux voiles ennemies, un soir, près du banc de Terreneuve, le capitaine Buttler du *Dunkirk* et le capitaine Soannes de l'*Edgar*, deux officiers qui avaient pour consigne l'importante fonction de répéter les signaux de l'amiral aux vaisseaux de l'escadre, se couvrirent de toiles et appuyèrent vivement la chasse à un petit navire marchand qui louvoyait sur l'horizon. Alors il fallait sévir ; un conseil de guerre était réuni, et de ces deux vieux officiers qui auraient pu être si utiles en montrant l'exemple, l'un, le capitaine de l'*Edgar*—parce qu'il fut constaté que le secrétaire de l'amiral avait oublié de lui communiquer la consigne—se voyait réprimandé sévèrement et retrancher trois mois de solde, l'autre—celui du *Dunkirk*—était renvoyé du service.

Malgré ces déboires, le 25 juin, après cinquante-huit jours de mer, l'amiral Walker arrivait devant Boston, où l'attendaient des fêtes brillantes et de lamentables déceptions.

En mettant pied à terre, Sir Hovenden sembla devenir le lion de la Nouvelle-Angleterre. L'ouverture des cours de l'Université de Cambridge se faisait le 4 juillet, sous sa présidence. Le 5 et le 10 du même mois, il assistait au défilé des troupes d'infanterie de marine, passées en revue sur Noodles Island, par le général

---

(1) *Vide* Walker's Journal, page 58.

(2) This blowing weather has so disordered me, that I cannot answer your letter of this day's date with my own hand.—Letter of general Hill from aboard the *Devonshire*, May 8, 1711.

Hill. Le 24 il se rendait à Roxbury faire l'inspection d'un régiment de miliciens, destiné à l'expédition du Canada. Le 19 et le 23 c'était une série de bals et de dîners donnés à bord de l'*Humber*, en l'honneur des chefs indiens du Connecticut, ainsi que des *Mohocks* reçus à bord du vaisseau-amiral au bruit du canon, des fanfares et des hourrahs de l'équipage. Ces derniers, qui formaient partie des cinq Nations, furent l'objet d'une distinction spéciale. Sir Hovenden Walker voulut bien trinquer avec leurs sachems, et les chefs pour ne pas rester en arrière de courtoisie, portèrent un toast à Sa Majesté, en disant à l'amiral :

—Depuis longtemps nous nous attendions à contempler les merveilles que nous voyons maintenant. Nous sommes dans la joie en songeant que la Reine a pris un tel soin de nous ; car nous commencions à désespérer. Maintenant nous ferons tout notre possible et nous espérons que dorénavant les Français seront vaincus en Amérique.

Ces raouts et ces collations fines se succédèrent ainsi à la file, qui à bord de l'escadre, qui chez le gouverneur, qui chez les officiers supérieurs de la colonie, jusqu'au moment où il fallut parler d'affaires sérieuses.

Il s'agissait maintenant de trouver et d'embarquer en toute hâte, quatre mois de provisions pour 9385 soldats et matelots destinés à l'expédition navale contre la Nouvelle France.

Un seul homme dans Boston pouvait fournir une aussi importante commande, c'était le capitaine Belcher, négociant riche et rusé, qui en peu de temps avait su se rendre maître du marché de la Nouvelle Angleterre, et le contrôlait à sa guise. Tout en prêtant l'oreille aux propositions de l'amiral, et en gagnant du temps par des promesses ; Belcher avait réussi à accaparer tout le sel disponible, et avait pris à sa solde tous les boulangers de la ville, si bien que le jour venu pour exécuter son contrat, il était en mesure de faire ses conditions lui-même et d'exiger de l'argent comptant. Les bouchers se mirent de la partie ; ils ne voulaient livrer leur viande que contre espèces sonnantes (1).

Pendant tous ces pourparlers un temps précieux se perdait. La frégate le *Chester* venait de briser son étambot, il fallut le réparer. Plus de seize pieds de la fausse quille du *Humber* ayant été emportés, on ne put songer à l'abattre en carène, et deux plongeurs furent chargés de l'examiner et de faire rapport.

(1) *Vide* Appendice du Journal de Walker, p. 187.

La frégate le *Sapphire* était expédiée à Annapolis avec deux compagnies de miliciens. Sur la demande du gouverneur de la Nouvelle Angleterre, ces troupes étaient destinées à relever l'infanterie de marine ; mais Sir Charles Hobby, gouverneur de cette dernière ville, gardait le tout en homme prudent, et malgré des ordres formels, ne laissait pas échapper cette belle occasion de renforcer sa garnison. Soldats et matelots désertaient par escouade, et cet amour de la vie au grand air était devenu tellement épidémique, qu'un soir, à bord du transport la *Reine Anne*, six soldats, parmi lesquels le maître cannonier et le maître d'équipage commandés par le deuxième lieutenant, mettaient une chaloupe à la mer et s'enfuyaient à force de rames.. L'assemblée du Massachusets, effrayée des proportions que prenait ce sauve-qui-peut général, avait, il est vrai, promulgué une loi sévère contre les déserteurs ; mais le gouverneur Dudley semblait à tout instant vouloir entraver les projets de Walker.

L'amiral essaya alors de la diplomatie. Un jour, le 9 juillet, il transmit à la flotte le signal de déployer les voiles du petit hunier, pour faire croire aux autorités qu'il commençait l'appareillage, et aiguillonner ainsi le patriotisme des Bostonnais (1). Cette manœuvre les laissa aussi froids que le reste, et à bout de patience, Walker finit par écrire vertement au gouverneur Dudley, et par lui dire que le peuple de la Nouvelle Angleterre vivait comme au temps où il n'y avait pas de roi en Israël, chacun se conduisant à sa guise, et faisant du patriotisme et de la grandeur nationale une question secondaire à ses intérêts (2).

A partir de ce moment, les rapports entre ces deux personnages devinrent de plus en plus aigres.

—Je suis d'avis, et tous les officiers de la marine et du corps de débarquement partagent mon opinion, écrivait de nouveau

---

(1) I directed that the foretops sail should be loosed in the top on the morrow morning, to try if that would be any spur to the people of this colony, to be more expeditious in forwarding the intented entreprize against Quebec.

Walker's Jonrnal, p. 69.

(2) They cannot sure imagine but that her Majesty will ressent such actions in a very signal manner: and when it shall be represented that the People live here as when there was no king in Israël, but every one does what seems right in his own Eyes, measures will be taken to put things upon a better foot for the future. 9 Juillet 1711 : lettre de l'amiral Walker au gouverneur Dudley.

l'amiral au gouverneur, que votre gouvernement, au lieu d'aider et de hâter le départ de la flotte, l'a entravé autant que possible. Comment pourrez-vous vous défendre contre un aussi grand nombre de témoins et contre des faits aussi évidents? Lorsque le parlement anglais fera une enquête sur votre conduite, et qu'il lui sera démontré le peu d'aide que vous avez donné à la partie navale de cette expédition, il y aura alors un tel cri d'indignation, que la Nouvelle-Angleterre pourrait fort bien se repentir de son inaction. Lorsqu'avec la protection de Dieu je suis arrivé ici, j'espérais que les instructions royales auraient été suivies à la lettre ; que les transports et les pataches de cette colonie auraient été armés et approvisionnés de suite ; que mes cadres auraient été complétés, et que chacun aurait fait preuve de patriotisme en me permettant de reprendre la mer au plus tôt. Le contraire est arrivé, rien n'est prêt ; mes hommes m'abandonnent, et avec mes seuls déserteurs j'aurais pu équiper vos transports. Jamais toute l'astuce du gouvernement de la Nouvelle-Angleterre pourra faire croire à la Reine et à son conseil, que la colonie n'eût pu me donner 400 matelots. Mon séjour sera court ici : avec la bénédiction de Dieu, j'espère mettre à la voile demain ou lundi au plus tard, et tout ce qui peut m'arriver de malheur, je le mets sur le compte du gouvernement de la Nouvelle-Angleterre.—*Liberavi animam meam* (1).

---

(1) I must need be obliged to concur with the general opinion of all the sea and land-officers here, that instead of assisting, the government of this colony have prejudiced the present expedition, notwithstanding their pretented declarations to the contrary, and how they will be able to defend themselves against so great a multitude of witnesses, and so many evident matters of fact, I leave them to judge, for they may flatter themselves with a great many friends in Britain, yet when the Parliament shall come to enquire, and be informed of the little assistance they have given in respect to the sea-part of the expedition it will produce such a resentment as perhaps New-England may may repent.....

We, by the blessing of God arrived here the 25th of the last month with our ships of war and transports manned, and expecting according to the Queen's instructions, that we should have found here in less than this time all the transports and tenders of this Colony manned and victualled... On the contrary... it will be impossible by all the art of the government of New-England to make the Queen and Council beleive they were not able to furnish three or four hundred seamen for this expedition. We have had more seamen deserted from the fleet than are required to man the transports and tenders taken up by this government... My stay is but short, for I hope by the blessing of God to sail to morrow or at farthest, by monday; and whatever transports either that came

Enfin, la prise du *Neptune*, convoyé à cent lieües et plus du cap de Finistère par une flotte sous le commandement de Duguay-Trouin, vint ajouter aux transes de l'amiral, et en date du 27 juillet ils transmettait au gouverneur une liste des vaisseaux ennemis, tout en lui écrivant :

" Je vous donne avis que dans le cas où je quitterais cette rade en d'aussi mauvaises conditions, et que j'irais me heurter à monsieur Duguay, comme cela est tout probable, s'il se propose de venir ici, je mets sur le compte de la colonie tous les accidents qui pourraient m'arriver par le manque de matelots (1)."

Néanmoins, à force de correspondre, de rager et de se faire du mauvais sang, l'amiral Walker était à la veille de voir sa flotte en mesure de se mettre en campagne, lorsqu'une dernière humiliation fondit sur lui. Les pilotes ramassés à grand frais dans toutes les criques et les baies de la Nouvelle Angleterre, se faisaient tirer l'oreille, et prétendaient ne plus connaître le golfe et le fleuve St. Laurent. Bref, ils se cachaient, ou refusaient d'embarquer, et il fallut un warrant royal pour les consigner à bord.

Ce fut dans ces tristes circonstances, et après avoir épuisé toutes ses ressources à se chicaner comme un clerc d'huissier, que l'amiral Sir Hovenden Walker appareilla le 30 juillet 1711. Une flotte splendide le suivait, et derrière lui soixante et dix-sept navires de haut-bord sortirent des passes de Nantasket, et prirent orgueilleusement la haute mer (2).

---

from England, or have been taken up here, shall be left behind me, or suffer any accident for want of seamen, I shall lay it to the charge of the government of New England. *Liberavi animam meam...* Lettre de l'amiral Walker au gouverneur Dudley, en date de l'*Edgar*, le 21 juillet 1711.

(1) I shall only take notice, that if upon my sailing from this port in so weak a condition, and meeting with monsieur *Duguay*, as in all probability, if his design is on this place, I shall, and any accidents happen for want of my being sufficiently manned, the blame must be upon this colony.—Lettre de Walker à Dudley, page 253.

(2) Voici une liste exacte de cette flotte. Vaisseau amiral, l'*Edgar* 70 canons, le *Windsor* 60 canons, le *Montague* 60 canons, le *Swiftsure* 70 canons, le *Sunderland* 60 canons, le *Monmouth* 70 canons, le *Dunkirk* 60 canons, le *Humber* 80 canons, le *Devonshire* 80 canons. Transports *Recovery, Delight, Eagle, Fortune, Reward, Success Pink, Willing Mind, Rose, Life, Happy Union, Queen Anne, Resolution, Marlborough, Samuel, Pheasant, Three Martins, Smyrna Merchant, Globe, Samuel, Colchester, Nathanael et Elizabeth, Samuel*

A bord tout était dans la joie. Le temps était clair ; il ventait frais et bon, comme disent les marins, et Dieu daignait enfin sourire à cet amiral anglais qui, malgré la paix existante alors entre la reine Anne et le roi très-chrétien, s'en allait, pour satisfaire un royal caprice, porter la torche et l'épée dans le pays de nos pères. Dans ces temps, hélas ! le paradoxe était une arme subtile entre les mains du pouvoir. Anne n'était pas femme à rester en arrière, et dans un jour de spleen, elle s'était mis en tête que les Français établis au Canada et obéissant aux prétendus titres de Sa Majesté le roi de France, étaient tout autant ses sujets que s'ils fussent nés dans la Grande-Bretagne ou en Irelande. Ces beaux sentiments avaient trouvé un écho fidèle chez l'amiral Walker, et il s'était occupé à les consigner dans une ronflante proclamation, bien longtemps avant que sa flotte, âpre à son œuvre de destruction, se fût mise à courir toutes voiles dehors, la poulaine tournée vers Québec (1).

---

et Anne, George, Isabella Anne Catherine, Blenheim, Chatam, Blessing, Rebecca, Two Sheriffs, Sarah, Rebecca Anne Blessing, Prince Eugène, Delphin, Mary, Herbin Galley, Friend's increase, Malborough, Anna, Jérémie et Thomas, les Barbades, Anchor and Hope, Adventure Contant, Jean et Marie, Speedwell, Dolphin, Elizabeth, Marie, Samuel, le Basibé, la Grenade, Goodwill, Anna, Jean et Sarah, Marguerite, Dispatch, Four friends, Francis, Jean et Hannah, Henriette, Blessing, l'Antilope, Hannah et Elizabeth, Friend's adventure, Rebecca, Marthe et Annah, Jeanne, l'Unité, et le Newcastle.

L'Entreprise de 40 canons, le *Saphire* de 40, le *Kingston* de 60, le *Léopard* de 54, et le *Chester* de 54 canons, ainsi qu'une prise, le *Triton*, rejoignirent l'amiral dans le Golfe. Quant au *Leostoff* et au *Feversham*, frégates de 36 canons, personne n'en entendit plus parler.

(1) Voici une partie de cette curieuse proclamation : on croirait relire la sainte prose du pieux roi Guillaume de Prusse.

" The French have committed several hostilities against the subjets of the Kings and Queen of Great Britain, therefore those Lands and Territories, so possessed by the French, do, according to the Laws of Nature and Nations, of Rigth river to the crown of Great Britain where they originally were : and it become lawful for Her Majesty of Great Britain, although there were no actual War between Her Majesty and the most Christian King, to resume them.....

Yet now, with a most pious intent for preserving for the future a perpetual and lasting peace in North America..... Her Majesty has resolved under the protection and assistance of Almighty God, to recover all those said forfeited Lands and Territories, and appoint her own Governours in all those several territories, cities, towns, castles and fortification, where his most Christian Majesty has pretented to settle any.

And because the French now inhabiting those parts may either out of

A la hauteur du Cap Breton, l'*Edgar*, sur lequel était hissé le pavillon amiral, fut rejoint par le *Chester* qui mit à son bord le capitaine Paradis. Ce dernier commandait le *Neptune* de la Rochelle, petit navire de 120 tonneaux, armé de 10 canons, portant 70 hommes, dont trente destinés à la garnison de Québec. Il avait été amariné quelques jours auparavant par le capitaine Matthews. Vieux loup de mer, qui avait fait deux naufrages dans le golfe et en était rendu à son quarantième voyage du Canada, le capitaine Paradis connaissait son Saint-Laurent par cœur, et décidément le ciel semblait se ranger du côté de l'amiral, en jetant sur sa route pareil pilote. Une récompense de cinq cents pistoles—soit deux cent cinquante louis—dont cent pistoles d'arrhes, fut promise au capitaine Paradis, s'il voulait se faire le lamaneur de la flotte ; une fois rendu à Québec, le prix du *Neptune* devait lui être payé en entier, et sa vieillesse mise à l'abri du besoin.

---

ignorance or Obstinacy be induced by persons of malignant and turbulent spirits, to resist her Majesty's so good designs, she has thought fit, in Reliance on the Blessing of God upon her so pious and religious Purposes and Endeavors, to send such a strenght as may, by the devine Assistance, be sufficient to force a compliance and reduce all opposers to Reason.

And esteeming all the French who are settled in the said Lands and Territories, under the pretented Title of his most Christian Majesty, to be as much Subjects to the crown of Great Britain, as if born and settled there, or in Ireland, or any other of her Majesty's Colonies, more immediately under her protection..... It is hereby declared that after any hostilities shall be committed, then we think ourselves free from all these premises..... and we shall then have no farther regard than, by the assistance of God, to reduce all that resist by military force trusting in the almighty that he will favour and succeed for Majesty's arms, in so reasonable, just and religious a design.

Walker ajoute à la page 53 de son Journal, que cette proclamation fut soumise au gouverneur Dudley : " he liked it entremely well, declaring himself of opinion that it would be of great use for disposing the minds of *Canadians* to submit to the British government, where upon we concluded to have it translated into French and printed, in order to have it dispersed amongst the French about Canada."

FAUCHER DE ST. MAURICE.

—(*A continuer*).

QUELQUES POÈTES ILLETTRÉS DE LOTBINIÈRE

I

Dedans notre canton
Y a des filles, des garçons
Qui veulent se marier ;
C'est la pure vérité.
Lorsqu'arrive le soir,
Les garçons vont les voir.
Les filles sont réjouies
En voyant leurs amis,
Elles disent en riant :
Ah ! voilà mon amant !

Ainsi chantait, d'une voix forte et légèrement tremblante, au souper qu'il donnait à ses amis, le mardi gras de l'an 1806, le père Lazé Leclerc.

Bien que déjà côtoyant les bords de la cinquantaine, le père Lazé n'en était qu'à ses premiers essais poétiques. Il ne venait que de sortir des ténèbres où sont plongées les âmes qui ne rêvent qu'en prose ; et je vous dirai, dans un moment, à quelle occasion. En attendant, écoutez ; peut-être entendrez-vous encore un faible écho des applaudissements prolongés qui accueillirent ce couplet ; et, encouragé par tant d'enthousiasme, je continuerai avec le vieux chanteur :

Jeunes filles, écoutez :
Vous voulez vous marier ;
Mais cet engagement
Vous causera du tourment.
Vous prenez un état
De peine et d'embarras.
Souvent bien du chagrin ;
Mais pourtant, à la fin,
Il faut passer par là,
Ça vous amusera.

Le père, je le constate avec plaisir, n'était pas, après tout, trop rigoriste.

Sans plus me laisser troubler par les vivats des vieux compa-

gnons de mon troubadour, je continuerai à dire de la façon la plus simple ce qu'il chantait si bien, et voici le troisième couplet :

Tu te maries, ma fille;
Tu laisses ta famille
Et tous les agréments
Avec les jeunes gens.
Faut rester au logis
Avec votre mari ;
Faut garder la maison
Sans donner de raison ;
Votre époux il faut chérir,
Et toujours lui obéir.

Vous le voyez, le père Lazé nourrissait des idées assez saines sur les devoirs de la femme.

La coutume voulait alors—et il en est ainsi encore dans plus d'une paroisse—la coutume voulait qu'une jeune femme renonçât à ses amusements de jeune fille, pour devenir sérieuse comme les matrones qui l'entouraient. La fillette d'hier se réveillait avec des idées d'économie domestique qui, certes ! n'avaient jamais auparavant ahuri sa tête éveillée. Elle n'allait plus guère à la soirée, elle ne dansait plus que le menuet, elle ne badinait plus aussi librement avec ses compagnons de la veille ; mais elle causait gravement avec les voisines, qui lui donnaient des conseils importants ; elle tournait le rouet d'un pied fiévreux ; et quelquefois même, elle songeait à tricoter de jolis petits bas de laine rouge ou bleue... selon la passion politique de son cher Jean-Baptiste. Mais revenons à la chanson du père Lazé, et citons le quatrième couplet.

Il parle du mari :

S'il est complaisant,
Vous aurez de l'agrément ;
Mais s'il est jaloux ;
Vous en aurez pas beaucoup.
Combien y en a-t-il,
De ces méchants maris,
Que tout leur intérêt
Est pour le cabaret,
Qui n'ont aucun souci
De la paix du logis !.....

Hélas ! ce triste refrain aura toujours de l'actualité. Le père avait raison. Il n'avait pas tort non plus quand il ajoutait :

Mais les femmes parfois
Ont beaucoup trop de voix.....
Elles sont mises en vilaines
Pendant toute la semaine ;
Le dimanche venu,
On ne les connaît plus :
Elles ont fleurs et rubans
Et font mille cancans,
Et n'ont aucun soucis
De la paix du logis.

Le père Lazé Leclerc ne connaissait pas mal les femmes de son temps..... et du nôtre, dirais-je, si je voulais risquer ma réputation de galant homme ; car s'il revenait au monde un jour de la semaine, c'est-à-dire un jour ouvrable, il prendrait ce jour-là pour le dimanche, supposé qu'il n'eût pour se renseigner que les rubans, les plumes et les cocardes de nos servantes. Il avait un sens droit !

Il avait des idées ; et s'il ne les exprimait pas comme aurait pu le faire un rhétoricien, au moins, il paraît qu'il ne les chantait pas trop mal. Il est impossible de faire autre chose que des bouts-rimés—et mal rimés, lorsque l'on n'est pas instruit, et que l'on ignore les règles de la prosodie. Mais enfin l'on découvre dans les œuvres de nos poètes illettrés des pensées souvent justes et grandes, une philosophie souvent gaie, plus souvent chrétienne et sévère, de la facilité, et des tournures originales.

C'est l'or en poussière ou mêlé au quartz, qui est resté sans valeur ; parce qu'une main habile ne l'a pas recueilli, fondu, passé au creuset, ou ciselé.

Quand Lazé Leclerc composa la chanson que je viens de vous dire, il avait environ cinquante-ans ; et comme je vous l'ai dit aussi, il venait de se réveiller poète. C'était un peu tard, mais l'événement qui devait mettre son talent au jour n'avait pas eu lieu plus tôt.—Et vous ne l'ignorez pas, il y a toujours un événement qui nous détermine, souvent à notre insu, à entrer franchement dans la voie où nous sommes appelés.

Le père Lazé devint poète un peu par nécessité, j'oserai dire, à son corps défendant.

Il chantait au lutrin avec Toutit-Jean-Louis. Tous deux chantaient à l'unisson dans l'église ; mais, la messe finie, il n'y avait plus d'accord possible entre eux. C'est qu'ils n'étaient pas du même parti. La paroisse était divisée, profondément divisée. On n'y voyait que du feu.....et pourtant elle n'était pas tout rouge comme aujourd'hui. Lazé Leclerc était invariablement du parti de son curé. Toutit-Jean-Louis, bien que maître-chantre, ne chantait pas de même. Plusieurs bonnes âmes s'en scandalisaient. Elles étaient convaincues que le Seigneur ne pouvait entendre d'une oreille favorable les chants de ce petit citoyen. Mais le curé n'enveloppait point dans une même réprobation la voix magnifique et les idées émancipatrices du jeune chantre ; s'il trouvait celles-ci vilaines, il trouvait celle-là bien belle ; s'il tâchait d'imposer silence aux dernières, il écoutait la première avec plaisir. C'était un homme d'esprit que ce curé.

Un dimanche, Toutit-Jean-Louis glissa dans le livre du père Lazé la petite épigramme suivante :

Lazé fait des efforts
Pour hurler au lutrin.
Une fois qu'il est dehors,
Il ne fait pas grand train.
Quand il est dans l'église, il chante la vérité ;
Il la dit seulement pas quand il est à côté.

N'est-ce pas que Toutit-Jean-Louis ne tournait pas mal une épigramme ? Il faisait aussi des chansons, et surtout des chansons satiriques. Il avait la bosse de la malice considérablement développée. Ce genre de chanson plaît beaucoup ici, parce que sous notre ciel jaloux, on aime à voir déchirer un peu ses amis. Je regrette de n'avoir pas un couplet à citer de ce malin rimeur. Demain, comme il sera trop tard, j'en aurai probablement plusieurs. Toutit est mort jeune. Il s'était marié cependant, et il a laissé, outre ses chansons, trois filles. Son vrai nom était J. Bte. Auger. Il était l'oncle de M. Julien Auger, curé de Rimouski, et d'une légion de neveux.

Il ne se doutait pas, sans doute, qu'un de ses compatriotes parlerait de lui devant un auditoire distingué, un demi-siècle plus tard, car je parie qu'il eût décoché un trait à son adresse.

Mais n'oublions pas le père Lazé.

Le dimanche suivant, il arriva àl'église une demi-heure plus

tôt que de l'accoutumée. Il roulait un petit papier entre ses doigts. Il cherchait son rival, et ses yeux, d'ordinaire si doux, lançaient des éclairs. Il aperçoit Auger au moment où celui-ci endossait son blanc surplis ou sa jupe noire : —" Tiens ! " lui dit-il ; et l'orgueil apparut sur son front rougissant : — " Tiens ! chante cela au lutrin : je ferai chorus."—Toutit oublia de nouer les cordons de son surplis, et il lut à haute voix :

Tu dis que dans l'église je chante la vérité,
Et que je la dis pas quand je suis à côté.
Je la dis quelquefois, pauvre nigaud :
C'est quand je parle de tes défauts.

Toutit-Jean-Louis se prit à rire. Il tendit la main au père Lazé : " Nous sommes quittes, dit-il ; allons chanter la messe Bordelaise, ça vaudra mieux que vos chansons et les miennes."

L'on ne connaissait, en effet, rien au-delà de la chanson—et l'on chantait même les épigrammes.

A partir de ce jour, Lazé Leclerc eut une idée fixe—peut-être tous les poètes ou rimailleurs ont-ils cette idée—c'est qu'il devait faire des vers, bon gré, malgré, et en dépit de tous et de tout. Et il composa des romances et des complaintes. Sa muse s'éveillait aisément ; le plus simple événement lui fournissait un sujet. Il devint le chansonnier de la paroisse. Les jeunes gens redisaient, dans les veillées, ses derniers couplets et lui faisaient mille compliments. La crainte inspirait bien un peu ces hommages, car le père Lazé se faisait un devoir de ridiculiser les travers de ses amis, ou de tancer vertement leurs défauts. Il croyait à sa vocation.

Avant de dire adieu à ce vieux troubadour, je citerai encore une de ses compositions. Je l'ai entendu chanter souvent quand j'étais jeune—hélas ! il y a longtemps !.....

Pour bien comprendre l'à-propos de la morale de cette chanson, il faut se souvenir qu'au temps où elle fut composée, l'usage voulait que les femmes eussent la tête couverte dans la maison.

Quelques jeunes filles seules secouaient le joug de la coutume, et laissaient, avec une certaine coquetterie, flotter leurs cheveux comme un voile sur leurs rondes épaules. Elles n'avaient point tort, n'en déplaise au vieux chansonnier de ma paroisse.

Elles n'avaient point tort ; mais il y avait de l'imprudence à travailler au métier, le soir, à la chandelle, avec une longue chevelure flottante.

La chanson de Lisette.

Publions l'aventure
De la fille à Fanfan
Ah ! la pauvrette endure ;
Un feu bien surprenant :
Tissant l'étoffe nouvelle,
Le soir à la veillée,
Au feu de la chandelle
Lizette s'est grillée.

Ses cheveux, tout en flamme
Comme son jeune cœur,
Ont perdu, je le proclame,
Leur éclat, leur couleur.

Peut-être faut-il lire :

Ses cheveux tout en flamme,
Comme son jeune cœur,
Ont perdu .....
Leur éclat, leur couleur.

Dans mon respect pour la mémoire de Lisette, j'aime à croire que non. Mais vous voyez comme une virgule mal placée peut ternir ou compromettre la meilleure réputation, et comme la vertu a raison d'aimer et de protéger la science.

Je reprends ce couplet :

Ses cheveux, tout en flamme
Comme son jeune cœur,
Ont perdu, je le proclame,
Leur éclat, leur couleur.
Elle dit en elle-même :
Avec mes beaux cheveux
Hélas ! douleur extrême !
Iront mes amoureux.

Son père, qui se lève,
Dit : Qu'as-tu ma petite ?
Est-ce que j'ai fait un rêve ?
Mon enfant, parle vite.
Hélas ! reprit Lisette,
Tout à coup j'ai pris feu
En passant la navette !
O ma navette, adieu !

Apprenez, filles sages,
A couvrir vos cheveux ;
Respectez les usages,
Malgré les amoureux.
Bien plus que la chandelle,
Le feu des passions
Brûle le cœur des belles :
Faites attention !

Lisette ne fut pas vaincue. Les cheveux, comme les passions, renaissent toujours, tant qu'ils ne sont pas déracinés. Elle oublia ce petit malheur. Seulement, quand elle travaillait au métier le soir, elle emprisonnait ses cheveux dans une résille aux larges mailles.

Le père Lazé chanta jusqu'à sa mort, qui arriva quatre-vingt-un ans après sa naissance. Il avait appris à lire et même à écrire un peu. Il se maria trois fois—Ces poètes !

II

De tous les habitants de Lotbinière, le plus doux, le plus laborieux, le plus simple dans la bonne acception du mot, le plus économe sans être vilain, le plus dévot sans bigoterie, le plus joyeux à ses heures de loisir, le plus heureux à son modeste foyer, c'est bien José Auger.

Quand j'allais à l'école et que je descendais la route qui longe son petit champ, au temps du labourage ou de la moisson, je l'entendais toujours chanter. Pour lui comme pour l'oiseau, chanter est un besoin. Il éparpille ses rimes comme ses grains au jour des semailles, ou il les réunit pour en faire des chansons comme il réunit les épis pour en faire des gerbes. Sa mémoire est remplie de refrains comme sa grange l'est de trèfle et de foins odorants. José Auger ne sait pas écrire ; il ne sait pas lire non plus. Il grave ses vers dans son esprit, et le soir, en se reposant au coin du feu, il les chante à qui veut les apprendre. N'ayant jamais rien lu, Auger se trouve privé d'une grande source d'inspiration ; mais il reste nécessairement plus original. Comme son devancier le père Lazé Leclerc, il fait des couplets à tout propos et à propos de tout. Il trouve moyen de composer dix refrains sur un sujet qui ne fournirait pas quatre rimes au meilleur poète.

C'est peut-être par fierté qu'une muse mieux élevée et plus

savante garde alors le silence. Elle ne veut pas descendre. La muse ignorante ne peut pas voler bien haut. L'aigle ne rase jamais la terre, il y briserait ses ailes... Pour se reposer même, il chosit les hauteurs. Le moineau voltige sur les plaines : son aile trop faible ne le porte jamais aux cimes escarpées.....

José Auger a chanté l'incendie de la sacristie de Lotbinière, je vous demande ce qu'il aurait fait si l'église eût brûlé. Il a chanté la mort cruelle de Casimir Pérusse, l'un de mes jeunes voisins, au temps jadis, qui fut massacré par les Indiens, dans les forêts de la Californie, où il s'était rendu à pied.

Cette complainte, grâce au sujet, a bien été la plus populaire de toutes celles qu'il a faites. Pérusse était connu de toute la paroisse, et la mort lamentable qu'il endura fit retentir son nom jusqu'aux extrémités de la Province.

Plusieurs voulurent célébrer ce triste événement. Paul fut du nombre — Paul, le frère de José Auger—Paul n'est point poète ; il n'est point rimeur ; il n'est pas même rimailleur—il est vieux garçon !..... N'importe ! Il se dit dans un moment d'enthousiasme—le seul probablement qu'il ait eu dans sa vie—il se dit : " J'pense bien faire une chanson, moi aussi, puisque p'tit Jos en fait ! " Et il se recueillit, et après une heure de méditation sérieuse, il se mit à chanter avec des larmes dans la voix :

C'est ce pauvre Casimir Pérusse
Qu'a reçu un coup de flèche dans l'estomac.
Il s'est écrié : aux armes ! aux armes !
Je suis foulu !.....

Pour justifier le cri " aux armes," je dois dire que Pérusse faisait sentinelle devant la tente où reposaient ses compagnons, quand il fut atteint par les flèches empoisonnées des sauvages. Je n'essaie pas de justifier le reste.

José Auger a redit aussi la querelle qui s'éleva entre Xavier Beaudet et Michel Durand au sujet d'un timon de charette.

Beaudet qui, brave et malin,
Laisse emporter sa ménoire,
S'écrie : Va, mon vilain,
J'aurai bonne mémoire !
Tu crois que l'on peut prendre
Ce qui n'est pas perdu.....
Crois-tu qu'il faudra rendre
Ce qui n'est pas rendu ?

Il a célébré la malice du mesquin Larochelle, aujourd'hui horoger ambulant de St. Sauveur de Québec, qui faillit faire périr deux charmants gamins alléchés par l'éclat d'une pomme, comme l'ont été, bien avant eux du reste, des gens pourtant réputés sages. Il est vrai que nous avons été rudement punis pour ces derniers. Mais permettez-moi de citer un peu plus au long ce rimeur impitoyable, qui semble n'avoir qu'une passion, celle de chanter. Ce sont des couplets adressés par un père à sa fille qui va se marier.

Ma charmante Claire,
Je chante pour t'instruire,
Je chante pour te plaire,
Puisque c'est ton désir.
La maison de ton père
Tu quittes pour toujours;
Jusqu'à la mort, j'espère,
Tu suivras tes amours.

Bénis le roi suprême
Dans ton nouvel état;
Et bénis-le quand même
Tu ne t'y plairais pas.
Consacre-lui sans cesse
Ta joie et ton bonheur,
L'objet de ta tendresse,
Tes plaisirs, tes douleurs.

Si quelqu'un te chagrine,
Dis-lui sans t'émouvoir:
Je ne suis pas divine
Mais je fais mon devoir.
Use de vigilance:
Souvent on peut manquer.
Sois pleine de clémence,
Peu prompte à te choquer.

Rends-toi toujours aimable,
Et tu seras aimée.
Mais l'amour véritable,
Oui, c'est la charité.
Sois d'une humeur paisible,
Sois d'un caractère doux,
Et tu seras, ma fille,
Chérie de ton époux.

Dans tout le voisinage;
Garde la paix ; enfin
Déteste ce langage
Qui blesse le prochain.
L'amitié se relâche
Quand on se voit souvent ;
On n'a pas de disgrâce
Quand on sort rarement.

A chaque jour servile
Sans cesse occupe-toi :
Ta vie sera utile,
Et c'est là notre loi.
Observe le dimanche
En allant au saint lieu.
Ton âme restera blanche
Aux regards de ton Dieu.

Si Auger ne sait pas lire, il écoute les sermons de son curé ; c'est évident. Il y a dans ces couplets de la facilité, d'excellents sentiments, et des conseils fort utiles. Toutes les chansons de mon vieux compatriote ne sont pas marquées au coin d'une pareille piété. Cela serait devenu fastidieux ; car la chanson est, de sa nature, légère et gaie. Elle se trouve à la gène dans un costume trop sévère, et elle perd sa grâce en devenant cantique

Auger a bien soixante ans sonnés aujourd'hui. Il est le père heureux d'une nombreuse famille. L'une de ses filles est sœur de charité.

III

A mesure que les années avancent, l'instruction se répand parmi le peuple. Il y a cinquante ans celui qui savait lire était fort considéré. Si avec cela il savait écrire, on disait de lui : c'est un savant. Aujourd'hui, Dieu merci, les ténèbres se dissipent..... et l'on n'est pas savant pour si peu. Les deux poètes dont je veux parler maintenant savent donc lire... que dis-je ?... ils écrivent même. Octave Normand et Lazare Tace sont deux cousins ; et tous deux ils sont nés poètes.

Pourtant ils mourront sans voir leurs fronts ceints des lauriers que d'autres plus heureux ont pu recueillir. Ce sont des intelligences d'élite restées dans les ombres, des intelligences que n'ont pas touchées les rayons du soleil. Normand, plus instruit que son cousin, a même franchi le seuil des séminaires. Il a atteint la quatrième. Des malheurs de famille l'ont rappelé

à la campagne. Il s'est fait batelier comme son père, comme ses frères.

Souvent il est venu sur les quais de Montréal vendre du bois aux heureux citadins. Il aimait cette vie sur l'eau. Elle offre, en effet, beaucoup d'attraits aux poètes. Un jour, la petite goëlette qui portait toute sa fortune—je veux dire ses cahiers de poésies—la petite goëlette sombra sur les côtes de l'Isle d'Orléans, dans une rencontre avec un steamer. A peine le poète eut-il le temps de sauver sa vie.

Un peu plus tard, je le trouve exerçant le métier de bûcheron pour donner le pain à sa jeune famille. Aujourd'hui, il travaille comme journalier sur le chemin de fer, à la gare d'Arthabaska. Il est âgé de trente et quelques années. Il est propriétaire d'une jolie petite femme, et père de plusieurs beaux enfants—mais il ne fait plus de vers. Je possède la seule pièce qu'il ait écrite depuis longtemps. Elle est adressée à un ami dont le père venait de mourir. Je vous la donne avec ses imperfections. C'est une épître en vers alexandrins.

A MON CHER COUSIN

Sèche tes pleurs, ami, sèche tes tristes pleurs !
Confie au vent du soir tes trop justes douleurs !
Peut-être diras-tu dans ta grande tristesse :
Comment ne pas gémir quand la peine nous presse ?
Comment rester muet, quand les échos divers
Semblent se réunir pour dire à l'univers
Les soucis, les soupirs d'une âme infortunée ?
Je le sais, mon ami, cette terre est semée
Que d'amères douleurs, que d'informes débris !
Que de pénibles maux et de cuisants soucis !
Jadis où l'avenir me semblait plein de charmes,
J'ai subi comme toi ces cruelles alarmes !

Il avait perdu son père, aussi lui ; et c'est alors qu'il dut renoncer à l'étude.

Sèche tes pleurs, te dis-je ; Oh ! oui, sèche tes pleurs !.....
Confie au vent du soir tes trop justes douleurs !
Tu le sais, au-dessus de la voûte azurée,
Que vient orner encore de sa présence aimée
Cette étoile du soir, pure comme la fleur
Qui répand au lointain sa plus suave odeur ;
Oui, tu le sais, il est un sentier plein de charmes
Qui mène au vrai bonheur en finissant les larmes,
C'est là que reposent tant d'êtres fortunés,
Tant d'amis d'autrefois, de parents bien-aimés !

Aussi c'est là que veille, admis au rang des anges
Qui chantent du Très-Haut les grandeurs, les louanges,
Cet être si chéri, ce père tant aimé !.....
Et du haut de ce Ciel, où tout n'est que beauté,
Comme il doit regarder avec douleur amère
Les maux que nous souffrons sur cette pauvre terre !
Et pour ses doux enfants, oh ! que son tendre cœur
Doit former bien souvent des souhaits de bonheur !
Et tu voudrais troubler, par d'inutiles larmes,
Ce bonheur mille fois plus doux que tous les charmes !

Sèche tes pleurs, te dis-je ; oh ! oui, sèche tes pleurs !
Confie au vent du soir tes trop justes douleurs !
Et qu'est-ce que la vie ? Un vent, une fumée,
Un orage du soir, une brise embaumée,
Un éclair de bonheur qui brille au firmament,
Et qui va tout à coup périr dans le néant !...
C'est là qu'elle nous mène, amertume profonde !
Cette bien courte vie, en erreurs trop féconde !
Le superbe orgueilleux, le héros si puissant,
Que lui reste-t-il donc de son nom florissant ?
Quelques penseurs flatteurs, quelques mots que l'histoire
Voudra bien raconter, souvenir de sa gloire !
Peut-être seulement quelques pleurs superflus,
Qu'un écho qui répète : Il est mort ! il n'est plus !
Sèche, sèche tes pleurs ; ne verse plus de larmes.
En quittant cette vie, il a fui les alarmes ;
Bon époux et bon père il a d'un Dieux jaloux
Mérité la clémence et calmé le courroux !

Cette page n'est pas sans défauts. Si elle était la production d'un esprit cultivé, d'un homme instruit, elle serait mauvaise même ; car une œuvre littéraire est bonne ou mauvaise en soi, et elle l'est par comparaison. Mais c'est une main tremblante qui l'a écrite ; je veux dire une main que la bêche du journalier et la hache du bucheron ont fatiguée et brisée ; c'est une intelligence rongée par la rouille—s'il m'est permis de parler ainsi—qui a conçu ces alexandrins ! J'ai sans doute raison de penser que Normand serait aujourd'hui l'un des habitués du Parnasse, et peut-être un enfant-gâté des muses, si au lieu de fouiller la poussière et la neige, à quatre shelings par jour, depuis quinze ans, il eût feuilleté les livres ; s'il eût étudié et médité, au lieu de s'abrutir—pardonnez-moi le mot—par un travail manuel pénible et sans merci.

PAMPHILE LE MAY.

(*A suivre.*)

REVUE

DE

MONTREAL

A MA BELLE-SŒUR

MADAME LEMAN

Madame, quand le ciel vous fit dépositaire
De ces deux chers enfants qui sont votre fierté,
Avez-vous reflechi que Dieu—charmant mystère !
Triplait ainsi chez vous la grâce et la beauté?

Vous le savez sans doute, il n'est rien sur la terre,
Non, rien de comparable à cette majesté,
Que, dans son doux éclat et sa splendeur austère,
Sur un front calme et pur, met la maternité.

Madame, j'aime à voir cette auréole sainte
Resplendir où déjà brillait la double empreinte
De la pensée unie à tous les dons du cœur ;

Et c'est parce qu'en vous j'admirais tant la mère,
Que je vous ai voué la tendresse d'un frère,
Avant d'avoir le droit de vous nommer ma sœur.

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

Tome I, 2e livraison, mars 1877.

LA CRISE COMMERCIALE ACTUELLE

I

Cette crise a pris naissance aux Etats-Unis, où elle a éclaté en 1873.

La guerre civile a profondément modifié la situation économique de la grande république américaine. Ne possédant guère de crédit à l'étranger, le gouvernement américain dut demander à la richesse et à l'industrie nationales à peu près tout ce dont il eut besoin, pour maintenir ses nombreuses armées en campagne. Comme la recette des impots ne suffisait pas à payer ces grandes dépenses, il fut contraint de les solder au moyen du papier-monnaie. Il en émit pour des milliards, dont deux restent encore à payer. L'émission de ce papier, portant intérêt à un taux comparativement élevé, eu égard à sa valeur, donna naissance à la classe des rentiers, à peu près inconnue jusqu'alors aux Etats-Unis. L'existence de cette classe oisive, vivant de ses rentes sans travailler, a immobilisé des millions, en sorte que les sommes énormes dépensées par le gouvernement, au lieu d'ajouter un nouvel élément aux forces productives et aux ressources financières des Etats-Unis, se sont retirées de la production, bien loin de venir féconder et stimuler de nouvelles entreprises.

Une partie du papier-monnaie émis par le gouvernement fut cependant dirigée dans cette voie, et il y eut à la suite de la guerre une recrudescence d'activité dans l'industrie et le commerce, à tel point qu'avec les recettes publiques seulement, on put en quelques années réduire le chiffre de la dette de plus de deux milliards. Mais une mauvaise opération financière vint bientôt ralentir cet élan. Pour racheter le papier-monnaie et ramener les paiements en espèces, le secrétaire du trésor, M. McCulloch, résolut de convertir les obligations 6/00 en titres 5/00, et de se procurer par là l'or qui devait remplacer et racheter le papier-monnaie. Les nouveaux titres furent lancés sur les marchés étrangers ; mais cette opération eut des résultats tout-à-fait différents de ceux que M. McCulloch en avait espérés. Les 5/00 furent pris ; et au lieu de les payer en or, on les solda pour la grande partie en traites tirées sur les importateurs amé-

ricains, en sorte que l'opération n'eut pas de résultat sensible pour le rachat du papier-monnaie, et produisit les plus désastreuses conséquences pour l'industrie nationale. Les différences de change offrant une grande marge à l'industrie étrangère, elle en a profité pour inonder de ses produits les marchés américains, où l'industrie nationale, par suite de cette circonstance exceptionnelle, ne pouvait plus soutenir la concurrence. Les usines se sont fermées, le travail a cessé, et lorsque, par chance, il a été continué, des réductions de salaires ont été imposées à l'ouvrier, contraint par la misère de se prêter à tout ce qu'on lui demandait.

La situation des ouvriers a été aggravée davantage par l'établissement des banques nationales, qui a détourné d'immenses capitaux de leur emploi ordinaire, en les rendant indépendants des besoins du commerce et de l'industrie. Pour fonder ces banques nationales, il suffisait de déposer au bureau du trésor une certaine quantité de titres de la dette publique portant intérêt au taux de 6/00. Pour ces titres, les banques recevaient une égale somme de papier-monnaie dont le gouvernement garantissait les 9/10 et qui n'avaient pas cours forcé, mais circulaient à l'égal du "legal tender." Il est vrai que les banques payaient 1/00 au gouvernement sur le montant qu'elles recevaient, mais ce percentage était beaucoup plus que compensé par les 15/00 de prime, qu'elles réalisaient sur le paiement de l'intérêt des titres déposés, soldé en or. En réalité les banques nationales retirent sur chaque somme de $100,000 des intérêts au montant de $5,100.00, sans compter les profits sur le change de l'or. On conçoit que jouissant de tels avantages, ces banques pouvaient faire main basse sur toutes les industries, et de fait elles s'en sont emparées par l'intermédiaire des compagnies financières qu'elles favorisent. Cet envahissement de toutes les branches de l'activité nationale a eu des conséquences écrasantes pour le travail, et amené la gêne et le malaise dans toutes les affaires. Inutile d'ajouter que cette surabondance de capitaux a donné naissance aux spéculations les plus échevelées, notamment aux entreprises de chemins de fer. Il suffisait de mettre les actions à la bourse pour les écouler, et de faire circuler des prospectus pour faire prendre les projets les plus extravagants.

Enfin il est arrivé ce qui survient toujours quand on compte trop sur une abondance temporaire et anormale : on a détruit

des richesses immenses, immobilisé des capitaux énormes dans la confection des chemins de fer et d'autres travaux de même nature. Les masses consommaient moins pour équilibrer leurs dépenses avec les recettes de leurs salaires réduits ; la production s'en ressentit bientôt et la gêne devint générale. Il fallut réaliser, et alors on s'aperçut, mais trop tard, que la cause du malaise était générale et qu'il était impossible d'y remédier. La crise se déclara, puis s'aggrava rapidement par la chute des maisons les mieux posées, des compagnies les plus puissantes : du mois de janvier 1872 au mois de janvier 1876, les faillites de compagnies de chemins de fer se sont élevées à $747,905,152.00.

Le contre-coup de cette crise s'est fait sentir dans tous les pays qui avaient des relations commerciales avec les Etats-Unis, et surtout en Angleterre, qui fait la plus grande partie de son commerce avec les Américains. Ceux-ci, durant la période de prospérité que nous avons déjà fait connaître, donnèrent à l'établissement des voies ferrées un développement immense ; la plus grande partie du fer employé dans ces travaux fut importée d'Angleterre, et les fabricants anglais étendirent leurs opérations pour satisfaire cette demande extraordinaire. La crise qui se déclara en 1873 fit cesser cette demande en arrêtant la construction des chemins de fer, et ferma au commerce de la Grande-Bretagne un de ses débouchés les plus considérables. Les exportations du fer d'Angleterre aux Etats-Unis, qui atteignaient le chiffre de 831,691 tonneaux en 1870, tombèrent à 286,707 tonneaux en 1874, et à 204,643 en 1875 ; ce qui accuse une diminution de 607,048 tonneaux en 1875, comparativement à l'exportation de 1870. Cette dépression est énorme. Une forge montée de façon à produire 1,000 tonnes de fer en barre par semaine est constituée au capital d'environ dix millions de francs ($2,000,000). Or, si cette forge est en activité toute l'année, elle distribue annuellement en salaires une somme presqu'équivalente à son capital (1). En sorte que la diminution dans l'exportation des fers aux Etats-Unis représente, pour les ouvriers anglais et la production de la Grande-Bretagne, une perte d'environ $24,000 pour une seule année. C'est énorme, et il est évident que cette diminution a dû influer beaucoup sur la crise qui sévit en Angleterre, et que nous étudierons plus loin.

---

(1) Ed. Barbier.—*Réforme Economique*

II

Nous avons déjà vu (1) les fâcheuses conséquences que la victoire a eues pour l'Allemagne. L'abondance que les milliards de la France firent naître dans l'imagination des Allemands les porta aux extravagances de tous genres : spéculations véreuses ou mal conçues, travaux publics, entreprises industrielles, tout enfin surgit à la fois. Entre autres choses, les Allemands se livrèrent avec enthousiasme à l'industrie des fers. A force d'argent, ils réussirent à donner une certaine extension à cette industrie, mais ils avaient compté sans la concurrence, qui leur fit subir des pertes énormes. La France et la Belgique, jouissant d'avantages supérieurs, agrandirent aussi leurs opérations dans l'industrie des fers, en prévision du malaise que les grèves faisaient éprouver à cette industrie en Angleterre, et mirent bientôt l'Allemagne hors de combat, vendant avec profit leurs fers à des prix inférieurs au coût de production des fers allemands. Les Allemands furent contraints de fermer leurs usines et hauts-fourneaux, et perdirent les capitaux qu'ils y avaient engloutis. Lorsque le reichstag s'est occupé des droits sur les fers, au commencement de l'année dernière, il a été constaté que malgré l'impulsion donnée à la création de chemins de fer nouveaux, le travail métallurgique s'est notablement ralenti, que patrons et ouvriers sont en pleine souffrance, et que la consommation fait défaut. Au surplus, s'est écrié M. Bamberger, un certain nombre d'usines ont été installées et développées, non parce qu'on a trouvé des gisements de fer ou de houille, ou parce que de nouveaux débouchés se sont ouverts, mais parce qu'il s'agissait de lancer à la bourse des actions véreuses, et de prendre le public pour dupe (2).

A toutes ces causes de désordre est venue s'ajouter la politique financière de M. de Bismark. Ebloui par la victoire, le chancelier prussien se crut de force à remorquer toute l'Europe, et se servit pour arriver a cette fin de la loi monétaire de 1871, qui a pour but de remplacer le double étalon de l'or et de l'argent par l'or uniquement. L'accomplissement de cette réforme n'est qu'une affaire de temps, puisqu'elle est déjà opérée dans presque tous les pays de race scandinave ; et en prenant les devants, M.

---

(1) Dans une autre conférence donnée à l'Institut-Canadien.

(2) *La Réforme Economique.*

de Bismark crut qu'il pourrait se rallier par cette espèce de solidarité monétaire presque tous les peuples de l'Europe, et former par là un contre-poids à l'influence des pays de race latine, chez lesquels le double étalon existe encore. Il voulait aussi resserrer les liens qui unissent l'Allemagne du Sud à celle du Nord, en rendant la première dépendante de l'empire en matière monétaire. Toujours est-il que la loi du 4 décembre 1871 a pour effet l'unité monétaire avec l'or pour étalon, de supprimer les trois systèmes existants. et d'opérer l'unification pour les billets de banque et les autres valeurs fiduciaires, qui ne ressortent maintenant que du contrôle du gouvernement de M. de Bismark. Les banques particulières ont été supprimées et fondues dans la Banque de Prusse, qui a changé son nom en celui de *Banque d'Allemagne.*

Cette centralisation a causé un vide immense dans la circulation. Outre que l'argent a été déprécié par la démonétisation, le papier-monnaie qu'on a substitué aux petites coupures est en en titres trop élevés et diminue par là même la circulation, qui ne peut se faire, chez les classes pauvres, avec des billets d'une aussi grande valeur, habituées qu'elles sont aux petites coupures, plus en harmonie avec leurs moyens et leur besoins.

Telles sont les circonstances dans lesquelles la crise s'est produite en Allemagne, circonstances qu'un publiciste français résume en ces quelques lignes : "Le pire est que l'industrie, bien que tombée dans le marasme, a enlevé à l'agriculture des forces considérables, dont l'absence a eu pour celle-ci de fâcheux résultats. La fièvre de spéculation qui s'est emparée de l'Allemagne... a eu pour conséquence une production excessive ; des palais ont été construits pour des millionnaires, dont les millions consistaient en titres véreux ; des entreprises d'exploitation ont été fondées sans débouchés suffisants pour l'écoulement des produits ; les travailleurs ont été attirés vers les grands centres industriels par l'élévation des salaires et les séductions du bien-être. Mais bientôt cette fièvre s'est calmée ; les entreprises fondées sur le sable se sont écroulées ; les patrons se sont ruinés et les ouvriers sont restés sans travail. Nous ne citerons qu'un exemple. A Chemnitz, ville industrielle en Saxe, les fabriques de machines sont désertes. L'une d'elles a déjà renvoyé peu à peu plus de 1,000 ouvriers ; il en restait 1,800 qui ne travaillaient plus que six heures par jour, lorsque tout récemment la direction a décidé que la fabrique ne serait plus ouverte que

trois jours par semaine." Ajoutons que les affaires sont si mauvaises, la gêne si grande, que pour réaliser, les détenteurs des marchandises sont contraints de recourir à l'expédient ruineux des ventes à l'encan, et de les faire colporter dans les villages et les campagnes. Le colportage est devenu une institution qui domine la situation, à tel point que cette façon de vendre au rabais et de sacrifier les marchandises a été amenée devant le reischtag, parce qu'on la regarde comme une cause de ruine pour le commerce.

III

La crise a sévi d'une manière presqu'aussi sévère en Autriche, en Russie et dans tous les principaux pays d'Europe, sauf la France et la Belgique, qui traversent sans gêne et sans encombre cette période de malaise et de perturbation commerciale. Dans ces deux pays, on sait économiser, les masses vivent de peu, et la richesse s'accumule assez pour que les affaires supportent sans difficulté le contre-coup des désordres, des ruines qui se produisent ailleurs. Adam Smith a dit que "c'est le travail annuel qui est la source de la richesse des nations" et cette vérité s'applique parfaitement à la France et à la Belgique, dont les populations possèdent à l'extrême l'amour du travail et de l'économie. D'ailleurs, l'honnêteté proverbiale qui règne dans les transactions chez les Français et les Belges, l'horreur qu'ils ont de la banqueroute, qui est en si grande vogue ailleurs, protégent ces deux pays contre les entreprises et les spéculations véreuses, les opérations téméraires et mal conçues, cause des désastres qui se produisent dans les autres pays.

L'Angleterre, qui est incontestablement le pays le plus commercial de l'univers, a naturellement ressenti le contre-coup de la crise qui a sévi partout, et elle a été entraînée, par ses relations de commerce extérieur, dans ce courant de ruine et de perturbation mercantile. La gêne, la lourdeur des affaires dans les autres pays a eu pour effet de diminuer considérablement la consommation des produits de l'industrie anglaise. De £255,-961,609 sterling en 1872, l'exportation de la Grande-Bretagne est tombée à £255,206,203 en 1873, à £239,558,121 en 1874, et à £223,494,570 en 1875, chiffre qui, comparé avec celui de 1872, accuse une diminution de £32,467,039 sterling ou $157,790,109.54. Et pendant que les exportations ont ainsi diminué, les importations ont constamment augmenté, à l'exception de celles de

1874, qui accusent une très-légère diminution, et de £353,375,740 en 1872, elles se sont élevées à £373,941,125, faisant une augmentation de £20,565,385 ou $99,946,771.10. La différence dans la situation se solde donc, comparativement, par un déficit de $257,736,880.64. Si riche que soit le peuple anglais, on comprend qu'un pareil déficit a dû affecter ses ressources et ses capitaux circulants, puis amener une gêne comparativement grande dans ses affaires. Et le mal est d'autant plus grave que la diminution est bien plus grande dans la valeur que dans la quantité des exportations. "Il ne faut pas oublier d'ailleurs, observe M. Barbier, que dans quelques cas la diminution des exportations est plus apparente que réelle. L'élévation rapide des prix qui s'est produite en 1872 a amené une réaction inévitable. Il en résulte donc que les quantités exportées ont augmenté et que la valeur pécuniaire de ces exportations a diminué. Ainsi, par exemple, en 1873, l'Angleterre a exporté 12,617,566 tonnes de charbon contre 14,475,036 tonnes en 1875; mais la valeur des charbons exportés est tombée de 329,712,775 francs en 1873. à 241,149,050 frs. en 1875. En 1873, l'Angleterre a exporté 214,778,827 yards de fil de coton contre 215,489,700 yards en 1875. Malgré cette augmentation en quantité, la valeur est tombée de 397,386,000 frs. en 1873, à 329,250,500 en 1875. En 1873 les pièces de coton tissé exportées représentaient une longueur de 3,483,735,585 yards (1) contre 3,559,496,900 yards en 1875, et cependant la valeur a diminué de 1,412,329,550 en 1873, 1,339,739,175 en 1875. Les exportations en fers et en aciers sont tombées de 2,957,813 tonnes en 1873 à 2,465,640 tonnes en 1875, c'est-à-dire qu'elles ont diminué d'environ un sixième; mais la valeur de ces quantités a baissé de 943,280,975 frs. en 1873 à 644,535,525 frs. en 1875, soit une diminution d'environ un tiers."

Ces diminutions d'exportation portent principalement, sur les Etats-Unis pour £13,600,000, sur l'Allemagne pour £8,000,000, la Russie pour £5,200,000, la Turquie pour £4,000,000, la Chine et la Hollande pour £2,800,000; en tout £33,600,000 sterling pour ces six pays. Cette diminution a surtout porté sur les fers, à cause de la suspension des travaux de chemins de fer, occasionnée par la crise et le malaise dont souffre l'industrie des fers, malaise qui affecte d'autant plus le commerce anglais que cette industrie est la plus importante dans la Grande-Bretagne, où elle fait vivre une population de 4,000,000 d'ouvriers.

---

(1) 2,073,652 milles, ou 691,217⅓ lieues.

Les grèves ont contribué pour beaucoup à ce déplorable état de choses, puisqu'elles ont contraint plusieurs propriétaires de forges et de mines à suspendre leurs opérations. Ajoutez à ces causes les emprunts étrangers et la démonétisation de l'argent en Allemagne, qui a fait baisser la valeur de ce métal, et par là considérablement affecté le commerce avec les Indes, et vous avez les éléments de la crise qui se fait sentir en Angleterre.

D'ailleurs la richesse pécuniaire de l'Angleterre a été considérablement réduite par les travaux de chemins de fer qui, de 1870 à 1875, ont absorbé environ un milliard de piastres. Une grande partie de cette somme colossale, immobilisée dans les différents pays, a été fournie par les capitalistes anglais, qui ont détourné ces millions de la circulation ordinaire, et fait naître la gêne partout.

Puis cette crise révèle un état de choses qui cause les plus vives inquiétudes à ceux qui s'occupent de l'avenir industriel et commercial de la Grande-Bretagne. La principale industrie de l'Angleterre, celle des fers, accuse une diminution qui semble être le commencement d'une décadence inévitable. Cette industrie a reçu une impulsion extraordinaire de l'établissement des voies ferrées. Dès qu'il fut constaté que la vapeur pouvait être pratiquement employée comme force motrice, tous les pays qui adoptèrent ce nouveau genre de traction s'adressèrent à l'Angleterre, afin de se procurer la plus grande partie du fer requis pour l'établissement des chemins a lisses. Outre que la Grande-Bretagne, grâce aux avantages naturels qu'elle possède, pouvait fournir le fer à des prix défiant toute concurrence, elle avait aussi les capitaux nécessaires, pour donner à l'industrie métallurgique le développement que nécessitait la demande toujours croissante des fers employés dans la construction des chemins à lisses. Dans les quarante-cinq ans compris entre 1831 et 1876, les exportations de fer en barre de l'Angleterre ont augmenté de 1,902,000 tonnes, ou de 98,000 tonnes en 1831 à plus de 2,000,000 de tonnes en 1875. Pendant la même période, les exportations de fer brut se sont accrues de 12,000 à 1,300,000 tonnes. En fixant à $30.00 la tonne, en moyenne, le prix des fers exportés pendant ces quarante-cinq années, on voit que les ressources que lui fournit l'exploitation de ses mines de fer étaient en 1831 de $3,000,000, et de $96,000.00 en 1875, ce qui accuse une différence de quatre-vingt-treize millions. Ces chiffres montrent l'importance que l'industrie métallurgique a pour l'Angleterre. Une autre com-

paraison fera mieux comprendre l'importance de l'industrie des fers pour l'Angleterre. Pendant la période quinquennale 1870-1874, la valeur totale des exportations de la Grande-Bretagne a été de £1,450,889,332 sterling, et celle des fers bruts au moins de £45,384,000, ou environ 3.10/00 des exportations totales. Ce dernier chiffre est beaucoup plus important qu'il ne semble l'être de prime abord. La plus grande partie des exportations de l'Angleterre se compose de denrées et de produits étrangers, ou de produits de fabrique anglaise mais dont la matière première est importée, en sorte que sur ces produits la Grande-Bretagne ne réalise que les profits ordinaires du commerce, ou les profits de fabrication, tandis que l'exportation du fer est un profit net pour la population anglaise, puisqu'elle représente le prix de la matière première et du travail employé à la tirer de la terre ou à la transformer. C'est pourquoi l'industrie des fers constitue l'industrie par excellence de la Grande-Bretagne, et c'est pourquoi aussi la décadence de cette industrie, qui paraît inévitable, semble de très-mauvais augure pour l'avenir industriel de ce pays Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à l'exploitation des charbons, qui se trouve à peu près dans les mêmes circonstances. Enfin la construction des chemins de fer a donné une telle impulsion au progrès industriel de la Grande-Bretagne, et par suite à son commerce, que ce dernier s'est plus que doublé pendant les quinze années comprises de 1855 à 1870, puisque de £260,000,000 à la première époque, il s'est élevé à £547,200,000 à la dernière. Rien d'étonnant, écrit un économiste français, comme l'augmentation du commerce du Royaume-Uni pendant ces cent dernières années. En 1763, l'Angleterre comptait environ 10 millions d'habitants ; elle en comptait 31 millions en 1870 ; soit une augmentation de 336 0/0. Mais si la population s'est triplée, les importations ont augmenté dans une proportion bien plus considérable encore, c'est-à-dire dans une proportion trente fois plus grande. En 1763, les importations s'élevaient à 250 millions de francs ; en 1870, elles s'élevaient à 7 milliards 580 millions de francs. Les exportations ont augmenté dans la proportion de presque 1 à 20 : en 1763, elles s'élevaient à 325 millions de francs ; en 1870, à 6 milliards 102 millions de francs. Le mouvement maritime a suivi presque la même proportion ascendante : en 1763 le mouvement des ports, entrées et sorties, s'élevait à 1 million 500 mille tonneaux ; en 1870, à 36 millions de tonneaux ; l'ensemble des navires appartenant à l'Angleterre

représentait 556,000 tonneaux en 1763 ; en 1870, il représentait 7 millions 100,000 tonneaux (1).

Revenons aux fers.

A mesure que les voies ferrées se sont multipliées dans les divers pays, elles y ont donné une impulsion extraordinaire à la métallurgie du fer, et la production s'est augmentée d'une manière gigantesque. La France, la Belgique, la Russie, la Suède, l'Autriche, l'Allemagne et les Etats-Unis qui, en 1831, ne produisaient collectivement qu'environ 928,170 tonnes de fonte en gueuse, et 607,300 tonnes de fer forgé, produisaient en 1860 à peu près 3,267,353 tonnes de fonte, et 2,042,224 tonnes de fer ; soit une augmentation approchant 300 pour 100. Dans presque tous ces pays, on a soumis l'importation des fers ouvrés à des droits protecteurs et laissé l'importation des fers bruts, en gueuse, libre d'impôts ; ce qui a considérablement développé la production des fers fabriqués, et diminué dans la même proportion l'industrie anglaise, qui se trouve aujourd'hui privée de tous ces débouchés.

Il en est de même pour une foule d'autres produits fabriqués. Le mouvement imprimé à l'industrie manufacturière en Angleterre s'est communiqué aux autres pays, et si l'industrie anglaise a pu longtemps tenir tête à ses concurrents moins avancés, elle se trouve aujourd'hui en face d'une compétition redoutable, sinon tout-à-fait insoutenable, ainsi que le prouve l'état des relations commerciales de la Grande-Bretagne avec les autres nations. De 50/00 en 1840, ses exportations à destination des pays européens sont tombées à 40/00 en 1870, et de 37 à 29/00 pour l'Amérique, soit une diminution de près de 10/00. Cette diminution a été compensée, pendant la même période, par une augmentation de 10 à 18/00 pour les exportations en Asie, de 2 à 8/00 pour celles à destination de l'Afrique, et de 1 à 5/00 pour celles qui ont été faites en Australie. Observons en passant que les colonies anglaises qui, en 1840, prenaient un tiers des exportations de la mère-patrie, n'en prenaient qu'un quart en 1870, ce qui s'explique par l'ouverture des établissements industriels dans les colonies. Qu'il nous suffise, pour donner une idée du mouvement industriel qui se produit dans les possessions britanniques, de citer ce qui se fait aux Indes, puisqu'en Angleterre on commence à ressentir de vives inquiétudes du progrès des filatures de coton dans ces colonies.

(1) E. Barbier.

Le capital investi dans les fabriques de tissus de coton a été augmenté de 22,085,000 roupies en 1874 à 38,685,250 en 1875 : de 16,660,250 roupies, ou de $7,403,711,50, puisque la roupie vaut $0,44.6. Comme la culture du coton épargne aux fabricants indiens les frais de double transport, sans compter la protection que leur donne un droit de 5ʔ00, les fabricants anglais sont dans l'impossibilité de leur faire concurrence, surtout pour les tissus communs, et il est reconnu que pour ces produits l'Angleterre doit renoncer au marché des Indes.

L'industrie anglaise subit donc une épreuve rigoureuse et qui a beaucoup contribué à la crise ; il lui faut aujourd'hui lutter avec des concurrents qui peuvent lui tenir tête, et dont la position s'améliore sensiblement. C'est là ce qui fait entretenir des craintes sur l'avenir qui lui est réservé. Pour maintenir sa position, l'Angleterre devra ouvrir de nouveaux marchés. Espérons que l'esprit d'entreprise et l'indomptable énergie de ses négociants seront à la hauteur de la position qui leur est faite, et que le malaise dont ils souffrent les induira à chercher de nouveaux débouchés, en civilisant des peuples encore barbares : c'est la plus sûre ressource qui leur reste.

IV

Quoiqu'il en advienne, la crise qui sévit en Angleterre n'a pas manqué de faire sentir son contre-coup en Canada. On conçoit que le commerce anglais ne saurait être affecté sans que le nôtre se ressente du même malaise, puisque nous faisons avec la mère-patrie presque la moitié de notre commerce extérieur. En 1873, nous avons acheté à l'Angleterre pour $75,-780,053 de marchandises, et nous lui avons vendu pour $31,486,-571 de produits, faisant un commerce total de $107,266,624. Pendant la même année, notre commerce avec les Etats-Unis s'est élevé à $89,808,204, en sorte que nous avons fait, avec ces deux pays seulement, 90.73 pour 100 de tout notre commerce d'importation et d'exportation. Du moment que la crise s'est déclarée aux Etats-Unis et en Angleterre, les échanges sont devenues difficiles, et la dépression s'est fait sentir dans les affaires : de $217,304,516 en 1873, le commerce extérieur du Canada est tombé à $197,505,636 en 1875, ou de $19,798,880 ; ce qui accuse une diminution de plus de 10ʔ00.

La crise que nous subissons présente des exemples de presque

toutes les circonstances qu'on peut rattacher aux opérations mal conçues, et prouve aussi, quant au Canada, que les perturbations dans les affaires proviennent de l'insuffisance de la production.

L'union des provinces a donné une impulsion extraordinaire aux affaires. Du moment que les entraves qui gênaient leurs relations commerciales furent enlevées par la confédération, on voulut s'emparer des nouveaux marchés qui s'ouvraient, et on poussa les affaires en conséquence. Outre que les importations s'accrurent considérablement, il fut établi un grand nombre de fabriques destinées à produire une partie des articles consommés dans le pays. Tout alla pour le mieux pendant trois ou quatre ans, qui furent marqués par une prospérité réelle. Ces succès stimulèrent l'esprit d'entreprise, qui dépassa peu à peu les bornes que lui assignait la prudence. Les importations et la fabrication ne connurent plus de limites. La difficulté qu'on éprouvait dans l'écoulement des marchandises importées ou fabriquées dans le pays était compenseé par la facilité du crédit, que la prospérité avait développé à l'extrême. Grâce à cette facilité du crédit, des hommes ne possédant ni l'expérience ni la connaissance suffisante des affaires purent se lancer dans des opérations comparativement gigantesques ; les banques étaient toujours là pour leur donner l'accommodation demandée. Ces nouveaux venus, enivrés par le succès ou grisés par l'ambition de réaliser des fortunes en peu d'années, poussèrent les affaires avec une ardeur incroyable, et la concurrence qu'ils firent aux maisons bien posées obligea celles-ci d'entrer dans la même voie, et de se laisser entraîner par le même tourbillon. Commis voyageurs, annonces, réclames de toutes sortes, on recourut à tous les moyens pour stimuler les affaires et forcer les ventes. Pour écouler des importations trop considérables, on forçait presque à acheter des gens qui n'avaient pas le moyen de payer, et quand arrivaient les échéances, on recourait à l'expédient facile de l'escompte. Inutile d'observer que cette concurrence acharnée faisait baisser les prix, mettait dans l'embarras ceux qui s'étaient livrés à l'industrie manufacturière, en comptant sur les prix existant avant la dépression causée par cette course au clocher.

—(*A continuer*).

J. C. LANGELIER.

L'EXPÉDITION DE L'AMIRAL SIR HOVENDEN WALKER CONTRE QUÉBEC

EN 1711

(*Suite et fin.*)

Pour être juste envers le prisonnier de Walker, les mémoires et les documents du temps ne mentionnent pas s'il accepta ou refusa. La seule chose qui soit parvenue jusqu'à nous, c'est que Paradis, au dire même de l'amiral, ne se gêna nullement pour lui faire un sombre tableau des misères et des intempéries qui l'attendaient dans la Nouvelle-France. Ces avis concordaient avec ce que le premier lieutenant du *Neptune* expédié à Boston à bord de la prise du *Chester*, avait déjà assuré à l'amiral :

—Si vous vous aventurez dans le St. Laurent, lui disait-il, avec pareille flotte, vous y perdez tous vos vaisseaux.

Sur le moment, Walker crut que ces paroles n'étaient qu'une ruse de la part d'un français qui voulait sauver son pays de l'invasion, mais bientôt l'idée d'être obligé d'endurer peut-être les rigeurs d'un hiver canadien se prit à hanter continuellement le cerveau de l'amiral, et plus tard ce cauchemar lui faisait écrire une de ses meilleures pages(1). Mais en ce moment tout entier à ce que lui disait Paradis, et se rappelant en même temps la conversation du lieutenant du *Neptune*, Walker devint soucieux, et la brise venant à tourner grand frais, il prit la réso-

---

(1) I must confess, the melancholy contemplation of this [had it happened] strikes me with horror. For how dismal must it have been to have beheld the seas and earth locked up by adamantine frosts, and swoln with high mountains of snow, in a barren and uncultivated region, great numbers of brave men famishing with hunger and drawing lots who should die first to feed the rest, without the least appearance of relief? For what expedients could have been thought of in so deplorable circumstances, other than abandonning all the ships, naval and military stores and ammunition to the enemy, and desperately attempting to march through uninhabited and wild woods and deserts, over deep snows and rocks of ice, to try if happly we could have reached any part of New-England, before we had all perished by the way. For certainly great number would have been left dead in the march and frozen into statues for their own monuments.—Introduction of Walker's Journal, page 25.

lution de se mettre à l'abri dans le hâvre de Gaspé. Un navire français de la Biscaye était là, en train de se charger de poisson pour l'Europe. On s'en empara ; et comme le lendemain, il fallait faire d'inutiles efforts pour le touer au large, l'ordre fut donné de le saborder, de mettre le feu aux habitations du bassin, de détruire les provisions qu'on y trouverait, et de faire prisonniers tous ceux qu'on rencontrerait, pendant que le *Sapphire* et le *Léopard* iraient brûler Bonaventure, qui ne fut sauvé que par un calme plat.

Amère dérision des choses humaines ! Qui aurait dit en ce moment au chevalier Sir Hovenden Walker, contre-amiral de l'escadre blanche, que ce méchant lougre coulé à fond et cette dizaine de barraques réduites en cendres seraient les seuls souvenirs que sa formidable armada laisserait aux flots oublieux du St. Laurent, l'aurait-il cru ?

Un vent frais poussa bientôt l'escadre hors du bassin de Gaspé, mais en le débouquant la brise fléchit, le calme se fit, et bientôt une pluie fine se prit à tomber, pendant qu'au large le brouillard se faisait. Bientôt il enveloppa la flotte, ne laissant voir que de fois à autres les voiles d'une frégate ou d'un transport qui tâchait de garder autant que possible sa ligne de bataille, pour éviter le boulet que chaque commandant de division avait ordre de lui envoyer, dans le cas où il s'en séparerait (1). Ceci dura toute la journée du 22 Août, mais le soir le vent se prit à souffler en foudre ; le brouillard devint de plus en plus intense, la sonde ne mordait pas, et comme depuis le mardi les vigies n'avaient pas signalé la terre, on calcula par estime, qu'on serrait de près la côte Nord.

L'officier de loch venait de faire une erreur de quinze lieues(2) !

Paradis consulté fut alors d'avis de mettre en panne avec les amures à bâbord, tout en ayant soin de se tenir la tête au sud au moyen du perroquet d'artimon et du grand hunier.

Deux heures et demie se passèrent à faire cette manœuvre, et l'amiral venait de se mettre au lit, quand tout à coup, le capi-

---

(1) No commodore is to suffer any ship of his division to go a head of him, and in case any do, to fire at them ; and the man of war, in his division or next to that ship, that goes-a-head, shall make up sail to get up with her, and cause the shot to be paid for by the master.—*Additional signals and instructions* given by admiral Walker, p. 272.

(2) *Vide* introduction de Walker's Journal.

taine de l'*Edgar* crut entrevoir la terre. D'après de nouveaux calculs, il en était arrivé à la conclusion que c'était la côte sud, et courant avertir son supérieur, il reçut l'ordre de faire des signaux à la flotte pour qu'elle virât immédiatement vent arrière, et recommençât la même manœuvre avec les amures à tribord.

Un jeune officier du régiment du général Seymour, le capitaine Goddard, se trouvait alors sur le gaillard d'arrière. Il aperçut la mer déferler et se briser sous le vent, au moment où l'*Edgar* faisait son abattée, et tout effrayé se précipita dans les appartements de l'amiral en lui criant :

—Sir Hovenden ! nous sommes entourés de récifs !

L'amiral se prit à plaisanter M. Goddard sur sa frayeur, lui assurant que le capitaine de sa frégate, M. Paddon, était encore plus compétent pour les choses de la mer qu'un officier d'infanterie, et lui souhaita le bonsoir.

Mais le fantassin ne se tint pas pour battu. Pendant cette conversation avec son supérieur, les brisants avaient grandi ; un tumulte terrible se faisait sur le pont, et oublieux de l'étiquette pour ne plus songer qu'au salut de tous, le capitaine Goddard rentrant de nouveau dans le carré de Sir Hovenden, le supplia au nom de Dieu de monter sur son banc de quart (1).

L'amiral s'y rendit gaiement "*in gown and slippers*," en robe de chambre et en pantoufles.

L'*Edgar* était à la veille de talonner. Tout le monde avait perdu la tête ; personne ne savait où était allé Paradis ; la frégate faisant chapelle s'était laissé coiffer et avait rejeté les brisants sous sa hanche, pendant que pour comble de malheur, le capitaine Paddon hors de lui, avait fait dégager une ancre qu'il fallut couper immédiatement.

La lune sortit alors du brouillard et montrant distinctement la côte Nord, permit à l'amiral de rassurer un peu ses hommes. Sur ces entrefaites, Paradis, que l'on avait réveillé, fit transmettre l'ordre de hisser toutes les voiles. Il fallait sortir de là couvert de toiles, ou chavirer.

L'*Edgar*, sous la main ferme du capitaine canadien-français, se pencha sur les brisants, fit une seconde abattée, plongea fermement ses écubiers sous la lame, et sortit.

Pendant toute cette nuit-là, séparé de son escadre, l'amiral

(1) *Vide* Journal de Walker p. 124.

courut dans le sud, puis au matin, en reprenant sa bordée, il fit la rencontre du *Swiftsure*, qui lui apprit une partie de l'immense désastre, que nous ne connaissons plus que sous le nom du naufrage de l'anglais.

A ce rapport vint bientôt se joindre celui du capitaine Alexandre du *Chatam*; il était navrant.

Huit gros transports de 2,316 tonneaux et trois quarts—ancienne jauge—l'*Isabella Anne Catherine*, le *Samuel et Anne*, le *Nathaniel et Elizabeth*, le *Marlborough*, le *Chatam*, le *Colchester*, le *Content* et le *Marchand de Smyrne* étaient venus s'éventrer sur l'Ile-aux-Œufs, pendant cette nuit terrible. Les capitaines Richard Bayly, Thomas Walkhup et Henry Vernon s'étaient noyés. Jusqu'à présent, 884 cadavres jonchaient les criques de l'île et les sables de la côte du Labrador; et trois frégates, le *Windsor*, l'*Aigle* et le *Montague*, n'avaient évité une perte totale, qu'en se réfugiant, sans le savoir, dans la passe où le *Napoléon III* ancre d'habitude lorsqu'il ravitaille le phare de l'île. Par ce désastre les régiments des colonels Windresse, Kaine et Clayton, ainsi que celui du général Seymour, entièrement composés de vétérans de l'armée de Marlborough, se trouvaient presqu'anéantis; et l'on reconnut sur la grève deux compagnies entières des gardes de la reine, qu'on distingua à leurs casaques rouges (1).

Quel était le chiffre exact des pertes de l'amiral Walker? Nul ne le saura positivement, mais ce que l'historien peut rappeler sans faire erreur, c'est que dès son arrivée à Boston, Sir Hovenden demandait au gouverneur Dudley quatre mois de rations pour les 9,385 hommes qu'il amenait d'Angleterre, puis que lors du conseil de guerre tenu sur l'opportunité d'attaquer Plaisance, après le naufrage de l'Ile-aux-Œufs, il déclara ne plus avoir que 3,802 hommes à bord de ses frégates et 3,841 sur ses transports, soit un total de 7,643 matelots et soldats.

---

(1) *Vide* Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France, Livre XV. page 357.

D'après les numéros des lundis 10 et 23 juillet 1711 du *Boston News-Letter, published by authority*, les régiments qui étaient embarqués sur les transports de l'amiral Walker, étaient ceux des colonels Kirke, Seymour, Disney, Windresse, Clayton, Kaine, ainsi que celui du Général Hill. Outre ces troupes, il y avait 600 hommes d'infanterie de marine commandés par le colonel Churchill et un train d'artillerie de quarante chevaux sous les ordres du colonel King. Les troupes de milice consistaient en deux régiments levés dans la baie du Massachusets, dans le New-Hampshire et dans la plantation du Rhode-Island, commandées les premières par le colonel Walton et les deux autres par le colonel l'honorable Vetch.

Or, d'après le rapport officiel de l'amiral Walker (1) 220 hommes embarquèrent à bord de l'*Isabella Anne Catherine ;* 102 étaient sur le *Chatam ;* 150 sur le *Marlborough ;* 246 sur le *Marchand de Smyrne ;* 354 sur le *Colchester ;* 188 sur le *Nathaniel et Elizabeth*, et 150 sur le *Samuel Anne*, soit un total de 1,420 ; tous ces vaisseaux, plus le *Content*, qui n'est pas mentionné dans cette pièce justificative, périrent sur l'Ile-aux-Œufs, et en faisant la part de la maladie et des désertions, nous pouvons sans exagérer mettre à 1,100 le nombre des noyés et des manquants à l'appel le lendemain de la triste nuit du 22 Août (2).

Ce soir-là, la tempête s'était rappelée qu'elle avait jadis dompté l'orgueil d'un autre amiral anglais, Sir William Phips, en lui arrachant plus de mille hommes, et lui brisant 38 vaisseaux. Vingt minutes lui avait suffi pour faire cette nouvelle œuvre de destruction, et sauver la Nouvelle-France de l'étreinte de l'Anglais.

Atterré par son incroyable désastre, l'amiral Walker enjoignit au capitaine Cook du *Léopard* de croiser autour de l'île et de sauver ceux qu'il pourrait, pendant que lui-même courrait des bordées toute la nuit. Le lendemain, il dépêcha le *Monmouth* avec ordre de chercher un mouillage sûr dans les environs pour la flotte ; mais sur le rapport négatif de l'officier de ce navire, et sur l'aveu des pilotes qui se reconnurent incapables de conduire l'escadre dans la baie des Sept-Iles, l'amiral donna l'ordre de répartir les survivants sur le reste de ses vaisseaux, et réunit son conseil de guerre.

On était alors à six lieues ouest-sud-ouest de la Pointe des Monts Pélées.

Tous les capitaines et pilotes furent sommés de se rendre auprès du pavillon amiral, hissé temporairement à bord du *Windsor*. Les minutes de cette séance disent que Sir Hovenden Walker présida et que les officiers présents furent le capitaine Joseph Soans du *Swiftsure*, le capitaine John Mitchel du *Monmouth*, le capitaine Robert Arris du *Windsor*, le capitaine George Walton du *Montague*, le capitaine Henry Gore du *Dunkirk*, le

(1) *Vide* page 190, appendice du journal de Walker.

(2) Il ne faut pas oublier, en outre, que dans l'introduction de son journal page 25, Walker avoue avoir perdu en s'en revenant la frégate le *Feversham* de 36 canons, commandée par le capitaine Paston, ayant 196 hommes d'équipage, et trois nouveaux transports dont les morts n'entrent pas dans ce dénombrement.

capitaine George Paddon de l'*Edgar*, le capitaine John Cockburn du *Sunderland*, et le capitaine Augustin Rouse du *Sapphire*. La discussion débuta sur un ton d'aigreur ; quelques officiers allèrent jusqu'à reprocher à Sir Hovenden Walker de ne pas les avoir consultés, avant le départ de Boston. L'amiral fut hautain. Le capitaine Bonner, pilote de l'*Edgar*, et M. Miller, pilote du *Swiftsure*, insistèrent sur les dangers qu'offrait le passage de l'Ile aux Coudres près de Québec. Leurs camarades vinrent à la suite les uns des autres avouer leur incompétence, et il fut résolu à l'unanimité d'abandonner toute tentative sur Québec, et de s'en aller à la Rivière Espagnole au Cap Breton, pendant que le *Léopard*, en compagnie d'un brig le *Four Friends* et d'un sloop le *Blessing*, continuerait à croiser le long du lieu du sinistre.

Au Cap Breton, les tâtonnements et les pertes de temps recommencèrent. Walker n'osait plus retourner en Angleterre sans tenter un coup de main sur Plaisance ; d'ailleurs ses instructions étaient positives là-dessus. Beaucoup d'officiers furent de cet avis ; mais le général Hill fit à ce projet une forte opposition. On eut recours encore une fois à un conseil de guerre, et il y fut résolu à l'unanimité, vu que l'on n'avait plus que pour onze semaines de vivres—les hommes étant mis à la demi-ration (1) —de faire voile vers les côtes anglaises. Mais avant de partir, l'amiral crut prudent de prendre possession de cette terre au nom de la reine Anne, en remplaçant les armes de France par une inscription latine gravée en forme de croix.

Tout était maintenant au complet, puisque cette croix qui se dressait sur le cap Breton faisait face à l'entrée de ce golfe et de ce fleuve St. Laurent, devenus le morne tombeau des Anglais, et remplaçait celle que Sir Hovenden Walker avait oublié de laisser sur la côte déserte du Labrador.

Ainsi se termina cette terrible expédition armée à si grands frais, et sur laquelle la reine Anne et ses ministres reposèrent tant d'espérances. La désertion des équipages, l'indiscipline des officiers, l'incompétence des pilotes, l'incroyable jettatura de l'amiral et, surtout le manque de patriotisme des Bastonnais toujours prêts à importuner le roi pour lui faire tenter un coup de main sur Québec, mais incapable de faire le moindre (2)

(1) *Vide* appendice du Walker's journal p. 304.

(2) Sir Francis Wheeler, (*il venait de faire un fiasco complet à la Martinique*)

sacrifice pécuniaire pour aider Sa Majesté à mener à bonne fin pareille entreprise, furent les causes premières des désastres de cette campagne qui, loin de perdre la Nouvelle-France, comme on l'espérait, ne fut qu'une source de lucre pour elle.

" On crut envoyer à l'Ile-aux-Œufs ramener leurs dépouilles, dit la sœur Jeanne-Françoise Juchereau de St. Ignace, dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec ; et monsieur Duplessis, receveur des droits de monsieur l'amiral, ainsi que monsieur de Montsaignat, agent de la ferme, frétèrent une barque et engagèrent quarante hommes, à qui ils donnèrent un aumônier et des provisions de vivres pour aller passer l'hiver dans cet endroit, afin qu'au printemps ils tirassent tout ce qu'ils pourraient. Ils partiront en 1711 et revinrent en 1712, au mois de juin, avec cinq bâtiments chargés. Ils trouvèrent un spectacle dont le récit fait horreur ; plus de 2,000 cadavres nus sur la grève qui avaient presque tous des postures de désespérés : les uns grinçaient les dents, les autres s'arrachaient les cheveux, quelques-uns étaient à demi-enterrés dans le sable, d'autres s'embrassaient. Il y avait jusqu'à sept femmes qui se tenaient par la main et qui apparemment avaient péri ensemble. On sera étonné qu'il se soit trouvé des femmes dans ce naufrage. Les Anglais se tenaient si assurés de prendre ce pays qu'ils en avaient déjà distribué les gouvernements et les emplois ; ceux qui devaient les remplir amenaient leurs femmes et leurs enfants afin de s'établir en arrivant. Les Français prisonniers qui étaient dans la flotte y en virent quantité qui suivaient leurs pères ou leurs maris, et grand nombre de familles entières qui venaient pour prendre habitation.

" La vue de tant de morts était affreuse, et l'odeur qui en sortait était insupportable ; quoique la marée en emportât tous les jours quelques-uns, il en restait assez pour infecter l'air. On en vit qui s'étaient mis dans le creux des arbres ; d'autres s'é-

---

according to the commands he had received from his Majesty, proposed to Sir William Phips, governor of New-England the going to and attempting Quebec, but he having not had any previous advise thereof, which he said he ought to have had four months before, so as to have got all things ready ; and that expedition requiring the squadron's sailing by the first of July, and a strength of four thousand men at least, which very much exceeded the numbers, we had that affair sunk. So that on the first of July the recovered men began to embark, and the third of August the squadron sailed from Boston.—Memoirs of transactions at sea, by secretary Burchett, imprimée en 1703, p. 173.

taient fourrés dans les herbes. On vit les pistes d'hommes pendant deux ou trois lieues, ce qui fit croire que quelques-uns avaient été rejoindre plus bas leurs navires. Il devait y avoir de vieux officiers ; car on trouva des commissions signées du Roy d'Angleterre, Jacques II, réfugié en France dès 1689. Il y avait aussi des catholiques, car parmi les hardes il se trouva des images de la Sainte-Vierge.

" On rapporta des ancres d'une grosseur surprenante ; des canons, des boulets, des chaînes de fer, des habits fort étoffés, des couvertures, des selles de chevaux magnifiques, des épées d'argent, des tentes bien doublées, des fusils en abondance, de la vaisselle, des ferrures de toutes les sortes, des cloches, des agrès de vaisseaux et une infinité d'autres choses.

" On en vendit pour 5,000 livres.

" Tout le monde courait à cet encan ; chacun voulait avoir quelque chose des anglais.

" On y laissa beaucoup plus qu'on en put enlever ; cela était si avant dans l'eau qu'il fut impossible de tirer tout ce qu'on y vit.

" On en rapporta deux ans après pour 12,000 livres, sans compter tout ce qu'on avait ôté d'ailleurs ; c'en fut assez, ajoute naïvement la sœur St. Ignace, pour nous faire espérer que nos ennemis ne nous attaqueraient plus et pour affermir notre confiance en Dieu."

A Québec, l'effet de ce désastre fut immense. La nouvelle y était parvenue dès le 19 Octobre 1711. C'était M. de la Valtrie qui, de retour du Labrador, l'avait annoncée le premier, et nos pères voyant que la colonie venait d'être sauvée d'une perte certaine, ne purent contenir leur joie. Le vocable de la petite église de la Basse-ville de Québec, Notre-Dame de la Victoire, fut changé par la ville reconnaissante en celui de Notre-Dame des Victoires.

" On ne parlait plus que de la merveille opérée en notre faveur, dit une chronique du temps (1) ; les poètes épuisèrent leur verve pour rimer de toutes les façons sur ce naufrage. Les uns étaient historiques et faisaient agréablement le détail de la campagne des Anglais ; les autres satiriques et raillaient sur la manière dont ils s'étaient perdus. Le Parnasse devint accessible à tout le monde : les dames mêmes prirent la liberté d'y monter ;

(1) *Vide.*—Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p, 486.

quelques-unes d'entre elles commencèrent et mirent les messieurs en train, et non seulement les séculiers, mais les prêtres et les religieux faisaient tous les jours des pièces nouvelles."

En Angleterre, le retour de l'expédition de l'amiral Walker sema la honte à la cour et le deuil dans les familles (1). La main de Dieu ne cessa de s'appesantir sur le malheureux Sir Hovenden. A peine arrivé à Londres pour se rapporter à l'Amirauté, une estafette l'y rejoignit et lui annonça la plus terrible des nouvelles. L'*Edgar*, belle frégate de 70 canons, montée par 470 marins d'équipe, et qui avait navigué sous pavillon-amiral pendant une partie de la campagne, venait de faire explosion en rade de Portsmouth ! Pas un homme, pas un officier, pas un document (2) n'avait été sauvé ; et il ne restait pas même une épave pour être déposée plus tard au Musée Britannique et y indiquer qu'une frégate du nom de l'*Edgar* avait existé dans la marine royale.

Qu'ajouter à cette série de malheurs ?

Pendant quelques années, Sir Hovenden Walker, honni et ridiculisé par tous—lorsque son collègue le général Hill, qui, il est vrai, était le frère de madame Masham, favorite de la reine Anne, se voyait honoré d'un commandement—vécut dans la retraite à Somersham, près de St. Ives Huntington. Ses vieux camarades de l'Amirauté qui avaient servi avec lui ou sous lui, oublieux de sa captivité en France (3) et de ses vingt-huit années de commandement, pour ne plus se souvenir que du naufrage de l'Ile-aux-Œufs, refusèrent pendant deux ans de régler ses comptes, sous prétexte que les pièces justificatives s'étaient perdues sur l'*Edgar*, puis, l'année suivante, sans aucun avis préalable, ils le retranchèrent da la liste des amiraux, et lui ôtèrent sa demi-solde. Enfin, un jour que l'amiral était

---

(1) The expedition to Canada has made as great noice in London, almost as if the fate of all Britain had depended upon—p. 1. Introduction du Walker's Journal.

(2) Parmi ces documents se trouvait l'original du Journal tenu par Sir William Phipp lors de son expédition de Québec.

—The French minister came to me this evening, and brought with him Sir William Phipp's original journal of his Quebec expedition, and gave it to me. This was blown up amongst several other material papers and draughts in the *Edgar*.—Walker's Journal p. 87

(3) *Vide,* Introduction de Walker's journal, p. 7.

de passage à Londres, un journal, le *St. James Post*, ayant annoncé qu'il avait été arrêté à sa résidence de Newington Stoak, par ordre de la reine, Walker, qui aurait pu voir ses services acceptés par la république de Venise ou par le tzar de Moscou, mais trop loyal pour se mettre dans la triste position de pouvoir porter un jour les armes contre l'Angleterre, se décida, le cœur navré, à quitter son implacable patrie pour se rendre dans la Caroline du Sud, y cultiver une plantation (1).

Là encore les sarcasmes et la haine de ses compatriotes poursuivirent le proscrit anglais.

A sa grande surprise, après son désastre, l'amiral Walker avait été assailli à Boston par une avalanche de brochures plus violentes les unes que les autres. J'ai dit à sa grande surprise, car Sir Hovenden, qui rêvait d'éclipser la gloire de Drake et de Cavendish, en s'emparant de Québec, pensait sérieusement être récompensé pour avoir ramené les restes de l'expédition (2). Dans ces brochures, le gouverneur Dudley, le colonel Nicholson, tous les *New Englanders* s'en donnèrent à cœur joie sur le compte du malheureux amiral, et bientôt elles parvinrent jusqu'en Caroline, où elles attisèrent tellement les passions populaires contre lui, que Sir Hovenden Walker fut obligé d'aller chercher un refuge aux Barbades.

Néanmoins, petit à petit ces haines et ces rancunes de l'orgueil anglais blessé se turent. Le calme se refit dans cette existence brisée. Dès 1720, Sir Hovenden Walker put faire imprimer une justification et un rapport complets sur sa triste expédition, et ce journal fut accueilli avec assez de faveur, si l'on en juge par la rareté de ce bouquin, devenu presqu'introuvable aujourd'hui (3). Bientôt l'oubli se fit autour du vieil

---

(1) I could not, with a clear conscience, have served any other prince or State, without being naturalized and made or adopted native thereof, which besides my beng now too old to begin a new birth in a strange nation, in this wicked world, I doubt could not however absolve me from fighting against my own natural prince and mother country. Introduction Walker's journal, p. 24.

(2) *Vide.* Introduction du journal de Walker, pages 28 et 30.

(3) *Le style de l'amiral ne manque pas d'une certaine excentricité.* " Do they think," *se demande-t-il,* " that the taking of Placentia to Britain had been as easy as a citizen riding home in his chaise from Hamstead or Highgate, calling at a cake house by the way, to regale himself and his épouse, with a glass of cyder and a cheesecake."

amiral, et revenu dans la Caroline, il finit par s'éteindre tranquillement dans sa plantation, en l'année 1725, au milieu des muses qu'il cultivait avec un certain succès, et entouré des éditions de son poète favori, Horace, qui lui avait fourni l'épigraphe de sa défense :

Sois fort dans la détresse, et si ta bonne étoile
Fait naître enfin pour toi des vents moins désastreux,
A ces protecteurs dangereux
Ne livre qu'à demi ta voile.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

QUELQUES POETES ILLETTRÉS DE LOTBINIÈRE

(*Suite et fin.*)

IV

Le dernier, mais non le plus petit de ce groupe de rimeurs, Lazare Tace—Tace est un surnom, c'est Le May qu'il faut dire—est un gaillard de six pieds, bronzé comme un arabe, et gai comme un français. L'amour lui a inspiré—à lui comme à d'autres que je connais bien—ses premiers chants. Il redisait, dans des couplets plus remplis de sentiments que de perfection, les grâces naissantes de ses jeunes compagnes d'écoles. Vous savez qu'à la campagne, gars et fillettes s'asseoient sur les mêmes bancs, et lisent souvent dans le même livre. Oh ! qu'on lit bien mieux ainsi...Et comme cela met de la poésie dans le *Devoir du Chrétien.*

Vous n'avez pas besoin de voir deux fois étinceler l'œil noir de Lazare, pour vous convaincre qu'il y a de l'esprit dans cette individualité. Et je vous jure qu'il y en a à foison. Du reste, c'est un bien de famille : son père le lui a transmis, tout en s'en réservant une part raisonnable pour sa vie durant. Lazare est caboteur comme son cousin Normand l'a été—et je crois qu'il mourra en cabotant. Il possède une jolie goëlette, qui se nomme *Persévérance.* Il rêve souvent appuyé sur le pavois, regardant le flot qui lèche le bordage goudronné de son bateau. La tempête ne l'effraie point. Il chante plus fort qu'elle. Si le calme le retient quelque part, il débarque et va chez l'un des braves habitants de la côte, lier connaissance avec la plus avenante des fillettes, et le coquin—bien qu'aussi vieux que moi—il réussit encore à passer pour garçon.

Un jour il faillit perdre son bateau, et il perdit, un peu plus tard, une charmante petite enfant qui s'appelait Lazarine, du nom de son père. Sa muse se réveilla à ces souvenirs douloureux, et il dédia à sa femme les vers que j'aurai l'honneur de vous lire dans une minute. Lazare sait à peine écrire, et sa plume sauvage ne se soumet point au joug de l'orthographe. Elle se moque de la grammaire, et elle court par monts et par vaux, sans se soucier des barrières de la ponctuation. Exemple :

il écrit "tonnerre" n-a-i-r-e. Il dit " *consolit* " au lieu de " consola." Il écrit "fort" f-o-r-d, sirènes r-a-i, et "gentille " j-a-n, jan.

Il ne connaît aucune règle de la prosodie, et il les massacre toutes. Cependant, vous serez peut-être surpris de certaines expressions, étonnés même de la tournure gracieuse de quelques-uns de ses vers.

SOUVENIR DE 1871

A Léonise, par son époux Lazare, au souvenir de leur petite Lazarine.

I

On touchait au printemps ; j'étais plein d'espérance,
Je travaillais gaiement à ma *Persévérance*.
Ce vaisseau, sur lequel est tout mon avenir,
Etait tout radoubé et bien prêt à partir.
Nous n'avions plus qu'un mât à fixer à sa place,
Et puis, attendre là le départ de la glace,
Quand soudain un grand bruit, le bruit de la débâcle,
Offre à tous les regards un effrayant spectacle,
Qui fait verser des pleurs et trouble les esprits.
Or, cet esprit malin, qui chante, danse et rit,
Nous ne le voyons pas, mais il est parmi nous.
Sur qui donc va tomber le poids de son courroux ?
C'est moi qu'il a choisi ; c'est sur moi qu'il applique
Son art mystérieux et son pouvoir magique.

II

Déjà on ne voit plus sur la *Persévérance*,
Que des gréments rompus : vergues, mâts sont à terre ;
Et des bruits éclatants, comme ceux du tonnerre,
S'échappent de ses flanc ; son grand mât en balance
Arrache de son pied : pont, barres, rien ne résiste.
A l'avant, le beaupré brise ce qui l'entrave :
Apôtre, chaîne, haubans, lisses, pavois, étrave,
Et n'offre aux spectateurs qu'un tableau des plus tristes ?
Mais Dieu, du haut du ciel, est las de ce ravage ;
Il arrête d'un trait cette digue puissante.
Cette glace enchantée demeure frémissante,
Et respecte aussitôt ce reste de naufrage.

III

Le temps n'était plus froid : les rameaux, la verdure,
Embellissaient les bois, ranimaient la nature.
On voyait des troupeaux dans tous les pâturages,
Des chants toujours nouveaux sous de nouveaux feuillages :

Tout semblait respirer un parfum de bonheur.
Seul, j'étais écrasé sous le poids du malheur,
Quand je pris chargement pour des contrées lointaines,
Là où chantaient jadis les nymphes, les siraines.

IV

—Oh ! viens donc, je t'en prie, accompagne mes pas,
Car seul je me sens bien entraîner au trépas.
Elle cède à mes vœux ; et ma femme chérie
Vient avec son enfant, délice de ma vie.
Pressant contre mon cœur Lazarine gentille,
J'embrassais, tour à tour, et la mère et la fille.

Cela n'est ni mal dit ni mal fait.

Puis ainsi balancé entre ces deux amours,
J'oubliais ma douleur pendant ces heureux jours.
Mais depuis ce moment qui consolit mon cœur,
Je retrouve partout cet ennemi vainqueur,
Cet esprit qui me suit à tribord à bâbord,
Et se rattache à moi plus cruel et plus ford.
Tout en est donc atteint qui tient à ma personne.
Il souffle son venin, qui tue, qui empoisonne.
Des maux contagieux atteignent Lazarine,
Mais la conduiront-ils aux portes du tombeau ?
Pour elle entendra-t-on cette cloche argentine,
Qui avertit le ciel d'un triomphe nouveau ?

V

—O Dieu, jette un regard dans le fond de mon âme,
Et réchauffe mon cœur de ta féconde flamme,
Pour animer encor cet espoir abattu,
Ce reste d'espérance, ce débris de vertu.
Des maux contagieux ont flétri Lazarine,
Et sur elle ont fermé la porte du tombeau.
Pour elle a retenti cette cloche argentine,
Qui enrichit le ciel d'un triomphe nouveau.

Depuis tous ces fléaux qui flétrissent mon âme,
Je vais dépérissant, je me sens affaiblir.
La mort aussi bientôt viendra trancher la trame
Des jours que le bonheur ne veut plus embellir.
Hélas ! en attendant ce jour de funérailles,
Si je pouvais goûter un instant de repos !
Si je pouvais le fuir, cet être invulnérable,
Qui trouble mon esprit et consomme mes os...

C'est affreux de rêver sa dernière demeure
Quand je devais encore aspirer à la vie.
Oh ! ce n'est pas mon corps, c'est mon âme qui meurt.
A tous les heureux jours dont elle fut suivie.
Des maux contagieux m'atteignent, Lazarine,
Et ne me cachent plus l'approche du tombeau.
Si on ne sonne pas cette cloche argentine,
Le ciel n'aura pas moins un triomphe nouveau.

Je ne crois pas me faire illusion en affirmant que, placé dans les conditions où se trouve mon ami Lazare, seul un véritable nourrisson des Muses, seul un homme né poète peut écrire ainsi. Sa plume court comme si elle était habituée au travail ; il a l'inspiration qui fait les poètes.

Lazare réussit mieux encore peut-être dans le genre badin, et la chansonnette. J'aurais voulu recueillir plusieurs de ses productions qu'il a éparpillées comme les feuilles que l'on jette au vent. Mais Lazare est devenu soupçonneux. Il a peut-être de l'orgueil, ou plutôt il a le sentiment de sa force, oui de sa force enchaînée. Et comparant ce qu'il fait à ce qu'il aurait pu faire s'il eût été instruit, il se sent humilié, ou indigné.....et il ne laisse plus voir à ceux qui peuvent les juger, ses curieuses compositions. Je vous donne les deux seules chansons qu'il m'ait été possible de lui soustraire.

Et d'abord :

La chanson des oiseaux.

Petits glaneurs de nos prairies,
Hola ! hola ! que faites-vous ?
Oui j'aime bien vos voix chéries
Et vos ramages qui sont doux.
Mais vous me dérobez les graines
Que je sème dedans mon champ...
Ah ! moi je les sème avec peine,
Et vous les volez en chantant.

Vous ne travaillez pas pour vivre,
Et vous êtes des paresseux.
Ah ! que le bon Dieu nous délivre
De vos refrains bien trop coûteux !
Fou que je suis, j'oublie encore
Que vous me paierez bientôt.
Des insectes qui le dévore
Vous défendrez mon grain nouveau !

Chantez, chantez vos chansonnettes,
Petits oiseaux, mangez mes grains;
Ne craignez pas que je regrette
L'aumône que vous font mes mains.
Et quand avecque ma faucille
Plus tard je ferai la moisson,
En me volant pour vos familles
Venez chanter votre chanson.

Dupont a fait mieux. Mais si Dupont eût été ignorant comme mon ami Lazare, vous n'auriez jamais entendu chanter : " *J'ai deux grands bœufs dans mon étable.*" Il faut, voyez-vous, que la science vienne à la rescousse du talent, sans quoi celui-ci reste dans ses langes. Il est perdu : c'est la flamme que nul vent n'attise, c'est le feu sous la cendre.

Je vous dirai maintenant une chansonnette plus gaie, et je n'aurai plus rien à citer :

Ursule notre engagère.

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle va à la moisson,
Elle s'ébat sur la fugère,
Chante, disant dans sa chanson
Le nom du fils...
O mes amis,
Si vous saviez l'histoire
Vous ririez bien !...
C'est le fils de Grégoire...
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,
Je vous le donne pour certain,
Qui dit serrant sa taille fière
Dans un heureux corset de lin
Le nom du fils...
O mes amis, etc.

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle file son écheveau,
Elle sourit toujours, la chère,
En voyant grossir le fuseau,
Elle pense au fils...
O mes amis,
Si vous saviez l'histoire,
Vous ririez bien !...
C'est le fils de Grégoire...
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle s'endort le soir,
Elle met sa lèvre légère
Sur son oreiller chaud et noir
Comme le fils...
O mes amis,
Si vous saviez l'histoire,
Vous ririez bien !...
C'est le fils de Grégoire...
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle se lève le matin,
Elle va pour dire : Au nom du Père...
Mais elle dit, levant la main,
Au nom du fils !...
O mes amis,
Si vous saviez l'histoire,
Vous ririez bien !...
C'est le fils de Grégoire...
N'en dites rien !

Un Béranger illettré n'aurait peut-être pas fait mieux. Je le dis avec sincérité, si Lazare avait eu le bonheur de s'instruire, il serait devenu une étoile de première grandeur dans le ciel de notre littérature. Son nom brillerait en lettres d'or à côté de celui des Fréchette et des Crémazie.

J'aurais aimé à vous parler aussi des poètes qui naissent et meurent—non pas avec les fleurs—mais avec les élections. Ils sont nombreux. Chaque candidat a la gloire d'en faire sortir plusieurs de leur silence, comme chaque élection a l'inconvénient de tirer plusieurs candidats de leur heureuse obscurité, Nuls combats ne sont plus chantés que les combats de la parole ; et beaucoup de ces chants, improvisés comme les candidats. vivent plus longtemps qu'eux dans la mémoire des hommes. L'étude de ces chansons peut aisément fournir le sujet d'une autre lecture. Je ne m'en occuperai donc pas aujourd'hui.

Si j'ai choisi pour sujet de cet entretien les rimeurs de mon village, ce n'est pas que la poésie se soit retirée dans cet humble coin de terre, et qu'on ne puisse la trouver ailleurs ; c'est que je connaissais plus intimement les poètes dont j'ai parlé, et je pouvais les peindre d'une main plus sûre. Chaque paroisse a ses troubadours. Notre peuple est un peuple de poètes, comme les peuples du midi. Les longs hivers qui chassent les oiseaux, dépouil-

lent les fôrets et étreignent le sol sous leur embrassement glacé, n'engourdissent pas notre verve, et ne brisent point nos lyres. Nous chantons quand la bise siffle ou mugit ; nous chantons quand la neige tourbillonne, et que le ciel lance ses foudres, de même que nous chantons quand brille le soleil, quand les fontaines murmurent et que les forêts reverdies tressaillent aux baisers du matin. Nous avons hérité de la gaîté de nos pères. Nous sommes restés français de cœur et d'esprit, voilà pourquoi nous finissons toute chose par une chanson.

Ce serait une erreur de croire, cependant, que tous ceux qui alignent des vers ou attèlent des rimes au même joug sont poètes. On les appelle ainsi d'ordinaire, c'est vrai, et j'ai suivi la coutume en désignant de ce nom, que l'on devrait prodiguer moins, les rimeurs de chansons qui font le sujet de cette lecture. On peut écrire en effet des milliers de vers et ne pas être poète, et ne jamais ressentir les ivresses de la poésie. Par contre, l'on peut être poète sans savoir écrire en vers. Il ne faut pas s'imaginer, non plus, que l'on a fait des vers, parce que l'on a pu terminer quelques lignes par des mots qui résonnent de la même manière à l'oreille : la rime est si peu de chose que dans la plupart des langues, la poésie n'est pas rimée. Cependant la langue française veut la rime ; c'est une difficulté de plus : voilà tout.

Qu'est-ce donc que la poésie ?.. qui donc est poète ? Ah ! la poésie...la poésie dans la plus large acception du mot, pourrais-je jamais la définir ?.. C'est quelque chose que l'on sent bien, mais que l'on ne comprend guère !... C'est un peu comme le libre arbitre. L'on sent bien que l'on jouit de la liberté, mais on ne la comprend pas, cette liberté !... La poésie, c'est peut-être l'essence du beau qui se révèle à l'esprit. Les anciens l'appelaient divine.—La divine poésie...La poésie, c'est comme un soleil qui se lève dans notre âme et qui projette ses rayons sur le monde extérieur pour l'embellir à nos yeux. C'est un souffle mystérieux qui emporte votre pensée en des régions inconnues, et vous fait découvrir des choses que le monde ne soupçonne pas. C'est aussi une sensibilité immense qui vous rend plus propre à jouir et à souffrir. Si la poésie est l'une de ces choses ou toutes ces choses, elle ne se trouve pas seulement, en effet au bout de la plume du versificateur, elle n'est pas seulement écrite, mais elle sort du ciseau que le sculpteur promène dans le marbre ; elle se détache de la palette du peintre, elle s'envole des lèvres de l'orateur. Oui, la poésie se révèle dans les formes ra-

vissantes de la *Venus* de Médicis ; elle étincelle sur les lèvres d'un Lacordaire ; elle éclate dans la *Transfiguration* d'un Raphaël et la madonna de Michel-Ange, comme elle éclate dans les strophes mystérieuses du Dante, comme elle étincelle dans les pages capricieuses de Musset, comme elle se révèle dans les méditations suaves du plus suave des poètes, de Lamartine. Et qui sait combien parmi ceux qui m'entendent ont senti dans leur âme ces étranges ardeurs de la poésie et ne se sont pas doutés qu'ils sont poètes !.. qui peut dire combien sont nés poètes qui mourront inconscients du don qu'ils ont reçu, comme le bouton qui tombe avant de devenir fleur ! A ces signes, tout imparfaits qu'ils soient, vous découvrirez le poète en quelque lieu qu'il se cache. Une âme indifférente ou froide, un esprit lourd, un cœur insensible ne seront jamais les refuges de la poésie.

Et voilà pourquoi, sans être poète, l'on peut savoir les règles de la prosodie et posséder la baguette magique qui fait jaillir les rimes. Sans être poète, l'on peut écrire des pages et des pages qui rimeront sans cesse... Alors ce ne sera pas de la vraie poésie, mais de la versification ; l'on ne sera point poète, mais versificateur. Et vous lirez ces pages sans éprouver d'émotions, sans vous sentir enflammés, sans être remués dans vos entrailles. Ce sera la beauté froide, privée de chaleur et de vie.—Parfois, vous voyez une femme dont la figure est régulière, bien régulière. Vous la trouvez belle ; mais vous restez insensible. Ah ! c'est qu'il manque à cette figure quelque chose d'insaisissable... un reflet mystérieux, un rayon, un souffle qui devrait s'en échapper et la transformer ! Cette femme, c'est le symbole d'une page correctement versifiée, mais où le soleil de la poésie n'est point tombé. Mais vous rencontrez une strophe ou une femme qui vous enthousiasment et vous enivrent malgré leur beauté sauvage et inculte ; alors vous vous écriez en voyant le rayon de feu qui s'échappe de l'une et de l'autre : Voilà la poésie !

PAMPHILE LE MAY.

DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE

LES MESSES DE GOUNOD.

La Religion abonde en vérités si pleines de grandeur et d'élévation, que pour s'élever jusqu'à ces mystères du vrai et du bien, l'homme n'a pas trop de tous les moyens dont il peut disposer. Pour en saisir les enseignements et en pénétrer l'expression, il lui est utile d'ajouter aux lumières du raisonnement tout ce qu'il rencontre de ressources dans sa sensibilité, son cœur, son imagination. Ainsi il se détache du monde matériel qui frappe les sens. Il s'élève vers l'infini, il entre dans sa voie et sa destinée.

C'est pour cela que nos pères attachaient une si grande importance à environner le culte de tous les éléments que pouvaient leur offrir les arts de la construction, de la peinture et de la décoration. Mais ils ne s'en tenaient pas là, et ils ajoutaient encore les grands secours du langage divin de la poésie, du rhythme, de la mélodie et aussi, nous le savons positivement, de l'harmonie.

Ils y voyaient un attrait irrésistible répondant à l'universalité des facultés humaines.

Sans doute, il est des esprits d'élite qui sont plus affectés de ce qui parle exclusivement à la raison ; même pour ces individualités puissantes, les ressources de l'art ont leur salutaire influence.

Tandis que si l'on fait disparaître cet équilibre mis entre les facultés de l'homme, beaucoup s'arrêteront à des considérations stériles ; un plus grand nombre d'esprits découragés, s'éloigneront frappés d'indifférence, et comme d'une sorte d'horreur pour des sentiers âpres et arides.

Il est une autre loi de cette consécration de toutes les facultés de l'homme à sa destinée souveraine. Il a reçu ces facultés ; il en doit l'hommage à celui qui en est l'auteur. Il ne les possède pas en vain ; ce n'est pas un champ qu'on doit laisser en friche, il ne resterait pas stérile impunément ; ce n'est pas un trésor qu'on peut garder improductif ; et si l'arbre est sans fruit, la malédiction tombera sur lui tout entier.

Mais invoquons encore un autre ordre de considérations si les premières sont jugées insuffisantes.

La musique est une des représentations les plus frappantes de la destinée de l'homme. Il doit donc incliner son cœur à ses douces et saisissantes révélations ; elles lui apprennent les accents de la vie future, et, suivant Mgr. Gerbet : " c'est sous la " forme de la musique, que la religion nous représente l'état " supérieur de la parole dans le monde futur. Le chant est le " commencement de la régénération, de la transfiguration de la " parole terrestre ; c'est l'élan de la voix humaine vers le mode " céleste de l'expression de la pensée."

" La musique, nous dit encore un grand penseur, a pour but " de percer les régions du temps, qui nous enveloppent. Le bon- " heur est notre lieu de repos, et la musique a pour objet de " nous y amener. Avec elle, l'homme s'élève vers la région " divine, et il la fait descendre en lui. L'âme est alors comme " une lyre entre les mains de Dieu. Dieu en tire à son gré des " sons tristes et déchirants, ou des sons doux et consolants ; " mais quand Dieu s'éloigne de l'âme, alors elle reste insensible, " anéantie et sans voix."

Nous devons donc considérer avec vénération l'élément du culte extérieur, nous pénétrer de sa douce influence et de ses enseignements. Il ne suffit pas de connaître les trésors amassés par nos prédécesseurs dans la foi : nous devons aussi nous inspirer de leurs œuvres, pour les suivre dans les voies de l'idéal et de l'infini.

Il y a une différence, toutefois, dans la destinée de ces moyens, mais elle est capitale : c'est que si les grandes œuvres plastiques des âges de foi subsistent encore pour la plupart, depuis Ste. Sophie de Constantinople jusqu'à St. Pierre de Rome, il n'en est pas de même des monuments de la mélodie religieuse. Beaucoup ont disparu ; les traditions n'ont pu s'en conserver facilement ; la connaissance de l'exécution nous manque pour plusieurs. Mais ce qui nous en reste—surtout en certaines parties du plain-chant, en certains traits et introïts, dans les mélodies terribles du *Dies Irae*, du *Stabat Mater*, dans les hymnes sublimes du St. Sacrement—suffit pour nous faire présumer un art plein d'éloquence, de grandeur et de majesté.

Avec ces éléments, nous avons la plus belle expression de l'art religieux que nous puissions concevoir, et nous croyons que tous les efforts de la musique actuelle consacrée aux églises

doivent tendre à se rapprocher autant que possible de ce type premier. Modèle du style déprécatoire, le plain-chant invite les âmes au recueillement, les détache de la terre, les porte vers le ciel : il est tour à tour, doux, consolant et plaintif, ou bien sombre, sévère, imposant et entraînant, suivant le sens de chaque office.

Cet esprit d'assimilation de la musique au plain-chant fait le succès des grands maîtres de l'école religieuse italienne, approuvés par les Souverains Pontifes. Ce n'est qu'autant que les musiciens religieux des temps modernes auront étudié ces premiers modèles et cherché à y ramener les ressources nouvelles de l'art, qu'ils peuvent espérer de faire accepter leurs œuvres du sentiment religieux des fidèles, et de la sage vigilance de l'autorité qui ne peut négliger les saintes traditions.

A ces conditions, il n'y aura pas d'exclusion absolue pour les productions de la musique moderne, mais le plain-chant fera toujours le fond et l'élément principal de la mélodie religieuse, tandis que tous ces essais de chant sacré, quels que soient leur mérite et leur excellence, ne pourront trouver place qu'en certaines circonstances exceptionnelles, où il est possible de réunir à des masses considérables de voix, les ressources de la musique instrumentale.

Ces restrictions sont nécessaires pour conserver au style traditionnel ses droits imprescriptibles, mais elles n'excluent pas ce qui répond aux intérêts, de l'art.

Et en effet ; il est désirable que les artistes fassent hommage de leur inspiration au Maître Souverain qui en est l'auteur (1), que les dons de Dieu soient invités à louer celui qui les a créés dans sa magnificence infinie ! Enfin il y a un but que l'Eglise a toujours eu en vue : c'est que les œuvres profanes, ne seront jamais le terme suprême de l'art et du génie, l'Eglise ne l'oublie pas et croit devoir le rappeler aux artistes. Dès lors les fidèles ne seront plus entraînés loin du temple par des accents mondains, et aux chefs-d'œuvre du monde profane, ils pourront opposer des chefs-d'œuvre d'un ordre aussi supérieur que les pensées du ciel le sont aux pensées de la terre.

---

(1) Je ne crois pas que ce soit un homme qui ait inventé les biens que nous apporte la musique, mais Dieu qui est orné de toutes vertus. (Plutarque.)

La musique est divine en son origine et en son but (Platon)

Le premier homme reçut de Dieu le bienfait de la musique avec une instruction universelle. (Cardinal Bona.)

La musique n'est faite que pour chanter les louanges de Dieu. (P. Martini.)

C'est l'observation de ces lois qui nous a valu les chefs-d'œuvre de Bach, Bethoven, Haydn et Mozart, et s'ils laissent parfois quelque chose à désirer, c'est lorsqu'ils ne se sont pas toujours assez appliqués à saisir le vrai caractère du style religieux.

Enfin c'est le sentiment de ces grandeurs qui a conquis certains esprits d'élite de notre temps et a élevé leur inspiration dans des régions plus hautes, tels que Meyerbeer, Elwart, Lesueur, Adam, Ambroise Thomas, et en particulier Gounod.

C'est de ce compositeur distingué que nous voulons entretenir les lecteurs de la *Revue de Montréal.* Il sera l'objet d'une étude où nous examinerons comment il s'est préparé à la connaissance du style religieux, quelles études il s'est imposées, et enfin quels sont les rapports qui existent entre ses œuvres et les chants traditionnels de l'Eglise.

Nous analyserons successivement ses deux messes principales, d'abord la messe solennelle exécutée à Paris pour la première fois en 1855, et ensuite la messe du Sacré Cœur, exécutée dans l'année 1876.

II

M. Gounod est né à Paris en 1818. Après avoir passé plusieurs années au conservatoire, il obtint, en 1839, le premier prix de composition, et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du gouvernement. Là, tout en continuant ses premières études, il ne négligea pas la connaissance des œuvres religieuses où il trouvait tant de merveilles. Il revint à Paris, fut nommé maître de chapelle des Missions Etrangères et composa plusieurs pièces importantes pour l'Académie de musique.

L'attention fut attirée sur lui par un concert où plusieurs de ses compositions avaient été exécutées. Un des critiques les plus habiles, en fit un éloge assez significatif. " Cette musique, " disait-il, ne nous rappelle aucun autre compositeur ancien " ou moderne, soit par la forme, soit par le chant, soit par " l'harmonie. Elle n'est pas nouvelle, si nouveau veut dire " bizarre ou baroque ; elle n'est pas vieille, si vieux veut dire " sec et raide, s'il suffit d'étaler un aride échafaudage derrière " lequel ne s'élève pas une belle construction : c'est l'œuvre d'un " artiste accompli, *c'est la poésie d'un nouveau poète.....* Que " l'impression produite sur l'auditoire ait été grande et réelle, " cela ne fait nul doute ; mais c'est de la musique elle-même,

" non de l'accueil qu'elle a reçu, que nous présageons pour Mr. " Gounod, une carrière peu commune ; car s'il n'y a pas dans " ses œuvres un genre à la fois vrai et neuf, il nous faut re- " tourner à l'école et rapprendre l'alphabet de l'art et de la " critique."

Cet article, qui produisit une vive sensation, nous montre qu'on voyait déjà en Mr. Gounod le talent d'un grand musicien ; mais nous pouvons ajouter qu'il avait aussi les aptitudes d'un musicien vraiment religieux.

Dès le commencement de sa carrière, tout en écrivant des compositions pour les concerts et pour la scène, il s'occupait avec un grand soin à étudier les maîtres de la musique sacrée, et il s'exerçait dans ce grand style qui offre un si vaste champ aux ressources de l'art.

Une démarche importante, qu'il accomplit vers le temps de ses études à Rome, eut une influence profonde sur ces prédispositions. Il s'était cru appelé à l'état ecclésiastique et avait passé quelque temps dans une communauté. Toutes ses idées, étaient alors tournées vers les vérités les plus élevées ; il donnait à son esprit des habitudes de méditation et de réflexion qu'il eût trouvées difficilement au milieu des entraînements du monde. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on trouve des traces de ces habitudes graves même dans ses œuvres dramatiques, et par la connaissance de cette phase de son existence, on peut mieux comprendre quel sentiment réel préside à tous ses essais dans le genre religieux.

A Rome, il étudiait, dans les communautés et dans les bibliothèques, les œuvres de l'école italienne ; il entendait souvent les chants de St. Pierre, de la Sixtine et les oratorios, et il se formait un trésor de connaissances, assez rares chez les musiciens modernes. Aussi on ne peut être surpris ni du nombre de pièces religieuses qu'il a déjà produites, ni du caractère qu'il a su leur imprimer. Il était si pénétré du style des anciens maîtres, que sa première messe, exécutée à Vienne en 1843, rappelait tout-à-fait les compositions de Palatrina.

C'est ainsi que Mr. Gounod s'est préparé à la véritable mission du musicien, qui est de contribuer aux grandes solennités du culte : il a connu les vérités de la foi, il les a étudiées avec amour. Ne pouvant consacrer son existence à la plus haute des vocations, il a voulu au moins faire hommage de son talent et

de ses aptitudes merveilleuses, développées par des études bien dirigées et persévérantes. En même temps qu'il lui fallait suivre sa carrière, et répondre aux demandes des directeurs éclairés des académies musicales, il ne négligeait pas la composition sacrée, et éditait plusieurs œuvres considérables. La plus remarquée d'abord fut la messe solennelle exécutée en 1855, à St. Eustache pour la fête de Ste. Cécile.

Comme nous l'avons annoncé plus haut, nous allons en faire l'analyse—pour donner une idée de la manière de M. Gounod.—Nous en parlons à la suite de plusieurs auditions, mais surtout d'après ce qui en a été entendu l'année dernière, à la Toussaint, dans l'Eglise St. Jacques à Montréal, grâce au zèle du curé, M. Sentenne, et au talent de direction du maître de chapelle, M. Lavallé, si avantageusement connu dès ses premiers essais dans l'art musical.

III

Une messe commence par le *Kyrie*, pièce qui est éminemment propre à mettre en relief les qualités d'un compositeur religieux.

Le *Kyrie* exprime le recours des âmes vers le Ciel. Le peuple chrétien entre dans le temple, se prosterne au pied des autels, et épanche son cœur dans la prière. L'âme s'adresse au Seigneur, frappée de ses grandeurs et de ses perfections : elle exprime avec bonheur sa confiance en la miséricorde et la puissance de Dieu. Ensuite elle fait un retour sur elle-même et elle voit les dangers qui l'environnent, les chutes terribles auxquelles elle est exposée. Cette pensée excite en elle comme une tempête, orage plus redoutable que l'assaut de tous les flots soulevés de la mer : quelles étreintes ! quelles angoisses ! Mais enfin l'âme est apaisée, elle est calmée ; la grâce descend vers elle ; elle passe de la crainte à la confiance, à l'espérance, à la reconnaissance ; elle fait entendre ses remerciements, sa gratitude envers le Seigneur.

Voyons comment le compositeur a rendu ces divers sentiments. Le début est simple : c'est le plain-chant dans le style de Palestrina. Le morceau suivant en est comme le développement et l'harmonisation, par les ressources de la musique, sur un ton simple, mais bien dessiné ; il donne très-bien l'idée des chants de la Chapelle Sixtine, qui excitaient chez Gounod une admiration sans bornes.

Le chant, soutenu par un accompagnement continu en arpèges,

est pur, elevé ; il peint les mouvements que nous avons indiqués plus haut : La première partie n'a occupé qu'une vingtaine de mesures. La seconde est développée, et, après avoir exprimé les sentiments de l'âme par l'organe des *soli*, elle nous offre l'expression de la confiance dans la reprise du chœur. Le *Kyrie* se termine par les mesures de plain-chant harmonisé du commencement Cette prière simple et calme a la monophonie des chants de la Chapelle Sixtine et est comme un hommage rendu par un grand artiste à la musique sacrée dans ses premiers développements. En outre, cette simplicité, ce calme font mieux ressortir les grands effets des morceaux suivants.

Ce mérite doit être remarqué. Quelques messes ont leurs grands effets dès le commencement, ce qui empêche l'auditeur d'être aussi sensible à l'expression des pièces suivantes et en particulier du *Credo*. Nous verrons plus loin, avec quel talent et quel sentiment cette marche ascendante de l'expression musicale est soutenue dans les derniers chants au *Sanctus*, et dans les recours pleins d'amour et de reconnaissance sur les paroles de l'*Agnus Dei*, bien comprises cette fois.

Nous passons au *Gloria in excelsis*. Il est attaqué par les *soprani* accompagnés par le chœur, qui chante *piano* et les lèvres closes. Dans toute la première partie, les *harpes*, répondent au chant traditionnel des anges, qui répètent ensuite avec toute l'armée céleste : *Gloria in excelsis Deo*, *Gloria !*

Vient ensuite l'ensemble du chœur sur le *Laudamus te*, d'un mouvement plein d'élan et de décision, puis un morceau plus doux, d'une belle mélodie, sur ces paroles : *Adoramus te*, *Glorificamus te*, *Gratias agimus tibi*, allant ensuite toujours en *crescendo* sur ces paroles : *Propter magnam gloriam tuam.*

Après que l'âme a rempli ses devoirs de reconnaissance envers Dieu, le chœur fait entendre l'invocation de l'humanité sur un ton de supplication : *Domine Deus*, répété par l'ensemble ; *Deus cœlestis*, *Deus omnipotens.* Le recours à la bonté du Dieu qui peut tout, est admirablement marqué par la douceur des premiers accords, suivis d'un *crescendo* qui répond aux grandeurs de la toute-puissance.

On reconnaît, dans ces chants, l'inspiration d'un vrai poète, les sentiments d'une âme admirablement douée. Il y a partout de l'invention dans le fond des idées—qui se développent d'une manière suivie et puissante—et dans l'heureuse appropriation de la musique aux paroles. Mais ce qu'il faut surtout remarquer,

c'est l'ensemble de ces qualités. La mélodie s'élance comme libre et indépendante, et cependant elle se conforme au son des paroles qui lui donnent, de leur côté, une nouvelle force. Et loin que les exigences du texte nuisent à la mélodie, elle y trouve un tour original de couper sa pensée par des incises du meilleur effet. C'est inopiné, inattendu et cependant de la plus grande douceur pour l'oreille. Il y a aussi des transitions heureuses à remarquer dans dans la mélodie : elle interrompt son développement naturel par des élisions d'un grand style, qui donnent à la musique ce que la sobriété et la concision donnent de force et de distinction au style littéraire. Ceci n'est pas une qualité commune, tant s'en faut.

Ensuite vient le *solo* du *Qui tollis* exécuté par la basse avec accaccompagnement de hautbois, qui reprend avec dialogue du ténor : c'est grand, et d'une belle variété sur l'ensemble.

Après le *Qui tollis paccata mundi*, nous avons sur un thème très-émouvant, l'interprétation de ces paroles : *qui sedes ad dexteram Patris*, par le soprano, le tenor et la basse. Ce *trio* à l'unisson est original, harmonieux et pénétré du sentiment de la prière. Très-excellent, le chant de triomphe du commencement, qui reprend sur ces paroles : *Quoniam tu solus sanctus, etc.*

Le *Credo*, pris en lui-même, réunit de grandes beautés. Il est brillant et en même temps varié. Les premières paroles sont dans un mouvement majestueux et énergique. C'est une affirmation de notre foi sur ce mot—*Credo*—répétée par les basses à chacun des articles que le chœur proclame successivement. Cette répétition répondant à l'énumération du chœur est grave, et du plus grand effet. Ensuite tout se tait, et alors commence un *trio* sans accompagnement, dont les phrases ne sont coupées que par quelques accords en *pizzicato* des instruments à cordes. C'est l'*Incarnatus*, en accords pleins, exécutés en sourdine par les *soli* et répété *pianissimo* par tout le chœur. Le compositeur a bien exprimé ce mystère de la venue du Messie, mystère plein de douceur, de tendresse et de consolation.

Puis on entend les gémissements de l'âme, qui voit l'humanité accueillir par des supplices et des outrages la venue de son libérateur. Ceci est encore traité de main de maître. Il y a surtout au milieu de ces plaintes—coupées comme des pleurs—une réponse des instruments à cordes qui supplée à la pensée et qui rend ces émotions inénarrables de l'âme, dont parle l'Esprit Saint.

Mais après les angoisses de la mort, et les tristesses du tombeau, le *Resurrexit* se fait entendre, avec une suspension destinée à mieux en faire ressortir l'effet. Après ce moment d'étonnement, de surprise, les acclamations éclatent et embrassent tout le chœur, comme se répondant du ciel à la terre et de la terre au ciel. Ce morceau est des plus beaux, et bien qu'il ne soit pas prolongé, il est saisissant.

Enfin, le tout est terminé par une interprétation de l'*expecto resurrectionem mortuorum* qui nous représente d'une manière hardie la grande scène de la résurrection dernière. Quelques voix de la basse, sur un ton profond et caverneux—comme sortant des entrailles de la terre—attaquent d'abord ces paroles sur une seule intonation—*et expecto*—les barytons répètent le même mot sur la note suivante, puis les ténors, et enfin les soprani, montant d'une note à chaque mesure et soutenus par tout le chœur, pour exprimer l'ascension de toutes les âmes vers les régions supérieures. Ce motif si expressif est répété deux fois de manière à en accentuer l'effet et à le rendre encore plus marqué. Puis sur des accompagnements d'arpèges, qui se succèdent sur la harpe pendant quelques minutes, les paroles suivantes sont exécutées par le chœur, *et vitam venturi sæculi, et vitam venturi sæculi. Amen.* Rien de plus doux et de plus suave que cette combinaison de sons harmoniques, qui se terminent dans l'idéalisation du calme et de la paix. Elle se trouve très-bien placée, après les grandes émotions et toute l'action des différentes scènes du *Credo.*

Voici donc cette pièce magistrale du symbole interprétée dans son entier, suivant le sens des paroles, qui sont si variées, si touchantes, si instructives et si imposantes. C'est là le résumé de tous les enseignements de la foi et il est traité avec un respect qui tient compte des exigences du texte et de toutes ses significations. La religion révèle ainsi toutes ses grandeurs, d'abord la majesté du Dieu créateur, père tout-puissant, maître de toutes choses, puis les tendresses de la rédemption, qui commence dans les charmes de l'enfance pour finir par un dénouement tragique.

Cependant—malgré le développement et l'importance que M. Gounod a donnés au *Credo*—le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* sont d'une telle beauté, que lorsqu'on arrive à ces deux morceaux, il semble véritablement que l'inspiration musicale ait toujours

été en croissant et en s'affirmant davantage dans le cours de sa composition.

Et en effet, à la fin du *Credo*, tout se termine par les chants célestes qui font retentir ces mots—*et vitam venturi sæculi*—ces paroles qui révèlent de si douces espérances au chrétien, Ste. Thérèse ne pouvait les entendre sans entrer aussitôt en extase et sans se représenter le ciel, comme si elle en contemplait déjà les splendeurs. Voilà ce que nous ne pouvons ressentir comme elle, mais un artiste de génie a le talent de traduire ces impressions, et il le fait avec un bonheur qui nous ravit : il nous semble qu'après cela on ne peut rien dire de plus touchant sur un si grand sujet ; mais le compositeur ne s'en tient pas là et developpe encore cette même idée dans le morceau suivant. Après qu'il nous a ouvert les portes du ciel et qu'il nous a fait entendre comme les premiers accents d'une mélodie qui n'est plus de la terre, il suit la marche de l'office même qui, au *Sanctus*, *Sanctus*, fait retentir les chants angéliques : le musicien répond à cette idée et en développe les premiers accents. Le thème principal semble exprimer—par ses notes disposées en spirales—les vapeurs de l'encens, qui s'élancent en revenant sur elles-mêmes et en s'élevant vers le ciel. Enfin, il y a une gradation entre les premières intonations et les dernières reprises du chœur, qui semblent embrasser l'étendue du ciel. Les chefs de l'assemblée céleste proclament les grandeurs divines, le chœur les répète successivement, avec un *crescendo* qui nous donne une idée de l'immensité céleste. L'effet est merveilleux et se reproduit aussi dans l'*Agnus Dei*, mais avec une variété qui lui donne un caractère particulier de douceur, et fait admirer les ressources du compositeur.

Nous aurions maintenant à faire quelques considérations générales sur l'ensemble de l'œuvre, mais nous préférons les donner comme préambule à la nouvelle messe de M. Gounod, où nous retrouverons les mêmes qualités, la même richesse d'expression qui semble révéler une conception inépuisable des ressources de la musique religieuse.

(*A continuer.*)

SUPPRESSION

DES

RELATIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Un prêtre, plein d'érudition et d'une très grande complaisance, m'écrivait de Rome, où il avait bien voulu faire des recherches pour moi : " N'oubliez pas que vous ne devez rien publier " sur les missions, sans une permission spéciale de la Propa- " gande. Ceci a été réglé par un Pape, dont j'oublie le nom." Comme mon but n'était que de réunir des documents sur l'église naissante de Québec, je n'eus pas besoin de demander cette autorisation, dont la nécessité, d'ailleurs, m'était indiquée d'une manière un peu vague. Mais je voulus connaître la nature de la prohibition et le nom du Pontife qui l'avait faite, sans penser toutefois qu'elle pût avoir quelques rapports avec les premières missions de notre Canada.

Une étude de ce genre n'aurait pas offert de véritables difficultés dans les villes qui possèdent des bibliothèques ; mais Montréal n'en a pas et n'en aura probablement pas de longtemps. Celui qui veut travailler doit suppléer comme il peut à l'absence de livres nécessaires.

C'est ce que j'ai été obligé de faire.

L'*Index* contient bien, sur la publication des livres, des règles que les personnes familières avec la science ecclésiastique connaissent ; mais il n'y a rien qui regarde spécialement les missions : rien non plus dans les auteurs de Droit Canon, du moins dans ceux que j'ai consultés. Restait le Bullaire Romain (1), mais pour y découvrir des indications précises, il fallait parcourir une longue suite de Bulles, de Lettres Apostoliques et de Brefs. Après plusieurs mois de recherches inutiles, je trouvai par hasard le document désiré, dans l'*Histoire Polémique de l'Index* du P. Zaccaria (2).

---

(1) Je crois que dans tout Montréal, on ne peut le trouver qu'à la Bibliothèque du Séminaire.

(2) *Storia Polemica delle proibizione de' libri, scritta da Francescantonio Zaccaria*, etc., A. Roma, 1777, in 4to p. 184.

C'est un Bref de Clément X, daté du 6 avril 1673. J'ai pu le vérifier depuis dans le Bullaire Romain et dans le Bullaire de la Propagande. Il avait été communiqué à l'auteur par le secrétaire de la Propagande, Mgr. Borgia, et le P. Zaccaria ne peut s'empêcher d'en signaler la sévérité.

Avant d'examiner ce document et d'indiquer quelles conséquences il a eues pour la publication des *Relations de la Nouvelle-France*, on me permettra de jeter un coup d'œil sur l'histoire des Relations en général, mais plus particulièrement des nôtres, que nous appelons par excellence les *Relations des PP. Jésuites.*

I

C'est aux Jésuites que nous devons l'idée de ces récits qui faisaient connaître les nouvelles conquêtes de l'Evangile, et qui initiaient l'Europe à la connaissance des mœurs des nations lointaines. Avant eux, on avait vu des Religieux—tels que les Franciscains et les Dominicains—non moins zélés, non moins savants, pénétrer en Afrique, en Asie et dans l'Amérique du Sud. Mais, en général, ils n'avaient pas mis le monde catholique au courant de leurs travaux et de leurs succès, soit par humilité et par indifférence pour l'opinion, soit par crainte de blesser les susceptibilités politiques des Puissances.

Au moment où Saint Ignace de Loyala mettait à la disposition du Saint-Siége, pour combattre toutes les erreurs, un dévouement sans bornes et le zèle apostolique de ses frères, les Indes, la Chine, le Japon permettaient aux étrangers un accès plus facile ; l'Amérique semblait reculer indéfiniment les bornes de ses forêts. Partout l'attention était excitée : les uns voyaient pour le commerce de nouvelles sources de richesses, les autres comprenaient que ces peuples nouveaux, plus ou moins barbares, avaient droit aux bienfaits de la vérité et de la civilisation. Les récits des voyageurs—marchands ou missionnaires—devaient donc exciter la curiosité générale.

C'est ce que St. François-Xavier avait prévu, et voilà pourquoi il disait à son compagnon, le Père de Beira, en lui prescrivant de rendre compte de ses missions : " Donnez toutes les " nouvelles dont la connaissance, en Europe, doit porter à glo- " rifier Dieu, ceux qui les recevront..... Vous ne devez pas " perdre de vue que les mémoires de ce genre, qui proviennent

" de pays si éloignés, sont curieusement recherchés, et lus avi-
" dement en Europe, en Italie et ailleurs." (1)

Lui-même, joignant l'exemple au conseil, n'avait pas manqué d'écrire à son supérieur et ami, St. Ignace. Ses lettres furent bientôt imprimées et répandues partout. Les premières parurent à Paris, en 1545 (2), la même année que la relation du second voyage de Jacques-Cartier au Canada Elles ouvrent cette suite—qu'on peut dire non interrompue pendant trois siècles et qui se continue encore (3) — d'écrits traduits dans les principales langues de l'Europe, et connus soit comme lettres détachées, soit comme publications annuelles—telles que les *Litteræ annuæ* et nos *Relations*, soit comme collections — telles que *Avisi*, *Epistolæ Indicæ*, *Japonicæ*, *Cartas* et *Lettres Edifiantes* (4).

Les Jésuites en cela ne suivaient pas seulement le sages inspirations d'un esprit qui voit de loin ; ils obéissaient a une règle de leurs constitutions (5). Dans le principe, les Provinciaux devaient, tous les quatre mois, transmettre à Rome le récit de tout ce qui s'était passé sous leur administration, surtout les détails propres à édifier les membres de la compagnie. Mais en 1565, dans la seconde congrégation, il fut decidé que ces relations ne seraient plus transmises qu'une fois l'année (6). Telle est l'origine des *Litteræ annuæ*. Comme elles ont servi de modèle aux autres publications de ce genre, et qu'il y est question des missions de l'Amérique, j'entrerai dans quelques détails à leur sujet.

---

(1) Cité par le P. Martin, *Relations inédites de la Nouvelle-France*. Paris Douniol, 1861, p. x.

(2) *Copie d'une lettre missive des Indes par monsieur maistre François Xavier à son prevost monsieur Egnace de Layola* (sic), *Paris, Jehan Corbon* 1545.

(3) *Les Annales de la Propagation de la Foi* renferment, comme tout le monde sait, un très grand nombre de lettres des PP. Jesuites.

(4) Cf. Carayon, *Bibliographie Histor que de la Compagnie de Jesus*. Quant aux *Lettres Edifiantes* qui ont été reimprimées plusieurs fois, nous ferons remarquer qu'elles furent d'abord publiées annuellement en volumes, appelés généralement *recueils*. Le 1er Recueil est de 1702; le 34e et dernier, de 1776. Les éditions postérieures sont plus complètes; mais la traduction allemande, connue sous le nom de *Der Neue Welbott*, renferme des lettres qu'on ne trouve pas ailleurs.

(5) Pars 8, c. 1, a. 9.

(6) II Congregatio, Decretum 37. *Decreta, canones*, etc., *Societatis Jesu*, Avignon 1830.

Les rapports reçus de chaque province, étaient confiés à un Père distingué par son talent et sa prudence, qui devait les analyser et en faire des extraits. Ces extraits, réunis en un volume, comprenaient l'histoire de la société pour l'année. C'était en même temps une espèce de circulaire qui mettait en rapport, les uns avec les autres, les membres de la société, depuis le Général jusqu'au dernier des Frères coadjuteurs (1). Ces recueils, d'abord manuscrits, ne pouvaient exciter les craintes ni la jalouse susceptibilité de personne. D'ailleurs, il fut défendu de les communiquer aux étrangers (2). C'était le seul lien qui unissait encore des personnes qui souvent, après avoir vécu longtemps ensemble, se trouvaient dispersées aux extrémités du monde

En 1581, lors de la 4e congrégation, les lettres reçues, analysées, et transmises ensuite aux différentes maisons, s'élevaient annuellement au total de 442. On jugea nécessaire d'en diminuer le nombre, qui imposait un travail colossal. Il fut décidé que chacune des 21 provinces n'enverrait qu'une relation, et qu'à son tour elle ne recevrait qu'un exemplaire du recueil (3).

Celui qui embrasse les faits de cette année 1581, parut en 1583, sous le titre : *Annuæ Litteræ Societatis Jesu, anni* 1581. *Ad Patres et Fratres eiusdem Societatis ; Romæ in Collegio eiusdem Societatis* 1583 (4). Pour la première fois, on avait recours à l'imprimerie et, d'après les derniers mots du titre, il me paraît assez probable que l'ouvrage sortait des presses de la Compagnie.

Tel est le premier volume de cette importante collection que Brunet mentionne à peine, et qu'il est si difficile de compléter, puisqu'elle n'était pas destinée au commerce (5). Il était publié à deux ans de date—la rédaction en avait été terminée au mois de novembre 1582—; mais le retard s'explique facilement, et il était nécessaire, puisqu'il fallait attendre l'arrivée des lettres écrites de toutes les parties du monde.

---

(1) Ut Coadjutores nostri temporales ex Latinis etiam litteris fructum aliquem percipiant, sit aliquis, qui illarum summam, aut interpretationem aliquo modo explicet. *Regulæ Societatis Jesu.* Avignon, 1827, p. 214.

(2) Nemo in posterum cuivis externo, quâvis occasione Societatis nostræ annuas communicet, seu ostendat. *Ibid.* p. 358.

(3) Quarta Congregatio, D. 38.

(4) Carayon, *Bibliographie Historique de la Compagnie de Jesus*, No. 14.

(5) M. Sobolewski, amateur distingué de Russie, n'avait pu en réunir que 8 volumes, dans sa collection, si riche d'ailleurs, en ouvrages sur les missions.

Jusqu'en 1586, chaque année vit paraître un nouveau volume de la suite ; mais à cette époque, il a un temps d'arrêt, et le volume de 1585 ne fut imprimé qu'en 1588. A partir de 1591, les interruptions sont plus longues et plus fréquentes : les *Annuæ* de 1597 ne parurent à Naples, qu'en 1607.

Le rédacteur de l'année 1598 nous apprend que ce retard était justifié par d'excellentes raisons : *interrupta illa quidem justas ob causas* (1). Les difficultés suscitées à la Compagnie de Jésus, vers cette époque en Espagne et en France, suffisent bien à nous en faire soupçonner la cause.

Mais les PP. songaient à le faire disparaître au plus tôt. Aussi, les années 1598 et 1599 furent-elles imprimées à Lyon en 1607 (2), pendant que 1597 était publié à Naples, comme nous venons de le dire.

On avait réglé en même temps que les lettres seraient rédigées dans chaque province et envoyées à Rome toutes prêtes pour l'impression (3).

Cette précaution n'empêcha pas un nouveau retard, qui se prolongea jusqu'en 1618. La congrégation générale, en 1616, pour y remédier décida (4) que les annales seraient imprimées au plus tôt dans différentes provinces. En effet elles parurent presque toutes dès 1618 : celles de 1600, 1601, 1602, à Anvers ; celles de 1603, 1604 et 1605, à Douai ; celles de 1606, 1607 et 1608, à Mayence, mais en un seul volume ; celles de

---

(1) *Ann. Litt. Societatis Jesus*, Ann. M. D. XCVIII. Lugduni, M DCVII.

(2) Je signalerai ici deux inexactitudes qui se trouvent dans le savant travail du P. Carayon : *Bibliographie Historique*, etc. La première n'est, très-probablement, qu'une faute d'impression. Le Révérend Père écrit que les *Annuæ* de 1598 ont été imprimées à Lyon en 1608. L'exemplaire que j'ai sous les yeux, indique 1607, en chiffres romains, sans aucune possibilité de lecture fautive. L'épitre dédicatoire est datée des calendes d'avril 1607.

L'autre inexactitude porte sur le nom du compilateur. Le P. Carayon le désigne, p. 4, sous le nom de *Benedictus*, et plus loin, p. 572, de *Benoît* de Angelis. Je lis dans mon exemplaire. *Bern. de Angelis*. La *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, du moins dans la première édition, ne parle pas de ce Père.

(3) *Ut posteris annis ab eo tempore suos quæque provincia Annales mitteret ad excussorum formam, ita compositos atque perfectos ut statim ac perlatæ essent Provinciales annuæ, per Patres Assistentes censuæ recognitæque in unam deinde generalem colligatæ, excusæque, ad Provincias remitterentur.* Ibid.

(4) VII Cong. D. 19. *Decreta Societatis Jesus*. Avignon, 1830.

1609, 1610 et 1611, à Dillingen, et enfin celles de 1612, à Lyon. Le P. Monet, qui avait été chargé de ces dernières, fut empêché par la maladie de publier en même temps les années 1613 et 1614 (1) qui ne virent le jour qu'en 1619.

De nouvelles causes vinrent interrompre la publication des annales et cette fois pendant plusieurs années. Quand en 1658, on voulut les continuer, on ne songea pas à reprendre la suite. Le travail aurait été trop considérable et sans beaucoup d'intérêt pour les membres de la Société. On ne remonta pas plus haut qu'à 1650. Deux volumes parurent en même temps à Dillingen : ceux de 1650 et de 1651. Ceux de 1652, 53, 54, furent imprimés à Prague, mais sans aucune date.

Ici s'arrête définitivement la publication des *Annuæ Litteræ.* Elles laissent un vide que nous devons regretter. Sans doute elles continuèrent à être transmises au Général, et elles ne sont pas complètement perdues pour l'Histoire. Si, par suite des persécutions, un silence lugubre s'est fait pendant quelque temps dans la Compagnie de Jésus, avec une nouvelle existence, elle a repris ses anciennes traditions. La 21e congrégation, en 1829, a témoigné le désir qu'on reprît l'usage des *Annuæ Litteræ* (2).

J'ai tenu à donner tous ces détails, peu propres à piquer la curiosité d'un grand nombre de lecteurs, je le sais ; mais ils ne seront pas inutiles à ceux qui, dans leurs recherches, veulent remonter aux sources. La vérité historique est si difficile à établir : elle rencontre tant d'erreurs matérielles, unies aux erreurs propagées intentionnellement, qu'on doit au moins accepter les efforts tentés en sa faveur, si humbles qu'ils soient.

Ces annales, d'ailleurs, sont les premières qui parlent de notre Amérique, comme je l'ai dit. Il est même question de la Nouvelle-France, dans les volumes de 1611 (3) et de 1612 (4) qui renferment les lettres du R. Père Biard, lettres qu'on peut regarder comme le premier document authentique de l'histoire des missions du Canada.

---

(1) *Prohibitus nimirum valetudine atque rediturum me credideram : duodecimo quidpe jam vertente mense, quàm ad vos primum hoc genere legationis adii. Litteræ.... annuorum* 1613 et 1614.

(2) XXI Cong. D. 20.

(3) pp. 121-143.

(4) 4 pp. 462-605. *Relatio expeditionis Anglorum, etc.* Cf. *Les Jésuites au Canada* du Père Carayon, pp. 77.

Le P. Biard, venant en Acadie, avait reçu de Louis XIII ordre de faire connaître les particularités de ces contrées nouvelles C'est ce qui a donné lieu à la *Relation* de 1616, qui ouvre la suite de ce recueil annuel, dont la suppression a été longtemps un problème pour nos historiens.

II

Tout le monde, aujourd'hui, connaît la valeur historique des *Relations de la Nouvelle-France.* Il n'en était pas ainsi quand, il y a quarante ans, notre bibliographe, M. Faribault, publiait son excellent catalogue des ouvrages sur l'Amérique (1). Malgré l'éloge que Charlevoix en avait fait, on ne comprenait guères qu'elle dussent offrir quelque intérêt à d'autres qu'à de pieux lecteurs, qui pouvaient y trouver encore des traits édifiants. Aussi les volumes de cette collection, qui atteignent aujourd'hui 250 francs aux enchères, se vendaient à peine pour quelques sous sur les quais de Paris.

On n'en connaissait pas même la suite, M. Faribault n'en mentionne qu'une partie ; et je ne sais si jusqu'en 1837 il avait songé à en réunir quelques-unes pour la bibliothèque du Parlement. Mais l'élan était donné, et nos voisins des Etats-Unis commencèrent à s'en occuper. Le Dr. O'Callaghan est le premier qui leur ait consacré une véritable étude (2), présentée en 1847, à la Société Historique de New York. Elle fut traduite et annotée par le P. Martin (3). Chercheurs infatigables, tous deux avaient réuni ce que la science bibliographique de l'époque pouvait leur apprendre sur le sujet. Mais cette notice est encore imparfaite. Tout le monde semblait ignorer si le nombre de volumes correspondait au nombre des années. On n'en connaissait pas les secondes éditions et il y avait des années dont aucun exemplaire n'existait ni aux Etats-Unis, ni

---

(1) *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie et autres lieux connus sous le nom de Nouvelle-France, etc.*, Québec, des presses de W. Cowan, 1837.

(2) *Jesuit Relations of discoveries and other occurences in Canada, &c.*, by E. B. O'Callaghan, M.D., etc., etc., New-York. Press of the Historical Society, 1847.

(3) *Relations des Jésuites, etc., par le Dr. E. B. O'Callaghan. Traduit de l'anglais avec quelques notes, corrections et additions.* Montréal, Bureau des Mélanges Réligieux, 1850.

au Canada. Aussi le Dr. O'Calleghan disait-il en terminant son travail : " Quoiqu'on ait fait bien des recherches pour avoir " une collection complète de ces volumes, jusqu'à présent, elles " ont été infructueuses. Il est probable qu'il n'y a pas d'ou- " vrage dont les volumes soient aussi disséminés dans les " bibliothèques."

A cette époque les collections les plus complètes se trouvaient au Harvard College, Boston, qui en avait 40 volumes et chez M. Brown, de Providence. En Canada, M. Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec*, en avait 30 volumes (1) ; M. l'abbé Plante, 20. En 1854, la collection de la Chambre était complète, et on peut le dire, unique, quand elle fut presque toute détruite. Celle de l'Université Laval est la seule, du moins en Canada, qui ne présente pas de lacune.

La série, de 1632 à 1672, comprend 41 volumes, dont 39 portent le titre de *Relation*, et deux — 1654–55 et 1658–59 — celui de *Lettres*. M. le Commandeur Viger avait eu l'heureuse idée de faire, sur les volumes mêmes, une description détaillée de l'unique collection complète qui existait alors — celle que nous possédions à Québec — quelques mois seulement avant l'incendie du Parlement. La liste qu'il a laissée dans ses manuscrits (2) est plus exacte que celle des Pères de Baker et Carayon. Ces savants Pères, en effet, ont suivi la note que le Père Martin publiait dans sa traduction de Bressany en 1852, presqu'au moment où M. Faribault decouvrait à Paris les deux volumes de *Lettres* dont l'existence avait été mise en doute jusque là (3).

Ils mentionnent, il est vrai, les premières ; mais comme faisant suite à la Relation de 1655–56. Jusqu'à présent, personne

---

(1) Ils furent vendus, après sa mort, pour la modique somme de $100 au Parlement et formèrent le noyau de cette précieuse collection que nous eûmes le malheur de perdre plus tard, comme tout le monde le sait.

(2) Liste des Titres de chacun des volumes de la collection entière des Relations publiées de 1632 à 1672, etc., etc., avec notes par J. V.

(3) *Copie de deux lettres envoyées de la Nouvelle-France au P. Procureur des Missions de la Compagnie de Jesus en ces contrées. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, et Gabriel Cramoisy, rue St. Jacques, aux Cicognes* 1656, 28 *pp. in*-12.

Lettres envoyées de la Nouvelle-France au R. P. Jacques Renault, Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de France. Par le R. P. Hierosme Lalemant, Supérieur des Missions de la dite Compagnie en ce Nouveau Monde. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, 1660. 49 *pp. in*-12.

ne connaît aucun exemplaire ainsi composé. On est certain qu'elles furent publiées séparément chez Cramoisy. Quant aux secondes, ils semblent complètement les ignorer.

En revanche, les savants bibliographes donnent le titre d'une Relation qui est encore inconnue (1). Son existence, si elle était constatée, constituerait, dans la réimpression de Québec, une lacune considérable, qu'il faudrait faire disparaître au plus tôt. Cependant, j'éprouve à son endroit des doutes que je crois très fondés : il me semble qu'il y a confusion dans les titres.

Celui que donne la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (2), nous apprend qu'il s'agit des commencements de la seconde mission entreprise par le P. de Brébeuf chez les Hurons en 1634.

Le zélé missionnaire s'était embarqué le 7 juillet à Trois-Rivières et il n'arriva au village de Teandeouïata, que le 5 août, après beaucoup de fatigues. Or, ce sont précisément les détails de ce long et pénible voyage et le récit de ses premiers travaux, que le P. de Brébeuf nous donne dans sa lettre, datée du village Huron, *Ihonatiria*, le 27 mai 1635, et publiée à la suite de la *Relation* de 1635. Il a bien pu le long de sa route—il le fit en effet—mettre le P. Le Jeune au courant des difficultés qu'il éprouvait. Il aurait encore pu écrire du pays des Hurons, mais seulement avant l'interruption, par les neiges, des voies de communications, c'est-à-dire avant la fin de 1634 ; mais, outre que cette hypothèse est peu probable, il n'aurait pu être question dans ces lettres des événements de 1635.

Tout porte à croire qu'on a ici, avec quelque variante dans le titre, un double emploi de la Relation, mentionnée à la suite de celle du P. Le Jeune, de 1635. Il est possible qu'elle ait été tirée à part, ou reliée séparément. Bien des erreurs bibliographiques n'ont pas eu d'autre cause.

Il est bon de savoir que quelques-unes de ces Relations, comme celles de 1649 et 1650, ont eu une seconde édition, ce qui prouve qu'elles ont été écoulées assez rapidement—les dernières entre autres relataient la mort de nos martyrs. Cette seconde

---

[1] *Relation des faits des PP. de la Compagnie de Jesus chez les Hurons dans la Nouvelle-France, les années* 1534 *et* 1635, *par le P. Brébeuf de la Compagnie de Jésus. Paris, Sébastien Cramoisy, les mêmes années, in*-12.

(2) *Biblioth. des Ecrivains, etc.*, p. 338 ; *Bibliog : Hist :* p. 180.

édition contient des renseignements nouveaux, reçus en France pendant l'impression de la première : elle doit, par conséquent, entrer dans une collection complète. On y joint généralement : 1° la *Relation* du P. Biard, que j'ai mentionnée ; 2° la lettre du P. Charles Lalemant, publiée d'abord dans le *Mercure Français*, et imprimée ensuite chez Jean Boucher ; 3° l'ouvrage du P. Bressany (1), quoique ce ne soit pas une relation annuelle, et le récit de la découverte du Mississipi par le P. Marquette, publié par Thevenot (2).

J'y réunirais encore les deux lettres du P. Biard qui se trouvent dans les *Annuæ*.

Les éditions originales des *Relations* auront toujours une valeur intrinsèque, que les plus belles réimpressions ne peuvent leur enlever. Celle que notre gouvernement a fait exécuter à Québec, en 1858, est loin de réunir les conditions de beauté et de commodité qu'on pouvait exiger pour le monument élevé à notre histoire. Le mérite — et il n'est pas médiocre — de cette édition, c'est d'avoir réuni définitivement et mis à la portée de tous les hommes d'étude, des volumes dont il est si difficile de dresser même une liste complète et exacte. C'est l'Hon. M. Chauveau qui décida le Gouvernement à les sauver d'une entière destruction, et cette seule mesure, qu'il ne put mettre à exécution lui-même, suffirait pour lui assurer la reconnaissance des esprits éclairés.

Espérons qu'avant longtemps, il se fera une autre édition, mieux soignée et sur un autre plan. Je voudrais qu'on fît pour les Relations ce que M. Desbarats a osé entreprendre et exécuter pour Champlain et le *Journal des Jésuites*. Nous devons ce témoignage de respect à la mémoire de nos premiers missionnaires.

H. A. Verreau, Ptre.

—(*A continuer*).

---

(1) *Breve Relatione d'alcune Missioni de PP. della Compagnia di Giesù nella Nuova Francia, etc. In Macerata* 1653.

(2) *Recueil de Voyages etc.*, Paris, 1681.

UN POINT DE CONTACT

ENTRE

LA SCIENCE ET LA FOI

M. l'abbé T. M. O. Maurault, du Séminaire de Nicolet, nous écrit en date du 7 du présent, nous priant d'insérer dans la Revue de Montréal la communication suivante :

SÉMINAIRE DE NICOLET, 7 MARS 1877.

" Le dernier numéro de la Revue de Montréal contenait une note ainsi conçue :

" Nous ne croyons pas qu'on puisse prendre à la lettre les " lignes suivantes, qui se voient à la page 12 du *discours prononcé à la distribution des prix du Séminaire de Nicolet, le* 27 *Juin* " 1876, par M. l'abbé T. M. O. Maurault, savoir : " Cette nature " déchue, malgré ses indigences et ses faiblesses, lui paraît (à " saint Thomas) encore quelque chose de si solide et de si fort, " qu'il (saint Thomas) fait reposer sur elle seule tout le poids de " l'édifice sacré, en reconnaissant comme dogme de la raison " seule la vérité fondamentale de l'existence de Dieu."

" Je prends texte de l'observation du bienveillant critique, pour déclarer que ces lignes ne rendent pas plus ma pensée actuelle qu'elles n'expriment le vrai. Ce qu'elles expriment est une erreur évidente, que j'ai reconnue depuis assez longtemps déjà.

" Comme il est naturel, une fois admise, cette erreur se reproduit sur d'autres points du même discours.

" Notamment pour ce qui regarde le développement de la science sacrée, je ne crois pas qu'on puisse dire autrement que saint Thomas, Somme Théol. 2. 2. q 1. art. 7, *ad secundum* ; ce qui revient d'ailleurs à l'exposé fait dans la Revue.

" Il reste donc à dire, au sujet de cette exagération des droits et du rôle de la raison, ce que disait Bossuet de sa déclaration de 1682 : *abeat quo libuerit ; non suscipio eam defendendam.*"

T. M. O. MAURAULT, Ptr.

C'est avec bonheur que nous faisons droit aujourd'hui au juste désir de M. l'abbé Maurault.

Il est vrai que dans notre livraison de février dernier (1), nous avons signalé, de la manière qu'il est dit plus haut, ce court passage du discours que le savant professeur prononça à la distribution des prix du Séminaire de Nicolet, le 27 juin 1876 ; mais nous ajoutions en même temps : —

"M. l'abbé Maurault nous pardonnera cette réserve d'autant plus volontiers que sa réputation de savant est mieux accréditée, et que son discours sur saint Thomas accuse une connaissance plus sérieuse du grand maître."

Un sentiment de délicatesse ne lui a pas permis de rappeler, à côté de notre critique, ce témoignage rendu à son talent et à sa science, mais nous aimons, nous, à le répéter ici, parce qu'il est sincère et vrai.

La lettre qu'on vient de lire, sans modifier notre jugement, ajoute à notre estime.

Nous n'avons jamais envié à l'auteur du discours sur saint Thomas ni sa science, ni son talent ; mais en le voyant aujourd'hui reconnaître si franchement comme erreur évidente ce que nous signalions dans son discours en termes plus adoucis, nous sommes presque tenté de lui envier sa bonne foi. Du moins c'est un bel exemple qui nous est offert. Notre devoir sera de le suivre, et d'avouer nos erreurs avec autant de franchise et de noblesse qu'il en a mis à reconnaître la sienne, s'il lui plaît, dans l'occasion, de nous les faire remarquer.

Nous disons son erreur ; c'est plutôt *inadvertance* qu'il faudrait employer ici. En effet, pendant le travail absorbant de la composition ou de la revise, on est exposé à laisser passer bien des choses que l'on ne signerait plus au moment où on se relit à tête reposée ; mais il est déjà trop tard. Aussi ne sommes-nous pas du tout surpris que l'auteur ait reconnu depuis assez longtemps déjà, et bien avant que nous la lui ayons signalée, l'erreur qui lui échappa au moment où il écrivit son discours.

D'ailleurs, cette erreur, outre qu'elle touche à un point assez délicat de la théologie, est d'autant plus pardonnable qu'elle semble découler plus naturellement des doctrines enoncées par saint Thomas lui-même.

En effet, saint Thomas semble enseigner qu'une vérité, dès qu'elle est démontrée par la raison, ne peut plus être l'objet de la foi, pour ceux qui en ont saisi la démonstration, ou qui voient cette vérité avec évidence.

---

(1) p. 12, note.

En d'autres termes, la science et la foi ne pourraient, selon saint Thomas, avoir le même objet matériel, ou tomber sur la même vérité. Le saint docteur, dans sa Somme Théologique s'exprime ainsi : " Il est évident que ni la foi, ni l'opinion ne " peuvent avoir pour objet ce que l'on voit au moyen des sens " ou de l'intelligence (1)."

Il est encore plus explicite en quelque sorte dans l'article suivant. Il dit : " Toute science s'acquiert au moyen de quelques " principes connus par eux-mêmes et conséquemment vus. C'est " pourquoi tout ce qui est du domaine de la science doit être vu de " quelque manière. Or, il n'est pas possible que la même chose " soit vue et crue par le même homme, comme il a été dit plus " haut. Par conséquent il est impossible aussi que ce qui est " su et ce qui est cru par le même individu soient une même " chose. Cependant il peut arriver que ce qui est vu ou su par " l'un soit cru par un autre. En effet, ce que nous croyons de " la Trinité, nous espérons le voir, d'après ces paroles de l'A- " pôtre, (1 Corinth. XII, 12 : *Nous le voyons maintenant dans un " miroir et en énigme, mais nous le verrons alors face à face.* " Les anges possèdent actuellement cette vision, par conséquent " ce que nous croyons, ils le voient. De même il peut se faire " que ce qui est vu ou su par un homme ici-bas soit cru par un " autre, qui n'en connaît pas la démonstration. Mais ce qui " est proposé généralement à tous les hommes pour être cru, " échappe aussi généralement à la science ; et ce sont là les cho- " ses qui forment l'objet de la foi purement et simplement. C'est " ainsi que la foi et la science ne se rapportent pas au même " objet (2).

(1) Illa autem videri dicuntur quæ per seipsa movent intellectum nostrum vel sensum ad sui cognitionem. Unde manifestum est quod nec fides nec opinio potest esse de ipsis visis aut secundum sensum, aut secundum intellectum. 2, 2. q. 1. a. 4.

(2) Non autem est possibile quod idem ab eodem sit visum et creditum, sicut supra dictum est (art. præc.). Unde etiam impossibile est quod ab eodem idem sit scitum et creditum. Potest tamen contingere ut id quod est visum vel scitum ab uno, sit creditum ab alio. Etenim quæ de Trinitate credimus, nos visuros speramus, secundum illud 1 ad Corinth. 12, 12: *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem ;* quam quidem visionem iam Angeli habent ; unde quod nos credimus, illi vident. Et sic similiter potest contingere ut id quod est visum vel scitum ab uno homine, etiam in statu viæ, sit ab alio creditum, qui hoc demonstrative non novit.

Id tamen quod communiter omnibus proponitur hominibus ut credendum, est communiter non scitum ; et ista sunt quæ simpliciter fidei subsunt. Et ideo fides et scientia non sunt de eodem. 2. 2. q. 1. a. 5.

Le saint docteur revient sur la même doctrine dans un autre endroit de ses ouvrages (1), et l'on dirait vraiment qu'à ses yeux, il est impossible qu'il y ait sur le même objet foi et science, ou que des vérités, par exemple l'unité de Dieu, puissent être à la fois connues et crues par le même homme, bien qu'elles puissent être connues par les uns, qui se les démontrent, *qui eorum habeant demonstrationes*, et crues par les autres, qui n'en ont pas eu la démonstration : *qui horum demonstrationes non perceperunt.*

Assurément, quand on pèse un peu ces paroles et qu'on prend soin de lire en entier les articles d'où elles sont tirées, d'examiner les objections que le saint docteur se fait, et les réponses qu'il y oppose, il est bien difficile d'admettre que, selon saint Thomas, on puisse adhérer par la foi à une vérité que l'on se démontre avec évidence par la raison.

Aussi le savant Franzelin, aujourd'hui cardinal, qui enseigne, avec la plupart des grands théologiens de l'Ecole, une doctrine tout opposée, c'est-à-dire que la foi et la raison peuvent avoir le même objet, que le même homme peut voir et croire simultanément une même vérité, se voit-il contraint d'avouer non-seulement qu'il n'ose en appeler là-dessus à l'autorité de saint Thomas (2), mais encore que le saint docteur semble avoir enseigné le contraire (3).

Nous savons que plusieurs théologiens, entre autres les cardinaux d'Aguirre et de Lugo, ont essayé d'interpréter les paroles de saint Thomas de manière à concilier du moins son enseignement avec celui de l'Ecole, s'ils ne pouvaient le citer à l'appui de ce qu'ils croyaient la doctrine vraie et généralement reçue. Le cardinal d'Aguirre (4), s'est efforcé de démontrer qu'aux yeux de saint Thomas, la science incompatible avec la foi n'est pas la science de l'homme voyageur sur la terre, mais la science de vision, propre aux anges ou aux bienheureux; et le cardinal de Lugo (5) regarde cette explication comme fondée en raison ou probable.

---

(1) De verit. q. 14, a. 9.

(2) Fatemur ergo, nos in hac quæstione ad auctoritatem S. Thomae non audere appellare.—De Deo uno, Thesis IX.

(3) Verum sententia Angelici videtur sane contraria. Ibid.

(4) Card. de Aguirre Theol. S. Anselmi T. I. disp. VII. sect. 5.

(5) De fide disp. II. sect. 2. n. 59.

Pour l'appuyer, tous deux en appellent au même passage de la Somme Théologique : 2. 2. q. 5. a. 1.

Mais d'abord, il est bien difficile de supposer *à priori* que le saint docteur, en traitant ici un nouveau sujet : *si l'ange ou l'homme dans leur première condition ont eu la foi*, s'exprime plus clairement sur l'incompatibilité de la foi et de la science qu'il n'a fait précédemment, dans les articles que nous avons cités, lorsqu'il traitait directement et *ex professo* la question même. Il faudrait trouver ici un texte bien clair pour qu'il fût permis de le préférer à l'autre. En général, c'est le contraire qui est la règle.

De fait saint Thomas ne dit pas ici un seul mot qui contredise la doctrine qu'il semble exposer si clairement plus haut.

Il dit bien que l'ange avant sa confirmation et l'homme avant son péché, ne jouissant pas de cette béatitude dans laquelle on voit Dieu par son essence, devaient, puisqu'ils étaient dans la grâce de Dieu, avoir la foi.

Il dit bien aussi : " Puisque la foi est *l'argument des choses* " *qu'on ne voit pas*, selon l'expression de l'Apôtre (*Heb*, XI.) et " que par la foi on croit ce qu'on ne voit pas, comme le dit " saint Augustin (*Tract.* XL *in Joan.* a med., et lib. 2 QQ. Evang., " qu. 39, in princ.), l'essence de la foi n'est détruite que par la " manifestation qui rend évident ou visible son objet principal. " Or, l'objet principal de la foi est la vérité première, dont la " vision fait les bienheureux, et succède à la foi. Par consé- " quent, puisque l'ange avant sa confirmation dans la gloire et " l'homme avant son péché n'ont pas eu cette béatitude par " laquelle on voit Dieu dans son essence, il est évident qu'ils " n'ont pas eu cette connaissance manifeste qui détruit l'es- " sence de la foi.

" Ainsi, il ne peut pas se faire qu'ils n'aient pas eu la foi, à " moins que ce ne soit parce que l'objet de la foi leur était ab- " solument inconnu."

Il dit bien encore que si l'homme et l'ange avaient été créés dans l'état de pure nature, on pourrait soutenir que la foi n'a pas existé chez l'ange avant sa confirmation, ni chez l'homme avant son péché ; car la connaissance de la foi est supérieure à la connaissance naturelle qu'a de Dieu non-seulement l'homme, mais encore l'ange.

Il dit bien que l'homme et l'ange ayant été créés avec le don de la grâce, il est nécessaire d'admettre qu'au moyen de la grâce

qu'ils ont reçue, et qui n'était pas encore consommée, il y eut en eux un commencement de la béatitude qu'ils espéraient, et que ce commencement de béatitude est produit dans la volonté par l'espérance et la charité, et dans l'intellect, par la foi.

Il dit encore : " La contemplation qui exclut formellement la " foi, est la contemplation céleste, par laquelle nous voyons " la vérité surnaturelle dans son essence. L'ange n'a pas eu " cette contemplation avant sa confirmation dans la gloire, ni " l'homme avant son péché. Mais leur contemplation était plus " élevée que la nôtre, et par là même qu'ils approchaient plus " près de Dieu, ils pouvaient connaître, sur les actions et les " mystères divins, plus de choses manifestement que nous n'en " pouvons connaître. Par conséquent ils n'avaient pas cette " foi qui nous fait chercher Dieu comme étant loin de nous ; " car il leur était plus présent qu'à nous par la lumière de sa " sagesse, quoiqu'il ne leur fût pas présent, comme il l'est aux " bienheureux, par la lumière de sa gloire."

Il dit bien que dans l'état primitif de l'homme ou de l'ange, il n'y avait pas l'obscurité qui a été l'effet de la faute ou du châtiment, mais qu'il y avait dans l'intelligence de l'homme et de l'ange une certaine obscurité naturelle, en ce sens que toute créature est ténèbres, comparée à l'immensité de la lumière divine.

Il dit donc tout cela : que les anges ont dû, *in statu viæ*, avoir la foi ; qu'ils l'ont eue en effet, bien qu'ils connussent plus de vérités que nous, et les connussent plus parfaitement ; mais nulle part il ne dit que l'homme ou l'ange, dans leur condition primitive, aient cru les mêmes vérités qu'ils connaissaient de science évidente.

C'est plutôt le contraire qu'il semble insinuer, conformément à la doctrine qu'il exposait précédemment, comme nous l'avons vu.

En effet, après avoir conclu que l'ange avant sa confirmation dans la gloire a eu la foi, ainsi que l'homme avant son péché, il ajoute : " Toutefois il faut observer que dans l'objet de la foi " il y a quelque chose de formel : c'est la vérité première qui " est supérieure à toute connaissance naturelle d'une créature ; " et quelque chose de matériel : ce sont les choses auxquelles " nous adhérons en nous attachant à cette vérité première. " Quant à la première de ces choses, la foi existe de la même " manière dans tous ceux qui connaissent Dieu par leur adhé-

" sion à la vérité première, et qui ne sont pas encore arrivés à " la béatitude future. Mais par rapport aux choses qui sont " matériellement proposées à notre croyance, il y en a qui sont " crues par les uns et qui sont sues manifestement par les " autres, même dans l'état présent, comme nous l'avons dit " (quest. 1, art. 5, et quest. 2, art. 4, ad 2). En ce sens, on peut " dire que l'ange, avant sa confirmation dans la gloire, et " l'homme, avant le péché, ont connu d'une connaissance mani- " feste touchant les divins mystères certaines choses que nous " ne pouvons connaître maintenant que par la foi."

Enfin, quand saint Thomas dit et répète à plusieurs reprises qu'il n'y a que la vision béatifique qui exclut la foi, il ne prétend pas opposer la science de vision à la science d'ici bas, et enseigner que la première exclurait dans la même personne la foi relativement à une vérité connue, tandis que la seconde ne l'exclurait pas ; mais il veut dire que la vision béatifique exclut absolument la foi, tandisque la science d'intelligence, même chez l'ange avant sa confirmation et chez l'homme avant son péché, ne l'exclut pas absolument, mais relativement, en ce sens que l'ange dans sa condition primitive, pouvait connaître une chose, et en croire une autre.

Cette interprétation est confirmée par le fait que, pour expliquer la possibilité de la foi chez l'ange, le saint docteur a soin d'observer que l'ange n'a pas eu, avant sa confirmation, cette contemplation céleste qui détruit la raison de la foi, et que s'il n'y avait pas, non plus, dans son intelligence, l'obscurité qui a été l'effet de la faute ou du châtiment, il y avait du moins une certaine obscurité naturelle, qui suffit pour donner place à la foi.

C'est ainsi que l'ange a pu croire, non pas ce qu'il voyait, mais ce qu'il ne voyait pas.

Il paraît donc assez clair que saint Thomas enseigne l'incompatibilité de la science et de la foi dans la même personne, relativement à la même vérité.

Rien de surprenant qu'un disciple assidu du grand maître, ait sur ce point pensé quelque temps ainsi.

Une fois admis qu'une vérité scientifiquement demontrée ne peut plus être l'objet de la foi, on arrive aussi, par un chemin facile, à se persuader que la vérité même de l'existence de Dieu est, du moins assez communément, un " dogme de la raison seule ; " et enfin, puisqu'elle est impliquée dans l'acte de foi :— Je crois telle chose parce que Dieu l'a révélée—à conclure que,

d'après saint Thomas, c'est sur la nature ou la raison seule que repose " tout le poids de l'édifice " de la foi.

Sans doute, saint Thomas n'admet pas ces dernières conclusions ; au contraire.

Elles ne découlent pas, non plus, logiquement de la doctrine qu'il semble poser, touchant l'incompatibilité de la science et de la foi.

En effet, lors même qu'une vérité, par exemple celle de l'existence de Dieu, ne serait pas l'objet de la foi d'une manière réflexe, il serait encore vrai que la connaissance de cette vérité peut, même comme simple connaissance, être élevée à l'ordre surnaturel ; et par conséquent, en reposant sur cette vérité fondamentale, l'édifice de la foi ne reposerait pas encore sur la nature, mais sur la grâce.

Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'en partant de la doctrine de l'incompatibilité de la science et de la foi, dans une même personne, relativement à une même vérité, on peut, non pas logiquement, mais facilement, si l'on ne fait bien attention, arriver aux conclusions que nous avons signalées dans le discours de M. l'abbé Maurault.

Nous insistons quelque peu sur ce point, non pas pour excuser l'inadvertance du savant théologien, qui n'a pas besoin de notre bienveillance, mais pour faire voir en passant comment une erreur en appelle une autre, et surtout montrer, par un exemple, que l'étude de saint Thomas ne suffit pas toujours, comme on l'a prétendu quelquefois, avec plus d'emportement que de raison, pour résoudre les graves problèmes de la science théologique.

Que l'on soit thomiste, fort bien ; mais il restera toujours, sur certains points, la difficulté de bien saisir la pensée du grand maître, difficulté qui a, plus d'une fois, divisé les théologiens les plus sages ; sur certains autres points, l'on se trouvera en face d'une doctrine incomplète ou qui paraît, comme celle que nous venons de mentionner, s'éloigner de l'enseignement commun, ou même — disons le mot, quelque rare que cela puisse être—de la vérité.

Voilà pourquoi, nous préférons à toute autre la philosophie et la théologie scholastiques, tout en considérant saint Thomas comme le prince de la science.

Puisque nous en sommes sur ce point de contact entre la science et la foi, il ne sera pas inutile peut-être d'énoncer en quelques mots ce que nous dit à ce sujet la théologie.

Peut-on croire une vérité que l'on se démontre avec évidence par la raison ? Oui, certainement. La démonstration qui procède de la raison, n'empêche pas que l'intelligence, éclairée de la lumière surnaturelle de la foi, et docile au commandement de la volonté, qui obéit elle-même à l'action de la grâce, n'adhère à cette même vérité sur l'autorité de Dieu révélateur. Dans ce cas, il est vrai, l'objet matériel (1) de la science et de la foi, ou de cette double adhésion, est un seul et même objet, comme la spiritualité de l'âme, par exemple ; mais l'intelligibilité en est double : il est intelligible d'une évidence médiate, qui dépend de la démonstration, ou certain d'une certitude démontrée, et il est intelligible, ou plutôt croyable, en vertu du témoignage divin.

Il est revêtu d'un double éclat, qu'il tient, l'un de l'évidence, l'autre de l'autorité du témoignage. Il est donc à la fois intelligible et croyable.

Comme évident, il se rapporte à la raison qui le perçoit ; comme divinement témoigné, il se rapporte à l'habitude surnaturelle de la foi, pour être cru.

Comme intelligible, il peut être assez évident pour appeler une adhésion nécessaire, qui ne dépend plus du libre choix de la volonté ; comme croyable, ou en tant qu'il est affecté de l'autorité de Dieu révélateur, il est certain objectivement, mais il n'est pas évident ; de sorte que l'adhésion qui lui est donnée sous ce rapport reste libre.

Cette doctrine jette une vive lumière sur plusieurs vérités dont on ne se rend pas toujours assez distinctement compte, en particulier sur ce texte si profond, où saint Paul appelle la foi *argumentum non apparentium* (2).

Oui, la foi est une conviction, une conviction spéciale, à part, indépendante de la certitude que produit l'évidence, une conviction qui repose uniquement sur l'autorité du témoignage de Dieu, lors même qu'il s'agit de choses évidentes d'ailleurs.

Oui, la foi est la conviction des choses qui ne sont pas vues. Son objet est non apparent, *non apparentium* ; non pas qu'il soit

(1) L'objet *matériel* de la foi est la vérité que l'on croit sur le témoignage de Dieu. Il comprend tout et seulement ce qui est explicitement ou implicitement énoncé dans la révélation divine. N'oublions pas que la révélation, en offrant la vérité aux yeux de l'intelligence, ne demande pas que l'on perçoive cette vérite en soi, mais qu'on y adhère par la foi surnaturelle, sur l'autorité de Dieu révelateur.

(1) Heb. XI. I.

absolument impossible de voir ce que l'on croit, non pas que le même objet, considéré matériellement, ne puisse pas être vu et cru à la fois par le même homme, mais en ce sens que l'objet de la foi, considéré formellement comme objet de la foi, ou formellement en tant qu'il est cru, est non apparent.

En deux mots, ce n'est pas comme évident, mais uniquement comme témoigné, qu'il peut être formellement l'objet de cette adhésion surnaturelle.

On comprend aussi comment il se fait que la foi reste libre, même à l'égard de vérités qu'on ne peut s'empêcher d'admettre. Supposons un homme qui connaît avec une parfaite evidence une vérité, disons l'existence de Dieu. Pourra-t-il nier que Dieu existe ? Non ; mais il pourra nier la foi en l'existence de Dieu, c'est-à dire l'assentiment à cette vérité en tant qu'il est appuyé sur l'autorité de Dieu révélateur. Il admettra cette vérité comme évidente : il la niera comme témoignée. Pourquoi ?—Parce que la révélation divine, bien que très-certaine, n'est cependant pas tellement évidente que l'assentiment de l'intelligence ne dépende plus ici du libre décret de la volonté.

Enfin, pour achever de distinguer l'assentiment de la raison de celui de la foi, il est bon remarquer que le principe qui connaît et qui croit ne se trouve pas dans la même condition relativement à ces deux actes. L'adhésion rationelle qu'il donne à la vérité pourra dépendre de sa lumière purement naturelle ; tandis que l'adhésion de la foi tient à l'énergie surnaturelle de la grâce.

Voilà comme l'assentiment de la raison et celui de la foi diffèrent également, et dans le principe qui les donne, et dans le motif qui les détermine.

C'est l'ordre naturel d'un côté, l'ordre surnaturel de l'autre.

Cette doctrine, que l'on retrouve dans la plupart des grands théologiens (1), et la seule admise aujourd'hui dans l'École, s'applique indifféremment à toutes les vérités qui peuvent être connues simultanément à la lumière de la raison et à celle de la foi, aussi bien à la vérité de l'existence de Dieu qu'à toute autre.

L'existence de Dieu, bien que susceptible d'une démonstration

---

(1) Albert le Grand, 3. dist. 24. a. 9 ; Alexandre de Halès, 3. P. q. 68. m. 7. a. 3 ; S. Bonaventure 3. dist. 24. a. 2. q. 3 ; Grégoire de Valentia in S Th. 2. 2. disput. I. Puncto 4. § 2 ; Suarez de fide disp. III. sect. 9 ; Card. de Lugo de fide disp. II. sect. 2 ; Card. de Aguirre Theol. S. Anselmi T. I. disp. VII.

rationelle, ne laisse pas que d'être clairement énoncée dans la révélation.

Elle y est d'abord énoncée *directement*, puisque c'est Dieu qui parle. De sa nature, la parole de Dieu, comprise dans la révélation d'une vérité, manifeste son auteur. Dieu qui parle, se révèle directement par sa parole même.

Mais ce n'est pas tout.

Dieu ne s'est pas contenté de cette manifestation directe, et pour ainsi dire implicite. Il s'est révélé d'une manière réflexe. Il a témoigné en propres termes de son existence, affirmé qu'il existe, absolument comme il a dit qu'il est un en trois personnes.

Non-seulement en effet, il a révélé explicitement qu'il est éternel, nécessairement existant, comme on le voit dans l'Exode (1) et l'Apocalypse (2), mais il a dit expressément par la bouche de saint Paul (3) que celui qui veut aller à lui doit *croire* qu'il existe.

Quel est cette croyance ? Est-ce une simple persuasion, une connaissance quelconque de l'existence de Dieu ? Non ; il s'agit de la foi qui s'appuie sur le témoignage exprès de Dieu ou sur l'affirmation réflexe de sa propre existence, puisque le Concile de Trente (4) a déclaré que cette foi doit être le fondement de la justification.

Il faut donc croire, d'une foi surnaturelle, l'existence de Dieu ; et c'est comme vérité distincte des autres articles de foi, que l'Apôtre veut que nous y donnions cette adhésion surnaturelle, sur l'autorité du témoignage divin.

Nous voudrions, avant de clore ces réflexions, faire connaître à nos lecteurs tous les passages du discours de l'abbé Maurault qui méritent d'être cités. Mais l'espace nous manque.

Le lecteur aurait vu que ce discours est une de ces études sérieuses dont on peut faire la critique sans compromettre ni la réputation de l'auteur, ni celle de l'institution où il enseigne.

M. l'abbé Maurault a eu l'heureuse idée de considérer saint Thomas sous le titre de sage ; et cette idée lui a fourni la division naturelle de son discours, d'après saint Thomas lui-même, qui attribue au sage une double fonction : juger et ordonner : *sapientis est iudicare et ordinare.*

---

(1) III. 14. 15.

(2) I. 4. 8 ; IV. 8. etc.

(3) Accedentem ad Deum credere oportet quia est.—Heb. XI, 6.

(4) Sess. VI c. 6.

Dans la première partie : *sapientis est iudicare*, il dit du grand maître qui a surpassé tous les autres en sagesse :

" Il y a appris d'un des auteurs sacrés que l'intelligence a sa " place marquée dans les plus hauts mystères : *Intelligentia opus* " *est in visione* (1). Aussi n'oublie-t-il pas de la faire intervenir " dans les questions même les plus élevées de la révélation, " dans celles qui semblent relever plutôt de la vision que de " l'intelligence. Quand elle ne pourrait suffire à découvrir par " ses forces naturelles, grande encore en s'acquittant de fonc- " tions secondaires, elle éclaircit les vénérables obscurités de la " foi, et parfois de telle manière que, des dernières profondeurs " du dogme, jaillissent des traits de lumière et des clartés inat- " tendues. La Trinité elle-même, le plus insondable des dogmes " chrétiens, simpose en quelque sorte à la raison, grâce aux pro- " fonds raisonnements de saint Thomas. Suivez sur ce point sa " lumineuse philosophie ; il vous semblera qu'un esprit raison- " nable ne puisse autrement penser que la foi le révèle, tant la " raison, sous la plume du docteur, lui rend de témoignages ; et " l'on croirait l'idée de ce mystère du domaine naturel de l'esprit " humain, si Thomas lui-même, discernant avec exactitude les " limites au-delà desquelles la raison n'est plus qu'un auxiliaire, " ne prenait soin de les indiquer. C'est ainsi que l'esprit, " agrandi bien loin d'être humilié par la foi, s'ouvrant des sphè- " res qu'il ne pouvait naturellement atteindre, s'étonne de voir " sa vacillante lumière en éclairer les vastes perspectives, et " explorer, on oserait le dire, jusqu'aux profondeurs de Dieu."

Mais on aimera à lire ce discours en entier.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

ADDITION A LA FORMULE DE PROFESSION DE FOI DE PIE IV

En date du 20 janvier dernier, la Sacrée Congrégation du Concile a décrété d'ajouter à la formule de profession de foi de Pie IV, après les mots : *præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo*, ceux qui suivent : " *et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili magisterio.*"

Nous reproduirons ce décret dans notre prochaine livraison, ainsi que la Profession de Foi selon la forme prescrite par Pie IV et Pie IX.

---

(1) Dan. X. I.

REVUE

DE

MONTREAL

LA CLOCHE

Qui ne se souviendrait du temps de la jeunesse,
De ces jours où l'espoir attisait la gaîté,
Et quel est le passé qui jamais ne renaisse
Pour peu qu'on ait le cœur placé du bon côté ?

Or, dans mes souvenirs, il en est un peut-être
Que mes vieux compagnons ne méconnaîtront pas.
Il vient comme un oiseau vibrer à ma fenêtre,
Ou me joint dans la foule et s'attache à mes pas.

C'est le son de la cloche appelant à l'église
Tout ce peuple affairé que Dieu comble d'amour
Et qui, simple, s'en va dans sa plus belle mise,
Lui payer le tribut de son septième jour.

Tome I, 3e livraison, avril 1877.

Ce chant ne frappe plus chaque jour mon oreille.
J'ai quitté les amis de mes jours d'autrefois.
Tout un monde nouveau m'environne et réveille
Tout ce monde lointain que j'ai vu tant de fois.

Mais dans votre village, en ce lieu solitaire,
Où mon pas voyageur semble dépaysé
N'ai-je pas reconnu dans sa note légère
La cloche qui sonna quand je fus baptisé !

Où donc avez-vous pris ce clairon qui m'appelle ?
C'est le timbre, la voix du cuivre de "chez nous."
Vous ne comprenez pas tout ce qu'il me rappelle
Et combien j'aimerais à l'entendre à genoux !

Est-il vrai que le cœur se montre plus sensible
En raison de l'espace et du temps disparu,
Et que plus on vieillit, plus la pente terrible
Nous rend cher le passé, ce chemin parcouru ?

Pourquoi faut-il vieillir ! S'en trouve-t-on plus sage ?
Les traces de nos pas se comptent par regrets.
Notre gaîté s'envole, et les "glaces de l'âge"
Ne sont pas un vain mot dont on rira jamais.

L'homme existe si peu ! Bienheureux s'il espère.
Heureux s'il se souvient et chérit le passé.
Sa vie est brusquement ramenée en arrière
Par un mot, un objet, un son vite effacé.

BENJAMIN SULTE.

A MADAME CAUCHON

Madame, vous aimez l'artiste de génie,
Ce sculpteur inspiré dont le ciseau savant
Sut si bien reproduire, en ce marbre vivant,
De vos traits fins et doux la suave harmonie.

Vous l'avez dit : plus tard, quelqu'un viendra souvent,
Pour consoler un peu son âme endolorie,
Relire, ému, devant cette image chérie,
De votre souvenir le poème émouvant.

Oui, c'est vrai ; mais lors même où, fruit tombé de l'arbre,
Votre fils n'aurait pas ce beau buste de marbre,
Pour lui parler de vous et de ses premiers jours,

Il saurait retrouver dans les cœurs—chose rare—
Mieux que vos traits charmants dans ce bloc de carrare :
Votre douce mémoire empreinte pour toujours !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

NOUVELLES REVUES

Presque au moment où paraissait le second cahier de la *Revue de Montréal*, on annonçait la publication de trois nouvelles Revues, l'une à Londres, l'autre à Paris et la dernière à Madrid.

I

La première, par son titre et par les noms des principaux écrivains qui doivent y collaborer, a immédiatement attiré l'attention de ceux qui lisent.

Le *Dix-neuvième Siècle* — *The Nineteenth Century* — s'affirme dès le premier mot ; son nom est tout un programme. Il entend bien être de son époque : c'est le mouvement intellectuel et moral, auquel nous prenons tous plus ou moins part, qu'il suivra, et que — probablement — il aimera à diriger un peu.

Diriger les esprits en les éclairant, tel doit être le but de tout enseignement, et par conséquent d'une *Revue* digne de son nom ; mais il n'en est pas toujours ainsi. On a vu la presse élevée à la hauteur d'une spéculation et se faire la pourvoyeuse des passions qui paient. Le *Dix-neuvième Siècle* est trop bien apparenté pour qu'on puisse lui soupçonner un pareil but ; mais il n'a pas oublié que l'argent est le nerf du journalisme, comme de la guerre, et que c'est la curiosité qui fait dépenser le plus d'argent. Il a voulu piquer la curiosité. Chez lui, on rencontrera les opinions les plus opposées, la libre pensée et une sévère orthodoxie. M. Gladstone, sur une page, attaquera le *Vaticanisme* — lisons *Catholicisme* — que le Cardinal Manning défendra à la page suivante. L'éminent Prélat se sent capable de maintenir sa position.

Quand un homme se constitue le champion de la vérité, s'il a le talent et la science ; si, à la prudence, il joint le sentiment des besoins de son époque et la connaissance des esprits, il peut être sûr de triompher, et Mgr Manning l'est certainement. Aussi, il ne perd aucune occasion d'éclairer ses compatriotes, et de détruire peu à peu leurs préjugés religieux. Pour lui, le *Dix-neuvième Siècle* sera une chaire où il trouvera un plus grand nombre d'auditeurs qu'à la Pro-cathédrale de Kensington, et il

n'y sera pas écouté avec moins d'attention et moins de respect. Quant à M. Gladstone, s'il ne voit pas grandir son influence politique, il sait que ses articles sont lus avec avidité, et qu'ils lui rapportent un joli denier. Notre confrère l'*Antiquarian* assure que M. Gladstone a reçu $1,300 pour un simple article de Revue : sa dernière brochure, qui n'a pas coûté une semaine de travail, lui aurait valu $50,000. Quand la littérature ménage de pareils avantages à ses favoris, il doit être permis à ceux-ci de la cultiver, même au milieu des graves préoccupations de la politique, comme M. Gladstone a fait.

Le premier cahier, que nous avons sous les yeux, est rendu à sa 6e édition ! Voici les sujets qu'il traite :

Poème-Préface—Alf. Tennyson.

De l'influence de l'autorité en matière d'opinion.—Très-Hon. Gladstone.

Livres d'histoires en Turquie.—W. Ralston.

Politique impériale de la Grande-Bretagne.—Sir J. Lubbock.

L'église d'Angleterre, présente et future.—Evêque de Gloucester et Bristol.

La Russie.—E. Grant Duff.

La Chaire perd-elle sa puissance ?—Rév. Baldwin Brown.

Comment nous acquérons la connaissance.—Professeur C. Robertson.

La véritable histoire du Concile du Vatican.—Cardinal Manning.

Falkland.—Matthew Arnold.

Science récente.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ici le poème qui paraît tenir lieu de préface et de programme ; mais où la poésie est aussi absente que le programme. M. Tennyson peut escompter sur sa réputation européenne ; mais notre modeste *Revue* peut aussi croire qu'elle n'a rien publié d'inférieur à ceci :

Those that of late had fleeted far and fast
To touch all shores, now leaving to the skill
Of others their old craft seaworthy still,
Have charter'd this ; where, mindful of the past
Our true co-mates regather round the mast,
Of diverse tongue, but with a common will
Here, in this roaring moon of daffodil

And crocus, to put forth and brave the blast ;
Fore some, descending from the sacred peak
Of hoar high-templed Faith, have leagued again
Their lot with ours to rove the world about.
And some are wilder comrades, sworn to seek
If any golden harbour be for men
In seas of Death and sunless gulfs of Doubt.

II

Civilisation Catholique, tel est le titre que la revue française n'a pas craint de prendre à côté de la *Civiltà Cattolica.* Nous lui souhaitons de marcher sur les traces de son homonyme de Florence et de faire aussi bien que lui. Ce titre est aussi un programme dont le cadre et l'exposition ont paru admirables au P. Félix : le mot *admirable*, écrit-il au rédacteur, M. Fort, " qui " vient de se placer sous ma plume courante n'a rien d'exagéré ; " du moins est-il certain qu'il rend parfaitement l'impression " que me laisse la lecture de ce beau travail."

Nous sommes d'autant plus heureux du haut encouragement accordé à cette nouvelle publication, que son but est le nôtre, et que notre programme ne le cède pas au sien ; on voudra bien nous permettre de le croire.

Que le lecteur juge plutôt.

Voici comment la *Civilisation Catholique* détermine d'abord le terrain qu'elle veut étudier et faire valoir : " Qui dit Revue, " dit examen. La Revue qui ne s'applique pas spécialement à une " étude particulière ne doit rien laisser des connaissances " humaines en dehors de son objectif. Elle doit embrasser tous " les sujets ; et de nos jours où chacun se mêle de savoir un " peu et de raisonner beaucoup de tout, c'est—animée du souf- " fle de la synthèse catholique—la science comparée c'est-à-dire " les résultats coordonnés et simplifiés de toutes les sciences " qu'elle doit offrir aux lecteurs.....

" La base sur laquelle nous nous établissons est la plus large " et la plus forte. L'Eglise catholique, comme l'enseignait St. " Thomas d'Aquin, est la grande ordinatrice de l'ordre logique " et de l'ordre éthique, de toute la vie morale de l'homme dans " l'ensemble de ses rapports individuels, domestique, civile " politiques internationaux. Tout n'est-il pas là : l'individu, " la famille, la cité, la patrie, l'humanité ? A cet ensemble que " la Religion domine, rien n'échappe : ni l'ordre philosophique " et scientifique, ni l'ordre historique et social. L'art lui-même,

" ordonné vers le bien comme la science, dit encore St. Thomas, " ne saurait avoir de fondement plus solide, ni trouver de plus " lumineux sommets. Parcourons rapidement ce domaine."

Le domaine comprend : Philosophie—Sciences—Histoire—Voyages et Statistiques—Economie sociale—Politique—Littérature et Beaux-Arts—Critique générale—Correspondances étrangères—Enseignement—Bibliographie.

En comparant ce cadre avec celui qui se trouve au frontispice de la *Revue de Montréal*, il est facile de constater que nous avons en moins les *Correspondances étrangères*, *les Voyages et la Bibliographie*, et en plus, la Théologie et le Droit. Nous croyons que la *statistique* fait partie des sciences, et que la *critique générale* est ou scientifique, ou littéraire, ou artistique. Nous n'avons pas entendu exclure la Bibliographie ; mais dans un jeune pays où il ne se publie qu'un petit nombre d'ouvrages, elle ne peut avoir la même importance qu'en France.

En revanche, la Théologie et le Droit nous semblent, je ne dirai pas deux matières, mais deux flambeaux qu'il faut continuellement alimenter et tenir élevés pour éclairer les ténèbres qui menacent plus que jamais d'envahir la société. Le droit, sans la théologie, est bien peu digne de son nom ; toutefois pendant des siècles, il a pu préserver certaines nations d'une anarchie complète—l'absence du droit ou de l'ordre, c'est l'enfer—Aujourd'hui, il n'y a plus de droit public et le droit particulier est fortement ébranlé. Quant à la théologie, la magnifique exposition qui en a été faite ici même, doit en démontrer l'extrême importance. Elle n'existe plus dans la société, en dehors du clergé ; les hommes ne sont plus capables de science abstraite et rigoureuse. Hélas ! nous sommes loin du temps où Mme de Sévigné lisait saint Augustin dans le texte original. Avec quel étonnement considère-t-on, non pas une femme vive ou rêveuse, mais un homme sérieux en face d'un in-folio. Cependant le Canada a vu jadis des magistrats qui possédaient leur théologie aussi bien que le droit canon, les registres du Conseil Supérieur en font foi. C'est qu'au 17e siècle la théologie avait pénétré toutes les intelligences, elle se trouvait dans les mœurs de la société et dans la diplomatie des puissances. Sans doute, elle avait mis du temps à y venir, mais elle y était, et on peut affirmer que son éclat a rejailli sur les hommes et sur les choses de ce grand siècle. Mais en disparaissant, elle semble nous avoir laissés dans des ténèbres plus épaisses qu'auparavant. Pour éclairer les intelligences, ce n'est pas trop de la

science théologique avec ses principes certains et ses déductions rigoureuses; autrement, la presse la mieux disposée, les plus beaux discours produiront peu d'effet; on court toujours le danger de tomber dans la déclamation. Les esprits se lassent des affirmations, des plaintes, et des récriminations qui passent d'un journal, d'une revue à l'autre, comme les cris de la sentinelle qui veille au camp: ils endorment les soldats; mais l'ennemi n'en est pas déconcerté.

Quoiqu'il en soit, le rédacteur reprenant un à un chacun des articles du programme, indique quelle en est l'importance, et comment il entend le traiter. Voici, par exemple, ce qu'il dit de la philosophie : "De magnifiques travaux rétabliront davantage chaque jour l'honneur de la science chrétienne : ils rétablissent aussi l'autorité de l'admirable philosophie scolastique, de cette philosophie qui contient, mais épurée et agrandie, toute la pensée des génies antiques, et où les génies chrétiens ont si bien mis en œuvre ce que l'Ange de l'école appelle la force de la raison, cette force méconnue dont le Concile du Vatican, (const. *de fide*, c. 11), a constaté la puissance. C'est en voyant combien peu d'hommes la mettent en usage que Fénelon a dit cette parole si profonde : "Nous manquons encore plus de raison que de religion".....Telle est la lumière qui doit nous guider lorsque nous étudierons le résultat des sciences mathématiques et physico-chimiques, de la géologie et des sciences naturelles, de la biologie et de la physiologie. De telle sorte qu'à la vue du merveilleux mouvement scientifique qui sera une des gloires de ce siècle revenu à Dieu, on devra reconnaître avec quelle profonde sagesse le *Syllabus*, en défendant les droits de l'Eglise, a préservé la raison des plus mortelles atteintes."

Nous voudrions pouvoir citer et commenter ce qui est dit de l'histoire, nous voudrions le faire à l'adresse de cette classe de la jeunesse qui lit, mais qui n'étudie pas — l'autre, ne lit, ni n'étudie. — Nous n'avons que le temps et l'espace de citer — au sujet de la science sociale — un passage qui complète ce que la *Revue de Montréal* disait à propos de M. le Play. Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons eu l'honneur de rencontrer M. le Play à Paris, et d'assister à quelques-unes des réunions fondées par lui dans le but de faire étudier la science sociale.

"Qu'on nous permette de nous arrêter un moment sur le système de doctrine sociale qui préoccupe depuis quelque temps

les intelligences élevées et pratiques. M. le Play en a eu la première vision, il y a près de 40 ans, au milieu d'une grande agglomération d'ouvriers, venus des pays les plus divers pour travailler aux mines des monts Ourals. Ces ouvriers, au nombre de cinquante mille environ, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards, formaient entre eux des groupes nationaux distincts, et ils offraient par leur assemblage comme un microscome des populations de l'Europe et de l'Asie. Le jeune savant français, appelé à la direction de ces vastes travaux et au commandement de toute cette multitude, était habitué à ne point voir de réunion d'hommes sans l'écharpe du commissaire de police et le tricorne du gendarme ; aussi remarqua-t-il avec étonnement que dans cette masse d'individus de tous pays l'ordre se maintenait, bien qu'ils ne sentissent pas la présence et la force d'une autorité publique. Frappé de ce fait, il regarda de plus près la manière de vivre de chacun de ces groupes, de cet ensemble de familles, surtout aux groupes dont les familles montraient, avec le plus de régularité et de constance, les dehors d'une bonne tenue morale ; et il reconnut que là où l'ordre était constant, il y avait des pratiques religieuses, la soumission à l'autorité des pères, de la réserve et des égards envers les femmes, certaines habitudes de respect pour ainsi dire hiérarchiques ; et que, dans les groupes où l'ordre était plus ou moins intermittent, ces mêmes conditions de discipline morale faisaient, au contraire, plus ou moins défaut. Le jeune directeur des travaux de l'Oural trouva l'aperçu trop important pour en rester là ; il ramena à des données positives ce que jusqu'alors il n'avait fait qu'entrevoir ; puis à l'aide d'une méthode d'observation et de vérification, qui n'est pas la moindre des découvertes de cet esprit sagace, puissant et sûr, il s'appliqua à l'étude, sur place cette fois, de l'état social et moral des populations dans les divers centres de l'Europe. Les conclusions qu'il avait déduites de l'état des travailleurs de l'Oural furent confirmées, agrandies : l'ordre était partout en raison directe de la présence en chaque pays de certaines conditions morales ; les invariables lois de la prospérité, de la force, de la liberté des nations étaient trouvées !

" Ces lois, par une coïncidence qui ne surprendra aucun de ceux à qui nous avons l'honneur de nous adresser, sont presque toujours l'antithèse et la condamnation des prétendus principes proclamés en 1789 en dehors de tout légitime développement historique ; et toujours, ajoutons-le, ces lois sont telles qu'elles

semblent être les *postulata* civils et politiques du christianisme, quand elles n'en sont pas déjà le précepte même fondamental et formel.

" Il serait superflu de faire remarquer aussi que la découverte de M. le Play n'a rien à démêler avec les utopies plus ou moins ingénieuses où se sont égarés les esprits de nos générations révolutionnaires et révolutionnées. Ce que M. le Play a découvert, nous tenons au mot, ce n'est en vérité que la *coutume* de l'Europe chrétienne, formée au moyen âge, " l'âge du mérite inconnu," dit l'historien Muller ; depuis affreusement attaquée et opprimée par les criminels attentats des légalités révolutionnaires, mais nulle part déracinée ou détruite entièrement ; partout où l'état latent et près de sourdre du sol, pour s'épanouir encore au gré des besoins de la nature humaine pour laquelle est faite. C'est même là ce qui, malgré la puissante hostilité révolutionnaire, rend particulièrement praticables les doctrines de la *réforme sociale*."

Le premier numéro de la *Civilisation Catholique* a dû paraître au commencement de mars ; mais pour cela, il lui a fallu réunir 300,000 francs, c'est-à-dire mille annuités de 100 francs, pendant trois ans. Nous les lui souhaitons, et la générosité française est assez connue pour que nous soyons certain qu'elle les a trouvés. Nous ne pouvons nous empêcher de penser à notre pauvre petite Revue : elle a trouvé aussi des esprits intelligents et des cœurs généreux ; mais trois cent mille francs !

III

On annonçait dernièrement la fondation, à Madrid d'un journal et d'une Revue destinés à défendre la vérité catholique, attaquée là comme ailleurs, nos lecteurs le savent. Du journal, qui s'appellera *La Foi — La Fè* — nous dirons seulement qu'il donne les plus belles espérances, à raison des catholiques distingués et sincères qui le dirigent.

La Ciencia Cristiana est publiée par un écrivain renommé et très-estimé en Espagne, M. Orti y Lara. Il s'est assuré la collaboration de plusieurs philosophes, juristes et littérateurs catholiques d'une grande valeur. Cette revue sera avant tout philosophique ; mais elle s'efforcera aussi d'inculquer et de propager les saines maximes du droit. Nous espérons avoir l'occasion d'en parler plus tard à nos lecteurs.

B. Fournier.

LES BANQUES

Les historiens des temps reculés étaient plus occupés à raconter les massacres, les guerres et les autres événements de leu temps qu'à nous transmettre des renseignements bien détaillés sur un sujet aussi aride que la science financière.

Chez les Juifs il y avait des prêteurs d'argent ; il leur était défendu de faire un profit sur leurs compatriotes. Ils s'en dédommageaient sur les étrangers. L'Evangile raconte que des courtiers tenaient bureau dans le temple même, et qu'un jour le Sauveur les en chassa.

Ces courtiers recevaient des dépôts, sur lesquels ils payaient intérêt. Ils faisaient ensuite, à un taux plus élevé, des avances de fonds à ceux qui en voulaient. Ils échangeaient l'argent de leur propre pays pour la monnaie ayant cours dans les pays environnants ; au moins on peut le supposer.

Chez les autres peuples de l'antiquité, assez peu remarquables par leur fidélité au septième commandement, et qui comptaient parmi leurs dieux le patron des larrons, les temples servaient de lieux sûrs, où l'on pouvait déposer ses capitaux. Si la seule utilité des temples était la sûreté, ils avaient du moins cet avantage sur un grand nombre d'institutions financières de nos jours.

Rollin rapporte que vers l'an 278 avant Jésus-Christ, Brennus, chef gaulois, envahit la Grêce avec 152,000 guerriers, et qu'il essaya de piller le temple de Delphes, où il y avait un trésor immense. Si l'on en croit les anciens, hommes et dieux firent des prodiges pour défendre leurs valeurs.

C'est le premier exemple d'une irruption dans les bureaux d'une banque.

Mais les temples avaient des inconvénients sérieux.

Les dépositaires ne faisaient aucun emploi des capitaux, et conséquemment les déposants ne recevaient aucun intérêt. Cet état de choses ne pouvait durer longtemps. Des banques destinées à employer les capitaux furent fondées. Ces institutions devinrent très-florissantes à Athènes. Le mécanisme en était analogue à celui des établissements semblables chez les Juifs,

c'est-à-dire qu'elles empruntaient à un taux aussi peu élevé que possible, et qu'elles prêtaient à un taux exorbitant. On peut se faire une idée des profits qu'elles firent, quand on sait que ce taux s'élevait de 12 à 90 0/0.

Chez les Romains il y avait de nombreuses banques, dont le fonctionnement ne différait pas beaucoup de ce qui est connu aujourd'hui. Il y avait aussi des institutions dites *de prêt*, où les pauvres pouvaient recevoir des secours sans payer d'intérêt. Ces dernières institutions n'ont pas survécu à l'Empire Romain.

Les descendants des Romains, les Italiens, n'avaient pas hérité du mépris de leurs ancêtres pour le commerce. Ils sont les inventeurs de la tenue des livres en partie double, et ils furent pendant de longues années les financiers de l'Europe. Ils étaient tellement nombreux en Angleterre, qu'une des rues de Londres, pour cette raison, a été nommée rue Lombard ; c'est la rue des grands financiers encore aujourd'hui.

Les banques modernes commencèrent chez ce peuple, et y prirent leur nom. Elles furent créées pour subvenir à des besoins tout à fait différents de ceux qu'elles ont coutume de satisfaire aujourd'hui. C'étaient plutôt des compagnies financières qu'autre chose. Les gouvernements de ces temps ne différaient pas de ceux de nos jours ; ils n'avaient pas toujours un chemin de fer du Pacifique à construire, mais s'ils ne se donnaient pas ce luxe, ils avaient d'autres entreprises qui le valaient bien : les guerres et autres améliorations publiques.

De nos jours, quand un gouvernement a besoin d'argent, on a recours — c'est ce que l'on fait au Canada — à un courtier de la rue Lombard, qui reçoit pour sa peine un percentage. En Italie, on ne faisait pas tout à fait de même : on fondait un établissement auquel on donnait le nom de banque. La plus ancienne est celle de Venise. On suppose qu'elle a eté fondée en 1157, par l'Etat, qui à la suite d'une longue guerre, se trouvait devoir un montant très-respectable. Les créanciers se formèrent en société, avec des priviléges spéciaux. Un de ces priviléges était le droit de faire transférer un montant du crédit d'un compte au crédit d'un autre compte ; l'obligation était imposée aux particuliers et aux marchands de solder leurs dettes ayant rapport aux ventes et d'effectuer le paiement des lettres de change en argent de la banque, c'est-à-dire que, d'un côté, les débiteurs étaient tenus de porter à la banque les montants qu'ils devaient, et que, de l'autre, les créanciers étaient obligés

de recevoir leurs paiements en *Banco*, ou au moyen d'un simple transfert d'un compte à un autre compte.

Adam Smith dit à ce propos que le *currency* d'un grand pays, tel que la France ou l'Angleterre, consiste presque toujours en sa propre monnaie, frappée par l'Etat. Si pour une cause ou pour une autre, ce *currency* se trouve déprécié, l'Etat, en réformant la monnaie, réformera le *currency* ; mais il n'en est pas de même pour le *currency* d'un petit Etat, tel que Gênes ou Hambourg, dont en général la monnaie est composée de pièces frappées par les Etats avoisinants. Les pays ainsi situés ne sont pas toujours à même de réformer leur *currency* en réformant la monnaie. Si les lettres de change faites à l'étranger sont payables dans ce *currency*, la valeur de toute somme dans un *currency* aussi incertain aura pour effet de tourner les échanges contre cet Etat, car ce *currency* sera évalué à l'étranger au-dessous de sa valeur réelle. Afin de remédier à l'inconvénient auquel les assujétissait un échange aussi désavantageux, ces petits Etats, lorsqu'ils commencèrent à veiller à leurs intérêts commerciaux, ont souvent décrété que les billets au-dessus d'un certain montant devaient être payés, non pas en *currency* ordinaire, mais par un ordre sur une certaine banque établie sur le crédit et sous la protection de l'Etat, ou bien par un transport fait dans les livres de cette même banque. Cette banque était toujours obligée de payer en bel et bon argent, selon l'étalon de l'Etat. Les banques de Venise, de Gênes, Amsterdam, Hambourg et de Nuremberg paraissent avoir été créées pour cet objet. Quelques-unes, il est vrai, ont été ensuite employées à d'autres fins.

L'argent de ces banques, étant meilleur que le *currency* ordinaire du pays, portait nécessairement un *agio*, qui était plus ou moins considérable, suivant que le *currency* était plus ou moins dégradé au dessous de l'étalon de l'Etat. L'*agio* de la banque de Hambourg, par exemple, qu'on dit être ordinairement de 14 0/0, est la différence supposée entre le bon argent de l'Etat et le *currency* usé, déprécié, et rogné qui venait de tous les autres Etats. Avant 1609, la grande quantité de pièces rognées et usées, que le commerce considérable d'Amsterdam avait apportée de toutes les parties de l'Europe, avait réduit la valeur de son *currency* de 9 0/0 au-dessous du bon argent nouvellement monnayé. On eut beau frapper de nouvelles pièces, aussitôt émises, elles étaient ou fondues ou exportées, et l'on restait

avec les vieilles pièces usées, comme il arrive toujours en pareille circonstance. Malgré qu'il y eût un *currency* abondant, les marchands ne pouvaient pas toujours trouver assez de bonnes pièces pour payer leurs lettres de change, et la valeur de ces effets de commerce devint incertaine en dépit des lois qui furent portées pour empêcher qu'il en fût ainsi.

Afin de porter remède à un pareil état de choses, une banque fut établie en 1609, et garantie par la cité. Elle recevait toutes les pièces qu'on lui portait, étrangères, légères, usées, rognées, etc., à leur valeur intrinsèque en bon argent du pays, déduction faite pourtant de ce qui était nécessaire pour payer les dépenses de monnayage et de direction. Pour ce qui restait, cette déduction faite, elle donnait crédit dans ses livres. Ce crédit était appelé argent de la banque ; et comme il représentait un argent de même étalon que l'argent fourni par l'hôtel des monnaies, il avait toujours la même valeur réelle, et intrinsèquement il valait plus que l'argent courant. Il fut décrété en même temps que toutes les traites tirées sur un marchand à Amsterdam, de la valeur de 600 guilders et au-delà, devraient être payées en argent de la banque ; ce qui fit disparaître immédiatement toute incertitude sur la valeur de ces billets. Le résultat de ceci fut que chaque marchand fut obligé d'avoir un compte à la banque, afin de payer ses lettres de change faites à l'étranger ; ce qui occasionnait une demande pour l'argent de la banque.

L'invasion des Français en 1797 fit disparaître la Banque de Venise.

La Banque d'Amsterdam, qui était une banque de dépôt pure et simple, disait ne faire aucun usage des capitaux mis entre ses mains. Lorsque Louis XIV envahit la Hollande en 1672, presque tous ceux qui avaient des valeurs dans cette institution réclamèrent ce qui leur était dû. La banque rencontra ces demandes sans la moindre difficulté. En 1794, les Français pénétrèrent de nouveau dans ce pays. Les Hollandais réclamèrent de nouveau, mais en vain cette fois. La banque avait avancé une grande partie des capitaux a la Compagnie des Indes et au gouvernement de la Hollande. Les créanciers s'en emparèrent, et elle fut fermée pour toujours.

La Banque de Hambourg, fondée sur le même plan que celle d'Amsterdam, ne l'imita pas dans ses fautes, et elle vit encore.

En Angleterre pendant de longues années, les Lombards et

les Juifs étaient les seuls banquiers. En voyant les Juifs s'enrichir, les Anglais eurent des scrupules. Ils se demandèrent si ce n'était pas un sacrilége que de laisser les Juifs s'enrichir. Cromwell lui-même avait des doutes sur ce point.

Après les Lombards, ce furent les orfèvres qui s'en mêlèrent. Les marchands de Londres avaient coutume de placer leur argent, pour plus de sûreté, à l'hôtel des monnaies. Mais en 1640, Charles I s'empara de £200,000 appartenant à des commerçants. Depuis lors, les marchands mirent leurs capitaux entre les mains des orfèvres. En 1672, Charles II, qui était un financier du genre de beaucoup des financiers de nos jours, refusa de payer aux orfèvres ce qu'il avait reçu, savoir : £1,328, 526, ni intérêt, ni principal. Il ne paya pas même un cent dans la piastre.

Les orfèvres firent l'office de banquiers jusqu'à l'établissement de la Banque d'Angleterre. C'est une cause politique qui détermina la création de cette banque. Guillaume d'Orange, qui s'était emparé de la couronne d'Angleterre, avait besoin, pour continuer ses guerres, de £1,200,000. Il emprunta ce montant, et constitua ses créanciers en une société qui eut le monopole des opérations de banques. Ainsi commença la Banque d'Angleterre. C'était de la part de Guillaume un coup habile ; car par là, il faisait de ses créanciers des partisans, qui avaient tout intérêt à le maintenir ; ils savaient fort bien en effet que si Jacques remontait sur le trône, au lieu de recevoir le remboursement de l'argent ainsi avancé ils couraient grand risque d'être châtiés. Ils savaient que dans la famille de Jacques, la bosse de l'honnêteté était négative et qu'il avait assez de difficultés à payer ses propres dettes sans avoir à payer les dettes de ses ennemis.

Une raison analogue a inspiré le gouvernement anglais lorsqu'il a fondé les banques d'épargnes en Irlande. Par ce moyen, il a réussi à transformer ses ennemis en créanciers, et à rendre par là leurs intérêts jusqu'à un certain point identiques aux siens.

II

Une banque, selon un ouvrage Américain (1), est une méthode d'organiser les capitaux de manière à rendre le plus de service possible à deux grandes classes de la société : les prê-

(1) Bryant & Stratton.

teurs et les emprunteurs. Considérées au point de vue du nombre de leurs propriétaires, ces institutions se divisent en deux catégories : les banques *particulières* et les banques *publiques.* Par banques particulières, on entend celles qui n'ont qu'un petit nombre de propriétaires ; et les banques publiques sont celles qui ont un nombre considérable de propriétaires, et qui sont incorporées.

Les banques privées sont presque inconnues en ce pays, et elles le seront longtemps, vu la rareté des grandes fortunes.

Ce sont des plantes qui ne croissent que dans une atmosphère où les capitaux abondent.

Le capital de toute banque se divise en deux parties : la partie payée ou placée par les actionnaires, et la partie qui est empruntée. C'est sur ce dernier capital que les profits véritables des opérations de banques se réalisent.

Les banques se divisent encore, quant au mode qu'elles choisissent pour obtenir ce capital emprunté, en deux grandes classes : banques *de dépôt* ou de virements de parties, et banques *de circulation.*

Une banque peut appartenir à une de ces divisions, ou bien à toutes les deux.

Toute banque doit avoir deux capitaux bien distincts : le capital *réel* ou l'argent souscrit par les actionnaires, et le capital *d'emprunt.* Un établissement qui essaie d'opérer sans avoir au préalable exigé de ses actionnaires le paiement au moins partiel du capital souscrit, est sujet à de graves soupçons ; et pour qu'une banque obtienne cette seconde espèce de capital, qui s'appelle capital emprunté, il faut qu'elle soit comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon.

Ce *sine qua non*, sans lequel une banque ne peut faire de profit, est fondé sur le crédit.

Le capital emprunté peut être créé selon telle ou telle méthode ; mais quelle que soit la méthode que l'on adopte, la base en est toujours le crédit ou la confiance publique.

Les banques de dépôt obtiennent ce capital au moyen des dépôts.

Si une personne dépose $100 entre les mains d'un banquier, disons à 4 0/0, et que le dépositaire puisse prêter ce montant à une tierce personne à 8 0/0, voilà un gain de $4.00, et un capital emprunté de $100.

En Angleterre, où en général les banques n'allouent aucun

intérêt sur les dépôts, le dépositaire n'aurait qu'à le prêter à 4 0/0 pour faire un profit de $4. Quand les dépôts se montent à des milliers et des milliers de piastres, l'institution se trouve avec un joli capital ne lui coûtant que peu de chose, et tout aussi profitable que s'il lui appartenait.

On me demandera peut-être qui empêche le propriétaire de prêter son argent à 4 0/0 à cette tierce personne, au lieu de le déposer à la banque, où il ne retirera aucun revenu. La réponse est celle-ci :

Une banque bien administrée jouit de la confiance publique ; les particuliers préfèreront souvent confier leur argent à ces grandes institutions à 0/0 qu'à un particulier à 9 0/0. De plus, ces institutions ont un grand avantage sur les particuliers. Les rapports journaliers qu'elles ont avec les gens d'affaires les mettent à même de connaître l'état de ceux qui veulent emprunter, et par conséquent leurs opérations sont faites en pleine connaissance de cause. Le danger de faire des pertes en prêtant à des individus incapables de les rembourser se trouve diminué d'autant.

A défaut d'intérêt, le capital du moins semble en sûreté. On voit un exemple remarquable de la sûreté de ces institutions dans la Banque de France, qui, fondée en 1803, n'a jamais fait une seule perte.

Quand même on aurait autant de confiance en un particulier qu'en une banque, il y a de grands inconvénients à prêter aux particuliers plutôt qu'aux banques. D'abord, celui qui veut prêter ne connait pas toujours ceux qui empruntent. En prêtant à un particulier, il ne pourrait pas toujours rentrer en possession de ses fonds au moment même où il en aurait le plus grand besoin, inconvénient grave, très-grave pour celui qui peut d'un moment à l'autre se trouver court d'argent.

Les banques de dépôts font disparaître ces inconvénients. Elles reçoivent des fonds de ceux qui pour le moment n'en ont pas besoin, et elles avancent des fonds à ceux qui pour le moment en ont besoin. Ces institutions sont l'intermédiaire entre celui qui a et celui qui n'a pas. Ce sont des réservoirs dans lesquels tombent toutes les sommes non employées par leurs propriétaires, et où viennent puiser ceux qui manquent de capitaux.

Les services que ces banques rendent au commerce et à l'industrie sont inappréciables.

Les parties d'un district ou d'un pays qui n'offrent pas beaucoup d'emploi pour les fonds, sont drainés de leurs capitaux non utilisés, au profit des centres manufacturiers et industriels. Ainsi les campagnes qui sont dans le voisinage des villes, n'ont jamais beaucoup d'argent, parce que les cultivateurs déposent leurs épargnes, qui sont mises en circulation par les banques des villes à l'avantage des commerçants.

Les profits d'une banque sont en proportion du capital emprunté qu'elles emploient, c'est-à-dire que plus elle peut emprunter, plus elle gagne.

C'est sur l'argent d'autrui que la banque fait ses profits.

Il est notoire que les gouvernements ne sentent pas beaucoup, en général, le besoin d'emprunter la science ou la sagesse ; car ils croient facilement posséder toutes ces choses à un haut degré ; c'est ce que l'on dit, et je suis assez naïf pour le croire. Leur plus grand besoin est l'argent ; ils sont toujours disposés à payer un intérêt assez fort à ceux qui veulent leur avancer.

Je suppose que le gouvernement de ce pays s'engage à donner $6,00 par an à tout individu qui lui prêtera $100, et à rembourser le capital dans 20 ans.

J'ai $100 ; $6 0/0 pour moi n'est pas un taux assez élevé. Je me décide à fonder une banque, non pas une banque ordinaire, mais une banque modèle, où au lieu d'opérer avec un capital emprunté je vais travailler avec mon propre capital. Voilà donc ma banque ouverte, avec un capital de $100. Je loue un bureau, je prête mon argent en sommes de 5, 6, 9 piastres, etc. A la fin de l'année, je trouve que les recettes se montent à dix piastre, et les dépenses, à quatre ; c'est-à-dire que mon argent m'a donné 6 0/0 et que j'ai donné mon temps pour rien. Si j'eusse prêté mon argent au gouvernement, jaurais reçu $6 tout autant qu'en tenant banque ; de plus, j'aurais pu m'engager comme instituteur dans quelque paroisse de la campagne, où mon salaire aurait été de $180.00, payable tous les 5 mois ! On comprend que le seul parti qui me reste à prendre, est de prêter mon argent au gouvernement à 6 0/0 et de poser sur les contrevents de ma banque : *Chambre à louer*, congédier mon commis avec un certificat de capacité et de bonne conduite, retirer $3 tous les six mois, et vivre de mes rentes.

Ces institutions ont un autre grand avantage : elles économisent le numéraire, au moyen de ce qui est connu sous le nom de virements de parties, c'est-à-dire par le pouvoir qu'ont les

déposants d'opérer leurs paiements au moyen d'un transfert. Ce transfert s'opère au moyen de chèques.

III

Les banques de circulation obtiennent leur capital payant avec beaucoup plus de facilité que les banques de dépôts. Celles-là prêtent l'argent de leurs créanciers, tandis que celles-ci ne prêtent l'argent de personne ; mais elles prêtent leurs propres billets payables au porteur. Il est connu de tout le monde qu'un billet payable au porteur n'est pas de l'argent. Si une personne qui a besoin de $100 veut prendre la promesse écrite d'une banque pour ce montant, la garder pendant un an, la rapporter alors plus $4.00, voilà un gain de $4.00 pour cette institution, au moyen du capital fictif de $100, que la banque s'est créé. Cette manière de former un capital est, comme vous le savez, fondée sur le crédit. Quand un marchand emprunte, quelque loyal qu'il soit, ce n'est pas pour admirer l'effigie de notre gracieuse souveraine, c'est qu'il a besoin d'argent pour remplacer les marchandises vendues, ou bien qu'il a des paiements à faire. Si la banque, au lieu de lui prêter de l'argent, lui prête ses billets, il n'y aura pas de différence quant à ce qui le regarde, pourvu qu'il puisse acheter avec ces billets ; et il le pourra avec autant de facilité que si on lui eût prêté de l'or, pourvu que le pays soit en paix, et que le public soit convaincu que la banque est en état de racheter immédiatement ses billets, c'est-à-dire qu'elle jouisse d'un bon crédit.

Si le public est sous cette impression, le marchand pourra acheter où il voudra, et les billets serviront autant que l'or. Ce papier passera de main en main, aura le même cours que l'argent monnayé, et restera dans la circulation un temps plus ou moins long, suivant les circonstances.

A l'origine, cette facilité de cours que possèdent les billets dépend du crédit de la banque, c'est-à-dire de l'opinion répandue dans le public sur sa solvabilité. Il est assez évident que les billets servant de monnaie sans crédit est une impossibilité.

Une institution monétaire aura beau être riche, avoir un capital immense, si elle ne jouit pas de la confiance publique, il sera fort difficile, sinon impossible, de faire circuler ses billets. Comme les billets qu'elles peuvent maintenir en circulation forment le capital des banques de cette catégorie, elles font tout en leur pouvoir pour retirer les billets des institutions

rivales, afin d'avoir un champ plus vaste pour leurs propres opérations.

Quands elles font des prêts, elles les font toujours avec leurs propres billets, et quand elles reçoivent en paiement des billets signés par des établissements qui leur font opposition, elles ne les émettent plus ; elles les envoient à qui de droit, pour en recevoir le paiement.

Ainsi, plus une banque peut émettre de billets, et moins elle est obligée d'en racheter en numéraire, plus elle fait de profit, plus son capital payant est considérable.

Ceci n'est vrai que pour les temps de paix, pour les pays qui ont un gouvernement solide, à l'abri des révolutions.

En temps de trouble et en temps de guerre, les billets mêmes du gouvernemeut n'ont pas cette facilité de cours. On affectionne alors beaucoup plus les métaux précieux, pour la bonne raison que les métaux valent intrinsèquement, ou à peu près, le montant pour lequel ils ont cours, tandis que le billet ne vaut rien intrinsèquement ; et si la banque qui en est responsable venait à disparaître, il ne vaudrait rien même extrinsèquement.

Il est plus facile de créer un capital au moyen de la circulation qu'au moyen des dépôts. Pour faire un civet, il faut un lièvre ; pour opérer au moyen de dépôts, il faut des dépôts. Pour qu'une somme considérable soit placée entre les mains d'un banquier, il faut qu'un nombre considérable de personnes s'accordent à lui remettre leurs capitaux. Mais ceci prend du temps : il faut que le public se soit fait à l'idée que son argent sera mieux entre les mains d'un banquier que partout ailleurs.

En Canada, tout le monde reconnaît l'avantage des dépôts ; mais il n'en est pas de même partout.

Enfin la formation d'un capital au moyen des dépôts demande que le public fasse un effort, c'est-à-dire qu'il apporte son argent. La création d'un capital au moyen de la circulation, loin de demander un pareil travail au public, exige tout le contraire, c'est-à-dire tout simplement qu'il s'abstienne de venir présenter ses billets pour en recevoir le paiement.

Dans l'émission des billets, le banquier, celui qui doit en bénéficier le plus, peut donner ses billets comme prêt, ou bien en paiement de dettes, ou enfin pour payer les dépenses de l'institution. Mais en ce qui regarde l'obtention de dépôts, le banquier est passif. L'émission de billets dépend du banquier, les dépôts dépendent du public.

La circulation est commencée par la banque et ne demande aucun effort de la part du public ; au contraire, il faut un effort de la part du public pour arrêter la circulation une fois commencée. Il est très-évident que les institutions de circulation doivent précéder les banques de dépôts.

La circulation est une espèce de réclame ; elle sert à faire connaître la banque, à en établir le crédit, à la populariser. Ainsi, suivant l'ordre logique, les opérations au moyen de la circulation doivent précéder celle qui se fait au moyen des dépôts. Bagehot en donne l'explication dans les termes suivants : " Dans un pays où les banques ne sont pas en vogue, quand un particulier, pour une cause ou pour une autre, reçoit un montant en or, il ne le dépose point : il a peur ; la banque peut tomber d'un jour à l'autre ; alors son or sera perdu.

Si au contraire ce montant est en billets, il peut faire une de ces trois choses : demander le paiement des billets au comptoir de la banque qui les a signés, recevoir le paiement en espèces sonnantes, qu'il gardera chez lui ; ou garder les billets chez lui ; ou enfin les déposer à la banque. S'il a intention d'employer cet argent tout de suite, le papier ayant cours comme l'or, excepté pour les dettes payables à l'étranger, il ne prendra pas la peine de les échanger.

Il n'aura peut-être pas un besoin immédiat de son argent, et comme le papier vaut l'or pour les opérations commerciales, il ne prendra pas la peine d'exiger le paiement de ses billets ; il les conservera chez lui ; bien vite il s'apercevra qu'au lieu d'avoir des billets, il serait préférable de les mettre entre les mains du banquier ; le danger de perdre se trouve diminué d'autant.

Supposons qu'il garde le papier d'une banque chez lui, et qu'elle tombe, ses billets ne vaudront rien. S'il dépose son argent et que la banque vienne à faillir, il perdra pareillement. Qu'il garde des billets dans son propre coffre ou qu'il les dépose, si la banque vient à tomber, il perdra ; mais en les conservant chez lui, il y a deux dangers de plus qu'en les déposant : les voleurs et le feu.

S'il a ouvert un compte à la banque, ces dangers disparaissent, ou mieux ils sont transférés du déposant au dépositaire.

Il n'y a pas de doute que cette vérité, quoique d'une simplicité élémentaire, met du temps à se répandre parmi les classes non instruites ; mais à la fin, le sens commun—chose bien rare—prévaut, et les dépôts commencent."

L'Ecosse est le pays où les banques de dépôts sont le plus répandues. L'émission des billets est un item de leur passif, d'une importance très-minime ; pourtant les billets étaient la seule source de revenu pour ces institutions pendant de longues années.

		Circulation.	Dépôts.
Ainsi la Banque de Dundee.....	1764...	£30,395...	.....
	1774...	27,670...	.....
	1784...	56,342...	.....
	1794...	50,254...	48,809
	1804...	54,000...	157,821
Ainsi de suite, en.....	1864...	41,118...	684,899

La Banque de France avait, en février 1873, une
circulation de..... £110,000,000
et des dépôts au montant de..... 15,000,000

Il est vrai qu'elle est la seule banque de circulation en France, tandis qu'il y a, dans le même pays, un grand nombre de banques de dépôts.

JOHN AHERN.

—(*A continuer.*)

LA CRISE COMMERCIALE ACTUELLE

(*Suite et fin.*)

L'abondance engendre presque toujours l'extravagance.

Cette recrudescence d'affaires ayant augmenté le crédit et la quantité des capitaux circulants, on se lança dans toutes sortes d'opérations : banques, compagnies d'assurance, de transport, usines, minières, terrains ; tout était bon. La spéculation ne manqua pas de jouer le rôle qu'elle remplit toujours dans ces temps de vertige et d'entraînement. Qu'il suffise de mentionner les spéculations de terrains à Montréal. Grâce à cette ardeur effrénée pour la spéculation, des terrains presque sans valeur dans les temps ordinaires, se vendirent à des prix fabuleux. L'enivrement était tel que pour monter une spéculation de terrain, il suffisait de diviser les propriétés en lots à bâtir, d'en faire imprimer le plan, et d'annoncer une vente à l'encan. On poussa les choses à un tel point, que si tous les terrains ainsi achetés en spéculation s'étaient bâtis de suite, les limites de la ville de Montréal comprendraient une étendue presqu'aussi grande que celles de la ville de New-York.

Inutile de dire que ces spéculations ont immobilisé des capitaux énormes, puisque les travaux d'embellissement, ouverture des rues, etc., d'une seule propriété, ont coûté près de cent cinquante mille piastres.

Cette fièvre de spéculation était générale ; avocats, notaires, marchands, boutiquiers, tous faisaient dans les terrains, et retiraient les capitaux des affaires ordinaires pour se procurer ces valeurs factices.

Pour activer davantage ces opérations téméraires et faire mieux avaler la pilule, on eut recours à tous les moyens, mais surtout à l'établissement des sociétés de bâtisse ; en moins de quatre ans, il en fut fondé plus de vingt.

La réalité finit par ouvrir les yeux aux plus enthousiastes, mais il était trop tard. Quand les spéculateurs constatèrent que la demande était bien loin d'approcher l'offre des terrains, les engagements étaient contractés, et il fallait bien les rencontrer.

Pour faire honneur à ces engagements, force fut aux spécula-

teurs de tirer sur leurs dépôts, ou de prendre une partie des capitaux dont ils avaient besoin pour leur commerce ordinaire. Les institutions de crédit ne suffisant plus aux demandes d'avances, qui se multipliaient, la gêne se fit sentir avec une rigueur brutale, et les pertes commencèrent.

Le fait suivant peut donner une idée de ces pertes. Il y a plus de deux ans, quelques personnes achetèrent un terrain pour $280,000, et firent de grandes dépenses pour le mettre en vente, le transformer en lots à bâtir. $50,000 furent payées sur le prix d'achat, en passant le contrat. Le printemps dernier, ces personnes offrirent à leur vendeur de payer encore $30,000 et de lui remettre son terrain, s'il voulait résilier le contrat et les tenir quittes, préférant se débarrasser au moyen d'une perte sèche de $80,000, plutôt que de perdre encore davantage. Cette offre n'a pas été acceptée et les spéculateurs auront encore à rendre gorge.

La fièvre des bâtiments et des belles constructions a marché de pair avec celle des lots à bâtir et des terrains de spéculation. Il fallait bien des constructions de luxe, des maisons de grand gala, des bureaux somptueusement montés, pour loger les millionnaires en herbe qu'allaient faire surgir les spéculations de terrains. On se mit donc à l'œuvre, et il faut dire que si Montréal peut s'enorgueillir de ses belles constructions, de ses riches édifices, il peut aussi se reprocher d'avoir immobilisé dans ces travaux des sommes énormes, dont la disparition de la circulation se fait aujourd'hui vivement sentir dans les affaires. Il paie bien cher la jouissance que lui procure la contemplation de ses monuments d'extravagance.

La construction des chemins de fer a contribué aussi pour sa part à la gêne qui se fait sentir dans les affaires. Pendant les quatre années comprises de 1869 à 1872 inclusivement, la valeur des matériaux importés pour les voies ferrées s'est élevée à $7,750,020, et à plus de dix millions jusqu'en 1876 ; en sorte qu'on peut dire sans exagération que depuis une dizaine d'années, ces travaux ont absorbé plus de vingt millions en dépenses improductives. Il est vrai qu'une partie de ces dépenses a été payée au moyen d'emprunts faits à l'étranger, mais il est indubitable aussi qu'une bonne partie a été prise sur les capitaux circulants, sans compter le service des intérêts, et on ne saurait nier que ces dépenses aient fait un certain vide dans les ressources pécuniaires du pays.

D'ailleurs les dépenses improductives de toutes sortes se sont multipliées d'une manière disproportionnée avec l'accroissement de la richesse et de la production. En 1869, nous avons importé en tabac, spiritueux, vins, bière, soieries et articles de mode pour $4,413,570, et pour $8,628,249 en 1872; ce qui accuse une augmentation de $4,214,679 ou de 95/00 en quatre ans.

C'est énorme !

Ces dépenses de luxe, ou d'une nécessité tout à fait secondaire, ne peuvent augmenter d'une manière aussi extraordinaire sans produire un certain malaise dans les affaires, et atténuer considérablement les forces productives du pays. Ce sont autant de millions qui sont engloutis sans compensation aucune, et dont la consommation même est une cause de perte sèche sous tous rapports.

Maintenant, si nous examinons les importations et les exportations en général, nous constatons que de 1868 à 1874, les premières ont augmenté de 77/00 et les secondes de 55/00, ce qui établit un déficit apparent de 22/00.

Il est bien vrai que pour avoir le chiffre de notre production, il faut ajouter à celui de nos exportations ce que nous avons gagné dans les transports, dont une grande partie a été faite par des armateurs canadiens; mais, d'un autre côté, pour avoir le montant exact de notre consommation, il faut ajouter les droits d'entrée payés sur les importations, ce qui compense à peu près ce que nous avons gagné dans les transports, en sorte qu'au point de vue des ressources pécuniaires, notre position s'établit par un déficit de 22/00 à peu près.

Donc, au point de vue de la production et de la consommation, chaque million d'importation suppose le déboursement de $220,000 en sus du contre-compte de nos exportations.

Les emprunts que nous faisons à l'étranger — emprunts des gouvernements, des municipalités, des associations mercantiles ou financières, des compagnies de chemins de fer, et des particuliers — comblent une grande partie de cette lacune; mais il est évident qu'il reste un déficit qui ne peut se solder que par les pertes que nous faisons subir à nos créanciers des autres pays. Il n'est pas besoin d'être maître passé en économie politique, pour apercevoir qu'un pareil état de choses ne peut aboutir qu'à la crise et à la banqueroute.

C'est précisément ce qui est arrivé.

La crise produite par les causes que nous venons de signaler

s'est déclarée ouvertement en 1875, et le montant du passif des faillites qui ont eu lieu dans le cours de cette année s'est élevé à $28,843,967. L'actif nominal était bien de $17,952,973 ; mais comme il n'a pas réalisé plus de dix millions, on peut dire sans craindre de faire erreur que cette liquidation a dû occasionner une perte d'au moins dix-huit millions ! Le passif des faillites de 1872, 1873 et 1874 a été de $26,485,482. En admettant que ces faillites n'ont pas plus rapporté que celles de 1875, on arrive à la conclusion que, dans le cours de ces quatre années, les pertes ont atteint le chiffre assez respectable de *trente-cinq millions*, environ. Une bonne partie de ces pertes a été supportée par nos fournisseurs étrangers, et le reste par nos riches maisons de commerce, qui ont dû prendre sur le vieil acquis pour contrebalancer ces désastres.

Ainsi s'équilibre la position.

Sans doute que pour rétablir le bon ordre, nos importateurs ont dû réduire leurs opérations. Les importations ont baissé de $127,514,594 en 1873 à $119,618,657 en 1875, ou de $5,895,937 ; mais dans le même intervalle, nos exportations ont diminué de $11,902,943 ; et de $37,724,772, en 1873, l'excédant des importations sur les exportations s'est élevé à $41,831,678 en 1875.

C'est là que le contre-coup de la crise en Angleterre et aux Etats-Unis s'est fait sentir dans ce pays, et c'est là aussi ce qui explique le nombre extraordinaire des faillites qui ont eu lieu en 1875.

Nous comptions sur nos échanges pour solder nos engagements à l'étranger ; mais, à raison de la crise, la demande de nos produits ayant considérablement diminué sur les marchés anglais et américains, force nous fut de balancer par le déficit des faillites de 1875. Cette diminution a porté pour la plus grande partie sur les produits forestiers et agricoles, dont la valeur a baissé de $6,346,381 de 1874 à 1875, bien que les quantités exportées soient restées à peu près dans les mêmes chiffres.

Telles sont les circonstances dans lesquelles la crise s'est produite en Canada. Préparée déjà par les opérations mal conçues, les entreprises téméraires, les spéculations, les dépenses improductives, elle a éclaté quand, pour combler le déficit existant, nous ne pouvions compter que sur nos exportations, qui ont diminué quand elles auraient dû augmenter considérablement pour permettre de faire face à la situation. Il a fallu tirer sur les capitaux acquis, et il n'est pas étonnant que, dans les onze

premiers mois de 1875, les dépôts dans les banques de Québec et d'Ontario aient diminué de $9,513,277. Cette diminution représente autant de pertes pour le commerce et les ressources productives du pays.

En analysant tous ces faits, on arrive bien vite à la conclusion que cette crise provient exclusivement de l'insuffisance de la production. D'où vient le mal ?—De ce que nous avons dépensé — c'est à-dire consommé — en spéculations, en luxe et en travaux improductifs, beaucoup plus que nous n'avons gagné, c'est-à-dire que nous n'avons produit ; et aussi de ce que nos exportations ont considérablement diminué. Et pourquoi nos exportations ont-elles diminué ? Parce que l'Angleterre et les Etats-Unis, nos deux grands, nos deux uniques marchés, souffrant de la crise, n'ont pas assez produit pour leur permettre de nous acheter la même valeur de produits. C'est donc sous tous les rapports l'insuffisance de la production qui a réellement agi comme cause du mal, sous diverses formes.

Quand finira cette crise ? Lorsque nous aurons fini de solder les engagements téméraires et excessifs qui l'ont amenée, c'est-à-dire quand, au moyen des banqueroutes et de l'économie, nous aurons réussi à balancer notre passif avec notre actif. Les faillites ont déjà fait une bonne partie de la besogne ; mais pour le reste, l'opération sera d'autant plus longue qu'il y a peu d'apparence que les affaires reprennent avant longtemps l'activité qu'elles avaient en 1873.

Relativement à l'Angleterre et aux Etats-Unis, nous l'avons dit plus haut, les deux pays avec lesquels nous faisons presque tout notre commerce, la crise actuelle a un caractère tout particulier, et révèle un état de choses nouveau. Les Etats-Unis traversent une période de transformation économique, et l'Angleterre semble entrer dans une ère de décadence commerciale, causée par la concurrence que lui font des pays qui peuvent aujourd'hui lutter avantageusement avec elle. Or il s'écoulera de longues années avant que les Etats-Unis reviennent aux temps de prospérité que la transformation qu'ils subissent a fait cesser, et peut-être l'Angleterre ne réprendra-t-elle jamais l'ascendant que les grèves et la concurrence des autres pays lui ont fait perdre depuis quelques années. Cependant, à moins que nous ne cherchions de nouveaux marchés, que nous n'établissions de nouvelles relations commerciales, la reprise des affaires dans ce pays dépend de la même circonstance en Angle-

terre et chez les Américains. Il serait donc fort à désirer que nos hommes d'affaires se décidassent à tenter fortune sur de nouveaux marchés ; c'est le moyen le plus sûr et le plus prompt qui leur reste pour revenir aux temps d'activité et de prospérité, à la renaissance de l'âge d'or qui s'est terminé en 1873.

Il est impossible, sans doute, d'empêcher les crises, de prévenir ces perturbations dans les affaires, qui se produisent inévitablement à la suite des périodes de prospérité ; mais il y a moyen d'en atténuer la rigueur et d'en diminuer la fréquence. La prudence, l'étude et la connaissance des affaires peuvent faire beaucoup dans ce sens, et à ce point de vue on peut dire que les grandes maisons d'affaires et les banques, surtout, agissent trop souvent d'une manière répréhensible et dommageable aux vrais intérêts du commerce.

Dans les temps de prospérité, les hommes d'affaires, même les plus sages, se laissent facilement entraîner par l'ambition des grandes opérations, et avancent trop facilement à des gens qui n'ont ni l'expérience, ni l'honnêteté, ni les connaissances requises pour réussir. Le premier venu, pourvu qu'il soit en possession de certificats ou de recommandations plus ou moins apocryphes, obtient facilement des avances qui lui permettent de se lancer en des opérations hors de proportion avec ses ressources et ses aptitudes.

Ces premières avances se remboursent généralement assez bien ; on prend confiance, et pour augmenter les ventes et étendre les affaires, on en fait de nouvelles et on ouvre un compte régulier au nouveau client, sans songer que celui-ci ne réussit souvent dans les commencements que grâce à la curiosité, à l'appât du neuf, qui attirent invariablement à un nouvel établissement une foule de gens qui retournent bien vite aux vieux établissements, qu'ils patronisent depuis longtemps et avec lesquels ils sont engagés.

Ils ne sont pas rares les marchands de gros qui, pour agrandir leur clientèle, feront à un nouveau venu des avances qui lui permettront de fonder un établissement dans une loccalité où il y en a déjà assez relativement aux besoins de la population. Alors il arrive de deux choses l'une : ou le nouvel établissement ne peut pas soutenir la concurrence des anciens, ou ces derniers ne peuvent pas tenir contre l'autre ; et dans l'un ou l'autre cas, le malaise créé par cette concurrence finit presque toujours par la ruine de part ou d'autre. Heureux le four-

nisseur qui peut se tirer d'affaires sans contribuer à la solde des pertes, ce qui arrive bien rarement.

Pour peu que ce système se généralise, ce qui arrive invariablement et ce qui est surtout arrivé depuis quelques années, l'insuccès de ces entreprises téméraires se traduit bien vite en un certain malaise dans les affaires, et s'annonce par l'accroissement du nombre des petites faillites. Et ces petites faillites sont d'autant plus ruineuses pour les maisons de gros, que ceux qui les font comptent ordinairement dans leur clientèle les gens dont le crédit est le plus mauvais : le détailleur, s'inspirant de l'exemple de son fournisseur, vend quand même pour se donner du crédit, sans guère s'occuper de la solvabilité de ses acheteurs. Il n'a rien à perdre puisqu'il opère sur le crédit, et tout à gagner en risquant. S'il réussit en forçant les ventes et faisant des crédits, son affaire est assurée ; et s'il ne réussit pas, il n'en sera pas plus mal qu'à ses débuts, puisqu'il a commencé avec le bien d'autrui. Tant pis pour le fournisseur

Il y a dans ce système d'avances inconsidérées un mal réel, une cause féconde de banqueroute et de ruine ; et les marchands de gros, qui sont les premiers à se plaindre dans les temps de crise, parce que ce sont eux qui en souffrent le plus, méritent jusqu'à un certain point le sort qui leur arrive, car ce sont eux qui ont provoqué le désastre : ils sont punis par où ils ont péché.

Le haut commerce devrait se faire un devoir de parer à ces maux, en agissant avec plus de prudence et de circonspection, en étudiant avec plus de soin et de réflexion le caractère, les aptitudes, les chances de succès et la perspective de réussite des nouveaux venus qu'ils font entrer dans les affaires Il faut être libéral, mais pas libéral à l'excès ; car en affaires comme dans toutes les autres choses, les excès sont toujours dangereux. D'ailleurs la libéralité doit être réservée pour ceux qui en sont dignes, et non pour ces fruits secs, ces gâte-métier qui ne peuvent que ruiner les autres ou se ruiner eux-mêmes par leur inexpérience et leur inaptitude.

Les banquiers ont aussi leur large part de la responsabilité des crises commerciales, et ils peuvent beaucoup pour en atténuer la fréquence et la rigueur. Ils sont les dispensateurs du crédit, et la façon dont ils l'accordent exerce indubitablement une immense influence sur les affaires. Or, sans être pessimiste, on peut dire qu'en général ils ne manœuvrent pas ce puissant levier des opérations mercantiles avec la prudence, l'habileté

et la circonspection qu'on a droit d'exiger d'eux. Le crédit est bon, nécessaire au développement du commerce et de l'industrie ; mais il en est du crédit comme de beaucup d'autres bonnes choses, il devient une cause féconde de malheur quand on n'en use pas sagement : *corruptio optimi pessima.*

En général, le banquier s'occupe avant tout et exclusivement de son affaire ; tout ce qu'il lui faut, c'est une bonne garantie pour sa créance, et du moment qu'il est convaincu qu'il sera bien remboursé, il prête sans guère hésiter, ni s'occuper de l'emploi qu'on fera de ses fonds ; il ne voit pas plus loin que le faiseur et l'endosseur. Du reste, ses capitaux ont besoin d'emploi, ses actionnaires comptent sur de gros dividendes ; peu lui importe le reste, pourvu qu'il satisfasse à ces exigences. Telles sont les considérations que le banquier prend ordinairement pour fin de sa conduite.

Avec un pareil système, le crédit devient un agent dangereux, un engin de destruction. Quand les affaires vont bien, dans les temps de prospérité, de confiance et d'activité, les bons effets de commerce surabondent autant que les capitaux, et on obtient facilement la signature des gens les mieux posés ; les entreprises les plus risquées réussissent à obtenir le concours et l'appui des hommes riches et prudents, qui se laissent illusionner par l'entraînement général. On contracte engagements sur engagements, et les opérations de crédit ne connaissent plus de bornes : spéculations, extension des affaires, entreprises publiques et privées, tout se fait avec le papier. Tout va bien pendant un certain temps ; le banquier accepte sans répugnance, et sans beaucoup s'occuper des conséquences pour les autres, le papier revêtu de bonnes signatures, et alors se produit ce que nos voisins des Etats-Unis appellent si bien l'*inflation.* Arrive enfin la réaction. L'insuccès des entreprises nouvelles, des spéculations à outrance, des importations excessives, commence à créer du malaise ; on s'aperçoit qu'on a fait fausse route, qu'on s'est trop aventuré, et chacun cherche à se tirer d'affaire le mieux possible. Le banquier est le premier à commencer la réaction : il devient aussi intraitable qu'il a été libéral ; vous avez beau le supplier, il fait la sourde oreille et vous laisse dire ; sa dette est exigible, il en réclame le paiement ; malheur à vous si pour l'obtenir il faut vous mettre dans l'embarras.

Que le banquier se fasse payer, il n'y a pas raison de l'en blâmer, c'est son devoir ; mais là où il est répréhensible, c'est d'avoir trop contribué à l'expansion du crédit et par là même

au développement anormal des affaires, qui a provoqué la catastrophe.

Au moyen du crédit, dont il est le dispensateur, le banquier peut contrôler le développement des affaires et empêcher qu'il ne dégénère en excès ; il peut empêcher la création d'une foule d'entreprises hasardées et dont l'insuccès ne peut avoir que des conséquences désastreuses, comme il peut empêcher de se lancer dans des opérations trop considérables une foule de gens qui n'ont ni les ressources, ni les aptitudes requises pour les entreprendre. C'est en accordant ses faveurs et en prêtant ses capitaux pour stimuler toutes les opérations anormales, qu'il se rend responsable des crises, alors qu'il lui serait facile de les rendre moins fréquentes et moins ruineuses, en n'encourageant que les entreprises proportionnées aux besoins et aux ressources du pays, et conduites par des hommes possédant les qualités requises pour arriver au succès. Que le banquier agisse dans les temps de prospérité et d'abondance avec la prudence, la circonspection dont il fait preuve dans les temps difficiles, et les crises deviendront nécessairement moins fréquentes et moins graves.

Et puisque nous sommes sur le compte des banquiers, disons franchement tout ce que nous pensons d'eux.

Chose déplorable ! un bon nombre de ces hauts personnages de la finance sont loin de posséder les connaissances et la perspicacité requises pour remplir dignement les importantes fonctions qui leur incombent. Il est presque passé en doctrine — c'est l'opinion de Gilbart—que le banquier doit être une espèce d'automate, de machine à escompter, qui doit se mouvoir constamment dans le même cercle, et suppléer au talent réel par un certain ensemble de qualités médiocres. Cette opinion, pour le moins discutable, est presque universellement acceptée dans notre pays, et il s'ensuit que beaucoup de banques sont conduites par des hommes qui n'ont ni les talents nécessaires, ni les connaissances voulues, et qui n'agissent qu'au jour le jour sans pouvoir prévoir l'avenir.

Ils font bien ce qu'ils font, par routine, mais n'ont aucune idée des conséquences que peut avoir l'ensemble de leur conduite.

Ainsi nos banquiers se guident presque invariablement, pour accorder l'escompte, sur la valeur *actuelle* des signatures qui leur sont présentées, et ils ne réfléchissent guère que tel marchand qui est riche aujourd'hui, parfaitement solvable, sera peut-être ruiné avant six mois, par les pertes qu'il subira

dans ses relations avec d'autres négociants engagés en des lignes différentes. Et s'il prend en considération les conditions dans lesquelles se trouve la ligne à laquelle appartient son client, il ne s'occupera guère d'examiner les circonstances qui peuvent l'affecter. Or, c'est précisément ce manque de perspicacité, ce défaut de connaissance générale des affaires qui explique l'expansion, toujours si dangereuse, que nos banquiers donnent au crédit dans les temps de prospérité. S'ils étudiaient les lois et les conditions des échanges, la situation économique du pays, les circonstances dans lesquelles se trouvent les différentes lignes de commerce et d'industrie, puis réglaient leur conduite sur le résultat de ces études, il est bien certain que les crises ne troubleraient pas aussi souvent, ni aussi profondément les affaires. Mais comment voulez-vous exiger cette étude, ces connaissances, d'un homme qui, pour être parfait dans sa classe, n'a besoin d'être ni un savant, ni un homme de talent réel, mais simplement qu'une mediocrité besogneuse ?

VI

Examinons maintenant les effets des crises commerciales.

Ces perturbations dans les affaires entraînent nécessairement la ruine d'une foule d'individus. Tous ceux qui se sont trop aventurés, qui ont mal opéré, paient assez souvent cette imprudence par la perte de leur fortune. Ces pertes survenant en grand nombre simultanément, on les regarde comme un appauvrissement réel pour la société. C'est une erreur. Ces ruines individuelles sont occasionnées par un dérangement de valeur, c'est-à-dire parce que l'accumulation des produits en fait baisser le prix et oblige les détenteurs de les sacrifier à vil prix pour réaliser. Ainsi, dans ces temps de gêne, de stagnation, de pénurie, telle marchandise qui a coûté cent ne peut se vendre que soixante-quinze ou quatre-vingts. Cette vente au rabais fait bien perdre vingt ou vingt-cinq pour cent à celui qui la fait ; mais d'un autre côté, elle fait gagner proportionnellement à l'acheteur, qui se procure, à vingt ou vingt-cinq pour cent meilleur marché, les choses qui sont vendues à sacrifice ; en sorte que ce qui est perdu par le vendeur est gagné par l'acheteur. De même, si la valeur des capitaux fixes ou engagés, des terres ou autres propriétés immobilières, baisse en raison inverse de ce que monte celle des capitaux-monnaie, les détenteurs de capitaux fixes perdent, mais les possesseurs de capitaux circulants gagnent dans la même proportion, en sorte

que ce qui est perdu pour l'un est gagné pour l'autre. En un mot, une variation de valeur change l'état d'appropriation des richesses existantes, mais elle ne saurait en altérer la somme, et si la crise trouble un grand nombre d'existences particulières, elle n'appauvrit nullement la société. L'appauvrissement et le mal sont dans les causes de la crise ; ils ne sont pas dans la crise elle-même, qui, au contraire, y porte remède (1).

Car, non-seulement les crises ne sont pas ruineuses, mais encore elles sont nécessaires pour remettre les affaires dans leurs conditions normales, et empêcher qu'on ne s'aventure trop loin dans la voie des entreprises et des consommations improductives. Elles sont aussi nécessaires pour débarrasser le commerce et l'industrie de ces gâte-métier qui ruinent les autres par leur inexpérience ou leur malhonnêteté. La crise fait main-basse sur tous ces concurrents de mauvais aloi, et ne laisse dans les affaires que les hommes qui sont dignes et capables de continuer avantageusement leurs opérations. Enfin la crise, pour employer une expression biblique, sépare l'ivraie du bon grain. C'est une espèce de saignée qui affaiblit, fait perdre de l'activité momentanément, mais donne plus de forces pour l'avenir. Aussi voit-on invariablement la richesse s'accumuler à la suite des crises, et les hommes d'affaires sages et prudents réaliser peut-être plus lentement, mais d'une manière bien plus sûre, des bénéfices qui peuvent les mettre à l'abri des éventualités. C'est le calme rafraîchissant et vivificateur qui suit toujours la tempête.

Et si on exagère tant les prétendus maux qu'occasionnent les crises commerciales, c'est parce qu'on se laisse tourner la tête par le trouble qu'elles causent, sans tenir compte des avantages qu'elles procurent, et du bien incontestable qu'elles font. Ces récriminations, comme beaucoup d'autres qu'on entend si souvent sur des sujets analogues, ne sont que le fruit de l'ignorance ou du manque de réflexion.

A toute chose malheur est bon, dit le proverbe ; et les crises, qui donnent une rude leçon aux hommes d'affaires, sont bonnes pour ramener les opérations mercantiles dans les limites assignées par la sagesse et la prudence, qu'on méconnait trop facilement dans les temps d'abondance et de prospérité. *Bene castigat qui fortiter castigat.*

J. C. LANGELIER.

(1) Courcelles-Seneuil.

SUPPRESSION

DES

RELATIONS DE LA NOUVELLE FRANCE

III [1]

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue de Montréal*, qu'il sera nécessaire de faire l'éloge de nos anciens missionnaires. La tradition et l'histoire écrite rendent un même témoignage aux vertus et au zèle des PP. Jésuites. M. Michelet leur a reproché, il est vrai, de conserver de la glace pour leur vin ; mais on peut douter que M. Michelet mît toujours de l'eau dans le sien. M. Parkman, qui leur a consacré une de ses études rétrospectives, [2] voudrait bien trouver à critiquer ; mais son admiration perce malgré lui. Le missionnaire est irréprochable ; c'est le jésuite qui a tort à ses yeux ; l'ordre même semble l'inquiéter, il craint qu'il n'y ait quelque chose qu'il ne comprenne pas : il circule alentour, il voudrait en surprendre le secret. D'ailleurs, comment paraître impartial ou esprit supérieur, si on ne critique un peu ou beaucoup ? M. Parkman a critiqué ; mais en même temps, il trace un beau portrait de ces hommes, dont les nobles qualités le fascinent malgré lui.

Pour rester dans mon sujet, je me contenterai de citer ce qu'il dit des *Relations* et de leur valeur :

---

(1) Au moment où le commencement de cette étude était livré à l'impression, je m'assurais que le prénom du P. de Angelis est bien *Bernard* et non *Benoît*. Il a publié *Epistolæ præpositorum generalium ad patres et fratres societatis Jesu*. Anvers, 1635. Voir le cahier de mars, p. 111, note 2.

(2) M. Parkman, en homme qui a la conscience de son mérite, voulait un sujet qui fît ressortir les qualités de sa plume facile et brillante. Il a choisi le Canada, sous la domination française, et il n'a pas eu tort : la matière est abondante et variée, la vie et la poésie se montrent partout, tandis qu'il serait difficile de dramatiser l'histoire de la Nouvelle-Angleterre, ou de tenir le lecteur éveillé en face de ces puritains taillés dans un même bloc. Cependant on croirait à le lire, que l'auteur en éprouve un certain dépit, qui retombe un peu sur nous; mais le moyen de se plaindre de celui dont on accepte les louanges ? D'ailleurs, M. Parkman n'a pas la prétention de refaire l'histoire. Nous recommandons à nos lecteurs la suite de ses tableaux, vraiment charmants, quoique traités d'une manière un peu uniforme, peut-être.

" Œuvre d'hommes qui avaient reçu une éducation classique, le style en est simple et souvent indigeste, comme on peut le trouver dans des narrations écrites hâtivement, sous la hutte du sauvage, ou dans la pauvre maison d'un missionnaire enfoncé dans la forêt, au milieu des ennuis et des interruptions de toutes sortes. Quant à la valeur de leur contenu, elle est absolument sans égale. Archives modestes d'aventures et de sacrifices étonnants, peinture frappante de la vie des bois, faisant alterner les détails longs et monotones de la conversion de quelques sauvages, et le récit digne de louange de la conduite d'un néophyte exemplaire. Comme autorité en ce qui concerne la condition et le caractère des habitants primitifs de l'Amérique du Nord, il est impossible d'en exagérer la valeur. Je puis ajouter que l'examen le plus sévère ne me laisse aucun doute que les missionnaires aient écrit avec une bonne foi complète, et que les *Relations* occupent une place importante comme documents authentiques et dignes de foi."

Nos historiens partagent sur ce point l'opinion de M. Parkman. Tous, depuis le P. Charlevoix jusqu'à M. Faillon, ont largement puisé dans les *Relations;* mais personne ne l'a fait peut-être avec plus d'abandon que l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*: c'est un hommage que sa critique sévère a rendu à la sincérité et à l'exactitude de nos premiers chroniqueurs. C'est en même temps une réponse indirecte à quelques attaques dont les *Relations* ont été parfois l'objet.

Le P. Martin a voulu répondre directement à ces attaques : il l'a fait avec le succès et l'autorité que lui donnent ses connaissances et son talent. Il y a un point cependant sur lequel je me permettrai de différer d'opinion avec lui. " Il est facile, dit-il, de s'apercevoir que ces annales pieuses n'étaient pas destinées à entrer dans le domaine public..... On y trouve l'abandon et la simplicité d'une communication de famille, et c'est ce qui explique pourquoi le récit des missionnaires semble si exclusivement borné aux œuvres qui leur sont personnelles ou qui n'appartiennent qu'à leur famille. (1) "

Ceci peut s'appliquer tout au plus aux lettres du P. Biard, publiées dans les *Litteræ Annuæ* et à celle du P. C. Lalemant reproduite par le Mercure Français. Tout le reste a été écrit, sinon en vue de la publicité, du moins pour être publié et répandu

(1) *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. 1, p. IX.

dans les différentes classes de la société française. Il est facile de s'en convaincre. Pour moi, je vois dans cette circonstance une plus grande garantie d'exactitude, car plus la publicité était rapide et étendue, plus il était facile de contrôler et de critiquer le récit, et on n'y eût pas manqué, si l'occasion s'en était présentée. (1)

On s'empressait de les publier au plus vite : La relation du P. Biard seule a paru plus d'un an après sa date (2) ; les autres étaient mises à l'impression presque aussitôt après l'arrivée des vaisseaux qui les apportaient en France.

Ainsi la première lettre du P. Le Jeune, datée du 28 août 1632, a commencé à être imprimée vers le 15 novembre, date du privilége royal (3), et elle paraissait avant la fin de cette

---

(1) C'est un fait bien étonnant que dans l'espace de quarante ans, il ne se soit presque pas élevé de réclamation importante contre la véracité des *Relations*. M. Dollier de Casson, par exemple, se plaint dans son *Histoire du Montréal*, p. 181, que son nom a été défiguré, dans la Relation de 1666, ce qui est vrai. Le P. Le Clercq, *Etablissement de la Foi*, se renferme dans des reproches généraux. L'occasion aurait été bonne cependant pour son but, qui était d'accuser les PP. Jésuites. Il en est de même du P. Hennepin dans les *Nouveaux voyages*, etc.

Si je cite le nom de ce conteur aventureux, c'est parce que son intention malveillante est une preuve de ce que j'avance ici. Quant à son autorité personnelle, elle est nulle. L'espèce de culte que lui ont voué les écrivains et les collectionneurs d'une certaine école, ne témoigne pas beaucoup en faveur de leur critique.

(2) Il dit à deux reprises, pp. 59 et 65, de l'édition de Québec, qu'il l'écrit en 1614, et la date de l'impression est de 1616.

(3) Dans les éditions originales, le privilége du Roi et la permission du Provincial sont presque invariablement à la suite de la table, laquelle vient souvent après la lettre d'envoi, le tout au commencement de la *Relation*. Dans la réimpression de Québec, la lettre d'envoi n'est pas distinguée par les caractères, du reste de l'ouvrage : la table est renvoyée à la fin de chacun des trois volumes ; le privilége et la permission sont placés à la suite de la relation. On se trouve ainsi privé de plusieurs éléments importants de comparaison, nécessaires dans toute étude bibliographique, et c'est une nouvelle preuve que l'édition originale ne peut être remplacée par d'autres, quelque bien exécutées qu'elles soient.

Si j'insiste sur ce point, ce n'est nullement pour en exagérer l'importance. Dans l'étude d'une question, on ne peut jamais avoir trop de moyens de contrôle. Ainsi, à propos de la relation de 1638, publiée cette année-là même, le Commandeur Viger avait cru voir une erreur typographique dans la date de l'impression. Il se fondait sur ce que le privilége royal était du 14 décembre.

année. Il en est de même de la Relation de 1638, qui fut publiée avant le commencement de 1639. Toutes les autres ont invariablement paru dans les premiers mois de l'année qui suit leur date, assez tôt pour que des exemplaires en fussent expédiés en Canada par le départ du printemps.

On connaissait si bien l'intérêt qu'elles excitaient que parfois on arrêtait l'impression, pour ajouter des lettres arrivées plus tard, ou les dernières nouvelles [1], malgré les réclamations de MM. Cramoisy.

Le fait, déjà signalé, que quelques années ont eu deux éditions, indique une vente assez rapide. Quand par malheur la relation avait été prise ou perdue, on tâchait d'y suppléer le mieux possible, pour satisfaire la curiosité du public. On sait encore que plusieurs gentilshommes, des religieuses, de simples artisans se décidèrent à passer en Canada, après la lecture de " archives pleines de sacrifices étonnants."

En Canada elles excitaient beaucoup moins la curiosité qu'en France ; cependant elles y étaient lues : elles devaient circuler dans la campagne, à peu près comme les Annales de la Propagation de la Foi, à une époque où il était difficile de se procurer des livres. On a remarqué toutefois qu'elles étaient très-rares dans les villes, introuvables dans les campagnes. Ceci n'est pas tout à fait exact. Car je sais que dans quelque paroisse au dessous de Québec, on en a trouvé des lambeaux, qui avaient servi de livre de lecture, dans leur enfance, à des personnes âgées alors de 75 à 80 ans. Un exemplaire assez bien conservé a été trouvé dans le district de Trois-Rivières. Il faut remaquer qu'en 1673, date de leur suppression, la population rurale était encore assez restreinte : de plus l'absence de livres faisait que le

---

et la permission du P. Provincial du 26 mars de la même année, quantième où évidemment la Relation, datée du 25 août, ne pouvait être soumise à l'approbation des supérieurs. Un examen attentif m'a fait voir qu'il n'y a aucune erreur dans ces dates. La permission du Provincial est bien du 25 mars 1638 ; un arrangement définitif avait été pris, à cette date, entre les PP. Jésuites et Cramoisy, à qui on accordait "pour l'avenir l'impression des Relations de la Nouvelle-France." — Celle de 1637 avait été imprimée à Rouen par Jean le Boullanger.—Ce privilége est répété en 1645 : pour les autres années, la date seule en est changée, la formule reste à peu près la même. C'était une attestation que l'ouvrage avait été examiné par les supérieurs, suivant la règle de la compagnie.

(1) Voir, entre autres, les années 1649, 1650, 1654, 1657, etc., vers la fin.

moindre volume était une richesse pour un hameau : on se le passait de famille à famille, pour rompre, par la lecture, la monotonie des longues soirées d'hiver. Dans ces conditions, après deux cents ans, il serait bien surprenant d'en rencontrer encore plusieurs exemplaires.

IV

Je viens de dire que des relations ont été perdues. C'est un malheur que nous avons à regretter pour les années 1649, 1653, 1655 et 1657 (1). La première ne fut pas perdue à proprement parler ; mais le Supérieur de la résidence de Québec jugea qu'en face des événements qui venaient de s'accomplir au pays des Hurons, et du glorieux martyre de ses confrères, tout autre récit serait sans intérêt. Il a donc laissé de côté les faits qui concernent la colonie en général pour ne s'occuper que de la mission huronne.

La troisième fut volée entre la Rochelle et Paris, et presque totalement détruite. Le vaisseau qui portait celle de 1657 ayant été pris par les Espagnols, on jeta tous les papiers à la mer. Dans une occasion analogue, la relation de 1653 avait failli subir le même sort, et c'est par une espèce de miracle que quelques lambeaux échappèrent à la destruction. Ecoutons le le récit de cette triste aventure.

" Le Pere à qui on auoit confié ces mémoires ayant esté pris par les Anglois, le dix-septiesme du mois de Decembre dernier passé, les soldats qui s'estoient rendus maistre du vaisseau qui le portoit, le foüillerent et le pillerent aussi bien que les autres. Ils luy rauirent sa petite Chapelle, en vn mot, ils luy osterent iusques à son Breuiaire, n'espargnans ny Calice, ny Missel, ny ornemens sacerdotaux, non pas mesme vne meschante couuerture, dont il se seruoit les nuicts assés froides et assés longues. Ils ouvrirent tous les pacquets, deplierent tous les papiers, esperans trouuer quelques pieces d'argent ; mais se voyans frustrés de leurs esperances, ils en deschirerent vne partie, ietterent l'autre en la mer, ou bien sur le tillac du nauire, où tout le monde marchoit pesle-mesle, les vainqueurs et les vaincus, les humiliés et les insolens. Le pauure Pere ramassa doucement ce qu'il pût de lettres, de papiers et de memoires. Les vns

(1) La *Relation* des Hurons, de 1643, enlevée par les Iroquois, fut recouvrée par le P. de Brebeuf et publiée l'année suivante.

estoient en lambeaux, et les autres estoient sales, comme si on les eust retirés de la bouë."

Ce sont là des pertes qui se réparent difficilement. Celles-ci ont laissé dans notre histoire des traces encore sensibles aujourd'hui, malgré les nouvelles sources de renseignements qu'on découvre chaque jour.

V

Nous arrivons enfin à la cause de la suppression des *Relations*.

Bien des conjectures ont été formées pour l'expliquer. Le P. Martin dans son introduction aux *Relations inédites* (1), en indique les plus vraisemblables qui seraient : 1o ordre du gouvernement français ; 2o décision de la Propagande ; 3o mesure de prudence prise dans la compagnie par suite des accusations que Arnauld publiait dans sa *Morale pratique des Jésuites*. Il rejette les deux premières, parce qu'elles ne sont appuyées sur aucune preuve, et la troisième parce qu'elle n'est pas vraisemblable, Arnauld ayant attaqué les missions du Canada, lorsque les Relations ne paraissaient déjà plus. L'ancien recteur du Collége Ste. Marie fournit une quatrième supposition, qui semble très-plausible : les missionnaires auraient eux-mêmes compris qu'il fallait cesser toute publication à cause des " modifications que le temps avait " peu à peu introduites dans l'état de la colonie, mais surtout à " cause des circonstances dans lesquelles elle se trouvait en " 1673 (2)," c'est-à-dire par suite de la révolution que M. de Frontenac allait opérer dans l'administration des affaires. " Ainsi, " continue-t-il, l'on ne doit pas attribuer la suppression des " Relations à un blâme qu' elles auraient justement mérité, et " bien moins encore à une condamnation flétrissante partie de " haut lieu. On ne peut la regarder que comme un acte de " prudence, ou si l'on veut, comme une concession accordée " par la peur (3)."

Eh bien ! non ; il n'y a eu ni peur, ni flétrissure, ni acte de violence, je suis heureux de le dire. La suppression est le résultat d'une mesure générale, adoptée par la Propagande pour les missions de l'Univers, comme nous allons le voir.

Ce fut à l'occasion de la célèbre, mais triste dispute soulevée contre les PP. Jésuites, qu'on accusait d'un libéralisme

(1) *Introduction*, p. II.

(2) *Ibid.* p. XXIII.

(3) *Ibid.* p. XXV.

outré à l'endroit des rites chinois. Comme il arrive toujours, chaque fois que le zèle n'est pas appuyé sur une science complète, les accusations avaient été très-vives (1) et duraient depuis assez longtemps. La Propagande, chargée spécialement des pays de missions (2), avait d'abord voulu faire entendre des conseils de paix qui ne furent pas écoutés. Voyant qu'il y avait dans les esprits plus de passion que d'amour du bien, et que les ennemis de l'Eglise s'emparaient de ces accusations, elle défendit plusieurs fois (3) de rien publier sur les missions sans une permission spéciale donnée par elle-même. Il paraît que ces ordres ne suffirent pas (4).

Clément X, qui venait de monter sur le trône pontifical, fit paraître, le 6 avril 1673, le bref *Crædituœ nobis cœlitus* (5), dont le dispositif ne laissait plus aucune place aux manifestations de l'esprit de chicane.

Après avoir confirmé les dernières défenses de la Propagande, il ajoute : " Pour ces raisons et pour d'autres non moins " graves, de l'avis des susdits cardinaux, par l'autorité aposto- " lique, nous défendons, par la teneur de ces présentes, à toute " personne de quelque état, degré, condition, même régulier, de " quelque Ordre, Congrégation, Institut que ce soit, et même de

---

(1) Cf. *Acta Sanctorum, Propylæum ad tomos Maii,* D. 49, p. 137 ; Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus,* t. 3, p. 177.

(2) C'est-à-dire des pays infidèles ou hérétiques. La situation de la religion fait aujourd'hui à la Propagande une place à part parmi les Congrégations romaines. On peut dire qu'après le St. Père, le Cardinal Préfet de la Propagande est le personnage qui a le plus de responsabilité dans l'Eglise. Aussi ce poste a-t-il toujours été occupé par des hommes distingués parmi les plus distingués. Il suffit d'être admis en la présence du Préfet actuel pour être frappé de ses hautes qualités. S. E. le Cardinal Franchi a reçu la pourpre à 54 ans.

(3) Je n'ai pu trouver les dates de ces défenses ; mais un décret de Benoît XIV, en Congrégation générale du St. Office, condamnant l'ouvrage du P. Norbert sur les missions orientales, dit positivement que la Propagande avait rendu plusieurs décrets avant celui du 19 décembre 1672, qui les renouvela tous. Cf. *Analecta Juris Pontificii,* vol. 1, col. 1258.

(4) Il est bon de remarquer qu'à partir de 1664, on ne voit plus aux Relations la permission d'imprimer, accordée, les années précédentes, par le Provincial de France : le changement pourrait s'expliquer, peut-être, par les décrets prohibitifs de la Propagande.

(5) Bullaire de la Propagande, p. 178, t. 1.

" la société de Jésus, quand même il faudrait en faire une men
" tion spéciale et individuelle, de publier par lui-même, ou par
" un autre, aucun écrit ni livre dans lequel il s'agit des mis-
" sions, ou de ce qui regarde les missions, sans une permission
" écrite donnée par la Congrégation de ces mêmes Cardinaux,
" laquelle devra être imprimée en tête de l'ouvrage (1).

Il était impossible que la défense fût plus générale et plus explicite. On va voir que le châtiment dont les contrevenants sont menacés justifie pleinement la remarque du P. Zaccaria : *severa proibizione.*

Cette défense est faite sous peine, pour celui qui l'enfreindra, d'excommunication *latæ sententiæ*, dont l'absolution est reservée au seul pontife romain, avec privation d'office, ainsi que de voix active et passive. C'est-à-dire que celui qui aurait osé contrevenir au bref, par le seul fait était excommunié, déchu de la charge qu'il occupait, fût-il supérieur général d'un ordre religieux ; il devenait inhabile à être élu pour la moindre fonction dans son ordre et il ne pouvait pas même prendre part aux élections. Il va sans dire que l'ouvrage, publié malgré une défense aussi précise, devait être supprimé (2).

De crainte qu'on ne voulût prétexter cause d'ignorance, le Pape fit un commandement exprès de communiquer ce bref à tous les supérieurs et généraux d'ordre, *même de la Société de Jésus*, afin qu'ils en observassent et fissent observer le contenu, et que chaque année ils le fissent lire en chapitre, le tout sous les peines portées plus haut (3).

---

(1) Nos his, aliisque gravibus causis adducti, de memoratorum Cardinalium consilio, auctoritate Apostolica, tenore praesentium iterum prohibemus, ne quis cuiuscumque status, gradus, et conditionis etiam Regularis, cuiusvis Ordinis, Congregationis, Instituti, et Societatis etiam Iesu, licet eis esset de quo specifica, et individua mentio facienda foret, sine licentia in scriptis Congregationis eorumdem Cardinalium, quam in operis initio imprimere teneantur, libros, et scripta, in quibus de Missionibus, vel de rebus ad Missiones pertinentibus agitur, per se vel per alium edat.

(2) .... sub excommunicationis latae sententiæ, a qua nemo a quoquam præterquam a Nobis, seu Romano Pontifice pro tempore existente, nisi in mortis articulo constitutus, absolvi possit, ac privationis officii, et vocis activæ, et passivæ, necnon operum suppressione, poenis ipso facto incurrendis.

(3) Hoc autem denonciari volumus omnibus, et singulis Superioribus, Generalibus cuiusvis Ordinis, Congregationis, Instituti, et Societatis etiam Iesu, qui sub iisdem pœnis et ipsi præsentes litteras servent, et a subditis

Il est inutile d'insister sur les conséquences de ce bref (1).

Publié au mois d'avril, il fut bientôt connu du Provincial de Paris, peut-être avant le départ de la flotte de 1673 pour le Canada. Suivant l'habitude le Supérieur de la résidence de Québec—c'était alors le P. Dablon—avait réuni pendant l'hiver les éléments de la relation de 1673 : elle était prête, peut-être fut-elle envoyée en France, à tout événement, du moins il est certain qu'une copie en fut transmise au général, à Rome, et qu'une autre heureusement fut conservée au Canada. C'est celle que le P. Martin fit publier d'abord aux Etats-Unis, et qu'il réédita ensuite en France, sous le titre indiqué plus haut.

Les Jésuites se soumirent humblement et simplement, et ils se turent quand on prit occasion de leur obéissance pour les insulter. Le P. Le Clercq, qui écrivait en 1691 : " Les commerces " plus fréquents et plus ouverts avec la France ont fait dispa- " raître ce nombre prodigieux de convertis, aussi bien que les " *Relations* que l'on a cessé de donner au public désabusé de pa- " reilles fictions (2)," le P. Le Clercq, dis-je, devait savoir quelle était la cause du silence des PP. Jésuites, silence qu'il aurait peut-être dû imiter. Notre curiosité y aurait perdu passablement, il est vrai.

L'intérêt général de l'Eglise est supérieur à l'intérêt d'une église particulière. Si le monde religieux a gagné un peu de

---

suis curent omnino servari ; ac præcipimus sub pœna privationis vocis activæ, et passivæ, ut quolibet anno teneantur superiores præfati easdem præsentes litteras, sive earum tenorem in Capitulis legere, seu legi curare, ne aliquis sub prætextu ignorantiæ se excusare possit.

(1) Ce n'est pas mon but de les relater ici. Jusques après 1680, rien ne fut publié sur les missions, du moins par les Jésuites.—Cf. *Bibliographie*, etc., du P. Carayon. Non-seulement Benoît XIV, en 1775, regarde le bref de son prédécesseur comme obligeant encore, mais il le confirme même : " Interim Sanctitas Sua omnes vehementer admonet, et admonendo jubet ut pareant.... et Brevi Clementis X." (Cité dans *Analecta*, t. 1, c. 1260). De nouvelles prohibitions d'ouvrages furent faites encore plus tard en vertu de ce bref. A Rome, un savant Récollet qui venait de publier une histoire des missions de son ordre, m'assura que rien n'avait été aboli par l'usage et qu'en conséquence il s'était pourvu, auprès de la Propagande, de la permission nécessaire, *par écrit*, et qu'il l'avait *placée en tête* de son livre. Tout ceci justifie la remarque qui a occasionné ces recherches. Aux théologiens et aux canonistes d'examiner les conséquences que ce bref peut avoir pour les publications qui se font aujourd'hui sur les missions.

(2) *Etablissement de la Foi*, t. 1er, p. 545.

paix par le bref de Clément X, nous ne devons pas trop déplorer ce qu'il nous a fait perdre de documents et de renseignements historiques.

Pourtant l'époque où il a paru est peut-être la plus intéressante de notre histoire. Talon venait de donner une vie nouvelle à la colonisation : Frontenac allait dominer les barbares : le commerce augmentait et les limites de la colonie semblaient s'élargir de tous côtés. Comme il nous serait utile de suivre ce développement, année par année, comme nous avons pu le faire jusqu'à cette époque, grâce aux *Relations* !

L'histoire religieuse n'y aurait pas moins gagné. C'était aussi le moment où le champ des missionnaires s'agrandissait de tous côtés. Au fond du lac Supérieur, où il s'était rendu en 1655, le Père Allouez avait rencontré une vingtaine de nations, la plupart nouvelles, qui lui apportaient leurs mœurs et leurs langues différentes, depuis les Illinois doux et hospitaliers, jusqu'aux Sioux farouches, qui préféraient encore l'arc au fusil, et vivaient sous des tentes de peaux, jusqu'à des peuplades du Nord qui mangeaient leurs ennemis et luttaient contre les ours. Ils lui avaient annoncé d'autres nations plus nombreuses qui habitaient au-delà des chaudes contrées qu'arrose le Mississipi, vers la ceinture des Montagnes Rocheuses, aux glaces de la Baie d'Hudson, c'était à ne pas y croire ; c'était la vague de l'océan continuellement poussée et remplacée par une autre vague.

Jolliet et Marquette étaient partis pour aller explorer ce fleuve immense et ses fertiles rivages dont les sauvages parlaient avec une espèce de mystère. On attendait avec impatience leur retour et le récit des merveilles qu'ils devaient avoir observées.

Jolliet fait naufrage au port et perd ses cahiers. Il sera défendu à Marquette de publier les siens. Le silence se fait complet sur toute la colonie, comme si la Providence avait voulu l'imposer à tout prix, pour prévenir des dissensions plus grandes que celles qui allaient éclater sous l'administration de M. de Frontenac.

H. A. Verreau, Ptre.

LA SAINTE ÉCRITURE ET LA RÈGLE DE FOI PAR L'ABBÉ LOUIS NAZAIRE BÉGIN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.—QUÉBEC, TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE. 1874.

THE BIBLE AND THE RULE OF FAITH BY THE ABBÉ LOUIS NAZAIRE BÉGIN, DOCTOR OF THEOLOGY, THEOLOGICAL PROFESSOR IN THE UNIVERSITY OF LAVAL, TRANSLATED FROM THE FRENCH BY G. M. WARD.—LONDON: BURNS AND OATES, PORTMAN STREET AND PATERNOSTER ROW. QUEBEC: JOHN BARROW, 16 JOHN STREET. 1875.

Il y a longtemps, croyons-nous, que l'ouvrage de l'abbé L. N. Bégin, dont nous venons d'écrire le titre, aurait dû recevoir parmi nous les honneurs de la critique. En dehors du coin de terre que nous habitons, au milieu d'hommes moins liés que nous à notre savant compatriote, et qui n'ont pas plus besoin que nous assurément de bons livres, puisqu'ils vivent, à ce point de vue comme à certains autres, au sein d'une richesse que nous pourrions appeler abondance relativement à la nôtre, on a bien trouvé et le moyen et le temps de faire connaître cet ouvrage, de l'apprécier, et, qui plus est, d'en publier et annoncer la traduction.

Il faut dire cependant, ne fût-ce qu'à titre de réparation pour notre indifférence, que le traducteur est madame Pennée (1), de Québec, qui a signé son œuvre du nom de G. M. Ward.

---

(1) Madame Pennée nous permettra de rendre ici un public hommage à son rare talent, à son érudition, à son grand zèle pour l'éducation.

Sans rien vouloir apprendre à nos lecteurs, nous aimons à leur rappeler qu'en traduisant l'ouvrage de M. l'abbé Bégin, Madame Pennée n'en était pas à son premier essai. Elle avait traduit déjà plusieurs ouvrages : les *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, le *Manuel de la Bonne Ste. Anne* de M. l'abbé

Le savant rédacteur de la *Revue de Dublin* disait, en terminant la critique de l'ouvrage, qu'il venait de faire sur la version anglaise : " Madame Pennée n'a aucune raison de craindre que sa " part ne soit imparfaitement accomplie. Nous n'avons jamais " jeté les yeux sur un livre qui se lise mieux que celui-ci, et " nous n'aurions jamais deviné que ce fût une traduction (1)."

Mais revenons à l'ouvrage.

M. l'abbé Bégin, qui est d'autant plus ferme contre l'erreur qu'il est plus charitable et plus bienveillant envers les personnes, et qui n'a jamais parlé ou écrit au profit des antipathies religieuses, nous indique, dans son introduction, le but qu'il a eu en écrivant ce livre : " J'ai voulu uniquement, dit-il, " montrer les bases fragiles du protestantisme, répondre indi- " rectement à un bon nombre d'objections captieuses et pré- " sentées de ce ton tranchant qui nous les fait regarder quel- " quefois comme insolubles ; j'ai voulu en même temps " affermir la foi des faibles, les prémunir contre les séductions " de l'erreur, et faire briller aux regards de ceux qui ne sont " pas encore dans nos rangs la douce lumière de la vérité " catholique."

Telle a été sans doute la pensée principale de l'auteur ; mais cette raison, qui est excellente, n'empêche pas qu'il n'ait pu en avoir d'autres également bonnes, et qu'il n'y en ait en effet de fort graves. Parmi celles-ci, nous en mentionnerons une seule : l'exemple ; nous voulons dire l'opportunité de rappeler ainsi pratiquement, et d'une manière heureuse, à tous, même à plus d'un controversiste, la nécessité de s'établir fermement sur le terrain invincible de la règle de foi, de s'y tenir toujours, d'y ramener sans cesse les esprits, de ne jamais l'oublier, même au milieu des plus ardentes expéditions à travers la plaine. C'est ainsi qu'un bon général, des hauteurs de la forteresse, tenant en ses

---

Casgrain, l'*Histoire ancienne et moderne* des Frères de la Doctrine Chrétienne, et un grand nombre d'autres ouvrages, latins, allemands, italiens et français, tant en vers qu'en prose.

C'est aussi Madame Pennée qui a traduit en anglais la Bulle érigeant canoniquement l'Université Laval, traduction qui a servi à préparer la copie officielle présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

Madame Pennée a composé une méthode analytique destinée à faciliter aux étudiants anglais la distinction, si difficile pour eux, des genres dans la langue française.

(1) *The Dublin Review*, octobre 1875, page 535.

mains la clef de tout le pays, ne sort pas au-delà de certaines lignes, y attire toujours l'ennemi, et ne livre le combat qu'au pied des puissantes murailles, ou du moins, s'il s'en éloigne, ce n'est jamais pour s'aventurer dans ces détours écartés et obscurs où l'on perd de vue les nobles créneaux qui annoncent à tous, vainqueurs et vaincus, le roc de la citadelle inexpugnable.

Parlons sans figure.

On établit la vérité catholique sur tel ou tel point particulier, sur l'eucharistie, par exemple, la confession, les indulgences, etc., etc. Voilà qui est bien, sans doute, et même nécessaire ; mais ce n'est pas là absolument le vrai terrain. Le vrai terrain, le point fondamental, la base à laquelle il faut que tout revienne, dans les controverses entre catholiques et protestants, le seul point, pouvons-nous dire, sur lequel on n'appuiera jamais assez, c'est la règle de foi, à moins qu'il ne s'agisse de protestants rationalistes ; mais alors ils ne sont plus en réalité protestants : ils n'en ont plus que le nom, et ils ont, comme il doit naturellement arriver et comme il arrive en effet si souvent, glissé sur la pente abrupte où les a mis la révolte, et roulé au fond de l'abîme. Mais s'il s'agit de protestants sincères, solides, ou faibles, ou inquiets, comme il s'en trouve encore, Dieu merci, un assez bon nombre, on ne les ramènera jamais, du moins finalement, qu'avec la règle de foi. Ce point réglé, tout est réglé ; ce point négligé, rien n'est fait, ou du moins, rien de final et, disons-le pour expliquer certains retours qui surprennent et attristent chez les convertis de la veille, quelquefois de plusieurs années, *of more than twenty years' standing*, comme s'exprimait naguère un converti qui n'est plus catholique, quoi qu'il en dise (1), rien de solide et de durable.

En effet, si la règle de foi est bien connue de nos frères séparés, bien comprise, franchement acceptée avec la grâce de Dieu, quelle difficulté, généralement parlant, à moins d'abus effrayants de la grâce, heureusement très-rares, quelle difficulté peut-il y avoir ou survenir sur les autres points de la doctrine catholique ? Nous oserons dire aucune. L'Eglise propose telle vérité ; l'Eglise, prise avec ses caractères divins, l'Eglise infail-

(1) Papal Infallibility by a Roman Catholic layman. — Rivingstons, London, Oxford and Cambridge, 1876, page 8.

lible l'enseigne ; donc c'est révélé, donc c'est vrai ; donc il faut croire. Qu'importe alors que l'on comprenne ou ne comprenne pas le *comment* de la vérité proposée, qu'elle nous apparaisse hérissée de difficultés, dure, *durus sermo* ; qu'on la voie des yeux de la raison ou qu'on ne la voie pas autrement que par la foi ?— le roc est là, la prémisse est inébranlable, et la conclusion en découle avec évidence, quoiqu'elle ne soit pas elle-même évidente. Et cela suffit amplement pour satisfaire tout esprit que la passion n'a pas aveuglé, et qui n'a pas abusé de la grâce de la foi et de la raison jusqu'à préférer désormais les ténèbres à la lumière.

Au contraire, si par malheur on a négligé dans l'œuvre de la conversion le point fondamental, et nous le répétons, au risque d'être fastidieux, la règle de foi, on ne peut se flatter d'avoir fait un catholique dans le vrai sens du mot. Il n'aura pas de point d'appui. C'est un faible. Il ne saura quoi opposer aux difficultés qui se dresseront probablement un jour devant lui ; au jour de l'orage, il chancellera, s'il ne tombe misérablement.

Nous ne voulons pas dire qu'il faut toujours commencer par là, non ; nous savons que mille sentiers conduisent à la Jérusalem terrestre, et que les motifs qui ont amené et amènent encore tous les jours au bercail les âmes fourvoyées sont multiples comme la grâce ; mais nous disons que si l'on n'a commencé par là, c'est par là du moins qu'il faut finir : car enfin l'on n'est catholique qu'à la condition d'être enfant de l'Eglise et de mettre à ses pieds les prétentions ou les caprices de son jugement privé. Et plus cette soumission sera éclairée et sincère, complète, en tout ce que l'Eglise revendique comme sa doctrine, plus la foi sera ferme, et moins grand sera le danger de regarder ou de retourner en arrière. On ne peut le nier, rien n'est plus important que de se prémunir contre les retours, ou, passez-nous l'expression, contre les frémissements du jugement privé, si naturels à ceux qui en ont respiré les fatals parfums, qui sont nés et qui ont grandi dans les mirages subtils et séduisants de son atmosphère.

Mais notre observation, qui s'applique avant tout à nos frères séparés, ne manque pas de valeur et d'à-propos relativement aux catholiques eux-mêmes.

Ces enfants de lumière, qu'est-ce qui les protégera contre les mauvaises inspirations de l'idée protestante, qui tend a pénétrer partout, et contre les séductions du rationalisme ?—Le souvenir toujours vivant de la règle de foi.

On leur demandera, par exemple, si tel article de leur symbole se trouve dans l'Ecriture, et si oui, où le prendre.

Que leur importe, absolument ?

Peut-on s'attendre à ce que tout catholique rende un compte exact de chaque point de sa croyance en particulier ? Les protestants le peuvent-ils, quoiqu'ils s'en vantent et que leur principe les y oblige ?—Beaucoup moins que nous.

Et puis, à part l'Ecriture, n'y a-t-il pas la Tradition, qui contient, comme l'Ecriture, la parole de Dieu ? Et lors même que des catholiques ne sauraient, dans certaines occasions, indiquer la source où l'Eglise puise pour eux la doctrine, s'ensuit-il que la doctrine en question n'est pas révélée, ou contenue de quelque manière dans le dépôt de la révélation ?

Pas du tout.

C'est alors que le catholique, revenant avec une persistance logique à la règle de foi, répondra, s'il est éclairé : l'Eglise m'oblige à croire cette vérité ; donc elle se trouve dans le dépôt de la révélation.

Et c'est là, au centre même de la citadelle, que l'ennemi devra le combattre, ou s'en retourner vaincu.

Gardons-nous, cependant, de tomber ici dans l'exagération, et de pousser au-delà de ses limites légitimes la vérité qui se présente à nous.

Sans doute, c'est par l'autorité divinement constituée, et démontrée, de l'Eglise, que l'autorité immédiate de Dieu révélateur se manifeste et s'applique à tous ; c'est par le moyen de cette autorité de l'Eglise, que tous reçoivent la parole divine et, dans la parole divine, les vérités révélées, et le sens qu'on doit légitimement y attacher.

Sans doute, l'obéissance de la foi ne se rapporte pas seulement à l'autorité de Dieu considérée immédiatement en elle-même, mais encore à l'autorité des légats de Dieu, ou de l'Eglise.

Mais s'ensuit-il qu'il n'y a aucune différence entre l'une et l'autre autorité, relativement à la foi ? Oh ! non.

L'autorité de Dieu considérée immédiatement en elle-même est le *motif*, ou, comme on l'appelle ordinairement, l'*objet formel* de la foi ; tandis que l'autorité de l'Eglise est le moyen, choisi par Jésus-Christ, pour appliquer à chacun et le motif de la foi, et la vérité à croire.

Mais l'intervention de cette autorité de l'Eglise est-elle quelque

chose d'extrinsèque à l'économie chrétienne, quelque chose d'accidentel au christianisme, qu'il soit loisible de négliger ou qui peut se modifier avec le temps ? Non ; c'est une propriété intrinsèque à la religion chrétienne, essentielle à l'économie instituée par Jésus-Christ.

Aucun chrétien ne peut s'y soustraire.

Après cela, que la parole de Dieu soit ou non confiée à l'Ecriture, écrite en partie ou en totalité—ce que nous n'examinons pas ici—peu importe, absolument.

L'économie d'un magistère qui garde et interprète la doctrine et qui enseigne avec autorité, n'empêche pas, il est vrai, que la doctrine ne puisse être écrite en tout ou en partie ; et si cette doctrine est écrite, le Magistère divinement institué pourra s'en servir comme d'un instrument mis providentiellement entre ses mains ; mais cessera-t-il pour cela d'exister lui-même ? Aura-t-il perdu son autorité ? Pourra-t-il renoncer à l'obéissance qui lui est due ? Les fidèles pourront-ils désormais la lui refuser ? Evidemment non, puisque, encore une fois, le Magistère authentique qui enseigne, et l'obéissance de la foi, ou, si l'on veut, la relation entre Docteurs et fidèles, sont de l'essence même du christianisme.

Qu'on nous permette ici une supposition qui est vraie, pour éclaircir notre pensée.

Supposons que Jésus-Christ, reconnu comme Dieu, prêche avec autorité sa doctrine. Supposons qu'au lieu de l'écrire, cette doctrine, ou de commander qu'elle soit écrite, il nomme authentiquement des légats. Supposons qu'il confie à ces légats toute sa doctrine, qu'il leur donne mission de la garder, de la prêcher, de l'interpréter avec autorité, et qu'il oblige tous les fidèles à venir la recevoir de leurs mains. Supposons que ce soit là le plan divin, établi pour toujours, comme essentiel au christianisme. Si, après cela, il advient que la doctrine de Jésus-Christ soit totalement ou partiellement écrite, que s'en suivra-t-il ? Que l'économie essentielle du Magistère qui enseigne avec autorité et du fidèle qui croit dans l'obéissance, sera détruite ? Que le Magistère se liera les mains, et que les fidèles auront droit, lui refusant toute obéissance, de prendre l'écriture comme un héritage livré aux caprices de leur jugement privé ? Une telle conclusion est doublement absurde.

C'est pourtant là une des prétentions de l'idée protestante.

Il est encore un autre point sur lequel il importe de ne rien confondre.

Indiquons-le, en passant, avant de commencer l'analyse du savant ouvrage que nous avons sous les yeux. Nous serons alors plus en état de le bien comprendre, et d'éviter certaines erreurs, malheureusement trop communes.

Il s'agit de l'analyse de l'acte de foi divine.

A quoi se réduit finalement cet acte de foi ? Est ce à l'autorité de Dieu, ou à l'autorité de l'Eglise ?

Nos frères séparés nous accusent de l'appuyer finalement sur l'autorité de l'Eglise ; et après nous avoir imputé une prémisse que nous repoussons, ils en concluent que nous avons plus de foi en l'Eglise qu'en Dieu, que nous mettons l'Eglise au-dessus de Dieu, au-dessus de l'Ecriture, etc., etc.

Quelques théologiens catholiques leur auraient sur ce point fourni des armes. Ces théologiens, heureusement très-rares, (1) auraient prétendu ramener finalement l'acte de foi à l'autorité de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, cette théorie reposerait sur l'argument suivant :

Si l'on vous demande pourquoi vous croyez telle vérité, vous répondez : parce que Dieu, infinie vérité, l'a révélée. Mais si l'on ajoute : comment constatez-vous que Dieu l'a révélée ? vous répondez : parce que l'Eglise infaillible l'enseigne.

Donc, concluait-on, c'est, en dernière analyse, sur l'autorité infaillible de l'Eglise que repose votre foi.

Donc, l'autorité de l'Eglise est le *motif* de votre foi.

Donc, vous ne pourriez, sans la proposition qu'en fait l'Eglise, croire de foi divine aucune vérité.

C'est là une erreur, née de l'ignorance ou de la malice des uns et de l'inadvertance des autres, mais qui n'est jamais entrée dans l'opinion commune des théologiens catholiques.

Pour la démontrer, il suffit d'une légère distinction.

On peut en effet considérer l'autorité de l'Eglise de deux manières, savoir : comme autorité infaillible, assistée de l'Esprit-Saint, ou comme autorité simplement humaine. Considérée comme infaillible, l'autorité de l'Eglise est elle-même une vérité de foi, ou une vérité que l'on croit ; elle n'est donc pas le principe ou le motif même sur lequel repose finalement l'acte de foi. Vous croyez cette autorité infaillible ; vous croyez que le Saint-Esprit assiste l'Eglise pour la constituer infaillible ; mais pour-

(1) On cite Durand, Gabriel Biel, Michel Medina etc.

quoi ? Quel est le motif de cet acte de foi ? Il n'y a qu'une réponse possible à faire à cette question : c'est parce que Dieu, infinie vérité, l'a révélé. L'autorité de Dieu révélateur, voilà donc le motif, la base fondamentale sur laquelle vient s'appuyer finalement l'acte de foi, lors même qu'il se fait sur la proposition de l'autorité infaillible de l'Eglise.

Si au contraire, on ne considère l'autorité de l'Eglise que comme une autorité humaine, telle que peuvent la constituer la sagesse, l'honneur de la vie, la confiance des hommes et des siècles, alors cette autorité pourra fournir un motif de *crédibilité*, mais non pas le motif ou l'objet formel de l'acte de foi divine, puisque la foi n'est divine qu'à la condition de ne pas s'appuyer sur une autorité humaine, quelque grande qu'elle soit, mais sur l'autorité de Dieu révélateur. Donc à ce point de vue, l'autorité de l'Eglise ne saurait être, non plus, le motif sur lequel s'appuie finalement l'acte de foi.

Mais pénétrons plus avant dans cette question, dont les conséquences sont très-importantes, et nous verrons, en même temps, ce qu'il peut y avoir de vrai dans l'opinion que l'on prête aux théologiens nommés plus haut.

(*A continuer.*)

L'abbé T. A. Chandonnet.

REVUE EUROPÉENNE

En reprenant dans la *Revue de Montréal* les résumés des affaires européennes que j'écrivais dans l'*Opinion Publique*, je retrouve une situation difficile, et, pour bien dire, aussi inextricable que celle que j'ai eu l'occasion d'esquisser dans ses diverses phases pendant l'année 1876.

Dans la revue du 14 de décembre, je disais : " L'on est plus que jamais dans l'incertitude sur les intentions des puissances, et sur le résultat final de toutes les complications qui s'enchevêtrent depuis plus de quatre mois, et que la diplomatie européenne n'est pas encore parvenue à démêler.

" La Russie veut-elle réellement la guerre ? L'Autriche cède-t-elle à l'influence russe ? L'Allemagne pousse-t-elle l'Autriche et la Prusse contre la Turquie afin de pouvoir s'agrandir et tomber sur la France, comme le prétendent quelques journaux ? On n'est pas plus d'accord sur tous ces points qu'on ne l'était il y a deux ou trois mois."

Depuis que cela est écrit, la diplomatie, après avoir usé tous ses efforts dans la conférence de Constantinople, et après avoir en apparence abandonné la partie, en est venue enfin à un protocole, que le *Times* définit ironiquement en disant : " C'est un document qui n'oblige aucune puissance à faire quelque chose de déterminé—*which binds no one to do any thing in particular.*"

Et le *New York Herald*, brodant sur l'article du *Times*, ajoute : " Ce document n'aura de prise sur les autres puissances que lorsque la Russie aura désarmé, et la Russie ne désarmera que lorsque trois choses à peu près impossibles auront eu lieu : 1o. lorsque la Turquie aura fait la paix avec le Monténégro ; 2o. lorsqu'elle aura accordé les réformes promises en faveur des chrétiens ; 3o. lorsqu'elle aura commencé elle-même à désarmer. Or, toutes ces choses ne sont guère probables ; donc la Russie ne désarmera pas, donc le protocole est du parchemin très-mal employé."

Mais si le protocole est inutile dans l'avenir, il a toujours cela de bon pour le présent, qu'il maintient le *statu quo*, qu'il suspend la déclaration de guerre qui paraissait si imminente lors

du départ des plénipotentiaires de Constantinople, qu'enfin il donne le temps aux influences pacifiques et conciliantes de se faire sentir.

Au nombre de ces influences, on en est venu maintenant à compter celle de M. de Bismark, et les journaux français sont forcés d'en convenir. Aussi M. Auguste Boucher, dans une de ses excellentes revues du *Correspondant*, que j'ai eu l'occasion de citer si souvent ailleurs, disait dernièrement :

" Pour nous, nous continuerons de croire que la toute-puissance de M. de Bismark est absolument maîtresse des destinées de l'Orient comme de celles de l'Occident ; s'il le veut fermement, ni la Russie n'attaquera la Turquie, ni la Turquie la Russie. *Nous portons donc nos vœux à Berlin plutôt qu'ailleurs.* L'Allemagne a besoin comme l'Europe de cette paix que les nations craignent tant de perdre bientôt, qu'elles souffrent aujourd'hui dans leur frayeur, comme si le mal lui-même les avait touchées ; mais, quoi qu'il arrive, qu'on laisse à Berlin se déchaîner la guerre d'Orient ou qu'un mot de M. de Bismark l'arrête sur les bords du Pruth ou du Danube, il y a en Europe un peuple qui se désintéresse de toutes les alliances comme de toutes les luttes dont ce conflit serait l'occasion, c'est la France. Elle n'a rien à faire dans ce monde qu'à s'apaiser elle-même, se guérir, s'améliorer, travailler, s'instruire, reconquérir ses vertus d'autrefois et retrouver sa félicité intérieure."

La phrase que nous avons nous-même soulignée n'est-elle pas au premier abord très-singulière au bout d'une plume française ? Dans sa vérité, au moins probable, ne montre-t-elle point quels singuliers retours les événements d'ici-bas peuvent avoir ?

Toutefois, M. de Bismark, si puissant jusqu'ici en Orient et en Occident, vient de trouver des difficultés au sein même de son cabinet. Quel intérêt a M..... à être malade ? disait M. de Talleyrand, en parlant d'un de ses confrères diplomates. Quel intérêt, pourrait-on dire, a M. de Bismark à s'éclipser temporairement ? La nouvelle, peu accréditée d'abord, se confirme cependant, et les dernières dépêches télégraphiques nous apprennent, d'abord, que le premier ministre de l'empereur d'Allemagne a résigné, puis que sa résignation n'a pas été acceptée. Quel est ce caprice ou ce calcul ? Qu'a-t-il donc, le pacha ? dirait Victor Hugo. — *Son tigre de Nubie est-il mort ?*

La prochaine malle nous apportera peut-être le mot de cette

énigme, que le télégraphe ne peut suffire à expliquer. Si la chose est sérieuse, c'est un des plus grands événements qui puissent se produire. Nous n'en voyons qu'un seul qui peut être plus considérable, celui que tant de correspondants anglais et américains se plaisent depuis quelque temps à faire pressentir, à annoncer comme prochain : ce serait la mort du Souverain Pontife. C'est au moment où l'univers catholique se prépare à célébrer le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, que ces sinistres prédictions se multiplient, comme si l'on était jaloux des trop courtes années que la Providence réserve encore à un règne déjà si long et si glorieux. Croit-on que l'Eglise ne saura point remplacer cet illustre pontife? Espère-t-on qu'après lui toute carrière sera donnée à l'esprit de doute et de révolte ?

Tandis que tout s'assombrit autour de lui, le Saint-Père qui, durant son long pontificat, a vu mourir plus de cent cardinaux, vient de remplir toutes les vacances qu'il y avait dans le sacré collége. Elles étaient au nombre de dix. Parmi les nouveaux élus, se trouve Mgr Howard, ce qui donne trois cardinaux à l'Empire Britannique. Les catholiques en Angleterre se divisent, pour bien dire, en deux classes : les anciens, et les nouveaux ; c'est-à-dire les familles qui sont toujours restées catholiques et celles qui sont revenues à la foi de leurs pères. Mgr Manning est un converti ; Mgr Howard appartient à une vieille famille catholique ; les deux éléments se trouvent donc maintenant représentés dans le sacré collége.

Toute l'aristocratie des trois royaumes, tant protestante que catholique, qui se trouvait à Rome, s'est empressée de se rendre au palais Negroni, résidence du nouveau cardinal, pour le féliciter et assister à la réception des messagers pontificaux qui devaient lui apporter la nouvelle de sa promotion. Parmi les noms des personnages distingués qui se trouvaient présents, nous en remarquons plusieurs qui ne sont pas inconnus en Canada, entr'autres ceux de Lady Bagot, de Sir Vincent, et de Lady Eyre, de l'Honorable Mrs. Bruce et de Miss Fanes. Après avoir reçu les deux envoyés, Mgr Cataldi, grand maître des cérémonies du Vatican et un délégué du cardinal Secrétaire d'Etat, Mgr Howard fit lire le *biglietto* présenté, le premier par Mgr Stonor, et l'autre par Mgr Conroy évêque d'Ardagh, et pro-légat apostolique nouvellement nommé pour la confédération canadienne.

Le lendemain, le cardinal recevait une adresse des sujets britanniques, puis une autre des dignitaires du collége Ste. Marie d'Oscott, dont il fut un des élèves les plus distingués. Dans ces deux adresses, on félicite la reine, l'Angleterre et l'illustre maison de Norfolk, sur le choix que vient de faire le Saint Père; on fait allusion à la carrière militaire du noble personnage, que l'on compare à saint Martin qui, de soldat, était devenu évêque. Dans ses réponses, Mgr Howard a fait une allusion pleine de tact et de convenance aux signataires protestants, qui avaient aussi contribué à lui offrir le magnifique cadeau qui l'accompagne.

La promotion de ce membre distingué de l'aristocratie anglaise a causé en Angleterre une vive sensation ; l'on a été jusqu'à dire que la reine Victoria en avait fait la demande au Souverain Pontife, à qui on le donne même déjà pour successeur. Pie IX, et par les nombreuses promotions qu'il vient de faire, et par l'allocution pleine de vigueur et d'énergie qu'il à prononcée, donne en ce moment le plus éclatant démenti aux rumeurs qui le représentent comme accablé par l'âge et la maladie. Sa sollicitude, comme on le voit, s'étend plus que jamais à notre pays ; et le choix qu'il a fait d'un pro-légat apostolique, qui devra s'enquérir des difficultés ecclésiastiques qui existent depuis quelques années en Canada, montre combien il apprécie l'importance des nombreuses et florissantes églises de cette partie de l'Amérique.

Mgr Conroy est, comme Mgr Howard, un élève de la Propagande ; on trouve son nom mentionné à plusieurs reprises dans les derniers journaux de Rome ; il a eu plusieurs audiences du Saint Père au sujet de sa mission, et c'est lui qui a prêché le sermon de la fête de saint Patrice au couvent des Capucins, où on lui a donné ensuite une réception à laquelle assistaient plusieurs cardinaux et un grand nombre de personnages distingués. Jeune, actif, et doué de capacités hors ligne, Mgr Conroy qui a été secrétaire du Cardinal Cullen, jouit de la plus haute réputation à Rome et en Irlande, et est, de l'aveu de tous, à la hauteur de la tâche difficile qu'on vient de lui confier. Il sera à Québec au milieu de mai, et il compte retourner dans son diocèse d'Ardagh à l'automne, si toutefois l'étude qu'il doit faire de notre situation religieuse, sociale et politique, lui permet de s'en aller aussi promptement.

Depuis ma dernière revue dans l'*Opinion Publique*, comme on

peut bien le penser, le nécrologe européen a continué de se remplir. Je ne trouve d'espace ici que pour deux des plus illustres parmi les morts de 1877 : le général Changarnier et le poète Joseph Autran. Changarnier est une des plus grandes gloires militaires de la France, l'avant dernier des *Africains*, comme on appelait les généraux qui s'étaient formés dans ces guerres d'Algérie, si difficiles et si sanglantes, et où le Maréchal Mac-Mahon lui-même a cueilli ses premiers lauriers.

Né en 1793, Changarnier n'était encore que chef de bataillon en 1836. Ce fut dans deux brillants épisodes des guerres d'Algérie qu'il acquit la célébrité qui ne l'a jamais abandonné depuis.

En 1836, l'armée d'Afrique avait échoué devant Contantine. Changarnier commandait un bataillon du deuxième léger, qui se trouvait à l'extrémité de l'arrière garde, poursuivi par des milliers d'Arabes que leurs succès inattendus avaient remplis d'ardeur et d'audace. Or, si l'arrière garde eût été entourée, l'armée elle-même se fût trouvée en grand danger. Ce fut alors que Changarnier, faisant replier ses tirailleurs, et formant le carré, dit avec le plus grand sang-froid à ses soldats : " Allons, mes amis, ces gens-là ne sont que six mille et vous êtes deux cent cinquante, vous voyez bien que la partie est égale ! Vive le Roi et feu des deux rangs ! "

Ces paroles qui dans leur héroïsme frisaient la gasconnade eurent, grâce à l'habileté et au courage de celui qui les prononçait, le succès le plus complet. Le torrent des cavaliers arabes fut arrêté et même refoulé, et Changarnier fut connu pour toujours comme le sauveur de l'armée dans cette habile et difficile retraite.

La seconde circonstance où le général s'illustra fut dans la prise du nid d'aigle où Abd-el-Kader se tenait retranché sur le piton le plus élevé de l'Atlas, et d'où ses fidèles cavaliers inondaient la plaine de la Mitidja, poussant leurs incursions jusqu'aux portes d'Alger. Trois colonnes escaladaient la montagne par trois chemins séparés. " La Moricière avec ses zouaves, dit M. de Lacombe (1), avait pris par la droite. Après avoir franchi tout, ou tout culbuté, il se trouvait arrêté à un endroit d'un escarpement énorme par un feu de deux rangs à demi-portée de fusil, que dirigeaient des masses de Kabyles postés

(1) Le général Changarnier par H. de Lacombe—*Correspondant* du 10 mars.

de l'autre côté de l'abîme. Il cherchait à aller les joindre, lorsque tout à coup derrière eux, dans un épais brouillard, une vive fusillade se fait entendre, et à travers cette fusillade, un bruit de tambours et de clairons. C'est la marche de nuit du 2e léger ! Comme elle monte toujours dans la nuée, elle annonce la victoire. C'est Changarnier ! Il a trouvé les Kabyles ; les habits et les épaulettes troués par huit balles, il renouvelle dans l'Atlas les exploits des preux de Charlemagne contre les Sarrasins des Pyrénées. Escaladant rochers sur rochers, il enlève à la baïonnette les retranchements qui protégent le piton : à ses soldats qui voient leurs camarades tomber par files, il dit pour les réconforter "Courage, nous serons toujours assez nombreux pour arriver là-haut." Il y arrive enfin, les Arabes éperdus abandonnent leur redoute et se précipitent dans tous les ravins. Changarnier, le premier, plante le drapeau de la France sur le sommet de l'Atlas ; La Moricière est bientôt à ses côtés, et les deux héros s'embrassent au milieu de leurs soldats qui applaudissent."

Pour avoir commencé à monter en grade un peu tard, Changarnier n'en parvint que plus rapidement aux plus hautes dignités de l'armée. La révolution de 1848 le trouva général. Il vint à Paris, et M. de Lamartine l'avait désigné comme ambassadeur à Berlin, lorsque, le 16 avril 1848, il eut recours à lui pour réprimer une insurrection naissante. Sous la dictature de Cavaignac et dans les premières années de la présidence du prince Napoléon, le général fut la terreur des émeutiers et des ennemis de l'ordre. Vivement opposé à la politique de l'Elysée, il fut pendant un certain temps l'espoir des républicains et par là même, suspect.

Si Changarnier eût eu plus de confiance dans l'assemblée, si l'assemblée n'eût pas été divisée en un si grand nombre de fractions, si enfin on se fût mieux entendu de part et d'autre, le coup d'état eût été impossible. Aussi lorsqu'au mois de janvier 1851, on enleva au général le commandement de la garde nationale, M. Thiers s'écria "l'Empire est fait !" Au mois de décembre suivant, Changarnier était enfermé au château de Ham, puis exilé en Belgique où il retrouva son ancien compagnon d'armes, Lamoricière. Rentré en France plus tard, il continua à être suspect à l'empereur, et lorsqu'éclata la dernière guerre, on eut le tort de refuser ses services, ce qui ne l'empêcha point d'accourir généreusement au secours de sa patrie, à Metz, dans les derniers jours du second empire.

Son héroïsme fut récompensé sous la république ; il fut élu sénateur parmi les inamovibles, et il fut tellement regardé jusqu'à sa mort comme un ennemi des révolutionnaires, que les honneurs militaires qui lui étaient si justement dus et que le Maréchal MacMahon lui a fait rendre, ont été l'objet de manifestations tout à fait inconvenantes de la part de ses adversaires, qui n'ont su respecter ni la majesté de la tombe, ni celle de la nation à laquelle l'illustre défunt avait rendu d'incontestables services.

Joseph Autran était, avec Laprade, du petit nombre des vrais poètes que la France possédait encore, puisque Victor Hugo, s'exagérant surtout dans ses défauts, en est arrivé à se parodier lui-même. Laprade, Brizeux, Autran, Reboul étaient les chefs de la seconde génération poétique qui succédait à celle de Lamartine, Hugo, de Lavigne, de Vigny, Barthélemy, Barbier. Bien plus jeune est l'école de Sully-Prudhomme, André Lemoine, Lecomte-Delisle, Coppée, Manuel et *tutti quanti*, qui procèdent d'Alfred de Musset, cisèlent le vers, font fi de l'hémistiche et de la césure, et s'inquiètent assez peu de l'idée, pourvu que la rime soit riche et sonore, et que l'image soit fraîche et colorée.

Autran, né à Marseille en 1813, avait cependant 64 ans ; mais quoiqu'il ait débuté en 1832 par une ode à M. de Lamartine, ce ne fut qu'en 1848 qu'il arriva à la célébrité par sa tragédie, la *Fille d'Eschyle*, qui partagea le grand prix Monthyon avec la *Gabrielle* de M. Emile Augier.

Ses principaux recueils, *Poèmes de la mer*, *La vie rurale*, *Les laboureurs et soldats*, ont été publiés depuis 1850. La simplicité, le naturel, et très-souvent l'élévation de la pensée, et le vif sentiment de la nature, lui assignent un rang distingué parmi les poètes de notre siècle. Peut-être le calme et la sérénité de sa muse étaient-ils comme dépaysés dans l'époque tourmentée et passionnée : ce qui expliquerait comment il n'a pas eu autant de vogue qu'il méritait d'en avoir.

P. C.

Québec, 8 avril 1877.

BIBLIOGRAPHIE

POPULAR SAYINGS FROM OLD IBEBIA.—Québec, Dawson et Cie.

Un charmant recueil de proverbes, maximes, apophtegmes et dictons de la vieille Espagne. Choisis avec soin et avec un goût parfait dans une mine presque inépuisable de poésie et de philosophie populaire, ces adages ont été traduits en anglais de façon à ne rien perdre de leur primitive saveur. La délicatesse du sentiment, la profondeur de la pensée, ou la finesse du trait, ont été rendus avec une souplesse de style qui eût peut-être trahi son origine, si quelques journaux n'avaient soulevé le voile de l'anonyme qui cachait les auteurs du petit volume, signé des noms de plume *Fieldat* et *Aitiaiche*.

Ce dernier donne le son anglais des initiales de l'un des auteurs, Miss Annie T. Howells, l'une des filles du consul des Etats-Unis à Québec, et la sœur du célèbre romancier américain, M. Wm. D. Howells, dont les ouvrages deviennent de jour en jour plus populaires dans notre pays, où se passent plusieurs des scènes les plus intéressantes de ses écrits. Miss Howells est l'un des membres les plus distingués d'une famille d'écrivains ; plusieurs remarquables travaux littéraires lui ont déjà acquis une réputation aux Etats-Unis et parmi nous. *Fieldat* — fidélité — est le pseudonyme sous lequel M. le comte de Premio Real, consul général d'Espagne à Québec, contribue depuis plusieurs années à la littérature de son pays. M. le comte a voulu cette fois apporter à la littérature anglaise un intéressant élément exotique, et son idée a été artistement exécutée.

Les *Popular Sayings* portent au frontispice deux colonnes avec l'exergue *Plus Ultra*. Ce sont les armes de l'Espagne depuis que le navigateur génois a franchi les Colonnes d'Hercule pour aller à la découverte de l'Amérique.

Biographies et Portraits; par M. L. O. David—1 vol in-8°—Beauchemin et Valois, libraires-imprimeurs, Montréal, rue St. Paul, 237 et 239.

Le livre que nous avons sous les yeux renferme vingt-et-une biographies. Ces biographies, aujourd'hui accompagnées de portraits, ont déjà paru dans nos journaux, et notamment dans

l'*Opinion Publique*, L'idée de les réunir en un volume est excellente : éparses dans nos feuilles quotidiennes et même hebdomadaires, elles auraient été bientôt oubliées. La chose eût été extrêmement regrettable, puisque, comme le dit l'auteur, elles sont "destinées à jeter de la lumière sur la vie d'hommes remarquables dont le souvenir mérite d'être conservé."

Nous n'avons pas, pour le présent, à apprécier les actes de ceux qui font l'objet de ces biographies, non plus que le théâtre où se sont exercés le patriotisme des uns, la science ou les vertus des autres : une telle appréciation nous mènerait trop loin, et dépasserait de beaucoup les limites resserrées d'une simple notice bibliographique.

Comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur, ce livre est écrit avec cette abondance, cette souplesse d'expression qui sont les traits les plus caractéristiques du style de M. David. Une analyse quelque peu sévère trouverait peut-être que la diction n'est pas toujours assez châtiée, et que parfois les figures manquent de justesse. Nous dirons, néanmoins, que M. David excelle dans l'art de peindre, et qu'à ce point de vue, il soutiendrait avantageusement la comparaison avec d'autres littérateurs de l'ancien monde.

Mais ce qui, à notre avis, constitue le principal mérite de l'ouvrage, c'est ce parfum de patriotisme que l'on y respire à chaque page. De plus, le soin quasi minutieux que l'auteur, nouveau Plutarque, a pris de mettre en relief les talents et les vertus de ces hommes qui sont comme l'auréole du nom Canadien, fait que son œuvre sera lue et conservée par tous ceux qui ont à cœur le culte du passé et celui de la patrie.

Nous laissons de côté la partie matérielle de l'ouvrage, parce que nous ne sommes pas connaisseur en fait de typographie : nous pensons, cependant, qu'il aurait été mieux de laisser de côté les gravures qu'on y a mises : ce sont de véritables caricatures.

J. O. CASSEGRAIN.

LES QUÉBECQUOISES, *Poésies*, par W. Chapman, 1 vol. in-8° de plus de 200 pages, élégamment imprimé par M. C. Darveau, de Québec.—Prix $1.00.

Depuis quelques années la littérature canadienne, débarrassée des langes qui entravaient ses premiers pas, a grandi tout à coup et s'est développée d'une manière prodigieuse, sous les auspices de sa mère vénérée, la littérature française. Mainte

nant déjà, elle est si étendue, si riche et si variée—relativement parlant, bien entendu—qu'elle se sent assez forte pour se soustraire résolument à la tutelle de son aînée, qu'elle est sur le point de prendre son essor, de s'émanciper et de contrôler elle même, jusqu'à un certain point toutefois, sa marche dans l'avenir.

Nous disons jusqu'à un certain point, parce qu'il sera toujours nécessaire que nos écrivains aillent chercher leurs inspirations chez les grands maîtres français, qu'ils étudient leurs œuvres et les approfondissent, comme les beaux-arts modernes et la littérature elle-même vont encore puiser aux sources artistiques intarissables de la Grèce et de Rome; d'ailleurs notre littérature se rapproche de la française par des liens très-étroits, car l'une est née de l'autre, et elles ont toutes deux la même carrière à parcourir, la même fin à atteindre.

Nous avons un public instruit qui lit de plus en plus, qui se plaît à reconnaître les mérites de nos écrivains et commence à les encourager ; nous avons une histoire féconde en faits glorieux et en légendes merveilleuses qui prêtent admirablement bien à la poésie lyrique et épique, au théâtre et au roman ; nous avons nos historiens, nos publicistes, nos poètes, nos romanciers, nos mœurs, nos traditions : que faut-il de plus pour constituer une littérature nationale ?

Loin de ralentir leurs efforts, nos écrivains travaillent avec un courage à toute épreuve ; ces ouvriers de la pensée sont animés d'une ardeur infatigable, et au lieu de se reposer complaisamment sur leurs premiers lauriers, au lieu de jouir, avec une satisfaction trop facile et prématurée, de leurs premiers triomphes, ils semblent multiplier leurs sacrifices en raison de leur succès et de la faveur avec laquelle leurs œuvres sont accueillies. De sorte que nos bibliothèques s'enrichissent presque chaque jour d'ouvrages nouveaux, dont plusieurs jouissent d'une réputation européenne, malgré que, dans ce pays, les écrivains rencontrent des obstacles de toutes sortes, malgré qu'ils aient à surmonter les difficultés les plus sérieuses et qu'ils perdent souvent de l'argent au lieu d'en moissonner.

La *Revue de Montréal*, récemment fondée et rédigée avec science, imprimera un mouvement sensible à la marche de notre littérature nationale, nous en sommes persuadé.

Comme elle s'est engagée à rendre compte à ses lecteurs de toutes les nouvelles publications, il sera réservé dans ses colonnes une petite place à la bibliographie.

La littérature canadienne-française est en pleine floraison ; depuis peu de temps il a été publié un bon nombre d'ouvrages de mérite, tels que les *Biographies et Portraits* de M. L. O. David, les *Echos de Québec* de N. Legendre, les *Evénements de* 37-38 de Carrier, l'*Instruction Publique en Canada* de M. Chauveau, les *Chroniques* de M. H. Fabre, etc. N'oublions pas les œuvres de M. B. Sulte, ni les poésies de M. L. H. Frechette qui seront

publiées incessamment. Aujourd'hui, nous nous occuperons d'un recueil de poésies éminemment canadiennes, paru il y a déjà quelque temps ; il est décoré d'un joli titre : *Les Québecquoises*, qui plaira à tout le monde ; il est si galant, si national et si poétique en lui-même !

L'auteur de cet ouvrage, M. W. Chapman, de St. François de la Beauce, était déjà favorablement connu du public lettré par les pièces de vers qu'il avait insérées dans différentes Revues, entr'autres l'*Opinion Publique* ; mais nous pensons que son volume ajoutera à sa réputation d'homme de lettre et lui assignera aussitôt une place marquante parmi nos littérateurs.

M. Chapman a une imagination vive et féconde, et il a écrit un grand nombre de poésies ; mais il a choisi les meilleures d'entr'elles — dont plusieurs sont inédites — pour en faire le joli recueil dont nous parlons. Nous avons lu avec plaisir et intérêt *Les Québecquoises*, et nous sommes heureux d'en pouvoir faire un éloge mérité. Nous sommes bien loin d'être un critique consommé, et notre jugement n'est pas d'un grand poids : aussi n'avons-nous pas la prétention de diriger l'opinion publique en écrivant les quelques remarques suivantes, touchant le livre de M. Chapman ; mais du moins nous nous efforcerons d'être sincère et impartial, en ne perdant pas de vue ceci, que la critique a pour but d'étudier les qualités et les défauts d'un ouvrage, afin d'en déterminer le mérite, et non pas de le déprécier ou de le louanger sans discernement, comme cela arrive trop souvent. De sorte que j'aurai la double satisfaction de remplir un devoir vis-à-vis du public, et de rendre à l'auteur un service réel en lui signalant ses défauts — puisque rien n'est parfait en ce monde — ce à quoi je ne pourrais pas parvenir à coups d'encensoir avec la meilleure volonté du monde. Pour accomplir notre tâche, nous nous autoriserons de cette maxime très-vraie : " Il est plus facile de critiquer que de faire."

La poésie de M. Chapman est belle, les vers sont généralement bien faits ; mais, pour parler sincèrement, nous ajouterons que nous pourrions en reproduire quelques-unes qui pèchent plus ou moins gravement par l'hémistiche, la césure ou quelquefois même par l'hiatus. Par exemple, ce vers-ci est incorrect :

De nos mères que nous avions si loin laissées

puisque l'hémistiche coupe les deux mots inséparables. Nous avons remarqué quelques inversions risquées :

De ton rivage ouïr les bruits harmonieux.

On peut aussi accuser de négligence plusieurs strophes tout entières ; dans deux ou trois pièces on remarquera de plus des pensées sublimes qui ne sont pas rendues dans un style assez élevé, assez riche, des idées qui ne sont pas exprimées avec précision et avec la clarté et la force qu'elles exigent. L'*Algonquine* est un poëme invraisemblable. L'idée en est excellente et prête

à l'éloquence la plus entraînante ; mais l'auteur n'a pas su tirer parti de son sujet. Cependant nous devons dire en toute justice qu'il y a de beaux passages.

Maintenant que la partie la plus difficile et la plus délicate de notre tâche est terminée, c'est avec un bien grand plaisir que nous constaterons que les beautés renfermées dans les poésies de M. Chapman suffisent pour racheter les ombres légères que nous venons de signaler. Nous aimons à le répéter, les vers sont bien faits et très-coulants, les strophes élégamment construites et harmonieuses ; la rime est presque toujours riche et toujours aisée : on reconnaît là le vrai poëte.

Le sentiment qui domine dans *Les Québecquoises*, c'est la mélancolie. Ces poésies sont pleines de pensées touchantes et élevées. Le poëte aime la nature et y cherche Dieu ; il entend sa voix paternelle dans les flots de mélodie qu'il a répandus à profusion dans l'air et les bois, sur les lacs, les montagnes et dans les solitudes. Il aime le murmure de la brise et le chant des oiseaux ; il aime ce langage mystérieux, ces hymnes aériens qui s'élèvent sans cesse vers le ciel comme l'encens et la prière. Il unit sa voix à la grande voix de la nature pour célébrer la bonté et la grandeur infinies du Créateur. Une fleur lui rappelle un souvenir, un nuage dans le ciel remplit son cœur d'une tristesse résignée. Toutes ses élégies se ressentent des impressions qu'il reçoit ; elle sont douces et charmantes.

Les vers suivants sont pleins de fraîcheur :

Depuis longtemps je laisse errer ma rêverie,
Comme au souffle du vent l'enfant, dans la prairie,
Livre son cerf-volant,
Comme la forêt fait flotter sa chevelure,
Comme la source épanche une onde claire et pure
Sur le galet roulant.

Laissant ployer mon front sous la mélancolie
Je parcours un par un les feuillets de ma vie,
J'évoque le passé,
Et je me ressouviens de mes blondes années,
Frêles fleurs que le vent du malheur a fanées
De son souffle glacé.

J'étais enfant. Avec mes petits camarades,
J'allais souvent jouer sous les vertes arcades
Des bosquets embaumés.....
Nous ornions nos chapeaux de roses, de pervenches,
Des oiseaux, nous allions, en écartant les branches,
Chercher les nids aimés.

A force de sueurs, de peines, de fatigues,
Dans le lit des ruisseaux nous élevions des digues
Où le flot bouillonnait,
Et, sous le jet d'argent d'une fraîche cascade,
Eparpillant dans l'air sa joyeuse roulade,
Un beau moulin tournait.

Là-bas, sous les noyers, au bord de la falaise,
Nous bâtissions avec le galet et la glaise
Des tours et des châteaux,
L'été, sur les étangs nous possédions des flottes,
L'hiver, nous nous creusions dans la neige des grottes
Pleines de blancs cristaux.

Puis il fallait nous voir organiser des joutes,
Nous ranger en deux camps, charger quelqus redoutes
Qu'un groupe défendait !

.....

.....

Nous pourrions citer bon nombre d'autres passages pour le moins aussi beaux, et nous avons beaucoup remarqué les pièces suivantes : *Un soir de Mai*, *La Vengeance Huronne*, *Ayez Pitié ! Stabat Mater Dolorosa*, etc.

M. Chapman n'a pas ces mouvements, ces élans fougueux, ni même ce cachet d'élégance qui distinguent M. L. H. Fréchette. Cependant son style est généralement pur et d'une fécondité exubérante. C'est en termes chaleureux et enthousiastes qu'il chante les grands jours de l'histoire canadienne.

Les Québecquoises sont de charmantes poésies. Elles suffisent pour établir une réputation littéraire dans ce pays, où la littérature ne fait que naître, et même on sait que le célèbre poëte français François Coppée a paru les estimer beaucoup. Cet ouvrage devrait se trouver dans toutes les bibliothèques.

L'auteur des *Québecquoises* demeure à St. François de la Beauce, beau pays accidenté, campagnes poétiques s'il en est ! Il est le fils de M. Georges W. Chapman, marchand, et neveu de feu Réal Angers, avocat et littérateur distingué.

M. W. Chapman, ayant fini son cours d'études, se mit à étudier le Notariat. Mais son imagination ardente ne trouvait pas son compte avec les froids axiomes de Pothier et la prose savante des jurisconsultes. Il mit de côté la loi et prit une lyre dont le son harmonieux exaltait ses sens. Il vit maintenant sous le toit paternel, où il se livre à la littérature et consacre tous ses moments aux muses. Agé seulement de 25 ans, il offre au public un volume qui contient la fleur de ses mélopées. Nous espérons que son dévoûment à la littérature ne se relâchera pas, et si son premier volume est bien bon, nous sommes persuadé que les autres seront encore supérieurs !

LÉON LORRAIN.

Nous reproduisons ici, selon notre promesse, le décret que la sacrée Congrégation du Concile a porté, le 20 janvier dernier, relativement à la formule de profession de foi, ainsi que cette profession de foi elle-même, selon la forme prescrite par Pie IV et Pie IX.

Nous prenons aussi la liberté d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'allocution du Saint-Père, que nous insérons immédiatement après, tout entière.

C'est une page éloquente de l'histoire contemporaine de l'Eglise.

Comme on le voit, pour donner place à ces documents sans rien retrancher aux matières propres à notre Revue, nous avons ajouté 16 pages à la présente livraison, et l'avons portée à 80.

C'est ce que nous tâcherons de faire toutes les fois que nous croirons devoir publier quelque document de grande importance, espérant nous rendre par là utile et agréable à nos lecteurs, et leur donner une preuve de notre bonne volonté.

DECRET RELATIF A LA FORMULE DE PROFESSION DE FOI

Quod a priscis Ecclesiae temporibus semper fuit in more, ut chistifidelibus certa proponeretur ac determinata formula, qua fidem profiterentur, atque invalescentes cuiusque aetatis haereses solemniter detestarentur, idipsum, sacrosancta Tridentina Synodo feliciter absoluta, sapienter præstitit Summus Pontifex Pius IV, qui Tridentinorum Patrum decreta incunctanter exequi properans, edita Idibus Novembris 1564 Constitutione *iniunctum Nobis*, formam concinnavit professionis fidei recitandam ab iis, qui cathedralibus et superioribus Ecclesiis præficiendi forent, quive illarum dignitates, canonicatus, aliaque beneficia ecclesiastica quæcumque curam animarum habentia essent consecuturi, et ab omnibus aliis, ad quos ex decretis ipsius Concilii spectat : nec non ab iis, quos de monasteriis, conventibus, domibus, et aliis quibuscumque locis regularium quorumcumque Ordinum, etiam militarium, quocumque nomine vel titulo provideri contingeret. Quod et alia Constitutione edita eodem die et anno incipiente *In sacrosancta* salubriter præterea extendit ad omnes doctores, magistros, regentes, vel alios cuiuscumque artis et facultatis professores, sive clericos sive laicos, vel cuiusvis Ordinis regularis, quibuslibet in locis publice vel privatim quoquomodo profitentes, seu lectiones aliquas habentes vel exercentes, ac tandem ad ipsos huiusmodi gradibus decorandos.

Iam vero, cum postmodum coadunatum fuerit sacrosanctum Concilium Vaticanum, et ante eius suspensionem per Litteras Apostolicas *Postquam Dei munere* diei 20 Octobris 1870 indictam, binae ab eodem solemniter promulgatæ sint dogmaticæ Constitutiones, prima scilicet de Fide Catholica, quæ incipit *Dei Filius*, et altera de Ecclesia Christi, quæ incipit *Pastor æternus*, non solum

opportunum, sed etiam necessarium diiudicatum est, ut in fidei professione dogmaticis quoque præmemorati Vaticani Concilii definitionibus, prout corde, ita et ore publica solemnisque fieri deberet adhæsio. Quapropter SSmus D. N. Pius Papa IX, exquisito ea desuper re voto specialis Congregationis Emorum S. R. E. Patrum Cardinalium, statuit, præcepit, atque mandavit, ceu per præsens decretum præcipit ac mandat, ut in præcitata Piana formula professionis fidei, post verba "*præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo*" dicatur "*et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili imagisterio,*" utque in posterum fidei professio ab omnibus, qui eam emittere tenentur, sic et non aliter emittatur, sub comminationibus ac poenis a Concilio Tridentino et a supradictis Constitutionibus S. M. Pii IV statutis. Id igitur ubique, et ab omnibus, ad quos spectat, diligenter ac fideliter observetur, non obstantibus etc.

Datum Romæ e Secretaria S. Congregationis Concilii die 20 Ianuarii 1877.

P. Card. CATERINI Præfectus

J. Archiepiscopus Ancyranus *Secretarius*

Professio *orthodoxæ Fidei iuxta formam a Summis Pontificibus Pio IV et Pio IX præscriptam.*

Ego N. firma fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in Symbolo fidei, quo sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet : credo in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Iesum Christum filium Dei Unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia sæcula. Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero. Genitum, non factum, consubstantialem Patri : per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de coelis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine, et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato passus et sepultus est. Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloria iudicare vivos et mortuos, cuius regni non erit finis. Et in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem : qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur, et conglorificatur, qui loquutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto resurrectionem mortuorum. Et vitam venturi sæculi. Amen.

Apostolicas et ecclesiasticas traditiones reliquasque eiusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissime admitto et amplector. Item sacram Scripturam iuxta eum sensum, quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cuius est iudicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto, nec eam umquam, nisi iuxta unanimem consensum Patrum, accipiam et interpretabor.

Profiteor quoque septem esse vere et proprie Sacramenta novæ legis a Iesu Christo Domino Nostro instituta, atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis, necessaria, scilicet, Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam Unctionem, Ordinem et Matrimonium, illaque gratiam

conferre ; et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem sine sacrilegio reiterari non posse. Receptos quoque et adprobatos Ecclesiæ catholicæ ritus in supradictorum omnium Sacramentorum solemni administratione recipio et admitto. Omnia et singula, quæ de peccato originali et de iustificatione in sacrosancta Tridentina Synodo definita et declarata fuerunt, amplector et recipio. Profiteor pariter in Missa offerri Deo verum, proprium et propitiatorium Sacrificium pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo Eucharistiæ Sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et divinitate Domini nostri Iesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus, et totius substantiæ vini in sanguinem, quam conversionem catholica Ecclesia transubstantiationem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie totum atque integrum Christum, verumque Sacramentum sumi. Constanter teneo Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis iuvari. Similiter et Sanctos una cum Christo regnantes venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas. Firmiter assero imagines Christi ac Deiparæ semper Virginis, nec non aliorum Sanctorum habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse, illarumque usum Christiano populo maxime salutarem esse affirmo. Sanctam, catholicam et apostolicam Romanam Ecclesiam omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco, Romanoque Pontifici beati Petri Apostolorum Principis successori ac Iesu Christi Vicario veram obedientiam spondeo ac iuro.

Cætera item omnia a sacris Canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo, et ab œcumenico Concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili magisterio, indubitanter recipio atque profiteor ; simulque contraria omnia, atque haereses quascumque ab Ecclesia damnatas et reiectas et anathematizatas ego pariter damno, reiicio et anathematizo. Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti sponte profiteor et veraciter teneo, eamdem integram et immaculatam usque ad extremum vitæ spiritum, constantissime, Deo adiuvante, retinere et confiteri, atque a meis subditis seu illis, quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri et doceri et prædicari, quantum in me erit, curaturum ego idem N. spondeo, voveo ac iuro. Sic me Deus adiuvet, et hæc sancta Dei evangelia.

ALLOCUTION

ADRESSÉE PAR

NOTRE TRES-SAINT PERE PIE IX

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

LE 12 MARS 1877

DANS LE PALAIS DU VATICAN

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Plusieurs fois déjà, pendant les tristes temps de notre pontificat si agité, Nous avons convoqué dans ce palais votre ordre très-illustre pour déplorer en votre présence les grands maux dont l'Eglise est injustement affligée, et pour vous faire entendre Nos protestations contre les actes accomplis au détriment de l'Eglise et du Siége apostolique, soit en Italie, soit dans les autres pays. Dans ces dernières années toutefois, nous avons dû être témoins de nouvelles et toujours plus violentes attaques, et des injures que l'Eglise de Dieu a dû subir dans différentes parties du monde catholique, de la part d'ennemis acharnés qui ont regardé comme une occasion fort opportune d'assaillir l'Eglise de Jésus-Christ, Notre triste situation et cet abandon dans lequel Nous Nous trouvons, privé que nous sommes de tout secours humain. Nous aurions donc en vérité souhaité aujourd'hui, Vénérables Frères, de soumettre à votre sagesse et à vos réflexions cette cruelle et si vaste persécution qui sévit contre l'Eglise dans plusieurs contrées de l'Europe ; mais, quoique ce soit Notre intention de vous présenter dans un autre temps cette douloureuse peinture, Nous ne pouvons pas faire moins, en attendant, que de vous rappeler les souffrances et les vexations de plus en plus dures auxquelles l'Eglise est en butte dans cette Italie et de vous faire connaître les périls, tous les jours plus grands, dont Nous Nous voyons menacé, Nous et ce Saint-Siége.

C'est déjà la septième année qui s'écoule depuis que les envahisseurs de Notre principauté civile, foulant aux pieds tout droit divin et humain, violant la foi des pactes solennels et profitant des malheurs d'une illustre nation catholique, occupèrent par la violence et par les armes les provinces qui étaient encore

en Notre pouvoir, s'emparèrent de cette cité sainte, et, par cette œuvre d'une si grande iniquité, remplirent de deuil et de douleur l'Eglise tout entière. Les feintes et peu loyales promesses que, dans ces jours funestes, ils firent aux gouvernements étrangers sur Nos plus chers intérêts, en déclarant qu'ils voulaient rendre hommage et honneur à la liberté de l'Eglise et que c'était leur intention que le pouvoir du Pontife Romain fût libre et complet, ces promesses ne purent réussir à Nous séduire par de vaines espérances, et ne Nous empêchèrent pas de comprendre dès lors entièrement tout ce qui Nous était réservé de triste et de douloureux sous leur domination. Nous rendant au contraire parfaitement compte des desseins impies qui sont le propre des hommes que l'amour des nouveautés modernes et un serment criminel unissent ensemble, Nous avons aussitôt hautement annoncé que cette sacrilége invasion n'avait pas tant pour but d'opprimer Notre principauté civile que de détruire plus facilement, par l'oppression de Notre pouvoir temporel, toutes les institutions de l'Eglise, de renverser l'autorité du Saint-Siége et de détruire entièrement le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ, que, tout indigne que Nous en sommes, Nous exerçons sur la terre.

Et en vérité on peut dire que cette œuvre de démolition et de renversement de tout ce qui touche à l'édifice et à l'ordre ecclésiastique est déjà presque consommée, sinon quant aux désirs et à la haine des persécuteurs, au moins quant aux ruines très-funestes qu'ils ont jusqu'à ce jour accumulées. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les lois et les décrets promulgués depuis le commencement de la nouvelle domination jusqu'aujourd'hui, pour s'apercevoir clairement qu'on Nous a enlevé un à un, peu à peu, de jour en jour et les uns après les autres, les moyens et les ressources dont Nous avons absolument besoin pour diriger et gouverner, comme il convient, l'Eglise catholique.

C'est ainsi que l'inique suppression qui a été faite des ordres religieux Nous a malheureusement privé de vaillants et utiles aides, dont l'œuvre Nous est absolument nécessaire pour l'expédition des affaires des congrégations ecclésiastiques et pour l'exercice de tant d'autres devoirs de Notre ministère. Cette inique suppression a détruit en même temps ici dans cette ville sainte nombre de demeures où étaient reçus les religieux des nations étrangères, qui avaient coutume de se rendre dans cette

métropole à des époques déterminées pour y retremper leur esprit et rendre compte de leur ministère, et elle a cruellement arraché, jusque dans leurs racines mêmes, nombre de plantes salutaires et fertiles, qui portaient des fruits de bénédiction et de paix dans toutes les contrées de la terre. Cette même funeste suppression, qui a frappé les colléges fondés à Rome pour les Missions sacrées, afin d'y former de dignes ouvriers prêts à porter hardiment la lumière de l'Evangile même dans les pays éloignés et barbares, a malheureusement enlevé par le fait à tant de peuples le secours si salutaire de la piété et de la charité, au grand détriment de l'humanité elle-même et de la civilisation, qui tirent ensemble leur origine de la sainteté, de la doctrine et de la vertu de Notre religion. Mais ces lois déjà si cruelles par elles-mêmes et si profondément opposées aux intérêts non-seulement de la religion, mais même de la société humaine, ont encore été aggravées par l'adjonction qu'y ont faite les ministres du gouvernement de nouveaux règlements qui défendent, sous des peines très-sévères, la vie en commun et sous un même toit des familles religieuses, et toute admission de novices, et toute profession parmi les Réguliers de l'un et de l'autre sexe. Une fois les Ordres religieux dispersés, le travail et les projets de destruction se sont tournés vers le clergé séculier, et alors a été portée cette loi par laquelle, Nous et les pasteurs du peuple italien, Nous avons dû voir avec la plus grande tristesse les jeunes clercs, l'espoir de l'Eglise, méchamment arrachés du sanctuaire et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer solennellement à Dieu, de recevoir le baudrier de la milice séculière et de mener un genre de vie qui diffère si complètement de leur éducation et de l'esprit de leur vocation. Quoi de plus ? D'autres lois injustes sont ensuite survenues, par lesquelles tout le patrimoine que l'Eglise possédait à des titres sacrés, inviolables, de longue date, lui a été en grande partie enlevé, pour substituer à sa place, et en partie seulement, de maigres revenus, qui sont entièrement assujettis aux vicissitudes incertaines des temps, au bon vouloir et au caprice du pouvoir public. Nous avons été également forcé de déplorer l'occupation et la transformation en usages profanes, après que les légitimes possesseurs en avaient été chassés, sans aucune distinction, d'un grand nombre d'édifices que la piété des fidèles avait élevés au prix même des plus lourds sacrifices, qui étaient dignes des temps chrétiens de Rome et qui

offraient un paisible asile aux vierges consacrées à Dieu et aux familles des Réguliers.

On a en outre enlevé à Notre pouvoir et à la garde des ministres sacrés beaucoup d'œuvres pies et d'instituts consacrés à la charité et à l'exercice de la bienfaisance, dont plusieurs, destinés au soulagement de la pauvreté et des autres misères, avaient été fondés par les Pontifes romains eux-mêmes, Nos prédécesseurs, et par la pieuse libéralité de nations étrangères ; et si quelques-unes de ces œuvres de charité publique restent encore sous la vigilance de l'Eglise, on assure qu'une loi qui ne se fera pas attendre doit Nous les soustraire ou les abolir entièrement ; c'est du moins ce qu'annoncent avec assurance et sans ambages des documents publics. Nous avons vu en outre, et Nous le rappelons, l'âme brisée de la plus profonde douleur, l'enseignement public et privé des lettres et des arts soustrait à l'autorité et à la direction de l'Eglise, et la mission d'enseigner confiée à des hommes d'une foi suspecte ou à des ennemis déclarés de l'Eglise, qui n'ont pas craint de faire profession publique d'athéisme. Mais pour les fils déserteurs de l'Eglise, ce n'était pas assez d'avoir ainsi envahi ou détruit tant d'institutions et de si grande importance, tant qu'ils n'avaient pas encore mis des obstacles au libre exercice de la mission spirituelle des ministres du sanctuaire. Ils sont aussi encore parvenus à ce but criminel par la loi récemment approuvée de la chambre des députés, et qu'ils appellent du nom de *Loi sur les abus du clergé*, en vertu de laquelle on impute à crime et à délit, tant aux évêques qu'aux prêtres, et on frappe de peines sévères ces actes que les auteurs de la susdite loi comprennent sous le nom insidieux de perturbation de la conscience qu'ils appellent publique ou de perturbation de la paix des familles. En vertu encore de cette loi que Nous signalons, les paroles et les écrits de tout genre par lesquels les ministres de la religion croiront, à raison de leur charge, devoir signaler et désapprouver des lois, des décrets ou tout autre acte de l'autorité civile comme contraires soit aux droits de la religion, soit aux lois de Dieu et de l'Eglise, seront également passibles de châtiments et de peines, comme aussi l'œuvre de ceux qui auront publié ou répandu ces mêmes écrits, quel que soit le rang de l'autorité ecclésiastique et quel que soit le lieu d'où ils émanent. Une fois cette loi portée et promulguée, il sera permis à un tribunal laïque de définir si, dans l'administration des sacrements et

dans la prédication de la parole de Dieu, le prêtre a troublé et comment il a troublé la conscience publique et la tranquillité des familles, et la condition de l'évêque et du prêtre sera telle qu'on comprimera et arrêtera leur voix, non moins que la voix du Vicaire de Jésus-Christ, qui, bien que déclaré en soi, pour des motifs politiques, exempt de toute espèce de peine, n'en est pas moins censé devoir être puni dans la personne de ceux qui auront été complices de sa faute ; c'est là, en effet, ce que n'a pas craint de déclarer ouvertement, à la chambre des députés, un ministre du royaume, lorsque, parlant de Nous, il avouait hautement que ce n'était ni nouveau, ni insolite dans les lois, ni contraire aux règles, à la science et à la pratique du droit criminel, de punir les complices d'un crime, quand l'auteur principal ne peut être atteint. D'où il est clair que, dans l'intention de ceux qui gouvernent, c'est contre Nous aussi qu'est dirigé le coup de cette loi, de telle sorte que lorsque Nos paroles ou Nos actes viendront à offenser cette loi, les évêques ou les prêtres qui auront ou reproduit Nos discours ou exécuté Nos ordres, devront subir la peine de ce prétendu crime, dont Nous, en tant qu'auteur principal, Nous serons condamné à porter l'inculpation et la faute.

Voilà donc, Vénérables Frères, comment, non-seulement tant d'asiles et d'instituts que les siècles avaient édifiés, que les bouleversements n'avaient pu abattre et qui sont si nécessaires à l'administration de l'Eglise, ont été détruits parmi nous par la violence et l'esprit de destruction de Nos ennemis, mais comment encore on en est arrivé d'une façon criminelle à rendre impossible à l'Eglise cette sublime mission d'enseigner et de veiller sur le salut des âmes qu'elle a reçue de son divin fondateur, en décrétant des peines très-sévères pour fermer la bouche à ses ministres, qui, tandis qu'ils enseignent aux peuples à observer tout ce que Jésus-Christ a ordonné et qu'ils insistent à temps et à contre-temps, en reprenant, en suppliant et en réprimandant en toute patience et doctrine, ne font pas autre chose que ce qui leur est commandé par l'autorité divine et ecclésiastique. Mais Nous passons sous silence d'autres machinations ténébreuses des assaillants de l'Eglise auxquels, nous le savons, quelques-uns mêmes des ministres publics ne refusent ni les conseils, ni les encouragements, machinations qui tendent à préparer à l'Eglise des jours de tribulation plus dure encore, ou à susciter des occasions de schisme le jour où aura

lieu l'élection du nouveau Pontife, ou à entraver l'exercice de l'autorité spirituelle des évêques qui dirigent les églises d'Italie.

C'est pour cela que Nous avons été amené à déclarer dernièrement qu'il pouvait être toléré d'exhiber au pouvoir laïque les actes de l'institution canonique de ces mêmes évêques, afin de remédier, autant qu'il était en Nous, à un très-funeste état de choses dans lequel il ne s'agissait plus de la possession des biens temporels, mais bien plutôt du grave et manifeste péril auquel était exposé ce qui constitue Notre suprême loi, c'est-à-dire les consciences mêmes des fidèles, leur paix et la direction et le salut des âmes.

Mais, en agissant ainsi pour éloigner de très-graves dangers, Nous voulons qu'il soit publiquement de nouveau bien connu que Nous désapprouvons et que Nous détestons complètement cette injuste loi qu'on appelle *Placet royal*, déclarant ouvertement qu'elle blesse la divine autorité de l'Eglise et qu'elle viole sa liberté. Maintenant, après tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, et quoique Nous ayons omis beaucoup d'autres attentats, sur lesquels Nous pourrons élever la voix pour les déplorer, Nous demandons ceci :

Comment est-il possible que Nous puissions gouverner l'Eglise tant que Nous sommes sous la domination de cette sorte de pouvoir qui Nous enlève continuellement tous les secours et tous les moyens d'exercer Notre apostolat, qui Nous ferme toute voie, qui soulève tous les jours de nouveaux obstacles et va jusqu'à dresser de nouveaux piéges et de nouvelles embûches ! Assurément, Nous ne pouvons assez Nous étonner qu'il se trouve des hommes, dont Nous ne savons si la legèreté est plus grande que la méchanceté et qui, soit dans les journaux publics, soit dans les écrits particuliers, soit dans d'impudents discours prononcés à l'occasion de plusieurs réunions, s'efforcent de faire croire et de persuader aux populations que la présente condition du Souverain Pontife à Rome est telle que, bien que placé sous la domination du pouvoir d'autrui, il jouit d'une entière liberté et peut tranquillement et pleinement s'acquitter des devoirs de sa suprême primauté spirituelle. Or, ces hommes ne laissent échapper aucune occasion de confirmer publiquement cette opinion ; soit lorsque les évêques et les fidèles viennent des pays étrangers pour Nous voir, soit lorsque Nous admettons en Notre présence leurs pieuses assemblées, soit encore lorsque dans les discours que Nous leur adressons, Nous

déplorons les entreprises des impies contre l'Eglise. Dans ces circonstances, ils s'efforcent à dessein et avec ruse d'insinuer à ceux qui ne sont pas sur leurs gardes que Nous, par le fait, Nous jouissons d'un plein pouvoir et d'une entière liberté, soit de parler, soit de recevoir les fidèles, soit de gouverner toute l'Eglise. En vérité, Nous sommes étonné qu'on puisse soutenir impudemment de telles assertions, comme si l'exercice de ces actes qu'on passe en revue était entièrement en Notre pouvoir, comme si toute la somme du gouvernement de l'Eglise qui appartient à Notre charge était contenue dans ces actes. Qui ne sait, en effet, que les actes de cette liberté qu'ils vantent tant, ne sont pas sous Notre pouvoir, mais sous le pouvoir de ceux qui dominent, de telle sorte que Nous ne pouvons accomplir ces actes que jusqu'à tant et tout autant qu'ils ne l'empêcheront pas ? Veut-on savoir en vérité quelle est la liberté de Nos actes tant qu'elle est sous leur pouvoir ? A défaut d'autres preuves, la récente loi, que Nous avons tout à l'heure déplorée, l'indique et l'enseigne assez ; cette loi par laquelle le libre exercice de Notre pouvoir spirituel comme celui du ministère et de l'ordre ecclésiastique est soumis à une nouvelle et intolérable oppression. Que si ceux qui dominent Nous ont permis d'accomplir quelques actes, parce qu'ils comprennent combien il est de leur intérêt que Nous soyons cru libre sous leur domination, que de choses, cependant, nombreuses, très-graves, sont nécessaires et d'une haute importance qui appartiennent aux formidables devoirs de Notre ministère, pour le parfait accomplissement desquelles Nous manquons de tout le pouvoir et de toute la liberté nécessaires, tant que Nous sommes sous le joug des dominateurs ! Nous voudrions, en vérité, que ceux qui écrivent ou soutiennent de vive voix les assertions que Nous avons rappelées, jetassent les yeux sur ce qui Nous arrive, et jugeassent avec un esprit un peu impartial si on peut vraiment dire que le pouvoir de gouverner l'Eglise qui Nous a été confié par Dieu, peut s'accommoder avec l'état auquel Nous a réduit la domination des envahisseurs. Nous voudrions qu'ils connussent les cris injurieux, les insultes et les outrages qui sont continuellement proférés contre Notre humilité, même dans la chambre des orateurs du peuple. Ces injures, Nous les pardonnons aux malheureux qui les profèrent, mais elles n'en sont pas moins une très-grave offense faite aux fidèles dont le Père commun est insulté de la sorte, et elles n'en tendent pas moins

à diminuer chez eux l'estime, l'autorité et la vénération qu'exige la suprême dignité et la sainteté de la charge du Vicaire de Jésus-Christ que Nous occupons, malgré Notre indignité. Nous voudrions qu'ils fussent témoins des hontes et des calomnies dont votre ordre très-illustre et les magistrats sacrés de l'Eglise sont à tout instant accusés, au grand détriment de leur administration; des moqueries et des dérisions par lesquelles on outrage les rites augustes et les intitutions de l'Eglise catholique, de l'effronterie avec laquelle on profane les très-saints mystères de la religion, et qu'ils vissent l'impiété et les hommes athées devenus l'objet de pompes et de publiques démonstrations d'honneur, quand au contraire on interdit les cérémonies religieuses et les processions que l'antique piété des Italiens a toujours eu coutume de célébrer librement aux jours solennels. Nous voudrions aussi qu'ils eussent connaissance des blasphêmes qui sont impunément proférés contre l'Eglise, tandis que l'autorité publique feint de ne pas les entendre, dans la Chambre des députés où l'on a présenté le projet criminel d'abattre et d'attaquer l'Eglise même, où l'on a appelé sa liberté un principe abominable et fatal, où l'on a soutenu que ses doctrines étaient perverses et contraires à la société et aux mœurs, où enfin l'on a déclaré que sa force et son autorité sont pernicieuses pour la societé civile. Ces mêmes hérauts de Notre prétendue liberté ne pourraient pas nier toutes ces occasions multiples, continuelles, graves, réunies dans le but de corrompre l'imprudente jeunesse en enflammant ses passions et d'extirper jusqu'à la racine la foi catholique de son cœur.

S'ils parcouraient enfin les rues de cette ville qui doit à la Chaire de Pierre d'être le siége et la tête de la religion, ils pourraient juger facilement si les temples élevés dans ces derniers temps aux cultes dissidents, si les écoles de corruption partout répandues, si tant de maisons de perdition établies ça et là, si enfin les spectacles honteux et obscènes offerts à la vue du peuple constituent un tel état de choses qu'il soit tolérable pour celui qui, à raison de la charge de son apostolat, doit et voudrait certainement parer à tant de maux; mais au contraire il est privé de tous les moyens et de tous les secours, comme aussi de tout exercice du pouvoir qui lui permette d'employer les remèdes nécessaires, même pour un seul de ces maux si nombreux, et de porter secours aux âmes qui courent à leur ruine.

Tel est, Vénérables Frères, l'état que Nous sommes obligé de

subir par le fait de ceux qui gouvernent dans cette ville sainte ; telle est la liberté d'exercer Notre ministère, liberté menteuse que l'on exploite contre Nous et dont on prétend impudemment que Nous jouissons. C'est la liberté de voir la démolition progressive de l'ordre et du gouvernement des choses ecclésiastiques ; de voir la perte des âmes sans pouvoir Nous employer et travailler à réparer efficacement tant de dommages. Dans un tel état de choses, ne devons-Nous pas considérer comme une amère ironie et une nouvelle dérision ce qu'on répète si souvent, à savoir que Nous devrions entamer des projets de conciliation et de concorde avec les nouveaux maîtres, alors qu'il n'y aurait pas d'autre motif de conciliation de Notre part que celui de livrer entièrement, non-seulement les souverains droits de ce Saint-Siége, que Nous avons reçus comme un dépôt sacré et inviolable pour les protéger et les défendre au moment de notre élévation à cette Chaire suprême, mais de livrer encore et surtout le divin ministère qui Nous a été confié pour le salut des âmes et d'abandonner l'héritage de Jésus-Christ dans les mains d'une autorité de cette sorte, dont les efforts tendent à détruire, si c'était possible, le nom même de la religion catholique ? Maintenant, le monde entier peut assurément voir dans toute leur évidence et sous toutes leurs faces la force, la vigueur et la bonne foi de ces prétendues garanties, au moyen desquelles, pour faire illusion aux fidèles, Nos ennemis se sont vantés de vouloir assurer la liberté et la dignité du Pontife Romain, et qui ne reposent que sur le caprice et la volonté hostile des gouvernants desquels il dépend, suivant leurs projets, leur point de vue et le gré de leurs fantaisies, de les appliquer, de les conserver, de les interpréter et de les mettre à exécution. Jamais assurément, non jamais le Pontife Romain n'est et ne sera pleinement maître de sa liberté et de son pouvoir, tant qu'il sera soumis à des dominateurs dans sa capitale. Il n'y a pour lui d'autre destinée possible à Rome que celle d'être ou vrai souverain ou captif ; et il ne pourra jamais y avoir de paix, de sécurité et de tranquillité pour l'Eglise catholique tout entière, tant que l'exercice du suprême ministère ecclésiastique sera soumis aux passions des partis, aux caprices des gouvernants, aux vicissitudes des élections politiques, aux projets et aux actes d'hommes rusés qui n'hésiteront pas à sacrifier la justice à leur propre intérêt.

Mais ne croyez pas, Vénérables Frères, qu'au milieu de tant

de maux qui Nous affligent et Nous accablent, Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-Puissant et éternel, vienne à se lasser en Nous. En vérité, depuis le jour où après l'usurpation de Notre Etat, Nous prîmes la résolution de demeurer à Rome plutôt que d'aller chercher une hospitalité tranquille dans des pays étrangers, et cela dans l'intention de monter une garde vigilante auprès du tombeau de saint Pierre, pour la défense des intérêts catholiques, Nous n'avons jamais cessé, avec le secours de Dieu, de combattre pour le triomphe de sa cause, et Nous combattons tous les jours, ne cédant nulle part à l'ennemi que repoussé par la force, afin de préserver le peu qui reste encore de l'irruption de ces hommes qui mettent tout à sac et s'efforcent de tout détruire. Là où d'autres secours Nous ont manqué pour défendre les droits de l'Eglise et de la religion, Nous Nous sommes servi de Notre voix et de Nos réclamations. Vous en êtes témoins vous-mêmes, vous, qui avez partagé les mêmes dangers et les mêmes douleurs que Nous. Vous avez, en effet, souvent entendu les paroles que Nous avons publiquement prononcées, soit pour réprouver de nouveaux attentats et protester contre la violence toujours croissante de Nos ennemis, soit pour instruire les fidèles par de sages avertissements, de peur qu'ils ne fussent trompés par les embûches des méchants et par une espèce de feinte religion, et qu'ils ne se laissassent prendre aux perverses doctrines de faux frères. Plaise au ciel que ceux-là prêtent enfin l'oreille à Nos accents et tournent vers Nous leurs regards, à qui revient le devoir, et pour qui il est du plus grand intérêt de soutenir Notre autorité et de défendre avec énergie Notre cause, la plus juste et la plus sainte de toutes ! Car est-il possible qu'il échappe à leur sagesse qu'on compte en vain sur la solide et vraie prospérité des nations, sur la tranquillité et l'ordre parmi les peuples et sur la stabilité du pouvoir chez ceux qui tiennent le sceptre, si l'autorité de l'Eglise, qui maintient par le lien de la Religion toutes les sociétés justement constituées, est impunément méprisée et violée, et si son Chef suprême ne peut user d'une pleine liberté dans l'exercice de son ministère et reste soumis au bon plaisir d'un autre pouvoir ?

Certes, Nous Nous réjouissons de ce fait très-heureux que Notre langage a été accueilli très-volontiers et avec grand fruit par tout le peuple catholique uni à Nous par les liens de la

piété filiale. Les preuves continuelles et réitérées que Nous avons reçues de son amour sont telles, en effet, qu'elles confèrent une grande gloire à eux-mêmes et à l'Eglise, et Nous donnent lieu d'espérer que des jours plus heureux se lèveront pour cette même Eglise et pour ce Siége Apostolique. Et en vérité c'est à peine si Nous trouvons des paroles suffisantes pour exprimer la joie et la consolation que Nous avons éprouvées, bien que privé de tout secours réel, en admirant les beaux mouvements des esprits et les vaillants efforts qui, nés spontanément, se propagent de plus en plus tous les jours, même parmi les nations les plus éloignées, et qui ont pour but de prendre en main la cause et la défense de la dignité du Pontificat romain et de Notre humilité.

Les subsides généreux qui Nous parviennent de toutes les parties de la terre pour que Nous puissions pourvoir aux urgentes nécessités de ce Saint-Siége, et les fréquents pèlerinages de Nos fils, qui accourent de tous les pays dans ce palais du Vatican pour témoigner de leur dévouement au Chef visible de l'Eglise, sont de tels gages de la fidélité des cœurs qu'il Nous est tout à fait impossible d'en rendre à la divine bonté de dignes actions de grâces. Nous voudrions, toutefois, que tous comprissent et considérassent comme un enseignement salutaire la force intime et la vraie signification de ces pèlerinages, que Nous voyons se renouveler si fréquemment, juste en ce moment où le Pontificat romain est en butte à une guerre si acharnée. Car, en vérité, ces pèlerinages n'ont pas seulement pour but de manifester l'amour et la piété des fidèles envers Nous, mais ils fournissent surtout une preuve manifeste des préoccupations et des angoisses qui troublent les cœurs de Nos fils, parce que leur Père commun se trouve dans une situation tout à fait anormale et qui ne saurait lui convenir. Et cette anxiété et cette inquiétude, bien loin de s'apaiser, ne feront qu'augmenter jusqu'au jour où le pasteur de l'Eglise universelle sera enfin remis en possession de sa pleine et vraie liberté.

En attendant, Nous ne désirons rien tant, Vénérables Frères, que de voir nos paroles se répandre de l'enceinte de cette salle jusqu'aux dernières limites de la terre, pour qu'elles témoignent des sentiments de Notre âme envers tous les fidèles du monde entier, en reconnaissance des admirables témoignages d'amour et de dévouement filial qu'ils ne cessent de Nous donner. Nous désirons, en effet, leur rendre grâce pour la pieuse libéralité avec

laquelle oubliant même souvent leurs propres difficultés, ils viennent à Notre secours, persuadés que tout ce qu'on offre à l'Eglise est donné à Dieu. Nous désirons aussi les féliciter de la magnaminité et du courage avec lesquels ils méprisent les colères et les railleries des impies, et leur déclarer que Nous leur sommes profondément reconnaissant pour l'enthousiasme avec lequel ils cherchent à Nous offrir les témoignages de leur amour afin de fêter le souvenir anniversaire de ce jour où, cinquante ans auparavant, Nous reçûmes, quoique indigne, la grâce de la consécration épiscopale.

Ce que Nous ne souhaitons pas moins vivement, c'est que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant Nos paroles, en prennent encouragement pour faire connaître à leurs fidèles les périls, les attaques et les préjudices de plus en plus graves auxquels Nous sommes en butte, et pour les convaincre de plus en plus que Nous, certainement, nous ne cesserons jamais, quelle que doive être l'issue de cette situation, de condamner les iniquités qui se commettent contre Nous ; il faut aussi qu'ils sachent qu'il pourra bien arriver un jour où notre parole ne leur parviendra plus que rarement et fort difficilement par suite des difficultés qui pourront survenir, soit à cause des lois citées plus haut, soit à cause d'autres plus cruelles encore dont on annonce la présentation. Nous exhortons toutefois les pasteurs eux-mêmes à prévenir leur troupeau de ne pas se laisser prendre aux artifices perfides par lesquels des hommes trompeurs s'efforcent dans leurs paroles de dénaturer et de défigurer le véritable état de choses dans lequel Nous Nous trouvons, soit en cachant sa dureté, soit en exaltant notre liberté et en affirmant que Notre pouvoir n'est soumis à personne, tandis que Nous pouvons réellement définir en peu de mots toute notre situation, en disant que l'Eglise de Dieu souffre violence et persécution en Italie, que le Vicaire de Jésus-Christ ne jouit ni de la liberté, ni du plein et entier usage de son indépendance.

Dans cet état de choses, Nous ne croyons rien de plus opportun, et Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de voir les mêmes pasteurs, qui Nous ont donné tant de preuves de leur union dans la défense des droits de l'Eglise, et de leur bonne volonté à l'égard du Siége Apostolique, exhorter les fidèles qui leur sont confiés à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec

empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au Chef de l'Eglise et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine *indépendance*. Mais, comme c'est au Tout-Puissant qu'il appartient de faire pénétrer la lumière dans les esprits et de fléchir les cœurs des hommes, Nous vous demandons non-seulement à vous, Vénérables Frères, d'élever vers Lui vos ferventes prières, surtout dans ce temps de propitiation, mais Nous exhortons encore instamment les pasteurs de tous les peuples catholiques à réunir dans les temples sacrés les fidèles qui leur sont confiés pour y répandre du fond de leur âme d'humbles prières pour le salut de Notre Mère l'Eglise, pour la conversion de nos ennemis et pour la fin de Nos maux si graves et si étendus : Dieu, qui aime ceux qui le craignent et ceux qui espèrent en sa miséricorde, daignera, Nous en avons la ferme confiance, accueillir la prière du peuple qui crie vers Lui.

Au reste, Vénérables Frères, prenons courage dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu et, revêtus de l'armure de Dieu, de la cuirasse de sa justice et du bouclier de la foi, combattons bravement et avec force contre la puissance des ténèbres et l'iniquité de ce monde. Déjà, en vérité, le soin qu'on a mis à tout mêler et troubler en est arrivé à ce point que, semblable à un torrent, le mouvement menace de tout entraîner au précipice, et beaucoup de ceux qui furent les auteurs et les complices de ce nouvel état de choses regardent, effrayés, en arrière, redoutant eux-mêmes les effets de leur œuvre. Mais Dieu est avec Nous, et il y sera jusqu'à la consommation des siècles. Ceux-là seuls doivent craindre dont il est écrit : "J'ai vu que ceux qui commettent l'iniquité et sèment des douleurs et les récoltent avaient péri par le souffle de Dieu et avaient été consumés par le feu de sa colère." Mais à ceux qui craignent Dieu, qui combattent en son nom et qui espèrent en sa puissance, à ceux-là est réservé le secours de sa miséricorde, et il n'y a pas de doute que, puisqu'il s'agit de sa cause et de son combat, il soutiendra ses combattants jusqu'à l'heure de la victoire.

REVUE

DE

MONTREAL

(De mes cartons.)

A MON FRÈRE ACHILLE,

Frère, tu veux causer ; tu veux que je rassemble
Mes souvenirs ; tu veux, me tenant par la main,
Comme un vieillard penché sur son bâton qui tremble,
Des jours qui ne sont plus remonter le chemin.

Il fut bien rude, hélas ! ce long passé qui semble
Pourtant si court — plus tard — au pauvre cœur humain :
Nous n'avons pas fléchi, car nous étions ensemble.....
Nous le sommes encor : le serons-nous demain ?

C'est l'avenir, vois-tu, qui frappe à notre porte :
Laissons le passé fuir avec ce qu'il emporte ;
Oublions s'il fut triste ou s'il fut carressant.

Et pour braver le sort et ses coups arbitraires,
Rendons grâces au ciel qui nous fit deux fois frères :
L'une par la pensée et l'autre par le sang.

LOUIS. H. FRÉCHETTE.

Tome I, 4e livraison, mai 1877.

LES BANQUES

V

Nous avons maintenant à voir comment les banques emploient leurs capitaux.

On peut affirmer que toutes les banques sont des banques de dépôts, et qu'un grand nombre le sont aussi de circulation.

Ainsi, elles se servent des deux moyens indiqués pour créer leur capital.

Le capital total d'une banque—formé des sommes payées par les actionnaires, et du capital amassé par elle dans le cours de ses opérations — est divisé en deux grandes parties : la partie non productive et la partie productive.

Est-ce qu'une banque est obligée de maintenir une partie de son capital non productive ?

Oui, très-certainement.

Les banques sont obligées, pour leur propre sûreté, de garder dans leurs coffres des montants assez considérables pour rencontrer la demande de numéraire, qui peut être faite d'un jour à l'autre. Prenons pour exemble une banque avec un capital souscrit et payé de $100 — je dis payé, car quelquefois il y a loin de la souscription au paiement — elle a des dépôts au montant de $100 et des billets au montant de $100, qu'elle est à la veille d'émettre. Voici comment elle emploie son capital.

Un marchand a besoin de $100 ; il s'adresse à la banque, qui lui avance cette somme en échange de son billet promissoire, payable à 30 jours. Le lendemain, elle avance à un autre marchand les $100 de dépôt ; le surlendemain elle prête à un troisième marchand $60 de son capital payé.

Voici maintenant l'état de la banque :

Actif.		*Passif.*	
Or	$40	Dépôts.....	$100
Effet recevable de A.	100	Circulation	100
" " de B.	100		
" " de C.	60		
	$300		$200

Excédant de l'actif : $100.

La banque a retenu en numéraire $40, pour faire face à des dettes au montant de $200, dont on peut réclamer le paiement d'un instant à l'autre.

Le marchand à qui la banque a avancé 100 billets, ne les a pas fait encadrer comme ornement de salon ; il les a employés à acheter des marchandises de l'importateur. L'importation ayant excédé l'exportation, l'importateur a besoin d'or pour effectuer ses paiements en Angleterre ; il présente ses billets au comptoir afin d'avoir de l'or. La banque est alors dans un état très-critique, elle vaut $300, mais elle n'a de disponible que les $40 qu'elle a réservées pour rencontrer des dettes au montant de $200.

Il s'écoulera une vingtaine de jours avant qu'elle rentre dans les fonds avancés à A.

En temps ordinaire, elle pourrait échapper à la ruine par un recours aux banques rivales, en donnant comme gage de remboursement les billets qu'elle a reçus. En temps de crise, ceci est impossible : la doctrine de *chacun pour soi* prévaut alors. La banque sera obligée de fermer.

Le montant de $40, ou $\frac{1}{5}$ du capital, est appelé la réserve, et en général, cette proportion est considérée comme suffisante pour les temps ordinaires. Pour une banque aussi pauvre que celle que j'ai supposée, l'accident ne serait pas extraordinaire ; mais pour une institution qui aurait un capital de $2 000 000, des dépôts au montant de $1 000 000 et une circulation de $2 000-000, une réserve de 20 à 25 0/0 serait suffisante ; c'est-à-dire que la banque devrait garder, en espèces sonnantes, un quart du capital payé, ou $500 000. Le restant du capital total se répartit comme suit :

1 500 000	de capital	payé
1 000 000	de "	déposé
2 000 000	de circulation	

formant une somme de $4 500 000 qui serait employée d'une manière productive ; les autres $500 000 resteraient dans les voûtes pour subvenir aux demandes des déposants et pour racheter les billets. Il est facile de comprendre les profits que doivent faire ces institutions, quand avec un capital réel de $2 000 000 elles parviennent à jouir de l'intérêt de $4 500 000.

La banque de Montréal a un capital souscrit et payé de $12-000 000. Elle jouit d'un captal emprunté d'à peu près $12-

000 000. Elle paie des dividendes de 14 0/0, ce qui en ces temps est un profit fort honnête. Si elle n'opérait que sur son propre capital, les profits ne seraient que de 7 0/0.

Passons à la Banque de Toronto :

Capital souscrit et payé $2 000 000,

Capital emprunté, savoir :

Circulation	$842 358	
Dépôts	$1 331 787	—$2 174 145

C'est-à-dire autant que son capital payé.

Elle sert des dividendes de 12, et ses actionnaires ont toujours le cœur joyeux.

Si elle n'employait que le capital payé, le dividende ne serait que de 6 0/0 ; vaudrait autant placer son argent dans une caisse d'économie.

La Banque de l'Amérique Britannique du Nord,—ce mot évoque le souvenir du grand légataire de Kamouraska (1)—cette banque a un capital payé de près de $5 000 000.

Circulation	$1 064 000
Dépôts	1 000 000
Total du capital emprunté	2 064 000

On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Une question bien naturelle se présente ici.

Sur quoi se fonde-t-on pour dire qu'une somme de $500 000 est suffisante pour rencontrer une demande qui peut s'élever à $3 000 000 ? Je me fonde, 1o. sur l'improbabilité que tous ceux qui ont de l'argent déposé à la banque, viendront ensemble en demander le paiement ; 2o. sur ce fait que le temps pendant lequel la banque reste ouverte ne dépasse pas en général 5 heures, depuis 10 A. M. jusqu'à 3 P. M.

Or, payer des sommes considérables demande beaucoup de temps ; et comme une banque ne paie que pendant 5 heures par jour, elle ne peut pas payer $3 000 000 dans un jour ; elle obtient ainsi un délai. La banque, recevant tous les jours le remboursement de beaucoup d'effets promissoires, trouve qu'à mesure que sa réserve disparaît d'un côté, elle reparaît de l'autre.

Enfin comme l'argent d'une banque bien gérée ne doit pas se prêter sur des billets de plus de 3 mois d'échéance et seulement

(1) Pour les détails sur cet homme célèbre, voyez les *Chroniques* de M. Fabre.

avec la plus grande circonspection, pour le plus long terme, elle ne sera pas obligée d'attendre plus de 90 jours.

La banque aura toujours obtenu un délai, et dans de semblables occasions, gagner du temps, c'est gagner de l'argent, parce qu'il en entre tous les jours dans ses coffres.

Autrefois les banques ne payaient point d'intérêt ; les caisses d'économie seules donnaient de l'intérêt aux déposants. Ces caisses n'acceptaient que des sommes fort modestes. Les Ecossais se sont mis à récompenser les déposants au moyen de l'intérêt. En peu de temps, cette innovation s'est étendue à l'Angleterre. Les banques qui ne voulurent pas céder se trouvèrent bientôt dépassées par leurs rivales. Peu à peu le changement se généralisa ; et maintenant presque toutes ces institutions suivent la même pratique.

Cet état de choses a eu pour effet de rendre le marché monétaire bien plus variable. Il est évident que si les banquiers paient un intérêt sur tout l'argent qu'ils ont reçu, il faut qu'ils en emploient la plus grande partie : autrement ils seraient ruinés. Mais ils ont un autre moyen : c'est d'employer, à un taux élevé, une partie assez considérable des fonds déposés entre leurs mains.

Dans le premier cas, ils courent un risque terrible : on ne peut pas prêter son argent et l'avoir. Si les banquiers emploient la presque totalité des capitaux appartenant aux déposants, où sera la réserve ?

Quant à l'autre moyen, si le taux est exorbitant, la concurrence le fera baisser. Si, par exemple, il est deux fois ce qu'ils paient eux-mêmes aux déposants, la partie employée ne fera que payer l'intérêt de la partie non employée. Conclusion : les banques sont obligées, si elles veulent servir des dividendes de 20 0/0, comme les banques de Londres et de Wesminster, d'employer la somme totale placée entre leurs mains.

Quelques économistes demandent une loi pour fixer le montant au-delà duquel il faudra donner un avertissement tant de jours ou de semaines avant de se présenter pour retirer de l'or. Il me semble que ce serait un excellent moyen d'empêcher les malheurs, que cause toujours la chute de ces institutions. Il y aurait là une garantie.

S'il n'y a pas de loi à ce sujet—comme c'est le cas en Canada, je crois—les sommes payables sur demande ne portent aucun

intérêt. Mais celles qui ne sont pas remboursables sans un avertissement préalable portent intérêt.

Voici quelle est la réserve moyenne chez les différentes nations :

La réserve moyenne de toutes les banques du Royaume-Uni, est de 5 0/0.

La réserve de la banque de France, en février 1873, était à peu près de 25 0/0.

La réserve moyenne des banques de l'Allemagne était, en janvier 1873, de 47 0/0.

Pour les Etats-Unis, en octobre 1872, la moyenne était de 12½ 0/0.

La somme pour les Provinces de Québec et d'Ontario était, en janvier dernier, de 14 0/0.

VI

Jusqu'à présent, j'ai étudié les banques au point de vue des profits qu'elles peuvent apporter à leurs propriétaires. Mais il faut dire quels sont les services qu'elles rendent au public et quels sont les malheurs qu'elles peuvent causer.

Je sens que je m'aventure un peu en parlant d'un pareil sujet. Je sors peut-être du cadre que je me suis tracé ; mais il est impossible de traiter mon sujet sans tomber dans le domaine de l'économie politique, sans toucher un peu à la question de monnaie.

Examinons d'abord en quoi les banques de dépôts ressemblent aux banques de circulation.

Les banques de dépôt n'augmentent pas le capital d'un pays ; mais elles en augmentent la disponibilité, si je puis me permettre l'expression ; c'est-à-dire qu'elles concentrent dans différentes parties du pays, des valeurs à l'état stagnant.

Ce capital non employé est improductif ; il est semblable à une terre non cultivée. En général, les terres non cultivées ne rapportent que des ronces et des épines. La disparition d'une pareille terre, pendant les années où elle ne rapporte rien, ne serait pas une perte. Si les montants qui sont épars dans un pays venaient à disparaître pendant tout le temps où leurs propriétaires n'en ont point besoin, et à reparaître à l'instant même où ils en ont besoin, le pays ne serait ni plus riche, ni plus pauvre.

Les banques de dépôt produisent ce miracle, avec l'avantage

qu'elles emploient ces capitaux pendant le temps de leur disparition ; par conséquent elles rendent un service à la nation, en augmentant sa richesse.

Admettons, pour le moment, qu'il circule dans la province de Québec quelque chose comme $100 000. Ceux à qui ces fonds appartiennent n'auront pas lieu de s'en servir avant trois ou quatre mois. Cet argent est déposé entre les mains d'un banquier ; voilà un capital de $100 000 rendu productif ; et rendre productif ce qui avant ne l'était pas, c'est en quelque sorte ajouter au capital du pays, créer de nouveaux capitaux.

Ces institutions rendent des services à l'industrie, en proportion du capital non employé qu'elles peuvent utiliser en sa faveur.

Mais quel doit être le montant de la circulation ? Quels sont les points de ressemblance entre les établissements dont je viens de parler et les banques de circulation ?

Un banquier émet des billets au montant de $100 000. Ces $100 000 ne sont pas, pour le pays ou la ville, des capitaux créés, mais des signes de valeur pour ce montant. L'effet de cette émission sera analogue à l'effet produit par un dépositaire obtenant $100 000 qui, sans lui, ne seront pas disponibles.

Mais alors on fait le raisonnement suivant : une émission de $100 000 produit le même effet que si on prêtait $100,000 en or ou en argent, et ne coûte que le papier ; nous n'avons plus besoin de métaux : le papier suffira : 200 000 produiront deux fois le même effet ; 400 000, 4 fois, etc.

Ceci ressemble assez au raisonnement de certaines personnes sur la télégraphie. D'abord on était obligé de se servir de deux fils pour transmettre un message. Puis on découvrit qu'un seul fil suffisait. Ces personnes disent : On envoie des télégrammes au moyen d'*un* fil, autrefois il en fallait deux : un fil a disparu, pourquoi ne pas faire disparaître l'autre ?

Mgr Horan entre un jour chez un pharmacien pour acheter quelques livres de sulfate de cuivre. Le commis lui apprend qu'une livre se vend 30 cts, 2 livres 28 cts, 3 livres 25 cts..... —Et combien faut-il que j'en prenne, afin de l'avoir pour rien ?

Cette plaisanterie me paraît la meilleure réponse à ceux qui croient pouvoir se passer du métal.

Il devait se trouver un point où la baisse dans le prix du sulfate de cuivre finissait.

L'émission des billets ne peut pas être continuée au-delà d'un

certain point, sans causer des inconvénients et souvent des malheurs. C'est ce point que je vais essayer de déterminer. Dire d'une manière absolue qu'on doit émettre tant de millions, est une absurdité, parce que l'émission doit dépendre des circonstances, du temps, des saisons, etc.

On peut poser comme principe fondamental la partie du décalogue qui défend de mentir.

Partant de ce principe, comme les billets sont des signes de valeurs, le banquier ne doit jamais en émettre sans avoir des valeurs qu'ils sont censés représenter; agir autrement, c'est commettre une fraude.

Mais, dira quelqu'un, est-ce que les banquiers donnent leurs billets sans recevoir en échange des garanties solides de remboursement? Les banquiers oublient fort souvent que ces morceaux de papier peuvent être présentés pour être payés. Ils ne donnent pas, ils émettent—et avec trop de facilité—ces morceaux de papier. Ils n'exigent pas des sûretés assez solides de ceux qui veulent emprunter, vu le fait qu'ils ne leur remettent que du papier et que plus la circulation est grande, plus ils font de profit.

La seule règle à suivre quant à l'émission est celle-ci: Ne pas avancer des billets avec plus de facilité qu'on n'avancerait l'or; ne donner des billets que sur les mêmes garanties qu'on exigerait, si toutes les avances étaient en numéraire.

Il est vrai que, pour chaque billet émis, il y a quelque chose de reçu; mais quand on ne donne qu'un morceau de papier, on n'y regarde pas de si près.

Il ne faut pas oublier que l'eau trouve toujours son niveau: cela peut prendre du temps, mais à la fin cela arrive.

En fait de science monétaire, il est généralement admis que les espèces sonnantes trouvent toujours leur niveau; cela prend du temps aussi — quelquefois plus, quelquefois moins — mais à la fin cela arrive.

Supposons qu'il y a, aux Etats-Unis, de l'or en quantité: le surplus du numéraire disparaîtra en peu de temps et passera aux pays moins favorisés sous ce rapport—ce sera un événement très-heureux pour les Etats-Unis. — La distribution du *currency* métallique est gouvernée d'après une loi aussi sûre, aussi certaine que la loi physique qui préside à l'écoulement de ces eaux.

La circulation du papier, malheureusement, n'est pas gou-

vernée par cette loi. Comme la valeur de ce *currency* ne va pas plus loin que les frontières, il n'y a pas pour elle de compensation — et c'est de ce dernier fait, que vient le danger d'une trop grande émission.

Dans un pays où l'or et les billets ont cours à égale valeur, tant qu'il n'y a pas d'excédant de *currency*, tout est pour le mieux ; mais arrive un moment où un surplus existe, si la loi compensatrice s'appliquait aux deux indifféremment, ils seraient également exportés. Mais la loi ne régit que les métaux. Les métaux s'en vont, et quittent le pays.

Décrire les causes qui les font disparaître, n'entre pas dans mon cadre.

Si l'excédant est excessif, disons deux fois trop grand, les métaux sont exportés complètement; il ne reste que le papier.

Avant la guerre des Etats-Unis, ce pays avait un *currency* métallique. Pendant la guerre, l'émission du papier était tellement grande, que l'or et l'argent disparurent ; mais à un tel degré qu'on eût recours au papier pour la valeur de dix et même de cinq cents.

Pendant cette guerre, le Canada employait presque complètement l'argent de nos cousins Yankees — le pays en était inondé.

Le gouvernement canadien a voulu émettre du papier, qu'est-il arrivé ? L'argent a quitté pays. — Pour vous en convaincre, consultez votre propre expérience.—L'argent était tellement rare ici pendant un certain temps, qu'on a émis des billets de 25 cents. L'argent est revenu en partie maintenant.

Prenons un pays d'où les métaux ont été presque complètement chassés, où l'on n'emploie qu'un *currency* de papier. En temps ordinaire, c'est-à-dire lorsque le commerce est à l'état normal, il n'y a pas grand danger dans une émission trop forte ; car, tout billet qui ne peut trouver d'emploi dans les échanges, revient sous forme de dépôt à celui qui l'a signé, et alors fort souvent il y a de l'intérêt à payer. Faire circuler le surplus des billets, est aussi difficile que de faire dissoudre du sucre dans un liquide qui en est déjà saturé. Le sucre, en pareil cas, se trouve toujours au fond du vase sous forme de dépôt.

Mais s'il arrive quelque événement qui crée une demande des objets dont un pays étranger est pourvu, la spéculation commence. Le raisonnement de ceux qui se mêlent de ces opé-

rations est celui-ci : " Cette demande fera hausser les prix, achetons maintenant ; nous n'avons pas d'argent, la banque va nous en fournir." Et en effet, la banque fournit les fonds. Les spéculateurs achètent ; leur concurrence fait hausser les prix ; les marchands qui ont vendu leurs fonds de marchandises donnent des ordres plus considérables aux manufacturiers ; les manufacturiers étendent leurs opérations, achètent plus, emploient plus d'ouvriers, et les paient plus cher.

Comme les métaux ont disparu de la circulation, cette augmentation s'exécute au moyen des billets ; la demande chez l'étranger ne se faisant pas sentir assez vite, tous ceux qui ont de ces marchandises essaient de s'en débarrasser. Les prix baissent, mais alors la quantité de *currency* se trouve trop grande pour les besoins des échanges ; il n'y a plus d'or dans le pays, excepté ce que les banques ont gardé sous forme de réserve.

Mais le papier n'ayant pas de valeur à l'étranger, cet or est encore exposé à sortir du pays.

Ceux qui veulent exporter ce métal se présentent aux banques avec leurs billets pour recevoir de l'or en échange ; plus la circulation a excédé les limites, plus la demande de l'or est grande. Bien vite les banquiers voient baisser leur réserve, comme des navigateurs au milieu de l'océan, qui, n'ayant qu'une très-petite quantité d'eau, voient avec terreur cette eau diminuer de jour en jour.

La banque, en pareil cas, n'émet plus de billets, et elle ne peut pas prêter de l'or. Ceux qui avaient emprunté à la banque, ayant été déçus dans leurs calculs, ne peuvent pas rencontrer leurs obligations. La banque ne peut leur accorder un délai, ils tombent et entraînent dans leur chute beaucoup d'autres personnes.

Ces faillites ébranlent la confiance publique et causent ce qui est connu sous le nom de *crise*, ou mieux encore de *panique*. Les créanciers de la banque la somment de payer, au moment même où elle se trouve le moins en état de faire un pareil tour de force.

Voici un autre cas : les spéculateurs ont fait hausser les prix, mais la demande attendue ne se fait pas sentir : ils essaient de retenir ce qu'ils ont acheté aussi longtemps que possible, espérant toujours contre l'espérance, faisant de nouveaux appels à leur banquier pour rencontrer leurs obligations, jus-

qu'au moment même où, les marchandises étant arrivées à un très-bas prix, celui-ci trouve qu'il ne peut plus les suivre sur ce terrain. Alors il refuse de nouvelles avances. Ce secours qu'on a accordé aux spéculateurs n'a servi qu'à empirer leur situation et n'a fait que rendre celle de la banque plus difficile.

Un exemple de cet esprit de spéculation :

Depuis longtemps, il y a des rumeurs de guerre en Orient. Le voisinage de la mer Noire produit beaucoup de blé, la guerre peut empêcher l'exportation de ce blé. Les pays de l'Europe en cas de guerre demanderont plus de blé que de coutume à l'Amérique. Qu'est-il arrivé le soir que vint la première dépêche menaçante ? Il y eut hausse sur les farines de 25 cents par baril. Ceux qui achetèrent plusieurs milliers de barils, s'il n'y a pas de guerre, feront des pertes considérables ; parce que le prix de la farine descendra plus bas qu'il n'était avant les rumeurs.

Donc, si les banques ne doivent pas craindre de rendre trop de services au commerce légitime, elles doivent être en garde contre les spéculations et les spéculateurs.

VII

Le gouvernement doit-il intervenir dans les affaires de banque, ou doit-il laisser le public aussi libre dans ces opérations que dans le commerce en général ? La doctrine de Spencer est que : moins un gouvernement intervient dans ce qui n'est pas directement de son ressort, mieux c'est pour lui et pour les autres.

Si on voulait suivre cette théorie à la lettre, les gouvernements n'auraient rien à voir à la solidité de construction des chemins de fer, à la nomination d'inspecteurs d'écoles, au pouvoir de résistance des ponts, à la solvabilité des compagnies d'assurance. Cependant, la pratique de nos jours tend à s'éloigner de cette théorie.

Le public se fie de plus en plus au gouvernement pour toutes espèces de choses.

En Angleterre, il se fie au gouvernement pour sa religion. En Canada, nous entendons, à tout propos et à propos de rien, cette phrase : "Le gouvernement devrait passer une loi."

Il faut avouer que bien souvent le public exagère le rôle du gouvernement et il se trouve cruellement déçu.

Quant à la question posée plus haut, sans vouloir attribuer

au gouvernement trop de sagesse, je crois que c'est un des sujets sur lesquels il a non-seulement le droit, mais de plus le devoir de légiférer. Pour décider de quelle manière l'intervention du gouvernement doit se faire sentir, il faut voir quels sont ceux dont les intérêts peuvent être affectés par l'intervention ou par l'abstention de l'Etat dans tout ce qui regarde les banques.

Je divise la société en deux grandes classes : ceux qui sont en arrière de la scène et qui sont assez intelligents pour comprendre ce qu'ils voient. Ceux qui, malgré leur position, ne comprennent pas ce qu'ils voient, composent la seconde classe.

Les partisans les plus enthousiastes d'un *free banking act*, conviendront avec moi que les derniers sont les appelés, mais que les premiers sont les élus. Cette première classe est composée principalement des marchands qui ont le haut commerce entre les mains, qui, par leur position, par l'influence que leur donne la possession de grands capitaux, et par une espèce de franc-maçonnerie commerciale qui existe entre eux, savent toujours quel temps il fera demain.

Si les banques n'avaient d'influence que sur les intérêts des premiers, l'Etat pourrait à la rigueur s'abstenir, car ils sont bien capables de se protéger.

Mais il y a la seconde classe, qui forme l'immense majorité des citoyens, dont les intérêts sont encore plus influencés par les banques que ceux des premiers, et qui souvent sont complètement incapables de se prémunir contre le danger.

C'est pour la protection de cette classe que les gouvernements de tous les pays, les vieux comme les jeunes, les monarchies comme les républiques, ont passé des lois sur les opérations de banque. La législation s'est presque toujours portée d'une manière spéciale sur la circulation.

On a comparé le droit d'émettre des billets au droit de battre monnaie.

Ce dernier droit, l'Etat l'a toujours revendiqué, depuis les siécles les plus reculés.

Absolument parlant, il y a une différence énorme entre l'un et l'autre ; mais pratiquement, aux yeux du public, il n'y en a pas du tout. Un billet de cinq dollars, d'une banque quelconque, passe avec autant de facilité que cinq dollars en or Sans doute la liberté de refuser un paiement en billets existe ; mais personne n'en use. Qu'il arrive un malheur à une banque ;

qu'elle tombe ; si elle a des dettes en billets au montant $1000-000 ou $2000000, voilà une perte pour les porteurs de ce papier, et ce sont peut-être des citoyens pour qui toute perte est une privation cruelle.

Il se peut—lorsque les affaires de la banque ont passé entre les mains d'un syndic, lorsque tout est réglé—que les billets soient rachetés au taux de 75 cts. dans la piastre ; mais pensez au carême forcé d'un pauvre ouvrier qui aurait reçu un papier pareil, et qui serait obligé d'attendre huit jours pour acheter son pain de la semaine.

Le but que les législateurs se sont toujours proposé ; a été non-seulement le rachat du billet, mais son rachat immédiat.

Bien des méthodes ont été adoptées pour obtenir ce résultat, et avec plus ou moins de succès.

Le meilleur moyen, à mon avis, serait que l'Etat prît la circulation tout à fait sous son contrôle, et émît tout le papier nécessaire au commerce. Alors, à moins que l'Etat ne fasse banqueroute, les porteurs de billets seront à l'abri.

En émettant seulement des billets de $5 et au-delà, il laisserait, pour les sommes inférieures, le *currency* métallique. En décrétant que le papier ne serait rachetable en or qu'en un ou deux endroits, une ou deux réserves de numéraire suffiraient.

La pratique du gouvernement canadien, sous ce rapport, est d'émettre lui-même des billets, de la valeur de 1, 2, 3, piastres, au montant de $8,000,000.

Les banques ont droit d'émettre du papier d'une dénomination plus élevée. Pour être incorporée, une banque doit avoir un capital de $500 000 souscrit, dont $200 000 payé.

La seule clause qui ait rapport à une réserve quelconque, est celle qui dit que la banque doit, autant que possible, avoir la moitié—au moins le tiers—de sa réserve en billets de la Puissance. Cette clause a pour effet d'empêcher les banques de réclamer le paiement du papier de la Puissance ; ce qu'elles feraient sans cela.

Les banquiers doivent envoyer à Ottawa un rapport mensuel et détaillé de l'état de leurs affaires.

Les banques du Royaume-Uni sont régies par un acte passé en 1844, et connu sous le nom de loi de Peel. Avant cette loi, il y avait, en Angleterre, la banque d'Angleterre et 170 autres banques. Cette loi décrétait qu'aucune nouvelle institution d'émission ne devait être établie ; que la banque d'Angleterre

pourrait émettre pour £15000000 sans réserve en or ; mais que pour tout billet ultérieur, elle devait avoir de l'or dans ses coffres ; que les autres banques en Angleterre et dans le pays de Galles, pourraient émettre des billets dont le montant ne devait pas dépasser la moyenne que la circulation avait atteinte pendant les 12 semaines précédant le 27 avril 1844. Quant à celles d'Irlande et d'Ecosse, elles étaient restreintes à la moyenne de l'année finissant le 1er mai 1845.

En Angleterre, aucun billet ne devait être au-dessous de £5 ; en Irlande et en Ecosse, au-dessous de £1.

Si une banque venait à disparaître, la Banque d'Angleterre avait le pouvoir d'augmenter sa circulation des $\frac{2}{3}$ de l'émission de la banque déchue.

Peel voulait réduire les banques de circulation à une seule : la banque d'Angleterre.

Sa législation diffère de la nôtre sur ce point.

Nous en avons 28 dans les provinces de Québec et d'Ontario, et nous pouvons en augmenter le nombre.

La seconde clause avait pour effet de retenir entre les mains du public un numéraire assez abondant, et de mettre les pauvres, les ouvriers, et tous ceux qui vivent au jour le jour, à l'abri ; car, par cette clause, les gages d'une semaine ou d'un mois, devaient être en or.

En France, une seule institution a droit d'émettre des billets : c'est la Banque de France. C'est peut-être la banque la plus solide de l'univers.

Elle a dans ses voûtes une réserve considérable. En ce moment elle ne rachète pas son papier, mais elle ne peut augmenter sa circulation, sans y être autorisée par une loi.

Quoique son papier ait cours forcé, l'émission en est faite avec tant d'habileté, qu'il n'est jamais tombé au-dessous de 1 par cent

Le papier de nos voisins Yankees, a cours forcé depuis leur guerre.

Malgré plusieurs années de paix, ils n'ont pu le faire remonter à 99 0/0, et il y a eu un temps où il était vendu à 30 0/0.

L'Autriche n'a qu'une seule banque d'émission, dont le papier est garanti par le gouvernement.

Les Etats-Unis ont un nombre très-considérable de banques, et le nombre peut en être augmenté *ad infinitum*. Il suffit d'avoir $100 000 pour en fonder une ; et en certains endroits, où la population n'est pas nombreuse, il suffit de $50 000.

Les différents états de la confédération américaine ont passé des lois sur cette matière.

Dans quelques états, les banques sont obligées de garder en or une certaine proportion de l'émission, comme réserve. Pourquoi garder une réserve ? Pour s'en servir à racheter des billets. Aussitôt qu'elles l'auront entamée, elles n'auront plus la proportion requise, conséquemment ells auront manqué à la loi. La loi devrait les obliger de garder une réserve plus considérable. Je ne crois pas qu'elle ait cet effet.

La méthode qui prévaut dans plusieurs états, est connue sous le nom de *safety fund* (fonds de sûreté) ; et elle consiste à obliger toutes les banques de l'Etat à déposer, au trésor, une certaine partie pour cent du capital ou de la circulation. L'Etat, avec ces montants, achète des rentes dont l'intérêt est payé aux banques, en proportion de la somme déposée. Si une banque tombe, le trésor vend assez de ces rentes pour racheter la circulation

Je ne sais si cette loi vaut plus, ou moins que rien.

Les bonnes banques sont punies pour les mauvaises. C'est un peu comme qui punirait toute une classe, quand on ne peut découvrir le coupable ; et il est encore plus injuste de punir les banques pour la faute de l'une d'elles : car celle qui manque à ses engagements est connue.

La troisième méthode, suivie dans beaucoup d'états, est connue sous le nom de *réserve de rentes ;* et elle consiste à obliger la société qui veut opérer comme banque, à déposer entre les mains du gouvernement de l'Etat des parts, actions ou rentes, ayant une valeur réelle, égale au montant qu'on veut mettre en circulation.

L'Etat donne en échange de ces rentes, le papier qui doit servir à la circulation et qui a été préparé sous sa surveillance.

Quel que soit le nombre de banques, tout le papier est préparé par l'Etat.

Si une banque se trouve incapable de rencontrer ses engagements, l'Etat vend les rentes qu'elle a déposées et rachète les billets.

Cette dernière loi paraît être la meilleure ; elle offre des inconvénients, il est vrai, mais j'aimerais à savoir où il n'y en a pas.

En résumé, il me semble que la tendance des nations les plus éclairées en fait de finance, est d'avoir une seule institution d'émission, qui doit être l'Etat, ou bien quelque banque dont la solvabilité doit être garantie par l'Etat.

Quant aux banques de dépôts, il me semble que les lois qui règlent le commerce en général devraient être suffisantes pour ces institutions.

Il y a une autre espèce de banques de dépôts, dont je n'ai pas parlé jusqu'à présent : les banques d'épargnes.

Ces banques, partout où elles ont été fondées, sont devenues des agents puissants d'avancement matériel et moral. Il n'y a pas de doute que l'Etat doit intervenir ici pour protéger les déposants d'une manière efficace. L'Etat a compris son devoir tellement bien dans ce cas, que dans beaucoup de pays il a établi lui-même ces caisses de dépôts.

En terminant, je ferai remarquer que quelques économistes anglais critiquent ce qui se fait chez eux et admirent ce qui se fait en France, tandis qu'il se trouve en France des économistes qui leur rendent largement leur admiration.

Mais il est un fait qui vaut la peine d'être constaté : c'est qu'en général la France souffre très-peu des crises, et aujourd'hui, lorsque le monde commercial commence à peine à revenir de la dernière crise, malgré le paiement d'une dette unique dans les annales du monde, elle jouit d'un degré de prospérité que les compatriotes de M. Bismarck doivent lui envier. Pourtant, ce pays a une population immense — un peu plus considérable que celle du Canada — et une seule banque d'émission lui suffit.

Il y a un proverbe : on juge de l'arbre par les fruits.

Morale..... Tout le monde peut la tirer.

JOHN AHERN.

POPULATION

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

De toutes les parties de la statistique, la plus importante est celle qui s'occupe directement de la population. Les chiffres qui constatent le mouvement de la population—le nombre des naissances, des décès et des mariages—sa distribution, l'état civil, les occupations, les ménages, etc., font voir la vie intime d'un peuple et montrent ses progrès matériels et industriels ; rapprochés de ceux que fournissent les autres branches de la statistique, ils donnent une juste idée de la prospérité d'une nation. C'est en se basant sur ces données, que certains économistes, notamment le Dr. Malthus, ont formulé des théories plus ou moins acceptables au point de vue de la morale. Disons cependant que la théorie de Malthus demande à être sérieusement étudiée pour être bien comprise.

I

DÉNOMBREMENTS.

Les dénombrements ou recensements de la population, permettent au gouvernement de se rendre compte des ressources et des besoins du pays, et de juger, dans une certaine limite, de sa prospérité croissante ou décroissante. C'est à peu près le seul moyen qu'aient les métropoles de se renseigner exactement au sujet de leurs colonies. Le gouvernement français et le gouvernement britannique, avaient parfaitement compris cette vérité puisque, depuis la fondation de la colonie, il a été fait vingt-six dénombrements officiels de sa population, dont seize sous la domination française et dix sous le régime anglais.

S'ils ne sont pas parfaits, ces dénombrements n'en donnent

pas moins une bonne idée du progrès de notre population, même à une époque où ces renseignements n'existaient pas en France. (1)

Le premier recensement régulier de la province de Québec a été fait en 1665–66, quatre-vingt-seize ans avant les compilations de l'abbé d'Espilly, et cent trente-cinq ans avant le recensement des préfets.

Outre ces renseignements officiels, nous en possédons encore plusieurs autres pour diverses périodes de notre histoire, et ils ne manquent pas d'une certaine importance. Les *Voyages de Champlain* font connaître la population de Québec et de la colonie en 1608, 1620, 1628 et 1629 ; les *Relations des Jésuites*, en 1641 ; les *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation et l'ouvrage de Leclerc sur l'*Etablissement de la Foi en Canada*, nous donnent respectivement les chiffres de la population en 1653 et 1663. Voilà des éléments de statistique plus complets, —puisqu'ils remontent jusqu'à l'origine du pays — et plus authentiques que ceux de n'importe quel autre pays, même des Etats-Unis, et on peut dire qu'ils sont à peu près parfaits, si on ajoute à ces sources d'information, les registres des naissances, décès et mariages, qu'on a commencé à tenir en 1621.

Ces divers renseignements établissent qu'il n'y a pas de pays dont la population se soit accrue aussi rapidement que celle de la province de Québec. Lors de la fondation de la colonie, en 1605, Champlain n'avait que trente-sept hommes avec lui ; de cette date à 1660, il vint de France à peu près mille colons, et 3,700 de 1663 à 1672. Depuis cette dernière époque, le nombre des immigrants n'a pas excédé un millier jusqu'à 1710, et il s'est élevé à quatre ou cinq mille de 1710 à 1760. En sorte que durant les cent cinquante-deux ans compris entre la fondation de la colonie et la conquête, il est arrivé dans le pays environ dix mille colons français qui s'y sont établis.

Ce noyau de population s'est développé si rapidement, qu'en 1760, la province comptait de 70,000 personnes : c'est le chiffre que donne un document qui se trouve aux *Archives de Paris*. M. Rameau, qui a fait une étude consciencieuse du progrès de la population de la colonie sous la domination française, établit, par des données dont l'exactitude ne saurait être révoquée

(1) Le chiffre de la population française n'a été compilé, d'une manière hypothétique, que vers 1762 par l'abbé d'Espilly, et officiellement par les préfets, qu'en 1801 seulement.

en doute, que durant cette période "la moyenne du croît naturel était de 2.50 pour 100 par an."

Lors de la cession du pays à l'Angleterre, un grand nombre de colons passèrent en France, pour se soustraire au régime anglais ; mais cette déperdition fut bientôt compensée par l'immigration anglaise. Le recensement fait en 1765 par le gouverneur Murray, accuse déjà une population de 775 anglais. Ce chiffre se décupla en dix-neuf ans, puisque le recensement de 1784 constate qu'il y avait alors dans la province sept à huit mille colons de langue anglaise, y compris un certain nombre de loyalistes américains, fixés dans les cantons de l'est. Le recensement de 1831 porte à 111,922 personnes le chiffre de la population de langue anglaise. Comparé à celui de 1784, ce chiffre accuse, pour cette période de quarante-sept ans, un accroissement d'environ 104,000 âmes ; ce qui représente une augmentation de 1300 pour 100 pour toute la période, ou de plus de 2 pour 100 par année—Dans cette proportion, 1½ pour 100, au moins, a été fourni par l'immigration venant de la Grande Bretagne et des Etats-Unis.—De 1831 à 1851, l'augmentation a été de 108,811 ; ce qui donne un percentage de 96,56 pour les vingt ans et de 4,82 pour chaque année. Elle a été, de 1851 à 1861, de 43,218, ce qui équivaut à 19,579 pour 100 pour les dix ans, ou à 1,957 pour 100, par année. De 1861 à 1871, la population anglaise a diminué de 263,957 à 261,969, ou de 2,252 ; ce qui accuse une diminution totale de 0,085 pour 100 dans les dix ans ou de 0,085 pour 100 par année. En résumant tous ces chiffres, on forme le tableau suivant, pour la population anglaise ;

ANNÉES.	POPULATION.	AUGMENTATION	PERCENTAGE DE L'AUGMENTAT. TOTALE.	PERCENTAGE DE L'AUGM. ANNUELLE.
1784	7 à 8,000			
1831	111,922	104,000	1300 pour 100	2 pour 100
1851	220,733	108,811	96,56 " 100	4,82 " 100
1861	263,951	43,218	19,579 " 100	1,957 " 100
1871	261,969	— 2,252	— 0,85 " 100	—0,085 " 100

La moyenne de l'augmentation annuelle est de 2,173 pour 100, dont la moitié, au moins, est representée par l'immigration ; en sorte qu'il reste 1,086 pour 100 pour le croît naturel ou l'augmentation par l'excédant des naissances sur les décès.

La population française s'accrut au-delà de quatre fois et demie plus rapidement, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

ANNÉES.	POPULAT. TOTALE.	AUGMENT. TOTALE.	EN.	PERCENTAGE TOTAL.	PERCENTAGE ANNUEL.
1608	38				
1628	76	38	20 ans	100,00 pour 100	5,00/00
1667	3,918	3,842	39 "	5055,26 " 100	155.26/00
1688	11,562	7,644	19 "	195,00 " 100	10,26/00
1698	13,352	5,708	10 "	50,82 " 100	5,08/00
1706	16,417	3,065	8 "	22,95 " 100	2,86/00
1719	22,530	6,113	13 "	37,23 " 100	2,86/00
1734	37,716	15,186	15 "	67,40 " 100	4,49/00
1754	55,009	17,293	20 "	45,85 " 100	2,29/00
1760	70,000	14,991	6 "	27,23 " 100	4,54/00
1784	105,012	35,012	24 "	50,17 " 100	2,09/00
1831	441,212	336,200	47 "	320,15 " 100	6,81/00
1851	669,528	228,316	20 "	51,75 " 100	2,58/00
1861	847,615	178,087	10 "	26,59 " 100	2,65/00
1871	929,817	82,202	10 "	9,69 " 100	0,96/00

En prenant les chiffres de ce tableau pour base, on trouve que, de 1608 à 1760, la moyenne annuelle de l'augmentation a été de 21,40 pour 100, et de 3,01 pour 100 de 1760 à 1871, tandis que pour la période de deux cent soixante-trois ans, comprise entre cette dernière date et 1608, époque de la fondation de la colonie, elle a été de 14,12 pour 100. Il n'y a pas ailleurs de population qui se soit accrue aussi rapidement ; puisque dans la dernière proportion, une population se double en moins de huit ans : et en moins de trente-quatre ans dans la proportion de 3.01 pour 100, qui représente la moyenne annuelle de 1760 à 1871.

Mais cette moyenne se modifie considérablement selon qu'on se reporte aux différentes époques mentionnées dans le tableau,— modifications qui seront expliquées plus loin. La moyenne de 3,01 pour 100 est beaucoup plus élevée que celle des populations de race homogène des pays les plus riches et les plus avancés de l'Europe.

Dans la Grande-Bretagne, la moyenne annuelle a été comme suit :

1801 à 1821, 1,61/00 ;
1821 à 1841, 1,42/00 ;
1841 à 1851, 0,85/00 ;

En France, 1762 à 1801, 0,65/00 ;
1821 à 1831, 0,69/00 ;
1831 à 1841, 0,50/00 ;
1841 à 1851, 0,46/00 ;
1851 à 1866, 0,63/00 ;
En Belgique, de 1831 à 1857, 0,79/00 ;
1857 à 1866, 0,63/00 ;
En Russie, de 1803 à 1822, 1,8/00 ;
1822 à 1851, 1,6/00.

Ainsi l'augmentation de la population canadienne française l'emporte du double, sur celle des populations européennes les plus riches et les plus avancées.

Aux Etats Unis, la population a augmenté de 3,77/00 par année de 1840 à 1850 ; de 3,79/00 de 1850 à 1860 ; de 2,08/00 de 1860 à 1870, ce qui donne une moyenne de 3,21/00 pour cette période de trente ans. Mais, de l'accroissement total de 19,393,682 personnes durant ces trente ans, il faut déduire 10,590,764 immigrés, ce qui fait descendre à moins de 75/00 le croît naturel de la population américaine et le porte à 0,80/00 seulement. Cette diminution s'est accentuée d'époque en époque et accuse un état de choses qui est depuis longtemps prévu par quelques économistes américains. Dans les cinquante ans compris entre 1790 et 1840, le percentage du croit naturel a baissé comme suit :

1790 à 1800, 2,90/00 ;
1800 à 1810, 2,89/00 ;
1810 à 1820, 2,81/00 ;
1820 à 1830, 2,72/00 ;
1830 à 1840, 2,60/00 ; ce qui montre que la progression descendante augmente constamment dans un rapport considérable.

Pour avoir une juste idée du croît naturel des Canadiens-français et de leur étonnante puissance de multiplication, il faudrait ajouter au percentage donné plus haut ce que représente la déperdition causée par l'émigration. M. Rameau, qui en a fait une étude spéciale et minutieuse, suppute ainsi cette déperdition jusqu'à 1860 :.....

" 1e Nous avons estimé que le déficit produit avant 1760 par l'effet des coureurs de bois pouvait être estimé à cette époque à 35,000 âmes ; 2o depuis 1760 jusqu'à nos jours on peut évaluer

en moyenne le chiffre des pertes sur les levées annuelles des voyageurs de l'Ouest à 200 hommes qui ne revenaient plus; total, 20,000; 3° l'émigration aux Etats-Unis a enlevé depuis 40 ans au moins 100,000 personnes.

"Soit en tout 155,000 individus perdus pour le Canada depuis 1760. En calculant l'accroissement composé de ces émigrés depuis les diverses époques de leur départ, on trouve que la population française... serait plus forte aujourd'hui de 5 à 600, 000 habitants au moins, si tous y étaient restés.

"Dans cette étonnante progression, qui représente plus de 25 fois le chiffre de la population française de 1760, nous trouverions donc sur l'ensemble de cette période séculaire un accroissement annuel de 3.40 pour 100."

Pour la période comprise entre 1844 et 1860, M. Rameau établit une moyenne de 3.60 pour 100, et il ajoute: "Il est inutile de démontrer que ce développement est dû tout entier au mouvement des naissances, puisque l'émigration française (de France) est tellement nulle au Bas-Canada, que l'on n'y comptait pas en 1857 plus de 359 individus natifs de France. Or, ce croît naturel de 3.60 pour 100 par an, qui suppose le doublement de la population tous les dix-neuf ans, dépasse de beaucoup la moyenne fournie par les Etats-Unis, qui n'est guère que de 2.50 pour 100 par an. Il est supérieur également à celle des Anglais du Haut-Canada, qui n'atteint que trois pour 100 par an."

L'émigration des canadiens-français aux Etats-Unis a pris, depuis 1860, époque à laquelle M. Rameau a publié son livre, des proportions qu'elle n'avait jamais eues jusqu'alors. L'enrôlement dans les troupes américaines, pendant la guerre civile, l'emploi dans les établissements manufacturiers, durant les années de prospérité et d'activité extraordinaires qui ont suivi le rétablissement de la paix, ont dû attirer aux Etats-Unis pas moins de 75,000 Canadiens-français de 1860 à 1871, ce qui porterait le chiffre de la population française à plus d'un million, au lieu de 829.817 que donne le dernier recensement. Nous aurions alors pour la dernière décade une augmentation de 157,202, au lieu de 82,202 et de 1.84/00 au lieu de 0.96/00 pour la moyenne de l'augmentation annuelle. Heureusemeut pour nous que la situation économique des Etats-Unis subit des modifications radicales qui, en empirant la condition des classes ouvrières dans ce pays, opposeront une barrière puissante à l'émigration

de la province vers les centres américains et feront disparaître chez nos populations le désir d'émigrer, qui était presque passé à l'état de manie. La seule circonstance, d'un caractère prononcé, qui puisse affecter le croît naturel de la population canadienne-française à l'avenir, est le dégoût pour les travaux des champs qui s'empare d'une partie de la jeunesse des campagnes, attirée dans les villes par l'appât séducteur, mais trompant, des gros salaires et des jouissances qu'elle trouve dans les grands centres. Pour un nombre donné, la population franco-canadienne se multiplie bien plus rapidement dans les campagnes que dans les villes, par l'excédant des naissances sur les décès : les mariages sont comparativement moins nombreux et surtout bien moins féconds dans les grands centres que dans les régions rurales.

En prenant la population totale de la province — origines française, anglaise, etc.,—on forme le tableau suivant, pour les cent six années comprises de 1765 à 1871, sous la domination anglaise :

ANNÉES.	POPULATION TOTALE.	AUGMENT. TOTALE.	EN	PERCENTAGE TOTAL.	PERCENTAGE ANNUEL.
1765	69,810				
1784	113,012	43,202	19 ans	61,88 pour 100	3,25/00
1790	161,311	48,299	6 "	42,73 " 100	7,12/00
1825	479,288	317,977	35 "	197,12 " 100	5,63/00
1831	553,134	53,846	6 "	11,23 " 100	1,87/00
1844	697,084	163,950	13 "	29,23 " 100	2,25/00
1851	890,261	213,197	7 "	30,57 " 100	4,36/00
1861	1,111,566	221,305	10 "	24,86 " 100	2,48/00
1871	1,191,516	74,950	10 "	7,19 " 100	0,71/00

Ce tableau donne une moyenne d'augmentation de 3.46 pour 100. Dans cette proportion, la population se double en moins de vingt-neuf ans, en sorte que la province de Québec aurait une population de 2,385,032 personnes en 1900 et de 4,766,064 en 1929, si la progression suit la même proportion. D'après la moyenne des deux dernières décades, 1.59 pour 100 par année, la population ne se doublerait que tous les soixante-deux ans, à peu près, en sorte qu'elle n'atteindrait qu'en 1933 le chiffre de 2,385,032 et qu'en 1995 celui de 4,766,064. Mais ces derniers chiffres ne représentent pas notre véritable position, puisqu'ils se rapportent aux vingt années durant lesquelles l'immigration

a été la moins nombreuse et l'émigration la plus considérable, état de choses qui est complètement renversé depuis quelques années. On peut donc, sans craindre de faire erreur, prendre comme exacts, à peu près, les chiffres d'après lesquels notre population se doublerait tous les vingt-neuf ans.

Aux Etats-Unis la population totale, blanche et noire, a progressé de 1800 à 1870, dans les proportions suivantes :—de 1800 à 1810, 3,65/00 ; 1810 à 1820, 3,30/00 ; 1820 à 1830, 3,50/00 ; 1830 à 1840, 3,25/00 ; 1840 à 1850, 3,60/00 ; 1850 à 1860, 3,54/0 ; 1860 à 1870, 2,26/00. Ce qui donne pour ces soixante-dix ans une augmentation annuelle moyenne de 3.30 pour 100, au lieu de 3,46 pour 100 que nous avons trouvé pour la province de Québec. Ainsi, il faut à la population américaine plus de trente ans pour se doubler, tandis qu'il en faut moins de vingt-neuf à celle de la province de Québec. Et l'accroissement de la population aux Etats-Unis est bien plus précaire qu'ici, puisque là, il dépend en grande partie de l'immigration, qui tend constamment à se ralentir ; tandis qu'ici il se produit presqu'exclusivement par l'excédant des naissances sur les décès, sans compter qu'au lieu de diminuer, l'immigration augmente depuis quelques années.

Dans les divers pays de l'Europe, le percentage moyen de l'augmentation annuelle a été comme suit, pour des périodes différentes, il est vrai :

Saxe Royale, 1817-55, 1,80/00 ;
Russie, 1803-51, 1,7/00 ;
Prusse, 1814-56, 1,40/00 ;
Pays-Bas, 1830-57, 1,3/00 ;
Norwége, 1815-55, 1,21/00 ;
Danemark, 1850-60, 0,98/00 ;
Espagne, 1797-1857, 0,95/00 ;
Wurtemberg, 1815-43, 0,91/00 ;
Autriche, 1815-51, 0,84/00 ;
Suède, 1800-55, 0.84/00 ;
Belgique, 1831-57, 0,79/00 ;
Bavière, 1815-55, 0,76/00 ;
Grande-Bretagne, 1801-71, 0,62/00 ;
France, 1700-1856, 0,42/00 ;
Hanovre, 1833-55, 0,36/00.

La Saxe, dont la population accuse l'accroissement le plus considérable de tous les pays européens, n'a atteint que juste la

moitié du chiffre de la province de Québec, et tous les autres sont restés bien au-dessous. S'il est permis de juger des mœurs et de la prospérité d'un peuple par la rapidité de sa multiplication, on peut dire avec orgueil que sous ce rapport la population de notre province occupe le premier rang dans le monde, puisqu'elle a le dessus même sur les Etats-Unis.

II

DISTRIBUTION DE LA POPULATION.

La province de Québec est surtout un pays agricole ; ce qui indique assez que sa population n'est guère agglomérée : elle ne compte que dix grands centres qui, à tous les points de vue, peuvent être désignés sous le nom de *villes*. Le tableau suivant fait voir leur population en 1861 et en 1871, l'augmentation ou la diminution qu'elle a subie et la superficie, en acres, qu'occupe chacune de ces villes :

VILLES.	POPULATION EN 1861	POPULATION EN 1871.	AUGMENTATION.	PERCENTAGE TOTAL.	PERCENTAGE ANNUEL.
Montréal.....	100,723	126,095	25,372	25.18 p. 100	2.51 p. 100
Québec	59,500	54,699	199	0.35 " 100	0.03 " 100
Lévis	10,470	13,021	2,551	24.36 " 100	2.43 " 100
Trois-Rivières .	6,058	8,414	1,356	22.38 " 100	2.23 " 100
Hull.....	3,711	8,318	4,597	123.87 " 100	12.38 " 100
Sorel	3,550	5,636	2,086	58.75 " 100	5.87 " 100
Sherbrooke ...	2,974	4,432	1,458	49.02 " 100	4.90 " 100
St. Hyacinthe..	2,000	3,746	1,746	87.30 " 100	8.03 " 100
St. Jean.....	3,317	3,022	— 295	0.38 " 100	0.08 " 100
Rimouski.....	3,350	4,029	679	20.26 " 100	2.02 " 100
	195,646	236,412	40,759	20.83 " 100	2.08 " 100

Quelques-uns de ces chiffres diffèrent un peu de ceux qui sont donnés dans les recensements de 1861 et de 1871 ; mais ces changements sont nécessaires. Ainsi, il est évident que la population du village St. Jean-Baptiste, du Côteau St. Louis et de la paroisse de Montréal doit être comprise,—au point de vue de la division en population de ville et population de campagne—avec celle de la ville même de Montréal, puisque ces différentes localités forment les faubourgs ou la banlieue naturelle de Montréal. D'ailleurs, le recensement de 1871 procède d'une

façon analogue quant à la population de Québec, en comprenant dans la population de la ville, celle de Québec-Sud, ou St. Sauveur et de Québec-Nord, localités qui forment bien partie de la banlieue, mais qui sont situées en dehors des limites de la ville.

Le chiffre de la population de St. Hyacinthe a pareillement subi une modification nécessaire. En 1861, le recensement mentionnait 3,636 âmes pour la paroisse, et 3,695 pour le séminaire et les couvents. La paroisse comprenait alors la ville,—St. Hyacinthe le Confesseur,—et la paroisse actuelle,—Notre-Dame de St. Hyacinthe.—Or, la population occupant le territoire qui forme la paroisse actuelle s'élevait à cette époque à 1,800 personnes environ, ce qui laisserait une population de 1,836 âmes pour le territoire renfermé aujourd'hui dans les limites de la ville. De la population du séminaire et des couvents, qui est certainement beaucoup trop élevée, il faut naturellement défalquer le nombre des élèves et ne prendre que celui des prêtres, des religieuses, des domestiques, des pensionnaires permanents, et des infirmes à l'Hôtel-Dieu—cent cinquante personnes au plus—et les ajouter aux 1,836 qui forment le reste de la population, ce qui donne un total de 1,986 ou, en chiffres ronds, 2,000 âmes. Ce sont les bases sur lesquelles reposent les chiffres du recensement de 1871, et outre que ces changements fournissent le seul moyen de trouver le chiffre exact de la population de la ville, il fallait les faire pour établir une comparaison régulière entre 1861 et 1871. Quant à Lévis, les chiffres donnés pour les deux époques comprennent la population de St. Joseph, de Lauzon et de Bienville qui, s'ils ont des organisations municipales distinctes, n'en forment pas moins à tous les autres points de vue, une seule et même ville avec Notre-Dame de la Victoire.

Tel qu'il est donné, ce tableau constate que la population de ces dix villes s'est accrue en dix ans de 40,759 personnes, ou de 20.83 pour 100, avec une moyenne annuelle de 2.08/00. L'augmentation pour Montréal et pour Québec surtout a été diminuée par le retrait des garnisons anglaises, qui se trouvaient dans ces deux villes en 1861 et qui n'y étaient plus en 1871 : en tenant compte de cette circonstance, on peut dire que l'accroissement de la population civile ou sédentaire de Québec, durant cette période décennale, a été d'environ 20 pour 100, ou de 0.2/00 par an.

La population rurale, c'est-à-dire celle qui est représentée par la différence entre le chiffre de la population totale et celui de la population des villes, comprenait 915,920 personnes en 1861, et 955,104 en 1871, ce qui accuse une augmentation de 39,184, faisant 4,27 pour 100 pour toute la décade et 0,42/00 par année. Ce percentage est bien au-dessous de celui de l'accroissement de la population dans les villes qui donne une moyenne annuelle de 2,08/00. Cette agglomération de la population dans les villes explique jusqu'à un certain point la diminution dans l'accroissement de la population de toute la province, qui est tombé de 2.48/00 par année en 1861, à 0,71/00 en 1871.

A la campagne, il se manifeste malheureusement chez la jeunesse des deux sexes un éloignement, un dégoût assez prononcé pour les travaux des champs et un entraînement correspondant pour la vie des villes. L'ouverture d'un certain nombre d'établissements industriels dans les villes, de 1861 à 1871, a puissamment stimulé cet entraînement vers les grands centres, qui offrent, en même temps que de gros salaires à gagner, des jouissances toujours recherchées avec d'autant plus d'avidité, qu'on n'en connaît pas tous les dangers.

Au lieu de se faire un avenir sûr en défrichant et cultivant le sol, ces jeunes gens préfèrent travailler dans les usines, où ils gagnent sans économiser, vivant au jour le jour, sans guère s'occuper de l'avenir. On comprend facilement que ce genre de vie éloigne du mariage, de même que les travaux des champs, *l'ouverture d'une terre*, l'exploitation d'une ferme, portent à l'union conjugale. Aussi, il est constant que comparativement à ceux des campagnes, très peu de jeunes gens des villes se marient ; contre dix des premiers, il n'y en a peut-être pas quatre des seconds, dans les mêmes classes, qui contractent mariage, et ceux qui le font sont plus âgés à la ville qu'à la campagne. D'ailleurs, les familles sont bien moins nombreuses dans les villes que dans les campagnes. En 1861, les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières comptaient 4,02 personnes par chaque famille en ménage et les campagnes, y compris les autres villes, une famille par 6,40 individus. En 1871 il y avait dans ces mêmes villes par famille 5,07 personnes, et 10,29 dans le reste du pays : ce qui indique assez que les mariages sont beaucoup plus féconds dans les campagnes que dans les villes.

Le tableau suivant fait voir la distribution de la population dans les colléges électoraux, la superficie de chaque collége et le nombre d'habitants par chaque mille carré ; ainsi que l'augmentation ou la diminution de la population durant la période décimale 1861–1871 :

COLLÉGES ÉLECTORAUX.	POPULATION.		AUGMENTATION.		SUPERFICIE.	NOMBRE PAR MILLE.
	1861	1871	Nombre.	Pour 100		
Pontiac.....	14,125	16,547	2,422	17.14	20,798.29	00.79
Ottawa	27,757	37,892	10,135	36.51	5,706.60	6.81
Argenteuil	12,897	12,806	— 91	— 0.71	937.03	13.66
Deux-Montagnes.	18,408	15,615	— 2,793	— 17.87	258.10	60.52
Laval	10,507	9,472	— 1,035	— 10.92	84.69	112.76
Terrebonne	19,494	19,591	97	0.44	544.22	36.01
L'Assomption....	17,355	15,473	1,882	12.15	248.04	62.39
Montcalm.....	14,724	12,742	— 1,982	— 15.55	40,040.09	0.31
Joliette	21,198	23,075	1,877	8.84	2,666.01	8.64
Berthier.....	19,608	19,993	385	1.96	2,347.51	8.47
Montréal Centre..	24,425	23,903	— 522	— 2.19	1.18	
" Est.....	37,072	46,291	9,219	24.86	1.80	
" Ouest..	28,826	37,031	8,205	31.23	2.18	
Hochelaga	16,474	25,640	9,166	55.63	76.02	337.42
Jacques-Cartier ..	11,218	11,179	— 39	— 0.03	87.55	128.59
Vaudreuil	12,283	11,003	— 1,280	— 11.63	182.03	50.45
Soulanges	12,221	10,808	— 1,413	— 13.07	137.21	78.88
Beauharnois	15,742	14,757	— 985	— 6.67	137.95	107.71
Huntingdon.....	17,491	16,304	— 1,187	— 7.28	399.04	40.86
Laprairie	14,475	11,861	— 2,614	— 22.03	172.80	68.95
Napierville.....	14,513	11,688	— 2,825	— 24.17	151.75	77.40
St. Jean.... ...	14,853	12,122	— 2,731	— 22.52	176.51	68.87
Chambly.....	13,132	10,498	— 2,634	— 25.09	158.86	66.44
Verchères.....	15,485	12,717	— 2,768	— 21.76	195.00	65.21
Richelieu	19,070	20,048	978	5.12	189.07	106.46
St. Hyacinthe...	18,877	18,310	— 567	— 3.09	262.69	69.88
Bagot	18,841	19,491	650	3.44	335.65	55.19
Chateauguay....	17,837	16,166	— 1,671	— 10.33	249.75	56.89
Rouville.....	18,227	17,634	— 593	— 3.36	243.80	72.56
Iberville	16,891	15,413	— 1,478	— 8.75	189.00	81.54
Missisquoi.....	18,606	15,922	— 1,484	— 8.78	342.39	49.47
Brome	12,732	13,657	1,025	8.05	467.89	29.88
Shefford	17,779	19,077	1,268	7.12	559.00	34.12
Maskinongé	14,790	15,079	289	1.90	3,205.19	4.70
St. Maurice.....	10,493	10,658	165	1.58	2.585.00	4.12
Trois-Rivières ...	6,665	8,414	1,749	26.24	17.65	494.35
Champlain	20,008	21,643	1,635	8.17	4,512.22	4.79
Yamaska.....	16,045	16,317	272	1.07	261.25	64.05

COLLÉGES ÉLECORAUX.	POPULATION.		AUGMENTATION.		SUPERFICIE.	NOMBRE PAR MILLE.
	1861	1871	Nombre.	Pour 100		
Nicolet	21,941	23,262	1,321	6 02	592.68	39.46
Drummond / Arthabaska ..	25,451	31,892	6,441	25.30	1,310.65	24.34
Richmond / Wolfe	15,432	20,036	4,604	29.83	1,190.03	16.83
Sherbrooke.....	5,889	8,516	2,627	44.58	219.21	38.88
Stanstead	12,258	13,138	880	7.17	407.19	32.27
Compton.....	10,210	13,665	3,455	33.83	138.00	99.00
Portneuf.....	21,291	23,216	4,925	9.04	7,256.09	3.19
Québec (comté)..	19,012	19,607	595	3.12	2,597.96	7.55
Québoc-Ouest....	12,913	13,206	293	2.26	1.90	
Québec-Centre...	20,607	18,188	— 2,419	11.73	11.53 1.40	
Québec-Est.....	26,470	28,305	1,835	6.93	8.23	
Montmmorency..	11,136	12,085	949	8.52	2,182.93	5.53
Charlevoix	15,223	15,611	388	2.54	1,959.00	7.96
Chicoutimi / Saguenay ..	16,579	22,980	6,401	38.60	93,352.86	0.02
Lévis	22,091	24,831	2,740	12.40	256.47	97.00
Lotbinière.....	20,018	20,606	588	2.93	719.75	28.65
Mégantic.....	16,200	18,879	2,679	16.80	743.34	25.40
Beauce.....	22,105	27,253	5,148	23.42	1,836.86	14.87
Dorchester	16,195	17,779	1,584	9.77	911.45	19.51
Bellechasse	16,062	17,637	1,575	9.80	672.45	26.24
Montmagny	13,386	13,555	169	1.28	623.36	21.75
L'Islet.....	12,300	13,517	1,217	9.89	793.16	17.04
Kamouraska.....	21,058	21,254	196	0.98	1,017.55	20.89
Témiscouata.....	18,561	22,491	3,930	21.11	1,771.31	12.13
Rimouski	20,854	27,418	6,564	31.47	4.131.68	5.56
Bonaventure.....	13,092	15,923	2,831	21.62	3,276.06	4.27
Gaspé	14,077	18,729	4,652	33.46	4,546.78	4.11
Total.....	1,111,566	1,191,516	79,950	7.19	193,355.00	6.05

Les décimales de la surperficie sont omises dans la division de la population de chaque comté, en sorte que les chiffres qui expriment la densité de la population ne sont strictement exacts qu'à cette différence près, mais le chiffre représentant la densité de la population de toute la provinco, 6,05 par mille caré, est mathématiquement vrai. On peut dire, sans craindre de faire erreur, que le territoire de la province, déduction faite des parties qui ne sont pas susceptibles de culture, pourrait supporter une population dix fois plus nombreuse, ou de soixante-cinq personnes par mille carré, ce qui supposerait une population de

11,915,160 âmes. Le tableau suivant, emprunté au *Statesman's Year Book* de Martin pour 1876, à l'exception des chiffres relatifs à la province de Québec, montre qu'il n'y a pas d'exagération à porter à 11,915,160 personnes le chiffre de la population—que notre territoire pourrait faire vivre dans l'aisance et la prospérité :

PAYS.	ANNÉE.	POPULATION TOTALE.	SUPERFICIE EN MILLE CARRÉ.	POPULATION PAR MILLE CARRÉ.
Belgique	1873	5,253,821	11,372	460
Royaume-Uni	1871	31,817,108	119,924	265
Italie	1871	26,796,253	112,677	237
Japon	1872	33,110,825	156,604	211
Inde Anglaise	1872	190,563,048	904,049	210
Allemagne	1871	41.009,999	212,091	193
Pays-Bas	1872	3,674,402	20,527	179
Suisse	1870	2,669,147	15,233	175
Autriche-Hongrie	1869	35,904,435	226,406	158
France	1872	36,102,921	201,900	150
Danemark	1870	1,784.741	14,553	111
Chine	.....	425,213,152	3,924,627	110
Portugal	1868	3,955,152	36,510	108
Espagne	1860	16,301,851	182,758	90
Grèce	1871	1,547,874	19,941	73
Suède et Norwége	1872	6,001,310	288,771	21
Turquie	1844	35,350,000	1,812,048	20
Egypte	1872	16,922,000	849,000	19
Chili	1875	2,068,447	130,977	15
Etats-Unis	1870	38,558,371	3,603,844	12
Empire Russe	1867	82,472,022	8,404,767	11
Mexique	1873	9,343,470	743,948	11
Colombie	1871	2,916,703	455,673	7
Province de Québec	1871	1,191,516	193,355	6,06
Uraguay	1873	450,000	73,538	6
Bolivie	1861	1,742,352	473,300	4
Conféd. Argentine	1869	1,736,922	515,700	3
Brésil	1872	10,196,328	3,275,326	3

(*A continuer.*)

J. C. LANGELIER.

HISTOIRE

DE LA

COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

Un des faits les plus intéressants que nous pouvons enregistrer dans cette revue est l'activité que les études historiques ont prise depuis quelque temps en Canada. Plusieurs écrivains éminents, des publicistes et des hommes politiques en ont fait l'objet de leurs recherches. On a réuni un grand nombre de documents aux centres principaux, comme à Québec, à Ottawa et à Montréal. Il n'y a pas jusqu'aux travaux littéraires qui ne s'inspirent de nos traditions. Nous constatons un élan et l'on semble croire enfin que nous avons une histoire nationale.

Nous voudrions pour servir cette généreuse aspiration, faire connaître les principales sources d'informations auxquelles on peut recourir.

Nous commencerons par un ouvrage qui n'est pas terminé, mais qui n'en a pas moins une très-grande valeur, à cause des renseignements nouveaux qu'il révèle. Rien n'empêchera ensuite de passer en revue les ouvrages qui le complètent. C'est ainsi que nous pourrons réunir la série des écrivains de notre histoire, pour les mettre utilement en œuvre.

L'histoire monumentale de M. Faillon est assez connue. Peu de personnes, cependant, ont une idée exacte de l'immensité des travaux accomplis par cet auteur, de l'activité qu'il a dû déployer et du bonheur qui est venu souvent couronner ses nombreuses recherches.

Nous allons en donner une énumération aussi étendue que possible (1).

---

(1) Nous aimons à citer ici une appréciation donnée par la *Bibliographie Catholique*, lors de l'apparition de l'ouvrage.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, ETC.

" Voici une histoire de longue haleine, une histoire consciencieuse, puisée aux sources, et dont la religion et le patriotisme ont inspiré toutes les pages. Nous avons de très-nombreux ouvrages sur le Canada, mais ils sont loin d'avoir

On peut croire que M. Faillon a pris connaissance de tout ce qui se rapportait à son sujet, et l'on en a la preuve dans les citations qu'il donne si fidèlement à chaque page.

Les ouvrages qui concernent l'Amérique sont nombreux. Charlevoix, qui écrivait il y a cent cinquante ans, a dressé la table de ceux qui avaient été publiés jusqu'à son époque : il en

---

épuisé un sujet si intéressant ; un savant pieux et modeste a voulu apporter le fruit de ses recherches. De nombreux voyages au Canada, sept ans de séjour en ce pays, lui ont rendu possible la composition de cet ouvrage sur le lieu même. Dans ce but il a compulsé les archives de la marine, celles du ministère des affaires étrangères, celles du ministère de la guerre, du dépot des fortifications, les archives de l'Etat, les manuscrits des grandes bibliothèques de Paris, du Séminaire de St. Sulpice, de la préfecture de Versailles, de l'Archevêché et de la préfecture de Rouen, du musée Britannique. Cette énumération n'est même pas complète, car à la marge des pages nous voyons figurer beaucoup d'autres documents où il a puisé. Au milieu de tous ces matériaux, la marche de son livre n'est ni embarassée, ni confuse ; tout est clair, net et précis ; tout vient à sa place et à son heure. En se conformant d'habitude à l'ordre chronologique, il n'a eu garde d'entasser, année par année, tous les faits de la même date ; il a souvent, pour être plus clair et pour soulager la mémoire du lecteur, donné tout un chapitre d'une catégorie spéciale d'évènements, indiquant ceux d'une autre nature qu'il trouvait sur sa route, et qu'il se réservait de développer plus tard, rattachant par quelques brèves paroles le passé au présent, et faisant par là de la succession des choses une chaîne où l'œil ne rencontre aucune solution de continuité, où tout se déroule dans un ensemble harmonieux et sympathique.

" En interrogeant les sources pour leur demander la vérité historique qu'elles seules possèdent, il n'a pas négligé les travaux connus, il se plait souvent à les citer ; mais avec une grande sureté de critique, il sait aussi les combattre dans une discussion où il y a toujours autant de charité que de savoir et de bon goût ; il n'est pas jusqu'au Père Charlevoix dont *l'Histoire de la Nouvelle France* jouit, du reste, d'une réputation méritée, qu'il ne prenne à partie, soit dans des notes sobres qui sont réjetées au bas du texte, soit dans d'autres beaucoup plus étendues, qui terminent le premier volume, *et nous ont paru un modèle du genre.* Enfin pour compléter cette vaste étude, dont l'érudition doit effrayer la légèreté de notre temps, il résume dans des tables fort étendues, au commencement de chaque volume, toute la série des faits. C'est un compendium précieux de l'ouvrage.—Jetons maintenant un regard sur cette œuvre de bénédictin. Enfin le critique termine l'examen de la première partie en disant : Dans sa modestie, l'auteur croit n'avoir fait qu'une ébauche ; aucun de ses lecteurs ne partagera son avis ; tous féliciteront la religion, la science et le Canada, en voyant un sujet d'une telle richesse confié à des mains si expérimentées."

En parcourant le travail de M. Faillon, on reconnait que ces louanges sont bien méritées.

cite plus de quatre-vingts, dont nous retrouvons presque tous les noms dans *l'Histoire de la Colonie Française.* Mais à ces livres, il faut ajouter d'autres sources considérables d'informations, que M. Faillon a étudiées. Ainsi, il a parcouru les actes de l'Etat Civil des principales paroisses du Canada, les documents déposés dans les communautés religieuses du pays, et ceux qu'on trouve en France, dans les maisons-mères de ces communautés ; enfin il a pris connaissance de la correspondance des officiers du gouvernement, déposée aux ministères de la marine, de la guerre, des affaires étrangères, à la bibliothèque du Louvre. Le musée Britannique, les Archives de la Propagande, lui ont fourni des renseignements importants et jusque là ignorés.

C'est ainsi qu'il s'était formé comme une immense bibliothèque de notes, d'extraits et de copies. Il voulait conduire son histoire, depuis la première navigation de Jacques Cartier, jusqu'à la fin de l'occupation du gouvernement français, en 1760 ; mais trois volumes seulement furent terminés ; ils nous mènent jusqu'à l'année 1675.

L'œuvre entière aurait probablement compris huit à dix volumes in-quarto. M. Faillon s'y était préparé de longue main, et il avait déjà publié plusieurs ouvrages qui devaient être comme les appendices de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada.*

I

Dans son introduction, M. Faillon ne se contente pas de mentionner les sentiments des principaux auteurs sur la date des premières explorations du continent transatlantique, mais il les cite, indiquant avec soin l'édition qu'il a consultée, l'endroit, la page, de manière à faciliter toute recherche à ceux qui voudraient vérifier les textes et en apprécier la valeur.

Il établit, d'après ces auteurs, que longtemps avant Jacques Cartier, des marins de tout le littoral de la France, depuis Dieppe et St. Malo jusqu'à la Rochelle et Bayonne, allaient tous les ans pêcher sur les côtes du Nouveau-Monde. On les appelait *Terres-Neuviers*, ou explorateurs des Terres-Neuves, etc.

Prenant ensuite le récit de Jacques Cartier, il l'analyse, le commente avec beaucoup d'habileté, à l'aide des nombreuses pièces justificatives qu'il a trouvées. Il cite, par exemple, les

lettres patentes que François I accorda à Jacques Cartier en 1540, sur l'instante recommandation de Phillippe de Chabot, grand amiral de France. Au besoin, il s'appuie sur les relations de Champlain, de Lescarbot, du pilote Alfonse de la Saintonge, pour confirmer les assertions de leur illustre devancier.

A propos de Phillippe de Chabot, M. Faillon fait ressortir la gloire qu'il a eue de décider cette expédition, et de choisir un homme d'un aussi grand mérite que Jacques Cartier(1). Quand il parle de l'évêque Briconnet, qui bénit le second voyage du capitaine malouin, il nous dit, d'après la *Gallia Christiana*, quel était le mérite de cet illustre prélat. Ce sont des détails qu'on aime à retrouver, et que M. Faillon n'a garde d'omettre, quand il s'agit des personnages éminents qui ont pris part, en France, à ces expéditions lointaines, comme le Président Jeannin, le Prince de Condé, le Cardinal de Richelieu, le grand ministre Colbert.

Les découvertes de Jacques Cartier sont décrites avec soin. Quelquefois on entend parler cet illustre capitaine, qui s'élève souvent jusqu'à une haute éloquence, principalement quand il s'agit des motifs religieux qui devaient déterminer le roi de France à former ces établissements au-delà des mers.

---

(1) Phillippe de Chabot, grand amiral de France, qui eut tant de part à l'établissement de la Nouvelle-France, était un des plus grands capitaines de son temps ; il s'était distingué aux batailles de Marignan et de Pavie ; en 1535, il conquit le Piémont sur les Espagnols. On voit sa statue funéraire au Musée du Louvre, exécutée par le grand artiste Jean Cousin.

C'est un chef-d'œuvre qui rappelle le style de Michel-Ange, dont Cousin avait été l'élève.

—(*A continuer.*)

LEGENDES CANADIENNES

I

INTRODUCTION (1)

Il y a une douzaine d'années, notre bonne ville de Québec possédait deux publications littéraires : Les *Soirées Canadiennes* et le *Foyer Canadien;* entre ces deux publications il existait une rivalité mortelle, si bien mortelle qu'elles en sont mortes l'une et l'autre.

Mon intime ami, M. Charles Taché, était le chef d'une des deux phalanges de collaborateurs, qui n'en avaient formé qu'une seule avant l'établissement du *Foyer*. A vrai dire, il se trouva bientôt le général, l'avant-garde, le corps d'armée et la réserve des *Soirées Canadiennes* ; il avait bien le droit de crier au secours. Aussi me fit-il à moi, alors montréalais, le plus touchant appel. J'aurais été un ami bien tiède, si je n'avais pas fait mon possible pour lui venir en aide, tandis qu'il montrait un courage si héroïque.

Seulement, il s'était mis en tête de me faire écrire dans la langue des dieux. Or, on ne fait point même de mauvais vers comme on le veut bien, lorsqu'on est chargé de la direction d'un département public, avec un traitement de mille louis. C'est surtout, je crois, le traitement qui est le plus grave obstacle.

Pour plaire à mon ami, je sacrifiai quelques pièces que je gardais depuis longtemps en portefeuille, et qui auraient dû peut-être y rester ; mais cela ne lui suffisait point. Il en voulait d'autres, et comme il est de ces hommes qui ne doutent de rien, il m'expédia les canevas de quelques légendes du pays, m'ordonnant de lui broder et de lui rimer tout cela, dans un délai de quelques semaines.

---

(1) Nous donnons comme *Introduction* aux Légendes Canadiennes de l'hon. M. Chauveau, la conférence qui en a précédé la lecture devant l'Institut-Canadien de Québec, le 16 janvier dernier.

Je me mis à l'œuvre, et me souvenant de Dalembert, dont Voltaire a dit :

Il se crut un grand homme et fit une préface,

tant bien que mal, je rimai d'abord un prologue.

Je commis l'imprudence d'en informer mon ami ; on est toujours trop pressé de se vanter de ces sortes de choses.

Chaque semaine, il m'écrivait pour avoir, sinon les légendes, du moins le prologue. Or, l'inspiration ne venait point, et je savais trop bien que si je lâchais les premiers vers, il faudrait m'exécuter jusqu'au bout. Je résistai, et pendant ma longue et savante résistance, les *Soirées* moururent. J'adressai à mon ami de très-sincères condoléances, et à moi-même, des félicitations plus sincères encore.

Plus tard, je me suis trouvé placé dans des circonstances plus favorables, sinon à l'inspiration poétique, du moins à l'exercice de la versification, à la recherche du rythme et de la rime, passe-temps qui en vaut bien un autre. J'avais perdu, il est vrai, le canevas des légendes, mais j'avais toujours ce fameux prologue qui, il me semblait, se désolait de rester ainsi dans l'obscurité et dans la solitude.

Il me revint alors à l'esprit des histoires que j'avais entendu raconter dans mon enfance, et, je ne sais comment ni pourquoi, ces bons vieux souvenirs se laissaient assez volontiers revêtir de la forme de l'alexandrin, noble costume qu'ils portaient un peu sans façon, croisant et mêlant les rimes comme au hasard, se permettant l'enjambement et une foule d'autres licences, plus ou moins tolérées dans la prosodie moderne.

Je m'y plaisais d'autant plus qu'avec ces histoires, je voyais ressusciter tout un monde disparu depuis bien longtemps.

Je croyais voir et entendre la bonne vieille petite grande tante qui m'avait conté plusieurs de ces récits, et qui mourut, au moment où elle s'y attendait le moins, à l'âge de quatre-vingt sept ans. Elle était si vive, si joyeuse, si bonne, si pieuse, si charitable ; elle se levait si volontiers et si lestement tous les matins, beau temps, mauvais temps, pour aller à la messe de cinq heures ; elle croyait si fermement à toutes ces terribles histoires qu'elle avait apprises de son mari ou des autres chasseurs, qui avaient exploré les postes du Roi, comme elle disait, Anticosti ou Itamamion, sur la côte du nord, où elle avait passé une partie de sa vie.

Je croyais aussi entendre ce bon serviteur de mon grand-père, ancien voyageur des pays d'en-haut, homme d'une taille presque colossale, qui me portait dans ses bras à l'école et me considérait comme une vraie petite merveille, parce que je pouvais lui épeler les enseignes des boutiques.

Le soir, quand ma mère avait fait aux serviteurs une lecture dans la *Vie des Saints*, il me contait une histoire ou me chantait une chanson. Il avait rapporté de ses voyages une habitude singulière — celle de passer des heures entières dans le plus profond silence, assis sur la marche d'un escalier, la tête appuyée sur ses mains et les coudes sur ses genoux. Il appelait cela *jongler*. Sans doute, il revoyait ainsi en esprit ses courses dans les pays lointains, les dangers qu'il avait courus, les privations qu'il avait endurées, aussi les plaisirs bruyants aux quels il s'était livré avec ses camarades. Devenu propriétaire et père de famille, il regrettait cependant la vie aventureuse d'autrefois, car après ses *jongleries*, il se montrait toujours plus brusque et moins aimable qu'à l'ordinaire. C'était du reste un excellent homme, honnête et religieux ; on pouvait le voir tous les après-midi à l'église, à genoux près du bénitier, un foulard rouge noué autour de sa tête, une large ceinture aux mille couleurs sur les reins, et roulant les grains de son chapelet.

Seulement, tous les automnes, lorsque les voyageurs et les gens des cages remplissaient la ville, il n'y pouvait tenir ; il se laissait débaucher par quelqu'ancien camarade et faisait *une petite fête*.

Dans l'été, c'était sur le perron de la petite rue du Trésor que ce brave homme faisait ses *conférences*, et il avait souvent d'autres auditeurs que moi. Lorsque j'avais été sage, on me permettait de rester à l'écouter jusqu'à huit heures ; mais j'étais presque toujours sage, car on me menaçait, si je ne l'étais pas, de m'envoyer coucher sous le *gros arbre*.

Ce gros arbre, c'était l'orme plus de deux fois séculaire, sous lequel on prétend que Champlain avait planté sa tente. Né païen, converti au catholicisme, puisqu'il fit longtemps partie du jardin des bons Pères Récollets, cet arbre est mort protestant, il y a déjà un bon nombre d'années. Son contemporain, le frêne de Madame de la Pelleterie, qui existe encore à l'ombre du cloître des Ursulines, est le dernier survivant de l'antique forêt qui couvrit jadis le promontoire de Stadaconé.

Quel bel orme c'était que celui de Champlain ! Ses rameaux s'étendaient au-dessus des maisons voisines ; on voyait de loin son dôme de verdure s'élever majestueusement entre les clochers des deux cathédrales. Les érables, les chênes, les tilleuls, qui ont la prétention de le remplacer dans la cour de l'église anglicane, n'égaleront jamais sa magnificence.

Un matin, il faisait plus clair que d'ordinaire dans notre maison ; c'est que pendant la nuit une tempête avait abattu la moitié du vieil arbre. Et c'est comme cela que la lumière nous vient quelquefois aux dépens de ce qui faisait notre bonheur !

Plus tard, des voisins trop craintifs, ou trop prudents, firent consommer l'œuvre de destruction par notre municipalité.

Avec l'orme de Champlain ont disparu des myriades d'oiseaux, des oiseaux comme il me semble que je n'en ai jamais vu depuis ! Il y en avait de tous les plumages et de tous les ramages et, je crois, aussi de tous les pays. Je ne veux pas être injuste envers les petits moineaux du Colonel Rhodes ; mais ils ne remplaceront jamais, pour moi, mes beaux oiseaux du temps passé.

On dit que Québec ne change point ! On flatte la bonne vieille cité d'une manière presque odieuse.

C'est comme le compliment de rigueur que l'on s'adresse entre vieilles connaissances, lorsqu'on ne s'est pas vu depuis des années—Comme tu n'es pas changé !—Et puis l'on se dit à part soi, chacun de son côté : Juste ciel, comme le voilà fait ! Dieu merci, je suis mieux conservé !

Québec ne change point ! Cela est bon à dire à ceux qui sont nés d'hier, aux nouveaux venus, à ceux qui n'ont point connu le Québec d'il y a quarante à cinquante ans !

Je ne dirai rien des rues ; il y en a encore, Dieu merci, d'assez étroites pour nous donner un peu d'ombre dans nos étés torrifiants et pour nous mettre à l'abri des aquilons dans nos redoutables hivers.

Je ne vous parlerai point des belles enseignes d'autrefois, du Neptune de la basse-ville, du Jupiter du faubourg St. Jean..... hélas ! les dieux s'en vont... les dieux sont partis ! Mais il nous reste encore ce que les anciens auraient appelé un demi-dieu, un héros ; il est tout près d'ici. C'est le général Wolfe. J'espère bien que si le progrès moderne, qui ne respecte rien, voulait le faire descendre de sa niche, l'Institut Canadien s'empresserait

d'offrir l'hospitalité à cet excellent voisin, et mettrait de côté pour cela tout préjugé national !

Je vous ferai grâces des portes de ville que l'on a démolies, des fortifications qui tombent en ruine. Il y a bien encore sept ou huit bonnes vieilles maisons du temps des Français, des couvents, des monastères, des églises vénérables par leur antiquité ; mais que d'autres édifices ont disparu ! Surtout que d'institutions, que d'usages, que d'habitudes, que de traditions sociales ne se retrouvent plus.

Où sont les brillants régiments qui, le dimanche à quatre heures—on n'était pas alors aussi puritain qu'aujourd'hui—paradaient au pied de l'esplanade, en présence de toute la population de la ville et des faubourgs ? Comme toute cette foule était bien mise, joyeusement habillée, avec du blanc et de belles couleurs que l'on trouverait trop voyantes aujourd'hui ! Comme les remparts étaient bien garnis ; les petits garçons et les petites filles dans leurs plus belles toilettes, s'échelonnaient sur le talus des terre-pleins ; de loin l'on eût dit un jardin en amphithéâtre !

Les beaux corps de musique, les beaux officiers de l'état-major à cheval et caracollant, avec leurs panaches qui s'agitaient sur leurs têtes, avec leurs belles épaulettes d'or—il n'y a plus d'épaulettes que dans la marine—les sapeurs à barbe imposante qui marchaient en avant, et surtout les impayables tambours majors, qui savaient si bien lancer leur canne en l'air et la ratrapper adroitement, dont les uniformes et la démarche faisaient les délices de la foule : tout cela, où le retrouverons-nous ?

Et la grande *garde montante* à midi, lorsque la musique d'un des régiments — il y en avait toujours au moins deux, sans compter l'artillerie et les ingénieurs royaux — venait se faire entendre sous les fenêtres du Château St. Louis — tandis que l'on allait relever toutes les autres gardes de la ville ! Les fashionables et les oisifs avaient là comme une espèce de rendez-vous, au beau milieu de la journée ; c'était là que se produisaient d'abord les airs nouveaux — le *Di triste palpiti* par exemple—pour se repéter ensuite sur tous les pianos de la ville. La bonne aubaine aussi pour les externes du séminaire, que l'on voyait toujours là avec leurs livres et leurs cahiers sous le bras, avec leurs *frilles*, leurs capots bleus et leurs ceintures à flèches omnicolores — des ceintures comme il n'y en a

plus — groupes joyeux qui s'approchaient aussi près que possible du cercle magique formé par les musiciens de Sa Majesté ! Que de *pensums* gagnés à écouter les disciples d'Euterpe, et peut-être un peu à regarder les jolies dryades et hamadryades, qui causaient avec les enfants de Mars.

Et à propos de ces écoliers, que de choses sont différentes aujourd'hui ! Sans parler des vacances à St. Joachim — les grandes vacances comme on les appelait — sans parler des brillants examens du temps de M. Holmes, que j'en aurais à dire sur les séminaristes d'autrefois ! Mais il faudrait une conférence *ad hoc !*

Il y eut presque toujours un régiment d'écoliers, en mémoire sans doute des élèves du Cap Tourmente qui se distinguèrent autrefois, et peut-être aussi en souvenir du fameux *coup des écoliers*, si célèbre dans notre histoire. On paradait dans la grande cour, avec fusils sans plaques, sabres de fer-blanc, drapeaux déployés et tambour battant.

Un des grands plaisirs, c'était de sortir en camail l'hiver pour les enterrements. Il y avait alors beaucoup de processions qui ne se font plus ; on portait le bon Dieu solennellement aux malades. Maintenant il n'y a plus que la grande procession de la Fête-Dieu : espérons du moins qu'on n'y renoncera jamais.

Le camail noir, espèce de domino peu gracieux, je l'avoue, et qui donnait au clergé un faux air des confréries de pénitents qui font partie des cortéges funèbres en Italie et dans le midi de la France — le camail attristait bien un peu nos églises pendant tout l'hiver ; mais aussi, aux belles matines de Pâques, lorsque les prêtres, les séminaristes, les enfants de chœur, en surplis et la tête poudrée à blanc, faisaient leur entrée, l'allégresse générale s'augmentait, il semble, de tout le contraste qu'il y avait avec le sombre costume d'hiver.

Malgré ce vêtement confortable, nous gagnions assez souvent, dans nos excursions funéraires, un rhume aggravé d'une remontrance paternelle et d'un *pensum* pour quelque devoir négligé. La compensation consistait dans quelques deniers, que la fabrique nous payait à la fin de l'année.

Si l'on était gourmand, cela passait tout droit chez le pâtissier ; si au contraire, studieux, le libraire en faisait son profit. Je sais des gens qui sont très-fiers de leurs belles bibliothèques, et qui ne songent peut-être pas assez que c'est à cette modeste ressource qu'ils doivent d'être devenus bibliophiles.

Il y eut aussi parmi les externes une compagnie de pompiers. Le costume imposant que cela leur permettait de revêtir, le tapage que cela leur permettait de faire, entraient bien pour autant que le patriotisme dans leur ardeur civique. Je me rappelle que la compagnie arriva la seconde à l'incendie du Château St. Louis, le 23 janvier 1834, et que le capitaine Joseph De Blois fut récompensé en conséquence.

Cette institution n'eut que peu de durée : maîtres et parents trouvèrent qu'il y avait là des dangers de plus d'un genre : le feu n'était pas toujours où l'on pensait.

Puisque nous en sommes au chapitre des incendies, quelle différence dans la mise en scène de ceux d'autrefois ! Aujourd'hui vous entendez la nuit quelques coups de cloche qui vous indiquent où est le feu et, par conséquent, vous invitent à vous rendormir si ce n'est pas dans votre voisinage. Autrefois c'était d'abord la crecelle et les cris formidables de l'homme du guet, puis le tambour qui battait la générale ou la trompette qui sonnait comme pour un combat, puis enfin le tocsin, dont les lugubres volées se faisaient entendre longtemps encore après que tout était fini.

Avec cela, jour ou non, beau temps, mauvais temps, il fallait bien sortir ; et comme il n'y a que le premier pas qui coûte, on se rendait toujours au lieu du sinistre : on formait la chaîne, on se passait de main en main des sceaux de cuir qui arrivaient à la pompe plus souvent vides que pleins—n'importe, il y avait toujours de l'eau, précisément parce qu'il n'y avait pas d'aqueduc. Et le bon petit réveillon que l'on faisait au retour !

Je ne m'attarderai point à regretter une foule de choses qui pourraient paraître insignifiantes à bien des gens aveuglés par les préjugés de notre civilisation. Je ne dirai rien de ces magnifiques perrons qui empiétaient sur la rue, couvraient quelquefois tout le trottoir. C'était là pourtant que des générations successives avaient causé de tout, arrangé leurs petites affaires, que le voisin avait fumé la pipe avec son voisin, la voisine confié quelques médisances à sa voisine. Aussi quelle indignation, lorsque la municipalité voulut détruire ces petits monuments qui faisaient l'orgueil de notre ville ! Quelle noble résistance et quels procès ! Il y eut même quelqu'un qui s'écria : " Nos institutions, notre langue, nos perrons et nos cahots ! " Les perrons ont succombé ; mais il est facile de constater que les cahots tiennent bon.

Un des sujets de plaisanterie contre notre bonne ville, c'était le grand nombre de chiens attelés à de petites charrettes que l'on voyait dans nos rues. Avant même la formation de la société pour la protection des animaux, la race canine avait obtenu son émancipation. En est-elle plus heureuse ? Dans tous les cas elle n'a pas réclamé le droit au travail ; et tous les individus qui la composent sont aujourd'hui égaux devant la loi ; ils jouissent d'une oisiveté sans pareille et vivent complètement aux dépens de leurs maîtres. Que d'honnêtes gens voudraient en faire autant !

La belle calèche des bons vieux jours va bientôt disparaître, chassée par des véhicules plus prétentieux, mais qui n'auront jamais sa désinvolture. Il fallait voir les *voyageurs* et les *hommes de cages* entassés les uns sur les autres, avec leurs rubans aux vives couleurs, leurs chemises bigarrées, parcourir sur ces chars rapides la ville et les faubourgs ! C'était absolument comme à Naples, et Québec avait là une ressemblance de plus avec la ville qui possède le tombeau de Virgile.

Quand la dernière calèche aura remonté pour la dernière fois la côte de la Basse-Ville, il faudra dire adieu à la couleur locale. Le vieux Québec aura vécu !

Mais où sont ces bons lurons dont nous venons de parler, qui chantaient si gaiement par nos rues, en marquant la mesure au moyen d'un aviron imaginaire ? n'avaient-ils pas l'air de nous dire avec le refrain d'une de nos vieilles chansons :

Bonhomme, bonhomme,
Tu n'es pas maître dans la maison
Quand nous y sommes.

Où sont aussi les gais matelots qui jouaient au cheval fondu au beau milieu des rues, renversaient les tables des revendeuses, distribuaient bâtons de sucre de crême et *croquignoles* (1) aux gamins ébahis, et payaient en milords tout le dommage causé.

Il n'y avait point de police pour leur chercher noise ; mais la nuit il y avait pour nous protéger les hommes du guet, les *watchmen* qui chantaient d'une voix à la fois si lugubre et si rassurante, "HALF PAST TEN O'CLOCK, FINE WEATHER !" ou n'importe quelle autre heure suivie de n'importe quel autre renseignement. Si Félicien David les avait entendus, il aurait substitué ce chant à celui du muezzin dans le désert.

(1) Espèce de pâtisserie.

Où sont ces pauvres diables si inoffensifs, si obligeants même, toujours prêts à reconduire poliment chez eux ces bons bourgeois qui, ayant un peu trop soupé, auraient été exposés à prendre les perrons pour des canapés, et les trappes de caves entr'ouvertes pour l'escalier de la Basse Ville ? Je ne sais trop comment ils faisaient pour porter tout l'attirail dont ils étaient munis. L'espèce en est perdue ; peut-être avaient-ils trois mains ? Ils avaient une crecelle, une lanterne sourde, un bâton et quelquefois une longue gaffe, avec laquelle ils prenaient les voleurs..... lorsqu'ils ne se faisaient pas prendre par eux.

Mais leurs plus grands ennemis n'étaient pas les voleurs ; c'étaient les viveurs du temps, qui ne se faisaient pas faute de les rosser chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Où sont tous ces drôles de garnements qui faisaient sur nos marchés, à nos bons habitants, mille tours plus ou moins pendables ? qui la nuit cassaient les marteaux des portes—il n'y avait pas alors de sonnettes—éteignaient les lumières des réverbères et transposaient, plus ou moins malicieusement, toutes les enseignes d'une rue ? On prétend que semblable transposition vient de se faire dans l'escalier de la rue Champlain, et quelques journaux ont pris notre jeunesse à partie. Je n'en crois rien ; elle est trop sage, trop studieuse, elle s'occupe trop de politique ; si pareille chose est arrivée, ce sont les viveurs du temps passé qui reviennent, et entre nous, c'est pour cela sans doute que la police n'y peut rien.

Ces bons diables avaient surtout la manie de se déguiser en vrais démons. Ils faisaient irruption dans les bals des guinguettes, et devenaient ainsi sans le vouloir les auxiliaires du curé, par la terreur qui s'en suivait. Une nuit, quatre ou cinq de ces messieurs, costumés de cette manière, firent le tour de la ville dans un traîneau attelé de deux chevaux noirs. Ils avisèrent un quidam qui cuvait son rum dans un banc de neige; ils le saisirent et le couchèrent tout endormi au milieu d'eux. Bientôt réveillé par les cahots et dégrisé par la peur, notre homme fit un grand signe de croix. Aussitôt quatre bras vigoureux l'enlevèrent et le jetèrent dans un autre banc de neige, en lui faisant sentir les griffes qu'il y avait au bout de leurs doigts. Voilà une légende qui avait pour la raconter un témoin bien convaincu ! O le bon vieux temps et les aimables gens ! Au fait cependant, il y en a d'autres qui méritent davantage nos regrets.

Ce sont précisément les parents de ces farceurs, les excellents bourgeois qui avaient amassé, pistoles par pistoles, la fortune que ces messieurs dépensaient d'une manière si intelligente.

Où sont ces honnêtes citoyens qui tenaient tant à tout ce qui nous est encore cher aujourd'hui, qui remplissaient gratuitement une foule de fonctions publiques, qui prêtaient leur argent sans intérêt, à moins que ce ne fût à constitut ou comme on disait alors à *fonds perdu*—qui étaient marguillers, membres de la société d'éducation, de la société d'agriculture, de la société du feu, c'est-à-dire contre le feu—magistrats et par là même édiles de la cité, qui donnaient, sous une forme ou sous une autre, presque tout leur temps au public et par dessus le marché souscrivaient et payaient largement pour toutes les entreprises, religieuses, charitables ou patriotiques ? Tandis que leurs fils ou leur *coquins de neveux*, bien à leur insu, faisaient de si belles équippées, eux ne sortaient guère de la maison une fois le coup de canon du couvre-feu tiré, à moins que ce ne fût pour aller à la chambre entendre Papineau et Bourdage tonner contre le gouverneur et les bureaucrates. Chaque semaine, ils attendaient avec anxiété la *Gazette Officielle* pour voir si, par hazard, ils n'étaient point cassés comme juges de paix ou comme officiers de milice, en punition de leur dernière incartade politique, c'est-à-dire pour avoir, dans une assemblée publique quelconque, proposé ou secondé une *résolution* quelconque, approuvant la chambre et censurant le gouvernement. Notez bien qu'à cette époque, les Canadiens-français ne formaient qu'un seul parti. Nous n'avions pas encore le *gouvernement responsable*, et toutes les charges publiques étaient pour les Anglais, avec une exception par-ci, par-là, pour une classe très-peu nombreuse qui faisait cause commune avec eux.

Où sont aussi ces bureaucrates, dont je viens de vous parler, si détestés, un peu plus arrogants peut-être que de raison, mais à leurs heures, polis, sociables, hospitaliers, ayant toujours cela de bon, qu'ils jetaient gaiement par les fenêtres l'argent qu'ils gagnaient ou qu'ils ne gagnaient pas, si bien même qu'il n'en restait pas toujours assez pour ceux qui venaient frapper à la porte, le tailleur, le boucher, le boulanger, par exemple ? Cela se voit bien encore aujourd'hui, mais au lieu d'être la règle c'est l'exception.

Où sont les "*garrison belles*" d'alors, si dédaigneuses des jeunes gens de la ville, si entichées des habits rouges et des épaulettes, toujours prêtes à partir par n'importe quelle tempête de neige, pour un pic-nic chez Kostka Hamel, sur le chemin du Cap Rouge, à Lorette ou au Saut de Montmorency ? Où sont les grandes dames si pimpantes, si richement mises, si dévotes et si mondaines, qui faisaient le carême entièrement—et quel carême que celui d'alors !—mais qui pendant le carnaval arrivaient à l'église au beau milieu du sermon, en sautillant, presque en dansant, pour entendre la messe du *Credo*, messe qui a été supprimée comme bien d'autres usages ?

Mais où sont, comme a dit un vieux poète français, où sont les neiges d'antan ?... sur nos cheveux sans doute !

Revenons à nos légendes, dont nous ne nous sommes point tant écartés qu'on le croirait.

Bien des choses, parmi celles que nous avons rapidement résumées, qui nous paraissent d'hier, sont inconnues à beaucoup de nos auditeurs—bientôt elles seront à l'état légendaire. D'autres reviendront peut-être ; car c'est surtout avec du vieux que l'on fait du neuf.

C'est ainsi que l'on a rétabli la messe de minuit, à Noël, qui avait cessé d'être célébrée, dans les villes du moins, il y a une quarantaine d'années.

A Montréal, on s'est remis dernièrement à chanter la *guignonnée* la veille du jour de l'an—vieille coutume tombée depuis longtemps en désuétude. Voilà un bon point à donner à notre époque.

Une de nos légendes a une authenticité que je ne lui soupçonnais pas d'abord c'est l'histoire de Lanouet. Il paraitrait que le fait s'est passé à la Baie des Chaleurs et non pas au Labrador. Mais quand je l'ai appris, *mon siége était fait.* Du reste, Labrador entre plus facilement dans un vers que Baie des Chaleurs. C'est une excuse qui, pour tous les gens du métier, devra paraître suffisante.

Le prêtre qui reçut une lettre à peu près semblable à celle que j'ai rimée, était le vénérable M. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et non pas le curé de Québec ; elle venait de la Chine et non pas de Bretagne. Voilà, je l'admets, des variantes assez notables. Mais pour des légendes et des poésies, on n'y regarde pas de si près. L'histoire elle-même, la grande et sérieuse histoire, qui s'écrit en prose, est rarement plus véridique.

Le prologue suppose un campement de nos voyageurs dans les pays d'en haut. Ils se sont, d'une manière ou d'une autre, égarés dans leur course à travers le désert, et la nuit venue, ils trompent leur inquiétude en écoutant les récits de deux anciens.

La parole est au père François Laporte, en son jeune temps de la paroisse de Beauport.

P. J. O. Chauveau.

(*A continuer.*)

PIE IX ET LES PÈLERINAGES

Chaque époque de l'histoire du monde se distingue des autres par quelque grand mouvement qui lui est propre. Pour ne parler que des temps modernes, nous avons eu d'abord les guerres et les migrations des peuples. Aux croisades, on a vu succéder les voyages et les découvertes. Le mouvement intellectuel, qui atteignait son apogée au XVII siècle, a été remplacé par les révolutions, contre lesquelles nous luttons encore. Les pèlerinages seront le mouvement caractéristique de la seconde moitié du XIX siècle.

Le pèlerinage n'est pas nouveau dans l'Eglise. A différents temps, on a vu les fidèles se porter par groupes plus ou moins nombreux, vers quelques sanctuaires vénérés ; mais, à l'exception des croisades—qui étaient en même temps des entreprises militaires — ces pieuses expéditions ne révêtirent jamais le caractère d'un courant général dans l'univers religieux. Tel est le phénomène qui se manifeste aujourd'hui.

Nous venons de rappeler les croisades à propos des pèlerinages. Nous pourrions faire à ce sujet plus d'un rapprochement curieux et instructif à la fois. Quand la puissance musulmane renversait toutes les barrières et que sa barbarie menaçait d'envahir le monde civilisé, il suffit de la plainte enflammée d'un pauvre religieux pour soulever les peuples et entraîner leurs princes à la défense de la Croix. Depuis lors, l'éclat du croissant a toujours diminué et bientôt il cessera de briller ; mais une autre barbarie cherche à nous envahir, et le triangle maçonnique veut absolument supplanter la Croix. Le franc-maçon a moins de courage que le mahométan ; mais au besoin, il peut être aussi cruel.

Qui arrêtera ce nouvel envahisseur ? Qui réveillera les princes ? Peut-être quelqu'un de ces pieux voyageurs qui se rendent aujourd'hui à Rome. Touché de la captivité de l'Eglise dans la personne de son chef, il saura susciter un Godefroy de Bouillon.—Quoi ! pour une idée religieuse, vous voudriez soulever le monde ? le pousser à une guerre sanglante ?—Ne cherche-t-on pas tous les jours à le bouleverser pour une question de race, un alignement de frontière ? Mais non : s'il faut du sang pour ramener les peuples à des sentiments chré-

tiens, il n'est pas nécessaire d'en verser d'autre que celui des martyrs—M. de Bismarck le soupçonne. Voilà ce qui nous manque depuis longtemps. Le protestantisme semblait d'abord vouloir allumer des bûchers, mais il les a bien vite éteints. La Russie orthodoxe envoie les catholiques mourir dans les glaces de la Sibérie, le plus silencieusement possible.

Il est certain que si les pèlerinages n'opèrent pas le miracle de réveiller la foi, nous ne devons plus avoir d'espérance que dans le martyre. Le souffle glacial du protestantisme a produit, dans l'ordre moral, le même phénomène que les épidémies dans l'ordre physique. Le fléau a cessé ses ravages, mais les constitutions ont été affaiblies : elles sont bien plus sensibles aux atteintes du mal, et elles ne se fortifieront que par un traitement énergique.

"A Rome! A Rome! Dieu le veut." Que les catholiques aillent faire aux pieds de Pie IX leur profession de foi et qu'ils écoutent avec attention son enseignement, car le Pontife a les paroles de la vie. Et pour pénétrer le sens profond de ces paroles, qu'ils se rendent aux monuments des martyrs. Partout ils entendront, sous des formes diverses, le même langage qui se perpétue à travers les siècles. Que les femmes délicates, et trop mondaines peut-être, visitent les endroits consacrés par le sang de femmes non moins délicates, aussi instruites, élevées dans la plus haute société ; des nobles romaines, des princesses : Pudentienne, Praxède, Agathe, Cécile, Domitille, etc. Là elles apprendront comment elles doivent se montrer chrétiennes — même à Montréal. — Ah ! si notre jeunesse , l'avenir de la patrie — telles sont les expression consacrées — qui ne trouve rien de mieux pour s'affirmer, que de renoncer à ses habitudes de travail et de piété, qui rougit de dérouler un chapelet—si nos jeunes amis, dis-je, passaient près du palais des Césars, la chapelle de St. Sébastien-*alla-Polveriera* leur rappellerait quel usage on doit faire—même au milieu d'une cour—de la beauté intellectuelle et des charmes du cœur.

En s'asseyant sur les degrés massifs du Colisée, les pèlerins peuvent évoquer les souvenirs de l'ancienne société, entendre les cris — plus railleurs peut-être que féroces — de la foule qui vouait les chrétiens aux bêtes, parce qu'ils ne voulaient pas adorer ses idoles. Il y a encore de nombreuses idoles que la société moderne—aussi molle et guère plus polie que l'ancienne—veut

faire adorer. Pour ceux qui lui résistent, elle a des supplices et des railleries : sa tyrannie est aimable. Aussi, les résistances généreuses sont assez rares ; nombreuses, les douces apostasies—même dans notre Canada, pourtant *si catholique* — apostasies que Pie IX ne cesse de flétrir. Encore une fois, que les pèlerins écoutent religieusement les échos du Colisée et des Catacombes, et ils comprendront qu'il n'y a qu'une manière d'être catholique : c'est de l'être complètement, constamment, envers et contre tous. Tout doit être catholique : principes et maximes, politique et diplomatie : autrement, tout périt. Nous le voyons assez.

Tel est l'enseignement que Pie IX donne du haut de la chaire de saint Pierre et qu'il fait entendre jusqu'aux extrémités du monde, car, en s'adressant aux pèlerins, la parole de Pie IX atteint réellement les extrêmes limites de la terre—*in omnem terram exivit sonus eorum.*

Au moyen des pèlerinages, nous pouvons espérer de voir s'opérer la révolution pacifique qui rétablira l'ordre dans le monde, parce qu'elle ramènera la lumière dans les intelligences. Autrement, nous aurons le martyre, qui n'est accordé qu'aux élus, si nous n'avons pas la guerre, fléau que subissent les bons et les mauvais.

Nous voudrions disposer du temps et de l'espace nécessaires pour l'histoire contemporaine des pèlerinages. Que de choses oubliées à rappeler ! Que d'événements non compris s'expliquent aujourd'hui ? Que de scènes émouvantes à retracer !

Pie IX a donné le signal qui attire aujourd'hui les peuples vers le Vatican, lorsque, en 1854, il convoqua les évêques à Rome, pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Le monde fut étonné de la confiance du Pape qui croyait à la possibilité de réunir un si grand nombre d'évêques. La diplomatie fit ses observations ; mais la diplomatie ne voit jamais bien loin dans les choses religieuses. La réunion eut lieu, et fut très-nombreuse, comme on sait ; mais elle fut de beaucoup depassée par celles de la canonisation des saints du Japon, du dix-huitième centenaire de St. Pierre, du jubilé sacerdotal de Pie IX et du Concile du Vatican. Chaque mouvement a été plus général et plus accentué que le précédent.

On peut objecter que le clergé répondait à une invitation suprême. Pour ceux qui ont vu l'entrain et l'enthousiasme de

tous les pèlerins, prêtres et fidèles—car il y avait de simples fidèles et en grand nombre—la réponse est facile. On se rappelle le touchant dévouement de ces Polonais, qui firent à pied le voyage de Rome. Insultés, emprisonnés sur leur route, ils ne demandèrent qu'à baiser les pieds du Pape et à recevoir sa bénédiction. Fiers de ce trésor, que personne ne pouvait leur voler, ils reprirent modestement le chemin de leur pays, sans paraître se douter qu'ils venaient d'accomplir un acte héroïque. Et n'est-ce pas aussi un pèlerinage héroïque que celui de nos zouaves canadiens ? Un prélat, aujourd'hui cardinal, nous disait : " J'ai vu vos compatriotes monter à St. Pierre. Sur leurs " figures, l'*éclat* de la foi égalait l'énergie du courage. Il en faut " beaucoup pour venir de si loin, s'immoler dans les rangs " obscurs d'une armée. Vous n'êtes qu'une colonie, naguères " presque inconnue, et quelle leçon vous donnez à l'Europe !" Il n'y a pas d'obstacle sérieux quand on veut témoigner de sa foi. Les pèlerins des Etats-Unis, de leur côté, l'ont prouvé une fois de plus en 1874. Puis sont venus la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, l'Espagne surtout, qui a envoyé à la fois une véritable armée pèlerins.

Aujourd'hui, ce n'est plus France, ni l'Espagne, ni l'Amérique, ni l'Europe seulement qui envoient leurs enfants vers Rome, c'est tout l'univers. Jamais la signification du mot *catholique* ne parut avec plus d'éclat : jamais l'Eglise n'eut plus de droit de se parer de son titre. Ceux qui ne peuvent pas s'enrôler dans les pèlerinages, veulent au moins y être de cœur et ils s'y associent publiquement. C'est ce que feront les pauvres sauvages du Nord-Ouest ; c'est ce qu'ont fait les chrétiens du Japon. Ceux de la Russie seront les seuls dans le monde qui devront se contenter de prier tout bas ; mais en revanche, on leur demandera de verser leur sang pour le très-clément empereur, et pour le triomphe de la foi orthodoxe, c'est-à-dire du schisme grec.

Les journaux de toutes les langues sont pleins de détails sur les pèlerinages. Partout on recueille le denier de St. Pierre, on accumule les présents les plus riches. Marseille envoie un trône qui coûte 56,000 francs ; l'Espagne offre une tiare garnie de pierres précieuses. Partout on signe les adresses les plus chaleureuses, empreintes de la foi la plus vive. Elles formeront une profession de foi universelle, une protestation solennelle, s'il en fut jamais, contre la persécution qu'on fait subir à l'Eglise

On croit peut-être que, le jubilé célébré, tout rentrera dans le silence. Ce serait ne pas comprendre la véritable signification de cette imposante démonstration. Les catholiques ne veulent pas seulement féliciter Pie IX de sa longue carrière épiscopale. Le fait est rare sans doute, mais non pas sans exemple. Notre premier évêque, Mgr de Laval, a pu compter plus de cinquante ans entre son élection et sa mort. Non, ce motif ne saurait expliquer l'émotion de l'Eglise. Elle voit dans cette existence, prolongée malgré les prévisions et les prédictions sinistres de ses persécuteurs, elle voit un indice des desseins providentiels, et elle s'en réjouit. Le Pontife qui a réveillé le monde s'endormant dans l'indifférence, vivra pour terminer la lutte : il a le temps pour lui. La révolution, une fois de plus, se croyait sûre du triomphe : elle disait à ses amis—N'y suis-je point ? M'y voici—Non, elle n'y est pas encore, et n'y sera jamais. Elle verra passer sous ses yeux les longues files de nos pèlerins, et plus Pie IX sera persécuté, plus les chrétiens tiendront à honneur de continuer ce mouvement. " Ces pèlerinages, dit l'excellente Revue, *La Propaganda Catolica* de Palencia, ces pèlerinages, ne sont pas seulement une nouvelle preuve du grand mouvement religieux qui s'opère dans tout le monde ; mais encore, comme aux siècles passés, ils poussent vers Rome, de toutes les parties de l'univers, des milliers et des milliers de catholiques pour vénérer le tombeau du prince des Apôtres, pour se prosterner sur cette terre sainte, régénérée par le sang des inombrables martyrs, pour visiter les glorieux cimetières des catacombes, où, dans les premiers siècles, la foi se conservait si vigoureuse au milieu des plus cruelles persécutions ; ils vont retremper leur foi à son vrai foyer.

" A Rome, donc, mais plus nombreux, mais plus enthousiastes, mais plus confiants que les autres fois. Que tous ceux qui le peuvent, reçoivent sur leur poitrine la croix du pèlerin, et prennent courageusement le chemin de la ville éternelle ; que les prêtres fassent résonner partout les trompettes du jubilé, et qu'à leurs accents se mêle une immense acclamation sortie de tous les cœurs, cris de la prière qui perce le ciel et arrive au trône du Tout-Puissant : il ne sera pas sourd à nos supplications ; il accordera le triomphe de l'Eglise, et la liberté du Saint-Père."

B. Fournier.

REVUE EUROPÉENNE

Les journaux et les revues que nous recevons d'Europe sont remplis de discussions sur le fameux protocole. Ils essaient encore à en tirer des conclusions en faveur du maintien de la paix, tandis que nous savons déjà depuis plusieurs jours, par le télégraphe, que la guerre est commencée entre la Turquie et la Russie et que la question véritable, aujourd'hui, est de savoir si elle s'étendra de proche en proche à toute l'Europe.

Toutes les puissances arment à qui mieux mieux, et l'Angleterre, sentant combien il lui sera difficile de se tenir en dehors du conflit, envoie des troupes à Malte et en Egypte. C'est surtout en vue de l'Inde et de l'extrême Orient que la Grande-Bretagne redoute la crise terrible qui se prépare ; naturellement l'Egypte et l'isthme de Suez sont, comme diraient les écrivains allemands, son objectif : c'est la route de l'Inde.

La nouvelle de la retraite de M. de Bismarck s'est pleinement confirmée. Les journaux et les revues continuent à en discuter les motifs. La *Saturday Review* demande assez spirituellement s'il ne serait point possible, après tout, que le grand diplomate ait dit la vérité, que la fatigue et des raisons de santé l'aient réellement contraint à un repos temporaire. Pourquoi, ajoute-t-elle, n'aurait-il point, non-seulement dans son propre intérêt, mais encore dans celui de l'Allemagne, le droit, placé entre la mort et la retraite, d'opter pour cette dernière ? Ses conseils et ses avis seront toujours d'un grand poids pour son pays ; peut-être même, retiré des affaires, sera-t-il encore meilleur juge et meilleur conseiller ? D'autres journaux, au contraire — et ils sont de beaucoup les plus nombreux — veulent absolument qu'il y ait là, soit une ruse, soit un coup de tête provoqué par le dépit qu'aurait inspiré au tout-puissant chancelier, la grande faveur où serait auprès de son vieil ami Guillaume le général Von Stosch, dont la rivalité lui porte ombrage. Bismarck est-il bien homme à faire des coups de tête ? Il eut cette réputation autrefois, il est vrai; mais en mettant de côté l'explication toute naturelle de la *Saturday Review*, bien des gens seront portés à

croire plutôt à une ruse, et ajouteront comme le vieux rat du bon La Fontaine,

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Qui sait? Peut-être à l'heure qu'il est, *Rodilard* est-il retombé sur ses pattes, et se prépare-t-il à de nouveaux exploits ?

C'est le jour du 63e anniversaire de sa naissance que le prince chancelier a annoncé sa démission. Il est né le 1er avril 1814. C'était un fameux poisson d'avril donné à l'Europe, qui a été longtemps sans s'en douter. Des discours et des procédés étranges lui firent d'abord comme une réputation d'excentricité Il est assez curieux de relire aujourd'hui les premières biographies de M. de Bismarck ; évidemment on ne le prenait pas au sérieux.

Né à Schoenhausen, village peu éloigné de Berlin, Othon, baron de Bismarck-Schoenhausen, descend d'une ancienne famille slave. Cette origine est déjà une singularité. Le chef du pangermanisme en lutte contre le panslavisme est lui-même un slave ! Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il s'y distingua et devint membre de la diète générale en 1847. "Il s'y fit remarquer, dit Vapereau, par la vivacité de son esprit et la hardiesse paradoxale de ses discours. Il prétendait, dit-on, que toutes les grandes villes devaient être balayées de la surfacé de la terre, parce qu'elles sont des centres de démocratie et de constitutionalisme."

La légation de Francfort en 1851, puis celle de Vienne en 1852, furent ses débuts diplomatiques. La première moitié du second empire fut pour ainsi dire l'ère ou l'époque des brochures. On connaît les graves conséquences qu'eurent celles que l'Empereur fit publier en collaboration avec M. de la Guerronnière, qui s'en faisait l'éditeur responsable. En 1858 parut la *Prusse et la situation italienne.* Dans cette brochure, M. de Bismarck— car c'était bien lui qui lançait ce ballon d'essai — soutenait la thèse d'une alliance de la France, de la Prusse et de la Russie, comme moyen de réduire les prétentions de l'Autriche et de produire l'unité de l'Allemagne avec la prépondérance de la Prusse.

En mars 1859, M. de Bismarck fut nommé ambassadeur en Russie, et en 1862 ambassadeur à Paris. Le 22 septembre de la même année, il fut appelé à la présidence du conseil des ministres comme ministre des affaires étrangères. Ce fut alors

qu'il eut ce fameux conflit avec la chambre des députés. Il y gagna, en même temps qu'une notoriété plus grande, la réputation de tyrannie excentrique et violente, qui le rendit pendant quelque temps presque ridicule.

La guerre du Danemark, dans laquelle il entraîna l'Autriche, fut le commencement de cette longue série de guerres, d'intrigues et de conquêtes qui ont presque changé la face de l'Europe. Elle est trop bien connue de mes lecteurs pour que je la leur résume. J'ai voulu seulement rappeler les commencements de cet homme extraordinaire, qui a su si bien exciter et si bien servir l'ambition du roi de Prusse, qui a abimé le fier empire d'Autriche, créé l'unité allemande, enlevé l'Alsace et la moitié de la Lorraine à la France; qui, par une sanglante ironie, a fait couronner son maître Empereur d'Allemagne à Versailles, dans le palais de Louis XIV ; qui est entré en vainqueur dans Paris et a imposé à la France la plus écrasante des rançons, après l'avoir ravagée de la manière la plus cruelle dans la moitié de son étendue.

Depuis ce temps, il n'a cessé de dire à ses compatriotes qu'à moins d'une vigilance constante, d'un progrès constant dans l'art de la guerre, ils peuvent se préparer à subir un jour la vengeance des Français. Est-il possible qu'ayant la conscience de l'immense responsabilité qu'il a prise, il se retire sérieusement des affaires, au moment où éclate en Europe une crise dont on ne saurait aucunement prévoir les conséquences ? Cela, il faut l'avouer, n'est guère probable. Ceux qui croient que Cavour et Bismarck ont été les deux mauvais génies de Napoléon III, qu'en le convertissant à la religion des nationalités, l'un a fait l'unité italienne et l'autre l'unité allemande aux dépens de la France, ceux-là peuvent bien croire aussi que Bismarck est en ce moment le mauvais génie des empereurs d'Autriche et de Russie, et que, s'il se retire, c'est seulement comme fait le mineur au moment où il vient de mettre le feu à la traînée de poudre, pour se tenir à l'abri de l'explosion.

Le passage suivant d'une correspondance de Vienne à la *Gazette de Cologne*, confirme cette manière de voir :

" A Vienne aussi, certains cercles auxquels appartiennent les ennemis de M. de Bismarck et de M. Andrassy n'ont pas caché leur extrême jubilation. Quant à moi, je puis assurer que, en l'état des choses, M. de Bismarck rentrera dès la première complication avec l'étranger pour reprendre la direction des

affaires. On ne se trompe pas en assurant que de ce côté tout a été arrangé en haut. La jubilation de l'étranger n'a donc aucun fondement."

Il est à noter que cette correspondance était datée du 3 avril, c'est-à-dire trois jours après la résignation du prince chancelier.

Parmi ceux qui se sont réjouis à bon droit de la disparition de Bismarck est le comte Von Arnim, cet homme d'état que le chancelier a si rudement persécuté pour la publication de documents diplomatiques confiés à sa garde. D'après le comte d'Arnim, son adversaire heureux aurait entièrement cédé à un mouvement de jalousie. " C'est le côté de son être, a-t-il écrit, par lequel ce grand homme plonge dans le maudit bourbier du vulgaire." Le comte d'Arnim en sait quelque chose.

Quoiqu'il en soit, le premier-ministre de l'Empire d'Allemagne ne pouvait choisir un moment plus critique, ni plus solennel pour quitter la scène. Cette sortie de théâtre est certainement une grande sortie : *exit Bismarck !*

L'Autriche, l'Angleterre et la France n'en seront que plus mystifiées et plus embarrassées dans la politique à suivre. Puisse la France surtout ne point se laisser entraîner à un sentiment de sécurité et de confiance, et ne point sortir de cette prudente réserve que tant de raisons lui inspirent !

Un article récent du *Blackwood Magazine* sur la réorganisation militaire de la France, reproduit par les journaux français, est de nature à surexciter les susceptibilités de l'Allemagne, et pourrait bien ne pas être étranger à la déclaration qu'a faite dernièrement M. le duc de Cazes, qu'il avait reçu de Berlin et de Londres les assurances les plus pacifiques. Le *Pall Mall Gazette* trouve avec raison que ces assurances elles-mêmes ne sont pas très-rassurantes. A quel propos, dit-elle, le ministre des affaires étrangères fait-il cette déclaration, que la presse française s'est empressée de publier ? Il y a donc eu quelque chose de menaçant de part et d'autre. La *Pall Mall Gazette* voit précisément dans cet éloge des forces militaires de la France, la cause des craintes sérieuses qu'aurait éprouvées M. de Cazes et se moque du *Times*, qui prétend que l'article étant d'un journal anglais ne pouvait blesser les Allemands. Le fait que ce témoignage vient d'une revue britannique, d'un esprit impartial, ne peut en effet qu'alarmer davantage la nation allemande.

En Angleterre, une réaction très-forte s'est produite contre la

Russie. Les sympathies manifestées pour les chrétiens d'Orient diminuent comme tout autre symptôme d'émotion populaire, la prépondérance que la Russie menace de prendre, le danger que courent les possessions anglaises de l'Inde, le brusque dénouement qui a démasqué définitivement les projets du Czar, si promptement après la signature du protocole, tout cela a donné gain de cause à Lord Beaconsfield et à Lord Derby contre M. Gladstone.

On se demande en Angleterre—ce qu'on aurait pu se demander peut-être plus tôt—si l'on n'est point la dupe de la Russie, et si ce gouvernement schismatique, qui a commis tant d'atrocités en Pologne, qui en commet encore, a bien le droit de soulever tant d'indignation contre les cruautés des Turcs en Bulgarie. M. Owen Lewis, dans la chambre des communes, a fait mettre au jour des documents officiels, depuis longtemps en la possession du gouvernement britannique, sur la persécution des Grecs-unis en Pologne, et il a démontré que la cruauté de cette persécution égalait tout ce dont on se plaignait en Bulgarie, et le dépassait même, si l'on considère que cela avait lieu, non pas en temps de guerre ou d'insurrection, mais en pleine paix. Entr'autres abominations, le colonel Mansfield, consul général anglais, raconte que dans un village où l'on ne voulait point recevoir un prêtre schismatique, 50 coups de fouet furent donnés à chaque homme, 25 à chaque femme, et 10 *à chaque enfant sans distinction d'âge ou de sexe;* que dans un autre endroit, pour faire consentir les paysans à apostasier, on les avait fait battre par les cosaques à coups de bâton ou de fouet, jusqu'à ce que les chirurgiens eussent déclaré qu'il y avait danger pour la vie; qu'on leur avait fait ensuite traverser à pied une rivière glacée où ils avaient de l'eau jusqu'à la poitrine, pour les enfermer dans une église, où l'on enregistrait leurs noms, malgré toutes leurs protestations, dans le registre des convertis à la religion orthodoxe.

Comme certains journaux anglais demandent pourquoi les catholiques n'ont point fait connaître plus promptement ces atrocités, ajoutant que s'il s'était agi de leurs co-religionnaires, les protestants auraient fait beaucoup plus de bruit, le *Tablet* répond que l'on en aurait fait le même cas que l'on fait de tout ce que disent les feuilles catholiques, et qu'il valait bien mieux que ces faits fussent dévoilés par des documents officiels écrits par des protestants, et publiés par des protestants, dans un mo-

ment où l'opinion publique est toute disposée à leur attribuer l'importance qu'ils méritent.

Le document par lequel lord Derby a répondu à la circulaire du prince Gortschakoff, notifiant la déclaration de guerre, a créé une vive sensation. C'est une sévère condamnation de la conduite de la Russie ; cependant elle semble n'avoir point provoqué autant de craintes et de colères de la part des partisans de la paix qu'elle en eût excité il y a quelques mois. M. Gladstone a proposé une série de résolutions qui se discutent en ce moment ; mais l'opposition est divisée elle-même à ce sujet et il a été obligé d'en abandonner plusieurs. On reproche à M. Gladstone de prendre une position aussi hostile à la Turquie que celle de Lord Derby l'est à la Russie, et l'on dit que, guerre pour guerre, il est plus dans l'intérêt de l'Angleterre de se battre contre les Russes que contre les Turcs.

D'un autre côté, le ministère n'est pas lui-même très-uni sur cette question ; on a parlé de la résignation de Lord Carnarvon, et Sir Stafford Northcott aura fort à faire à diriger les débats à la place de Lord Beaconsfield (M. d'Israëli) retiré à la chambre des Lords. N'est-ce pas une singulière coïncidence que d'Israëli et Bismarck, qui ont été pour beaucoup dans la politique qui a conduit à cette terrible situation, se soient l'un et l'autre plus ou moins effacés quand ils ont vu venir la tempête ? Sans doute que leur conduite admet plus d'une excuse et d'une explication, leur âge surtout et les luttes si graves et si prolongées auxquelles ils ont pris part, leur donnaient presque droit à la retraite ; mais on peut cependant, par cela seul, juger de l'effrayante responsabilité qui pèse aujourd'hui sur les hommes d'état européens.

La guerre qui est maintenant commencée entre la Turquie et la Russie, où s'arrêtera-t-elle ? Quelles en seront les conséquences ?

Il semble que tout d'abord la Russie ait choisi de préférence l'Asie pour champ de bataille. Elle paraît vouloir couper à la Turquie d'Europe la communication qu'elle a avec les immenses réserves de l'islamisme dans cette partie du monde. C'est la meilleure manière de répondre à la menace du Sultan de proclamer la guerre sainte.

Cependant ni du côté de l'Europe, ni du côté de l'Asie il n'y a encore eu d'engagement important et la prétendue prise de Kars, annoncée par le télégraphe, n'est qu'un canard. Il eût été étonnant que cette forteresse, qui fit sous Sir Fenwick Williams

une si longue et si héroïque résistance lors de la guerre de Crimée, eût succombé si promptement.

Quoiqu'il en soit, le premier coup de canon a été tiré et il n'est que trop à craindre qu'il ne retentisse bientôt dans toute l'Europe et même dans tout l'empire britannique. L'Angleterre s'attend à la lutte et elle s'y prépare activement. Dans sa préoccupation, elle paraît s'être souvenue de ses possessions américaines, de ses deux forteresses d'Halifax et de Québec. Déjà des canons rayés sont arrivés dans notre port, et un régiment est annoncé, un autre se rend à Halifax et l'escadre du golfe St. Laurent et de la côte de Terreneuve va être considérablement renforcée. Il n'est guère probable cependant que la Russie, qui aura assez à faire ailleurs, s'aventure de ce côté, et ces précautions, si peu considérables qu'elles soient, pourraient peut-être faire soupçonner que l'on a découvert ou que l'on craint l'existence d'un traité secret, ou tout au moins d'une entente tacite entre le gouvernement de St. Pétersbourg et celui de Washington.

Dans tous les cas, il y a eu entre le grand empire despotique et la grande république démocratique plus d'une marque de sympathie réciproque. Sans parler des voyages des princes russes en Amérique et de la cession du territoire d'Alaska, en mainte circonstance les diplomates, les orateurs et les journalistes américains se sont montrés aussi russophiles qu'ils sont d'ordinaire anglophobes et francophobes.

Pour le moment, la presse américaine paraît cependant surtout préoccupée des avantages commerciaux qu'une guerre européenne va faire à leur pays. Ils sont grands en effet, ces avantages, et si frère Jonathan est aussi habile calculateur qu'il a coutume de l'être, il se contentera d'empocher les bénéfices que lui offrent les extravagances belliqueuses des peuples de l'ancien monde, sans courir lui-même le risque d'aucune aventure militaire.

Tandis que tout s'agite, et pour bien dire s'embrase dans le monde européen, seul le vieillard du Vatican reste calme. Il voit se réaliser sans terreur la prédiction qu'il a faite, il y a déjà plus d'un an, au sujet du conflit général entre les grandes puissances, orage, a-t-il dit, que tous les efforts de la diplomatie ne parviendront pas à conjurer.

Dans ce moment, de toutes les parties du monde, les pèlerinages catholiques se dirigent vers Rome, et ces légions inof-

fensives, ce mouvement religieux et paisible, font un étrange contraste avec l'état de l'Europe, où grondent déjà les bruits de la guerre, où éclatera bientôt peut-être celui plus terrible des révolutions. Parmi ces bandes de pèlerins, deux se sont organisées dans notre pays. La première, dirigée par Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, est composée de nos compatriotes canadiens-français ; l'autre, dirigée par le rév. M. Dowd, pasteur de l'église St. Patrice de Montréal, se compose exclusivement de canadiens d'origine irlandaise. La première est arrivée en France ; la seconde, malheureusement, avait pris passage sur un vaisseau de la ligne Inman, le *City of Brussells*, dont le retard prolongé inspire de vives inquiétudes. Il y en a déjà eu tant, de ces disparitions de vaisseaux à vapeur, depuis surtout qu'on les construit en fer, que l'on se sent peu rassuré sur le sort de celui-ci.

M. Dowd, que j'ai eu l'honneur de rencontrer bien des fois au conseil de l'instruction publique, est un homme aussi savant que pieux et modeste ; il était chéri de ses ouailles et je ne puis mieux terminer cette revue qu'en exprimant le vœu, que des nouvelles consolantes nous parviennent bientôt sur son compte, et sur celui de ses nombreux et respectables compagnons de voyage.

Le sinistre que l'on redoute serait de plus une bien triste nouvelle à apprendre au prélat irlandais, Mgr Conroy, que le Pape a chargé d'une mission en Amérique et qui doit débarquer ces jours-ci à Halifax. Il y consacrera et intronisera Mgr Hannan, le nouvel archevêque qui succède au célèbre et regretté Mgr Connolly !

P. C.

Québec, 10 mai 1877.

HISTOIRE DU CANADA A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DES MAISONS D'ÉDUCATION PAR L'ABBÉ L. O. GAUTHIER, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.—Québec, imprimerie Augustin Côté et Cie., 12, rue Sainte-Anne, Haute-Ville. 1876.

Parva moles, magnum pondus—Ce mot que nous avons entendu dire souvent de la théologie de Busenbaum, nous est revenu plus d'une fois à la mémoire, quand nous avons lu, étudié, et fait apprendre à quelques élèves, l'histoire du Canada de M. l'abbé Gauthier. Oui, voilà bien un petit volume—*parva moles*—in-18 de 144 pages—mais un petit volume de poids, bien rempli, bien ordonné, bien fait—*magnum pondus*—en un mot un petit chef-d'œuvre.

On ne pouvait attendre moins de M. l'abbé Gauthier; mais ce que l'on avait droit d'attendre, on l'a en effet; et on éprouve un sentiment de bonheur en songeant à l'avantage qu'ont désormais les enfants de nos écoles, de pouvoir puiser à si bonne source la connaissance indispensable de notre histoire.

Ce livre ne s'adresse qu'à l'enfance et à la jeunesse; cependant, nous ne craignons pas de dire que tous les lecteurs, à quelque classe qu'ils appartiennent, y recueilleront avec facilité, en peu de temps, plus d'idées justes, plus de notions claires et exactes, qu'ils ne pourront en trouver, généralement, dans les auteurs qu'on est convenu d'appeler nos grands historiens.

Nous ne chercherons pas à varier l'expression de notre admiration, non plus qu'à réunir comme dans un seul tableau les traits principaux qui distinguent cet ouvrage. Nos lecteurs aimeront sans doute à en juger par eux-mêmes, et ils attendent de nous autre chose que des affirmations, quelque sincères qu'elles soient.

Eh! bien, raisonnons un peu, livre en mains.

Une histoire se recommande d'abord par l'exactitude des faits. Celle de M. l'abbé Gauthier défie sur ce point la critique la plus sévère. C'est un mérite que n'ont pas manqué de lui reconnaître les hommes les plus versés dans l'étude de notre histoire. Quand il s'agit d'un auteur aussi laborieux, aussi scrupuleux que l'abbé Gauthier, ce témoignage unanime doit suffire, s'il n'est même superflu.

Une histoire, surtout une histoire de ce genre, se recommande par la clarté, la méthode, l'ordre, et disons le mot, l'harmonie

qui doit y régner. L'auteur de celle que nous étudions a cru devoir adopter la méthode catéchétique ou socratique, qui est en effet supérieure à toute autre pour les enfants. Mais il a su en éviter les défauts, par exemple, ceux de trop hacher la matière par la multiplicité des questions ou de ne donner que des récits décousus. Les questions n'ont pas été posées au hasard ou sans discernement. Elles forment autant de points saillants, autour desquels la multitude des faits à narrer se groupe harmonieusement, sans confusion, sans rompre le fil de l'histoire ou le faire disparaître.

Très-souvent, la question laisse entrevoir ou déclare ce qui va suivre. Chaque réponse est un tableau où viennent se grouper les grandes lignes, les principaux traits, tandis que le développement, en caractères plus fins que ceux du texte principal, nous offrent des détails pleins d'intérêt, qui aident la mémoire, frappent l'imagination, et complètent le tableau, comme autant de couleurs et de nuances bien ménagées. Rien de plus facile, même à l'enfant, que de retrouver les détails qui se rattachent aux faits principaux mentionnés dans la première réponse, ou de remonter aux faits principaux à l'aide des détails qui ont frappé son imagination dans la seconde.

Un des plus grand soins de l'auteur a été de dire le plus possible avec le moins de mots possible, sans cesser pourtant d'être clair, sans admettre de termes inconnus aux enfants ou de locution qu'ils ne puissent comprendre. Beaucoup de faits, et cependant le récit n'en est pas surchargé ; le style est aisé, libre, coulant, comme si l'écrivain n'avait eu à consulter d'autre guide que son goût ou à ne peindre que des tableaux d'imagination. En un mot, on peut dire à bon droit de ce petit livre d'école, ce que l'on aurait bien tort, malheureusement, de dire de plusieurs autres que nous connaissons : il se lit bien.

Mais le principal mérite d'une histoire ne consiste pas dans la manière d'exposer le faits. La justesse des aperçus et la solidité des réflexions ont plus d'importance que tout le reste. La première de ces qualités n'intéresse, pour ainsi dire, que la mémoire et le goût, tandis que la seconde s'adresse à l'intelligence même et au jugement, qu'il est si important de former.

L'auteur a donc cherché à bien faire connaître les causes et les conséquences des événements. Voyez, par exemple, la question 24 :—" *Pourquoi Champlain prit-il part aux expéditions des Sauvages contre les Iroquois ?*—Il y était engagé : 1o. par l'al-

liance solennelle, contractée au nom du roi de France, dès 1603 ; 2o. par la nécessité de se concilier l'amitié et la confiance des nombreuses tribus huronnes et algonquines, sans quoi il devenait impossible de faire pénétrer parmi ces infidèles les lumières de la foi et les bienfaits de la civilisation."

Voilà une réponse sérieuse, qui apprend quelque chose. Quelle différence entre cette manière de procéder et ces accusations de "faiblesse" et de "faute" prononcées *ex cathedra* contre le fondateur de Québec, que certains auteurs ne rougissent pas de mettre sous les yeux et sur les lèvres des enfants de nos écoles, sans avoir songé le moins du monde à leur apprendre quelle raison eut Champlain d'intervenir entre les tribus sauvages, ou même s'il en eut du tout !

Ils ont prononcé, cela suffit. Que leur importe les causes ? Ils ne se doutent pas eux-mêmes qu'il y en eut, comment veut-on qu'ils s'embarrassent de les indiquer aux autres ?

Mes petits enfants, croyez : c'est le livre qui le dit. Cette intervention, diront-ils en passant, par manière d'acquit, eut de "graves résultats." Comme si la conduite d'un homme devait n'être jugée que par les résultats !

Voyez encore les questions 79, 94, 98, 107, 108, 127, 189, 207, etc., vous y trouverez, énoncées brièvement, avec la plus grande précision, les causes ou les conséquences des faits importants de notre histoire : la cause et les suites des dissensions entre l'évêque et le gouverneur, les conséquences religieuses de la paix de 1666, quel but on se proposait en élevant les forts de Cataracouy et de Niagara, quelle fut la cause qui empêcha la conclusion de tel traité de paix avec les Iroquois, les considérations qui forcèrent l'Angleterre à suivre les voies de la justice et de la modération en Canada, la cause de la guerre de 1812, etc., etc.,— causes ou effets qu'un homme instruit peut déjà connaître ou trouver par lui-même, mais qu'il importe souverainement d'apprendre aux jeunes gens, ne fût-ce que pour leur montrer comment on étudie l'histoire.

La peinture des situations, la physionomie de certaines époques, n'ont pas été omises. L'auteur vous donne l'état comparé des forces de la Nouvelle-France et des colonies anglaises à telle époque, par exemple au commencement de la guerre de sept ans, ou quelques années plus tard, en 1758.— "Le Canada, écrit-il, souffrait à la fois de la guerre et de la famine. Les mauvaises récoltes des deux années précédentes avaient causé

une misère générale, qu'augmentaient encore les malversations de l'intendant Bigot et de ses complices."

Puis il développe ainsi cette réponse générale : "La guerre, en appelant sous les drapeaux presque tous ceux qui étaient en état de porter les armes, ne laissait à la culture des terres que les vieillards, les femmes et les enfants. Aussi l'agriculture souffrait, et la disette, qui se faisait sentir depuis plusieurs années, se changea bientôt en famine, par suite des mauvaises récoltes. Les hivers de 1758 et de 1759 apportèrent les privations les plus pénibles- Le peuple fut réduit à deux onces de pain par jour, les viandes étaient d'une rareté et d'une cherté extrêmes. On voyait des hommes tomber de faiblesse dans les rues de Québec ; et 300 Acadiens réfugiés moururent de misère et de faim. Au milieu des souffrances du peuple, l'intendant Bigot menait joyeuse vie, et ne cherchait, avec ses nombreux amis, qu'à s'enrichir, en spéculant sur la misère publique, ou en volant l'Etat. Dévorés par la guerre et la famine, livrés à de vils spéculateurs, n'ayant presque rien à attendre de la France, parce que l'Angleterre était maîtresse des mers, les Canadiens cependant ne désespéraient point de la lutte. Ils n'avaient pourtant pas 6,000 soldats à opposer à 50,000 Anglais, soutenus par un corps de réserve de 30,000 miliciens. Mais ils étaient décidés à combattre jusqu'à la mort, et à s'ensevelir, s'il le fallait, sous les ruines de la colonie."

On trouvera des tableaux analogues sous les numéros 181, 215, etc., où l'auteur décrit l'état de la colonie au moment où elle passa sous la domination anglaise, ou caractérise une époque, par exemple celle qui sépare 1812 de 1837.

L'auteur a dessiné — c'est le mot — les diverses formes de gouvernement, avec une exactitude et une netteté remarquables. Lisez, par exemple, les réponses aux questions 65, 66, 85, 182, 185, 190, 200. Nous ne pouvons tout citer.

Les caractères des principaux personnages n'est jamais oublié, non plus que les détails qui servent à les faire bien connaître, à les mettre parfaitement en lumière, ou à les flétrir, comme on vient de le voir plus haut, dans le contraste, habilement relevé, entre la famine de 1758 et la conduite de l'intendant Bigot.

M. Gauthier a été impartial et juste dans la distribution des éloges et du blâme. On peut s'en convaincre en lisant les portraits du comte de Frontenac — questions 97 et 125 — ou le

jugement qu'il a porté sur les gouverneurs anglais. Citons quelques lignes : "Le comte de Frontenac avait cet assemblage de qualités et de défauts qui le firent grand ou petit, selon les circonstances. Mais les défauts de son caractère tranchant, absolu, dominateur, se montrèrent peu dans sa seconde administration ; ses qualités prédominèrent, et ses talents rendirent au Canada les plus grands services. Il avait trouvé la colonie affaiblie, attaquée de toutes parts, méprisée de ses ennemis ; il la laissa en paix, agrandie, respectée. Aussi c'est à juste titre qu'il a été regardé comme le sauveur de la Nouvelle-France."

Les faits éclatants, les nobles actions, et ces paroles qui révèlent l'héroïsme de l'âme sont mis en évidence. Nous n'en donnerons qu'un exemple, où l'on verra que l'héroïsme peut croître jusqu'au sein de la barbarie. "Au printemps de 1660, les Iroquois firent contre le Canada le plus grand effort dont ils fussent capables. Leur plan était de surprendre et de détruire Québec d'abord, puis d'achever la ruine de la domination française, en se rabattant sur les Trois-Rivières et Montréal. 1,200 guerriers devaient marcher ensemble pour exécuter ce grand projet. La nouvelle d'une invasion aussi formidable jeta le Canada dans l'effroi et la consternation, parce qu'on manquait de soldats pour se défendre. Heureusement, l'héroïsme de Dollard sauva la colonie. C'était un jeune homme, plein de bravoure, et qui n'avait quitté la France que dans le dessein de se distinguer par de nobles exploits. Seize autres jeunes gens de Montréal s'unirent à lui, décidés à mourir pour le salut de leurs frères. Ils se préparèrent à la mort. Chacun fit son testament ; tous se confessèrent, communièrent et promirent au pied des autels, de combattre et de mourir ensemble. 6 Algonquins, et 30 Hurons commandés par le brave Anahotaha, obtinrent la permission de partager leurs périls et leur gloire. Vers la fin d'avril, les dix-sept héros de Montréal, dirent un éternel adieu à leurs parents et à leurs amis, et marchèrent à la rencontre de l'armée iroquoise. Ils remontèrent l'Outaouais, et s'arrêtèrent au-dessous du saut de la Chaudière, dans un petit fort de pieux. C'est là qu'ils périrent pour sauver leur pays. 200 Onnontagués les attaquèrent, et, pendant sept jours, ils s'épuisèrent en efforts inutiles pour forcer la faible enceinte palissadée. Mais 500 autres Iroquois arrivèrent à leur secours. Dès lors la lutte fut d'un acharnement extrême. Malgré le froid, la soif, l'insomnie, la lassitude, les Français opposaient un courage indomptable aux assauts répétés nuit et jour. Les ennemis, à demi découragés, étaient sur le point de lever le siége, lorsque la désertion d'une trentaine de Hurons vint leur rendre courage, et le fort fut emporté par un suprême effort. Anahotaha trouva une fin digne de lui. Invité à se rendre par un de ses parents passé à l'ennemi : "J'ai donné ma parole aux Français, répond le chef barbare ; je mourrai avec eux," et il mourut. La lutte avait duré 10 jours ; tous les Français étaient tombés ; mais leur mort sauvait la patrie."

Cherchez ailleurs quelque chose de plus héroïque et de mieux dit.

L'auteur a tâché de grouper, autour des personnages ou des faits importants, les détails, les circonstances qui peuvent les faire valoir ; dans le récit des batailles ou des hauts faits d'armes, il présente quelquefois des détails de stratégie, propres à intéresser et à les mieux fixer dans l'esprit.

En finissant, nous n'avons qu'un regret à exprimer relativement à cet excellent petit volume, c'est que nous n'avons pu lui rendre parfaite justice. Cependant, nous pouvons réparer nos torts, en citant le témoignage d'un homme qui s'y connaît en fait d'histoire du Canada, M. l'abbé H. A. Verreau. Il nous permet de communiquer à nos lecteurs la lettre suivante, qu'il adresse à l'auteur du livre que nous venons d'examiner :

Mon cher Monsieur,

J'attendais votre abrégé de l'histoire du Canada avec impatience et un peu de défiance. Je savais bien que vous êtes, par vos talents et vos études spéciales, mieux préparé que tout autre à ce travail difficile. Mais on finit par avoir les nerfs agacés de ce "besoin d'une nouvelle grammaire ou d'une nouvelle histoire," qui se fait toujours sentir, et que personne ne comble. Vous avez réussi à le combler, et je vous en félicite. Mieux, je m'en félicite moi-même ; car ce sont les pauvres professeurs, qui souffrent ou bénéficient du livre de texte. Il faut toujours mettre un livre de texte entre les mains des enfants, surtout dans les écoles primaires.

Notre histoire a un double caractère : un côté intime et un côté dramatique. Celui-ci s'impose de lui-même à l'imagination des enfants. Le côté intime se compose d'une suite de faits—colonisation, administration civile, judiciaire et militaire—qui ne paraissent pas toujours se lier beaucoup ensemble, et qui frappent peu. C'est cependant le côté que je regarde comme le plus important, pour donner la clef de notre existence à part sur le continent américain. Il est aussi le plus difficile à présenter aux enfants. Je crois que vous avez réussi à bien saisir et à bien grouper l'ensemble de ces faits, et à les présenter d'une manière attrayante. Le style est concis et clair : assez de détails pour intéresser ; pas trop, pour que le maître puisse entrer dans quelques développements, ce qui est une condition absolue d'un enseignement personnel. J'approuve votre manière d'apprécier les hommes et les événements. J'aurais peut-être quelques réserves à faire pour le commencement de la domination anglaise. Comme notre cher et regretté ami Laverdière, vous vous êtes peut-être trop fié à certains auteurs. J'ai fait la même remarque dans le temps à M. Laverdière, et depuis que j'ai étudié à Londres les documents officiels pour cette époque, je me suis, plus que jamais, confirmé dans ma manière de voir.

Je voudrais que votre histoire fût introduite dans toute les écoles. Je la recommanderai pour nos classes l'année prochaine, et je la ferai connaître aux instituteurs dans la prochaine conférence.

REVUE

DE

MONTREAL

UN DÉLÉGUÉ DU PAPE

AU

CANADA

Depuis le moment où il a mis le pied sur le sol canadien, Mgr Conroy a été l'objet d'une suite d'ovations enthousiastes. Les évêques et le clergé, les autorités civiques, le peuple, le vrai peuple catholique, sont venus saluer, dans sa personne, l'homme distingué, le prélat aimable et savant que le Saint-Siége a honoré de sa confiance. Il est évêque ; mais simple prêtre, pauvre moine comme autrefois saint Bernard, nous l'aurions toujours accueilli avec le même respect, à cause de son mérite personnel, et parce que Pie IX l'a investi d'une partie de son autorité.

Pie IX est prisonnier et dépouillé de son pouvoir temporel ; mais s'il " commandait à deux cent mille hommes " son envoyé n'aurait pas reçu plus d'honneurs. Pour nous, il est le représentant du Pape-roi, et non pas seulement du Chef de l'Eglise. Avant de le conduire dans nos temples et de nous presser autour de son trône, nous avons couru l'acclamer sur son passage.

A Québec, le maire est allé le complimenter à la descente du bateau ; à Montréal, le pavillon britannique flottait sur les édifices publics, tels que l'Hôtel-de-Ville, le Palais de Justice, etc. ; des ministres fédéraux, à Outaouais, sont venus au-devant de Son Excellence. Qui sait ? Les journaux de Toronto auront peut-être demain des articles respectueux pour le Vieillard du Vatican. Et si je voulais parler de cette chose qui tient tant de place dans la vie politique, les dîners officiels, j'ajouterais que Mgr Conroy y a été traité comme le représentant du Pape-roi.

On nous objectera que nous ne sommes qu'une colonie, une nation au berceau.....— C'est-à-dire que nous ne saurions exercer beaucoup d'influence sur la destinée du prisonnier du Vatican. C'est vrai : nous ne pouvons pas grand'chose ; mais nous faisons ce que nous pouvons. Combien de grandes puissances oseraient en dire autant ? Nous avons déjà demandé — sans attendre qu'on nous pressât de le faire — au gouvernement britannique de s'intéresser à l'indépendance de Pie IX. Nos hommes d'état l'ont défendu dans les parlements, et ils ont prononcé son éloge dans les réunions académiques.

Quoiqu'il en soit, l'envoi d'un délégué apostolique en Canada est un événement très important en lui-même, et qui fera certainement époque dans notre histoire. Ce n'est pas la première fois, sans doute, que le Saint-Siége députe quelqu'un vers une église particulière, mais le fait est assez rare, croyons-nous. La plus célèbre de ces missions extraordinaires dans les temps modernes, est celle du Cardinal de Tournon en Chine.

La position qui est faite aujourd'hui à l'Eglise dans beaucoup de pays, pourrait bien rendre ces délégations plus fréquentes. Si les gouvernements refusent de reconnaître le pouvoir du Saint-Siége, celui-ci finira peut-être par n'envoyer ses représentants qu'aux autorités religieuses. Telle est la pensée que j'ai entendu exprimer par un ancien chargé d'affaires du Saint-Siége.

Si notre condition politique nous avait permis d'établir des relations diplomatiques avec la cour de Rome, cette mission extraordinaire n'aurait probablement pas eu lieu. Elle serait entrée dans les attributions du nonce ou inter-nonce fixé auprès de notre gouvernement. C'est ordinairement ce qui arrive dans les états qui entretiennent des relations officielles avec le Pape.

Cet avantage peut nous être réservé dans un avenir plus ou moins prochain. Les envoyés du Pape, repoussés des cours eu-

ropéennes, secoueront la poussière de leurs sandales et cherche-ront de nouvelles sociétés moins rébelles au sentiment chrétien. Autrefois, on ne connaissait pas ce qu'on est convenu d'appeler la politique européenne : les diplomates parlaient invariablement des intérêts de la *république chrétienne* (1). Aujourd'hui, cette république n'existe plus et on trouve que le Pape n'a plus sa place dans le monde politique. On veut qu'il change ses relations diplomatiques avec les gouvernements. Il a commencé à le faire, au grand ébahissement de certains ministres, lors du concile du Vatican. Il peut continuer. Déjà les Etats-Unis ont un cardinal, faveur qui ne paraît pas avoir été assez appréciée en Amérique, et dont les conséquences peuvent être très-grandes.

Nous ne sommes qu'une colonie, c'est vrai ; mais nous avons notre gouvernement, et déjà, plus d'une fois, nous avons dû traiter nous-mêmes de nos intérêts avec nos voisins. Peu à peu l'Angleterre nous émancipe, et le Saint-Siége, de son côté, peut nous accorder un honneur dont certains états se montrent indignes. En nous introduisant dans le cercle politique des peuples, il comblerait la faveur qu'il nous a accordée en nous faisant prendre une place autorisée dans le domaine de l'intelligence et de la science. L'érection d'une université en Canada est un fait sur lequel nous reviendrons. Disons ici que, par la consécration qu'elle vient de recevoir, l'Université-Laval verra croître et s'étendre son heureuse influence.

Nous avons donc au milieu de nous un représentant du Saint-Siége, et cette nouvelle preuve de sollicitude paternelle va rendre encore plus étroits les liens qui nous rattachent à lui.

Dans toute la Puissance, il n'y a peut-être pas un catholique qui ne connaisse la bienveillance que Pie IX accorde au Canada. Il en a donné une preuve dès le commencement de son règne, un jour que, dans la foule des cardinaux, des évêques et des hauts personnages qui se pressaient sur ses pas, il aperçut Mgr Bourget, évêque de Montréal. Loin de diminuer, elle s'est affirmée depuis, dans plusieurs circonstances, et sans parler des faveurs purement spirituelles dont il nous a fait une part si généreuse, Pie IX a comblé d'honneurs des ecclésiastiques canadiens et plusieurs de nos citoyens distingués.

---

(1) C'est ce qui frappe quand on parcourt les correspondances des diplomates français, espagnols, italiens et même anglais, jusqu'à la fin de la première moitié du 17e siècle.

Toutefois, ce serait oublier notre histoire, si nous ne faisions commencer que d'aujourd'hui l'attention que les Papes ont portée à notre pays. Dès son origine, il semble que Dieu leur ait montré dans l'avenir les destinées de cette lointaine contrée, comme il manifestait à quelques âmes privilégiées la direction particulière qu'il voulait imprimer à cette église naissante.

Depuis le jour où le doux et pieux de Marquemont (1), au nom de Louis XIII, suppliait Paul V d'accorder aux Recollets les pouvoirs nécessaires pour légitimer leur mission, jusqu'à celui où Mgr Georges Conroy à été investi de ses hautes fonctions, le Saint-Siége a souvent d'exercé d'une manière particulière son autorité sur l'église du Canada.

La fondation d'une église est un fait très important à tous les points de vue. Les hommes peuvent s'y employer pour différents motifs ; mais rien n'est fait tant que le Vicaire de Jésus-Christ n'a pas dit : Allez et enseignez. Quand il a parlé, les prêtres ont une mission légitime, et l'endroit où ils viennent

---

(1) Denis Simon de Marquemont était né le 1er Octobre 1572. Ses talents et ses vertus le portèrent tout jeune dans la voie des honneurs. Il accompagna le cardinal du Perron à Rome, et fut nommé camérier du Pape. Auditeur de rote pour la France, il eut pour collègue Alexandre Ludovisio, plus tard Grégoire XV, selon Palatius, *Fasti Cardinalium*, t. IV, p. 123.

Avec M. de Sillery, qui devait plus tard fonder, près de Québec, une résidence pour les sauvages chrétiens, il négocia le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. En 1613, il fut nommé archevêque de Lyon.

Dans les Etats Généraux de 1614, ce fut lui qui parla devant le roi, au nom du clergé, dont il présida l'assemblée générale. Après le premier ministère de Richelieu, en 1617, il fut nommé par Louis XIII ambassadeur auprès de Paul V, et plus tard, 1622, auprès de Grégoire XV son ancien collègue. Urbain VIII, le decora de la pourpre romaine le 19 Janvier 1626 et le nomma à la fois Préfet de la Propagande, du Saint-Office, et de la Congrégation du saint concile de Trente. Il mourut au bout de quelques mois, et fut enterré à la Trinité-du-Mont, dont il était le titulaire.

Marquemont se trouve assez étroitement lié à l'histoire de l'église du Canada. D'abord, dans l'assemblée du clergé, il dut s'occuper de la juridiction et de la mission des Recollets en Canada ; ambassadeur, il sollicita pour eux les pouvoirs dont ils avaient besoin ; Préfet de la Propagande, il a pu recevoir les rapports que les Recollets et les Jésuites transmirent à cette congrégation sur leurs travaux apostoliques.

Il existe plusieurs recueils des négociations de Marquemont. J'y ai vainement cherché ses instructions au sujet de nos missionnaires. Peut-être trouvera-t-on quelque chose à Paris, dans les archives du ministère des affaires étrangères.

planter leur tente reçoit une espèce de consécration, car ce n'est jamais sans dessein que la Providence choisit le lieu qui doit être le siége primitif d'une église ; ce choix confère une espèce de primauté, qui est la gloire particulière de ce siége, lors même que la suite des temps amène quelque changement nécessaire.

On sait que les Recollets, pressés par Champlain de venir évangéliser le Canada, s'étaient embarqués en 1615 sans avoir pu obtenir du nonce de Paris les pouvoirs qu'ils sollicitaient (1). Ubaldini, n'ayant pas de facultés spéciales, les avait renvoyés à leur supérieur général, et comme il n'y avait pas de temps à perdre, le clergé, réuni pour les Etats Généraux (2), décida que les religieux pouvaient partir immédiatement, les remettant sans doute à se pourvoir plus tard auprès du Pape. Marquemont, nommé ambassadeur, s'empressa de faire pour eux les démarches nécessaires. Cependant il ne put obtenir une réponse immédiate, le Saint-Siége ne voulant rien décider qu'après mûre délibération.

Le célèbre Bentivoglio, nonce de Paul V à Paris, reçut enfin les instructions et les facultés nécessaires, et c'est lui qui donna au supérieur de la mission, le P. Joseph Le Caron, et à ses compagnons l'autorité dont ils avaient besoin Les lettres sont datées de 1618 (3). Il y avait par conséquent trois ans que les Religieux étaient arrivés au Canada.

Ce document est d'une grande importance pour notre histoire ecclésiastique. Il est comme la prise de possession faite par le Vicaire de Jésus-Christ de ces contrées idolâtres : c'est le premier acte authentique de filiation qui nous attache à l'Eglise romaine, et par elle aux Apôtres.

Ces pauvres Recollets sont les premiers envoyés du St. Siége en Canada. Eux aussi étaient attendus avec impatience. Ils furent reçus à Québec avec toute la solennité que le temps pouvait permettre ; nous en voyons le récit dans Le Clercq. Tout était modeste sans doute ; mais en même temps, quel éclat les

---

(1) Champlain, *Voyages.. depuis* 1615 *jusqu'à la fin de* 1618, p. 4.

(2) Ils s'ouvrirent à Paris, le 27 octobre 1614.

(3) Cf. Sagard, *Histoire du Canada,* 2e édition, vol. 1er p. 80, Le Clercq, *Etablissement de la Foi,* vol. 1, p. 36, *Histoire Chronologique de la Province des Recollets de Paris,* etc., Paris Deny Thierry, 1677. La traduction du document donnée par ces différents auteurs est assez fautive.

environnait ! *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona* (1).

Les Jésuites, quelques années plus tard, vinrent réjoindre les Récollets ; mais les uns et les autres durent se retirer devant la conquête du protestant Louis Kertk. Quand les missionnaires purent revenir avec le drapeau fleurdelisé, la Propagande fixa les Recollets en Acadie et laissa les Jésuites à Québec, où le Cardinal de Richelieu leur avait ordonné d'aller s'établir (2).

En prenant cette décision pleine de sagesse, la Propagande laissait aux uns et aux autres un vaste champ d'action. Elle profita de cette circonstance pour régulariser les missions des Recollets, et Urbain VIII leur accorda de nouveaux priviléges. Il fit faire, en même temps, à la cour de France des observations qui ne furent pas sans influence sur les mesures qu'elle adopta pour maintenir l'unité de foi dans cette nouvelle contrée (3).

L'évangile s'était rapidement propagé le long du grand fleuve, jusqu'à l'extrémité des lacs. La paix régnait dans l'unité de vues et d'action ; mais on comprenait qu'il n'en pourrait toujours être ainsi. Bientôt le fier Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, qui avait hérité des préjugés et des prétentions de son oncle, voulut étendre l'exercice de son autorité jusque sur nos forêts (4).

On comprit qu'il fallait ici un représentant plus immédiat

---

(1) Nous n'avons pas à suivre les missionnaires dans leurs travaux. Constatons seulement que jusqu'en 1632, le Saint-Siége ne paraît pas avoir fait aucun autre acte qui regarde le Canada. Sagard et après lui Le Clercq, qui est encore plus affirmatif, parlent, il est vrai, d'un jubilé qui aurait été obtenu pour le Canada et célébré au mois de juillet 1618. Ce ne fut pas une faveur spéciale à notre pays. Paul V l'avait accordé pour tout l'univers le 12 juin 1617. Ce jubilé était publié en en France au moment où le P. Dolbeau y arrivait du Canada.

(2) C'est le P. F. Martin qui a fait connaître l'ordre donné par le Cardinal ministre aux PP. Le Jeune et de Noue de passer à la Nouvelle-France, sur le refus des capucins, qui avaient été désignés pour cette mission. La date est fautive : il faut lire 1632 et non 1642. Le P. Le Jeune, dans la *Relation* de 1632, fait évidemment allusion à ce document, qui lui fut remis au Havre par du Pont-Courlay, neveu de Richelieu. Il n'est pas nécessaire de rappeler au lecteur que les lettres du Cardinal n'étaient que pour l'ordre temporel — les Jésuites avaient leur mission ordinaire du Pape — mais elles coupaient court aux réclamations des Recollets.

(3) Sagard, *Histoire du Canada*, 2e édit p. 913. Ce qui reste des archives des Récollets, à Versailles, renferme des mémoires très instructifs sur cette question, et quelques lettres du secrétaire de la Propagande, Ingoli.

(4) L'origine de ces prétentions est assez embrouillée. Il est certain que les premiers PP. Jésuites ne reçurent point leur mission de l'Archevêque de Rouen. Aussi tard qu'en 1642, les associés de Montréal demandaient à Ur-

du Saint-Siége. Louis XIV fit entamer à ce sujet des négociations à Rome. Mais avant d'agir, le Saint-Siége voulut avoir des renseignements précis sur les personnes et sur les lieux. Tout fut longuement examiné et pesé, en dépit des instances de l'expéditionnaire français, le bon M. Gueffier.

Enfin après de longues négociations, (1) la Propagande arriva à la solution la plus convenable pour l'époque. Le roi avait demandé un évêque en titre : la Congrégation accorda un Vicaire Apostolique. Le décret est du 11 avril 1658 ; il fut approuvé le 13 du même mois par Alexandre VII.

Comme ce décret n'est pas connu — il paraît même avoir échappé aux recherches de M. Faillon — nous le donnons ici. Il indique un nouveau progrès dans la question de l'établissement de notre église.

" Sur la relation de l'Eminentissime Seigneur Meltius, la Sacrée Congrégation a décrété d'envoyer François de La Val Montigny comme Vicaire Apostolique, avec un titre *in partibus*, si tel est le plaisir de Sa Sainteté, au royaume de Canada, dans l'Amérique Septentrionale, afin qu'il soit pourvu convenablement aux besoins de cette église et chrétienté naissante.

" De l'audience de Sa Sainteté, 13 avril 1658.

" Le décret ci-dessus ayant été soumis, par moi secrétaire, à Notre Très Saint Seigneur, Sa Sainteté a bien voulu l'approuver et a ordonné de procéder aux expéditions ultérieures (2)."

M. Gueffier écrivait à la date du 10 mai 1658 : " Il y a eu ce matin consistoire, auquel on a préconisé M. de Montigny pour l'évesché de Petren *in partibus*. De sorte qu'au premier, il sera proposé."

Enfin les bulles furent expédiées. Mais comme elles constituent un document important, nous nous y arrêterons un peu.

(*A continuer.*) H. A. VERREAU, Ptre.

---

bain VIII les pouvoirs dont leurs missionnaires avaient besoin, ce qui prouve qu'ils ne croyaient pas à la légitimité d'une autorité secondaire. Quelques-uns du petit nombre des prêtres séculiers qui passèrent au Canada s'adressèrent-ils à l'Archevêque ? Nous ne le savons point. Toute cette question mérite d'être étudiée.

(1) L'estimable auteur de la *Notice Biographique* de Mgr. Laval parle des difficultés qui auraient existé à cette époque, entre Louis XIV et Alexandre VII. Elles ne commencèrent que plus tard.

(2) Papiers de Brienne vol. 4541, fol. 322, British Museum.

LEGENDES CANADIENNES

PROLOGUE

Ecoutez ! c'est la chute et c'est le vent du nord
Qui nous apporte ici sa voix par intervalle !
L'entendez-vous mugir et, dans chaque rafale,
Le bruit s'accroître ?.... Allons ! courage vers le fort !
Nous pourrons nous guider : *la Vache* est toute proche
Du ravin qui descend à la *Pointe des Ours ;*
De là pour la prairie on n'a plus que deux jours.
La chute est bien nommée et, soit dit sans reproche,
Elle beugle plus fort qu'un troupeau tout entier....

— Comme il parlait ainsi, la flamme du brasier
Qu'il avait allumé, s'affaissa pâlissante,
Et bientôt s'éteignit..... La brise vacillante
Se tut, et de nouveau, le silence et la nuit
Affligent à la fois la pauvre caravane.
Alors vous eussiez vu, dans l'ombre diaphane,
Les tristes voyageurs, pour ressaisir le bruit,
Se coucher sur le sol, et d'une oreille avide
Ecouter.... écouter.... L'herbe au loin frémissait,
Et dans la vaste plaine, un murmure passait,
Comme un chuchotement prolongé mais timide....

— Père, qu'en pensez-vous ? Est-il loin, le rapide ?
Quand serons-nous au fort ?—Le vieillard répondit :
Enfants, ne craignez rien ; enfants, prenez courage.
Moi, j'ai cru bien des fois, dans ce pays maudit,
Ne jamais voir la fin d'un trop rude voyage ;
Bien souvent, j'ai perdu la trace du retour ;
Bien souvent, j'ai cru voir briller mon dernier jour,
Lorsqu'après une nuit où je ne dormais guère,
J'entendais au matin les féroces *Pieds-noirs*,
L'un l'autre s'appelant, pousser leur cri de guerre.
On s'y fait, croyez-moi. Les plus riches manoirs
N'offrent plus aucun charme au chasseur intrépide.
Il brave avec ardeur, et loin de tout foyer,
Les cornes du bison, la dent du loup-cervier,
Le tomahawk sanglant et la flèche rapide....

— Père, vous qui savez sans nombre des récits
De combats ou de chasse, ou bien de ces merveilles
Qui, d'âge en âge, vont étonnant les oreilles
De ce qu'ont fait jadis les follets, les esprits;
O père, contez-nous, contez-nous quelque chose,
Pour, en vous écoutant, que chacun se repose!

— D'herbe et de rameaux secs, il nourrit avec soin
Le feu, qui se rallume et resplendit au loin;
Puis, à demi-couché, roulé dans sa couverte,
A ceux qui l'écoutaient la bouche grande ouverte,
Et tous rangés en cercle: — "Il faut donc vous conter
Quelque chose de neuf; car de se répéter,
C'est ennuyeux, dit-il.....

I

LE COLPORTEUR

C'était un soir d'automne,
Après la Saint-Michel—J'étais bien jeune alors,
Et j'étais bien peureux.... je ne pensais qu'aux morts,
La nuit venue.... Amis, si cela vous étonne,
Rappelez-vous comment c'était aux temps passés:
On entendait toujours parler des trépassés;
On les voyait partout.—Ce soir-là, de la ville
Mon père et le voisin n'étaient pas de retour;
Nous n'avions avec nous que Charlot l'imbécile,
Quand le vieux donateur, au coin de notre four,
Fut trouvé bien malade et respirant à peine.
— Va chercher le curé, dit ma mère, va, cours:
Ce pauvre malheureux, c'est le meilleur secours
Qu'on puisse lui donner; tandis que Madeleine
Et moi, nous lui ferons un fameux bon *sang-gris*.
Charlot pourra t'aider; prends le gros cheval gris;
Prends la calèche neuve, et *file* au presbytère....
J'avais toujours aimé le bonhomme Santerre:
Il m'avait, tout petit, bercé sur ses genoux;
Il nous aimait de même et ne pensait qu'à nous.
Eh bien! je restais là, tout figé comme un cierge,
Et j'y serais encore, oui, vrai, ma bonne vierge!
Si la fille au voisin, avec son grand œil noir
Et son air déluré, ne m'eût ouvert la porte,
Et dit: Monsieur François, bon voyage et bon soir!
Croyez, après cela, si le sorcier m'emporte!
Le cheval gris trottait qu'on ne pouvait le voir;
Les chandelles du ciel et celles de la ville,
Et celles des vaisseaux qui dansaient dans le port,

Ne firent qu'un ruban du village à Beauport,
Un grand ruban de feu !
Restait le plus facile,
Puisqu'avec le curé, je ne craignais plus rien,
Feux-follets, loups-garous, revenants, ni sorcières.

— Ce pauvre vieux, vraiment, c'était un bon chrétien,
Me dit monsieur Renaud, et dans nos cimetières,
Les gens de son espèce ont droit de se loger,
Sans qu'on ait rien à dire.... As-tu vu l'étranger
Qu'on a trouvé noyé, dimanche, sur la grève ?
On ne sait d'où ça vient, et lorsque cela crève,
On ne sait où les mettre. En route ! mon garçon,
Et ne va point trop vite à travers les ornières.
Le curé ne dit plus un seul mot, de façon
Qu'on allait tristement, et sur ses fins dernières
Méditant à loisir. Le ciel était plus noir,
Le vent était plus froid qu'en venant du village,
Et lorsqu'on eut passé la route du manoir,
J'avais déjà perdu beaucoup de mon courage.
Il me parut alors que nous n'avançions pas,
Que le chemin pour nous s'allongeait à mesure.
Je ne connaissais plus ni maison, ni clôture ;
Nous changions de pays..... Bientôt, à chaque pas,
Mon cheval s'arrêtait, et cette pauvre bête,
Comme moi, j'en suis sûr, avait perdu la tête.
Nous étions dans un bois d'arbres vieux et chenus,
Dont l'espèce et le nom ne m'étaient point connus ;
J'entendais, mais bien loin, comme des chants d'église
Se mêler tristement au souffle de la bise ;
Je parlais au curé, qui ne répondait point :
Il dormait et disait :—Voici mon premier point—
Je n'osais lui toucher, lorsqu'au bord d'une ornière,
Mon cheval, s'arrêtant, ne voulut plus partir.
J'eus beau crier, frapper, s'il eût été de pierre,
C'eût été tout de même. Alors, on voit sortir
De terre un grand cerceuil, entouré de lumière,
Qui se place tout droit au milieu du chemin.
Le curé se réveille et descend de voiture,
Et moi j'en fais autant ; puis il lève la main :
" Si tu viens du démon, va-t-en, je te conjure,
Dit-il ; mais si c'est Dieu qui te conduit, alors,
Fantôme ou vision, nous prierons pour tes morts.

—Pour réponse à ces mots, tout autour de la bière,
Nous vîmes tous les deux s'accroître la lumière.
Le curé fit dans l'air trois grands signes de croix,
Puis il reprit : C'est bien..... c'est ma faute, je crois.

Mettons-nous à genoux—et puis, tout d'une haleine :
De profundis, auquel je répondis à peine,
Tant j'avais par la peur le gosier resserré.
Monsieur Renaud tout seul dit le *Miserere*.
Quand il se releva, se parlant à lui-même :
Pauvre garçon, dit-il, je le ferai demain.
Le cercueil aussitôt disparut du chemin ;
La lune dans le ciel montra sa face blême ;
Et, je ne sais comment, nous étions à l'endroit
Où la route conduit au village tout droit.
Les nuages épais et notre forêt sombre,
S'étaient évanouis, devant nous, comme une ombre.
Mon cheval retrouva son ancienne vigueur.
Quelques instants après, nous tombions chez mon père.
Le curé confessa notre bon vieux Santerre,
Et ne parla de rien.

Ici notre conteur,
Comme s'il eût fini jusqu'au bout son histoire,
S'étendit sur le sol, laissant son auditoire
Disserter vivement sur l'étonnant récit,
Que son brusque silence à plaisir obscurcit.
Et la discussion fut longue et puis savante.
Chacun dit ce qu'il croit ou bien ce qu'il invente ;
Si l'un tient pour cela, l'autre tient pour ceci.
Ils allaient s'emporter, quand le vieux dit : Voici
Ce que j'ai su plus tard. D'abord, ce fut mon père
—De la ville il était justement de retour—
Qui voulut ramener le prêtre au presbytère.
Je n'en fus point fâché, car c'était bien son tour !
Le voyage se fit sans aucun sortilége,
Fantôme, ou manigance. En remontant à lége,
Mon père ne vit rien non plus qu'en s'en allant ;
Et quand je lui contai le fait du revenant :
Je saurai bien, dit-il, le fin mot du grimoire.
Mais le temps se passait sans qu'on fût plus savant,
Lorsque, dans les jours gras, après l'avoir fait boire,
On fit coucher chez nous Marcou le sacristain,
Garçon des plus instruits et qui parlait latin.
Donc, Marcou nous conta que, le lendemain même,
A l'enclos des enfants trépassés sans baptême,
On releva le corps de ce pauvre inconnu
Qu'on avait inhumé sans aucune prière.
On lui fit préparer une fort belle bière,
Et notre bon curé, le soir étant venu,
Le coucha décemment dans la terre bénite.
Le récit de Marcou se répandit bien vite,
Et notre histoire avec. On remarque aussitôt

Qu'un petit colporteur, dont la riche cassette
Faisait faire à chacun plus d'une folle emplette,
Homme honnête et charmant, qu'on attendait bientôt,
Ne reparaissait point. Plus tard, un misérable,
Que pour un autre meurtre on pendit à Quebec,
De l'avoir étranglé se reconnut coupable.
Ils avaient mis son corps sur le rivage à sec;
Au moment où le fleuve allait couvrir la rive,
Espérant qu'il irait bientôt à la dérive,
Quand viendrait le montant.

— Merci, Père Laporte.

C'est bien dit ; mais je veux que le diable m'emporte,
Si j'en crois un seul mot. C'est sans vous offenser.
Vous étiez jeune alors et l'on peut bien penser.....
— Que j'avais le berlue? Eh bien! c'est tout de même
Un peu fort, mon blanc-bec. Et le curé tout blême !....
Qui pria comme moi, dans le chemin, la nuit !....
Et du noyé l'affaire !.... et tout ce qui s'en suit !....
Si vous n'y croyez point, vous ne pourrez donc croire
Ce que le vieux trappeur m'a conté bien des fois,
Et conté, savez-vous, devant plus d'un bourgeois,
L'histoire de Lanouet?

— Dites-la, cette histoire ;

Père, nous la croirons, si ça vous fait plaisir.
— Mes beaux mangeurs de lard, malgré votre désir,
Je laisserai la chose au trapeur..... Ladébauche !
Mais il s'est endormi !.... Lève-toi donc, vieux gauche !
Allons ! ce farceur-là ne veut pas m'écouter.
Tandis qu'il ronfle, eh bien ! je m'en vais vous conter
La messe qu'à l'Islet dit un prêtre sans tête,
Juste à minuit, un jour ou plutôt une nuit,
Que mon oncle était là..... Cela fit bien du bruit.
Il était en vacance et sortait d'une fête
Où l'on avait trinqué chez Thomas Giasson
Un peu.... pas mal, je crois.

II

LA MESSE DE MINUIT.

Il entendit le son

De la cloche tintant comme pour l'agonie.
En voilà, par exemple, une cérémonie !
Se dit-il..... Allons voir si ce pauvre bedeau
Sait ce qu'il fait... Je gage... il aura bu moins d'eau
Que de vin.... Ou peut-être encor quelque bonne âme,
Aux pécheurs endurcis, par manière de blâme,

A charitablement fait entendre ce glas.
Moi-même le premier, j'en aurais bien, hélas !
Un grand besoin.
L'église, au détour de la route,
Lui parut tout en feu, du bas jusqu'à la voûte.
Il se hâtait, disant des *Ave Maria*
Aussi drus qu'il pouvait, marchant de telle sorte
Qu'il fut en même temps au dernier *gloria*
Du chapelet et puis devant la grande porte,
Comme au plus beau dimanche ouverte à deux battants.
Il entre, mais ne voit point de flamme au dedans.
Seulement, sur l'autel, comme pour un office,
Six grands cierges brûlaient. — Sapristi ! mon garçon,
M'a-t-il dit bien des fois, j'eus un fameux frisson,
Et je ne savais point si c'était mon service
Que l'on allait chanter. Volontiers sur ses pas
Il serait revenu, si, sans lui dire gare,
La porte de l'église, avec un grand fracas,
Ne s'était refermée. Alors, il se prépare
Pour le pire..... attendant ce qui va se passer.
Il sentit dans son corps tout le sang se glacer,
L'horloge ayant sonné dèvers la sacristie
Lentement douze coups, quand il vit dans le chœur
Un prêtre s'avancer..... La tête était partie
D'avec le corps....."J'étais dans le banc du *Seigneur*,
Me dit toujours mon oncle, et je vis qu'à la place
Du visage, il avait un nuage léger,
Quelque chose de gris... enfin comme une trace
De fumée ou d'encens." Mais ce prêtre étranger
Et bien étrange aussi, portait une chasuble
Du plus beau violet..... Rarement on s'affuble
Aussi bien sans sa tête..... Et pour lors, sur l'autel
Il plaça le calice ; il ouvrit son missel,
Et puis, en descendant à mon oncle il fit signe,
Disant " *Introibo ad altare Dei*—
Mais l'autre ne bougea..... N'étant pas obéi,
Le prêtre s'en alla d'une façon bénigne,
Comme un homme qu'on chasse et qui l'a mérité.
C'était un écolier du petit-séminaire,
Mon oncle, et qui savait répondre à l'ordinaire
De la messe très-bien. Il fut donc irrité
Contre lui-même un brin, d'avoir été si lâche
Et si peu complaisant—Il faudra que je tâche
De réparer cela... je reviendrai demain,
Se dit-il aussitôt ; mais trouvons un chemin
Pour sortir au plus vite..... Allons ! par la fenêtre
Du vieux vestiaire, on peut sauter dehors peut-être ;

Et derrière l'autel la porte m'y conduit ;
Elle est ouverte encor... C'est par là que s'enfuit
Ce malheureux curé... puis, si je le rencontre,
Nous nous expliquerons... je n'ai rien à l'encontre
De ce pauvre monsieur... s'il fallait en vouloir
A tous gens que l'on voit ayant perdu la tête,
On n'aurait plus d'amis, et ce serait trop bête.
Il partit comme un trait ; mais au fond du couloir
La porte était fermée. Il fallait dans l'église
Demeurer jusqu'au jour....
Sur la muraille grise
—Les cierges de l'autel s'étant soufflés tout seuls—
On pouvait voir errer, comme autant de linceuls,
Les bizarres reflets de la lampe blafarde.
Dans telle obscurité, plus et plus on regarde,
Plus on trouve partout de menaçants objets.
En son tableau, la Vierge au fond de la chapelle,
Si divine au grand jour, si riante et si belle,
Paraissait bien sévère ; et sinistres sujets,
Les martyrs, tout armés, dans leurs niches profondes,
Semblaient, pour la plupart, des gens peu rassurants,
Les chérubins rosés, aux chevelures blondes,
Bons enfants d'ordinaire, avaient l'air très-méchants.
La belle voûte bleue aux étoiles dorées,
La plus riche, je crois, de toutes nos contrées,
Comme un drap mortuaire était du plus beau noir !
Ce qui par-dessus tout n'était pas drôle à voir,
C'était bien le navire à l'antique structure,
Qui promenait son ombre à la nef suspendu.
On eût dit quelqu'objet affreux par sa nature,
Araignée aux longs bras, squelette de pendu,
Tout ce que vous voudrez de plus abominable.
Puis, c'était un silence à vous faire mourir :
On aurait entendu, dans l'église, courir
Une souris. Alors, près de la sainte table
Mon oncle se plaça, tout tremblant, à genoux,
Priant de tout son cœur pour lui-même et pour nous,
Pour le prêtre sans tête, et pour les saintes âmes
Du purgatoire, en masse, aussi pour ses parents,
Pour tous les bons chrétiens, tant savants qu'ignorants,
Pour gens de tous métiers, même les plus infâmes,
Inventant, j'en suis sûr, mille dévotions,
Et prenant devant Dieu des résolutions,
Qu'il sut tenir depuis—Sachez que, par la suite,
Il devint prêtre... et, bien pire que ça... jésuite
Tout rempli de ferveur, il priait donc ainsi,
Pour tout en général, pour cela, pour ceci,

Et je crois, sans mentir, qu'il y prierait encore,
Sans un sommeil de plomb qui, juste avant l'aurore,
Vint le surprendre enfin. Il fut tout ébahi
D'entendre " *Introibo ad altare Dei* "
Saluer son réveil. Mais il n'eut pas d'angoisse :
C'était la voix d'un prêtre ayant sa tête à lui,
Et tête qui pensait pour toute la paroisse ;
C'était, sans le nommer, le curé d'aujourd'hui.
Donc, mon oncle entendit dévotement sa messe,
Puis il fut le trouver, lui disant à confesse
Tout ce qu'il avait vu.... " C'est très-bien, mon enfant,
Il faudra soulager ce pauvre revenant ;
Le bon Dieu le permet. Je le ferais moi-même,
A votre charité s'il n'avait eu recours.
Je serai là, tout prêt à vous porter secours,
Si de l'esprit du mal c'était un stratagème."

Par le bedeau, le soir, dans l'église conduit,
Mon oncle avait repris son poste avant minuit,
Tout seul. Il entendait marcher dans le vestiaire,
Le curé récitant rondement son bréviaire.
Quand l'heure fut venue, il vit une lueur
Passer près de l'autel.... et voici que s'allume
Un cierge.... un autre après.... " A tout l'on s'accoutume :
J'avais cette fois-là, dit-il, beaucoup moins peur ;
Et sans trop m'effrayer les douze coups sonnèrent,
Et le prêtre sans tête entra bien lentement,
Et me fit signe encor, mais plus timidement,
D'avancer dans le chœur ; et les cierges donnèrent
Une lueur plus vive au moment où je fus,
Près de lui, prendre place. Il avait l'air confus,
Tout d'abord ; mais sa voix tremblante et sépulchrale
Se raffermit bientôt ; à plus court intervalle
Venait chaque verset.... puis j'étais moins transi.
Il prenait du courage et m'en donnait aussi.
Je répondais plus haut ; je servis les burettes,
Sans craindre d'approcher mes mains de ses manchettes.

Puis, l'église soudain sembla se transformer ;
Et l'on voyait partout des cierges s'allumer ;
La vierge dans son cadre avait l'air plus heureuse,
Et se penchant vers nous, souriait gracieuse.
Les petits chérubins gazouillaient finement ;
Les grands saints tout dorés regardaient tendrement ;
Ils se parlaient entr'eux dans un très-beau langage,
Qui n'était pas français, ni latin davantage.
La voûte transparente avait l'air de monter
Par degrés vers le ciel, les murs de s'incruster

D'agate, de porphyre et d'opale et le reste,
Comme on le dit de ceux de la cité céleste.
L'orgue rendait tout seul des sons harmonieux ;
Et, quand vint le *Sanctus*, de douces symphonies
Descendirent d'en haut. Comme aux cérémonies
Des plus grands jours, l'encens le plus délicieux
Sortait je ne sais d'où. Le prêtre, plus agile,
Avait la voix sonore. Au dernier évangile,
Au mot *veritatis*, il se tourne vers moi.
Me laissant voir en face un radieux visage,
Il me dit : "Mon enfant, merci pour ton courage !
Le bon Dieu saura bien récompenser ta foi....
Je monte en paradis.... Pour expier l'offense
D'avoir été distrait et léger à l'autel,
J'ai, pendant cinquante ans, attendu la présence
D'un servant qui voulût me faire aller au ciel,
En priant avec moi...."

Mon oncle ne put dire
Comment tout le mystère à la fin s'acheva ;
Car au milieu du chœur le curé le trouva
Dans un état d'extase, et puis dans un délire
Qui dura plusieurs jours. N'entendant rien du tout,
Son bréviaire fini de l'un à l'autre bout,
Ne sachant que penser de cela tout en somme,
Il venait au secours de ce pauvre jeune homme.
Il ne vit dans l'église aucun signe nouveau,
Et se dit que le mal était dans le cerveau
De l'écolier. Plus tard, connaissant mieux l'affaire,
D'un miracle il trouva que la preuve était claire.
C'est ce qu'a dit mon oncle et je l'ai toujours cru.

—Cette histoire est trop belle et n'est pas de ton crû.
C'est sûr, fit une voix.
—Allons ! il se réveille,
Ou bien c'est qu'il faisait tantôt la sourde oreille !
Viens nous conter ce que tu vis au Labrador.
Voyons, fanfan, tu dois t'en souvenir encor :
L'histoire de Lanouet !
Et fanfan Ladébauche,
Balançant ses grands bras, comme un homme qui fauche,
S'en vint tout lourdement tomber au milieu d'eux.

—*A Continuer.*

P. J. O. Chauveau.

LA VERSIFICATION

DES

ANCIENS HYMNOLOGISTES LATINS [1]

MON CHER AMI,

La question que j'ai dessein de vous exposer n'est pas née d'hier, mais je ne sache pas qu'elle ait été traitée spécialement. Quoiqu'elle semble toute d'érudition, elle ne laisse pas que d'avoir son côté intéressant. Aussi, j'espère que vous n'éprouverez pas trop de peine à me lire.

Il va sans dire que je n'ai pas l'intention de faire une étude de détails, et bien moins encore d'épuiser la matière.

Et d'abord, voici ma proposition :

LA VERSIFICATION DES ANCIENS HYMNOLOGISTES LALINS EST CELLE DES BARDES CELTIQUES.

La poésie des bardes, qui a produit tant d'œuvres charmantes et si peu connues, est devenue depuis peu, en Angleterre et en France, l'objet d'un véritable culte. Des sociétés archéologiques se sont formées et sont parvenues à réunir de nombreux documents. Les recherches chronologiques entreprises à leur endroit, ne permettent guère de douter de l'authenticité et de l'âge des poèmes, notamment de ceux que l'on reconnaît comme postérieurs au Ve siècle de notre ère. La certitude est complète depuis le XIe siècle.

Ce serait un travail immense, que de compulser ces volumes, pour montrer, dans toute une suite de siècles, la source poétique des celtes, coulant à pleins bords dans la verte Erin, la Bretagne, les Gaules, l'Italie du Nord ; communiquant à la poésie latine en décadence quelque chose de son énergique mélodie, avant de se confondre avec elle, pour aller se perdre enfin, tout entière, dans le torrent du Francique

---

(1) Le travail que j'offre à la *Revue de Montréal* est fait depuis longtemps. Je l'avais adressé sous forme de lettre à un ancien élève et ami. Je lui laisse cette forme, avec toutes les libertés qu'elle autorise.

vainqueur. Ensuite, les modestes ressources d'un particulier, et la pénurie des bibliothèques publiques elles-mêmes, en fait d'ouvrages celtiques, ne permettent pas de profiter de tous les travaux déjà faits. Je vais donc me contenter de placer des jalons sur la route à parcourir et de vous donner un simple aperçu, une esquisse du sujet.

On peut ramener aux règles suivantes le mécanisme prosodique des chants bardesques :

I. Les vers sont ordinairement disposés en *Rann* ou *stances*, de quatre, et rarement de cinq, sept ou huit vers, présentant un sens complet.—La stance de quatre vers s'appelle *ceathrughad* —prononcez kahroû—quatrain.

Le premier couplet, c'est-à-dire les deux premiers vers, s'appelle *couplet capital* (*geoladh*) ; le second, *couplet final* (*comhadh*). La stance de moins de quatre vers est dite stance *incomplète* ou *brisée*.

Les vers sont généralement de sept ou huit syllabes, et varient pourtant beaucoup, d'après la mesure ou nombre de syllabes du dernier mot du premier vers, relativement à la mesure du mot correspondant aux autres vers du même *rann*.

Les quatre principales combinaisons de vers sont :

La *Dan direach* ou *mètre direct*. Les stances ont quatre vers ; les vers, sept ou huit syllabes, avec l'allitération, l'assonance, la rime et le parallélisme.

La *Droighneach* ou *épine noire*. Chaque vers a de neuf à treize syllabes ; chaque mot final a trois syllabes ; les derniers mots des deux vers du couplet final constituent une rime parfaite ou imparfaite. Les autres conditions du *Dan direach* doivent y être remplies.

L'*Oglachas* ou *mètre servile*, qui ressemble au mètre direct, mais ne s'astreint pas rigoureusement aux six règles. Il en est de même de la *Brulingacht* ou *Stance pleine*, qui se distingue des autres en ce que chaque mot final y a trois syllabes.

II. L'ALLITÉRATION, en gaëlique *uaim* (son, symphonie, accord) veut que dans chaque vers, ou du moins dans chaque couplet, certaines syllabes commencent par le même son articulé.

Il y a deux espèces d'allitération :

L'allitération proprement dite ou allitération à l'oreille, et *l'allitération apparente* ou allitération à l'œil.

Elles ont lieu, la première lorsque les deux derniers mots d'un

vers, la seconde, lorsque deux mots consécutifs ou presque consécutifs, commencent par une voyelle ou par la même consonne. Dans les plus anciens poèmes, l'allitération apparente n'est admise que dans le couplet capital.

Voici la première stance du poème des "Trois Marie" par St. Kiarian (A. D. 541). Je le transcris aussi bien que je le puis en caractères ordinaires :

Sagart do bhi, feacht eile ;
Do bhé' ainm gan ainfheine
Isacair an fion-fhlaith fial ;
D'uaislibh clainne Israil....

" *Un jour se trouvait là un prêtre, dont le nom était sans doute Issachar, le beau, le généreux prince, un des nobles enfants d'Israël.*"

L'allitération est beaucoup plus sensible encore dans les vers suivants d'Amergin, le poète guerrier, frère de Milesius, qui florissait, selon la chronologie d'O'Flaherty, l'an 1015 avant J. C :

Ailin iath n-'Ereann
Er mac muir môthach
Môthach Sliabh sreathach,
Sreathach coill ciotach.

Les chants armoricains fournissent de semblables exemples. Voici une courte citation du fameux barde Taliesin :

Eskel kerz klez klodvaour,
Eskel gnaev maour
Livet
Kan ne kesir kestedlez
I nuz leouenez
Lazret,
Meden gallon geveliad
Esilez he tad
Hag he taed.

" *Il n'y avait point d'entraves à sa protection ; (elle avait) des ailes, son épée rapide et glorieuse ; des ailes, sa grande lance affilée.*

" *Qu'on ne cherche point d'égal à ce chef de l'occident, à ce (prince) brillant, à ce rude moissonneur d'ennemis, à ce (digne) fils de son père et de son aïeul.*"

— *Maronad Owen mab Urien,* ou chant de mort d'Owen, fils d'Urien (1).

Les langues tudesques firent de l'allitération le caractère distinctif de leur versification. Ottfried de Wissembourg, qui,

(1) Extr. du Recueil de M. de la Villemarqué.

dans son *Evangelienbuch*, consent parfois à orner d'un style gracieux les sévères narrations du texte sacré, nous montre "*l'ange du ciel portant son message d'amour, volant dans les sentiers du soleil et les voies des étoiles et la mer des nuages.*"

Tho quam boto fona gote, Engil in himile,
Braht er therera worolti, duri, sin arunti
Floug er sunnum pad, sterrno straza,
Wogo wolkono, zi ther witins froño (1).

L'allitération, qui semble avoir disparu assez tôt en Allemagne, demeura plus longtemps en Angleterre et dans la langue anglaise. On en trouve des traces encore bien tard, et particulièrement dans les ballades de Robin Hood, au XIIIe siècle, dans Chaucer et l'auteur de la vision de Pierce Plowman, au XIVe siècle, et même chez Spencer, Shakespeare et Milton.

In somer when the shawes be sheyne,
And leves be large and longe,
Hit is fulle mery in feyre foreste,
To here the foulys song ;
To se the dere draw to the dale,
And leve the hilles hee,
And shadow hem in the leves grene
Undur the grene wode tree....

(Robin Hood's Ballads.)

I saw a tour on a toft, ryaly emaked,
A depe dale benethe, a donjon therein,
With depe dykys and dyrke, and dredful of sygth.
A fayr feld ful of folk fond I there betweene,
Of al maner of men, the mene and the ryche,
Werkynge and wandering, as the werld askyth..

(Pierce Plowman's Vision.)

Plus tard, on ne semble plus rechercher dans l'allitération que l'harmonie imitative :

(*A tyrant.*)
That hath a herte as hard as any ston.

(Chaucer.)

---

(1) Si je ne craignais de multiplier les exemples et les citations dans un langage que vous ne comprenez pas facilement, je vous transcrirais quelques tirades du fameux *Völuspa*, qui commence par des vers allitératifs :

Hljods bid ek allar hélgar kindir.
Méiri ok minni mavgo Heimdallar.

"*Je demande silence à tous les êtres plus ou moins puissants de la race de Heimdallar....*"

et des poèmes islandais, où l'on remarque la même particularité.

As swift as swallows on the waves they went
And through the world of waters, wide and deep,
Amid the bowels.....
.....Where dawning day doth never peepe.

(SPENCER.)

Milton et l'école classique évitent l'allitération en général, mais ne laissent pas que d'en présenter des exemples :

(*The genius of the Wood.*)

I am the Power.....
Of this fair wood and live in ouken bower
To....curl the grove
With ringlets quaint, and wanton windings wowe.

(MILTON, *Arcades.*)

There eternal summer dwells,
And west winds, with musky wing
About the cedar'd alleys fling
Nard and cassia's balmy smells.

(MILTON. *Comus.*)

Quant à Shakespeare, il plaisante :

Whereat with blade, with bloody blamefull blade,
He bravely broached his boiling bloody breast.

(*Midsummer Night's Dream.*)

The praisefull princess pierced and pricked a pretty pleasing pricket.

(*Love's labour's lost*).

Enfin, Dryden a essayé de ressusciter cet enfantillage poétique, qui s'est réintroduit peu à peu dans la poésie anglaise. Vous connaissez, comme tout le monde, ce vers de Byron :

.....The bay
Receives the prow, and proudly spurns the spray.

et cet autre aussi, peut-être :

He rushed into the field and foremost fighting fell.

Il n'y a guère d'allitérations dans la poésie italienne et la française, si ce n'est dans un but d'harmonie, et Voltaire seul a eu la chose de commettre le vers suivant :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Je ferme ici cette immense parenthèse et je continue, sans m'engager à être plus concis à l'avenir.

—*A continuer.*

L'abbé HYAC. MARTIAL.

CONSTITUTION PHYSIQUE

DES

CANADIENS-FRANCAIS

Au point de vue de la constitution physique, valons-nous nos frères d'Europe ? Il ne manque pas de gens qui disent non.

Le fils d'un européen, s'il naît dans une colonie, est appelé créole. Les dictionnaires, les encyclopédies, les romans, nous apprennent que les créoles sont faibles de corps, maigres, grêles, nerveux. Il y a même un mot, " créoliser," qui exprime l'inactivité, la nonchalance, la mollesse. Cela peut être vrai sous les tropiques ; mais ce verbe n'a certainement jamais été conjugué au Canada.

Nous n'avons rien du type créole convenu, et voici pourquoi. Le globe se divise en plusieurs régions ou zones, que j'appellerai le grand nord, le petit nord, les pays tempérés, puis les contrées tropicales. Comment une règle uniforme s'appliquerait-elle aux habitants de lieux si divers ? Pourquoi donc mettre tous ensemble, dans un même moule, les peuples américains ? Nous différons autant les uns des autres, que les Italiens, les Allemands, les Anglais et les Russes, entre eux. Ainsi, nous, créoles canadiens-français, nous sommes à cheval sur le petit nord et la région tempérée, site éminemment favorable à la constitution physique, tant de l'homme que de la bête. A deux degrés de nous, vers le pôle, il fait trop froid ; a trois degrés au sud, la température est accablante. Les créoles français des Antilles ne nous ressemblent pas plus qu'un Provençal ne ressemble à un Normand.

Sous le ciel brûlant du tropique, les exhalaisons du sol, les pluies incessantes de l'hiver et mille causes particulières à ces climats, abattent les forces de l'individu, le réduisent à l'état de " créole créolisant," et s'opposent en fin de compte au développement de la race.

Chez nous, l'hiver, qui nous impose le casque et les mitaines, accroît nos ressources physiques, au lieu de les amoindrir.

Ces vérités, si simples, n'ont pas cours en Europe. A nous de les y répandre.....mais, hélas ! notre presse n'atteint pas si loin.

Que n'a-t-on pas écrit à notre sujet ? Traités en Esquimaux par les uns, relégués dans la catégorie des sous-races par les autres, nous comparaissons fréquemment devant le tribunal d'une certaine science, qui rend ses arrêts d'après les cancans de voyageurs inventifs, ou sur des raisonnements que faussent les préjugés.

Celui-ci remarque que les Canadiens-français ont le teint basané ; cet autre est surpris de leur pâleur, mais il l'explique par l'usage des poëles de fonte, que, dit-il, nous chauffons à outrance.

En voici un troisième qui constate que notre nourriture se compose, presque exclusivement, de laitage et de légumes. Plus loin, on démontre qu'il n'en peut être autrement, vu le grand nombre de jeûnes que la religion catholique nous prescrit. Maigres, fluets, petits de taille, tel est le portrait. Cela est si vrai que, lorsqu'il s'est agi de construire le Grand-Tronc, nous n'avons pu fournir que des hommes en état de travailler par demi-journées ! Des créoles créolisant !

Que deviennent donc nos habitants, nos voyageurs, nos coureurs de bois ? L'histoire du Canada se refait en Europe sur un modèle en raccourci.

S'il est un endroit au monde où l'on mange copieusement, et d'excellentes viandes, c'est ici. Cette abondance date de plus de deux siècles. En nous comparant, du haut en bas de l'échelle, avec les populations de l'Europe, nous l'emportons de cinquante par cent, sinon davantage, sous ce rapport.

Pour la force musculaire, la vitalité, la somme de résistance que nous pouvons opposer à la fatigue, nous dépassons la mesure ordinaire.

Dans toutes nos luttes où la vigueur physique a dû se manifester, nous avons éclipsé les hommes des autres origines.

Nous étions, il y a un siècle, soixante-et-dix mille âmes. Nous sommes maintenant un million et demi : vingt-cinq fois plus que nous n'étions, sans avoir reçu de secours du dehors. Des familles de quinze, vingt et vingt-cinq enfants se rencontrent dans toutes nos paroisses — le vingt-sixième, on le donne au curé, qui l'adopte et le fait instruire. Charlevoix écrivait, il y a cent cinquante ans : " Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches."

Pareille source de vitalité ne peut exister que chez des individus physiquement parfaits.

Un écrivain qui porte un nom retentissant, M. Duvergier de Hauranne, a classifié les deux races qui peuplent le Canada. Sa méthode est neuve : Petits hommes, amaigris, souffreteux, noirs — *Français ;* beaux garçons, grands, replets, vigoureux, teint animé — *Anglais.*

Liseurs de romans, nourris d'idées en l'air, les sept-huitièmes des touristes qui nous entrevoient, ne prennent pas la peine de nous tâter le poulx. On leur opposerait tous les fiers-à-bras célébrés par Montpetit, qu'ils persisteraient encore à méconnaître les nerfs et les muscles des Canadiens !

La Mère de l'Incarnation disait, il y a juste deux cents ans : " Cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants, très-beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle." M. Aubert de la Chesnaie, quelques années plus tard, s'exprimait ainsi : " Les Français du Canada sont de corps bien faits, agiles, vigoureux, jouissant d'une parfaite santé, capables de soutenir toutes sortes de fatigues, et belliqueux ; ce qui a fait que les armateurs français, pendant la dernière guerre, ont toujours donné le quart de plus de paie aux Français-canadiens qu'aux Français de l'Europe. Toutes ces avantageuses qualités corporelles, dans les Canadiens-français, viennent de ce qu'ils sont nés dans un pays d'un bon air, nourris de bonne nourriture et abondante ; qu'ils ont la liberté de s'exercer, dès l'enfance, à la pêche, à la chasse et dans les voyages en canot, où il y a beaucoup d'exercice." Vers le même temps, Bacqueville de la Potherie disait la même chose.

Ainsi, après soixante ans d'existence au Canada, la race française se ressentait déjà considérablement de l'heureuse influence du pays.

Un peu plus tard, vers l'époque de la conquête, Bougainville observe que nous surpassons de beaucoup nos ancêtres, dans les exercices fatigants et dans les longs voyages.

Depuis lors, les Anglais et les Américains ont toujours préféré nos voyageurs à ceux des autres nationalités. Les explorateurs, comme Carver, Franchère, Simpson, Franklin, n'ont confié leur sort qu'à nos compatriotes, pour des entreprises qui, aujourd'hui encore, effraient l'imagination. Au moment où j'écris, le *Canadian Illustrated News* proclame la nécessité de recourir à l'aide des Canadiens-français, si l'on persiste à vouloir

atteindre le pôle nord. Ce journal constate, avec tous ceux qui ont lu les récits d'expéditions de ce genre, que les Européens faiblissent régulièrement à un point nommé du voyage, où nos gens commenceraient à peine à trouver le temps dur, suivant leur expression. De pareils témoignages, venant de ceux qui nous connaissent, valent mieux que les théories conçues à quinze cents lieues de nous.

Tant que l'on ne nous transportera pas à la Havane, sous la ligne, dans les pays où fleurit l'oranger, les créoles créolisant seront inconnus parmi nous.

Disons avec M. Ferland, notre historien : " Se formant sous un climat sain, quoique rigoureux, menant une vie frugale, éprouvée par les travaux de la terre, par les fatigues des voyages, par les dangers de la guerre, la population du Canada se développe forte et vigoureuse. Les constitutions affaiblies succombaient sous ces rudes épreuves, tandis que les individus à tempérament robuste résistaient, et devenaient les fondateurs de races acclimatées et vivaces."

Charlevoix dit : " Tout est ici de belle taille et le plus beau sang du monde, dans les deux sexes." Cent ans plus tard, M. Pavre parle tout autrement : " Un long séjour en Amérique, dit-il, a fait perdre au créole canadien les vives couleurs de sa carnation. Son teint a pris une nuance d'un gris foncé. Ses cheveux noirs tombent à plat sur ses tempes, comme ceux de l'Indien. Nous ne reconnaissons plus en lui le type européen, encore moins la race gauloise."

Et tout ce déploiement d'imagination est fait pour soutenir une théorie, à savoir : que l'Européen transplanté en Amérique doit nécessairement produire des sauvages !

Grande dispute au delà de l'Atlantique, à notre sujet. Les uns ne voient en nous que des métis ; les autres nous classent encore parmi les blancs, mais à condition qu'on leur permettra de dire que nous sommes dégénérés et que la race s'éteint ; une troisième école prétend que les Anglais ont seuls le privilége de subsister et de multiplier dans les colonies.

Tandis que la science nous étudie, rien ne nous empêche de continuer à vivre, et à jouir de la constitution physique dont le ciel nous a si libéralement doués.

BENJAMIN SULTE.

HISTOIRE

DE LA

COLONIE FRANÇAISE EN CANADA

II

Viennent ensuite les entreprises qui ont suivi les tentatives de Jacques Cartier.

Dans un chapitre particulier sur la première occupation de l'Acadie, à Port Royal, par le Baron de Poutrincourt et son fils, nous avons une analyse succincte du brillant narrateur de l'expédition, Marc Lescarbot, avocat au Parlement de Paris, grand ami du commandant. Lescarbot nous a laissé près de dix volumes, écrits avec talent, mais qui sont empreints de l'esprit frondeur de l'époque, et de préjugés contre les religieux de la Compagnie de Jésus. M. Faillon le cite ; mais en même temps, à chaque page, il lui oppose le récit du P. Biard, fait exprès pour servir de réponse aux allégations passionnées de Lescarbot. M. Faillon ne manque pas d'attribuer la plus grande autorité au missionnaire, et de reconnaître en lui un esprit droit, un caractère sincère et le véritable zèle apostolique.

Il passe ensuite à tout ce qui concerne les voyages de Champlain, dont il analyse les relations de 1603 à 1635. Il n'y a pas d'histoire du Canada qui ait consacré autant de place aux œuvres de Champlain en Amérique. Il aime aussi à répéter les éloges que lui ont données ses contemporains, comme M. de la Chesnaye, qui disait : "Champlain était très-propre à assurer le succès de l'établissement de Québec ; il était d'un courage à toute épreuve, d'une grande expérience, d'un sens droit, d'une piété sincère et solide, et sa constitution robuste le rendait d'ailleurs infatigable au travail, capable de résister au froid et au chaud, à la faim."

Il explique son récit par la concordance de quatre auteurs différents : Marc Lescarbot, le P. Leclerq, le P. Sagard, la relation des PP. Jésuites ; il ne néglige aucune occasion de faire ressortir ses bonnes qualités ; de plus, il justifie, en général,

toutes ses mesures. Il est vrai pourtant qu'il cite, du P. Charlevoix, un passage où celui-ci désapprouve l'intervention armée de Champlain dans les querelles des nations sauvages (1), mais c'est aussi le sentiment de l'excellent auteur du Cours d'histoire du Canada, M. Ferland (2).

Champlain, pour correspondre aux vues des rois de France, devait veiller aux intérêts de la religion, et assurer l'établissement de la colonie.

Dans l'exécution d'une si belle entreprise, il rencontra de grands obstacles, que M. Faillon expose avec beaucoup de clarté.

D'abord, il faillait lutter contre l'avidité des membres de la Compagnie, qui ne s'occupaient absolument que de la traite avec les sauvages et des intérêts du commerce.

Puis, les employés, entraînés par l'exemple des sauvages, les surpassaient bientôt dans leurs vices et les scandalisaient à leur tour.

Mais les grands obstacles venaient de la présence des Huguenots, qui tenaient plusieurs des principaux emplois de la Compagnie. Ennemis jurés de la religion catholique, ils contrecarraient les missionnaires et s'efforçaient de corrompre la foi des nouveaux convertis.

Enfin, les sauvages n'avaient d'intelligence que pour les choses matérielles, et se laissaient facilement décourager.

M. Faillon nous montre que Champlain ne se laissa pas abattre par ces difficultés. Lorsqu'il était arrêté dans les efforts de son zèle pour la conversion des sauvages, il repassait aussitôt en Europe, pour exposer l'état des choses, et pour se faire donner un appui et des injonctions plus formelles. C'est ainsi qu'il traversa la mer près de quinze fois, de 1607 à 1635.

Bien qu'éclairé sur ces difficultés, le gouvernement n'accorda d'abord qu'une partie des demandes de Champlain, sans prendre de décision contre les réformés. Mais ces moyens ayant été reconnus insuffisants, le grand cardinal Richelieu entra tout à fait dans les vues de Champlain. Il ordonna d'exclure entièrement les Huguenots de la société, qu'il établit sur une nouvelle base, sous le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France*. Il fut décidé que la Compagnie ferait passer dans la colonie au

(1) Histoire de la Nouvelle-France, tome III, page 200.

(2) tome 1er, page 148, etc.

moins 300 hommes. Elle promettait d'y en envoyer 4000 en 15 ans; elle devait nourrir ces colons pendant 3 ans et ensuite leur donner des terres ; elle ne recevrait que des catholiques et nommerait trois ecclésiastiques par chaque habitation (1).

Or, les Huguenots, se trouvant exclus par ces dispositions, excitèrent aussitôt les Anglais à s'emparer de Québec. Deux Français, d'origine écossaise, David et Thomas Kertk, se mirent à la tête d'une expédition qui, de 1626 à 1629, pénétra dans le St. Laurent, brûlant des postes, interceptant les communications. Ils finirent par s'emparer de Québec, le 19 Juillet; mais déjà un traité de paix était signé à Suse entre la France et l'Angleterre.

Champlain, revenu aussitôt en France, fait valoir ses droits et l'antériorité du traité de Suse à la reddition de Québec. Il obtient gain de cause; et en mémoire du fait, aussitôt après le retour de la colonie française, en 1632, il fait élever la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance.

M. Faillon, après avoir décrit les principaux événements qui se passèrent dans la Nouvelle-France, jusqu'à la mort de Champlain, en 1635, énumère les obstacles que présentait l'établissement d'une colonie en Amérique.

François I y avait renoncé, après l'envoi de six expéditions; ses successeurs, de 1547 à 1600, avaient été mal secondés par des spéculateurs sans souci du bien des âmes. Au commencement du XVIIe siècle, se présentent des hommes dévoués, parmi lesquels Champlain brille au premier rang. Mais, après vingt années d'efforts, Champlain ne voyait à Québec, en 1629, que quelques familles de colons bien établis et affectionnés au sol.

D'où venait cet insuccès ? Il venait de bien des causes, dont plusieurs nous échappent encore aujourd'hui. En voici quelques-unes, parmi les principales, qui suffiront pour tout expliquer : d'abord, le froid excessif, qui semblait rendre le pays à jamais inhabitable. Les nouveaux arrivés, ne trouvant ni maisons, ni abris, ni chemins, ni moyens de transport, étaient soumis à des épreuves désespérantes. C'est ce que remarquent les auteurs du temps : *La relation de* 1635 *des* PP. Jésuites, Lescarbot, Thevet, en son ouvrage sur *la France Antartique ;* l'historien de l'établissement de Baltimore. Ce dernier fait observer que le climat au-dessus du 40e degré de latitude, était regardé comme trop rude pour des *constitutions anglaises.*

---

(1) Daté du siége de la Rochelle, 1628.

Un second obstacle venait de l'interdiction du commerce faite aux colons ; la compagnie des associés en ayant le monopole.

Enfin l'agriculture était si difficile, dans ces commencements, qu'elle ne pouvait rémunérer les travailleurs.

Pour avoir un établissement, il fallait de grands secours de la mère-patrie, mais des secours constants, persévérants et tout à fait désintéressés. De plus, il fallait des colons guidés par l'esprit de sacrifice et de dévouement, déterminés à tout affronter, non-seulement les rigueurs du climat et les privations, mais des dangers extrêmes ; car on avait à lutter contre des peuplades nombreuses, implacables et fournies abondamment d'armes à feu par les établissements de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Orange.

Or, après la mort de Champlain, quand tout semblait désespéré, le Seigneur vient en aide à la jeune colonie, et lui procure des ressources inattendues. Des hommes de foi et de dévouement se décident à fournir les moyens d'une nouvelle entreprise ; en même temps des héros s'offrent pour les seconder, et assurer l'établissement de la religion en ces contrées inhospitalières.

Il est intéressant de voir les circonstances de ce fait, circonstances dont le caractère merveilleux, et même surnaturel, est appuyé sur des preuves incontestables.

M. Faillon les a recueillies dans des documents avant lui inexplorés.

III

Champlain, le grand champion de l'établissement du règne de Dieu en ces contrées, était mort le 25 décembre 1635. Quelques semaines après, le 2 février 1636, un pieux gentilhomme de la Flèche, M. de la Dauversière, étant en prières, reçoit l'avis de fonder un établissement à une certaine distance de Québec, pour couvrir les voies qui conduisaient au centre de la colonie française, et la rapprocher des populations qu'on voulait gagner à soi et convertir. L'endroit où il doit fixer ce nouveau poste, lui est montré de la manière la plus claire et la plus distincte, et il lui est dit, en même temps, qu'il doit songer à y envoyer une compagnie d'hospitalières. Cet avis lui fut réitéré plusieurs fois, avant que l'œuvre fût en voie d'exécution.

Mais, il n'était pas le seul qui eût reçu cette injonction. Le

même jour, un jeune ecclésiastique, qu'il ne connaissait pas, M. Olier, alors âgé de vingt-six ans, établi à Vaugirard avec quelques prêtres, est averti qu'il doit s'occuper de fonder un établissement au Canada, pour le bien de la religion, mais dans un endroit qui lui est montré de la manière la plus distincte. En même temps, il lui est enjoint d'établir une compagnie de prêtres qui devront prendre soin des intérêts spirituels de l'entreprise.

Or, dans ces deux révélations, faites le même jour, il s'agissait de la même œuvre ; l'endroit indiqué était le même ; et il était ordonné, à l'un des serviteurs de Dieu, d'établir une société d'hospitalières pour l'assistance matérielle ; à l'autre, une compagnie de prêtres pour l'assistance spirituelle des colons.

Un certain temps fut employé de part et d'autre à préparer la réalisation de ce dessein. Cinq années après, chacun des deux élus de la providence eut fortuitement la pensée de se rendre à Meudon, chez le garde des sceaux, pour l'entretenir d'intérêts particuliers. M. Olier attendait son audience dans la galerie du château, lorsqu'il voit venir à lui M. de la Dauversière.

Ces deux hommes se voyaient pour la première fois ; mais, avertis de leur vocation et de leur mission commune, ils se saluent par leurs noms et tombent dans les bras l'un de l'autre, en bénissant le Seigneur de cette rencontre merveilleuse.

—*A continuer.*

VERCINGETORIX

SOUVENIRS DE LA CONQUÊTE DES GAULES PAR J. CÉSAR

(53-52 av. J. C.)

AVANT-PROPOS

C'est en regardant bien loin dans le passé que la pensée m'est venue d'écrire cette *histoire*—car Vercingétorix appartiendra ici beaucoup plus à l'histoire qu'au roman. J'essaierai de copier cette grande figure, telle que Tite-Live, telle que César, son ennemi, telle que Strabon et Plutarque nous l'ont peinte ; me gardant d'y rien ajouter, par crainte d'en atténuer l'expression ou l'héroïque beauté.

Mais je vois dejà de jolies lèvres s'allonger dans une petite moue, qui ne peut pourtant pas arriver à rendre laide la charmante lectrice que j'aime à me supposer, et je l'entends murmurer : — L'histoire est toujours ennuyeuse. Et de l'histoire du temps des Gaules, encore ! Ça promet d'être bien amusant !...

Allons ! ne vous empressez pas de rejeter ma nouvelle. Je vous promets de vous intéresser et de vous émouvoir, si vous avez le cœur bien placé ; et je n'ai pas l'impertinence d'en douter !... Puis, je vous dirai que c'est de l'histoire, à la vérité, mais de l'histoire de votre pays ; que Vercingétorix est un ancètre ; qu'il était audacieux et beau comme l'ange déchu ; mais que s'il est tombé, lui, ce fut pour sauver vos pères de la servitude, vos mères du désespoir ; enfin que sa grande âme a tressailli délicieusement au souffle embaumé de l'amour, comme la feuille argentée du bouleau murmure et frémit doucement sous les baisers de la brise, comme la lyre soupire harmonieusement sous les doigts roses de l'Inspiration. Je vous dirai encore : s'il est vrai que l'histoire écrite par de vieux hommes à lunettes vertes ou bleues—la couleur n'y fait rien, quand il y a lunettes—très-savants, très-goutteux, très-profonds et très-sérieux, possédant généralement plus de sagesse que de cheveux, plus de rides que de grâces, vous

est apparue jusqu'à présent comme une chaîne de montagnes sombres, abruptes, pleines de précipices, à travers lesquelles on ne chemine que difficilement, par d'étroits sentiers toujours embarrassés de ronces et de pierres meurtrières, c'est parce que vous ne l'avez regardée que de loin. Si, au prix d'un peu de fatigue, vous aviez eu le courage de vous rapprocher, vous auriez bientôt trouvé les chemins plus spacieux ; vous auriez découvert avec surprise de délicieuses retraites ; vous vous seriez souvent arrêtée pour rêver, ou pour vous souvenir, au seuil de quelque grotte pittoresque, à l'entrée de quelque val poétique ou sur le bord de quelque frais ruisseau...! Si vous saviez, aussi, quels parfums suaves on respire sur ces hauteurs, quelles fleurs miraculeuses de beauté, inconnues du vulgaire, s'épanouissent sur ces grands sommets...!

Mais vous souriez, en secouant la tête ; je ne vous vous ai pas convaincue. Eh bien ! chère nonchalante, je vais faire le voyage pour vous ; j'irai jusqu'aux montagnes bleues de ce lointain horizon, tout là bas, au delà de notre ère, parce que c'est là que s'épanouissent les plus belles fleurs ; j'en ferai un gros faisceau, que je vous apporterai. Je vous demande seulement la permission de mêler quelques feuilles de chêne aux lis de la vallée et aux roses du coteau, que je vais aller cueillir pour vous. Ma gerbe n'en aura pas moins bon air, vous le verrez ; aussi, compté-je, à mon retour, sur l'un de vos plus charmants sourires. Que voulez-vous ?—*Ambitio sua perdidit hominem.*

A. DE V.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

I

AU BORD DE L'ÉTANG

En ce temps-là, le proconsul de la Narbonnaise était Apollonius. Il devait cette grande situation à son mérite, car il avait commandé avec succès quatre légions, lors de la première invasion des Gaules ; à sa haute naissance : il était allié à ce que Rome avait de plus illustre dans son Patriciat ; et enfin, à la protection de César, qui, disait-on, aimait et devait épouser Octavia, sa fille unique. Elle avait dix-huit ans, et ses vertus, autant que sa naissance, sa beauté et ses richesses, la rendaient digne d'une aussi haute alliance.

Il n'était pas possible, en effet, de voir une mortelle plus majestueuse et d'une beauté plus accomplie. Son instruction, ou plutôt son érudition, à cette époque savante, égalait son esprit et ses charmes. Rien ne pourrait exprimer la grâce, l'espèce de parfum suave qui se dégageait comme par effluve de tout son être, d'une perfection quasi divine ! — La suite de cette histoire nous apprendra à connaître son cœur.

Le proconsul habitait Narbonne ; mais Octavia résidait le plus souvent dans une villa superbe, que son père avait fait élever, à l'est de la ville, sur le bord de l'un de ces grands étangs, que Rome avait fait endiguer, lorsque la grande république établit sa première colonie dans la Narbonnaise.

La splendide demeure se dressait, d'un côté, sur un large perron, auquel on arrivait par vingt degrés de marbre rose ; et de l'autre côté, elle se mirait dans le petit lac formé par les étangs.

A l'ouest, c'est-à-dire du côté du perron, s'étendaient d'immenses jardins, où les plantes exotiques, apportées à grands frais des plus lointaines contrées de l'Orient, mariaient leurs larges feuilles ou leurs tiges élancées à toutes les fleurs de la flore européenne. Des bosquets de bois odorants, comme l'acacia, l'oranger et le magnolia, réunissaient les jardins aux pièces d'eau, qu'animaient des essaims de cygnes et qu'encadraient, à l'horizon, le feuillage vert et les troncs gris d'une vaste forêt.

Des joncs et des roseaux, qui se balançaient gracieusement à tous les souffles du vent, semblaient constamment murmurer, sur les rives, quelque chant doux et mystérieux.

Par une belle nuit du mois d'août de l'an 53 avant notre ère, Octavia, la belle Romaine, se tournait sur sa couche, appelant en vain le sommeil et s'impatientant, la fière patricienne, de ce qu'il n'obéissait pas !—Morphée (1) avait probablement affaire ailleurs. Mais en revanche, Phébée (2) dardait ses plus purs regards sur l'étang, qu'ils faisaient étinceler comme un plateau d'argent. Des millions d'étoiles flamboyaient au firmament bleu, et le silence de cette belle nuit n'était troublé que par le cri strident, jeté au loin, sous le couvert des grands bois, par le corbeau ou par l'orfraie. Quelquefois, un cygne endormi se réveillait soudain, redressait son long cou, semblait écouter pendant une minute, l'œil inquiet et grand ouvert..... glissait silencieusement sur l'eau, s'arrêtait au bout de quinze ou vingt coudées, écoutait encore.....puis repliçait sa tête sous son aile, et se rendormait.

Alors sous le manteau de Niobé (3) tout redevenait immobile, calme et silencieux.

Tout-à-coup, des sons harmonieux et doux, comme si le divin Apollon lui-même eût préludé à quelque céleste rêverie sur sa lyre, s'élevèrent d'entre les roseaux. Puis, une voix d'une pureté infinie dans ses notes hautes, pleine, vibrante, d'un timbre admirable dans le médium, commença un chant d'amour, auquel l'accompagnement du cruît (4) gaëlique donnait des accents si tendres, et quelquefois si plaintifs, que toute la phalange ailée du lac accourut auprès du bord, tandis que les

(1) Le dieu du sommeil. (2) La lune. (3) La nuit.

(4) Espèce de viole, presque carrée, à quatre cordes, appelée *rotte* en français, *rotta* en latin, *cruit* en gaëlique, *crowdd* en kimrique. La harpe, dont jouaient aussi nos pères dès ce temps-là, s'appelait en gaëlique *telen* ou *telyn*.

roseaux cessaient leurs mystérieux murmures et que Diane (1) elle-même semblait écouter !

Cependant, aux premiers accords de la viole gauloise, la fille du proconsul se dressa vivement sur son lit. La nuit précédente elle avait entendu déjà cette voix, dont la mélodie et les accents sympathiques n'auraient pu être dépassés par Orphée (2).

Tant que dura le chant, elle resta immobile, prêtant avidement l'oreille à la poésie d'une plainte et à l'expression d'un amour, dont chaque vers arrivait à elle comme des papillons au corsage d'or, aux ailes d'azur, portés du lac à sa croisée sur des flots d'harmonie. — Enfin, la voix se tut, comme s'éteint la brise, dans un soupir !..... L'extase finit, le charme parut se rompre ! La fiancée de César eut un geste hautain et heurta nerveusement son timbre. Il vibrait encore, quand un esclave parut. — Va chercher, lui dit-elle, le barbare (3) qui vient de chanter sur le bord de l'étang, et amène-le ici. — L'esclave sortit.

Quelques minutes s'étaient écoulées, Octavia, drapée dans une longue tunique de couleur pourpre lamée d'or, les épaules inondées des flots ruisselants de son opulente chevelure, les bras croisés sur son sein, dans une attitude si altière qu'elle semblait presque menaçante, se tenait dans la baie illuminée de la grande fenêtre de sa chambre, quand celui qu'elle avait demandé y fut introduit. La nuit était si claire, les rayons dont la lune inondait l'appartement et l'étang, étaient si lumineux, que la jeune fille put distinguer jusqu'à la nuance des cheveux de son nocturne visiteur. Elle fut frappée de l'air de noblesse et de véritable grandeur, qui relevait une beauté que de pauvres vêtements atténuaient à peine ; car ni ses *braies*, ni sa *saie*, de différentes couleurs, mais faites de l'étoffe la plus grossière et la plus commune, ne pouvaient dissimuler la richesse de sa taille, la pureté de son front, la perfection d'un galbe qui, sous les pâles lueurs de la lune, semblait le masque de marbre d'un Antinoüs ou d'un Apollon de Phidias. Ses yeux étaient en même temps fiers et doux, et ses cheveux châtains retom-

(1) *Diane* et *Phébée* ne sont qu'une même divinité. Le nom de Diane lui est donné le plus souvent quand elle préside à la chasse ; nous l'avons employé ici pour éviter une répétition.

(2) Orphée charmait les animaux et même les rochers par la douceur de ses chants.

(3) Les Romains appelaient barbares tous les peuples qui n'étaient pas Grecs ou Latins.

baient en une profusion de boucles autour de son beau visage, qui n'accusait pas plus de vingt-deux ou vingt-trois ans.

Ses mains très-blanches et très-soignées, quand son costume était celui d'un homme du peuple, ainsi que l'absence de toute arme et de tout ornement d'or ou d'argent—ornements que les Gaulois aimaient tant — firent supposer à Octavia qu'elle avait devant elle l'un de ces bardes qui, renonçant dès lors à leurs fonctions jadis sacrées, venaient dans les festins, chez les grands, chanter leurs poésies. Son irritation devint de la colère ; car elle s'attendait à voir au moins un chevalier, et ce n'était qu'un homme de la plus infime condition, qui osait mêler le nom d'Octavia à ses chants amoureux !.....

— Qui es-tu ? lui demanda-t-elle avec hauteur.

Il devina probablement ses pensées ; car, après s'être incliné devant la jeune femme, avec un mélange de grâce et de dignité qui l'étonnèrent, il lui répondit fièrement : — Un homme libre !

— Et qui a pu, reprit-elle, te donner l'audace de me nommer dans tes injurieuses invocations ?

— L'amour que tu m'inspires ! fit-il, sans hésitation et sans trouble.

— Insolent ! s'écria-t-elle, en faisant brusquement un pas, pour se rapprocher du timbre qui appelait ses gens ; car l'esclave qui avait introduit le Gaulois s'était retiré.

Le jeune homme l'arrêta d'un geste respectueux et lui dit :

— Que veux-tu ?

— Te faire punir ! répartit-elle ; car l'amour d'un homme tel que toi, est une injure pour la fille de ton proconsul ! Et elle voulut passer outre.

Alors, lui, la repoussant doucement, mais avec une force irrésistible, jusqu'à la fenêtre, la considéra silencieusement pendant quelques secondes ; puis, se reculant et fléchissant un genou devant elle : — Je n'ai pas de proconsul, dit-il, puisque je suis un homme libre ; mais si mon amour t'offense, n'appelle point d'esclaves pour me punir, ordonne-moi de mourir et je t'obéirai.

L'accent de sincérité et la soumission triste du jeune Gaulois n'émurent pas encore Octavia, mais firent tomber sa colère. Elle reprit presqu'avec bonté : — Je ne veux point que tu meures, mais je t'ordonne de m'oublier et de t'éloigner.

— J'aime mieux mourir ! fit-il, avec l'inflexion grave que le désespoir donne à la voix, et il se releva comme pour sortir.

— Je ne veux pas que tu meures, et je t'ordonne de m'oublier et de fuir ! répéta-t-elle avec impatience ; parce que mon père a laissé dix princes (1) dans cette maison, et si l'un d'eux soupçonnait ton audace.....

— Je ne crains que ta colère — interrompit-il. Puis il ajouta, avec un sourire de tranquille défi : — J'ai combattu des princes et des comtes (2) de ton pays, et ceux que j'ai combattus sont morts !..... As-tu jamais vu aux arènes un troupeau de loups, si nombreux qu'il fût, assaillir et déchirer un lion ? Les Romains sont des loups ! Un Gaulois est un lion !... En proférant ces dernières paroles, ses narines se dilatèrent, ses yeux, si doux naguère, étincelèrent d'une lueur fauve, et ses dents, taillées en pointes, apparurent sous sa lèvre contractée par la haine et relevée par le dédain.

Comment expliquer qu'Octavia, la fille du proconsul de Rome dans la Narbonnaise, ne pût se dispenser de le regarder avec admiration, quand sa haine des Romains jaillit en quelque sorte de toute la personne du beau Gaulois ?

Il y eut un silence, après lequel la jeune fille lui dit : — Tu es donc un guerrier ?

— Ne t'ai-je pas dit, répondit-il, de sa voix harmonieuse comme un chant, quand elle ne vibrait pas comme une trompette de guerre, que j'étais un homme libre ? Or, quand l'étranger foule le sol national, tous les hommes libres ne sont-ils pas des guerriers ?.....

Elle n'osa pas lui adresser une question plus précise. Peut-être craignait-elle d'apprendre qu'il était l'un des plus humbles dans l'armée des Barbares.

— Comment se fait-il, lui demanda-t elle, pour donner un autre cours à ses pensées, que tu parles le latin aussi purement qu'on le fait au Latium ?

— Une partie de ma jeunesse s'est écoulée à Rome, répondit-il.

— Ton père était donc..... esclave ? interrogea-t-elle encore, mais avec hésitation, tremblant qu'il ne répondît affirmativement.

Il parut hésiter à son tour ; quelque chose d'indéfinissable,

---

(1) On appelait Prince (*Princeps*) dans les légions romaines, les soldats du premier rang.

(2) On appelait Comtes (dérivé de *Comes*, compagnon) les soldats du 2e rang, qui étaient en effet les compagnons des Princes. — Les légions étaient formées sur 5 rangs.

comme un sourire mêlé à une pensée ou à un souvenir amer et douloureux, glissa sur ses lèvres, et il dit tristement : — Mon père a été mis à mort par ses frères, avant que j'allasse à Rome, et à une époque où le nom seul de ma nation terrifiait le Sénat, et faisait fermer les portes de l'orgueilleuse cité qui t'a vue naître. — Mais tu ne peux te le rappeler : il y a si longtemps !

— Oh ! je m'en souviens ; il y a douze ans, on avait proclamé la patrie en danger parce que les Arvernes... Tu es donc Arverne ?

— Oui, dit-il, je suis Arverne. Et comme s'il eût redouté d'autres questions, auxquelles il avait peut-être résolu de ne pas répondre, il prit la main de la jeune fille, et avec des inflexions de voix d'une douceur et d'une tendresse inexprimables, avec un regard qui glissa sur le front de celle qu'il aimait comme une caresse : — Dois-je mourir, ou dois-je te revoir ? demanda-t-il.

— Va-t-en ! fit-elle en détournant la tête, mais en oubliant de lui retirer sa main.

Ses lèvres n'osèrent pas l'effleurer, mais il courba son front jusqu'à la toucher, puis il sortit.

II

LES COLLIERS-D'OR.

Après une chaude journée, passée en longues rêveries pour Octavia, la nuit était revenue : une nuit tiède et parfumée, comme le sont les nuits d'Italie et de Provence ; une nuit sereine et poétique, silencieuse et recueillie, après les feux ardents du jour, comme est silencieuse et recueillie la face du chérubin voilant son front de ses grandes ailes, pour n'être pas ébloui par les rayonnements du Très-Haut !

Comme la veille, la villa mirait ses marbres de Paros et ses colonnes de jaspe dans l'étang, qui brillait auprès des bois comme un manteau de satin dans l'ombre. Les cygnes, réunis dans une crique de roseaux, sommeillaient, et du haut d'un peuplier, un rossignol buvait à pleine gorge l'air pur de cette belle nuit, et le renvoyait au ciel en trilles harmonieuses et en roulades sans fin !

Il était près de la mi-nuit. Depuis longtemps toutes lumières et tous bruits s'étaient éteints dans la villa, quand un loup, qui se désaltérait au bord de l'eau, releva vivement la tête, jeta un aboi sourd et s'enfuit précipitamment sous bois.

Presqu'aussitôt émergea sur la chaussée, en plein rayon, le jeune Gaulois que la fille d'Apollonius avait reçu la veille. Il

était facilement reconnaissable à sa démarche pleine de noblesse, à sa longue chevelure, à ses pauvres vêtements et au cruît qu'il portait.

Il avait parcouru moins de cent verges, quand un autre homme sortit de la forêt. C'était une sorte de géant, armé du gai (1) national, et qui semblait avoir voulu personnifier cette maxime, l'ambition des guerriers Gaulois de ce temps : " Eblouir ses amis, terrifier ses ennemis ! "

En effet, sa saie (2) et ses braies (3) étaient faites de l'étoffe la plus précieuse qu'on fabriquât à Massalie, de couleurs éclatantes et relevées de nombreuses broderies en corail (4) ; ses bras musculeux étaient ornés de plusieurs bracelets d'or, enrichis de grenats artistement taillés et incrustés dans le métal ; une lourde chaîne d'or faisait deux rangs sur sa poitrine, et un cercle du même métal lui ceignait le front et retenait ses cheveux disposés en crinière au sommet de la tête ; une longue épée pendait à son côté ; une peau d'urus (5), couverte de son poil à l'extérieur, mais soigneusement tannée et préparée à l'intérieur, ce qui la faisait blanche et souple comme une chape de laine, flottait sur ses épaules ; son menton était soigneusement rasé, mais ses grosses moustaches rousses (6), ses énormes sourcils et sa taille gigantesque lui donnaient un aspect formidable.

Cet homme était, son costume l'indique, ce que chez nos pères on appelait un chevalier ou un collier-d'or.

Si l'ombre eût été moins épaisse sous la feuillée, on aurait pu voir, sous les premiers arbres de la forêt, huit ou dix autres colliers-d'or : les uns debout, devisant gaiement entre eux, appuyés sur leurs redoutables gais ; les autres, paresseusement étendus sur le gazon et rêvant ou souriant à la beauté des cieux, qu'ils entrevoyaient à travers les branches.

---

(1) Le *Gai* était l'épieu gaulois, arme terrible, d'après César, dans la main d'un Gaël. — Les Romains l'adoptèrent en le modifiant ; ils en firent une arme de jet, qu'ils appelèrent *gæsum*, dont on arma les légions.

(2) Pantalon, d'où le nom de *Gallia-braccata*, donné à la portion des Gaules qui le portait.

(3) N'était autre chose que la blouse, le vêtement national de la France actuelle.

(4) Le plus beau corail, dans l'antiquité, se pêchait en Gaule, aux environs des îles d'Hyères. Les Gaulois en faisaient un commerce important.

(5) Taureau sauvage, d'une taille gigantesque, qui a disparu de nos forêts et qu'on ne retrouve plus qu'en Lithuanie.

(6) Les Gaulois se teignaient les cheveux et la barbe en rouge, à l'aide d'une dissolution de chaux, dans le but de se donner un aspect plus terrible

Lorsque l'homme au cruît, après avoir traversé la chaussée, arriva au pied du peuplier voisin de la villa, au faîte duquel chantait le rossignol, il s'arrêta. Le collier-d'or qui le suivait de loin disparut au même moment. On eût dit — et c'était peut-être en effet—un serviteur qui s'embusquait pour veiller sur son maître, ou plutôt sur son chef; car un collier-d'or ne pouvait pas avoir de *maître.*

Après avoir regardé pendant quelques instants les fenêtres de l'appartement d'Octavia, le jeune Gaulois s'appuya au tronc de l'arbre, et les yeux toujours fixés sur le palais, il tira distraitement quelques accords de son cruît, puis il se tut et parut tomber dans une profonde rêverie. Un bruit, dont il ne se rendait pas compte d'abord, l'arracha tout-à-coup à ses méditations. Il écouta!..... Quelqu'un s'avançait avec précaution entre les roseaux. — Il attendit... Les tiges flexibles qui lui faisaient un rideau s'écartèrent, et Octavia lui apparut! — Sa surprise fut si grande et son émotion si profonde, qu'il tomba sur ses genoux, sans pouvoir articuler un mot. Il ne put qu'élever les mains vers elle, en lui adressant un regard plein de reconnaissance et d'amour.

—Pourquoi es-tu revenu? lui dit-elle, et son regard était aussi expressif que celui du Gaulois, mais ses traits charmants étaient contractés par la douleur. Il ignorait que souvent l'amour se traduit par des larmes, et que dans les grandes âmes surtout, ce sentiment délicieux s'introduit presque toujours violemment. Il cause une sorte d'émoi pénible, douloureux et doux, indéfinissable! Il semblerait que quelque chose se brise dans le cœur, qui bat désordonnément, a des élans fougueux, suivis de prostrations profondes. Alors viennent les larmes qui coulent sans qu'on les sente, les sanglots sans cause, qui brisent le sein, et puis ces mots sans suite et ces divagations, qui enivrent celui qui sait les comprendre et les interpréter!

Le tremblement de sa voix et la démarche d'Octavia, démarche qui ne doit pas être jugée comme elle devrait l'être aujourd'hui, équivalaient à un aveu. Aussi, la considérait-il le cœur plein de joie, l'âme inondée de bonheur, sans songer à lui répondre. Enfin, il fit un effort pour s'arracher à l'espèce d'extase où l'avait plongé la subite apparition de celle qu'il aimait si ardemment, et il lui dit: — Pouvais-je ne pas revenir, puisque tu m'avais défendu de mourir?.....

—Il faut t'éloigner..... il faut partir! reprit-elle; mais en lui

disant cela, sans en avoir conscience assurément, elle pressait ses mains et buvait l'amour à longs traits, dans les yeux si fiers et si doux qui l'avaient subjuguée, comme le patriotisme, la voix, l'air de grandeur et la beauté du Gaulois.

— Je ne quitterai la Narbonuaise qu'avec toi, répondit-il ; car tu m'aimes.

— Tais-toi, fit-elle en lui posant vivement la main sur les lèvres, et en jetant en arrière un regard effrayé, comme si quelqu'un eût pu l'entendre, tais-toi !... Je suis la fille d'Apollonius..... César a dit à mon père.....

Il l'interrompit d'un geste si vif, ses yeux eurent un éclair si fulgurant, que la fière Romaine, qui avait pourtant l'âme forte des femmes de sa nation, à cette époque héroïque, joignit les mains avec soumission et lui dit tout bas : — Oh ! non, je te jure que je ne serai jamais la femme d'un autre ! Mon cœur te restera fidèle jusqu'à la mort !..... Mais, ajouta-t-elle tristement, en jetant un regard involontaire sur les vêtements modestes de celui qu'elle aimait, je suis la fille du proconsul, je suis Romaine, et toi..... tu es Barbare. Trop de distance nous sépare suivant le monde ! Jamais mon père..... Ah ! ce n'est pas le temple de l'Hyménée (1), c'est le temple de Vesta (2) qui doit m'ouvrir ses portes !.....

Et elle pleura.

Quand ils se séparèrent, la lune avait disparu, les étoiles pâlissaient et la nuit s'enfuyait en traînant ses voiles devant l'aurore, comme une nymphe surprise au bain s'enfuirait devant quelqu'audacieux sylvain.

Quinze jours s'étaient écoulés, et chaque nuit les avait réunis sur le bord de l'étang. Aux enivrements, aux extases des premiers jours avait succédé un bonheur plus calme, sinon moins profond. A mesure qu'ils se connaissaient mieux, ils sentaient leur amour se fortifier de toute l'estime que l'expression des plus nobles sentiments, une même élévation dans l'esprit et les mêmes raffinements d'éducation, leur inspiraient l'un pour l'autre.

Octavia s'étonnait souvent de trouver tant de distinction, des connaissances aussi étendues et aussi variées, tant de perfections enfin dans un Barbare. Mais elle n'y songeait que lorsqu'il

(1) Le mariage.

(2) Autre personnification de *Diane* quand elle préside à la pureté. C'était sous ce nom que la déesse était servie par des vierges nommées *vestales*, chargées d'entretenir sur ses autels un feu qui ne s'éteignait jamais.

l'avait quittée, et quand ils se revoyaient, ils avaient tant de choses à se dire, qu'elle oubliait de lui faire des questions, auxquelles il semblait d'ailleurs ne répondre qu'à regret. C'était du moins ce que la jeune fille, humble et soumise, malgré toute sa fierté, comme toute femme qui aime, avait cru remarquer, quand elle lui avait parlé de sa famille ou de son passé.

Nous avons dit que depuis quinze jours, ils se voyaient chaque nuit ; mais jamais amour plus chaste ne fut éclairé par le pâle rayon, qui mettait un auréole d'argent à ces deux jeunes fronts !

— Si tu savais, lui disait-il ce soir-là, marchant à côté d'elle, dans l'ombre que projetaient, d'un côté, les roseaux de la rive, de l'autre, les branches d'un bouquet de magnolias, qui répandait sur eux tout le parfum de ses fleurs, si tu savais, disait-il donc, avec quel orgueil je pense à ton amour ! Comme je me sens grand, en songeant que tu me préfères à César, à celui qui semble devoir présider aux destins de l'univers, qui ne s'avance sur son cheval, à la tête de ses armées, que précédé par des fanfares bondissantes, éclairé par les reflets étincelants des casques d'or et des boucliers de ses légionnaires ! Si tu savais avec quelle fierté je me dis, qu'à l'arène, dans le palais d'Apollonius, au milieu de tes gardes ou dans le silence de ta villa, quand tu penses, quand tes beaux yeux deviennent rêveurs, c'est le pauvre Barbare, c'est le joueur de cruît, c'est moi enfin qui fixe ta pensée ; c'est mon souvenir qui fait battre ton cœur, qui émeut ton âme et qui te fait rêver !...

Oh ! tu es grande et bonne !

Je voudrais vaincre le monde ! Je voudrais éclipser César, que je voudrais plus grand encore, pour avoir plus de gloire à le combattre ! Je voudrais pouvoir étendre mon épée sur toute la terre, pour voir tous les fronts se courber. Je voudrais tenir l'orgueilleuse Rome prosternée devant moi, voir tous les ennemis des Gaules couchés dans la poussière, et tous mes frères tendant leurs mains vers moi, dans une action de grâce ; tout cela, pour avoir le bonheur de penser que tu es fière de mon amour !.....

— Jouis dès maintenant de ce bonheur, lui répondait Octavia avec tendresse, car tu me parais plus grand que tous les hommes, puisque je t'aime !.....

— Mais je suis si humble..... si pauvre !.....

— Aveugle ! fit-elle, en souriant et en plaçant coquettement sa petite main sur les yeux du jeune homme : il ne voit pas que sa

pauvreté fait ma gloire !..... Puis elle ajouta avec enthousiasme : — Ne sais-je pas que ton âme est grande ? que ton cœur est généreux ? que si la fortune (1) secondait ton courage, les fanfares éclatantes bondiraient aussi devant ton cheval !..... Je vois ton front rayonner, et ça n'est pas du reflet des casques d'or ou des boucliers qui t'entourent, c'est du feu d'un génie qui t'est propre ! Je le sais ; je le sens !..... J'ai vu de près, et bien souvent, les hommes que Rome proclame les premiers du monde ! Aucun d'eux, crois Octavia, n'a ta vaste intelligence, ne parle avec ta sagesse et ne sent avec ton cœur !..... Oh ! je te connais bien ! Et c'est pour cela que je t'ai préféré à César, que je te préfèrerais à ma patrie, à.....

—Ecoute.....! interrompit-il tout à coup.

Des pas pressés se faisaient entendre à peu de distance. Il n'eut que le temps de la repousser dans les roseaux, et ils tremblaient encore après son passage, quand le géant que nous avons entrevu au commencement de ce chapitre, parut au bout du sentier. Après lui s'avançait un autre collier-d'or, dont le costume encore plus riche décelait un homme du plus haut rang. Cependant, en arrivant au jeune homme, il fléchit le genou devant lui, courba humblement son front de Titan (2) et dit d'une voix dont le respect atténuait la rudesse ordinaire : — Que le puissant Hésus protége toujours le grand chef des cent chefs ! Et il attendit ainsi, presque prosterné, que Vercingétorix (3) daignât le relever.

A l'arrivée des deux colliers-d'or, le jeune Arverne avait paru se transformer. L'amoureux, le poète, le joueur de cruît, souriant et mélancolique, avait disparu pour faire place au héros.

Ses traits rigides comme ceux d'un chef, son regard froid et hautain, son geste discret et bref, l'air de suprême majesté qu'il revêtit tout-à-coup, comme un manteau de pourpre, auraient fait reconnaître entre cent mille, celui à qui était reservée la gloire de faire reculer les légions de César, qui ne fut jamais vaincu que par lui.

—Que veux-tu ? demanda-t-il au Gœsate (4), quand celui-ci se fut relevé.

---

(1) On sait que, chez les Romains, la *Fatalité* ou la *Fortune* était toute-puissante ; les dieux eux-mêmes y étaient soumis.

(2) Géants qui osèrent faire la guerre aux dieux.

(3) En gaëlique *Ver-kenn-kedo-righ*, signifie littéralement : *Chef des cent chefs.*

(4) Nom donné aux colliers-d'or d'Arvernie, en raison de leur habileté dans le maniement du gai.

— Je te suis envoyé par nos frères, répondit-il, pour t'informer que César vient de quitter ou va quitter les Gaules.

— C'est impossible ! s'écria Vercingétorix.

— La nouvelle est pourtant certaine, affirma le collier-d'or.

— Et sait-on quelle cause a déterminé son départ ?

— Milon a tué Clodius, dans l'intérêt de César ; Rome est en révolution, et Pompée a été nommé seul consul, pour protéger le Sénat et rétablir l'ordre.

— Clodius assassiné !..... Rome en révolution !..... Pompée dictateur !..... César abandonnant ses légions !..... murmura Vercingétorix. Et pendant plusieurs minutes, il resta plongé dans ses réflexions. Sortant enfin de l'abstraction silencieuse où l'avaient jeté ces grandes nouvelles, il releva la tête et dit au messager : — N'as-tu pas autre chose à m'apprendre ?

— Les Carnutes (1), dit le messager, viennent de se soulever, et t'offrent cinquante mille guerriers, qui se réunissent en ce moment à Genabe (2), où Cotta et tous les Romains qui se trouvaient dans la ville ont été tués et jetés dans la Loire.

— Trop tôt ! fit Vercingétorix, avec un geste de vif regret.

— Et pourquoi ? demanda le montagnard.

— Parce que cet événement peut retenir César !.....

— Tu crains donc César ? repartit le Gaulois, avec ce dédain pour toutes précautions qui était dans le caractère de la nation, et qui faisait mépriser à nos pères les armures que portaient les Romains, les mesures prescrites par une tactique ou une stratégie savante, et jusqu'aux embuscades, que, dans l'exagération de leur vaillance et de leur loyauté, ils regardaient comme des embûches et des trahisons indignes de véritables guerriers.

— Je ne crains que la chute du ciel, répondit froidement le jeune chef ; si ta mission est accomplie, tu peux te retirer. .....

— N'as-tu aucun ordre à me donner ? demanda le collier-d'or, prêt à s'éloigner avec son guide.

— Non, dit Vercingétorix, car je repartirai demain avec toi pour Gergovia.

—*A continuer.*

---

(4) Habitants des pays *Chartrains, Blaisois* et *Orléanais ;* chef-lieu *Autrike,* Chartres actuellement.

(5) *Genabe* en gaëlique, *Tête de l'eau, pointe de l'eau,* même étymologie que Genève, était Orléans, la seconde ville du pays et l'entrepôt central de la Loire, entre la *Noviodun* (Nevers) des Edues, et le *Corbilo* (Coiron sous Nantes) des Nannètes.

REVUE EUROPÉENNE

Il y a de par le monde des gens qui ont, pour bien dire, la spécialité d'intéresser et de passionner le public. Ils ne disent pas un mot, ils ne font pas une démarche, il ne leur arrive ni heur ni malheur sans que tout le monde s'en occupe, et cela quelquefois bien malgré eux. Car je ne veux point parler de ceux qui s'agitent continuellement, qui posent et font de la réclame ; je parle d'un don naturel, ou, si l'on veut, d'un charme psychologique particulier à certaines individualités.

Or, le rôle que jouent ces personnes parmi leurs semblables, me paraît être celui que joue la France parmi les nations. L'intérêt général, l'émotion du genre humain, s'ils semblent s'éloigner d'elle un instant, y reviennent aussitôt. Dans ce moment, par exemple, où la guerre d'Orient paraissait devoir absorber exclusivement l'attention publique, où la France proclame à qui veut l'entendre qu'elle se désintéresse de tout, qu'elle veut s'occuper d'abord d'elle-même—et Dieu sait comment elle s'y prend pour cela — voilà qu'un coup de tonnerre éclate dans sa politique intérieure, et que ce bruit distrait de suite l'Europe et le monde entier de l'orage qui gronde si menaçant au-dessus des plaines du Danube et des bords de la Mer Noire !

Or, c'est sur M. Jules Simon et sur toutes les gauches plus ou moins réunies qu'est tombé le coup de tonnerre en question. Une lettre du Président MacMahon a signifié à son premier ministre qu'il ne possédait plus sa confiance. Aussi bien il était évident que, d'un autre côté, M. Simon ne possédait point la confiance du parti qui l'avait porté au pouvoir. Le renvoi pur et simple d'un ministère qui n'avait point reçu de vote adverse dans la chambre des députés, et qui n'avait subi qu'un échec moral, s'il n'outrepasse point les strictes attributions d'un souverain ou d'un président constitutionnel, n'en est pas moins une mesure hardie et inusitée.

La nouvelle constitution française, en combinant la forme républicaine avec la forme constitutionnelle, a fait une position très-anormale au chef du pouvoir. Aux Etats-Unis, où le Président est directement responsable au peuple, et où les ministres

ne le sont point au congrès, une pareille conduite n'aurait rien que de très-naturel ; et cependant c'est aux Etats-Unis plutôt qu'en Angleterre, que la démarche du Maréchal a été vivement censurée. On se rappelle que dans la première constitution républicaine — car la France en a déjà eu plusieurs depuis la chute de l'Empire — le Président était déclaré responsable à la nation. Cette responsabilité a disparu par la constitution du 25 février 1875. Cependant, elle est tellement congénère dans une république, que l'on ne s'étonne point de voir le Président, dans sa fameuse lettre, affirmer qu'il a cette responsabilité. Comment un chef d'Etat élu et rééligible peut-il ne pas se sentir en face de l'opinion publique, et ne la voir absolument que par les yeux de ses ministres ?

C'est sur le terrain des passions religieuses, ou plutôt anti-religieuses, que s'est livrée la bataille ; car, bien que le Maréchal ait pris pour prétexte l'insuffisance du ministère dans la discussion de la loi municipale et de la loi sur la presse, c'est surtout et en réalité parce que M. Jules Simon s'est laissé dicter la loi par M. Gambetta, dans la grande discussion au sujet des rapports entre l'église et l'état, qu'il a perdu la confiance du chef de l'exécutif. Dans une première séance, le premier ministre, tout en donnant raison, dans une certaine mesure, à M. Leblond et aux autres coryphées de la gauche, avait mis quelques égards dans les remontrances ou plutôt dans les avertissements qu'il donnait au clergé. Il n'avait pas accepté l'ordre du jour motivé qui dénonçait au gouvernement les menées cléricales, c'est-à-dire le danger que les mandements de certains évêques en faveur de Pie IX, apportaient dans les relations diplomatiques de la France avec l'Allemage et l'Italie. C'était Ponce Pilate ordonnant la flagellation ; et l'on devait bien prévoir que, de faiblesse en faiblesse, il irait jusqu'au dernier outrage.

En effet, la gauche n'était point satisfaite, et à la séance qui suivit, Gambetta fit un discours éloquent et passionné, qui se termina par ce cri de guerre : " L'ennemi, c'est le cléricalisme." Il mit le premier ministre tellement en demeure de se montrer fidèle à ses anciens errements, il eut tant de sarcasme et d'indignation, que les amis du gouvernement s'alarmèrent, et que M. Simon profita d'un article du journal la *Défense*, où l'on disait qu'il était dirigé dans sa politique cléricale par le Président de la République, pour faire une scène d'indignation et se rallier à

l'ordre du jour motivé de la gauche. Il termina son discours, le dernier qu'il devait faire comme ministre, chose dont il se doutait peu, par déchirer avec colère l'exemplaire de la malheureuse feuille et en jeter les morceaux sur le parquet de la Chambre. D'aucuns prétendent que ce fût un innocent numéro du *Petit Moniteur* qui fut ainsi exécuté et paya pour la feuille coupable. N'importe, l'effet était produit et le ministère, aux applaudissements de la gauche, vota l'ordre du jour anti-clérical, à l'exception toutefois du duc De Cazes, ministre des affaires étrangères, qui s'abstint. Ces débats furent remarquables, non-seulement par le discours de M. Gambetta, mais encore par un très-éloquent discours de M. de Mun, et par une interruption de M. Paul Granier de Cassagnac, qui valait presque un discours. Faisant allusion au gallicanisme supposé de l'illustre archevêque, Gambetta avat fait cette imprudente question : " Où est Mgr Darboy ? "— " Vous l'avez tué," répondit vivement Cassagnac.

Le résultat le plus clair de ces débats et de ce vote, c'était l'effacement de M. Jules Simon devant Gambetta. Aussi, quelqu'un dit-il avec esprit : Le pape reste le prisonnier de Victor Emmanuel ; mais M. Jules Simon reste aussi prisonnier de M. Gambetta. Là est la justification de la conduite du président. Mieux eût valu pour lui avoir pour premier ministre M. Gambetta lui-même que son *prisonnier*. Arrivé au pouvoir, le tribun anti-clérical aurait senti, lui aussi, la responsabilité de sa position et peut-être aurait-il tenu tête à M. Naquet et à l'extrême gauche avec plus de courage et de succès que M. Jules Simon. Mais d'un autre côté, après avoir été de M. de Broglie à M. Buffet, de M. Buffet à M. Dufaure, et de ce dernier à M. Simon, le président paraissait bien décidé à ne pas aller plus loin et à exécuter à la première occasion favorable un retour, ou comme on dit en langage militaire, une conversion à droite. Il y a même des chroniqueurs qui prétendent que, lors de la résignation de M. Dufaure, il voulait reprendre M. de Broglie, et que c'est aux instances de ce dernier, qu'il était allé jusqu'à M. Jules Simon, afin de voir jusqu'où les radicaux pousseraient les choses.

Le nouveau ministère se compose du Duc de Broglie, président du conseil et ministre de la justice, de M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, Caillaux aux finances, Paris aux travaux publics, de Meaux à l'agriculture, Brunet à l'instruction publique, l'amiral Garnaut à la marine. Le duc de Cazes retient le portefeuille des affaires étrangères, et le général Berthaud,

celui de l'armée. Ces deux ministres ont toujours représenté dans le cabinet la pensée intime du maréchal, qui a dans la nature même de leurs fonctions d'excellents prétextes pour les retenir.

M. de Broglie au sénat et M. de Fourtou à la chambre des députés, ont lu un décret de prorogation qui a coupé court à toutes discussions et à toutes explications. Une réunion de toutes les sections de la gauche a eu lieu au grand hôtel, où M. Gambetta s'est rendu aux sages conseils de M. Thiers, a protesté contre le coup d'état légal du président, mais a recommandé à la population de se renfermer, elle aussi, dans les bornes de la légalité. L'unanimité des différentes sections de la gauche fait voir que le nouveau gouvernement devra recourir à une dissolution, ce qui ne peut se faire, cependant, sans le consentement du sénat; et quoiqu'il soit très-probable que ce consentement sera obtenu, les partis se balançant presque également dans ce deuxième corps, il suffirait de quelques absences ou de quelques abstentions pour y faire échouer la politique du Maréchal. Celui-ci alors n'aurait que trois alternatives équivalant à peu près, toutes trois, aux alternatives des stimulants américains de l'Ouest, *to burn*, *to sink or to be blown up*. Il lui faudrait ou se soumettre à la majorité de la chambre des députés et renvoyer son ministère, ou donner sa démission ou enfin faire un véritable coup d'état.

La situation si dangereuse dans laquelle la France se trouve située, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, attire, comme je l'ai dit en commençant, l'attention du monde entier, et fait presque diversion à la grande question d'Orient, à laquelle elle apporte aussi un surcroît de gravité.

L'espèce de fureur impie qui semble s'être emparée de la gauche, peut seule justifier le Maréchal d'avoir provoqué une crise aussi remplie de périls de toute espèce, surtout lorsqu'on songe qu'il n'est lui-même appuyé que sur un parti divisé en plusieurs camps différents, qui se mesurent déjà du regard, et avant même d'avoir vaincu, songent à se disputer les fruits de la victoire : ce sont les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes et les républicains conservateurs.

Cette fureur irréligieuse et révolutionnaire qui se dissimulait sous les euphémismes de *républicanisme*, et *d'anti-cléricalisme*, a éclaté surtout pendant le discours de M. de Mun. Lorsque l'orateur a cité certains blasphêmes ignobles de Rochefort contre

le fondateur de la religion chrétienne, un très-grand nombre de membres de la gauche ont ricané de manière à faire voir que le langage du pamphlétaire ne leur était nullement désagréable. D'un autre côté, lorsque l'orateur a parlé de Robespierre et de sa mémoire ensanglantée, des clameurs et des interruptions violentes ont fait voir que ce triste personnage leur était beaucoup plus cher que le sauveur du genre humain. Le correspondant du *Times*, assez généralement sympathique, ne peut s'empêcher de signaler cette monstrueuse aberration par laquelle on préfère à Jésus-Christ quelqu'un qui est certainement pire que Barabbas. Il est vrai que l'on se scandaliserait à moins.

Si l'on ajoute à cette déplorable scène l'émeute des étudiants ou soi-disant étudiants de l'Université de l'Etat contre ceux de l'Université catholique, leurs sauvages manifestations et leurs ridicules pronunciamentos, on peut voir que le Maréchal n'a pas essayé trop vite à réprimer le mouvement radical.

Le nouveau ministère est entré résolûment dans la voie de la réaction ; il a destitué un grand nombre de préfets et de sous-préfets, intenté un assez grand nombre de poursuites contre les journaux, et fait arrêter M. Duverdier, président du conseil municipal, pour outrage au Président et excitation à la guerre civile. Tout cela constitue une situation extrêmement tendue. M. Thiers et M. Gambetta exhortent les républicains à la patience, leur promettant le triomphe aux élections, et on parle déjà de replacer le fondateur de la république à la présidence, dans le cas où le Maréchal résignerait.

La formation du ministère et les nominations des nouveaux préfets ont montré chez le Président un grand penchant pour l'élément bonapartiste. L'enfant terrible du parti, Paul de Cassagnac, a écrit : " Jusqu'ici cela me va." Les légitimistes et les orléanistes se montrent en conséquence plus froids et plus réservés.

Il y a aussi ceux qui voient dans la conduite du Président une intention belliqueuse, et l'on a dit que c'était un ministère de combat à l'intérieur et de guerre à l'extérieur. Il y aurait sur pied une alliance entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, pour contrecarrer l'alliance que l'on prétend aussi exister entre la Russie, l'Allemagne et l'Italie. L'Angleterre entraînerait avec elle la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège, tous états, en effet, dont l'indépendance ou l'inté-

grité territoriale serait sérieusement menacée par l'alliance Russo-Allemande. Certaines démarches du général Cialdini, un voyage du ministre français de Londres à Paris, un mouvement extraordinaire dans les autres ambassades, ont donné cours à cette rumeur, qui paraît cependant bien prématurée.

Que l'état de l'Europe, et les menaces plus ou moins ouvertes de l'Allemagne aient pu faire désirer un ministère plus énergique et mieux disposé à maintenir l'ordre à l'intérieur, que le Maréchal ait voulu se mettre en position de mieux résister aux *ennemis du dedans*, en attendant le moment où il serait obligé de faire face à ceux du dehors, la chose est très-probable. Mais il ne peut point désirer, plus que la France elle-même, un conflit qu'elle a tant intérêt à éviter, ni se prêter à des alliances aussi peu solides, en face d'ennemis aussi redoutables

Le principal sinon l'unique motif déterminant a eté, chez lui, la nécessité de réprimer des passions dont l'audace menaçait encore la France d'une nouvelle catastrophe ; il a voulu faire un *coup d'état moral*, afin de ne pas avoir à faire un coup d'état militaire. L'un n'empêchera peut-être pas l'autre, et les journaux républicains les plus avancés, s'empressent de publier les articles de la constitution qui donnent aux conseils généraux des Provinces le pouvoir de réorganiser le corps législatif, s'il était illégalement détruit par le pouvoir exécutif, articles qui, à distance du moins, paraissent assez illusoires, dans le cas surtout où l'armée prêterait au Maréchal un concours semblable à celui qu'elle lui a donné contre la commune.

La guerre entre la Russie et la Turquie ne progresse pas au gré des correspondants et des rédacteurs de journaux, qui aimeraient tant à servir à leurs lecteurs quelques petits plats de cervelles humaines sautées à n'importe quoi, comme Magenta, Solferino ou Sadowa. L'espoir de voir bientôt en France soit une révolution, soit un coup d'état, les consolent cependant, en attendant mieux.

En Europe, les Russes avancent lentement, tandis qu'en Asie, ils ont procédé plus vigouseument et que plusieurs batailles dont les résultats sont contestés.... au moins par le télégraphe, ont été livrées. Le gonflement plus qu'ordinaire des eaux du Danube est une des causes du retard. On attribue aussi aux forces plus considérables de la Turquie dans cette direction, l'hésitation des généraux russes. Bien des choses sont changées dans les principautés danubiennes. La Servie, qui a été, après l'Her-

zégovine et le Monténégro, la cause de tout ce conflit, est aujourd'hui dans une neutralité que la diplomatie lui a imposée et qu'elle supporte avec peine ; le Monténégro, qui seul avait le privilége de battre les Turcs, se fait battre par eux ; la Roumanie, qui était neutre, a été envahie par la Russie et s'est rangée d'assez bonne grâce sous son étendard ; la Grèce n'attend qu'un premier succès des armées Russes, pour déclarer la guerre à la Turquie et réclamer ensuite sa part du butin.

L'anarchie la plus incroyable existe à Constantinople ; les crises succèdent aux crises, et le fantôme de gouvernement constitutionnel et parlementaire va disparaître, et l'on ne sait trop si le sultan ne disparaîtra pas lui-même, comme ont disparu, il y a déjà si peu de temps, deux de ses prédécesseurs, le premier par l'exil, le second par le plus suspect et le plus douteux des suicides.

Tandis que les ennemis des Turcs se soulèvent à l'appel de la Russie, ceux de la Russie s'agitent instinctivement. Les populations du Caucase s'insurgent de nouveau et les Polonais, imitant les Hongrois, déclarent avec assez de raison que, des deux peuples à moitié barbares qui vont lutter l'un contre l'autre, ils préfèrent encore celui qui leur a fait et peut leur faire, en ces temps-ci, le moins de mal.

Le vent est partout, comme on voit, à la tempête, et les plus étranges contrastes, les alliances les plus disparates n'ont plus en ce moment rien d'impossible. Au milieu de cette situation pleine de difficultés, où chaque peuple et chaque gouvernement espère gagner ou craint de perdre quelque chose, le Souverain Pontife, qui n'a plus à perdre que ce qu'il ne perdra jamais, l'amour et le respect de la masse des catholiques répandus sur toute la surface du globe, célèbre solennellement à Rome les glorieux anniversaires de sa naissance, de sa consécration épiscopale et de son accession au pontificat, qui tous se trouvent échelonnés depuis le 13 mai aux premiers jours de juin. En même temps, la catholicité entière s'associait à ces joyeuses manifestations, et par des célébrations locales et par l'envoi de nombreuses troupes de pèlerins, portant, comme autrefois les mages à Bethléem, *l'or*, *l'encens et la myrrhe*, les secours pécuniaires, les félicitations empressées, et le baume consolateur de la prière et des vœux de tous les enfants de l'Eglise.

Ainsi, tandis qu'en Canada les fêtes en l'honneur de Pie IX étaient rehaussées par la présence du premier délégué apostoli-

que qui ait jamais été envoyé dans notre pays, une troupe de pèlerins canadiens-français présentait ses hommages à l'illustre Pontife, et une autre troupe composée de nos compatriotes d'origine irlandaise débarquait en Irlande, après une traversée des plus longues et des plus périlleuses.

Le *Tablet* de Londres reproduit en français l'adresse lue par Mgr Racine et donne, sur les présents envoyés du Canada, des renseignements plus circonstanciés encore que ceux qui ont paru dans nos journaux. On voit aussi dans cette feuille que Lady Cartier et ses deux filles se sont jointes aux 40 pèlerins présidés par l'évêque de Sherbrooke, et ont été admises à la même audience.

Le mouvement intellectuel qui s'est fait du Canada vers Rome, depuis un certain nombre d'années, a contribué beaucoup à nous faire connaître là, ainsi qu'à Paris ; et l'on peut dire qu'il y a dans ces deux grandes capitales, maintenant, comme deux petites colonies canadiennes, qui se renouvellent, il est vrai, sans cesse, mais qui commencent à avoir quelqu'importance, ne fût-ce qu'au point de vue de la curiosité internationale.

La presse européenne, au milieu de ses grandes préoccupations, n'a jamais consacré autant d'attention à notre pays que depuis quelque temps. Un excellent livre, *Montcalm et le Canada Français*, par M. de Bonnechose, a été revu et commenté par tous les journaux de Paris et par plusieurs feuilles de la province. M. Paul de Cazes publie en ce moment, dans le *Monde*, une remarquable série d'articles sur les écrivains canadiens ; enfin le *Correspondant* a donné dernièrement sous ce titre, la *France Canadienne*, un travail consciencieux et très-étendu, sous la signature J. Guérard, qui me paraît être un pseudonyme. En dehors de ces articles ex-professo, on trouve deçà et delà, un peu partout, quelque chose sur le Canada. C'est ainsi que tout dernièrement la *Revue Britannique* rendait compte à ses lecteurs de l'élection du comté de Charlevoix et de la questiou de l'influence indue.

Depuis un peu plus d'un an, les trois principales Revues publiées en France que j'ai eu l'occasion de citer si souvent dans mes revues européennes de l'*Opinion Publique :* le *Correspondant*, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue Britannique*, ont perdu leurs directeurs ou propriétaires gérants, M. Douniol, M. Buloz et M. Pichot. Leurs noms étaient identifiés avec leurs publications respectives. Ce n'est pas une petite affaire que de mettre sur pied, ou seulement de diriger une de ces grandes

Revues, de saisir, grouper et choisir les écrivains qui y contribuent, d'accorder à chacun sa place, de concilier tous les amours-propres intéressés, de satisfaire la curiosité et les goûts changeants du public qu'on s'est créé ; enfin de diriger la partie matérielle, tout en surveillant la partie intellectuelle. Il faut pour cela un homme de lettres, doublé d'un homme d'affaires, d'un administrateur.

J'ai parlé ailleurs de M. Douniol ; je dois à mes nouveaux lecteurs quelques mots sur M. Buloz et sur M. Pichot.

Buloz était né à Genève en 1803. Il débuta à Paris dans la littérature par des traductions de l'anglais, et en 1831 il fonda la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il a ainsi dirigée pendant quarante-cinq ans. Nommer tous les écrivains qui, pendant ce long espace de temps, ont figuré dans ce receuil prendrait plusieurs pages de cette Revue. Quoiqu'en général le rédacteur en chef ait sacrifié le plus souvent à l'esprit de la libre-pensée, et que quelques-uns des plus mauvais romans de Madame George Sand et des écrivains de son école y aient trouvé place, la Revue a donné une multitude de travaux honnêtes et consciencieux, comme ceux qu'y publient en ce moment M. Saint-Réné Taillandier et le comte d'Hausonville. Il n'y a pas jusqu'à M. Louis Veuillot, qui a inventé le terme de *Buloziers* pour désigner les écrivains ordinaires de la *Revue*, qui n'y ait figuré autrefois ; il est vrai que c'était à une époque où les dangers de la société étaient si grands, que la *Revue des Deux-Mondes* elle-même s'en alarmait et trouvait qu'après tout la religion avait du bon.

Comme M. Buloz, M. Amédée Pichot a débuté dans les lettres par des traductions de l'anglais, mais il a été beaucoup plus que les directeurs du *Correspondant* et de la *Revue des Deux-Mondes*, un homme de lettres.

Ses ouvrages sont nombreux et importants. C'est M. Xavier Marmier, cet écrivain si bien connu au Canada, qui a fait dans la *Revue Britannique*, l'article nécrologique sur son ami, dont il a été souvent le collaborateur.

Né en 1795, M. Pichot avait 81 ans et quelques mois lorsqu'il est mort, le 12 février dernier, et jusqu'au dernier moment il a tenu la plume, aidé de son fils, qui lui succède. C'est là une de ces longues et vaillantes vieillesses que l'Amérique peut envier à l'Europe, et qui sont beaucoup plus rares de ce côté-ci de l'Océan parmi les lettrés et les hommes d'affaires, phénomène dont les causes mériteraient d'être étudiées.

" Amédée Pichot, dit M Marmier, appartenait à une de ces braves vieilles familles de Provence dont M. de Ribbe, le religieux chroniqueur, se plait à compulser les archives, et il avait fait ses premières études à Juilly. Par le volume intitulé les Arlésiennes, qu'il publia en 1860, on peut voir comme il avait gardé ses junéviles et ses viriles impressions. Il y a là tout un recueil de fidèles souvenirs : des stances touchantes à sa mère, des épîtres à ses amis, des chroniques d'Arles, sa chère ville natale, des épisodes de ses relations avec diverses célébrités, des vers dans son dialecte provençal, ce vif et musical dialecte des troubadours, glorifié de nouveau par Frédérick Mistral, puis les poésies qu'il composait pour les anniversaires de Juilly ; et comme M. le Chancelier Pasquier et M. Berryer, il s'honorait d'avoir été l'élève de cette congrégation d'Oratoriens, dont Bossuet a dit : " Compagnie où l'on obéit sans dépendre, où l'on gouverne sans commander, où toute l'autorité est dans la douceur et où le respect s'entretient sans le secours de la crainte."

M. Pichot, devenu d'abord docteur en médecine, se fit ensuite homme de lettres. Ayant une disposition toute particulière pour l'étude des langues étrangères, il apprit plusieurs langues méridionales et l'anglais, et se trouva pour ainsi dire le champion de la littérature anglaise. Le premier il traduisit Byron en entier ainsi que plusieurs ouvrages de Shakespeare, de Walter Scott et de Thomas Moore. Après avoir dirigé quelque temps la *Revue de Paris*, il prit en 1839 la direction de la *Revue Britannique*, établie en 1825, et qui répondait parfaitement à l'idée qui était devenue prédominante chez lui, celle de faire connaître en France, d'y naturaliser l'histoire et la littérature de la Grande-Bretagne. Dans cette Revue, en effet, les meilleurs articles des Revues anglaises, les romans anglais les plus en vogue sont presque tous traduits ou analysés.

Avec son infatigable activité, dit encore M. Marmier, quand il pouvait se soustraire quelque temps à ses occupations parisiennes, c'était son bonheur de s'en aller tantôt à Londres ou à Edimbourg, à Dublin ou dans le Westmoreland, voir les poëtes et les romanciers, dont il traduisait les œuvres et dont il dépeignait le caractère, tantôt chercher au " *British Museum* " ou dans les archives de Belgique des documents pour quelque œuvre historique.

" A ses diverses explorations nous devons ses curieux volumes sur l'Angleterre, l'Ecosse et la principauté de Galles ; son

histoire de *Charles Edouard* et son histoire de l'abdication de Charles Quint, qui, louée par Prescott, un grand maître, aura sa place marquée dans les bibliothèques entre les excellents livres de Mignet et de M. Sterling."

Quoiqu'il ait traduit Byron en entier, M. Pichot était surtout l'admirateur passionné de Shakespeare, et pour prouver que *tout est dans* Shakespeare, il conçut l'idée bizarre de prendre pour épigraphe des vers de cet auteur, pour chacune de ses chroniques mensuelles. Il s'en est tiré jusqu'au bout, et pour lui rendre hommage, ses continuateurs ont choisi, pour la chronique qui annonce son décès, un funèbre passage du poëte anglais C'est très-bien ; mais je leur conseille de s'en tenir là. Un tour de force qui dure déjà depuis si longtemps, commence à devenir périlleux.

P. C.

Québec, 12 juin 1877.

PÊLE-MÊLE (1)

Voici un joli volume ajouté à la liste de nos ouvrages canadiens. *Joli* ne s'applique, bien entendu, qu'à la forme extérieure ; car la valeur intrinsèque de l'ouvrage mérite une épithète plus caractéristique, qui ressortira de la suite de cette étude.

Les vers sont extrêmement communs, dans ce pays ; les poëtes y sont beaucoup plus rares. Tout le monde, cependant, se mêle de versifier ; et chacun, en offrant son contingent de lignes mesurées, apporte aussi ses améliorations. C'est ainsi que certains poëtes (?) moins corrects qu'abondants, en sont arrivés à produire, sans le moindre effort apparent, des vers de treize, de quatorze et même de quinze syllabes. Où s'arrêtera cette course désordonnée ? Je ne sais pas ; mais si l'on doit en juger d'après la vitesse initiale, il n'y a pas de raison pour que cela finisse, à moins que le bon sens du public ne vienne s'en mêler. Cette dernière hypothèse est peut-être encore une illusion ; car les critiques qui ont la mission de former le goût littéraire, sont, en général, complètement dépourvus de la compétence nécessaire. Ils jugent, comme je l'ai déjà dit ailleurs, non pas suivant le mérite de l'œuvre, mais d'après les sentiments que leur inspire le nom de l'auteur. Ou bien, s'ils entreprennent ce qu'ils appellent un examen sérieux et raisonné, ils démembrent les phrases, analysent chaque mot sans s'occuper du contexte, tranchent dans les détails sans tenir compte de l'ensemble ; bref, ils font un véritable travail d'écolier de sixième et prétendent rendre une sentence sans appel. Malheureusement, et quelqu'inexpliquable que soit ce résultat, ce sont eux qui font et défont les renommées, qui forment et modifient l'opinion de la plupart des lecteurs.

C'est ce qui fait que notre littérature est aujourd'ui inondée d'œuvres incolores et sans aucune valeur, qui prennent le premier rang et refoulent prétentieusement au troisième dessous, les quelques bons écrivains qui font honneur à leur pays et lui

(1) Fantaisies et souvenirs poétiques, par Louis-H. Fréchette, 1 vol. in-12 gr., 274 p.; Montréal, compagnie d'impression et de publication Lovell, 1877.

attirent du dehors des certificats aussi honorables que bien mérités.

C'est de l'un de ces derniers que j'ai à entretenir aujourd'hui les lecteurs de la *Revue*.

M. Fréchette n'en est pas à son premier essai, et le livre que nous avons maintenant sous les yeux, a été précédé par beaucoup d'autres productions du même auteur. Mais notre poëte est de ceux qui travaillent, et l'ouvrage qu'il vient de mettre devant le public accuse un grand progrès sur ses devanciers. On peut d'ailleurs se convaincre de ce fait en se reportant aux dates des diverses pièces de ce volume, qui embrasse une période de plus de quinze années.

Pêle-Mêle porte un excellent titre, car il renferme à peu près tous les genres ; l'ode, l'élégie, l'idylle, et la simple chanson s'y rencontrent sans se heurter et y vivent même sur un excellent pied d'intimité. On peut donc envisager dans ce livre le talent de M. Fréchette sous tous ses aspects ; et il est de fait que si, dans chaque genre, le poëte ne s'élève pas toujours à la même hauteur, il est toujours correct, châtié et harmonieux. Tel est mon avis, et je le crois bon, quoi qu'en disent certains critiques, qui m'ont l'air de prendre les choses de trop loin et de trop haut, pour bien voir ce qui se passe au-dessous de leur sphère lumineuse.

M. Fréchette tient de Lamartine et de Victor Hugo ; il atteint souvent le vers énergique de celui-ci, et a presque toujours le velouté de celui là.

Mais, comme, en parlant d'un poëte, il vaut mieux citer ses vers que les expliquer, je choisis au hasard quelques strophes de la première pièce du volume, intitulée : *Sursum Corda.*

. . . . . .

Tout à coup, au détour du sentier, sous les branches
D'un buisson dépouillé, j'aperçus, entrouvert,
Un nid, débris informe où quelques plumes blanches
Tourbillonnaient encor sous la bise d'h ver.

Je m'en souviens :—c'était le nid d'une linotte
Que j'avais, un matin du mois de juin dernier,
Surprise, éparpillant sa merveilleuse note
Dans les airs tout remplis d'arôme printanier.

Ce jour-là tout riait ; la lande ensoleillée
S'enveloppait au loin de reflets radieux ;
Et, sous chaque arbrisseau, l'oreille émerveillée
Entendait bourdonner des bruits mélodieux.

Le soleil était chaud, la brise caressante ;
De feuilles et de fleurs les rameaux étaient lourds.....
La linotte chantait sa trille éblouissante
Près du berceau de mousse où dormaient ses amours.

Alors, au souvenir de ces jours clairs et roses,
Qu'a remplacés l'automne avec son ciel marbré,
Mon cœur — j'ai quelquefois de ces heures moroses —
Mon cœur s'émut devant ce vieux nid délabré.

.....

O jeunesse ! tu fuis comme un songe d'aurore.....
Et que retrouve-t-on, quand ton rêve est fini ?
Quelques plumes, hélas ! qui frissonnent encore
Aux branches où le cœur avait bâti son nid.

Voilà des vers qui sont non-seulement harmonieux, mais remplis d'émotion et de *souffle*, pour me servir d'un terme du métier.

Dans la seconde partie de la pièce, le poëte revoit en rêve la lande revêtue encore une fois de la parure éblouissante du printemps, et trouve deux pinsons

.....sous le feuillage vert,
Qui tapissaient leur nid avec ces plumes blanches
Dont les lambeaux flottaient naguère au vent d'hiver.

Puis il termine par cette strophe, qui renferme une pensée aussi belle que consolante :

Au découragement n'ouvrons jamais nos portes :
Après les jours de froid viennent les jours de mai ;
Et c'est souvent avec ses illusions mortes,
Que le cœur se refait un nid plus parfumé.

Dans sa pièce intitulée *Le printemps*, le poëte est sous l'empire d'un autre sentiment ; mais c'est toujours, cependant, le même pinceau qui saisit la nature physique ou morale dans ses moindres détails, et sait en rendre les nuances les plus délicates :

.....
Sur la route, chaque bosquet,
Dans l'arceau pimpant et coquet
De ses ramures,
Le soir comme au soleil levant,
Rendra sous les baisers du vent
Mille murmures.

Les ruisseaux transparents et frais
Mêleront au chant des forêts
Leur voix si douce ;
Et sous les branches qui plieront,
Des bruits d'amour s'envoleront
Des nids de mousse.
.....

Sous les peupliers, vers le soir,
Vous irez souvent vous asseoir,
Rêveuse et lasse,
Humant la brise et ses parfums,
Et dénouant vos cheveux bruns
Au vent qui passe.
.....

Il est difficile de trouver quelque chose de plus frais et de plus harmonieux, si ce n'est peut-être la pièce intitulée *La Louisianaise :*

Je sais une rive sereine
Qui, sur un frais lit de roseaux,
S'endort au chant de la sirène,
Et s'éveille au chant des oiseaux
Pays de douce nonchalance,
Où toujours le hamac balance
A l'ombre des verts bananiers,
Son heureuse indolence
Aux souffles printaniers.

Je voudrais pouvoir citer toute cette pièce, ainsi que celle des *Oiseaux blancs ;* mais ce serait peut-être sortir des limites que je me suis imposées.

Dans la grande poésie, le poète se sent aussi à l'aise que dans les compositions plus légères.

Lisez cette strophe de l'*Ode à Papineau :*

.....
Longtemps il contempla la lumière expirante ;
Et ceux qui purent voir sa figure mourante,
Que le reflet vermeil de l'Occident baignait,
Crurent—dernier verset d'un immortel poëme—
Voir ce soleil couchant dire un adieu suprême
A cet astre qui s'éteignait !

Voilà, certes, des vers comme on n'en lit que rarement, et cette strophe n'est pas la seule qui s'élève à cette hauteur. Du reste, beaucoup de personnes compétentes considèrent que cette ode est, jusqu'à présent, la plus belle composition de M. Fréchette.

Quant à moi, il me serait difficile de ne pas mettre au moins sur le même rang la magnifique pièce qui a pour titre *Jolliet.*

Ecoutez, plutôt, ces stances pleines, sonores, et d'un lyrisme achevé, dans lesquelles il dépeint le grand *Meschacébé*, qui,

.....vierge encor de servage,
Dépliait ses anneaux de rivage en rivage
Jusques aux golfes du Midi.

Echarpe de Titan sur le globe enroulée,
Le grand fleuve épanchait sa nappe immaculée
Des régions de l'Ourse aux plages d'Orion,
Baignant la steppe aride et les bosquets d'orange,
Et mariant ainsi, dans un hymen étrange,
L'Equateur au Septentrion.

Fier de sa liberté, fier de ses flots sans nombre,
Fier du grand pin touffu qui lui verse son ombre,
Le Roi-des-Eaux n'avait encore, en aucun lieu
Où l'avait promené sa course vagabonde,
Déposé le tribut de sa vague profonde
Que devant le soleil et Dieu !....

Puis, voyez Jolliet, le grand découvreur :

....Bercé par la houle, et bercé par ses rêves,
L'oreille ouverte aux bruits harmonieux des grèves,
Humant l'âcre parfum des grands bois odorants,
Rasant les îlots verts et les dunes d'opale,
De méandre en méandre, au fil de l'onde pâle,
Suivre le cours des flots errants !

A son espect, du sein des flottantes ramures
Montait comme un concert de chants et de murmures ;
Des vols d'oiseaux marins s'élevaient des roseaux,
Et, pour montrer la route à la pirogue frêle,
S'enfuyaient en avant, traînant leur ombre grêle
Dans le pli lumineux des eaux.

Châteaubriand aurait reconnu dans cette description, si poétique et si vraie en même temps, le grand fleuve qu'il a lui-même chanté dans son langage harmonieux.

Voici maintenant une autre strophe, où le poëte montre comment d'un fait nu et même d'une idée prosaïque en elle-même, il peut faire jaillir les plus brillantes étincelles poétiques :

.....La solitude vierge
N'est plus là ! Du progrès le flot montant submerge
Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
Où le désert dormait grandit la métropole;
Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
Sous l'arche aux piliers de granit !
.....

Du reste, pour rendre justice à cette pièce ainsi qu'à l'ode intitulée : *Papineau*, il faudrait les citer tout entières.

Lisez *Le Meschacébé*, *A l'abbé Tanguay*, *Reminiscor*, *A la mémoire d'Alexina*, *Elégie*, *Renouveau*, *Alleluia*, et vous pourrez vous rendre compte de la souplesse de ce talent, qui sait relever et grandir tout ce que touche sa plume, qui tonne avec l'orage et pleure avec la brise des bois, qui fait rouler ses périodes sur les vagues du grand fleuve et qui gazouille dans le murmure du ruisseau.

Enfin voici une œuvre qui restera. Je ne veux pas dire qu'elle soit sans défaut : les plus belles créations ont leurs points faibles. Mais tel qu'il est, le livre de M. Fréchette fera honneur non-seulement aux lettres de ce pays, mais à toute la littérature française.

NAPOLÉON LEGENDRE.

CHRONIQUES par HECTOR FABRE ; un beau vol. grand in-18 de 264 pages, élégamment imprimé à l'*Événement*, Québec, 1877.—Prix $1.00.

Voici un livre qui fera époque dans l'histoire de notre littérature. Il se place de prime abord au premier rang parmi tous les ouvrages en langue française, du même genre, qui ont paru sur ce continent ; et il ne le cède pas, peut-être, aux œuvres les plus fines et les plus spirituelles des chroniqueurs français. Nous pensons qu'il soutiendrait assez honorablement la comparaison avec Aurélien Scholl, Alphonse Karr ou Pierre Véron.

M. Fabre est le véritable homme de lettres. Il écrit avec conviction ; il se livre tout entier au sujet qu'il traite ; ce qui, joint à son esprit facile et à sa longue expérience comme journaliste, explique la pureté de son style, qui coule de source, la richesse de ses expressions et l'élégance exquise de sa phraséologie.

Son livre est rempli, depuis la première page jusqu'à la dernière, de ce sel attique, de cette finesse gauloise qui semblent constituer le patrimoine exclusif des écrivains français. L'auteur de *La Chasse aux Dots* peint comme d'après nature et avec une verve intarissable nos mœurs, nos us et coutumes, nos préjugés et les travers de notre société. Il observe tout, rien n'échappe à son œil scrutateur ; il voit tous nos défauts et les signale à notre attention, tout en se livrant à des réflexions morales très-justes.

Son style flexible se plie comme par enchantement à toutes les exigences, à tous les caprices des sujets variés et délicats qu'il traite, et il devient tour à tour badin, railleur, galant ou satyrique. Son langage est charmant et l'on n'y remarque pas ces néologismes qui caractérisent certains chroniqueurs parisiens, et qui déparent un peu leur style.

Il trace de main de maître ces scènes d'étudiants et d'avocats, parlementaires et du Palais, qu'on dirait vivantes. Il n'y a rien de plus naturel que ces comédies de la vie intime et ces drames électoraux, peints d'une manière si enjouée et si pittoresque ! Ne dirait-on pas que ces types originaux de financiers, d'hommes du monde, de voyageurs, de politiques et d'électeurs, qu'on voit surgir à chaque page du livre, sont pour ainsi dire calqués sur la réalité ? Et avec quelle *humeur* ne parle-t-il pas de la profession ingrate du journaliste et ne décrit-il pas les mille anxiétés d'un écrivain qui ne peut, malgré tous ses efforts, satisfaire les goûts souvent opposés de ses lecteurs ! Ce sont autant de prosopopées réussies à merveille.

M. Fabre écrit sur les sujets les plus ordinaires et les plus indifférents d'une façon si originale, avec des figures de langage inédites, et tellement imprévues, qu'on n'y trouve jamais que du nouveau ; sa verve ne tarit pas ; chaque ligne est un trait d'esprit. Sur la ville et la campagne, la pluie et le beau temps, il dit les choses les plus charmantes, et il trouve toujours l'occasion de relever quelque faiblesse du cœur humain. Les *Chroniques* offrent tant d'intérêt et sont parsemées de tant d'esprit de bon aloi, qu'on ne peut en interrompre la lecture, et c'est le sourire sur les lèvres qu'on le parcourt du commencement à la fin. L'imagination se laisse conduire dans un sentier de fleurs, dont elle ne s'éloigne qu'à regret.

C'est sans doute avec un plaisir indicible que les Montréalais ont lu *La vieille Rue Notre-Dame*, ce retour sur le bon vieux

temps où l'on savait si bien flâner. *La chasse aux Dots* mérite une mention particulière. Ce sont les deux principales pièces du livre. Nous renvoyons le lecteur au volume des *Chroniques.*

Certainement, M. Fabre écrit d'une manière très-gracieuse, et il manie la chronique avec une habileté incomparable. Cela ne veut pas dire qu'il est léger ou frivole.

Malgré des apparences superficielles, son livre accuse parfois une philosophie qui ne manque pas de profondeur.

M. Fabre connaît le cœur humain ; il en découvre toutes les imperfections et les infirmités ; il critique les préjugés mondains et les travers particuliers à chaque classe de la société, à chaque position. Aux jeunes gens, il parle de l'ordre et du travail ; aux jeunes personnes, d'économie et de modestie, et il leur persuade que le luxe conduit à la ruine ; il dit aux électeurs et aux politiques de bien servir leur pays, et à tous les citoyens de s'instruire. Ici, il livre à la risée publique l'affectation et l'orgueil ; là, il se moque de l'avare et du prodigue ; un peu plus loin, il cloue au pilori quelque vice d'éducation.

Mais l'auteur touche ces plaies morales avec tant de délicatesse, qu'il ne nous irrite pas ; et loin de nous aigrir, il nous fait aimer les remèdes qu'il prescrit.

LÉON LORRAIN

UNE HEUREUSE FAUTE

La dernière revise de La Cloche—poésie que nous avons publiée en avril—envoyée à l'auteur, ayant tardé à nous revenir, nous fumes obligé de mettre sous presse avant de l'avoir reçue. Elle nous arriva le lendemain avec trois ou quatre expressions modifiées. Il nous fallut donc nous excuser de notre mieux, accuser tout le monde, excepté nous-même, et essayer de prouver à l'auteur qu'après tout, les mots qu'il remplaçait avaient bien leur mérite, si même ils ne valaient pas mieux que tout autre. Enfin, s'il l'exigeait, nous mettrions à la fin du cahier un *erratum*.

Ce plaidoyer nous valut la réponse suivante, que nous publions, moins pour nous justifier, que pour donner une nouvelle preuve des dispositions aussi bienveillantes que poétiques de l'auteur.

Sapristi ! ne corrigez rien !
Plus je corrige, plus je gâte.
Je suis fait d'une telle pâte,
Que j'en reste au premier moyen.

Je ne retouche point ma prose ;
L'imprimeur s'en applaudira.
Quant à mes vers, jamais je n'ose
Les allonger d'un *errata*.

Ainsi, vos alarmes sont vaines.
Fumez la pipe là-dessus,
Et pardonnez-moi mes fredaines,
Car je n'y retournerai plus.

Benjamin Sulte.

REVUE

DE

MONTREAL

LEGENDES CANADIENNES

III

L'HISTOIRE DE LANOUET.

" Çà, mes amis, dit-il, vous n'êtes point peureux ?
Et si quelqu'un l'était, il vaudrait mieux le dire.
Je commencerai donc par ainsi.... tout d'abord....
Nous étions deux trappeurs sur la côte du nord,
Deux trappeurs, bons lurons, aimant très-bien à rire,
A prendre un petit coup quand nous pouvions nous voir;
Ce n'était pas souvent. On ne va pas le soir
Veiller chez son voisin, quand il est à cent milles.
Il chassait à Mingan—moi j'étais aux Sept-Iles,
Plus tard à Masquaro, Lanouet à Wapit'gan;
Eh bien ! malgré la neige et malgré l'ouragan,
Malgré des froids de loup, sans compter la distance,
Chaque hiver nous faisions deux ou trois fois bombance,

Tome 1, 6e livraison, juillet 1877.

L'un chez l'autre à son tour—grâce aux chiens esquimaux,
Aux *cométics* légers que ces fins animaux,
Plus prompts que des éclairs, font voler sur la neige

Un soir, je revenais, je ne dis pas à lége,
Car Lanouet défrayant noblement son écot,
M'avait pendant trois jours fait un royal fricot,
Arrosé librement de bonne jamaïque
Et d'un excellent vin qu'un bourgeois d'Amérique
Avait laissé chez lui. Nous avions bien mangé
De l'ours, du caribou pas trop mal arrangé,
De bons civets de lièvre et puis des perdrix blanches,
Du saumon, du homard, même du rat-musqué.
Je m'endormais un peu, lorsqu'à travers les branches,
J'aperçus près d'un cap un sauvage embusqué.
Un sauvage ? non pas ; mais c'était, chose étrange,
Un beau monsieur bien mis et l'air doux comme un ange.
Il me dit en passant : "Retourne chez Lanouet,
Il court un grand danger." Puis, sans prendre mon fouet,
Il parut commander à tout mon attelage !
Il me fit un salut et toucha de sa main
Le gros chien de devant, qui rebroussa chemin,
Et puis il descendit du côté du rivage,
Et disparut.... Mes chiens, sans s'occuper de moi,
Partirent tout d'un trait, s'élançant dans les brousses,
Comme s'ils avaient eu tout l'enfer à leurs trousses.
Je fus choqué d'abord et puis je dis : Ma foi,
Cet homme n'est pas fou.... je suis sûr qu'il se passe
Aux dépens de Lanouet quelque chose là-bas....
Laissons-les donc courir.... j'ai mon fusil de chasse,
De quoi tirer vingt coups, et mon grand coutelas.
L'ami n'est pas prudent.... quelques rôdeurs de côtes
Pour le dévaliser sont devenus ses hôtes ;
Il vantait sa richesse.... ils l'auront entendu ;
Un trésor dont on parle est un trésor perdu !
Le bourgeois de tantôt connaît leur manigance.

Et mon bon *cométic* refaisait d'anse en anse
Le chemin parcouru. La lune se sauvait
Devant nous dans le ciel, sur les rochers sauvages,
Sur les mornes chenus, sur les bois sans feuillages,
Et ma meute toujours en vain la poursuivait,
Comme fait ce chasseur courant sur un nuage,
Avec des chiens nombreux la veille d'un orage.
Vous l'avez vu sans doute ; on vous en a parlé,
Du moins dans votre enfance.... Il s'était écoulé
Plus d'une heure déjà.... l'attelage allait vite,
Et plus vite toujours sans jamais arriver ;

Et je songeais alors aux choses qu'on évite
De se dire tout bas, pour ne pas enlever
Un peu de son bonheur à notre pauvre vie.
Chaque maxime était par une autre suivie
Comme dans un sermon, car j'entendais prêcher
Quelqu'un plus fin que moi dans ma triste cervelle,
Et je me demandais comment, ayant *embelle*
A penser au bon Dieu, j'avais pu m'empêcher,
Etant seul dans les bois ou bien dans ma cabane,
De le prier souvent ; et comment la savane,
Le grand fleuve, les lacs, et les monts orgueilleux,
De tous les saints devoirs m'avaient fait oublieux.
Car enfin, mes amis, s'il est bien difficile
D'être sage à travers les plaisirs de la ville,
On devrait être bon et meilleur de beaucoup,
Dans ces vilains recoins où le sort nous éprouve,
Où l'on vit au hasard ; et le contraire prouve
Que le diable est toujours rôdant comme un vieux loup
Dans la cité bruyante et dans la solitude.

Ensuite je songeais, non sans inquiétude,
A ce pauvre garçon qui courait un danger,
D'après ce qu'avait dit le monsieur étranger.
—Baptiste, me disais-je, en cela me ressemble,
Il n'est pas trop dévot. Quand nous étions ensemble,
Nos discours n'étaient point des sujets d'oraison
Et nous buvions souvent bien plus que de raison.
Il jurait un peu fort. Nous disions des paroles
Plus que lestes parfois.... enfin des gaudrioles.
Il était de Lorette et moi de Charlesbourg.
Nous parlions du passé, de nos bals du faubourg,
Des fricots, des soupers chez la mère Gavroche,
Dont la maison, soit dit, ne fut point sans reproche ;
On y voyait des gens pas beaucoup *secundum*,
Et semaine et dimanche, on y vendait du rum.
Quels farauds nous étions ! Il portait une aigrette
Et de rouges rubans autour de son chapeau,
Dans plus d'une bagarre il a risqué sa peau.
D'avoir fait tout cela, bien sûr, il le regrette
A présent, mais trop tard ! Et je tenais toujours
Sur son compte et le mien ces sévères discours,
Et je laissais courir mon vaillant attelage
De rochers en rochers, de rivage en rivage,
Si bien qu'enfin je vis paraître à l'horizon,
Dans un bois de sapins, le toit de sa maison,
Ou, si vous l'aimez mieux, sa hutte ou sa chaumière.
Aussitôt j'aperçois une blanche lumière,

Forme d'ange ou de femme, au sombre firmament,
Au-dessus des sapins s'élevant lentement.
Un instant je pensai que c'était de ces flammes
Dans notre ciel du nord si communes.... les âmes,
Disent les Montagnais, des chefs pleins de valeur,
Qui reprennent là-haut leurs combats ou leur chasse.
Mais le ciel était noir et dans le vaste espace
On ne voyait briller aucune autre lueur,
Si ce n'est comme ici des étoiles en foule.
Pour ne rien vous cacher, j'eus bien la chair de poule,
Lorsque rendus enfin tout près de chez Lanouet,
Tous mes bons esquimaux rebelles même au fouet,
Poussant des hurlements se mirent à plat-ventre.
Je charge mon fusil, et prenant à deux mains
Mon courage : Voyons, fanfan, dis-je, que diantre!
Il faut aller tout droit, non par quatre chemins!
Deux fois je frappe.... Rien. J'ouvre, j'entre, je crie:
Baptiste!.... Pas un mot.... Es-tu mort ou en vie?
Réponds-moi donc un peu!.. Rien.. J'avance en poussant
La porte de sa chambre; alors je vois dans l'ombre
Un animal velu, hideux et repoussant,
Dans ses gros yeux de chat roulant comme un feu sombre,
Debout au pied du lit. — Monsieur Satan je crois?
Ce que disant je fais un grand signe de croix.
Sans se faire prier, démon ou bête fauve,
Je ne sais trop par où mon animal se sauve,
Laissant de la fumée, une mauvaise odeur,
Et pour moi, croyez bien, une fameuse peur.

J'allume une chandelle et voici le plus triste.
Je marche droit au lit de ce pauvre Baptiste;
Il était mort.... bien mort.... ce pauvre cher enfant!
Son air était serein, et comme triomphant.
De coups ni de blessure il n'avait point de trace;
D'ailleurs dans la maison tout était à sa place.
J'en fis le tour pour voir.... et pour boucher le trou
Par où pouvait venir cet affreux loup-garou.
Mais je n'en trouvai point. Je fermai bien la porte,
Près de lui je priai, puis me mis à jongler
Comment on avait pu si raide l'étrangler,
Ce pauvre enfant.... ou bien si trop de boisson forte
N'aurait point par hasard amené son trépas....
Puis je bourrai ma pipe.... et je ne fumais pas
Depuis plus d'un quart d'heure, alors qu'à la fenêtre
J'entendis toc.... toc.... toc. — Ah bien! oui, carcajou,
C'est moi qui vas t'ouvrir! Reste chez toi.... Peut-être
Est-ce un ami repris-je, et non point le *grichou*.
La compagnie au fait serait la bienvenue!

— Toc... toc... encor... Risquons... et je criai : Qu'est là ?
— Le père Duchesneau du Grand Mécatina,
Répondit au dehors une voix bien connue.
— Père, vous arrivez bien mal d'une façon,
Dis-je en ouvrant la porte, et pas trop mal de l'autre ;
La volonté de Dieu soit faite et non la nôtre ;
Mais notre ami Lanouet, cet excellent garçon,
Est mort... mort cette nuit... et vous voyez bien comme
Vous n'êtes pas de trop. C'était un bien saint homme,
Ce père Duchesneau, savant comme un curé.
Je le pensais, dit-il, d'un air très-assuré ;
Ma femme a fait un rêve et m'a fait mettre en route
De bonne heure ; elle avait ses raisons.... plus de doute.
Elle a mis dans mon sac un vieux rameau bénit,
Un flacon d'eau bénite et son gros *formulaire*.
Mais j'arrive trop tard... tout est fait... tout est dit !
Excepté de le mettre, hélas ! dans un suaire.
Tu m'aideras, Fanfan, ce matin tous les deux
Nous ferons un cerceuil. Il est bien malheureux
De vivre et de mourir si loin de tous les prêtres,

Mais le bon Dieu le sait, nous n'en sommes pas maîtres.
Là-dessus je contai mon histoire : d'abord
Le bourgeois qui m'avait fait *revirer* de bord,
Au-dessus des sapins l'étonnante lumière,
Et le vilain gibier que j'avais fait lever.
C'est sérieux, dit-il, faisons une prière.
Et la prière faite et sans se relever,
Et jetant l'eau bénite à la droite, à la gauche,
Je m'explique très-bien, mon pauvre Ladébauche,
Tout ce qui s'est passé. Vraiment un grand danger
Vous menaçait tous deux et tu l'as paré belle.
Oui, le bon Dieu nous aime..... il te faudra changer
De vie et t'occuper de l'autre..... l'éternelle !
Celui qui t'a parlé..... c'est son ange gardien ;
Le rêve de ma femme était aussi du sien.
C'est le malin, bien sûr, qui rôde sous la forme
De ce gros loup-cervier ; et cette bête énorme
Venait pour vous gripper ; mais elle a fait trouvaille
Qu'elle ne flairait point ..... scapulaire et médaille
Sont sur le corps, vois-tu ..... puis d'un saint il a l'air ;
Enfin cette lueur apparaissant dans l'air ;
Tout cela bout-à-bout fait une certitude
Qui ne me laisse pas la moindre inquiétude.

Il avait bien raison, comme vous allez voir.
Quand nous eûmes rendu le funèbre devoir
A notre cher ami..... " Faut trouver sa cachette,

Dit le père. Il avait, soi-disant, un trésor;
Il en parlait souvent et voulait que son or
Servît à son neveu, le fils de Jean Touchette,
Pour le faire *éduquer*."

Après avoir fouillé

Partout, on découvrit un coffre-fort rouillé,
Tout petit, mais bien lourd; pistoles, portugaises,
Piastres d'Espagne, écus, doublons, piastres anglaises,
Tout compté, formaient bien plus de trois mille francs.
Le père Duchesneau se chargea de la somme
Au nom de l'héritier; c'était un si brave homme,
Bon parmi les meilleurs, franc parmi les plus francs,
Que je le laissai faire. Il prit encore avec,
La montre, les fusils, et les peaux les plus belles
De martre et de renard, pour les vendre à Québec,
Disant qu'à son retour j'aurais de ses nouvelles.

Dans l'automne suivant, deux voyageurs un soir,
L'un jeune, l'autre vieux, frappèrent à ma porte.
Le vieux dit en entrant : Mon fanfan, je t'apporte
Des nouvelles tout plein ; de plus tu vas savoir
Le fin mot du mystère au sujet de Baptiste.
Ce monsieur que voilà, c'est son neveu François,
Son héritier, qui vient... par ici... tu conçois...
— Je conçois qu'il faut boire et manger, et j'insiste,
Père, pour que l'on prenne au moins un petit coup.
Après nous jaserons un peu de tout.... beaucoup
De notre ami Lanouet.... son neveu lui ressemble,
Et je suis très-content de vous avoir ensemble....
Seulement je crois bien que vous ne ferez pas,
Avec un civet cuit sans oignons, un repas
Bien soigné ; car enfin, faut que je vous le dise,
Je suis pauvre à présent comme un vrai rat d'église ;
Mais toujours, mes amis, c'est offert de grand cœur !

Nous causâmes bien tard, tout en faisant honneur
A mon maigre festin. J'appris bien des histoires,
Comment les avocats et leurs maudits grimoires
Avaient failli manger la moitié du gâteau.
Comment aussi fin qu'eux, le père Duchesneau
Sut par un compromis régler toute l'affaire.
— Nous avions tous signé par-devant le notaire,
Dit-il, je n'avais plus qu'à porter au curé,
Pour des messes, vingt francs. Il commençait à lire
A peine mon écrit.... Etes-vous assuré
De ce nom-là, Lanouet, fit-il ; voulez-vous dire

Lanouet du Labrador ? — D'où le connaissez-vous ?
Vous ne fûtes jamais en mission chez nous.
— Non, mais je corresponds avec un prêtre en France,
Je le charge souvent des messes en souffrance....
Cela semble impossible.... enfin nous allons voir.
Puis il prit une lettre au fond d'un grand tiroir,
Disant. C'est qu'elle vient, voyez-vous, d'un saint prêtre.
On y lisait ceci :

Daté de Caudebec,

Fête de saint Etienne — Au curé de Québec.

Messire le curé, je ne voudrais pas être
En retard avec vous.... J'ai reçu ces jours-ci
Votre bonne missive et la lettre de change ;
Le tout mérite bien que l'on dise merci.
Souffrez que je vous conte une aventure étrange
Qui vient de m'arriver.... J'exorcise un garçon,
Que le méchant esprit poursuit d'une façon
Cruelle et dangereuse. Il ne lui laisse trêve
Ni jour, ni nuit ; souvent, il le traîne à la grève
Pour le faire noyer. Comme un homme enivré,
Le pauvre enfant trépigne et jure et se démène.
Je croyais, grâce à Dieu, ce chrétien délivré
De son affreux tourment. Depuis une semaine,
Le démon se taisait. Il reparut encor
Hier, plus furieux, et faisant un tapage
Plus infernal, criant : Je viens du Labrador,
De chez Lanouet. Et puis répondant avec rage,
Interrogé par nous : Je n'ai pu réussir,
Car Marie était là ! Vous pourrez découvrir
S'il a dit vrai. Priant Dieu pour qu'il vous conserve
En parfaite santé, surtout qu'il vous préserve
De tout esprit du mal, sorcier ou manitou,
Vous et votre troupeau, de tout mon cœur je signe
Votre humble serviteur Jean de Kergariou,
Curé de Caudebec et prêtre bien indigne.

— Tu le vois donc, Fanfan, c'était bien le démon,
Et la blanche lumière était la sainte Vierge.
Comme a dit le curé, tu lui dois un beau cierge !
Là-dessus vous pensez s'il m'en fit un sermon !
Je n'avais pas besoin de toute sa morale ;
On n'est jamais flatté d'avoir vu de si près
Sa Majesté le roi de la cour infernale !
J'en frissonnais encor plus de deux ans après,
Et redoutais sans cesse un second tête-à-tête,
La nuit surtout, avec cette vilaine bête.
Le père Duchesneau m'avait donné pourtant
Un chapelet bénit. Il me dit en parlant :

Pour ne pas avoir peur, souviens-toi de Marie.
Elle a sauvé Lanouet.... de celui qui la prie
Elle a toujours grand soin.

Le temps était très-beau,

Quand je les conduisis à bord de leur vaisseau,
Mais, cependant, à peine avaient-ils pris le large,
Qu'un *nordais* enragé vint secouer leur barge.

Ils me l'ont dit depuis, d'affreux miaulements,
Semblables tout à fait aux cris d'un chat sauvage,
Les suivirent toujours, s'élevant du rivage.
On entendait aussi de grands ricanements
Applaudir dans les airs aux coups de la tempête.
Pendant trois jours et plus, la mer se fit un jeu
De leur terreur, et puis lorsqu'ils se faisaient fête
D'arriver chez Lanouet, ils virent un grand feu
Et ne trouvèrent plus, débarqués sur la plage,
Que cendres et fumée, au lieu de l'héritage
Que cherchait le neveu.... bien trop heureux encor
D'avoir pu conserver peaux de martre et trésor.
Les flammes n'avaient point laissé planche sur planche.
Le diable, c'est trop clair, avait pris sa revanche !

On ne discute point l'histoire du trappeur.
Mais elle met en verve un autre voyageur,
Qui vient dire comment, un soir, dans sa cabane,
Il a de ses yeux vu le *Maché-manitou*,
A l'appel d'un jongleur descendre par un trou.

De bien d'autres récits, la pauvre caravane
S'amusa jusqu'au jour, le groupe d'auditeurs
Se faisant de plus mince en plus mince, à mesure
Que le sommeil, ami de l'humaine nature,
Triomphait doucement du talent des conteurs.
Il faut le dire aussi, plus d'un récit de chasse
Auprès du merveilleux avait trouvé sa place.

ÉPILOGUE.

Ces contes, dira-t-on, sont à dormir debout !
Je le veux bien, lecteurs, si c'est là votre goût.
Mais chaque jour pourtant, dans vos papiers-nouvelles,
Que de contes aussi !.... Vous en lisez de belles !
Réclames, faits divers, feuilletons et romans,
Spiritisme, magie, absurdes nécromans,
Remèdes à tous maux, pancartes revernies,
Vieilles inventions plus ou moins rajeunies,

Anecdotes, bons mots, fabriqués au besoin,
Vains propos de salons recueillis avec soin,
Discours improvisés, mais imprimés d'avance,
Eloges à prix fait ou portant redevance,
Faisant de tout cela votre pain quotidien,
Vous n'avez rien à dire au plus crédule indien !

Du reste, on n'a pas su le dernier mot encore
De tous ces vieux récits que le vrai peuple adore,
Plus d'un sage docteur met de l'eau dans son vin,
Et ne se moque plus du merveilleux divin,
Ni de l'autre. Ils sont même, à leurs heures, aimables
Au point de regarder comme choses probables
Ce que d'honnêtes gens ont pu voir de leurs yeux !
C'est le poète anglais qui nous le certifie,
Plus de prodiges sont, sur terre et dans les cieux,
Que n'en rêva jamais notre philosophie !
Ce qu'un grand homme admet, on le voit trop souvent
Fièrement repoussé par le demi-savant.
Chose bizarre au fait, tandis que la science
Hésite et se récuse, on entend l'ignorance
Nier brutalement. Tous nos bons épiciers,
Se croyant plus fins qu'eux, se moquent des sorciers.

Légendes, doux récits, qui berciez mon enfance,
Vieux contes du pays, vieilles chansons de France,
Peut-être un jour, hélas ! vos accents ingénus,
De nos petits neveux ne seront plus connus.
Vous vous tairez, ou bien l'écho de votre muse
Ira s'affaiblissant partout où l'on abuse
De ce grand vilain mot, si plein d'illusion,
Et trop long pour mes vers : Civilisation.

O poëmes naïfs, dont le peuple est l'auteur,
Légendes que transmet à la folle jeunesse,
Avec un saint amour, la prudente vieillesse,
Votre charme est surtout aux lèvres du conteur,
Et, malgré votre nom, il faut bien vous le dire,
On ne vous croira plus lorsqu'on pourra vous lire !

P. J. O. Chauveau.

POPULATION

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Familles et maisons.—En 1851 il y avait dans la province de Québec 142,763 familles et 123,983 maisons ou demeures occupées, ce qui faisait 6.23 personnes par famille et 7.01 par demeure ou maison.

Le nombre des familles était 183,844 et celui des maisons habitées 155,088 en 1861, ce qui donnait 6.04 personnes par famille et 7.16 par maison.

En 1871 il y avait 213,303 familles habitant 180,615 maisons, ou 5.58 personnes par famille et 6.59 par maison.

Le nombre de personnes composant la moyenne de chaque famille aurait donc diminué de 0.19 de 1851 à 1861, et de 0.46 de cette dernière époque à 1871, ou de 0.65 dans les vingt ans compris entre 1851 et 1871, ce qui représente à peu près la déperdition causée par la concentration de la population dans les villes, où les gens se marient plus âgés qu'à la campagne et contractent des mariages qui sont moins féconds.

Il est assez difficile d'expliquer comment l'agglomération de la population dans chaque maison a pu augmenter de 1851 à 1861 ; mais on découvre aisément pourquoi elle a diminué de 0.57 de 1861 à 1871. La dernière partie de cette décade, en effet, a vu les commencements de la *fièvre* des constructions, qui a naturellement marché de pair avec les spéculations de terrains, dans plusieurs localités populeuses. Ainsi Sherbrooke, qui comptait, terme moyen, 7.49 personnes par maison en 1861, n'en avait que 6.13 en 1871 ; soit une diminution de 1.36. Le nombre des maisons s'y est accru de 786 à 1,388 ou de 76.59 pour 100, tandis que la population n'a augmenté que de 44.58 pour 100, ce qui accuse une différence de 32.01 pour 100 entre l'augmentation de la population et celle du nombre des maisons.

Il en a été de même en plusieurs autres endroits, notamment dans les petites villes situées au centre des cantons agricoles.

La moyenne du nombre des ménages ou familles est, en Europe, de 2,163 pour 10,000 habitants, ce qui donne 4.62 par famille. C'est en France que le rapport du nombre des familles à la population est le plus élevé, en Prusse qu'il est le plus faible — 1,948.

Le nombre des maisons varie en Europe entre 2,476 (Portugal) et 414 (Belgique) pour 10,000 habitants. Pour les onze Etats suivants, Prusse, Belgique, France, Angleterre, Piémont Sardaigne, Saxe, Hollande, Autriche, Hongrie et Portugal, il est en moyenne de 1,546, soit un peu moins de 6.15 personnes par maison.

En rapprochant le nombre des ménages de celui des maisons, on constate, en moyenne, un nombre de 6,522 maisons par 10,000 ménages.

Les Etats qui comptent proportionnellement le moins de maisons et où, par conséquent, les populations paraissent le plus agglomérées, peut-être aussi où les habitations ont les dimensions les plus considérables, sont : la Belgique, 414 pour 10,000 habitants ; la Prusse, 1,191 ; la Saxe, 1,179 ; le Hanovre, 1,424 ; l'Autriche, 1,451 ; le Piémont, 1,455. Les trois pays qui comptent le plus de maisons sont : le Portugal, 2,476 ; la Sardaigne, 2,093, et la France, 2,065 pour 10,000 habitants (1).

D'après ces chiffres, il est clair que la population de la province de Québec est beaucoup moins agglomérée que celle des pays européens, ce qui se conçoit facilement d'ailleurs.

Population par sexes. — En 1851 la population de la province se composait de 449,967 individus du sexe masculin, équivalant à 50.55/00, et de 440,297 du sexe féminin ou 49.45/00 de la population totale. En 1861 il y avait 567,865 hommes — 51.08/00 — et 543,701 femmes — 48.92/00 ; en 1871, 590,041 hommes — 50.01/00 — et 595,475 femmes — 49.99/00.

L'excédant numérique des individus du sexe masculin sur ceux du sexe féminin était donc de 1,.0/00 en 1851, de 2.16/00 en 1861, et de 0.02/00 en 1871.

En France, la moyenne, de 1821 à 1851, a été, relativement au chiffre total de la population, de 49.13/00, pour les individus du sexe masculin, et de 50.87/00, pour ceux du sexe féminin, ce qui donne pour ces derniers un excédant de 1.74/00.

(1) M. Block, *Statistique de la France.*

Dans les principaux pays de l'Europe, on constate la même supériorité numérique du sexe féminin sur le sexe masculin ; le fait inverse ne se rencontre que dans les Etats-Sardes. Pour l'ensemble des pays suivants : Portugal, France, Angleterre, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Autriche, Saxe, Wurtemberg, Bavière, Hanovre, Danemark, Suède, Norwège, le rapport moyen des deux sexes est de 4,961 individus du sexe masculin, et 5,039 du sexe féminin, sur 10,000 habitants. Ce dernier terme varie entre 5,003 en Prusse, et 5,169 en Suède (1).

Le sexe féminin compte donc, dans ces onze pays, 50.39 pour 100 de la population totale ; et il l'emporte numériquement de 0.78 pour 100 sur le sexe masculin, qui ne compte que pour 49.61 pour 100.

En Europe, on explique cette différence par la moindre vitalité des individus mâles et la nature plus pénible et plus dangereuse de leurs occupations, explication qui ne manque pas d'une certaine plausibilité.

D'après les trois derniers recensements, il y a eu dans la province, en 1851, 36,719 naissances — 18,626 garçons, 50.72/00, et 18,093 filles, 49.28/00 ; et 11,679 décès — 6,112 individus mâles, 52.33/00, et 5,567 du sexe féminin, 47,67/00 ; — en 1861, 40,788 naissances — 20,957 garçons, 51.38/00, et 19,831 filles, 48.62/00 ; et 12,928 décès — 6,629 individus mâles, 51.19/00, et 6,299 du sexe féminin, 48.81/00 ; — en 1871, 46,286 naissances, — 23,741 garçons, 51.29/00, et 22,490 filles, 48.71/00 ; et 20,873 décès — 10,693 individus mâles, 51.13/00, et 10,125 du sexe féminin, 48.87/00.

Le percentage de la déperdition par les décès est donc à peu près dans la même proportion pour les deux sexes, en sorte qu'il faut attribuer au fait que les naissances du sexe masculin sont plus nombreuses que celles du sexe féminin, la supériorité numérique des individus mâles sur ceux de l'autre sexe.

Il est vrai que l'émigration des hommes est plus considérable que celle des femmes, ce qui tendrait à équilibrer le rapport numérique entre les deux sexes ; mais cette perte, pour le sexe masculin, est compensée par l'immigration, qui ajoute plus d'hommes que de femmes à notre population.

Quoi qu'il en soit, les rapports numériques des sexes présentent ici l'inverse de ce qu'ils sont en Europe, où les hommes sont moins nombreux que les femmes. Celles-ci n'y sont pas dé-

(1) *Dictionnaire de l'économie politique.*

cimées par la guerre comme les hommes, circonstance qui semblerait expliquer parfaitement cette différence.

Population par état civil. — Le rapport numérique de la population mariée à la population totale, a varié de 30.07/00, en 1851, à 29.95/00, en 1861, et à 31.26/00, en 1871, ce qui indiquerait que le nombre des mariages tend à s'accroître. En 1851, il y avait 272,184 personnes mariées, dont 136,782 hommes — 57.38/00, et 135,402 femmes — 42.62/00. En 1861, il y en avait 332,972, dont 169,876 hommes — 51.01/00, et 163,096 femmes — 48.99/00. En 1871, il y en avait 372,451, dont 186,475 hommes — 50.01/00, et 185,976 femmes — 49.99/00.

Cette différence entre le nombre des hommes et celui des femmes mariés paraît assez difficile à expliquer. Puisque ces chiffres représentent le nombre des personnes actuellement sous le lien conjugal, comme maris et femmes, il est évident qu'on devrait avoir le même chiffre pour les individus de l'un et de l'autre sexe. Il est vrai qu'il y avait dans la province, aux époques de trois recensements, un certain nombre d'immigrés dont les femmes n'étaient pas encore dans le pays ; mais il ne faut pas oublier, d'un autre côté, qu'il s'y trouvait un assez grand nombre de femmes dont les maris étaient aux Etats-Unis. Il y avait à peu près compensation.

Le recensement de 1871, qui n'accuse qu'une différence de 499, au plus, entre le nombre des hommes et celui des femmes mariés, paraît être le seul exact, puisqu'on ne saurait ni admettre, ni expliquer que cette différence fût de 1,380 en 1851 et de 6,780 en 1861, ainsi que le portent les recensements. A ces deux dernières époques, au contraire, cet écart devait être moins considérable qu'en 1871, puisque le nombre des personnes mariées y était moindre qu'en 1871 de plus du tiers.

Les trois derniers recensements constatent les divisions suivantes de la population au point de vue de l'état civil :

SEXE MASCULIN.

ANNÉES.	NON-MARIÉS.	POUR 100.	MARIÉS.	POUR 100.	VEUFS.	P. 100.
1851	299,138	— 33.59	136,782	— 15.36	8,662	— 0.97
1861	386,765	— 34.79	169,876	— 15.28	11,236	— 1.01
1871	396,252	— 33.25	186,475	— 15.65	13,314	— 1.11
			SEXE FÉMININ			
1851	287,155	— 32.36	135,402	— 15.20	14,865	— 1.67
1861	361,754	— 32.54	163,096	— 14.67	18,765	— 1.68
1871	363,670	— 30.27	185.976	— 15.77	25,829	— 2.16

Les décimales étant omises à compter de la troisième, les percentages donnés dans ce tableau ne forment pas tout à fait la centaine pour chaque période ; mais la différence est si minime qu'elle ne saurait entrer en ligne de compte.

Les chiffres de ce tableau montrent que la classification de la population par l'état civil, n'a pas varié d'un pour cent entre ces trois époques, excepté le nombre des individus non mariés du sexe feminin, qui a diminué d'environ 2/00, et de celui des veuves, qui s'est accru de près d'un pour cent ; ce qu'il faut attribuer à une augmentation correspondante de mortalité chez les hommes, provenant peut-être de ce qu'un certain nombre de canadiens ont été tués dans la guerre civile américaine.

En Europe, les rapports des divisions correspondantes de la population d'après l'état civil, donnent en moyenne 30,62/00 pour les célibataires, 17,26/00 pour les hommes mariés, et 1,80 pour les veufs, 29,18/00 pour les célibataires du sexe féminin, 17,22/00 pour les femmes mariées, et 4,35/00 pour les veuves ; chiffres qui, comparés à ceux qui sont donnés dans le tableau, constatent qu'il y a moins de célibataires — enfants et adultes non mariés — en Europe que dans notre pays, plus de gens mariés et plus de veufs et de veuves surtout. Cette différence s'explique par le plus grand nombre d'enfants ici, comparativement à l'Europe. D'ailleurs, les différents pays d'Europe offrent sur ce point des variations assez considérables.

Le tableau suivant complète ces données, en faisant voir l'âge des personnes mariées :

1861				1871			
AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
10 à 15 ans	10	22	32	16 ans	10	37	47
15 " 20	933	3,934	4,867	16 à 21	1,298	7,979	9,277
20 " 30	36,362	48,558	84,920	21 " 31	41,665	55,564	97,229
30 " 40	48,077	45,256	93,333	31 " 41	51,131	49,982	101,113
40 " 50	37,001	31,520	68,521	41 " 61	67,617	57,623	125,240
50 " 60	25,392	20,196	45,588	61 " 71	16,814	11,191	28,005
60 " 70	15,151	10,168	25,329	71 " 81	6,760	3,257	10,017
70 " 80	5,415	3,028	8,443	81 " 91	1,061	305	1,366
80 " 90	1,185	489	1,674	91 " 101	82	19	101
90 " 100	127	62	189	101 et plus	7	.....	7
100 et plus	12	5	17	âges non donnés	30	19	49

Les résultats indiqués par ces chiffres s'expliquent d'eux-mêmes.

Population d'après l'âge.—Dans un essai lu devant " l'Association de Médecine Canadienne," en 1867, M. le Dr LaRue, professeur à l'Université-Laval, a formulé ces deux propositions :

" 1° Nul peuple, peut-être, ne fournit un aussi faible contingent à la consomption pulmonaire ;

" 2° Nul peuple, peut-être, ne présente un aussi grand nombre de cas de longévité."

La statistique n'est pas assez complète pour établir par des chiffres la première de ces propositions ; mais les recensements montrent clairement que la dernière est vraie dans un sens et inexacte dans un autre. Le savant professeur a raison, s'il entend par " cas de longévité " le nombre des centenaires ; mais sa proposition est contredite par les faits, s'il désigne par cette expression le nombre des personnes qui atteignent un âge fort avancé sans arriver à la centaine. En France, les vieillards âgés de quatre-vingts ans et plus formaient, d'après le recensement de 1851, 0,59/00 de la population totale ; dans notre province, ils ne formaient que 0.16/00 en 1861 et 0.12/00 en 1871, s'il faut s'en rapporter aux chiffres des dénombrements faits à ces deux époques.

D'après le recensement de 1851, les vieillards âgés de plus de soixante ans formaient 14,62/00 de la population de la France, ainsi que l'établit M. Block dans sa *statistique* de la France, tandis que, dans la province de Québec, les recensements ne donnent, pour cette catégorie, qu'une proportion de 5,10/00 en 1861, et 5, 45/00, environ, en 1871.

Il y aurait donc, en faveur de la France, une différence de plus de 9/00 ; ce qui met à néant la proposition formulée par M. le Dr. LaRue.

Dans les pays suivants, pris collectivement : France, Angleterre, Prusse, Etats-Sardes, Belgique, Styrie, Saxe et Danemark, les vieillards de soixante ans et plus formeraient 7,68/00 de la population totale ; ce qui excède d'au-delà de 2/00 le chiffre de la province de Québec, et ce qui prouve davantage l'inexactitude de la proposition de M le professeur LaRue.

D'ailleurs, le tableau suivant fait voir clairement qu'en Europe on vit plus vieux qu'ici :

A		FRANCE.		PROVINCE DE QUÉBEC.	
Au-desso. de 15 ans	—33.01/00	Au-d. de 16 ans	29.10	Au-d. de 16 ans	44.21
15 à 20 "	9.26	16 à 20 "	8.69	16 à 21 "	10.95
20 à 30 "	17.17	20 à 30 "	17.02	21 à 31 "	16.29
30 à 40 "	13.65	30 à 40 "	14.68	31 à 41 "	10.42
40 à 60 "	13.26	40 à 60 "	21.81	41 à 61 "	12.72
60 ans et plus	7.68	60 ans et plus	14.62	61 ans et plus	5.45

Disons de suite que la colonne A représente le percentage de la France, Angleterre, Prusse, Etats-Sardes, Belgique, Styrie, Saxe et Danemark, pris collectivement.

Ces chiffres montrent que le percentage de la population au-dessus de trente ans, est plus élevé en Europe que dans notre province, et que la différence en faveur des pays européens s'accroît à mesure que les âges augmentent.

L'Angleterre est de tous ces pays celui où l'on compte proportionnellement le plus grand nombre d'enfants de moins de quinze ans : 36.00/00. Viennent ensuite la Prusse : 34.71/00 ; les Etats-Sardes : 34.21/00 ; le Danemark : 34.00/00 ; la Saxe : 33.38/00, et la Belgique : 32.30/00.

C'est également en Angleterre qu'on trouve le plus d'individus de 15 à 20 ans : 9.96/00, et en France qu'on en rencontre le moins. Dans les autres pays, les différences sont peu sensibles.

Au contraire, c'est la France qui occupe le premier rang : 14.70/00, et l'Angleterre le dernier : 12.18/00, pour les individus de 30 à 40 ans. Comme intermédiaires, se placent les Etats-Sardes : 14.61/00 ; la Saxe : 13.77/00 ; la Belgique : 13.53/00, et le Danemark : 13.28/00.

Les individus de 40 à 50 ans forment en Angleterre 9.62/00 ; en Belgique, 11.83/00 ; en Danemark, 10.93/00 ; dans la Saxe et les Etats Sardes, 10.83/00.

Les individus de 50 à 60 ans comptent en Danemark 7.86/00 ; dans les Etats-Sardes, 7.77/00 ; en Belgique, 7.68/00 ; en Saxe, 7.66/00 ; en Angleterre, 6.42/00 ; et les vieillards de plus de soixante ans représentent en Belgique, 8.69/00 ; en Danemark, 7.84/00 ; dans les Etats-Sardes, 7.16/00 ; en Saxe, 7.13/00 ; en Angleterre, 7.12/00, et en Prusse, 5.97/00 de la population totale (1).

La France, nous l'avons vu plus haut, occupe le premier rang pour ces trois dernières catégories.

—*A continuer.*

J. C. LANGELIER.

(1) *Dictionnaire de l'économie politique.*

LA MUSIQUE DANS LA LITURGIE

L'Eglise admet-elle autrement que par tolérance la tonalité moderne — la musique — dans la liturgie ?

Cette question importante et d'une certaine actualité, posée récemment par un professeur de Montréal à un de ses savants confrères de Québec, M. l'abbé ***, a reçu, de la part de ce dernier, la réponse suivante.

Nous sommes doublement heureux d'offrir cette réponse à nos lecteurs.

Elle nous paraît remarquable de raison et de goût.

L'auteur s'est mis au vrai point de vue pour juger la question.

Rien de plus orthodoxe que sa doctrine.

Si on savait s'élever à cette hauteur, on éviterait deux abîmes qui se touchent de plus près qu'on ne pense, ou qui, plutôt, n'en font qu'un seul : le mal et l'exagération du bien.

La parole est au maître.

QUÉBEC, 22 mars 1877.

CHER MONSIEUR ET AMI,

Ce n'est pas une lettre mais un volume qu'il me faudrait écrire pour répondre à votre question ; je me contenterai donc de vous exposer en résumé ce que j'aurais à dire sur ce sujet.

Votre proposition me paraît trop absolue, et partant, trop exclusive. Si l'on faisait le procès de la musique dans les églises, et qu'on me permît d'élever la voix devant les juges, je leur dirais : Messieurs, considérez dans la musique trois éléments distincts : la tonalité, l'œuvre et l'interprétation. Conservez les tonalités, choisissez vos œuvres, proscrivez toute interprétation mondaine.

1° CONSERVEZ LES TONALITÉS.

Ne condamnez pas ce qui n'est pas mauvais en soi. La tonalité, c'est un bloc de marbre entre les mains de l'artiste. *Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?* Sera-t-il ange ou démon, vierge ou Vénus ?

Les tonalités, ce sont des langues, ce sont des voix; toutes peuvent louer Dieu et sont appelées à le faire. Ce sont des instruments dont l'homme peut se servir pour adorer, jurer ou blasphémer.

Comme l'Eglise a sa musique, le plain-chant, elle a aussi sa langue, le latin. Cependant, invitant tous les arts, toutes les voix à rehausser l'éclat de son culte, elle permet aux autres idiomes de retentir dans ses temples par la bouche des Bossuet, des Fénelon, des Lacordaire, etc., etc.; pourquoi ne le permettrait-elle pas aussi aux tonalités musicales?

Mais, dira-t-on, la tonalité moderne est mondaine, elle est sensuelle, elle ne se prête pas à l'expression des sentiments religieux. Mondaine, sensuelle, oui. C'est une grande mondaine, une grande pécheresse; elle s'est prêtée, elle se prête encore tous les jours aux folies, aux grimaces, aux pirouettes éhontées de l'opérette et du café chantant; c'est une prostituée. Mais d'abord, s'il faut être sans reproche pour lui jeter la première pierre, ce n'est pas sa sœur aînée, la tonalité ancienne, qui la lui jettera. Elle aussi a eu ses écarts, et sans le génie incomparable de Palestrina, que serait-elle devenue? Ensuite, si cette pécheresse devient une pénitente, une Madeleine, voulez-vous absolument qu'elle trouve les portes du temple fermées? Voulez-vous rendre son retour impossible, en faire une ennemie irréconciliable, livrée sans espoir à tous les avilissements des passions humaines? Et qui vous a dit qu'elle n'aurait pas, elle aussi, un jour, son Palestrina?

On ajoute qu'elle ne se prête pas à l'expression des sentiments religieux. Or, je crois que c'est là une grande erreur. La tonalité moderne est, pour ainsi dire, tout imprégnée de sentiment. Si l'ancienne a la majesté de l'homme, la force, celle-ci a la sensibilité de la femme, la grâce. Et c'est bien ce qui rend sa prostitution infiniment regrettable: *Corruptio optimi pessima.* Elle a plus de couleur, plus de nuances, plus de souplesse, plus de chaleur, je dirai plus de cœur, plus d'amour. Aussi est-elle plus artistique, car toute œuvre d'art est une œuvre d'amour. Plus d'amour profane, direz-vous. Oui, plus d'amour profane, et quand vous voudrez, plus d'amour divin; il n'y a qu'un pas de l'un à l'autre, et c'est ici le cas de dire que les extrêmes se touchent. Voyez le cœur de la femme. Y en a-t-il un plus chaud, plus ardent dans les amours profanes? Direz-vous pour cela qu'il est incapable de s'élever jusqu'à l'amour divin?

Donc la tonalité moderne est propre à l'expression des sentiments, et des sentiments religieux. Donc là n'est pas le mal. Donc enfin l'Eglise ne doit pas répudier les tonalités.

Le mal, il est au fond du cœur de l'homme, et voilà pourquoi je dis :

2° Choisissez vos œuvres.

Qu'il y ait une musique profane et une musique religieuse, des œuvres qui conviennent à l'Eglise et des œuvres qui ne lui conviennent pas, tout le monde l'avoue. Cependant, quand on en vient à un choix pratique, personne ne s'entend. Les uns ne veulent que du plain-chant, les autres admettent tout indistinctement.

Les évêques, dans leurs conciles diocésains, proscrivent sévèrement toute musique profane et sensuelle dans les églises. Malgré cela, on fait retentir à leurs oreilles, durant les saints offices, des chants aux allures plus que suspectes, de mauvais airs de danse qui rappellent tous les plaisirs profanes, des mélodies débraillées qui sentent les passions les plus honteuses, et eux ne reconnaissent pas la proscrite qui, en leur présence et en face des saints autels, vient se moquer ainsi de leurs ordonnances.

L'évêque n'est donc pas juge en cette matière. Alors, qui le sera ? Le curé ? Il n'a entendu le plus souvent que les chantres de sa paroisse, *voces taurinæ*. Comment voulez-vous qu'il distingue la musique religieuse de la musique profane, s'il ne les a pas entendues toutes deux ? Et, les eût-il entendues, s'il ne les comprend pas..... ?

Mais, direz-vous, c'est au musicien à discerner le sacré du profane en musique. Oui, sans doute il devrait pouvoir le faire. Mais, malheureusement, depuis que le théâtre s'est détaché de l'Eglise et que la musique s'est émancipée, le sens religieux s'est tellement oblitéré, chez l'artiste comme chez le compositeur, que son goût aujourd'hui est loin d'être sûr.

Ainsi donc, abandonnée aux caprices d'un chacun, la musique religieuse est dans un triste état. Les abus s'y glissent de toute part ; et l'autorité ecclésiastique, de guerre lasse, après avoir tout permis, menace de tout condamner. Il me semble que ce serait aller trop loin. Pour éviter un excès faut-il se précipiter dans l'excès contraire ?

Pourquoi n'établirait-on pas, dans chaque diocèse, un tri-

bunal composé d'hommes compétents, chargé d'examiner les œuvres de musique destinées à l'Eglise et de leur donner, selon leur mérite, une approbation ? Pourquoi le temple n'aurait-il pas sa censure ? Le théâtre a bien la sienne. Et pourquoi l'évêque ne donnerait-il pas aux décisions de ce tribunal une sanction efficace, en défendant absolument l'usage de toute musique non approuvée ?

Si maintenant il me fallait envisager la question à un point de vue plus pratique, et déterminer les genres de musique qui — après le plain-chant — pourraient être admis dans les églises, je nommerais :

1° La musique *alla Palestrina ;*

2° Les messes de Mozart, Haydn, Beethoven, Chérubini, et autres compositions de ce genre.

Voilà pour l'artiste. Et comme il ne faut pas ici oublier le peuple, qui compose la grande masse de l'auditoire et qui est avant tout l'objet des sollicitudes de l'Eglise, je dirais : Admettez aussi :

1° Les motets d'une facture grave et simple qui se rapproche plus ou moins de celle du plain-chant ;

2° Du moins en dehors des offices canoniaux, les cantiques qui n'ont rien de commun avec la cavatine du théâtre et dont les paroles, aussi bien que l'expression musicale, peuvent porter à la piété.

Je sais que les messes de Mozart, Haydn, etc., ne sont pas, aux yeux de tout le monde, des compositions véritablement religieuses. On dit : C'est de la musique dramatique. Oui, c'est de la musique dramatique. Mais si vous retranchez le dramatique du culte extérieur, que vous restera-t-il ? Les cérémonies religieuses sont dramatiques, la parole du prêtre dans la chaire est dramatique, le texte sacré lui-même est dramatique, et c'est le texte que ce compositeur a traduit, comme Vittoria a traduit les paroles de la *passion* d'une manière tout à fait dramatique. L'Eglise a son drame et il est beau. Tâchons de le rehausser davantage, s'il est possible ; mais ne travaillons pas à le faire disparaître.

On insiste en disant : Les messes de Mozart et de Haydn, le *Stabat* de Pergolèse, etc., ont absolument le même caractère, la même expression que les œuvres de ces compositeurs, destinées au théâtre ; donc elles ne sont pas des compositions religieuses. Je rétorque l'argument, et je dis : Les messes de Mozart et de

Haydn, le *Stabat* de Pergolèse, etc., ont absolument le même caractère, la même expression que les œuvres de ces compositeurs, destinées au théâtre ; donc celles-ci ont véritablement un caractère religieux.

Et en effet, il faut bien savoir que le théâtre n'était pas alors ce qu'il est aujourd'hui. Né dans l'Eglise, il vivait en paix à côté d'elle, en conservait l'esprit et lui était soumis. Aujourd'hui, le théâtre est l'ennemi de l'Eglise, il se moque de ses enseignements, il tourne en ridicule ses ministres et ses cérémonies, et l'esprit de révolution qui l'anime a tellement pénétré dans les masses, il s'est tellement infiltré dans tous les membres de la société, qu'on est forcé d'admettre cette étrange anomalie : La musique destinée autrefois au théâtre, est plus religieuse que la musique destinée aujourd'hui à l'Eglise.

Voilà pourquoi j'admets Mozart et Haydn dans les églises. Je n'en dirais pas autant du P. Lambillotte, ni même de Rossini.

3° Proscrivez toute interprétation mondaine.

Pour abréger, je résumerai ce chapitre en trois mots :

1° Donnez au plain-chant toute l'attention qu'il mérite. Ne permettez pas la musique dans une église où il n'est pas respecté. Tel qu'exécuté partout aujourd'hui, le plain-chant est affreux à entendre ; c'est à faire fuir.

2° Etablissez des maîtrises et des écoles de chant religieux, afin qu'on ne chante pas à l'église comme on chante au théâtre. Nous ne savons chanter ni d'une façon, ni de l'autre.

3° De même que pour la composition, soumettez l'interprétation religieuse à la censure, et ne laissez rien à l'arbitraire.

Voilà, mon cher monsieur, les réflexions que la lecture de votre lettre a fait naître dans mon esprit. Répondent-elles bien catégoriquement à votre demande ? Ne sont-elles pas en quelques points opposées à vos idées ? Je ne sais. Telles qu'elles sont, je vous les soumets sous toute réserve, heureux de pouvoir vous aider à jeter quelque lumière sur cette importante question, de la musique dans les églises.

J'ai l'honneur d'être,

Cher monsieur,

Votre très-humble serviteur,

***

LA VERSIFICATION

DES

ANCIENS HYMNOLOGISTES LATINS

III. L'ASSONANCE ou *comhurda* est la correspondance de sons dans les finales de deux ou plusieurs mots. Le mot gaëlique *arda*, qui correspond au grec *arsis*, fait supposer une certaine élévation de la voix sur chacune des désinences.

L'assonance est *parfaite*, lorsque le son des voyelles et des consonnes est semblable dans les articulations finales de deux vers consécutifs.

L'assonance est *imparfaite* ou brisée, lorsqu'il n'y a conformité de son qu'entre les consonnes finales, par exemple *giall*, joue, et *fear*, homme.

Toutes les voyelles sont assonantes entre elles [1].

Il suffit, pour l'assonance imparfaite, que les consonnes appartiennent à la même classe.

Vous me pardonnerez de vous remettre sous les yeux ce "Tableau des muettes," de triste et ennuyeuse mémoire. Il le faut bien : la classification des consonnes gaëliques n'est pas précisément la classification des consonnes grecques.

On les partage en cinq catégories :

1. Les douces : *c*, *p*, *t*.
2. Les moyennes : *g*, *b*, *d*.
3. Les aspirées : *ch*, *ph* ou *f*, *th*.
4. Les fortes ou doubles : *ll*, *nn*, *mm*, *ng*, *mh*.
5. Les faibles (moyennes-aspirées et les liquides) : *gh*, *bh*, *dh*, *l*, *m*, *n*, *r*, et la sifflante *s*, appelée la *reine des consonnes*, parce qu'elle n'est soumise à aucune des lois qui s'imposent aux autres consonnes.

Les exemples cités à propos de l'allitération, présentent aussi des assonances parfaites et imparfaites. En voici un autre : il

---

(1) Zeuss, *grammatica cellica* 2e édit. p. 935.

fait partie d'une ode guerrière chantée à la bataille de Cnuca par Feargus, fils de Finn, et adressée à Goll, fils de Morna, l'an de J.-C. 150 :

Goill mear, mileadhta ; cear na crodhachta,
Laimh fial, arrachta ; miar na morachta.
Mar leim lan-teinne ; fraoch nach ffuarthar
Laoch go lan ndeabhnaidh ; reim an richuraibh ;
Lecmhan luatharmach ; a leonadh biodhbhaidh ;
Tonn ag treun tuarguin, Goill na ngnath iarguill,
Nar traoch a dtreun tachar.....

"*Goll le fort, le guerrier, chef de héros, l'élite des chevaliers, homme de cœur et de main. Il s'élance comme une flamme puissante dont l'éclat ne peut mourir. Héros en maintes rencontres, le modèle des écuyers royaux ; un lion rapide à l'attaque, qui écrase l'ennemi. Le boulevard des braves au fort de la mêlée. Toujours vaillant dans la retraite, il ne s'est jamais rendu dans le combat des braves.....*"

—*Transactions of the Royal Irish Academy*

Il en fut de l'assonance comme de l'allitération. Elle s'est continuée pendant un certain temps et jusque dans la poésie anglaise, pour se transformer plus tard en rime, et demeurer une des lois presque sans dispense de la versification moderne.

C'est bien à tort qu'on a attribué l'introduction de la rime dans les langues européennes aux Sarrasins ou bien aux poëtes théotisques, au IXe siècle. Chez les premiers, la rime était avec le mètre une des conditions essentielles du vers (1).

La versification des seconds avait pour caractère distinctif plutôt l'allitération (2) que l'assonance, bien que cette dernière s'y rencontre, comme dans les vers cités plus haut : *Tho quam boto*...

Il est bien plus probable que l'assonance, ébauche de la rime, fut contemporaine des premiers chants des Celtes. Le chant d'Amergis est en strophes à rimes enchaînées. Ce chant est fort ancien. Le chant de *Goll*.... renferme des assonances et des rimes ; il est du deuxième siècle de notre ère. Et si l'on observe avec Zeuss que *Morum priscorum semper tenacissimi fuerint celtici populi*, on conclura que leurs lois poëtiques n'ont point varié ; que, par conséquent, la rime est née sur le sol celtique et ne l'a pas quitté.

(1) Consultez le *Harmoza* de Freytag et les recueils de Sylvestre de Sacy.
(2) V. Simonde de Sismondi, *Hist. de la litt. du midi de l'Europe.*

Les poëtes bretons de l'Armorique ont fait des vers assonants :

Tavel, avel, te, hegleo !
O did a bo moledio
Nam Urien ken n'edeo....

"*Silence, souffle inspirateur, ils seront rares désormais les chants d'éloges, hormis pour Urien qui n'est plus....*"

— *Chant de mort d'Urien* (1).

Les Ballades de Robin Hood conservent souvent l'assonance.

Then Bland was in hast he laid on so fast.
Straiving to aim each other to maim.
God a mercy, for nought my freedom I bought.

Il n'est point probable que ces nombreux vers qu'on rencontre dans Virgile, et qu'on a appelés depuis *vers léonins*, aient été faits par hasard. Il y en a, dit-on, 924 sur 12,900 vers :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.....

Les plus anciens romans français de chevalerie procèdent par tirades assonantes d'une longueur indéterminée.

Enfin, l'assonance a généralement disparu. Les Espagnols s'en contentent et les autres poëtes la négligent comme une puérilité, bien qu'elle n'en soit pas une plus grande que la rime obligée. Si elle apparaît de temps en temps, c'est par exception et pour produire une harmonie imitative :

Merrily, ho ! how swift we go,
Fleet as the reindeer o'er the snow,
Jingling bells may tinkle and ring,
For somebody's jolly, and some body 'll sing.
Then ho, ho, ho ! then ha, ha, ha !
Leave sober faces to churls, heigh ho !
There's no delight like a frosty night,
And a sleigh full of laughing girls, heigh ho !

(*Sleigh-ride Song*).

De Piis dit de la fusée qu'elle

S'arrête, éclate et meurt dès que son pétard part.

Et du Bartas, du cheval :

Le champ plat bat, abat, détrappe, grappe, attrape
Le vent qui va devant.

IV. La Rime.—De l'assonance à la rime, il n'y a qu'un pas.

(1) Rec. de M. de la Villemarqué.

Les syllabes assonantes sont semblables; les syllabes rimées sont égales de son et d'orthographe.

La rime est dite *parfaite*, lorsque l'accent tombe sur chacune des deux syllabes qui la constituent.

Elle est *imparfaite*, lorsque l'accent tombe sur l'une des deux syllabes seulement, ou ne tombe sur aucune.

Il faut, à mon avis, ne pas douter que la racine du mot français *rime* ne soit le mot celtique *rim*. On lit dans Zeuss, (gr. c. p. 912) : *At nunquam in vetustis libris aut hibernis aut britannicis computationem poeticam indicat vox* RIM, *frequentissimi tamen est usus simplex hibernica substantiva* RIM ; *inde derivatur* RIMIRE, *computator*. La métonymie qui confond rime-mètre avec rime-assonance s'explique facilement : le vulgaire aujourd'hui s'imagine trouver un vers là où il trouve une rime ; l'inverse peut avoir eu lieu.

Les langues modernes s'astreignent généralement à la rime. L'allemand, le hollandais, le danois, l'anglais ont des vers blancs. Molière a fait des vers blancs, mais il ne les donne pas comme tels ; sa comédie en prose de *l'Avare*, en est toute remplie. Chez les grecs modernes, la rime n'est pas obligatoire, et presque tous les chants populaires s'en passent. Les vers arabes sont monorimes. Les poëtes irlandais de nos jours observent les règles de la versification anglaise ; les bretons, celle de la versification française.

V. La SYMÉTRIE, *uaithne* (gond, pivot). Elle suppose deux qualités : le *Rythme*, et le *Parallélisme verbal*, c'est-à-dire le parallélisme entre deux ou plusieurs mots du premier vers d'un couplet et deux ou plusieurs autres mots du second vers.

L'assonance supplée parfois au parallélisme verbal.

Exemple : *goll*..... cité plus haut.

Vous n'ignorez pas que le parallélisme, mais d'idées plutôt que de mots, constitue le caractère distinctif de la versification hébraïque. Lowth (1) en distingue trois espèces :

Le parallélismme synonymique :

Concrescat ut pluvia doctrina mea,
Fluat ut ros eloquium meum,
Quasi imber super herbam,
Et quasi stillae super gramina.
(*Deuter.* 32. 2.)

(1) De *sacra poesi*.

L'antithétique :

Meliora sunt vulnera diligentis
Quam fraudulenta oscula odientis.
(*Prov.* 27. 6.)

Le synthétique :

Lex Domini immaculata,
Convertens animas ;
Testimonium Domini fidele,
Sapientiam præstans parvulis.
(*Ps.* 19. 8, seqq.)

Ce parallélisme n'offre qu'une simple analogie dans *l'ordre* des mots et des idées : l'idée exprimée dans le premier membre est continuée dans le second et complétée par un nouveau trait. C'est la remarque de Th. Bachelet.

Le parallélisme, le synthétique surtout, est fréquent partout.

VI. Enfin l'Apollon d'autrefois, voulant pousser à bout les rimeurs celtiques, inventa encore trois autres ingénieuses difficultés. Il importe peu de les connaître toutes pour analyser le vers des hymnes de l'Eglise. Je vous en dirai un mot afin d'être aussi complet qu'il m'est possible.

La première, appelée *Rinn*, requiert que les termes finals du second et du quatrième vers, excèdent d'une syllabe ceux du premier et du troisième vers de la stance.

La seconde, *Cheann*, consiste à terminer chaque distique par un monosyllabe.

La troisième, *Amus*, demande que les mots finals qui se correspondent, soient assonants et parisyllabiques.

Telle était la versification des bardes celtiques, et des bardes irlandais en particulier.

Maintenant, un peu d'histoire.

— *A continuer.*

L'abbé Hyac. Martial.

HISTOIRE

DE LA

COLONIE FRANÇAISE EN CANADA

Le projet fut poussé avec vigueur. De riches seigneurs s'y associèrent : M. de Liancourt, M. de Renty, M. de Montmore, M. de Fancamp, des princes du sang. Enfin, au moment où la nouvelle compagnie achetait, de M. de Lauzon, l'île de Montréal, un jeune gentilhomme, retiré du service, désirant se consacrer à une œuvre de zèle, se présentait. C'était M. de Maisonneuve. C'est lui qui devait fonder Montréal, et en faire le boulevard de la colonie, mais il consacrera à cette œuvre vingt-cinq années du dévouement le plus intrépide et de l'administration la plus sage.

Il arriva en Canada en 1641, avec une recrue nombreuse. Les Hospitalières et leur supérieure, Mlle. Manse, l'accompagnent. L'année suivante — 17 mai 1642 — il vient prendre possession de l'Ile de Montréal, et il commence les travaux d'installation. Ses hommes, abrités par les grands arbres, restent toute une année sans être découverts par les chasseurs et les coureurs indiens. Pendant ce temps, on élève une enceinte, on creuse un fossé profond, on construit un fort spacieux, avec logements et magasins, et enfin on bâtit une belle chapelle, toute revêtue, à l'intérieur, de l'écorce des grands bouleaux qui environnaient le fort. Dieu protége l'entreprise. Le Pape Urbain VIII bénit l'œuvre en 1642. Louis XIII, en 1643, et Louis XIV, en 1645, l'approuvent et y promettent leur concours. Les colons sont remplis de courage et de confiance.

Montréal, découvert et nommé par J. Cartier, signalé par Champlain, désigné miraculeusement à M. de la Dauversière et à M. Olier, était donc ainsi mis en possession de sa grande destinée.

Là, à soixante lieues du centre de la colonie, était fondé un poste avancé, en face même des ennemis.

Quelle destinée merveilleuse que celle de ce retranchement,

attaqué à chaque saison et ne se laissant jamais entamer, se recrutant et se ravitaillant sans cesse, sous le feu et malgré les surprises des Sauvages ; commandant toutes les voies qui conduisent au centre de la colonie, arrêtant tous les coups portés contre elle ; vigie toujours en éveil, sentinelle au milieu du désert ; lançant parfois 17 hommes contre des milliers d'agresseurs ; tombant comme la foudre sur leurs entreprises ; puis, à la première trève, envoyant des explorateurs jusqu'au fond de l'ouest, à 800 lieues ; et au milieu de ces surprises, de ces attaques, de ces luttes, fondant une ville riche, puissante, populeuse, et pleine d'avenir !

Alors commencent les temps héroïques de la colonie.

Vers l'année 1643, les Sauvages, dans une de leurs courses sur le fleuve, aperçurent avec surprise des constructions nouvelles. Avant de les attaquer, ils cherchèrent à deviner la force des nouveaux venus. N'ayant pu y parvenir, ils se placèrent en embuscade et attendirent. Mais ils furent découverts. A la fin de l'année, ils n'avaient pu surprendre que six travailleurs ; ils en tuèrent trois, emmenant les autres en esclavage. Il est intéressant de savoir que les noms de ces trois premières victimes, sont conservés dans les archives de la paroisse de Notre-Dame.

L'année suivante, les Indiens reviennent ; ils entourent M. de Maisonneuve, qui n'avait avec lui que quelques hommes, et lui en tuent trois. Mais ils n'osent attaquer le fort, ayant perdu leur chef, qui périt de la main de M. de Maisonneuve. En 1645, à la suite de quelques tentatives infructueuses, les Iroquois demandent la paix, pour mieux concerter leurs plans et réunir leurs tribus. M. de Maisonneuve, que ces ouvertures pacifiques ne peuvent tromper, met ce temps à profit pour aller chercher du renfort en France.

En 1646, la guerre recommence. M. de Maisonneuve est secondé par deux héros : Lambert Closse, son lieutenant plus tard, et Charles Le Moyne, le chef de la famille des Longueuil.

En 1652, les tribus sauvages descendent en masse par le Richelieu et le St-Laurent. Voulant en finir avec la colonie, elles multiplient les attaques de jour et de nuit. Les gens de Québec eux-mêmes, pensent que Montréal est perdu ; mais l'héroïsme de ses défenseurs le sauva. Souvent, ils se battirent un contre dix ; jamais ils ne se laissèrent entamer. Un jour, à la Pointe St-Charles, M. LeMoyne, avec quelques hommes, défit un corps d'Indiens et leur tua trente guerriers. De son côté, Lambert

Closse, avec 20 ou 30 hommes, dans une rencontre, mit en fuite 200 ennemis, et dans une autre, avec 24 hommes, repoussa plusieurs centaines d'assaillants, et en mit 80 hors de combat. Une autre fois, à la Pointe St-Charles, 16 colons attaquent un corps considérable d'ennemis et en tuent 32, à la première décharge de leurs fusils et de leurs pistolets.

Il y aurait, dit un historien du temps, bien d'autres traits du même genre à citer, mais ils étaient si fréquents qu'on ne les a pas tous relatés. Enfin, ces attaques furent si redoutables et si multipliées qu'à Québec, on crut que Montréal était anéanti. Au printemps de 1653, on envoie une embarcation de Québec, pour savoir ce qui s'est passé. L'embarcation arrive par un brouillard très-épais, passe plusieurs fois près de l'habitation sans la voir, et revient annoncer au gouverneur qu'il ne reste plus rien de l'établissement de Ville-Marie.

Cependant, les efforts des Indiens n'affaiblissaient pas la résolution des colons ; leur piété les rendait inébranlables ; ils se battaient comme des lions et rien ne pouvait étonner leur intrépidité.

On ne saurait trop admirer les vertus de ces temps héroïques. Les chefs étaient des saints et les colons suivaient leurs exemples. M. de Maisonneuve et ses lieutenants, Mlle Manse, Mlle Bourgeois, Mme D'Ailleboust, et sa sœur Mlle de Boulogne, rappelaient les temps de la primitive Eglise.

Le dessein de fonder une ville chrétienne au milieu des déserts triomphe de tout. On élève des habitations ; les campagnes voisines sont mises en culture et M. de Maisonneuve, plein de confiance dans le succès de l'œuvre, va en France demander à M. Olier de réaliser la promesse qu'il avait faite, d'envoyer dans la Nouvelle-France des prêtres de sa compagnie.

En 1657, arrivent des prêtres de St-Sulpice, ayant à leur tête M. de Queylus, directeur du séminaire de Paris. Ils viennent avec une recrue de 110 personnes. Peu de temps après leur arrivée, ils sont témoins des incidents les plus tragiques. Les Iroquois assassinent plusieurs habitants aux portes dela ville, entre autres, St-Père et ses compagnons.

En 1660, Daulac, avec dix-sept hommes, va soutenir l'effort de plusieurs milliers d'ennemis. M. Lemaître, et après lui M. Vignal, tous deux prêtres du séminaire, sont tués avec des colons. C'était le sang le plus généreux et le plus pur de la petite colonie. Ces pertes, loin d'effrayer, enflamment le

courage. On travaille activement à se défendre. Lambert Closse, qui avait reçu en fief une partie du faubourg St-Laurent, y met une redoute et des hommes pour la défendre. Charles Le Moyne occupe l'autre côté du fleuve. M. de Queylus élève une redoute à l'est de la ville, au quartier Ste-Marie, et une vers la Pointe St-Charles. M. de Maisonneuve en élève une troisième au Côteau St-Louis, là où fut ensuite la citadelle. La ville, composée de quarante maisons, est environnée de défenseurs.

Ce fut de 1662 à 1664 que M. de Maisonneuve consolida l'organisation des milices, qui devait assurer le salut de la colonie. Il établit d'abord la milice mobile, toujours prête à se porter sur tous les points menacés par l'ennemi, et remplacée plus tard par les troupes régulières ; puis la milice sédentaire, qui eut une action encore plus efficace que la première. C'était un corps composé de 20 escouades, où l'on trouve, dès 1660, presque tous les noms des familles qui habitent encore le district de Montréal ([1]).

M. de Maisonneuve ayant supporté près de vingt-cinq années de travaux, pendant lesquelles le sort de Montréal avait été définitivement assuré pour l'avenir, voyant la ville déjà remplie, les territoires voisins occupés par des cultivateurs laborieux et des défenseurs intrépides, reçut la récompense que le Seigneur a promise à ses dévoués serviteurs : il fut méconnu et disgracié.

En 1664, il est remplacé par des hommes honorés de la confiance souveraine, " bien qu'ils ne le valussent pas " ([2]). Rien de plus touchant que les derniers temps de la vie de M. de Maisonneuve. Réfugié à Paris, dans une demeure obscure, où il avait bâti une cabane de sauvage, toujours intéressé à l'œuvre de Montréal — " il s'endormit dans le Seigneur, nous dit M. Faillon, avec une confiance d'autant plus parfaite, que n'ayant pas reçu sur la terre la récompense de ses services, il était plus assuré de la recevoir tout entière dans le ciel."

---

(1) Cette société, mise sous le patronage de la sainte Vierge, et qui a souvent défendu le pays au prix de son sang, existe encore sous forme d'association de piété, avec son ancien nom de Congrégation de Notre-Dame. Elle compte actuellement plus de deux mille associés.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, page 125.

Pour toute cette première partie de l'histoire, M Faillon a donné les plus complets développements. Il aurait pu les mettre sous ce titre : *Comment on fonde une ville ;* titre d'autant plus frappant, que cette ville est devenue providentiellement la plus importante du Canada. Quant aux chapitres suivants, ils pourraient être intitulés ainsi : *Comment on établit une colonie*

M. Faillon, dans son troisième volume, nous donne les détails de l'organisation conçue par le ministre Colbert et confiée à son envoyé, M. Talon. Ces renseignements sont pleins d'intérêt, surtout à notre époque, où l'on comprend de nouveau l'importance des colonies, et où l'attention est fixée sur le développement des dernières entreprises faites en Australie, en Algérie et dans l'extrême Orient.

En 1659, Louis XIV guidé par les conseils de Colbert, résolut, pour accroître les ressources de son royaume, de faire prospérer l'industrie au dedans, et l'établissement des colonies au dehors.

Il voulut donc établir à Québec et à Montréal un foyer d'action qui embrassât toute l'Amérique du Nord, et qui l'eût assurée à la France, sans les fautes commises un siècle plus tard.

Il établit d'abord la Compagnie des Indes Occidentales et lui donna une constitution admirable

Plût à Dieu qu'on y fût resté fidèle ! La Nouvelle-France, alors, eût grandi, malgré les difficultés et les attaques de ses puissants voisins. Elle eût, en temps opportun, offert un débouché au trop plein de la population et sinon prévenu, du moins atténué l'explosion des passions ardentes qui ont amené les catastrophes de la fin du XVIIIe siècle.

Le ministre envoya au Canada des représentants du souverain. Ces représentants étaient placés au-dessus des autorités locales, plus exposées, peut-être, que les premiers, à céder aux perfides conseils de l'intérêt privé. M. de Courcelles fut nommé gouverneur ; M. de Tracy, lieutenant général, et M. Talon, intendant de la colonie.

On trouve de précieux renseignements dans les instructions adressées par le ministre Colbert à M. Talon. L'Intendant est chargé d'abroger les décisions prises par l'ancien gouverneur ; il doit réduire la dîme au vingt-sixième, d'après les représentations des habitants ; il doit composer le Conseil de membres indépendants et libres de toute autre fonction ; il doit rendre au séminaire de Montréal l'administration de la justice et le droit de nommer le gouverneur.

Enfin, il est recommandé à M. Talon de parcourir les maisons de tous les habitants, d'aller même aux pays les plus éloignés, afin de s'enquérir de leurs besoins et des plaintes que l'on peut formuler contre l'administration. En cas de nécessité pressante, il doit leur offrir des secours immédiats.

Après cet exposé, M. Faillon énumère les mesures qui furent prises pour assurer l'accroissement de la colonie.

Il considère 1° l'augmentation de la population, 2° le développement de l'agriculture, 3° l'industrie et le commerce, 4° l'instruction publique, 5° l'organisation des seigneuries, des paroisses et des bourgades.

1° *Augmentation de la population.* — Le roi résolut d'envoyer au Canada chaque année des centaines de familles, et de leur fournir l'argent nécessaire pour s'établir. De 1661 à 1662, mille colons y avaient été transportés et le gouvernement avait envoyé deux cents mille livres pour leur soutien. On continua avec le même zèle les années suivantes. Les hommes étaient choisis parmi les plus recommandables par leur conduite et leurs sentiments religieux. Ils devaient promettre de s'établir comme cultivateurs. En même temps on y envoyait des jeunes filles, élevées dans les couvents, ou appartenant a des familles nobles. On a conservé les noms de Mlles de Belleville, de Bélestre, de Laborde, des Granges, de la Bardillière, etc., etc. Elles étaient choisies principalement dans les provinces préservées jusque-là des atteintes de l'hérésie : la Bretagne, la Normandie, la Picardie, l'Ile de France, la Champagne.

Ces jeunes filles, à leur départ de France, étaient confiées à des personnes respectables : Mde Bourdon, femme du secrétaire du Conseil, Mdlle Etienne, qui fit le voyage du Canada plusieurs fois, ainsi que la sœur Bourgeoys. A leur arrivée, Mde Bourdon les logeait chez elle à Québec et la sœur Bourgeois à Montreal. Il en arriva ainsi plus de mille en dix ans. Elles contractèrent facilement d'heureux mariages. A leur mariage elles recevaient vingt livres. Plus tard on promettait des pensions de 300 livres — 1,200 francs de la monnaie actuelle — aux familles de dix enfants et 400 livres — 1,600 francs de la monnaie actuelle — à celles de douze enfants.

La colonie grandit en peu de temps. En 1640 la population n'était que de 200 personnes ; en 1660, de 2,500 personnes ; mais dix années après, il y avait 5,000 âmes, et en 1671 près

de 700 enfants étaient nés dans la colonie. Les villes augmentaient en proportion du reste du pays. Ainsi à Montréal on ne comptait que 500 personnes en 1668 ; en 1672 il y avait près de 1500 âmes, et 1200 âmes dans le district de Québec.

Agriculture. — Colbert avait de grandes idées sur l'importance de l'agriculture. Il comprenait que pour établir solidement une colonie, il fallait arriver à la faire subsister du produit de son sol.

C'est pour cela que le Conseil reçut ordre de donner des terres à tous les soldats qui voudraient cultiver, comme aussi des lettres de noblesse aux officiers qui s'adonneraient à l'agriculture de préférence au commerce. Le Conseil fit envoyer des chevaux et des bêtes de trait, qui multiplièrent extraordinairement. Grâces aux soins des officiers établis sur les terres, tels que M. de Chambly, M. de Sorel, M. de Contrecœur, M. de St-Ours, M. de Varenne, M. de la Chesnaye, M. de Repentigny, etc., etc., l'agriculture prit un développement considérable.

Tous les détails étaient fixés avec soin. On donnait à chaque occupant cent arpents de terre, des denrées pour une année et de l'argent : 100 livres aux soldats, 150 aux sergents, 1,000 aux officiers qui faisaient des concessions. Il fallait deux ou trois ans de culture, et une terre en plein rapport était suffisante pour une famille. On mettait deux arpents en culture chaque année. L'occupant, sous peine de perdre sa concession, devait tenir feu et lieu dans l'année, couper les arbres et arracher les souches de plus d'un pied de diamètre. Sans cela, les terres restant boisées auraient causé une humidité préjudiciable aux autres, et offert un repaire aux animaux sauvages.

On obligea les propriétaires d'établir des chemins, de les entretenir, de faire des digues, des chaussées et des ponts suivant le besoin. Les chemins avaient dix-huit pieds dans les terres et trente-six le long des rivières, pour le hâlage des bateaux. Au bout de dix ans, les rives du St-Laurent, du Richelieu, du St-Maurice étaient occupées. Sur le Saint-Laurent, il y avait une étendue de plus de 80 lieues occupée complétement par des habitations, de 3 arpents en 3 arpents de distance ; les terres avaient 30 arpents de profondeur. Depuis Montréal jusqu'à Québec, et depuis Québec jusqu'à l'embouchure du Saguenay, on vit bientôt s'élever des bourgades de distance en distance.

Développement du commerce et de l'industrie. — Colbert comprit que la nouvelle colonie devait compter sur les ressources du commerce, et en profiter pour établir avec les Sauvages des relations favorables à la paix et à leur instruction religieuse. Mais il fit en sorte que le commerce ne fût pas monopolisé et que les agriculteurs n'abandonnassent pas leurs travaux.

Quant aux richesses du pays, elles étaient d'une exploitation facile. On avait ouvert pour les fourrures trois marchés considérables : Tadoussac, Trois-Rivières et la tête de l'île de Montréal. La pêche fournissait à la fois et pour la subsistance de la colonie et pour le commerce extérieur, donnant à la France la prééminence sur tous les marchés de l'Europe, quant à la vente du poisson salé et des huiles ([1]).

Les bois servirent dès ce temps-là à construire des vaisseaux pour toute l'Europe. Dès 1667, on construisit des navires de 4 à 500 tonneaux, du meilleur service ; on faisait aussi le commerce d'exportation ([2]).

Il y avait des mines de fer aux Trois-Rivières, des mines de cuivre au lac Supérieur, des mines de plomb, de charbon et d'ardoise.

On put exporter 60,000 boisseaux de blé en 1686, et dans les trente années suivantes, plus de 250,000 boisseaux.

Dès ce temps-là aussi, on établit des manufactures de chaussures, de coiffures, de draps, etc., dans lesquelles on fabriquait presque aussi bien qu'en France.

Le commerce avec les Sauvages développa l'esprit aventureux des colons. Un grand nombe de ceux-ci s'adonnèrent aux exercices de la vie des Sauvages, qu'ils surpassèrent bientôt, grâce à l'esprit de prévoyance et de discipline auquel ne purent jamais se soumettre les enfants de la forêt. Les Canadiens, comme coureurs de bois, chasseurs, guides, interprètes, bucherons, n'eurent pas leurs égaux en Amérique, et ils figurent comme les héros de toutes les légendes de la Nouvelle Angleterre.

—*A continuer.*

---

(1) Encore aujourd'hui, la France envoie chaque année vers l'embouchure du St-Laurent une flotte de 2,000 vaisseaux, montée par 10,000 pêcheurs, qui font un profit net de plus de dix millions de francs.

(2) Le commerce d'exportation du bois rapporte annuellement encore plus de 30 millions de piastres.

CONSTANTINOPLE ET LE SCHISME D'ORIENT

L'ère sanglante des persécutions finissait. La croix, honnie pendant trois cents ans, brillait sur le diadême des Césars, comme un gage de victoire ; des catacombes, de cette ville peuplée de chrétiens et de tombeaux, sortit enfin le successeur de cinquante papes martyrs, et pour la première fois, à la face du soleil, au milieu des splendeurs de la ville éternelle, la majesté de l'empire et la majesté du souverain pontificat se rencontrèrent ! Heure unique dans l'histoire. Le sang des martyrs avait emporté les idoles du Panthéon ; la puissance toujours victorieuse du peuple-roi s'avouait vaincue, devant cette faiblesse invincible d'une foi nouvelle, et il sembla que la capitale du monde, ce rendez-vous de toutes les gloires, n'était pas assez vaste pour contenir la grandeur si différente et à la fois si illustre de ces deux souverainetés.

Constantin eut assez de génie et de foi pour le comprendre. Assise sur sept collines, comme la ville de Romulus, sous un ciel plus doux que celui d'Italie, baignée par les flots de deux mers qui apportent à ses pieds les richesses de l'univers, s'élevait l'antique Byzance ; ville incomparable par sa position, appelée par la nature à commander à l'Asie et à l'Europe, véritable clef du monde. Constantin lui donna son nom, y transporta le siége de l'empire, en fit une nouvelle Rome, la capitale des cent peuples soumis à sa domination. Telle est la ville fameuse que des nations rivales se disputent comme une proie, à l'heure qu'il est, sur les champs de bataille, et dont le schisme célèbre a tant contribué à accélérer la perte. C'est ce qu'on peut démontrer en feuilletant les pages de sa lamentable histoire.

Malgré la piété dont il avait donné de si éclatants témoignages, le premier César chrétien ne sut pas repousser ces titres idolâtriques que l'adulation impie des courtisans avait decernés aux Néron et au Tibère, et qui ne tendaient rien moins qu'à faire un dieu de l'empereur ; funeste héritage que ses successeurs ne recueilleront que pour leur malheur, la ruine de la religion et de l'empire. Pourtant, c'était pour protester contre

cette tyrannie des rois payens, que pendant trois siècles l'Eglise avait combattu sans relâche ; c'était pour conquérir cette liberté des âmes, que pendant trois siècles le sang des martyrs avait coulé à flots dans les amphithéâtres de Rome. " Rendez à César ce qui appartient à César ; à Dieu ce qui appartient à Dieu ! " Ce fut là le cri de nos pères marchant à la mort, le cri le plus noble, le plus civilisateur qui se fût encore échappé des lèvres humaines ; l'affirmation du principe d'où découlèrent, comme d'une source, tous droits, toutes libertés. Enfin l'homme était réhabilité : les bourreaux pouvaient bien mettre son corps en pièces, mais l'âme restait libre, maîtresse d'elle-même, forte de sa grandeur et de sa dignité immortelle !

Le fruit de tant de combats, de luttes si mémorables, allait-il être perdu ? Hélas ! ce devait être le funeste sort réservé à l'Orient. Depuis Constantin lui-même, qui rappelle les Ariens, dont il avait signé la condamnation au concile de Nicée, jusqu'à ses derniers successeurs, les empereurs byzantins en montant sur le trône voudront aussi gravir les marches de l'autel, pénétrer dans le sanctuaire inviolable des consciences. L'Eglise apprit, par une triste expérience, qu'elle n'aurait pas moins à souffrir de la part des empereurs chrétiens que de la part des princes infidèles, et que le sang de ses enfants ne devait pas seulement être versé pour conserver intact le dépôt sacré de sa doctrine, mais aussi pour défendre chaque article de la foi attaquée par ceux qui auraient dû la protéger. C'est ainsi que les Constance, les Valens, les Copronyme, les Léon l'Isaurien, s'établissant juges en matière de religion, arracheront de leurs siéges St Athanase, St Chrysostôme, St Martin, St Ignace, pour les charger de chaînes et d'opprobres ; tandis qu'ils élèveront à leur place et combleront d'honneurs les Macédonius, les Sergius, les Photius et les Cérulaire, vils jouets de leur orgueil et de leurs passions. Ils se serviront de leur autorité pour propager leurs hérésies favorites : tantôt celles d'Arius, de Nestorius, et d'Eutychès, tantôt celles des monothélites et des iconoclastes. Ils enverront des armées pour faire la guerre aux images, au lieu de tourner leur épée contre les hordes envahissantes des Barbares ; tous leurs efforts tendront à briser les liens qui unissent Constantinople à Rome, le centre de l'unité catholique, à préparer les voies au schisme et la servitude la plus dégradante à l'église d'Orient.

Voilà ce qui s'accomplissait à Byzance, où s'étaient installés

la puissance de l'empire, les Césars et leurs légions réputées invincibles. Mais que faisait-on à Rome, maintenant veuve de ses rois et dépouillée de la gloire de ses jours antiques ? Ce qu'on faisait ? Ah ! là, quand d'étranges événements s'agitaient dans les entrailles de l'humanité, quand il s'agissait d'élever un monde nouveau sur les ruines du monde ancien, loin de perdre le temps en vaines discussions, loin de détruire les forces sociales en des divisions fratricides, on préparait le moule immense, gigantesque, d'où devait sortir le colosse de la société chrétienne. Ce qu'on faisait ? On envoyait à ces peuples altérés de meurtres et de carnages, que le Nord vomissait de son sein, des apôtres qui les baptisaient dans l'eau sainte et dans leur sang, donnaient à ces peuples barbares les noms à jamais glorieux de France, d'Espagne, d'Irlande, d'Angleterre et d'Allemagne ! Ce qu'on faisait ? On appelait d'un côté Charles Martel et ses Francs, dernier boulevard de la chrétienté, pour écraser les musulmans dans leur marche triomphante, et élever au sommet des Pyrénées une barrière qu'ils ne pourraient plus franchir ; et de l'autre, on déposait sur le front de Charlemagne la couronne de l'empire d'Occident ; et voilà que tout à coup, par un accord admirable, l'épée, la force, fut mise au service de la justice et de la vérité ! Ce qu'on faisait ? Pour tout dire en un mot, on créait l'unité de l'Europe, on dotait les peuples modernes de l'incomparable civilisation chrétienne !

Pendant que l'Europe, victorieuse de la barbarie, confiante en sa florissante jeunesse, s'avançait ainsi les bras tendus vers l'avenir, un point noir, menaçant, assombrissait l'horizon politique de l'Orient. L'islamisme repoussé au sud reparaissait à l'est. Une nouvelle puissance s'élevait alors sur la puissance divisée des Arabes et allait rajeunir en quelque sorte la guerre que le coran avait déclarée à l'évangile. C'étaient les Turcs, peuple d'origine tartare, qui embrassèrent, à l'exemple du plus hardi de leurs chefs, la secte de Mahomet. Tout pliait devant eux. De victoire en victoire, ils s'étaient approchés de Constantinople, l'avant-poste du monde catholique. Divisée entre elle-même, séparée du centre de l'unité, que pouvait-elle contre un ennemi aussi redoutable, l'ennemi commun du nom chrétien ? Les sophismes de ses philosophes la sauveront-ils des fureurs prêtes à éclater sur elle ? Les arguties de ses théologiens feront-elles rentrer dans le fourreau le cimeterre de Mahomet ? L'éloquence de ses orateurs arrêtera-t-elle l'élan irré-

sistible des bataillons musulmans? Hélas! non. C'est le jour de la rétribution qui se lève ; c'est l'heure du châtiment qui va sonner. Les armées des califes inondent les plaines de la Palestine, plantent l'étendard du prophète sur les bords des lacs de la Judée, sur les rives du Bosphore, en face de la capitale des descendants dégénérés des Césars.

Dans une semblable extrémité, Constantinople tourne les yeux du côté de l'Occident. Le cri de détresse que poussa Alexis Comnène fut entendu. Le pape Urbain lut ses lettres au concile de Clermont, et l'Europe, comme un seul homme, s'ébranla au cri formidable de " Dieu le veut! " Huit fois, elle se précipitera sur l'Asie, pour faire un rempart de son corps à la chrétienté menacée. Pendant deux siècles, elle prodiguera ses trésors et son sang, pour arrêter les envahissements de cette doctrine qui se propage à la pointe du glaive, qui porte partout avec elle la corruption des mœurs, la ruine des sociétés.

Et quand les nations occidentales se levaient, pour sauver à la fois leur religion et Constantinople brutalement attaquées, comment celle-ci accueillit-elle les offres chevaleresques des croisés? Se jeta-t-elle dans les bras de ceux qui lui apportaient l'union, la force et le salut? Comprit-elle au bord de quels abîmes ses erreurs l'avaient conduite? Renia-t-elle son passé de lâchetés, de trahisons et d'apostasies? Il sembla d'abord qu'elle saisit toute l'éminence du péril et la grandeur des destinées que son retour à l'unité pouvait réaliser. Déjà un empire chrétien était fondé à Jérusalem; la croix victorieuse resplendissait sur le tombeau du Christ; l'islamisme était refoulé aux déserts où il était né, pour y mourir dans l'impuissance; le Pontife Romain, Vicaire de Dieu, Chef et Père de cette famille des nations chrétiennes, appuyé d'un côté sur Jésus-Christ et de l'autre sur l'Europe, poussait les générations naissantes dans les voies de la gloire, de la liberté et de la prospérité. Jamais la foi, la justice et la raison ne s'étaient étreintes dans un plus étroit embrassement ; jamais le rêve sublime de l'unité brisée par l'hérésie ne brilla avec plus d'espoir aux yeux du genre humain. Qui pouvait prévoir la fin des triomphes que les armées chrétiennes venaient de remporter en Orient? Quels prodiges le monde ne pouvait-il pas opérer, sous la direction de ces pontifes immortels, qui avaient fait naître au dedans une union si féconde, et pu susciter au dehors un si vaste mouvement?

La duplicité, la jalousie des Grecs l'emporta et anéantit pour

toujours tous ces glorieux projets. Les exigences, les tergiversations de Comnène envers ses défenseurs souleva plus d'une fois, dès le début des croisades, l'indignation des chevaliers chrétiens.

L'empereur Manuel, au milieu de ses protestations de reconnaissance pour le roi de France, Louis VII, mettait les Turcs au courant des desseins de l'armée latine et enfanta par son infâme fourberie tous les malheurs de la seconde croisade. Isaac l'Ange livra les 100,000 combattants de l'Allemagne entre les mains de Saladin, et surpassa par ses perfidies envers les croisés les souvenirs odieux de ses prédécesseurs. Enfin l'ère si pleine de promesses des guerres saintes finit avec St Louis expirant sur les côtes de Tunis. En vain Jean Paléologue, présent au concile de Florence, emporta avec lui à Byzance la foi du grand Constantin ; le peuple l'accusa de trahison et s'endurcit plus que jamais dans le schisme.

C'en est fait ! Rien ne peut plus sauver cette ville coupable. Mahomet est aux portes de Constantinople ; ses murailles abandonnées s'écroulent devant lui ; le croissant remplace pour des siècles la croix sur le dôme de Ste-Sophie Couvert du sang chrétien, l'implacable vainqueur pénètre dans le temple de Dieu, s'assied, comme pour recevoir les hommages des vaincus, sur les autels où reposent les ossements vénérés des apôtres et des martyrs ! Voilà le nouveau maître que s'est donné Constantinople. Voilà celui qui se fera maintenant obéir et honorer à l'égal d'un dieu ! La métropole de l'empire et des prétendus patriarches œcuméniques sera désormais le siége des muftis, la capitale du monde anti-chrétien !

Ainsi tombait le Bas-Empire, après plus de onze cents ans d'existence, victime de son hérésie et de son aveuglement. Cette chute entraîna après elle les plus déplorables désastres, dont les conséquences, après plusieurs siècles, alarment aujourd'hui le monde entier : les Turcs placés à l'entrée du continent européen, comme une perpétuelle menace pour la chrétienté jusqu'au siècle de Louis XIV ; la Russie consommant sa séparation avec le St-Siége et prête d'un jour à l'autre à courber l'Occident sous le joug tyrannique des czars ; la décrépitude du pouvoir ottoman excitant plus de troubles, parmi les nations, qu'autrefois le succès de ses armes, et le démembrement de son territoire à la veille de jeter les peuples dans une guerre générale. Et pour les infortunés habitants de Constantinople, quelles n'ont pas été

depuis leurs souffrances ? Asservis, pillés, déshonorés, assassinés, massacrés, leurs plaintes, leurs cris de douleur ont retenti d'un bout du monde à l'autre et sont parvenus jusqu'à nous. Le seul récit de leurs maux a suffi pour jeter l'Europe dans la stupeur et faire taire des haines et des ambitions séculaires. Mais aussi ils l'ont voulu. Quand les derniers retranchements de leur ville tombaient sous les coups de l'ennemi, ils repoussaient les soldats de la croix accourus à leurs secours, en s'écriant : " Plutôt le turban de Mahomet à Constantinople que la tiare du Pape ! " Ils ont refusé jusqu'à la fin de se soumettre à la suprématie tutélaire des successeurs de Pierre, protectrice des droits imprescriptibles de la conscience, eh bien ! aujourd'hui ils gémissent trop justement sous le cimeterre des sultans et demain ce sera sous le knout des czars ! Leur martyre ne semble pas toucher à sa fin, puisqu'ils n'ont d'autre libérateur que l'autocrate des Russies, le bourreau de la Pologne, le persécuteur de cette nation qui tant de fois a sauvé l'Europe par sa vaillance, et qui meurt aujourd'hui si héroïquement pour sa religion, dans les déserts glacés de la Sibérie !

L'histoire est là pour attester ce fait : Toute église qui se sépare de Rome laisse un père pour prendre un maître, un protecteur pour prendre un tyran. Et pourtant, n'est-ce pas là le but où tendent tous les gouvernements actuels ? Que voyons-nous partout ? Les efforts les plus acharnés pour soustraire les âmes à l'autorité de Dieu, les tentatives les plus perverses pour asservir l'Eglise à l'Etat.

Que veut la Prusse en mettant en force les lois iniques de mai ? Ressusciter l'Etat-dieu de Rome. Que veut l'Italie en dépouillant le St-Siége de sa couronne et de ses prérogatives ? Soumettre le Vicaire de Jésus-Christ à César. Que veut la Russie en marchant vers Constantinople ? Y établir le siége de la force brutale, d'où elle étouffera toute liberté et toute loi sur la terre. Les revers de cette ville malheureuse à la veille de passer sous le joug d'un nouveau maître n'ouvriront-ils pas les yeux aux sociétés modernes, elles si fières de leurs conquêtes, si jalouses de leur indépendance ! Les Grecs ne voulurent jamais comprendre le rôle providentiel de la papauté. Saurons-nous le comprendre ? Il est à espérer que les révolutions qui ébranlent en ce moment le monde, feront entrer les peuples dans l'ordre et que, gardiens fidèles de leurs droits, ils s'uniront pour arrêter les empiétements sacriléges de l'Etat sur l'Eglise, et pour protéger la liberté des Souverains Pontifes, à laquelle leur propre liberté et leur véritable grandeur sont si intimement liées.

M. J. Marsile, C. St-V.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

III

FIANÇAILLES

— Ainsi, tu doutais de moi ? lui disait Octavia, dont les grands yeux exprimaient en même temps un amour profond, un reproche tendre et une nuance de malicieuse coquetterie.

— Non, répondit simplement Vercingétorix, et il retomba dans le silence étrange qui étonnait son amie depuis qu'elle l'avait rejoint, et auquel elle cherchait vainement à l'arracher depuis le départ des colliers-d'or.

— Pourquoi, alors, me taire ton nom illustre ? Pourquoi ces vêtements humbles ? Pourquoi me parler de la pauvreté et de l'infimité de ta condition ?.....

— Je le devais.

— Ah ! reprit-elle avec un redoublement de grâce coquette, tu as voulu remporter une plus grande victoire sur César.

— Octavia ! interrompit en ce moment Vercingétorix, qui parut prendre soudain une résolution héroïque — car, tandis que ses traits exprimaient la décision, deux larmes coulaient lentement sur ses joues — Octavia ! interrompit-il, m'aimes-tu assez pour renoncer à ta patrie, renoncer à ta famille, renoncer à tout ce que tu as chéri jusqu'à ce jour, et me suivre ? Réfléchis avant de me répondre, car dans quelques jours je ne serai peut-être qu'un proscrit fugitif, plus pauvre que tu ne m'as jamais supposé ; je n'aurai peut-être pas d'autre asile pour celle que j'aime, que les cratères des volcans, les profondeurs

ténébreuses des cavernes de la montagne, ou le couvert des forêts.....

— Je t'y suivrai, répondit-elle sans hésiter, mais sans spontanéité, comme s'expriment un serment sincère, une résolution immuable.

— Oh ! merci ! s'écria Vercingétorix, tombant à genoux devant elle et couvrant ses mains de baisers.

— Et si je t'avais dit non ? articula-t-elle tout bas, le front penché et appuyé au front du Gaulois.

Il la prit dans ses bras, la pressa contre sa poitrine et murmura à son oreille : — Je t'aurais tuée !

La noble fille sourit : — Je t'avais deviné ! lui dit-elle.

— Hier, sur un signe de toi, je serais mort !

— Mais aujourd'hui, si je ne partageais ta fortune, tu devrais m'immoler à la sûreté de tes frères et à l'indépendance de ton pays ; car je connais vos secrets et vos projets !

— Tu es digne d'être Gauloise, fit-il avec exaltation. Puis, s'asseyant sur un tertre de gazon et l'attirant doucement auprès de lui :

— Maintenant, dit-il, convenons de ce que nous devons faire.

— N'est-ce pas convenu déjà ? fit-elle avec une naïveté d'enfant ; tu vas partir et je vais t'accompagner.

Vercingétorix, profondément ému de cette confiance aveugle, de cet abandon absolu qui prouvait tant d'amour chez une femme comme Octavia, lui pressa les mains avec effusion et lui dit :

— Non, amie, pour ta gloire il doit en être autrement. Ecoute ce que j'ai résolu : demain, à la première heure, tu te rendras à Narbonne, au palais du proconsul ; peu de temps après toi je m'y rendrai moi-même. Je dirai alors à Apollonius que je t'aime et que je lui demande.....

— Mais, s'écria Octavia, ta démarche est aussi inutile qu'elle est téméraire ! La colère de mon père sera terrible ; sa réponse sera certainement négative, peut-être... même... injurieuse ; car il a rêvé l'alliance de César, et... ton nom, que moi je trouve si beau, ton nom est odieux à tous les Romains, qui te redoutent et t'accusent d'ingratitude !... Puis, dans le palais, au milieu des gardes, dans la capitale de la Province (1) !.....

(1) La *Province*, dont on a fait la *Provence* actuelle, était la portion des Gaules conquise à cette époque par les Romains et qui avait déjà adopté les lois et les mœurs des Latins ; la capitale en était Narbonne.

— Mon honneur et le tien réclament cette démarche, interrompit-il à son tour ; l'épouse de Vercingétorix ne peut pas être une fille fugitive, qu'il dérobe clandestinement, la nuit, à son père et à son peuple ! Je pense, comme toi, qu'Apollonius accueillera par des violences ou par un refus offensant la demande que je lui ferai.....

— Alors ?.....

— Alors, je me tournerai vers toi et je te tendrai la main ; tu mettras ta main dans la mienne et nous sortirons du palais.

— Il en sera ainsi, puisque tu l'as décidé ; mais je crains que nous ne puissions sortir ni du palais, ni de Narbonne ; car mon père jettera, s'il le faut, une légion entière sur notre route, pour nous arrêter.

— Avant que sa légion soit réunie nous aurons quitté la cité depuis longtemps, et s'il nous fait poursuivre par dix mille légionnaires, je leur opposerai cent mille guerriers. En quittant Narbonne, nous prendrons la *via Domitia*, qui nous conduira en cinq ou six jours à Gergovia, où je te confierai à ma mère jusqu'à ce que tu deviennes ma femme. D'ici là, tu passeras tes nuits et tes jours au milieu de mes compagnons, mais ces compagnons sont mes dévoués (1), et quand je leur aurai dit : Celle-là est ma fiancée, il n'en est pas un qui ne regarde comme un honneur et comme un devoir de mourir pour te protéger ; ce sont des natures naïves, des âmes d'enfants avec des cœurs de lions ! Tu les jugeras demain.

— Ils ne m'effraient pas, malgré leur air terrible, et je les aime déjà, puisqu'ils sont tes dévoués, répondit Octavia.

Après un silence, Vercingétorix reprit : — Tu m'as dit tout à l'heure que les tiens m'accusaient d'ingratitude. Ecoute mon histoire et juge-moi, non pas avec ton cœur, qui pourrait être partial, mais avec ton esprit dégagé de tout sentiment affectueux et de tous préjugés de race ou de nationalité.

Tu sais par la renommée que je suis fils de Celtill — Keltill — le grand-brenn des Gaules, que les Arvernes condamnèrent au feu et qu'ils firent mourir parce qu'il s'était fait proclamer roi. Il n'avait point voulu s'asseoir sur le trône pour satisfaire son

---

(1) *Dévoués* n'est pas ici un adjectif, mais bien un substantif ; car ce nom désigne l'association formée par des hommes qui s'attachaient à un chef ou à un héros, et juraient de mourir avec lui. On les voyait souvent s'entre-tuer quand leur chef était mort. Nous en reparlerons plus loin.

ambition, mais pour sauver les Gaules, menacées dès ce temps par les Romains et par les Germains. Orgétorix, le grand chef des Helvètes, eut la même pensée et n'échappa au même supplice qu'en s'ôtant la vie. J'ai recueilli la succession de ces deux hommes illustres, dont l'un fut mon père. Si je dois tomber comme eux, puissé-je au moins ne mourir qu'après avoir humilié Rome et sauvé mon pays!... Il courba son front, son front si beau, si jeune, et déjà si plein de pensées ! et pendant plusieurs minutes, il s'absorba dans les douloureux souvenirs que le regard qu'il venait de jeter au passé avait évoqués dans son âme. Respectant son émotion, qu'elle comprenait si bien, Octavia attendit en silence qu'il continuât.

Bientôt il poursuivit : — J'étais enfant alors, j'avais dix ans. Sous prétexte de me soustraire à la fureur de ma nation, fureur qu'ils avaient soulevée et qu'ils apaisèrent facilement après l'accomplissement de leur crime, mes oncles m'arrachèrent des bras de ma mère et me confièrent à Rome, à l'implacable ennemie que mon valeureux père avait toujours combattue, et qui avait acheté sa mort par les grâces dont elle comblait ceux qui devaient immoler notre indépendance et nos libertés, sur le bûcher qui consuma le grand-brenn des Gaules.

Mon aïeul, Taliésin (1), le coïhbi (2) des Gaules, accourut du milieu-sacré (3), mais trop tard ; j'étais parti pour Rome quand il arriva à Gergovia. Il retourna sous les ombrages mystérieux de la forêt sainte — Meadhon-lan (4) — mais du fond du némède (5) révéré qu'il habite, le grand-prêtre d'Hésus veilla sur son fils. En effet, on plaça près de moi, comme un esclave en qui ma mère avait une confiance particulière, un druide (6) qui déjoua

---

(1) *Taliésin,* en gaëlique, front rayonnant.

(2) *Coïhbi,* en gaëlique, grand-druide. C'était la plus haute dignité à laquelle un Gaulois pût atteindre.

(3) Le *milieu-sacré,* d'abord établi à Alézia, était à cette époque transporté dans le pays des Carnutes ; c'était spécialement dans les forêts de cette contrée qu'habitaient les druides.

(4) Actuellement Evreux.

(5) Temple construit de pierres brutes.

(6) Nom des prêtres de la classe la plus élevée dans la hiérarchie sacerdotale. Nous en reparlerons note I.

les projets de Rome. J'ignorai moi-même son caractère sacré jusqu'à mon retour dans mon pays. Ce grand patriote, qui pendant onze ans se résigna aux fonctions les plus humbles pour me sauver, résumait en lui toutes les connaissances humaines. Ce fut lui qui m'enseigna tout ce que je sais et qui développa dans mon jeune cœur l'amour sacré de la patrie et la haine du nom Romain. Il me fit voir que la protection inutile dont on me couvrait, que les flatteries et les faveurs dont j'étais l'objet n'avaient qu'un but intéressé et odieux, celui de captiver mon esprit pour s'assurer mon dévouement, afin de faire servir plus tard le fils de Celtill à l'oppression de ses frères ; car on me promettait le trône d'Arvernie comme on donna la souveraineté des Carnutes à l'infâme Tasgit, et celle des Sénons au traître Cavarin !

De seize ans à vingt et un ans, j'accompagnai César dans toutes les guerres qu'il fit, c'est-à-dire que j'assistai à l'anéantissement de nos libertés et à la destruction de nos nations Lors du meurtre de Dumnorix, j'avais vingt et un ans ; j'étais enfin un homme ! Je ne pus contenir mon indignation et, le jour où César m'offrit le trône d'Arvernie, je le refusai avec dédain ; je lui reprochai sa froide cruauté, le massacre de mes frères, la mort de mon père, le meurtre du héros des Gaules, son impiété et son ambition, et j'allai jusqu'à lui dire que je n'avais fait la guerre sous ses ordres que pour mieux apprendre à le combattre. Il est suprêmement intelligent ; il fit de la magnanimité devant ses centurions, mais je le connaissais bien ! et quand le soir il me fit chercher, probablement pour m'infliger le même sort qu'à Ambiorix, qui mourut pour n'avoir pas voulu l'accompagner en l'île d'Albion, c'est-à-dire pour n'avoir pas voulu faire la guerre au dieu de ses pères [1], j'avais quitté l'armée.

Pendant les cinq années que j'avais passées près de lui, je m'étais appliqué à étudier l'art de la guerre comme le pratiquent les hommes de ta nation, car j'étais bien vite arrivé à reconnaître que le courage sans la discipline est comme un glaive sans fourreau aux mains d'un insensé. C'est une liqueur généreuse, mais tous nos désastres ne viennent que de l'ivresse

(1) Les îles d'Albion et d'Erin — les Iles Britanniques — étaient sacrées pour les Gaulois ; c'était là qu'étaient leurs principaux némèdes — temples.

où elle plonge nos guerriers, quand nos bardes (1) et nos eubates (2) entonnent le *chant de l'épée* (3). L'orgueil national, le mépris de la mort (4), le sentiment patriotique poussé jusqu'à l'exaltation chez chaque peuple, je pourrais dire chez chaque tribu, ont ouvert, plus que la vaillance romaine, les abîmes où se sont englouties nos armées. Tandis que César flatte les Germains et se les allie, tandis qu'il élève des trônes aux traîtres qui doivent lui livrer leurs frères, tandis qu'il sème la dissension et provoque entre nos nations des rivalités qui arment ces peuples loyaux et simples les uns contre les autres, tandis que ses légions font des routes stratégiques, élèvent des remparts, construisent de gigantesques machines de siége et combattent sous des armures de fer, on voit dans notre pays les nations s'armer les unes contre les autres, on voit toutes les aristocraties adopter les coutumes de Rome et vanter le génie de César, en même temps que, par un instinct de réaction inévitable, les guerriers qui constituent le peuple, c'est-à-dire les armées, dédaignent toutes précautions, méprisent toutes tactiques, défient en même temps les Teutons et les Romains, les hordes sauvages d'Ariowist et les cohortes de César ; car dans leur héroïque témérité, ils ne comptent jamais leurs ennemis. Il en résulte que nos armées immenses, formidables, terribles et mugissantes comme l'océan qui bat les rives escarpées de l'Armorique, s'élancent impétueuses comme la tempête, mais elles se heurtent et se brisent contre les légions cachées sous leurs boucliers ou derrière leurs palissades, comme les flots se heurtent et se brisent contre les rochers. Là-bas, la vague impuissante frappe, rejaillit jusqu'au ciel et retombe en pluie ; il en est de même ici, mais c'est une pluie de sang que nous renvoient ces grands rejaillissements.

Deux choses nous sont essentielles pour vaincre : la discipline et l'unité, et toutes deux nous ont manqué jusqu'à ce jour. Depuis deux ans j'essaie de les donner à mon pays, car jamais le danger ne fut aussi grand qu'il l'est aujourd'hui. D'un côté, marche le colosse romain, fortifié de tous nos désas-

---

(1) *Bard* en gaëlique, *Bardd* en kimro-gallois, et *Barz* en kimrique-armoricain, poëtes religieux qui chantaient pendant la bataille.

(2) *Eubates* ou *ovates*, prêtres ; *ovydd* en kimrique, *baïdh* en gaëlique.

(3) Chants bardiques recueillis par Mr de Lavillemarqué.

(4) Strabon.

tres antérieurs ; de l'autre, s'avancent d'innombrables troupes de Germains, ces barbares farouches à qui vos écrivains latins attribuent improprement la même origine qu'à nous ([1]).

Il eut ici un nouveau silence ; mais bientôt, secouant la tête comme pour chasser des pensées pénibles ou inopportunes, il poursuivit :

— Depuis deux ans je parcours les Gaules ; j'ai visité toutes les nations ; je me suis prosterné au seuil de tous les némèdes ; j'ai noué des intelligences partout, dans les sénats, dans les aristocraties, parmi le peuple et parmi les druides de tous les États. Taliésin, mon illustre aïeul, a secondé mes projets de toute l'ardeur de son patriotisme et de toute la ferveur de sa foi, car il s'agit non-seulement de recouvrer notre indépendance, mais encore de sauver nos croyances. Quel châtiment ne mériterions-nous pas, si nous laissions envahir sans les défendre nos némèdes, nos dolmens ([2]) et nos crom-lekhs ([3]), renverser, souiller les autels du dieu-unique en qui résident les trois unités primitives : la Force, la Vérité, la Liberté, d'où procèdent toute vie, tout bien, toute puissance !

La jeune fille l'écoutait comme on écoute quand on aime, c'est-à-dire avec autant d'avidité que d'admiration. Quand il parla de Rome, des Germains, de César, de Celtill et des nations

---

(1) Vercingétorix avait raison de dire que les Latins se trompaient, et les différences qu'on remarque dans la constitution des individus prouvent qu'ils n'ont pas la même origine. Les Germains avaient la tête carrée, les Gaulois l'avaient longue ; les premiers ont les intestins beaucoup plus volumineux que les seconds ; le système nerveux est beaucoup plus développé chez ceux-ci que chez ceux-là ; et les siècles écoulés depuis ce temps ont permis de constater des caractères, des sentiments, un génie propres à chacune d'elles, qui empêchent de confondre les deux races. L'erreur des anciens, partagée par beaucoup d'historiens modernes qui ont copié les anciens, vient probablement de la présence de quatre tribus kimriques, restées outre-Rhin quand leurs frères, lors de leur migration d'Asie, vinrent s'établir dans les Gaules. C'étaient les *Kimris* proprement dits, que les Romains appelèrent les *Cimbres*, qui s'arrêtèrent dans la Chersonèse cimbrique ; les *Boïes*, frères aînés des tribus italiques, qui habitaient le plateau des monts Sudètes (Bohême) ; les *Gothins*, à l'est des Boïes, et les *Tectasoges*, frères des Tectosages de Toulouse et de ceux de Phrygie, établis dans le sud de la forêt Hercynie.

---

(2) Voûtes ou grottes servant de sanctuaires et souvent de tombeaux.

(3) Lieu saint ; signifie littéralement la *courbe*, le *cercle*, symbole religieux dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

gauloises, elle partagea ses haines, ses mépris et ses enthousiasmes; mais quand il parla d'un dieu-unique, elle se souvint des doctrines condamnées de Pythagore (1) et de Numa Pompilius; quand cette voix aimée articula d'une façon si formelle la profession de foi qui heurtait toutes ses croyances, elle frémit de crainte, et pour celui qui blasphémait Jupiter, et pour elle-même qui l'entendait avec terreur, mais sans indignation. Vercingétorix vit et comprit le regard qu'elle éleva vers lui: Sois fidèle à tes dieux si tu le veux, lui dit-il avec bonté, mais laisse-moi espérer que la *philosophie* (2) de ma religion l'emportera un jour sur la poésie de ton Olympe (3).

Le jour allait paraître, ils se séparèrent, Octavia, pour se préparer à se rendre à Narbonne, Vercingétorix, pour aller rejoindre ses frères dans la forêt.

IV

VERCINGETORIX CHEZ APOLLONIUS

Narbonne était devenue la ville romaine par excellence des Gaules, surtout depuis qu'après ses victoires, Pompée y avait établi des colons militaires, les vétérans de la légion Martia; ce qui fit nommer la cité *Narbo-Martius.* La capitale de la Province avait comme la métropole italienne son sénat, son capitole et ses arènes, et là comme à Rome, les proconsuls essayaient de faire oublier leur tyrannie et leurs exactions, en donnant fréquemment au peuple ces spectacles barbares que les Romains aimaient tant, et dont les derniers vestiges se retrouvent de nos jours dans les courses de taureaux qu'on voit encore en Espagne.

Quand Octavia traversa Narbonne, se rendant au palais de son père, elle remarqua une grande animation dans le peuple; beaucoup de maisons étaient closes, d'autres se fermaient, et les rues étaient pleines de gens de tous âges et de toutes condi-

---

(1) Les systèmes religieux de Pythagore et de Numa avaient été empruntés par eux aux Gaulois, c'est-à-dire aux druides.

(2) Le mot *philosophie*, pris ici dans son ancienne acception, signifie *sagesse, vraie science;* il a singulièrement changé de signification depuis ce temps.

(3) Séjour des dieux du paganisme grec et latin. Il devait être fort vaste dans l'opinion de ces peuples, car sous les empereurs, on comptait environ 40,000 dieux, déesses et demi-dieux.

tions, se rendant aux arènes. Voici à quelle occasion le ban et l'arrière-ban des Narbonnais couraient au cirque.

Pompée, qui avait pour Narbonne toute la prédilection que Marius avait éprouvée naguère pour Massalie [1], venait de faire don à la ville de quatre lions d'Afrique et de plusieurs autres bêtes féroces. Les fauves y avaient été amenés depuis quelques jours, et Octavia, qui l'ignorait, arrivait justement pour assister au grand spectacle qu'avait ordonné le proconsul. Les combats promettaient d'être magnifiques ; aussi, Romains, sujets du droit latin et Gaulois, s'empressaient-ils dès le matin, bien que le spectacle ne dût commencer qu'à midi, parce que l'affluence des spectateurs devait être si grande que chacun craignait de ne plus trouver à se placer, s'il attendait l'heure où le proconsul et le sénat viendraient présider à cette grande solennité.

La jeune fille s'avançait pensive au milieu de tout ce mouvement, l'âme en proie à mille sentiments ; car d'une part, son amour et la grave détermination qu'elle avait prise occupaient son esprit, et d'autre part, son cœur se déchirait, en songeant à l'affection de son père et à tous les souvenirs d'enfance et d'adolescence avec lesquels elle allait rompre à jamais. Enfin, cette fête la remplissait d'inquiétudes, car elle connaissait la résolution de Vercingétorix, mais elle ignorait ses projets pour son accomplissement, et il était possible que toutes ses prévisions et les mesures qu'il pourrait prendre fussent dérangées par cet événement. Elle n'eut pas un instant l'idée de renoncer à sa promesse ; elle ne songea pas une minute à l'avenir glorieux que lui eût assuré l'alliance de César, ou simplement la fortune de son père, pour le comparer aux misères qui attendaient peut-être la compagne d'un proscrit et d'un séditieux ; car Vercingétorix ne serait que cela, s'il ne pouvait vaincre la plus formidable puissance qui fut jamais constituée Non, elle avait promis et elle aimait ; elle ne pensait qu'à Vercingétorix et au danger qu'il allait courir.

Chez le proconsul régnait le même empressement joyeux, la même hâte que dans la ville. Chacun s'acquittait activement

---

(1) Actuellement *Marseille*. Beaucoup de gens qui écrivent, voulant faire de l'érudition, l'appellent dans le passé *Phocée*. Elle fut fondée 600 ans avant Jésus-Christ par des Phocéens — Ionie — mais ne s'appela jamais Phocée. Ses fondateurs l'appelèrent *Massalie ;* les latins, *Massilia ;* les Provençaux du moyen-âge, *Marsillo*, et les Français, *Marseille*.

des fonctions qu'il avait à remplir, pour être prêt à accompagner le maître quand il partirait.

Apollonius baisa sa fille au front, lui souhaita affectueusement la bienvenue et l'invita à l'accompagner aux arènes. Il lui fit une chaleureuse description des lions de l'Atlas, des panthères du Sahara et de la force des gladiateurs. Elle l'écouta tant qu'il voulut parler, ne sachant à quoi se résoudre, tremblant que la résolution qu'elle prendrait, quelle qu'elle fût, ne devînt fatale à celui qu'elle attendait. Enfin, pressée par son père, elle finit par accepter et lui demanda congé pour aller se préparer à l'accompagner, mais en réalité pour lui cacher son trouble et reprendre possession d'elle-même.

Ses femmes achevaient sa toilette, quand elle entendit tout à coup un grand bruit d'armes et de voix dans la cour du palais. Elle bondit plutôt qu'elle ne courut à la fenêtre, et vit un centurion, surveillé par Apollonius lui-même, rangeant en bataille un assez grand nombre de légionnaires.

—Qu'est cela? demanda-t-elle anxieusement à l'une de ses femmes, car tout l'inquiétait à cette heure solennelle.

— C'est la garde du proconsul, qui va chercher le sénat, répondit l'esclave, heureuse et flattée que la fière Octavia daignât lui parler. Et ce fut probablement sous cette impression qu'elle poursuivit : Pour faire honneur au présent de Pompée, Apollonius a convoqué tout le sénat, les édiles, les tribuns, les questeurs, les procurateurs, enfin tous les fonctionnaires de la cité à se rendre au palais, d'où le cortége sera conduit aux arènes par le proconsul, escorté de tous les légionnaires. Oh! ce sera très-beau!—Elle parlait encore quand les légionnaires partirent pour le sénat.

Octavia, dont la surexcitation augmentait à mesure qu'approchait le moment où elle s'attendait à voir arriver Vercingétorix, descendit auprès de son père, resté sur le perron du palais, où il causait avec l'un de ses officiers. Il accueillit la jeune fille par un sourire équivalant au compliment le plus flatteur, et jamais, en effet, compliment ne fut plus mérité; car jamais mortelle n'emprunta plus de beauté ni de majesté aux déesses que la fiancée de Vercingétorix, vêtue de sa longue tunique blanche aux agrafes de rubis, avec ses cheveux d'ébène entremêlés de perles fines et disposés en diadême sur un front d'une beauté souveraine. L'expression de naïve et profonde admiration qui se peignit sur les traits de l'officier confirma le sourire

paternel. Aussi, à ce double hommage rendu à ses charmes, Octavia ne put-elle se défendre d'éprouver un fugitif mouvement de vanité, mais ce fut en pensant à celui qu'elle aimait, qu'elle se sentit fière d'être belle. Cependant chaque minute augmentait ses angoisses.

Apollonius s'avançait et allait probablement traduire son sourire, c'est-à-dire lui exprimer son admiration, quand un bruit semblable au roulement du tonnerre l'interrompit et le fit retourner brusquement vers l'entrée de la cour, dont les portes étaient restées grand'ouvertes après la sortie des légionnaires, ce qui permettait de voir dans presque toute sa longueur la principale rue de Narbonne, qui, à cette époque comme aujourd'hui, coupait la ville de l'est à l'ouest.

D'abord, les hôtes du palais ne purent rien voir qu'un nuage de poussière remplissant la rue et accourant vers eux, comme une trombe ? Par intervalle, il en sortait des reflets fauves ou lumineux comme ceux que jettent l'or et l'acier sous un rayon de soleil. Ils devinèrent une troupe de cavaliers arrivant au galop.

Apollonius, qui ordonnait tout dans la Province et plus spécialement à Narbonne, regardait et attendait très-surpris ; l'officier n'éprouvait qu'un sentiment de curiosité banale, tandis qu'Octavia, très pâle, mais débarrassée des angoisses de l'attente, ferme et résolue au moment de l'événement, cherchait à distinguer Vercingétorix dans le nuage qui accourait.

Enfin ils purent voir un char d'argent, traîné par un quadrige de chevaux blancs, à la crinière ondoyante, aux freins d'or, aux harnais noirs mais artistement brodés de nombreux ornements de corail, conduit par un jeune homme de haute taille et d'une beauté surprenante. Ses longs cheveux, qui n'étaient pas teints, selon la coutume gauloise, s'échappaient en boucles nombreuses de dessous un petit casque d'or, portant une chimère de même métal, en cimier, et orné de deux ailes d'aigle à la partie postérieure ; sa saie était d'étoffe précieuse tissée de laine bleue et de fil d'or ; la lourde chaîne qui révélait les chevaliers tombait sur sa poitrine..... Cependant, il n'avait aucune arme.

Derrière son char galoppaient dix cavaliers, dix géants, à la longue chevelure rouge relevée en crinière, aux lourdes armes, aux colliers d'or et aux bracelets tant aimés des Gœsates arvernes.

Apollonius était brave ; il l'avait prouvé dans maints combats. Cependant, il ne put voir sans un certain trouble cette

troupe formidable faire irruption dans la cour de son palais. Il regretta le départ des légionnaires et pensa aux nombreux esclaves occupés, dans ce moment, des soins de l'intérieur.

Arrivés au bas du perron, les chevaux plièrent sur leurs jarrets et s'arrêtèrent court ; les cavaliers mirent pied à terre et le jeune homme descendit de son char.

Il monta sans hâte les douze marches du pérystile, salua respectueusement le proconsul et lui dit : Apollonius, je suis Vercingétorix, fils de Celtill, jadis grand-brenn des Gaules et roi d'Arvernie ; j'aime ta fille.....

— Traître ! articula le proconsul en faisant un pas en arrière, non point de crainte, mais comme pour mieux exprimer son mépris.

Vercingétorix eut une sorte de spasme, tant l'effort qu'il fit pour se vaincre fut violent. Pourtant il reprit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme : et je viens te demander de me la donner pour épouse.....

— Insolent ! vociféra le Romain, cherchant à son côté une épée absente, et comme éperdu de fureur, il cria à l'officier :

— Saisis-le !... tue-le !... Puis se tournant vers le palais, il appela ses affranchis, ses esclaves, tout le monde.

L'officier tira son glaive et marcha à Vercingétorix ; mais Octavia, jetant ses bras autour du cou du Gaulois, le couvrant de son corps, tourna son front vers l'officier en lui lançant, entre ses cheveux et ses perles dénoués par la vivacité de son geste, un regard de panthère blessée.

Le malheureux Romain eut une seconde d'hésitation. Elle lui fut fatale : l'un des colliers-d'or de Vercingétorix l'avait saisi dans ses bras.

— Pas de sang sur ma robe de fiancée !... murmura Octavia, près de défaillir, maintenant que le péril était passé.

Le jeune chef la pressa contre sa poitrine et répéta en gaëlique : Pas de sang !

Le Gœsate ne comprit pas, ou comprit trop littéralement ; car au moment où Vercingétorix montait dans son char emportant sa fiancée, au moment où les têtes effarées de trois ou quatre esclaves se montraient à la porte du prétoire, il ne rejeta qu'un cadavre aux pieds du proconsul. Puis il descendit lentement les marches du perron, en s'appuyant sur son gai ; il remonta à cheval et rejoignit ses compagnons, qui passaient alors le seuil de la cour derrière le char de Vercingétorix, laissant Apollo-

nius partagé entre la colère et la stupeur. Quand il songea à s'élancer à la poursuite des ravisseurs, poursuite inutile et insensée, les Gaulois étaient déjà dans la rue, qu'ils descendirent à fond de train.

Ils traversèrent la ville presque déserte sans être inquiétés, et prirent la route qui menait à la forêt. Vercingétorix conduisait ses coursiers, avec l'habileté d'un guerrier accoutumé à diriger la course folle des taureaux indomptés des chars de guerre ; Octavia, fort pâle, mais toujours forte et résolue, se tenait debout appuyée à son épaule, jetant de temps à autre un regard en arrière, pour voir s'ils étaient poursuivis. A quelque distance derrière eux galoppaient les Gœsates, causant et riant avec éclat de quelques lazzis ou de l'une de ces réparties spirituelles si communes à leur nation, que l'orsqu'elles se présentent aujourd'hui dans la conversation, le *trait* s'appelle de *sel gaulois*, par opposition au *sel attique* quelquefois plus fin mais jamais plus joyeux.

Tout à coup Octavia eut un geste effrayé et parla vivement à Vercingétorix. Un collier-d'or le vit, ou ce fut par hasard qu'il tourna la tête et aperçut une troupe de quatre ou cinq cents légionnaires, lancés à toute bride sur leurs traces. Il prévient ses compagnons et les dix Gaulois s'arrêtèrent et firent face aux Romains. Il fallut deux injonctions sévères de leur chef, pour les obliger à reprendre leur route et à ne pas charger l'armée qui les poursuivait.

Quelques instants plus tard, ils entraient sous bois, et les légionnaires étaient encore loin derrière eux.

Maintenant, dit Vercingétorix à sa belle fiancée, en lui montrant le feuillage sombre des grands chênes à travers lequel des rayons de soleil passaient ça et là, étincelants comme des flèches d'or, maintenant nous sommes sauvés; un Gaulois sous les chênes est introuvable ou invincible.

—*A continuer.*

CAS DE THEOLOGIE MORALE

ARGENT PRÊTÉ A UN USURIER

Sachant que la *Revue de Montréal* donne à la théologie dogmatique ou morale une place relativement large, et que nous ne demandons pas mieux que de faire plaisir à nos abonnés, l'un d'eux nous fait l'honneur de nous écrire, pour nous prier de répondre à la question qu'on va lire, présentée sous la forme pittoresque d'un cas de conscience.

La voici, absolument telle que nous l'avons reçue :

" Un homme — que j'appelle Pierre — a de l'argent, qu'il prête volontiers, mais à un taux raisonnable, qui n'est pas l'usure. Comme les emprunteurs ne manquent jamais, il trouve tous les jours, sans le moindre embarras, à placer ses capitaux disponibles.

Parmi les clients qui se présentent un jour à lui, pour avoir de l'argent, il en est un — Paul — qui exerce le détestable métier d'usurier. Pierre le connaît. Il sait que Paul ne vient à lui qu'avec la pensée d'étendre ses opérations, c'est-à-dire de prêter à son tour l'argent qu'il recevra, mais à un taux usuraire. Nul doute là-dessus. Il est sûr que Paul ne sortira avec ce nouveau capital que pour le transmettre à un malheureux, qu'il trouvera facilement ou qu'il a peut-être même déjà sous la main, dont il exigera plus que l'intérêt permis.

Je demande si Pierre, dans les conditions où il se trouve, libre, sans rien perdre, de faire avec d'autres des arrangements tout aussi favorables qu'avec Paul, peut cependant prêter à ce dernier.

Pèche-t-il en cela contre la justice ?

S'il ne pèche pas contre la justice, pèche-t-il au moins contre la charité ? "

Voilà.

Notre honorable correspondant a déjà, sans doute, résolu cette question beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même. Sa lettre nous arrive tard. Il nous manque et du temps et de l'espace pour y répondre aussi amplement que nous le voudrions.

Sa question n'est pas précisément difficile ; cependant, outre

qu'elle a divisé certains auteurs et qu'elle est assez mal exposée dans plusieurs manuels — les bons manuels sont excessivement rares et ne suffisent presque jamais — il est certain qu'elle se rattache à l'un des points les plus délicats de la théologie morale, la coopération.

Quoi qu'il en soit, nous remercions notre savant ami de sa confiance ; il nous fournit un de ces sujets qui ne manquent pas d'intérêt, du moins dans leur développement, et difficiles à trouver quelquefois, précisément parce qu'on les cherche.

Nous lui soumettons notre humble réponse, que voici :

1° Pierre ne pèche pas contre la justice.

Nous parlons ici non pas de la vertu de justice *in generali*, mais de la justice *in particulari*, suivant l'expression que saint Liguori emploie ; d'une justice qui touche au droit particulier de quelqu'un, *peculiare ius alterius*, droit qu'on ne saurait léser sans être tenu, de quelque manière, à restitution.

La question de savoir si Pierre blesse la vertu de justice *in generali*, sans léser pourtant le droit particulier de personne et sans contracter l'obligation de restituer, pourra revenir plus tard

Pierre ne saurait commettre d'injustice, dans les sens que nous donnons ici à ce mot, qu'envers deux personnes : Paul, qui emprunte immédiatement de lui, ou le malheureux client auquel Paul va transmettre, mais à usure, l'argent qu'il recevra.

Cela est évident.

Or, il ne commet pas d'injustice envers Paul, puisqu'il ne lui prête qu'à un taux raisonnable ou, du moins, supposé tel dans le cas même.

Il est vrai qu'en lui fournissant ce capital, il donne à Paul le moyen de commettre un acte mauvais. Tout acte mauvais est préjudiciable à son auteur. Pierre coopère donc, sans raison apparente, au mal que Paul se fait à lui-même.

Admettons-le, pour le moment.

Cependant, l'acte de Paul, si préjudiciable qu'il soit à son auteur, ne constitue pas après tout, relativement à lui, un péché d'injustice, puisque nul ne peut avoir une volonté contraire à elle-même. Paul veut déjà prêter à usure ; et quand même il ne le voudrait pas, Pierre, en lui fournissant le moyen de le faire, ne lui enlève rien, ni de sa liberté, ni de ses biens.

En deux mots, Paul ne pouvant pas pécher contre la justice envers lui-même, il est bien clair que Pierre, en coopérant à son acte, quelque criminel qu'on le suppose, ne saurait, lui non plus, pécher contre la justice envers lui ; car la coopération revêt essentiellement la nature de l'acte auquel elle est offerte.

Donc Pierre ne pèche pas contre la justice envers Paul.

Maintenant pèche-t-il contre la justice relativement au client de Paul, que nous appellerons désormais, pour plus de clarté, Titius ?

C'est ici que se concentre toute la difficulté de cette première partie de la thèse.

Notre ami ne voulait, sans doute, appeler notre attention que sur ce point. Et si nous sommes bien informé, c'est aussi à cette phase de la question qu'il s'est produit entre lui et quelques-uns de ses amis, comme entre les auteurs, une certaine divergence d'opinion.

Au premier abord, Pierre semble coupable d'injustice envers Titius. C'est lui, en effet, qui fournit à Paul le moyen de prêter à usure, c'est-à-dire de faire à Titius une injustice. Sans lui, Paul n'ayant pas de nouveau capital disponible, n'aurait pas lieu d'exiger de Titius un taux usuraire, ni de le recevoir plus tard. Si Titius est contraint de payer plus qu'il ne devrait, Pierre en est la cause efficace. Il donne à Paul, en lui mettant ce capital entre les mains, l'occasion de commettre une injustice de plus, et envers Titius. Il est comme un homme qui fournit l'arme dont le meurtrier a besoin, la fausse clef sans laquelle un voleur ne pourrait exécuter ses injustes projets. Or, cet homme, tous les théologiens s'accordent à le dire, pèche contre la justice envers la victime, tout aussi bien que le meurtrier et le voleur.

Cependant, nous disons que Pierre ne commet pas d'injustice envers Titius, pas plus qu'il n'en a commis envers Paul.

Pour démontrer la vérité de cette réponse, disons d'abord que Pierre ne commet pas un acte immédiatement injuste, puisque ce n'est pas lui qui prête à Titius ou qui exige de lui un taux usuraire.

Paul, lui, pèche, nul doute, contre la justice envers Titius. Mais c'est lui seul qui fait immédiatement avec ce malheureux client le pacte usuraire.

Pierre ne peut y concourir que médiatement. Il n'y paraîtra qu'à un seul titre, celui de coopérateur.

Mais il est un principe certain qu'il ne faut pas oublier : c'est qu'il n'en est pas de la coopération à l'acte usuraire comme de la coopération à un acte injuste en général.

La première a sa loi ; la seconde a la sienne.

Or, la loi qui nous semble prévaloir, quand il s'agit de la coopération à l'acte usuraire, est celle-ci :

On pèche contre la justice et on est obligé à restitution, si on offre à l'usurier une coopération telle que l'emprunteur y soit sérieusement opposé ; mais on ne pèche pas contre la justice et on n'est pas tenu à restitution, dès que l'emprunteur n'est pas opposé à la coopération que l'on prête au même acte, qu'il la veut ou qu'il y consent.

Cette loi est formulée par de Lugo.

Elle est bien fondée en raison.

Cela est clair, en effet : on ne peut coopérer injustement envers Titius à l'acte de l'usurier, qu'en autant que cette coopération lui déplaît ; et elle ne peut lui déplaire que si elle est offerte contrairement à sa volonté raisonnable : *scienti et volenti non fit iniuria.*

Quoi que l'on fasse, on ne pèchera donc contre la justice envers Titius que si la coopération offerte à l'usurier lui déplaît — à Titius — de quelque manière.

L'usurier, lui, pèche contre la justice, c'est évident.

Il plaît à l'emprunteur, ou agit conformément à la volonté de celui-ci en lui prêtant, cela est vrai, mais non pas en tant qu'il lui prête à usure et qu'il exige ou qu'il reçoit au-delà du taux légitime. A ce dernier point de vue, il déplaît, et à bon droit, à l'emprunteur, qui ne souffre que malgré lui, contrairement à sa volonté, au moins *secundum quid*, que le prêteur en agisse ainsi à son égard.

Mais il n'en est pas toujours de même du coopérateur.

Souvent la coopération qu'il offre à l'acte usuraire, loin de froisser la volonté de l'emprunteur, lui plaît au contraire. Il la veut, il la désire, comme un moyen nécessaire ou utile à la fin qu'il cherche avant tout, emprunter.

Appliquons ce principe au cas qui nous occupe.

Pierre consent à fournir à Paul un certain montant qui permet à ce dernier de prêter à Titius, avec pacte usuraire.

Sans doute, si Pierre conseillait à Paul de ne prêter à Titius

qu'à usure, ou le confirmait dans l'intention qu'il a déjà d'en agir ainsi, il pècherait contre la justice envers Titius. Pourquoi ? Parce que Titius est raisonnablement opposé à ce que l'on donne à Paul un pareil conseil. Il veut emprunter de ce dernier ; cependant, tout en voulant emprunter, il ne veut pas que ce soit à usure, ou du moins il ne le veut que s'il ne peut en être autrement. Par conséquent, il est également opposé à ce que l'on conseille à Paul de ne lui prêter que de cette façon.

Mais Pierre n'a rien fait de tel. Il s'est contenté de fournir à Paul un capital qui lui permet de prêter à Titius.

Titius y est-il opposé ? Non. Au contraire, puisqu'il veut réellement emprunter, et que voulant emprunter, il ne peut être opposé aux moyens nécessaires ou utiles pour y arriver.

Donc, en fournissant ce capital à Paul, Pierre ne commet aucune injustice envers Titius.

Il n'en a pas commis, non plus, envers Paul lui-même.

Donc, il n'en pas commis du tout envers personne.

Cette doctrine est très bien exposée par de Lugo (1).

Saint Liguori (2), après avoir cité, relativement à cette question, l'opinion contraire de quelques auteurs, se range du côté du grand théologien, contre ces derniers, en disant : " *Sed Lugo eod. n.* 216. *rectè excipit ob eamdem rationem, nisi præstet pecuniam in gratiam mutuatarii. Vel nisi, addendum dico, non posset ipse pecuniam tradens eam negare sine damno superioris ordinis, quàm esset mutuatarii damnum, iuxta dicta n.* 571 *v. Secunda.*

Remarquons, comme on peut le voir facilement, que ce n'est pas au numéro 216 mais au numéro 215, que de Lugo répond *ex professo* à la question présente. Au numéro 216, il ne s'agit pas de celui qui fournit de l'argent à l'usurier, mais bien de quelqu'un qui lui conseille de prêter à usure, et encore, cet endroit n'est-il consacré qu'à la réfutation d'une objection faite contre un point de la théorie générale que le grand théologien expose plus haut. Enfin on ne trouve point, même au numéro 216, cette expression *nisi præstet pecuniam in gratiam mutuatarii.*

Au numéro 215, où de Lugo formule sa réponse relativement au cas qui nous occupe, il ne fait point de concession ni de

(1) De iustitia et iure, disp. XXV, sect. XI. num. 215.

(2) Lib. IV. tract. V. de septimo præcepto, cap. III. de contractibus. dub. VII. 784.

réserve, comme saint Liguori paraît l'insinuer dans les lignes citées plus haut. Il ne dit point qu'en fournissant à l'usurier de l'argent qui lui permet de prêter à usure, on pèche contre la justice et qu'on est tenu de restituer, *à moins* qu'on ne l'ait fourni en faveur de l'emprunteur — Titius, dans notre cas. Non. Il ne fait de distinction que relativement à celui qui conseille à l'usurier de prêter à usure. Mais à l'égard de celui qui fournit purement et simplement à l'usurier l'argent qu'il prêtera ensuite à usure, de Lugo parle d'une manière absolue, sans aucune distinction. Il suppose, en thèse générale, que fournir ainsi de l'argent à un usurier n'a rien qui déplaise à l'emprunteur. Voici ses propres paroles : " *Quod des enim usurario pecunias quas mutuare possit, non displicet, sed placet mutuatario, cum optet mutuum, et per consequens velit media necessaria et utilia ad mutuandum ; impossibile enim est velle finem et esse invitum circa media necessaria ad finem : non ergo infers ei iniuriam dando usurario pecuniam ut possit mutuare.*"

Du reste, le soin que le saint docteur prend lui-même de distinguer entre celui qui conseille de prêter à usure et celui qui fournit simplement de l'argent à l'usurier, de même que les deux raisons qu'il donne, prouvent assez qu'il ne regarde pas, dans notre cas, Pierre comme coupable d'injustice envers Titius, et qu'au fond il s'accorde parfaitement, sur ce point, avec de Lugo. En effet, Pierre agit assez *in gratiam mutuatarii* par là même que le prêt fait à Paul, loin de déplaire à Titius, lui fournit à lui-même le moyen d'emprunter.

Molina, que l'on cite quelquefois comme soutenant une opinion contraire à celle que nous venons d'émettre, nous paraît néanmoins parfaitement d'accord avec de Lugo, relativement à notre question particulière. En effet, parlant de celui qui met en dépôt de l'argent chez un usurier, non pas avec l'intention que celui-ci l'emploie en des opérations usuraires, mais simplement avec la pensée qu'il s'en servira en effet de cette façon, il le déclare exempt de tout péché, dans certains cas, et toujours exempt du péché particulier d'injustice. Pourquoi ? Parce que tout en prévoyant la conduite que tiendra le dépositaire et le tort qu'il va faire au prochain, son intention n'est pas qu'il en agisse véritablement ainsi.

Eh bien ! Molina juge absolument de la même façon l'homme qui, au lieu de confier un dépôt à l'usurier, lui prête ou lui procure par un contrat quelconque, juste d'ailleurs, l'argent

dont il sait qu'il abusera, pourvu que cet homme ne le fasse pas, lui non plus, avec l'intention que l'usurier prête ensuite cet argent à usure.

Or, tel est bien le cas de Pierre. Pierre a prêté, en effet, à Paul, et rien n'indique chez lui l'intention mauvaise sans laquelle, d'après Molina lui-même, on ne saurait le taxer d'injustice (1).

Et quand il aurait cette intention — que les termes de la question semblent clairement exclure — nous dirions encore, avec de Lugo, que cette intention, quelle qu'elle soit, ne fait pas que l'acte même de Pierre devienne contraire à la volonté de Titius, par conséquent injuste à son égard. Tout au plus faudrait-il admettre, dans cette hypothèse, que l'intention de Pierre est une injustice *affective*, mais non pas une injustice *effective*, et que, par conséquent, elle n'obligerait pas à restitution, puisqu'elle ne serait pas une injustice *re ipsa*, comme s'exprime de Lugo, mais tout au plus *in affectu*.

Supposons maintenant, pour donner a notre réponse plus d'ampleur et de clarté, que Pierre, au lieu de consentir simplement à prêter de l'argent à Paul, soit allé plus loin et lui ait conseillé de prêter à usure celui qu'il a.

Pierre alors sera-t-il coupable d'injustice envers Titius?

Nous distinguerons en disant: oui, si le conseil est tel que Titius y soit gravement opposé ; non, dans le cas contraire.

Or, Titius est opposé à ce que Pierre donne à Paul le conseil de ne prêter qu'à usure; il est opposé à ce que Pierre le confirme dans le dessein qu'il peut déjà en avoir; il est opposé à ce que Pierre, pouvant également persuader à Paul le prêt gratuit, ou le prêt à simple intérêt, ou le prêt à usure, lui conseille néanmoins le dernier.

Il y aura donc, dans ces cas et autres semblables, de la part de Pierre, péché d'injustice envers Titius. Nous en avons vu la raison plus haut.

Mais que Pierre conseille à Paul de prêter à Titius même à usure, quand ce conseil est nécessaire ou utile pour que Paul, bien déterminé du reste à ne pas prêter autrement, consente à prêter en effet, ce conseil n'a plus rien d'opposé à la volonté de Titius, qui tient d'abord à emprunter. Au contraire, c'est lui être

(1) En lisant attentivement dans Molina les articles 2, 3 et 4 *de contractibus, tract.* II, *disp.* 331, on verra cette distinction qu'il fait entre ceux qui donnent de l'argent à des usuriers *ut eis usuras exerceant*, et celui qui procure simplement *mutuo aut quocunque alio iusto contractu eamdem pecuniam eidem usurario, non intendendo quod ea ratione usuras exerceret.*

agréable, en ce cas, que d'induire Paul à lui prêter même à usure. Le conseil n'a plus ici pour effet d'empêcher un prêt gratuit ou non usuraire.

Mais, dira-t-on, Pierre est cause efficace que Titius paye un taux usuraire, et partant, cause efficace du tort qu'il éprouve. Soit ; mais cela ne suffit pas pour le rendre coupable d'injustice ou l'obliger à restitution, parce que Titius n'est pas opposé à son acte. Il est vrai que Titius veut en premier lieu le prêt gratuit, ou disons plutôt le prêt à intérêt, mais il veut en deuxième lieu le prêt à usure, supposé qu'il ne puisse obtenir le premier ; et dans cette supposition, il veut les moyens qui lui sont nécessaires ou utiles pour réussir à emprunter de cette manière.

On dira encore, peut-être, qu'en supposant même que Paul ne veuille prêter qu'à usure, cela n'empêche pas que Titius ne soit opposé à payer un taux usuraire ; autrement, il ne subirait aucune injustice de la part de Paul. Donc, même dans la supposition faite plus haut, celui qui conseille à Paul de prêter à usure est coupable d'injustice comme lui.

Mais qui ne voit la différence énorme qui existe entre l'usurier et le conseiller, relativement à Titius ?

L'usurier pourrait prêter sans pacte usuraire ; tandis qu'il n'est pas au pouvoir du conseiller qu'il y ait prêt sans ce même pacte. L'usurier exige et reçoit le taux usuraire contre la volonté de l'emprunteur ; le conseiller n'exige ni ne reçoit rien de tel. Il n'a donc pas agi dans le passé, et n'agit pas présentement contre la volonté de Titius. Il n'a rien fait que Titius n'eût fait lui-même pour obtenir l'emprunt.

Donc Pierre n'a pas péché contre la justice envers Titius.

Saint Liguori ne considère pas cette question d'une manière aussi large ou d'un point de vue aussi élevé que de Lugo. Il n'admet pas comme juste la raison que donnent certains théologiens qui, ne distinguant point entre conseil et conseil, exemptent d'une manière absolue Pierre d'injustice envers Titius. Il n'admet pas que Pierre ne soit pas cause efficace du tort subi par l'emprunteur, sous prétexte que ce dernier peut ensuite refuser de payer au-delà de l'intérêt légitime. En cela, le saint docteur a raison, sans doute. Cependant, cette réserve ne l'empêche pas de s'accorder avec de Lugo, puisqu'il ajoute : " *Commune autem est quod non peccat, nec ad restitutionem tenetur qui in gratiam mutuatarii illa faceret* — il s'agit du conseiller — *et ideo ex alia ratione prima sententia* — celle que nous avons exposée nous-

même — *est satis probabilis, quia rationabiliter in illis mutuatarius præsumitur consentiens, ut ait Lugo l. c.*"

On use contre cette théorie de certaines comparaisons bien connues.

Mais il faut toujours se défier des comparaisons, comme des citations. Il en est une foule de fausses, à côté d'un très petit nombre de vraies.

On dit : Si, prévoyant que Paul veut tuer Titius, vous lui fournissez néanmoins une épée, vous péchez contre la justice.

Il en est de même si vous lui rendez la sienne propre.

Si un voleur se dispose à commettre un vol et que vous lui fournissiez un instrument, par exemple une fausse clef, dont il a besoin pour exécuter son intention mauvaise, vous coopérez injustement à ce vol.

Donc, *à pari*, ajoute-t-on, vous péchez contre la justice, si vous fournissez de l'argent à l'usurier ou en déposez chez lui, sachant bien qu'il veut et qu'il va en effet le prêter à usure.

La parité que l'on veut établir ici n'existe pas.

Il y a entre ces deux séries d'actions une différence capitale. Dans tous les exemples que l'on donne ainsi, celui qui subit l'injustice est opposé, et très raisonnablement opposé, à ce que vous donniez cette épée au meurtrier, ou lui rendiez la sienne, à ce que vous fournissiez au voleur cet instrument ou cette fausse clef. Il a droit de l'empêcher et l'empêcherait s'il le pouvait.

Mais dans le cas de l'emprunteur, c'est différent. L'emprunteur n'est pas opposé à ce que vous prêtiez à Paul cet argent ou à ce que vous le déposiez chez lui. Bien loin de l'empêcher, quand même il le pourrait, il est heureux que Pierre le fasse ; car, voulant emprunter, il veut tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

Sans doute, encore une fois, Titius veut d'abord le prêt gratuit ou simplement à intérêt ; mais, en second lieu, il veut le prêt à usure, dans l'hypothèse que ce prêt ne doive pas être fait autrement.

Or, ce n'est pas l'acte de Pierre qui empêche qu'on ne lui prête gratuitement ou simplement à intérêt.

Donc, de ce que les personnes mentionnées plus haut pèchent contre la justice envers Titius, il ne s'ensuit pas qu'il en soit ainsi de Pierre, quand il prête à Paul ou lui conseille, dans les conditions particulières que nous avons indiquées, de prêter à Titius, même à usure.

—*A continuer.* L'ABBÉ T. A. CHANDONNET.

LA REVUE CANADIENNE

ET LE

HARPER'S MAGAZINE

Nos confrères de la *Revue Canadienne* ont inséré, au milieu de leur cahier de juin dernier, un feuillet spécial pour annoncer le *Harper's Magazine*, *Monthly*, *Weekly* et *Bazar*.

Nous le regrettons.

Ces divers journaux sont présentés aux lecteurs de la *Revue Canadienne* sous l'enseigne solennelle et très menteuse de "*la* "*meilleure sans contredit de toutes les publications de l'univers.*"

Il y a accompagnement d'éloges pompeux tirés du *Brooklyn Eagle* et du *Chicago Journal.*

Or, le *Harper's Magazine*, *Monthly*, *Weekly* et *Bazar* sont bien, sans contredit, au point de vue moral, les plus mauvaises publications illustrées de l'Amérique et de l'Europe, ou plutôt de l'univers.

Pour ne pas remonter plus haut, dans une des livraisons de ce même mois de juin, le *Weekly*, au sujet de la nomination de J. J. Couch au poste de grand-maître des francs-maçons, disait : "*The* HONORABLE *and responsible position of most* WORSHIPFUL *grand-master of masons in the state of New-York.*"

On y voyait aussi des gravures moins que décentes.

Dans une autre livraison, le même journal représente sous une forme grotesque, avec une très large tiare, capable de contenir toute sa personne, Notre Saint-Père le Pape, Pie IX, tombé à la renverse et tendant vers le maréchal MacMahon ses deux mains suppliantes, pendant que celui-ci, après son coup d'état, essaie ridiculement d'affermir sur sa tête en miniature un casque fait tout au moins pour un Napoléon ou un Charlemagne.

Tout cela, sans compter mille autres choses pires encore, qu'il

serait inutile ou impossible de mentionner, nous paraît très-peu conforme aux sentiments qui animent les propriétaires et les directeurs de la *Revue Canadienne*, et pas du tout digne des honneurs de la réclame.

Nous croyons donc à une inadvertance, quoique ces malheureuses publications aient acquis depuis longtemps une réputation américaine, qui n'a pu échapper que difficilement, même à un solliciteur d'annonces.

Quoi qu'il en soit, comme cette inadvertance pourrait induire plusieurs personnes en erreur, et qu'elle est susceptible de conséquences dont nos confrères seraient fâchés d'être, même involontairement, la cause, nous nous permettons de la leur signaler.

REVUE

DE

MONTREAL

CELEBRATION

DU

QUATRIÈME ANNIVERSAIRE SECULAIRE

DE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'IMPRIMERIE EN ANGLETERRE

Il y a, paraît-il, quatre cents ans cette année que Caxton a établi l'imprimerie en Angleterre. Or, comme la mode des anniversaires séculaires se propage de plus en plus, on a trouvé là, en Angleterre et dans les colonies anglaises, un excellent prétexte pour une *célébration*.

A Londres et en plusieurs autres endroits, il y a eu exposition de livres, de gravures et de manuscrits, et M. Gladstone a prononcé un discours remarquable.

Le Canada a voulu faire sa part dans cette démonstration,

comme il l'avait faite dans les célébrations centenaires de la naissance de Burns et de celle de Shakespeare.

C'est la société des numismates et des antiquaires de Montréal qui a pris l'initiative dans notre pays. Elle a tenu à Montréal, du 26 au 29 de juin, une exposition de livres, de manuscrits, de médailles, de gravures, etc., et elle a ouvert cette exposition par une séance où des discours ont été prononcés par M. Dawson, principal de l'Université McGill, par M. White, principal rédacteur de la *Montreal Gazette*, et par l'Hon. M. Chauveau.

M. Dawson a parlé de Caxton et de l'influence de la découverte de l'imprimerie sur la société en général, M. White a parlé de l'art de l'imprimerie et de ses progrès, M. Chauveau a traité de l'influence de la découverte de l'imprimerie sur la littérature. Ce dernier discours a été prononcé en français et nous croyons devoir le reproduire. La question a été ainsi traitée sous toutes ses faces et les journaux ont fait à bon droit l'éloge de ces études consciencieuses qui ont été lues ou prononcées devant un public d'élite.

L'exposition, si l'on tient compte de sa nouveauté et, l'on pourrait presque dire, de son étrangeté relative, a réussi au delà de tout ce que l'on pouvait espérer. Elle fait le plus grand honneur à la société numismatique, dont le président M. Mott, le secrétaire M. Hart, et les principaux officiers, MM. Huguet Latour, King, Dawson, etc., ont montré la plus grande activité et la plus grande courtoisie.

Nous avons sous les yeux le catalogue, qui porte malheureusement les traces d'une impression trop hâtive ; il révèle cependant l'existence d'un bien plus grand nombre d'amateurs et de bibliophiles que nous ne pensions en posséder. Les collections des particuliers ont fourni un plus grand nombre de livres rares, de médailles, de gravures et de manuscrits, que les institutions publiques et les bibliothèques des gouvernements. Les départements de l'instruction publique de Toronto et de Québec, la bibliothèque du Parlement du Nouveau-Brunswick, l'Université Laval, le séminaire de St-Sulpice, le collége McGill, l'Université de Toronto, la Société d'histoire naturelle de Montréal, le collége des RR. Pères Jésuites, la Société littéraire et historique de Québec, le Kuklos Club, le *Congregational College*, le *Presbyterian College*, l'École normale Jacques Cartier, l'Académie commerciale catholique, l'Institut Canadien de Montréal, la Société numismatique, avaient cependant fourni un grand

nombre de livres rares, surtout de ceux qui ont rapport à l'histoire de l'Amérique. Parmi les envois des particuliers nous remarquons ceux de MM. Archambault, Ubalde Beaudry, Oscar Dunn, Chauveau, d'Orsonnens, George Baby, Dawson frères, Gérald Hart, Fairbairn, Cyrille Tessier, Ibottson, Huguet Latour, Dr Marsden, Romeo Stephens, Ramsay, Kingsford, Rév. Th. Mussen, T. L. Lyman, R. Bellemare.

Les incunables étaient plus nombreux et plus anciens qu'on n'aurait pu l'espérer. Il est vrai que les plus rares et les plus précieux venaient des Etats-Unis.

Le plus précieux de tous était la fameuse *Bible Mazarine*, c'est-à-dire la première Bible imprimée par Guttemberg et Faust en 1455. Il n'en existe, dit-on, que treize exemplaires, dont sept seulement sont complets ; il s'en trouve un à la cathédrale de Mayence, un autre à la Bibliothèque nationale de Paris. Le dernier exemplaire qui ait été vendu est celui de la bibliothèque de M. Perkins, qui s'est élevé au prix de £3,400 stg. M. Quaritch en a payé un exemplaire £2,690. Celui qui était exposé à Montréal appartenait à la succession de feu M. George Brinley de Hartford (Connecticut) et avait été acheté par lui en Allemagne il y a quarante ans, au prix de £9,000. C'est un des trois exemplaires dans la reliure première. C'est une reliure en bois recouverte de cuir avec coins en bronze. On estime cet exemplaire à $25,000. C'est à la courtoisie de M. Brinley fils et de M. Trumbull, président de la société historique du Connecticut et professeur de langues sauvages au collége de Hartford, que l'on doit l'envoi de cette merveille. M. Trumbull et plusieurs autres bibliophiles américains étaient venus à Montréal dans cette circonstance, et ils ont pleinement apprécié l'effort que faisaient nos numismates et nos bibliophiles.

Le nom de *Bible Mazarine* a été donné à ce premier et remarquable produit de l'art typographique parce que c'est le cardinal Mazarin qui, en 1645, l'a fait sortir de l'oubli et s'en est procuré un exemplaire pour la célèbre bibliothèque qu'il créa à Paris. Il est probable qu'elle n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires ; pas plus de vingt, disent quelques auteurs.

Parmi les visiteurs des Etats-Unis se trouvait M. Théodore Irwin, possesseur d'un des livres imprimés par Caxton, l'Enéide de Virgile (1490), qu'il avait apporté avec lui.

Un autre livre imprimé par Caxton, le *Polychronicon*, fai-

sait aussi partie de l'exposition et avait été envoyé par M. Drexel de New-York. Plusieurs livres imprimés par Wynkyn de Worde, Richard Pynson et les autres successeurs immédiats de Caxton se joignaient à ceux-ci.

L'incunable le plus vénérable, après la fameuse *Bible* de Guttemberg, était le *Durandus rationale*, imprimé par Faust à Mayence en 1449 et exposé aussi par M. Trumbull, pour la bibliothèque Watkinson de Hartford.

Les autres incunables les plus anciens que l'on trouvait sous les vitrines de *l'Institut des artisans*, étaient :

1° Le *Decretum Gratiani*, imprimé par Henry Eggestein apprenti de Guttemberg, à Strasbourg, en 1471, exposé par le Rév. M. Mussen de West Farnham (Province de Québec)

2° Speculum vitæ humanæ imprimé vers 1470, exposé par le *Congregational College* de Montréal.

3° De Articulis fidei et sacramentis de St Thomas d'Aquin, imprimé à Cologne de 1472 à 1480, exposé par M. Chauveau et acheté à Paris par M. l'abbé Verreau.

4° Religiosorum Refectiones — Augsbourg vers 1473 — exposé par M. Gérald Hart.

5° Clemens V. Constitutionum opus — Rome 1473 — exposé par le même.

Il a été exposé en tout 46 incunables, dont 9 par M. Gérald Hart, 5 par le Séminaire de Québec, 5 par le Rév. M. Mussen, 4 par l'Université de Toronto, 4 par M. Chauveau, 2 par M. Trumbull, 2 par M. Irwin, 2 par M. Drexel, 1 par M. Fairbairn, 1 par le Congregational College, 1 par le Séminaire de Montréal, 1 par M. Marsden, 1 par M. Oscar Dunn, 1 par le McGill College, 1 par M. Grinnel, 1 par M. Thornton, 1 par M. G. Smith et 4 par des exposants dont nous n'avons pu trouver les noms [1].

Les Alde formaient une collection de 20 ouvrages, dont 5 exposés par M. Chauveau, 3 par M. George Baby, 2 par l'Université de Toronto, 2 par le département de l'Instruction Publique de Québec, 2 par M. Lyman, 1 par le collége de Montréal, 1 par le Révd M. Mussen, 1 par M. Gérald Hart, 1 par M. Houghton, 1 par MM. Dawson frères et 1 par l'École normale Jacques-Cartier.

Les plus remarquables sont le Juvénal de 1501, exposé par

---

(1) Nous avons compté comme incunables seulement les livres publiés avant 1500 — On compte cependant comme incunables beaucoup d'ouvrages publiés au commencement du seizième siècle — Nous classons les *Alde* à part.

M. Lyman, le Pétrarque de la même date, exposé par le Révd M. Mussen, le second et le troisième volume des *Poetæ Christiani*, 1501 et 1504, exposés par M. Chauveau. Ces livres sont tous de *Aldus Romanus*, Alde le grand, le chef de cette dynastie typographique. Les *Poetæ Christiani* complets avec le Nonnus de la même époque ont été cotés jusqu'à £31 sterling. L'exemplaire exposé est complété provisoirement par un exemplaire du premier volume, édition sans lieu ni date, publiée, paraît-il, à Lyon et qui a passé pour une seconde édition aldine. Ce livre provient de la bibliothèque du célèbre marquis de Morante. Il y a aussi plusieurs Junte ; un des plus remarquables est le Suétone publié à Florence en 1515 par Philippe Junte et possédé par un exposant dont nous n'avons pu trouver le nom.

Avec les Alde et les Junte peut se ranger un livre exposé par M. Chauveau, *Cebetis Tabula &c.* Cet ouvrage imprimé vers 1515 dans l'imprimerie grecque établie par Léon X au Vatican, s'est vendu à Paris 650 francs à la vente Brienne-Laire.

Les Etienne, Morel, Turnèbe, Elzevir, Gryphius, Jansonius, Crispinus, Plantin, Cramoisy et autres imprimeurs célèbres du 16e et du 17e siècle, sont représentés par de nombreux et quelquefois très remarquables échantillons, qu'il nous est impossible de mentionner, et cela d'autant plus que la manière dont le catalogue est composé rend assez difficile de trouver les exposants de chaque ouvrage, excepté lorsque la liste de l'exposant est donnée séparément, comme c'est le cas pour quelques-uns d'entr'eux.

Comme le programme contenait aussi une section pour les livres destinés à faire connaître les progrès de l'imprimerie depuis son établissement, on trouvait sous les vitrines quelques-uns des chefs-d'œuvre des imprimeurs contemporains, les Didot, les Curmer, les Mame, etc.

Sous ce rapport cependant, l'exposition aurait certainement pu être plus complète. Il y avait aussi une très belle collection des diverses éditions de Shakespeare et des ouvrages publiés sur ce poëte.

Venons-en maintenant aux ouvrages sur l'Amérique, ou imprimés en Canada, qui doivent nécessairement intéresser davantage nos lecteurs.

***

—*A continuer.*

DISCOURS DE M. CHAUVEAU

Mesdames et Messieurs,

Le sujet que l'on m'a prié de traiter a un grand défaut : celui d'être déjà aussi vieux que l'imprimerie elle-même, dont l'établissement remonte au moins à l'année 1452, c'est-à-dire à quatre siècles et un quart.

Je dis l'établissement de l'imprimerie, car je n'entends nullement discuter les titres de la ville de Harlem, dans la personne de Coster, lesquels remonteraient à 1423, ni ceux des nombreux travaux xylographiques qui datent de beaucoup plus loin, ni même ceux de la ville de Strasbourg, où Guttemberg fit ses premiers essais dès 1438. Je prends pour admis que cette grande institution doit se rapporter à l'époque de la Bible imprimée à Mayence par Guttemberg et ses associés, de 1452 à 1455.

Dès ses commencements, la grande découverte des temps modernes, égale sinon supérieure à toute autre, a été discutée. Si les uns l'ont jugée nuisible, tandis que d'autres en ont peut-être exagéré les bienfaits, du moins nier ou amoindrir son importance n'est venu à l'esprit de personne.

La terreur que dut naturellement inspirer cette formidable invention se trouve décrite bien spirituellement par un écrivain du quinzième siècle, qui la compare à un monstre affreux se nourrissant de linges et de charpie, et d'un liquide noir composé de noix de galle et de fumée. " Sa gueule, dit-il, ne s'ouvre point comme celle des autres animaux féroces ; vous la voyez régulièrement avancer et retirer sa mâchoire inférieure, garnie de toutes sortes de dents de métal : cela grince et cela mord. Cet animal est insatiable ; il parle à plaisir toutes les langues, celle des morts et celles des vivants ; il est tour à tour bouffon, sérieux, triste, impudent, parfois sublime. Enfant des bords du Rhin, il s'est faufilé dans le Tibre et sur les bords de la Tamise, infectant de ses produits les eaux de la Seine. On l'a vu dans les flots du Tage doré, et maintenant il est partout ; chacun tremble à son aspect (1)."

(1) Janin—*Le livre.*

Qu'a-t-elle fait cependant, cette terrible invention, que de multiplier le livre qui existait lui-même dès la plus haute antiquité ; que de créer le journal, si toutefois, là encore, les anciens ne nous ont point devancés, comme on le prétend ?

Multiplier le livre, en éparpiller, pour bien dire, les feuillets ; les jeter aux quatre vents du ciel sous la forme de la gazette, n'était-ce pas en soi une œuvre toute méritoire ?

Le livre manuscrit n'était-il pas déjà l'objet de l'amour et de l'admiration universels ? n'était-il pas déjà réputé la chose la meilleure et la plus précieuse ?

" Le livre, dit le savant Lucas de Penna, le livre est la lumière du cœur, la couronne des prudents, le compagnon du voyage, l'ami domestique, la société du malade, le collègue et le conseiller de celui qui gouverne, le vase à parfums de l'éloquence, le jardin plein de fruits, le pré orné de fleurs, la provision de la mémoire, la vie du souvenir."

" La bibliothèque," a dit un moine qui écrivait longtemps avant la découverte de l'imprimerie, et qui est l'un des trois écrivains ascétiques à qui l'on attribue le livre le plus répandu après la bible, Thomas à Kempis, " la bibliothèque est le vrai trésor du monastère ; sans elle, il est comme une table sans mets, un puits sans eau, une rivière sans poissons, un jardin sans fleurs, une bourse sans argent, une vigne sans raisins, une tour sans gardes, une maison sans meubles."

Or, quel a été l'effet sur la littérature, c'est-à-dire sur l'expression de la pensée humaine, de cette nouvelle puissance donnée au livre, de ces auxiliaires, incommodes peut-être et envahisseurs, qu'il a trouvés dans la revue, dans le recueil périodique, dans le journal enfin ?

Cet effet a été tout simplement la mise en lumière des anciens chefs-d'œuvre et l'impulsion donnée à la création de chefs-d'œuvre nouveaux. C'est mieux que cela encore, c'est la participation par toutes les classes de la société à la manne intellectuelle.

A ce point de vue, Messieurs, on ne peut faire autrement que de rattacher l'imprimerie au plan providentiel, et en la rapprochant de la vapeur et de l'électricité, voir en elle un des moyens nécessaires à la réalisation de cette grande unité religieuse, prédite et promise par l'Ecriture avant la consommation des temps.

Mais nous n'avons à nous occuper que de l'influence qu'elle

a exercée sur l'ensemble de la littérature. D'abord, il est aisé de voir que c'est à elle que sont dues non seulement la vulgarisation des chefs-d'œuvre des langues anciennes, mais encore leur conservation et la découverte de trésors littéraires que l'on croyait perdus.

N'est-ce pas à l'imprimerie qu'est due ce que l'on appelle la renaissance, la résurrection de l'art grec et de l'art romain, la splendeur donnée à la littérature grecque et à la littérature latine ?

Le grand pape, chef de ce mouvement, Léon X, qui a imposé son nom au seizième siècle, fit établir au Vatican une imprimerie grecque, et c'est aux recherches faites surtout par les premiers imprimeurs et par les savants qui les mettaient en œuvre en Italie, en France et en Allemagne, que l'on doit la découverte d'un grand nombre de manuscrits enfouis dans la poussière des bibliothèques, et aussi d'un grand nombre d'écrits que l'on ne connaissait jusque-là que par la mention qui en était faite dans d'autres ouvrages.

Voyez quelle immense éclosion dans ces travaux des Alde à Venise, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, des Estienne, des Turnèbe et des Morel à Paris, où ils publiaient *ex typis regiis* les trésors manuscrits de la bibliothèque du Louvre, des Plantin à Anvers, des Gryphe à Lyon, puis, au dix-septième, des Elzévir à Amsterdam ou à Leyde sous les noms ou sous les pseudonymes connus des bibliophiles !

Quelles belles éditions premières des poëtes, des orateurs et des historiens ; quel enthousiasme créé alors chez tous les grands esprits, par ces riches productions ! Quelle vive lumière projetée, par les recherches de Laurent Valla, d'Erasme, d'Hensius de Gehard et de tant d'autres commentateurs ! Que de vie et d'activité littéraire ! mais aussi, il est vrai, que de morgue, de fureur pédante, d'orgueil poussé à l'excès, non-seulement chez Scaliger, qui se faisait appeler un abîme de science, mais chez un grand nombre de ses contemporains ! Saumaise, qui n'est aujourd'hui connu de la foule que par un vers de Boileau, se rencontrant un jour avec deux autres savants, ceux-ci lui dirent : A nous trois, nous pouvons tenir tête à toute la science de l'Europe. " Mettez-vous avec les autres, et je vous tiendrai tête à tous, moi seul," répondit héroïquement Saumaise. Il fallut, au dix-septième siècle, tout l'esprit de Boileau et de Molière pour ramener les écrivains à une modestie relative, et

mettre fin à toutes ces extravagances. Cette immense considération qui s'attachait aux éditeurs et aux commentateurs des classiques, vous donne cependant une idée de l'enthousiasme qu'excitait leur publication.

Ce ne furent point seulement les classiques païens, mais aussi les premiers poëtes et les premiers orateurs chrétiens, qui furent mis en lumière par la presse à ses débuts. Alde le grand, préoccupé d'une idée qui est encore de nos jours le sujet de vives controverses, publia ses *Poetæ Christiani* en trois volumes (1500 à 1504) un desquels est tout entier consacré aux poésies admirables de St Grégoire de Nazianze.

Les écrits des Pères de l'Eglise furent aussi répandus en même temps que le texte et les traductions de la bible, et les œuvres de saint Bernard, de St Thomas d'Aquin et des autres docteurs des onzième, douzième et treizième siècles, figurent parmi les premiers incunables.

L'esprit humain se trouvait donc armé de toutes pièces pour les grandes controverses qui suivirent, et on ne peut s'empêcher de voir autre chose qu'une simple coïncidence dans tous les événements qui s'accumulent à cette époque, dans le grand mouvement artistique sous le patronage de Léon X, qui a peuplé l'Italie des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, dans les disputes théologiques si passionnées qui ont engendré les guerres de religion, dans la découverte de l'Amérique, que les conséquences de ces guerres ont contribué à peupler, dans les nombreuses découvertes scientifiques dans lesquelles l'Italie se place tout d'abord au premier rang, ainsi que dans les hardies entreprises de navigation où elle est bientôt suivie et dépassée par l'Espagne, le Portugal, la France, l'Angleterre et la Hollande.

Tandis que les savants, les théologiens et les poëtes continuent encore, pendant quelque temps, à écrire dans la langue du vieil empire romain, les langues modernes prennent bientôt leur place autour d'elle; l'Italie ayant encore en cela la préséance, puisque le poëme immortel de Dante date de la fin du treizième siècle et que sa première édition est de 1472.

En 1525, un poëte français dont le langage est encore assez intelligible aujourd'hui, Clément Marot, se fait imprimer; presque en même temps viennent Ronsard, Régnier, Malherbe, et en prose, Rabelais, Montaigne, saint François de Sales et tous les écrivains du seizième siècle, préparant la

sublime manifestation littéraire du siècle suivant. C'est alors que Bossuet, Fénelon, Massillon et Bourdaloue, Corneille, Racine, Lafontaine, Paschal, Molière et Boileau, placent la France et la langue française au sommet de la civilisation européenne et remportent des victoires qui, à l'encontre de celles du grand roi dont leur siècle porte le nom, ne devaient être suivies d'aucune défaite.

En 1616, c'est-à-dire au commencement de ce même siècle, mourait, au lieu de sa naissance, à Strattford-sur-Avon, un acteur qui, comme Molière, a dû à la presse plus encore qu'aux tréteaux, l'immense réputation dont il jouit dans le monde entier, et qui, chose sans exemple chez aucun autre peuple, après plus de trois siècles, règne encore presque sans rival, sur l'empire littéraire qu'il a pour bien dire créé. La langue anglaise, fixée par Shakespeare et par les traducteurs de la bible, a peu varié depuis. Milton, qui n'avait que huit ans lors de la mort de Shakespeare, devait achever de lui donner sa perfection, car c'est aux poëtes surtout, qui ont à lutter contre les plus grandes difficultés du langage et dont les œuvres s'apprennent plus facilement par cœur, que revient la gloire d'imprimer à la langue le sceau de leur génie.

Il n'y avait guère plus d'un siècle et demi que William Caxton, qui avait imprimé à Cologne, sous les yeux de son maître Ulric Zeld, élève lui-même de Guttemberg, le premier livre anglais, avait introduit l'imprimerie en Angleterre. Ce livre était la traduction d'un vieux roman de chevalerie écrit en français. Lorsque le typographe qui devait être aussi un homme d'état, puisqu'il représenta son pays dans des négociations importantes, s'occupait de son œuvre laborieuse et pour lui-même peut-être ingrate, avait-il quelqu'idée de l'immense développement qu'allait prendre cette langue, qui faisait dans l'imprimerie de si modestes débuts ? Songeait-il à la part si active que l'art utile dont il dotait alors sa patrie, allait avoir dans la création de cet immense empire britannique, dont les succès et les entreprises, dans toutes les parties du monde, sont plus que ceux de toute autre nation, identifiés avec les progrès du journalisme ? Eut-il quelque vision de cette Nouvelle-Angleterre, qui devait, aussi elle, faire parler la langue anglaise à des millions d'hommes et donner un développement presque vertigineux à l'art nouveau ?

Il faudrait plusieurs soirées comme celle-ci, pour tracer le

tableau du développement des deux littératures qui nous intéressent le plus, celle de l'Angleterre et celle de la France ; pour parler de l'influence qu'avaient surtout sur cette dernière les littératures de l'Italie et de l'Espagne, et pour jeter même un simple coup d'œil sur celles de l'Allemagne et des divers autres pays de l'Europe, dont les langues nationales ont été plus récemment émancipées du joug des langues anciennes et même de celui de la langue française. J'ai voulu seulement, en montrant combien l'apogée des littératures française et anglaise, de la première surtout, est voisine de l'établissement de l'imprimerie, indiquer l'influence exercée par cet art.

Le rapprochement serait encore bien plus saisissant, s'il m'était permis de montrer étape par étape, combien furent rapides les progrès de ces deux littératures et de ces deux langues, dans le seizième siècle et au commencement du dix-septième.

Et nous aussi, peuples de ce nouveau continent, nous étions pour quelque chose dans ce grand mouvement intellectuel. Il portait en lui-même les destinées de nos sociétés diverses.

Tandis que le libraire Cramoisy publiait les premières éditions des ouvrages de Bossuet, il imprimait aussi ces modestes relations de la Nouvelle-France qui, chaque année passaient entre les mains des hommes d'état, des grandes dames de la cour, des personnages influents, en même temps qu'elles pénétraient dans les couvents et les séminaires et excitaient le zèle des futurs missionnaires. Pauvres petits livres, longtemps dédaignés peut-être, et qui aujourd'hui se vendent au poids de l'or ! Ils le méritent bien, car ils plaidèrent jadis, plus éloquemment que les dépêches des gouverneurs, la cause de la jeune et malheureuse colonie.

Nous ne songeons peut-être pas assez à ce qu'a fait la découverte de l'imprimerie pour la colonisation de l'Amérique. Sans aborder le thème, un peu banal aujourd'hui, de la vive impulsion donnée aux Etats-Unis par la presse, qui y fut établie si à bonne heure ; sans rappeler que l'homme qui révéla son pays à l'Europe et contribua si puissamment à l'émanciper, fut un imprimeur, disons seulement que, sans les nombreuses relations publiées par les premiers voyageurs italiens, espagnols, portugais, anglais, français et hollandais, livres qui étaient alors aussi répandus qu'ils sont devenus rares, les peuples de l'Europe n'auraient peut-être point persévéré dans leurs découvertes, dans leurs essais de colonisation. Le commerce seul ne crée que des

rapports égoïstes et passagers ; ce sont les rapports d'intelligence à intelligence qui portent les plus grands fruits. Ce sont les grandes idées, surtout l'idée religieuse, remuées par les livres, qui ont activé la passion des découvertes et en ont fait une œuvre auguste et bénie du ciel. Chose étrange, c'étaient les dangers mêmes de ces expéditions, les peintures des mœurs sauvages qui fascinaient l'Europe et attiraient les voyageurs.

Indépendamment des livres nombreux qui font aujourd'hui les délices des bibliophiles, les grands recueils de De Bray en Allemagne, de Hakcuyt en Angleterre, de Ramusio en Italie étaient comme autant de gazettes coloniales qui attiraient l'attention des gouvernements et des peuples, réveillaient et stimulaient la curiosité et l'ambition, et faisaient encore plus souvent appel à des sentiments plus généreux.

Eh ! bien, si l'on en eût été encore aux lettres copiées et passées de mains en mains, il est possible, après tout, que les découvertes de Christophe Colomb, de Jacques-Cartier, de Hudson, de Champlain, déjà environnées d'un certain mystère par la jalousie mutuelle des gouvernements, eussent été soustraites à l'attention des nations, et sans oser dire qu'elles fussent, comme celles des Danois et des Islandais, demeurées sans résultat, le mouvement des peuples vers l'Amérique eût été certainement beaucoup plus lent et moins universel.

Mais ces bienfaits de l'imprimerie, personne ne saurait les nier ; ce qu'on lui reproche est tout différent : c'est sa puissanse même, sa puissance pour le mal ; c'est le désordre qu'ont causé et que causent encore les folliculaires et les pamphlétaires ; c'est, ajoute-t-on aussi, l'abaissement du niveau littéraire par la multiplicité des publications, par la hâte avec laquelle on se voit forcé de travailler, par la substitution du métier à l'art ; enfin c'est l'industrialisme littéraire, éclos de nos jours, et qui toujours augmentant enlève à la littérature quelque chose de sa grandeur et de sa dignité.

On oublie le bon côté de ces stimulants pour la production. On ne s'apperçoit pas que si beaucoup d'œuvres qui ne le méritent point voient le jour, beaucoup qui méritent de vivre resteraient souvent dans l'obscurité et, pour bien dire, dans le néant.

Et cette immense activité intellectuelle dont on est tenté de se plaindre, elle n'est point cependant tout à fait sans contrôle. Je ne dirai rien de celui des gouvernements et des lois, qui est

devenu, il faut l'avouer, presqu'impuissant ; je ne parlerai point de celui de l'autorité religieuse, qui, dans les religions qui ont conservé quelque discipline, est loin d'être sans valeur ; je parlerai seulement du contrôle de la critique littéraire.

L'auteur travaille aujourd'hui sous les yeux de la presse quotidienne et de la presse périodique, Argus, à qui rien n'échappe ; il est entouré, de plus, de nombreux rivaux, de concurrents jaloux et intéressés. S'il a du génie ou simplement du talent, il a mille raisons pour une de s'élever et de se rendre aussi parfait que possible ; car le succès le portera plus sûrement et plus promptement qu'autrefois aux honneurs et à la fortune.

J'admets que ces mobiles eux-mêmes ont leurs dangers, que l'auteur est plus porté à flatter les goûts et les passions de ce grand tyran des temps modernes qui s'appelle le public. Mais là ne sont pas, même au point de vue humain, les succès véritables et durables. Ces passions sont éphémères, ce sont plus encore des caprices que des passions. Que noble est le rôle de l'écrivain, qui au lieu de s'en faire l'esclave, s'en rend maître, qui dompte ce public dont il dépend, qui lui impose sa raison au lieu de subir son vertige, qui prend le parti de la justice contre celui de la passion, celui des minorités opprimées contre les majorités triomphantes, de la religion outragée contre ses insulteurs !

Aux époques les plus tourmentées et les plus difficiles, il y a toujours de ces âmes généreuses qui font appel aux meilleurs sentiments de l'humanité. Il suffit alors d'un bon volume qui fait tranquillement son chemin, au milieu des mauvais, d'une belle page répétée de journal en journal, pour prévenir ou réparer bien des malheurs, pour porter la paix là où étaient entrées la haine et la désolation, pour relever les courages abattus, raviver la foi qui allait s'éteindre, réchauffer la charité attiédie, et faire descendre les rayons de la douce espérance à travers les ombres du désespoir le plus sombre et le plus farouche.

Dans un livre écrit sur la bibliophilie, cette passion aussi vieille que l'art d'écrire et qui, plus commune que jamais de nos jours, prouve qu'en se multiplant le livre n'a rien perdu de son prestige, je trouve une histoire charmante, qui mieux que tout ce que je pourrais dire rendra ma pensée (1).

(1) Fertiault — *Les amoureux du livre.*

Une pauvre veuve à qui son mari, malheureux bibliomane, avait laissé ses livres pour toute fortune, avait porté un à un chez le bouquiniste les précieux volumes, dont elle se séparait avec d'autant plus de regret, qu'elle savait de quel amour ou plutôt de quel culte ils avaient été l'objet. Un seul lui restait. Une note manuscrite lui recommandait de ne s'en défaire qu'à la dernière extrémité ; il était, lui disait-on, d'une très grande valeur et le prix qu'elle pourrait en trouver lui serait d'une précieuse ressource.

Par une froide journée d'hiver où le feu et la nourriture allaient lui manquer, elle prend le vénérable in-folio et lui fait suivre le chemin de tous les autres. Le marchand lui dit que ce livre était d'une trop grande valeur, qu'il ne fait point d'affaires de ce genre ; mais il la prie de lui en laisser copier le titre, au cas où quelqu'une de ses pratiques serait disposée à en faire l'emplette. La pauvre veuve reprend tristement la route de sa mansarde, remportant le volume, bien chagrine de ne pas l'avoir vendu, fière cependant de ne pas l'avoir sacrifié.

A quelques jours de là, un amateur se présente à l'auvent du bouquiniste. Il voit par hasard la note et tombe en extase. C'est un exemplaire d'un livre rarissime qu'il possède aussi ; mais, lacune horrible et qui depuis longtemps faisait son désespoir, il manquait au sien le dernier feuillet.

Tous les renseignements pris, il court au logis de la veuve, parcourant à toute vitesse les rues longues et obscures qui l'en séparent, montant quatre à quatre les marches de l'interminable escalier qui conduit à la triste mansarde. Puis là, il écoute, frappe, écoute encore. Rien, pendant longtemps. Il allait se retirer le désespoir dans l'âme, lorsqu'un léger bruit se fait entendre. Il s'approche et cherche en vain à faire pénétrer ses regards dans la chambre. Tout était hermétiquement bouché avec du papier. Une si étrange précaution lui suggère l'idée d'un malheur. Mouvement soudain de charité, ou élan suprême de bibliomanie, il enfonce résolument la porte. Un réchaud que l'on venait d'allumer était au milieu de la chambre nue et froide, et tous les préparatifs d'un suicide par asphixie étaient évidents

Alors le bibliophile explique à la malheureuse l'objet de sa visite ; mais au lieu de la calmer, l'offre d'une somme considérable, en échange du précieux volume, augmente le désespoir de la pauvre femme. En effet, cruelle ironie du sort, le réchaud était allumé avec des feuilles de papier, et ces feuilles n'étaient au-

tres que les débris de l'incunable. Dans l'exaltation de ses sentiments, dans son ignorance, dans l'horreur de la faim et de la misère, elle avait voulu que le livre que son mari lui avait laissé comme dernière ressource, lui servît au moins à aller le rejoindre.

Le bibliophile regarde cependant autour de lui. Il aperçoit le couvert du volume intact, et, prodige qui devait venir en aide à la fin à sa charité et à sa passion d'amateur, il y trouve le feuillet si longtemps désiré ! Par une pensée généreuse, il double l'offre qu'il avait faite : mon exemplaire, se dit-il, n'en sera que plus certainement unique en se complétant, et il laissa à la veuve une somme assez considérable pour la mettre plus longtemps à l'abri des besoins.

Eh bien ! Messieurs, vérité ou fiction, cette histoire me semble tout au moins l'équivalent d'une apologue qui nous montre ce que peuvent être pour l'âme humaine, pour la société elle-même, un seul livre, une seule page d'un seul livre. Et certes, s'il s'était agi d'un bon livre, au lieu d'un livre rare et qui méritait probablement de l'être, si la pauvre femme avait été en état de le bien lire et de le bien comprendre, l'histoire n'aurait pas eu sa raison d'être.

Que de fois, en effet, de pauvres âmes succombant, non pas aux atteintes du froid et de la faim, mais à celles plus terribles du doute et du désenchantement, ont été relevées et fortifiées par une bonne lecture ! Que de fois la société elle-même, ayant comme pour bien dire perdu sa voie, se livrait au désespoir lorsqu'un bon et grand livre, comme l'Imitation de Jésus-Christ, *l'Exposition* de Bossuet, ou le Génie du Christianisme de Chateaubriand, est venu lui montrer la route qu'elle devait suivre.

Dans notre jeune pays, où l'imprimerie n'est établie que depuis un peu plus d'un siècle, mais où certainement, à proportion de notre population et de nos ressources, elle a déjà pris de grands développements, espérons que tous les beaux livres seront de bons livres, qu'ils viendront toujours au moment où les besoins de la société les réclameront, pour lui inspirer le courage dans ses épreuves, et la guider sous l'œil de Dieu dans l'accomplissement de ses grandes et glorieuses destinées.

LA VERSIFICATION

DES

ANCIENS HYMNOLOGISTES LATINS

II

Les bardes jouissaient d'une popularité méritée. Ils étaient répandus dans tous les pays. Leurs fonctions principales étaient de chanter les hymnes religieuses dans les cérémonies du culte, de propager et de maintenir la doctrine druidique au milieu du peuple. C'étaient eux aussi qui récitaient dans les assemblées publiques les traditions nationales, et, au foyer du chef, les traditions de la famille ; eux qui animaient les guerriers sur le champ de bataille, célébraient leur gloire après le succès, et distribuaient à tous le blâme et l'éloge, avec une liberté que pouvait seule donner un caractère inviolable. Aussi, l'autorité de leurs paroles était grande, et l'effet de leurs vers, tout-puissant sur les âmes. Souvent on les vit dans les guerres intestines de la Gaule, désarmer, par leur seule intervention, des combattants furieux et arrêter l'effusion du sang (1).

D'après les lois de Mœlmud, le devoir des bardes est de répandre et de maintenir toutes les connaissances qui sont de nature à propager l'amour de la vertu et de la sagesse. Aussi se vantaient-ils souvent dans leurs poésies d'être les vrais, les uniques représentants de la science (2). Ce même code de Mœl-

---

(1) Am. Thierry.

(2) Et, pour ne parler que de la science poétique, ils étaient bien plus avancés que maint poète échevelé de nos jours. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire leurs canons poétiques, tous divisés en trois points, comme nos grands sermons.

Les trois premières conditions du génie poétique : — Un œil qui sache contempler la nature ; un cœur qui sache la sentir ; une volonté qui sache la suivre.

Les trois fins de la poésie : — le progrès du bien ; le progrès de l'intelligence ; le progrès du plaisir.

mud leur attribue, en outre, l'éducation de la jeunesse et les appelle un des trois piliers de l'existence sociale ([1]).

Bien que les bardes ne se montrassent pas dès l'abord très sympathiques au christianisme, ils ne lui furent point hostiles. Ils vivaient en rapports excellents avec le clergé et ne dédaignaient point d'habiter les monastères.

Lorsque, fuyant les Saxons, une foule considérable émigra dans la Bretagne ou Armorique, les bardes l'accompagnèrent. Parmi ceux-ci se trouvaient le fameux Taliésin, élevé au monastère de Slancarvan et converti, dit-on, par le moine Gildas ; le barde St-Julio ou Ysulio et St-Hervé l'aveugle. Le christianisme allait désormais épurer la poésie druidique sans l'effacer ([2]).

Je dis : sans l'effacer. En effet, l'influence des bardes, soumise à bien des fluctuations, depuis l'établissement de la foi chrétienne, ne se perdit point. Le vieil esprit de la nation avait pénétré trop avant, et comme le remarque Zeuss, les Celtes étaient *morum priscorum tenacissimi.* Ce ne fut que sous le règne d'Elizabeth en Angleterre, que l'ordre bardique, cessant de tenir ses assemblées vingt fois séculaires, disparut complétement. Il n'est donc pas étonnant que la Gaule fut et demeura, même sans le vouloir, tout imprégnée de leur génie ; que les chants nationaux et religieux furent connus de tout le monde, et qu'on ne songea pas même, dans les premiers temps, à faire des vers sur un autre mode que celui des bardes.

Une autre remarque — celle de Mr de Montalembert — nous explique un autre fait. « Ce qui imprime, dit-il, un caractère uniforme et très reconnaissable à tous les saints moines d'ori-

---

Les trois propriétés d'une imagination saine : — distinguer ce qui peut être ; ce qui doit être ; ce qui est vraisemblable.

Les trois qualités indispensables du langage poétique : — la pureté ; l'abondance ; la facilité.

Les trois choses qu'il faut nécessairement comprendre en poésie : — le grand ; le petit, et leurs correspondants.

Les trois gloires de la poésie : — faire l'éloge du bien ; perpétuer le souvenir des choses remarquables ; fortifier les bons sentiments.

Les trois puretés de la poésie : — la pureté de la vérité, du langage, des conceptions.

Trois choses que la poésie doit être parfaitement : — parfaitement savante ; parfaitement animée ; parfaitement naturelle.

(1) Les deux autres piliers étaient le chef et l'agriculture.

(2) V. de Montalembert, *Les moines d'Occident :* Liv. VII, ch. IV, et Liv. X, ch. II.

gine celtique, c'est leur goût effréné pour les voyages lointains et fréquents." Dieu, sans doute, voulait en faire — comme il en fait encore aujourd'hui — des missionnaires de la science et de la foi.

Au commencement du cinquième siècle, St Patrice avait établi dans la ville d'Armagh une école, que prirent pour modèle une foule d'autres qui s'élevèrent dans toutes les parties de l'Irlande, à Lenmore, Bangor, Clonfert, Clonard, etc., etc. Cette île devint le centre de la science qui rayonna dans toute l'Europe. Les traditions des langues grecques et latines elles-mêmes s'y conserva, comme dans un sanctuaire. Tandis que la jeunesse de toute l'Europe y accourait, les maîtres, à leur tour, se distinguèrent et se répandirent sur le continent. Les plus célèbres d'entre eux furent Siadhal ou Sedulius, Seachnall ou Secundinus, fils de Dareca, sœur de St Patrice. — Aux sixième et septième siècles, St Columba, l'apôtre de l'Ecosse ; St Columban, fondateur de Luxeuil et de Fontaine en France, de Bobbio en Italie, et disciple de St Columba ; St Gall, qui fonda le monastère fameux de son nom en Suisse ; St Roding, fondateur de Beaulieu en Argonne ; St Furcy, fondateur de Lagny ; St Liévin, qui prêcha la foi aux Gantois. — Au huitième siècle, St Virgile, évêque de Salzbourg, et ses compagnons de prédication en Bavière ; St Declan et St Alto, Dobdan, dit *le grec*, évêque de Chiemsée en Bavière ; les grammairiens Colchus ou Cœlchu le sage, Cruindmelus et Malrachanus. — Au neuvième siècle, Clément, qui fut appelé à la cour de Charlemagne ; le moine Dicuil ou Dichuil, auteur de *De mensura orbis terræ ;* Claude ; Dungal, chargé par Charlemagne d'instruire la jeunesse de Pavie ; Mannon et Jean Scot Erigène — natif d'Erin — qui vinrent en France à l'époque de Charles-le-Chauve, etc.

J'ajoute que St Ambroise, qui introduisit les hymnes latines dans la liturgie, était gaulois d'origine et qu'il connaissait évidemment le rythme celtique. Il composa soixante et dix-sept de ces hymnes, qui furent le type de celles qui suivirent. St Augustin, St Paulin et d'autres étaient de la même école de Milan.

Je conclus qu'il est possible et naturel de trouver le cachet bardesque, et surtout irlandais, dans les poésies latines contemporaines. Cette possibilité est passée à l'état de fait et je n'aurai guère que des exemples à citer, pour vous permettre de le constater.

III

On divise ordinairement les hymnes chrétiennes latines en trois catégories.

La première conserve les traditions classiques. Ce sont les mètres d'Horace. Je n'en parlerai pas.

La seconde prend pour base la prononciation vulgaire, dans laquelle les syllabes deviennent longues ou brèves par l'accent tonique plutôt que par la quantité.

La troisième comprend les cantiques dans lesquels, sans aucun égard à la quantité, les syllabes deviennent longues ou brèves, selon la place qu'elles occupent dans les frappés ou dans les levés du rythme — l'*arsis* ou la *thesis*.

C'est la classification de Dübner, qui a oublié d'observer l'al litération, l'assonance, le parallélisme, etc., et surtout la rime dans les hymnes de la seconde et de la troisième catégorie, et dans les plus anciennes de la première.

Voici deux stances de St Ambroise :

*S*plendor *P*aternæ gloriæ
De *l*uce *l*ucem profer*ens*,
Lux lucis et fon*s lumin*is
*D*iem *d*ies illumin*ans*.

Somno refectis artubus
Spreto cubili surgimus
Nobis, Pater, canentibus
Adesse te deposcimus.

Ces vers sont iambiques et présentent la réunion de toutes les conditions de la *Dan direach amus*.

Un poème de St Augustin, contre les Donatistes, est entièrement en vers monorimes de 16 syllabes chacun, et coupés en deux hémistiches de 8 syllabes. C'est aussi le *Dan direach*.

Sæculi finis est litus, tunc est tempus separare
Quando retia ruperunt, multum dilexerunt mare.

Cajus, *Cœlius* ou *Cæcilius* Sedulius — dont le nom est sans doute *Siadhal* — dans le *Carmen Paschale* ou vie poétique de Notre-Seigneur, en cinq livres, écrite au Ve siècle, semble avoir voulu éviter la mélodie bardesque ; il n'a pu s'en affranchir entièrement, et bien des vers la trahissent.

Voici le commencement du livre cinquième :

Has inter virtutis opes jam proxima Paschæ
Cœperat esse dies, Domini cum gloria vellet
Ponere mortalem, vivamque resumere carnem
Non aliam, sed rursus eam, quam munere plenam
Lucis ab infernis relevans ad sidera duxit.....

L'assonance, l'allitération, etc., s'y retrouvent. Il en est de même dans cette hymne justement attribuée à Sédulius, et dont une partie a passé dans la liturgie de l'Eglise. On l'appelle *Hymnus abecedarius*, parce que chaque strophe commence par une lettre différente et dans l'ordre de l'alphabet.

A solis ortus cardine
Ad usque terræ limitem,
Christum canamus principem
Natum Maria Virgine.

Beatus auctor sæculi
Servile corpus induit,
Ut, carne carnem liberans,
Ne perderet quos condidit ....

Vers la même époque, Secundinus, fils de Restitutus et de Dareca — né en 384, m. en 459 — et évêque de Domnach, composa une hymne alphabétique en l'honneur du grand patron de l'Irlande. Ces vers n'ont de latin que les mots :

Audite, omnes amantes
Deum, sancta merita,
Viri in Christo beati,
Patrici Episcopi.

Quomodo bonum ob actum,
Similatur angelis ;
Perfectamque propter vitam,
Æquatur apostolis.

Fortunat — *Venantius, Honorius, Clementianus Fortunatus* — arriva en Gaule au milieu du sixième siècle. Il fut bien accueilli par Sigebert, roi d'Austrasie, et célébra, dans une épithalame, le mariage de ce prince avec Brunehaut — 566. Il mourut évêque de Poitiers — 609 ? — Ses poèmes, dont le style est prétentieux et négligé, sont un monument historique précieux. Il est

auteur d'une vie de St Martin de Tours, en quatre chants, basée sur le même ouvrage de Sulpice Sévère, et précédée d'une dédicace en distiques à Grégoire de Tours. Il composa aussi le *Pange lingua ..... lauream*, et le *Vexilla Regis*, qui furent introduits, avec quelques modifications, dans le bréviaire romain. Voici deux des strophes originales :

Vexilla regis prodeunt
Fulget crucis mysterium,
Quo carne carnis conditor,
Suspensus est patibulo.

Salve ara, salve victima
De passionis gloria,
Qua vita mortem pertulit,
Et morte vitam reddidit

On peut à la suite citer St Columban, dont Zeuss a transcrit quelques *monosticha :*

Omnibus est mundi melior sapentia gazis.
Disce sed a doctis, indocto ipse doceto.
Tantum verba *valent quantum mens sentiat* illa.

Ce dernier est surtout remarquable pour l'assonance *interne* des mots.

Voici maintenant des vers du VIIe siècle, beaucoup plus remarquables que tous les autres. Ils sont en l'honneur de St Birin, appelé "l'exilé romain" et envoyé par le pape Honorius I, pour évangéliser les Saxons occidentaux :

Dignus honore pater micat aureus ecce Birinus :
Sanctus adest omni dignus honore pater.
Exsul ad hunc populum qui venit ab urbe Quiritum ;
Pro Christo pergens, exsul ad hunc populum
Hostica barbaries omnis sedatur ab illo ;
Deque lupo fit ovis hostica barbaries.
Liber adest populus, sub longo tempore servus ;
Nunc Christo famulans, liber adest populus.
Sit benedicta dies in qua maris alta petisti ;
Huc quæ te duxit sit benedicta dies [1].

(1) V. Edelestand du Méril, poésie inédites du moyen-âge.

Ceux-ci sont extraits du *Liber pœnitentialis* de Théodore l'Asiatique, qui visita l'église d'Angleterre au VIIe siècle, et y fit fleurir les lettres grecques et latines :

Te nam, sancte speculator,
Verbi Dei digne dator,
Pontificum ditum decor,
Haeddi, pie presul, precor,
Pro me tuo peregrino
Preces funde Theodoro (1).

St Adhelm, évêque des Saxons occidentaux, écrivait au commencement du VIIIe siècle. C'était un homme très-savant : ses vers valent mieux que sa prose. " Cet homme de race germanique, dit Montalembert, en qui l'on aimerait à trouver quelque chose de sauvage et de primitif, se complait aux tours de force littéraires, aux acrostiches, aux énigmes, à l'allitération, aux jeux de mots, aux périphrases, aux redondances puériles et grotesques, enfin à tous les raffinements de la décadence hellénique et latine."

Je transcris six vers :

Summi satoris solia
Sedit qui per cathralia,
Alti olympi arcibus
Obvallatus minacibus,
Cuncta cernens cacumine
Cœlorum summo lumine....

Je pourrais ajouter le *Lauda Sion* de St Thomas d'Aquin ; mais vous le savez par cœur. Les autres hymnes de St Thomas, quoique de mètres différents, renferment toutes les qualités requises par l'ancienne poésie irlandaise.

Le *Stabat Mater* du B. Jacopone de Todi, écrit au XIV siècle, est rythmé sur le *Lauda Sion.*

Thomas de Celano, l'ami et le disciple de St François d'Assise, au commencement du XIII siècle, et reconnu aujourd'hui pour être l'auteur du *Dies iræ*, composa une hymne en l'honneur de son séraphique père.

---

(1) *Haeddi* ou Hedda, que l'auteur appelle *sancte speculator*, en traduisant le grec *episcopos*, était l'évêque de Winchester.

En voici une strophe ; c'est la première de trente :

Fregit victor virtualis, hic Franciscus triumphalis
Crucis adversarium ;
Crucis lator cordialis, princeps pugnæ spiritalis,
Insignis amantium.

Enfin, les caractères de la mélodie celtique vont s'effaçant dans les chants latins ; la rime survécut la dernière, et l'on a fait depuis des hymnes à la manière d'Horace, dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Vous pourrez vous procurer aisément les recueils de Santeuil, de Coffin et d'autres latinistes. Il faut l'avouer, ce que l'on a voulu gagner en élégance et en soi-disant poésie, on l'a perdu assurément en simplicité, en foi et en piété chrétiennes. La renaissance a fait là ce qu'elle a fait dans tous les arts : elle a perfectionné l'expression d'idées rétrécies.

Vous me pardonnerez aisément, lorsque vous les aurez lues, les longues pièces entières par lesquelles je termine. Elles répondent à mon but ; elles ont une valeur littéraire réelle ; vous ne les avez trouvées nulle part, car elles sont presque inédites. Avec leur parfum antique, elles vous laisseront tout le charme de la nouveauté.

E CANTIONIBUS NATALITIIS

Altitudo, quid hic jaces
In tam vili stabulo ?
Qui creasti cœli faces,
Alges in præsepio.
O quam mira perpetrasti,
Jesu, propter hominem !
Tam ardenter quem amasti
Paradiso exsulem,
Paradiso exsulem.

Fortitudo infirmatur,
Parva fit immensitas,
Laboratur, alligatur,
Nascitur æternitas !
O quam mira, &c., &c.

Premis ubera labellis,
Sed intactæ Virginis ;
Ploras uvidis ocellis,
Cœlum reples gaudiis.
O quam mira, &c., &c.

(*Ignoti auctoris.*)

E CANTIONIBUS B. M. V.

Tandem audite me,
Sionis filiæ ;
Ægram respicite,
Dilecto dicite :
Amore vulneror,
Amore funeror.

Fulcite floribus
Fessam languoribus ;
Stipate citreis
Et malis aureis ;
Nimis edacibus
Liquesco facibus.

Huc odoriferos,
Huc soporiferos
Ramos depromite,
Rogo, componite :
Ut phœnix morior,
In flammis orior.

An amor dolor sit,
An dolor amor sit,
Utrumque nescio ;
Hoc unum sentio :
Blandus hic dolor est,
Qui meus amor est.

Quid, amor, crucias ?
Aufer inducias :
Suavis tyrannus est ;
Momentum annus est ;
Tam tarda funera
Tua sunt vulnera !

Jam vitæ flamina
Rumpe, o anima !
Ignis ascendere
Gestit, et tendere
Ad cœli atria :
Hæc mea patria.

(*Ignoti auctoris.*)

Ce chant est fort beau : la mélodie est d'une grande douceur ; la latinité, à peu de chose près, est celle de l'âge d'or. On n'y

rencontre pas les subtilités de mauvais goût d'une piété puérile, mais on y éprouve un sentiment qui ressemble beaucoup à l'amour profane.

E CANTIONIBUS B. M. V.

Mariæ, dum spiro,
Favorem requiro,
Amorem suspiro
Medullitus.

Hanc mœstus imploro,
Hanc lætus honoro,
Hanc semper adoro,
Animitus.

Altare hoc tangunt,
Peccata qui plangunt,
Futura quos angunt
Judicia.

Mortales venite,
Hanc aram subite,
Hæc dirigit vitæ
Curricula.

Regina bonorum,
Fortuna honorum,
Corona donorum,
Cœlestium,
Da Dei amorem,
Peccati horrorem,
Virtutis odorem
Perpetuum.

Illumina mentem,
Confirma languentem,
Adure currentem
Velocius,
Pericula pelle,
Et hostes repelle,
Ad cœlum appelle
Nos ocyus.

Accurrimus rei,
Ad te, Mater Dei,
Et anchoram spei
Hic figimus;

Quod via erranti,
Quod spes invocanti,
Quod salus amanti
Sis, credimus.

(*Ignoti auctoris.*)

AD PUERULUM.

Ut quid jubes, pupole ?
Quare mandas, filiole,
Carmen dulce me cantare
Cum sim longe exsul valde
Intra mare,
O ! cur jubes canere !

Magis mihi miserale
Flere libet puerale,
Plus plorare quam cantare,
Carmen tale jubes quare ?
Amor care,
O ! cur jubes canere ?

(Gottschalkii, *monachi*).

MONIALIUM ET HELOÏSÆ NÆNIA JUXTA SEPULCHRUM ABELARDI.

Moniales :

Requiescat a labore
Doloroso et amore !
Unionem cœlitum
Flagitavit :
Jam intravit
Salvatoris adytum.

In obscura tumbæ cella
Alma micat justo stella ;
Instar ipse siderum
Refulgebit,
Dum videbit
In fulgore Dominum

Heloïsa :

Salve, victor sub corona,
Sponse in nitente cona (*figura*) !
Millibus cum lacrymis
Quem salutat,
Tua nutat
Vidua in tenebris.

In æterna mihi junctum
Amo dignior defunctum
Beatorum sòcium.
Mors piavit
Quæ sanavit
Insanatum animum.

Tecum fata sum perpessa,
Tecum dormiam defessa,
Et in Sion veniam.
Solve crucem,
Duc ad lucem
Degravatam animam.

Sanctæ feminæ, favete !
Consolare, Paraclete !
Audin' ? Sonat gaudia
Cantilena
Et amœna
Angelorum cithara.

Moniales :

Requiescat a labore
Doloroso et amore !
Unionem cœlitum
Flagitabant :
Jam intrabant
Salvatoris adytum.

(*Ignoti auctoris, antiqui certe.*)

L'abbé Hyac. Martial.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

V

PENDANT LE VOYAGE

Le soleil du lendemain éclaira Vercingétorix et son escorte courant sur la via Domitia, à une distance de Narbonne déjà trop grande pour qu'il pût appréhender d'être atteint par aucune troupe nombreuse de cavaliers réguliers, attendu qu'il usait de relais disposés sur sa route par les soins d'un collier-d'or qu'il avait dépêché en fourrier, avantage dont devaient être nécessairement privés les légionnaires lancés à sa poursuite.

Aux bois succédaient sur leur route les vignes aux pampres roses, à cette époque de l'année, les champs dorés de céréales qui attendaient la moisson, et de vastes pâturages où les cavales échevelées et les chevaux de bataille au front pensif s'arrêtaient pour les regarder passer. Puis le char, les colliers-d'or et leurs suivants (1) rentraient en forêt ; car les Gaules, en ce temps, avaient bien plus de bois que de prairies et plus de prairies que de terres cultivées, bien que l'agriculture y fût fort avancée et pratiquée par toutes les nations (2).

(1) Chaque collier-d'or avait au moins deux suivants, compagnons plutôt que serviteurs, pris parmi les guerriers de la nation, et qui pouvaient devenir colliers-d'or à leur tour, après quelqu'action d'éclat.

(2) Les Grecs s'attribuent l'honneur d'avoir introduit le froment en Europe, où Cécrops l'aurait importé d'Egypte ; c'est erroné. Le blé, en gaëlique, *greun*, *segal* et *bleut*, d'où bluterie, blutage, fut importé avec l'orge par les *Némèdes*, fils de *Nemheidh*, le père des Gaulois. Ce fut *Coll*, chef kimri, qui l'introduisit dans Albion—Angleterre—où l'on ne cultivait que le seigle et l'avoine. *Elldud* y introduisit la charrue.

Après quelques heures de course sous les grands hêtres, les chênes majestueux, les charmes et les bouleaux aux feuilles argentées et toujours frissonnantes, les grands prés s'ouvraient de nouveau devant eux, mais ici paissaient des génisses, des troupeaux innombrables de mouflons ou de moutons (1), et des taureaux de guerre. Quelquefois un renne ou un élan (2), un cerf ou un chevreuil poursuivi par des loups, émergeait du bois, faisait une grande randonnée dans la vallée et retournait sous le couvert ou disparaissait au fond de quelque vallon. Et puis revenaient les terres de labour, livrant leur chevelure blonde aux caresses de la brise, ou follement agitée sous le souffle du vent ; et encore, dans le lointain, suspendu au flanc de la montagne, couronnant la colline ou s'allongeant au bord de la rivière, un village aux maisons grises, couvertes de grands toits de chaume, ou l'enceinte fortifiée d'un bourg ou d'une ville.

Au premier village qu'ils traversèrent, Octavia ne put réprimer un geste d'horreur en voyant, sur les portes des maisons, des têtes et des mains humaines clouées à côté d'oiseaux de proie aux ailes déployées ou de mufles de bêtes féroces. Cependant, au seuil de ces maisons, sous ces hideux trophées, jouaient des enfants roses, ou se tenaient de belles jeunes femmes, qui les regardaient passer avec un sourire.

Le contraste entre la coutume et le caractère des habitants lui parut encore plus grand, quand ils entrèrent dans l'une de ces habitations, pour y demander l'hospitalité pour la nuit.

Le joyeux empressement dont ils devinrent l'objet de la part de tous, les timides caresses que les petits enfants adressaient à Octavia, dont le costume étranger attirait surtout leur attention, les prévenances dont les femmes l'entourèrent, firent comprendre à la fiancée de Vercingétorix que l'hospitalité était un devoir pratiqué comme un culte, dans les Gaules, et c'était vrai. Tandis que de l'autre côté du Rhin on faisait mourir les étrangers qui s'aventuraient en Germanie, une loi gauloise punissait de mort quiconque refusait l'hospitalité à un passant, fût-il d'un peuple en guerre avec la nation.

---

(1) On sait que nos moutons ne sont que des mouflons perfectionnés par des soins et des croisements intelligents.

(2) N'existant plus dans les Gaules, où il n'est resté que le cerf et le chevreuil.

Bientôt, un assez grand nombre de guerriers, de femmes et d'enfants se groupa devant la porte ; cependant personne n'osa entrer, autant par instinct de discrétion que parce que Vercingétorix avait demandé l'hospitalité à un collier-d'or, et que le respect retenait les curieux. Il était pourtant facile de deviner combien était grande l'avidité de nouvelles qui faisait fermenter le rassemblement, dans lequel les hommes ne montraient pas moins d'empressement que les femmes.

Pendant ce temps, il se préparait, à l'intérieur, un de ces repas homériques dont on trouve encore des traces dans la classe aisée des campagnes de France, un de ces festins que nous appelons pantagruéliques, depuis Rabelais, l'esprit le plus joyeux et le plus fécond qu'aucune nation ait produit. La moitié d'un urus, un élan tout entier, l'un de ces porcs croisés avec les sangliers de la forêt, si nombreux alors, un chevreuil et deux moutons rôtissaient dans la cour, tandis que d'autres viandes énergiquement relevées d'épices et d'aromates cuisaient dans une gigantesque marmite, à côté d'une chaudière où cent livres de poisson bouillaient dans un petit lac de vin. Les serviteurs remplissant les amphores (1), les filles du chevalier dressant et parant une grande table ronde, le bouillonnement des marmites, les joyeuses flambées du foyer, le babil des enfants et les propos bruyants des colliers-d'or emplissaient la vaste salle de mouvement, de gaîté et de cet air de gracieux avénement qui accueillent des parents aimés ; on eût dit une fête de famille. Aussi, la jeune Romaine regardait-elle tout ce qui l'entourait avec un étonnement ému et reconnaissant.

Pendant ces apprêts, le maître de la maison montrait à ses hôtes les vases et les coupes d'or et d'argent (2) qui contrastaient si étrangement, dans les demeures gauloises, avec le reste de l'ameublement, ne consistant guère qu'en tables et en siéges

---

(1) Ce furent les Gaulois qui inventèrent les barils et conservèrent le vin dans des vaisseaux de bois ; les autres peuples le gardaient dans des outres, des jarres ou des amphores.

(2) Les Gaulois exploitaient de nombreuses mines d'or, d'argent, de fer et de cuivre. On a prétendu que l'exploitation des mines leur avait été enseignée par les Phéniciens ; c'est une supposition absurde et un anachronisme, car les Phéniciens, qui n'avaient pas de mines chez eux, ne pouvaient pas enseigner une industrie qu'ils ignoraient, et les Gaulois exploitaient des mines avant d'entrer en relation avec les Phéniciens. Ce furent eux aussi qui inventèrent le placage de l'argent sur les autres métaux.

de bois grossièrement faits, en lits, en couvertures et en tapis de peaux de bêtes, avec le casque, le bouclier et les armes du père de famille — *pen-teulu*, tête de maison — appendus à la muraille. Enfin le chevalier ouvrit avec respect un grand coffre aux angles ferrés d'argent. Octavia laissa échapper un cri d'effroi et se recula vivement : il était plein, jusqu'en haut, de têtes coupées, soigneusement embaumées; c'étaient les archives de la famille, les titres de noblesse du collier-d'or, en un mot les têtes des ennemis d'un certain renom immolés ou vaincus par les ancêtres ou par lui-même, et rapportées au village pendues à la crinière des destriers. Au cri de la jeune femme, tous les colliers-d'or rirent longuement, et leur hôte eut un sourire d'orgueil en laissant retomber le lourd couvercle sur tous ces fronts de guerriers, alors pâles et glacés, sans haine, sans colère et sans pensée.....

Quand les femmes et les enfants eurent tout préparé, les chevaliers s'assirent autour de l'immense table ronde qui occupait le milieu de la salle, et leurs suivants formèrent derrière eux un autre cercle, symbole de leur égalité entre eux, tant à la table des patrons qu'au cercle des écuyers. Ces écuyers, compagnons des chevaliers gaulois, dit Posidonius, sont toujours près d'eux, à la table du festin ou à la *fête des lances* — Korol ar Khlège — et partagent toutes leurs fortunes ; ils sont aux chevaliers ce que les dévoués sont aux héros ou aux grands chefs avec lesquels ils ont formé fraternité — *brodeurde*, en breton.

Le souper, servi par les enfants de la maison, selon la coutume gauloise, coutume qui s'est conservée assez avant dans le moyen âge, le souper, disons-nous, se prolongea jusqu'à la fin de la première veille — neuf heures du soir — puis les jeunes femmes du logis emmenèrent Octavia, pour qui elles avaient des attentions de véritables sœurs ; les colliers-d'or s'étendirent sur les fourrures qui couvraient le sol et quelques minutes plus tard, ces hommes vaillants et simples, suivant l'expression de Strabon, dormaient comme on sommeille après seize ou dix-huit heures de chevauchée.

Le lendemain, au point du jour, Vercingétorix et sa fiancée allaient quitter leur hôte, pour continuer leur voyage, quand, par hasard, l'un de ses dévoués nomma le jeune chef. En entendant ce nom déjà illustre, le Gaulois fit un mouvement de surprise et son visage parut s'épanouir d'orgueil.

— Femme, cria-t-il joyeusement à sa compagne debout sur

le seuil de leur demeure, entourée de tous les siens, femme, notre maison est comme un némède — un temple — car le Génie des Gaules s'est réveillé ce matin sous notre toit !

Ensuite, il fit à Vercingétorix une question que les lois de l'hospitalité lui interdisaient d'adresser à son hôte avant qu'il ne le connût, mais qu'en ce moment son patriotisme excusait :

— Où vas-tu, maintenant ? lui demanda-t-il.

— A Gergovia.

— Et quand nous conduiras-tu contre les Romains ?

— Avant la fin de cette lune.

— J'y serai !

— Et moi aussi ! s'écria avec enthousiasme un grand adolescent qui avait jusqu'alors regardé et écouté, la tête appuyée à l'épaule de sa mère ; car, ajouta-t-il fièrement, avant la fin de cette lune j'aurai quatorze ans !

Vercingétorix sourit en voyant tant de belliqueuse ardeur dans les yeux de l'enfant, et désireux de récompenser les soins dont ses hôtes avaient accablé sa belle amie, il lui dit : Veux-tu que je sois ton patron (1) ?

— Oh ! fit la mère, émue jusqu'aux larmes, ce serait trop d'honneur !

En effet, l'honneur était si grand, que le père ne put articuler un mot !

— Comment t'appelles-tu ? demanda Vercingétorix.

— Luern (2), répondit-il en fixant le chef et ne pouvant croire à une telle fortune.

Le brenn (3) vint à lui, tira son poignard, lui coupa une mèche de cheveux sur le front et lui dit : Tu es à moi ! Puis étant monté sur son char : Dans quinze jours, sous Gergovia ! leur cria-t-il. Il partit, et disparut bientôt avec son escorte dans un nuage de poussière.

Leur voyage dura encore six jours.

Vercingétorix et Octavia, esprits élevés, cultivés et sérieux

---

(1) Jusqu'à 14 ans, les garçons étaient laissés aux soins de leur mère. A cet âge, ils se choisissaient un patron et ils étaient armés dans une fête à laquelle étaient conviés les parents et les amis de la famille. L'adoption se faisait, comme nous l'avons dit plus haut, en coupant une mèche de cheveux sur le front de l'adolescent.

(2) *Luern* ou *Louarn*, en gaëlique, le Renard.

(3) On sait que le *brenn* était le chef militaire de la nation.

tous les deux, charmaient les ennuis de cette longue route en parlant tour à tour d'eux-mêmes, du passé et de l'avenir des contrées qu'ils traversaient ; car pour elle, Vercingétorix personnifiait les Gaules. Ce n'était pas seulement un homme jeune, intelligent et beau qu'elle aimait et à qui elle s'était vouée, c'était à une race fière, généreuse et vaillante plus qu'aucune autre ; et c'était à cette race, identifiée dans le héros qu'elle aimait, qu'elle avait sacrifié César, et pour qui elle rompait à jamais avec les oppresseurs ! C'est en raison de ce champ si vaste, ouvert à sa pensée, que tout ce qu'elle voyait : les bois, les montagnes, les fleuves, les villes, les mœurs et les vertus des peuples à travers lesquels elle passait, lui parlait de son amour ; c'est aussi pour cela que, lorsqu'il l'entretenait de son pays, de sa religion et de ses coutumes, il semblait à Octavia que le fils de Celtill n'avait pas cessé de lui parler d'eux-mêmes. De son côté, le grand-brenn, qui n'avait que deux amours, deux pensées, deux passions, sa patrie et sa fiancée, se plaisait tant à parler de l'une, religieusement écouté par l'autre.

— Je ne sais, lui disait-elle, si c'est ta voix qui me charme, ton éloquence qui me séduit, ou la supériorité de ta croyance qui s'impose à mon esprit, mais il me semble, à mesure que tu m'expliques tes triades (1) et le ternaire (2) de tes prêtres, que des flots de lumière inondent un monde où je ne voyais d'abord que des ténèbres, que de nouveaux horizons s'ouvrent devant moi, que mon regard y plonge et voit à des distances incommensurables !...

— C'est, en effet, la lumière qui se fait, répondait Vercingétorix en souriant, mais écoute ; car, plus tu sauras, plus cette lumière se fera vive et éclatante ; si vive, si éclatante, que tes beaux yeux, mon Octavia, se fermeront éblouis !... Et il poursuivit :

— Je t'ai dit que nous n'avions qu'un Dieu : c'est *Hésus*, le *terrible*, que nos triades appellent aussi *Diana*, c'est-à-dire l'*In-*

(1) Résumé des enseignements du druidisme.

(2) Les trois unités primitives, en autres termes *Trinité gauloise.* — Le nombre trois domine tout dans les Gaules : les trois cercles de l'existence ; les trois ordres de la hiérarchie druidique ; les trois classes de la nation ; les trois rangs de la chevalerie ; les triades, dans lesquelles les enseignements sont trois par trois ; les chants des bardes, qui sont toujours en tercets — sentences ou poésies dont le sens est toujours complet en trois vers ; ces vers sont le plus souvent de trois pieds.

connu ! C'est celui dont la présence invisible remplit d'une horreur indéfinissable les profondeurs des bois-sacrés et l'immensité ; celui qui est partout. C'est ce puissant *Inconnu* que nos prêtres redoutent de rencontrer sous les voûtes des chênes ; c'est celui que nous craignons, nous qui ne craignons rien.

Il eut pour fille *Eire*, reine d'Occident, de la Lune et de la Nuit, de cette Nuit d'où émane le monde. Eire est la nature, fille de l'Eternel ; nos prêtres l'appellent Koridwen (1). Or, voici ce qui arriva au commencement :

Koridwen, reine de la Nuit, qui retient toutes sciences, a mis les six plantes efficaces (2) dans la chaudière d'airain, entourée des perles de la mer. Le *Nain*, c'est-à-dire le *Voyant*, *Gwyon*, est auprès, veillant sur le vase et mêlant le breuvage. Trois gouttes brûlantes rejaillissent sur sa main ; il la porte vivement à ses lèvres, par un mouvement instinctif en se sentant brûler ; aussitôt la science universelle se dévoile à lui. Koridwen irritée s'élance pour l'anéantir ; il fuit, poursuivi par elle d'une course effrénée, et tous deux prennent tour à tour mille formes diverses, l'un pour échapper, l'autre pour atteindre. Enfin Gwyon s'étant changé en grain de blé, Koridwen, qui s'est métamorphosée en poule noire, le saisit et l'avale. Elle conçoit et met au monde un enfant merveilleusement beau, qui reçut le nom de *Taliésin*, c'est-à-dire *Front rayonnant*. Taliésin, incarnation de Gwyon, est la personnification de la science, et spécialement de notre organisation religieuse ; c'est le druidisme fait homme. Et c'est pour cela que son nom fut donné à mon aïeul, car il est si savant et si sage, qu'on assure que c'est l'esprit de Taliésin ou Gwyon qui l'anime et l'inspire.

C'est Gwyon qui a écrit sur des pierres les arts et les sciences du monde, et c'est lui qui a composé les premières poésies.

Gwyon porte encore un autre nom ; on l'appelle *Teutatès* — Tut-Tat — le père des hommes ; c'est à lui que sont dédiés les *Cairns*, ces monceaux de pierres innombrables que tu as déjà remarqués.

De même que Koridwen, Teutatès ou Gwyon règne dans la

---

(1) C'est de ce nom qu'est dérivé celui de Korigan, que les Bretons de nos jours donnent à de petits génies qui, selon le préjugé des campagnes d'Armorique, habitent les cairns et les dolmens, qu'on trouve encore en grand nombre dans le pays.

(2) Ces plantes sont : 1° le *silage* ou *herbe d'or* ; 2° la *jusquiame* ; 3° le *samolus* ; 4° la *verveine* ; 5° la *primevère*, et 6° le *trèfle*.

Nuit, dont il a retiré ses enfants, les Gaulois ; car c'est nécessairement la nuit qu'il a tiré la terre du cahos ; c'est pourquoi notre astronomie compte par nuits et non par jours, comme les Latins et les Grecs ; c'est-à-dire que nous comptons par lunes et non par soleils.

Mais si Gwyon a été l'ordonnateur du monde, il n'en a pas été l'auteur ; il n'est pas l'Etre universel et nécessaire, le principe de la vie, la *cause première*; celui-là, c'est *Hésus* (1).

Dans ses rapports avec les hommes, il délègue à des agents le soin d'exécuter ce qu'il a ordonné. C'est ainsi que nous avons *Camul*, qui est le génie de la guerre ; *Tarann*, le génie qui règne dans les airs, le tonnerre ; *Belen*, le guerrier aux cheveux d'or, aux rayons de flamme, le roi du soleil qui réchauffe le cœur des braves, qui fait mûrir la vigne et les plantes salutaires, pour l'homme affaibli par la souffrance ou les années.

Mais ce ne sont point des dieux, puisque l'on voit des hommes de notre pays défier Tarann et opposer leur bouclier à ses foudres, sans que nos prêtres les accusent de sacrilége.

Ce que je t'ai rapporté de Koridwen et de Gwyon, de la lutte de la Nature et de l'Esprit, s'est passé sous l'œil du terrible Inconnu, et il l'a permis, comme il a voulu que Koridwen donne le jour au *Bien* et au *Mal ;* car elle est la mère de *Creiz-Viou*, symbole de la vie, et d'*Avank-Du*, le crocodile noir, qui a causé le déluge, en faisant déborder les eaux du grand lac, quand il s'y est plongé.

Nous appartenons à Koridwen, puisque nous appartenons à la Nature, mais nous avons reçu la révélation de l'Esprit, soit de Gwyon. C'est pourquoi il dépend de nous de faire le bien ou le mal, et c'est pour éclairer notre conscience et diriger nos actions, que les triades ont été faites, car elles nous enseignent ce que nous devons croire et ce que nous devons faire pour atteindre à *Gwynfyd* — le cercle du bonheur, le ciel.

Ce que nous devons faire est résumé dans ces trois principes :

Obéir aux lois de Dieu ;
Faire le bien de l'homme ;
Cultiver en nous la force — la vertu.

Ces trois principes de la sagesse nous indiquent toutes nos

(1) *Euzuz*, en breton, qui inspire la terreur. De là le nom de Hésus-le-terrible. (o) Voir note III.

obligations envers Dieu, envers les autres et envers nous-mêmes.

Ce que nous devons croire, c'est qu'il n'y a qu'un Dieu, qui est sans commencement et qui ne peut avoir de fin, car il est.

Dieu unique, il n'est ni le destin, ni la fatalité ; il est ce que rien ne fait pencher ni d'un côté ni de l'autre ; la pierre de l'équilibre est son symbole (1).

Il y a trois cercles de l'existence : le cercle de la région vide ou de l'infini, où, excepté Dieu, il n'y a rien de vivant ni de mort, et nul autre que Dieu ne peut le traverser ; le cercle de migration, où tout être animé procède de la mort (2), et l'homme le traverse ; et le cercle de félicité, où tout être animé procède de la vie, et l'homme le traversera dans le ciel. (Triade 12.)

Tout être, excepté Dieu, a eu un commencement, mais aucun être n'aura de fin. (Triade 39.) Tout être a reçu de Dieu une individualité absolument distincte de tout autre être, un génie spécial, un principe propre de mémoire et de perception, une vocation personnelle. (Triades 33, 34, 37.) Mais l'être, au moment de sa création, n'a pas conscience de ces dons, qu'il porte en lui à l'état latent. Il est créé au moindre degré de toute vie, dans *Aunufu*, l'abîme ténébreux, le fond d'Abred (3). Là, enveloppé dans la nature, soumis à la nécessité (4), il monte obscurément les degrés successifs de la matière inorganique, puis organisée. (Triades 13, 14, 15.) Sa conscience s'éveille enfin, il est homme. Trois choses sont primitivement contemporaines : l'homme, la liberté, la lumière. (Triade 22.)

Avant l'homme, il n'y avait dans la création que la fatalité des lois physiques ; avec l'homme, commence le grand combat de la

---

(1) On trouve encore beaucoup de ces monuments en France et en Irlande. Ils se composent d'une énorme pierre posée en équilibre sur un autre grand monolithe. On les appelle, en Bretagne, *Roulers ;* ailleurs, *pierres tremblantes.*

(2) Ceci s'explique par la métempsycose, à laquelle croyaient les Gaulois ; d'où il résultait que toute vie était une résurrection.

(3) *Abred* a un sens complexe : c'est le cercle de migration, le temps d'épreuve, le chemin du ciel, la vie.

(4) Car il est régi par les lois physiques de la nature, puisqu'il est sans pensée, par conséquent sans conscience et sans libre arbitre ; il est matière seulement.

liberté [1] contre la nécessité, du bien contre le mal. Le bien et le mal s'offrent à l'homme en équilibre ; l'homme peut à sa volonté s'attacher à l'un ou à l'autre. (Triades 23, 24, 29.)

L'homme connaît la loi de son être imparfaitement, mais suffisamment pour juger et choisir. (Triade 29.) Il peut ou non se conformer à la loi. Il est inévitable que la loi sera transgressée dans *Abred*, quoique chacun soit libre de ne pas la transgresser. (Triade 20.) La mort et la perte de la mémoire sont des maux nécessaires dans *Abred* ; sans la délivrance accomplie par la mort, et sans la perte de la mémoire à la mort, le mal serait toujours sur l'être qui s'y est livré. La mort nous délivre donc du mal même, mais non de l'effet du mal, car le mal est une diminution de l'être. Qui a diminué son être retombe après sa mort dans une vie moindre, renaît homme inférieur ou même animal irraisonnable. Il y a même une transgression qui rejette la créature jusqu'au fond de l'abîme, dans le cahos des germes, d'où elle est obligée de recommencer tout le cours de la transmigration ; cette transgression est l'orgueil [2]. (Triades 20, 21, 25, 26.) La plus grande faute, après l'orgueil, est le péché contre la vérité.

Si, au contraire, l'homme, dans la vie présente, a fait des progrès vers la connaissance et vers le bien, il a augmenté son être et à la mort, il monte les degrés supérieurs d'*Abred*. Lorsqu'enfin, par l'impassibilité dans la douleur, par l'effort fait vers la connaissance et par l'attachement au bien, il est parvenu au plus haut point de science et de force — vertu — dont la condition humaine est susceptible — et cela n'est pas impossible dès cette vie — il échappe alors au cercle de la transmigration et du mal ; il atteint le cercle du bonheur, le monde lumineux. (Triade 27.) Toute créature est prédestinée à l'atteindre finalement, parce qu'il est trois choses que Dieu ne peut point ne pas vouloir, c'est-à-dire ne pas accomplir, c'est : ce qu'il y a de plus avantageux, ce qu'il y a de plus nécessaire, et ce qu'il y a de plus beau pour chaque chose. (Triade 7.)

A l'instant où elle entre dans Gwynfyd — le cercle du bonheur — la créature voit, au crépuscule d'Abred, succéder la pleine lumière du ciel ; ses instincts, ses réminiscences, ses pressentiments

---

(1) Par *liberté* il faut entendre ici libre arbitre.

(2) C'est le sentiment qui amène l'homme à se faire son propre dieu, qui le sépare de son créateur et le fait athée.

s'éclairent : elle ressaisit le souvenir de toutes choses jusqu'à son éclosion première au fond de l'abîme ; son génie propre, sa *mémoire primordiale*, sa véritable essence lui sont pleinement révélés. La pleine connaissance lui rend alors le mal impossible et la mort inutile. Elle entre dans une nouvelle série d'états successifs, procédant de la vie et non plus de la mort, série de progrès qui n'auront pas de fin, où chaque être développera sa vocation propre, sa qualité prédominante, en participant des qualités de tous les autres êtres ; éternité mobile et perfectible, qui sans jamais se confondre avec elle, aspire toujours à l'éternité immuable de Dieu, qui seul ne change pas et ne connaît pas de succession. (Triades 30, 32, 35, 37, 38, 40, 45.)

Ainsi, poursuivit Vercingétorix, notre foi n'a rien des subtilités théologiques indiennes, ni du réalisme des croyances grecques et romaines, où vos dieux sont si semblables aux hommes, qu'ils en ont toutes les faiblesses et tous les vices, et sont soumis au destin.

Les trois colonnes de notre système sont : liberté, individualité, perfectibilité. Liberté en Dieu et en l'homme, individualité indestructible, perfectibilité sans limites, commencée dans les mondes inférieurs, poursuivie dans les cieux pendant l'éternité. — Le mal se punit par lui-même, puisqu'il est un amoindrissement de notre être, mais il est temporaire ; le bien seul est éternel.

Dans le splendide développement de l'homme terrestre, vous avez perdu, à Rome, le sentiment de l'homme éternel ; aussi non-seulement nos druides, mais tous les hommes de nos nations méprisent vos idolâtries et se rient de vos légendes, dans lesquelles on voit les ombres de vos héros errer dans un oisif et triste séjour, implorant inutilement le retour à la vie. Cicéron, qui ne croit pas à ses dieux, nous accuse d'impiété, pour flatter la passion populaire de Rome contre les Gaules ; mais Numa, Pythagore, Socrate et Platon ne s'y sont pas trompés, et ils nous saluent de loin comme leurs frères, c'est-à-dire comme des initiés à la *cause première*. — Le grand-breun se tut.

Il y eut un long silence ; ils pensaient tous deux.

Tout à coup, Octavia jeta ses bras au cou de Vercingétorix, cacha son visage dans sa poitrine et se prit à pleurer. Il comprit l'émoi de cette pauvre âme. Sous le bras du druidisme, ses idoles se renversaient ; sous le souffle de la vérité, ses dieux, dispersés comme les feuilles d'automne par le vent, étaient

arrachés de leur temple et jetés aux quatre horizons. Mais elle aimait ses idoles et elle avait depuis sa plus tendre enfance l'habitude de révérer ses dieux ; c'est pourquoi la lumière, en éclairant son âme, blessait son cœur. — Il la pressa contre son sein, lui adressa de ces mots doux qui sont comme un baume miraculeux, quand ils tombent d'une bouche aimée, et ils ne reparlèrent plus, ce jour-là, de ces croyances si élevées, que la foi ou la philosophie de nos pères se rapprocherait du christianisme lui-même, si le révélateur, si l'Homme-Dieu n'avait ajouté à sa doctrine la splendide aumône que la divinité seule pouvait faire à l'humanité, nous voulons dire la charité, l'amour, qu'on ne trouve que dans notre religion, et qui en atteste l'origine céleste [1].

---

(1) Voir la note II, à la fin de cette nouvelle.

—*A continuer.*

HISTOIRE

DE LA

COLONIE FRANÇAISE EN CANADA

Voici quelles furent les dispositions prises pour le commerce : les bâtiments envoyés de France, chargés d'objets manufacturés, étaient approvisionnés au Canada de bois, huiles, poissons, et dirigés aux Indes Occidentales, Antilles, Açores, Iles Canaries ; là, ils prenaient du sucre, du café, et revenaient en France.

Enfin, M. Faillon termine cet exposé en donnant le prix des denrées, qui a suivi très exactement le cours de la monnaie, ce qui prouve que les denrées étaient dès lors abondantes dans la colonie.

En même temps que le ministre s'occupait du développement matériel de la Nouvelle-France, il n'oubliait pas ce qui est la base de toute société durable, l'éducation morale et religieuse. Il comprenait très bien, nous dit M. Faillon, que pour établir solidement une colonie, la rendre forte, capable de se suffire à elle-même et d'exercer autour d'elle une influence durable, il fallait y établir un système d'éducation qui fût au niveau de celui que existait alors dans la mère patrie.

La mère de l'Incarnation vint en Canada dès l'année 1639 et la sœur Bourgeois résidait à Montréal depuis 1653 : elles furent encouragées par Mgr de Laval.

Ce fut vers 1667, que le roi écrivait à ce dernier ainsi que son premier ministre, pour le féliciter de son zèle pour l'éducation religieuse, et pour lui envoyer des secours, afin de l'aider dans cet objet important. Ils lui disent " que c'est le meilleur moyen de policer la colonie, et d'y former des gens capables de servir Dieu et le prince, dans toutes les professions où ils se trouvent engagés."

Et en effet, les autorités ecclésiastiques ne s'étaient pas bornées aux principes de l'instruction, mais elles avaient cherché, dès le commencement, à répondre au besoin de toutes les conditions

qui se trouvaient représentées au Canada. Ainsi, il y avait d'abord des écoles élémentaires, pour instruire ceux qui se destinaient aux métiers d'agriculteur, de chasseur ou de pêcheur; de plus, il y avait au cap Tourmente, à 40 milles de Québec, une école d'arts et métiers, établie pour préparer des ouvriers, des entrepreneurs et des conducteurs de travaux ; enfin il y avait des institutions qui donnaient l'enseignement convenable aux professions les plus élevées. Outre le collége des PP. Jésuites, où il y eut des exercices publics pour les classes supérieures dès l'année 1664, il y avait un petit séminaire établi par Mgr de Laval, qui fournit bientôt des vocations au sacerdoce. On admettait, dans ce dernier établissement, les enfants sauvages qui annonçaient des dispositions pour l'étude.

A Ville-Marie, les prêtres du Séminaire se firent maîtres d'écoles, tant ils attachaient d'importance à l'éducation, pour former les enfants à la piété et à la vertu.

Quant à l'éducation des filles, il y fut abondamment pourvu par les soins de la sœur Bourgeois et de ses compagnes, qui donnaient gratuitement l'éducation à toutes les filles du pays. Ces religieuses dévouées soutenaient leur maison au moyen des travaux qu'elles faisaient dans l'intervalle des classes.

M. de Queylus, M. de Fénelon et M. d'Urfé, pour subvenir aux besoins des enfants sauvages, fondèrent, à une certaine distance de la ville, des établissements où ces enfants fussent plus à l'abri de la dissipation ; ils allèrent occuper à l'extrémité de l'Ile de Montréal, vers Sainte-Anne, Gentilly, les Iles Courcelle, et l'endroit qu'on appelle encore actuellement la baie d'Urfé.

Il est vrai que les soins donnés aux enfants sauvages ne réussirent que médiocrement ; le caractère indiscipliné de ces enfants et la faiblesse de leurs parents mettaient un obstacle insurmontable à toutes les tentatives essayées ; la sœur Marie de l'Incarnation avait fait dès 1660 cette remarque en leur faveur, qui est restée vraie : " Les enfants sauvages ne peuvent être contraintes ; si elles le sont, elles deviennent mélancoliques et la mélancolie les rend malades. D'ailleurs, les sauvages aiment extraordinairement leurs enfants ; quand ils savent qu'ils sont tristes, ils passent par dessus toute considération pour les ravoir, etc., etc."

Mais il en fut tout autrement pour les enfants des familles françaises. L'instruction se répandit dans toutes les classes ; les vocations ecclésiastiques furent nombreuses et remplirent

l'Amérique de missionnaires. L'amour de la langue et des institutions de la mère patrie prit de si profondes racines, que rien ne put l'altérer, ni la distance, ni les années, ni la conquête, ni la séparation, et c'est cet attachement aux liens d'origine, qui a fait jusqu'à ce jour du peuple canadien un tout, uni, compact, plein de vie, de force et de spontanéité.

Nous terminerons cette revue en énumérant ce qui se rapporte à l'*organisation des seigneuries, des bourgades et des paroisses.*

L'établissement de la colonie était fondé sur le régime féodal, tel qu'il est formulé par la coutume de Paris. Ce régime était le seul que l'on connût alors, et, quelques abus qu'on lui ait reprochés depuis, il est certain qu'il était éminemment propre à faciliter l'établissement d'une colonie, et le plus favorable aux intérêts des particuliers : on peut en juger par l'exposition des faits.

On avait divisé le pays en fiefs d'une étendue assez considérable pour se suffire à eux-mêmes. Les uns étaient attribués à des hommes de guerre, afin qu'ils pussent défendre les points principaux de la colonie, tels que Québec, Trois-Rivières et Montréal ; les autres étaient érigés pour récompenser les services rendus par des officiers, des employés du gouvernement, ou des communautés religieuses qui avaient contribué à l'établissement du pays. Mais ces fiefs n'étaient concédés qu'à des conditions onéreuses.

Ceux qui les recevaient étaient obligés de les constituer en état de défense, de les cultiver, de les mettre en valeur, de concéder des lots pour attacher au sol les colons qui venaient les aider dans la défense du territoire.

Une partie du fief ne pouvait être aliénée, et elle était calculée de manière à répondre aux charges et aux frais considérables qui étaient imposés au propriétaire. Tout le reste devait être cédé dans un temps limité, suivant les intérêts de la colonie. Le prix de chaque lot était tout à fait libéral et sans proportion avec sa valeur, ce qui avait un double effet, d'abord d'attirer les censitaires, et ensuite de porter le propriétaire à concéder autant de lots que possible, pour mettre son revenu au niveau de ses charges, etc. Les emplacements, dans l'enceinte des villes, étaient donnés à la charge de payer annuellement cinq sous par arpent ; dans la partie déjà habitée, on ne demandait qu'un liard de revenu par toise. Dans l'Ile de Montréal, on payait deux liards par arpent, et une demi pinte de blé ; en sorte que

celui qui recevait cent arpents n'avait que cinquante sous à payer annuellement et cinquante pintes, qui ne font pas deux boisseaux, et encore en était-il dispensé les premières années.

Il n'avait jamais d'autres redevances à acquitter, tant qu'il gardait son lot, ou qu'il le transmettait par donation, par succession, ou par mutation d'immeubles ; mais lorsqu'il le cédait par vente, il était obligé de payer au seignenr une douzième partie du prix qu'il recevait, prix que lui-même n'avait jamais eu à débourser.

On ne peut citer aucun pays, occupé régulièrement, où des conditions plus larges aient été accordées aux colons. La faible rétribution qu'ils avaient à acquitter, était plus que compensée par les services que leur rendait le maître du fief, et la protection qu'il leur assurait contre les sauvages. M. Faillon donne la liste des fiefs établis pour pourvoir à la défense de Montréal, et le nom des chemins conduisant au centre de la colonie. Presque toutes les premières dénominations de ces propriétés, étant encore actuellement conservées, peuvent servir de pièces à l'appui des données de l'histoire.

La ville formait un parallélogramme établi dans le sens de la longueur, le long du fleuve, et incliné suivant son cours de l'ouest au nord. Adossée à une haute montagne, nommée Mont-Royal par Jacques Cartier, elle est précédée par deux grandes îles : l'une nommée Ste-Hélène par M. de Champlain en l'honneur de sa femme, Hélène Boullé ; l'autre nommée St-Paul, qui rappelle M. Paul de Maisonneuve, fondateur de Ville-Marie. Ainsi, en se présentant devant cette grande cité, l'on trouve, en ces trois dénominations, des souvenirs frappants des trois grands fondateurs de la Nouvelle-France.

Dans le sens de la longueur de la ville, on traça trois grandes rues parallèles au fleuve ; celle du milieu reçut le nom de Notre-Dame, en l'honneur de la protectrice et souveraine de la ville ; près de la rivière, la rue St-Paul, en l'honneur de M. de Maisonneuve ; de l'autre coté, la rue St-Jacques, à cause de M. Jacques Olier. Ces trois rues étaient coupées par six autres à angle droit. La première, appelée St-Pierre, patron de M. de Fancamp ; la seconde, St-François, en l'honneur de M. François Dollier de Casson, curé de Montréal ; la troisième, St-Joseph, parce qu'elle longeait l'Hôtel-Dieu, placé sous ce patronage ; la quatrième, St-Lambert, patron de M. Lambert Closse ; la cinquième, St-Gabriel, patron de M. de Queylus ; la sixième, St-

Charles, patron de M. Lemoyne. Tous ces noms ont été conservés, excepté le dernier, qui a été transféré à une autre rue, tracée en dehors des remparts.

La partie nord de Montréal était protégée par deux fiefs : l'un donné dans le faubourg St-Laurent à M. Lambert Closse, lieutenant de M. de Maisonneuve ; l'autre, nommé Ste-Marie, établi et occupé par les gens de M. de Queylus. A l'est, la ville avait pour défense le fleuve St-Laurent, qui a, en cet endroit, près d'une lieue de largeur et un chenal profond et rapide. Au sud, dans le faubourg St-Joseph, M. Gabriel de Queylus établit un fief qui reçut son nom.

Sur la zone suivante, le supérieur du Séminaire établit au nord un fief vers la rivière des Prairies, pour M. de Hautmesnil ; à côté, MM. de Carion et de Morel reçurent 400 arpents de terre, en face de la rivière de l'Assomption, un des chemins des sauvages. M. de Belestre fut placé au nord-est de l'île. En face de la ville, M. Lemoyne reçut l'île Ste-Hélène ; M. Leber, l'île St-Paul ; M. Dupuy, l'île au Héron. Ces îles pouvaient servir de citadelles. C'est encore actuellement la destination de l'île Ste-Hélène. Enfin au sud, M. Leber reçut pour fief la rivière St-Pierre, et plus tard, M. de la Salle, la côte de la Chine.

On établit au-delà du fleuve, à l'est, MM. Charles et Jacques Lemoyne ; près d'eux, M. de Vitré et M. Michel Messier ; en remontant, l'on trouvait les terres concédées aux PP. Jésuites, à la Prairie ; ensuite, le fief de Chateauguay, donné par M. Lemoyne à l'un de ses fils. En descendant le fleuve, on trouvait M. Boucher, à Boucherville ; M. de Varennes, M. de Verchères, M. de Boisbriant à l'île Ste-Thérèse ; M. de Repentigny, M. de la Valtrie, M. de la Chesnaye, M. de Contrecœur.

Sur la zone plus éloignée, on trouvait M. Berthier, M. Dupas, sur l'île de ce nom ; M. de Sorel à l'embouchure du Richelieu ; Mde St-Ours, puis M. de Chambly, et enfin au sud, M. Perrot sur l'île de ce nom ; M. de Senneville, fils de M. Leber ; M. de Chailly, M. de Bellevue, M. Robutel de St-André.

Plus tard, on fit, au sud, trois établissements sauvages, qui servaient de refuge aux nouveaux convertis et de défense avancée contre les déprédateurs. Les deux premiers pour les Iroquois, sur le fleuve St-Laurent, au lac St-Louis et au lac St-François ; le troisième sur l'Ottawa, au lac des deux Montagnes, pour les Iroquois et les Algonquins. Ces trois postes importants réunirent une population de plusieurs milliers de sau-

vages, devinrent le centre de missions fructueuses, et rendirent les plus grands services aux sauvages convertis et à la colonie : ils existent encore actuellement et réunissent un grand nombre de familles indiennes.

Voilà des noms, encore existants, qui rappellent que ce pays a été fondé et occupé par le sang le plus noble et le plus pur de la France.

Ces différents fiefs furent mis en culture ; ils furent pourvus d'églises, de moulins, de fermes. M. de Frontenac écrivait en 1680 que M. de Longueuil avait, en face de Montréal, un château aussi important que ceux des plus grands de France. Ce fort renfermait l'église, le moulin, la résidence du seigneur.

Presque tous ces seigneurs étaient d'anciens officiers qui donnaient des terres aux meilleurs sujets de leurs régiments. Ces agglomérations ont formé des paroisses, qui ont conservé le nom des concessionnaires. Telle a été l'origine des paroisses de Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecœur, la Valtrie, Repentigny, Chambly, St-Ours, Sorel, l'Ile Dupas, Berthier, etc., etc.

Ces villages s'établirent promptement et se mirent en état de défense. Les habitants furent réunis en compagnies de milice, comme les citoyens de Montréal : ils avaient leurs chefs ; le temps et le lieu des exercices étaient désignés ; on se réunissait tous les mois comme à Ville-Marie. Enfin chaque paroisse avait ses officiers municipaux et judiciaires.

Nous ne multiplierons pas ces remarques. Nous avons montré que M. Faillon ne se contente pas d'exposer les faits, mais qu'il donne tous les renseignements désirables sur l'état de cette société naissante et sur les éléments de son organisation. Ce volume, qui traite en grande partie de l'ancien régime de la colonie française, semble avoir donné l'idée d'un ouvrage paru à Boston en 1874, intitulé *L'ancien régime en Canada*, par M. Francis Parkman, écrivain distingué, qui reproduit la plus grande partie des renseignements que M. Faillon s'est plu à révéler, en indiquant leurs sources, avec un soin très scrupuleux, aux marges de son ouvrage.

M. Faillon ne put étendre son travail au delà de l'année 1680, à cause des fonctions de procureur de la Compagnie, qu'il dut remplir à Rome.

Mais tous les matériaux sont réunis pour continuer le récit jusqu'à l'occupation anglaise en 1760, et ces matériaux étant

accompagnés d'une table analytique très développée par ordre de temps, peuvent être facilement mis à contribution, en suivant les indications laissées par l'auteur.

En outre, M. Faillon avait l'intention, comme il l'a dit plusieurs fois, de faire suivre cette histoire d'une autre intitulée : L'histoire des colonies de Montréal, c'est-à-dire l'histoire des établissements fondés en Amérique, sur les lacs et sur le cours du Mississipi, par des citoyens de Montréal. Il lui restait donc un chemin bien vaste à parcourir, mais une grande partie des matériaux réunis pour ce travail sont déjà analysés et disposés par ordre, et l'on peut aussi facilement les mettre en œuvre.

Ce grand ouvrage attira l'attention, et il en était digne à plus d'un titre ; d'abord, il était le répertoire le plus étendu que l'on eût jusqu'alors ; il était presque illimité, à cause des références qu'il donnait aux sources principales. Ensuite, il était une mine précieuse de saints exemples, de traits admirables : rien n'étant oublié pour montrer qu'au point de vue moral, l'histoire de ce pays est remarquable entre toutes les chroniques nationales. A chaque page, l'auteur signale des traits d'énergie et de dévouement, unis au plus parfait esprit de foi et de charité chrétiennes, et l'on ne sauratt trop admirer comme il a su faire ressortir ce caractère particulier des fastes canadiennes.

La publication de ce travail répondait d'ailleurs au désir des hommes les plus distingués du Canada qui, connaissant l'esprit élevé de leur origine, avaient une pieuse curiosité d'en pénétrer les détails.

Il est vrai que bien des travaux remarquables avaient été publiés dans le pays, mais M. Faillon venait révéler des sources d'information inexplorées jusqu'alors.

Parmi les annalistes les plus estimables, nous pouvons citer les suivants : M. Garneau, qui a donné, en trois volumes, une histoire du Canada intéressante et très animée, depuis son origine jusqu'à nos jours ; M. l'abbé Ferland, professeur à l'université Laval, qui a considéré les faits surtout au point de vue religieux ; M. Faribault, qui a publié un catalogue raisonné et étendu de tous les ouvrages publiés sur l'Amérique ; M. Jacques Viger qui a passé sa vie à réunir des documents, et qui a réussi à former une collection aussi rare que précieuse.

Nons pouvons encore citer, dans les temps plus récents : M. l'abbé Casgrain, qui a composé la vie de la Mère de l'Incarnation,

et plusieurs autres ouvrages, où il a su faire ressortir les principales époques en donnant à son récit une forme dramatique ; M. l'abbé Laverdière, qui a publié des ouvrages considérables : les relations des Jésuites ; les mémoires de Champlain, etc. ; M. l'abbé Verreau, qui a réuni une quantité de documents sur les époques les moins explorées de l'histoire. Ce dernier a déjà publié l'histoire de la fondation de Montréal, et le premier voyage dans l'ouest de M. de Casson, etc., etc. De plus, il a commencé à faire paraître une série de documents inédits sur la partie de l'histoire la moins connue, c'est-à-dire tout le XVIIIe siècle. Il a déjà donné les lettres de la sœur Duplessis de 1720 à 1750, ainsi que deux volumes sur le siége de Québec en 1775. Mais auprès de tous ces travaux, l'œuvre de M. Faillon commande l'attention par l'étendue de son cadre et le caractère d'universalité de ses renseignements.

C'est ce qui a frappé les érudits des Etats-Unis, parmi lesquels nous pouvons citer, comme nous l'avons déjà dit, M. Francis Parkman, de Boston, qui s'est appliqué à exposer, dans un style plein de vie et d'éloquence, les événements de l'occupation française en Canada. Il a lu avec soin les travaux de M. Faillon, et par de nombreux extraits, il a montré amplement l'estime qu'il en faisait. On peut même dire qu'il a apprécié cette œuvre avec une sagacité rare, au point de vue scientifique ; mais il est à regretter que des préjugés de secte lui aient fait méconnaître l'esprit religieux qui anime ces grandes origines. C'est cet esprit que M. Faillon a si bien mis en lumière, en commençant par l'illustre Champlain. Aussi, on comprend à quel point ce travail se recommande aux amis de la vérité, et quelle importance n'aura-t-il pas, lorsque arrivera le moment, justement espéré, où il s'agira d'exposer les titres des premiers fondateurs de la Nouvelle-France à la vénération des fidèles.

POPULATION

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Dans notre province, les deux derniers recensements ont donné les résultats suivants :

RECENSEMENT DE 1861.

AGES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	PERCENTAGE.
0 à 1 an	— 20,957	— 19,831	— 40,788	3.67
1 à 2	17,840	16,908	34,748	3.12
2 à 3	18,718	18,060	36,778	3.30
3 à 4	18,968	18,130	37,098	3.33
4 à 5	18,601	17,959	36,560	3.26
5 à 10	76,784	74,244	151,088	13.59
10 à 15	70,267	67,806	138,073	12.48
15 à 20	65,728	65,741	131,469	11.82
20 à 30	93,302	93,491	186,793	16.80
30 à 40	59,510	56,936	116,446	10.47
40 à 50	42,682	39,179	81,861	7.36
50 à 60	30,129	26,963	57,092	5.13
60 à 70	19,432	16,627	36,051	3.24
70 à 80	8,333	7,328	15,661	1.40
80 à 90	2,314	1,917	4,231	0.38
90 à 100	333	286	619	0.03
100 et plus	30	21	51	.....
âges non donnés	3,877	2,274	6,151	0.55

RECENSEMENT DE 1871.

0 à 1 an	20,500	19,939	40,439	3.39
1 à 6	88,986	86,760	175,746	14.74
6 à 11	83,262	81,456	164,718	13.82
11 à 16	74,537	71,626	146,163	12.26
16 à 21	63,507	67,045	130,552	10.95
21 à 31	93,315	100,864	194,179	16.29
31 à 41	60,988	63,248	124,236	10.42
41 à 51	45,134	44,661	89,795	7.53
51 à 61	31,692	29,772	61,464	5.19
61 à 71	21,131	18,736	39,867	3.39
71 à 81	10,236	8,911	19,147	1.60
81 à 91	2,255	2,009	4,264	0.36
91 à 101	275	269	544	0.04
101 et plus	19	18	37	.....
âges non donnés	204	161	365	0.02

Le recensement de 1871 constate une différence assez considérable en faveur du sexe féminin, pour les catégories de 21 à 41 ans.

La proportion, pour les individus de 16 à 21, est de 51.35/00 pour les femmes, et 48.65/00 pour les hommes; pour ceux de 21 à 31 ans, de 51.94/00 pour les femmes, et de 48.06/00 pour les hommes; pour ceux de 31 à 41 ans, de 50.90/00 pour les femmes et de 49.10/00 pour les hommes, ce qui donne pour ces trois périodes un excédant de 8.38/00 en faveur des femmes.

De ces chiffres il ressort qu'ici, comme en Europe, la période de 16 à 21 ans correspond à un âge de développement fatal aux hommes et favorable aux femmes, ainsi que les deux périodes suivantes.

A partir de 41 ans, la différence revient en faveur du sexe masculin, ce qui s'explique par le fait qu'à partir de cette époque, la constitution des individus du sexe féminin subit les pertes qu'occasionne alors l'âge critique de ce sexe et reste jusqu'à la fin dans l'infériorité numérique, contrairement à ce qui a lieu en France et dans presque tous les pays de l'Europe, où les femmes reprennent la supériorité numérique à partir de quarante-cinq ans et atteignent, en général, un âge plus avancé que les hommes.

Cette différence s'explique assez naturellement par le fait qu'en France et dans les autres pays européens, les familles, ou les naissances dans chaque famille étant moins nombreuses, les femmes sont moins épuisées, moins ruinées qu'ici, où les naissances et les familles sont plus nombreuses.

En tenant compte de cette circonstance, qu'à partir de 41 ans les femmes vivent moins longtemps ici qu'en Europe, on trouve facilement que la différence de longévité que nous avons constatée plus haut, en faveur des pays européens, lorsque les deux sexes sont pris collectivement, se modifie beaucoup en faveur du sexe masculin dans notre province et à son détriment en Europe, en sorte qu'on peut dire, sans craindre de faire erreur, que les hommes vivent ici plus vieux qu'en Europe et que c'est l'inverse pour les femmes, ce qui corrobore la proposition formulée par M. le Dr LaRue.

Population par profession. — Aux époques des trois derniers recensements, la population de la province était répartie de la

manière indiquée dans les tableaux qui sont donnés plus bas, au point de vue des occupations :

CLASSE AGRICOLE	CLASSE COMMERCIALE	CLASSE DOMESTIQUE	CLASSE INDUSTRIELLE	PROFESS. LIBÉRALES	NON CLASSÉS
1851					
78,437 8.80/00	8,831 0.99/00	17,095 1.92/00	26,273 2.95/00	4,780 0.53/00	67,739 7.60/00
1861					
108,121 9.79/00	18,960 1.70/00	19,862 1.78/00	44,494 4.10/00	7,136 0.64/00	50,919 4.58/00
1871					
479,512 40.24/00	75,201 6.30/00	60,104 5.04/00	212,802 17.82/00	39,144 3.29/00	143,079 12.00/00

Ces chiffres, il faut le constater à regret, ne donnent pas le vrai chiffre de la population, enfants et adultes des deux sexes, de chaque classe ; et comme la base sur laquelle ils ont été compilés n'est pas indiquée dans les recensements, on ne peut que les mentionner pour ce qu'ils valent, sans en tirer aucune conséquence, ni pouvoir les comparer d'une manière exacte, soit entre les trois époques de nos recensements, soit à des chiffres semblables dans les autres pays.

Il y a là une lacune qu'on devrait s'efforcer de combler dans le recensement de 1881, si c'est possible. Qu'il suffise d'ajouter qu'en France, la population — enfants et adultes réunis — agricole formait en 1851, d'après M. Block, 57/00, et la population industrielle, 27/00 de la population totale, percentage qui semble pouvoir s'appliquer pareillement à notre province.

Infirmités. Sous ce rapport, les trois derniers recensements, les seuls qui s'en occupent, ne renferment que trois catégories : les aveugles, les sourds muets et les aliénés

Le dernier recensement mentionne 3,300 aliénés, 1,768 hommes et 1,532 femmes ; 1630 sourds-muets, 863 hommes et 767 femmes ; 1,023 aveugles, 548 hommes et 475 femmes.

Le recensement de 1861 énumère 864 sourds-muets, 621 aveugles et 2,041 aliénés, et celui de 1851, 554 aveugles, 865 sourds-muets et 1,733 aliénés.

Le rapport du nombre des aliénés à la population totale était de 0,19/00. en 1851, 0.18/00 en 1861 et 0.28/00 en 1871, ce qui accuse une augmentation de 0,10/00 sur 1861 et de 0.09/00 sur 1851.

En France, le recensement de 1851 donne pour les aliénés 0.12/00 de la population totale, chiffre bien moins élevé que ceux mentionnés dans les nôtres.

Mouvement de la population. Nos recensements ne contiennent que des renseignements incomplets, ou inexacts, relativement au montant de la population, qui est enregistrée d'une manière parfaite dans les registres de l'état civil. Malheureusement, les éléments précieux que contiennent ces registres n'ont jamais été coordonnés, et il faut consulter les recensements pour se former une idée approximative du mouvement de la population, c'est-à-dire les naissances et les décès, puisque les mariages n'y sont pas mentionnés.

D'après les recensements, il y a eu, en 1851, 36,739 naissances, représentant 4.12/00 comparativement à la population totale ; 40,788 en 1861, ou 3.66/00 et 46,231 en 1871 ou 4.55/00. On trouve 11,674 décès en 1851 ou 1.31/00 de toute la population, 12,928 en 1861 ou 1.16/00 ; et 20,873 en 1871 ou 1.75/00. En analysant ces chiffres, on constate que l'excédant des naissances sur les décès a été de 25,065 en 1851, ou 214.70/00, 27,860 en 1861 ou 215.50/00 et de 25,358 en 1871 ou 121,48/00.

La moyenne des naissances pour la période 1851-1871 est de 4.11/00. En France, la moyenne pour la période 1801-1856 a été de 2.83/00, variant de 2.50/00 en 1855 à 3.33/00 en 1801. Le

tableau qui suit donne la moyenne des autres pays, non compris les morts-nés :

ETATS.	PÉRIODE.	PERCENTAGE	Les morts-nés PERCENTAGE Y COMPRIS.
Saxe	1847-1856	— 3.84/00	— 4.03/00
Wurtemberg	1843-1852	— 3.84	— 4.01
Prusse	1844-1853	— 3.76	— 3.92
Autriche	1842-1851	— 3.80	— 3.86
Sardaigne	1828-1837	— 3.59	— 3.63
Bavière	1842-1851	— 3.42	— 3.52
Pays-Bas	1845-1854	— 3.33	— 3.44
Grande-Bretagne	1845-1854	— 3.33	— 3.44
Norwège	1846-1855	— 3.16	— 3.29
Danemark	1845-1854	— 3.10	— 3.24
Hanovre	1846-1855	— 3.09	— 3.18
Suède	1841-1850	— 3.09	— 3.18
Belgique	1847-1856	— 2.91	— 3.04 (1)

Durant la période comprise dans les trois derniers recensements, la moyenne des décès a été 1.40/00 de la population, et en France, pour les cinquante-cinq années formant l'intervalle entre 1801 et 1856, de 2.47/00. Le rapport des décès à la population, dans les autres pays, est indiqué dans le tableau suivant :

ETATS.	PÉRIODE.	PERCENTAGE TOTAL.	PERCENTAGE MOINS les morts-nés
Saxe	1847-1856	2.90/00	2.76/00
Wurtemberg	1843-1852	3.12	2.76
Suisse	1844-1853	2.99	2.80
Autriche	1842-1851	3.36	3.64 (?)
Sardaigne	1828-1837	2.99	2.99
Bavière	1842-1851	2.89	2.76
Pays-Bas	1845-1854	2.76	2.53
Angleterre	1845-1854	2.76	2.28
Norwège	1846-1855	1.95	1.79 (?)
Danemark	1845-1854	2.22	2.06 "
Hanovre	1846-1855	2.43	2.31 "
Suède	1841-1850	2.16	2.06 "
Belgique	1847-1856	2.50	2.36 "

La moyenne des naissances pour ces treize états est de 3.48/00 et celle des décès de 2.69/00, ce qui fait un excédant de nais-

(1) M. Block, *Statistiques de la France.*

sances sur les décès de 0.79/00. Dans la province de Québec, la moyenne donnée par les trois derniers recensements est de 4.11/00 pour les naissances et de 1.40/00 pour les décès, ce qui donne en faveur des naissances un excédant de 2.71/00, ou de 1.92/00 de plus que les treize pays européens mentionnés plus haut. En France, l'excédant n'a été que de 0.36/00, ou 2.35/00 au-dessous du chiffre mentionné pour notre pays. Ces chiffres établissent clairement que notre population doit s'accroître, par le seul excédant des naissances sur les décès, beaucoup plus rapidement que celle des pays européens.

Le tableau suivant fait voir l'âge des décédés, et complète les renseignements que fournit l'énumération de 1871 sur le mouvement de la population :

PERCENTAGE.	AGES.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
33.91/00	Audess. d'un an.	3,913	3,173	7,086
8.44	1 à 2 ans	877	887	1,764
6.66	2 à 3 "	727	661	1,388
3.00	3 à 4 "	310	317	627
2.06	4 à 5 "	203	227	430
5.15	5 à 11 "	544	532	1,076
6.13	11 à 21 "	578	704	1,282
6.71	21 à 31 "	616	786	1,402
4.58	31 à 41 "	379	579	958
7.34	41 à 61 "	781	754	1,535
5.50	61 à 81 "	1,124	1,026	1,150
3.26	81 à 101 "	365	317	632
0.04	101 et plus	5	5	10
0.14	âge non donné	21	19	30
1.89				
	Total.....	10,393	10,125	20,873

Y compris 396 morts-nés, dont 250 garçons, 138 filles et 8 enfants dont le sexe n'est pas donné.

Ce tableau montre que jusqu'à l'âge de onze ans, la mortalité est moindre chez les filles que chez les garçons ; mais, de onze à quarante et un ans, l'inverse a lieu et le percentage de la mortalité pour chacun des sexes est comme suit : 11 à 21, femmes 54.91/00 ; hommes 45.09/00 ; 21 à 31 ans, femmes 56.06/00, hommes 43.94/00 ; 31 à 41 ans, femmes 60.43/00, hommes 39.57/00, d'où il faut conclure que la période de 31 à 41 ans est celle qui accuse le plus de mortalité chez les femmes et le moins chez les

hommes, puisqu'à partir de cette dernière époque, la différence de mortalité entre les deux sexes est à peine sensible.

Population par culte. — La répartition de la population au point de vue des cultes ou des croyances religieuses est indiquée dans le tableau suivant :

	EGLISE DE ROME.		EGLISE D'ANGLETERRE.		DIVERSES SECTES.	
	Total.	Pour 100.	Total.	Pour 100	Total.	Pour 100.
1851	746,866	83.79	45,402	5.09	99,993	11.02
1861	943,253	84.94	63,487	5.71	94,826	9.25
1871	1,019,850	85.59	62,449	3.24	109,217	9.17

Ce tableau montre, que de 1851 à 1871, le nombre des catholiques s'est accru de 1.80/00; celui des anglicans de 0.15/00; tandis que celui des autres sectes a diminué de 1.85/00, ce qui s'explique par l'immigration irlandaise catholique, sans compter l'augmentation de la population canadienne-française, qui est toute catholique.

J. C. LANGELIER.

REVUE EUROPEENNE

Dans ma dernière revue — qui par suite d'un malentendu se trouve vieille de deux mois — je parlais des projets d'alliance austro-anglo-française que l'on prêtait au maréchal MacMahon, et je disais que ces projets me paraissaient pour le moins prématurés. Je trouve dans la correspondance d'Orient de la *Revue Britannique* un passage assez remarquable sur cette question et je m'empresse de le transcrire, car il me parait plein de ce bon sens, qui est le génie de la politique.

" Au point de vue économique, dit l'écrivain, les intérêts de la France sont identiques à ceux du reste du continent européen. Si sa puissance militaire a perdu de son prestige, sa puissance financière en a immensément gagné. En dehors de l'Angleterre, il n'y a qu'elle qui puisse fournir les fonds nécessaires à la réalisation des plans de la Russie, et elle est intéressée à ne pas les refuser, parce que l'affaire sera bonne et que son commerce s'en accroîtra dans d'immenses proportions. Le jour où l'on aura besoin de ses capitaux, on lui fera donc la part aussi belle qu'elle le voudra. Aussi quand même elle serait moins formidablement organisée pour la défensive qu'elle ne l'est en ce moment, on peut être sûr que l'Europe ne laisserait pas dévaliser une seconde fois la seule nation dont les riches épargnes lui permettent de secouer le joug financier et commercial que l'Angleterre fait depuis longtemps peser sur elle. Cette fois elle défendrait sa caisse.

" De plus, des deux seuls partis logiques que compte la France, celui de la tradition monarchique est en excellents termes avec la Russie, qui a toujours énergiquement soutenu la branche ainée des Bourbons et ne laisse échapper aucune occasion de lui témoigner ses sympathies ; quant au parti républicain qui s'est toujours appuyé sur l'Allemagne, on ne l'entraînera jamais dans une nouvelle lutte contre la Prusse et contre tous nos intérêts économiques, sans compter les dangers de toutes sortes qu'il y aurait à affronter une coalition italo-germano-russe sans autre appui effectif que celui de l'Angleterre, puisque dans les circonstances où se trouve la monarchie austro-hongroise, l'Italie

si peu redoutable qu'elle soit, suffit largement pour la neutraliser.

"Il est vrai que l'Angleterre se flatte de pouvoir bombarder impunément les côtes de l'Italie et de la mer du Nord ; mais le monitor turc coulé par des canons russes de très-médiocre calibre, après la bataille de Lissa, tend à prouver que les lourdes cuirasses dont on a surchargé les navires de guerre ne servent qu'à les faire sombrer plus vite ; et d'ailleurs ces cuirasses ne nous protègeraient nullement contre le choc de deux millions d'Allemands massés sur les Vosges. Mais admettons qu'après une lutte aussi douloureuse que sanglante nous en sortirions vainqueurs, quel serait le prix de notre concours ? Une rançon de douze milliards ! Où les prendrions-nous ? La Belgique ! L'Angleterre nous la refuserait. L'Alsace et la Lorraine ? Nous n'avons qu'à nous tenir tranquilles, elles nous reviendront, ou l'on nous en rendra l'équivalent et au-delà."

Si j'ai reproduit ce passage en entier c'est qu'il répond aux deux points d'interrogation qui se dressent plus sinistres de jour en jour à la fin de chaque dépêche télégraphique. Que va faire l'Angleterre ? Que va faire la France ?

Battue en Europe après l'avoir été en Asie, la Russie se trouve aujourd'hui dans une situation plus critique que jamais ; mais y restera-t-elle ? L'Allemagne peut-elle l'y laisser ? Et si l'Allemagne intervient ; l'Autriche et l'Angleterre n'interviendront-elles point ? Jusqu'ici tous les efforts de l'Allemagne se sont bornés à contenir l'Autriche, que la Hongrie surtout poussait à la guerre.

Aujourd'hui les étonnantes nouvelles que le télégraphe nous apporte nous font voir les armées Russes écrasées et pour bien dire cernées et bloquées dans la Bulgarie entre les Balkans qu'elles avaient passées si heureusement, et les forces Turques victorieuses. Les correspondances anglaises nous représentent toute l'affaire comme une déroute complète et comme si les Russes avaient toute retraite coupée, grâce à l'habileté stratégique et au courage de leurs ennemis qui les auraient attirés dans un terrible guet-apens. Les détails que l'on nous donne déjà sur la bataille de Plevna, la représentent comme un désastre irréparable. Et cependant la Russie ne peut rester vaincue ; elle possède d'immenses ressources, et devra les épuiser avant de succomber dans une guerre entreprise avec la

certitude d'un prompt succès et où elle n'a eu jusqu'ici que des revers et des désappointements.

Mais cette guerre et ses suites, quelqu'en soit le résultat, formeront une des plus tristes pages de l'histoire de l'humanité. Aux atrocités commises par les Musulmans contre les Bulgares ont succédé les atrocités des Bulgares et des cosaques contre les Musulmans, représailles affreuses et prématurées, et qui seront peut-être bientôt le prétexte de nouvelles et de plus grandes horreurs.

" La guerre, dit un correspondant, a pris dans la presqu'île des Balkans un caractère de sauvagerie tel qu'il faut remonter à la période des grandes invasions asiatiques pour signaler des faits identiques à ceux qui se passent en ce moment en Bulgarie. Cela est plus affreux cent fois que la guerre de trente-ans ; d'un côté les Cosaques, les Circassiens, de l'autre les Bachi-Bouzouks dépassent tous les exploits des reîtres d'autre-fois. Le long des chemins, fuyant la mitraille et l'incendie, des populations entières, quelque chose rappelant ce qu'a écrit Goëthe dans la préface de son poëme d'*Hermann et Dorothée*. Des villes entières sont vides de leurs habitants ; Roustchouk bombardé à ce point que l'hôpital tombe en ruines, que tous les consulats sont criblés d'obus ; les populations juive et musulmane s'enfuient ; les Bulgares égorgent les trainards, les femmes, les enfants ; ailleurs ce sont les Bulgares qui sont à leur tour traqués et mis en fuite. Les moissons vont pourrir sur pied, car l'aïeul laissé dans chaque maison pour engranger tout ce qui n'a point été piétiné par la cavalerie ennemie, n'a point trouvé grâce et a été massacré impitoyablement. Quand la Bulgarie sera *délivrée*, toutes ses villes auront été détruites, ses habitants auront été exterminés ! "

Midhat Pacha, dans une lettre adressée au *Times* de Londres, expose ces actes de barbarie, il les compare à ceux que l'on a reprochés aux Turcs, et naturellement il trouve que ses compatriotes sont beaucoup dépassés en férocité par les sujets et les alliés du Czar. Il termine son habile manifeste par une pointe d'un esprit tout-à-fait français.

" Je crois que mon pays ne sortira pas de cette guerre écrasé comme l'espèrent nos ennemis. Il a déjà fait preuve depuis un an, et il fait preuve aujourd'hui d'une vigueur et d'un patriotisme qui ne se sont pas démentis un seul instant. Il disputera pied à pied son territoire à l'ennemi, et s'il vient à succomber

dans la lutte, lui qui n'aura pas eu d'alliés, *il aura pourtant des vaincus avec lui.*"

Ces paroles de Midhat Pacha empruntent aux derniers événements une autre signification. Si les Turcs continuent à être victorieux, les puissances qui, dans le cas contraire, auraient été moralement vaincues avec eux n'auront pas, il s'en faut, le droit de se dire victorieuses.

La position des Russes est devenue tellement critique d'après les derniers télégrammes, que le Czar découragé paraît vouloir renoncer à la guerre, et si elle se continuait malgré lui il en remettrait entièrement la direction à son fils. Les Turcs se seraient déjà emparés de Selvi et de Kasanlik menaçant les Russes à Tirnora, ils auraient dégagé Routschouk et la question n'est plus maintenant de savoir si l'armée d'invasion pourra continuer sa marche, mais bien comment elle s'y prendra pour opérer sa retraite et repasser les Balkans

Il paraîtrait qu'en Asie les Russes auraient repris l'offensive ; mais les désastres qu'ils viennent de subir en Europe ne leur permettront probablement point de se refaire de l'autre côté. Les succès des Turcs étonnent autant et plus encore que ceux des Allemands dans la guerre de 1870 ; et ils semblent devoir se continuer avec la même fatalité persistante.

Si les choses ne changent point, l'Angleterre se trouvera bientôt délivrée de la préoccupation et de l'anxiété que lui causait la nécessité probable d'une intervention ; mais il est vrai qu'il lui restera avec toute l'Europe la tâche bien difficile de réprimer les vengeances musulmanes. Il est bien à craindre que si la Turquie triomphe seule de son formidable adversaire, elle ne soit point très disposée à écouter les remontrances des puissances chrétiennes. Celles-ci du reste seront peut-être alors encore plus divisées, plus embarrassées de leur rôle, qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Qui sait par exemple ce que pourrait amener soit un coup d'état véritable, soit une révolution communiste en France ? On assure que c'est surtout l'état de la France qui empêche l'Allemagne d'intervenir dans la guerre. Je ne veux rien faire aurait dit le prince de Bismarck ,avant de savoir si le feu ne sera pas bientôt à la maison de mon voisin.

Le vote hostile des 363 a été promptement suivi de la dissolution de la chambre, mesure qui a dû être approuvée par le Sénat en vertu d'une singulière disposition de la constitu-

tion. Une partie de la majorité conservatrice du Sénat hésitait ; on n'a obtenu son consentement qu'à l'aide d'une menace de résignation du président, menace qui a fait surgir de suite la redoutable candidature de M. Thiers. Asusi le maréchal de MacMahon a-t-il vu la faute commise par ses amis, et dans l'ordre du jour de la grande revue au bois de Boulogne, il a tâché de la réparer en déclarant " qu'il irait jusqu'au bout." Ces paroles qui font suite, à bien des années de distance, au fameux " j'y suis, j'y reste " ont cependant été interprêtées de deux manières différentes. Le président ira jusqu'au bout, disent les bonapartistes, et tous ceux qui veulent un coup d'état ; c'est-à-dire qu'il dissoudra la nouvelle chambre, si elle ne lui est point favorable et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on lui en élise une à son goût. Vous vous trompez, disent les républicains et quelques monarchistes modérés ; vous vous trompez, le président ira jusqu'au bout en se conformant à la constitution; il prendra M. Gambetta si le peuple le lui renvoie à la tête d'une nouvelle majorité.

Mais, le ministère de Broglie a tant destitué de préfets, tant poursuivi de journaux, on s'est tant servi du nom du Maréchal, qu'il est difficile de croire *qu'aller au bout* pourrait signifier *aller* jusqu'à M. Gambetta, qui, suivi et poussé par les hommes les plus extrêmes, est pour bien dire l'incarnation de *l'anticléricalisme*. On se demande comment le président pourrait destituer les préfets qu'il vient de nommer et nommerait de nouveau ceux qu'il vient de destituer. Mais n'avait-il point permis la même chose à M. Jules Simon ? Du moment où les préfets sont considérés comme les agents politiques du ministère, il est assez naturel qu'ils ne soient plus des fonctionnaires inamovibles et qu'ils soient plus ou moins exposés à suivre la fortune de leurs chefs. Ce qui fera probablement une difficulté plus grande parce que cela sort tout à fait du rôle constitutionnel que l'on a fait au président de la république, ce sont les candidatures officielles qui seront posées, assure-t-on, au nom du président et appuyées d'un manifeste rédigé par lui-même. Il est évident que des candidats ainsi patronnés, s'ils sont battus, le seront sur le dos du maréchal, et que celui-ci pourra beaucoup plus difficilement qu'un monarque constitutionnel se soumettre au verdict populaire.

La préparation de ces candidatures officielles est du reste une œuvre assez difficile. Il y a tant d'éléments divers à combiner

que le cabinet du ministre de l'intérieur, M. de Fourtou, doit en ce moment ressembler à un laboratoire de chimie plus qu'à toute autre chose. La coalition conservatrice résistera-t-elle à cette épreuve? Les impérialistes, les légitimistes, les orléanistes s'entendront-ils; chaque parti ne sera-t-il point mécontent du nombre de candidatures qu'il aura obtenu? Et lorsqu'il y aura moyen de le faire, les électeurs eux-mêmes ne régimberont-ils point contre le mot d'ordre de leurs chefs?

Déjà l'*Univers* a déclaré qu'il ne tenait pas beaucoup à un ministère qui avait honte d'être appelé le ministère des curés, et qu'il aimait encore mieux M. Gambetta.

D'un autre côté, le *Figaro*, dévoué cependant à la coalition, a remercié son célèbre correspondant *Mauprat*, qui n'est autre que M. Granier de Cassagnac; il le trouve trouve trop exclusiqement napoléonien. "Rien qu'un drapeau et point de guidons," a dit le cynique journal.

Dans l'administration on ne s'entend guère plus que dans la presse, et c'est cette fois M. de Cassagnac, fils, qui est la victime. Son journal le *Pays* a été placé, par un préfet orléaniste ,parmi les journaux dont la vente est interdite.

Tous ces faits peuvent paraître sans importance, mais il faut se rappeler le proverbe anglais qui dit que les pailles qui volent font voir de quel côté souffle le vent.

Enfin le 14 Octobre est le jour fixé pour les nouvelles élections, et de ces élections dépendra le sort de la France, car non-seulement le nœud gordien de la situation présente sera tranché par la nouvelle chambre; mais c'est encore elle qui, en toute probabilité, révisera la constitution en 1880, *révision* que les partis monarchistes veulent pousser jusqu'au renversement de la république elle-même. Ce serait comme une édition revue et corrigée dans laquelle il ne resterait plus rien du tout de l'édition première, pas même le titre de l'ouvrage!

On le voit, il est aussi difficile de risquer aucune prédiction sur le sort de la France que sur celui de la Russie et de la Turquie. Aussi, intrigué sans doute au-delà de toute mesure par les mystères de la situation, un correspondant du *Pall Mall Gazette* essaie-t-il, moitié sérieusement, moitié plaisamment, de résoudre le problème au moyen de l'astrologie judicieuse. Le 13 Août les deux planètes de mauvaise influence seront en conjonction très rapprochée, tandis que Vénus et Mercure seront en opposition avec elles; et *Jupiter*, la planète de bon augure

par excellence, sera à angle droit avec ces deux conjonctions. En définitive et après bien des suppositions, le moderne astrologue s'arrête à plusieurs conclusions contradictoires, ce qui n'est pas sans quelque ressemblance avec les articles des journeaux les mieux informés. Ce n'est point la peine d'être astrologue ! Le plus amusant de l'affaire c'est qu'il y ait encore des astrologues au dix-neuvième siècle et qu'ils écrivent dans un journal aussi sérieux et aussi positif en toutes choses que l'est le *Pall Mall Gazette.*

Dans ma dernière revue, un typographe, qui lui n'était ni astrologue ni sorcier, m'a fait dire des choses assez étranges, pour que je tienne à ne point terminer sans corriger au moins la plus singulière de ces fautes d'impression.

Parlant de la position du maréchal de MacMahon dans le cas où le Sénat eût refusé de voter la dissolution de la Chambre, je disais qu'elle ressemblait aux trois alternatives des steamboats américains de l'Ouest *to burn, to sink or to be blown up.* On a imprimé *stimulants* au lieu de *steamboats.* Au fait, peut-être les *mint-juleps* et les *diamond bitters* en usage dans l'Ouest font-ils encore plus de victimes que la vapeur.

J'ai d'autant plus à me plaindre de cette conduite des typographes que d'ordinaire ce sont les manuscrits les plus indéchiffrables qui sont les mieux imprimés, pour la raison toute simple qu'on ne les confie jamais à des mains novices. Voilà un privilége que je réclame et certes j'en ai bien le droit !

P. C.

Québec, 10 août 1877.

DIVERSITÉ D'OPINION DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES RELATIVEMENT A LA COMPOSITION DES CORPS

On sait que la question de la composition des corps s'est ravivée depuis quelques années dans les écoles catholiques. Les uns ont soutenu la doctrine de la matière première et de la forme substantielle ; les autres, la théorie chimique de la substance matérielle douée de certaines forces déterminées.

Nous exposerons plus longuement ces théories dans notre prochain cahier.

La discussion est devenue trés-vive entre certains professeurs.

Un Docteur de l'Université de Lille s'adressa à Rome pour demander des éclaircissements.

Sa Sainteté a bien voulu lui répondre et charger Mgr Wladimir Czacki [1], secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques, d'écrire au recteur de l'université de Lille, Mgr Edouard Hautcœur, la lettre suivante :

Illustrissime et Reverendissime Domine,

Redditæ sunt Sanctissimo Domino Pio Nono filialis obsequii litteræ, quas ad eum dedit unus ex Doctoribus in Universitate catholica Insulensi, animi anxietatem significans qua afficitur circa quaestionem philosophicam de compositione corporum, propter dissidium sententiarum de quibus non sane in ista vestra Universitate catholica, ubi egregios Professores non minus studio promovendae scientiae cum religione consertae, quam animorum consensione praestare gratulandum est, sed alibi inter se contendunt duae dissitae scholae, licet utraque cotholica sit et Apostolicae Sedis magisterio obsequentissima. Ob has itaque aliorum dissensiones anceps et haerens praedictus doctor a Sanctissimo Domino petebat, num existat aliqua quoad istas de natura corporum opiniones ac sententias in alterutram partem Sanctæ Sedis declaratio, cum a nonnullis tam alia plura documenta ecclesiastica, quam etiam Suae Sanctitatis Litterae die 23 Julii 1874 datae in medium producantur,

---

(1) Ce nom se prononce *Chiasqui*.

ac si ad istam inter doctores catholicos controversiam decidendam quidquam pertinerent.

Hac igitur super re Beatissimus Pater mihi demandavit, ut Tibi litteras conscriberem non solum ad tollenda dubia eruditi viri in Universitate Catholica Insulensi, qui eorum solutionem humillime expetebat, sed magis etiam ad eum scopum, ut acriores aliis in locis exortæ concertationes hac occasione sopirentur. Vult enim ac optat Sanctitas Sua, ut docti homines catholici non de liberis opinionibus inter se disceptando vires suas distrahant, sed imo eas omnes communibus studiis, licet diversa forte systemata sequantur, ad materialismi cæterorumque nostræ ætatis errorum expugnationem convertant. Quare hæc iussu Sanctissimi Domini Nostri sum dicturus omnes quorum interest sibi commendata habeant ac probe animis insita.

1. Graviter abuti litteris a Sanctitate Sua die 23 Julii 1874 ad Doctorem Travaglini datis, quibus opus ab eo susceptum commendatur, eos omnes qui exinde contendunt, Sanctitatem Suam voluisse per eam commendationem improbare systemata quædam philosophica illi opposita, quod de materia prima et substantiali forma corporum idem Doctor eiusque socii adoptarunt ; si quidem hæc alia systemata, non secus atque illud, non modo pluribus catholicis doctisque viris probantur, sed etiam in hac ipsa Urbe principe catholici orbis in præcipuis Athenæis Pontificiis usu recepta sunt.

2. Ad systemata ista alia scholarum catholicarum improbanda merito proferri nequaquam posse litteras a Summo Pontifice datas ad Eminentissimum Card. Archiepiscopum Coloniensem, vel ad Reverendissimum Episcopum Vratislaviensem, aliave Ecclesiae decreta et definitiones ; ea namque documenta pertinent tantummodo ad docendam *unitatem substantialem humanae naturae*, quae duabus constat substantiis partialibus, corpore nempe et anima rationali, adeoque haec eadem documenta spectant ad doctrinam theologicam, dum eæ controversiae, quae non ita pridem resuscitatae sunt et a viro erudito in suis ad Summum Pontificem litteris commemorantur, doctrinas mere philosophicas respiciunt, super quibus catholicae scholae diversas sententias sequuntur ac sequi possunt ; quoniam suprema Ecclesiae auctoritas numquam pro altera iudicium tulit, quod alteram excluderet.

Post haec quae dicta sunt, facile quisque intelligit, quam ne

cessario postuletur, ut viri docti catholici in suis cum scriptionibus tum disputationibus limites modestiae ac leges caritatis christianae sollicite servent, cum systemata examinant aut impugnant ab Apostolica Sede neutiquam damnata, quaeque in conspectu ipsius Pontificis retinentur atque usurpantur. Quam quidem in rem mentis oculis obversari oporteret, quae Benedictus XIV ipsis librorum censoribus praescripsit in celebri Constitutione, ubi inter cetera sapientissime statuta haec habet: " Ecclesiae sanctae dogmata et communem Catholicorum doctrinam quae Conciliorum generalium decretis, Romanorum Pontificum constitutionibus et orthodoxorum Patrum atque Doctorum consensu continetur, unice prae oculi habeant, hoc de cætero cogitantes, *non paucas esse opiniones, quae uni scholae, instituto aut nationi certo certiores videntur, et nihilominus sine ullo fidei aut religionis detrimento ab aliis catholicis viris reiiciuntur, atque impugnantur, oppositaeque defenduntur, sciente ac permittente Apostolica Sede, quae unamquamque huiusmodi opinionem in suo probabilitatis gradu relinquit.*

His, quæ voluntate ac iussu Sanctissimi Patris tota epistola percripsi, anxiis interrogationibus eruditi viri, qui eas proposuit et aliorum quoque dubiis plene satisfactum, ac præsertim illud effectum esse confido, ut disceptationes non apud vos quidem, uti dixi, sed inter alios quosdam subortæ iustis finibus coerceantur, nec quis amplius Pontificiis actis abutatur, nominatim vero litteris a Sanctitate Sua ad Doctorem Travaglini conscriptis, quibus, ceu liquet, contra mentem et consilium scribentis perperam quidam usi sunt.

Pontificio demum perfunctus mandato, hanc ego datam opportunitatem libenter amplector ut sinceram existimationem meam denuo tibi profitear qua sum ex animo.

Tui, Illustrissime ac Reverendissime Domine,

Addictissimus famulus

WLADIMIRUS CZACKI

S. Congregationis Negotiis Ecclesiasticis
Extraordinariis præpositæ SECRETARIUS.

Romæ, die 5 Junii 1877.

REVUE

DE

MONTREAL

CELEBRATION

DU

QUATRIEME ANNIVERSAIRE SECULAIRE

DE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'IMPRIMERIE EN ANGLETERRE

Les livres sur l'Amérique et sur le Canada en particulier ne sont ni aussi nombreux, ni d'une aussi grande valeur qu'on se l'imaginerait. Comme on l'a vu, la bibliothèque du Parlement d'Ottawa n'a fait aucun envoi ; celle de la législature de Québec, qui possède maintenant presque toute la collection américaine qui se trouvait au ministère de l'instruction publique, n'a exposé que deux ouvrages ; enfin quelques-uns des

Tome 1, 8e livraison, septembre 1877.

livres sur l'Amérique envoyés par l'Université Laval sont arrivés trop tard pour être portés dans le catalogue (1).

De plus, des particuliers qui possèdent de très belles collections, comme l'abbé Verreau (2), le juge McKay, M. Dansereau, l'abbé Bois, M. James Lemoine, se sont complètement abstenus.

Parmi les exposants dont les noms figurent dans le catalogue, plusieurs, comptant sur les institutions publiques, et craignant qu'il n'y eût un trop grand nombre d'exemplaires des mêmes ouvrages, n'ont envoyé qu'une petite partie de leurs richesses.

Le catalogue contient 145 numéros — de 982 à 1127 — pour les livres sur l'Amérique et les livres imprimés en Canada. A ceux-là on peut ajouter une centaine d'autres numéros dans les listes particulières reçues trop tard pour être coordonnées dans le catalogue général. Jean de Laet, Thevet, Champlain, Lescarbot, Lahontan, Hennepin, Charlevoix, Ducreux, Lafitau, La Potherie, s'y trouvent représentés, et quelques-uns d'entr'eux par plusieurs exemplaires. Mais nous n'y trouvons ni l'édition originale de l'histoire de Sagard, ni celle du mémoire du Père Lafitau sur le gin-seng, ni aucun exemplaire des anciennes éditions des Relations de la Nouvelle-France, ni plusieurs autres livres rares que nous savons exister dans le pays.

---

(1) La bibliothèque de l'Université Laval possède un exemplaire de l'édition originale de *l'Histoire du Canada* de Sagard, et une collection presque complète des *Relations de la Nouvelle-France*, éditions originales. A la vente Bossange, à Paris, en 1873, 32 volumes des *Relations* ont rapporté 4880 francs. La collection complète comprend 41 volumes. Les Relations qui ont rapporté les plus hauts prix sont celles de 1670-71, 1669-70 : chacune 310 frs ; 1648 et 1649 : 300 frs ; 1664 et 65 : 229 frs ; 1665 et 66 : 230 frs. A cette même vente, un exemplaire de la réimpression de toutes les Relations par M. Côté à Québec, n'a rapporté que 70 francs ; ce qui fait voir la grande différence que l'on met entre les éditions originales et rares, et les réimpressions.

(2) La bibliothèque de M. Verreau comprend surtout des ouvrages de théologie et des ouvrages sur l'Amérique. Dans la première catégorie se trouvent un bon nombre d'incunables, et dans la seconde, beaucoup de livres rarissimes et même quelques-uns *uniques*, au moins en Canada. M. Verreau est de plus l'heureux possesseur des manuscrits du commandeur Viger et du juge en chef Lafontaine. Il a fait copier au *British Museum* de nombreux documents inédits sur l'histoire du Canada. Il a publié en une splendide édition des mémoires sur l'invasion de 1775 et une foule d'articles, opuscules, etc.

M. Bois possède des manuscrits et des documents précieux ; il écrit de temps à autre sous divers pseudonymes dans le *Journal de Québec*. Il a publié une vie de Mgr de Laval, a donné une édition de la Lettre de Mgr St-Valier, etc.

Les ouvrages imprimés en Canada de 1764 à 1830 y sont assez nombreux. Nous nous permettrons de fournir une petite liste des plus rares, c'est-à-dire de tous ceux qui sont antérieurs à notre siècle, et que l'on pourrait appeler les *incunables canadiens.*

1° Catéchisme du diocèse de Sens, imprimé à Québec, chez Brown et Gilmour, 1765, exposé par M. Baby.

C'est très probablement le premier livre imprimé en Canada.

2° Livre de prières des hommes nationaux, Tadoussac, Portneuf (en langue montagnaise) ; Québec, Brown et Gilmour, 1767. Trois exemplaires exposés — M. Baby — la bibliothèque du Parlement de Québec — L'Université Laval.

3° Traité de la loi des fiefs, etc., par Joseph Cugnet, 4 vols, reliés en un seul ; Guillaume Brown, Québec, 1775 — exposé par M. Chauveau.

4° Règlement de la confrérie de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement et de la bonne mort — chez F. Mesplets et C. Berger — Montréal, 1776 — 3 exemplaires, exposés par la Société numismatique, M. Latour, et M. Chauveau. C'est très probablement le premier livre imprimé à Montréal.

5° Officium sacerdotum — Mesplets — Montréal, 1777 — exposé par l'Université Laval.

6° Almanach de Québec pour 1782 — exposé par M. Latour, 1781.

7° Almanach de Québec pour l'année 1785 — chez Guillaume Brown, sur la grande côte — 1784 — exposé par M. Cyrille Tessier.

8° Relation de la conversion de M. Thayer, ministre protestant, écrite par lui-même — imprimé à la nouvelle imprimerie s. d. (1785 ?) (1) — exposé par M. C. Tessier.

9° Copie de la lettre de l'évêque de Capse sur l'éducation — anglais et français — Québec, 1790 — exposé par M. Chauveau.

10° Report of a Committee of Council on the subject of promoting the means of education, Quebec, 1790, exposé par M. Chauveau.

C'est le premier document officiel sur l'éducation imprimé en Canada.

11° Lettre de M. l'évêque de Laon aux ecclésiastiques français — Jean Neilson, Québec, 1790, exposé par M. Latour.

---

(1) Le catalogue dit 1782-85. Ce ne saurait être 1782, ce dont on peut se convaincre en lisant les premières pages de cette brochure.

12° La Bastille septentrionale ou les trois sujets britanniques opprimés — Montréal, chez Fleury Mesplets, s. d., probablement en 1791 (1).

13° Papers and letters on Agriculture, &c. ; Samuel Neilson, Québec, 1790, exposé par M. Latour.

14° Anciennes archives françaises ou Extrait des minutes du Conseil qui concernent les Registres du Canada lorsqu'il était sous le gouvernement de la France. A Québec, chez Samuel Neilson, 1791 — textes anglais et français en regard.

15° Trial of David McLane — Quebec, Samuel Neilson, 1797, exposé par l'Université Laval.

16° Discours de Messire Plessis, coadjuteur de l'évêque de Québec, à l'occasion de la victoire remportée par le contre-amiral Nelson, dans la Méditéranée, le 12 août 1798, précédé du mandement de Mgr Denaut, imprimé au profit des pauvres de la paroisse — 1799 — Québec (2). Deux exposants : l'Université Laval et M. Latour.

17° Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple — Québec — à la nouvelle imprimerie, 1799. — Trois exposants : M. Cyrille Tessier, l'Université Laval, M. Chauveau.

18° A sermon preached at Quebec, by Jacob Lord Bishop of Quebec, on the day appointed for a general thanksgiving — January 10th 1799 — John Neilson, Quebec — exposé par la Société numismatique.

19° Etrennes mignones pour l'année 1799 — à la nouvelle imprimerie, rue des Jardins — Québec, 1799 — exposé par M. Cyrille Tessier.

20° Poem by Dickson ; — John Neilson — Quebec, 1777 — exposé par l'Université Laval.

21° Trial of Daniel Disney — Brown & Gilmour, Quebec, 1767 — exposé par l'Université Laval.

22° Le Juge à paix ou officier de paroisse pour la Province de Québec, extrait de Richard Brown, traduit par Joseph-François Perrault, à Montréal, chez Fleury Mesplets — 1789 — exposé par M. Chauveau

---

(1) Le catalogue dit 1790, mais un des documents publiés dans cette brochure est de 1791. Quel est l'auteur de ce singulier pamphlet si rempli d'emphase et d'exagérations ?

(2) Le catalogue donne pour titre : *Sermon de Mgr Denaut, etc.*; nous avons rétabli le titre d'après notre exemplaire.

20° Grand Alphabet divisé par syllabes pour instruire avec facilité les enfants à épeler, lire et chanter à l'église, contenant ce qui se chante à la sainte messe, à vespres et à complies ; imprimé à la nouvelle imprimerie — rue des Jardins à Québec, 1800 — exposé par M. Chauveau.

C'est très probablement le premier livre d'école imprimé en Canada — du moins, telle était l'opinion de M. Laverdière.

Plusieurs des premiers produits de l'imprimerie en Canada ont été des livres de prières, et à cela rien d'étonnant ; c'était un des premiers besoins de la population, besoin d'autant plus grand qu'alors les rapports avec la France étaient presque nuls et que l'importation des livres français était entourée de grandes difficultés. Plus tard, lorsque les produits de l'industrie parisienne et lyonnaise, et surtout lorsque les livres si élégants et si bien *imagés* de Mame, de Tours, ont pu se vendre à meilleur marché même que les livres canadiens, on a imprimé moins de livres de prières.

Il paraît qu'un assez bon nombre de ces livres ont été imprimés de 1800 à 1830. Nous désignerons les suivants qui sont, le second surtout, de splendides échantillons de la typographie canadienne.

Heures royales, en gros caractères, contenant les Epîtres et Evangiles des principales fêtes de l'année. — Québec, 1806, à la nouvelle imprimerie n° 19, rue Buade, in-8°.

Manuel du Chrétien, où l'on trouve tout ce qui est nécessaire pour s'instruire de sa religion et se sanctifier, première édition faite à Québec sur celle de Toulouse de l'année 1793. — Québec, 1813, à la nouvelle imprimerie, in-8°.

A ces deux ouvrages, exposés par M. Chauveau, nous ajouterons deux autres livres jusqu'ici ignorés de nos bibliophiles et qui viennent d'être découverts, le premier par M. Oscar Dunn, le second par M. Cyrille Tessier. Ce sont :

La Journée du Chrétien, sanctifiée par la prière et la méditation. — Nouvelle édition augmentée. A Québec, chez Louis Germain, fils, rue de la Fabrique. — Imprimée à la nouvelle imprimerie, 1795.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. Gonnelieu, etc. — Québec, à la nouvelle imprimerie, 1813.

C'est probablement la seule édition canadienne de ce chef-

d'œuvre, traduit dans toutes les langues et publié dans tous les pays [1].

Le livre de prières qui s'est imprimé le plus souvent et chaque fois à un très-grand nombre d'exemplaires, est la *Neuvaine à St François-Xavier*. C'est une dévotion pour bien dire nationale, et ce livre est le plus populaire après le petit catéchisme. Combien de gens ont appris à lire dans une *Neuvaine à St François-Xavier* et n'ont presque pas connu d'autre livre ? Nous serions curieux de savoir en quelle année on en a fait la première édition canadienne.

Nous connaisons aussi comme très répandus autrefois :

Exercice très dévot envers St Antoine de Padoue le thaumaturge, de l'ordre séraphique de St François — avec un petit recueil de quelques principaux miracles — Montréal — Imprimé et à vendre par James Brown — vis-à-vis le Séminaire, 1813.

La solide dévotion à la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, à Montréal — chez F. Mesplets, Imprimeur et libraire, 1787.

Le même ouvrage — Québec, à la nouvelle imprimerie, 1809.

Nous n'avons ni le temps, ni l'espace pour mentionner tous les livres canadiens de 1800 à 1830 qui ont été exposés ; nous signalerons encore parmi les plus rares et les plus anciens :

1° A Summary of the principal evidence for the truth and Devine origin of the Christian Revelation and a poem on Death, by Dielby Porteus, Bishop of London ; a new edition — Nahum Morver — Montréal, 1810, exposé par la Société numismatique.

2° A narration of remarkable occurrences connected with the death of Louis XVI — translated by Stephen Cleveland Blyths — Nahum Morver — Montréal, 1812, exposé par la même société.

3° Lex Parliamentaria par F. J. Perrault, Québec, — P. E. Desbarats, 1803, exposé par M. Oscar Dunn ainsi que les deux suivants.

4° Dictionnaire de l'ancien droit du Canada, par Justin McCarthy — John Nelson, Québec, 1809.

5° La vie de la vénérable Sœur Bourgeois — W. Gray — Ville-Marie, 1818.

---

(1) Une édition qui paraltrait en avoir été faite chez J. et O. Crémazie, à Québec, en 1846, et une autre chez E. R. Fabre, à Montréal, en 1848, sont en réalité imprimées chez Mame, à Tours, comme on peut s'en convaincre en regardant à la dernière page.

6° Le manuscrit venu de Ste-Hélène d'une manière inconnue imprimé par Joseph Victor Délorme, Montréal, 1818, exposé par M. C. Tessier.

7° Almanach des Dames pour l'année 1807, par un jeune Canadien — Québec — imprimé à la Nouvelle imprimerie — avec cette épigraphe "Je dois ma muse à vos plaisirs." 64 p. in-32, exposé par M. Cyrille Tessier.

Ce curieux petit volume, dont nous avons entendu parler il y a longtemps, est tombé là pour la première fois sous nos yeux. C'est une compilation d'épîtres galantes, d'anecdotes, de facéties, de madrigaux. Deux pièces de vers paraissent être originales.

L'une révèle le nom du compilateur ; elle est adressée à Mlle R. A. — Rosalie Amiot — qui plus tard fut l'épouse de M. Louis Plamondon, l'un des hommes les plus remarquables de Québec à cette époque. L'autre est probablement écrite par M. Quesnel ; elle est adressée à M. L..... "*qui se plaignait que ses talents et ses vers n'étaient point récompensés par le gouvernement.*"

Voici comme elle se termine :

> ..... Dans ce pays ingrat,
> Où l'esprit est plus froid encor que le climat,
> Nos talents sont perdus pour le siècle où nous sommes,
> Mais la postérité fournira d'autres hommes,
> Qui goûtant les beautés de nos écrits divers,
> Célébreront ma prose aussi bien que tes vers.
> Pénétrer l'avenir est ce dont je me pique
> Tu peux en croire enfin mon esprit prophétique,
> Nos noms seront connus de tout le Canada,
> Chantés depuis Longueuil..... jusques à Yamasca.

A côté de ces premiers essais de l'art typographique, se trouvent quelques-unes des belles productions de notre temps. Nous avons remarqué surtout la belle édition de Champlain publiée par M. Desbarats, et un exemplaire *non rogné* — peut-être le seul dans cette condition — du *Journal des Jésuites*, imprimé pour les abbés Laverdière et Gasgrain, par la maison Brousseau, et dont l'édition presqu'entière a été détruite dans l'incendie de cette librairie. Ce beau volume était exposé par M. Dunn, qui est aussi l'heureux possesseur d'un exemplaire *non rogné* du Champlain de M. Desbarats.

Le catalogue indique un grand nombre de livres dans les différentes langues sauvages. On aura sans doute remarqué

que le livre le *second* en date parmi nos *incunables canadiens*, était un livre de prières en langue montagnaise.

Les RR. Pères Oblats ont exposé une petite collection de livres sauvages, la plupart composés par des membres de leur compagnie.

Parmi ceux-là se trouve le " Dictionnaire et Grammaire de la langue des Cris," par le Père Lacombe, qui est sans contredit le travail le plus considérable qui ait été publié sur aucune des langues primitives de l'Amérique.

Mais le volume le plus remarquable et le plus précieux de ce genre, c'est la fameuse Bible d'Elliot, exposée par M. Trumbull et qui a coûté plus de $1,000. Elle est imprimée dans la langue des anciens sauvages du Massachusetts, et à part de sa curiosité, de sa rareté, elle est un véritable monument de l'art typographique aux Etats-Unis, à une époque comparativement ancienne. C'est le *dahlia bleu*, le *merle blanc* des bibliophiles de l'autre côté de la *ligne* 45.

Les journaux et les publications périodiques, tant pour l'Europe que pour l'Amérique, sont représentés par de nombreux et curieux échantillons. L'Université Laval nous paraît avoir exposé la plus belle collection d'anciens journaux canadiens. Elle possède aussi la collection la plus complète qui existe des *Almanach de Québec*, petits livres si utiles pour ceux qui font des recherches historiques, si curieux à consulter à tout moment, et à faire intervenir comme arbitre des petites discussions intimes que l'on peut avoir sur telle ou telle personne qui a rempli tel ou tel emploi, il y a bien des années.

La section des vieux manuscrits enluminés était plus riche qu'on aurait osé l'espérer.

Arrêtons-nous quelques instants devant ces chefs-d'œuvre de la patience et de l'art savant de l'ancienne civilisation européenne.

C'est d'abord le *Livre d'heures de Marie Stuart*, exposé par l'Université Laval. S'il n'est peut-être pas le plus remarquable sous le rapport des enluminures, il a un intérêt historique plus grand qu'aucun de ceux que nous allons mentionner. Qui est-ce qui ne s'estimera pas heureux de voir et de toucher un livre qui a appartenu à cette intéressante et malheureuse princesse ?

Vient ensuite un magnifique Nouveau Testament latin à deux colonnes, exposé par M. Mercer, de Cincinnati. Ce riche échantillon de calligraphie coloriée, fait en Allemagne par un copiste du

treizième siècle, a été décrit avec soin par M. Hart, dans un article publié dans le *Canadian Illustrated News*. Il paraît même le préferer aux *Benedictiones Dominicales* de la même époque, exposé par M. G. Smith, de Montréal, et qui a cependant été très admiré de tous les connaisseurs. La collection de manuscrits enluminés qui se trouvait réunie était d'autant plus précieuse qu'il y en a du treizième, du quatorzième, du quinzième, et même du seizième siècle. On sait que le travail des calligraphes s'est continué longtemps après la découverte de l'imprimerie ; et que les majuscules de la plupart des *incunables* sont dessinées et peintes à la main, dorées et ornées, avec le même soin que celles des livres du moyen âge.

A voir tous ces beaux livres enluminés, tant manuscrits qu'imprimés, on se croyait dans quelque musée ou dans quelque grande bibliothèque d'Europe, dans celle des Médicis à Florence, par exemple, où les vitrines sont remplies de ces chefs-d'œuvre écrits ou imprimés sur le plus beau vélin, et où l'or, l'argent, le pourpre, l'azur, le vermillon rehaussent l'éclat du travail patient et intelligent des anciens copistes ou des premiers imprimeurs.

Quelques anciens échantillons de manuscrits asiatiques, des papyrus, un livre d'école polynésien écrit sur des feuilles de palmier, et plusieurs autres curiosités calligraphiques complétaient cette partie, qui n'était pas la moins intéressante du catalogue.

Une belle collection de manuscrits irlandais et de livres imprimés dans la langue de la vieille Erin, réunie et exposée par M. Edward Murphy, de Montréal, forme un catalogue séparé, imprimé à ses frais et qui lui fait le plus grand honneur.

Les vieilles chartes, les vieux actes notariés, les lettres autographes, tant pour l'Europe que pour le Canada, étaient assez nombreux. M. Gérald Hart, Mlle LeMétayer-Masselin, M. George Baby, M. McLaghlan, M. Boucher de la Bruère et la Société numismatique en ont exposé d'intéressantes collections. Nous remarquons particulièrement la commission signée par Louis XV " commettant Messire de Vaudreuil gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, à la réception et admission en son nom du Sr de la Pérade de Lanaudière, capitaine d'infanterie au Canada dans l'ordre militaire de St Louis," 1759 — ainsi que les deux pétitions avec les signatures originales des habitants français et catholiques de la partie de Montréal de la province de Québec, adressées à Sa Majesté, la première en 1784,

priant que tous les droits et priviléges des sujets britanniques leur soient accordés, et la seconde en 1785, appuyant la première et " demandant de plus la permission de faire venir d'Europe les prêtres dont ils ont besoin pour l'éducation de leurs enfants afin qu'il ne puisse être fait par la suite de distinction entre les anciens et les nouveaux sujets."

Ces trois pièces importantes ont été exposées par M. George Baby.

Le département des cartes géographiques, des estampes, gravures, lithographies et photographies, et des livres illustrés, est beaucoup trop étendu pour que nous puissions nous y arrêter aussi longtemps que nous le désirerions. Le département de l'instruction publique du Haut-Canada, l'Université Laval, M. King, M. McLaghlan, M. John Horne, de Montréal, M. Irwin et plusieurs autres exposants avaient fourni ce qui passerait partout pour une très belle et très rare collection. Les chefs-d'œuvre d'Albert Durer, de Rembrandt, de Blœmhart, de Bartholozzi, de William Hogarth, de Bolswert, de Callot, de Bernard Picard, et d'artistes plus modernes, attiraient l'attention des amateurs.

Le Canada avait peu de chose à montrer d'original dans ce département ; cependant l'Université Laval et le département de l'instruction publique d'Ontario exposaient un bon nombre de cartes, de plans, de vues, et des portraits gravés, lithographiés ou photographiés, des hommes marquants de notre histoire, ou de nos célébrités contemporaines.

Parmi les gravures européennes exposées, il y en avait une qui tirait une grande valeur de la circonstance de l'exposition elle-même. C'était une estampe de Last représentant Caxton examinant la première épreuve sortie de sa presse à l'abbaye de Westminster, d'après le tableau de Weinhert.

Les livres à gravures formeraient à eux seuls une exposition très brillante ; il y en avait de très modernes et de très splendides, de très anciens et de très curieux. Parmi ces derniers nous avons remarqué " Le Théâtre des cités du Monde, par George Bruin — Cologne, 1572, " exposé par M. le comte d'Orsonnens. Il y a là de curieuses gravures coloriées donnant des vues des principales cités du monde au commencement du seizième siècle.

La collection *Shakespearienne* et aussi la collection des *Bibles*, que nous avons oublié de mentionner spécialement plus haut, contenaient de magnifiques ouvrages illustrés. Dans cette

dernière se trouvaient quelques volumes spécimens de deux bibles, l'une in-folio, l'autre in-quarto, que M. Irwin, d'Oswego, a *illustrées* lui-même en y insérant des gravures rares et précieuses.

La première de ces bibles ainsi *étendues*, forme 63 volumes in-folio — la seconde, 43 volumes in-quarto. — Elles contiennent plusieurs milliers de gravures, à partir des maîtres les plus anciens à venir jusqu'aux plus modernes. — Comme il n'y a point de sujets qui aient plus exercé les artistes que ceux de la Bible, on a là tout naturellement une splendide histoire de l'art.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur les reliures par des relieurs célèbres, sur les livres ayant appartenu à des personnages illustres, sur les livres polyglottes, toutes choses chères aux bibliophiles ; mais il nous reste à peine l'espace de dire un mot de la collection de médailles et de monnaies.

Assez singulièrement, puisque cette exposition se faisait sous les auspices de la Société numismatique, cette partie du catalogue est encore plus insuffisante que celle qui a rapport aux livres, aux manuscrits et aux gravures.

Ainsi, on y voit simplement que la Société numismatique et M. McLaghlan ont exposé leurs cabinets au complet, que l'Université Laval a envoyé une partie du sien, et que M. Cyrille Tessier, qui possède une des plus belles collections dans le pays, a aussi exposé quelques pièces anciennes.

Nous n'aurions point tenu à voir une liste des monnaies qui offrent peu d'intérêt à d'autres qu'aux rares amateurs, mais une description des médailles les plus anciennes, particulièrement de celles qui ont rapport au Canada, aurait été très utile au point de vue historique.

Parmi les médailles canadiennes qui sont décrites, il s'en trouve une présentée à M. Maurice de Salaberry, frère du héros de Châteauguay, qui mourut tout jeune dans l'Inde, en 1809. Elle est d'un assez grand modèle (48) ; elle lui aurait été donnée par les officiers du premier bataillon de la milice de Québec, à l'occasion de son départ pour l'armée anglaise. L'inscription est en latin. On sait qu'un autre de ses frères fut tué à Badajoz, en Espagne. C'est là un précieux souvenir de cette époque et de cette famille illustre. Cette médaille était exposée par M. Cyrille Tessier.

Telle a été l'exposition que l'on est convenu d'appeler *Caxtonienne.* Elle a fait honneur à Montréal et aux Canadiens, ainsi

qu'à ceux de nos voisins des Etats-Unis qui ont bien voulu y prendre part.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de pareilles expositions. Elles entretiennent et activent le feu sacré chez les amateurs et les collectionneurs, dont le rôle est si utile, au point de vue de l'étude et de la conservation des trésors littéraires et historiques ; elles peuvent exciter les indifférents et réveiller chez eux des goûts qu'ils n'avaient pas encore manifestés ; enfin elle permet aux initiés de se mieux connaître, de se favoriser mutuellement par des renseignements ou par des échanges intelligents.

Nul doute que cette première tentative n'ait été, sous bien des rapports, incomplète et n'ait laissé beaucoup à désirer. Mais c'était superbe pour un coup d'essai. Le catalogue ne contient pas moins de 2865 articles pour les livres, cartes, journaux, etc., sans compter les médailles, et on a pu voir que dans chaque branche il y avait de nombreux et beaux échantillons. De fait, la variété était peut-être trop grande : on avait voulu trop embrasser.

Mais le principal défaut provient de ce qu'on n'avait point ménagé d'intervalle entre la réception des objets et leur exposition.

Le classement en a souffert, et comme nous l'avons fait remarquer en commençant, la rédaction et l'impression du catalogue ont été très défectueuses. Dans les circonstances, il ne pouvait guère en être autrement.

Ce sont là des erreurs qui ne se répéteront certainement point dans une seconde exposition, et nous souhaitons, de tout notre cœur, qu'il y en ait une, au moins en ce qui regarde les travaux littéraires et artistiques exécutés en Canada ou ayant le Canada ou des choses canadiennes pour sujet.

Montréal a donné l'exemple, non-seulement au Canada, mais à toute l'Amérique ; la vieille cité de Champlain devrait tenir à honneur de faire au moins la seconde exposition de ce genre sur ce continent.

Elle possède une institution dont les vastes salles, les belles collections, le personnel nombreux et distingué conviendraient parfaitement à une pareille entreprise. L'Université Laval trouverait, nous osons l'espérer, pour un tel objet, le concours empressé des sociétés littéraires de la ville, de ses anciens élèves dans le pays et du gouvernement local. On nous pardonnera sans

doute de l'avoir mentionnée ; mais quoiqu'elle n'ait pas besoin d'une occasion de ce genre pour se manifester, elle y trouverait cependant un accroissement de gloire et, par la suite, de profits qui ne seraient pas à dédaigner.

***

DISCOURS DE M. DAWSON

Mesdames et Messieurs,

Je ne vois rien de mieux à faire, pour ouvrir cette séance, que de répondre à une question que l'on m'a posée plusieurs fois depuis quelques jours, et que beaucoup de personnes se sont faite à elles-mêmes, si elles ont hésité à l'adresser à d'autres, de crainte de paraître ignorer ce qu'elles auraient dû savoir.

Quel est ce Caxton dont le nom fait en ce moment tant de bruit, et dont on avait si peu entendu parler jusqu'ici ? Qui est-il ? Quelle était sa mission dans le monde ? Enfin qu'a t-il fait pour nous ?

Les rudiments de l'art de l'imprimerie remontent à une date très reculée, et Gutemberg, que l'on considère comme l'inventeur de cet art, mourut quelque temps avant que Caxton l'eût introduit en Angleterre. L'écriture alphabétique, on le sait maintenant, date d'une époque très reculée dans les annales orientales. On savait imprimer et estamper avec des sceaux et des blocs dans les temps les plus primitifs, et chez les peuples les moins civilisés.

L'heureuse idée qui donna naissance à l'imprimerie, consistait à placer des lettres séparées sur des types mobiles qui pourraient être réunis ou disjoints à volonté. Ce ne fut point Caxton qui eut cette idée ; mais son mérite, c'est d'avoir été un de ceux qui virent la grande importance de cet art, alors dans son enfance, et d'avoir dévoué son existence à son application et à

son extension. De tels hommes sont quelquefois aussi utiles que les inventeurs eux-mêmes ; car sans eux, souvent les inventions mourraient ayant à peine vu le jour, ou n'auraient qu'une très courte existence. Nous qui vivons quatre cents ans après Caxton, nous pouvons constater qu'il ne s'était pas exagéré l'importance de son art, et nous en voyons des applications qu'il pouvait à peine soupçonner.

L'immense et rapide diffusion de la pensée, les développements de l'éducation, le fait que ceux qui exercent une influence sur leurs semblables ont maintenant un public de plusieurs millions au lieu de quelques centaines d'hommes, le fait qu'il est possible de réunir, comme dans un même entrepôt, tout le savoir et toutes les connaissances du monde entier ; tels sont les résultats de cet art si simple et cependant si merveilleux. Si nous les comparons avec ce que pouvait obtenir de mieux le travail tout manuel des copistes de l'antiquité ou de ceux du moyen âge, on est frappé d'étonnement et l'on sent que si aujourd'hui cet appui était enlevé à notre civilisation, elle tomberait nécessairement en ruine.

Il n'est pas juste non plus de dire que la presse a fait autant de mal que de bien. L'imprimerie elle-même est un art inoffensif et ayant sa raison d'être ; elle occupe d'une manière profitable beaucoup de bras et beaucoup d'intelligences. Si ses productions servent quelquefois de mauvais instincts ou de mauvaises causes, ou même des entreprises immorales, cependant non-seulement le bien l'emporte de beaucoup sur le mal, mais encore elle a les moyens de remédier aux maux qu'elle engendre. Sa lumière, comme celle du soleil, luit quelquefois sur ce qui est vil et mauvais ; mais même alors elle ne fait que révéler ce qui est dangereux, en éclairant des éléments de désordre qui fermenteraient sans cela dans l'ombre et n'en feraient que plus de mal [1].

L'entière et libre discussion de tous les sujets par une presse qui n'est soumise à aucune entrave, quels que soient les inconvénients qui puissent en résulter parfois, est, d'après l'expérience générale que nous en avons, la meilleure garantie de réussite

(1) Cette proposition, vraie dans un sens, est trop absolue dans un autre. Il est nécessaire, dit l'Ecriture, qu'il y ait des scandales ; mais malheur à ceux par qui le scandale arrive. Nos lecteurs ne manqueront point, nous en sommes sûrs, de faire l'application de cette remarque à d'autres passages de ce discours. — *Note de la Rédaction.*

et de progrès pour une société. J'affirmerai donc énergiquement que lorsque Caxton inaugura l'art de l'imprimerie en Angleterre, et lorsque, par la suite, la constitution britannique eut garanti la liberté de discussion dans la presse et admis le droit de publier tout ce qui n'est pas absolument immoral ou séditieux, il y eut là une chose dont la nature, bonne en elle-même, était aussi peu mêlée de mal qu'on puisse l'espérer d'aucune constitution humaine, et que pour cette raison la célébration que nous faisons aujourd'hui est un juste tribut, un hommage vraiment dû à un événement aussi grand et aussi fécond en résultats, qu'aucun de ceux qui se trouvent dans l'histoire de notre pays.

La manière dont Caxton introduisit l'imprimerie en Angleterre est aussi très remarquable. Il n'était pas un simple accident dans son époque, un homme qui s'achète une presse et des caractères et exploite une industrie nouvelle dans un endroit. C'était un homme instruit, un littérateur. Il commença par traduire un ouvrage du français en anglais, puis il apprit la typographie, à un âge assez avancé, afin de pouvoir imprimer son livre. Il arrivait à la soixantaine lorsque son premier volume parut. Voici comment il s'exprime lui-même à ce sujet : " C'est pourquoi j'ai appris et pratiqué à grande peine et dépense afin de mettre en imprimé ce livre dans la manière et forme que vous voyez ; et il n'est pas écrit avec une plume et de l'encre comme d'autres livres, mais est fait de manière à ce que chacun puisse l'avoir chez soi."

Caxton, comme Franklin et plusieurs autres hommes distingués de ce continent, par une heureuse combinaison, a réuni dans sa personne l'auteur et l'imprimeur, condition de succès, pour bien dire, indispensable pour cet art nouveau dans un nouveau pays. Il lui fallait une très grande énergie pour parvenir, avec les moyens imparfaits qu'il avait à sa disposition, à imprimer, en moins de quatre mois de travail, son premier volume, l'*Histoire de Troie.*

Les nombreux ouvrages qu'il a imprimés pendant les vingt années qui suivirent, prouvent une industrie, une activité et une habileté vraiment étonnantes. Il déploya le zèle le plus éclairé dans les recherches qu'il fit, pour se procurer les meilleures copies manuscrites des ouvrages dont il fit des *éditions premières.*

L'homme qui a introduit l'imprimerie en Angleterre n'était

donc pas un homme vulgaire, un de ceux que pousse le hasard ; c'était un de ces lutteurs, un de ces héros véritables, qui surmontent tous les obstacles et qui dépassent les limites qui semblent prescrites à l'époque où ils vivent. Un tel homme mérite de vivre dans la mémoire de ses semblables.

Mais, tandis que nous rendons ce juste hommage au bon vieil imprimeur qui, il y a déjà quatre cents ans, établit sa boutique à l'ombre de l'antique abbaye de Westminster, rappelons-nous aussi ce que nous devons à ses successeurs, plus particulièrement à ceux qui ont les premiers établi la presse dans cette colonie et ont assuré sa liberté, ainsi qu'aux hommes courageux qui, même aujourd'hui, luttent pour en porter les bienfaits jusqu'aux confins de plus en plus éloignés de notre envahissante civilisation.

DISCOURS DE M. WHITE

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur d'être chargé par le comité d'organisation de vous entretenir des progrès de l'art de l'imprimerie et surtout de cette institution si populaire, le journalisme. Nous ne nous occuperons point de décider si le mérite de l'invention de l'imprimerie appartient à Caxton, à Faust, à Gutemberg, à Schœffer, ou à aucun des autres hommes remarquables qui ont été tour à tour réputés dignes de cet honneur ; nous constaterons seulement que Caxton possède seul et sans rival celui d'avoir introduit cet art important dans notre mère-patrie. Il y a loin, certainement, de la lourde presse faite de bois qu'il avait montée dans l'abbaye de Westminster aux admirables et rapides mécanismes en usage de nos jours ; mais, à cette exception près et aussi à l'exception de la différence des caractères (ce qui est

plutôt du ressort du fondeur que de l'imprimeur), les procédés en usage alors, et ceux qui sont encore suivis aujourd'hui, sont à peu près les mêmes.

L'art de l'imprimerie peut se diviser en deux départements distincts, l'un est celui de la composition typographique et l'autre celui de l'impression. Dans le premier il n'y a guère eu de changements ou d'améliorations, à moins que l'on ne veuille regarder comme des améliorations les diverses tentatives qne l'on a faites d'établir des machines à composer ; le premier essai de ce genre a été fait par le Dr Church à Cincinnati en 1820. Il y en a eu d'autres depuis ; mais on n'est point parvenu à populariser l'emploi de ces machines. (M. White expose ici les difficultés qui s'opposent à l'adoption de cet invention.)

Il est douteux que l'art de la composition typographique ait fait de nos jours de grands progrès ; on s'occupe surtout de la rapidité et c'est le cas dans les concours ou tournois qui se tiennent entre compositeurs. Mais la composition n'est point tout l'art de l'imprimerie.

Malheureusement, le principe d'uniformité de paiement pour la composition *à la pièce*, établie par les associations typographiques, a détruit toute émulation dans les travaux à l'entreprise. La correction et l'élégance de la composition y a perdu beaucoup. Tout en reconnaissant aux imprimeurs comme aux autres ouvriers le droit de se protéger mutuellement, je dois déplorer le résultat de leurs efforts dans ce qu'il a eu de funeste aux progrès et à l'excellence de l'art.

Il y a eu dans la manufacture des presses d'étonnants progrès, depuis la vieille presse de bois, et depuis le temps où avant cela on se servait de la brosse et du maillet, jusqu'aux machines perfectionnées de Hoe qui impriment par heure douze mille feuilles de papier sur les deux faces.

Passant à la seconde partie de son discours, le journalisme, M. White cita l'auteur d'un ouvrage ayant pour titre : "Le journalisme britannique," qui a résumé comme suit l'histoire des journaux : "Premièrement, nous avons eu les lettres manuscrites qui se passaient à l'aristocratie et aux gens très riches ; puis, à mesure que la passion d'apprendre les nouvelles augmentait, la *ballade* chantée ou récitée ; puis le pamphlet ; puis la feuille périodique ; puis enfin la gazette telle que nous la connaissons."

Il retraça ensuite l'histoire du journalisme en Angleterre

depuis l'établissement du premier journal en 1622, et aussi en Amérique depuis la première gazette publiée à Boston en 1690, et qui fut supprimée par l'action directe de la législature coloniale, pour avoir mal parlé d'elle et du gouvernement. Il fit ensuite allusion aux premiers journaux publiés en Canada, la *Gazette de Québec* en 1764 et la *Gazette de Montréal* en 1780. Cette dernière est en ce moment la doyenne du journalisme canadien. Le premier numéro publié annonçait que l'on s'y abstiendrait de toute discussion des affaires politiques de la province sans la permission du gouvernement. C'était là une abstention extrême dont on ne saurait accuser la presse de notre époque. Depuis ce temps, la presse a fait des progrès extraordinaires. Aujourd'hui l'existence du journal est partout le premier signe de progrès. A peine s'est-il fait quelque défrichement dans la forêt, à peine un village a-t-il commencé de naître, qu'il faut de suite un journal, qui se fait l'organe de la jeune colonie, pour exposer ses besoins et trop souvent aussi pour satisfaire ses passions. L'invention du télégraphe électrique et la fureur d'avoir des nouvelles données, pour bien dire, d'heure en heure, ont grandement changé le caractère de nos journaux ; tandis que d'un autre côté la manie, des articles à *sensation*, le désir d'avoir toujours du nouveau aux dépens même de la sécurité de la vie privée et de l'honneur et du repos des familles, sont loin d'avoir amélioré le ton et la portée morale de nos journaux. Mais malgré tous ses défauts, la presse quotidienne rend d'immenses services à la société. Avec une presse libre, boulevard des libertés populaires et source de toutes les réformes, le progrès social est assuré. La gazette est devenue la littérature, souvent l'unique littérature des masses ; elle donne l'empreinte à leurs opinions, elle dirige leurs destinées. On ne saurait s'exagérer la responsabilité qui s'attache à l'exercice d'une aussi grande influence, et tous ceux qui y prennent part d'une manière ou d'une autre, pourraient bien ajouter à leur prière quotidienne, les paroles prononcés par le doyen Stanley, à la célébration Caxtonienne qui s'est faite à l'abbaye de Westminster : " Donnez-nous, ô mon Dieu, le sentiment de ce que vaut la vérité, qu'elle soit bien ou mal reçue ! Donnez nous la franchise, la droiture, le courage, la foi qui fuit les ténèbres et se réjouit dans la lumière."

DISCOURS DU Dr MAY

Le Dr P. S. May, du département de l'instruction publique d'Ontario, félicita le comité d'organisation sur le grand succès de l'exposition. Il craignait bien qu'il ne fût très difficile d'en faire une semblable dans la Province d'Ontario. Il parla aussi des trésors bibliographiques que le Dr Trumbull, d'Hartford, avait exposés. Après avoir fait quelques remarques sur l'enfance et la jeunesse de Caxton, dans lesquelles il s'attacha à montrer l'influence de l'éducation sur la carrière des grands hommes, il en vint à l'établissement de l'imprimerie en Amérique ; il parla assez au long de la Bible d'Elliot, exposée par le Dr Trumbull et qui est un des premiers chef-d'œuvre de la typographie américaine en même temps que le plus beau monument des langues sauvages de l'Amérique. Il réitéra, en terminant, ses félicitations sur le succès de cette belle entreprise, succès dont il n'aurait pas eu d'idée s'il n'eût été présent, et qui fait le plus grand honneur non-seulement à la société numismatique, mais à la ville de Montréal et à tout le pays.

JEAN-LOUIS

I

Jean-Louis avait douze ans.

Son père était cultivateur et exploitait une jolie ferme dans une des paroisses du bas du fleuve.

La famille était nombreuse, mais vivait assez à l'aise ; seulement il fallait travailler et quelquefois travailler dur.

C'est là ce qui déplaisait à Jean-Louis. Jouer à la balle ou aux billes, courir les bois pour dénicher les oiseaux ou cueillir des fruits, faire la pêche ou la chasse, lui était assez agréable ; les messieurs de la ville qui venaient passer leurs vacances sur les bords du fleuve, faisaient tout cela ; c'était donc de bon genre. Mais conduire les bœufs ou les chevaux de charrue, soigner les bestiaux, sarcler le jardin ou rechausser les pommes de terre, les choux et les navets, cela ne lui convenait pas le moins du monde.

Il consentait bien, de temps à autre, à mener les chevaux au pâturage, après le travail de la journée — cela lui faisait faire une course assez agréable et peu fatigante. Mais, pour tout le reste, il n'en était point ; et il n'y avait que la voix du père, appuyée du sifflement irrésistible d'une baguette de coudrier, qui pût vaincre cette résolution bien arrêtée, ou, pour appeler les choses par leur nom, ce déplorable entêtement.

Et puis, durant la morte saison, est-ce qu'on ne poussait pas la cruauté jusqu'à envoyer Jean-Louis à l'école ? A quoi bon l'école ? Un honnête homme ne peut-il pas vivre, et vivre heureux, sans savoir lire et sans avoir la tête farcie de grammaire et de géographie, pour ne pas parler de l'arithmétique et du catéchisme ?

Travailler le moins possible et jouir le plus qu'on peut, telle était donc la méthode de Jean-Louis. C'est excellent pour les commencements, mais désastreux pour la fin, comme Jean-Louis devait en faire plus tard la triste expérience.

Mes jeunes lecteurs ont déjà dû s'apercevoir, d'après ce que

je viens de dire, que notre héros, avec des dispositions semblables, n'était pas dans la voie qui conduit à la perfection.

J'avoue qu'il était rempli de défauts. Il était paresseux, colère, grossier, querelleur et détestait l'eau et le savon presqu'à l'égal de l'école et du travail. Cet aveu me coûte beaucoup, mais, enfin, il faut bien dire la vérité quand le devoir commande de la dire.

Et ceci m'amène tout naturellement à vous faire remarquer que, parmi tous les défauts qui le déparaient, Jean-Louis avait une qualité, oh ! mais une belle qualité : on ne l'avait encore jamais entendu faire un mensonge. Cela vous paraît étonnant, et, pourtant, c'est tel que je vous le dis. Comment cette belle qualité avait-elle pu ne pas être étouffée par tant de vilaines habitudes ? Je n'en sais rien, et c'est un secret de la Providence.

Vous avez vu, quelquefois, au milieu d'une touffe de mauvaises herbes, s'élever droite et fière une belle plante, portant une fleur éclatante et parfumée, qui se balance au-dessus de ces herbes malfaisantes comme si elle respirait un air à part ou se nourrissait d'un suc choisi. Ou bien, encore, n'avez-vous pas remarqué, dans les bois, le long d'un de ces ruisseaux bourbeux qui ressemblent à une conscience coupable, un tout petit endroit dans l'enfoncement de la rive, où l'eau toujours limpide permet d'apercevoir le sable brillant du fond. C'est un secret de la nature, que l'on peut, d'ailleurs, expliquer assez facilement.

Eh ! bien, cette qualité, dans l'âme de Jean-Louis, était comme la fleur et l'eau limpide dont je viens de vous parler. Cependant, c'était plus qu'un secret de la nature matérielle, c'était le mystère de la bonté de Dieu, et ces mystères se constatent mais ne s'expliquent pas.

Tout ce qu'on peut en dire, c'est que Dieu est bon, et qu'il est bon même en dépit de notre malice. Il permet que nous conservions toujours, au fond de notre cœur, un endroit sensible par lequel il puisse nous toucher à son heure, et nous ramener dans la bonne voie.

Je vous ai donc dit que Jean-Louis, à l'époque où je l'ai connu, avait douze ans et possédait une foule de défauts, moins celui de ne pas dire la vérité.

Or, Jean-Louis comptait bien ne pas vivre encore très longtemps de la vie qu'il menait. Le propre des paresseux est de ne

jamais s'amuser et d'être mécontents de tout, même de leur oisiveté.

Jean-Louis ne faisait pas exception à la règle générale.

Son père avait essayé tous les moyens de le ramener dans la bonne voie. Rien n'avait réussi. Jean-Louis ne cédait qu'à la force, c'est-à-dire au fouet. Dès que la douleur était passée, il recommençait de plus belle.

La mère avait également mis en œuvre toute sa douceur, toute sa patience ; le malheureux enfant n'en continuait pas moins à se conduire à sa guise.

Bref, Jean-Louis était devenu insupportable ; il boudait tout le monde, et tout le monde le détestait. Il ne parlait plus que sur ce ton cassant et bourru des gens qui sentent leur tort sans vouloir l'avouer. Ses camarades ne l'appelaient plus que du nom de *grognon*, ce qui le faisait entrer dans des colères sourdes et prolongées. Il était complétement déclassé.

Enfin, un soir, dégoûté de tout et surtout de lui-même, il descendit sur la grève à la tombée de la nuit, et, suivant la rive du fleuve, il marcha devant lui, sans savoir trop où il allait.

Il quittait toute sa famille, sans lui dire adieu, sans penser aux larmes de sa mère et aux vives inquiétudes que ce départ allait causer. Hélas ! Jean-Louis avait déjà le cœur presque fermé à ces douces émotions qui sont à la vie ce que le parfum est à la fleur. Il ne songeait qu'à lui-même ; tout ce qui touchait les autres ne lui importait guère.

Il chemina donc tranquillement sur la grève, le long des branches, tant que dura le crépuscule ; puis, lorsque la nuit fut tout à fait tombée, et qu'il n'eut plus à craindre d'être reconnu, il remonta vers le grand chemin et continua sa route, allant, comme il le croyait, à la conquête du bonheur et de la liberté.

Cependant, vers neuf heures du soir, pendant que notre héros poursuivait son voyage, on avait commencé, dans sa famille, à concevoir des inquiétudes. Le père de Jean-Louis alla s'informer chez les voisins ; mais personne n'avait vu le déserteur. Avec l'aide de quelques amis, et muni d'une lanterne, il parcourut les environs, explora les buissons et les fossés ; mais toutes ses recherches furent vaines ; et lorsqu'il rentra accablé de fatigue, sur les deux heures du matin, il se laissa tomber sur une chaise, la tête entre les mains, et resta là sans dire un mot, pendant que sa femme, assise près de la table, veillait et pleurait, et jetait de temps en temps un coup d'œil vers la porte, dans

l'espoir de la voir s'ouvrir. Mais la porte resta close. Ce fut une longue et triste nuit.

Le lendemain et les jours suivants, les recherches recommencèrent. On s'informa dans les paroisses voisines : personne n'avait vu Jean-Louis.

Enfin, au bout de quelques semaines, les parents de Jean-Louis en prirent leur parti ; son couvert, qui jusque-là avait été mis à la table de la famille, fut retranché. Le père avait la figure plus sombre, la mère pleurait plus souvent, vers le soir, mais la famille reprit son train de vie ordinaire. On ne parla plus du fugitif, pour tâcher de l'oublier.

Cependant, le soir de son départ, Jean-Louis avait marché jusque vers les onze heures. Il avait fait plusieurs lieues ; la faim et la fatigue commençaient à le gagner. Arrêter dans les maisons, il n'y fallait pas songer ; car, comme Jean-Louis n'était pas menteur, il eût été obligé, à la première question, de dire qu'il était parti en déserteur. A trois ou quatre reprises, il essaya de pénétrer dans les granges qu'il voyait ouvertes ; mais les chiens faisaient bonne garde et aboyaient assez fort pour éveiller tout le canton. D'ailleurs, il vaut autant l'avouer de suite, Jean-Louis avait grand'peur des chiens et aimait toujours à conserver, entre eux et lui, une distance respectable. C'est une faiblesse, direz-vous ; je vous crois, mais je connais bien des hommes qui la partagent. Quoi qu'il en soit, vers minuit, Jean-Louis, n'y tenant plus, avisa un bocage d'épinettes qui s'élevait sombre et silencieux à quelques arpents du chemin sur la lisière de la forêt, et y pénétra non sans trembler un peu.

Pour un enfant, le bois n'est jamais rassurant, surtout la nuit.

Notre héros choisit une épinette trapue qui étendait ses basses branches en arceaux épais au-dessus du sol tapissé de feuilles mortes. Il se blottit dans cette espèce de caverne, et après avoir fait sa prière du mieux qu'il put, il essaya de s'endormir.

Mais, hélas ! le sommeil qui, tout-à-l'heure, lui faisait pencher la tête, semblait maintenant le fuir, pour le laisser en proie à une sorte de tremblement nerveux qui ne lui permettait pas de clore l'œil.

C'est que Jean-Louis n'avait pas compté avec ces mille bruits vagues et mystérieux qui planent, la nuit, sur le silence des forêts et ressemblent à des esprits qui se parlent d'un arbre à l'autre et soupirent dans les feuilles, comme les échos douloureux d'un cœur trop plein.

Et puis, il y avait la peur des ours et des loups, le souvenir des loups-garous, des feu-follets, des chiens-volants, et de tous ces personnages effrayants dont il avait entendu raconter les histoires, le soir à la veillée.

Le craquement d'une branche, la chute d'une feuille sèche, la plainte d'un oiseau le faisaient tressaillir et penser à toutes sortes de choses effrayantes. Il eût donné beaucoup pour être couché chaudement dans son petit lit, à l'abri de tout danger, même avec la perspective d'aller passer toute la journée du lendemain à l'école. Dans sa position présente, tout ce qu'il avait considéré autrefois comme des malheurs insupportables lui apparaissait comme des inconvénients bien faciles à endurer, et il n'eût pas hésité à échanger cette nuit contre tout un été de sarclage ou d'école.

Pour comble de malheur, vers deux heures du matin, la pluie se mit à tomber pressée et froide — car on était en septembre. Jean-Louis n'y fit d'abord que peu d'attention : les branches de l'épinette le protégeaient suffisamment. Mais au bout de quelque temps, quand l'arbre fut bien humecté, de larges gouttes d'eau commencèrent à tomber sur Jean-Louis pour se succéder ensuite plus rapidement. Bref, au bout d'une heure, notre héros était complètement trempé. Il lui fallut pourtant attendre le jour dans cette position gênante.

Enfin, vers six heures du matin, il put quitter son trou humide et étirer un peu au soleil levant ses membres engourdis.

La journée s'annonçait superbe ; mais Jean-Louis n'avait rien mangé et la faim le faisait souffrir. En suivant la lisière du bois, il put trouver quelques mûres sauvages et quelques framboises oubliées aux branches. Il découvrit également des noisettes, dont les écorces piquantes lui causèrent aux mains de cuisantes démangeaisons.

Ce fut un bien maigre repas, et l'humidité aidant, Jean-Louis en vint à la conclusion que les choses ne pouvaient plus aller ainsi. Il en avait assez d'une liberté aussi dure ; il pensa à l'enfant prodigue et résolut de retourner à la maison de son père.

Il quitta donc le bois et redescendit vers le grand chemin.

L'endroit où il se trouvait n'avait pas d'habitations. Au nord du chemin et au pied des rochers taillés presqu'à pic, on apercevait le fleuve qui se dorait sous les rayons du soleil levant et que sillonnaient au loin les voiles grises des barques de pê-

cheurs. Tout au fond, on distinguait la ligne bleue des montagnes du nord, couronnées de belles vapeurs blanches.

Jean-Louis alla s'asseoir sur une grosse pièce de bois carré oubliée au sommet de la falaise, et attacha ses yeux sur ce grand spectacle, qu'il contempla longtemps. Peu à peu, il appuya sa tête sur sa main, puis la laissa retomber jusque sur la pièce de bois, où il finit par s'étendre et s'endormir profondément.

II

Lorsque Jean-Louis s'éveilla, le soleil marquait midi. Il faisait chaud et une légère brise du sud ridait la surface du fleuve. Notre voyageur, maintenant que ses hardes étaient sèches et qu'il se sentait lui-même reposé, commençait à oublier un peu ses terreurs de la nuit, et les résolutions qu'elles lui avaient fait prendre.

Il se mit à cueillir des poires sauvages qui croissaient en abondance sur l'escarpement de la falaise, puis, d'arbre en arbre, il descendit jusque sur la grève et, tout à fait décidé, maintenant, à ne pas retourner chez son père, il poursuivit son chemin le long du fleuve.

Les enfants oublient vite ; il avait déjà oublié sa nuit d'angoisse, et ne songeait pas que le déclin du soleil allait probablement le replacer dans la même position.

Après avoir marché pendant environ une demi-heure, Jean-Louis arriva près d'une anse assez profonde où il découvrit un joli brick qui se balançait sur ses ancres. Ce bâtiment était venu pendant la nuit chercher un abri contre l'orage, et s'apprêtait maintenant à profiter de la brise d'en haut et du jusant, pour poursuivre sa route.

Au moment où Jean-Louis arrivait, le capitaine, qui était descendu à terre avec deux de ses matelots, mettait le pied dans son canot pour retourner à bord.

L'enfant les regardait d'un œil d'envie. Ce que voyant, le capitaine redescendit sur la grève et s'approcha de lui pour lui demander où il allait ; car il était étonné de voir un enfant si jeune dans ce lieu isolé. Malheureusement, il parlait une langue que Jean-Louis ne comprenait pas. Mais un des matelots qui étaient dans le canot, s'approcha à son tour, sur un signe du capitaine. C'était un Acadien, et Jean-Louis lui dit franche-

ment qu'il avait quitté le toit paternel et qu'il voulait voir le monde.

Lorsqu'on lui offrit de monter à bord en qualité de mousse, il ne put dissimuler sa joie et accepta des deux mains.

Une demi-heure après, il se promenait fièrement sur le pont du brick, après avoir dîné avec l'équipage, qui se composait de cinq hommes, en sus du capitaine. Sur les deux heures, Jean-Louis reconnut, en haut des côtes, son clocher natal, et il put même apercevoir, dans un enfoncement, la maison blanche qu'il avait quittée la veille et où son père et sa mère pleuraient sans doute en pensant au fils disparu.

Ce souvenir l'attendrit jusqu'aux larmes, et en ce moment, il aurait donné tout au monde pour pouvoir aller se jeter dans les bras de sa mère.

Mais le brick filait rapidement sous le grand largue, et, bientôt, le clocher avec la maison blanche se fondirent dans les découpures bleues de la côte.

Toute cette journée et la journée suivante furent pour Jean-Louis des jours de fête. On n'exigeait de lui que peu de travail ; il se chauffait au soleil tant que le soleil brillait et dormait bien la nuit dans son petit cadre ; car la mer était calme. Mais le troisième jour, sur les neuf heures du matin, il s'éleva une grande brise du large. Les vagues commencèrent à se former et le brick dut se mettre à louvoyer pour ne pas être entraîné hors de sa course.

Tant que dura le jour le bâtiment se comporta assez bien, penchant un peu sur sa hanche et n'embarquant point d'eau. Mais quelques minutes après le coucher du soleil, le vent se mit à souffler avec une grande violence ; il fallut amener toute la toile et mettre à la cape sous la voile d'artimon. A mesure que la nuit se faisait, la tempête redoublait de rage ; le vent hurlait dans les cordages et les haubans craquaient sous l'effort des mâts. A un moment, le vaisseau dansait sur la crête d'une vague, et, l'instant d'après, il plongeait au fond du gouffre, embarquant, dans sa chute, d'énormes paquets de mer. Tout l'équipage était aux pompes et travaillait sans relâche. Seul, Jean-Louis était réfugié dans son cadre et tremblait de tous ses membres. Le mouvement du vaisseau le rejetait violemment de côté et d'autre, et il était obligé de se tenir cramponné au rebord de son lit pour ne pas être lancé sur le carré. Pour surcroît de malheur, le mal de mer se mit de la partie, et Jean-

Louis fut pris de nausées terribles accompagnées de violents vomissements. Plusieurs fois, durant cette longue nuit, il crut sa dernière heure venue. Ce qu'il endura d'angoisses ne peut se comprendre que par ceux qui, à un âge si tendre, ont subi une tempête en mer.

Enfin, vers huit heures, le lendemain matin, le vent sauta à l'ouest, la tempête se calma peu à peu et le brick put reprendre sa course. Lorsque Jean-Louis remonta sur le pont et qu'il vit les dégâts que cette nuit terrible avait causés, il eut un renouvellement de frayeur, et se promit bien, en lui-même, que s'il pouvait une fois débarquer, on ne le verrait jamais remettre le pied sur un navire.

Ce n'est pas tout ; il fut obligé de travailler comme les autres, pour aider, dans la mesure de ses forces, à réparer les avaries. Servir le charpentier, défaire les cordages pour les épissures, faire chauffer le brai et l'appliquer sur les joints et sur les cordes ; il en eut pour trois longues journées à travailler sans relâche. Et avec cela, il était encore tout malade des effets de ses nausées et ne pouvait presque pas prendre de nourriture.

Enfin, le cinquième jour, vers le soir, le brick vint jeter l'ancre dans la baie de Miramichi, et Jean-Louis se prit à espérer de nouveau (1).

Le lendemain on commença a décharger la cargaison du vaisseau. L'ouvrage était dur et Jean-Louis avait aux mains des ampoules cuisantes. Quand je dis que l'ouvrage était dur, j'entends que Jean-Louis le trouvait ainsi, habitué qu'il était à ne faire œuvre de ses dix doigts, car, en fin de compte, ce n'était pas un travail trop difficile à supporter, et l'équipage ne s'en plaignait pas.

Mais Jean-Louis était paresseux, je crois vous l'avoir déjà dit ou, du moins, laissé entendre. Aussi se lassa-t il bientôt de ce qu'il appelait une rude corvée, et, un bon soir, il quitta le brick, sans avertir personne et se sauva vers la campagne.

Voilà encore une action qui n'est pas à l'honneur de Jean-Louis. S'il avait demandé son congé au capitaine, il est certain qu'il l'eût obtenu sans trop de difficulté. Il aurait pu partir la tête haute et non pas comme un malfaiteur qui évite les grands chemins et la lumière du soleil. Plaignons Jean-Louis, mais

(1) La baie de Miramichi s'ouvre sur la côte du Nouveau-Brunswick, à l'entrée du détroit de Northumberland.

gardons-nous de lui jeter la pierre, nous souvenant que, dans bien des circonstances, notre conduite n'a peut-être pas été tout à fait exempte de blâme. En examinant un peu sa propre conscience, on se sent porté à avoir plus d'indulgence pour les actions d'autrui.

D'ailleurs, tout ne fut pas rose, dans cette seconde expédition de notre héros, et il eut à endurer bien des souffrances, le long de la route.

Enfin, au bout de trois jours, affamé et brisé de fatigue, il alla frapper à la porte d'une ferme isolée, et demanda un morceau de pain avec la permission de se reposer un peu. Cette fois, Jean-Louis était bien tombé. Toute la famille était aux champs, hors la fermière, qui gardait la maison, avec un petit garçon de trois ou quatre ans.

C'était une bonne acadienne qui s'attendrit au premier coup d'œil sur l'état de notre héros. Elle lui donna un grand bol de lait avec une grosse miche de pain. Il y avait longtemps que Jean-Louis n'avait été à pareil festin ; aussi s'en donna-t-il à bouche que veux-tu.

Après son repas, il se mit en frais d'amuser le petit garçon de la fermière. Comme tous les paresseux, Jean-Louis était rempli de petits agréments de société, lesquels avaient été sa seule étude. Il marchait sur les mains, faisait la roue, se suspendait par les pieds aux bâtons de l'échelle, fabriquait, avec son seul mouchoir, des rats, des souris, voire des bons hommes très-sortables. Bref, il enchanta le bambin qui ne voulait plus le quitter, et gagna tout-à-fait le cœur de la fermière.

Le soir, lorsque les travailleurs revinrent du champ, la bonne femme eut une longue conversation avec son mari, et il fut décidé que l'on garderait Jean-Louis jusqu'au printemps — s'il voulait travailler — et qu'il aurait, pour ses services, la nourriture et l'habillement, plus un écu par mois.

Jean-Louis, consulté, trouva ces offres magnifiques et n'eut garde de les refuser.

Voilà donc notre héros valet de ferme et contemplant devant lui un avenir doré. Etrange contradiction ! Chez son père, il trouvait ces travaux humiliants et dégradants ; ici, ils lui apparaissaient sous un jour tout à fait agréable. Mais laissons faire un peu. Peut-être Jean-Louis changera-t-il d'avis, la chose lui est déjà arrivée. Et d'ailleurs, il n'est pas le seul de son espèce : j'ai connu bien des enfants du même âge et même plus

vieux qui brûlaient le lendemain ce qu'ils avaient adoré la veille. Ce sentiment est un peu dans la nature humaine, et l'âge mûr lui-même n'en est pas exempt.

Le lendemain, Jean-Louis commença son travail. Il ne s'agissait plus de faire des cabrioles pour amuser un enfant de trois ans. Il fallut aller au champ et travailler d'importance. Le fermier n'était pas un homme dur ; mais il n'aimait pas les paresseux et, chez lui, on gagnait son pain.

Je vous surprendrai, peut-être, en vous disant que Jean-Louis ne se fit pas trop tirer l'oreille. Son expérience passée lui avait-elle fait prendre les choses sous un jour nouveau ; ou bien, la Providence, qui veille sur les plus petits, lui avait-elle soufflé au cœur un peu de courage ? Je crois qu'il y avait des deux. Dans tous les cas, Jean-Louis en avait gagné beaucoup ; et il faut lui tenir note de ce bon point, puisque nous ne lui avons pas ménagé les mauvais.

Lorsque la moisson fut engrangée et les pommes de terre mises en cave, on put se reposer un peu. Il était temps. Jean-Louis commençait à faiblir. La récolte des pommes de terre, surtout, l'avait désenchanté. Il faut dire que c'est un travail ennuyeux, surtout pour celui qui n'y est pas habitué ; et beaucoup de mes petits lecteurs comprendront que Jean-Louis se soit un peu relâché.

L'hiver venu, notre héros fut adjoint à l'aîné des garçons dont la tâche était de soigner les bestiaux. Ce n'est pas un métier difficile ; il est au contraire agréable et très sain, — c'est ce que disent du moins les professeurs d'hygiène ; et, pour cette fois, j'avoue que je partage leur opinion.

Eh ! bien, croiriez-vous que Jean-Louis ne fut pas du tout content, qu'au contraire, il se trouva le plus malheureux des *hommes ?* C'est pourtant vrai. Mais, il faut s'expliquer : Jean-Louis avait peur des chevaux ; mais une peur invincible. Quand il lui fallait pénétrer près de la crèche, pour porter le foin, l'avoine ou l'eau, il tremblait de tous ses membres et se croyait sur le point de mourir. Il avait tort, me direz-vous : les chevaux n'ont pas pour habitude d'avaler les enfants. D'un autre côté, si vous songez que Jean-Louis, à l'âge de quatre ans, avait été saisi entre les puissantes mâchoires d'un étalon et rejeté violemment à vingt pieds plus loin ; que, dans sa chute, il avait été très maltraité et qu'il en avait eu pour près d'un mois à garder le lit ; vous comprendrez combien son imagination avait

dû être frappée, et comment la peur pouvait encore durer. Il ne faut pas encourager la poltronnerie ; mais il ne faut pas non plus, parce qu'on a les nerfs solides, se moquer de ceux que leur constitution plus faible, ou les suites d'un accident rendent moins hardis.

Donc Jean-Louis avait peur. Il y avait surtout un grand cheval blanc qui lui causait des transes mortelles. Les animaux ont plus d'esprit qu'on ne le pense. Or, ce cheval blanc avait deviné les craintes de Jean-Louis, et chaque fois que l'enfant s'approchait pour le soigner ou le bouchonner, il couchait l'oreille, frappait du pied et geignait d'une manière qui paraissait terrible. Quand il fallait surtout lui mettre la bride, c'était toute une cérémonie.

Jean-Louis en dépérissait. Aussi, lorsque le printemps fut revenu, était-il tout découragé.

Il eut l'idée de s'enfuir ; mais une bonne pensée lui vint : il demanda son congé, qui lui fut accordé, non sans quelques difficultés. Car le fermier trouvait, avec raison, qu'ayant nourri et logé Jean-Louis à ne faire presque rien pendant la morte-saison, il était juste qu'il profitât de ses services à l'heure du travail. Cependant la bonne fermière intervint encore, et, un beau matin d'avril, Jean-Louis put partir avec un sac rempli de vivres et cinq beaux écus tout neufs cousus dans la doublure de son paletot.

Il y a des gens qui ont fait le tour du monde avec beaucoup moins.

—*A continuer.*

NAPOLÉON LEGENDRE.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

VI

A GERGOVIA

Nous sommes au soir du sixième jour, depuis que les voyageurs ont reçu l'hospitalité chez le collier-d'or.

Depuis la veille, Vercingétorix et ses compagnons sont en Arvernie, mais ils ne voyagent plus avec la même rapidité, moins parce qu'ils sont en pleine montagne, que parce que le jeune brenn, connu de toute sa nation et annoncé à tous les Arvernes, par ces crieurs qui transmettaient une nouvelle des bords de l'Océan aux rives de la Méditerranée dans le même jour, est obligé de s'arrêter fréquemment.

En effet, à mesure qu'ils approchent de Gergovie, leur voyage se change en une espèce de marche triomphale, car Vercingétorix est la gloire de sa nation et représente pour tous l'indépendance des Gaules. Non-seulement ce sont ses dévoués qui arrivent parés comme pour une fête ou une bataille, mais ce sont les populations de toutes les villes, de toutes les bourgades et de tous les villages, à plusieurs lieues de la route, qui se pressent sur son passage. De toutes parts, dans la campagne, on voit bondir des cavaliers au versant des grands monts ; tous les sentiers aboutissant à la route jettent sur son chemin des chars pleins de guerriers et de jeunes femmes qui ont voulu accompagner leur fiancé, leur mari, leur frère ou leur père, pour voir le héros arverne ; toutes les éminences sont cou-

vertes de ces fières et nobles créatures qui préfèrent toujours la mort au déshonneur, et qui fournirent ces exemples mémorables et particuliers à la Gaule, de s'entre-tuer pour ne pas être profanées par les vainqueurs. Des nations entières périrent de cette façon héroïque (1). Enfin, les enfants, échappant à leurs mères, faisaient irruption sur la chaussée, les uns traînant une lance, les autres une longue épée, d'autres encore pliant sous le poids du *gai* paternel, dérobé au mur de la maison, dans ce jour d'effervescence patriotique ; ils venaient jusque sous les pieds des chevaux, entre les roues des chars, jetant au ciel, comme leurs pères, leurs mères, leurs sœurs, une invocation dans laquelle étaient réunis les noms de Vercingétorix et d'indépendance. Le jeune général répondait à leurs acclamations enthousiastes en leur donnant rendez-vous sous Gergovie à huit jours de là, et leur annonçant que les valeureux Carnutes avaient commencé la guerre sainte, en immolant, à Genabe, tout ce qui était Romain ou ami des Romains.

Enfin ils arrivèrent à Gergovie, la *grande Gergovia* des Arvernes, comme l'appelle un illustre écrivain.

La ville était bâtie sur un plateau s'élevant de douze cents pieds au-dessus du *talwey* de la montagne ; les pentes en étaient si abruptes, que les chemins devaient serpenter aux flancs de ce fort gigantesque, pour être praticables. Cette disposition de la route permettait de voir d'en bas une foule allongée comme une immense procession, descendant hâtivement dans la vallée. Les hommes brandissaient des armes ; les femmes agitaient des écharpes aux vives couleurs, et les enfants, qu'on voyait évoluer comme la cavalerie légère aux côtés d'un corps d'armée, quittaient souvent le chemin pour prendre, en

---

(1) Aux champs Raudiens, près Verceil, le 30 juillet 101 av. J. C., les Kimris furent littéralement anéantis ; mais, après les avoir vaincus, Marius eut une nouvelle lutte à soutenir pour pénétrer dans le retranchement de chariots qui formait l'enceinte du camp. Lorsque les femmes virent la bataille décidément perdue, elles firent demander à Marius s'il voulait leur garantir l'honneur et les attacher au service des Vierges sacrées — les Vestales. Le vainqueur refusa. Alors toutes les femmes, vêtues de deuil, montèrent sur leurs chariots et défendirent longtemps cet asile avec un courage désespéré. Quand toute résistance devint impossible, elles égorgèrent leurs enfants et s'entre-tuèrent. C'est ainsi que disparut la nation des Tughènes. — Plutarque : *in Mario*. — Flor. III. 3 — P. Oros. VI. 16. — Well. Pat. II. 12. — Aug. Thierry. II. p. 198-219 — H. Martin 1. p. 125.

se laissant rouler, la tangente qui leur épargnait un détour que les chars, et les gens qui ne voulaient pas se rompre les os, étaient obligés de décrire.

Voici ma mère ! dit tout à coup Vercingétorix à Octavia.

A cette annonce, la jeune fille, vivement émue et par la curiosité et par une crainte indéfinissable, regarda dans la direction qu'indiquait son fiancé, et vit le peuple s'écartant, avec un empressement respectueux, devant un char traîné par quatre taureaux noirs ; un esclave, debout sur le timon, conduisait avec une grande habileté les animaux fougueux au milieu de toute cette foule. Un homme et une femme étaient debout dans le char ; la femme se redressant comme pour mieux voir, ou pour voir plus tôt le fils aimé au devant duquel elle accourait.

— Qui est l'homme qui l'accompagne ? demanda Octavia.

— C'est son frère — Caramantel — mon oncle ! répondit Vercingétorix ; et quelque chose de sombre et de lumineux, comme serait un éclair éteint aussitôt que né dans les ténèbres, passa sur le front du Brenn. Mais il se remit promptement, et quand les deux chars s'arrêtèrent, celui de sa mère et le sien, son visage n'exprimait que le bonheur qu'il éprouvait en revoyant celle qu'il aimait d'un autre amour, mais d'une affection aussi profonde que sa belle fiancée ; car celui devant qui tout front se courbait était resté affectueux, déférant et soumis, comme aux jours de son enfance, envers la veuve de Celtill.

Elle était toujours vêtue du costume des veuves, c'est-à-dire de noir; un collier de grenat donnait à son visage pâle des teintes rosées qui la faisaient encore paraître belle sous son diadême de cheveux blancs, le seul qui lui restât, depuis que la mort de son époux avait fait tomber de son front la couronne d'or. Ses infortunes l'avaient rendue vieille avant l'âge, mais ses grands yeux avaient conservé tout leur éclat, et sa lèvre flétrie avait gardé un sourire charmant, quand elle daignait sourire. Octavia fut frappée et presque intimidée de son grand air ; elle se demanda si la fille d'un proconsul romain était digne d'être appelée " ma fille " par cette reine déchue, qui lui paraissait plus majestueuse et plus grande alors qu'elle n'avait jamais dû l'être dans sa splendeur.

L'accueil toujours digne, mais particulièrement affectueux, de la mère de Vercingétorix calma bientôt cette crainte et lui remplit le cœur d'une effusion attendrie ; car elle n'avait plus de

mère ; elle était habituée à plus de respect que d'affection, même de la part d'Apollonius, et elle en trouvait une !

L'auguste veuve la fit monter dans son char ; Caramantel remplaça la jeune fille auprès de Vercingétorix, et ils rentrèrent enfin dans Gergovia, au milieu des acclamations du peuple.

Toutes les maisons gauloises se ressemblaient. Elles étaient généralement circulaires, construites de pierres brutes et recouvertes d'argile, quelquefois mêlée de paille hachée et revêtue de chaume doré, quand la toiture était neuve ; noirâtre, moussu et parsemé de plantes parasites, quand elle était vieille. Mais l'ancienne habitation de Celtill, roi d'Arvernie, tout en gardant la physionomie nationale, pouvait être appelée un palais. A l'intérieur étaient prodigués tout le luxe et toutes les somptuosités de ce temps, consistant notamment en ustensiles et en ornements d'or ou d'argent ; il s'y trouvait jusqu'à des siéges faits de ces métaux précieux.

Ce que la jeune étrangère trouva peut-être de plus curieux, ce furent les trois hautes tours de verre (1) qui flanquaient la maison, derrière et de chaque côté. Son étonnement et son admiration furent aussi vivement excités par les armes de toutes sortes, les boucliers peints ou sculptés et les riches trophées enlevés à l'ennemi, qu'on voyait couvrant les murs et pendus au plafond de la salle d'entrée.

Par une pensée pudique, qui dès lors était dans les mœurs et que je n'ai vu pratiquer qu'en France, Vercingétorix, ne pouvant passer la nuit sous le même toit que la jeune femme qui lui était fiancée, alla demander l'hospitalité à Vergosillaun, son parent, chez qui il demeura pendant les deux jours qui précédèrent son mariage.

Le troisième jour, un festin, qui remplit la maison de la veuve de tout ce que Gergovie et l'Arvernie contenaient de plus noble et de plus riche, préluda à la poétique cérémonie des unions gauloises.

Vers la fin du repas, Octavia, vêtue comme les femmes arvernes, suivie de vingt jeunes vierges en blanc et conduite par la mère de Vercingétorix, entra dans la salle pleine de druides,

---

(1) Ces tours, fort extraordinaires, étaient construites de matières vitrifiées, formant exactement des murailles de verre noir, semi-transparentes. Le plus beau vestige que j'en aie vu existe près de Mayenne, en France. On en retrouve aussi en Irlande.

de bardes, de colliers-d'or et des épouses de ces grands ; un esclave remplit de vin une large coupe d'or que la veuve de Celtill lui présenta. La jeune Romaine adressa mentalement une pieuse invocation à ses dieux, mouilla ses lèvres à la liqueur pourpre et vint toute rougissante offrir la coupe à Vercingétorix. Son fiancé la vida au milieu des applaudissements des convives, la posa sur la table, et prenant la nouvelle épousée par la main, il la fit asseoir sur une chaise d'or, que deux esclaves placèrent entre sa mère et lui.

Alors, la veuve s'adressant à Octavia, lui dit avec sa voix de prêtresse, dont la gravité était augmentée par la solennité de la circonstance : — Sois la bienvenue dans notre maison, ma fille !... Tu as tout quitté pour suivre l'élu de ton cœur ! Grande parmi les tiens et le croyant humble et pauvre, tu lui as tout sacrifié ! L'âme de mon fils est assez élevée pour comprendre ce que ton dévouement lui impose, et son cœur est assez généreux pour s'acquitter ! Les hommes disent qu'il est grand ; moi, sa mère, je te dis : il est bon ! — Donc, il est devenu ton époux ! Maintenant toute fortune va vous devenir commune, tous biens, toutes richesses, toutes gloires vous appartiendront à tous deux (1)... comme, si le déshonneur entrait dans votre maison, vous partageriez toutes hontes !... — Mais cela ne peut être, parce que *Teutatès*, le père des hommes, vous a donné la force — la vertu — et que vous n'aurez plus qu'un cœur, qu'une âme ; car maintenant tu es Gauloise et Vercingétorix est le digne fils de Celtill ; c'est-à-dire que vous avez pour vous guider dans la vie, lui, l'exemple de son glorieux père, toi, le souvenir des Camma et des Khiommara (2) ! Ayant ainsi parlé, elle la baisa au front et se rassit.

---

(1) La communauté de biens existait en Gaule, où la loi donnait à la veuve la moitié des biens et, dans certains cas, les deux tiers. — Leg. Walliæ I. II. N° 2, et Cod. Guent. I. N° 14.

(2) Le mari de *Camma* avait été tué par un autre guerrier épris d'elle. Il poursuivit la veuve de ses obsessions, et comme c'était un chef puissant, il fut secondé par la famille. Camma parut se rendre. Le jour des noces, elle prend une coupe d'or, fait une libation à son dieu, boit la première et présente la coupe à son fiancé. Celui-ci la vide d'un trait. Alors elle jette un cri de joie et dit : "Mon dieu, sois témoin que je n'ai survécu à mon cher Sinat qu'en attendant ce jour ; je l'ai vengé et je vais le rejoindre ! Et à son nouvel époux : Toi, dis aux tiens qu'ils te préparent un sépulcre : c'est le lit nuptial que je t'ai réservé ! " — Plutarq. II. 257. 258. — Polyœn. VIII. 39. — *Khiommara* fut faite

Le soleil était sur son déclin et la fête qui avait réuni les grands de la nation, les parents et les amis du Brenn, allait finir avec le jour. Les chars et les chevaux se réunissaient devant le palais ; les convives se disposaient au retour ; les guerriers recevaient leur épée des mains de leurs écuyers et se ceignaient pour partir, tandis que les femmes, coquettes dès ce temps, puisqu'elles étaient aimées dès lors, consultaient en souriant les grandes plaques de métal poli qui servaient alors de miroirs, et arrangeaient leurs voiles. — Dans ce moment, Vercingétorix se leva et fit signe qu'il voulait parler.

Pour des raisons différentes, mais aussi instantes chez les membres de l'aristocratie qui se ralliaient autour de Caramantel, que chez ses dévoués et ses amis, tout le monde était avide de l'entendre ; et la discrétion seule avait empêché qu'on ne lui adressât, dans ce jour, des questions sur ses projets, car il était, à cette heure, l'arbitre des destinées de la nation. On se sentait sur un volcan, et tous aspiraient, aussi ardemment les uns que les autres, ceux-ci à la guerre, à une guerre sans merci, à une guerre à outrance, à un duel à mort ; ceux-là, à la paix à tout prix, à la civilisation latine, au repos dans la richesse.

Ce dernier parti, celui de l'aristocratie et d'un assez grand nombre de druides qui s'y ralliaient par origine ou par instinct, était celui qui avait fait périr Celtill, et il était de beaucoup le plus nombreux et le plus puissant à Gergovie, en raison du *système de clientèle* qui faisait de chaque homme riche le patron d'un grand nombre de citoyens ; mais tous les guerriers, tous les habitants des montagnes, tous ceux qui ne reconnaissaient ni maîtres, ni patrons, qui ne voyaient qu'un héros ou un frère aîné dans le chef dont ils s'étaient déclarés les dévoués, tous ceux-

---

prisonnière par un centurion romain qui abusa de son infortune et lui offrit ensuite de la rendre à son mari, moyennant rançon. Elle dissimula son indignation et accepta. Il la conduisit seul aux avant-postes gaulois afin de profiter seul de la rançon. Deux serviteurs se présentèrent avec l'argent ; mais pendant que le centurion comptait, Khiommara dit quelques mots en gaulois, et le Romain tombe égorgé. Elle lui coupe la tête, la prend dans le pan de sa robe et va rejoindre son mari. En l'abordant, avant de l'embrasser, elle jette à ses pieds le trophée sanglant qu'elle apporte et lui apprend en même temps l'outrage et la vengeance. — Oh ! femme, s'écrie-t-il, la fidélité est une belle chose ! — Ce qui est plus beau, répondit-elle, c'est de pouvoir dire : Deux hommes vivants ne pourront pas se vanter de m'avoir possédée ! — Plutarq. *de virt mulier*. 258. — Tite Liv. XXXVIII. 24.

là, c'est-à-dire toute la portion virile et énergique de la nation, étaient du parti de l'indépendance, personnifié par Vercingétorix et son aïeul Taliésin, comme il l'avait été précédemment dans Celtill. Le fils marchait dans la même voie que son illustre père ; il avait par conséquent les mêmes ennemis ; le même sort lui était-il réservé.

Il se leva ; puis, au milieu d'un silence commandé par le respect qu'il inspirait à tous, par l'importance de ce qu'il allait dire et par le charme qu'exerçait toujours son éloquence, il parla ainsi :

" Gaëls d'Arvernie, mes frères, vous savez tous que Genabe vient de se soulever et de jeter à Rome la tête sanglante de Cotta, son intendant, comme un gage de bataille, une déclaration de guerre sans merci !....."

" En effet, l'heure est venue pour nous de relever le front et de chasser l'étranger, ou de courber définitivement la tête et de nous soumettre humblement. Que devons-nous faire ?

" Poser la question eût été la résoudre, chez nos pères. Mais nos pères étaient grands ; ils s'appelaient *Amhras* — les vaillants. Il y a moins de six siècles — 180 ans (1) — que les Gaulois remplissaient le monde entier du bruit de leurs armes. Nos bandes guerrières étaient partout. Depuis Erin (2) jusqu'en Estonie (3), depuis la péninsule Cimbrique (4) jusqu'aux Apennins, depuis les trois Finis-terre de Gaule, d'Ibérie et d'Armorique, de Pont et de Cappadoce, sur les Carpathes, sur les monts Illyriens, sur l'Hémus et en Thrace ; ils étaient partout ! Ils planaient sur la terre du haut de toutes les montagnes qui courent de la pointe d'Ibérie au Pont-Euxin.

" Aujourd'hui, que nous reste-t-il, à nous, leurs fils ? Un étroit foyer que déshonore souvent la présence d'un vainqueur, et, comme pour mieux nous faire comprendre notre faiblesse et notre lâcheté, le souvenir de leur grandeur et de leur héroïsme ! "

Un murmure menaçant et indigné passa sur l'auditoire, comme le vent précurseur de l'orage passe au-dessus de la forêt

---

(1) Le siècle gaulois était de trente ans. *Voir à la fin de cette nouvelle la note : Astronomie des Gaulois.*

(2) L'Irlande.

(3) A cinq ou six marches de St-Petersbourg.

(4) Le Danemark actuel.

Vercingétorix promena son regard d'aigle sur l'assemblée et reprit avec tristesse : "Oui, leur héroïsme ne peut même plus réveiller l'orgueil et l'enthousiasme chez leurs fils dégénérés, parce que leurs grands travaux ne peuvent que nous faire rougir de notre pusillanimité et de notre faiblesse !

"Les montagnes s'abaissaient sous leurs pas souverains. Quand leurs glorieuses phalanges traversaient un fleuve, les flots épouvantés retournaient à leur source, et ces fleuves s'appelaient pourtant le Danube ou le Rhin ! Quand ils embouchaient leurs trompettes d'airain pour sonner un assaut, on voyait les monts frémir, chanceler et s'écrouler (1). — Un jour, Rome osa intervenir dans une guerre qu'ils faisaient. Ils se rendirent à Rome, enjambèrent ses murailles, massacrèrent son sénat, lui prirent tout son or, tout ce qu'elle contenait de richesses, et quand l'orgueilleuse cité, domptée, vaincue, brisée, râlant sous le talon de notre Brenn, exhala un gémissement, le chef eut un sourire de dédain pour sa plainte et dit : "Malheur aux vaincus ! "

"Hélas ! Rome peut aujourd'hui nous le répéter ironiquement ! — Je vous blesse, mes frères ? Pourtant... si nous sommes dignes de nos pères, si nous n'avons point dégénéré, si à l'héroïsme des aieux n'a pas succédé la faiblesse des enfants, comment se fait-il que nos frères, les Carnutes, aient mis à mort des officiers, des marchands et un intendant romains ? — Sont-ce des hôtes qu'ils ont assassinés au mépris du droit des gens, contre les lois de l'hospitalité ? — Non ! c'étaient des conquérants, des vainqueurs, des maîtres qui s'étaient audacieusement établis dans la terre sainte du Milieu Sacré des Gaules ! Mais comment avaient-ils pu y arriver ? Tous les vaillants étaient donc morts ?... Non ! puisque les Carnutes jettent le cri de délivrance et courent aux armes ! Non ! puisqu'ayant relevé le drapeau des Gaules libres, ils nous convient à leurs funérailles ou à leur victoire ! — Resterons-nous sourds à leur appel ? — Ah ! si c'était votre pensée, laissez-moi vous rappeler vos désastres, vos malheurs et vos offenses, pour qu'à défaut de patriotisme, la colère et la honte vous poussent au champ de bataille où vont se décider les destinées de notre patrie ! "

---

(1) Ce qui arriva lors de l'assaut qui livra aux Gaulois le temple de Delphes ; la montagne sur laquelle il était construit s'écroula. Les anciens en firent une punition des dieux.

Tous ces hommes vaillants — car ils l'étaient, quoi qu'en dît le jeune chef, et il le savait — frémissaient sous ses reproches comme des lions sous le fouet du belluaire ou des taureaux sauvages sous le joug. Il le voyait et sentait l'espérance dilater son cœur ; car ces crinières hérissées, ces fronts pâles contractés par la colère, ces yeux étincelants, lui donnaient la mesure de l'impétuosité du choc, de l'explosion de fureur et de l'ivresse de carnage à laquelle ils se livreraient, quand, leur retirant le frein et leur montrant les Romains, il leur dirait : " Voilà l'ennemi ! " — Mais la fibre patriotique était tendue à se rompre. Vercingétorix, qui avait toutes les qualités d'un chef de parti, comprit qu'il devait leur parler maintenant avec moins de véhémence. Il continua donc avec l'accent affectueux d'un père parlant des ancêtres à ses enfants : — " Nous sommes les fils de Gaël et Gaël était fils de Nemheidh (1) ; nous venons d'Arie (2), la terre sainte des premiers âges, peut-être le berceau du monde. Quand Hu-Gardan, qui était un prêtre et un chef de guerre, se mit en route avec nos nations et quitta le pays de l'été, il dit : " Nous allons traverser la terre ! " et ils marchèrent, en effet, jusqu'à ce qu'ils rencontrassent l'Océan sans limites (3). D'autres clans s'étendirent du soleil levant à la mer brumeuse (4).

" Nous couvrions le monde, car nous étions invincibles, et tous les peuples fuyaient devant nous, ou nous demandaient une protection que nous n'avons jamais refusée aux opprimés (5). Cependant, si nos pères étaient capables de parcourir toute la terre, ils n'étaient pas assez nombreux pour l'occuper tout entière ; c'est pourquoi ils choisirent, et se fixèrent dans les îles d'Albion et d'Erin, dans l'Ibérie, dans ce pays même, de la mer au Rhin (6), des Pyrénées aux grandes Alpes, et au-delà des

---

(1) L'éthnographie biblique fait descendre les Gaulois d'Askhnaz, un des fils de Gomer, fils de Japhet.

(2) Arie, qui domine les plus anciennes traditions de l'Inde et de la Perse, était située vers l'Oxus et l'Iaxartes, aujourd'hui Turkestan et Grande Boukharie.

(3) *Ar-mor*, la mer, ou, sur la mer, d'où *Armorique*, la Bretagne actuelle, dernière terre des Gaules.

(4) La Baltique, la mer de Finlande et la mer du Nord.

(5) " Le Gaulois est vaillant, spirituel et simple ; il aime à protéger les faibles." Strabon.

(6) En breton, eau courante.

montagnes blanches (1), dans les trois Ombries. Après une longue période de conquêtes, de lointaines migrations vers l'est et vers le sud, les expéditions au dehors cessèrent et les Gaules commencèrent à s'agiter sur elles-mêmes. A cette époque commencèrent aussi les rivalités et les dissensions intestines qui ont armé et arment encore nos nations les unes contre les autres, et livrent successivement chaque peuple aux coups de nos ennemis, étroitement unis, quand nous sommes toujours divisés.

" Nos pères avaient quitté Rome terrassée, sans l'achever ; ils lui accordèrent une trève de vingt-cinq ans, qu'elle utilisa en poursuivant ses conquêtes, qui lui donnèrent des alliés, et en perfectionnant ses moyens d'attaque et de défense, tandis que nos aieux gardèrent leurs boucliers étroits et plats, leurs sabres sans pointe, qui se courbaient ou se brisaient sur les écus ou sur les casques romains, et surtout, tandis qu'ils se divisaient de plus en plus, ce qui, après l'isolement, amena les trahisons. C'est ainsi qu'on vit les Cénomans (2) s'allier aux Romains, pour combattre leurs frères, les Insubres (3).

" Plus tard parut Annibal, l'ennemi de Rome, déjà trop puissante ; de Rome, jadis humiliée par nous, et qui rêve toujours la vengeance. Il était notre allié naturel. Cependant, tandis que quelques-unes de nos nations le soutiennent, d'autres le combattent ou lui refusent le passage sur leur territoire ; et le sang gaulois coule à flots, de quelque côté que se décide la victoire. Enfin, les peuples qui accompagnent Annibal en Italie, et plus tard son frère Asdrubal, gagnent les victoires de la Trebbia, de Trasimène et de Cannes ; les Boïes, seuls, anéantissent, dans leurs forêts, une armée romaine de vingt-cinq mille hommes ; mais Annibal et son frère sont rappelés par Carthage, qui succombe elle-même à Zama. Alors les Gaulois épuisés restent seuls en présence de Rome implacable, à qui sa puissante constitution coloniale et fédérative doit donner la victoire. En effet, elle lève une armée de sept cent soixante-dix mille hommes et dans onze grandes batailles (4), elle détruit les nations des Boïes, des Luigous et des Anamans.

---

(1) Alp, en gaëlique, blanc ; c'est le *albus* latin.

(2) Habitants de Brescia, Mantoue, Verone, Vicence, Padoue et leur territoire.

(3) Le Milanais.

(4) Les Gaulois en gagnèrent trois.

" Les Insubres résistent longtemps encore, mais trahis une seconde fois par les Cénomans, ils succombent enfin. Les Gaules cisalpines sont asservies et la domination romaine s'étend jusqu'au pied des Alpes.

" Pendant trente-six ans, Rome resta accroupie au seuil des Gaules, comme une mendiante à la porte d'un riche, sans oser entrer, bien qu'elle regardât avec une ardente convoitise notre or, notre argent, nos moissons, nos chevaux de bataille et nos grands troupeaux. Il fallut, pour qu'elle passât les Alpes, que Massalie l'introduisît en alliée sur notre territoire. Les Romains viennent donc pour combattre les Oxybes et les Décéates (1), en guerre avec la colonie phocéenne, que la magnanimité de nos pères a laissée vivre et grandir à l'ombre de leur puissance. — Trente ans plus tard, la ville étrangère appela de nouveau les Romains contre les Solyes (2). Ceux-ci, vaincus dans trois batailles, voient les populations de leurs villes vendues à l'encan ; les vainqueurs s'attribuent les terres intérieures et donnent le littoral à Massalie, Massalie, qui ne se montre que trop reconnaissante des bienfaits de Rome, car elle les paie par un service qui devait avoir pour nous les résultats les plus funestes !

" Tous les peuples entre la mer et l'Isère avaient plié devant les Romains. Deux des plus puissants, les Cavares (3) et les Voconces (4), s'étaient soumis après deux combats ; mais sur l'Isère, les avant-postes de l'ennemi avaient rencontré une vaillante nation qui avait donné asile au chef des Solyes ; c'étaient les Allobroges, la première entre les nations des Alpes. Ils s'étendaient depuis Vienne jusqu'au-delà de Genève, dépassaient le Rhône, au nord, et l'Isère, au midi ; enfin, ils s'appuyaient sur nous, les Arvernes, car nous étions alors chefs d'une clientèle de six peuples et dominateurs de toute la grande confédération Gaëlique (5). — Les Edues, chefs d'une autre clientèle (6), jalou-

(1) Petits peuples habitant la rive droite du Var.

(2) Habitants du territoire d'Arles : *Ar-lath*, en gaëlique, sur le marais.

(3) Habitants du Comptat-Venaissin.

(4) Habitants d'une partie du Dauphiné.

(5) Les clients des Arvernes étaient : Les *Ruthènes* (du Rouergue), les *Nitiobriges* (pays Agenais), les *Cadurkes* (Quercy), les *Gabales* (Gevaudan), les *Helves* (Vivarais), les *Velaunes* (Velay).

(6) Les clients des Edues étaient : Les *Mandubes* (Auxois), une *peuplade issombrienne*, les *Ambarres*, les *Aulerkes-Brannovikes* et les *Ségusiens*.

saient notre puissance et ils étaient en guerre avec les Allobroges. Massalie ménagea une étroite alliance entre la république romaine et la république éduenne. Les Edues donnèrent aux Romains le nom de frères, et en reçurent ceux d'amis et d'alliés — *amici et fœderati.* Fatale fraternité ! qui les séparait de leurs véritables frères et introduisait l'étranger au cœur des Gaules ! — Biteut, fils de Luern, notre roi, voulut d'abord intervenir pacifiquement, mais ses efforts furent vains. Il commença alors de grands préparatifs pour soutenir les Allobroges, nos clients, mais ceux-ci ne nous attendirent pas. Emportés par une folle ardeur et un téméraire orgueil, ils allèrent chercher les Romains jusque sur le territoire des Cavares et subirent une défaite qui leur coûta plus de vingt mille hommes. — Au printemps suivant, Biteut marcha contre les consuls Domitius et Fabius Maximus. Il commandait une puissante armée ; le succès fut longtemps balancé ; enfin les Romains pliaient, quand leurs rangs s'ouvrirent, pour laisser passer une troupe d'éléphants armés en guerre. Ces monstrueux animaux étaient inconnus de nos pères ; ils frappèrent de terreur les guerriers et les chevaux, et décidèrent de la victoire.

" Nous perdîmes là cent vingt mille combattants, tombés sous les épées romaines ou noyés dans le Rhône. C'est le plus grand désastre que nous ayons jamais subi. Nous y perdîmes de plus la suprématie sur la confédération gaëlique, qui passa aux Edues sous la protection des Romains (1).

" La plaie faite aux Gaules, et spécialement à notre nation, saignait encore, quand notre pays fut envahi par les Teutons, alliés aux Helvètes — les Suisses — et plus tard, aux Cimbres. Encore des frères armés contre des frères ! Notre nation venait d'être décimée ; nous ne pouvions tenir en plaine contre des envahisseurs aussi nombreux que les feuilles des arbres de nos forêts. Nous nous enfermâmes dans les villes et laissâmes l'ennemi piller, brûler et dévaster nos campagnes. Pas une ville ne put être prise ; dans plusieurs, les assiégés vécurent de chair humaine plutôt que de se rendre (2). Enfin l'ouragan germain passa et alla se briser contre la fortune de Marius.

---

(1) La suprématie sur la confédération donnait, entre autres prérogatives, le privilége de fournir le grand-brenn, c'est-à-dire le généralissime, en cas de guerre générale.

(2) *César* VII. 7. 7.

Quand Marius fut vaincu dans Rome par Sylla, Sertorius, le successeur de Marius, essaya de renverser Sylla. Les Gaules crurent le moment venu pour reconquérir leur indépendance. Une armée marcha sur Rome sous les ordres de Lépidus ; elle rencontra en Etrurie les armées de Pompée, et fut vaincue. Le consul romain traversa alors notre pays, l'épée dans une main, la torche dans l'autre, ne laissant derrière lui que du sang, des ruines et la soif de la vengeance. De nouvelles colonies militaires furent établies sur notre territoire, et notre jeunesse fut enlevée et contrainte d'aller mourir pour notre ennemie, sur de lointains champs de bataille. Cependant la Province fera encore un effort pour secouer le joug et se venger de Massalie et de Narbonne, qui vous ont livrés à l'étranger. Le mouvement national est organisé par Catugnat ; il remporte deux grandes victoires et succombe ensuite sous les forces trop supérieures du consul Pomptinus."

" Au moment où la Province cesse de combattre, les Germains rentrent au nord, comme les Romains sont entrés au midi, appelés par les Séquanes (1) contre les Edues. Ariowist se rend à leur invitation avec quinze mille Teutons ; un an plus tard, il a cent mille combattants sous ses ordres, et le nombre en augmente tous les jours. — Poussés par l'ambition de reconquérir notre ancienne suprématie sur les nations gaëliques, nous secondons les Germains contre les Edues ; et, vainqueurs et vaincus, abreuvent encore une fois le sol national, de ce généreux sang gaulois, qui ne devrait couler que pour l'indépendance !

" Hélas ! nos défauts nationaux croissent et débordent ; nos vertus s'obscurcissent. Nous ne sommes plus contenus et dirigés par cette force austère du druidisme, qui soutenait jadis l'enthousiasme et refrénait la mobilité de notre caractère ; le pouvoir de nos prêtres et l'esprit de liberté baissent ensemble, parce que, séduits par la civilisation latine, nos prêtres et nos grands ne sont plus avec les nations ; car, l'on ne devient plus grand par la vaillance, mais par la protection de Rome, par l'intrigue ou par la fortune. — Moins fortes et moins viriles qu'autrefois, les Gaules deviennent chaque jour plus orageuses ; et pourtant, jamais le péril ne fut aussi grand qu'il l'est aujour-

(1) Habitants de la Franche-Comté, de la Bresse et d'une partie de l'Alsace ; capitale *Vesontio*, Besançon.

d'hui. Nous sommes entre Rome et la Germanie, deux colosses : l'un, le génie même de l'administration, de la stratégie et de la conquête, qui a sa plus haute personnification dans César ; l'autre, imposant par le nombre, et que sa pauvreté et son avidité font peut-être encore plus redoutable que Rome..... Que vont devenir les Gaules ? Seront-elles romaines, seront-elles germaines ?...

" — Ou bien, s'écria-t-il dans un élan sublime de patriotisme, victorieuses de César et d'Ariowist, vont-elles se relever de leur abaissement, plus glorieuses que jamais ?..."

Il y eut un silence pendant lequel on eût entendu voler une phalène. — Vercingétorix passa la main sur son front, comme pour en chasser une pensée douloureuse, et il reprit :

" Il dépend encore de nous de vaincre, ou... si nous devons succomber, de mourir en entraînant nos ennemis dans notre tombeau ; car les Gaules sont encore si puissantes et si fortes, qu'elles doivent être invincibles ou écraser Teutons et Romains du poids de leur chute. Mais le succès est dans l'unité. D'autres hommes l'ont compris avant moi ; je veux parler d'Orgétorix et de Celtill, de mon illustre père. Ils sont morts à la tâche !... Ce n'est pas un reproche, ce n'est pas même une plainte que je laisse échapper contre quelques-uns d'entre vous, c'est seulement un regret qu'exprime mon patriotisme ; car, dans les circonstances où se trouve aujourd'hui notre pays, les malheurs privés ne sont rien, l'immolation dans les familles devient un devoir. La haine et l'esprit de vengeance, comme l'ambition, doivent au moins faire trève ; car le péril est si grand, que la patrie a besoin de tous les bras, de tous les cœurs, de toutes les intelligences et de tous les sacrifices ! ". Mais en parlant ainsi, et bien qu'il fût sincère, sa voix, qu'il s'efforçait visiblement de rendre calme, vibrait malgré lui ; il tenait ses paupières baissées, mais on devinait l'éclair qu'elles voilaient, et sa main, appuyée à la table du festin, avait des palpitations nerveuses qui, malgré toute sa puissance sur lui-même, révélaient son émotion.

Il continua : " Notre plus redoutable ennemi, Gaëls, mes frères, n'est pas le farouche Ariowist et les hordes qu'il conduit, ce n'est pas non plus Rome et ses légions licencieuses ; c'est César !

" En face de Pompée, homme de guerre sans génie politique, en face de Cicéron, homme de tribune sans force réelle, puisqu'il ne tient pas l'épée, dans une société où le peuple s'est

fondu en armées, il s'est élevé une troisième puissance : c'est Jules César, héritier de Marius comme Pompée l'est de Sylla, mais bien plus grand.... Ce n'est pas un guerrier vaillant et rude, ignorant et ambitieux, habile mais grossier, non ; c'est un esprit prodigieux, initié à tous les raffinements de la culture grecque, rempli de fascination et de grâce impérieuse ; n'ayant avec cela aucune morale, aucune croyance, aucun idéal. Partisan d'Epicure en théorie, il pratique tous les vices, avec un certain sentiment d'humanité et une sorte de générosité native qui tiennent à l'ampleur de son intelligence, mais qu'il fait taire sans efforts dès que sa politique lui conseille d'être cruel ou perfide. Rappelez-vous les massacres des Usipètes et des Tenktères, massacres dans lesquels périrent quatre cent mille individus (1) ! Caton s'écria indigné, en plein sénat romain, que César devait être livré aux Barbares (2). Souvenez-vous de l'île sainte envahie et de l'enlèvement, par trahison, des principaux de nos nations, pour garantir au consul la tranquillité des Gaules pendant son expédition sacrilége ; rappelez-vous la mort de Dumnorix, le seul qui osa déclarer que sa religion lui défendait de prendre part à l'invasion de l'Ile Sacrée ! — Oui ! c'est bien l'homme destiné à régner sur les débris du monde moral détruit ! — Les grandes guerres et la grande propriété ont dévoré la glorieuse plèbe à laquelle Rome a dû sa grandeur, qui paraît à son apogée aujourd'hui, tandis qu'elle n'est plus que le fantôme de ce qu'elle fut. En effet, elle n'est plus propre et inhérente à chaque citoyen ; elle consiste dans son luxe à l'intérieur et dans l'organisation de ses armées au dehors. C'est pourquoi César, dont l'ambition est plus colossale et plus raisonnée que celle de Marius et de Sylla, voit clair dans le but et dans les moyens : il veut conquérir l'armée par la gloire, pour conquérir ensuite Rome par l'armée. Et c'est pour cela que ses yeux ne quittent pas les Gaules, parce qu'il n'y a plus qu'en Gaule que les grandes actions de guerre sont possibles. — Mais, si notre héroïsme trompait ses prévisions, si nous faisions un appel véhément à nos anciennes vertus, si nous formions un faisceau étroitement lié, si, en un mot, César ne recueillait que les hontes de la défaite au lieu de récolter les palmes de la victoire,

---

(1) César (IV. 14) raconte lui-même qu'il lança sa cavalerie sur les femmes et les enfants qui s'enfuyaient, et qu'il ne perdit pas un seul homme !

(2) Plutarq. *Vie de César.*

le colosse romain s'écroulerait, et le Gaël, le Kimri et le Breton, les trois fils du glorieux Nemheidh, debout sur ses gigantesques ruines, domineraient encore le monde du nord au midi, du levant au couchant du soleil !

" C'est l'effort que je vous propose..... Depuis une lune, les nations qui m'ont promis leur concours ont déposé leurs étendards dans un némède retiré du Milieu-Sacré, et sur ces emblèmes de l'honneur, sous les grands chênes, au fond des bois qu'habite le Dieu de vérité, elles m'ont juré de combattre jusqu'à la mort. — D'autres peuples m'ont refusé de se séparer des Romains et de leurs alliés, les Teutons ; mais j'espère que notre première victoire ralliera ces frères égarés à la grande cause nationale ! "

Un tumulte indescriptible succéda aux dernières paroles du Grand-Brenn ; les femmes montraient, s'il est possible, encore plus d'enthousiasme que les hommes, qui frappaient leurs armes, tiraient leur épée et jetaient leur terrible cri de guerre — Amhra ! — tandis que les bardes présents entonnaient le *chant des glaives*. Tous les jeunes hommes se sentaient embrasés de ce patriotisme et de cette ardeur des combats qui a fait dire à Strabon en parlant des Gaulois : " Le peuple qui aime le plus les grandes assemblées et les grandes batailles ! " — On sentait que le génie de Vercingétorix était passé dans toutes ces âmes jeunes et souverainement énergiques, que son souffle avait remué des cendres sous lesquelles couvait toujours un ardent amour de liberté, qu'enfin l'esprit d'indépendance, réveillé par sa voix, se redressait armé, furieux, formidable, avec un grand cri, le cri de délivrance, déjà parti du Milieu Sacré, le cri auquel toutes les Gaules avaient tressailli, si toutes ne l'avaient pas répété.

Les grands, mais les vieillards seuls parmi les grands, avaient écouté le héros Arverne dans un morne silence ; puis, précédés par Caramantel, l'oncle de Vercingétorix, ils étaient successivement sortis de la maison.

Leur retraite, presque clandestine, dans les ténèbres qui s'épaississaient de plus en plus, ne fut pas remarquée au milieu de l'effervescence générale et de l'espèce d'ivresse patriotique qui exaltait l'assistance, excepté, peut-être, par Vercingétorix et sa mère.

VII

LES CONJURÉS

Le premier chevalier fut le premier guerrier qui parvint à s'emparer d'un cheval ; ce qui lui donna plus de puissance dans les combats, et plus de confiance en lui-même. Il lui devint plus facile de se dérober aux coups de son ennemi, et il lui fut en même temps plus aisé de l'atteindre. Les services qu'il put ainsi rendre à la tribu ou à la nation lui donnèrent droit à plus de terres (1). Les avantages dont il jouissait dans la bataille lui rendant la victoire plus facile, il fut plus souvent vainqueur, sa fortune s'accrut des dépouilles qu'il enleva et des prisonniers qu'il fit, ces prisonniers devenant ses esclaves. De ses succès et de l'accroissement de ses richesses résultèrent, et l'orgueil qui lui faisait entreprendre les plus grandes choses et la considération dont les siens l'entourèrent. — De là l'*aristocratie*, avec les vices et les vertus, résultantes obligées et essentielles des causes de son origine.

Dès que ces exceptions furent assez nombreuses pour former une classe à part, une *caste* dans la nation, deux tendances se manifestèrent : les uns marchèrent vers la fortune et lui sacrifièrent tout, la gloire des ancêtres, la nation et cet *honneur élémentaire* qu'on appelle *honnêteté ;* les autres, au contraire, ne rêvèrent que de grandes actions, que d'exploits difficiles ; ils furent toujours prêts à s'immoler aux grands souvenirs de la famille religieusement conservés, ou à la patrie, ou enfin, à ce sentiment raffiné qu'on appelle le *point d'honneur*.

Les premiers formèrent la catégorie que nous appelons ci-devant les " *Grands* ; " les autres représentèrent la véritable *Noblesse*, c'est-à-dire " les colliers-d'or."

Ceux-ci, ne rêvant que de gloire et de haute réputation de

---

(1) Dans les premiers partages qui furent faits, le simple guerrier avait droit à huit mesures de terre, le noble à douze, probablement parce qu'il avait à nourrir son cheval. Les noms des anciennes mesures : acres, arpents, bonniers, etc., sont des noms gaulois plus ou moins altérés. — " La trompette de guerre ne sonne pas pour celui qui ne possède pas de terre, " mais il peut venir défendre le pays, de son propre mouvement, s'il est homme libre. *Leg. Wall.* II. lib. XIII.

valeur ou de dévoûement à acquérir, méprisant un luxe qui amollit et qui énerve, ne voyant dans les hommes qui les entourent que des êtres plus ou moins propres à les seconder dans les combats, augmentèrent peu des biens qu'ils n'appréciaient pas ; ils étaient comme les fleurs et les fruits d'un arbre dont les autres étaient comme les racines aux mille radicelles, prenant au sol national toute la sève, tous les sucs nourriciers qu'il fournissait à leurs grands rameaux et à leurs feuilles innombrables. Il leur importait peu d'être réputés *sujets* ou *hommes libres*, pourvu qu'ils conservassent leurs richesses. La protection intéressée de Rome les flattait ; ils admiraient ses coutumes et se prosternaient devant sa grandeur. Ils étaient systématiquement opposés à toute lutte, à toute résistance, à toute levée de boucliers, parce que tout mouvement avait pour effet de retarder le jour où ils pourraient, peut-être, revêtir la toge senatoriale ; ils retiraient des laboureurs à leurs champs, des pasteurs à leurs troupeaux, et provoquaient de la part des vainqueurs des sévérités dont ils souffraient plus que personne, puisqu'ils étaient plus riches.

Le soir du mariage de Vercingétorix, pendant que les chars qui ramenaient les conviés à leur maison roulaient joyeusement au versant des coteaux, ou remontaient lentement les rampes escarpées de la montagne, pendant que les jeunes gens caracolaient autour des lourds véhicules d'où jaillissaient, comme des étincelles d'un foyer, de longs rires, de joyeux éclats de voix, une répartie coquette ou un mot tendre, tandis qu'au fond de la vallée les guerriers chevauchaient en causant gravement de la guerre qui allait commencer, les *Principaux*, les *Grands*, tous ceux dont parle César, quand il dit à propos de Vercingétorix : " *Son oncle et les principaux de la nation ne voulant pas courir cette aventure, etc,* " étaient réunis chez Caramantel.

Leur conférence dura fort longtemps, ils ne se séparèrent que fort avant dans la nuit ; mais ils avaient dû prendre quelqu'importante et excellente résolution, car, autant ils étaient soucieux et préoccupés en sortant de chez le jeune Brenn, autant ils paraissaient à cette heure allègres et confiants dans l'avenir ; leur bonheur parut, surtout, complet, quand ils virent, en quittant la maison de leur ami, un guerrier attaché à Caramantel comme chef du sénat ségovien, monter à cheval, rendre les guides à son coursier et partir à fond de train. Les plus discrets

eurent un sourire, les natures plus expansives traduisirent leur satisfaction plus bruyamment, mais tous parurent également heureux du départ du cavalier, et ils se séparèrent avec force congratulations réciproques sur leur prudence, leur sagesse, et leur *patriotisme...intelligent.*

Cinq jours s'écoulèrent sans amener d'incidents dignes d'être relevés ; on pouvait seulement remarquer un mouvement inusité dans Gergovie. — Les principaux clients des *grands* étaient souvent appelés chez eux et ils visitaient ensuite les hommes du peuple sur lesquels ils avaient de l'influence, soit parce qu'ils les protégeaient comme ils étaient eux-mêmes protégés par leurs patrons, soit à raison de leur profession ou d'un intérêt quelconque dominant ces espèces de sous-clients. — Ces agissements, qui ne purent leur échapper, inquiétaient les amis de Vercingétorix, et plus qu'aucun autre, sa mère ; c'était de cette façon qu'avait commencé le mouvement populaire dans cette même Gergovie, qui avait amené le supplice de Celtill !...

Cependant le temps passait, et rien ne venait justifier les appréhensions de la veuve ou celles des dévoués de son fils, qui, malgré tous leurs efforts, n'avaient pas pu découvrir s'il se tramait quelque chose contre lui. Quoi qu'il en fût, ils veillaient sur leur chef avec une sollicitude qui, tout en le pénétrant de reconnaissance, blessait quelquefois l'amour-propre du jeune homme. Octavia, de son côté, considérant le petit nombre de dévoués que son époux avait dans ce moment auprès de lui, et le comparant aux nombreuses clientèles de ceux qu'elle n'hésitait pas à appeler ses ennemis, partageait toutes les craintes de sa mère. C'était en vain que Vercingétorix leur parlait de l'armée qui allait se réunir dans Gergovie, car on ne pouvait songer à la loger dans la ville ; qu'il leur annonçait le prochain retour de plus de deux mille de ses dévoués et qu'il les avertissait de la témérité qu'il y aurait à rien entreprendre contre lui, quand vingt nations l'avaient élu grand brenn dans les bois sacrés de Meadhon-law ; rien ne parvenait à calmer leurs inquiétudes.

Vers le soir du cinquième jour, il reçut avis qu'une troupe de six mille Gœsates descendait des montagnes. C'était le premier détachement de l'armée nationale qui arrivait au rendez-vous qu'il avait assigné pendant son voyage, ou que lui envoyaient les émissaires, qui dans ce moment, soulevaient les nations gaëliques et armoriques. Aussitôt, il monta à cheval pour aller saluer les premiers soldats de l'indépendance et pour

leur assigner leur campement. Ses dévoués, logés dans une maison voisine (1), furent en selle en même temps que lui et le suivirent sans qu'il leur en eût donné l'ordre.

Ils galopaient encore au flanc du coteau, quand des trompettes se mirent à sonner de tous côtés, sur les remparts de Gergovie Le Brenn et ses compagnons s'arrêtèrent fort surpris, et regardèrent vers la ville ; mais, de la position qu'ils occupaient au pied de la montagne, ils ne pouvaient rien voir sur le plateau. C'est pourquoi Vercingétorix dépêcha l'un de ses dévoués pour aller s'enquérir des causes de ces rappels, et convaincu qu'aucun événement grave ne pouvait compromettre ni la ville, ni sa mère, ni sa femme, qu'il venait de quitter, il continua sa route. Il n'avait pas encore rejoint les Gœsates, dont on voyait l'avant-garde de cavalerie à peu de distance, quand son dévoué revint; il paraissait fort ému, mais c'était de colère.

— Qu'y a-t-il ? demanda le Brenn, quand le chevalier fut parvenu à arrêter sa monture.

— Il y a, dit le collier-d'or, que ton oncle et ses amis viennent de s'enfermer dans Gergovie, où nous ne devons plus rentrer, paraît-il ; que toutes les portes sont fermées, et que les remparts sont si bien occupés, qu'à moins d'être changés en oiseaux ou de rentrer par la brèche, nous devrons rester dehors. — En sorte, ajouta-t-il avec un sourire qui ne présageait rien de bon pour Caramantel, que ça n'est pas toi qui proclame l'insurrection le premier, c'est ton oncle qui nous met... en campagne ! Je n'aurais jamais cru cela d'un ami si fidèle des Romains !

Vercingétorix était un chef ; pas un muscle de son visage ne trahit sa pensée, même devant son dévoué. Après un court silence, il lui dit : c'est bien, n'en parle pas à nos compagnons ; je veux réfléchir avant d'aviser. — Et pour la seconde fois il reprit sa route au-devant des Gœsates. Mais, si le jeune général, confiant dans son génie et dans la sainteté de sa cause, pouvait commander à son visage un calme loin de son âme, le fils et

---

(1) La tradition nous apprend que les dévoués déposaient leurs armes et leurs trophées dans une maison voisine de celle du chef auquel ils s'étaient attachés.

" La résidence de *Connor*, righ ou prince d'Ulster, était située entre la maison de douleur et d'angoisse (où l'on soignait les blessés) et la maison au toit de la branche rouge, arsenal et salle des trophées." Chant d'Ulster. — La Villemarqué.

l'époux ardemment épris de sa femme ne pouvait empêcher son cœur de souffrir horriblement, à la pensée que ces deux êtres chers étaient aux mains des meurtriers de son père et des plus dangereux ennemis de sa patrie. Il était moins préoccupé pour sa mère, qui était la sœur de Caramantel, et que le peuple, malgré son égarement, respectait trop pour qu'on entreprît rien contre elle, que pour Octavia, qui était étrangère et à Gergovie et à la nation tout entière. Puis, il vint à cet esprit si lucide cette autre pensée, qui était juste, c'est que ses ennemis songeraient peut-être à s'en faire un otage, pour empêcher qu'il n'entreprît rien contre la ville quand l'armée serait réunie... Et si les Romains, si Appollonius lui-même, le menaçaient dans son camp appuyé à la ville où Octavia serait prisonnière, que ferait-il ?... Sacrifierait-il Octavia à son pays ? ou sacrifierait-il sa patrie à son amour ?

Après ces pensées, il en venait d'autres moins personnelles, mais non moins pressantes pour le général : comment attendrait-il, au pied d'une forteresse qui tenait pour Rome, l'armée qu'il avait convoquée sous ses murs, quand il devait y établir ses magasins et ses arsenaux, et quand il comptait sur la protection de ces remparts, qui le menaçaient aujourd'hui ? — Ce fut en proie à ces préoccupations complexes et véritablement terribles, qu'il joignit les Gœsates joyeux et pleins d'enthousiasme.

Il leur traça leur campement et leur déclara qu'il passerait cette première nuit au milieu d'eux. Les montagnards se montrèrent sensibles à l'honneur que leur faisait le Grand-Brenn et accueillirent sa déclaration par de grands cris ; et, tandis que les uns mettaient leurs chevaux au piquet, que d'autres formaient une enceinte avec les chariots et y faisaient entrer les taureaux de guerre, d'autres encore dressèrent une tente pour Vercingétorix.

Le chef resta jusqu'à une heure avancée au milieu des principaux de sa petite armée, leur communiquant de ses projets ce qu'il pouvait en révéler, puis chacun alla chercher un repos dont tous avaient besoin après leur longue chevauchée de la journée à travers les monts.

Dès qu'il fut seul, ses préoccupations l'assaillirent de nouveau. — D'abord il songea à s'introduire dans la ville en trompant la vigilance des gardes, mais il rejeta cette pensée en se

disant que presque toute la population de Gergovie était cliente de ses ennemis, et que, pût-il rentrer dans la ville, il ne pourrait la ramener au devoir ; il se dit encore qu'il était l'âme du mouvement qu'il avait provoqué, et qu'il n'avait plus le droit de risquer témérairement, comme un simple collier-d'or, une vie qui appartenait aux Gaules soulevées, puisqu'il était seul capable de combattre César.

Quand enfin le soleil se leva, il sortit de sa tente et vit avec une surprise qui eût été bien plus joyeuse sans la trahison de son oncle, que de nombreux détachements étaient arrivés pendant la nuit, et qu'il avait autour de lui une armée déjà forte de trente mille combattants. — Cet empressement et l'annonce de nouveaux contingents, lui firent bien augurer de l'avenir de son entreprise, mais sans le délivrer des craintes qu'il avait pour celle qu'il aimait et des difficultés que lui créait la défection de la capitale arverne... Quelle honte pour sa nation !!!...

A Gergovie, sa mère et Octavia avaient passé la nuit dans des angoisses encore plus grandes que les siennes. — Le bruit des armes, le son des trompettes, les cris échangés entre les habitants se portant aux remparts, les commandements des chefs et le pas lourd des guerriers, enfin toutes les rumeurs sinistres d'une ville assiégée ou près de l'être, les glaçaient de terreur ; car elles savaient que c'était contre celui qu'elles aimaient si tendrement toutes deux que se faisaient tous ces préparatifs ; à moins qu'il ne fût déjà mort, et que la cité ne s'armât pour se soustraire à la punition de son crime. — Pensée terrible, qui déchira l'âme des pauvres femmes jusqu'au jour.

Vingt serviteurs avaient été envoyés successivement aux informations : les uns, n'étaient pas revenus, probablement retenus de force aux remparts, les autres étaient rentrés, mais sans avoir pu rien apprendre. Vergosillaun ne savait rien non plus, et ses colliers-d'or et ses clients étaient trop peu nombreux pour qu'il pût rien tenter, quoique ce fût en faveur de son parent et de son ami, quelque désir qu'il en eût. — Sa perplexité était extrême, car son patriotisme était aussi sincère et aussi profond que celui de Vercingétorix, et il ne savait si, dans cette occurrence, il pouvait être plus utile à son parti qu'en y restant. Cent raisons plaidaient pour qu'il tentât de sortir, cent autres militaient pour qu'il restât. — Dans le doute, il suivait le précepte du sage : il s'abstenait, c'est-à-dire, restait dans sa maison. Mais il battait ses esclaves, rudoyait ses dévoués, et

se livrait de temps en temps à des accès de fureur, pendant lesquels il faisait un tel pêle-mêle de meubles brisés, d'armes éparses sur le sol, de fourrures coupées en bandelettes, d'étoffes mises en pièces, tout cela à coups de hache ou à coups d'épée, qu'on eût pu croire qu'une bande de singes avait séjourné là pendant un mois. — Plusieurs fois il ceignit son épée et fut près de sortir pour aller tuer Caramantel ; chaque fois une lueur de raison l'arrêta sur le seuil et lui fit dire : attendons encore !

Cependant, la veuve, après une nuit dont on peut apprécier tous les tourments, résolut de se rendre chez son frère. Elle ne voulut pas permettre à Octavia de l'accompagner, et sortit après l'avoir recommandée aux serviteurs.

Lorsqu'elle arriva chez lui, Caramantel allait se mettre à table pour déjeuner. Il reçut sa sœur sans trouble et poussa même l'impudence jusqu'à lui demander de partager son repas. La veuve ne daigna pas répondre à son invitation, mais fixant ses grands yeux noirs sur les yeux faux et toujours clignotants du chef du sénat : Caramantel, qu'as-tu fait de mon fils ? lui demanda-t-elle. Et comme il affectait la surprise et ne répondait pas, elle lui lança comme un coup de fouet : L'as-tu fait assassiner comme son père ?...

— Je ne te comprends pas, ma sœur, répondit-il, toujours calme et maître de lui-même, tandis que la mère de Vercingétorix se sentait près de succomber à la force de son émotion. Je ne suis pas assez des amis de mon neveu pour que ce soit chez moi que tu doives venir le chercher, si son absence t'inquiète. Que ne le fais-tu demander chez Vergosillaun ?...

— Pas d'ironie ! interrompit-elle durement. Tu sais que je suis forte contre la douleur, réponds-moi donc sans mentir : qu'as-tu fait de Vercingétorix ? Et au moment où elle proclamait sa force, la pauvre femme se laissait tomber sur un siége, car elle se sentait près de défaillir.

Caramantel, qui avait les maxillaires d'un fauve, le front d'un serpent et les yeux incertains et glauques d'un oiseau de nuit, avait peut-être une fibre humaine dans le cœur, car l'expression de suprême angoisse qui altérait le beau visage de sa sœur parut l'émouvoir. En la voyant tomber sur le siége qu'il lui avait avancé à son entrée, il s'approcha vivement comme pour la secourir. La mère du Brenn eut un mouvement si brusque de répulsion et d'horreur, qu'il s'arrêta... et sourit. Alors, elle éclata en sanglots et lui dit :

— Ah ! Caramantel, dis-moi si mon fils est mort !...

—Non, répondit-il, il vit ; et après une courte hésitation, il prit sa sœur par la main, l'obligea à se lever, la conduisit près d'une fenêtre d'où le regard pouvait embrasser la campagne montueuse à une grande distance, et lui montrant le camp des Gœsates : Il est là, lui dit-il.

— C'est vrai !... tu ne mens pas !... fit-elle avec ravissement. Pourtant elle cherchait encore à lire sur les traits de son frère s'il lui disait la vérité.

— Je te le jure ! dit Caramantel ; maintenant assieds-toi et écoute-moi.

La veuve de Celtill se sentait si heureuse, qu'oubliant un instant son mépris, ses griefs et sa haine, elle se rendit à l'invitation du sénateur, dans l'esprit duquel s'échafaudait, en ce moment même, tout un plan.

Il avait été surpris et effrayé en voyant les Gœsates déjà si nombreux, car il lui vint cette pensée, qu'ils pourraient peut-être bientôt agir sur Gergovie et s'en emparer avant l'arrivée des Romains, à qui il avait dépêché l'exprès qu'on a vu partir cinq jours plus tôt. Il résolut donc d'éloigner l'armée gauloise du mont de Gergovie, afin que l'ennemi pût y être introduit. Qu'adviendrait-il ensuite, il l'ignorait et s'en préoccupait peu ; Gergovie occupée par des légionnaires devait être imprenable !..... D'ailleurs, César reviendrait d'Italie...

Ce fut sous l'empire de ces pensées intelligentes autant que peu patriotiques, qu'il feignit de faire à sa sœur une confidence qui n'avait plus d'intérêt aujourd'hui — car les Romains devaient être déjà prévenus — et qui servait son projet.

— Ecoute-moi, fit-il donc avec une douceur hypocrite. Depuis quinze ans tu m'accuses de la mort de Celtill, depuis quinze ans tu as rompu avec tous nos souvenirs d'enfance, depuis quinze ans tu me hais, et depuis quinze ans, moi, je souffre ! Car tes soupçons sont injustes, ma sœur ! — Elle eut un geste. — Oui, je le sais ! poursuivit-il avec encore plus d'onction, tu ne me crois pas ! Tu as trouvé jusqu'à présent une amère consolation dans cette pensée, que, pour que Celtill tombât, il fallut que des traîtres et des ennemis surgissent de sa famille même ! Ton âme ardente a besoin d'une passion : tu ne pouvais haïr une nation, tu as choisi un homme, et ce fut ton frère !... Je me suis soumis à ton injustice et à ta haine, parce que dans le silence de mes nuits je me trouvais un beau rôle ; j'étais, moi, la vic-

time, l'innocence injustement soupçonnée !... — Il eut ici un soupir ému.

La veuve de Celtill, délivrée de ses angoisses pour son fils, était rentrée dans la plénitude de son esprit et de son jugement ; aussi le regardait-elle, en l'entendant parler ainsi, avec un étonnement voisin de la stupeur.

Il reprit, en donnant à sa voix l'inflexion douloureuse et navrée de la vertu méconnue : Mais tu ne me crois pas !...

— Non ! fit-elle bravement.

— Eh bien ! je vais t'obliger à me croire, car je vais trahir mon parti pour te convaincre ; chef du sénat, je vais te livrer le secret de nos décisions !... Nous sommes vieux, moi plus que toi, et je ne veux pas emporter dans la tombe ta haine et ta malédiction !... Je veux qu'on me pleure, moi !... quand je serai mort...

Il frotta sa paupière flétrie, pour faire croire à une larme, qu'il eût payée bien cher, si un de ces diamants du cœur pouvait s'acheter.

Il reprit : j'étais certainement du parti de l'aristocratie. Oh ! ça, je ne le nie pas ! mais j'ai fait tous mes efforts pour sauver ton mari, comme aujourd'hui, dans le même parti, je vais essayer de sauver ton fils, en te révélant ce qui a été fait et décidé, et en te fournissant cette nuit même le moyen d'en informer Vercingétorix. — La mère du Brenn connaissait trop bien son frère pour croire à sa sympathie ; cependant elle l'écoutait avec le plus vif intérêt, pour des raisons faciles à pénétrer.

— Le soir même du mariage de ton fils, poursuivit-il en baissant mystérieusement la voix, il y eut une assemblée des principaux sénateurs et il y fut résolu que Gergovie ne suivrait pas les Arvernes dans leur rébellion. Je me suis rallié à cette pensée, parce qu'elle est habile et généreuse. Tu vas me comprendre : nous ne croyons pas au succès de la téméraire entreprise de Vercingétorix ; or, en demeurant fidèle à Rome, Gergovie acquiert le droit d'intercéder pour les Arvernes vaincus.... Puis je l'avouerai, nous préférons la civilisation latine à la barbarie gauloise ; nous aimons mieux des mineurs, des laboureurs, des pasteurs qui nous rapportent, que des guerriers qui nous dépensent et laissent nos mines sans travailleurs, nos champs sans culture et nos troupeaux sans gardiens. Tu vois jusqu'à quel point je suis sincère... Il fut alors proposé de faire mourir ton fils ; mais mon opposition fut si vive, je devrais dire

si violente, qu'on dut y renoncer, et qu'il fut seulement arrêté qu'on lui fermerait les portes de Gergovie, et qu'on appellerait les Romains, pour leur confier la ville. Boïo-righ, l'un de nos meilleurs guerriers, personnellement connu d'Apollonius, est en conséquence parti le soir même pour la Narbonnaise, d'où il doit ramener les légionnaires ; mais, moi, ton frère, fit-il d'un ton fort attendri, je t'en préviens. — Garde-moi le secret le plus inviolable, mais fais prévenir ton fils qu'il va se trouver bientôt entre Gergovie fidèle à la métropole et une armée romaine. Il assiégera la ville, mais les Romains l'assiégeront dans son camp.... Je crois que l'avis que tu vas lui donner est précieux, et qu'il s'empressera de s'éloigner...

Si elle eût pu croire à la loyauté de son frère, le regard rapide mais expressif dont il l'enveloppa tout entière, pour juger de l'effet de son discours, eût suffi pour désabuser un esprit moins fin et moins prévenu que le sien. — Mais elle crut devoir dissimuler : elle défendait son enfant ! C'est pourquoi, affectant une foi et une confiance qu'elle était loin d'éprouver, elle demanda :

— Mais comment pourrais-je prévenir le Brenn, puisque vos secrets sont si bien gardés que je n'avais pas même pu savoir s'il était mort ? Je doute que personne puisse sortir de la ville...

— J'y pourvoirai, dit Caramantel avec bonté ; je me compromets, mais je n'hésite pas à le faire, si je peux à ce prix reconquérir ton affection !

— Et Octavia ?

— Sauvons d'abord ton fils ! Nous nous occuperons de sa femme ensuite...

Elle comprit qu'il serait superflu d'insister, et sa fierté souffrait de la contrainte qu'elle s'imposait ; elle craignait aussi de se trahir. Elle se leva donc et prit congé de son frère, sans effusion, mais sans laisser paraître qu'elle n'était pas dupe de sa diplomatie.

Elle venait de le quitter, et il était encore sur le seuil de sa maison, quand elle vit un collier-d'or, vêtu du costume national des Volkes-Arékomikes (1), l'aborder et le suivre à l'intérieur, accompagné par un officier et deux guerriers de la ville ; ce qui lui fit supposer que c'était un parlementaire des Gœsates, c'est-

(1) Les *Volkes-Arékomikes* occupaient le pays depuis le Rhône jusqu'au-delà de Narbonne ; leur capitale était *Nemause*, Nîmes.

à-dire un envoyé de son fils. Elle eût vivement désiré savoir ce qui l'amenait, mais elle dut s'éloigner en se bornant à des conjectures.

La veuve ne se trompait pas dans ses suppositions ; ce chevalier était effectivement un parlementaire envoyé par Vercingétorix au chef du sénat, et de plus, ce collier-d'or était l'une de nos anciennes connaissances : c'était le chef chez lequel Vercingétorix et Octavia avaient reçu l'hospitalité en quittant la Narbonnaise, c'était enfin Bathanat (1), le père de l'adolescent auquel Vercingétorix avait coupé une mèche de cheveux au moment de son départ. — On va voir comment il se trouvait en parlementaire auprès de Caramantel.

(1) *Baeth-anel*, en gaëlique, le fils du sanglier.

—*A continuer.*

SON PETIT NOM

Pourquoi l'appelons-nous Titite ?
C'est banal et de mauvais ton,
Dit-on.
A la nommer tout nous invite :
Jeanne, Jeannette, ou Jeanneton.

"Jeanne Parent" est un nom grave
Que ses grand'mères portaient bien,
Et rien
Ne saurait y mettre d'entrave
Si l'enfant le voulait pour sien.

"Jeannette" a pour moi plus de charmes,
Ce diminutif est coquet —
Tout prêt
Pour ceux qui lui rendront les armes,
Car elle aura plus d'un attrait !

"Jeanneton" est un peu rustique,
Son père emploiera sans façon
Ce nom ;
Sa mère aura la "Jeanne" antique,
Et "Jeannette"... un joli garçon.

BENJAMIN SULTE.

Grenville, juillet 1877.

REVUE EUROPÉENNE

Il s'en va rapidement ce siècle si fier de lui-même, si fertile en grandes choses, ce dix-neuvième siècle, qui n'est cependant encore qu'aux trois-quarts de sa carrière ; il s'en va surtout par la perte des grandes personnalités qui l'ont fait ce qu'il est ou plutôt ce qu'il a été !

La France n'avait plus pour bien dire qu'un seul vétéran de cette grande école politique, littéraire et philosophique de 1830, qui a brillé plus longtemps peut-être qu'aucune autre pléïade illustre ; cet homme, c'était M. Thiers. Elle vient de le perdre au moment où tout le parti républicain l'acclamait plus que jamais comme son chef.

C'est une des existences les plus singulières et les plus fécondes en péripéties diverses, que celle d'Adolphe Thiers. Si Napoléon III a eu tort de vivre jusqu'à Sédan, M. Thiers a eu cent fois raison de vivre jusqu'à la veille des élections de 1877. Ça été une grande fortune pour lui-même et pour la France, que sa présidence de la république qu'il avait faite. On peut reprocher à Lamartine d'avoir fait la république de 1848, si comme il l'a prétendu lui-même, il lui eût été aussi facile de proclamer la régence. Mais M. Thiers, aux yeux mêmes des monarchistes les plus convaincus, avait cette suprême et irréfutable excuse que rien autre chose n'était alors possible. Thiers, l'homme d'état, et MacMahon, le grand capitaine, se complétaient l'un l'autre, et mieux que cela, dans ces derniers temps, ils se faisaient équilibre l'un à l'autre. Il est facile de dire que la mort de Thiers est un heureux événement pour le Maréchal et pour le parti conservateur, qu'elle décidera les élections contre Gambetta. Mais il y a, à l'heure présente, assez de symptômes alarmants, pour faire voir que cette grande personnalité laisse un vide que les partis monarchistes seront peut-être, un jour, les premiers à regretter.

Adolphe Thiers est né à Marseille le 16 avril 1797 d'une famille d'honnêtes négociants. Sa mère était parente de la famille

Chénier, qui a donné à la France deux de ses plus grands écrivains, Marie-Joseph et André Chénier. Il étudia le droit à Aix, et y fut le camarade et l'ami de Mignet, qui comme lui écrivit une histoire de la révolution, démeurée célèbre quoique moins brillante et moins généralement connue que celle de Thiers. Celui-ci se fit d'abord connaître par un *Eloge de Vuavenargues*, qui remporta le prix d'éloquence à l'académie. Il avait été reçu avocat en 1820; mais n'avait point tardé à préférer les lettres et la politique au barreau. Il vint à Paris et y fut le camarade de son ancien condisciple Mignet, qui borna, lui, son ambition à la carrière des lettres. Ce fut le grand orateur Manuel, méridional aussi lui, qui fit entrer Thiers au *Constitutionnel*, où il écrivit d'abord des articles de critique littéraire et ne tarda pas à aborder la politique. Très remarqué pour la vivacité et l'éclat de ses articles, il fut bientôt admis dans les principaux salons de Paris où il prit d'emblée, comme causeur, une place aussi distinguée que celle qu'il occupait déjà dans le journalisme.

Philosophie, politique, finances, littérature, peinture, tout était déjà du domaine du jeune et brillant écrivain.

L'œuvre qui fit la grande réputation de Thiers comme écrivain et même comme homme politique — son *Histoire de la Révolution française* — parut de 1823 à 1827, en 10 vols. in-8°. Elle a eu depuis 15 éditions et est répandue dans le monde aujourd'hui à près de 200,000 exemplaires. De même que la publication de l'Histoire des Girondins par Lamartine contribua grandement à la révolution de 1848, celle de l'histoire de la révolution de 89 par Thiers eut une grande influence sur les événements qui préparèrent 1830. Il y a de certaines épidémies morales qu'un livre seul peut faire naître, en France plus peut-être qu'en aucun autre pays. De même, plus tard, l'*Histoire de l'Empire* par M. Thiers ne contribua pas médiocrement à l'établissement du second empire : mais cela pas tout à fait au profit de l'auteur, comme on le sait.

A la veille de 1830, M. Thiers rédigeait le *National*, qu'il avait fondé avec Mignet et Armand Carrel. Il attaquait avec une habile énergie le ministère Polignac, et plaidait avec une grande hardiesse la cause du véritable gouvernement constitutionnel. Ce fut dans les bureaux de ce journal que fut rédigée la protestation des journalistes et des députés contre les fameuses ordonnances de juillet. Le 29, M. Thiers se trouva à la réunion

Laffitte, où il rédigea la proclamation qui attira l'attention de la France sur le duc d'Orléans, et il se rendit à Neuilly auprès de ce prince, qui fut proclamé lieutenant général du royaume le 1er d'août, et le 9, roi des Français.

On peut dire que M. Thiers a été l'un des fondateurs de la monarchie de juillet, et il serait très probablement parvenu à la sauver en 1848, si on se fût adressé à lui à temps pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, alors que M. Guizot s'obstinait à la braver. Lorsque le roi le chargea avec M. Odilon Barrot de former un ministère, *il était trop tard !*

Le premier poste ministériel qu'il occupa fut celui de sous-secrétaire d'état au ministère, sous le baron Louis, et un peu plus tard, sous M. Laffitte (4 novembre 1830). Le collége électoral d'Aix l'envoya à la chambre des députés. M. Thiers et M. Guizot ne furent point tout d'abord placés dans cette position d'antagonisme qui a fait de l'un le lord John Russell, de l'autre le sir Robert Peel de la France. Mais ce fut sous le ministère du maréchal Mortier (1834) que leur rivalité et leurs tendances opposées éclatèrent. Il y eut des réconciliations ; les deux hommes d'état agirent sous d'autres premiers ministres qui servaient à masquer la situation ; mais enfin il arriva que l'un se trouva le chef d'un parti et l'autre son adversaire déclaré. On sait comment Louis-Philippe sut habilement les exploiter l'un après l'autre, en faisant intervenir quelquefois M. Molé, le maréchal Soult ou le duc de Broglie pour les entr'actes.

En 1840, le roi citoyen refusa à son premier ministre, qui était alors M. Thiers, l'appui dont il avait besoin pour retirer la France de la position humiliante où l'avaient placé le bombardement de Beyrouth par les Anglais et son exclusion du concert européen dans le règlement de la question d'Orient. Ayant laissé la place à M. Guizot qui, comme ambassadeur à Londres, avait été, lui aussi, complétement joué dans cette affaire, il ne se gêna point de déclarer à la tribune que le concours du souverain lui avait manqué et qu'il ne s'était point retiré devant la volonté populaire, mais seulement devant le mauvais vouloir du roi.

En 1847, M. Thiers encouragea l'agitation qui se faisait pour la réforme électorale, et quoiqu'il n'approuvât point les banquets réformistes, il déclara " qu'il était du parti de la révolution en Europe et qu'il ne trahirait jamais sa cause."

Appelé aux Tuileries dans la nuit du 23 au 24 février, il tenta de former un ministère. Il lança une proclamation après avoir ordonné de cesser le feu contre les insurgés ; mais il vit bientôt que tout était inutile et il déclara à la chambre des députés qu'il n'y avait rien à faire. Sous la république, il vota pour la présidence du prince Napoléon ; mais il lui fit, avec cette habileté et cette incessante énergie qui lui étaient propres, une opposition pleine de taquinerie et de malice. Si bien qu'au deux décembre, il fut parmi les personnages importants que le futur empereur jugea à propos de faire arrêter. Conduit à la prison de Mazas, il fut éloigné du territoire et accompagné jusqu'à Francfort. Pendant l'empire, il resta longtemps dans l'isolement, s'occupant de travaux et d'études littéraires. Il termina son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont les premiers volumes avaient paru de 1845 à 1850. C'est une œuvre immense, pour laquelle des matériaux de tout genre avaient été réunis et qui cependant n'a pas été à l'abri de la critique. Elle a plus de maturité, mais elle n'a pas le feu et l'entrain de l'*Histoire de la Révolution*. Au point de vue littéraire et intellectuel, ces deux ouvrages forment un vaste monument qui suffirait seul à illustrer la vie d'un homme, si M. Thiers n'avait pas de plus la part qu'il a prise dans l'histoire contemporaine comme homme d'état, comme orateur, comme journaliste.

On sait que M. Thiers, qui avait d'abord poussé à la guerre lors la question du Luxembourg, désapprouva la position prise par le gouvernement français lorsque la Prusse eut retiré la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il fut de ceux qui, bien renseignés, ne furent pas dupes du fameux *bouton de guêtre* du maréchal LeBœuf. Ses mots sont célèbres ; un des plus remarquables fut celui qu'il dit après Sadowa : " l'Empire n'a plus de fautes à commettre." Cependant, ses adversaires pouvaient lui reprocher avec raison d'avoir poussé à la plus terrible de toutes les fautes, à la guerre, et d'avoir fait volte-face lorsqu'il était trop tard. Après Sédan, il refusa de faire partie du gouvernement de la défense nationale ; mais il se rendit de lui-même, avec un grand courage et une grande activité, auprès des principaux gouvernements de l'Europe, à Londres, à Vienne, à Florence, à St-Pétersbourg, demandant du secours pour la France. Revenu à Tours, il fut chargé par le gouvernement de négocier la paix avec la Prusse et se rendit au quartier général du roi Guillaume, à Versailles.

Les efforts qu'il fit ainsi pour son pays, à l'heure des plus grands revers, lui conquirent une immense popularité et le conduisirent d'abord au poste de chef du gouvernement exécutif, puis à la présidence de la république. Il s'appliqua par une sage et rigoureuse administration à affranchir son pays, et si quelqu'un put blâmer la cession, indispensable cependant, de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, et l'énorme indemnité de guerre qu'il eut à faire voter, tout le monde lui a rendu cette justice, qu'il a rapidement chassé à prix d'argent l'odieux ennemi qui s'était installé au cœur de la France, et aujourd'hui que tous les milliards sont payés, la France se trouve en fin de compte plus riche que le pays des milliards.

M. Thiers n'a pas voulu être un président *constitutionnel;* étant donné le caractère du peuple français, le rôle que la nouvelle constitution a tracé au maréchal MacMahon, son successeur, est tellement difficile, que celui-ci en est déjà sorti ou à peu près sorti. M. Thiers s'était placé lui-même dans l'alternative que M. Gambetta vient de prédire au Maréchal, et plutôt que de se *soumettre*, il a mieux aimé se *démettre.*

Le fougueux tribun qui a lancé cette injure à la face du chef de l'état, a été poursuivi et condamné à l'amende et à l'emprisonnement. Voilà encore un échantillon de la manière dont on entend, en France, le gouvernement constitutionnel ! Se figure-t-on un homme public anglais, américain, belge ou canadien, poursuivi et condamné pour un discours de ce genre ?

Je ne dis pas que le Maréchal et son ministère ont tort. Ils sont dans le pays des révolutions et des coups d'état, ils doivent se gouverner en conséquence. Je veux marquer seulement ce qui reste des *immortels principes* de 89, après bientôt un siècle d'expériences de tout genre. Et ces *immortels principes* eux-mêmes, ne sauraient vivre dans nul autre pays. Ils ressemblaient aussi peu en eux-mêmes et surtout dans leurs conséquences à la liberté telle qu'elle est comprise en Angleterre, en Amérique ou en Belgique, que la cuisine française ne ressemble à la cuisine anglaise ou à la cuisine allemande, les vraies cuisines authentiques et couleur locale, non pas les compromis et les contrefaçons cosmopolites !

Une petite anecdote donnera une idée de la différence des peuples sous ce rapport. Lors de l'adoption du fameux manifeste du comité de la réforme et du progrès en 1847, on avait posé partout à Québec des placards avec cet en-tête " Agitez !

Agitez ! Agitez !" Un français distingué, M. de P....., qui se trouvait alors à Québec, fut très alarmé de cette démonstration. Comment, dit-il, la police peut-elle permettre pareille chose ? Si à Paris on laissait afficher de semblables placards, nous aurions une révolution dans les vingt-quatre heures."

Eh bien ! lui fut-il répondu, ici c'est seulement une manière d'attirer un public. Et de fait, malgré les terribles placards, il n'y avait pas de foule à l'assemblée en question..... et pas la moindre révolution en perspective !

P. C.

Québec, 19 septembre 1877.

REVUE

DE

MONTREAL

L'AUTOMNE

—

Le souffle de l'Automne a flétri la feuillée
Où les oiseaux cachaient leurs discrètes amours ;
Le rossignol muet sur la branche effeuillée
Ne dit plus les chansons qu'il chantait aux beaux jours.

L'aquilon fait gémir la forêt dépouillée,
Les ruisseaux dans la plaine ont suspendu leur cours ;
Plus de chants dans les bois, de fleurs dans la vallée,
Les nids abandonnés pendent aux vieilles tours.

C'est ainsi que toujours les amères souffrances
Flétrissent nos plaisirs, les douces espérances
Et les illusions des rêves d'autrefois !

Et nos cœurs pleins de deuil où la douleur habite
Sont tristes comme un nid que la tempête agite,
Comme les prés sans fleurs, les bocages sans voix.

ARTHUR GLOBENSKI.

Tome 1, 9e livraison, octobre 1877

JEAN-LOUIS

III

Aussi Jean-Louis cheminait-il content comme un prince — il est entendu que les princes doivent toujours être en liesse. Il croyait ne jamais voir le bout de ses cinq écus. Ne troublons pas sa joie.

Il marcha toute la journée, ne s'arrêtant que de temps à autre, pour ouvrir son sac et y prendre quelques vivres.

Vers le soir, il arriva dans un gros bourg à l'entrée duquel il remarqua une tente immense, presqu'aussi haute qu'une église, dressée dans un petit champ, à côté du chemin public. Il trouva cela assez extraordinaire, mais ne s'en occupa point davantage pour le moment, et entra dans une maison d'ouvrier où il obtint la permission de passer la nuit.

Cependant, comme il se mettait en devoir de souper, toujours aux dépens de son bissac, il entendit un grand bruit dans la rue, et, curieux comme le sont les enfants de tous les âges, même ceux qui ont dépassé la cinquantaine, il sortit pour voir qui causait ce tapage.

C'était une longue file de chevaux, de mules, de chariots conduits par des hommes en brillants uniformes ; en tête marchait une fanfare qui faisait retentir l'air de ses notes sonores et joyeuses.

Jean-Louis put se renseigner sans quitter la place : c'était une compagnie de cirque.

Le cirque ! Quel mot peut faire rêver comme celui-là une tête de douze ans ! Je me reporte vers mon enfance, à l'époque où, pour la première fois, ce mot frappa mon oreille, et où la chose elle-même s'offrit à mes yeux.

C'était plus que de la joie ; c'était presque du délire.

Aussi, Jean-Louis, rentré dans la maison, mangea-t-il son pain avec la plus grande distraction. La procession des chariots lui trottait par la tête. Dès qu'il eut terminé son repas, il voulut sortir, pour aller aux informations et tâcher d'apprendre si le cirque devait s'ouvrir ce soir-là.

Mais ici, il rencontra un obstacle auquel il ne s'attendait pas. Comme il mettait la main sur la clenche de la porte, le maître de la maison sortit d'une chambre qui donnait sur la cour.

— Où vas-tu, mon garçon ? lui dit-il.

Jean-Louis fut un peu surpris ; cependant, il répondit avec beaucoup de franchise :

— Je voudrais aller voir le cirque.

— Cela pourrait se faire ; mais, en attendant, on ne laisse pas sortir les enfants tout seuls, le soir ; et puisque tu as demandé à coucher ici, tant que tu seras dans ma maison, je réponds de toi, et il faut m'obéir. Si tu tiens à sortir maintenant, tu n'auras pas besoin de revenir ce soir, la porte sera fermée. Mais il y a un autre moyen de s'entendre. Je vais moi-même conduire mes deux petits garçons au cirque, tout à l'heure, si tu veux nous accompagner, tu es le bienvenu ; cela te va-t-il ?

Jean-Louis était enchanté de la tournure que prenaient les choses ; aussi accepta-t-il avec reconnaissance l'offre de l'excellent ouvrier.

Une heure après, il pénétrait, avec ses nouveaux amis, dans la grande tente qu'il avait remarquée en entrant dans le bourg.

Tout le temps que dura cette représentation, Jean-Louis ouvrit les yeux le plus qu'il put. Les chevaux dressés, les chiens savants, les costumes brillants, les mules rétives, les sauts et les cabrioles, et jusqu'aux quinquets fumeux, tout le transporta d'aise. Il aurait voulu que cela durât toujours. Aussi, en revenant, il avait du cirque plein la tête ; il en rêva même pendant la nuit.

Le lendemain, il dut se lever de bonne heure ; car on ne flâne pas, dans les maisons d'ouvriers. Il était songeur et ne parlait presque pas. Le maître de la maison s'en aperçut.

— Eh bien ! mon garçon, lui dit-il, qu'est-ce que tu vas faire maintenant ? Ta figure m'intéresse, et je serais fâché de te voir mal tourner.

Jean-Louis avait une idée fixe, c'est ce qui le rendait songeur : il voulait s'engager dans la compagnie de cirque. L'ouvrier essaya de le détourner de ce projet, mais ce fut en vain. La résolution de Jean-Louis était prise et il aurait cru, en ne la poursuivant pas, manquer le bonheur de toute sa vie.

Lorsque l'ouvrier le vit si bien décidé, il voulut au moins l'aider à prévenir autant que possible les suites fâcheuses de ce mauvais pas.

Il alla avec lui trouver le directeur de la compagnie, qui se préparait à partir pour un autre endroit, et voulut que l'engagement ne fût que pour une année. Jean-Louis n'en aurait pas ainsi pour bien longtemps à souffrir, dans le cas où il trouverait le métier trop dur.

Tout étant réglé, Jean-Louis resta avec son nouveau maître, et l'ouvrier s'éloigna le cœur triste. Il regrettait de voir un garçon si jeune courir ainsi les campagnes sans protection et exposé à contracter les plus funestes habitudes. Il songeait à ses propres enfants et cela le faisait penser à l'inquiétude que devaient éprouver les parents de Jean-Louis. Quoi qu'il en soit, il avait fait son possible pour détourner ce dernier de son projet, et cette satisfaction du devoir accompli allégeait un peu sa tristesse.

Voilà donc Jean-Louis au comble de ses désirs. Le directeur l'avait accueilli avec un véritable empressement ; c'était, croyait-il, de bon augure.

La grande tente était déjà démontée, et on empilait sur les chariots toutes les pièces de la charpente. Jean-Louis remarqua avec un certain désappointement que tout le brillant de la veille avait l'air beaucoup plus terne au grand jour. Les écuyers du soir précédent étaient maintenant hâves, sales, mal vêtus, presque lourds dans leur démarche. Les chevaux portaient bas la tête ; les caniches savants se mordaient à belles dents et grognaient comme d'obscurs chiens de village. Les gymnastes, grands et petits, paraissaient malades et souffreteux. Bref, tout cela ressemblait à un pique-nique sur lequel est tombé un gros orage.

Jean-Louis fut mis à l'ouvrage comme les autres ; il lui fallut transporter des planches, accoupler les chevaux, enfin, travailler sans relâche jusqu'à l'heure du dîner. Comme il en arrive toujours pour les derniers venus, il fut un peu le valet de tout le monde. On ne lui ménageait pas les corvées, et, souvent, il avait des coups par-dessus le marché, lorsqu'il n'était pas assez prompt à répondre à l'appel.

Ce n'est pas tout. Il fut obligé de suivre un cours de gymnastique, et quel cours ! Trois heures durant, chaque jour, il lui faillait s'exercer à soulever des poids, travailler sur la barre horizontale, grimper et descendre dans les échelles, à l'aide des mains seulement. Au bout de huit jours, il avait les membres tout endoloris, et ces exercices étaient devenus pour lui un supplice

véritable. Mais il n'y avait pas moyen de regimber, car le fouet du directeur ne badinait pas. Puis, après avoir ainsi travaillé dur ou marché toute la journée, il fallait, les soirs de représentation, faire le service dans la tente, et avoir un visage souriant ; autrement on était sévèrement puni.

S'esquiver, il n'y fallait pas songer : Jean-Louis était gardé à vue, ni plus ni moins qu'un prisonnier.

Ce que notre héros fit d'amères réflexions, pendant les deux mois qu'il suivit la compagnie de cirque, de village en village, remplirait un gros volume. Il passa bien des nuits à verser des larmes brûlantes sur le triste état où l'avait réduit sa paresse. Car il voyait bien, maintenant, que la faute tout entière en était à lui et qu'il n'avait le droit d'accuser personne.

Je ne sais pas trop où Jean-Louis en serait arrivé, si un accident ne fût venu interrompre soudainement sa carrière.

Un jour qu'il était plus fatigué que de coutume, on l'avait forcé de grimper pour la troisième fois au sommet d'une échelle mobile, lorsque, en voulant saisir le dernier échelon, la main lui manqua et il retomba lourdement sur le sol, d'une hauteur de près de vingt-cinq pieds.

On le ramassa moulu et avec un bras cassé.

Pendant les deux derniers mois, la compagnie de cirque avait constamment marché en donnant ses représentations, de sorte que, le jour de la chute de Jean-Louis, elle se trouvait dans un village situé à environ douze milles de Portland, dans l'état du Maine.

On mit donc le blessé sur un matelas, pour le transporter à la gare du chemin de fer, et un des employés de la compagnie fut chargé de le conduire à l'hôpital de Portland, où Jean-Louis fit tristement son entrée après un trajet d'une demi-heure.

Il souffrait beaucoup, car les secousses du wagon avaient dérangé la clisse temporaire appliquée à son bras.

Cependant, lorsqu'il se vit installé dans un lit relativement propre et qu'on eut clissé son bras de nouveau, le malade éprouva un grand bien-être et s'endormit profondément, car depuis longtemps il manquait de sommeil.

Le membre fracturé mit du temps à guérir, et ce ne fut qu'au bout de six semaines et après avoir beaucoup souffert et pleuré, que Jean-Louis se trouva, un jour, sur le trottoir, en face de l'hôpital, libre et guéri, mais complétement dépourvu de ressources et ne connaissant pas même les rues de la ville

IV

Il n'y avait pas moyen de rester sur ce trottoir; il fallait aviser à faire quelque chose. Jean-Louis songea alors qu'il lui restait trois écus dans la doublure de sa blouse ; c'était toujours de quoi l'empêcher de mourir de faim en attendant qu'il pût se créer une occupation. Il porta la main à l'endroit où était caché son petit trésor, mais l'argent avait disparu. Jean-Louis eut une sueur froide et faillit s'évanouir. Il palpa son vêtement sur tous les sens; il n'y avait plus rien. Il se mit à marcher au hasard et d'un air égaré : de fait, la tête commençait à lui battre un peu et sa gorge se serrait d'une manière inquiétante.

A un coin de rue, il se rencontra avec une troupe de gamins qui sortaient de l'école. Or, les enfants qui sortent de leur classe sont toujours très pressés ; et comme Jean-Louis, absorbé par son chagrin, ne regardait pas trop devant lui, il s'en suivit un choc assez violent dans lequel l'avantage resta au nombre, et le rêveur fut culbuté sans façon en dehors du trottoir.

Accident heureux cependant, et voici pourquoi. Comme Jean-Louis tombait, un des pans de sa blouse frappa sur une pierre, qui rendit un son métallique auquel il était impossible de se méprendre. Ce n'était certainement pas la pierre qui résonnait ainsi — à moins que Jean-Louis n'eût tombé précisément sur la pierre philosophale — il fallait donc que ce fût autre chose. Jean-Louis retourna encore et examina sa blouse, et, dans un petit coin de la doublure, tout au fond, il découvrit un de ses précieux écus.

Ce n'était pas grand'chose, mais, en somme, c'était la vie, pour le moment. Cette découverte le rendit tout joyeux, et il remercia Dieu, du fond de son cœur. C'était bien.

Car il faut le remarquer, mes petits amis, nous ne voyons pas toujours clairement le bras de Dieu qui nous protége et nous soutient; mais si nous voulions réfléchir à une foule de petites circonstances, insignifiantes en apparence, qui accompagnent nos douleurs comme nos joies, nous verrions, presqu'à chaque pas, que nous devrions bénir et remercier lorsque nous sommes sur le point de nous plaindre et de blasphémer. Nous décidons de suite, avec notre esprit borné, et c'est ce qui nous fait faire et dire tant de choses que nous sommes, par la suite, obligés de regretter.

Jean-Louis avait souffert, et la souffrance, même chez les enfants, fait réfléchir et songer. C'est pourquoi il comprit que, malgré les fautes qu'il avait commises, la Providence avait encore les yeux sur lui. Il s'était déchiré une main dans sa chute ; il en fut presque heureux.

— Dieu, se dit-il, me fait gagner l'aumône qu'il m'envoie, c'est pour me faire comprendre qu'on n'a rien sans peine. Je ne l'oublierai pas.

Vous trouverez peut-être cette réflexion un peu profonde pour un enfant ; mais rappelez-vous que Jean-Louis, depuis bientôt un an qu'il a quitté la maison paternelle, a mené une vie assez dure pour lui ouvrir l'esprit.

Il fit donc une prière courte mais fervente et se sentit tout plein de courage. Il reprit sa route, au hasard, mais avec une confiance dont il ne se rendait pas compte. Après vingt minutes de marche, environ, il arriva sur une vaste place où il vit un grand nombre de petites boutiques remplies de fruits, de légumes et de fleurs, puis, tout auprès, un grand bâtiment où allait et venait une foule affairée. Presque chaque personne portait un panier au bras, ou se faisait précéder par un petit garçon portant sur sa tête une grande corbeille en osier.

Jean-Louis comprit que c'était un marché. Il s'avança vers l'échoppe d'une vieille femme et acheta des gâteaux et des fruits pour son dîner, car la faim commençait à le presser. Puis, quand il fut bien rassasié, il demanda s'il n'y avait pas quelque chose qu'il pût faire pour gagner sa vie. La vieille regrattière, qui avait un bon cœur, lui conseilla de s'acheter un panier et de faire comme les autres petits garçons qu'il voyait précéder les gens et porter leurs achats. On n'y gagnait pas beaucoup, mais on s'empêchait de mourir de faim. C'est du moins ce que Jean-Louis comprit du discours assez long que lui adressa la vieille ; car, malgré ses voyages, il n'était pas encore bien fort sur la langue anglaise, et il en savait juste assez pour dire qu'il ne l'ignorait pas tout à fait.

Quoi qu'il en soit, la proposition de la regrattière lui sembla très acceptable ; mais, ici, il se présentait une objection : Jean-Louis avait dépensé quinze sous pour son dîner, et il ne lui restait, en conséquence, que quarante-cinq sous ; ce n'était pas assez pour payer un panier. Notre héros, toutefois, ne se découragea pas si vite. Il parcourut tous les étalages des environs ; les paniers les moins chers coûtaient trois cholins. Après

bien des recherches, cependant, il finit par découvrir une corbeille de seconde main, que le marchand lui abandonnait au prix de deux chelins, sans vouloir en rabattre d'un seul sou. Il manquait donc à Jean-Louis trois sous pour parfaire cette somme.

Il alla exposer sa situation à la regrattière.

— As-tu bien réellement le dessein de travailler ? lui dit-elle.

— Certainement, je veux gagner ma vie, et assez d'argent pour retourner dans mon pays.

— Eh bien ! je vais faire pour toi, mon garçon, ce que je ne ferais pour personne au monde : je vais te prêter trois sous. Seulement il faudra me les rendre sur le premier argent que tu toucheras.

— Je vous le promets, sur ma parole : je n'ai jamais menti !

Et Jean-Louis, en disant cela, avait un petit air de fierté qui convainquit la bonne femme.

L'enfant prit les trois sous et courut acheter sa corbeille, puis il alla se placer à un coin du marché pour attendre les pratiques.

Il se tint là pendant une bonne demi-heure, regardant avidement la foule qui passait près de lui ; mais personne ne semblait songer à réclamer ses services. A la fin, et comme il allait se désespérer, un monsieur à gilet blanc lui frappa sur l'épaule et lui fit signe de le suivre. Jean-Louis ne se fit pas prier.

Au bout de vingt minutes ils avaient fait, tous deux, plusieurs fois le tour du marché et la corbeille était chargée par-dessus bords. Avec cela, il fallut trotter jusqu'à l'extrémité de la ville. Un autre garçon aurait plié sous le faix ; mais Jean-Louis était robuste et endurci à la peine : il ne faiblit point et rendit sa charge à bon port. Pour cela il reçut douze sous et la promesse d'avoir encore de l'emploi.

Il se remit donc tout joyeux en chemin pour revenir au marché ; mais il ne connaissait pas les rues de la ville, il s'égara plusieurs fois, et lorsqu'il parvint à se retrouver, son absence avait déjà duré plus d'une heure. La première chose qu'il fit fut d'aller s'acquitter envers la vieille regrattière, puis il se remit à son poste. Le soir, à six heures, quand le marché se ferma, Jean-Louis avait trente-six sous bien comptés. C'était un assez joli résultat ; mais il s'agissait de vivre et de trouver un gîte. Ici encore, Jean-Louis fut heureux d'accepter les bons offices de la regrattière, qui lui offrit un petit coin dans sa maison moyennant six sous par nuit. Quant aux repas, Jean-

Louis les prenait à l'heure qu'il voulait, et là où il se trouvait.

Cependant, le marché ne se tenait véritablement que trois jours par semaine ; les autres jours étaient du chômage ou à peu près. Notre héros voulut se créer une occupation pour ce temps de repos Il désirait gagner, et gagner le plus possible. Il s'acheta deux brosses et une boîte de cirage pour les souliers, puis, les jours où il n'y avait pas de marché, il se plaçait à la porte d'un hôtel et offrait ses services pour cirer les bottes et les souliers des passants. C'est un métier qui n'a pas l'air de grand'chose, mais qui rapporte encore assez.

Jean-Louis vécut ainsi pendant deux mois, et, au commencement d'octobre, il avait amassé quinze piastres. Ce fut alors qu'il songea à mettre à exécution le dessein qu'il avait formé de retourner chez son père.

Un matin, il se rendit donc à la gare du chemin de fer pour se renseigner sur la route qu'il avait à suivre et sur le prix du passage. On lui donnait, moyennant cinq piastres, un demi-billet pour Québec ; de là, il pouvait facilement trouver des goëlettes pour se rendre jusque chez lui.

Le train partait à six heures du soir. Jean-Louis revint tout joyeux chez la regrattière. En chemin il rencontra un petit garçon de sa connaissance à qui il raconta son affaire ; car les enfants sont généralement communicatifs, et, pour Jean-Louis, le fait d'entreprendre un voyage en chemin de fer jusqu'à Québec, était une chose importante et qui le posait.

Mais pendant qu'il causait avec son petit camarade, il n'avait pas remarqué un étranger, assez bien mis, qui les avait croisés plusieurs fois en se promenant, et qui semblait prendre beaucoup d'intérêt à leur conversation.

Jean-Louis revint chez la regrattière, et après dîner, il lui fit ses adieux. On pleura de part et d'autre ; car la bonne femme s'était beaucoup attachée à Jean-Louis, qui, de son côté, était pénétré de reconnaissance.

A quatre heures, notre héros était déjà rendu à la gare, dans la crainte de manquer son passage. On l'informe que le bureau des billets ne s'ouvrait qu'à cinq heures et demie. Il déposa sa petite malle dans un endroit sûr, et se mit à arpenter les environs, pour passer le temps. Il se promenait depuis un quart d'heure environ, lorsque l'étranger que nous avons vu tout à l'heure vint l'accoster.

— Tu pars pour voyage, mon petit ami ? lui dit-il, en bon français.

— Oui, Monsieur, je vais à Québec.

— Ah ! je m'en doutais. Aussi bien, je suis certain que tu t'en vas avec de l'argent américain ?

— Je ne sais pas, dit Jean-Louis.

Le fait est qu'il n'avait jamais remarqué qu'il y a une différence entre le papier-monnaie des Etats-Unis et celui du Canada.

— Pauvre enfant ! reprit l'étranger, d'un ton triste, j'en étais sûr. Vois-tu, mon garçon, je suis changeur de mon métier, et je sais que souvent les gens partent d'ici pour aller au Canada, sans se douter que, là-bas, leur argent ne vaudra plus rien. Combien as-tu sur toi ?

— Quinze piastres, dit Jean-Louis, qui commençait à croire que l'étranger le sauvait d'un mauvais pas.

— Donne, mon enfant, reprit ce dernier, je vais te changer cela en billets canadiens. Et dire, ajouta-t-il, en prenant les trois billets de cinq piastres que l'enfant lui tendait naïvement, et dire que, sans moi, tu n'aurais pas même pu acheter ton passage, car on ne prend que de l'argent canadien, des voyageurs en destination du Canada.

Il mit les quinze piastres dans son gousset, puis, ouvrant un large portefeuille, il en tira quatre billets de banque de quatre piastres chacun, qu'il remit à Jean-Louis.

— Voilà, mon garçon, dit-il ; aujourd'hui le change est en ta faveur, et je te donne seize piastres pour quinze ; tu vois que je suis honorable. Si quelqu'un de tes compatriotes a besoin de faire changer son argent, recommande-moi ; je m'appelle Smith Jones, et je tiens mon bureau à deux pas d'ici.

Là-dessus, Smith Jones s'éclipsa, laissant Jean-Louis tout enchanté du bon marché qu'il venait de conclure.

Enfin l'heure de l'ouverture du guichet arriva. Jean-Louis fit queue avec les autres, et lorsque son tour fut venu, il présenta deux billets de banque de quatre piastres et demanda son demi-billet pour Québec.

A sa grande surprise, il vit le commis repousser les deux billets en disant qu'ils étaient faux. Jean-Louis offrit les deux autres, qui eurent le même sort. Il voulut entrer en explication ; mais, dans les gares, on n'a pas le temps de jaser, le commis lui fit signe de s'éloigner et continua sa besogne.

Voilà donc le pauvre enfant atterré sous ce nouveau coup. Il se doutait bien qu'il avait été exploité par un habile escroc, et, cependant, il ne pouvait pas se persuader que son argent ne

fût pas bon. Mais, que faire? Recommencer à travailler pour réparer cette perte? La saison était trop avancée, il n'y fallait pas songer. D'ailleurs, Jean-Louis commençait à avoir sérieusement le mal du pays; il voulait à tout prix revoir sa famille.

Aux Etats-Unis, on n'entre dans les wagons qu'après avoir montré son billet de passage. Jean-Louis guetta le moment où personne ne l'observait; puis, avisant un monsieur très corpulent, il se faufila à ses côtés et monta dans un wagon. Un quart d'heure après, le convoi se mettait en marche.

Tout alla bien pour la première demi-heure; mais lorsque le conducteur fit sa ronde pour recueillir les billets, la situation se tendit de nouveau. Jean-Louis offrit derechef son argent, mais le conducteur lui répéta que ces billets ne valaient rien; qu'au contraire, ils exposaient le porteur à être arrêté et mis en prison. Jean-Louis ne savait plus que faire; il se mit à pleurer et raconta en deux mots son histoire; puis, en dernier ressort, il offrit sa petite malle pour payer son passage. Le conducteur, qui n'était pas un méchant homme, ne s'emporta point, mais lui fi-comprendre qu'il ne pouvait ni accepter la malle, ni le voiturer pour rien. Au contraire, son devoir était de le remettre entre les mains des autorités à la station voisine.

C'était une chose sérieuse. Car, vous n'ignorez pas qu'il y a des lois très sévères à ce sujet, et qu'une personne qui tente de passer sur un convoi ou sur un bateau à vapeur sans payer son passage, est arrêtée et condamnée à une forte amende, ou, à défaut de payement, à un emprisonnement assez long.

Heureusement, ici encore, la Providence vint au secours de Jean-Louis. Le même gros monsieur derrière lequel il s'était dissimulé pour entrer dans les chars, se trouvait assis en arrière de lui. Il avait entendu toute la conversation.

— Combien cet enfant vous doit-il? demanda-t-il au conducteur.

— Cinq piastres, plus dix pour cent d'amende, ce qui fait, en tout, cinq piastres et demie.

— Voici ce que vous demandez.

Et il tendit l'argent au conducteur, qui s'éloigna satisfait.

Jean-Louis n'en pouvait croire ses oreilles. Mais ce ne fut pas tout. Le monsieur le fit asseoir près de lui et lui fit raconter en détail toute l'histoire que nous connaissons. Jean-Louis ne cacha rien et pleura beaucoup. Le monsieur lui fit une remontrance paternelle; puis, après l'avoir engagé à persister

dans ses bonnes résolutions, il se leva, et fit le tour du wagon en sollicitant les offrandes charitables pour le pauvre petit. Il recueillit vingt piastres et força Jean-Louis à les accepter.

— Que cela te serve, dit-il, de leçon et d'encouragement. Quand tu seras rendu chez toi, demande bien pardon à tes parents. Tu ne comprends pas maintenant, mais tu sauras, plus tard, toute la peine que tu leur as causée.

Jean-Louis avait le cœur tout gonflé ; il sanglota longtemps ; puis, comme il arrive à tous les enfants, dans leurs plus grands chagrins, il finit par s'endormir, en rêvant à la maison paternelle.

Il ne me reste plus que bien peu de chose à ajouter.

Le lendemain matin, Jean-Louis était rendu à Québec, après avoir pris congé de son généreux bienfaiteur, et, trois jours après, il débarquait dans une anse, à trois milles en amont de la maison de son père.

Le cœur lui battait bien fort, et quoiqu'il fît assez froid, il attendit jusqu'au soir pour se présenter chez ses parents. A sept heures, il frappait timidement à la porte de la maison paternelle. Ce fut le père qui vint lui ouvrir. Il avait beaucoup vieilli pendant cette année d'absence, mais Jean-Louis le reconnut de suite et se jeta en pleurant dans ses bras sans pouvoir dire une seule parole.

Après les premiers épanchements, Jean-Louis s'inquiéta de ne pas voir sa mère.

— Est-ce qu'elle est absente ? dit-il.

— Hélas ! mon pauvre enfant, oui, elle est absente, et pour longtemps ; nous irons la voir demain ; il y a huit jours aujourd'hui que nous l'avons mise au cimetière.

Et le pauvre homme, en disant ces mots, essuya deux grosses larmes qui coulaient sur ses joues hâlées.

— Tu as bien fait de revenir, petit, ajouta-t-il, cela va me consoler un peu.

Il ne fit pas un seul reproche à l'enfant égaré ; mais Jean-Louis, formé par le malheur, comprit tout ce qu'il y avait de grand dans ce noble silence.

— Oh ! papa, dit-il en se jetant dans les bras de son père, je ne te ferai plus de chagrin, je te le promets, et tu seras content de moi.

Aujourd'hui Jean-Louis exerce le métier de charron. Il n'est pas riche, mais il vit heureux avec sa petite famille. Le travail

ne manque pas ; le cœur non plus. Jean-Louis a tenu sa parole ; il n'a plus fait de peine à son père, et, dans la paroisse, on le cite comme un modèle.

Allez chez lui, à la veillée, ou le dimanche après midi, et il vous racontera son histoire bien mieux que je n'ai pu le faire.

Chaque fois qu'il parle de sa jeunesse, il ne manque jamais d'ajouter :

— Je ne mérite pas mon bonheur ; mais la Providence est bonne, et, quand nous pleurons nos fautes, on dirait qu'elle a encore plus de chagrin que nous-mêmes, et qu'elle prend plaisir à sécher nos larmes par de nouveaux bienfaits.

NAPOLÉON LEGENDRE.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Essays and Reviews, PAR MGR J. L. SPALDING

L'épiscopat catholique des Etats-Unis, à toutes les époques, a eu d'illustres représentants. On aperçoit d'abord ces hommes d'un dévouement à toute épreuve : les Carroll, les Cheverus, les Bruté, les Dubois, qui jetèrent les fondements de l'Eglise dans le sol encore neuf de la grande république. Après eux apparurent d'ardents apologistes de la vérité, tels que les England, les Kenrick, les Hughes, les Spalding, qui firent taire la voix des préjugés et gagnèrent à tel point l'admiration de tous, que, non contents de venir les entendre chez eux, les fiers protestants les invitaient à prêcher dans leurs temples ; et, comme pour donner à ce retour une sanction publique, on leur confiait officiellement l'honneur d'appeler les bénédictions du ciel sur les conseils de la nation. Les temps ne sont pas changés. Recemment encore, marchant sur les traces de ces derniers, l'évêque Ryan, surnommé le Chrysostome de l'Amérique, enthousiasmait de sa parole enflammée les étudiants d'une des premières institutions de l'Etat, tous étrangers à sa foi, mais sincères admirateurs de sa noble éloquence ; et, de son côté, l'évêque Tuigg, s'élevant à la hauteur de l'héroïsme de ses devanciers, affrontait la mort pour apaiser les émeutes de Pittsburg, dont les horreurs frappaient d'impuissance les gardiens nés de l'ordre et de la société.

Parmi les prélats qui honorent aujourd'hui l'épiscopat américain, il en est un qui occupe déjà une place remarquable parmi les écrivains du jour, et qui, dans la chaire, n'a d'autre rival que l'évêque Ryan ; c'est le nouvel évêque de Peoria, Mgr J. L. Spalding, neveu du dernier évêque de Baltimore, âgé seulement de trente ans. Une glorieuse carrière s'ouvre devant lui, et tout fait présager qu'il ajoutera un nouveau lustre au nom que son vénérable oncle a déjà rendu si célèbre.

Outre une vie de l'évêque M. J. Spalding et une série d'ouvrages destinés à l'usage des écoles catholiques, Mgr de Peoria,

en prenant possession de son siége, a présenté au public un ouvrage intitulé "*Essays and Reviews.*" Les articles ou essais que contient ce volume semblent, à première vue, quelque peu disparates, mais une seule pensée les anime, c'est l'idée sublime de la religion, cette clé de voûte qui tient tout l'édifice social, ce centre autour duquel les intelligences gravitent plus harmonieusement que les astres autour du soleil.

Le langage est d'une grande pureté. L'éminent auteur a échappé à l'écueil sur lequel échouent généralement ceux qui, comme lui, parlent plusieurs langues. Tous les avancés du savant polémiste sont appuyés sur des témoignages éclatants et incontestables; il y a une force et une chaleur saisissante dans son style. Toutes les questions, qui sont de la plus haute importance, empruntent aux événements une attrayante actualité. Il y a ici et là des tableaux parfaitement réussis, tels sont ceux qu'il nous offre de l'influence du catholicisme et du protestantisme sur la prospérité nationale, de la situation de l'Eglise en Allemagne et du journalisme en Prusse. Mais aucun n'intéresse plus que l'historique des progrès de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis. Un court exposé de ces progrès sera sans aucun doute bien accueilli des lecteurs de la *Revue.*

Si, aujourd'hui, la nation américaine attire les regards du monde, ce n'est certainement pas à cause de la grandeur de ses exploits, de la renommée de ses héros et de la célébrité de ses découvertes; mais c'est à raison de sa condition sociale, vers laquelle l'Europe semble invinciblement entraînée. Il est impossible de se le dissimuler, la tendance des civilisations modernes est de donner au peuple une plus large part de pouvoir, une plus grande sphère d'action dans le gouvernement des Etats. Il ne s'agit pas de savoir quel sera l'effet de ces changements sociaux sur le bien-être des peuples — cette question nous mènerait trop loin — mais il est bien permis de se demander quel effet ils pourront avoir sur leur foi.

Déjà depuis plus de cent ans, l'Eglise Catholique a vécu au milieu de la grande république du Nouveau-Monde, et toujours elle a su triompher des difficultés que lui offrait une administration démocratique et populaire. C'est ce que démontrent avec évidence les annales de son histoire. A partir de l'établissement des colonies jusqu'à la déclaration de l'indépendance, le même système de persécution qui sévissait contre les catholiques dans la mère-patrie fut mis en vigueur contre eux de ce côté-ici de

l'Atlantique. L'esprit religieux de la Nouvelle-Angleterre, qui a toujours prévalu dans les autres Etats, avait pénétré tout le corps politique du plus sombre fanatisme. L'entrée des colonies était défendue aux prêtres, sous peine d'emprisonnement et même de mort. La haine des puritains contre le catholicisme était si violente que, pour la satisfaire, ils sacrifièrent leurs intérêts politiques et commerciaux les plus évidents. Si implacable était leur fanatisme, qu'un de leurs premiers griefs contre George III, lors de la rébellion, fut d'avoir toléré la Papauté au Canada. La crédulité qui les portait à pendre les sorcières, les faisait croire au diabolisme des prêtres et des nonnes, tandis que la pauvreté de leur culture intellectuelle les rendait incapables d'apercevoir la grandeur et l'excellence d'une organisation qui, seule dans l'histoire du monde, est devenue universelle sans s'affaiblir, et qui, même au point de vue humain, resterait encore l'œuvre la plus merveilleuse de l'homme.

Dans le Maryland, où les principes de la liberté religieuse avaient été proclamés par lord Baltimore, la législation coloniale ne tarda pas à prendre un caractère vexatoire à l'égard des premiers colons. Dans plusieurs ordonnances successives, il fut défendu aux catholiques de tenir des écoles, d'occuper des charges civiles et de pratiquer publiquemeut leur religion ; et, ce qui était plus révoltant encore, c'est que l'entrée d'un Irlandais catholique dans l'Etat était sujette à la même taxe que l'importation d'un esclave nègre.

Les tendances religieuses de la Virginie, quoique moins odieuses que celles de la Nouvelle-Angleterre, ne furent pas moins anti-catholiques, et c'est pourquoi il n'est pas surprenant de trouver le cruel code pénal de la métropole en pleine force dans cette colonie.

Sans tomber dans l'exagération, on peut dire que la révolution trouva les treizes provinces anglaises entièrement protestantes, unies dans leur mépris contre le nom catholique; tandis que, d'un autre côté, l'échec apparent de la première colonie catholique, dans le Maryland, était loin de présager aucun avenir plus brillant pour la diffusion de la foi. Si alors une ère de tolérance succéda à l'époque de persécution qui avait jusqu'ici prévalu, faut-il considérer ce changement comme un acte tardif de justice et de reconnaissance envers les caholiques, dont l'héroïsme, pendant la guerre de

l'indépendance, ne le céda nullement à la valeur des ennemis de leur foi ? Il est bien vrai que leur sang avait rougi tous les champs de bataille, que le fondateur de la marine américaine était catholique, que le signataire de la déclaration de l'indépendance qui risqua le plus était catholique, que la Puissance européenne qui mit son influence et son épée au service de la cause de la liberté était la catholique France ; mais, la constitution fédérale, dont les Américains sont si fiers, loin d'établir le principe de la liberté de conscience, laissait comme par le passé les catholiques à la merci de chaque Etat, ainsi que le prouvent le texte de la constitution et la conduite subséquente du Connecticut, du Massachusetts, et surtout du New-Hampshire, où la loi excluant les catholiques des emplois publics n'a été abrogée que tout dernièrement.

Il faut chercher ailleurs les causes de ce changement d'attitude envers les catholiques. La première cause fut sans aucun doute la naissance de la théorie de la sécularisation des gouvernements, empruntée par Thomas Jefferson à l'école philosophique du dix-huitième siècle, et adoptée ensuite par le parti démocratique. Une autre cause non moins réelle fut la difficulté de législater pour chaque État, à raison du nombre toujours croissant des sectes. On ne voyait d'autre solution à cette difficulté que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il ne faut pas oublier non plus le désir d'encourager l'immigration ; et si à cela on ajoute l'indifférence religieuse, déjà très répandue chez plusieurs classes de la nation, il est évident pour tous que les catholiques de ce pays doivent la liberté dont ils jouissent aux conséquences nécessaires de certaines conditions sociales, et non à la bienveillance et à la libéralité des Américains protestants.

A cette époque, il y avait dans tout le pays quarante mille catholiques, et vingt-cinq prêtres à peine. Il n'y avait pas d'évêque, pas un seul couvent, pas une école catholique. Quelque quatre-vingt-six ans se sont écoulés depuis la consécration épiscopale de Mgr Carroll, et les efforts de l'Eglise, pour s'assurer une place au soleil de la liberté américaine, ont déjà été couronnées d'un succès qui étonne. Aujourd'hui, le catholicisme compte un cardinal, dix archevêques, quarante-sept évêques, sept vicaires apostoliques, six mille prêtres, trente-trois séminaires, soixante-trois colléges, deux mille deux cent soixante-deux écoles et académies et au delà de sept millions de fidèles ; et, sous le rapport de la valeur de la propriété, l'Église

catholique occupe le premier rang parmi les nombreuses croyances du pays.

Pour arriver à cet étonnant résultat, que de luttes n'a-t-il pas fallu soutenir, que de difficultés n'a-t-il pas fallu vaincre ! Organiser une église sur un territoire qui s'étend d'un océan à l'autre, et cela au milieu de puissants ennemis, malgré les lois les plus arbitraires — ici la croix ne s'éleva pas, comme aux bords du St-Laurent, à l'ombre de l'étendard national. Des apôtres infatigables préparèrent le prodigieux succès dont nous sommes les heureux témoins. Parmi eux, il faut compter les victimes infortunées de la Révolutien française, chassées de la France, qui se baignait alors dans le sang des prêtres. Leur zèle trouva un nouveau champ à exploiter de ce côté-ci des mers ; à eux sont dus les premiers séminaires fondés dans ce pays, dont l'un a mérité d'être appelé l'*Alma mater* des évêques.

L'Irlande fournit le plus grand nombre d'ouvriers à la vigne du Seigneur. Maîtres de la langue du peuple, rencontrant sur la terre étrangère une foule de leurs compatriotes, exilés comme eux, il fut plus facile aux enfants de St Patrice de former de fortes et ferventes congrégations ; c'était le pasteur qui se retrouvait au milieu de son troupeau.

L'immigration allemande a contribué pour une large part aux progrès de l'Evangile, surtout depuis que Bismarck a déclaré une guerre acharnée aux ordres religieux d'Allemagne. Des communautés entières sont venues chercher la paix religieuse sur les rives hospitalières de la grande république.

Il est consolant et glorieux aussi pour nous, Canadiens-Français, de pouvoir nous rendre le témoignage d'avoir apporté une pierre au superbe monument qui s'élève, sur cette terre protestante, à l'honneur de la vraie religion. Dieu a changé en bien le mal qui désole le Canada depuis un certain nombre d'années : ses enfants apportent ici la foi de leurs pères, et les évêques, les prêtres, les religieuses dévouées qui ont dit adieu à la patrie pour se consacrer à l'œuvre pénible des missions, seront comptés dans les annales de l'histoire de l'Eglise américaine au nombre des héroïques pionniers de l'Evangile.

Sans être partisan du système républicain, qui renferme plus d'un germe de faiblesse, dont ce pays a déjà recueilli les funestes fruits, il est impossible de ne pas reconnaître que le progrès de l'Eglise aux Etats-Unis, loin d'avoir été paralysé par les institutions démocratiques, date au contraire de l'époque où

elles remplacèrent le régime colonial. Le principe de l'union de l'Eglise et de l'Etat découle naturellement de l'ordre des choses ; il est le complément nécessaire de toute société organisée selon les lois éternelles. Cependant, l'Eglise, pour ne pas être ici protégée par l'État, jouit d'une liberté qu'elle demanderait vainement en Europe. C'est le beau témoignage que l'auguste Pie IX rendait dernièrement au gouvernement de cette République. Pourquoi faut-il qu'en matière d'éducation, l'Etat se soit arrogé un rôle qui est une violation flagrante des droits sacrés de la famille, et une première dérogation à la théorie de tout vrai gouvernement démocratique et chrétien ! L'histoire de nos jours, comme celle du passé, prouve donc que l'Eglise s'accommode à toutes les formes de gouvernement. Après avoir été la splendeur la plus pure des empires, elle seule donnera une stabilité permanente aux institutions démocratiques, si toutefois elles sont destinées à prévaloir sur ces vieilles monarchies, qui semblaient avoir leurs racines dans le sol, et même dans le cœur des peuples. Et comment, en effet, celle qui a triomphé de la tyrannie séculaire des Césars et de la force brutale des nations barbares, ne sortirait-elle pas victorieuse de la puissance populaire qui s'attaquerait à ses droits immortels et divins ?

Quand on jette un regard sur le passé, on se sent plein de confiance pour l'avenir. Les obstacles les plus redoutables ont été renversés; la sourde opposition des adversaires de la foi a été brisée. Le protestantisme s'en va se divisant et se subdivisant en des milliers de sectes, qui, ici comme ailleurs, finiront par tomber dans les abîmes du rationalisme ; tandis que l'organisation de l'Église ne peut que se fortifier davantage, préparer, par son admirable unité, le triomphe prochain du catholicisme sur l'hérésie et l'impiété, et assurer en même temps l'avenir des institutions américaines, qui n'ont rien tant à redouter que la division et la discorde civile. Telle est l'impression que l'on ressent et le souhait que l'on forme en étudiant les pages éloquentes que l'évêque de Peoria a consacrées à l'histoire de cette Église dont il est lui-même une des gloires.

M. J. Marsile, C. St-V.

HISTOIRE D'UNE MORTE

—

ESSAI PHILOSOPHIQUE

***

Je me rappelle parfaitement que lorsque j'étais enfant j'entendais des voix .....

D'où venaient-elles ? — Elles étaient si harmonieuses et si douces, que je les croyais l'écho de chants séraphiques ; car, dès l'âge le plus tendre, ma pensée fut dirigée vers Dieu : ma mère me berçait en me parlant de sa bonté, de son amour pour les petits enfants, et des splendeurs de sa cour, de ses anges, de ses séraphins et de ses chérubins !.....

D'autres fois, je pensais que ces voix venaient d'un monde antérieur que j'avais habité, car elles me ravissaient sans me surprendre. Il me semblait qu'elles venaient d'un monde dont j'étais loin dans ce moment, mais que je devais revoir ; car, dans ma pensée, c'était la patrie des petits enfants. Mon esprit n'allait pas au delà. — Ce que j'éprouvais, c'était comme si j'étais venu du ciel, mais d'un ciel matériel, comme l'éden ou le paradis terrestre, et que j'eusse gardé de ce séjour lumineux un sentiment intime, une sorte de souvenance, certaine mais un peu effacée.....

Tout le monde éprouve peut-être cela, ou quelque chose d'analogue.

C'était peut-être une maladie du cerveau, qui m'aurait conduit à la folie par l'extase, si Dieu ne l'avait pas guérie.

C'étaient peut-être les beautés de la nature : l'océan majestueux, les bois odorants et mystérieux, les couchers du soleil dans la mer, les nuages toujours changeants, le chant des oiseaux, les profondeurs bleues et les étoiles du firmament, qui réagissaient sur ma jeune imagination, après avoir frappé mes yeux et surpris mon esprit.

Ou bien, c'était un rapport magnétique, inexplicable mais naturel, un reflet ou une conséquence de l'amour tendre de ma

mère, qui m'inondaient le cœur de félicités ineffables et me remplissaient le cerveau de rêveries délicieuses, que je prenais pour des souvenirs du ciel.....

Ou bien encore, c'était peut-être mon âme qui s'éveillait à la vie, mon imagination native — venue du Créateur et non de l'étude ou des sciences qu'on enseigne — battant des ailes au premier rayon qui venait la réchauffer. Ces pensées étaient peut-être ses premiers efforts, ses premiers pas, ses premiers cris.

Vieux avant l'âge — j'y pense quelquefois aujourd'hui — j'ai interrogé des enfants, pour savoir si eux aussi entendaient des voix. Aucun d'eux ne m'a compris !

Mais pourquoi jeter un regard à des profondeurs insondables ? — C'est peut-être la sphère immatérielle où la Divinité réside et songe ; et quand la créature cesse d'être innocente, son âme devient peut-être aveugle, c'est-à-dire que les avenues du ciel se ferment peut-être devant elle, lui dérobant un monde supérieur que son regard profanerait.

***

Nous habitions un vieux château sur le bord de la mer, qu'on appelait "le Veillous." — Ce nom évoque toute une épopée dans les souvenirs du pays, et réveille dans mon cœur bien des regrets. — Plusieurs légendes, transmises de génération en génération depuis le moyen âge jusqu'à aujourd'hui, sont racontées le soir, à la veillée, par les *vieux*, et les *jeunes* apprennent, pour le redire plus tard à leurs petits enfants, combien de gloires et de grandes traditions font comme une couronne à la vieille forteresse, et aussi, pourquoi son nom devint une *devise*.

Cette sentinelle d'un temps qui n'est plus, drapée dans son manteau de lierre, l'air triste et réfléchi, dominait d'un côté l'océan, de l'autre de grands bois de sapins. Du perron et même du premier étage, le seul que la famille habitât, on eût dit que le soleil ne se levait que pour nous et nos gens, et que les étoiles, lorsque le soir venait, ne s'allumaient au firmament que pour nous éclairer, la nuit. — Mon orgueil et mes rêveries vinrent peut-être de cette solitude grandiose, du bruit des vagues et de celui des bois, de l'éblouissante clarté des jours et de la sérénité des nuits.....

Quoi qu'il en soit, je prêtais une oreille attentive et charmée

à ces bruits mystérieux que j'ai appelés des "voix." J'avais hâte d'aller me coucher, pour me trouver dans l'obscurité et dans le silence, parce que c'était alors que je les entendais. D'autres fois, c'était au fond de la forêt, que je m'étendais sur l'herbe, que je fermais les yeux, et que j'évoquais mes songes... ou mes souvenirs. Ils accouraient, obéissants comme des génies à l'appel de *Merlin*, et pendant que les horizons reculaient devant ma pensée, que la terre se couvrait de fleurs d'une beauté miraculeuse ; pendant que d'immenses portiques s'ouvraient sur un monde plus lointain et qui me paraissait encore plus beau ; tandis que l'atmosphère s'imprégnait pour moi de parfums délicieux et que des flots d'harmonie, roulant dans le vallon, submergeaient les collines et montaient lentement jusqu'à ce qu'ils se perdissent en soupirs mélodieux dans l'éther du ciel ; je me sentais transporté, je veux dire ravi à la terre et mollement bercé dans les airs !...

***

Quand ces sortes d'extases se prolongeaient — et je leur trouvais trop de charmes pour les abréger—on était inquiet au Veillous ; on me faisait chercher, et quand ma mère me reprochait doucement mon absence, je m'excusais en lui disant que je m'étais endormi dans les bois. Car, à ma mère elle-même, je n'aurais pas osé dire ce qui, dans ma pensée, était entre Dieu et moi.

Un jour que j'errais dans la forêt, j'eus soif, et je gagnai une source que je connaissais bien, car elle était située dans l'un des endroits les plus pittoresques et les plus sauvages du bois. Elle avait sa légende comme le château. Les paysans en avaient peur, parce que l'eau sortait d'une fente du roc, au fond de laquelle on entendait des bruits ... qui ressemblaient à des sanglots. Aussi, était-elle toujours solitaire, et c'était pour cela que je la visitais souvent.

Je me penchais pour boire dans la vasque de granit creusée par la chute de l'eau, quand je vis dans le bassin un autre visage d'enfant se refléter près du mien, au fond de l'eau.

Il me souriait.

***

J'avais dix ans alors. Cette enfant était de mon âge.

Il m'est impossible d'exprimer combien elle me parut belle, de dire la candeur de son front et la douceur de ses yeux !

***

Nous devînmes inséparables. Elle se prêtait si complaisamment à toutes mes fantaisies, riait si joyeusement, si harmonieusement et si souvent, me suggérait tant d'espièglerie!... Et quand nous avions commis quelque grosse faute, son regard malicieux, qui devenait alors suppliant et doux, avait tant de charme, que ma mère et même mon père étaient désarmés, et n'avaient plus la force de nous gronder ; ils m'embrassaient en lui souriant, car c'était toujours *Elle* qu'ils accusaient de m'avoir entraîné à mal ; et comme ce mal n'était jamais bien grand, ils l'accusaient pour m'excuser, mais sans lui en vouloir. Et pendant bien longtemps, les étrangers firent comme ma mère et mon père ; car, je vous l'ai dit, son œil était si mutin et si franc, son sourire si naïf et si bon, et son front était si pur, qu'il était impossible de ne pas l'aimer!...

***

Cependant je grandissais, et nous n'étions plus au temps où fournir un beau coup de lance était la seule affaire d'un gentilhomme. Je dus m'instruire, et elle s'associa à mes travaux ; elle y apporta même une assiduité, une sorte d'enthousiasme, qui, par émulation peut-être, me firent si laborieux que je faillis devenir un savant !

Quand, ignorant de la vie, mais sachant tout ce qu'enseignent les livres, nous arrivâmes aux portes du monde ; quand nous vîmes cette étonnante cohue, qu'on nomme la *société*, s'ouvrir devant nous et nous accueillir par un sourire, je me tournai vers elle et lui dis : qu'allons-nous faire ?

—Tout ce que tu voudras, me répondit-elle, car je t'appartiens, et tu as dû t'apercevoir que j'étais un peu... fée ! Demande-moi donc tout ce que du désires et je te le procurerai. Veux-tu la couronne de myrte du poëte ou la couronne de laurier du soldat ? Veux-tu être législateur ou justicier ? Veux-tu posséder le jardin d'Horace et remplir tes ruches du miel que distillent les abeilles de l'Hymette ? Veux-tu mêler ta voix au concert des oiseaux, au murmure de la source, au cantique de toute la nature ou à l'hymne des séraphins pour louer le Très-Haut ? Veux-tu les grandes luttes d'Augustin, les triomphes de Cicéron ou la sagesse de Platon ? Choisis ... Toutes les voies te

sont largement ouvertes, tous les sommets te sont accessibles, car ta vie doit être longue et ma puissance est grande !

Des traditions de famille me firent choisir l'armée.

***

A vingt ans j'eus mon premier duel. La nécessité de me défendre, peut-être moins que l'orgueil et la colère que je lisais dans les yeux de la compagne de mon enfance, me fit tuer mon ami. Les terribles conventions du *point d'honneur*, dont je portais la livrée, puisque j'étais soldat, armèrent mon bras ; mais un tremblement nerveux me saisit après le meurtre, et *Elle*, perdant son inflexibilité, murmura à mon oreille :—Ah ! plutôt que le vainqueur, que n'es-tu la victime ! Et de ce jour néfaste, elle eut une ride au front.

***

Cependant, elle me fit bientôt oublier ce terrible événement.

Nous traversions alors ces jardins délicieux et redoutables que la fortune ouvre aux pas des jeunes hommes : grandes avenues du monde où l'on foule d'abord une herbe souple, émaillée de marguerites, de violettes, de boutons d'or et de toutes les fleurs simples dont la nature pare sa robe virginale, car tout est pur ici : c'est la terre telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, c'est l'emblème de l'enfance et de l'innocence, c'est la terre des premiers âges ; le ruisseau a des ondes limpides et transparentes comme du cristal, et il ne reflète que l'azur des cieux ; les plantes ont des parfums suaves, sont d'une élégance et d'une grâce qui attestent leur divine origine.

Plus loin, à mesure qu'on avance, les fleurs deviennent plus parfumées, leurs couleurs sont plus vives, mais leur arôme a quelque chose d'enivrant, et le velours de leurs pétales, comme la netteté de leurs nuances, semblent ordonnés pour des sens moins parfaits, des imaginations moins poétiques et des âmes moins pures ; les bassins de porphyre, les statues de marbre, l'ombre voluptueuse des bosquets faits par les hommes, succèdent à l'obscurité chaste des bois, se substituent aux monuments élevés par une autre puissance, ou remplacent les mosaïques charmantes des lits des ruisseaux. Et puis, après ces jardins d'Armide, après ces allées dans lesquelles l'art et le

génie de l'homme ont prodigué leurs fantaisies et leurs richesses, viennent un terrain brûlé, stérile et rocailleux, des pentes qui semblent creuser des abîmes sans fond ; ailleurs ce sont des hauteurs abruptes, dont l'aspect seul est décourageant !... Çà et là, des ruines surgissent du sol, dans cette zone désolée ; au chant des oiseaux, au chuchotement de la brise dans les feuillages verts, au murmure des fontaines dans leur vasque de marbre ou d'albâtre, succèdent des bruits étranges ; c'est comme un fourmillement de reptiles dans les buissons épineux et sans fleurs, comme un bruit d'écailles dans quelque accouplement horrible; et, quand le pied se heurte sous la ronce à quelque fût de colonne brisée, l'on entend des sifflements sinistres et l'on voit fuir des serpents... De distance en distance, on trouve des ossements ; comme au désert, on voit des monticules de pierres, élevés pour indiquer leur route aux caravanes et aux pèlerins !

Mais n'anticipons pas.

***

J'avais vingt ans et j'étais issu de ces chevaliers vaillants et robustes qui, d'un seul coup de hache, écrasaient un cimier, fendaient un casque et ouvraient une tête jusqu'aux dents ; et j'apportai, dans mes désordres, l'impétuosité et la puissance qu'ils apportèrent jadis à l'accomplissement de leurs grands travaux. Pendant mon adolescence, j'avais traversé la première zone que je viens de décrire ; et à vingt ans, avide de parfums, altéré de jouissances coupables, je m'élançai dans les jardins aux bosquets odorants, aux plantes quelquefois vénéneuses, mais toujours cultivées avec art ; je trempai mes lèvres à tous les bassins, je bus à toutes les coupes. Je courus de l'une à l'autre, et j'arrivai ainsi sans avoir trouvé une âme, sans avoir fait battre un cœur, jusqu'aux terrains stériles dont j'ai raconté la désolation plus haut. Alors, je m'arrêtai, haletant et désabusé de tout. Je jetai dans ce moment un regard distrait sur la compagne de mon enfance, et je la trouvai bien pâle !...

***

Mais je ne m'arrêtai pas à cette première révélation de son épuisement : la passion rend égoïste et souvent cruel. D'autres

espoirs et de nouveaux désirs s'étaient emparés de mon cœur, et je m'élançai dans la carrière qui s'ouvrait devant moi. Si triste et si désolée qu'elle fût, je la parcourais encore avec enthousiasme. Mes pas étaient devenus plus lourds, ma respiration plus bruyante et plus rapide ; mais j'allais courageusement en avant, les yeux toujours fixés sur l'un de ces sommets où je me flattais de trouver enfin les joies dont je n'avais embrassé que les ombres, dans ma course précédente ; car tous les fruits que j'avais cueillis ne contenaient que des cendres ; toutes les mains que j'avais pressées étaient demeurées glacées.

Les fleurs que j'avais respirées dévoraient avidement tout l'oxygène de l'air, et les parfums qu'elles exhalaient en échange étaient saturés de carbone, c'est-à-dire empoisonnés. Mais, là-haut, j'espérais enfin trouver les joies ineffables que chacun rêve et cherche dans le plaisir !... Et j'allais !... La route était encore longue, et chaque pas que nous faisions la rendait plus difficile et plus périlleuse. Mais qu'importait à mon courage, ou plutôt, à mon ardeur ?... Mon amie, qui me suivait avec peine, tant je précipitais ma marche, me dit : Arrêtons-nous, je suis épuisée !... — Je lui jetai un regard de colère et de dédain, et je me hâtai davantage, sans pitié pour sa faiblesse et sa lassitude.

***

Nous étions au pied de la montagne escarpée dont j'avais pris le sommet pour objectif, et je commençais à la gravir, quand, pour la seconde fois, elle me supplia, en disant :—Aie pitié de moi ! J'ai toujours été bonne et complaisante pour toi, mais je n'en puis plus !... — J'eus un mauvais sourire ; j'essuyai mon front ruisselant de sueur, et je continuai ma route. — Nous approchions du faîte de la montagne, quand celle que mes remords m'empêchent de nommer "mon amie," s'arrêta. —Marche ! lui dis-je ; et comme elle élevait vers moi ses grands yeux suppliants mais ne bougeait pas : — Je le veux ! ajoutai-je avec colère, et je levai le bras en la menaçant ; et comme elle restait immobile... je la frappai brutalement !... Des femmes outrageusement décolletées, aux joues barbouillées de rouge et de blanc ; des femmes aux gestes audacieux et aux regards cyniques étaient près de là, avec de jeunes hommes aux yeux

hébétés par l'ivresse et la débauche ; ils formaient ensemble un groupe infâme à l'entrée d'une grotte qui avait l'air d'un antre ou d'un repaire. Ils applaudirent à ma lâcheté, et, oserai je l'avouer ?... je recueillis avec orgueil ces honteux bravos.

Elle, cependant, tourna vers moi son pauvre doux visage, hélas ! bien altéré à cette heure ; deux grosses larmes coulèrent sur ses joues pâlies par les insomnies et flétries par la souf france, et elle se remit en marche, sans parler.

***

Un dernier effort nous porta sur le sommet que j'avais résolu d'atteindre. Mais tant de fatigues, tant de peines et tant de cruautés ne devaient me procurer qu'une amère déception. Ce fut là que mes dernières illusions me quittèrent et s'enfuirent à tire-d'ailes. Un grand plateau chauve, dénudé, sans un habitant, sans une fleur, sans un brin d'herbe, s'étendait devant nous ; des nuages opaques dérobaient à ma vue la vallée que nous venions de quitter ; un silence morne comme la mort planait sur notre solitude, et la pierre, calcinée par l'ardeur de rayons sans lumière, me brûlait les pieds.

Après avoir vainement cherché à sonder l'océan de vapeurs qui roulait, à l'occident, ses vagues grises au-dessus des jardins que je ne devais plus revoir ; après avoir jeté plusieurs appels sans réponse à l'abîme d'en bas, mes regards firent le tour de l'horizon, et voilà ce que je vis à l'orient :

A une grande distance, vers le pays de l'Aurore, s'élevait une autre montagne, mais couverte de verdure, celle-là. Son sommet était lumineux et étincelant comme un gigantesque glacier ; mais il ne pouvait être confondu avec l'un de ces diadèmes des grands monts, parce qu'il était encore dominé par un triangle, au milieu duquel je pus lire : *Jéhovah*. Et c'étaient les rayonnements de ce nom auguste qui inondaient cette montagne de clartés resplendissantes. — De nombreux pèlerins, tous vêtus de tuniques d'une blancheur immaculée, semblaient monter sans fatigue les grands versants de cet autre Sinaï. — Je vis alors que je m'étais égaré !

***

Je me tournai vers ma compagne, en lui montrant l'autre montagne, si différente de celle que nous foulions : Ah ! lui dis-je, tu m'as trompé !

— Ne m'accuse pas, me dit-elle, de sa voix toujours harmonieuse, mais alors si faible, que j'en fus épouvanté ; ne m'accuse pas : je n'ai fait que t'obéir...et j'en meurs ! ajouta-t-elle avec effort. Et elle s'affaissa sur elle-même, avec un soupir si douloureux, qu'il réveilla dans mon cœur tous nos chers souvenirs d'enfance...

Je tombai à genoux près d'elle ; je pris ses mains dans les miennes : elles étaient déjà froides ; j'essuyai la sueur de son front ; je cherchai à lire un espoir dans ses grands yeux, et je n'y vis que l'approche du trépas... Alors, je sentis les remords et les sanglots s'amonceler dans mon sein ; l'angoisse me saisit à la gorge et à la face ; et les larmes montèrent de mon cœur à mes yeux, comme une vague ! Pourtant je pus lui dire, en la prenant dans mes bras et en la pressant contre ma poitrine, avec l'ardeur particulière à la dernière étreinte : Tu vas me quitter, amie, mais avant de partir, révèle-moi ton nom !

J'étais ta *Jeunesse*, répondit-elle avec un dernier sourire triste et navrant, comme tous les adieux suprêmes, et elle expira.....

Arcadia, 7 août 1877.

Cte A. de Vervins.

A PROPOS D'UN MANUEL DE GÉOGRAPHIE

OU

MANIÈRE D'ENSEIGNER ET D'APPRENDRE LA GÉOGRAPHIE DANS LES COLLÉGES ET LES ÉCOLES

On trouvera plus loin, sur la couverture de ce cahier, l'annonce du *Nouvel Abrégé de Géographie moderne à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Holmes*, etc.

Cette annonce, qu'on a déjà pu voir ailleurs, nous la reproduisons avec plaisir. Dût-on la regarder comme une réclame, que nous serions encore heureux de l'avoir accueillie, attendu que la réclame n'est pas toujours déplacée, et que le nom de deux auteurs comme l'abbé Holmes et l'abbé Gauthier, suffit amplement, seul, pour assurer à un ouvrage la faveur du public.

Sans vouloir prendre en aucune manière la responsabilité d'une comparaison, que nous n'avons pas eu l'occasion de faire nous-même, entre le *Nouvel Abrégé de Géographie* et "les autres livres classiques sortis récemment de l'établissement de MM. J. B. Rolland et fils," nous sommes bien prêt à croire que cet ouvrage réunit en effet toutes les qualités qu'on lui attribue et qu'il est réellement, en son genre, le meilleur qu'on puisse trouver dans le pays.

Mais, puisque l'occasion nous en est offerte, nous nous permettrons de dire un mot des manuels de géographie en général. Que doit être un manuel de géographie? Ceux que nous avons sont-ils ce qu'ils devraient être? La question, après tout, mérite considération, puisque du manuel dépend, en général, le progrès de l'élève. Si notre réponse est juste, elle ne pourra qu'être utile, et si nous avons tort, il ne manquera pas, nous en sommes sûr, de personnes charitables pour nous le prouver ou du moins pour nous le dire.

Parlons franchement.

Il y a dans tous nos manuels de géographie et, partant, dans

la manière dont on enseigne cette science dans les colléges et les écoles, un défaut capital, et ce défaut suffit, selon nous, pour expliquer l'absence de connaissances qui distingue, relativement à cette importante matière, les élèves de toutes nos institutions. Car, il faut bien l'avouer, on n'apprend point la géographie, même au collége, malgré cinq années d'un travail dur et fastidieux. Bien plus, on a cette science en horreur. Il ne reste à chaque élève, après ces longues heures d'étude, qu'un amas confus de connaissances vagues, tronquées, obscures, qu'un je ne sais quoi pire que l'ignorance même.

On dira que l'absence de cartes y a été pour quelque chose ; car, enseigner la géographie sans cartes, cela s'est vu, ou, du moins, il est de fait qu'on les ménageait assez pour ne les dérouler qu'à l'approche des examens.

On ajoutera que le *par cœur* y a bien eu aussi sa large part. Apprendre un manuel de géographie par cœur, mot à mot, hélas ! on y a contraint les malheureux élèves, non-seulement les enfants, mais les jeunes gens déjà parvenus sur les hauteurs poétiques de la littérature et de la rhétorique. Jusqu'à la philosophie, jusqu'à la théologie, dont on s'opiniâtrait à faire réciter de mémoire les immortelles trois pages, comme si on n'eût eu d'autre but que de former des perroquets de la sagesse et de la science sacrée !

Ce ne sont pas là pourtant les défauts que nous voulons signaler ; ces défauts ont disparu, pensons-nous, ou, du moins, ils tendent à disparaître, et le bon sens suffira pour leur donner, dans un avenir prochain, le coup de grâce.

Mais en admettant qu'ils n'existent plus, s'imagine-t-on que nos jeunes élèves en verront beaucoup plus clair dans le vaste domaine de la géographie ? Non. Pourquoi ? Parce que nos manuels de géographie et, par suite, la méthode d'enseigner cette importante matière, sont entachés d'un vice radical.

Oh ! si tous les professeurs de géographie pouvaient se passer de manuels et se faire eux-mêmes livres vivants, enseigner la géographie comme ils font un problême, conduire leurs élèves méthodiquement sur la carte, leur montrer l'Europe, par exemple, d'une manière complète, intéresser leurs jeunes auditeurs par des renseignements variés, des détails piquants ; s'ils pouvaient faire cela, au lieu de gourmander sans cesse le pauvre enfant qui a pâli en vain sur les fatales trois pages et de lui répéter : montrez ! montrez tel lac, telle rivière — que le maître

lui-même serait bien en peine quelquefois de trouver du premier coup — tout irait bien ; mais on ne peut l'espérer de sitôt.

Il faut donc recourir au manuel et lui demander une marche, une méthode claire, facile, courte, qui supplée au défaut du professeur et qui conduise l'élève en quelque sorte par la main.

Or, voilà précisément ce que nos manuels de géographie ne donnent pas. Bien loin de se distinguer, parmi tous les ouvrages élémentaires, par la clarté, la brièveté, la concision, comme cela devrait être, vu la nature de la matière dont ils traitent, ils sont obscurs, diffus, pleins de répétitions, et d'une étendue capable de décourager les meilleures volontés.

Imaginez une géographie de 300 ou 400 pages, texte serré, entre les mains des élèves des écoles modèles ou des académies, et qui nous suit pendant cinq ans au collége !

D'où vient une pareille anomalie ? De la méthode adoptée. On n'a pas la vraie méthode qui convient à un manuel de géographie, ou plutôt on n'en a pas du tout, si ce n'est quelque chose de purement matériel.

Pour le prouver, voyons comment on nous présente l'Europe, par exemple.

On en donne les bornes. — Bien.

On en fait connaître les divisions. — Bien encore.

Puis, viennent les mers extérieures, intérieures, les golfes, les détroits, les lacs, les îles, les presqu'îles, les montagnes, les volcans, les fleuves et les rivières, le climat, le sol et les productions, les langues, la population et la religion.

Ah ! c'est déjà beaucoup — 10 à 12 pages — et si tout cela était bien donné, moyennant dix pages de plus, si l'on veut, le jeune homme en saurait beaucoup et bien assez, avec un manuel de cent pages. Mais non. Dans cet aperçu général, on n'a fait qu'effleurer les choses : on a nommé des lacs, mais pas tous ; on a indiqué des fleuves, mais seulement quelques-uns ; on a énuméré les productions, mais vaguement et sans ordre.

Aussi, voilà qu'on se remet à l'œuvre.

On va faire passer maintenant, l'un après l'autre, sous les yeux de l'enfant, tous les pays de l'Europe, non pas pour ajouter certains détails qui sont propres à celui-ci ou à celui-là, mais pour tout recommencer en petit, avec la même kyrielle de mers, de golfes, de détroits, de lacs, d'îles, de presqu'îles, de montagnes, de fleuves et de rivières, de climat, de sol, de productions, etc., etc., tout comme si on n'en avait rien dit déjà ou n'en avait pu rien dire du tout.

Or, remarquons qu'un grand nombre de ces choses ont déjà été données, quelquefois avec amples détails ; que beaucoup de fleuves et de rivières arrosent plusieurs pays ; que les productions des pays qui se trouvent sous la même zone sont à peu près les mêmes ; que les chaînes de montagnes s'étendent du nord au sud, de l'est à l'ouest, dans toutes les directions, sur plusieurs contrées. Il arrive ainsi qu'à chacune de ces contrées, les mêmes fleuves, les mêmes montagnes, les mêmes productions reviennent. De là des répétitions sans fin, une confusion, un galimathias épouvantable. A chaque pays, c'est encore comme un bout du même fleuve, une partie des mêmes montagnes, un coin du même lac. On voit tout ce qu'une pareille méthode a de long, d'obscur, de fastidieux, nous devrions dire de repoussant.

Ouvrons nos meilleures géographies et prenons un sujet au hasard, disons, par exemple, les productions, et mettons les uns à côté des autres tous les articles qui lui sont consacrés ; nous serons frappés de leur nombre et de leur monotone ressemblance.

Europe : — Blé et les autres céréales, le vin et tous les fruits des climats tempérés, les légumes, la soie, le lin, le coton, etc.

Iles Britanniques : — Blé, orge, avoine, seigle, houblon, chanvre, lin, etc.

Ecosse : — Blé, orge, avoine, lin, chanvre, légumes.

Irlande : — Céréales, chanvre, lin, légumes, surtout les patates.

Danemark : — Céréales, légumes, lin, chanvre.

Suède et Norvége : — Seigle, orge, avoine, légumes, blé, lin, chanvre, houblon, patates.

Russie : — Orge, seigle, avoine, légumes, etc.

Pays-Bas : — Blé et autres céréales, lin, chanvre, garance, tabac, genièvre, légumes, etc.

Belgique : — Blé et autres céréales, lin, chanvre, tabac.

Nous pourrions poursuivre ainsi jusqu'à l'Italie, et c'est à peine si nous trouverions çà et là, au milieu d'une continuelle répétition, deux ou trois expressions nouvelles.

Encore, si ces nombreux articles venaient ainsi à la suite les uns des autres, sans intervalle, passe. Il serait facile aux enfants de les comparer et de voir les différences qui existent, en fait de productions, d'un pays à l'autre. Mais non ; c'est à dix, quinze, vingt pages de distance que ces répétitions se produisent ; et au lieu d'exprimer les choses brièvement, comme nous

venons de faire, on les noie dans des phrases longues et nombreuses, à tel point que chaque article intitulé *productions* contient, pour dire à peu près la même chose que tous les autres, douze à quinze lignes, en moyenne.

Si, maintenant, nous prenions les fleuves, nous verrions que le Rhin ne revient pas moins de vingt fois, souvent avec la même profusion de détails.

Ainsi, à propos de l'Europe en général, on mentionne le Rhin : " Le Rhin a sa source au mont St-Gothard, &c." A propos des Pays-Bas, encore le Rhin, et l'on recommence : " Le Rhin prend sa source au mont St-Gothard, &c."

Vient la Suisse, encore le Rhin, avec l'énumération d'un certain nombre de ses affluents, déjà nommés.

Arrivent l'Allemagne, la Prusse, &c., encore l'éternel Rhin, avec quelques autres de ses affluents, déjà nommés aussi.

Enfin, c'est à n'en plus finir.

Telle géographie — qui n'a eu et n'aura probablement qu'une seule édition — en parlant de l'Europe en général, nous dit, page 189, qu'en Suisse " se trouvent le lac de *Constance*, " formé par le Rhin, les lacs de *Zurich* et de *Neufchâtel*, tri- " butaires du Rhin, le lac de *Genève*, formé par le Rhône."

Plus loin, quand arrive la Suisse, page 233, l'auteur recommence comme de plus belle, en disant : " La Suisse pos- " sède un grand nombre de lacs ; les plus remarquables sont, " au nord, les lacs de *Constance* et de *Zurich* ; à l'ouest, ceux de " *Neufchâtel* et de *Genève*, et le lac de *Lucerne* dans la partie " centrale."

Ainsi, voilà un nouvel article de cinq lignes, que l'auteur nous offre, pour le naïf plaisir de répéter ce qu'il nous a déjà dit plus en détail, moins la mention du lac de *Lucerne*. Mais, de grâce, que n'a-t-il ajouté tout de suite ce lac aux quatre autres, afin de s'épargner la peine de répéter ceux-ci quelques pages plus loin ?

Et pourquoi toutes ces répétitions ? Pourquoi ce retour des mêmes titres, des mêmes articles, des mêmes détails ? Est-ce la faute de l'auteur ? Non, c'est la faute de la méthode.

Tant qu'on suivra cet ordre matériel, on sera forcément obligé de redire les mêmes choses et de gonfler les manuels, d'en faire des volumes de trois cents à quatre cents pages, c'est-à-dire des ouvrages impossibles à apprendre pour la généralité des étudiants.

Sortons donc de cette ornière.

Elevons-nous donc plus haut.

Adoptons donc une méthode rationnelle, au point de vue de la mémoire des élèves et du temps qu'ils doivent donner à l'étude de la science géographique. Vous voulez, supposons, nous présenter l'Europe. Eh bien ! indiquez-nous chacun des pays qui la composent, en les délimitant bien. Il s'agit, par exemple, de nous en faire connaître les fleuves. Eh bien ! nommez-les ; montrez-les ; suivez-en avec soin le cours ; s'ils traversent plusieurs pays, dites-le-nous ; s'ils se limitent à une seule contrée, dites-le-nous aussi. Nous aurons ainsi, dans un court et unique tableau, tous les fleuves de l'Europe, et n'y revenez plus.

Faites de même pour les montagnes, pour les productions. Enumérez les productions qui sont communes à tous les pays de ce continent ou du moins à ceux qui reposent sous telle ou telle latitude. Puis, faites vos distinctions, quand il y a lieu, pour les productions spéciales à tel ou tel pays, et vous aurez la consolation de n'avoir écrit qu'une seule fois, pour toute l'Europe, le mot *productions*, et de n'avoir dit qu'une fois, au lieu de mille, les éternels mots *blé*, *avoine*, *lin*, *chanvre*, etc. Dans une demi-page, vous nous aurez plus appris de cette manière, sur tous ces sujets, qu'autrement en douze ou quinze. L'élève vous comprendra mieux ; il distinguera d'un seul coup d'œil les productions qui sont communes à tels pays, celles qui sont spéciales à tel autre ; il retiendra mieux ce petit tableau ; il le retrouvera, et y recourra plus aisément, quand sa mémoire lui fera défaut, et il ne se verra jamais en face de cette malheureuse alternative, ou de comparer les uns aux autres, ces nombreux articles, disséminés partout, sur les productions d'un continent, ou de rester empêtré dans cet amas de répétitions où il ne distingue plus rien.

Enfin, pour résumer en deux mots notre pensée, quand vous voudrez nommer les fleuves de l'Europe, nommez-les tous, qu'ils soient ici ou là, en plusieurs pays ou seulement en Italie ou en Espagne : un fleuve d'Espagne est un fleuve de l'Europe. Seulement, vous nous direz de suite qu'au lieu d'arroser le sol froid de la Russie, il coule poétiquement à travers le jardin de la Toscane, sous le beau ciel de l'Italie, et *basta*.

Nous osons vous assurer que votre livre n'en sera que plus court, plus clair, plus intéressant, et, partant, infiniment plus utile.

Ce petit manuel, déjà si méthodique, vous aurez soin de l'illustrer, et beaucoup ; mais que chaque gravure soit bien faite, et qu'elle représente, non pas les objets que tous les enfants connaissent, parce qu'ils les ont sous les yeux tous les jours, comme l'avoine, le maïs, &c., mais des objets qu'ils n'ont pas l'occasion de voir, qu'ils ne connaissent pas, ou qu'ils connaissent peu.

Il n'y aura pas jusqu'aux notions préliminaires qui n'aient leurs illustrations ; car, s'il faut parler aux yeux, c'est bien quand on donne une suite de définitions plus ou moins obscures. Par exemple, si on veut définir une île, que n'en met-on là, dans le texte même, l'image, afin d'épargner à l'enfant le soin et le temps de les retrouver sur une carte séparée, qu'il n'a pas, peut-être, ou qu'il ne prendra pas la peine de consulter ? Par ce moyen, on le forcerait, en quelque sorte, à s'instruire et à aimer ce qu'il doit étudier et apprendre.

Voilà notre humble opinion, qui est celle d'hommes intelligents et expérimentés.

Elle n'aura pas, nous le croyons bien, l'honneur de plaire à tout le monde ; mais nous serions très heureux de connaître les difficultés théoriques ou pratiques qu'on pourrait y opposer.

L'abbé T. A. Chandonnet.

UNIVERSITE LAVAL

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 8 OCTOBRE 1877

L'ouverture des cours de l'Université Laval a eu lieu, le 8 octobre dernier, avec une solennité extraordinaire, grâce à la présence de NN. SS. les évêques de la Province, ayant à leur tête Son Excellence Mgr Conroy, Délégué Apostolique.

Il n'entre pas dans le cadre de notre *Revue* de donner un compte-rendu de cette cérémonie, la plus imposante, nous dit-on, qui ait encore eu lieu au Canada ; mais nous mettons volontiers de côté toute autre matière, pour donner place aux trois discours qui ont été prononcés en cette circonstance.

Nous les reproduisons dans l'ordre où ils ont été donnés; mais nos lecteurs ne manqueront pas de reconnaître, dans l'admirable discours de Son Excellence le Délégué Apostolique, un caractère et une signification qui lui assurent une place à part dans l'histoire de l'Université Laval et du pays.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR, L'ABBÉ T.-E. HAMEL, V. G.

Excellence, Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

Il est un devoir qui s'impose à toutes les institutions naissantes: c'est de contempler leurs devancières pour interroger le passé, et découvrir quelle a été la cause de leur grandeur ou de leur déchéance. Comment ont-elles réussi à créer autour d'elles la confiance des populations? ou pourquoi a-t-on vu diminuer leur prestige, et une ruine complète suivre quelquefois leur décadence? — Questions vitales, dont la solution jette la

lumière sur la route à parcourir. Mais aussi, quand une fois cette étude est accomplie, la carrière s'ouvre d'elle-même à l'émulation ; les écueils à éviter sont signalés à la prudence de chacun ; tout semble désormais appelé à concourir au succès.

L'Université Laval n'a pas manqué de s'imposer cette tâche, commandée par la prudence elle-même. A l'aurore de son existence, elle a dû étudier l'histoire des universités catholiques. N'était-ce pas son honneur de se modeler sur celles qui avaient bien mérité de l'Eglise? N'était-ce pas encore son désir sincère, comme son intérêt, de profiter même de leurs désastres, pour ne pas voir ceux-ci fondre un jour sur elle ? Nous nous rappelons avec quelle persévérance, avec quel zèle, avec quelle sagacité, notre premier recteur, l'illustre Louis-Jacques Casault, étudia le passé et le présent des plus fameuses universités : les secrets de leurs développements progressifs, il entreprit de les pénétrer ; les précautions que la prudence conseillait de prendre pour les maintenir dans les sentiers du devoir, il sut les apprécier ; la responsabilité immense qui pesait sur elles vis-à-vis les générations à instruire, il en sentit toute la grandeur.

N'oublions pas que ce déploiement d'universités catholiques qui se fait de nos jours en France, et où l'on essaie de se mettre au niveau des besoins de l'époque actuelle, n'existait pas encore, et que l'Université Laval avait à inaugurer, sans modèle, la combinaison des résultats acquis par l'expérience des anciennes universités, avec les impérieuses exigences d'une position exceptionnelle.

Demandons-nous donc, avec M. Casault et ses collègues, quel est le mot qui pourrait résumer l'histoire de tous les efforts de ces 122 universités catholiques, qui ont illustré autant de villes, depuis l'université d'Oxford, fondée en 895, jusqu'à celles qui grandirent vers le milieu du 18e siècle, sous le protectorat des Papes ? Quel est le mot qui redirait la chute de celles qui ont failli et flétrirait leur existence ?

Eh bien ! Messieurs, ce qui fait la vie et la gloire des universités catholiques, ce qui leur assure l'appui des gouvernements éclairés et surtout la sollicitude empressée des souverains Pontifes, c'est qu'elles ont pour but *la recherche et l'enseignement de la vérité :* la vérité, non pas restreinte et comme enfermée dans un cercle étroit d'idées ou de faits peu nombreux, mais la vérité en quelque sorte universelle, embrassant les lettres et les sciences, les arts, la loi et la médecine, et enfin la science des sciences, la théologie.

Pour accomplir une tâche aussi vaste, sans succomber sous le faix, quelle est la marche naturelle que les universités ont été obligées de suivre ?

Le premier devoir que leur a tracé la sagesse, a été de conserver, comme un héritage précieux, le trésor des connaissances déjà conquises par le travail des siècles précédents. C'est même le sens que les Grecs semblent avoir attaché au mot vérité en le désignant par le terme *alètheia*, c'est-à-dire sauvetage général de l'oubli. Qui pourrait, en effet, étaler la longue série des notions certaines acquises à l'esprit humain par les efforts de tant de magnifiques génies, ou par l'application de tant de modestes talents, et surtout par la munificence de Celui qui s'est proclamé lui-même la Vérité, et qui nous a donné de pénétrer, d'un regard si sûr, la merveilleuse sphère du surnaturel ! Vraiment, les universités n'eussent-elles que ce simple rôle, d'être les aides de l'Eglise dans la garde faite autour des connaissances acquises, pour n'en laisser périr aucune, certes ce serait déjà un rôle plein de mérite. C'est donc avec raison que l'on établit des chaires pour perpétuer les langues anciennes, pour exposer les principes d'un droit qui fait comme la base de tous nos codes modernes, pour faire revivre l'histoire de tous les siècles passés. Elle est donc vraiment digne d'admiration la passion de ces hommes qui vont demander à toutes les plages les trésors de toutes les connaissances, pour les entasser ensuite dans les bibliothèques, dans les musées, dans les réservoirs précieux où chacun est appelé à aller puiser !

Le passé, avec toutes ses richesses, s'ouvre donc aux patientes investigations des universités. Cependant, n'allons pas croire qu'elles resteront étrangères au mouvement de la pensée qui s'opère autour d'elles. Salomon, il est vrai, a écrit cette parole : "Les fleuves retournent au même lieu d'où ils étaient sortis, pour couler encore ; et l'esprit tournoie de toutes parts et il revient sur lui-même par de longs circuits. Rien de nouveau sous le soleil." Mais le sage monarque n'a pas voulu par là, gardons-nous de le croire, paralyser l'activité humaine. Car lui-même n'a pas borné son intelligence à la constatation des seules vérités répandues de son temps : il a puissamment agrandi leur cadre, et lui, qui avait étudié depuis l'hyssope jusqu'au cèdre du Liban, jouissait d'une sagesse tellement éclairée, par son application personnelle et par les lumières nouvelles que Dieu lui communiquait, que l'on accourait de tous les coins de l'univers pour l'écouter et l'admirer.

Quoique la vérité soit immuable et éternelle en soi, il est certain cependant qu'elle peut recevoir un développement historique, en ce sens qu'avec le temps et les efforts de l'homme, il peut y avoir progrès dans l'intelligence de cette même vérité.

L'Eglise Catholique, invariable dans ses dogmes et scrupuleuse gardienne du dépôt de la révélation, laisse cependant libre carrière aux recherches de la science, non pas pour amener des changements dans ce qui est et doit demeurer immuable, mais pour faire connaître et briller davantage les splendeurs de la vérité confiée à sa vigilance. C'est ce qu'exprimait St Vincent de Lérins, lorsqu'il disait déjà au cinquième siècle, après avoir parlé de l'immutabilité du dogme catholique : " N'y aura-t-il donc point de progrès dans l'Eglise du Christ ? Il y en aura, et même beaucoup ; car qui serait assez envieux du bien des hommes, assez maudit de Dieu pour empêcher ce progrès ? Mais qu'il soit progrès, et non changement. Il faut qu'avec les âges et les siècles il y ait accroissement d'intelligence, de sagesse et de science pour chaque homme, comme pour toute l'Eglise. Mais il faut que la religion des âmes imite la marche du corps humain, qui, tout en se développant et en grandissant avec les années, ne laisse pas d'être le même dans la maturité de l'âge que dans la fleur de la jeunesse."

C'est le mérite des universités catholiques d'aider à ce mouvement lumineux des vérités dans l'ordre naturel ; c'est aussi leur éternelle gloire d'avoir défendu, expliqué et par là rendu plus intelligible la vérité contenue dans le dépôt sacré de la révélation. Nous en avons une preuve récente dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. La bulle de Pie IX qui promulgue cette verité de notre foi, rappelle avec quel zèle les facultés de théologie les plus célèbres ont tenu à honneur de la défendre contre les attaques de l'erreur, avec quelle constance elles en ont conservé la tradition, avec quelle science elles ont su l'établir. C'est bien là le plus solennel encouragement que les universités catholiques puissent recevoir des souverains Pontifes. Bien que le célèbre décret du concile du Vatican ne le mentionne pas, il est aisé de retracer, par l'histoire, la part considérable que les universités catholiques ont prise dans la transmission traditionnelle du dogme de l'Infaillibilité Pontificale.

Mais lorsque des universités ont failli à leur mission, à quelle erreur fondamentale pourrait se réduire toutes leurs aberra-

tions? Pour répondre à cette importante question, il suffit de se rappeler cette proposition condamnée de nos jours par notre immortel Pontife Pie IX, infaillible dans son enseignement : *Philosophia tractanda est, nulla supernaturalis revelationis habita ratione.* En flétrissant cette proposition, le Syllabus atteignait toute philosophie, toute science quelconque, toute théorie sociale, toute idée même qui aurait le fol orgueil de se prendre pour la vérité, lorsque la révélation ou son interprète autorisé, le Pape infaillible, disent le contraire. Le grand danger, pour cette multitude d'esprits cultivés qui ont peuplé les universités, c'est donc d'idolâtrer leurs systèmes ou leurs théories au point même de vouloir penser autrement que Dieu, en laissant blasphématoirement à celui-ci le partage de l'erreur : comme si la vérité pouvait être en opposition avec la vérité ! Comme si la raison suprême devait abaisser ses faisceaux devant la sagesse de l'homme toujours si courte en tant d'endroits !

Les universités qui ont fait fausse route l'ont donc oublié : il est impossible d'arriver à une découverte quelconque qui contredise un seul des enseignements de la révélation. Croire l'avoir fait, c'est être aveuglé par son orgueil. Lorsque Pascal, dans un moment de dépit, écrivait cette parole : vérité en deça des Pyrénées, erreur au delà, il s'exposait à se faire passer pour sceptique. La vérité ne peut changer avec les pays, quoi qu'il en dise : pour être sûre d'elle-même, elle doit pouvoir vivre sous tous les climats. Et sa garantie se trouvera dans sa conformité avec les enseignements infaillibles du Siége Apostolique, du centre de la Catholicité, de Rome.

Voilà, Messieurs, le programme des universités catholiques tel que l'ont compris les fondateurs de l'Université Laval. A-t-il eu, dans son sein, un commencement d'exécution ? C'est bien notre espérance, mais il ne nous appartient pas de le décider. Seulement, ce qu'on nous permettra bien de dire avec le sentiment d'une profonde reconnaissance, c'est que les événements de cette année nous remplissent d'une douce confiance. Ne venons-nous pas de voir le Saint-Siége nous bénir avec effusion ? N'avons-nous pas, aujourd'hui, notre Cardinal Protecteur, dont vous pourrez entendre bientôt l'éloge, prononcé par un des membres de la Faculté de Théologie ? N'allons-nous pas compter sur un nouvel intérêt de la part de NN. SS. les Evêques, à qui nous sommes heureux, en ce moment, de présenter nos hommages comme à nos supérieurs éclairés et bien-

veillants? Enfin, l'illustre Représentant du souverain Pontife ne paraît-il pas, pour la seconde fois, au milieu de nous, avec un vrai désir d'encourager, par sa présence, nos efforts et notre bonne volonté ?

Le temps semble donc arrivé où nous pouvons adresser à l'Université Laval cette parole de nos livres saints : *Tunc ambubulabis fiducialiter in via tua, et pes tuus non impinget ;* Vous marcherez maintenant avec confiance et vous ne vous heurterez plus contre aucun obstacle. Prov. III. 23.

ELOGE DE SON EMINENCE LE CARDINAL FRANCHI

PRONONCÉ PAR

L'ABBE LOUIS-H. PAQUET

Les directeurs de l'Université Laval, tout en travaillant, dans la mesure de leurs forces, à l'œuvre qui leur a été confiée, n'ont pas oublié — Dieu merci — les devoirs que leur impose la reconnaissance à l'égard des bienfaiteurs. Ne pouvant leur élever des monuments dispendieux et superbes, ils ont voulu au moins orner de leurs portraits les grandes salles de l'Université, et ils ont recouru, pour cela, au pinceau des meilleurs artistes du Canada et de l'Europe.

Dans cette galerie, consacrée aux souvenirs du cœur, et destinée à perpétuer la mémoire de ceux qui ont eu la plus grande part dans la fondation et l'organisation définitive de l'Université, il convenait de donner la place d'honneur à l'auguste et immortel Pontife qui a doté notre institution de ses droits et de ses priviléges les plus précieux. Le magnifique portrait de Pie IX, l'un des plus beaux et des plus fidèles qui existe dans le monde entier, rappellera aux générations futures la sollicitude paternelle du plus grand des papes, pour la première université catholique de l'Amérique du Nord.

Le portrait de Sa Majesté la Reine Victoria, celui de Lord Elgin, celui de Son Eminence le Cardinal Barnabo, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, rappellent à la fois la royale munificence de la Couronne d'Angleterre à l'égard du

Canada, la bienveillance et la grandeur d'esprit de l'un des gouverneurs les plus distingués de notre pays, la protection constante dont la Cour de Rome n'a cessé de nous entourer, au milieu des difficultés et des luttes qui accompagnent nécessairement toute œuvre destinée à un avenir durable.

Depuis quelques années, l'Université est entrée dans une phase nouvelle. Sortie des nombreuses épreuves qui l'attendaient à son début, elle a pris place parmi les institutions qui ont mérité de l'Eglise comme de la patrie. Le Saint-Siége Apostolique, en lui octroyant la faveur insigne de l'Institution canonique, par la bulle *Inter varias sollicitudines*, a voulu à la fois la récompenser de ses efforts, pendant les vingt-cinq premières et laborieuses années de son existence, et la constituer définitivement sur des bases inébranlables.

Pour obtenir cette fin, Notre Saint-Père le Pape Pie IX lui a accordé un Conseil de Haute Surveillance, composé des juges et des gardiens naturels de la foi et de la morale, Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec, et l'a placée à perpétuité sous la haute protection de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

C'est le bonheur de l'Université d'avoir pour premier Cardinal Protecteur l'un des prélats les plus illustres que renferme le Sacré Collége, Son Eminence le Cardinal Alexandre Franchi.

Cette nouvelle faveur, venant après tant d'autres, a rempli nos cœurs d'une joie bien légitime. Nous n'avons pas manqué d'exprimer, dans les termes les plus vifs, à Notre Saint-Père le Pape, à son Eminence le Cardinal Franchi lui-même, toute la reconnaissance qne nous éprouvions pour cette série ininterrompue de bienfaits et d'encouragements, sans lesquels, nous le reconnaissons volontiers, nos meilleurs efforts eussent été vains et stériles. Mais il nous a semblé que nous avions encore un autre devoir à remplir, celui de nous procurer sans retard le portrait de notre premier Cardinal Protecteur ; et aujourd'hui, nous sommes heureux de faire admirer, pour la première fois, au public, cette noble et intelligente figure, fidèlement reproduite sur la toile par le pinceau de M. le chevalier Luigi Fontana, l'un des plus habiles artistes de Rome.

Vous aimerez sans doute, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, à connaître les lignes principales de la vie d'un prélat dont le nom sera, dorénavant, lié à l'œuvre de l'Université d'une manière plus étroite que jamais. Il n'entre pas dans le plan

qui nous a été tracé de vous faire un éloge complet de l'une des plus belles illustrations de ce conseil de sages, de cet aréopage savant et vénérable qui entoure la personne sacrée du chef de l'église, et l'assiste dans l'administration de la chrétienté. Nous pouvons toutefois, grâce à des renseignements puisés à bonne source, vous donner au moins une esquisse rapide d'une carrière déjà pleine de gloire, et à laquelle l'avenir réserve sans doute un éclat plus brillant encore.

Le meilleur moyen de faire connaître un homme, c'est de montrer le chemin par lequel il est passé, de signaler les œuvres auxquelles sa vie a été employée.

C'est ce que nous allons faire maintenant, nous flattant que vous prendrez, comme nous, un intérêt réel à suivre les phases principales du long et difficile noviciat par lequel doit passer, celui que la Providence destine à jouer un rôle important, dans le gouvernement de l'Eglise.

Le Cardinal Franchi naquit à Rome d'une famille distinguée et riche, le 25 juin 1819. Au Séminaire Romain, où il entra très jeune, il fit preuve d'un rare talent et se fit remarquer de suite, autant par l'aisance de ses manières que par la vivacité extraordinaire de son esprit. Son cours scolastique fut une véritable marche triomphale à travers les difficultés de la science. Chaque tournoi littéraire ou scientifique était pour lui l'occasion d'une nouvelle victoire ; chaque fin d'année le voyait chargé de lauriers et de couronnes. A vingt-deux ans il était docteur en philosophie, docteur en théologie, et il soutenait un acte public, qui lui valut les applaudissements de tout Rome.

Ce qu'on appelle un acte public, à Rome, n'est pas chose facile. Le jeune séminariste qui ose l'aborder doit s'être nourri des études les plus fortes, et avoir été formé par des maîtres savants et expérimentés. Il a besoin de posséder à fond les questions importantes de la théologie, la première, la plus étendue, la plus difficile de toutes les sciences, celle à laquelle les autres se rapportent, comme les différentes parties d'un édifice bien proportionné convergent vers le dôme superbe qui les résume et les domine.

Il lui faut encore une connaissance approfondie, bien raisonnée, de la philosophie intellectuelle, cette noble servante de la théologie ; il lui faut être au courant de toutes les difficultés, des mille objections qu'un habile argumentateur peut tirer de l'Ecriture sainte, des saints Pères, de l'histoire de

l'Eglise, des découvertes de la science ; et, outre cette somme de connaissances, assurément considérable pour une tête de vingt-deux ou vingt-trois ans, avoir assez d'assurance et de sang-froid pour envisager sans trembler un auditoire composé de cardinaux, d'évêques, de prélats de toutes robes, de maîtres dans la science sacrée, assez de facilité d'élocution, de présence d'esprit, de pratique de l'escrime scolastique, pour pouvoir, sur le champ et sans broncher, répondre d'une manière claire et précise à des objections présentées avec adresse, et distinguer de suite le vrai du faux, l'or véritable du clinquant sans valeur, dans des arguments subtils, étudiés, artificieux.

Les succès du nouveau docteur en théologie, dans ces luttes pacifiques, étaient d'un excellent augure pour l'avenir : ils révélaient le talent, la science, la souplesse du génie et de la parole, et faisait entrevoir les succès futurs de l'homme public.

Le cardinal Lambruschini, alors secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, en avait été frappé. Il prit le jeune lévite sous sa protection et l'attacha à la secrétairerie des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en même temps qu'on lui confiait la chaire de philosophie dans ce même Séminaire romain, théâtre de ses premières armes et de ses premiers triomphes. Ordonné prêtre peu de temps après, il passa d'abord comme *minutante* à la secrétairerie d'Etat, puis à la chaire de diplomatie sacrée dans l'Académie des jeunes ecclésiastiques nobles, ainsi que de l'histoire sacrée à l'Université romaine.

Comme on le voit, la carrière du futur cardinal se faisait rapidement. L'année 1853 le trouve déjà en Espagne, en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siége, pour y remplacer le nonce apostolique, Mgr Brunelli, qui venait d'être élevé à l'honneur de la pourpre. Il garda cette nonciature deux années, ces deux fameuses années d'agitations pour l'Espagne, d'épreuves pour l'Eglise, restées célèbres dans l'histoire. Il déploya, pendant toute cette difficile mission, un talent et une finesse diplomatique hors ligne. Ce fut pendant cette mission près de la cour espagnole qu'il reçut, le premier de tous, la décoration que vous voyez briller sur sa poitrine, décoration qui fut fondée par la reine Isabelle, à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

De retour à Rome, en 1855, lorsque les événements survenus dans la péninsule forcèrent le Saint-Siége à rompre toute relation avec le gouvernement espagnol, il fut nommé prélat do-

mestique, référendaire de l'une et de l'autre Segnatura, et finalement archevêque de Thessalonique, dans le consistoire du 19 juin 1856, le Saint-Père lui-même ayant voulu le sacrer de ses mains.

Depuis le mois d'août de cette année 1856 jusqu'à 1868, nous le voyons successivement internonce en Toscane, compagnon de voyage du Saint-Père dans cette visite triomphale qu'il fit aux Légations, visite qui mit à nu l'hypocrisie et les mensonges interessés du trop fameux comte de Cavour, et, à la suite de la conspiration qui renversa de son trône le grand duc de Toscane, chargé de la secrétairerie d'Etat des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, office qu'il garda jusqu'à ce qu'en 1868 il reprit son poste près la cour royale d'Espagne, cette fois en qualité de nonce apostolique. Il revint de cette mission, marquée par d'importants travaux, pour assister au concile œcuménique du Vatican, auquel il prit une part considérable, comme membre et secrétaire de la commission spéciale nommée par Sa Sainteté pour la réception et l'examen des *postulata* des évêques.

En 1871, tout en gardant le titre de nonce apostolique d'Espagne, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire près la Sublime Porte, pour régler la question arménienne. Dans cette nouvelle et délicate mission, il fut comblé d'honneur par le souverain et ses ministres, et il sut soutenir sa grande réputation d'homme aussi zélé que prudent et sage. Sa diplomatie et son esprit de conciliation avaient aplani et surmonté toute les difficultés. Malheureusement pour la cause des catholiques arméniens, le gouvernemeet turc, manquant à la foi jurée, ne crut pas devoir maintenir les déclarations et les engagements consignés dans les actes officiels de l'empire.

Mgr Franchi fut chargé de plusieurs autres missions spéciales et même secrètes, jusqu'à ce que, dans le consistoire du 22 décembre 1873, le Saint-Père daigna le créer cardinal de la Sainte Eglise Romaine, en lui assignant le titre de Sainte-Marie *in Transtevere*. Au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé Préfet général de la Sacrée Congrégation de la Propagande, recevant par là même la charge la plus considérable dont le Saint-Père puisse disposer, puisque sur la Propagande pèse pour ainsi dire tout le poids du monde chrétien, et que des parties les plus lointaines de l'univers, quelles que soient les difficultés qui surgissent ou les questions qui s'élèvent, il faut recourir à la sagesse et aux lumières de cette congrégation.

Telle est, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, la carrière du Cardinal Franchi dans ses phases principales, carrière brillante, rapide, qui commande, depuis le commencement jusqu'à la fin. l'admiration la plus vive comme la mieux méritée.

Le Saint-Siége Apostolique, en lui confiant à plusieurs reprises ces missions délicates auprès des cours étrangères, semble l'avoir préparé tout exprès pour remplir avec honneur et profit pour l'Eglise le poste éminent qu'il occupe aujourd'hui, poste qui demande à la fois la science la plus consommée, et cette connaissance pratique des hommes et des choses, si précieuses à quiconque doit gouverner, laquelle ne s'acquiert que par le contact avec le monde de la politique et de la diplomatie.

Le Cardinal Franchi est aujourd'hui dans la force de l'âge. Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette peinture, image fidèle de ses traits, pour voir qu'à la vigueur physique, il unit le plus heureux mélange de toutes les qualités intellectuelles et morales. Elles éclatent dans cette figure animée, dans cette bouche fine et souriante, dans cet œil plein de feu, dans ce front large et dégagé, dans toute cette heureuse et spirituelle physionomie, où se reflètent d'une manière si vive une âme noble et franche, un esprit supérieur, une noble intelligence du premier ordre.

Joignez à ces qualités une longue expérience des affaires les plus délicates, une connaissance approfondie du cœur humain, une aisance parfaite et une grâce irrésistible de manières, et vous avez dans le Cardinal Franchi l'une de ces individualités privilégiées par la nature, perfectionnées par l'étude, réhaussées et polies par le commerce du grand monde, embellies par le charme vainqueur de la vertu, qui fixent les regards et excitent au plus haut dégré l'intérêt général.

Qant à nous, directeurs de cette Université, notre admiration pour un prélat que le Saint-Père honore d'une confiance si grande, ne peut trouver d'égale que la reconnaissance que nous lui gardons, pour la part insigne qu'il a été appelé à prendre dans la consolidation de notre œuvre. Depuis son avénement à la préfecture de la Propagande, les questions les plus graves se sont présentées devant la Congrégation qu'il préside avec tant de sagesse, questions qui intéressent vivement l'avenir de la religion et de la société dans notre pays. Ces questions si graves, hérissées de difficultés de tous genres et indépendantes de la volonté des hommes, ont été résolues de la manière la plus heureuse par le zèle éclairé de l'éminentissime prélat que le Saint-Siége

a bien voulu nous donner comme Cardinal Protecteur. La bulle d'érection canonique, impérissable monument de la bienveillance de Pie IX envers le Canada, est venue mettre le couronnement à une œuvre qui a été entreprise pour la gloire de Dieu et l'honneur de la patrie, et dont le succès définitif s'appuie, dès aujourd'hui, sur les garanties les plus hautes et les plus sûres.

Nous savons ce qu'après Dieu nous devons de reconnaissance à l'immortel Pontife qui préside aux destinées de l'Eglise. Nous savons aussi, et nous aimons à proclamer bien haut, la part immense que Son Eminence le Cardinal Franchi a prise dans l'établissement de l'Université sur les larges bases où elle repose maintenant. Nous savons encore et nous n'oublierons jamais, Excellence, les secours et les encouragements que nous a valus cette mission de paix, de sagesse et de justice que vous remplissez depuis plusieurs mois au milieu de nous, et qui rencontre de toutes parts tant de bonne volonté, d'applaudissements et d'admiration. Votre Excellence permettra à notre reconnaissance, dans cette occasion, la plus solennelle qui se soit jamais présentée depuis la fondation de l'Université, d'unir votre nom à celui de l'illustre Prince de l'Eglise que nous devons dorénavant regarder comme l'ami et le protecteur de l'Université, et auquel nous oserons vous prier de porter vous-même plus tard l'expression de nos sentiments et de nos vœux.

DISCOURS

DE

SON EXCELLENCE MGR CONROY

Le 8 octobre 1670, le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, soumettait à l'approbation du souverain Pontife le choix qui venait d'être fait de François de Laval, comme premier évêque de Québec. En ce même jour du 8 octobre 1877, le Cardinal Préfet de la même Sacrée Congrégation est proclamé Protecteur d'une université catholique à Québec, portant le nom vénéré de Laval. Mais quelle différence entre Québec attirant, il y a quelque deux cents ans, l'attention du Cardinal Préfet, et la cité actuelle, qui occupe aujourd'hui une si large place dans la pensée de l'homme distingué qui lui

succède en office ! A la vérité, l'aspect naturel du pays est le même, le temps n'a pas altéré sa beauté primitive ; alors comme aujourd'hui, les teintes de l'automne parsemaient d'or et de pourpre les immenses forêts qui couronnent ses montagnes ; alors comme aujourd'hui, son majestueux fleuve s'élargissait pour refléter l'azur d'un ciel pur et clair comme celui d'Italie ; alors comme aujourd'hui, son promontoire sourcilleux, qui n'était pas encore une forteresse historique, dressait sa tête comme pour former un contraste sévère avec les pentes douces et verdoyantes de l'île qui, à quelque distance, divise le courant rapide des eaux du Saint-Laurent. Mais, d'ailleurs, quelle merveilleuse transformation ! Là où autrefois une poignée de vaillants colons ne trouvait qu'un séjour dépourvu de sûreté, s'élève aujourd'hui une noble cité, capitale d'une vaste et fertile province, habitée par une population toujours croissante et heureuse. Là où la cruauté des Hurons et des Algonquins étreignait les commencements d'une civilisation qui s'efforçait de prendre racine dans un sol inhospitalier, où elle avait été transplantée de la France, s'élève aujourd'hui une université, une *Mater studiorum*, si magnifique dans sa complète organisation, que les sciences divines et humaines y trouvent un asile tout à fait digne de leur noblesse. Alors, de rares vaisseaux portaient, à de longs intervalles, les nouvelles du Canada à Rome, et ces nouvelles n'étaient généralement que le récit de souffrances, de privations de toutes sortes endurées avec une patience héroïque. Aujourd'hui que la science est venue donner à tant de moyens de communication toute la vitesse et la facilité possibles, ces moyens suffisent à peine à enregistrer le progrès continuel d'un peuple fidèle à son Dieu, loyal à sa Souveraine et béni dans la belle et libre organisation de ses institutions.

De même que l'humble semence confiée à la terre, aux jours du printemps, est le germe d'une riche et abondante moisson, ainsi l'acte qui, il y a aujourd'hui deux cent-sept ans, donnait à Québec son premier évêque, renfermait tout le secret de cette splendeur actuelle de votre prospérité morale et matérielle. En effet, ce prélat apporta ici, dans sa main consacrée, la force qui seule peut créer la vraie civilisation, c'est-à-dire, la Foi de l'Eglise Catholique. Maintenant, je soutiens qu'une université catholique, où se rencontrent la foi et la science, où la culture de l'esprit et de l'intelligence se donnent rendez-vous et vivent en

parfaite harmonie, est à la fois le complément et la plus haute expression de la vraie civilisation. Et puisqu'un Cardinal Préfet de la Propagande avait déjà jeté les solides fondements de votre édifice social, il était juste aussi qu'un Cardinal Préfet de la Propagande se chargeât, aujourd'hui, de protéger une institution qui couronne si noblement l'ouvrage achevé. Et puisque c'est un Cardinal Préfet qui a donné le premier au Canada une place parmi les Eglises de la Chrétienté, de même aussi, il était juste qu'un Cardinal Préfet maintînt l'Université de ce pays à la place d'honneur que les autorités suprêmes de l'Eglise et de l'Etat lui ont accordée, parmi les institutions autorisées à faire admettre leur savoir dans la république des Lettres. Et il est juste surtout que la cérémonie de ce soir, qui place, pour ainsi parler, l'Université en face de son Protecteur, se passe sous les yeux, non-seulement de l'illustre Archevêque qui occupe si dignement le siége occupé pour la première fois par De Laval, mais encore au milieu des vénérables Evêques de la Province, représentant les soixante siéges épiscopaux qui, durant le cours de deux siècles, ont été formés par le seul siége de Québec, donnant ainsi à cette Eglise, un jour solitaire, le bonheur de se voir l'heureuse mère de tant d'enfants. Le même acte de l'autorité pontificale, qui donna à l'Université son Protecteur distingué, lui donna aussi ces prélats comme gardiens de la foi et de la morale. Que l'Université se réjouisse donc, non-seulement de l'honneur qui vient de lui être conféré, mais encore dans la pensée des précieux avantages qui découlent naturellement d'un pareil bienfait.

Saint Bernard, voulant inspirer de la confiance à ses auditeurs, au milieu des dangers de leur pèlerinage d'ici-bas, les invite à considérer les sublimes attributs des esprits célestes, chargés d'être leurs protecteurs. "Pourquoi," dit-il, "craindrions-nous? Nos protecteurs sont fidèles; ils sont prudents; ils sont puissants; *Fideles sunt, prudentes sunt, potentes sunt. Quid ergo trepidamus?*" On dirait que c'est le sort des universités catholiques, plus que de toute autre institution, d'avoir à subir beaucoup de tribulations. On peut dire d'elles plus que des autres, qu'il leur faut semer dans les larmes ce qu'elles doivent moissonner dans la joie. Voyez, en effet, les universités catholiques de la France, qui, après un demi-siècle de luttes, peuvent à peine aujourd'hui lever la tête sur la terre de saint Louis. Voyez l'université catholique de ma patrie! Après plus

de vingt-cinq ans d'efforts constants et de pénibles sacrifices, elle vient de voir, une fois encore, briser sur ses lèvres la coupe de ses espérances. Et cette Université Laval n'a t-elle pas, elle aussi, fait l'expérience de l'épreuve ? Sa voie a-t-elle toujours été semée de fleurs ? Ne s'est-il pas rencontré des dangers sur sa route ? Mais la cérémonie de ce soir fait résonner à son cœur des paroles d'encouragement aussi douces et aussi tendres que les suaves accents de saint Bernard. Considérez, semble-t-elle dire, quel est ce pouvoir que Dieu a établi pour vous protéger. Voyez comme il est fidèle, prudent et fort. Pourquoi craindre alors, pourquoi vous effrayer ?

Et, vraiment, c'est un pouvoir fidèle. Parmi les titres donnés dans l'Ecriture sainte à Notre Seigneur, il en est un dont le nom seul résonne comme une mélodie céleste au milieu de la trahison de ce monde. C'est le titre qui le représente comme étant le Témoin fidèle de la vérité. De même que Jésus a légué la vérité en héritage à son Eglise, ainsi, il l'a rendue dépositaire de son cœur fidèle. Et de même que Rome possède dans la chaire de saint Pierre le siége de la vérité, ainsi elle jouit, par cet Apôtre, des prérogatives de sa fidélité. Quelle est l'Eglise éplorée que Rome ait jamais refusé de secourir ? Je n'en vois aucune ; et la vôtre moins que toute autre. Depuis plus de deux cents ans, votre race a porté ici le poids du jour et de la chaleur. Vos épreuves ont été nombreuses et pénibles, et poignantes vos souffrances ; mais y en a-t-il, dites-moi, une seule où vous ayez trouvé Rome indifférente à vos angoisses, vous ou vos ancêtres ?

De plus, c'est un pouvoir prudent. Quelque favorable que soit la condition de l'homme, ses pensées sont timides et ses prévisions incertaines : *Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ eorum* (Sap. 9. 14). Dans les temps présents, où les vérités sont diminuées parmi les enfants des hommes, c'est un devoir pour nous de marcher avec plus de circonspection que jamais, car vraiment les jours sont mauvais. Aujourd'hui les méchants sont plus forts qu'autrefois dans leur malice, et les faibles plus timides dans leur impuissance. Ils sont rares les caractères grands et élevés, et l'idéal de l'âme humaine s'est rabaissée en devenant frivole.

En mille occasions, hélas ! les choses les plus précieuses ici-bas, telles que la liberté de l'Eglise et les vérités de la foi, doivent être confiées à des vases d'argile, et alors quelle pru-

dence ne faut-il pas pour empêcher que le trésor ne soit perdu dans le conflit des passions humaines ! Le Saint-Esprit nous enseigne qu'il y a un temps pour parler et un temps pour garder le silence ; mais, dans la condition actuelle de la société, où les puissances de la terre sont déchaînées contre les droits de l'Eglise, qui osera déterminer à la légère le moment où il est urgent d'élever la voix pour sa défense, quand la prudence exige que l'on se taise ? Si nous parlons à contre-temps, n'exposons-nous pas, par notre imprudence, l'épouse du Christ aux insultes et sa douce figure aux soufflets de ceux qui la haïssent ? D'un autre côté, si nous gardons le silence, lorsque le devoir nous commande d'élever la voix, n'est-ce pas là commettre une lâcheté coupable et pactiser avec le mal, en sacrifiant à quelque nécessité imaginaire la liberté même sans laquelle l'Eglise ne peut plus vivre ? Quel n'est donc pas votre bonheur à vous, puisqu'au milieu des perplexités pleines d'angoisses qui vous assaillent de tous côtés, Dieu vous a assigné un protecteur et un guide sûr pour vous conduire ! Et puis, si vous n'avez qu'une connaissance incomplète et défectueuse des différentes phases de la lutte engagée entre la vérité et l'erreur, entre la justice et l'iniquité, et que vous hésitiez sur le temps et la manière d'agir, n'oubliez pas que, des hauteurs où il est placé, votre protecteur embrasse à la fois de son regard tout le champ de bataille et vous aidera de ses conseils. Il vous indiquera l'endroit où vos lignes seraient sur le point de se rompre, et celui où vos ennemis concentrent leurs forces. Il vous préviendra d'une attaque imminente ; il vous mettra en garde contre les ruses de guerre ; au besoin, il arrêtera l'impétuosité indiscrète de votre agression Et dans ce pouvoir protecteur exercé par Rome sur vous, vous ne trouverez pas un simple appui dans la tribulation, mais un soutien dont la prudence est un bienfait spécial par l'opportunité même de ses secours.

Et ce pouvoir fidèle et prudent est aussi plein de force. On objecte contre l'Eglise Catholique que la vigueur de l'esprit scientifique se paralyse à son contact. Tout rapport, nous dit-on, entre elle et les sciences physiques conduit à l'asservissement de celles-ci dans un honteux et misérable esclavage. Le cercle de fer des dogmes catholiques est trop inflexible et trop étroit, pour permettre à la libre investigation l'expérience nécessaire, l'évidence d'une preuve ; et la science est ainsi condamnée à languir et à mourir. Toutes ces accusations sont fausses. Il

serait en effet superflu, dans l'enceinte d'une université catholique, en présence d'un tel auditoire, d'entasser tous les arguments tirés de l'histoire, pour prouver que l'Eglise Catholique n'a pas été jusqu'ici hostile à la science.

Je laisserai donc ce soin aux simples étudiants, et je me contenterai d'appeler de préférence votre attention sur un argument un peu plus profond, tiré de quelques-uns des caractères que prennent les développements de la science moderne. Les maîtres de cette science peuvent être divisés en deux écoles, également remarquables au point de vue de la capacité scientifique, mais singulièrement différentes dans l'art d'appliquer leurs connaissances. Par exemple, les Newton et les Secchi ne sont certainement pas moins fameux par leurs découvertes que les Comte et les Tyndal, et cependant, quelle immense différence dans l'esprit général de leur enseignement respectif ! Les uns et les autres se dévouent à l'étude des phénomènes du monde physique, et cherchent avec patience et habileté à établir le cours des lois de la nature, mais à cet endroit leurs sentiers prennent une direction différente.

Les premiers ne refusent pas d'admettre d'autres sources de connaissances en dehors de la science qui est l'objet propre de leurs recherches. Ils reconnaissent volontiers qu'en dehors et indépendamment de l'ordre physique, objet de leur investigation, il existe un second ordre de vérités métaphysiques, morales et théologiques, que l'on ne saurait ignorer. Les seconds, au contraire, préconisent de fait la science physique comme étant le seul critérium de vérité, l'unique source des connaissances humaines, et, partant uniquement de ces données, ils sont en train de se façonner une philosophie et une cosmogonie à leur fantaisie. Maintenant, je le demande, quelle est celle de ces méthodes qui donne une meilleur preuve d'un fort esprit scientifique ? N'y a-t-il pas, dans la manière dont la seconde méthode envisage le cercle des connaissances humaines quelque chose d'étroit, d'arrogant et de fanatique, tandis que dans la première tout est large, libéral et catholique ? De plus, c'est un fait évident que l'école scientifique qui suit la dernière de ces méthodes, partout s'est abîmée tôt ou tard dans le matérialisme. En Allemagne, en France, en Italie et en Angleterre, ses chefs sont devenus les prophètes et les apôtres des doctrines matérialistes. Si maintenant nous cherchons la cause de ce triste et scandaleux résultat, nous la trouverons dans le principe qui sert

de point de départ au mouvement scientifique infidèle, c'est-à-dire, dans le principe qui affirme qu'il n'y a qu'un seul ordre de connaissances, à savoir, l'ordre naturel. Il ne peut souffrir l'existence d'un ordre métaphysique de connaissances, ni le domaine de vérités qui lui est propre. Il refuse de tenir compte des phénomènes spirituels, dont la nature de l'homme a laissé l'empreinte dans les faits qui composent l'histoire de l'humanité. Il se rit des aspirations de l'âme vers Dieu, de sa foi inébranlable en une vie future. Et par-dessus tout il rejette le surnaturel ; bien plus, il s'arroge les honneurs de la divinité elle-même.

" Dans les arides déserts de l'Olympe désolé," disait Torenzio Mamiani, il y a quelques années, " il ne règne plus d'autre Dieu que la science. " Les philosophes modernes soutiennent sérieusement que la science est la fin dernière de l'homme ; que les relations qu'elle dévoile forment seule sa loi morale ; que l'homme doit régler sa vie, non pas en vue de Dieu et d'un monde à venir, mais en vue d'un bonheur vague et éphémère, que la science est chargée de conquérir à l'humanité. A l'exemple d'Hérode, la fausse philosophie demande que l'homme prête l'oreille à ses enseignements comme à la voix de Dieu, et que la foi de l'homme, son espérance et son amour s'abaissent à jamais devant ses ordres ; mais à l'instant même où elle profère ce blasphême, comme Hérode, elle sent se développer dans son sein les tristes germes de sa propre dissolution. Ainsi, nier l'ordre spirituel, c'est nier Dieu ; et la science qui refuse de reconnaître Dieu dégénère fatalement en un sombre et abject matérialisme, qui abaisse la pensée à n'être qu'une fonction de la matière, et réduit l'homme au niveau de la brute. Serait-ce donc là, pour le savant, la preuve évidente de cette force que l'esprit scientifique puise, nous dit-on, dans son émancipation même de la religion ? N'est-ce pas plutôt une preuve que toute la sécurité et la force de la science se trouvent dans l'affirmation de deux ordres de vérités, la vérité humaine et la vérité divine ; et que la science humaine qui refuse de marcher de concert, comme c'est son devoir, avec sa sœur du ciel, se verra bientôt dépouillée même de cette beauté terrestre qui fait son orgueil, et descendra bien au-dessous du niveau de l'être raisonnable ? L'Eglise Catholique seule peut sauver la science d'un pareil malheur. De nos jours, tandis que les amphithéâtres de la science infidèle sont parsemés de débris de systèmes incohérents, elle seule expose une théorie scientifique complète en elle-même, solide et har-

monieuse. Dans le concile du Vatican, elle proclame l'existence de deux ordres de connaissance, l'un reposant sur la raison naturelle, l'autre sur la foi divine. Elle refuse de croire qu'il puisse y avoir contradiction entre l'un et l'autre, car elle sait que tous deux viennent de Dieu. Elle affirme de plus que chacun d'eux à sa sphère à part, son domaine particulier ; et, tout en encourageant la science à établir les faits, ce qui est sa propre fonction, elle lui défend de dépasser ses limites et d'envahir le domaine de la foi. Mais elle proclame hautement que chacune des sciences humaines peut procéder, dans sa sphère respective, d'après ses propres principes et suivre sa propre méthode ; et c'est ce qu'elle maintient être au nombre des légitimes libertés de la science. Elle ne lui défend aucune recherche, qu'elle qu'en soit la profondeur ; elle n'impose aucune limite à la série de ses expériences ; il n'y a point de faits qu'elle refuse d'admettre. Seriez-vous même déroutés par une contradiction apparente, entre ce que l'on est convenu d'appeler une découverte scientifique et les enseignements de la foi, l'Église vous fera voir que cette fausse apparence de contradiction est simplement due soit à un défaut d'intelligence des dogmes de la foi, soit à une interprétation hasardée de ces mêmes dogmes, en dehors de l'esprit de l'Eglise, soit enfin à ce fait qu'une simple hypothèse, reposant sur des preuves insuffisantes, a été témérairement acceptée comme la vérité. Tels sont les principes qui, bien loin d'amoindrir l'esprit scientifique, lui donnent la vie et l'énergie. Tels sont les principes sur lesquels repose une université catholique. En plaçant vos études sous la protection de Rome, vous leur ménagez donc une source constante de force.

Voilà comment, aimée, guidée et fortifiée par un pouvoir protecteur, à la fois fidèle, prudent et puissant, l'Université catholique Laval prendra un rapide essor. Sous l'heureuse influence de ce pouvoir, tout ce que la science a de profond, tout ce que la littérature à d'aimable, tout ce qui fait le domaine du beau et du vrai, deviendra sa propriété, et cela sans craindre les atteintes de l'erreur. Et la sublime culture des intelligences n'y sera surpassée que par l'éducation qu'elle prodiguera au cœur de ses enfants, à qui elle enseignera à chercher dans la crainte du Seigneur le commencement de la sagesse, et sa plénitude en Celui qui seul recèle, en lui-même, le trésor de toute science.

REVUE EUROPÉENNE

Quoique le télégraphe ne nous ait pas encore fait connaître le chiffre précis de la majorité républicaine, dans les élections qui ont eu lieu avant-hier dans toute la France, nous en savons assez pour voir que la victoire est restée aux républicains, ou, pour nous exprimer plus correctement, aux adversaires de la politique du maréchal MacMahon et de son cabinet.

Cette victoire n'est cependant pas encore tellement complète, tellement écrasante, que le Président doive se trouver placé dans l'alternative que lui avait si cruellement imposée Gambetta : se démettre ou se soumettre. Il y a eu pour le parti vaincu de certaines compensations : les 363 ne reviennent pas tous, il s'en faut ; et parmi ceux qui ne reviendront point est le prince Napoléon Bonaparte, battu par un candidat bonapartiste, le fameux baron Haussman. L'ensemble des élections ne présente l'apparence d'un désastre ni pour l'un, ni pour l'autre parti. Tous les deux sont désappointés dans une certaine mesure ; ni l'un ni l'autre n'est complétement écrasé. La majorité est républicaine ; mais au fond, si elle eût été bonapartiste, qu'auraient dit et fait les légitimistes ? si elle eût été légitimiste, qu'auraient dit et fait les bonapartistes ?

Il y a tout lieu d'espérer qu'avec la Chambre qui va se réunir, un ministère, pris dans les centres, pourra se former, soit sous M. Dufaure, soit sous quelque autre conservateur modéré. Quoi qu'on en dise, le Président a bien eu le soin de ne pas se mettre lui-même hors la loi, et dans son manifeste, dans lequel l'*Univers* eût voulu quelque chose de plus, mais où il ne trouve rien à retrancher, pas même cette phrase, qu'il regarde cependant comme inutile, il dit : " Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par l'amour de la patrie." Il dit aussi plus haut : " On vous dit que je veux renverser la république. Vous ne le croirez pas. La constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter."

Ce manifeste du Maréchal était comme une réponse au manifeste posthume de M. Thiers. Dans ces deux documents, il y a

du vrai, et ils ne sont pas aussi éloignés l'un de l'autre qu'on le croirait d'abord. C'est ce qui a frappé le journal catholique de Londres, le *Tablet*, qui n'admet point que l'on puisse s'inscrire en faux contre la dernière de ces pièces, parce que, dit-il, elle est trop dans le genre et dans les idées de M. Thiers, pour qu'il soit permis de nier sa paternité, et qui, de plus, trouve que le défunt homme d'Etat a très bien signalé les deux écueils contre lesquels la France peut se briser : la démagogie d'un côté et les efforts impuissants et téméraires des partis monarchiques, qui, ne s'entendant pas entre eux, ne peuvent que pousser à l'anarchie. Le Maréchal combat la démagogie, tout en tâchant de séparer sa propre cause de celle de chaque parti dynastique ; l'ancien président combattait surtout les partis dynastiques, avec la préoccupation de ne point paraître dominé par la démagogie.

L'*irrépressible* Victor Hugo ne pouvait pas laisser passer ces deux manifestes sans faire le sien. Il vient de le lancer sous la forme d'un nouveau livre, qui a pour titre : "*Histoire d'un crime — Déposition d'un témoin*," avec cette courte mais très significative préface : "Ce livre est plus qu'actuel, il est urgent, je le publie."

Or le coup d'Etat que M. Victor Hugo trouve urgent de prévenir n'a plus, par le résultat des élections, aucune espèce de raison d'être. Il n'y aurait eu que dans le cas où le Maréchal eût été assez fort pour le pouvoir faire avec succès, ou assez faible pour devoir le risquer à tout prix, qu'on aurait pu redouter un acte que la loyauté et la sagesse du Président ne devaient point, du reste, lui permettre. Le maréchal MacMahon doit tenir à honneur de conduire la France jusqu'à l'époque qu'elle a fixée pour se donner de nouvelles institutions. Par cela, il restera beaucoup plus grand dans l'histoire, que s'il se fût adjugé à lui-même une couronne, ou s'il en eût posé une sur la tête de n'importe quel prétendant.

Ce sont précisément les extravagances de M. Victor Hugo et de la détestable école à la tête de laquelle il s'est placé, qui peuvent rendre un coup d'Etat possible, le légitimer même. Ce sont les sauvages projets, les audacieuses menaces des socialistes et des communards, qui justifient le mot de M. Thiers : "Je veux la république sans les républicains."

Un congrès socialiste qui s'est tenu à Gand et où se trouvait l'écume de la scélératesse *internationale*, vient de donner la mesure de ce que l'on peut encore attendre de cette lave qui

bouillonne toujours au fond des *nouvelles couches sociales.* Il y avait là des députés de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et de l'Angleterre.

Tandis que ses camarades en France faisaient une démonstration politique des funérailles de M. Thiers, un des délégués français à Gand rendait au défunt homme d'Etat, bien involontairement sans doute, un hommage beaucoup plus honorable.

" Par bonheur," a dit le citoyen Robin, " la mort a débarrassé la République d'un individu qu'on appelait M. Thiers, et *nous autres*, les vrais libéraux, nous sommes heureux de cette mort si attendue et désirée."

Puis, après avoir appelé Marat *le plus grand citoyen que la France ait produit*, il ajouta : " Le peuple se souvient de 93 et de 48, et les ouvriers, fils de ces grandes journées, se lèveront et continueront l'œuvre interrompue de Marat et des journées de février ; ils nivelleront l'ancien monde, ils le détruiront pierre par pierre, et sur ses ruines ils élèveront l'édifice vigoureux de la république démocratique et sociale !"

Hélas ! on a vu souvent les ruines ; mais d'édifice vigoureux construit sur ces ruines, jamais !

Le député italien qui a parlé des sphères officielles de son pays, où ne domine cependant pas le cléricalisme, comme ne présentant que *des vices et des attentats innommables*, n'a pas été moins violent ni moins sinistre que le sieur Robin.

Si l'italien a tapé fort sur Victor-Emmanuel, comme le député français avait tapé sur M. Thiers et, par conséquent, sur le citoyen Gambetta, qui s'était mis plus ou moins à la remorque de l'ancien président, M. Van Beveren, le président du congrès, n'a trouvé rien de mieux, pour remercier Léopold II de l'hospitalité qu'il accordait à tous ces aimables gens, que de l'appeler le roi Carton II, et de s'indigner de ce que la guillotine ne se dressait pas encore pour le punir de ses forfaits !

On me dira peut-être que Victor-Emmanuel, le citoyen Gambetta et le roi Léopold ne l'ont pas volé ; mais c'est raide tout de même. Bismarck, l'ennemi acharné du cléricalisme et du catholicisme, a aussi reçu d'un des socialistes de son pays, le citoyen Liebnecht, un avertissement dont il peut faire son profit.

" Le chancelier, a-t-il dit, a humilié la France et a fait Sédan. C'est vrai. Et après ? Sa convoitise a remplacé celle de la France sur la scène de l'Europe. Il ne rêve qu'annexions et

oppression de peuples. Mais qu'y a-t-il gagné ? L'ennemi qu'il écrasait s'est établi dans le sein de l'Allemagne même, et en 1871, l'année où les mensonges de la réaction flétrissaient et diffamaient la Commune socialiste, cette année même, l'Allemagne donna aux socialistes 160,000 voix.

" Il est vrai, ajoute l'orateur, que Bismarck nous a persécutés ; mais heureusement, en même temps il persécute les ultramontains et ainsi il travaille pour nous. Les ultramontains nous disputaient avec avantage l'esprit du peuple ; le chancelier lui-même nous délivre de cet ennemi. Aussi on voit le résultat : en 1871 nous obtenions 140,000 voix ; en 1877, après quatre ans de lutte civilisatrice contre l'ultramontanisme, nous en recueillons 600,000."

Peut-on mieux proclamer que le catholicisme peut seul résister au socialisme ? Oui, on peut le dire plus nettement encore, et c'est un socialiste belge qui s'en est chargé, le citoyen Brismée.

" Pour détruire le capital, a-t-il dit, il est un moyen préliminaire infaillible, mais indispensable : il faut frapper le prêtre, le frapper pour jamais, car le prêtre est un être avec qui on ne raisonne pas, on le supprime."

Ne dirait-on pas des démons que l'on exorcise et que l'on force de rendre témoignage à la vérité ? Voici maintenant le bouquet de ce feu d'artifice infernal. C'est aux sociétés bibliques, c'est aux convertisseurs acharnés de ces ignorants papistes à en faire leur part. Le citoyen Ruelig, un des délégués de la Suisse, s'est chargé de leur faire voir où conduit la Bible sans la tradition et l'autorité ; son commentaire sur les conséquences du sens privé et de la liberté de conscience illimitée, est des plus pratiques et aussi des plus terribles.

" Le doryphora noir (ce monsieur est probablement entomologiste) ne veut pas que la Bible soit connue du peuple. Pourquoi ? Parce que la Bible, qui est un livre socialiste, condamne les richesses des papistes. Mais nous qui possédons la Bible, qui la connaissons, qui la lisons sans y croire, nous sommes mieux instruits. Nous ne voulons que mettre en pratique le socialisme, ou plutôt le *communisme* : l'Etat, maître de tout, distribuant les fruits de la terre suivant les mérites et la quantité de travail manuel exécuté par chaque citoyen. Qui ne travaille pas ne mangera pas, et nous aurons le plaisir d'assister à l'agonie des prêtres, des bourgeois, des capitalistes, qui,

couchés dans les ruisseaux des rues, mourront de faim lentement, terriblement, sous nos yeux. Ce sera notre vengeance et pour celle-ci, jointe à une bouteille de Bordeaux, nous vendrons volontiers notre place au ciel. Que dis-je ? Le ciel ? Nous n'en voulons pas ; ce que nous demandons, c'est l'enfer, l'enfer avec toutes les voluptés qui le précèdent, et nous laissons le ciel au Dieu des papistes et à ses infâmes bienheureux ! "

Pour ce qui est de ce dernier vœu, nul doute que M. Ruelig ne soit servi à souhait, un jour ou l'autre ; mais en attendant, s'il arrive en ce monde aux voluptés qui doivent précéder l'enfer dans l'autre, il est certain que lui et ses pareils rendront la vie dure à ces excellents capitalistes suisses, anglais et anglo-américains qui souscrivent si bénévolement et si généreusement pour la distribution de la Bible, et pour tout ce qui peut conduire à la destruction du papisme. C'est ce qu'a bien fait voir M. Parry, le délégué anglais, qui a proposé à l'admiration du monde les exploits des grévistes américains. En un mot, tous ces braves gens ont compris dans un même anathème les rois, les capitalistes et les prêtres ! !

Un autre fait qui montre où l'on marche, ou plutôt vers quel abîme on se précipite, c'est la déclaration que vient de faire le Grand-Orient de France, qui a retranché de sa constitution l'article par lequel il proclamait la croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. La franc-maçonnerie se juge par là elle-même et c'est encore là un signe des temps.

Parmi ces signes, il en est de sinistres, comme ceux que je viens d'extraire des derniers journaux français ; il y en a d'autres aussi qui sont burlesques. Tel est le résultat d'une séance qu'ont eue à Londres les réfugiés français, qui, joints à quelques féniens ou socialistes irlandais, sont parvenus à former une organisation assez dangereuse. Mais comme, à propos du maréchal MacMahon, un des orateurs s'est permis de se moquer de l'Irlande et de ses anciens rois, les Irlandais se sont fâchés, et, quoique moins nombreux que les Français, ils les ont eu bientôt fait sauter par les fenêtres. *Erin-go-bragh !* Paddy à cela de bon, c'est que, même lorsqu'il est socialiste, il reste toujours irlandais !

La Russie est au nombre des pays les plus menacés par le travail des sociétés secrètes. Tandis qu'elle se fait battre, depuis le commencement de la campagne, par les troupes du Sultan, elle se sent minée à l'intérieur par les nihilistes, qui, comme

naguère les communistes français, sont très disposés à profiter des malheurs de leur patrie pour lever leur étendard. Les autorités, si promptes à sévir autrefois, n'osent point le faire quoiqu'elles découvrent chaque jour de nouveaux complots, et que même l'on se mette hardiment à conspirer en plein air. C'est là un des traits les plus alarmants de la situation.

La fortune, cependant, d'après les derniers télégrammes, semble revenir un peu sous les drapeaux du Czar. Mouktar Pacha vient de subir en Asie une défaite bien constatée, malgré qu'elle ait été niée d'abord ; et l'on se propose de renouveler en Europe l'attaque sur Plewna, qui avait été bien près de réussir la première fois. La Russie avait besoin de ces succès pour remonter un peu le moral de son armée et de ses populations.

Un trait assez singulier qui montre que les Polonais sont toujours, même lorsqu'ils combattent à côté des Russes, suspects à ces derniers, est raconté par un correspondant, à qui je laisserai un instant la parole.

La lettre, publiée par l'*Univers*, est datée de Poradim, quartier général de l'armée russe en Bulgarie.

" Hier, une scène très violente s'est passée au quartier général pendant le dîner. Le grand-duc Nicolas venait d'arriver de Grivitza, où il avait été pour inspecter les nouvelles positions, remercier les troupes et distribuer quelques gratifications. Il était deux heures. Une violente canonnade se faisait entendre sur le flanc gauche à Slatinat et Bogot. On se met à table, et le grand-duc annonce avec satisfaction que " son Skobeleff s'amuse avec les Turcs," lorsqu'un officier d'ordonnance apporte un télégramme, à la lecture duquel le grand-duc bondit. Général Lévitzki ! interpella-t-il l'adjoint chef d'état-major, lisez ceci ! lisez à haute voix, je vous l'ordonne ! Ce qui fut fait. C'était la dépêche de Skobeleff annonçant la perte des redoutes au sud de Plewna, enlevées la veille au prix des plus grands sacrifices. " Le général Lévitzki, auquel j'ai demandé à deux reprises des renforts, ne m'a pas envoyé un seul homme. Que la perte de ces positions importantes et tout ce sang inutilement répandu retombent sur ce *Polonais* ! "

" Le grand-duc oubliait que l'allusion outrageante à une nationalité hostile à la Russie, allait atteindre un autre général placé bien au-dessus du général Lévitzki, le chef d'état-major Népokoitchitsky, qui est polonais et catholique."

" Le vieux général, pâle et frémissant, se leva de table et se

retira dans sa chambre. Quant au général Lévitzki, il donna, séance tenante, des explications si satisfaisantes pour motiver son refus, que le grand-duc s'excusa. On ne sait ce qui se passa dans la soirée chez l'empereur, qui, ayant appris l'incident, fit mander dans son cabinet le grand-duc et les deux généraux polonais."

Cette anecdote coïncide d'une manière assez frappante avec les symptômes de révolution que l'on remarque en Pologne, et qui auront probablement été pour beaucoup dans les injustes soupçons formés contre les deux généraux polonais.

C'est ainsi que les questions de religion et de nationalité surgissent partout, et sont au fond de toutes les luttes de notre époque, produisant quelquefois les complications les plus bizarres.

Et tandis que tout s'agite en Europe et en Orient, tandis que l'hérésie, le schisme, l'athéisme, l'islamisme sont aux prises les uns avec les autres, le chef de la catholicité, le vieillard vêtu de blanc, qui commande à ceux que le délégué socialiste de la Suisse a si finement appelés les doryphoras noirs, prisonnier dans son palais, continue à gouverner le monde des consciences et des esprits. Présent partout par l'épiscopat, il se fait représenter spécialement par ses délégués dans tous les pays où des dangers extérieurs, ou des dissensions intérieures, menacent le repos et la liberté de l'Eglise.

Dernièrement, un savant professeur de l'Université Laval racontait dans une séance publique la vie du cardinal Franchi, le nouveau préfet de la Propagande, que le Pape a donné pour protecteur à notre grande institution. On peut juger, par le nombre des missions remplies dans les différents pays du monde par ce cardinal jeune encore, de la vigilance constante de la cour romaine, et aussi par quelles études des hommes et des choses les membres du sacré collége se préparent à leur auguste mission.

Tandis que le délégué apostolique en ce pays, Mgr Conroy, qui a aussi prononcé dans la circonstance que je viens de mentionner un remarquable discours, s'occupe des affaires ecclésiastiques du Canada, d'autres envoyés du Saint-Siége parcourent les autres pays ; et l'un deux, Mgr Jacobini, nonce apostolique à Vienne, accomplit en ce moment, dans cette malheureuse Pologne, dont je viens de parler, une mission également difficile et délicate : celle de rapprocher entre eux les divers rites qui

dans ces pays reconnaissent l'autorité de l'Eglise. Il vient de couronner solennellement la vierge miraculeuse de Starowics, en présence d'un grand nombre d'évêques et de plus de trois cents prêtres des trois rites, latin, grec-uni et arménien. Vieux, malade, infirme, emprisonné, Pie IX a donc le don d'ubiquité.

Ceux qui, par un lâche et ignoble calcul, spéculent sur la mort prochaine du souverain Pontife, à qui la Providence accorde à leur gré de trop longues années, devraient bien savoir qu'à peine aura-t-il été réuni à ses pères, pour parler le langage de la Bible, surgira parmi les hommes de science, de talent et de vertu qui l'entourent, celui qui, entre tous, a déjà été choisi par Dieu lui-même, quoique peut-être en apparence le plus humble et le moins brillant d'entre eux. Le citoyen Robin, le citoyen Ruelig et beaucoup d'autres qui, moins extravagants ou moins courageux qu'eux, pensent cependant comme eux, feraient bien d'en prendre leur parti.

P. C.

Montréal, 21 octobre 1877.

Lettre de W. H. Hingston, M. D. etc., etc.
A M. Benjamin Sulte

Au mois de juin dernier, dans la cinquième livraison de notre Revue, M. Benjamin Sulte — nos lecteurs se le rappellent aussi bien que nous — publiait un article remarquable sur la constitution physique des Canadiens-Français. A ce propos, le savant docteur Hingston, qui a déjà fait des travaux importants sur le même sujet, et des observations que le temps lui permettra bientôt, nous l'espérons, de mettre au jour, a cru devoir féliciter notre distingué collaborateur, dans une lettre que nous sommes heureux de publier.

La voici :

37, Avenue Union
Montréal, 25 août 1877

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre travail sur la constitution physique des Canadiens-Français, publié dans la *Revue de Montréal.* Vos vues s'accordent parfaitement avec celles que j'ai énoncées moi-même, naguère, dans une couple de lectures sur le climat du Canada, données devant la Société d'histoire naturelle, publiées d'abord dans les journaux de l'époque et ensuite dans le *British American Reader.* C'est uniquement le défaut de temps qui m'a empêché de faire connaître le résultat de certaines expériences, qui datent de quelques années, pour montrer la supériorité du peuple canadien sous le rapport de la constitution physique.

Bien à vous,
W. H. Hingston

REGLEMENT

CONCERNANT LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE

ÉTABLI PAR

L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

ART. I. — L'Institut Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française, auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II. — Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut Canadien ; le premier contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III. — Les juges de l'ouvrage seront : l'Hon. J. O. Beaubien, le docteur Hubert LaRue et Siméon Lesage, Ecr ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV. — Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut et recevront, à la discrétion du jury, soit un seul prix de cent piastres, soit un premier prix de soixante-quinze piastres, et un deuxième prix de vingt-cinq piastres.

ART. V. — Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VI. — Le sujet du concours sera : Eloge de l'agriculture. Ce qu'est l'art agricole au Canada. Des moyens de l'y faire progresser.

Par ordre,

ACHILLE LARUE,
Sec.-archiviste.

Québec, 20 octobre 1877.

REVUE

DE

MONTREAL

LETTRE PASTORALE

DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec,

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

La gravité des événements qui se sont succédé depuis les dernières élections générales, et les difficultés nombreuses et diverses auxquelles ils ont donné lieu, Nous font un devoir de vous rappeler brièvement, Nos Très Chers Frères, les principes et les règles de conduite qui vous ont été donnés jusqu'à présent dans nos Conciles, nos Circulaires et nos Pastorales, et notamment dans celle du 22 septembre 1875.

Tome 1, 10e livraison, novembre 1877.

Le neuvième décret du quatrième Concile, en 1868, expose en ces termes vos obligations comme électeurs : " Que les Pasteurs " instruisent avec soin les fidèles sur leurs devoirs dans les élec- " tions ; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui " confère aux citoyens le droit de suffrage leur impose en même " temps la grave obligation de donner ce suffrage quand c'est " nécessaire, et cela toujours suivant leur conscience, sous le re- " gard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et de la " patrie : qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés, " en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage au can- " didat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de " bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée, " savoir, de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de tra- " vailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder."

Les Pères du même Concile s'élèvent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. " Que les prêtres, ministres du " Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand " renversement de tous les principes de la religion et de la mo- " rale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi " funeste."

En 1873, Nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prémunir contre les dangers des doctrines *catholico-libérales*. Pour cela, Notre cinquième Concile, employant les propres expressions du souverain Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur des temps modernes.

Enfin, Notre Pastorale du 22 septembre 1875 a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette Pastorale, déposée par l'un de Nous aux pieds du Souverain Pontife, Nous a valu les éloges et les encouragements de l'immortel Pie IX.

Malheureusement et contre notre intention, quelques-uns ont cru voir dans ce document un abandon de la région des principes, pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques.

Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est

encore notre intention. En cela Nous suivons l'exemple du Saint-Siége, qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun Acte pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent seulement aux *catholiques-libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple du souverain Pontife et suivant la sage prescription de Notre quatrième Concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.

En portant ce jugement sur le prochain, efforcez-vous toujours, N. T. C. F., de pratiquer cette modération et cette justice avec lesquelles vous voulez vous-mêmes être jugés par les hommes, et surtout par le Juge souverain des vivants et des morts. Tout en prenant aux questions politiques de votre patrie l'intérêt qu'elles méritent, tout en essayant d'apprécier à leur juste valeur les personnes, les actes et les choses, soyez toujours inquiets pour vous-mêmes, de peur que les affaires du temps, qui passe avec la rapidité de l'éclair, ne vous fassent oublier l'unique chose nécessaire, c'est-à-dire cette éternité qui ne passe point et qui est votre fin dernière.

La prière, qui nous fait approcher du trône de la miséricorde avec confiance et humilité, nous obtiendra infailliblement à tous cette crainte salutaire avec laquelle nous devons, à chaque instant de notre vie, travailler à notre salut. Ce commerce intime avec le Dieu de toute charité et de la paix véritable, donnera à vos âmes ce calme dont elles ont besoin en tout temps, mais surtout dans les circonstances solennelles et si importantes où vous êtes appelés à exercer le grand et noble droit de suffrage. Puisez donc souvent à cette source intarissable de grâce et de bénédictions même temporelles, et le Dieu de paix et de miséricorde sera avec vous dans le temps et dans l'éternité. *Amen.*

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'Archevêché, le onze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

† E.-A., Arch. de Québec.
† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.
† Jean, Ev. de St-G. de Rimouski.
† Edouard-Chs., Ev. de Montréal.
† Antoine, Ev. de Sherbrooke.
† J.-Thomas, Ev. d'Ottawa.
† L.-Z., Ev. de St-Hyacinthe.

Par Messeigneurs,

C. A. Collet, Ptre,
Secrétaire.

REPONSE

DE

SON EXCELLENCE MGR CONROY DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

A M. LE CURÉ DE NOTRE-DAME

LE

JOUR DE LA TOUSSAINT

A NOTRE-DAME

" Je recois avec plaisir l'adresse que vous m'avez présentée au nom des paroissiens de Notre-Dame.

" Ici, sous le portique de l'église qui a été la mère du catholicisme à Montréal, tout me rappelle la part glorieuse que le vénérable Séminaire a prise, pendant des siècles, à propager et à soutenir notre sainte religion dans cette partie du Canada.

" Mais la famille chrétienne, suivant par son accroissement les progrès de la prospérité de votre belle cité, est devenue enfin trop considérable, même pour l'enceinte de ce vaste édifice. Aujourd'hui, Notre-Dame est environnée d'un groupe de plus jeunes paroisses, qui sont devenues à leur tour un nouveau centre de vie et de force catholiques.

" Partout dans votre cité, j'ai trouvé des monuments de la charité catholique, que je désirerais louer comme ils méritent. Mais quel plus bel éloge puis-je en faire que de dire qu'ils ne me paraissent point indignes d'abriter Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la personne de ses pauvres et de ses membres souffrants.

" Je sais pour combien de ces œuvres de bénédiction Montréal est redevable aux travaux de l'illustre prélat qui a si longtemps gouverné ce diocèse, et dont le zèle infatigable, pendant la durée de son fécond épiscopat, a enrichi votre cité d'institutions de charité si variées et si vastes dans le cercle de leur action bienfaisante, qu'elles donnent un remède à chaque espèce de souffrance, un soulagement pour toutes les douleurs.

" Je sais aussi avec quel succès et quelle sollicitude paternelle votre évêque actuel, si aimable et si distingué, s'efforce de les maintenir et de les développer, et en particulier comme il s'est identifié avec l'œuvre de l'éducation et le soin de la jeunesse catholique.

" C'est à l'action de ces institutions de charité, que votre ville et cette Province doivent d'être exemptes du paupérisme officiel, qui trop souvent suit de près notre civilisation moderne. Je ne puis que louer et admirer la sage économie politique qui porte votre Gouvernement à employer, pour le bien général d'un peuple chrétien, l'action salutaire qui n'appartient qu'à la religion. Dans d'autres contrées, j'ai vu des hommes d'Etat dévorés par la passion d'exclure des institutions sous leur contrôle l'influence de la religion, et j'ai vu avec peine les tristes conséquences de ces tentatives, aussi opposées à la raison qu'au christianisme. Des dépenses toujours croissantes, la complète démoralisation des pauvres, la création du paupérisme, comme caste distincte, dégradée, et mise en dehors de la douce influence des affections de la famille, tels sont quelques-uns des résultats de cette charité froide et officielle.

" Je félicite le peuple de cette Province de ce que la Législature a conservé tant de traditions inappréciables de la politique chétienne, et je prie pour que les trois grandes forces sociales, la Religion, la Loi et l'Education, ne soient jamais séparées, mais continuent de travailler de concert pour le bien commun de la société.

" Je ne doute aucunement que cet heureux résultat ne soit assuré, aussi longtemps que les catholiques du Canada, quel que soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été récemment adressés par leurs Evêques, parlant tous de concert, dans leur Lettre pastorale du 11 octobre dernier.

" Dans ce document, vos Evêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglique catholique ; mais, suivant l'exemple du Saint Siége, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques.

" Relevant une erreur dans laquelle quelques-uns étaient tombés par rapport à un document qu'ils avaient publié il y a quelque temps, ils s'expriment ainsi :

"Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la "constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les de- "voirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse "catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre uni- "que but, telle est encore notre intention. En cela nous sui- "vons l'exemple du Saint-Siége, qui, en condamnant les erreurs "du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les per- "sonnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun Acte "pontifical condamnant un parti politique quelconque; "toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette "source vénérable, se rapportent seulement aux *catholiques-* "*libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit "entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. "A l'exemple du souverain Pontife et suivant la sage prescrip- "tion de Notre quatrième Concile, nous laissons à la conscience "de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les "hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que "soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent."

"Ce sont là de nobles paroles, vraiment dignes d'être adressées par des évêques catholiques à un peuple catholique, citoyens d'un Etat constitutionnel. Ce sont des paroles précieuses pour le Canada catholique. Elles contiennent le secret de sa paix, car elles affirment la vérité contre deux erreurs qui cherchent à troubler son repos. Contre ces erreurs il faut que vous vous mettiez en garde. Ne vous laissez donc point entraîner, ni par ceux qui, ouvertement ou par des voies détournées, veulent vous éloigner de la doctrine que vos Evêques vous enseignent, ni, d'un autre côté, par ceux qui, par trop de zèle religieux ou politique, voudraient mettre en force contre des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais été prononcées.

"On a dit des anciens évêques de France que par leur enseignement ils ont fait la civilisation de leur pays, comme les abeilles font la ruche. Je suis convaincu que l'enseignement du vénérable Episcopat canadien établira de la même manière, et maintiendra en paix la civilisation dont vous goûtez les bienfaits.

"Guidée par cet enseignement, la population catholique de ce pays, dévouée à la Religion, loyale à son souverain et exerçant paisiblement sa part pleine et entière de liberté constitutionnelle, continuera, sans doute, à n'être pas le moindre élément de cette force qui fait de cette jeune Puissance du Canada l'une des grandes Puissances du Monde Occidental."

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

VIII

DANS LES BOIS, DANS LA VILLE ET SUR LE MONT

Trois jours avant que les portes de Gergovie ne se fermassent derrière le jeune général, deux guerriers, ou, plus exactement, un guerrier et un grand adolescent, Bathanat et son fils Luern, chevauchaient, en causant, sur la via Domitia, qu'ils allaient bientôt quitter, pour gagner le lieu du rendez-vous que leur avait assigné l'hôte illustre qu'ils avaient reçu naguère.

Tout à coup ils virent arriver un cavalier courant à fond de train ; il semblait rouler sur la pente du coteau avec la rapidité d'une avalanche. Les deux voyageurs voulurent se ranger pour lui livrer passage ; le cavalier eut, de son côté, la pensée de les éviter, et, comme il arrive souvent en pareille circonstance, ils firent en même temps un mouvement inverse et provoquèrent la rencontre qu'ils voulaient éviter. L'homme de l'ouest enleva brusquement son cheval, pour ne pas heurter le guerrier volke ; mais, dans l'effort que fit la bête, la sangle se rompit et le cavalier fut désarçonné. Luern sauta à terre avec le généreux empressement de son âge, afin de lui porter secours, mais c'était inutile : l'homme se releva lestement en proférant une imprécation, et en se plaignant du retard que cet accident apportait à son voyage.

— Je comprends ton ennui et ton empressement, dit obligeamment Bathanat, causeur comme tous les Gaulois, et assistant du haut de son cheval à la réparation de la sangle, que

l'étranger refixait, assisté par Luern : si tu as affaire dans le Midi, tu crains d'arriver trop tard au rendez-vous sous Gergovie. — L'autre eut un regard ironique et un demi-sourire, que Bathanat ne put voir, parce que l'homme avait le front appuyé au quartier relevé de sa selle, mais qui n'échappèrent pas à Luern.

L'observation du Volke était une interrogation au moins autant qu'une réflexion, et comme le voyageur ne répondit pas, il reprit :

— Si tu vas jusqu'en Narbonnaise, je te conseille de quitter la grande voie (la via Domitia), parce que les Romains s'étaient avancés jusqu'à Nemause quand nous l'avons quittée.

L'homme releva vivement la tête : — Et, sais-tu, demanda-t-il avec une expression de vif intérêt, s'ils se dirigent de ce côté ?... Combien sont-ils à peu près ?... Qui est-ce qui les commande ?...

— Ma foi ! dit le collier-d'or, avec indifférence, je l'ignore absolument ; j'ai entendu parler de plusieurs légions... du proconsul... mais je n'ai pas fait ... Il n'acheva pas, tant fut rapide le départ du cavalier, qui se jeta en selle au moment où son cheval partit au galop, sous le vigoureux coup de fouet qu'il lui donna.

— C'est drôle tout de même, hein, père ? dit Luern, debout sur la route et regardant tout pensif le cavalier, qui s'éloignait ventre à terre.

— Oui, répondit le guerrier volke, c'est drôle !... On dirait qu'au lieu de vouloir les éviter, il court au-devant des Romains. Puis il haussa légèrement les épaules, comme s'il le plaignait d'une faiblesse, et il remit son cheval en marche.

Le galop d'un cheval le fit retourner, et il vit Luern, qui, au lieu de le suivre, venait de se lancer à toute vitesse sur les traces de l'étranger, qu'il put voir également déjà loin. Le brave Volke, dont l'esprit était beaucoup moins délié que celui de son fils, crut à une recrudescence de curiosité ou à une fantaisie guerrière de l'adolescent. Cette dernière supposition le fit sourire avec orgueil, et il tourna bride pour voir faire le jeune coq [1], et au besoin pour l'assister.

Luern, moins lourd qu'un homme, moins pesamment armé qu'un guerrier robuste, puisqu'il sortait à peine de l'enfance,

---

(1) Le coq était l'emblème des Gaulois, comme le hibou celui des Athéniens, l'aigle celui des Romains.

montait l'un de ces chevaux légers du pays des Tarbelles (1), que nous appelons aujourd'hui "chevaux de Tarbes," ou "navarrins," à la tête fine, à l'encolure longue et grêle, aux jambes hautes et minces, rapides et nerveux comme des chevaux barbes. Son père et l'homme qu'il poursuivait montaient au contraire de véritables chevaux de bataille, c'est-à-dire de grands destriers, splendides sous le harnais, durs à la fatigue, de vrais chevaux de guerre, mais lourds à la course.

Il en résulta que bientôt la distance s'élargit entre le père et le fils, tandis qu'elle diminuait rapidement entre celui-ci et le premier cavalier, qui, s'apercevant qu'il était poursuivi, essaya de précipiter encore l'allure de son coursier. Enfin Bathanat perdit de vue l'étranger et son fils : ils avaient successivement dépassé le sommet de la colline.

Luern gagnait visiblement l'Arverne. Il était évident qu'il allait bientôt l'atteindre, quand celui-ci quitta la route et se jeta dans un bois qui s'étendait sur leur droite. Le jeune Volke eut un mouvement de joie : celui qu'il tenait pour un ennemi ne pouvait plus lui échapper, car, chevauchant le matin à côté de son père, il avait essayé de pénétrer sous le couvert, et il avait pu constater que la forêt était tellement fourrée, si pleine de lianes, de ronces et de troncs renversés, enchevêtrés et formant des halliers si serrés, qu'il était absolument impossible de la traverser à cheval.

L'étranger en fit, en effet, bientôt l'expérience ; c'est pourquoi il mit pied à terre et s'enfonça sous bois en conduisant son cheval par la bride. Mais la noble bête, qu'il ne pouvait abandonner, puisqu'elle lui était essentielle pour continuer son voyage, retardait sa fuite et faisait de grandes brisées (2), qui devaient permettre de reconnaître aisément son passage. Luern, au contraire, attacha son cheval au premier arbre de la forêt, car il n'avait pas les mêmes raisons pour ne pas s'en séparer, et tirant de sa ceinture un long couteau, qu'il inséra dans sa manche, où il le maintint en pliant un doigt sur la pointe, le corps courbé, l'œil grand ouvert, le pied furtif et léger comme celui de l'animal dont il empruntait le nom, il suivit la large piste ouverte devant lui.

---

(1) Habitants de la basse Navarre, de la Biscaye française et d'une partie des Landes. Lapourde — Bayonne — leur appartenait.

(2) Terme de vénerie, qui s'explique de lui-même.

L'homme au cheval, complétement désorienté sous le dais de verdure qui lui dérobait la vue du ciel, errait au hasard depuis quelques instants, quand il se trouva dans une sorte de clairière fermée de tous côtés par la chute d'arbres dont les branches formaient un fouillis inextricable de bois et de feuillage : c'était comme une grande enceinte dont on ne pouvait sortir qu'en reprenant le sentier tracé par les fauves. Il fut donc obligé, après en avoir fait le tour, de revenir à l'étroit chemin qu'il avait déjà suivi. Il en était encore à quelques pas, quand Luern apparut à son tour dans la vaste salle de verdure. Ils s'arrêtèrent et se considérèrent en silence pendant quelques secondes ; l'un fuyait et l'autre le poursuivait depuis une demi-heure, et ils semblaient surpris de se rencontrer ! ... Enfin le fils de Bathanat lui dit :

— Pourquoi fuis-tu ?

— Je ne fuis pas ! répartit l'autre.

— Alors, comment te trouves-tu dans ce bois, qui ne conduit nulle part ?

Une réaction, qui changea l'expression de son visage, parut s'opérer dans le guerrier, dont les traits devinrent menaçants et dont l'œil s'alluma soudain ; il prêta l'oreille, et n'entendit rien que le bruissement des feuilles et la respiration de son cheval. L'adolescent, l'œil étincelant d'intelligence et de résolution, mais seul, était devant lui ; en supposant que son compagnon accourût à son secours, ce ne serait pas sitôt ; il avait le temps de le tuer et de fuir ; à la rigueur, il livrerait un autre combat s'il le fallait, car il ne redoutait aucun homme !... Il se transforma donc et dit à son tour au Volke :

— Que veux-tu ?

— Mon père, dit Luern, pense que tu vas rejoindre nos ennemis, et moi, je veux le savoir.

Son adversaire eut un mauvais sourire, et cédant à un sentiment de vanité railleuse, qui était dans le caractère de la nation, il lui dit : — Je vais te satisfaire, parce que tu vas mourir ! Oui, je vais porter des tablettes à Apollonius pour l'inviter, de la part du sénat d'Arvernie, à venir occuper Gergovie avant que Vercingétorix ait réuni son armée.

Il n'avait pas fini de parler qu'un bond énorme le portait à cinq pas de l'adolescent, que son épée menaça. Luern ne recula pas. Il jeta un pied en arrière, effaça légèrement l'épaule droite en se courbant un peu, puis sa main s'ouvrit en même temps

que son bras se tendait avec la rapidité et la raideur d'un ressort, le couteau partit et l'homme tomba, atteint en plein cœur ! Il tomba sans un mot, sans un geste, après la blessure, comme foudroyé (1) !

Quand son père survint, Luern était toujours à la même place, ne pouvant détacher ses regards du cadavre qui gisait à ses pieds. C'était la première fois qu'il tuait un homme, et le jeune guerrier payait à l'humanité le tribu de sensibilité que l'éducation maternelle avait développée en lui, sensibilité qui devait s'atténuer, mais d'où devaient naître la magnanimité et la générosité, qu'on ne trouve dans aucun peuple aussi développées que chez les Gaulois.

— Allons, Luern ! s'écria joyeusement Bathanat, heureux de le trouver sain et sauf, et fier de le voir victorieux, il est mort, mon enfant, il est bien mort ! — Son fils se jeta dans ses bras, cacha sa tête dans sa poitrine et se prit à pleurer.

— Eh bien ! quoi ! dit son père, un guerrier qui pleure ! ... Puis avec bonté : Je te comprends, cher enfant, je te comprends ... c'est l'habitude qui manque ... mais ces nerfs se calmeront ; tu as le courage, c'est l'essentiel ! Quand tu auras vu deux ou trois batailles, tu seras un homme ! (*vir* !)

— Père, dit Luern, en montrant le cadavre, il a des tablettes.

— Ah ! il a des tablettes, répéta le Volke, qui avait peu d'estime pour l'écriture, qu'elle fût grecque ou latine, mais qui trouvait un peu ... vif, qu'on tuât un homme parce qu'il portait de ces caractères, qu'il trouvait seulement inutiles. — Et c'est pour cela que tu l'as tué ... ? Ça n'en valait peut-être pas bien la peine.

— Mais si ! dit Luern, qui tremblait de se trouver coupable : ce sont des tablettes pour appeler les Romains à Gergovie, contre les Gaules et contre mon Patron !

Cette fois la lumière se fit ; le collier-d'or se baissa vivement, retira d'abord le couteau de la plaie où il s'était enfoncé jusqu'au manche ; il l'essuya avec soin dans l'herbe et en le piquant en terre, et le rendit à son fils, puis il palpa la poitrine du malheureux messager de Caramantel, sur laquelle il trouva effectivement un sachet de cuir contenant les tablettes en question

(1) Ce mode de combattre est encore usité dans le Midi de la France, où l'on trouve des hommes d'une adresse surprenante à lancer le couteau.

et quelques pièces d'or. Il remit le tout au jeune homme : c'est à toi, lui dit-il, comme le cheval, comme la tête !... En parlant ainsi il enlevait le sanglant trophée et l'attachait à la crinière du cheval conquis sur l'Arverne.

Trois jours plus tard ils arrivaient au camp.

Vercingétorix sortait de sa tente, en proie aux préoccupations qu'on connait, quand Bathanat et son fils se présentèrent à lui. Il les reconnut aussitôt qu'il les vit et leur souhaita la bienvenue, et plus spécialement au jeune homme : — Bonjour, et merci pour votre empressement, car j'ai besoin de tous les braves ! — Et il allait s'éloigner, quand le collier-d'or lui demanda de rentrer sous sa tente, pour lui faire une communication importante (1). — Le Brenn les fit entrer, s'assit tout soucieux et invita son ancien hôte à parler.

Alors Bathanat lui raconta ce qui leur était arrivé trois jours plus tôt, et présenta à Vercingétorix les tablettes et la tête de l'émissaire du sénat. Le Brenn lut d'abord les tablettes avec un intérêt qu'attestèrent deux ou trois interjections indignées, et l'air de satisfaction qu'exprima ensuite son visage. Ecartant ensuite le lambeau de *saie* qui voilait le front de la tête coupée, il eut un geste de surprise.

— Et c'est cet enfant qui a tué cet homme ? fit-il, presque incrédule.

— Lui-même, répondit le chef, assurément plus fier de l'exploit de son fils que Luern lui-même : quand je suis arrivé, le traître était mort !

— Mais c'est Boïo-righ ! s'écria Vercingétorix (1).

— C'est possible, dit le Volke, qui, étant d'une autre nation, n'avait jamais entendu parler du redoutable chef. Eh bien ! Boïo-righ est mort, voilà tout !...

— Tu as peut-être sauvé les Gaules, reprit le Brenn, et tu m'as, en tout cas, rendu un service important, que je n'oublierai jamais ! Disant cela, le général retira son collier d'or et le passa au cou du jeune Volke, qui le reçut en fléchissant le genou,

---

(1) Les Gaulois avaient adopté une singulière loi. Afin d'éviter les fausses nouvelles et pour prémunir le peuple contre les émotions, souvent dangereuses chez ces hommes ardents, quiconque avait une nouvelle importante à communiquer devait, sous peine de mort, en donner d'abord communication aux magistrats ou au chef, et ne la répandre qu'après y avoir été autorisé.

(1) Boïo-righ signifie, en gaéliqne, le Chef-Terrible.

car ce don le faisait chevalier comme son père, comme les plus vaillants de la nation.

Ils allaient se retirer. Vercingétorix les retint et donna l'ordre de convoquer devant sa tente les principaux chefs de l'armée. Pendant qu'ils se réunissaient au dehors, il causait avec Bathanat et son fils.

Le hasard et le courage de Luern, en lui mettant entre les mains le message intercepté, lui permettaient de déjouer le projet des Grands, car, avant que les Romains fussent informés par la rumeur publique, Gergovie serait prise par l'armée, qui devenait de plus en plus nombreuse à chaque instant: sur toutes les montagnes, dans toutes les vallées, du fond de tous les ravins, retentissaient les trompettes d'airain de nouveaux détachements.

Mais il était particulièrement pénible au Brenn de préluder à la guerre nationale en portant les premiers coups à une ville gauloise, à la capitale de l'Arvernie, à sa ville natale !... Et puis, ses ennemis avaient entre leurs mains un otage précieux, Octavia !... Cependant, il avait des amis dans la place, et s'il eût pu se concerter avec eux ... mais comment les prévenir ?... Et qu'adviendrait-il de sa mère et de sa femme, quand ses ennemis se verraient menacés de sa vengeance ? Ces êtres chers ne deviendraient-ils pas nécessairement le bouclier qu'ils lui opposeraient ?... Que ferait-il alors ?...

Après de longues réflexions, voici à quel parti il s'arrêta. Il enverrait Bathanat porter à Caramantel les tablettes et la tête de son messager, afin d'apprendre aux conjurés qu'ils n'avaient aucun secours à attendre du dehors ; Bathanat proposerait alors au chef du sénat de rouvrir Gergovie au parti national. A cette condition, il pourrait se retirer avec tous ceux qui voudraient l'accompagner ; leurs biens seraient respectés. Dans ce cas, il devrait faire remettre Octavia au Volke, qui l'amènerait au camp. — Si, au contraire, Caramantel refusait de rendre la ville, elle serait attaquée, et pas un Grand ne serait reçu à merci ! — D'un autre côté, afin de mieux assurer l'exécution de ses menaces, en cas de refus, Luern accompagnerait son père ; il était laissé à son habileté de trouver le moyen de se rendre auprès de Vergosillaun, auquel il remettrait une médaille d'or (1), que lui donna Vercingétorix afin d'établir son identité,

(1) On a retrouvé, il y a quelques années, un certain nombre de médailles, ou plutôt, de pièces d'or, portant le nom de Vercingétorix. D'un côté se trouve

et il l'informerait qu'au milieu de la nuit le Grand-Brenn attaquerait la porte de Belen — du Soleil — à la tête d'une troupe d'élite, tandis que toute l'armée ferait une manifestation de l'autre côté de la ville, afin d'y attirer les défenseurs de Gergovie ; mais que la véritable attaque, celle qu'il devait seconder avec tous les guerriers du parti national, se ferait à la fin de la deuxième veille, et à la porte Belen.

Enfin, pour appuyer les déclarations de son parlementaire et contribuer au succès de sa mission, Vercingétorix, après avoir communiqué le contenu des tablettes aux chefs réunis devant sa tente et leur avoir appris la défection de Gergovie, ou de son sénat, leur donna l'ordre de déployer l'armée autour de la montagne pour investir complétement la place, insistant d'une façon spéciale pour que personne ne pût y entrer, ni sortir de la ville.

Munis de leurs instructions, ils gravirent à pied le coteau de Gergovie et se présentèrent à l'une des portes de la ville.

Bathanat avait revêtu ses plus belles armes, son collier d'or et ses bracelets les plus riches ; Luern, au contraire, était sans armes, si l'on excepte le couteau de sa ceinture, qui ne le quittait jamais, et qui d'ailleurs faisait en quelque sorte partie du costume de sa nation, fort différent de celui des Arvernes. Ce n'avait point été sans regrets qu'il avait dépouillé la chaîne d'or que lui avait donnée Vercingétorix, mais la nécessité s'imposait : il devait avoir l'apparence d'un enfant plutôt que d'un jeune guerrier ; et le dévouement que lui inspirait le héros à qui il s'était donné, l'emporta sur le légitime orgueil qu'il éprouvait à se parer de cet insigne de son courage.

Bathanat se présenta à la porte de la ville et se fit reconnaître comme parlementaire. Quand il fut introduit, Luern se glissa dans l'entre-bâillement de la porte par un mouvement de couleuvre ; le guerrier qui venait d'ouvrir le saisit brusquement par le bras et lui dit rudement : Où vas-tu ? — C'est mon fils, dit Bathanat, qui avait grand désir de voir votre grande cité, et à qui j'ai permis de m'accompagner ; j'ai voulu faire plaisir à l'*enfant*, mais si cela présente des inconvénients, il peut rester ici, je le prendrai à mon retour.

Oh ! je t'en prie, dit Luern au Gergovien avec son regard le

---

la tête de Belen (le soleil), de l'autre, un cheval, symbole de l'indépendance, qui se voit aussi sur d'autres médailles ou monnaies gauloises.

plus caressant, un regard qu'il pratiquait souvent et auquel sa mère n'avait jamais su résister ; je t'en prie, laisse-moi voir Gergovie. On dit chez nous que les Arvernes ont une si belle ville ! ... J'ai déjà vu Narbonne et Nemause ; je voudrais bien dire, en revenant au pays, que j'ai vu Gergovie ! ...

— Mais tu te perdras ?

— C'est juste ! dit Bathanat, tu te perdras, et quand je reviendrai tu ne sera plus là ... je ne saurai où te prendre ...

— Oh ! si, père ! ... Je t'en prie ! laisse-moi aller, rien qu'un peu, pour voir ... et il se frôlait contre les jambes de son père comme un jeune chat quêtant une caresse, pendant que son regard semi-narquois et semi-suppliant interrogeait le guerrier arverne.

Allons ! va, si le chef le permet, dit le Volke, ayant l'air de céder. Le guerrier, qui n'était pas un chef, fut flatté de s'entendre donner ce titre par un collier-d'or étranger ; aussi, ne voyant aucun inconvénient à laisser un enfant, ou au moins, un adolescent visiter la ville, fit-il à Luern un signe d'assentiment amical. — Surtout ne t'éloigne pas trop, et reviens m'attendre ici, lui cria Bathanat, car il était déjà au milieu de la rue.

Lorsque le collier-d'or fut introduit chez Caramantel, il posa sur la table du sénateur un paquet assez volumineux, qu'il portait dans la main gauche, tandis que de la droite il fouillait sa poche et en retirait les tablettes prises à Boïo-righ.

— Qu'est cela ? demanda l'oncle de Vercingétorix.

Le parlementaire dénoua les coins de l'étoffe qui l'enveloppait et lui montra la tête sanglante et tuméfiée de son messager, en même temps qu'il lui présentait l'avis adressé à Apollonius :— Je suis chargé, dit-il alors, de te remettre cela de la part de Vercingétorix.

Quelle que fut sa puissance sur lui-même, le chef du sénat ne put réprimer un mouvement d'horreur ; puis son visage exprima un profond désappointement, quand il prit et retourna les tablettes qu'il ne pouvait méconnaître. Pourtant, il recouvra promptement son sang-froid, et se mit à réfléchir en marchant dans la salle, non, toutefois, sans avoir indiqué un siége au guerrier volke, qui s'inclina, mais resta debout.

Quand il crut avoir complétement repris possession de lui-même, Caramantel s'arrêta devant le collier-d'or, et lui dit : — Mon neveu ne t'a-t-il pas chargé de me dire quelque chose ?

— Si, répondit Bathanat, et il remplit alors l'objet principal de sa mission, c'est-à-dire qu'il transmit au sénateur les propositions du Brenn.

— Est-ce tout ? demanda-t-il quand le chef cessa de parler.

— C'est tout, fit-il, et j'attends ta réponse.

— Tu l'auras bientôt, dit Caramantel ; mais je dois, avant de te la donner, consulter quelques membres du sénat. Assieds toi donc là : il lui montrait la table sur laquelle se trouvait encore le déjeuner que l'arrivée de la veuve l'avait empêché de commencer ; mange, si tu as faim, bois, si tu as soif, et laisse-moi m'occuper de préparer la réponse que tu me demandes. Alors il plaça un siége pour le parlementaire devant la table sur laquelle se trouvaient le déjeuner et la tête de Boïo-righ, et parut ne plus s'occuper de lui.

Il appela successivement plusieurs serviteurs, auxquels il donna des ordres, puis un guerrier, auquel il parla pendant assez longtemps à voix basse. Le guerrier sortit, et le sénateur, rendu à ses réflexions, se mit à se promener dans la salle, semblant attendre le résultat des dispositions qu'il venait probablement de prendre.

Après quelques hésitations, Bathanat finit par attaquer une large pièce de bœuf rôtie, qu'il fit lestement disparaître, grâce à l'amphore de vin massaliote dont il l'arrosa ; après un court repos, il dévora une gigue de chevreuil, et rapprocha de lui une pyramide de truites bouillies au vin blanc, aussi recommandables par le nombre que par l'apparence et le fumet, entremêlées de ces célèbres écrevisses d'Arvernie, que les gourmets de nos jours proclament encore uniques au monde ! Tout en mangeant ses truites et en épluchant ses écrevisses, il regardait l'un de ces hauts fromages recouverts d'efflorescences de pourpre qu'on fabriquait dès ce temps et que produisent encore le Mont d'Or et la campagne du Puy-de-Dôme ; car le chevalier volke, qui était vaillant parmi les vaillants, mais qui n'avait ni le génie de Caramantel, ni l'esprit de Luern, faisait toujours consciencieusement tout ce qu'il faisait.

C'était à cette application à toutes choses actuelles, qu'étaient dues l'espèce de finesse qu'il avait déployée à la porte de la ville pour y faire admettre son fils, et la dignité avec laquelle il avait jusqu'à ce moment rempli ses fonctions de parlementaire. Dans l'un et dans l'autre cas, il s'était exactement conformé à ses instructions et aux conseils de Luern ; donc, quand il s'était

décidé à manger et à boire, il avait procédé à cette double opération avec autant de soin qu'à tout le reste ; car il était de cette catégorie d'individus, rarement éminents par l'esprit, mais qui se recommandent ordinairement par le succès qui prend pour devise la maxime latine : " *Age quod agis*, " Fais ce que tu fais. — Or, dans ce moment il mangeait ! aussi le faisait-il copieusement et sans distractions. — Derrière lui, Caramantel parlait avec animation à plusieurs Grands, qu'il avait probablement fait appeler, mais il ne s'en occupait guère, parce qu'il avait dit et fait tout ce que son chef lui avait ordonné ; il n'avait plus qu'une réponse à attendre, et il l'attendait ! — Cependant, il fut forcément distrait par l'arrivée, ou plutôt, par l'irruption dans la ville de plusieurs guerriers gergoviens amenant une femme, qu'à ses longs vêtements romains — car on ne pouvait voir ses traits, qu'elle cachait sous ses voiles, probablement pour dérober ses pleurs à ses ennemis — il reconnut pour Octavia !

— Tu as repris les vêtements de ton peuple, lui dit Caramantel avec une teinte d'ironie, probablement parce que ma sœur t'a annoncé la prochaine arrivée des tiens dans cette ville, mais un accident est venu modifier les événements que nous avions préparés, et c'est nous, probablement, qui irons trouver ton père ; quand je dis " nous," je parle de toi et de moi ! — Puis ouvrant la porte d'une salle voisine, il ajouta : — Voici ton appartement, personne n'y entrera que sur ton ordre, mais tu y resteras jusqu'à ce que nous puissions prendre une décision autre, ou que nous ayons des nouvelles de ton père. — En effet, il venait d'être résolu, ou mieux, dès le premier moment le chef du sénat avait résolu d'expédier un autre messager à Apollonius, espérant que celui-ci serait plus habile ou plus prudent que le premier. En attendant, on temporiserait, et il pensait le pouvoir facilement, grâce à l'otage précieux qu'il venait de faire enlever de chez la veuve de Celtill...

La jeune femme entra sans répondre dans la salle que lui ouvrait Caramantel, qui referma aussitôt la porte derrière elle.

Bathanat s'était levé et se demandait ce qu'il lui convenait de faire, car son instinct le poussait à tirer son épée et à se faire tuer pour défendre la femme de son chef, tandis que les ordres et les recommandations pressantes et réitérées de Vercingétorix lui prescrivaient de ne pas sortir de ses attributions de parlementaire. Il se disait encore que Vercingétorix n'avait pas prévu ce qui arrivait et qu'il l'accuserait peut-être pour n'avoi

pas mieux protégé sa femme ; mais une voix intime lui répétait qu'il devait d'abord obéir à ses ordres et laisser au Grand-Brenn le soin d'aviser... sauf à revenir ... D'ailleurs, il ne s'agissait pas de se faire tuer, mais de rapporter la réponse que le général attendait. — Il regrettait vivement l'absence de Luern, qui était généralement un enfant de bon conseil ... et il était toujours très perplexe, quand Caramantel vint à lui et lui dit :

— Retourne auprès de Vercingétorix et informe-le qu'après avoir réuni quelques amis, nous avons conféré, mais que nous n'avons pu nous entendre... que nous ne rejetons pas ses propositions, mais que nous ne les acceptons pas aujourd'hui ... que très prochainement je réunirai tout le sénat, et qu'après sa réunion, je lui ferai connaître sa décision.

— Mais, répartit impatiemment le collier-d'or, le Grand-Brenn m'a envoyé te porter des propositions et je dois lui rapporter une réponse !...

— C'est ce que tu feras en lui répétant ce que je t'ai dit, fit Caramantel avec son sourire obligeant, et en lui racontant ce que tu as vu, c'est-à-dire que sa jeune femme est chez moi. — Ajoute que sa mère elle-même a consenti à ce qu'elle vînt ici, où elle sera traitée avec tous les égards dus à l'épouse de mon neveu et à la fille du proconsul de la Narbonnaise.

L'accent convaincu dont il articula cette promesse calma un peu l'irritation du Volke, qui réfléchit encore une minute et finit par se retirer en disant : — Enfin, tu promets une réponse claire et catégorique incessamment ?... C'est bien, je m'en contente, puisque tu prétends ne pas pouvoir m'en dire davantage ; mais le Grand-Brenn jugera de ce qu'il doit faire... s'il doit attendre...

— Il attendra ! sois tranquille, il attendra !... répartit le sénateur toujours souriant, mais n'oublie pas de lui dire qu'Octavia est maintenant dans ma maison. — Bathanat murmura quelque chose qui ressemblait beaucoup à un grognement et sortit, suivi par le chef et les deux guerriers qui l'avaient amené.

Quand ils arrivèrent à la porte de la ville, le chef la lui fit ouvrir ; les deux chevaliers se saluèrent et Bathanat passa le seuil, ne voulant pas s'enquérir de son fils devant ses conducteurs, par crainte de désobliger le gardien ; mais dès que les autres se furent éloignés, il revint à la porte restée entr'ouverte, et regarda anxieusement s'il ne l'apercevrait pas aux environs, supposant au jeune homme la pensée qu'il avait eue, de ne pas

compromettre le gardien devant le chef. Tout à coup il le vit et le reconnut de loin à sa veste brodée de fils de différentes couleurs, à sa ceinture rouge, à ses larges braies, en un mot au pittoresque costume volke, que personne que lui, probablement, ne portait à Gergovie.

Le voilà ! dit-il au gardien avec un soupir de profonde satisfaction. Il fit à son fils un signe de la main pour l'engager à se hâter ; puis ayant remercié le Gergovien d'avoir eu l'obligeance de l'attendre, il se mit en route pour le camp, où il avait hâte d'arriver, mais en marchant lentement, pour donner à Luern le temps de le rejoindre.

Celui-ci passa la porte à son tour. Le gardien voulut lui dire un mot amical, lui demander si Gergovie lui paraissait une plus belle ville que Nemause ou Narbonne, mais il n'en eut pas le temps : le jeune Volke passa devant lui comme une flèche, et le brave homme, qui attendait au moins un geste de remerciement, referma sa porte avec mauvaise humeur.

Caramantel était égoïste, sans scrupule d'aucune sorte quand son intérêt, son bien-être ou sa fortune étaient en question, mais c'était un esprit supérieur, auquel, par conséquent, toute violence inutile était antipathique ; il était dans la société d'alors ce que nous appelons aujourd'hui un homme bien élevé, et c'était à ses formes courtoises, autant qu'à la supériorité intellectuelle dont elles étaient issues, qu'il devait l'autorité et l'influence qu'il exerçait sur des hommes qui étaient ses égaux par la naissance et par la richesse. C'est pourquoi, par un instinct de convenance, qu'on aurait pu prendre pour de la générosité s'il eût pu pratiquer une vertu, il épargna sa vue a sa captive ; plusieurs fois, il envoya prendre de ses nouvelles et demander si elle désirait quelque chose ; chaque fois l'esclave revint lui dire que la jeune femme ne daignait même pas lui répondre et semblait pleurer sous ses voiles, dont elle affectait de se cacher le visage dès qu'on entrait dans son appartement.

Le sénateur, à ces rapports, haussait les épaules avec indifférence, car la seule chose importante pour lui était de la garder sous son toit, et d'avoir pour elle les égards dus à la fille de celui qui commanderait bientôt dans Gergovie.

Cependant, ce qu'il avait dit à Bathanat était vrai : la mère de Vercingétorix avait livré la jeune femme sans résistance. Au moment où elle l'avait quittée, elle l'avait pressée dans ses bras et n'avait pu retenir ses larmes, mais elle n'avait pas essayé de

s'opposer aux ordres de son frère, probablement parce qu'elle avait compris que toute résistance eût été vaine ...

Vers la fin de la seconde veille (minuit), heure que Vercingétorix avait fait indiquer à Vergosillaun, le sénat était encore réuni et délibérait, quand un grand cri se fit entendre. C'était ce cri de guerre qui, d'après Tite Live, glaçait d'effroi les cœurs les plus forts.

La stupeur des sénateurs fut inexprimable, mais ce qui le fut plus encore, ce fut l'étonnement épouvanté de Caramantel, car pour lui, plus que pour aucun autre, c'était une question de vie ou de mort qui allait se décider.

La ville fut bientôt pleine de bruits et de clameurs ; de grands feux s'allumèrent sur le rempart, inondant de lumière tout le versant occidental du mont de Gergovie, et faisant sortir des ténèbres toute la sombre armée des Gœsates, qu'on put voir alors escaladant les rochers pour monter à l'assaut, avec cette aveugle témérité qui, dans tous leurs combats, projetait les bataillons gaulois en avant, comme des béliers de catapultes sont projetés sous l'impulsion irrésistible des leviers.

Caramantel était si profondément convaincu que Vercingétorix n'entreprendrait rien contre la ville tant qu'Octavia serait dans Gergovie, et il avait si bien fait partager cette opinion à tous les autres Grands, qu'aucune mesure n'avait été prise, qu'aucun ordre n'avait été donné dans la prévision d'une attaque ; il en résulta un grand tumulte et un immense désordre dans le peuple : tout le monde courait où s'entendaient les cris, et là où les feux faisaient flamboyer le bastion de Gergovie comme un phare prodigieux au milieu de cet océan tourmenté, dont les vagues étaient des montagnes.

Quand Vergosillaun s'avança silencieusement à la tête de ses Dévoués et de ses clients pour s'emparer de la porte Belen, il ne rencontra que des gens attardés qui couraient vers l'occident, tandis que Vercingétorix attendait avec sa troupe à la porte d'orient, qui s'ouvrit devant lui sans qu'il eut à combattre, puisqu'elle n'avait pas de défenseurs.

Le général pénétra dans la ville suivi d'une troupe composée d'Arvernes seulement. Il l'avait ainsi formée par amour-propre national, par tactique et par humanité ; car il avait supposé que les habitants se défendraient moins valeureusement contre des nationaux, et que ses guerriers seraient moins implacables après la victoire, les vaincus étant des frères. Lui-même entra dans

la ville, sans casque et l'épée au fourreau; derrière lui marchaient des guerriers nus: c'était une témérité dont ils donnèrent des exemples ailleurs ([1]), en même temps qu'un défi de les immoler jeté à leurs compatriotes égarés. Après eux venaient deux mille combattants, qui, joints au même nombre, à peu près, amené par Vergosillaun, représentaient environ cinq mille guerriers, qui, entonnant tout à coup le *Bardit* ([2]), apprirent aux Gergoviens que les Gœsates étaient dans la place.

La ville était reconquise; car, si ces cinq mille hommes étaient moins nombreux que les defenseurs, toute l'armée des Gœsates pouvait maintenant entrer dans Gergovie, puisque la porte Belen était au pouvoir du Grand-Brenn. Aussi, désertant les remparts malgré les efforts et les sollicitations des sénateurs éperdus, les citoyens s'échappèrent-ils de toutes parts, chacun essayant de regagner sa maison pour défendre ou sauver les êtres chers qu'il y avait laissés.

Caramantel s'aperçut vite que tout était perdu, bien que quelques quartiers fussent encore occupés par les clientèles de son parti. Il courut chez lui, ne sachant encore à quoi se résoudre, mais comprenant que le premier objet pour lui devait être de s'assurer de son otage, que Vercingétorix allait assurément tenter de lui enlever.

En même temps que lui arrivait à sa maison un certain Divitiac, l'un de ses principaux clients, qui se hâtait de le prévenir que le Grand-Brenn venait de faire proclamer que tous les habitants auraient la vie sauve et que les propriétés seraient respectées, à la condition de déposer les armes, mais que le sénat, c'est-à-dire tous les Grands devraient lui être livrés ... probablement pour être mis à mort, ajouta le notable.

Il se trompait: Vercingétorix eut la noblesse de sacrifier sa vengeance à l'amour de la patrie. Il se contenta de chasser de la ville ceux qui avaient été les meurtriers de son père et qui avaient voulu livrer à l'ennemi la capitale de leur pays. En agissant ainsi, il tua mieux le parti romain dans la nation, que s'il eût fait trancher la tête à tous ses chefs.

Bientôt plusieurs sénateurs arrivèrent aussi chez celui qui dirigeait toutes leurs délibérations, et prescrivait leur politique

---

(1) Strabon, Lucain, Tite Live.

(2) Le *chant de guerre* des Gaulois, autre que la *danse des lances* ou le *chant des épées*. — La Villemarqué.

et leurs décisions depuis quinze ans. Ils lui confirmèrent les nouvelles apportées par Divitiac et lui demandèrent que faire.

Ou l'on a fort mal jugé Caramantel, ou l'on doit savoir que c'était un esprit éminemment supérieur, au-dessus de tous préjugés, absolument incapable d'éprouver l'une de ces faiblesses, de ces défaillances du cœur que le vulgaire appelle sentiments. C'est pour cela qu'il fit immédiatement ce raisonnement, qu'Octavia le couvrirait d'autant moins que sa protection s'étendrait à un plus grand nombre. Puis, qu'étaient ces gens, maintenant, qui, ne pouvant plus lui être d'aucune utilité, venaient se mettre à sa charge ?... Il avait bien le temps de s'occuper d'eux, quand il ne savait lui-même quel parti prendre !... Mais c'était un homme doux, qu'on avait toujours vu conciliant et affable ; en conséquence, il fit entrer ses amis dans une salle de sa maison, la plus vaste et la plus ornée, puis il sortit, sous prétexte de donner un ordre essentiel, en les invitant à l'attendre.

Or, il les quittait pour commander son char et pour enlever sa captive !

En entrant dans la pièce où se trouvait la jeune femme, le sénateur bienveillant, le Grand toujours froidement poli, le diplomate flatteur et courtoisement empressé, se transforma en barbare, c'est-à-dire en homme d'action ! — Le sourcil froncé, le geste brusque, la parole brève, il lui dit : Les Gœsates sont dans la ville ! Dans quelques instants Vercingétorix sera ici, il ne doit pas nous y trouver ! Suis-moi donc ! Et comme, si tu m'échappais, je serais perdu, je te préviens que si tu cherches à fuir, si tu pousses un cri, si tu fais un geste pour appeler, en quelque circonstance que nous nous trouvions, je te tue !... La situation est grave, si grave, que tu ne dois pas douter de ce que je te déclare, et qu'il faudra t'en souvenir !... Maintenant, viens ! Et comme elle semblait hésiter, il la saisit brutalement par le bras, l'entraîna jusqu'à son char et l'y fit monter.

Aussitôt qu'il y fut monté lui-même, il lança son attelage dans une rue sombre et solitaire qui s'ouvrait devant eux, espérant pouvoir gagner une porte que l'ennemi n'occuperait pas encore.

Mais la cavalerie gœsate était déjà dans la ville et en parcourait toutes les rues, chargeant tous ceux qui s'y trouvaient, pour les obliger à rentrer dans leurs maisons, afin de prévenir tout attroupement, toute réunion, c'est-à-dire l'organisation de

tout foyer de résistance ou d'action. Ces *patrouilles* — c'est le nom actuel de ces manœuvres, trop connues à Paris — rejetèrent le sénateur, de rue en rue, jusqu'au rempart. Le chemin était plus long, mais il était peut-être plus sûr. A sa droite s'élevait une haute palissade, dominant le vide de douze cents pieds qui entourait le coteau ; à sa gauche s'étendaient les jardins déserts ou les servitudes des maisons devant lesquelles passaient les escadrons qu'il devait éviter. La voie qu'il suivait était une sorte de chemin de ronde, planté d'arbres, et sur lequel s'ouvraient nécessairement toutes les portes, puisqu'il faisait le tour de la ville ; de distance en distance se trouvaient de grandes places ouvertes dans la palissade, soit parce qu'elle avait été mal entretenue, soit parce que le roc, à pic dans ces endroits, la rendait inutile.

Cependant les chevaux de Caramantel volaient plutôt qu'ils ne couraient sous les grands arbres. Il approchait déjà d'une porte fort éloignée de la porte Belen, ce qui l'autorisait à penser qu'il la trouverait libre, quand il entendit derrière lui le galop de plusieurs chevaux, et bientôt, une voix, qu'il reconnut pour celle de Vercingétorix, l'appelant par son nom et l'invitant à s'arrêter ; aux appels du Brenn se joignait une autre voix, qu'il crut reconnaître pour celle du parlementaire qu'il avait reçu le matin, et qui lui criait aussi de s'arrêter.

Loin de se rendre à leur ordre, il précipita encore la course de son attelage.

Pendant ce temps, sa captive, debout à côté de lui, se tenant des deux mains à la galerie du char, qui bondissait sur les pierres de la route comme un cheval emporté, jetait de fréquents regards en arrière, et son sombre compagnon avait pu remarquer que, plusieurs fois, elle avait été prête à pousser un cri d'appel ou de détresse. Tout à coup le chemin de ronde s'illumina devant eux ; c'étaient d'autres cavaliers, dont quelques-uns portaient des torches, qui accouraient à leur rencontre.

Le nuage de poussière soulevé par leur course, lugubrement teinté de rouge par la flamme des torches, semblait un flot de sang roulant vers le char, tandis que la lumière, glissant sous le feuillage , donnait aux branches l'aspect de grands serpents noirs, et aux feuilles vertes l'apparence d'écailles de dragon : ce fut, du moins, l'impression qui frappa l'esprit de Caramantel, à qui tout apparaissait alors terrible et funèbre.

Comprenant qu'il était perdu, car il se sentait trop coupable

pour croire au pardon, il résolut de mourir, mais en portant un dernier coup au fils de Celtill !

Ils se trouvaient près de l'une de ces baies ouvertes sur l'abîme ; il tira son épée, en même temps que, d'un brusque mouvement, il précipitait son attelage entre les arbres, qui formaient là comme une couronne au front du gouffre, et tournant vers sa captive son visage hideux en ce moment, car il était convulsé par la colère, par l'épouvante, par la haine et par le désespoir : — Du moins, nous mourrons ensemble et je serai vengé ! lui dit-il. En articulant ces mots, il piqua énergiquement ses chevaux avec la pointe de son glaive ; les nobles bêtes hennirent de douleur et bondirent dans le vide ... !

Mais, par un mouvement encore plus rapide que le sien, celui qu'il prenait pour Octavia, rejeta ses voiles, lui découvrant le visage ironique de Luern, saisit une branche, au moment où ils passaient sous les arbres, et retomba sur le chemin à dix pas de Vercingétorix et de son père, pendant que Caramantel, son char et ses chevaux allaient, de chute en chute, se briser au bas du coteau !

En effet, Luern avait le génie du dévouement !

Après avoir accompli sa mission auprès de Vergosillaun, il avait couru chez la veuve de Celtill, et là, il avait eu la pensée de donner son costume volke à Octavia, pour qu'elle sortît de la ville à sa place. Caramantel avait failli faire échouer son stratagème en envoyant chercher la jeune femme, mais la mère de Vercingétorix l'avait revêtu des vêtements romains d'Octavia, et ses longs voiles lui avaient permis de se cacher le visage. Le reste s'explique de soi. — Si l'on se demandait pourquoi il n'avait pas fui plutôt, nous rappellerions que la fuite était presque impossible, de la maison pleine de serviteurs, dans une ville où commandait Caramantel, et sous des vêtements aussi remarquables. Si l'on pense qu'il aurait dû poignarder le sénateur dans son char, nous dirons que l'idée lui en vint, mais qu'il fut arrêté par la pensée qu'il était l'oncle de son Patron, de Vercingétorix, du Grand-Brenn des Gaules ! et puis, qu'il était encore trop près de l'enfance pour frapper même un ennemi, à moins qu'il n'y fût obligé pour se défendre, ou pour accomplir un devoir.

LE LIBÉRALISME, LEÇONS DONNÉES A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR MGR BENJAMIN PAQUET, CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ PIE IX, DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE ET PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. — *Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.* — *Rome, imprimerie polyglotte de la S. C. de la Propagande*, 1877.

Comme on le voit, Mgr Benjamin Pâquet vient de faire imprimer à Rome une deuxième édition de son ouvrage intitulé LE LIBÉRALISME, dont la première parut à Québec en 1872.

Tous les amis de la bonne doctrine ne manqueront pas d'applaudir à la pensée du savant théologien, et l'on éprouve un juste sentiment d'orgueil en voyant qu'un ouvrage à la fois si sérieux et si utile a pu, en quelques années, parvenir à sa deuxième édition, dans un pays où on ne lit pas assez les travaux de ce genre, et où l'on dédaigne trop ce qui ne vient pas de l'étranger.

La nouvelle édition est honorée d'un bref du Saint Père et précédée de l'appréciation que la *Civiltà Cattolica* a faite de cet opuscule, lors de son apparition.

Nous tenons à reproduire d'abord le bref du Saint Père.

PIE IX SOUVERAIN PONTIFE

A NOTRE CHER FILS BENJAMIN PAQUET, PRÊTRE DOYEN ET PROFESSEUR ÉMÉRITE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Bien-aimé fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous vous félicitons, cher fils, de ce que, appelé à enseigner la théologie, vous avez pris soin de prémunir d'une manière toute spéciale les jeunes clers contre l'erreur, très répandue aujourd'hui, du libéralisme ; erreur qui, sous le couvert d'une teinte de

---

DILECTO FILIO BENIAMINO PAQUET PRESBYTERO IAM DECANO ET PROFESSORI EMERITO FACULTATIS THEOLOGICÆ IN UNIVERSITATE LAVALLENSI.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gratulamur tibi, Dilecte Fili, quod theologicas traditurus disciplinas, adolescentem Clerum peculiariter munire curaveris adversus errorem, hodie vulgatissimum, liberalismi; qui lenitus catholicoque nomine honestatus sic

modération et du titre de catholique, envahit d'ordinaire les esprits honnêtes et les infecte à leur insu de la peste de principes capables de tout renverser. Imbus de ce poison, ils se croient permis de suivre des opinions que leur nature politique semble mettre en dehors de la sphère du magistère de l'Eglise, peu au courant, selon eux, des besoins de la société civile. Ils imaginent, en conséquence, qu'elle use d'une sévérité injuste en réprouvant des doctrines que réclame le progrès de l'humanité, et qu'il vaudrait mieux montrer une indulgence propre à opérer la conciliation avec les dissidents. En agissant ainsi, ils ne s'aperçoivent nullement que, dans l'appréciation de la doctrine ils préfèrent leur sentiment personnel au jugement de l'Eglise ; qu'ils s'éloignent peu à peu de la soumission due à la chaire de vérité ; que pour cette raison ils envisagent avec un esprit prévenu ses droits et ses divines prérogatives ; qu'ils rompent l'unité ; que non-seulement ils divisent des forces qui devraient être opposées unies aux efforts des ennemis, mais encore qu'ils les tournent les unes contre les autres ; qu'ils se rendent aux désirs des adversaires et leur tendent une main amie ; qu'ils s'efforcent d'incliner vers l'erreur la vérité, inflexible de sa nature ; que par cette conduite ils déplaisent également à Dieu dont ils s'éloignent et à ses ennemis qu'ils ne satisfont pas pleinement, et qui, plus logiques dans leur raisonnement, admettent sans difficulté, défendent et urgent les dernières con-

---

honestos pervadere solet animos, ut iis inopinantibus pestem ingerat principiorum omnia subvertentium. Hoc imbuti veneno, liberum sibi putant eas sequi opiniones, quæ, politica ipsarum indole spectata, alienæ videntur ab Ecclesiæ magisterio, cui minus perspectas esse arbitrantur sæcularis consortii necessitates ; adeoque existimant, ipsam severius, quam par est, illas reprobare doctrinas, quas ipse postulat humanitatis progressus, et satius esse futuram eam adhibere indulgentiam, quæ cum dissidentibus conciliationem adduceret. Hæc autem mente revolventes minime animadvertunt, se in iudicio de doctrina sententiam propriam Ecclesiæ sententiæ præferre ; recedere paulatim ab obsequio debito cathedræ veritatis, eiusque propterea iura, divinasque prærogativas iam animo se minus æquo spectare ; scindere unitatem ; vires, quæ coniunctæ deberent hostibus opponi, non modo disgregare, sed in se invicem convertere ; descendere in adversariorum postulata amicamque iis manum præbere ; conari veritatem, natura sua inflexibilem, inclinare in errorem ; per hæc vero displicere se Deo, a quo secedunt, simulque inimicis eius, quibus non prorsus assentiuntur ; et qui, sapientius ipsis ratiocinantes, extrema consectaria ab ipsis reiecta, utpote sponte fluentia a præmissis, ultro excipiunt, propugnant et urgent. Equidem tempus hactenus Nobis defuit ea legendi, quæ a te tradita olim hac de re discipulis, libello

séquences qui découlent rigoureusement de leurs prémisses, bien que rejetées par eux. A la vérité, jusqu'à présent, Nous n'avons pas eu le temps de lire ce que vous avez autrefois enseigné aux élèves sur cette matière et qui se trouve réuni dans le petit livre que vous Nous avez offert; mais le titre même de ce livre et ce que vous avez dit dans la lettre que vous Nous avez adressée, Nous ont assez montré, qu'en traitant du libéralisme, vous avez choisi un sujet très opportun pour notre temps, qui est si infecté de cette erreur pernicieuse. C'est pourquoi Nous ne pouvons Nous empêcher de louer votre entreprise et de souhaiter le succès à votre travail ; Nous souhaitons que tout ce qui se trouve dans votre enseignement oral ou écrit sur ce sujet et conforme à la doctrine de ce Saint-Siége éloigne un grand nombre des embûches de cette erreur si répandue, ou ramène à de meilleurs sentiments ceux qui s'y sont laissé prendre. Comme gage de ce succès, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons, cher fils, en signe de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, à St-Pierre, le 23 octobre 1876.

De Notre Pontificat l'année trente-unième.

[Signé] PIE PP. IX.

L'auteur fait suivre ce bref de quelques observations remarquables de justesse : " Bien des fois Pie IX a dénoncé le libé-
" ralisme soi-disant catholique et a mis les fidèles en garde
" contre cette erreur séduisante ; mais jamais peut-être ses fu-
" nestes conséquences n'ont été décrites avec plus de soin et
" d'étendue que dans le bref que nous publions plus haut. Nos

---

Nobis oblato collegisti; verum ipse eius titulus et quæ in epistola illi adiecta scripsisti satis Nobis ostenderunt, opportunissimun ætati nostræ, perniciosissimo liberalismi errore tam late infectæ, argumentum te pertractandum suscepisse. Quocirca nequimus non laudare propositum tuum, tuæque non ominari lucubrationi, ut quidquid iuxta huiusce Sanctæ Sedis doctrinan voce scriptoque de hoc themate tradidisti plurimos a vulgatissimi erroris insidiis avertat, aut iis iam irretitos ad saniorem mentem reducat. Huiusce fructus interim auspicem excipe Apostolicam Benedictionem, quam paternæ benevolentiæ Nostræ pignus tibi, Dilecte Fili, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S-Petrum die 23 octobris anno 1876.

Pontificatus Nostri anno tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

" lecteurs ne manqueront pas de méditer cet enseignement du " Pasteur suprême de l'Eglise. Ils y trouveront une lumière " et un remède : lumière qui les empêchera de choir dans l'er- " reur la plus subtile de notre époque, et remède qui guérira " ceux qui se seraient laissé séduire.

"On voudra bien remarquer que le Saint Père dans cette " lettre, comme d'ordinaire dans toutes celles de même nature, " ne fait, pour ce qui nous regarde, que louer notre intention, " déclarer qu'en donnant ces leçons sur le libéralisme, nous " avons fait une chose très opportune. Il souhaite que tout ce " qu'elles contiennent de conforme à la doctrine du Saint-Siége " serve à détourner un grand nombre des embûches de cette " erreur si répandue, et à ramener à de meilleurs sentiments " ceux qui s'y sont laissé prendre.....

"Pour atteindre aussi parfaitement que possible le souhait " exprimé dans la lettre du Saint Père, nous avons revu et cor- " rigé cette nouvelle édition avec le plus grand soin. De plus, " nous avons prié un docteur romain très versé dans ces matiè- " res, de l'examiner et d'y faire toutes les corrections qu'il ju- " gerait convenables."

Ces dernières paroles ne nuiront pas à la haute réputation de savoir de Mgr Pâquet, et le soin qu'il a pris de s'aider des lumières d'un docteur romain, s'il peut inspirer un nouveau motif de confiance à ses lecteurs, n'affaiblira en rien ceux que la science de l'auteur nous fournissait déjà par elle-même.

Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici l'appréciation de la première édition de cet opuscule, faite par la *Civiltà Cattolica*. L'auteur nous apprend lui-même que cet article est dû à la plume du R. P. Cardella, longtemps professeur de théologie dogmatique au Collége Romain et qui était, au moment où il le publia, directeur de la savante Revue italienne.

Cet article du P. Cardella est à la fois une analyse de l'ouvrage et une thèse, qu'on lira avec le plus grand profit.

Le voici :

Leçons données à l'Université Laval par l'abbé Benjamin Paquet, *Docteur en Théologie et Professeur à la Faculté de Théologie.*

"La lecture de ce livre, qui nous arrive du Canada, nous a donné le plaisir qu'on éprouve à entendre un écho fidèle et lointain : plaisir d'autant plus grand que l'écho est plus loin-

tain et plus fidèle. Or, voici que de ce Canada si éloigné, nous vient, dans ces leçons sur le libéralisme, le plus fidèle écho des doctrines romaines ; et tandis que c'est pour nous un sujet de grande satisfaction, c'est aussi en même temps le plus bel et le plus désirable éloge que nous puissions donner à l'illustre professeur et à cette université catholique ; du reste, il le dit lui-même : "Je n'aurai qu'une ambition, qui est et sera toujours celle de l'Université Laval : être l'écho fidèle de la doctrine romaine."

Ces leçons sont les cinq dernières d'un cours de droit naturel et des gens. Elles traitent du libéralisme, et, grâce à l'actualité du sujet, elles ont été écoutées par un auditoire nombreux et choisi, honorées, jusqu'à la fin, de la présence de l'archevêque de Québec, et ensuite réclamées pour la presse par un grand nombre de personnes. L'illustre professeur explique tout d'abord ce mot magique de *liberté*, dont on fait un si grand abus. Après avoir fixé la véritable notion de la liberté, ainsi que son objet, qui ne peut être autre que le bien, il distingue entre la possibilité de faire le mal — possibilité inhérente, non pas à l'essence de la liberté, mais à l'imperfection de l'homme — et le droit de faire le mal, droit qui ne peut exister jamais. Il fait également une distinction entre la liberté fausse, qui est la licence effrénée et l'indépendance de toute loi, et la véritable liberté, sous la loi, qui lui sert de règle, de frein et de bouclier. Après ces notions générales de la liberté, il parle de la liberté politique, sociale et civile, autour de laquelle roulent principalement les erreurs du libéralisme, qui, d'après l'auteur, peut se définir d'une manière générale : le système qui réclame la liberté, soit pour l'individu soit pour le gouvernement, de croire, de propager et de protéger l'erreur comme la vérité, la liberté de faire et d'autoriser le mal comme le bien.

Il extrait les principales maximes du libéralisme de quelques propositions condamnées dans le *Syllabus ;* il les explique et les réfute à la lumière des Actes Pontificaux où elles furent d'abord condamnées ; il foudroie plus spécialement l'indifférentisme, qui, suivant les paroles autorisées de Grégoire XVI et de Pie IX, est la véritable source du libéralisme religieux. Puis il traite de la tolérance, distinguant exactement entre la tolérance religieuse ou dogmatique, qui est toujours impie et absurde, et la tolérance civile, qui peut quelquefois être licite comme un moindre mal ; et, à ce sujet, il fait connaître les devoirs d'un

gouvernement vraiment catholique d'une nation catholique : un tel gouvernement doit protéger la vraie religion, à l'exclusion des faux cultes, suivant que le demande le bien de la nation et des individus, et accorder bien plus qu'une simple protection légale à la vraie Eglise de Jésus-Christ ; il ne peut, si ce n'est lorsque des circonstances impérieuses l'exigent, proclamer la liberté civile des faux cultes ; il ne peut jamais la proclamer comme un bien en soi et comme une perfection de la société civile, mais seulement comme un moindre mal qui peut quelquefois être nécessaire : et ainsi, même un gouvernement catholique pourra l'accorder de fait sans professer les maximes et les principes du libéralisme. Mais les gouvernements, même catholiques, ne sont que trop tombés dans le libéralisme, sous le nom mensonger de progrès civil : faux progrès, auquel il n'y a de remède qu'en revenant sur ses pas, sans s'épouvanter du fantôme du moyen âge, puisque, comme le dit l'auteur, il y a un moyen âge plus enviable que le progrès moderne, et que retourner en arrière, c'est quelquefois véritablement progresser, lorsqu'on revient aux principes immuables de l'ordre religieux, politique et social.

Et, précisément, il traite, dans la cinquième leçon, du progrès, où il distingue avec raison le vrai et le faux progrès, la vraie et la fausse civilisation, et il montre avec combien de raison, pendant que l'Eglise se tient toujours à la tête de la vraie civilisation et du véritable progrès, le Saint Père a déclaré que le Pontife romain ne peut se réconcilier avec le progrès et avec la civilisation à la moderne, en un mot, avec le libéralisme, et en particulier tel qu'il est entendu, en théorie et en pratique, par le gouvernement italien. Ici, l'abbé Pâquet conclut en termes éloquents que toutes les âmes honnêtes doivent professer une reconnaissance profonde à l'immortel Pontife, tant en général pour la condamnation du libéralisme, exprimée dans son encyclique *Quanta cura* et dans le *Syllabus*, qu'en particulier pour ses condamnations solennelles de la politique du Piémont et du libéralisme italien. Oui, tout le monde, dit-il, doit rendre d'éternelles actions de grâces à Pie IX pour avoir défendu si noblement la vraie politique, celle qui ne consent pas à répudier les lois sacrées de la justice, du droit et de la morale. Et, de fait, ajoute-t-il, ces solennelles actions de grâces et cet appui moral des gens honnêtes n'ont pas manqué au Pontife romain, lorsque, dans tout le monde catholique, on a vu de si magnifi-

ques démonstrations pour condamner avec lui la politique piémontaise et approuver la noble attitude du Saint-Siége. Les catholiques du Canada n'ont pas été les derniers à élever la voix, et l'abbé Pâquet rappelle en particulier une démonstration solennelle et une protestation dans l'Université Laval même, pour la sainte cause de Pie IX contre le libéralisme italien (1).

Puis, revenant d'une manière plus générale aux théories et à la doctrine, l'illustre professeur, sur le point de terminer ses leçons, indique, dans un splendide jet d'éloquence, le moyen assuré d'échapper aux théories séduisantes du libéralisme : c'est de suivre les chefs que Dieu lui-même nous a donnés pour guides, à savoir son Vicaire sur la terre et le corps épiscopal, et en particulier chacun son évêque, et les maîtres qui ont le renom de doctrine vraiment catholique et romaine ; telle sera, conclut-il, la règle que suivra toujours la catholique Université Laval.

Que tel soit l'esprit de cette illustre université, ces leçons en font suffisamment foi, mais nous avons beaucoup plus encore. En effet, nous avons reçu en même temps deux livrets de thèses théologiques pour les grades académiques dans l'Université. Ici plus que jamais on voit la doctrine romaine, et l'on entend d'une manière toute spéciale l'écho de l'Université Grégorienne du Collége Romain, établie par les souverains Pontifes pour le bien universel des séminaires des nations catholiques, à Rome, ce qui fait qu'elle se considère à juste titre comme université internationale, et voilà pourquoi les illustres recteurs des colléges étrangers établis à Rome ont fait de solennelles protestations en sa faveur et pour sa défense, contre le gouvernement italien, qui, en portant la main sur le Collége Romain, se trouvait à léser en même temps les droits des nations catholiques. Or, il suffit de lire ces thèses théologiques du lointain Canada, pour s'apercevoir jusqu'où s'étend la voix de l'Université Grégorienne.

Il y a plusieurs années déjà, trois jeunes ecclésiastiques choisis et de grandes espérances, le même illustre professeur Benjamin Pâquet et ses deux autres collègues, Louis Pâquet et Louis-Nazaire Bégin, désignés dès lors pour remplir les chaires de théologie à l'Université Laval, furent envoyés à Rome par l'archevêque de Québec pour y puiser la doctrine et l'esprit

(1) La *Civiltà* ne parle ici que d'une démonstration, mais il y en a eu deux : l'une en 1860, et l'autre en 1871.

romain de l'Université Grégorienne ; et aujourd'hui ces mêmes ecclésiastiques s'en font gloire et honneur dans leur chaire respective. Il ne nous conviendrait peut-être pas, à nous, de dire ces choses à la gloire du Collége Romain, si nous ne savions faire en cela grand plaisir à ces illustres professeurs, auxquels nous souhaitons seulement que leur Université puisse toujours avoir un meilleur sort que celui du Collége Romain dans les circonstances présentes. C'est pour nous une douce consolation, que de voir l'état actuel de prospérité de l'Université Laval, université fondée par charte royale de la reine Victoria, en 1852, et autorisée ensuite par un indult de Pie IX à donner les grades académiques dans la faculté de théologie (1). Nous avons sous les yeux l'annuaire de l'Université pour l'année académique 1871–72, et nous voyons avec grand plaisir combien elle est florissante dans toutes ses branches.

Dans ce même annuaire, nous trouvons un éloge magnifique du regretté Archevêque de Québec, Mgr Baillargeon, qui a si bien mérité de cette Université ; elle peut cependant se consoler de sa perte par l'acquisition qu'elle a faite dans la personne de son digne successeur, Mgr Taschereau, héritier des vertus et du zèle pastoral de Mgr Baillargeon, et comme Archevêque de Québec et comme Visiteur apostolique de l'Université. On peut juger suffisamment jusqu'où s'étend son zèle pour cette institution, par le fait que nous avons cité au commencement de cette revue, à savoir, qu'il a voulu lui-même honorer de sa présence les cinq leçons de l'abbé Pâquet sur le libéralisme, faisant voir, par cela seul, qu'à l'exemple de Mgr Baillargeon, il regarde comme le premier mérite de l'Université Laval celui d'être l'écho fidèle de la doctrine romaine."

Il nous siérait bien mal, à nous, de prendre la parole après l'illustre directeur de la *Civiltà Cattolica*, soit pour juger l'œuvre que nous avons sous les yeux, soit pour en faire une analyse plus étendue que celle qu'on vient de lire.

Du reste, nos lecteurs préfèreront parcourir l'ouvrage même.

Ils y trouveront, avec la réfutation du libéralisme, celle du tolérantisme, du latitudinarisme, et de l'indifférentisme, la plaie la plus hideuse de la société moderne, comme s'e xprime l'auteur

(1) Le 15 mai 1876, le souverain Pontife glorieusement régnant, Pie IX, a donné à l'Université Laval son complément, en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les prlviléges les plus étendus.

Le savant théologien ne distingue pas expressément les trois libéralismes : le libéralisme absolu, qui prêche la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, le libéralisme modéré qui attribue à l'Etat l'indépendance à l'égard de l'Eglise, et le libéralisme dit catholique, qui sépare, sinon en principe, du moins pratiquement, ces deux sociétés. Cependant, il est facile de voir, pour peu qu'on y fasse attention, que, d'une manière absolue, il les repousse également tous les trois.

Dans sa deuxième leçon, Mgr Pâquet fait l'histoire abrégée de quatre propositions du *Syllabus* qui se rapportent au libéralisme moderne, en les rapprochant des documents pontificaux antérieurs auxquels elles sont en effet étroitement unies. C'est là une heureuse pensée, qui ajoute à ses raisonnements une nouvelle lumière. On aurait tort cependant d'en conclure que Mgr Pâquet ne donne au *Syllabus* d'autre valeur que celle des documents pontificaux qui l'ont précédé. Non, quoi qu'en aient pensé certains théologiens et certains apologistes, le *Syllabus* a une valeur indépendante, absolue, obligatoire ; il a une autorité doctrinale : c'est, en lui-même, une définition *ex Cathedra*. Ce qu'il ajoute aux condamnations antérieures vaut de soi et ce qu'il répète a sa valeur, tout comme s'il n'y avait das d'autre document pontifical qui contînt la même chose.

On sait également que si les Lettres pontificales expliquent le *Syllabus*, le *Syllabus*, à son tour, explique les Lettres pontificales, et qu'entre ces deux propositions, comme on l'a souvent dit déjà, c'est la seconde, sauf quelques exceptions, qui est la plus rigoureusement vraie. Nous interprétons dans ce sens la phrase qui se lit au commencement de la cinquième leçon — pp. 82 de la 1ère édition, et 155 de la deuxième — : " L'apparition en 1864, de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* a suscité de la part des ennemis de l'Eglise une clameur générale, dont les échos ne sont pas encore complétement expirés. Cependant il est assez curieux de remarquer que, sur les quatre-vingts propositions condammées, il n'en est pas une qui soit nouvelle et qui n'ait été proscrite et flétrie dans des documents apostoliques antérieurs ; de sorte que vraisemblablement cette explosion subite et universelle ne s'explique que par un mot d'ordre reçu, et un signal donné." Selon nous, cette explosion s'explique facilement par cela que le *Syllabus* fut une promulgation nouvelle, plus universelle, plus efficace, plus lumineuse, qui a, de fait, révélé des condamnations éparses, oubliées, et inter-

prêté plusieurs documents dont le sens était jusque là resté obscur ou douteux. Il a produit la lumière : c'est ce qui a offusqué les yeux des ennemis de la vérité et excité les clameurs

Par exemple, prenons l'allocution *Nemo vestrum*. Elle dit : " Vous savez, vénérables Frères, comment, dans cette conven " tion, parmi toutes les décisions relatives aux intérêts de la " religion catholique, nous avons surtout établi que cette reli " gion sainte, continuant, à l'exclusion de toute autre, a être la " seule religion de la nation espagnole, serait maintenue comme " auparavant dans tout le royaume des Espagnes, avec tous les " droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir d'après la " loi de Dieu et les lois canoniques."

Que fait maintenant le *Syllabus* ? Dans son paragraphe X, il condamne, non pas seulement la conduite du gouvernement espagnol, déjà réprouvée dans l'allocution *Nemo vestrum* mais le principe, la doctrine même que ce gouvernement mettait en pratique, et il proclame la vérité d'une manière plus absolue, plus abstraite, en qualifiant erreur la proposition suivante : " A notre époque, il n'est plus expédient que la reli " gion catholique soit considérée comme l'unique religion " d'Etat, à l'exclusion de toutes les autres."

Voilà l'ordre social. Toute organisation qui s'en éloigne ne saurait jamais être qu'accidentelle, relative ; elle ne pourra devenir légitime qu'en fait, à titre de moindre mal. Assurément, ici, le *Syllabus* ajoute au document original. Aussi Mgr Pâquet a-t-il eu soin, tout en faisant l'histoire des quatre propositions condamnées, de les prendre dans le *Syllabus* même, sans vouloir les amoindrir ou en atténuer la portée par la comparaison.

Nous ne connaissons guère d'étude plus agréable et plus utile que celle de comparer l'une à l'autre deux éditions d'un même ouvrage qui a été revu par l'auteur lui-même, corrigé et augmenté. Par là, on assiste au travail de la pensée : chaque changement vous intéresse, chaque perfectionnement vous frappe. A la lumière du contraste, tout apparaît mieux en saillie, les défauts comme les mérites ; ils se détachent plus vivement, et vous profitez en quelques heures du travail qui a coûté bien des veilles à l'écrivain.

Nous l'avons faite, cette étude, pour notre profit personnel, sur les deux éditions du livre de Mgr Pâquet.

La deuxième, il est vrai, ne diffère pas, quand au fond, de la première : ça et là, quelques expressions modifiées, certaines

phrases retouchées et devenues plus claires, peut-être aussi d'une exactitude plus rigoureuse. Cependant, sur plusieurs points, l'auteur a donné à sa pensée d'heureux développements et complété l'exposé de la doctrine.

Citons quelques exemples.

A la page 30 de la première édition, envisageant la liberté de conscience de deux manières, il posait les questions suivantes : 1° Peut-on forcer quelqu'un à croire ou à ne pas croire ? 2° L'homme est-il libre de croire ou de ne pas croire ?

Il y répondait, mais trop brièvement peut-être pour être bien compris.

Aussi n'a-t-il pas manqué de corriger ce défaut dans la seconde, en faisant plusieurs distinctions importantes.

Il dit : " La première question est complexe, et pour ne pas " nous exposer au péril de nous tromper dans une matière aussi " grave que délicate, nous allons distinguer avec soin les diffé- " rentes significations que l'on peut y attacher.

" On peut tout d'abord demander si l'homme est à même " d'agir physiquement sur la volonté d'un autre, de manière à " le forcer à faire un acte de foi intérieur ou à s'en abstenir. " Ainsi posée, la question est facile à résoudre et nous y répon- " dons négativement. La violence et la contrainte ne sauraient " atteindre directement la volonté, bien qu'elles soient de na- " ture à pouvoir l'influencer indirectement par leur action sur " ses manifestations extérieures. " En effet, dit le célèbre jésuite " Muzzarelli, la foi interne est un assentiment de l'intelligence " aux choses révélées de Dieu, commandé par une volonté " libre, laquelle est déterminée à ce commandement par la grâce " divine, qui l'excite et la soutient. Si la volonté était con- " trainte à cet acte, elle n'aurait aucun mérite, et un vrai " croyant n'aurait pas une condition meilleure que celle de " l'aveugle infidèle. L'Eglise ne contraint pas la volonté à cet " acte intérieur par la sévérité des menaces temporelles, et la " raison en est bien claire, c'est qu'elle n'a pas le droit d'ôter à " l'homme le libre arbitre."

" On peut demander, en second lieu, s'il est permis d'employer " la contrainte pour extorquer à quelqu'un une profession de " foi extérieure ou l'abstention de cette profession. Il est évi- " dent qu'il ne saurait être question ici de savoir si l'homme " peut contraindre licitement un autre à faire un acte d'apostasie,

" c'est-à-dire de renier une vérité certainement contenue dans le " dépôt de la révélation. Ces actes de tyrannie sont suffisam- " ment flétris par toute conscience chrétienne sans que nous " ayons besoin de nous y arrêter.

" La question se pose donc au point de vue de l'Eglise catho- " lique, la seule véritable, la seule dont l'autorité soit d'origine " divine. L'Eglise peut-elle licitement exercer la contrainte sur " la foi des individus ou des nations? Faisons ici une distinc- " tion importante. Ou bien il s'agit d'user de contrainte envers " les infidèles pour les forcer directement à embrasser la foi vé- " ritable, ou bien il s'agit, au milieu d'une nation chrétienne " déjà, de sauvegarder les intérêts de la foi, en usant de la con- " trainte pour forcer des hérétiques ou des apostats à renoncer " à leur hérésie ou a revenir à la foi véritable. Comme on le " voit, un abîme sépare ces deux questions.

" Répondons d'abord à la première, qui regarde les infidèles- " L'Eglise non-seulement n'use point de contrainte directe pour " convertir les infidèles à la foi véritable, mais elle a constam- " ment défendu et défend encore d'en user. Rien de plus " formel à cet égard que les dispositions du droit ecclésiastique. " Le quatrième concile de Tolède, dans son 55e canon, rap- " porté dans le décret de Gratien (1), défend expressément " d'user de violence pour procurer la conversion des Juifs. " Cette défense est renouvelée dans les décrétales de Grégoire " IX. Aucune disposition contraire n'est venue depuis infir- " mer ces prescriptions, et elles doivent être considérées encore " aujourd'hui comme étant en pleine vigueur. Ce que nous " disons des Juifs est étendu par le droit canon aux autres in " fidèles.

" Les raisons ne manquent pas pour justifier cette législation.

" La foi est un assentiment raisonnable de l'âme dans l'exer- " cice de sa liberté. Si une puissance quelconque pouvait con- " traindre la volonté, et la forcer à croire, on n'aurait qu'une " foi indigne de l'homme et injurieuse à Dieu. En effet, cette " foi ne prendrait pas son point d'appui dans l'intelligence et la " volonté du converti, mais dans la violence employée à son " égard ; ce ne serait pas sur son propre domaine que s'élève- " rait l'édifice de sa foi, mais sur la propriété et le domaine d'un " autre.

---

(1) 1ère partie, distinction 45, can. V.

" Une seconde considération nous amènera en présence de la " même conclusion. L'autorité qui pourrait prétendre jouir du " droit de contrainte à l'égard des infidèles, serait ou le souve- " rain temporel ou le Pontife romain. Or, le prince, comme " tel, n'a aucun droit de contrainte pour les choses de l'ordre " spirituel. Si ce droit existe, il appartient conséquemment " tout entier au souverain Pontife. Mais, suivant la parole de " S. Paul, l'Eglise ne juge pas de ceux qui lui sont étrangers, " I Corinth. V. v. 12. Donc ce pouvoir n'appartient pas non plus " au souverain Pontife."

L'auteur confirme cette doctrine par l'enseignement des Pères et des théologiens, en particulier de S. Thomas et de Suarez ; puis, après avoir montré ces conquérants pacifiques que nous appelons missionnaires, il revient en peu de mots sur la proposition établie, pour ajouter quelques éclaircissements précieux, qu'il donne en ces termes :

" Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la contrainte dont le " but direct serait la conversion des infidèles ; on voudra bien " remarquer que nous n'avons point touché le droit indirect " en vertu duquel l'Eglise pourrait, par la concession de cer- " tains avantages temporels, attirer les infidèles au baptême, " ou les forcer à se laisser éclairer sur leurs erreurs par des " prédications spéciales [Constit. 92 de Grég. XIII], ou enfin " même les châtier, s'ils venaient à violer les droits divinement " conférés à l'Eglise..."

Passant maintenant au pouvoir de l'Eglise à l'égard des hérétiques, des apostats, des schismatiques, l'auteur dit : " L'Eglise, " à l'égard des hérétiques et des apostats, a toujours le droit et " souvent même le devoir, lorsque les moyens de persuasion " ne suffisent pas pour les ramener à la vérité, d'employer la " contrainte physique et les peines corporelles, soit pour les " corriger, soit pour préserver les fidéles de la contagion de " l'erreur. Que l'on veuille bien peser les considérations sui- " vantes."

Ces considérations, qui occupent cinq ou six pages, nous n'avons point d'espace pour les reproduire en entier, et une simple analyse en diminuerait trop la valeur. Elles se terminent par un retour au *Syllabus* — prop. 19, 23, 24 — que Mgr Pâquet ne craint pas d'appeler " le document capital du siècle."

Ici encore, l'auteur a soin de distinguer entre le droit et

l'usage du droit. " Voilà, dit-il, pour le droit en lui même. " Quant à l'usage de ce droit, c'est à l'Eglise et surtout à son " chef à le diriger selon les règles de la prudence, et les souve- " verains Pontifes n'y ont jamais manqué."

En traitant la seconde question, à savoir : l'homme a-t il le droit, ou la liberté de croire ou de ne pas croire, d'embrasser le culte qui lui sourira davantage, ou de n'avoir aucune religion, l'auteur répète dans la deuxième édition une proposition, ou plutôt une expression, qui se trouvait dans la première. La voici : " Une fois que la raison a constaté d'une manière cer- " taine le *fait* de la révélation divine par des preuves extrin- " sèques, elle n'a plus le droit, ni par conséquent la liberté de " citer à son tribunal la vérité et la justice des enseignements " et des préceptes du maître suprême."

Sans doute, dans la pensée de l'auteur, cette proposition est vraie. Cependant, il faudrait bien se garder de donner ici à l'expression " preuves *extrinsèques* " un sens qu'elle ne doit pas avoir. Il est bien vrai, si l'on remonte au premier acte de foi proprement dit, qu'il ne suffit pas, pour croire, de connaître l'infinie véracité de Dieu, mais qu'il faut connaître aussi la véracité de Dieu *comme révélant* quelque vérité, ou l'existence de la révélation. Evidemment, on ne peut pas admettre une vérité sur le témoignage divin, si on ne connaît pas l'existence de ce témoignage. Mais est-ce par des preuves *extrinsèques*, que le fait de la révélation nous est primitivement connu ? Si par cette expression on entend des preuves extrinsèques au fait même de la révélation ou à la révélation divine, par exemple le témoignage, voire même le témoignage de Dieu, on se trompe grandement. L'existence de la révélation, ou la divinité de la révélation ne repose pas finalement sur quelque chose d'extrinsèque à elle-même, voire même sur le témoignage divin. Ce n'est pas parce que Dieu viendrait dire qu'il a révélé telle vérité, que nous devrions, primitivement, admettre ce fait. Non, l'existence de la révélation se connaît par elle-même, par sa raison intrinsèque ; elle brille de sa propre lumière. La parole de Dieu se présente avec ses caractères propres, qui en trahissent la divinité, caractères surnaturels, qui ne peuvent appartenir en effet qu'à la parole de Dieu.

Au moyen de ces caractères, la parole de Dieu apparaît, non pas comme *évidemment*, mais comme *certainement* divine, aux yeux des hommes.

Ainsi proposée, elle ne détermine pas nécessairement l'assentiment de l'intelligence; mais l'éclat dont elle est revêtue suffit pour que la volonté, mue et fortifiée par la grâce, commande l'assentiment de l'intelligence, et que l'intelligence elle-même, également aidée de la grâce, adhère à cette première vérité : c'est Dieu qui a parlé, ou, ce qui est la même chose, au fait divin de la révélation.

Cette adhésion est-elle un assentiment purement philosophique? — Non, c'est une adhésion surnaturelle.

C'est un assentiment immédiat.

Il ne repose pas sur un motif extrinsèque au *fait* même de la révélation divine.

Il y aurait progression à l'infini, par conséquent impossibilité de jamais croire, si la divinité de la révélation n'était primitivement saisissable par elle-même, ou si elle reposait sur le témoignage formel de Dieu ou sur celui de l'homme.

Cet assentiment n'est pas encore l'acte de foi proprement dit ou formel, bien qu'il soit surnaturel, inspiré par la grâce, libre, pieux. Pourquoi? — Parce qu'il est immédiat, et qu'ici l'on admet l'existence de la révélation, non pas parce que Dieu a dit que cette révélation est la sienne, mais parce que la parole de Dieu s'est fait connaître par elle-même.

Il entrera dans l'acte de foi proprement dit, comme son principe et son fondement : c'est par lui et à cause de lui que l'on croira d'une manière proprement dite.

Mais comment la parole de Dieu peut-elle être connue par elle-même? — C'est que la parole de Dieu est complexe. Elle n'est pas simplement un mot, elle est une chose : une parole *formelle* et *réelle*, comme s'exprime la théologie. Dieu parle au moyen des mots qui expriment une vérité, mais en même temps par les faits — *facta scilicet divina* — qui démontrent la divinité de sa parole. On ne peut ici séparer ces deux choses. Elles constituent ce que saint Augustin appelle avec tant de sens "l'éloquence divine." C'est cette révélation qui brille d'une lumière propre, lumière extérieure, il est vrai, mais qui n'emprunte rien au

témoignage ou aux preuves extrinsèques à la révélation elle-même [1].

Nous parlons ici, encore une fois, du premier acte de foi

Ces deux vérités, nous dira-t-on — l'autorité de Dieu et la divinité de la révélation, qui brillent d'elles-mêmes au sommet de la foi — sont donc connues et non pas crues ? — Nous répondons qu'il faut distinguer : comme motif de la foi, au moins dans le premier acte, elles sont *connues* et non pas crues sur témoignage : elles se manifestent d'elles-mêmes ; mais, sous un autre rapport, elles sont aussi *crues*, car Dieu les a révélées. De là un double assentiment surnaturel à un même objet, mais considéré sous deux rapports. Je connais d'abord l'autorité de Dieu et le fait de la révélation divine en eux-mêmes, en vertu de leur manifestation intrinsèque ; puis, par un autre acte, qui sera à proprement parler un acte de foi, j'adhèrerai à ces deux vérités sur le témoignage de Dieu, ou parce que Dieu les a révélées. Elles sont donc, d'un côté, le principe, le fondement visible de la foi proprement dite, et, de l'autre, deux vérités de foi ou qu'il faut croire.

Mais revenons au livre de Mgr Pâquet.

On voit, en le lisant attentivement, que l'auteur a développé certains autres points, soit en parlant lui-même, soit en faisant d'heureux extraits. C'est ainsi qu'à la page 114, il emprunte au P. Perrone une réponse sur la distinction des deux intolérances, religieuse et civile.

De même, page 150, en parlant des rapports de l'Eglise et de l'Etat, il donne comme condition de l'ordre : " la subordination " civile à l'autorité religieuse, de l'empire au sacerdoce. Le " respect des droits mutuels ne saurait à lui seul être l'expres- " sion de l'égalité complète entre les deux sociétés, et impliqué- " rait même la séparation de l'Eglise et de l'Etat, doctrine con- " damnée dans la 55e proposition du *Syllabus*. " Une pareille " égalité, dit le savant Pallottini dans son bel ouvrage du

(1) C'est pourquoi nous croyons qu'au lieu de preuves "extrinsèques," il faudrait plutôt dire preuves "extérieures," par opposition à l'illumination intérieure ou à la prétendue inspiration privée que le protestantisme invoque pour discerner les vraies ou les fausses écritures, et conformément à ces paroles de la constitution *Dei Filius : Voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis* EXTERNA *iungi revelationnis argumenta.* Cette expression "extrinsèque," que nous avons pourtant retrouvée dans les *Etudes* des PP. Jésuites (livraison de juin 1876), nous paraît fautive ou, du moins, ambiguë et sujette à une interprétation erronée, quand il s'agit du *fait* de la révélation dévine.

" sacerdoce et de l'empire (vol. II. chap. II. art. I.), est manifes-
" tement erronée. L'empire est subordonné au sacerdoce et il
" ne suffit point d'admettre entre eux des relations de pure
" coordination. L'essence des choses, le fait et la nécessité
" universelle de toute société humaine, l'institution positive du
" Rédempteur, l'origine, la nature et la fin de chacune des deux
" sociétés, le témoignage formel des Pères, le démontrent sura-
" bondamment."..... .....

Pour donner place à ces développements, l'auteur a retranché ou abrégé, dans la présente édition, certaines citations qui ne rendaient pas bien sa pensée, ni l'esprit général de son livre.

C'est une amélioration sur la première.

La nouvelle édition est enrichie de plusieurs notes précieuses, empruntées aux Pères du 5e concile de Québec, au P. Perrone, à Mgr de Angelis. Ce dernier, parlant de l'Eglise et de l'Etat, nous montre, dans ce language clair que nous connaissons, ces deux autorités *suprêmes en leur genre*, dont l'une n'a pas le droit de supplanter l'autre, et pourtant *subordonnées*, non coordonnées, c'est-à-dire que si l'autorité ecclésiastique ne peut s'ingérer dans l'administration civile, cependant, vu l'excellence de sa fin sur celle de la société civile, par rapport à l'individu qui appartient à l'une et à l'autre société, l'ordre même des choses exige que la société civile soit subordonnée à la société ecclésiastique. Or cette subordination, qui ne gêne pas l'indépendance ou la libre action de l'Etat dans sa sphère, comprend deux choses : non-opposition et faveur. Par la première, les moyens que l'Etat met en œuvre n'entravent pas l'action de l'Eglise ; par la seconde, qui dépend, dans une certaine mesure, du temps, des lieux, des personnes, l'Etat ne se contente pas de n'offrir à l'Eglise aucune opposition, il use de moyens propres à lui rendre plus facile l'obtention de sa fin.

Une loi hostile à la fin que l'Eglise veut obtenir n'est pas une loi, puisqu'il lui manque la première de ses qualités, qui est d'être raisonnable. Aussi, Pie IX a-t-il condamné cette proposition : " In conflictu legum utriusque potestatis, ius civile prævalet." *Syllab.*, 42. C'est le contraire qui est vrai.

Nous avons analysé cette note uniquement comme exemple de plusieurs autres qui donnent au livre de Mgr Pâquet, déjà si remarquable, un surcroît de valeur.

L'abbé T. A. Chandonnet.

LA MAISON DU BON PASTEUR

CONFÉRENCE DONNÉE PAR

SON EXCELLENCE MGR CONROY

A OTTAWA

LE 25 NOVEMBRE 1877 (1)

" Et voilà qu'une femme de la ville, qui était pécheresse, ayant su qu'il était à table dans la maison du pharisien, apporta un vase d'albâtre plein de parfums.

" Et, se tenant derrière lui, à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, et elle les essuyait avec ses cheveux, et les baisait et les oignait de parfums.

" Ce que voyant le pharisien qui l'avait invité, il dit en lui-même : Si celui-là était prophète, il saurait certainement qui, et de quel caractère est la femme qui le touche ; il saurait que c'est une pécheresse.....

.....

" Et Jésus s'étant tourné vers la femme, dit à Simon : Voyez-vous cette femme ?.. Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé .. et il dit à cette femme : Vos péchés vous sont remis.. Votre foi vous a sauvée — allez en paix.

S. Luc, chap. VII, 37-50.

Je suis venu ici, mes chers Frères, faire appel à votre charité, en faveur des créatures de Dieu les plus malheureuses qu'il y ait sur cette terre — les femmes pécheresses, mais repentantes. Et n'eussé-je d'autres arguments à faire valoir pour elles que celui-ci : elles sont dans la plus grande des infortunes ; elles sont des créatures de Dieu comme nous ; comme nous elles dépendent de sa providence miséricordieuse, pourriez-vous rester sourds à cet appel ? Le spectacle d'un cœur torturé par la souffrance, sous l'œil d'un Dieu de miséricorde, peut bien porter

---

(1) L'hon. M. Chauveau a bien voulu traduire, pour la *Revue de Montréal*, cette conférence, que tout le monde admirera avec nous.

les hommes de peu de foi à blasphémer soit la bonté, soit la puissance, soit la sagesse de ce Dieu ; le chrétien n'y voit qu'une invitation divine à la charité humaine. Le chrétien sait bien qu'à l'origine des choses, la souffrance ne faisait point partie du plan divin, mais qu'elle y figure plutôt comme un trait ajouté par la malice humaine, et qui vient souiller l'œuvre divine dans ce qu'elle a de plus beau et de plus touchant. Il sait aussi que le Créateur n'a pas vu avec indifférence l'atteinte portée à son œuvre, ni les souffrances que l'homme égaré s'était préparées à lui-même, mais qu'au contraire, il s'est donné la tâche de réparer les maux dont il eût voulu que la création fût à jamais exempte. L'Etre suprême a voulu être lui-même le consolateur de ses créatures dans leurs afflictions, et tandis qu'il se proclame le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, il aime aussi à s'appeler le Père des pauvres, le Protecteur de la veuve, le Vengeur des larmes de l'orphelin qu'on opprime.

Maintenant, par quelles voies la providence de Dieu rachète-t-elle la parole qu'elle s'est donnée à elle-même ? Comment remplit-elle envers le malheureux l'œuvre de grâce qu'elle s'est prescrite à elle-même ?

Je sais bien que Dieu peut commander au ciel de faire pleuvoir sur le pauvre la nourriture dont il a besoin, comme autrefois la manne sur les Israélites dans le désert ; je sais bien qu'il peut ordonner aux oiseaux de l'air d'apporter à la veuve sa pitance, comme autrefois les corbeaux portaient du pain aux prophètes dans leurs cavernes ; je sais bien qu'il peut commander aux épis de sortir de terre au simple contact de la main de l'orphelin, ou de s'élancer du sol que ses pas viennent de fouler.

Mais avoir sans cesse recours à de tels moyens, ce serait substituer la Providence extraordinaire à la Providence ordinaire, détruire le règne de l'ordre dans la nature, et faire une règle du merveilleux, qui doit être l'exception.

Si donc, d'un côté, il a promis de donner à ses créatures le nécessaire en toute saison, et si, de l'autre côté, il ne veut point d'habitude violer les règles de la nature pour faire ce qu'il a promis, n'est-il pas évident qu'il a mis les pauvres à la charge de ceux chez qui surabondent tous les biens de la vie ? N'importe entre quelles mains peuvent se trouver ces biens, n'importe à qui Dieu peut les avoir d'abord départis, ils ne peuvent être possédés qu'avec la redevance sublime de la part que Dieu destine aux malheureux. Et lorsque les cris de ces pauvres aban-

données, de ces pauvres affamées, de ces parias sans foyer et sans refuge au nom desquelles je m'adresse à vous aujourd'hui, lorsque leurs cris de détresse s'élèvent vers Dieu, Dieu lui-même les renvoie à ceux que, selon les paroles de l'apôtre, il a faits les maîtres de la substance de la terre, de ces dons et de ces richesses qu'elle produit pour la vie de l'homme. Aujourd'hui, par ma bouche, il vous renvoie la supplique de ces femmes déchues qui, de l'abîme de malheur où elles sont tombées, ont élevé la voix vers lui, et lui-même il vous demande le secours sans lequel elles périront corps et âmes.

Combien de gens dépensent de brillantes fortunes pour entourer de luxe la dégradation de ces créatures fragiles : sera-t-il dit que lorsque ces Aspasies nageront dans les délices humaines, la Madeleine de Jésus-Christ périra de faim, surtout lorsqu'en retour de vos aumônes Dieu vous offre les plus inestimables bénédictions ?

Trop souvent nous oublions que dans ce monde l'œuvre de Dieu, les choses temporelles et les choses spirituelles s'ajustent les unes aux autres et servent à une fin commune dans l'harmonie divine. L'ordre de la grâce ne se meut pas à une incommensurable distance de celui des sens, comme l'orbite d'une planète plus éloignée du centre et qui renfermerait dans son évolution celui d'une planète inférieure, sans aucune intersection et sans aucun contact. Au contraire, Dieu a voulu que les choses du monde matériel fussent les véhicules des choses spirituelles.

C'est ainsi que la parole de l'homme frappant l'oreille de son semblable, fait pénétrer dans son cœur la foi sans laquelle il ne saurait plaire à Dieu. La matière qui est le signe sensible de chaque sacrement, est la forme même que la grâce sacramentelle revêt et par laquelle elle pénètre jusqu'à l'âme. Et il en est ainsi d'une manière très remarquable dans l'aumône. Le fait matériel de l'aumône, conforme aux lois de la charité, a pour effet non-seulement de plaire à Dieu comme tout autre acte de vertu, mais il attire en retour sur l'homme charitable des bienfaits spirituels d'une valeur souveraine. Ses promesses sur ce point sont tellement explicites, il a établi une telle corrélation entre nos actes de charité et l'effusion de ses dons surnaturels, que l'on dirait presque que ces derniers sont achetés par les premiers. " L'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui lave les péchés, et fait trouver la miséricorde et la vie éternelle." (Tobie, XII, v. 9).

C'est pourquoi, mes Frères, je vous dirai avec un Père de l'Eglise : *Da panem, accipe paradisum* : Donnez à ces malheureuses un morceau de pain, acceptez en retour le royaume des cieux !

Et ce morceau de pain, mes Frères, vous ne pourriez point le leur refuser, même si leur sort les plaçait au rang des autres déshérités de ce monde, sans asile et sans protection. Mais il n'en est pas ainsi, le sort de la femme déchue et repentante est rempli d'une amertume qui lui est propre. La misère de ces autres déshérités consiste surtout à songer qu'ils sont vraiment sans asile ; sa douleur la plus poignante, à elle, c'est de songer qu'elle a vraiment une demeure. Et d'abord, le souvenir de la maison paternelle où s'écoulaient ses jours d'innocence et de bonheur hante, pour bien dire, son esprit. Elle s'en va désolée, par les chemins, en butte aux assauts de l'impitoyable tempête, et de temps à autre, apparaît devant elle, comme un mirage, la chaumière où s'écoulèrent les paisibles années de son enfance. Elle se tient en esprit sur le seuil paternel, qu'elle n'a pu oublier, et contemple ceux que, dans sa plus grande infamie, elle n'a jamais cessé d'aimer. Elle revoit le père dont elle a souillé les cheveux blancs, la mère dont le cœur est mort à la joie par l'opprobre de sa fille, les frères et les sœurs qui partagèrent les jeux de son enfance, et qui aujourd'hui se détournent avec terreur, si par fois ils entendent prononcer son nom. Elle voit sa place vide au foyer, et son cœur, pris d'un élan irrésistible, s'élance vers la vieille demeure ; elle s'écrie avec Job dans sa douleur : " Qui me donnera de revoir ces années, ces premiers jours où le Seigneur me couvrait de ses ailes, lorsque son flambeau brillait sur ma tête et que sa lumière me guidait dans les ténèbres ? Qui me rendra ces jours de ma jeunesse quand le Seigneur habitait en secret sous ma tente ?" (Job, XXIX, 1, 4).

Mais, prompte comme l'éclair, sa conscience lui dit que cette place ne la reverra jamais ; qu'entre elle et la demeure de l'innocence, son péché a creusé un abîme qu'elle ne pourra jamais, jamais combler ; que ce petit paradis est fermé pour elle tout aussi sûrement que s'il était, comme l'Eden, gardé par un ange à l'épée flamboyante. Donc, avec un cri de violent désespoir, elle reprend sa course dans la nuit, sans demeure au seuil même de ce qui fut sa demeure. Repoussée de l'asile de l'innocence, elle se retrouve à la porte d'une autre maison, la maison

du vice. Elle se meurt de misère, et elle sait trop bien que là elle trouvera et le logement, et le vêtement, et la nourriture, et la chaleur, et la lumière ; elle sait trop bien que là des compagnes sans pudeur, des fêtes joyeuses, et l'enivrement du vice, l'attendent à la fois. Oh ! puisse Dieu secourir la pauvre et fragile créature, debout encore, mais oscillant entre les séductions du péché et les horreurs de la faim ! En de telles épreuves, les plus robustes vertus s'effacent comme une cendre légère, et pour protéger leur faiblesse dans de pareilles luttes, les hommes les meilleurs et les plus saints répètent sans cesse : Seigneur ! Seigneur, ne nous induisez point en tentation !

Si les cèdres du Liban sont tombés au souffle de la tempête, comment le roseau déjà brisé résistera-t-il ? Ce n'est que d'hier que la femme déchue a commencé à se repentir ; ses résolutions sont à peine formées dans son cœur ; le levain du péché fermente encore dans son âme : elle n'a pas encore retrouvé la force dans les bras du bon Pasteur. Et, cependant, dans les courts intervalles de la lutte, elle entend sa voix qui l'appelle ; elle tourne courageusement le dos au repaire du vice, bien décidée à suivre son Sauveur, quelque rude que soit le sentier, quelque pénible que soit la marche qui devra l'amener à ses pieds. Elle se précipite loin de ce toit maudit ; elle se roidit de toutes ses forces pour le combat qu'elle doit livrer contre la faim ; elle se prépare à gagner une bouchée de pain en travaillant comme les déshérités seuls peuvent travailler. Elle cherche déjà un nouvel asile, celui que peut procurer un honnête labeur.

Lorsque Adam pécha, pour châtier sa révolte, Dieu le condamna à gagner son pain à la sueur de son front. Dans quel abîme de misère est-elle tombée, celle qui en est réduite à chercher partout et à tout hasard, comme un bienfait, comme une faveur, ce qui fut le juste châtiment d'Adam ! Ah ! à le chercher, mais non pas à le trouver !

A l'heure de sa colère, Dieu mit une marque sur le front de Caïn, mais c'était encore un gage de sa miséricorde : c'était pour que celui qui rencontrerait l'affreux fraticide s'éloignât de lui avec horreur sans oser le mettre à mort. Elle aussi, elle ne découvre que trop vite qu'elle porte une marque affreuse ; mais une marque qui n'est pas un effet de la miséricorde divine ! Son péché lui a infligé un stigmate si repoussant, que de le voir seulement tarit toutes les sources de la pitié humaine. “ Bien certainement, disait le pharisien en voyant Madeleine

aux pieds du Christ, bien certainement, si cet homme était un prophète, il saurait quelle est la femme qui ose le toucher, car c'est une pécheresse."

Dans notre société moderne, avec l'organisation qui y préside, il n'est point nécessaire d'être prophète pour deviner ce qu'est la malheureuse créature qui vient en tremblant, sans recommandation, sans une bonne parole de protection, solliciter le plus humble travail. Et du moment que l'on devine qui elle est, et d'où elle vient, toutes les portes se ferment devant elle. Tout ce qu'elle touche est réputé impur. Il ne faut rien moins qu'une charité divine, je ne dis pas pour la consoler et la protéger, comme Jésus protégea et consola Madeleine, mais seulement pour souffrir qu'elle se glisse sous un toit honnête.

Ainsi repoussée des lieux où l'on travaille, hésitant encore, grâce à Dieu, à retourner dans le repaire du vice, éloignée pour toujours de ce qui fut autrefois la demeure de son innocence, où cette pauvre créature, ainsi pourchassée, ira-t-elle reposer sa tête meurtrie par la fatigue ? Est-il étonnant, mes Frères, qu'au moment où la société la met pour ainsi dire hors la loi, une affreuse pensée surgisse dans son esprit, celle de chercher une autre demeure, là où elle peut au moins entrer à volonté, où tant de ses malheureuses compagnes ont trouvé pour toujours le repos, la demeure du désespoir au fond de l'abîme, dans le lit du fleuve aux eaux sombres, profondes et retentissantes ? — Vous pouvez trembler à bon droit, lorsque vous la voyez penchée sur la rive, pesant pour bien dire dans le creux de sa main la douloureuse alternative de la vie et de la mort, et se demandant si de ces deux coupes affreuses la dernière n'est pas après tout la moins amère. Notre sentiment des choses est encore trop obtus pour concevoir, notre langage est encore trop imparfait pour décrire l'angoisse de l'âme qui se voit par sa faute abandonnée de Dieu et des hommes. Il suffit de dire que ce fut là la dernière goutte du calice d'amertume que notre Sauveur dans sa passion voulut boire jusqu'à la lie.

Il est venu, non pas seulement pour nous racheter, mais encore pour nous consoler ; c'est pourquoi il a voulu prendre sur lui toutes les tortures du corps et de l'âme que les générations successives devaient souffrir, de manière que pas un seul être humain n'eût jamais à subir une angoisse qui n'eût pas été d'avance sanctifiée et abritée dans le sein de l'Homme-Dieu.

Et dans le cortége des épouvantes qui traversèrent son âme, la plus terrible de toutes s'avança la dernière. Et cette dernière épouvante, ce fut celle qu'il ressentit sur la croix lorsqu'il vit que les péchés du monde pesaient de tout leur poids sur ses épaules innocentes, et que, pour s'être substitué à nous tous, il était devenu un objet d'horreur pour son Père céleste. Il avait enduré en silence les insultes de la soldatesque, la flagellation, le poids de sa lourde croix, les clous aiguisés, la couronne d'épines ; ce ne fut que lorsqu'il se sentit délaissé, qu'il poussa cet épouvantable cri : " Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? "

Telle dans sa nature, sinon dans son intensité, est la douleur déchirante qui traverse l'âme de la femme déchue, quand ses remords lui font enfin comprendre que pour ses péchés la miséricorde de Dieu et la pitié des hommes l'ont abandonnée pour toujours.

" Et vous tous qui passez par le chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur comme ma douleur, parce que le Seigneur m'a dévastée, selon sa parole, au jour de sa colère et de sa fureur.

" Il a envoyé du ciel le feu dans mes os et ce feu m'a dévorée ; il a tendu un filet devant mes pieds, et il m'a fait tomber ; il m'a désolée et durant tout le jour il m'a accablée de douleur.

" Le joug de mes iniquités s'est levé ; le Seigneur les a roulées dans sa main, et il les a imposées sur mon cou ; ma force a été abattue et le Seigneur m'a livrée à une main que je ne pourrai fuir." (Jér. I, 12 — 14).

Non, elle ne peut pas elle-même fuir son désespoir ; mais vous, mes Frères, vous pouvez l'en délivrer. Car, bien que toute autre demeure lui refuse son abri, il est une demeure préférable à toutes les autres, que vous pouvez aujourd'hui lui faire ouvrir, c'est celle du Bon Pasteur. Les fondements de cette demeure furent posés au jour et à l'heure où le Christ, sur le calvaire, fut pour nos péchés abandonné par son Père, pour que sa détresse suprême servît un jour de consolation à toutes les âmes désolées. A cette heure-là, il y avait, nous dit saint Jean, debout au pied de la croix de Jésus, Marie sa mère, et Marie Madeleine. (St Jean XIX, 25). Quelle indicible grandeur n'y a-t-il pas dans ce tableau : Marie, la plus pure de toutes les vierges, et Marie, pécheresse repentante, tendrement unies au pied de la croix ! Ce n'était certes pas là une rencontre de hasard : c'était bien plutôt la révélation de l'union que l'Eglise établirait plus

tard entre les vierges consacrées à Dieu, dont Marie était le type, et les pécheresses repentantes, dont la conversion était prophétiquement annoncée par celle de Madeleine. C'était la mise à néant, par l'autorité du sacré Cœur de Jésus, de l'injuste sentence de flétrissure perpétuelle que le monde maintient contre la femme déchue, même alors qu'elle se repent C'était l'affirmation solennelle de l'irrésistible pouvoir de la pénitence, qui répare les désastres que le péché a dû causer dans les âmes, de la réhabilitation du pécheur et de son retour à tous les droits de l'innocence lorsqu'il s'est vraiment repenti.

C'est de cette grande leçon que l'Eglise à tiré ses couvents du Bon Pasteur, où de faibles et nobles jeunes filles, des vierges consacrées au Seigneur, vivent en communauté avec celles qui furent un jour les plus vils rebuts de l'humanité.

Qu'il y a loin de cette divine confraternité à la charité égoïste, qui achète aux autres le sacrifice qu'elle est trop dégoûtée pour faire elle-même et en personne à ces malheureuses, par la seule effusion de la bienveillance chrétienne ! C'est l'amour vrai et agissant, et comme tout amour véritable, il prend sa source dans les qualités aimables de l'objet auquel il s'attache. Et si vous me demandez quels titres à leur amour nos religieuses du Bon Pasteur peuvent reconnaître dans leurs sœurs pénitentes, je vous dirai que ce sont les mêmes titres que Marie, mère de Dieu, reconnaissait dans Madeleine pénitente. Dans Madeleine prosternée aux pieds de Jésus, répandant des parfums sur ces pieds qui s'étaient si souvent lassés à la recherche de son âme, et les lavant avec ses pleurs, Marie reconnaissait une âme qui aimait son Fils et qui l'aimait d'un amour souverain. Dans Madeleine défendue par Jésus contre ses cruels persécuteurs les Pharisiens, Marie reconnaissait une âme que son Fils aimait, et qu'il aimait beaucoup, car la mesure du pardon divin est aussi la mesure de l'amour divin, et beaucoup lui était pardonné, non-seulement à cause de son grand amour, mais encore à cause de l'amour de Jésus pour elle. Dans Madeleine étreignant le pied de la croix, et ruisselante du sang précieux qui coulait en sacrifice de toutes les blessures de son Sauveur, Marie vénérait les premiers fruits de la cruelle passion de son Fils. Et depuis ce temps, pour toutes les âmes pures comme celle de Marie, les plus viles et les plus infimes parmi les pécheresses repentantes brillent d'une triple splendeur, et comme aimant Jésus, et comme aimé de Jésus, et comme étant les fruits chéris de ses souffrances.

Parmi les malheureuses dont je plaide aujourd'hui la cause, il n'en est pas une qui, dans sa vocation à la pénitence, ne possède un gage certain de ces trois priviléges accordés à Madeleine ; mais c'est seulement dans l'asile du Bon Pasteur que ces promesses peuvent être entièrement remplies. C'est à vous de l'y introduire.

Il vous incombe de vous montrer généreux envers elle, parce qu'elle est une créature de Dieu tombée dans le malheur, malheureuse parmi tous les malheureux. L'obligation de lui venir en aide ne s'accroît-elle pas à vos yeux, lorsque vous songez que cette misérable créature est susceptible de parvenir aux plus hauts degrés de perfection spirituelle, perfection qui ne saurait exister sans votre aide, et qui avec votre secours peut devenir une des merveilles de la grâce ?

Si c'est toujours un devoir de venir au secours des afflictions temporelles, ce devoir s'agrandit lorsqu'en le faisant on met fin aux maux de l'âme, et plus encore lorsqu'en soulageant et les maux temporels et les afflictions spirituelles, vous réparez les torts que les uns et les autres ont causé à une créature de Dieu, et que vous rendez à Dieu, tout sanctifiés et purifiés, un corps et une âme depuis longtemps souillés. Secourir la maison du Bon Pasteur, c'est donc exercer la charité de bien des manières, c'est s'élever dans une étrange mesure au rôle de coopérateur de Dieu.

Lorsqu'ainsi vous donnez l'abri et la nourriture à la pénitente affamée et sans asile, vous coopérez avec Dieu le Père, le Créateur qui donne et conserve à toutes ses créatures l'existence physique. Quand vons dérobez cette fragile vertu aux piéges de la tentation, si fatale pour elle, vous devenez les coopérateurs de Dieu le Fils, qui est venu en ce monde pour racheter les pécheurs. Quand vous la placez dans un couvent, où elle peut être chaque jour inondée des grâces dont nos sacrements sont les inépuisables réservoirs, vous êtes les collaborateurs de l'Esprit-Saint, le grand sanctificateur des âmes. Quelle plus grande assurance de salut, que d'être ainsi les collaborateurs, les associés de Dieu lui-même !

Et maintenant, mes très chers Frères, je termine en adressant à chacun de vous les paroles que le Sauveur adressa au Pharisien : Voyez-vous cette femme ?

Voyez-la, errante, bannie, tentée, désespérée, s'approchant du seuil de la maison du Bon Pasteur. Comme Madeleine, elle

est attirée par l'influence secrète du Sauveur ; mais elle n'a point, comme elle, de vases aux parfums délicieux à lui offrir. Elle ne lui apporte qu'une vie épuisée, un cœur brisé ; mais ce cœur lui dit qu'il ne la repoussera point. De ce côté-ci du seuil, sont la douleur, la honte, le remord, l'angoisse poussée jusqu'à l'agonie ; de l'autre côté, la paix, l'amour, le pardon, et le Bon Pasteur lui-même. Mais elle ne saurait d'elle-même ouvrir cette porte ; sans votre secours, il faut qu'elle reste là privée de toutes les grâces qui sont, pour bien dire, à la portée de sa main ; il faut qu'elle s'éloigne désespérée. Ses regards implorent votre assistance. Dieu veut que vous lui veniez en aide.

" La voyez-vous, cette femme ? " Il fut un jour où les hommes la poursuivaient de leurs regards, comme David, Bethsabée ; et leurs regards ne lui portèrent que la honte et la ruine. Pour l'honneur de l'humanité, ne se trouvera-t-il pas quelqu'un qui lui jettera un regard de compassion, un regard qui réparera la souillure des regards impurs et la sauvera de la mort ?

" La voyez-vous, cette femme ? " Souvent et depuis longtemps, les hommes l'ont regardée du regard hautain et impitoyable du Pharisien ; son cœur a été déchiré par ces flèches aiguës ; il saigne encore des blessures que lui ont infligé des paroles et des actions plus cruelles encore que ces regards. N'y a-t-il personne qui, comme le Sauveur, tiendra compte du changement qui s'est opéré en elle, qui comptera les larmes tombées de ses yeux, qui ordonnera à ses esprits abattus de reprendre courage ?

Et vous, mes Frères, de quel œil la verrez-vous ? de l'œil du Pharisien où de l'œil de Jésus ?

" La voyez-vous, cette femme ? " Les épouses de Jésus-Christ l'ont vue venir : elles ont quitté pères et mères, toutes les joies de la vie aux rayons dorés, afin que leurs cœurs, libres de tout autre amour, fussent à elle tout entiers ; elles travaillent jusqu'à l'épuisement de toutes leurs forces ; elles se font souffrir de faim dans les murs de leur couvent, afin d'avoir quelques miettes dont elles puissent apaiser la sienne.

N'y a-t-il personne qui leur aidera à la tenir abritée sous ce toit hospitalier, qui les préservera d'être elles-mêmes jetées sur la voie publique avec le précieux fardeau dont elles se sont chargées ?

" La voyez-vous, cette femme ?" Marie, la Mère de Dieu, la voit ; elle reconnaît en elle la compagne qui lui demeura fidèle au pied de la croix, alors que les apôtres eux-mêmes s'étaient

enfuis à l'heure la plus sombre de ce sombre drame. Est-ce que la compagne dont les caresses consolèrent Marie, la Mère des douleurs, ne sera pas elle-même consolée dans sa détresse? Aura-t-elle droit à une place au Calvaire, et n'en aura-t-elle point dans la maison que Dieu a bâtie pour elle au milieu de vous?

" La voyez-vous cette femme?" Jésus-Christ la voit. Dans la personne de Madeleine debout au pied de sa croix, il a vu, et chacune en particulier, toutes ces malheureuses pécheresses qui, dans le cours des siècles, devaient imiter sa faute et son repentir ; et le bon Pasteur leur ouvrit ses bras étendus sur la croix. Ces bras, ils sont encore ouverts pour elles ; ils les attendent encore aujourd'hui ; ils les attendent ici-même.

Puisse, maintenant, le Dieu de toute miséricorde vous inspirer un esprit de sacrifice assez complet pour qu'il ramène dans les bras du bon Pasteur la brebis égarée et retrouvée, l'âme qui était perdue et qui est rachetée, la femme qui a beaucoup péché et à qui beaucoup est pardonné !

REVUE DES REVUES : — LA SCIENZA ITALIANA, LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE ET LA REVUE DE MONTRÉAL.

On nous rendra le témoignage que nous n'avons pas fait de réclame, ni demandé à personne d'en faire pour nous. La *Revue de Montréal*, au lieu de s'annoncer ou de solliciter des faveurs, tenait à montrer ce qu'elle voulait être. Certes, nous ne croyons pas avoir atteint du coup la perfection, tant s'en faut, et nous visons, Dieu merci, à un idéal dont nous nous voyons malheureusement encore bien loin ; mais l'espérance est là.

Cependant, il est un point sur lequel nous croyons ne mériter aucun reproche, c'est celui qui apparaît clairement dans notre épigraphe : *veritatem tantum et pacem :* la vérité, uniquement la vérité, et la paix.

Si nous n'avons pas dit toute la vérité — ce qui est toujours difficile, souvent impossible, quelquefois inopportun ou mauvais — du moins nous avons dit la vérité, seulement la vérité.

C'est déjà beaucoup.

De plus, notre Revue est une Revue : elle n'est pas descendue à l'humble rang de recueil. Au lieu de n'offrir à ses lecteurs qu'une simple collection d'extraits — empruntés ça et là, surtout à l'étranger — elle a voulu n'admettre que des travaux originaux, et préféré, quand cela parut utile, faire les frais d'un supplément pour la partie documentaire. C'est ainsi que nous avons reproduit en avril le nouveau décret relatif à la profession de foi, la formule de profession de foi de Pie IV et Pie IX, et l'allocution adressée par Notre Très Saint Père Pie IX aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, le 12 mars dernier.

Enfin, la *Revue de Montréal* veut être une Revue, et une Revue canadienne dans le vrai et noble sens du mot.

Il est grand temps de remercier publiquement nos amis.

Par amis, nous entendons nos généreux souscripteurs, dont nous ferons plus tard connaître les noms. Sans eux, la *Revue de Montréal* n'existerait pas.

C'est assez leur dire notre reconnaissance à leur égard.

Merci, également, aux écrivains distingués qui ont bien voulu contribuer à notre œuvre. C'est à eux que nous devons l'hon-

neur d'être resté ce que nous voulions être : une Revue canadienne.

Les éloges que nous reproduirons plus loin leur appartiennent complétement, et nous sommes heureux de les leur faire connaître.

Merci à nos abonnés, déjà nombreux, ainsi qu'aux journaux qui ont bien voulu accueillir avec bienveillance la *Revue de Montréal*.

Cette bienveillance nous est précieuse à plus d'un titre. Aussi, saurons-nous, *Deo adiuvante*, en recueillir les signes et la reconnaître, autant que nos faibles moyens nous le permettront.

En attendant, on nous pardonnera si nous reproduisons quelques-unes des bonnes paroles que nous ont adressées les Revues étrangères analogues à la nôtre. Leur témoignage nous touche d'autant plus qu'il est plus spontané. Rien ne l'a provoqué. Il est, de plus, accompagné de lettres intimes qui nous proposent un échange de collaboration et de bons offices. Pouvions-nous nous y refuser? Ce sera là pour nous une mine précieuse, qu'il nous sera possible d'exploiter, au profit de nos lecteurs, dans un prochain avenir.

Si nous tenons à reproduire ce qu'on a dit de nous à l'étranger, c'est beaucoup moins pour nous-même, comme nous l'avons remarqué, que pour faire plaisir à nos généreux collaborateurs.

En même temps, nous aurons l'occasion de faire connaître certaines publications qui devraient être plus répandues dans notre pays.

Quelques-uns de nos amis connaissent une Revue savante, et très savante, publiée à Bologne sous le nom de *La Scienza Italiana*. C'est une Revue de philosophie, de médecine et de sciences naturelles, publiée par l'Académie philosophico-médicale de saint Thomas d'Aquin. Elle a pris pour devise ces belles paroles du concile du Vatican : *Nulla inter fidem et rationem vera dissensio esse potest* : entre la foi et la raison aucune opposition réelle ne peut se produire.

Que cette Revue soit publiée par l'Académie philosophico-médicale de saint Thomas d'Aquin, avec la devise que nous venons de reproduire, c'est, nul doute, déjà assez pour lui assurer notre confiance.

Mais il y a plus.

A ses débuts, l'Académie philosophico-médicale, fondée par le

Dr Alphonse Travaglini, aidé du célèbre Père Jean-Marie Cornoldi, de la Compagnie de Jésus, fut honorée d'un bref du souverain Pontife, en date du 23 juillet 1874. Dans ce bref on lit ces paroles, qui devraient retentir bien loin, et, nous le dirons, jusqu'au fond de nos écoles canadiennes de médecine : " Nous vous avons félicité de ce que vous avez résolu de ramener la science médicale aux principes d'une saine philosophie, en dehors desquels elle erre depuis longtemps, et de rétablir, par les médecins surtout — qui n'ont pas peu contribué à inspirer et à répandre les erreurs du matérialisme — la vraie doctrine touchant l'essence et l'origine des choses, et en particulier relativement à l'homme, dont s'occupe la médecine : cela, sans doute, afin que le remède vînt de là où le mal, en grande partie, a pris son origine.

" Nous nous réjouissons maintenant en voyant que l'événement à répondu à tous nos souhaits, que déjà plus d'une centaine de savants italiens ont voulu faire partie de la société nouvelle, et qu'on se prépare à lui donner de plus grands développements.

" Nous aimons aussi à voir que, fidèles au but que vous vous êtes proposé, vous avez fait un article de votre constitution de n'admettre comme collègues ou membres de votre société, que ceux qui tiennent pour vraies et veulent défendre les doctrines proposées par les saints conciles et par ce Saint-Siége, et nommément les principes du Docteur angélique relativement à l'union de l'âme intellectuelle et du corps humain, ainsi qu'à la forme substantielle et la matière première (1).

" Et assurément on ne pourra réparer le mal fait à la religion et à la science par le matérialisme, ou dégager la science elle-même des liens de cette erreur et la pousser dans la voie du véritable progrès, qu'au moyen de la vérité."

Certes, voilà un bel encouragement.

—*A continuer.*

L'abbé T. A. Chandonnet.

---

(1) Le Saint Père n'entend pas, par ces derniers mots, trancher la question de la composition des corps, ni obliger personne à embrasser la théorie philosophique de " matière et forme." C'est ce qui a paru clairement dans la dernière lettre de Mgr Czacki, que nous avons publiée dans notre livraison du mois d'août.

REVUE EUROPÉENNE

Je terminais ma dernière revue par quelques remarques sur l'omnipotence de ce vieillard vêtu de blanc qui, du fond du Vatican, dirige le monde des consciences et des esprits. Je viens de lire dans un article de M. John Lemoinne, dans le *Journal des Débats*, article très hostile à la papauté, un aveu presque naïf de la force invincible du chef de la catholicité.

" On se rappellera, dit M. Lemoinne, que le jour où nous avons vu le pape dire avec éclat que dans la chambre française on l'avait appelé menteur, nous avons immédiatemeut regardé le ministère comme condamné. Il était tombé par le doigt de ce vieillard à la fois impotent et omnipotent qui règne dans d'autres palais que le sien, et il a succombé sous ce simple geste."

De là, M. Lemoinne part pour démontrer à la France tous les dangers que fait courir à sa liberté cette puissance terrible, cette *épée dont la poignée est à Rome et dont la pointe est partout.*

Je ne sais si M. Lemoinne a pu calmer sa terreur en voyant le résultat des élections, qui à son point de vue n'a rien d'alarmant, mais qui, aux yeux de bien d'autres, laisse subsister des dangers bien plus grands que ceux de la puissance cléricale.

On a tellement usé et abusé de ce dernier épouvantail, que les ministres et le maréchal MacMahon lui-même ont cru qu'il était politique de déclarer qu'ils n'étaient point gouvernés par le clergé, et cela à plusieurs reprises. Le maréchal MacMahon et M. de Fourtou ont été, sous ce rapport, particulièrement mal inspirés. A la veille de la votation, le premier a publié un second manifeste qui n'était propre qu'à refroidir le courage que le premier avait donné à ses meilleures troupes, et dans lequel il disait " que le gouvernement, si respectueux qu'il fût envers la religion, n'obéissait pas à de prétendues influences cléricales, et que l'on n'était menacé d'aucun retour des abus du passé." M. de Fourtou, de son côté, a écrit à ses électeurs de Ribérac une lettre de la dernière heure, dans laquelle il leur dit en substance qu'il n'est pas l'homme " des prêtres, des

nobles, ni du drapeau blanc." Or, il est très probable que ces deux documents n'ont pas changé grand'chose au résultat final.

D'un côté, le Maréchal n'aurait peut-être pas été plus battu, s'il s'en était tenu à son premier manifeste ; et M. de Fourtou a eu une si belle majorité (8300), qu'il n'est point probable que Ribérac lui eût fait défaut, même s'il n'avait pas répudié les nobles et les prêtres, qu'il n'aura peut-être point pour lui une autre fois.

M. Louis Veuillot qui, pendant la lutte, s'était contenté de quelques remontrances à ses chefs, a éclaté de suite après les élections.

" Nous ne souffrons pas de la défaite, s'est-il écrié, nous souffrons de la honte. Nous avons accepté des conducteurs qui ont rougi de nous et qui ont multiplié leurs hautains et misérables désaveux..... Nous avons cru devoir accorder notre concours à des gens qui craignaient de se compromettre en l'acceptant, et cette politique qui nous offensait, en même temps méritait de se perdre..... Il y a des gens qui ne sont pas chrétiens et qui prétendent l'être. Leur mensonge est encore un hommage qu'ils rendent au drapeau..... Mais nous obstiner à prendre pour chrétiens ceux qui, l'étant en effet, s'obstinent à nier par leurs paroles publiques ce que prouveraient à peu près leurs actes, c'est une duperie. Ils se parjurent, calomnient l'Eglise, et diffament la cause qu'ils prétendent servir."

Après avoir ainsi tancé ses chefs, après avoir déclaré qu'il ne veut plus suivre, contre son gré, ces habiles gens, le vigoureux écrivain retombe comme de plus belle sur l'ennemi commun et en particulier sur M. John Lemoinne, dont nous avons parlé plus haut, et que l'*Univers* affecte quelquefois d'appeler M. *Jean Lemoine*, non sans quelque malice.

Les choses ne sont cependant point aussi désespérées que M. Veuillot paraît le croire. Malgré toutes les bravades de M. Gambetta, les 363, qui devaient revenir 400, ne sont revenus que 313 — les élections de ballotage ont donné l'avantage au parti conservateur, qui l'a emporté dans 11 élections sur 15 ; et les élections départementales pour les conseils généraux, si importantes, parce qu'elles sont les bases des élections sénatoriales, n'ont pas donné à la gauche toute la prépondérance qu'elle croyait y obtenir.

Les chambres sont réunies. M. de Broglie y tient tête à M. Gambetta ; le président n'a pas encore résigné ni fait de coup d'Etat ;

il n'avait pas encore non plus renvoyé ses ministres hier, quoique, aujourd'hui, on annonce pour la deuxième fois la démission de M. de Broglie, nouvelle qui pourrait bien encore être controuvée.

Il faut avouer, cependant, que la situation est on ne peut plus étrange et critique ; que le fait d'un ministère qui se maintient au pouvoir contre une majorité de plus de cent voix, est quelque chose de tout à fait anormal, et qu'il n'y a qu'en France que l'on puisse jouir d'un pareil spectable. Mais c'est précisément la violence de cette opposition qui fait sa faiblesse. Elle ne se contente point de sa majorité : avec cet esprit haineux et intolérant, qui est plus caractéristique de la démagogie française, peut-être, que d'aucune autre démagogie, elle veut tout simplement expulser, sous prétexte de pression gouvernementale ou d'influence indue, la droite ; et, comme l'a dit un des journaux révolutionnaires, *supprimer ses adversaires*. On ne saurait rien imaginer de mieux pour justifier un coup d'Etat. Il avait même été d'abord question de prononcer cette exclusion en bloc, et sans plus de façon ; mais Gambetta lui-même a vu que c'était trop fort, et que l'on pourrait arriver au but, selon un mot devenu célèbre, plus lentement et aussi sûrement. On a voté par une majorité de 120 voix une enquête, contre laquelle M. de Broglie a protesté en termes assez énergiques pour déconcerter, le tribun lui-même. D'après cette réponse, on pourrait croire qu'il y a réellement du coup d'Etat dans l'air.

Mais ce qu'il y a au fond de la situation et ce qui la rend réellement si dangereuse, ce qui rend la république vraiment antipathique à tant d'honnêtes gens, c'est la haine acharnée que l'on montre contre la religion catholique et tout ce qui en approche. On dit, peut-être non sans raison, que la religion a été très imprudemment identifiée, en plus d'une circonstance, avec les partis politiques et surtout avec un des trois partis dynastiques qui forment l'élément conservateur. A cela on peut répondre que l'irréligion a été beaucoup plus identifiée avec la république, par la grande majorité des républicains. A voir de loin ce qui se passe, à entendre l'écho des cris de fureur que l'on pousse contre l'Eglise, on peut croire la France à la veille d'une seconde Commune, dont la sanglante orgie ne le cèderait en rien à celle de la première, dont M. Maxime du Camp a fait une peinture si saisissante, dans un livre qui a un intérêt d'actualité bien plus réel que l'*Histoire d'un crime* de

M. Victor Hugo. Ce livre-là, c'est l'histoire de tous les crimes imaginables réunis dans un très court espace !

Peu de nations subissent plus l'effet des livres et des discours que les Français ; peu de gens prennent plus volontiers au sérieux les déclamations exagérées des démagogues, ou les calomnies odieuses des pamphlétaires. Le bourgeois, même le plus inoffensif, voit toujours avec un très grand plaisir toute oppositon systématique. Il y a chez lui, sur un fond de vieux voltairianisme, un instinct de jalousie qui le rend toujours hostile au pouvoir, une badauderie innée qui fait qu'il s'amuse toujours de toute révolution en germe, quitte à s'épouvanter lorsqu'elle éclate dans toute sa fureur. Un humoriste français, ami de Balzac, à qui, dit-on, il avait inspiré plus d'une idée, Laurent-Jan, qui vient de mourir, a ainsi défini le bourgeois.

"En supposant un vase qui, se jetant de lui-même d'un cinquième étage, s'étonnerait de se briser, puis une fois raccommodé se rejetterait de nouveau pour se rebriser, se r'étonner et recommencer toujours avec la même stupidité suivie de la même stupéfaction, on peut se faire une idée à peu près exacte du bourgeois sous la face politique."

La leçon paraîtra peut-être rude ; heureusement qu'elle est donnée au peuple le plus spirituel de l'univers par un de ses enfants, de même que les vers suivants, beaucoup plus sévères encore, sont empruntés à un recueil parisien.

Sophistes, charlatans, corrupteurs populaires,
Par vos lâches discours, par vos lâches écrits,
Qu'avez-vous fait, bourreaux, du bon peuple de France ?
Vous allez l'enivrant de superbe ignorance,
Dans son bon sens trahi vous versez vos erreurs,
Dans son cœur égaré vous soufflez vos fureurs,
Forbans de politique et de littérature.
Comme au bétail stupide on jette sa pâture,
A ce peuple français, qui vous doit tous ses maux,
Exploiteurs dédaignés vous jetez de grands mots,
Et ce peuple s'en va, douloureux phénomène !
Lui l'honneur autrefois de la famille humaine,
Le plus fier, le plus grand des pèlerins de Dieu
Qui suivaient au désert la colonne de feu.
Maintenant promené de mirage en mirage,
Triste, les pieds saignants, mais sans perdre courage,
Prenant le nouveau guide après le guide usé,
Il va toujours déçu, jamais désabusé !"

Il est triste de penser que cela se passe tandis que l'instruction publique fait tant de progrès, que les livres et les journaux se multiplient, que la science pousse plus loin ses découvertes, que mille écrivains, mille conférenciers la vulgarisent à l'envi, si bien que, comme l'esprit autrefois, on peut dire qu'elle court les rues !

Et cependant, malgré toute l'influence que la science pervertie par l'orgueil a pu exercer sur notre génération, il y a encore des savants, et de véritables savants, qui sont des croyants, et de fervents catholiques.

Tel était le célèbre astronome LeVerrier, que la mort vient d'enlever à la science et qui menait la vie la plus religieuse.

LeVerrier était né à Saint-Lô en 1811. Elève de l'école polytechnique, il fut d'abord attaché comme chimiste à l'administration des tabacs. Il se distingua de suite par plusieurs travaux importants, et même par des découvertes assez remarquables dans la chimie ; mais il ne tarda pas à découvrir sa véritable vocation, et se livra tout entier aux mathématiques et à l'astronomie. Il s'attaqua aux problèmes les plus ardus et les plus élevés de la mécanique céleste. Dans deux mémoires qu'il présenta à l'Académie des sciences en 1839, il poursuivit et compléta les travaux de Lagrange sur la stabilité des orbites planétaires. Il s'appliqua ainsi successivement à décrire et déterminer l'orbite de plusieurs comètes, celui des diverses planètes connues, et ses travaux, très remarqués d'Arago et des autres savants, lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences, où il remplaça Cassini.

Ce fut dans l'étude de l'orbite et des perturbations périodiques d'Uranus, qu'il fit cette étonnante prédiction de la découverte d'une grande planète, inconnue jusque-là que lui-même n'avait pas encore vue, et qu'il ne fut pas même le premier à voir. Le 1er juin 1846, il annonça hardiment à l'Académie des sciences que la planète dont il avait calculé les mouvements d'après ceux d'Uranus, serait à une place par lui indiquée au 1er janvier de l'année suivante. Le 23 septembre, un astronome allemand, M. Gall, annonça qu'il avait trouvé la planète en question, et le 1er janvier elle était, moins deux degrés, à la place indiquée par l'astronome français. Ce fait étonnant, qui prouvait non-seulement le génie d'un homme, mais encore la vérité et l'exactitude d'une science, causa dans toute l'Europe un enthousiasme difficile à décrire. Les éloges, les félicitations, les déco-

rations accablèrent presque LeVerrier, et durent lui faire bien des ennemis. On proposa de donner son nom au nouvel astre, ainsi qu'on avait donné pendant quelque temps à Uramus le nom du savant anglais Herschell, qui l'avait découverte en 1781 ; mais on finit par l'appeler Neptune. Le mérite de la découverte *à priori* avait été contesté par un astronome anglais du nom d'Adams, qui prétendait avoir fait en même temps les mêmes calculs et être arrivé au même résultat, tandis que le fait matériel de la découverte télescopique était réclamé par un Allemand. Neptune, armé de son trident, fut donc invité à partager le différend et à prononcer son *Quos ego* dans le monde scientifique... Une chaire d'astronomie fut créée en faveur de LeVerrier, et sa popularité le désigna en 1849 à la députation nationale, où avaient été envoyés pèle-mêle des savants, des littérateurs, des prédicateurs, des généraux, des artistes, en un mot tout ce que la France comptait d'illustrations dans tous les genres. Le talent oratoire qu'il avait montré comme professeur le suivit à la tribune. Ce talent, sans être de premier ordre, était remarquable, surtout par la clarté de la phrase, la justesse et l'abondance des expressions. Il s'occupa naturellement des questions scientifiques et de celles qui avaient trait à l'instruction publique. Il se montra favorable à la politique de l'Elysée, et, après le coup d'Etat, il fut nommé sénateur.

Il ne se laissa cependant point tellement entraîner dans le tourbillon de la politique, qu'il ne sût conserver sa place dans l'orbite qui lui était propre, celui de la science. De nombreux travaux, qu'il serait trop long de mentionner ici, ont maintenu et agrandi sa réputation, et la direction de l'Observatoire lui fut justement confiée.

Dans les derniers temps de sa vie, il avait fait placer un crucifix dans les salles de l'Observatoire. Au milieu de ses études, il quittait ses livres ou ses instruments pour aller prier aux pieds de celui qui a créé cet univers, dont il sondait si patiemment et si hardiment les lois mystérieuses. Il est mort après avoir reçu le plus publiquement possible tous les secours de la religion, et son distingué collègue de l'Observatoire, M Tresca, a pu dire sur sa tombe :

"La fin de ce savant, qui fut illustre avant l'âge, et par laquelle on n'apprendra pas sans émotion peut-être que l'étude du ciel et la foi scientifique n'avaient fait que consolider en lui la foi vive du chrétien, c'est là un exemple qui sera donné de

bien haut à la conscience publique et à la moralité de notre époque."

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi, lorsque "Newton et Bossuet, ces deux grands génies, dont l'un pesait les mondes et dont l'autre nous enseignait à en mépriser la possession," s'inclinaient tous deux devant le maître suprême de l'univers?

Puisque j'ai abordé le chapitre de la nécrologie, sur lequel, du reste, j'étais considérablement en retard, j'emprunterai au *Correspondant* quelques mots sur un jeune homme enlevé bien prématurément au monde des lettres et de la politique, tout en faisant mes réserves sur ce que dit M. Victor Fournel de l'ouvrage qui avait pour titre: "Huit mois en Amérique," et dans lequel le Canada et les Canadiens, on s'en souvient, n'étaient point précisément flattés.

"Lorsque M. Ernest Duvergier de Hauranne, né en 1848, débuta dans la vie, le second empire était à son apogée, et la littérature seule était ouverte à l'activité des esprits indépendants qui portaient un nom comme le sien. Il alla étudier l'Amérique, au moment où se terminait la lutte terrible qui avait failli amener la dislocation des Etats-Unis, et il en rapporta des lettres remarquées d'abord dans la *Revue des deux Mondes*, et qui retrouvèrent ensuite un égal succès en volumes. Même en rabattant beaucoup de l'admiration du jeune écrivain pour la grande république du Nouveau-Monde, on y reconnaissait un esprit rare, à l'indépendance et à la fermeté de ses jugements, à la sagacité de ses observations, à la précision nerveuse du style. Pendant l'invasion, le jeune homme n'hésita pas : il partit avec les mobiles du lieu, fut mis à l'ordre du jour de l'armée et revint décoré comme un vieux soldat. C'était une âme vaillante dans un corps débile. Il s'est souvenu d'avoir eu l'honneur de porter l'épaulette, et d'avoir reçu une blessure en défendant la France, le jour où à la Chambre, indigné des attaques de la gauche contre le général Changarnier, il quittait sa place et allait s'asseoir à côté du vieux capitaine en échangeant avec lui une poignée de mains. Ce mouvement généreux, qui lui valut l'honneur d'être hué par ses amis politiques, bien qu'il n'ait pas eu les suites qu'on en pouvait attendre, est peut-être ce qui honore le plus la carrière parlementaire de M. Ernest Duvergier de Hauranne. Il est mort à trente-quatre ans, et son père, entré aujourd'hui dans sa quatre-vingtième année, lui survit."

Je voudrais dire un mot en terminant de la guerre d'Orient

et de l'état général de l'Europe ; mais, bien que la situation et l'influence de la France soient tout autres aujourd'hui qu'à l'époque où l'on disait avec raison qu'il ne pouvait se tirer un seul coup de canon en Europe sans sa permission, c'est encore elle qui domine l'attention du monde, et il est naturel que la plus grande partie de cette revue lui ait été consacrée. Il faut donc nécessairement remettre à la prochaine un résumé des opérations de cette désastreuse campagne, dans laquelle depuis un mois les armées Russes, malgré une valeur et une persévérance incontestables, n'ont eu en Europe que de nouveaux échecs, et ont remporté, il est vrai, en Asie des succès dont les conséquences favorables sont cependant encore douteuses.

L'état général de l'Europe est en ce moment plus sombre que jamais. La Russie épuisée par la lutte où elle s'est jetée si imprudemment ; l'Autriche inquiète et agitée ; l'Allemagne animée de l'esprit de persécution contre les institutions catholiques ; l'Italie attirée de plus en plus dans l'orbite de l'Allemagne et se préparant, selon le mot célèbre de M. de Metternich, à étonner le monde par son ingratitude ; la France divisée, affaiblie et toujours sous le coup de quelque nouvelle et terrible catastrophe ; l'Angleterre hésitant, favorisant tantôt une politique, tantôt une autre, laissant venir sans s'y préparer le jour du danger : tout cela forme un spectacle peu consolant, et qui deviendra encore bien plus terrible, quand sonnera l'heure, attendue si impatiemment par tant de mécréants, où le meilleur et le plus grand homme de ce siècle, Pie IX, aura cessé de vivre.

Montréal, 17 novembre 1877.

P. C.

REVUE

DE

MONTREAL

NOTRE LANGUE

C'est à force de l'écrire qu'on apprend le mieux une langue. Que vous habitiez Paris, Rome, Madrid ou Montréal, si vous avez sous la main une bibliothèque française, et si vous étudiez pour écrire, votre langue sera pure comme celle de Chateaubriand, Bernardin de St-Pierre, de Maistre, Donoso Cortès, Humboldt, et d'autres qui ont produit leurs chefs-d'œuvre en dehors de la France. Dans ces conditions, la science du français écrit est de toutes les contrées.

En est-il de même de la langue parlée ? Pas tout à fait. La connaissance de la propriété des termes, l'étendue du vocabulaire, l'art d'agencer la phrase sont autant de richesses acquises par le travail, et dont l'emploi varie considérablement dans le discours, selon le centre où l'on opère. Il s'en suit que tel

Tome 1, 11e et 12e livraisons, décembre 1877.

Canadien qui écrit avec correction et élégance parle parfois d'une manière pitoyable, non pas qu'il fasse usage d'un patois, mais parce qu'il n'est pas habitué à s'entretenir avec des personnes dont la conversation polie, facile, savante, inviterait son esprit à exprimer tout haut ce qu'il sait si bien mettre sur le papier.

Jusqu'au commencement de ce siècle, me dit-on, les Canadiens se piquaient de bien parler. En ce cas, nous avons rétrogradé. L'instruction est aujourd'hui plus répandue qu'alors ; faut-il croire qu'elle a perdu en profondeur ce qu'elle a gagné en surface ? Avec une classe lettrée bien distincte de la masse du peuple, la culture de la parole recevait jadis plus d'attention ; dès que tout le monde a pu se croire instruit, une négligence assez sensible s'est manifestée dans le langage. Ce qui est plus singulier, c'est que cela coïncidait avec une sorte de réveil général de la littérature. Depuis vingt-cinq ans, l'art d'écrire a fait chez nous des progrès merveilleux ; le langage parlé a perdu de son importance. Pour remettre celui-ci en honneur, je ne vois que les femmes et les colléges. Si l'élève était repris, journellement, de sa mauvaise prononciation, des termes impropres qu'il emploie, de la précipitation de sa parole, du mauvais choix de ses mots, et des phrases incohérentes qui résultent de tout cela ; si on parlait avec plus de précaution devant une femme que devant un homme ; si le dé de la conversation était laissé de préférence à celle ou à celui qui articule le mieux et qui commet le moins de fautes ; si enfin nous formions des salons littéraires, la génération qui grandit tirerait d'immenses avantages de l'instruction répandue à présent dans tous les rangs de la société.

Nous avons pour points d'appui l'uniformité et la pureté du langage populaire. L'*habitant* parle comme l'artisan, avec cette différence, qu'il s'est tenu à l'écart des anglicismes.

Les jeunes gens de la campagne, dès qu'ils viennent en contact avec des personnes instruites, modifient leur langage, en mettant de côté les quelques locutions purement locales, ou autres, qui contrastent avec les exigences de la langue étudiée. Il en coûterait peu d'exploiter ces éléments ; ce ne sont pas tous les peuples qui peuvent recruter ainsi du haut en bas de l'échelle sociale. La moindre attention portée de ce côté produirait des résultats enviables.

***

Les deux mois qui viennent de s'écouler n'ont pas manqué d'intérêt. Notre langue, remise en question, a beaucoup fait parler d'elle. Un auteur américain bien connu a publié un livre dans lequel il dit " que les Canadiens-français ne parlent qu'un misérable patois et que, pour ce qui est de la littérature, leur ignorance est complète." Si la croyance populaire n'est pas fausse, les oreilles ont dû lui tinter, car il s'est élevé une véritable clameur contre lui. Il est bon de noter que, cette fois, c'est la presse anglaise qui a pris notre défense, et elle l'a fait spontanément, d'un bout à l'autre du pays. Tout aussitôt, une convention des écrivains canadiens-français s'est tenue à Ottawa, donnant, sans l'avoir prémédité, une réplique écrasante à l'assertion de cet étranger. Et la presse anglaise de recommencer la charge de plus belle.

Parmi les articles qui ont vu le jour en cette circonstance, il en est un fort remarquable dû à la plume du Rév. James Roy, que l'on trouvera dans le *Canadian Illustrated News* du 27 octobre. Je m'en servirai dans cet article. M. Roy a étudié de près, sur les lieux, les choses dont il parle, et il a une très grande connaissance de notre langue.

Voici comment il s'exprime :

" Au Canada, nous avons une forme du langage français particulière à ce pays ; qu'on l'appelle dialecte, ou patois, ou ni l'un ni l'autre, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. On regarde ordinairement un dialecte comme une branche locale d'un langage, distinguée des autres branches de ce même langage principalement par des traits de prononciation, et possédant une littérature dans laquelle ces particularités son marquées par l'épellation. On prend pour patois un dialecte qui a perdu sa littérature, et qui n'est plus qu'un idiome parlé ... La langue que l'on parle au Canada possède une littérature, et une prononciation qui lui est propre ; mais cette dernière ne se fait sentir dans la littérature de ce pays par aucun signe d'épellation, de sorte qu'elle ne s'accorde pas avec la définition du mot dialecte. Cette prononciation est bien différente de celle que l'on trouve à Lyon ou à Orléans, mais la langue française d'ici a une littérature, et personne résidant loin du Canada et lisant cette littérature, ne soupçonnerait l'existence d'une pro-

nonciation différente de celle qui prévaut dans la meilleure société de France...

" Dans les États-Unis, l'anglais est parlé avec des singularités de prononciation, avec des expressions et des idiotismes dont quelques-uns ne sont que des réminiscences, des souvenirs des vieux comtés anglais d'où sont partis les ancêtres de beaucoup d'Américains ; pourtant, nul ne songe à qualifier de dialecte ou de patois l'anglais parlé au-delà de la ligne 45. Le français de la province de Québec est placé précisément dans les mêmes circonstances ; il n'est, à proprement parler, ni un dialecte ni un patois ; il ne se divise pas, non plus, en branches ou dialectes. Diverses localités se servent bien de termes que l'usage a sanctionnés, et qui souvent ne franchissent pas ces étroites limites territoriales ; tout le pays se sert aussi de termes que la France d'aujourd'hui trouve incorrects ; mais le français de Gaspé est, à tout prendre, le même que celui de Manitoba. "

***

La lettre que nous prononçons le plus mal, pour l'oreille de ceux qui croient posséder le meilleur accent du monde, c'est la première de l'alphabet. Presque invariablement, nous lui prêtons l'accent circonflexe, ce qui n'est plus de mode ; en cela, cependant, nous ne faisons que reproduire le son normand, celui qui a été longtemps en vogue dans la société la plus raffinée de France.

Laissons continuer M. Roy :

" Les premiers Canadiens sont venus des côtes nord-ouest de la France, principalement des environs du golfe de St-Malo... Connaissant ces sources, le caractère et la position sociale de ce peuple à l'époque de son immigration, nous pouvons rattacher le langage parlé par les colons du Canada à celui de leur pays natal, tant autrefois qu'aujourd'hui.

" Après la conquête des Gaules par Jules César, la basse latinité de ses soldats, mêlée à un élément celtique presque imperceptible et à une plus grande somme de mots teutons, se développa au nord de la ligne qui va de la Rochelle à Grenoble, et forma la langue d'oïl. Celle-ci, à son tour, se subdivisa en quatre dialectes principaux : normand, picard, bourguignon, et français, ou de " l'Ile-de-France " (avec Paris pour chef-lieu). Après 1200, le dialecte de l'Ile-de-France prit le pas sur les

autres, d'abord dans les actes officiels, puis dans la littérature, tandis que le normand dégénérait en un simple patois. L'abandon définitif des restes du latin, dans le XIVe siècle, marque la division entre le français ancien et le moderne. La langue française du XVe siècle est complète ; dans le XVIe, vers le temps où le Canada fut fondé, le français devint le langage de la cour, du palais et de la littérature, de la Seine à la Loire. Pendant quatre siècles et plus, le normand avait été assujetti au français grandissant ... Au temps de l'établissement du Canada, la langue parisienne était moins correcte que celle de la région d'où sortit la masse des premiers Canadiens ... L'examen des classiques de l'âge le plus brillant de la littérature française démontre que ce que l'on regarde à présent, parmi les Français du Canada, comme ayant dégénéré en patois, était la prononciation adoptée immédiatement avant et pendant la période la plus célèbre du théâtre français.

" Les trois sons qui distinguent le plus le langage franco-canadien sont ceux de la diphthongue *oi*, la syllabe *ais*, et la lettre *a*, qui sont prononcés repectivement *oué*, *a*, et *aw* ... Les mots *oiseau*, *loi*, *foi*, *roi*, étaient prononcés par Molière, par Louis XIV, et, en ce qui regarde le mot *roi*, aussi récemment que 1830, par Lafayette, *ouézseau*, *foué*, *loué*, *roué*.

" Les sons usités parmi les parisiens modernes étaient déjà signalés par Palsgrave, auteur de la première grammaire française, en 1530 ; et Molière, près d'un siècle et demi plus tard, s'en moquait comme d'une prononciation vulgaire et bouffonne. On voit dans le *Misanthrope :*

> Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
> Il faut bien le payer de la même monnaie.

" Les derniers mots de chacun de ces deux vers étaient évidemment mis là pour rimer ensemble ; mais, d'après la prononciation actuelle des parisiens, cette rime n'est plus possible : *joie* devait donc se prononcer *joué*. Un éditeur attache à ces deux lignes la note suivante : " *joué* et *monnaie* ne rimeraient plus aujourd'hui."

La langage dominant dans la province de Québec, bien qu'ayant une teinte normande, est le français, autrement dit le produit de l'Ile-de-France, et l'on peut s'en assurer en le comparant avec la littérature des îles de la Manche, ainsi qu'avec la

littérature ancienne de la Normandie ... Dans les *Fieilles de la Fouarêt* (les feuilles de la forêt), composées récemment, on lit :

V'là l'esprit, l'cueur, et la vouaix
D'yun qui rime au fond du bouais,

ce qu'il n'est pas possible de confondre avec la prononciation de Montréal, Québec, ou St-Hyacinthe.

Voici deux stances du poëme intitulée *l'Étaï*, expression bourguignonne pour *Été :*

Savoûs l'art de vivre bien,
Et d'être terjoûs content?
C'hest de n'se gênaïr de rien
Et d'prendre tout taï qui vient :

Si fait calme, ou s'll 'ya du vent,
Si fait caud, ou si fait fred,
Priaïz l'bouan Guiu, r'merciaïz l'en
Et vous seraïz, ma fé, d'qué.

Les Canadiens ne s'y reconnaîtront pas.

" La Bruyère écrivait en 1682 : " L'air de cour est contagieux, il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen, ou à Falaise."

" Ce n'est donc pas le français du Canada qui a changé ou dégénéré ; c'est le français de Paris qui, pressé par l'influence croissante de l'accent des basses classes, a abandonné sa vieille prononciation, pour en adopter une qui est encore plus éloignée que celle du Canada des sources du latin mérovingien et du latin des soldats de César. Les sons du vieux langage étaient devenus étrangers à Versailles, mais les habitants de Rouen et de Falaise les avaient conservés.

" Au point de vue philologique, le français du Canada est donc plus pur que celui de Paris ... Tant par des expressions comparées que par la prononciation, on peut voir que le français du Canada n'est pas une corruption de celui de Paris ... Si l'idiome canadien n'est pas grammatical, c'est plutôt à cause d'un changement d'opinion survenu chez les grammairiens de France que par suite d'altérations produites au Canada."

***

Un article sur notre accent, que j'ai imprimé dans le *Foyer domestique*, renferme l'appréciation des historiens et des voyageurs anciens à cet égard. J'y ajouterai la suivante :

La Potherie, qui nous visita en 1700, écrit : " On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les canadiennes."

Sans nous étendre davantage sur ce point, voyons un peu sous quelle face certains auteurs français modernes se sont efforcés de nous faire connaître à l'Europe. Nous ne leur devons pas rigoureusement de la reconnaissance.

M. Kowalski a entendu dire à une québecquoise : " Voilà ma flotte qui dévale." — Ce qui signifierait " ma famille passe."

M. Francisque Michel s'est imposé la tâche de parler du " patois canadien " devant l'Institut de France. Ce qu'il a inventé, entassé de faussetés et de ridicules pour nous peindre, est incroyable, mais le pauvre homme se dénonce lui-même bien naïvement en disant qu'il a conversé précisément avec les gens qui pouvaient le moins l'instruire : un cocher, un ouvrier, un homme du peuple, un épicier. Si nous allions juger de la langue française par celle des basses classes de Paris, on se moquerait de nous, et à bon droit. Le cocher de M. Michel " avait beau *écardir* son cheval, le *pouriou* n'était plus *véloce*..." Un Canadien lui a dit : " M'sieu, je n'entends pas l'*angloés*." Quel accent a donc M. Michel qu'on a pu le prendre pour un *angloés ?*

Hélas ! s'est écrié Oscar Dunn, faut-il que nous soyons peu observateurs pour n'avoir pas encore remarqué tout cela parmi nous !

Le Figaro dit que les députés flottants, que les Anglais nomment *loose fish*, sont connus au Canada sous le nom de " marieux ! "

Un voisin du Canada, mais un voisin qui a l'air de revenir de la lune, tant il ignore ce qui se passe ici, le *Courrier des États-Unis*, en un mot, nous décoche de temps à autre un compliment, comme celui-ci, par exemple : " La race française disparaît de l'Amérique. Elle est chaque jour rayée du livre de la propriété conquise par ses sueurs. Elle s'est conservée au Canada, parce

qu'elle n'a pas eu de concurrence (!!), mais en quel état d'ignorance, de sujétion, de routine et de superstition !"

O ignorance, que vous savez prêter le dos pour recevoir la bastonnade !

Ce même journal donne une idée du "patois normand fort curieux" que parlent les Canadiens. C'est la citation d'une fable de La Fontaine interprétée par nous : un plat d'horreurs.

"Un jou qui dégribouillai d'liau comme pou l'amour dû bon Gieu, un laboureux abrié dans sa méson, les coutes accotés sus la table, racontit à ses éfants qu'étaient tout à l'entour de li, la fâble suivante, pendant qué d'son côte la mère mettait d'laffaitement dans l'fricot qui cauffait sus l'cagnard, pou l'diné d'ses gens :

"Unne faie, un corbeau agrippait sur un baleux qu'était d'ho un fromage blanc au lait calbot et i s'en fut s'juguer sur un gros nouyé pour y fère sa boustifaille.

"Dans s'tentréfaite, un vieu r'nard qu'était un finot es qui n'avait rin mâqué d'pis une bonne écousse, rinbinait à va la brivère pou vaie si i n'allait point trouvé queuque chose à s'mettre dans l'gaviau i passait justement dans l's'environs d'larbe où qu'était jerqué l'oisiau, son froumage dans l'bec tout prêt à l'baffrer.

"Le r'nard qu'était allouvi et quasiment faimvailler, sitôt qu'il eut sentut l'goût du froumage, i s' dit en tout par ti, faut qué j'tâche dé vin chippé s'naubainne et qu'j'refasse s'nérât-là. Ca n'manquit point, v'là qui s'appréchit bin jentiment d'loisiau qu'était point trop découginé ni déluré n'tout.et i vin dit comme ça d'un air de soupe-douce : Bonjou, moussieu du Corbiau, j'vous faisons bin notr'compliment, ma fe d'Gieu j'êtes tout d'meinme biau gâs et bin raquinqué itout, et si j'chantai aussi bin qu'j'avait une bonne façon, j'êtes ben sur l'roué d'ces bouais là.

"Quand l'corbiau s'entendit alosé d'la sorte, il fut bin héreux et bin èse, et pou montré sa belle voit, i s'met à ouvri un grandisime bec..... et v'là son froumage chu sus des blaites qui s'trouvaient à c't'endroit. Lé r'nard qui le r'luquait d'bicoin n'fit point l'dégailleux et ramassit l'froumage, et i dit au corbiau : Mon bon moussieu, apprenatt qué c'ti-ci qu'écoute les flatteux et toujou leux dupe et qué l'senjoleux vivent aux crochets d'ceux qui receuvent leux alôs.

"Cté leçon l'à vaut bin un froumage, j'cré.

" L'oisiau qu'étai restai ébouhi comme un grand bejêt, jurit, mais un brin trop tard, qui n'se less'rait pus emberlificoter pas l'clapot ni l'bagout d'ces r'narés-là."

***

Il y a quelques années, les journaux ont publié une liste d'expressions en usage parmi nous et qui passent pour du patois. Ainsi : *rouler ensemble*, pour dire *aller de compagnie ;* être *dégradé*, pour *rester en arrière ; tant seulement*, pour *seulement cela ; chaque* et *chacun* employés indifféremment.

Depuis lors j'ai relevé les phrases suivantes, écrites aux XVIe et XVIIe siècles : " Les régiments du Maine et de l'Anjou roulèrent quelque temps ensemble." — " Nous étions en péril d'être dégradés parmi des peuples qu'on ne connaît pas." — " Il est demeuré en ce triste lieu, avec un bateau et une barque tant seulement." — Entre ses bras il prit chacun baron." — " Il sera au choix de chacun curé."

Nous n'avons donc pas créé ces expressions.

Qu'il nous serait facile de dresser un vocabulaire des mots étranges, sans racine ni raison, forgés et lancés dans le public de Paris depuis cinquante ans ! Le lecteur en sait déjà là-dessus plus qu'il n'est nécessaire pour s'édifier. Des hommes de goût, alarmés de cet envahissement de l'argot, ont tenté, plus d'une fois, d'y opposer une digue, mais en vain. Béranger a signifié son protêt en ces termes :

Faut-il qu'ainsi l'on te maltraite,
O langue si chère au bon sens!...
Si tu subis la loi hautaine
De tous nos brillants novateurs,
Bientôt Racine et La Fontaine
Auront besoin de traducteurs.

Le préjugé qui fait admettre là-bas toutes ces incorrections et cet appauvrissement de la langue, veut absolument que nous ayons le même reproche à nous faire : que dis-je ? ne pouvant nous trouver en faute, on a imaginé toute une série d'incongruités et de locutions vicieuses au bas desquelles on nous invite à mettre notre signature ! De là à nier nos facultés littéraires, la distance n'est pas grande.

M. Chauveau écrivait, il y a vingt-cinq ans : " Nous avons les rudiments d'une littérature, à laquelle on ne manquera pas de

nier toute originalité et toute couleur locale, parce qu'elle sera tout bonnement française au lieu d'être iroquoise ; parce qu'elle s'avisera de parler d'autre chose que des sauvages ; parce qu'enfin, elle ne sera pas un éternel pastiche comme ces fameuses traductions de poëmes qui n'ont jamais existé..."

La prédiction se réalise.

***

Outre les fautes de français relevées par M. Dunn dans l'article de M. Michel, qui se moque de notre langage, on peut citer les suivantes, tirées des premiers journaux de Paris.

On massacre la langue française ailleurs qu'au Canada.

C'est le *Journal de l'Instruction publique* qui nous fournit cette pièce curieuse :

" M. Gladstone a démenti le bruit que la reine et le prince de Galles aient envoyé leurs félicitations au Prince de Prusse," (*Le Journal de Paris* du 28 février 1871.)

Il fallait " eussent envoyé. "

" Le gouvernement qui s'appliquera à transiger les questions irritantes. " (*L'Opinion nationale* du 31 janvier 1871.)

Le verbe transiger requiert " sur " ou " avec " après lui ; il n'est point actif.

" Les efforts de la France devaient être dirigés autrement qu'ils l'ont été. " (*La Gazette de France* du 2 février 1871.)

Avec la négation : " qu'ils ne l'ont été. "

" Il est de cet idéal comme de tous les autres. " (*Le Temps* du 7 février 1871.)

Écrivez : " il en est. "

" Tout cela est bien élémentaire, bien naïf ; on est pardonnable de ne l'avoir pas inventé. " (*L'Avenir national* du 18 février 1871.)

Dites : " excusable " au lieu de " pardonnable."

" Si les paysans votent, on les fera voter la liste prussienne. (*Le Gaulois* du 20 février 1871.)

Mettez : " on leur fera voter," et non " on les fera voter."

" Coupable d'un crime, comme vous allez en lire les détails. " (*La Patrie* du 22 février 1871.)

Il faut écrire : " comme celui dont vous allez lire les détails."

" L'interdit n'est pas encore levé, je défie quiconque d'expé-

dier un télégramme dans aucune ville de France." (*Le Figaro* du 24 février 1871.)

Écrivez " qui que ce soit," à la place de " quiconque."

***

En France on dit : *wagon*, *ébéniste ;* nous disons : *char*, *meublier.* Qui a raison ? Et puis, *à la brunante*, voudra-t-on l'accepter ? Si *char*, *meublier* et *brunante* passent au savant tribunal, nous soumettrons d'autres termes, justes, expressifs, et tout à fait de bon air.

Les termes impropres sont choses communes dans la bouche de tous les peuples du monde. M. Roy en relève chez nous quelques-uns, qu'il attribue aux habitants, aux marins et aux ouvriers, et que nous avouons de bonne grâce.

On dira *tombe* pour remblai ou terrassement. A la Rivière-du-Loup (en bas), l'action de creuser une tranchée s'exprime par le verbe *clairer ;* à Rimouski, par *caler ;* aux Trois-Pistoles, par *vider.* A Montréal on dit : *grenier à foin ;* à Québec, *fenil*, comme en France. Les *deux timons* d'une voiture sont appelés *travail* au lieu de *brancard.* Dans quelques endroits on dira *guides*, et dans d'autres *cordeaux*, pour désigner les *rênes. Bâtisse* est employé pour *bâtiment ; défunt* pour *feu ;* et *je ne suis pas capable*, pour *je ne puis* ou *je ne peux pas.* On dit aussi *boucane* pour *fumée.* Des *meubles* deviennent *ménage*, en place de *mobilier.* Néanmoins, le langage est le même par toute la contrée, parmi le peuple comme dans la classe instruite.

***

Avant de finir ne cachons pas notre plus grand défaut, celui qui peut mettre sérieusement en péril la langue française au Canada : c'est la manie de parler anglais, ou même d'introduire des anglicismes dans le langage ordinaire. La plaie existe, elle s'agrandit, et deviendra incurable, si une salutaire réaction n'est pas produite avant longtemps par les gens jaloux de l'honneur de notre race et des souvenirs que la langue française porte avec elle dans ce pays fondé par nos ancêtres. A aucun titre un Canadien-français ne doit abandonner sa langue : elle a conquis assez de gloire pour qu'un pareil héritage ne soit pas laissé au bord du chemin. Ceux qui la méprisent sous le futile prétexte que pour la bien connaître il faut du travail, se dé

noncent par le fait même comme incapables de rien entreprendre. Si, après cela, on objecte, qu'il est plus facile de se rendre l'anglais familier, on commet une double erreur. Il est constant que presque personne ne s'est encore donné la peine d'étudier l'anglais, c'est-à-dire, qu'à l'heure qu'il est l'on n'acquiert proprement ni l'une ni l'autre langue. Quand l'ignorance et l'apathie nous font négliger les ressources qui nous sont propres, il est très-peu probable que nous irons exploiter celles des autres. En deuxième lieu, on croit généralement qu'il suffit d'échanger quelques propos banals dans la langue anglaise et que tout est bien. Or, il reste tout à apprendre. Les incorrections que l'on ne saurait tolérer en français ne peuvent devenir des qualités dans une autre langue, et on ne contestera pas que non-seulement nos compatriotes ont un accent anglais qui écorche l'oreille, mais qu'ils ne prennent pas le moindre souci de la grammaire et des règles de cette langue. Les étrangers les excusent, parce que ce sont des Canadiens. Disons tout de suite que l'indulgence est réciproque, car sur cent Anglais, Ecossais et Irlandais qui nous entourent, il ne s'en rencontre qu'un petit nombre qui parlent correctement. Ils ne sont pas plus parfaits que d'autres sous ce rapport, soit dit sans blesser personne, dans ce chapitre de vérités. Peu de races respectent moins leur langue que les Anglais, tout en voulant l'imposer à l'univers.

L'avantage que sa langue procure au Canadien-français est incontestable. Elle lui vaut parmi les siens tous les signes maçonniques. L'étude qu'il en fait orne son esprit et quadruple ses facultés. Grâce à cette étude, la langue anglaise ne lui offre que peu de difficultés : il s'en empare assez facilement, — et le voilà possédant les deux idiomes les plus répandus sur le globe, le voilà s'abreuvant aux sources de la littérature et de la science des deux plus fortes races des temps modernes. C'est un homme double. Les Anglais n'ont pas cela.

Et ne disons pas que, dans ces conditions, la langue française risque de se voir absorber par l'autre. Qu'on aborde l'anglais après avoir appris le français et l'on ne sera jamais tenté de se priver du secours de l'un ou de l'autre ! Les ignorants seuls nous font du tort en allant cacher leur ineptie sous le couvert d'une autre langue... qu'ils se donnent l'apparence d'avoir apprise !

BENJAMIN SULTE.

POÉSIE

Voici une jolie pièce de vers adressée à notre compatriote M. Louis-H. Fréchette par madame Elisa Frank, mère de M. Félix Frank, l'un des parnassiens du jour les plus en vogue à Paris, à qui notre poëte avait adressé un exemplaire de son dernier ouvrage.

A MONSIEUR LOUIS-H. FRÉCHETTE

Député au Parlement fédéral canadien, auteur de PÊLE-MÊLE, *Fantaisies et Souvenirs poétiques.*

Les pays sont lointains, — mais les cœurs sont tout proches,
Quand ils vibrent à l'unisson !
Je sais, poëte, une chanson
Qu'on peut appeler sans reproches :

C'est la brave chanson que se disent si bien
Les âmes à travers l'espace ;
Pour l'entendre, l'oiseau qui passe
Suspend son vol aérien.

C'est le chant fraternel de ces amitiés fortes
Qu'un océan n'arrête pas ;
Les autres sont, hélas ! des mortes...
Les amis vont du même pas !

Cette chanson que j'ai tant de fois entendue,
Un fils me la redit souvent :
Il en jette la note au vent,
L'œil abîmé dans l'étendue !

Aussi, comme un écho, lorsque vole aujourd'hui
Vers son logis — fière et légère —
Cette chanson qui nous est chère,
L'âme entière palpite en lui.

Merci donc à celui qu'un même sang fait vivre,
Non le sang mortel de la chair,
Mais celui — plus chaud et plus clair —
Qui fait le poëte et l'enivre !

Merci, frère ! — Des bords du fleuve ensoleillé
Ta jeune chanson nous arrive
Avec un parfum de la rive
Où ton rythme s'est éveillé !

Merci, d'avoir voulu que le sol des ancêtres
Bût cette goutte de cristal,
Et que de ton pays natal
Nous vînt ce qui sacre les êtres,

L'amour, — ce feu divin dont toute âme a besoin
Pour résister aux jours de glace !
Désormais, qui dira : — " trop loin ! " —
Aux cœurs séparés par l'espace ?

Paris, 21 août 1877.

E. Frank.

M. Fréchette a répondu par le sonnet suivant :

A MADAME ÉLISA FRANK

Quand la nuit tombe, — aux bords secrets des étangs clairs
Dont le flot, balancé dans son urne trop pleine,
Inonde vaguement de ses pâles éclairs
Un fouillis d'ajoncs d'or qui tremble à chaque haleine,

Avez-vous entendu, — voix d'ange ou de sirène, —
Animant tout à coup l'ombre des bois déserts,
D'un rossignol ému la cantate sereine
S'élever lentement dans le calme des airs ?

Tout fait silence alors — souffles, soupirs, murmures,
Lyres des soirs que Dieu suspendit aux ramures,
De la brise et des nids colloques enchantés...

Madame, vous avez de l'oiseau solitaire
L'accent victorieux, et chacun doit se taire
Dans le ravissement, sitôt que vous chantez !

Lévis, octobre 1877.

Louis-H. Fréchette.

IMPRESSION

DES OUVRAGES ET DES JOURNAUX

CANADIENS

"Me serait-il permis de formuler un regret, presque une critique? Pourquoi l'impression des ouvrages canadiens n'est-elle pas, en général, mieux soignée? Évidemment, vos protes ne sont pas à la hauteur des littérateurs de leur pays Dieu merci, ils ont beau faire, le style reste français et très-français, ce qui est l'important (et vous appartient, à vous, écrivains canadiens); mais les fautes de genre et d'accord abondent dans le texte imprimé. Vous savez cela mieux que moi, puisque vous en gémissez dans un de vos chapitres. Pour des ouvrages destinés à l'exportation, il y a là un sérieux inconvénient, et il faut que les auteurs se résignent à corriger eux-mêmes les épreuves typographiques. Je vous parle comme si j'étais du métier. Il n'en est rien cependant..."

(*Extrait d'une lettre adressée à M. Benjamin Sulte par M. Charles de Bonnechose, et publiée dans l'*Opinion Publique *du* 22 *novembre dernier.*)

Certes, il faut en convenir, voilà une leçon bien donnée.

Sous une forme polie et presque gracieuse, en termes évidemment ménagés, mais avec toute la franchise qui convient à un ami sincère, M. de Bonnechose signale aux écrivains

canadiens un défaut qui dépare leurs ouvrages : la multitude des fautes typographiques.

En justice, nous pouvons bien dire qu'ils n'ont pas attendu les avertissements pour l'apercevoir et en gémir ; mais cela n'a pas suffi pour guérir le mal. Qu'y a-t-il eu de tenté, en effet, jusqu'ici, pour le faire disparaître ? — Presque rien. Il semble même que, dans certains quartiers, au lieu de s'amender sur ce point important, on aille fatalement de mal en pis. Les réclamations qui se sont élevées ça et là parmi nous n'ont suscité presque aucun effort, amené aucune amélioration sensible.

Voilà qu'aujourd'hui une voix étrangère vient à son tour constater le mal ; sera-t-elle mieux écoutée ? Espérons-le ; mais il est permis d'en douter.

Pourtant, nous ne saurions nous le dissimuler à nous-mêmes, les ouvrages imprimés au Canada, nos publications périodiques, nos journaux — oui, hélas ! n'oublions pas de mentionner nos journaux — sont remplis de fautes : fautes de genre et d'accord, comme le dit M. de Bonnechose, et, nous ajouterons, sans vouloir en donner l'énumération complète, fautes de ponctuation, fautes d'orthographe, barbarismes, solécismes, fautes de typographie proprement dites, fautes de toute espèce en un mot.

Ouvrez certains livres imprimés ici, jetez les yeux sur certains journaux, qu'y verrez-vous ? — Des fautes, toujours et partout des fautes, à chaque page, presque à chaque ligne.

— Il semble parfois que, négligeant de lire les épreuves, on a tuot simplement mis en pages et livré à l'impression le premier travail du compositeur.

Il n'y a pas jusqu'à quelques ouvrages destinés aux écoles qui ne présentent, au point de vue de l'impression, le spectacle le plus déplorable, quand ces ouvrages pourtant devraient être sans tache et servir de modèle.

Nous ne disons pas assez : nos livres d'école sont, en général, sous le rapport typographique, les plus défectueux de tous ; cependant, ce sont à peu près les seuls qui récompensent leurs auteurs ; et, chose plus étonnante encore, la deuxième, la troisième édition d'un ouvrage d'une géographie, par exemple, que l'auteur a eu tout le temps de revoir, est aussi imparfaite que la première, si elle n'est pas encore plus négligée.

Voilà qui est vraiment impardonnable.

Personne ne s'offensera de ces aveux, puisque nous ne séparons pas notre sort de celui des autres, nous souvenant de cette sentence :

Errata alterius quisquis correxerit, illum
Plus satis invidiæ, gloria nulla manet.

Nous ne prétendons pas, non plus, confondre dans la foule des ouvrages négligemment imprimés les rares exceptions que l'on connaît. Du reste, la correction qui nous est donnée de loin, par un ami de notre littérature, si douce, si fraternelle qu'elle paraisse, contient réellement plus que nous n'avons dit et ne pourrions dire. Ce serait fol orgueil que de la prendre en mauvaise part, et naïveté pitoyable que de nous en dissimuler la portée.

Si M. de Bonnechose s'est donné la peine de critiquer les ouvrages canadiens sous le rapport typographique, il faut qu'il y ait vu un grand défaut et que ce défaut soit un grand inconvénient. Il nous le dit, du reste, en propres termes, comme on l'a vu plus haut. Oui, c'est un sérieux inconvénient, non-seulement pour des ouvrages destinés à l'exportation, suivant la remarque de M. de Bonnechose, mais pour ceux qui doivent rester entre nos mains, à plus forte raison pour ceux que l'on introduit dans les écoles. Quant à ces derniers, le moindre mal qui résultera d'une impression peu soignée sera de tromper, de distraire et les élèves et le maître, de les scandaliser peut-être, passez-nous l'expression ; car, en plusieurs cas, sinon presque toujours, on répétera de confiance, en écrivant et en parlant, les fautes contenues dans son livre de lecture, dans sa grammaire, sa géographie, etc.

A défaut de tout autre mérite, les livres qu'on veut mettre entre les mains des enfants devraient avoir au moins celui de la correction typographique ? Pourquoi n'en est-il pas ainsi ? *Chi lo sa* ? Les éditeurs s'en vont distribuant à tous les journaux des réclames accueillies par intérêt ou de confiance ; et qui s'occupe d'examiner ces éditions tant vantées ? qui proteste ? — Personne.

S'il s'agit d'ouvrages littéraires ou scientifiques, de revues, de journaux, qu'y a-t-il de plus maussade que d'y trouver partout des fautes ? Le plaisir de la lecture en est notablement diminué, presque tout à fait détruit, pour tous ceux dont les connaissances grammaticales ne sont pas complétement effacées.

Quant à l'auteur, on ne saurait dire le déplaisir qu'il éprouve en se voyant si mal imprimé. " Quel est celui d'entre nous, demandait, il y a déjà longtemps, M. Benjamin Sulte, qui n'a pas eu envie de se pendre à la lecture de l'un de ses articles massacré de pareille façon ? "

On nous demandera : Mais si l'impression des livres et des journaux canadiens est si peu soignée, comme on le prétend, à qui la faute ? Est-ce l'auteur, est-ce le typographe, est-ce le correcteur d'épreuves qui est coupable ? — Voilà précisément ce que nous ne voulons pas dire : nous constatons un fait sans vouloir le mettre à la charge de personne.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas ailleurs comme au Canada.

Nous avons devant nous plusieurs revues françaises, italiennes, espagnoles, etc., imprimées à Paris, à Rome, à Naples, à Madrid, ou dans quelque autre grande ville d'Europe.

Nous en prenons un numéro au hasard, si bien au hasard, qu'en écrivant ces mots, nous mettons la main sur celui qui se trouve tout à fait accidentellement à notre portée. Nous en lisons de suite vingt pages.

Y avons-nous trouvé quelques fautes ? — Oui ; mais combien ? — Trois. Et encore, sont-elles très-pardonnables : c'est *exigéré* pour *exagéré ;* une virgule qui manque ici, une autre qu'il eût fallu omettre là. Voilà tout.

Si, au lieu de lire attentivement vingt pages d'une revue française, nous avions simplement jeté un rapide coup d'œil sur un égal nombre de pages imprimées au Canada, nous en aurions trouvé une cinquantaine bien conditionnées, et plusieurs tellement graves, que ce serait fausser l'expression que de les attribuer à la négligence. Pour être juste, c'est *ignorance* qu'il faudrait dire.

Ce mot n'est pas de trop, quand on sait que l'on se mêle de corriger les épreuves typographiques sans savoir les premiers éléments du métier, et que l'on fait fi de ces humbles détails au point de vouloir ignorer les plus simples éléments de la grammaire et de l'art typographique.

Puisqu'il faut dire toute la vérité, disons-la. Quelques-uns voudront peut-être y voir, comme en plusieurs autres circonstances, une indiscrétion malheureuse, un parti pris de déprécier ce qui vient du pays, un défaut de patriotisme en un mot.

Il nous semble cependant qu'il y a des aveux profitables, et que la critique, fût-elle même sévère et quelque peu exagérée,

fait plus de bien que les éloges inconsidérés, même à ceux qui l'aiment le moins et qui la souffrent avec le plus d'impatience.

Si elle peut éveiller l'attention des uns, exciter l'ambition des autres, instruire, ne fût-ce qu'un seul de ceux qui surveillent l'impression des livres ou des journaux canadiens-français, elle aura plus fait à elle seule, pour le bien de notre littérature, que tous les ménagements, toutes les folles complaisances de ces prétendus protecteurs de notre honneur national.

On sait ce que nous sommes ; on nous l'a dit plusieurs fois ; on vient de nous le répéter ; nous le savons nous-mêmes : il ne nous reste plus qu'à faire une chose : l'humble aveu de nos fautes, accompagné de cette heureuse contrition qui contient le ferme propos de ne plus les commettre à l'avenir.

Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.

1° Le livre, ainsi que le journal, ne veut point de barbarismes.

Le barbarisme, dit la grammaire, est une faute de langue qui consiste à se servir de mots forgés ou altérés.

N'écrivons donc plus, n'imprimons plus surtout, comme on le fait dans des livres prétendus parfaits, dont les journaux ont fait tour à tour l'éloge :

Renchausser, pour rechausser ;
S'effronder, pour s'effondrer.
Estumescence, pour extumescence ;
Yacinthe, pour Hyacinthe ;
Enrégistrer, pour enregistrer ;
Régistre, pour registre ;
Astérique, pour astérisque ;
Aîle, pour aile ;
Zône, pour zone.
Mais il est inutile de gonfler cette liste.

2° Le barbarisme a, dans le solécisme, un parent, presque un frère, puisque tous les deux constituent une faute contre la pureté du langage. Ce qui distingue le dernier, c'est qu'il pèche en particulier contre la syntaxe.

La liste des solécismes qu'on voit tous les jours serait interminable, mais notre intention est uniquement de mentionner cette faute en passant, le seul moyen de l'éviter étant de recourir fréquemment à la grammaire.

C'est ainsi qu'on écrit, qu'on imprime et qu'on répète à chaque page :

Se rappeler de quelque chose, pour se rappeler quelque chose ;
Protège, pour protége ;
Quoiqu'il en soit, pour quoi qu'il en soit ;
Règna, pour régna ;
Aussitôt qu'elle parût, pour aussitôt qu'elle parut ;
Le jeune homme compris alors, pour le jeune homme comprit alors.

Voici une série de fautes mêlées, prise dans un article de quatre pages dont la *composition* a été faite au Canada, non pas sur manuscrit, mais sur le texte imprimé, qui était parfait.

Lithurgique, pour liturgique.
Saint-Thomas, pour saint Thomas.
Vestutatem, pour *vetustatem.*
Sumbtionis, pour *sumptionis.*
" Que nos louanges retentissent avec éclats." — Certes !
Prœter rerum ordinum, pour *præter rerum ordinem.*
Fracta demum sacramento, pour *fracto demum sacramento.*
Epitre, pour épître.
" Vous avez daigné vous asseoir *sur* les toits de chaume." — Cela devient sérieux !

Nous en omettons et de jolies.

Le genre de fautes que nous venons de signaler a rapport à la langue ; nous passons à celles qui regardent plus particulièrement l'art typographique.

3° *Emploi des lettres majuscules.*

Au Canada, on fait un usage immodéré des majuscules. Peut-être a-t-on emprunté cette manière de nos compatriotes anglais. Nous savons bien, comme le font observer les grammairiens, " qu'en cette matière les principes ne sont pas fixes " et que " la fantaisie, le caprice, et même la flatterie, président souvent à la distribution de la majuscule." Mais s'ensuit-il qu'il faille dépasser toutes les bornes ?

Il vous prend envie de relever tel mot par une majuscule ; mais enfin pourquoi ? Pour lui donner, dites-vous, de l'importance. — Alors, mettez-la partout, car il y a toujours plusieurs mots importants dans une phrase. Et où s'arrêtera cette manie ? Vous avez mis une grande lettre ici, pourquoi pas là ? pourquoi pas plus loin ? pourquoi pas partout ?

Lisez les meilleures revues européennes, les journaux les mieux soignés, et vous verrez qu'ils sont, relativement à l'emploi des majuscules, beaucoup plus avares que nous.

Là, on n'écrit pas invariablement *Providence* avec une grande lettre, mais seulement quand ce mot est synonyme de Dieu ; les noms de mois ne la prennent jamais ; chez nous presque toujours : on écrit le 22 Novembre, le 30 Octobre, tandis qu'il faudrait le 22 novembre, le 30 octobre.

Là, les adjectifs se contentent d'une petite lettre ; chez nous, souvent, ils en prennent une grande. Ainsi, on écrit l'Église Catholique, au lieu de l'Église catholique ; on écrit le Pontife Suprême, au lieu de le Pontife suprême ; on écrit Saint Bernard, Saint François de Sales, au lieu de saint Bernard, saint François de Sales. Partout ailleurs, ces adjectifs, et en particulier l'adjectif *saint*, quand il est écrit tout au long, ne prennent jamais qu'une minuscule.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais à quoi bon ?

4° *Usage du point ou du trait d'union dans les abréviations.*

Quand une abréviation se termine par la dernière lettre du mot qu'elle représente, on n'y ajoute pas de point.

Ainsi on n'écrit point *Mgr. l'évêque de ...*, mais Mgr l'évêque de ... ; on n'écrit point M. le Dr. N., mais M. le Dr N. ; on n'écrit point Mde. de Maintenon, mais Mde de Maintenon ; on n'écrit point St. Bernard, Ste. Ursule, mais St Bernard, Ste Ursule.

Voilà une faute que l'on retrouve presque partout, dans nos livres et nos journaux ; dans les livres ou les journaux français, jamais. Que l'on y fasse attention et l'on verra que nous n'exagérons aucunement.

Assurément, il y a sur ce point, chez les correcteurs d'épreuves, plus que de la négligence ; car la négligence, qui n'est ni générale ni continuelle, n'amène pas ainsi invariablement la même faute.

L'on emploie le point, si l'abréviation ne se termine pas par la dernière lettre du mot abrégé. Dans ce cas, le point est de rigueur. Ainsi, on écrira avec raison M. le maréchal, S. Bernard.

Quand le mot *saint* s'applique, non pas à un bienheureux, mais à une place, à une institution, à un homme vivant, etc., que ce mot soit écrit tout entier ou en abrégé, on l'unit toujours par un trait d'union au mot auquel il est joint, sans aucun autre signe.

On écrira donc St-Hyacinthe et non pas St. Hyacinthe, ni St.-Hyacinthe, ni St Hyacinthe; on écrira Sainte-Thérèse ou Ste-Thérèse, et non pas Ste. Thérèse, ni Ste.-Thérèse, ni Ste Thérèse. En général, à part la première lettre de l'abréviation, toutes les autres doivent être des lettres qu'on appelle *supérieures*, qui sont très-petites. Exemple : Ste Sophie.

A propos du trait d'union, les uns ont conservé l'habitude de l'employer pour unir *très* avec l'adjectif qui le suit; d'autres s'en dispensent. Quelques revues françaises ne le mettent plus, bien que la plupart le conservent. Nous avions nous-même cru pouvoir suivre de préférence l'exemple des premières. Il nous semblait que les remarques de Bescherelle à ce sujet devaient l'emporter sur l'usage, d'autant plus que c'eût été un signe de moins à écrire. Mais les meilleurs dictionnaires, les éditions les mieux soignées n'omettent jamais ce trait d'union. Le plus sage est de les imiter et décrire, par exemple, *très-bien*, *très-juste*. Ajoutons " qu'une espace fine avant et après le trait d'union est d'un bon effet, surtout dans les lignes fortement espacées."

Un autre mot, que chacun accentue à sa manière, c'est *complétement*. Beaucoup marquent le premier *e* de l'accent grave; ils suivent en cela l'autorité de Bescherelle. Nous avons consulté beaucoup de dictionnaires, nouveaux et complets. Presque tous écrivent *complétement* avec l'accent aigu. Dans les livres imprimés en Europe, dans les revues, etc., on l'écrit généralement de la même manière, avec l'accent aigu.

—*A continuer.*

L'abbé T.-A. Chandonnet.

DEUX LEGENDES

DES CANTONS DE L'EST

Les cantons de l'Est étaient en 1845 bien différents de ce qu'ils sont ajourd'hui. Au lieu des ces grands villages avec leurs maisons coquettes et leurs belles églises ; au lieu de ces immenses manufactures pleines de bruit et d'activité, de ces voies ferrées sur lesquelles passent en grondant les énormes wagons, on n'avait autour de soi que la forêt vierge et son bruissement mystérieux. Cà et là, cependant, la solitude était éclairée par un petit abatis au centre duquel s'élevait une grossière cabane, première empreinte de la civilisation au milieu de la nature sauvage. Aucun chemin, mais seulement de petits sentiers, sur des espaces de plusieurs lieues, à travers le bois.

Il est facile de s'imaginer ce qu'eurent à souffrir les premiers colons, et surtout les missionnaires, qui ne craignirent pas d'aller affronter les hivers dans ces solitudes éloignées.

La triste fin du révérend Bélanger, perdu dans la forêt et mort d'épuisement avec deux de ses compagnons, est encore présente à la mémoire d'un grand nombre de mes lecteurs.

C'était une existence aventureuse et pleine d'émouvantes péripéties. Aussi, les premiers colons ont-ils légué à leur descendants une foule de traits et de légendes dont le récit remplirait des volumes.

Parmi ces légendes, j'en citerai deux où le doigt de la Providence et l'influence de l'esprit du mal apparaissent d'une manière sensible. Je les présente telles qu'elles m'ont été racontées, en omettant toutefois les noms, qui m'ont été donnés confidentiellement par la personne vénérable de qui je tiens ce récit.

Un soir du mois de janvier, M. G** était assis près de son poële, dans la mansarde d'une maison qui servait à la fois de chapelle et de presbytère à la paroisse d'Arthabaska. Au dehors, il faisait un beau clair de lune, mais le froid était piquant.

Vers huit heures et demie, M. G** entendit les sabots d'un cheval crier sur la neige en face du presbytère, et, un moment après, on vint l'avertir que quelqu'un le demandait pour aller visiter le nommé F** dangereusement malade à deux lieues de l'église.

Le messager et sa bête paraissaient tous deux exténués. Le cheval, malgré le grand froid, était trempé de sueur et l'homme était pâle et tremblant.

— Tu dois être venu très-vite, dit M. G** pour avoir mis ton cheval dans cet état.

— Pardon, M. le curé, répondit le messager, je suis venu au pas toute la distance. J'ai quitté la maison de F** à quatre heures et je pense bien qu'il n'est pas loin de sept maintenant.

— Sept heures ! Il est huit heures et demie passées ; qu'est-ce qui a pu te retarder ainsi ?

— Je ne comprends pas cela, reprit le messager, que nous appellerons Baptiste : mon cheval est une excellente bête ; il était frais lorsque je suis parti ; mais au bout d'un mille au plus, il s'est arrêté, s'est mis à trembler, puis est tombé sur le côté. Je l'ai fait relever et il est reparti, mais il n'y a pas eu moyen de le faire aller plus vite qu'au pas. Plusieurs fois, le long de la route, il a fait des écarts, chose qui ne lui était jamais arrivée, à ma connaissance ; par deux fois il s'est retourné et lancé à fond de train dans la direction de la maison ; j'ai eu toutes les peines du monde à le faire revenir. A part cela, M. le curé, j'ai vu bien des choses dans le bois, le long de la route, mais je ferai peut-être mieux de n'en pas parler, car vous ne me croiriez pas.

— C'est bon, c'est bon, dit le curé ; tu es fatigué et ton imagination travaille, repose-toi ici, tu repartiras au point du jour si tu veux.

— Merci, reprit Baptiste, d'autant plus que je ne voudrais pas pour cinquante piastres repasser par le même chemin, cette nuit.

M. G** fit atteler son cheval à une petite *carriole* (1) et partit accompagné de son frère, nommé Augustin, pour aller administrer le malade.

— J'espère, dit Augustin, comme ils partaient, que nous n'aurons pas autant de *misère* que Baptiste.

---

(1) Au Canada, la *carriole* est une voiture d'hiver très en usage dans les districts de Québec et des Trois-Rivières.

— Allons donc, fit le curé, Baptiste est un peureux ; il a été effrayé par son ombre au clair de la lune.

— Nous verrons, nous verrons, reprit Augustin d'un air pensif ; son cheval est un des meilleurs de la paroisse, et il faut quelque chose d'extraordinaire pour l'avoir mis dans cet état.

Le curé ne répondit rien et toucha la bête, qui allongea davantage son trot sur la neige durcie.

Tout alla bien l'espace d'un mille environ, quand, tout à coup, et sans la moindre cause apparente, le cheval s'arrêta, fit un violent écart et brisa un des timons en tombant sur le côté.

Augustin, que la présence de son frère gênait, n'osa pas jurer, mais il marmotta toutes sortes de reproches à l'adresse du cheval, des chemins et même du timon.

Enfin, le cheval relevé, le timon clissé tant bien que mal, les deux voyageurs essayèrent de repartir ; mais le cheval ne voulait plus bouger. Tous les moyens de persuasion échouèrent, ses pieds étaient comme figés dans la neige. A la fin, le curé descendit de voiture et partit à pied ; aussitôt le cheval se mit à le suivre sans attendre aucun commandement. Au bout de quelques arpents, le prêtre remonta en voiture et le cheval continua sa route, au trot, jusqu'à la rivière Bécancour, que l'on passait sur la glace.

Mais, ici, un nouvel obstacle se présente. La rivière, qui est regulièrement prise en glace depuis décembre jusqu'à avril, était, par cette froide nuit de janvier, en pleine débâcle et charriait d'énormes morceaux de glace. La passer était manifestement impossible. Aussi Augustin, grognard de sa nature, profita-t-il de l'occasion pour lâcher les brides à sa mauvaise humeur. Mais grogner ne servait à rien : le fait était là ; l'obstacle était insurmontable. Il fallut donc se décider à s'engager dans un autre chemin qui remontait la rivière et conduisait à un pont que l'on avait établi, deux lieues plus haut, l'été précédent, sur un endroit où les berges sont considérablement rapprochées.

Ils ne purent avancer que très-lentement, car le cheval s'arrêtait à chaque instant et ne repartait qu'après que le prêtre avait été en avant faire le signe de la croix. A un certain endroit de la route, ils trouvèrent un énorme tronc d'arbre étendu par le travers, et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés qu'ils parvinrent à le franchir. Bref, il était près de minuit lorsqu'ils arrivèrent au pont, qu'ils passèrent sans aucune difficulté.

Le cheval prit de lui-même une allure assez rapide, et ils croyaient en avoir désormais fini avec les obstacles, lorsque, au bout d'un mille environ, un nouvel écart rompit en deux le second timon. Augustin le clissa en silence. Il commençait à avoir réellement peur et à croire que "le diable devait s'en mêler."

L'accident réparé, ils se remirent en route, mais ils n'avançaient qu'au milieu de toutes sortes d'empêchements. Tantôt, c'était quelque pièce du harnais qui cédait, tantôt, c'était le cheval qui se jetait les pieds de derrière en dehors des timons; puis, une fois remis en place, il ne voulait plus marcher. Enfin, vers une heure du matin, et après mille difficultés, ils arrivèrent à une maison située à environ trois milles de la demeure du malade.

Le curé laissa là Augustin avec la voiture, et se mit en frais de parcourir à pied le reste de la route, persuadé qu'il serait rendu plus tôt. Comme il connaissait bien le chemin et que la lune était encore haute, il partit d'un pas ferme et accéléré, espérant bien se rendre en moins d'une heure. Mais il avait compté sans l'influence de l'esprit malin. En effet, il marcha longtemps livré à ses pensées et sans trop tenir compte du temps écoulé; cependant, rendu à un certain endroit, ayant levé les yeux, il crut s'apercevoir qu'il n'était pas dans le bon chemin. En effet, après avoir examiné les environs, il constata avec stupeur qu'il avait dépassé de plus d'une lieue l'embranchement de chemin conduisant à la maison du malade.

Il lui fallut revenir sur ses pas; et il était près de six heures du matin lorsqu'il arriva, brisé de fatigue, à sa destination.

En entrant, il vit avec douleur que son voyage était inutile: le malade venait d'expirer. Un second messager, envoyé au-devant du prêtre, avait eu le temps de se rendre jusqu'à la chapelle et de revenir chez le malade, avant que M. G** fût arrivé. Il assura que la rivière était parfaitement glacée et qu'il n'y avait aucune apparence de récente débâcle; que, de fait, il avait traversé sur la glace en allant et en revenant.

Le prêtre avait pu se reposer quelque temps lorsqu'Augustin arriva avec la voiture. Ils remontèrent donc dans la carriole pour revenir par le chemin le plus court.

Arrivés à la traverse, ils trouvèrent la rivière couverte de glace et de neige, avec la trace du chemin qui servait depuis plus d'un mois. Il était donc évident que la glace ne s'était pas brisée depuis l'automne, et que la débâcle dont ils avaient

été témoins n'était qu'une hallucination produite par l'esprit malin, dans le but d'empêcher le prêtre d'arriver assez vite pour recevoir la confession du pécheur mourant.

— Il faut que nous ayons eu la vue trouble hier soir, dit Augustin, en constatant l'état de la glace.

— *Desiderium peccatorum peribit* : le désir du pécheur périra avec lui, prononça gravement le prêtre.

Et ils continuèrent leur route en songeant aux terribles effets de la vengeance du Tout-Puissant.

Tel est le récit que me fit M. G** lui-même.

— Mais, ajouta-t-il, j'ai un autre fait qui va vous consoler de cette lugubre histoire. Cette fois, " le bon Dieu s'en est mêlé."

Voici comment la chose est arrivée. Une belle matinée de printemps, un de mes paroissiens irlandais arriva au presbytère, dans une carriole à laquelle était attelé un misérable petit cheval dont vous n'auriez pas donné cent sous. L'Irlandais était un vieillard du nom de Mooney ; il venait me chercher en toute hâte pour administrer une de ses parentes très-âgée, qui demeurait à quinze milles du presbytère. Je savais que la vieille ne parlait pas un mot de français et j'ignorais complétement la langue anglaise. Je partis, néanmoins, à la grâce de Dieu, non sans faire remarquer à Mooney que son cheval ne nous rendrait probablement pas à mi-chemin.

— Pourtant, monsieur, répondit-il, s'il nous mène du train qu'il m'a amené ici, j'ai lieu de croire que vous n'aurez pas à vous plaindre.

En effet, et toute singulière que la chose puisse paraître, le petit cheval partit à fond de train, sans avoir besoin ni des guides ni du fouet.

Mooney me dit pourtant que sa bête n'avait mangé que de la paille pendant tout l'hiver, malgré un travail constant, et que, d'ordinaire, tous les coups de fouet du monde n'auraient pas pu lui faire quitter son allure habituelle, qui était le pas le plus lent possible.

— Ce cheval, ajouta-t-il, est la plus triste rosse que j'aie encore rencontrée ; et, cependant, aujourd'hui, voyez comme il nous emporte. Je n'y comprends plus rien du tout.

Nous arrivâmes à une rivière qu'il fallait franchir, à un endroit où un grand nombre d'hommes étaient occupés à couper du bois. En nous voyant arriver, ils se mirent à crier et à courir vers nous. Mais nous n'eûmes pas le temps d'entendre ce qu'ils disaient : le petit cheval filait comme un trait. Il passa la

rivière sur la glace, et, en un temps relativement très-court, j'arrivai au chevet de la malade. Je la confessai, et, à mon grand étonnement, je compris parfaitement tout ce qu'elle me dit, tandis qu'elle semblait saisir facilement le sens de mes paroles, quoique je lui parlasse le français, qu'elle ignorait, et qu'elle me répondît en se servant de l'anglais, que je n'avais jamais compris.

J'avais à peine fini de lui administrer les derniers sacrements, qu'elle mourut de la mort des justes, en me jetant un dernier regard rempli de reconnaissance.

Je remontai alors en voiture pour revenir chez moi ; mais au bout d'un mille, nous fûmes obligés de prendre un autre cheval : notre coursier de tout à l'heure avait repris ses anciennes allures, et nous aurions passé la semaine en route.

Lorsque nous fûmes rendus à la rivière que nous avions traversée quelques heures auparavant, je constatai, à mon grand désappointement, qu'elle était entièrement libre de glaces. On ne voyait pas même ces glaçons flottants qui continuent à passer pendant les trois ou quatre jours qui suivent une débâcle. Il fallut faire un détour de plusieurs milles pour trouver un bac et venir reprendre le chemin vis-à-vis du même point, à l'endroit ou était le chantier dout j'ai parlé un peu plus haut.

A notre arrivée, les hommes du chantier entourèrent la voiture et nous marquèrent leur extrême étonnement de ce que nous avions passé la rivière le matin. Ils nous assurèrent que la glace était partie depuis plusieurs jours ; qu'en nous voyant nous engager dans cet endroit, ils avaient crié de toutes leurs forces pour nous avertir ; mais que le petit cheval, lancé à toute bride, avait passé sur l'eau, avec la carriole, comme si la glace eût encore été là.

Je voulus leur assurer que j'avais passé sur la glace, mais ils me répondirent qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper : la rivière était libre depuis quatre jours.

Je quittai ces braves gens et poursuivis ma route en songeant aux mystérieux desseins de la Providence, qui sait châtier le coupable endurci, mais qui commande aux éléments pour qu'une âme humble et pieuse ne parte pas de ce monde sans recevoir, par le ministère de la religion, un avant-goût de ce bonheur qui doit luire sur elle pendant toute l'éternité.

ROCLEF.

Traduit de l'anglais par N. L.

DES DOUBLES MARÉES

QUI SE PRODUISENT EN MÊME TEMPS

DES DEUX CÔTÉS OPPOSÉS DU GLOBE

On sait que, deux fois par jour, à 12 heures 25 minutes d'intervalle, les flots de l'Océan produisent en s'élevant un phénomène qu'on appelle *marée*.

Les astronomes sont d'accord pour reconnaître que ce déplacement d'une partie du volume des eaux, est dû à l'influence de la lune, ou de la lune et du soleil, dont les forces d'attraction s'unissent ou se contrarient, pour produire, selon leur position respective, les *marées ordinaires* ou les *grandes marées* Les mêmes influences, mais développées par la situation du globe à l'écliptique, à l'époque des équinoxes, provoquent les marées encore plus considérables qui surviennent alors.

Tout cela est rationnel. Les anciens l'avaient constaté sans l'expliquer, puisqu'on rapporte qu'Aristote se jeta dans l'Euripe et se noya de désespoir, en se voyant incapable d'expliquer le *flux* et le *reflux* de la mer.

Mais Kepler pressentit et émit jusqu'à un certain point le principe que Newton développa plus tard, nous voulons parler de cette grande loi de la gravitation universelle, qu'on retrouve partout.

Peut-être même que cette loi est la seule que le Créateur ait faite. Nous sommes induit à le croire par l'idée que nous nous faisons de la grandeur de Dieu, et par tout ce que nous voyons ; car on la reconnaît dans la révolution des astres, dont elle prescrit la marche et l'équilibre ; dans les entrailles de la terre, où elle forme les minéraux, sous le nom d'*attraction* ou d'*affinité des corps ;* au fond des mers, où la perle et la nacre s'élaborent lentement sous son influence ; dans le mariage des plantes ;

dans les réactions produites par la chimie, réactions dans lesquelles on voit les *contraires* s'isoler et les *semblables* se rechercher et s'unir, avec les apparences d'un mouvement *vital* On retrouve encore cette loi dans le cerveau de l'homme, car, sans nier l'intervention de Dieu dans la création des éléments de la pensée, on ne peut méconnaître que nos vices et nos qualités ne dépendent, jusqu'à un certain point, de tendances physiques enfantées par cette loi qui engendre ailleurs l'*attraction*, l'*affinité*, la *gravitation*, le niveau ou l'*équilibre* — c'est-à-dire la même chose, les mêmes actes, sous divers noms, dans différentes circonstances — mais qui est toujours *cause* de ce qui fait l'*ordre*, c'est-à-dire l'*harmonie* dans toute la nature.

Nous désirons qu'on ne voie pas, dans ce qui précède, une tentative philosophique fort loin de notre pensée. Ce que nous venons de dire n'est que le préambule naturel, et presque obligé, de la démonstration d'un phénomène qu'on déclare très-complexe, et qui nous semble, au contraire, *essentiellement* simple, si on le rapporte à la loi dont nous venons de parler ; et c'est pour cela que nous avons dû commencer par dire que cette loi est générale, peut-être même unique.

Sir John Herschell, qu'il importe ici de ne pas confondre avec son père, sir William Herschell, s'exprime ainsi :

" Les marées sont un sujet d'étrange difficulté de compréhension pour un grand nombre de personnes. Que la lune, par son attraction, rapproche d'elle les vagues de l'Océan, cela semble tout naturel ; mais que la même attraction provoque les mêmes effets sur le côté opposé de la terre, et au même moment, cela paraît matériellement impossible et d'une absurdité palpable ! Pourtant, rien n'est plus vrai. "

— Rien n'est plus faux, au contraire, et la suite de cet article le démontrera.

Or, c'est ce phénomène parfaitement défini, que nous croyons inexpliqué jusqu'à ce jour.

En effet, nous croyons que sa simultanéité dans deux hémisphères différents, n'est pas due à l'attraction de la lune s'exerçant en même temps aux deux côtés opposés du globe, ni à la force centrifuge produite par la rotation de la terre, ni aux autres causes présentées jusqu'à présent — qui nous paraissent de véritables aberrations — mais uniquement à la loi de gravi-

tation dont nous avons parlé ; et cette loi nous paraît s'exercer ici de la façon la plus élémentaire, la moins complexe, et la plus évidente.

La conscience que nous avons de notre infériorité, au double point de vue de la science et du génie, nous empêche de citer les noms des auteurs des systèmes que nous allons résumer, parce que nous aurons à ajouter que ces systèmes sont faux. Pourtant, il est difficile de n'être pas frappé de l'inconséquence ou de l'incohérence des raisonnements, comme des différences radicales qui existent entre les opinions émises sur ce sujet par des hommes qui sont également illustres. Et si, sur dix théories présentées, il y en a neuf qu'on doit nécessairement rejeter, il ne nous semble pas impossible que la dixième ne soit pas plus vraie que les neuf autres, fût-elle signée par Herschell, puisqu'elle est en opposition avec celle qui est signée par de Laplace.

Aujourd'hui, l'on ne discute plus sur cette question, mais les auteurs des meilleurs traités n'en diffèrent pas moins entre eux. Chacun d'eux a sa théorie et la présente comme un acte de foi que nous sommes invités à répéter dévotement, sans examen et sans discussion : *Magister dixit*, ça suffit !

Les uns nous disent : " Au lieu de n'y avoir qu'une marée directement sous la lune, comme le raisonnement devrait suggérer de le croire, il existe une autre marée qui se produit en même temps, du côté de la terre directement opposé. Cette agglomération des eaux, dans le même temps et sur deux points diamétralement opposés l'un à l'autre, détermine aux points justement intermédiaires un abaissement de la masse, qu'on appelle, par opposition au phénomène de soulèvement, marée basse.

" Ces quatre marées quotidiennes, dont deux *basses* et deux *hautes*, en passant chaque jour d'est en ouest, provoquent le *flux* et le *reflux*, tous les $12^h\ 25^m$, sur les mêmes rivages.

" La cause de cette élévation simultanée des flots, de l'un et de l'autre côté de la terre, est due à l'influence de la lune et du soleil sur les eaux, mais plus spécialement à celle de la lune. — La principale cause des marées du côté de la terre qui est opposé à la lune, vient de la différence d'attraction de la lune sur les divers points du globe. Cette différence s'ex-

plique facilement (!). Le diamètre de la terre est d'à peu près un trentième de la distance qui sépare la lune de notre planète ; il en résulte que la différence d'attraction lunaire qui s'exerce d'un coté de la terre, est d'environ $\frac{1}{16}$ de l'attraction exercée de l'autre coté. Ce qui suffit pour donner à la terre cette élongation qui fait prendre à cette immense goutte d'eau la la forme ovoïde, qu'on lui voit quand deux marées se produisent de deux côtés opposés ; c'est-à-dire que c'est cette élongation, produite par la lune aux dépens des eaux, qui cause les deux marées simultanées que nous avons deux fois chaque jour."

Cette théorie est fausse ; nous prétendons le prouver ci-après, notamment par une observation que nous ferons à propos des tempêtes au temps des équinoxes ; et de plus, elle est ambiguë et équivoque.

D'autres savants ont supposé ceci : " La révolution de la terre autour du centre de gravité qui lui est commun avec la lune (on estime que ce point se trouve à 3,200 milles de la terre), augmente la force centrifuge de ce côté de la terre, et motive le soulèvement des vagues et l'agglomération des flots sur le point diamétralement opposé à la lune. De là les secondes marées."

En logique et en physique, ce serait précisément le contraire qui devrait avoir lieu ; cependant nous citons textuellement la théorie d'un homme justement célèbre, mais à d'autres égards.

Plusieurs astronomes attribuent la marée antipodique de la lune à la seule force centrifuge produite par la rotation de la terre. On lit dans la *Géographie Physique* de Maury, ouvrage que l'on estime fort en Amérique, et avec raison : " Quand ont lieu les marées, l'eau qui entoure la terre est plus attirée par la lune que la terre elle-même, mais seulement du coté de la lune ; du côté opposé, c'est le contraire qui a lieu. D'où il semblerait résulter que la lune exerce sur les eaux une influence attractive d'un côté de la terre, et une action répulsive de l'autre côté."

Au résumé de ces théories, les seules qui méritent d'être rappelées, nous ajouterons certains faits sur lesquels nous prétendons appuyer la démonstration de la nôtre ou qui doivent servir, selon nous, à en prouver la vérité.

1° L'océan Pacifique est plus profond, trois fois plus large que l'océan Atlantique, et pourtant les marées y sont moins hautes.

2° Dans la baie de Fundy, la marée s'élève quelquefois au-dessus de 71 pieds anglais ; elle s'élève de 11 pieds et demi à Boston, et seulement de 5 pieds à New-York.

3° Les principaux détroits, surtout dans le voisinage du pôle nord, tels que le détroit de Davis, le détroit de Behring, la mer ou la baie de Baffin, etc., ont des courants inférieurs d'une grande étendue et d'une force irrésistible. Le lieutenant de Haven, cité par Burritt, rapporte que dans le voyage qu'il fit à la recherche de sir John Franklin, il fut arrêté dans le détroit de Davis par un courant qu'il ne pouvait vaincre ; mais il vit passer près de lui l'un de ces gigantesques glaçons qu'on nomme *icebergs*, qu'un courant inférieur entraînait au nord. Il eut la pensée d'y attacher son vaisseau et, suivant son expression, il fut aussitôt entraîné " like a shot. "

4° On évalue à 1,000 milles par heure la vélocité du flot qui passe d'est en ouest ; ce qui coïncide à peu près avec la marée qui fait le tour de la terre en 24 heures 50 minutes. Il y a une trentaine d'années, l'amirauté anglaise établit un système d'observations sur toutes les mers du globe ; il fut constaté alors qu'une vague qui était partie de l'océan Arctique, était passée 12 heures plus tard à 50 degrés au sud des îles Falkland. Cette vague avait 7,000 milles de longueur ; son élévation moyenne était de 2 pieds, et sa vélocité, en raison de ce qui précède, dut être de 600 milles à l'heure.

Revenant maintenant aux doubles marées et aux systèmes résumés ci-haut, nous dirons que l'attraction de la lune, qui n'est pas niable, ne peut cependant pas s'exercer dans le sens nécessaire pour provoquer, de l'autre côté de la terre, une augmentation du volume des eaux égale ou à *peu près* égale à celle qu'elle engendre au-dessous d'elle-même. Si nous nous trompions, cette puissance d'attraction devrait être suffisante pour attirer toutes les vagues de l'Océan du même côté ; ce serait la négation de la seconde marée au lieu d'en être l'explication ! Pour que cela ne fût pas, il faudrait que cette influence attractive traversât les zones des marées basses sans y exercer son action, et que cette action s'exerçât ensuite

dans un sens opposé à son foyer, soit à la lune elle-même; ce qui constituerait, en effet, à celle-ci, une puissance attractive d'un côté de la terre et répulsive de l'autre. Mais cette double propriété n'est possédée par aucun corps. L'illusion qui peut y faire croire dans certains cas, n'existe que lorsque la force centripète est victorieusement combattue par une force centrifuge, que rien ne peut engendrer dans l'espèce. Enfin, si la lune pouvait exercer ce pouvoir au point qui nous occupe, et comme on le dit, cela ne pourrait être que par un phénomène de résorption, que le raisonnement repousse ici, et qui serait une découverte, s'il pouvait être prouvé ; découverte d'autant plus étonnante et grande, que le phénomène qu'on verrait se produire là, serait contraire à toutes les lois admises sur la gravitation ou l'attraction. Enfin, il faut tenir compte de l'attraction de la terre et se rappeler que, si elle peut être modifiée ou atténuée à la surface et sur un point du globe, elle a sur celle de la lune une supériorité qu'on évalue à 21,777 en moyenne, c'est-à-dire que l'attraction terrestre est à l'attraction lunaire comme 1 est à 21,777.

On dira peut-être que la lune agit sur un corps fluide seulement à sa surface, par conséquent sur les points les plus distants du centre de gravité de la terre.

Cette observation est juste si on ne parle que de l'hémisphère où se trouve la lune. Mais comme *le poids est en raison inverse du carré des distances*, si la lune, moins volumineuse que la terre, placée à une distance soixante fois plus grande que celle qui sépare les eaux du centre de gravité du globe, peut modifier l'attraction que ce centre exerce, jusqu'au point d'attirer au-dessous d'elle un volume d'eau considérable, il nous paraît inadmissible qu'elle jouisse du même pouvoir perturbateur de l'autre côté de la terre et dans un autre hémisphère que celui qu'elle occupe, où sa puissance d'attraction ne peut s'exercer que bien faiblement, s'il est vrai qu'elle puisse s'y faire sentir.

A l'appui de cette opinion, nous rappellerons ce que savent tous les marins et tous les astronomes, à savoir, qu'à l'époque des équinoxes les tempêtes sont terribles, abstraction faite du rôle qu'y jouent les vents, considérés comme *causes*. Or, si leur action comme *agents* est plus développée et se fait sensiblement plus sentir, c'est-à-dire si les vagues sont plus hautes et les abîmes plus profonds, c'est parce que les flots sont devenus

plus légers, c'est-à-dire que l'eau a perdu de sa pesanteur spécifique par son agglomération au-dessous de la lune, et par l'éloignement (qui en résulte) du centre de gravité de la terre.

On sait aussi que les tempêtes sont plus fréquentes quand le soleil et la lune se trouvent dans le même hémisphère, soit à l'époque des *grandes marées*, qui sont formées par l'attraction combinée de la lune et du soleil. Ajoutons que cette influence de la lune et du soleil ne s'exerce que dans l'hémisphère qu'ils occupent, et ne peut pas se faire sentir dans un hémisphère dont ils sont absents. Cela étant, nous en concluons que si leur pouvoir ne peut pas s'exercer sur les eaux de l'autre hémisphère pour augmenter la perturbation des flots pendant une tempête, ils ne peuvent pas, pour les mêmes raisons, former une marée aux antipodes du point où leur attraction directe en forme une autre.

Nous pressentons les objections qu'on peut faire à cet argument. Nous le croyons bon, et nous pourrions invoquer beaucoup de choses à son appui ; mais nous trouvons superflu de le discuter ici, parce que ce n'est qu'un argument *de plus* en faveur de la théorie que nous allons exposer.

L'opinion qui invoque la force centrifuge comme agent unique, ou même comme auxiliaire d'une certaine valeur, ne nous semble pas plus autorisée que la force attractive et répulsive supposée à la lune.

Si la force centrifuge pouvait l'emporter sur la force centripète de la terre, cette force, fût-elle très-atténuée, déterminerait dans l'hémisphère occupé par la lune une marée d'une telle hauteur, qu'elle serait hors de proportion avec l'autre marée, tandis qu'il est établi que la hauteur de ces deux marées n'est pas sensiblement différente. Laplace voyait dans l'atmosphère une mer ayant de nombreuses analogies avec l'Océan. Ce n'était qu'une opinion, que lui-même, croyons-nous, n'a pas essayé de justifier autrement qu'en disant que cela devait être ; mais ce qui est certain, c'est que l'atmosphère, malgré son élasticité, présente une force de résistance, une densité, et un poids positif qui s'opposent, dans une certaine mesure, à l'érection des eaux. Comment expliquer, alors, que ces forces de compression soient annihilées par une force d'expansion ou centrifuge, qui ne prévaudrait contre elles qu'à de certaines heures, sous des latitudes particulières, et exactement limitées aux dimensions et surtout au volume de la marée sublu-

naire ? Si cela pouvait s'expliquer (et nous croyons qu'on l'expliquerait à l'aide d'hypothèses admissibles), cette action centrifuge devrait s'exercer d'une façon, sinon permanente, au moins le plus souvent, avec plus d'intensité dans l'océan Pacifique, parce qu'il est aussi fluide que l'océan Atlantique, et parce qu'il est plus profond et considérablement plus large. Dans ce cas, le Pacifique devrait avoir, dans des proportions mathématiques qu'on pourrait déterminer, des marées beaucoup plus hautes que l'Atlantique, attendu que l'exercice de cette force centrifuge tendrait à diminuer les différences qui résultent de la configuration des côtes, des vents et des autres causes étrangères au flux lui-même qu'on constate dans l'Atlantique et qui en grossissent les marées, surtout dans certains parages. Mais c'est précisément le contraire que nous voyons.

Cependant cette seconde marée existe.

C'est incontestable, et pour qu'elle n'existât pas, il faudrait que la grande loi révélée par Newton fût changée, car on la retrouve ici, comme dans le ciel ; elle se manifeste partout, inévitable et suffisante.

C'est toujours la loi de l'attraction ou de la gravitation, mais, contrairement à tout ce qui a été dit, la loi de la gravitation ou de l'attraction terrestre agissant peut-être uniquement, mais en tous cas, d'une façon souveraine sur cette partie des eaux qui est en dehors de l'attraction lunaire, c'est-à-dire, dans tout l'hémisphère opposé à la lune.

Nous nous expliquons.

L'intervention d'un pouvoir étranger était nécessaire, pour donner à la mer le mouvement perpétuel que les besoins de la nature entière sollicitaient. Ceci n'a pas besoin de démonstration. De là la mission ou l'influence de la lune ; mais cette influence est restreinte à l'hémisphère qu'elle occupe : si son pouvoir s'étend plus loin, il est dominé par un autre pouvoir plus grand ; et c'est de l'exercice de ces deux pouvoirs que résulte l'équilibre.

Cette pondération de pouvoirs divers se retrouve partout dans le système planétaire, et il serait étrange qu'elle manquât dans le voisinage immédiat de notre globe, où son application semble devoir être plus nécessaire. Quand Dieu a fait notre monde, il a dit : Que l'ordre soit, et l'ordre fut. Or l'ordre, c'est l'équilibre.

En effet, au lieu des phénomènes succédant aux phénomènes, des abstractions et des anomalies qu'offrent les systèmes que

nous avons indiqués, nous croyons que le mouvement des eaux a la même cause que celui de la terre et de tous les astres, et que c'est de ce principe unique que résulte un équilibre (soit la formation d'une marée antipodique à la première) sans lequel l'économie de notre globe et sa marche à l'écliptique seraient rompues ou compromises.

Voici notre théorie :

La lune agit exclusivement dans l'hémisphère qu'elle occupe, et son action est d'autant plus énergique, qu'elle s'exerce plus directement (ce qui n'est pas détruit par cela que son influence ne se fait sentir que plus ou moins longtemps après son passage au méridien sous lequel le phénomène de la marée est appelé à se produire). La preuve qu'elle agit plus ou moins énergiquement, à raison de son action plus ou moins directe, se trouve dans ce que la *haute marée* la suit, plus haute ici, moins élevée là, jusqu'à ce que, de proche en proche, on arrive au point où la marée est dite *marée basse*. Et c'est là que finit la puissance de la lune, puissance qui s'étend ainsi presque à tout un hémisphère, mais pas plus loin.

Nous n'en voulons pas conclure que sa force d'attraction est bornée à cette limite ; nous ne mesurons ici son action que par rapport aux marées.

Il s'ensuit que l'élévation des flots au-dessous de la lune, au centre de l'hémisphère oriental, par exemple, provoquera nécessairement un abaissement des eaux aux frontières de cet hémisphère, abaissement qui sera en proportion directe de l'élévation qui se produira au centre. A cette hauteur, qui détermine une ligne comparable à la *méridienne*, les eaux de l'autre hémisphère s'abaisseront dans la même mesure, parce que le niveau est obligé ; et ces eaux, qui ne peuvent rester perpendiculaires (quand les eaux attirées par la lune les abandonnent, couleront et s'épandront dans une direction opposée à celle qu'ont suivie les premières. Ce qui revient à dire que des *périœci* — nous entendons les deux points opposés l'un à l'autre qui marquent le centre de la marée basse — les eaux, entraînées par leur propre poids, se dirigeront vers le point équidistant du centre physique de la marée basse, qui fait le tour du globe.

En d'autres termes, si nous supposons que la lune exerce son influence et son attraction la plus directe en 0° de longitude, le point culminant de la marée, pour cet hémisphère, sera en 0° de

longitude, et il se formera nécessairement une autre marée haute en 180° de longitude dans l'autre hémisphère, parce que, en 90° et en 270°, on aura le point inférieur des marées basses qui résultent de l'agglomération des eaux en 0° et en 180° — agglomération provoquée en 0° par l'attraction de la lune, et imposée en 180° par *l'obligation de niveau*, soit par la loi de gravitation, s'exerçant alors, dans toute sa simplicité et toute son intégralité ; car ce niveau est impérieusement ordonné par le poids de l'atmosphère et l'attraction du centre de gravité de la terre.

Mais ici se présentent plusieurs objections.

Si le poids de l'onde et celui de l'atmosphère prescrivent le niveau, pourquoi les eaux s'écouleront-elles en s'abaissant plutôt vers l'autre hémisphère que vers celui que la lune influence ? Il semblerait que c'est le contraire qui devrait avoir lieu, et que les eaux, qui ne peuvent pas, en effet, rester perpendiculaires, quand celles qui les précèdent du côté de la lune les abandonnent, devraient s'épandre dans le même sens. Mais si cela arrivait, toutes les eaux de la terre passeraient du même côté, et ça n'est pas ce qui arrive.

Une autre observation fort judicieuse est celle-ci.

Lorsque la marée se forme au-dessous de la lune, le poids de la terre augmente nécessairement de ce côté, et il doit en résulter que le centre de gravité de la terre se déplace ; or, comme il se déplace pour se diriger du côté de la lune, c'est-à-dire du côté où celle-ci par son attraction augmente le volume des eaux et par conséquent le poids de cet hém sphère, il devient encore plus vraisemblable que les eaux qui sont en dehors de l'influence lunaire devraient suivre celles qui subissent cette influence ; mais c'est le contraire que nous voyons.

Eh bien ! c'est précisément la cause de cette anomalie *apparente* que nous croyons avoir pénétrée.

D'abord, le centre de gravité de la terre est-il déplacé par l'élongation du globe au-dessous de la lune, au moment où se produit une marée ? Et s'il est déplacé, de combien peut-il l'être, c'est-à-dire dans quelle proportion, par rapport à sa position normale au centre du globe, et par rapport à la surélévation des flots ou à l'élongation qui résulte de la formation d'une marée ? S'il y a une différence au profit du centre de gravité, c'est-à-dire, si son déplacement est géométriquement

inférieur à la mesure dans laquelle les flots sont grossis, il y aura perte de poids pour ceux-ci ; l'attraction du centre de gravité l'emportera dans l'autre hémisphère, et la formation d'une seconde marée deviendra obligée, s'il est toujours vrai " que la gravité spécifique des corps est en raison inverse du carré de la distance."

Nous allons le démontrer.

Les mouvements sidériques des eaux ne modifient que la surface mais ne changent pas le niveau, et la périphérie du globe n'est modifiée que lorsqu'une marée a lieu. Cette marée étant produite par l'attraction de la lune, il y a élongation de la terre au dépens de ses eaux, au-dessous de l'astre qui cause ce phénomène. Cette élongation est plus ou moins considérable, en raison de ce que la marée est plus ou moins haute, ce qui dépend, comme on le sait, des phases de la lune, de sa position à certaines dates du mois par rapport au soleil, surtout à l'époque des équinoxes ; mais quelle que soit la hauteur atteinte par la marée, le déplacement du centre de gravité ne peut jamais être aussi considérable (*en mesure*) que la surélévation des flots au-dessous de la lune, parce que celle-ci ne peut exercer son influence d'une façon effective qu'à *la surface des eaux.* A mesure que l'agglomération d'un certain volume d'eau forme une marée au-dessous de la lune, marée qui augmente le poids de la terre de ce côté, le centre de gravité, qui est un point imaginaire, mais très-positif et d'une sensibilité exquise, doit nécessairement se déplacer ; mais on comprend que ce déplacement doit être loin d'égaler la hauteur accidentelle des flots.

Si l'on suppose arbitrairement que la marée atteigne à une hauteur de 30 pieds, le déplacement du centre de gravité aura lieu dans la même direction, non pas de 30 pieds, mais d'une longueur proportionnée à l'influence qu'une proéminence de 30 pieds, réduite à une zone d'une étendue déterminée, pourra exercer sur le poids d'un corps solide dont le diamètre est d'environ 3,000 lieues. Ce qui est vrai pour une marée de 30 pieds, le sera de même pour une marée de 100 pieds, de 10 pieds ou de 10 pouces, car rien n'est exact et rigoureux comme les phénomènes que des causes physiques déterminent.

Si cela est vrai, et nous ne croyons pas qu'on puisse le nier, une marée simultanée est prescrite aux antipodes de la première marée. En effet, si la mer grossit de 30 pieds sous la lune, et

si le centre de gravité de la terre ne se déplace que d'une façon insensible, il doit en résulter (l'équilibre terrestre étant parfait avant la marée) qu'en s'agglomérant sous la lune, les eaux tendront à s'éloigner de plus en plus du centre de gravité du globe, et deviendront, par conséquent, d'autant moins pesantes que la marée atteindra à une plus grande hauteur, c'est-à-dire, d'autant moins lourdes qu'elles s'éloigneront davantage de ce centre générateur de la pesanteur spécifique des corps. Mais si, au contraire, les flots sont abandonnés à eux-mêmes, ceux qui sont en dehors de l'influence de la lune ayant conservé leur pesanteur, ou, plus exactement, leur pesanteur n'ayant pas été atténuée dans la même proportion, puisqu'ils sont demeurés plus voisins du centre de gravité, s'écouleront nécessairement dans la direction où les attirera ce centre.

Les figures suivantes rendront peut-être notre théorie plus facilement compréhensible.

La fig. 1 montre le globe entouré d'eau dont le niveau est partout égal, parce qu'aucune influence étrangère ne les trouble ; les mouvements sidériques qui en agitent perpétuellement la surface étant sans pouvoir pour en modifier la situation relativement au centre de gravité de la terre, b. — C'est pourquoi les rayons C C sont tous égaux.

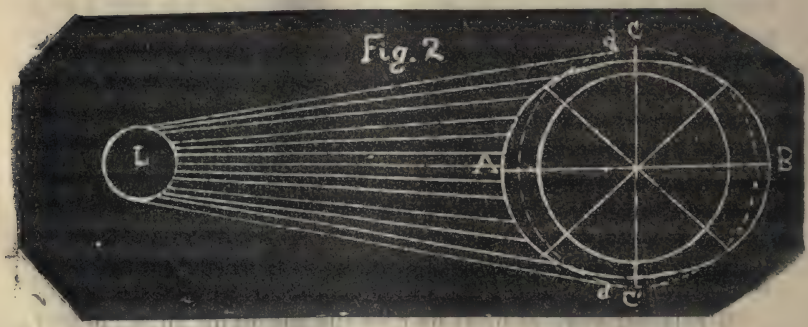

La fig. 2 montre la lune, L, et indique de quelle façon sa puissance d'attraction s'exerce à la surface du globe, et de

quelle manière se produit la double marée, que nous indiquons en A et en B. — Les lettres C et C′ sont les eaux, qui, en prenant leur niveau, formeront la marée antipodique B, quand les eaux d d les abandonneront, sous l'attraction lunaire, pour former le renflement en A, qui formera la marée fomentée par la lune.

Nous avons dit qu'une élongation pareille à celle que produit la marée sublunaire devait se manifester aux antipodes de cette marée, et nous croyons avoir raison en attribuant ce phénomène à l'attraction terrestre, en dehors de toute autre influence :

1° parce que les eaux placées en dehors de l'influence de la lune ne peuvent pas rester perpendiculaires, telles qu'on les voit en C C′, quand les eaux qui obéissent à cette influence (d d) les abandonnent ;

2° parce que, si elles ne peuvent pas rester perpendiculaires, il faut nécessairement qu'elles s'épandent, pour descendre au niveau qui est impérieusement ordonné par la pression atmosphérique, d'une part, et par l'attraction terrestre, d'autre part ; d'où il résulte qu'elles se dirigeront vers le point qui les rapprochera davantage du centre de gravité de la terre : c'est-à-dire qu'entrainées par leur propre poids, les eaux qui se trouvent en C C′ s'abaisseront en refoulant les eaux voisines dans l'hémisphère opposé à la lune, de façon à former en B une agglomération pareille à celle que la lune à formée en A.

Et cela doit être. En effet, les eaux les plus pesantes (C C′) ne peuvent pas suivre les eaux que la lune attire, parce que cela les éloignerait du centre de gravité, qui agit souverainement sur elles. Si les principes qui prescrivent leur abaissement pour arriver à un niveau obligé les forcent à s'épandre, elles s'épandront évidemment dans la direction qui les éloignera le moins du centre de gravité ; sinon elles agiraient évidemment de la façon la plus contraire aux lois de la gravitation, ce qui est inadmissible.

La science et le raisonnement semblent donc justifier notre opinion.

Mais il doit encore en être ainsi que nous le supposons, parce que s'il en était autrement, c'est-à-dire, si le centre de gravité se déplaçait dans la même mesure géométrique que

les eaux, la terre pèserait sensiblement plus en A que dans l'autre hémisphère — ce déplacement considérable en serait une preuve — et, dans ce cas, la terre quitterait l'orbite qui lui est tracé, car la ligne de l'écliptique passe évidemment par son centre de gravité, et, si ce centre se déplaçait avec les marées, la terre suivrait dans sa révolution autour du soleil une voie tortueuse ; elle aurait une espèce de marche titibulante, contraire à la régularité des jours et des nuits suivant les saisons. Cette irrégularité dans sa marche n'a jamais été constatée, ni même supposée ; et, si elle existait, fût-elle insensible lors des marées ordinaires, elle deviendrait manifeste à la date des grandes marées, et notamment à l'époque des équinoxes, dont la périodicité ainsi que la parité des jours et des nuits seraient modifiées ; car il y a des marées plus considérables les unes que les autres, et elles influenceraient le mouvement du globe de façon à provoquer des variations qui ne pourraient nous être échappées jusqu'à aujourd'hui.

Si, en dehors des raisonnements basés sur l'astronomie et la physique, on considère ce qui se passe depuis le temps où les bergers de la Chaldée ont fait des remarques astronomiques, on voit que la terre et toutes les planètes de notre système suivent une marche invariable, car à des époques qui forment des périodes bien connues, les mêmes phénomènes astronomiques se renouvellent dans des circonstances absolument identiques ; et cet ordre est prescrit par la combinaison des attractions de tous les corps célestes. La terre intervient comme les autres dans l'harmonie universelle et dans l'économie du système auqnel elle appartient, pour la part que lui assignent son volume et la distance qui la sépare du soleil ou de Jupiter.

Est-il possible que l'influence de la lune l'emporte sur celle de tout le système qui trace à notre globe l'écliptique qu'il suit ? Ce serait pourtant ce qui aurait lieu, nous le répétons, si l'élongation du globe produite par la marée sublunaire déplaçait sensiblement le centre de gravité de la terre. D'un autre côté, si elle n'a que peu d'influence sur ce point, comme l'élévation des flots est certaine quand la lune agit sur eux dans l'hémisphère qu'elle occupe, il s'ensuit *nécessairement* que les flots de l'hémisphère opposé sont plus voisins du centre de gravité, par conséquent plus lourds, et qu'ils doivent s'épandre, quand leur expansion devient obligée, du côté où ils pèsent davantage. Ce qui produit une seconde marée dans le même temps, mais un

peu moins considérable que la première, parce qu'elle n'en est que la conséquence, et parce que la terre tournant avec la lune, il y a toujours une marée sublunaire en train de se former, qui fait, heure par heure, tout le tour du globe chaque jour.

Or, c'est précisément là ce que nous voyons. Les secondes marées suivent les marées sublunaires et sont un peu moins considérables, bien que toujours en rapport avec elles ; ce qui est nécessaire si notre théorie est vraie, et ce qui ne serait pas, si les marées antipodiques étaient seulement formées par la force centrifuge ou même par la force centrifuge et l'attraction lunaire, fussent-elles combinées.

On peut encore objecter que les points les plus voisins du centre de gravité sont précisément dans la zone des marées basses, et qu'il paraîtrait devoir en résulter, bien qu'on voie le contraire arriver, que les flots devraient affluer dans cette zone au lieu de l'abandonner.

Mais ils ne l'abandonnent pas ! Quand la retraite des eaux en d d prescrit l'affaissement des eaux en C C′, ces eaux plus lourdes, parce qu'elles sont en effet les plus voisines du centre de gravité, refoulent en s'abaissant les eaux qui leur succèdent en s'éloignant du centre d'attraction, ce qui explique leur retraite, puisqu'elles sont, à cause de cela même, plus légères, et c'est ainsi que se produit en B un renflement un peu moindre, mais presque aussi considérable qu'en A.

Cela doit être, parce qu'une quantité d'eau égale à celle que la lune aura attirée pour produire au-dessous d'elle la première marée, devra, en s'abaissant pour prendre son niveau, produire le refoulement d'un volume d'eau pareil, afin de se loger elle-même. N'étant pas libres de s'éloigner, parce que leur poids les retient, ces eaux repousseront, avec l'impassibilité et la précision qui se manifestent dans toutes les œuvres de la nature, les eaux moins lourdes, qui le deviennent de moins en moins, à mesure qu'elles s'éloignent des points C C′ ; et comme c'est en B qu'elles sont et deviennent à chaque instant plus légères, c'est là qu'on verra le point culminant de cette seconde marée, qui se trouvera être directement opposée au point culminant de la première marée, pour des raisons purement physiques, mais dont la conséquence est admirable.

Ainsi, deux marées simultanées sont prescrites aux antipodes l'une de l'autre, par la seule action de la lune, bien qne l'in-

fluence de cet astre ne s'exerce que dans l'hémisphère qu'il occupe, parce que l'équilibre ne peut pas ne pas s'établir *pour les raisons physiques* que nous croyons avoir suffisamment exposées.

A la place des théories que nous avons indiquées, et de celles dont nous n'avons pas cru devoir parler, tant elles nous ont paru étranges et invraisemblables, on devrait donc, selon nous, substituer cette formule, qui se recommande au moins par sa simplicité :

" La marée est causée par l'attraction de la lune ; mais comme en attirant et en agglomérant les eaux au-dessous d'elle, elle les éloigne du centre de gravité, les eaux de l'autre hémisphère, que leur voisinage du centre de gravité de la terre fait plus pesantes, s'épandent dans une direction opposée et forment une seconde marée aux antipodes de la première."

Si cette opinion est juste, tout s'explique :

1° Infériorité des marées dans l'océan Pacifique, parce que le refoulement des flots s'exerçant sur une plus vaste étendue, l'élévation qui doit en résulter est nécessairement moindre que dans l'Atlantique, dont les rivages sont plus rapprochés.

2° Différence de hauteur dans certains parages, à raison des passages plus ou moins larges, ouverts à des eaux que repousse en les éloignant pour se loger, un volume d'eau considérable, que la loi de la pesanteur spécifique des corps oblige à s'affaisser : ce qui a pour résultat de rétablir un équilibre qui ramène le centre de gravité à la place qu'il doit occuper, pour que la marche de la terre à l'écliptique ne soit jamais modifiée.

3° Les courants puissants des mers du nord, que ni le vent, ni la configuration des côtes, ni la topographie du fond de l'Océan ne justifieraient suffisamment sous les masses de glace qui recouvrent ces mers pendant neuf mois de l'année, et dans de vastes régions pendant l'année entière, deviennent explicables, car ils sont obligés en dehors de toutes circonstances étrangères, y compris l'attraction de la lune.

4° La vélocité des flots passant d'est en ouest, devient aussi un facteur mathématique dans le calcul de ce problème, si nous l'avons résolu.

Nous ne croyons pas devoir parler ici de l'attraction solaire combinée ou opposée à celle de la lune, ni du retard qu'apportent les plus grands fleuves à restituer le flux que la marée leur

apporte chaque jour, ainsi qu'on le constate pour l'Amazone, le Mississipi et le St-Laurent ; non plus, que des vents et de certaines circonstances qui ont une influence certaine sur les marées, parce que nous n'entendons parler ici que des causes auxquelles nous croyons dues les marées antipodiques ou secondes marées.

Nous n'avons peut-être pas su le faire avec toute la clarté que le sujet nécessite, bien que nous soyons entré dans beaucoup de détails inutiles ou superflus pour les hommes compétents ; mais si nous avons cru devoir entrer dans ces détails, peut-être trop minutieux, et si nous avons présenté notre théorie et nos raisonnements sous plusieurs formes, quand une seule eût pu suffire, il ne faut l'attribuer qu'à la défiance de nous-même, qui nous fait craindre de n'avoir pas suffisamment expliqué ce que nous croyons si vrai, que nous n'hésiterions pas à accepter la discussion avec qui que ce soit pour soutenir notre théorie.

Nous terminerons cet article en disant que tout ce qui entoure le système des marées, tend à leur donner, selon nous, la cause simple que nous leur attribuons, et nous fait répudier, comme des aberrations astrologiques du moyen âge, la force en même temps attractive et répulsive de la lune, la force centrifuge et le rôle qu'on lui assigne dans des circonstances exceptionnelles et dans un milieu particulier, enfin l'espèce de torpeur où toutes ces théories laissent la terre, pendant que sa surface est incessamment modifiée en forme et en poids ; il nous semble que cette passivité est en même temps repoussée par le raisonnement, par la vue de tout ce qui s'accomplit, et par les enseignements des astronomes et des mathématiciens[1].

Comte A. de Vervins.

---

(1) Il est à peine nécessaire de dire ici que nous laissons à l'auteur tout l'honneur comme toute la responsabilité de son écrit.

(Note de la Réd.)

REVUE EUROPÉENNE

Il s'est passé plus d'événements graves en Europe depuis ma dernière revue qu'il n'en était arrivé depuis plus d'un an.

La chute de Kars en Asie et, en Europe, celle de Plewna ont décidé le sort de la guerre en faveur des Russes, malgré tout le courage et l'habileté qu'ont montrés les généraux et les armées du Sultan.

Si, d'un côté, les Russes s'étaient avancés en Europe avec trop peu de prudence, et s'ils ont eu pour cette raison à perdre tant d'hommes et un temps si précieux devant cette forteresse de Plewna, qui sera désormais célèbre dans l'histoire, d'un autre côté, c'est un semblable excès de confiance qui, en Asie, a poussé les Turcs trop loin du côté de la Russie et leur a fait perdre Kars, où s'était illustré un homme bien connu au Canada, sir Fenwick Williams (1).

Mouktar pacha, enivré de ses succès, avait commis l'imprudence de laisser un de ses lieutenants, Ismaïl-Pacha, pénétrer à une grande distance sur le territoire russe, tandis qu'il allait lui-même camper au-delà de Kars menaçant Alexandropol. Pendant qu'il s'établissait ainsi dans une position qu'il croyait inattaquable, les Russes se remettaient rapidement de leurs défaites, recevaient chaque jour des renforts considérables, et une nouvelle armée appuyée par une puissante artillerie se mettait en mouvement dès les premiers jours d'octobre. Elle enlevait d'abord quelques positions avancées, ce dont le général turc ne s'effraya pas assez, puis, par une série d'opérations vigoureuses habilement conçues, elle s'emparait d'Awliar; le corps d'armée commandé par le général Heymen perçait les centres des lignes ennemies, tandis que celui du général Lazaref tournait les positions des Turcs au sud et à l'ouest, les enveloppait, et les soldats de l'une et de l'autre colonne arrivaient à la fois à Vozinkoi sur

(1) Sir Fenwick Williams a été commandant des forces au Canada et même pendant quelque temps administrateur du gouvernement. Il commande aujourd'hui à Gibraltar.

les derrières de l'armée turque. La déroute était complète avant le soir. Mouktar-Pacha s'arrête à peine à Kars, où il rassemble les débris de son armée, et se dirige sur Erzeroum. Pendant ce temps, Ismaïl, poursuivi à son tour par le général russe qu'il avait suivi si loin, parvenait à grand' peine à s'échapper et à rejoindre Mouktar-Pacha. Obligée de faire face au général Heymen et au général Tergoukasof (celui qui poursuivait Ismaïl), l'armée turque, affaiblie et réduite à 20,000 hommes, a vu son arrière-garde coupée, et, malgré quelques succès près d'Erzeroum, elle a vu Kars emporté par l'ennemi et il est probable qu'à l'heure où j'écris Erzeroum, la capitale de l'Arménie a eu le même sort. La campagne d'Asie est donc pour bien dire terminée en faveur des Russes.

La résistance de Kars a été, du reste, comme celle de Plewna, non-seulement vigoureuse mais héroïque. C'est le samedi, 10 novembre, à huit heures du soir, que l'attaque commençait ; à huit heures du matin, le dimanche, les Russes entraient dans la place et prenaient possession de la ville et de la forteresse après un très-grand carnage. Une partie de la garnison, qui avait essayé à se frayer un passage du côté d'Erzeroum, a été interceptée par la cavalerie russe et faite prisonnière. Le nombre des prisonniers est porté en tout de sept à dix mille. On prétend qu'un général russe avait proposé de marcher de suite sur Scutari et Constantinople, laissant une force suffisante pour tenir en échec les troupes massées à Erzeroum ; mais ce plan hardi n'a pas été suivi.

Plewna, qui vient d'avoir le sort de Kars, avait été déjà, le 31 juillet et le 11 septembre, le théâtre de deux sanglants assauts qui resteront célèbres dans l'histoire. Dans le premier, les Russes perdirent presque un tiers de leurs combattants. Entre Plewna et Tirnova, il ne restait que peu de troupes en état de faire une résistance sérieuse, mais Osman Pacha préféra se retrancher plus fortement à Plewna, que de pousser ses avantages dans cette direction. Il comptait peut-être trop sur les diversions que pouvaient faire les autres généraux turcs. Le Czar, persuadé qu'il fallait à tout prix s'emparer de Plewna, concentra toutes ses forces autour de cette place de guerre. De nombreux renforts qui ne cessèrent de lui arriver, et l'habileté du général Tottleben, le plus grand stratégiste de l'armée russe, lui permirent d'investir complétement la place ; l'étendue et la solidité des ouvrages jetés tout autour d'elle à une assez grande

distance, feront époque, paraît-il, dans l'histoire des siéges. Le grand assaut du 11 septembre a été le résultat d'un mouvement d'impatience de la part du czar. Douze bataillons avaient donné l'assaut à la redoute de Grivitza, mais avaient été forcés de se retirer sous une grêle de projectiles qui les décimait. Toute une après-midi ce fut un feu d'enfer, et les Moldo-valaques, dont les Russes n'avaient pas jusque-là apprécié le courage, se couvrirent de gloire sous les yeux de l'empereur. Tard dans la soirée, deux brigades de renfort emportèrent deux redoutes, mais le lendemain elles furent reprises par les Turcs. Le nombre total des troupes russes et roumaines (moldo-valaques) était de 57,000 hommes, celui des Turcs, de 50,000. La perte des Russes était estimée à 7,000 hommes, celle des Turcs à 2,000. Depuis cette mémorable et néfaste journée, le Czar n'a plus songé qu'à pousser le siége et à affamer la garnison. Lorsqu'enfin Osman Pacha vit qu'il était à bout de ressources, que les diversions qu'il espérait et les secours qu'il attendait lui faisaient également défaut, plutôt que de capituler, il fit une brillante et courageuse sortie, dans laquelle il fut blessé et fait prisonnier. Les Russes ont pu prendre Plewna, et cette grande et décisive victoire a été immédiatement célébrée à St-Pétersbourg et dans tout l'empire. Ajoutons que l'on a su rendre hommage au courage malheureux, et qu'Osman Pacha n'a eu qu'à se louer du respect qui lui a été témoigné par les vainqueurs.

La question est maintenant de savoir si l'armée russe va passer les Balkans et marcher sur Andrinople, ou si elle va attendre que la Porte négocie, ou que les puissances interviennent, ce que celles-ci doivent faire sans perte de temps, si elles veulent sauver l'empire ottoman d'une ruine complète.

Ces graves événements rendent plus probables que jamais un conflit européen et un remaniement de la carte de l'Europe. Déjà l'on prétend que la Russie exigerait l'abandon de l'Arménie, qui deviendrait une province russe, l'indépendance de la Bulgarie, et l'indépendance complète de la Servie, de l'Herzégovine et du Monténégro, en même temps qu'une extension de leurs frontières, et pour elle-même le libre passage des Dardanelles; l'Autriche et l'Italie recevraient des compensations, et l'Allemagne étendrait une sorte de protectorat sur la Belgique et la Hollande, qu'elle finirait par absorber. Il est tout naturel que ces divers projets, qui ont déjà été plusieurs fois discutés, reparaissent à la surface des choses dans un pareil moment.

Il est heureux que dans des conjonctures aussi critiques, la crise si dangereuse qui se prolongeait en France ait pu se terminer sans coup d'État et sans révolution. — Il y a eu un moment où la démission du maréchal MacMahon paraissait presque inévitable. Ce fut celui où M. Dufaure et M. Batbie ayant tous deux renoncé à la formation d'un cabinet, le maréchal refusait de former un ministère de gauche. Le sort du ministère *d'affaires*, solution qui n'en était réellement pas une, était bien fait pour effrayer tous les faiseurs de cabinets. Ce ministère, présidé par le général Grimaudet de Rochebouet, était composé d'hommes capables et honorables, de chefs ou d'anciens chefs de départements tous plus ou moins étrangers à la politique active. Il s'est présenté avec assez de résolution et de modestie à la fois devant les chambres, qui immédiatement, par un ordre du jour motivé, lui ont fait subir l'échec de ce que nous appelons ici un vote de *non-confiance*. Ce fut M. de Marcère, l'ancien ministre de l'intérieur dans le ministère de M. Jules Simon, qui se chargea de la proposition de ce vote, au moyen d'un ordre du jour motivé dans lequel la chambre déclarait qu'elle ne pouvait entrer en rapport avec les ministres. M. Welche, le ministre de l'intérieur, et M. Baragnon se sont efforcés de prouver que rien dans la constitution n'obligeait le président à choisir ses ministres dans les chambres, et que le refus de la chambre de se mettre en rapport avec les ministres serait inconstitutionnel. L'ordre du jour motivé a été adopté par 322 voix contre 207. On pouvait dire, en faveur de la position prise par la majorité de la chambre, que si aucun article de la constitution ne prescrivait que les ministres dussent faire partie de l'une ou de l'autre chambre, la chose était de l'essence même du gouvernement constitutionnel et représentatif. En effet, si l'on peut tolérer que quelques portefeuilles soient tenus pendant quelque temps par des ministres en dehors du parlement, la formation de tout un gouvernement dont pas un seul membre n'aurait reçu la sanction de l'élection populaire, ne serait endurée dans aucun pays constitutionnel.

Mais il n'en est pas de même de la conduite de la chambre des députés au sujet de la validité de l'élection du baron Reille. Pour se venger de l'adoption par le sénat d'un ordre du jour qui paraissait mettre en question le droit de la chambre à faire l'enquête qu'elle a ordonnée, sur la pression gouvernementale, on a ajourné l'examen de l'élection de M. Reille, que les électeurs de Tarn avaient envoyé à la chambre par l'énorme majorité de

8,000 voix. Simplement parce que M. Reille était sous-secrétaire d'État, on l'a privé, lui et ses électeurs, de leur droit jusqu'à ce que les espèces d'inquisiteurs que la chambre envoie dans toutes les provinces aient fait leur enquête. Il n'y avait aucune plainte, aucune *contestation*, comme nous disons ici ; mais sous le prétexte qu'un haut fonctionnaire *devait avoir été élu* par la pression gouvernementale, on l'a tenu dans les limbes où restent tous les députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été vérifiés.

Un abus d'autorité aussi monstrueux est si contraire aux maximes d'omnipotence populaire formulées chaque jour par les libéraux, il répugne tellement à toutes les notions de droit parlementaire, que les journaux anglais, en général si hostiles aux conservateurs, n'ont pu faire autrement que de le blamer sévèrement. C'est une preuve de plus que les deux partis en France ignorent ou méprisent complétement tout ce qu'il y a de plus élémentaire dans les notions constitutionnelles. Depuis les jours de Louis-Philippe où pendant un certain temps on a vu fonctionner cet étonnant système de bascule qui est au moins un gage de paix et de tranquillité publique, toutes sortes de doctrines plus impossibles les unes que les autres ont été appliquées au gouvernement de la France, et si d'un côté certains conservateurs en sont encore au régime du bon plaisir, d'un autre côté les libéraux laissent voir trop souvent qu'ils sont animés de l'esprit révolutionnaire de la vieille convention.

Dans une série d'articles remarquables que M. Saint-René-Taillandier publie dans la *Revue des Deux-Mondes* et dont j'ai eu occasion de parler ailleurs, cet habile écrivain va plus loin, et il démontre qu'un homme d'État anglais, à la place de M. Guizot, aurait évité la catastrophe de 1848, bien que ce grand ministre ait été tout à fait dans les limites du strict droit parlementaire en refusant la réforme électorale, puisqu'il avait pour le maintenir une forte majorité. Mais le duc de Wellington et sir Robert Peel ne se sont pas seulement demandé s'ils avaient ou non une majorité, lorsque de grandes questions comme celles-là agitaient l'opinion publique : ils se sont demandé où étaient la véritable opinion de l'Angleterre et les intérêts de la nation. Ce sont ces conservateurs éclairés qui ont accepté, malgré le plus grand nombre de leurs partisans, l'émancipation des catholiques, la réforme électorale, la liberté du commerce des céréales. Leur parti a pu se croire sacrifié, pour se venger il a pu les sacrifier à leur tour ; mais ils avaient

pour eux-mêmes le témoignage de leur conscience, qui leur disait qu'ils avaient épargné à leur pays ces luttes sanglantes dans lesquelles s'épuisent les nations du continent. En France, en 1848 comme en 1830, on n'a rien voulu concéder à l'opinion que lorsqu'il était trop tard.

Le maréchal MacMahon a poussé très-loin l'esprit de résistance et il était en cela justifiable par les excès de ses adversaires, qui, on vient de le voir, n'étaient pas au fond plus constitutionnels, ni plus disposés à se soumettre au verdict du peuple que les monarchistes. Le maréchal avait en outre presque engagé sa parole en faveur des fonctionnaires publics, préfets, sous-préfets et autres, qui, suivant l'usage en France, s'étaient immiscés dans la bagarre électorale, et il ne voulait point les livrer aux vengeances d'un ministère libéral. De là tous les tiraillements, toutes les tentatives plus ou moins avortées qui ont rendu qnelque temps la situation si menaçante. A part du ministère Grimaudet, qui a vécu ce que vivent les roses, il y a eu un ministère Pouyer-Quertier et un ministère Batbie, qui tous les deux sont restés à l'état d'embryon. Des négociations avec M Dufaure, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Grévy et avec plusieurs autres hommes politiques du groupe constitutionnel de la droite et du centre gauche, avaient également échoué. On en était d'un côté à parler d'une seconde dissolution, de l'autre on se préparait à se déclarer en permanence et, s'il le fallait, à aller établir un parlement ou une convention dans quelque grande ville de province. Lille avait même été désignée, et des gens qui ne sont pas très-admirateurs de M. Gambetta prétendaient qu'après ne s'être guère exposé, lorsqu'il était à la tête du gouvernement de la *défense nationale*, il aimerait bien à établir son nouveau gouvernement dans une ville assez rapprochée de la frontière pour se mettre à l'abri en cas d'insuccès. Enfin les choses en étaient rendues à un tel point de surexcitation, que les troupes étaient consignées dans leurs casernes et que les étrangers commençaient déjà à quitter Paris.

D'un autre côté, le duc d'Audiffret-Pasquier et le groupe constitutionnel du sénat paraissaient s'effrayer de plus en plus d'une seconde dissolution, et le président put s'en convaincre dans de nouvelles entrevues qu'il eut avec eux. De plus, comme la chambre était bien décidée à ne point voter le budget, le maréchal MacMahon, plutôt que de plonger la France dans les horreurs de la guerre civile, avait offert aux conservateurs mo-

dérés de donner sa démission. On lui a persuadé qu'il plongerait également par là la France dans l'anarchie, qu'il avait poussé la résistance aussi loin que l'honneur l'exigeait, et qu'il devait tenter encore de former un ministère acceptable par la majorité de la chambre et du sénat. Les négociations avec M. Dufaure et les républicains ont été reprises et le quatorze décembre un ministère qui paraît viable a pu être enfin gazetté. M. Dufaure y a la présidence du conseil, M. de Marcère est ministre de l'intérieur, M. Waddington, le ministre de l'instruction publique sous Jules Simon, est ministre des affaires étrangères, et M. Léon Say, ministre des finances ; les autres sont des hommes moins connus. Il paraît que les membres du cabinet du général de Rochebouet, presque tous chefs de départements, retournent à leurs bureaux, heureux de s'être tirés à si bon marché d'une aussi périlleuse aventure !

La formation de ce cabinet et le message du président, modéré et conciliant, mais dans lequel l'omnipotence du corps électoral est très-explicitement reconnu, ont obtenu l'approbation très-générale du parti républicain. Les journaux les plus avancés se sont contentés de faire leurs réserves, tout en admettant que le ministère était composé d'hommes sincèrement républicains.

Le maréchal peut se dire qu'il n'a cédé qu'aux nécessités les plus évidentes et du moins, s'il s'est soumis, ce n'est pas à M. Gambetta. Plusieurs des membres de son nouveau cabinet avaient déjà été ses ministres. M. Léon Say a demandé le vote d'une partie du budget comme marque de confiance, ce à quoi les chefs du parti légitimiste et ceux du parti bonapartiste ont répondu qu'ils voteraient les subsides demandés dans l'intérêt du pays, mais qu'ils réservaient leur entière liberté d'action à l'égard du nouveau cabinet. Celui-ci est donc appuyé seulement par les orléanistes et par les républicains modérés, et simplement toléré par l'extrême droite et par l'extrême gauche. Mais c'est toujours un grand apaisement, comparé à l'état de choses qui existait il y a seulement quelques jours. Dans un pays comme la France le calme ne peut être que provisoire.

Le succès on peut dire définitif des armées russes, place toutes les grandes puissances de l'Europe dans un tel embarras, que la France est dans une certaine mesure heureuse d'échapper à la nécessité de jouer un rôle dans la prochaine solution de la question d'Orient. L'Allemagne, qui jusqu'ici avait joué

le rôle du sphinx, viendrait, assure-t-on, de sortir de sa réserve et de déclarer qu'elle ne croit point que la Russie puisse négocier autrement qu'avec la Porte directement, et elle paraît disposée à appuyer le czar dans toutes ses exigences.

Il en est une cependant que l'Angleterre ne saurait guère admettre, c'est le libre passage des Dardanelles. Le télégraphe nous apprend au moment même la convocation du parlement pour le 17 de janvier, ce qui est plus à bonne heure qu'à l'ordinaire. La gravité de la situation explique facilement cette mesure, et c'est une des choses qui font le plus d'honneur aux hommes d'État anglais que de soumettre si volontiers à la représentation nationale les questions de politique étrangère, et de les discuter loyalement et publiquement, même dans les plus grandes crises.

Si l'Angleterre doit être attirée enfin dans la lutte gigantesque qu'elle s'est efforcée jusqu'ici de retarder, mais qui menace aujourd'hui plus que jamais d'éclater, elle aura besoin du bon vouloir et du concours actif de tous les éléments divers qui forment le vaste empire britannique. Parmi ces éléments, un des plus importants, peut-être relativement parlant le plus important au point de vue religieux, si l'on prend la Grande-Bretagne et ses colonies dans leur ensemble, c'est l'élément catholique. Si l'on faisait le dénombrement des croyances religieuses de tout l'empire, on trouverait probablement que les catholiques, s'ils sont loin d'égaler toutes les sectes protestantes réunies, sont cependant plus nombreux que les membres de chacune de ces sectes prises séparément.

Or, tandis qu'en bien des endroits il se manifeste de temps à autre une recrudescence de fanatisme anti-catholique, il y a aussi des symptômes tout différents, procédant surtout du gouvernement et de l'aristocratie anglaise. Tels sont, par exemple, le consentement de la reine au rétablissement de la hiérarchie catholique en Écosse et la présence de la princesse Louise, du marquis de Lorne et du premier ministre, le comte de Beaconsfield (d'Israëli) au mariage du duc de Norfolk avec lady Flora Hastings, descendante des nobles familles de Hastings et de Loudoun. Quant au duc de Norfolk, on sait qu'après les princes du sang il est le premier pair du Royaume-Uni, ce qui ne l'a pas empêché, ainsi que le feu duc son père, de se montrer catholique fervent et d'être un des soutiens de la cause catholique, non-seulement en Angleterre, mais partout dans le monde

Toute œuvre catholique a toujours pu compter sur sa libéralité. Les journaux anglais ont été pendant plusieurs jours remplis des détails du mariage auquel assistaient tout l'épiscopat catholique et toute l'aristocratie anglaise.

On se souvient sans doute que d'Israëli, comme son adversaire Gladstone, a donné, pour se rendre populaire aux yeux des sectaires, quelques coups de griffe à la papauté, et notamment dans son fameux roman de "Lothair." C'est une singulière coïncidence que, tandis que l'auteur du "Concile du Vatican" et de plusieurs autres pamphlets anti-catholiques vient de faire le tour de la catholique Irlande, où il a été bien reçu, parce qu'on a tenu plus de compte de ses mesures libérales que de ses pamphlets fanatiques, l'auteur de "Lothair" assiste à un mariage où se trouvent monseigneur Capel, le marquis de Bute, et plusieurs autres des personnages de son roman. C'est là un de ces piquants contrastes, un de ces retours des choses humaines, qui sont aussi instructifs que les plus gros traités de philosophie.

P. C.

Montréal, 19 décembre 1877.

COLBERT ET LE CANADA

Vie de Colbert, par Jules Gourdault. — *Notice sur Colbert*, par Eugène Forcade. — Autre *Notice* par Villenave. — *Histoire de Colbert et de son administration*, par Pierre Clément, membre de l'Académie, 2 vol. in-8°. — *Lettres et papiers de Colbert*, par P. Clément, 6 vol. in-4°. — *Old regime in Canada* ; Parkman, Boston.

Dans une notice précédente, nous avons résumé quelques faits de l'histoire nationale, empruntés aux recherches de M. l'abbé Faillon (1). Nous aurions voulu compléter ce travail en exposant ce qui se rapporte aux hommes les plus considérables de France dont le nom se trouve lié à l'histoire du Canada ; mais comme les études publiées en ces derniers temps sur la plupart de ces personnages ne sont pas encore terminées, nous ne parlerons maintenant que de Colbert, dont on s'occupe beaucoup en ce moment.

M. Villenave et M. E. Forcade ont donné les renseignements les plus précieux sur Colbert. On trouve en M. Pierre Clément, auteur de sa vie et éditeur de ses travaux, le biographe le plus compétent et le plus complet.

Plus tard nous présenterons Philippe de Chabot, grand amiral de France, qui a eu le mérite insigne, après avoir désigné Jacques Cartier au choix du souverain, de le soutenir en toutes ses entreprises; le président Jeannin, protecteur et ami de Champlain ; le grand Condé qui a eu quelques rapports avec le pays ; le cardinal de Richelieu, dont la correspondance et l'histoire montrent l'intérêt qu'il portait au Canada (2) ; enfin le cardinal Mazarin, qui a eu sa part d'influence, et qui d'ailleurs avait une grande idée de l'importance des co-

(1) *Revue de Montréal*, 1877, pages 239, 278, 363, 440.

(2) Correspondance du cardinal de Richelieu, 8 vol. in-4°, publiée par le ministère de l'Instruction publique en France.

lonies. Rien ne nous semble plus intéressant que d'exposer cette galerie des ancêtres du pays, et commencer par Colbert, c'est l'ouvrir par le plus illustre de tous.

Il y a un intérêt particulier à parler de Colbert, parce que dans son œuvre l'on trouve toute l'exposition des origines administratives de la Nouvelle-France.

L'histoire de l'administration d'un pays est le meilleur complément que l'on puisse aujouter à l'exposition des faits. L'esprit de cette administration et de ses développements est la raison de tout ce qui est arrivé et le secret de tout ce qui arrivera. C'est en étudiant ces bases de l'histoire que l'on se rend compte des accroissements et des développements d'une contrée, et que l'on peut avoir la prévision de ses espérances et de ses destinées (1).

Le fondateur de l'organisation de la Nouvelle-France fut un homme éminent, et pour le bien comprendre, il est utile de voir comme il avait déjà fait ses preuves dans les circonstances les plus graves et les plus difficiles. Avant de s'occuper du Canada, Colbert avait tout renouvelé autour de lui par les seules ressources de l'administration. Il avait exercé une influence telle qu'il avait décuplé les richesses du pays confié à ses soins, et qu'il lui avait donné une puissance commerciale et industrielle qui le met encore au premier rang, après deux siècles de fonctionnement (2).

Nous montrerons d'abord quel était cet organisateur de la Nouvelle-France, et nous rappellerons les résultats merveilleux qu'il avait déjà conquis dans la mère-patrie. Ce sera une introduction convenable à l'exposition de ses institutions coloniales.

---

(1) L'économie politique, par ses enseignements, peut donc rendre les plus grands services aux données de l'histoire, et l'étude des faits économiques a communiqué un caractère important aux travaux entrepris dans les derniers temps.

M. Boeck et M. Dureau de la Malle, avec leurs études administratives, ont éclairé d'un jour nouveau ce que l'on savait déjà de la civilisation grecque et romaine. M. de Savigny nous a fait pénétrer plus avant encore dans cette connaissance, en exposant la constitution de l'impôt et le colonat chez les anciens. M. Laboulaye, en donnant l'histoire du droit de propriété, nous a montré ce que les principes de l'économie ajoutent à la connaissance de l'histoire politique. (Eugène Forcade : Notice sur Colbert.)

(2) Geffroy : Introduction à l'Histoire de Colbert, de M. P. Clément.

Enfin nous terminerons en répondant à quelques critiques adressées à Colbert par M. Parkman, dans son ouvrage, d'ailleurs très-remarquable, intitulé : THE OLD REGIME IN CANADA.

Colbert est né à Rheims le 29 août 1619. Il reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste, nom qui est cher — à un autre titre encore — au Canada. Il fut élevé dans un collége ecclésiastique, et c'est là qu'il prit ces habitudes de travail, de modération et de simplicité dont il ne se départit jamais. Son père, le destinant au commerce, l'envoya à l'âge de 16 ans chez des banquiers florentins, à Lyon, qui était dès lors la ville la plus commerçante de France (1). On vit plus tard comme il avait profité de ce premier apprentissage. A 18 ans il vint à Paris où il avait un oncle, chef de division au ministère de la guerre, lequel augura bien de son aptitude et le fit entrer dans ses bureaux. Pour un homme ordinaire, c'eût été l'introduction à une impasse, mais pour Colbert, ce fut le commencement d'une fortune. Bientôt Michel Le Tellier, chef du ministère et allié aux Colbert, reconnaissant dans ce jeune commis des qualités rares pour le travail, l'enleva à son oncle et l'attacha à sa personne. Colbert en effet s'était fait remarquer déjà par une pénétration extraordinaire pour les affaires, par une application que rien ne pouvait lasser, et en même temps, malgré sa jeunesse, par un ton de gravité et de sérieux qui l'ont distingué si particulièrement toute sa vie.

On voit comme en ces temps de priviléges, le vrai mérite pouvait se faire apprécier ; on le verra encore mieux, lorsque Colbert se trouvera en rapport avec les plus hauts dépositaires de l'autorité gouvernementale.

D'ailleurs, il était impossible de répondre mieux à ces commencements heureux, que ne le fit Colbert. Ce n'était pas un homme à se reposer sur le succès, quel qu'il fût, ni à se confier aux promesses de la faveur. Il s'imposait un travail continuel ; il ne reculait devant aucune occupation, et comme il savait ce qui lui manquait sous certains rapports, il y suppléait par une persévérance infatigable ; enfin il n'abandonnait jamais ce qui lui avait été confié, sans l'avoir amené au plus haut point de perfection qu'il pouvait lui donner. Il voyait dans chaque étude un moyen d'étendre ses connaissances et de les rendre plus complètes. S'il avait attiré l'attention du ministre par ses

(1) Ozanam : Discours au Cercle commercial de Lyon.

qualités, il gagna ensuite toute sa confiance par le zèle avec lequel il répondit à sa bienveillance. Du reste, il ne se refusait pas tout repos, mais il l'appliquait à des choses utiles. Il étudiait la science financière des étrangers — science dont il avait pris connaissance chez ses premiers patrons, les banquiers florentins de Lyon —; il se mettait au courant de la situation industrielle et commerciale des différentes provinces. Enfin, pour bien faire connaître Colbert, il faut encore signaler le goût prononcé qu'il eut dès sa jeunesse pour les sciences et pour les arts : il les étudiait avec soin dans ses moments de loisir, et c'est ce penchant naturel qui explique tout un côté de son administration, lorsqu'il fut arrivé à la tête des affaires. Nul premier ministre ne protégea plus que lui les savants, les lettrés, les artistes, et l'on sait comme il les fit combler de faveurs par le souverain ([1]).

Il était donc devenu l'homme de confiance du ministre Le Tellier. Ce n'était que le prélude de bien d'autres faveurs. Colbert rédigeait les notes que le ministre envoyait au cardinal Mazarin ; plus tard il fut chargé d'aller les présenter lui-même et de donner au premier ministre les explications nécessaires. Or le cardinal, se connaissait en hommes comme personne au monde : il apprécia bientôt le mérite du jeune commis ; il lui confia plusieurs missions importantes, ensuite il le fit nommer conseiller d'État et enfin il l'attacha à son cabinet particulier. Colbert avait alors vingt-sept ans et se montra digne, plus que jamais, de l'estime des hommes éminents qui l'employaient.

Quatre ans après, c'est-a-dire en 1651, de graves circonstances signalèrent en Colbert des qualités encore plus précieuses que tous les dons du talent et de l'intelligence. Mazarin avait à lutter contre de redoutables oppositions : les grands n'aimaient pas un gouvernement qui diminuait leurs anciennes prérogatives, le peuple souffrait impatiemment le joug d'un étranger. Mazarin, voyant l'irritation au comble, malgré la sagesse de ses mesures et le succès de sa politique à l'extérieur, crut devoir céder à l'orage, et il se déroba par la fuite aux attentats de ses ennemis.

Pendant cette disgrâce, son secrétaire lui demeura entièrement fidèle, et par sentiment de reconnaissance, et par l'intelligence qu'il avait de la futilité des reproches que l'on faisait à son protecteur. Il resta en correspondance avec Mazarin, qui

(1) P. Clément : Histoire de Colbert, chapitre Ier.

s'était réfugié à Cologne ; il l'aida de ses informations et de ses avis ; enfin, il se chargea des communications que le cardinal lui envoyait pour les personnages les plus importants de la cour (1).

Mazarin, vif et sensible comme il l'était, fut très-touché de ces marques de fidélité ; aussi dès qu'il eut reconquis, l'année suivante, c'est-à-dire en 1652, sa première position à la cour, il sut reconnaître le dévouement de Colbert, qui devint plus que jamais son confident intime. Il l'employait dans les affaires délicates et le consultait ; il se plaisait à reconnaître ses notions sûres et profondes sur le commerce et sur la situation des finances ; enfin il le choisit pour travailler avec lui, en présence du jeune monarque. Louis XIV, qui avait alors 15 ans, était d'un esprit sérieux et appliqué, et il voulait déjà se rendre compte de tous les rouages de l'administration de son royaume. Colbert soumettait à son appréciation les mémoires que le cardinal lui demandait sur différents sujets de commerce, d'industrie ou de finances. Nous en avons sous les yeux un qu'il rédigea à cette époque, qui est un chef-d'œuvre d'informations et de sagesse sur les réformes à introduire dans la répartition, la perception et l'emploi des impôts (2).

Dans ces réunions, Colbert, interrogé, exposait avec une entière liberté ses idées sur l'administration financière et sur les traitants qui ruinaient le pays par leurs exactions. Il revenait souvent à ses idées d'organisation, et il montrait au roi que l'ordre dans les finances est une base essentielle de la puissance et de la prospérité des empires. Ces idées rencontraient d'autant mieux l'adhésion de Louis XIV, que dans ce moment il était au dernier degré de mécontentement contre le surintendant des finances. Le fameux Fouquet avait d'abord mérité la confiance par de brillantes qualités, mais depuis, entraîné par l'enivrement de la prospérité, il semblait conduire la France à la ruine, par le désordre de son adminstration, par son défaut de vigilance et par des profusions insensées.

Ces précédents nous font comprendre pourquoi le roi, à la mort du cardinal Mazarin, ne voulut pas remettre l'administration du royaume entre les mains du surintendant Fouquet, malgré ses talents extraordinaires, et le prestige qu'il

(1) Villenave : Article Colbert, Biographie universelle.

(2) P. Clément, chapitre XI.

exerçait sur les plus grands esprits, comme sur la multitude ; il préféra prendre Colbert, dont il avait apprécié les connaissances, la modération et l'austère probité. D'ailleurs, Mazarin avait su le recommander. On assure que le cardinal mourant avait dit à Louis XIV : "Je vous dois tout, sire, mais je crois m'acquitter en vous donnant Colbert." Ce qui est certain, c'est que l'on voit dans le testament du cardinal la clause suivante : "Je donne à Colbert la maison où il demeure... et je prie le roi de se servir de lui, étant fort fidèle" (1).

Le premier service que Colbert rendit au roi, ce fut de le débarrasser de Fouquet. Il en était temps pour prévenir de vraies catastrophes. Le surintendant, livré à l'ambition et aux plaisirs, imposait des taxes excessives, dépensait presque tout en frais de perception, faisait des emprunts ruineux, accordait des priviléges à tous ceux qui avaient sa faveur, retranchait tout sur les services les plus nécessaires, et faisait en même temps des dépenses extravagantes (2).

"Fouquet, dit M. Clément, avait un goût pour le luxe et le faste qui touchait à la folie." Il avait rasé trois villages pour étendre sa propriété de Vaux, où les bâtiments étaient de LeVau, l'architecte des Tuileries ; les jardins, de Le Nôtre ; les décorations, de Lebrun ; les ameublements, de Boule, et le reste de l'ornement composé des plus riches bronzes, marbres et tableaux de l'Italie. A la dernière fête qu'il donna, l'on vit figurer au repas trente-six douzaines d'assiettes d'or et un service également en or. Qu'on juge de l'irritation de Louis XIV, qui savait son peuple ruiné, ses armées négligées, ses palais en ruines et l'avenir sans issue.

Quelques jours après, Fouquet était arrêté et traduit devant parlement. Colbert était libre désormais de réformer les abus suivant ses longues méditations et ses informations.

"Colbert a été un administrateur de génie," nous dit le plus complet de ses historiens. Il est des temps où les intérêts de l'État ne demandent qu'à être surveillés avec sollicitude ; tout marche régulièrement. Si les circonstances le demandent, la sécurité publique permet de préparer avec lenteur les perfectionnements nécessaires. Voilà où en sont arrivés presque tous les États contemporains. Colbert n'a pas rencontré une tâche

(1) P. Clément : Vie de Colbert, tome Ier, chapitre V.

(2) Eugène Forcade : Notice sur Colbert. Etudes historiques.

si facile, l'administration moderne a été créée par lui, il n'a rien trouvé de semblable.

D'abord, il eut à livrer un rude combat contre les bénéficiaires des abus existants ([1]). Fouquet n'était pas le seul à redouter. Paris était rempli de percepteurs et de sous-percepteurs des taxes, qui avaient des agents par toute la France. On prenait les impôts à ferme, on pressurait les populations, presque tout se dissipait en frais de perception. Louis XIV parle de ces trafiquants dans ses mémoires : " D'un côté ils couvraient leurs malversations par toutes sortes d'artifices, et ils les découvraient de l'autre par un luxe insolent et audacieux ; mais ces hommes étaient puissants, nombreux, reliés ensemble par l'intérêt, sachant gagner la complaisance des dépositaires de la justice ; il n'était pas facile de les déposséder." LaBruyère les signale dans un passage qui est célèbre : " Sosie, de la livrée a passé par une sous-ferme, et par l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs, il s'est, enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade ; devenu noble par une charge, il ne lui manque que d'être homme de bien."

Massillon désigne aussi ces traitants dans son sermon sur *le mauvais riche :* " Sortis d'une des moindres villes de Juda, venus à Jérusalem pauvres et dépourvus de tout...c'est par le trafic le plus vil et des voies suspectes qu'ils sont arrivés à l'abondance et à la prospérité." Guy Patin, le chroniqueur souvent trop sévère et injuste, se rencontre ici avec le moraliste chrétien : " Tout le secret de ces gens-là, dit-il, est, tandis qu'ils ont bonne main, de prendre de tous côtés force argent, et enfin de faire banqueroute, non pas seulement à leurs créanciers, mais aussi à Dieu, à leur conscience et à leur honneur." Ces traits peuvent donner une idée des ennemis que Colbert eut à combattre, et ils montrent aussi la liberté que le grand ministre avait pu conquérir pour les censeurs et les détracteurs du vice. Il n'est pas toujours permis d'en dire autant.

La tâche était difficile à entreprendre, mais Colbert était fait pour la lutte ! En vue de ce combat, il développa une énergie dure et opiniâtre, qui a paru aller parfois jusqu'à l'excès, mais qui annonce une nature vigoureusement trempée.

Pour pouvoir tout réformer, il fallait d'abord qu'il se rendît compte de tout ; aussi il s'entoura de commis capables, dévoués,

(h) Eugène Forcade : Etudes historiques.

laborieux et il leur donna l'exemple avec une "constance formidable." Il s'imposait un travail accablant, quatorze heures par jour, et parfois seize heures. Ses commis devaient arriver à 5½ heures, ils le trouvaient déjà occupé et il en était ainsi toute l'année. Il était aussi sévère pour ses enfants que pour lui-même. Dans ses lettres, lorsqu'ils sont au collége, il s'attache à dompter leur caractère, à bannir les passions énervantes, à exalter et à commander le travail. Il leur dit "qu'ils doivent toujours se souvenir qu'ils ne seraient rien, s'il ne ne s'était pas imposé à lui-même la loi constante du travail et d'un travail extrême." Dans une autre lettre: "Vous m'interrogez, mon fils, sur la question de savoir s'il vaut mieux travailler le soir ou le matin ; je vous réponds qu'il faut travailler le matin et le soir..."

C'est grâce à cette application extraordinaire au travail qu'il a accompli tant de choses. Quand on examine ce qui subsiste de ses papiers originaux, on se demande avec étonnement comment cet homme a pu trouver le temps de penser et d'écrire en de telles proportions. Il était arrivé à la direction des affaires à l'âge de 42 ans, et jusqu'à sa mort il ne se ralentit pas. Pendant vingt-deux années, il n'est peut-être pas un jour qui n'ait laissé au moins une pièce composée ou revue par lui, et cela est vrai probablement de plusieurs services publics à la fois, finances, marine, commerce, etc.

Si l'on est désireux de savoir ce qui pouvait maintenir un pareil genre de vie, on répond que ce qui animait Colbert était la confiance du roi, la haute intelligence qu'il avait des résultats à obtenir, enfin une organisation de fer. Mais cette âme si fortement trempée était susceptible de sentiments élevés et tendres. Il remerciait Dieu chaque jour du succès qu'il lui avait accordé, et il paraît certain qu'il disait le bréviaire et qu'il lisait tous les jours quelques chapitres de la Bible. Il aimait ses enfants avec passion. Il était dévoué aux intérêts du peuple ; il créa mille moyens d'occuper les travailleurs. Il gémissait lorsque ses entreprises ne réussissaient pas au gré de sa charité. On le surprit pleurant de ce qu'il n'arrivait pas, autant qu'il l'aurait voulu, à améliorer le sort des malheureux.

Il détestait les dépenses inutiles, mais il était disposé à tout sacrifier quand il s'agissait de conserver l'honneur de la France. Il disait au monarque: "Il faut épargner cinq sols aux choses

non nécessaires et jeter les millions quand il s'agit de votre gloire. Un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir" (1).

Voyons comment il réalisa ses desseins si longtemps médités à l'avance.

Il commença par réformer les finances. Sully n'avait pu réussir à débrouiller ce chaos. Richelieu, distrait par d'autres soins, y avait renoncé. Mazarin s'était dissimulé le mal et le danger. Colbert tenta d'y remédier et de les atténuer autant que possible. En arrivant au pouvoir, il trouva le trésor vide, deux années de revenus consommées d'avance, le peuple accablé d'impôts, les frais de perception absorbant le revenu, les domaines royaux aliénés, les charges multipliées, les recettes sans règle, les dépenses sans mesure. Partout fraude ou désordre, malversation ou incapacité. Il recourut à des réformes radicales. Il diminua les gages des employés, qui étaient arbitraires ; il régla les frais de perception ; il supprima un grand nombre d'avantages qui étaient accordés à des favoris ; il consacra une partie du revenu à racheter toutes les rentes qui étaient à un taux onéreux ; il engagea les riches familles à renoncer à leurs priviléges pendant un certain temps ; il fit contribuer plusieurs communautés religieuses qui avaient un revenu plus que suffisant pour leurs charges ; enfin, il fit exclure de l'exemption d'impôts tous ceux qui s'étaient attribué faussement des titres de noblesse ; il y en avait un grand nombre (2). Il organisa ensuite les dépenses, il supprima une quantité d'emplois inutiles ; il réduisit l'intérêt de l'argent ; il créa une caisse d'emprunt pour abattre l'usure ; enfin il s'occupa de chacun des éléments qui demandaient à être améliorés (3).

Nous ne saurions, dans le cadre que nous nous sommes assigné, énumérer toutes les mesures prises par le grand ministre, mais nous pouvons compléter cet exposé de ses œuvres en en montrant les résultats merveilleux.

Quand il arriva au pouvoir, les impôts étaient de 134 millions,

---

(1) Extrait du plan tracé par Colbert en 1666.

(2) On sait qu'en France les nobles ne payaient pas d'impôts, ils y suppléaient par le service militaire.

(3) Eugène Forcade. Villenave. P. Clément, etc., etc.

et à sa mort ils n'étaient que de 122 millions, ce que l'on regardera comme une énorme réduction, si l'on considère que la France avait augmenté son territoire de plusieurs provinces ; que l'argent avait accru de valeur, et que les denrées avaient haussé de prix. Mais ce n'est pas tout, il faut encore tenir compte à Colbert de ce qu'il avait créé ou amélioré plusieurs services très-onéreux, tels que ceux des troupes, de la marine, etc., ce que nous verrons tout à l'heure.

Enfin, à son entrée au ministère, la dette était de 52 millions et les revenus de l'État de 80 millions ; à son décès la dette était réduite à 32 millions, les revenus étaient portés à 115 millions.

Or, pour apprécier la valeur de ces réductions d'une part, et de ces accroissements de revenus, d'autre part, il faut considérer les dépenses que Colbert avait eu à soutenir pour tous les départements dont il était chargé. Il avait eu à entretenir trois fois plus de troupes de terre et de mer que son prédécesseur ; il avait construit cent vaisseaux de ligne et il avait mis la marine sur un pied qu'elle n'a jamais dépassé depuis ; il avait couvert les frontières de la France d'un réseau de fortifications qui avait demandé pendant dix ans une armée d'ouvriers et d'ingénieurs. Il avait soutenu la guerre contre trois puissances étrangères et il avait acquis, mais non pas sans quelque compensation pécuniaire, plusieurs villes et trois grandes provinces, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, par les armes. Il avait renouvelé toutes les routes, négligées depuis longtemps ; il avait fait exécuter plusieurs canaux, entr'autres celui du Languedoc, qui unissait deux mers ; il avait bâti Versailles, Marly, renouvelé les châteaux de Chambord, de Blois, de Fontainebleau et d'Amboise. Enfin il avait embelli les grandes villes du royaume. A Paris, il avait bâti les Invalides, terminé le Val-de-Grâce, les Tuileries et le Louvre ; ouvert et planté les grands boulevards depuis la porte St-Honoré jusqu'à la Bastille. L'énumération de toutes ces choses, accomplies en vingt années, est si considérable, que, lorsqu'on se les représente, on peut à peine croire qu'elles aient demandé si peu de temps. Cependant ce n'est pas tout : il faut encore rappeler combien il a protégé les sciences et les arts, pour lesquels il avait un attrait particulier, et qui devaient donner une si grande illustration au règne de Louis XIV.

— *A continuer.*

A MON AMI T. F.

Vois, le jour s'est éteint derrière le bocage,
Et la brise du soir gazouille dans les bois.
Allons tous deux, ami, nous asseoir au rivage,
Pour parler à loisir des beaux jours d'autrefois.

Tu te souviens encor de ces jours du jeune âge
Où des regrets cuisants nous ignorions le poids,
Où la vie était douce et le ciel sans orage,
Où nous avons aimé pour la première fois.

Hélas ! bien vite a fui ce temps de poésie :
Nous nous sommes hâtés d'épuiser l'ambroisie,
De jeter à tous vents les roses — sans pitié.

Un matin, nous avons trouvé la coupe amère ;
Mais quoi qu'il arrivât dans la vie éphémère,
Rien ne brisa jamais notre vieille amitié.

W. Chapman.

Août 1877.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

IX

CÉSAR DEVANT GERGOVIA (1)

Vercingétorix, rentré en possession de Gergovie, s'occupe activement de l'organisation de l'armée nationale.

Il a été proclamé Grand-Brenn, c'est-à-dire chef suprême de vingt nations, qui lui envoient des otages en garantie de leur foi. Ce sont : les valeureux Carnutes (2), les Sénons (3), les Parises (4), les peuples aulerkes (5), les Turons (6), les Andes (7), les Lemovikes (8), les Cardukes (9) et tous les peuples armoricains (10), y compris les Pictons (11) et les Santons (12), qui, naguère alliés de César, détruisirent la flotte de leurs frères les Vénètes (13) ; car, comme le dit le grand ennemi des Gaules, il a vaincu les Gaulois à l'aide de leurs propres armes, parce qu'ils étaient invincibles autrement.

(1) Ce chapitre et le suivant sont presque tout entiers tirés de Tite Live, de César, de Plutarque et d'Henri Martin ; car ils sont essentiellement historiques, et nous nous appliquons à présenter le héros arverne tel que son ennemi lui-même et les plus grands historiens des temps anciens nous le dépeignent, nous gardant de rien ajouter au portrait qu'ils en font, par crainte d'en atténuer la grandeur et la beauté.

(2) Pays blaisois, orléanais ; capitale *Autrike*, Chartres. — (3) Champagne, Brie, Gâtinais, Auxerrois ; capitale *Agendike*, Sens. — (4) Ile-de-France ; capitale *Lutèce*, Paris. — (4) Aulerkes-Cénomans et Aulerkes-Diablintes, haut et bas Maine ; capitales le Mans et Jublains. — (6) Touraine. — (7) Anjou. — (8) Limousin. — (9) Le Querci. — (10) Peuples bretons. — (11) Poitou. — (12) Saintonge, Aunis, Angoumois ; capitale *Mediolaun*, Saintes. — (13) Pays de Vannes, en Bretagne.

Il commença en même temps d'immenses préparatifs avec une célérité et un génie dignes de César, leva des contingents, fit fabriquer des armes, organisa une puissante cavalerie, fit marcher les braves par enthousiasme, les lâches ou les indifférents par la terreur ; on brûla vifs les traîtres ; on mutila les réfractaires. Dans les temps anciens, on n'eût pas eu besoin de ces terribles expédients.

Une grande armée est sur pied en quelques semaines... mais César est accouru !

Vercingétorix se dirige vers le nord, afin d'aller assaillir les légions romaines dans leurs cantonnements et soulever les Belges (1), tandis que son lieutenant, le carduke Lucter, marche au sud, pour ramasser les Gaëls méridionaux, les Rutènes (2), les Gabales (3), les Nitiobriges (4), et les jeter sur la Province romaine — la Narbonnaise — afin de retenir César loin de ses légions.

Les premiers pas de Vercingétorix sont signalés par l'adhésion d'un peuple célèbre. Les Bituriges (5), clients des Édues, étaient restés d'abord immobiles, à l'entrée du Grand-Brenn sur le territoire biturige ; les Romains pressent les Édues de secourir leurs clients. Les milices éduennes s'avancent sur la Loire, s'arrêtent, puis se replient en déclarant qu'elles ont eu peur d'être abandonnées par les Bituriges. En effet, ceux-ci se joignent à l'armée nationale.

Lucter avait également réussi à entraîner les peuples près desquels il avait été envoyé. Il fallut l'activité et le génie surhumains de César pour déjouer un projet si bien combiné.

Le proconsul vola, comme la foudre, des Apennins sur le Rhône, improvisa une armée avec les milices provinciales réunies à des cohortes de réserve qu'il avait ramenées d'Italie, jeta dans les places menacées, du Rhône à Toulouse, des garnisons, entre lesquelles Lucter n'osa pas s'engager ; puis, avec le reste de ses troupes, se porta dans les Cévennes par le pays des Helves (Vivarais), franchit à travers six pieds de neige ces montagnes que les Arvernes eux-mêmes regardaient comme un rempart inexpugnable, et tomba en Arvernie par des sentiers que les habitants ne croyaient pas praticables, en hiver, pour un seul homme.

---

(1) Haut et bas Languedoc, Roussillon, vallée de l'Ariége, de l'Aude et de la Garonne. — (2) Rouergue. — (3) Gévaudan. — (4) Agénois. — (5) Pays de Bourges ; capitale *Avarike*, Bourges.

Cette diversion ne réussit que trop. Au bruit de leur patrie ravagée par le fer et par la flamme, les Arvernes poussèrent de tels cris vers leur chef, qu'il lui fallut suspendre ses projets et revenir en Arvernie. César, alors, quittant brusquement ses troupes, regagna le Rhône, près de Vienne ; il prit, en y passant, un corps de cavalerie et traversa le territoire des Édues à marches forcées, pour aller rejoindre sa grande armée chez les Lingons et les Sénons.

Vercingétorix, informé de cette jonction, changea ses combinaisons, s'attaqua aux alliés des Romains, pour les obliger à revenir au parti national, et mit le siége devant la Gergovie des Boïes (1), qu'il ne faut pas confondre avec la Gergovie des Arvernes. César, craignant de perdre ce qui lui restait d'alliés en Gaule s'il abandonnait les Édues et leurs clients, rouvrit la campagne, malgré la rigueur de la saison et l'incertitude des subsistances. Il laissa une réserve dans Agendike (Sens), capitale des Sénons, qui était restée au pouvoir d'une garnison romaine, prit en trois jours, par capitulation, Vellannodun (2), autre place sénonaise, et alla fondre sur Genabe (3) avant que les Carnutes eussent le temps d'y jeter des secours. La population voulut s'enfuir de nuit par le pont de la Loire ; mais, tandis qu'elle s'entassait aux abords de cet étroit passage, les Romains pénétrèrent dans la ville ; tout fut égorgé ou traîné en esclavage, et la ville fut brûlée.

Après ce nouvel exemple des vengeances romaines, César entra chez les Bituriges et attaqua l'une de leurs villes, nommée *Noviodun*. Vercingétorix laissa la cité des Boïes et marcha au secours des Bituriges. Un combat de cavalerie eut lieu en vue de Noviodun. La cavalerie romaine pliait, quand un gros de cavaliers germains à la solde de César chargèrent et renversèrent les Gaulois, grâce à leur façon de combattre : à chaque cavalier germain était attaché un fantassin agile et robuste, qui le défendait et qu'il défendait, qui chargeait avec lui en se suspendant à la crinière de son cheval, et se glissait entre les chevaux ennemis pour les éventrer et renverser les cavaliers.

---

(1) Colonie établie chez les Édues six ans plus tôt ; on croit que c'était Moulins-en-Bourbonnais.

(2) Château-Landon.

(3) On croit que c'est Nouan-le-Fuzelier, entre Orléans et Bourges.

Les deux grands ennemis des Gaules se réunissaient donc contre elle.

Noviodun capitula.

Vercingétorix comprit que le succès à force ouverte était impossible, qu'il fallait éviter les batailles rangées et les siéges, et il fit adopter aux siens une résolution qui prouve de quels sublimes élans, de quels immenses et magnifiques sacrifices cette grande race pouvait se retrouver capable, même aux jours de sa décadence. Sur la proposition du Grand-Brenn, le conseil suprême de la confédération décida, à l'unanimité, qu'afin d'affamer l'ennemi, on réduirait en cendres, dans les pays qui étaient le théâtre de la guerre, toutes les habitations, tous les villages et toutes les villes que leurs fortifications et la nature des lieux ne mettraient pas hors de tout péril. — Plus de vingt villes furent brûlées dans un seul jour !

Les places des régions voisines eurent le même sort, et les Romains se voyaient avec stupeur enfermés dans un cercle de flammes. Le sacrifice, malheureusement, ne fut pas consommé jusqu'au bout. Quand il fut question d'incendier aussi Avarike, l'une des plus belles villes de la Gaule, le cœur faillit aux Bituriges. Leurs chefs se jetèrent aux pieds des autres chefs gaulois, les suppliant de ne pas les obliger à détruire de leurs mains la force et l'ornement de leur nation ; ils affirmaient aussi pouvoir facilement défendre leur cité, protégée par la rivière (l'Auron) et par les marais, qui l'entouraient presque de toutes parts. Tout le conseil intercéda pour eux, et Vercingétorix finit par céder à leurs prières, mais en leur communiquant ses sinistres pressentiments.

Les Bituriges firent cependant de leur mieux pour tenir parole. Avarike fut héroïquement défendue. La grande armée gauloise, campée à six lieues de là, dans une position que César essaya vainement d'attaquer, fit beaucoup de mal aux Romains, leur coupa les vivres, tailla en pièces maintes fois leurs fourrageurs, et jeta un renfort de dix mille hommes dans la place. La nature des lieux rendait le blocus impraticable, et les assiégés étaient pourvus de tout, pendant que les assiégeants enduraient la faim et les froides pluies d'une sévère fin d'hiver ; la garnison de la ville opposait machines à machines (1) ; les Bituriges, habitués aux travaux des mines de fer, faisaient

(1) " Les Gaulois ... race d'une souveraine adresse, et très habiles à imiter tout ce qu'ils voient faire aux autres."— *César*, VII, 22.

ébouler par des galeries souterraines les terrasses qu'élevaient les Romains. Dix fois ceux-ci furent obligés de recommencer leurs travaux. Mais rien ne lassa la constance des légions. César leur offrit de lever le siége ; elles refusèrent, s'estimant " déshonorées si elles abandonnaient une entreprise commencée." Cette armée, où l'on ne connaissait plus les vertus de l'homme ni du citoyen, possédait à un degré inouï les vertus conventionnelles du soldat. Sa patrie et ses dieux, c'étaient ses chefs et ses aigles. Comme les Gaulois, elle marchait par le *point d'honneur*, mais par un point d'honneur collectif et plié à la plus formidable discipline.

La terrasse et les tours des Romains furent enfin achevées. Dans la vingt-cinquième nuit du siége, la garnison tenta une sortie furieuse pour détruire les tours ; elle fut repoussée. Elle perdit l'espérance, et sur l'ordre de Vercingétorix, elle s'apprêta à évacuer la place et à se retirer la nuit suivante, par les marais. Mais les femmes de la ville, épouvantées à l'idée qu'on allait livrer Avarike à la merci de l'ennemi, avertirent les Romains par d'horribles clamours. Il fallut renoncer au départ. — Le lendemain, à la faveur d'une pluie violente, durant laquelle les assiégés se relâchèrent un peu de leur surveillance, les Romains escaladèrent le rempart et s'emparèrent de l'enceinte. La garnison et la population, enfermées comme dans un immense amphithéâtre, furent tout entières passées au fil de l'épée. — " On n'épargna, dit César, ni vieillards, ni femmes, ni enfants à la mamelle " (1). La garnison fut entièrement détruite, et, sur quarante mille habitants, huit cents personnes gagnèrent le camp de Vercingétorix.

Les munitions trouvées dans Avarike rendirent inutile la destruction de tant d'autres villes. Les légions purent se refaire de leurs fatigues et attendre le printemps, qui approchait.

Cependant, on ne vit pas chez les Gaulois ce découragement qui leur était ordinaire après les revers : l'autorité de Vercingétorix s'accrut par les malheurs qu'il avait prévus, qu'il avait prédits, et qu'il avait voulu prévenir. Personne n'avait

(1) César, rendant hommage au courage de ses victimes, raconte " qu'un guerrier gaulois, chargé de lancer des boules de suif et de poix enflammées sur une tour romaine, ayant été percé d'un trait, le Gaulois le plus proche prit sa place, jusqu'à ce qu'il tomba sous un second trait ; un troisième succéda, puis un quatrième, et ainsi de suite, jusqu'à la fin du combat."— *César*, VII, 25.

encore obtenu sur les armées gauloises un pareil ascendant. — Ces hommes indociles, turbulents, ennemis de tout travail, parce qu'ils le trouvaient indigne de guerriers, apprenaient à se fortifier à la romaine, s'exerçaient sans murmurer aux durs labeurs des légionnaires. Les nouvelles levées se faisaient avec régularité. Les armées gauloises avaient toujours failli par les armes de jet; Vercingétorix manda au camp tout ce qui, dans la Gaule entière, savait manier un arc (1).

La grande question était d'entraîner les peuples indécis, ou encore alliés à l'ennemi. Le chef ou roi des Nitiobriges amena au camp un gros de cavalerie gaëlique et aquitanique ; mais, c'étaient surtout les Édues que se disputaient Vercingétorix et César. Ce peuple, si important par sa position territoriale et par son antique influence, balançait entre la vieille amitié romaine et les sentiments de nationalité et de religion réveillés dans tous les cœurs. Il s'agitait violemment, et il était sur le point d'entrer en guerre civile pour l'élection d'un vergobreith (2). Les principaux du sénat recoururent à la médiation de César. Le proconsul manda à Decetia (3), à l'entrée du territoire éduen, les prétendants et tout le sénat. L'un des candidats, Convictolitan, avait été légalement constitué par les druides ; l'autre, Cott, n'était que l'élu irrégulier d'une fraction de l'aristocratie. César, quoiqu'il se défiât de Convictolitan, n'osa pas décider contre le bon droit : le parti de la loi n'eût pas manqué d'appeler Vercingétorix. Le proconsul installa donc Convictolitan ; mais, en même temps, il demanda aux Édues toute leur cavalerie, dix mille fantassins et des vivres, puis il entra en campagne.

La situation du Nord l'inquiétait. Bien que les Romains tinssent deux des places des Sénons, tout le pays sénonais était insurgé contre eux : les Parises et les populations de la basse Seine (la Normandie) étaient en armes; les Bellovakes (4) s'agi-

(1) "Les Gaulois, méprisant les armes qui frappent de loin, ne combattaient que corps à corps, et tombaient en rugissant, sans pouvoir se défendre, sous les javelots romains, comme on voit des lions renversés sous les traits que les chasseurs leur lancent de loin."— *Strabon.*

(2) *Ver-go-breith*, en gaëlique, l'homme du jugement; il avait la haute justice criminelle. La loi l'entourait de précautions savamment combinées, pour l'empêcher d'aspirer à la royauté. — *César*, VII, c. 33 — I, c. 17.

(3) Decize, sur la Loire.

(4) Habitants du Beauvoisis, du Vexin français, d'une partie de l'Amiénois et du Lanteret ; capitale *Brotuspian*, aujourd'hui le village de Gratepenche.

taient, et la Belgique, sous le coup des désastres des Éburons et des Trévirs, qui avaient été anéantis, flottait entre la crainte et la vengeance.

César fit son plan de campagne en conséquence. Il donna quatre légions à Labiénus, outre des renforts arrivés d'Italie, et l'envoya contre les Sénons et les Parises. Avec les six autres légions, il marcha contre Gergovie, la Gergovie des Arvernes. Il surprit le passage de l'Allier du côté de Vichy, mais il ne put contraindre Vercingétorix à combattre en plaine, et quand il arriva devant la place, il le trouva établi sur la montagne même de Gergovie, protégeant la ville de ses nombreux bataillons.

Le mont de Gergovie, avons-nous dit ailleurs, ressemble à un énorme bastion naturel, forme anguleuse qu'affectent souvent les grandes collines calcaires de ces contrées; sa masse, vue du haut du Puy-de-Dôme, fait le centre de l'un des plus beaux paysages du monde, et commande toute la riche plaine de l'Allier ainsi que l'entrée des monts Arvernes.

Le camp des Gaulois, divisé en autant de quartiers qu'il y avait de nations confédérées, couvrait toutes les pentes, tous les mamelons de la montagne, dont la crête était couronnée par les murs de la ville. Un immense retranchement de six pieds de haut, en blocs de pierre bruts, élevé à mi-côte, enfermait dans ses replis le camp et la montagne entière. César ne put voir sans émotion cet aspect imposant et terrible, car il dit : "*Horribilem speciem præbebat*" (1). Il assit toutefois son camp vers le sud, dans la plaine, où chaque jour Vercingétorix envoya ses cavaliers, entremêlés d'archers, s'essayer contre les Romains.

Un premier succès raffermit les espérances de César. Il enleva par surprise, la nuit, une des collines adossées à la montagne, et dont la position lui permettait de couper en partie l'eau et le fourrage aux Gaulois (2). Il y établit deux légions, et joignit ce petit camp au camp de la plaine par une double tranchée de douze pieds de profondeur.

Cependant Vercingétorix tournait les yeux avec anxiété vers la frontière éduenne. Le corps d'armée promis à César par les Édues était en route, et Vercingétorix en attendait l'approche avec plus d'espoir que de crainte. La cavalerie arriva au camp

(1) *César*, VII, 36.

(2) On croit que c'est la colline qui est auprès et au sud de *Prat*.

romain ; l'infanterie suivait à quelque distance. Le commandant en chef, Litavic, l'arrêta à trente milles de Gergovie et lui dit que les cavaliers venaient d'être taillés en pièces par les Romains, sous prétexte d'intelligences avec les Arvernes. Les milices éduennes, exaspérées, massacrent les pourvoyeurs romains dont les convois marchaient sous leur escorte, enlèvent les convois et se disposent à joindre Vercingétorix ; en même temps, des courriers sont envoyés dans tous les cantons éduens.

Le fait dénoncé était faux : c'était une combinaison concertée entre le nouveau vergobreith, le chef Litavic et les principaux de la jeunesse éduenne, qui craignaient que le sénat ne s'opposât à la rupture de l'alliance romaine. Mais tandis que Litavic mettait le complot à exécution, un autre des conjurés, Éporédorix (1), révélait tout à César. Le proconsul part à la hâte, au milieu de la nuit, avec quatre légions et sa cavalerie, court au-devant de l'infanterie éduenne, lui montre sains et saufs Éporédorix et Virdumar, les chefs de cette cavalerie dont Litavic a annoncé le massacre. A cette vue, les fantassins, stupéfaits, mettent bas les armes, demandent grâce, et suivent docilement César, pendant que Litavic et ses dévoués (2) s'enfuient à Gergovie.

César n'eut pas le temps de respirer. A peine fut-il en chemin pour regagner ses positions, que des cavaliers accoururent à toute bride pour lui annoncer que les deux camps avaient été assaillis par les Gaulois ; que les deux légions laissées à la garde du camp, accablées par une pluie inaccoutumée de traits, n'ont dû leur salut qu'à la puissance des machines de guerre, et qu'elles ne pourront pas soutenir un second assaut. Le prompt retour et le génie de César les sauvèrent.

Cependant, le proconsul commençait à mal augurer de son entreprise.

A la vérité, l'échec de Litavic fit cesser les mouvements violents qui avaient éclaté contre les Romains à Cabilloun (Châlon-sur-Saône) et dans divers autres lieux ; le vergobreith désavoua Litavic, mais César ne pouvait plus douter du mauvais vouloir des Édues. Partout entouré d'ennemis, il regrettait d'avoir séparé ses forces en deux armées.

---

(1) *Or-kedo-righ*, en gaëlique, le chef dompteur de poulains.

(2) " Ses dévoués, pour qui, suivant la coutume gauloise, c'eût été un crime de l'abandonner, même dans les dernières extrémités." — *César*, VIII, 40.

Sur ces entrefaites, un jour que, de son petit camp, situé à l'est de la montagne, il regardait les positions gauloises, il s'aperçoit que les quartiers qui lui font face sont presque déserts ; il s'informe et apprend, de transfuges, que Vercingétorix, craignant que les Romains ne s'emparent d'une colline située à l'ouest (1), comme ils l'ont fait de celle de l'est, et n'enferment ainsi le camp et la ville, emploie la plus grande partie de ses troupes à fortifier hâtivement ce poste. Le lendemain matin, César dirige une fausse attaque contre les travailleurs avec une légion et de la cavalerie ; il attire de ce côté toutes les masses gauloises, fait passer à couvert tout le reste de son armée dans le petit camp, et lance sur les quartiers ennemis trois légions, qu'il soutient avec deux autres. En peu d'instants, le retranchement des Gaulois est forcé et leur camp est envahi. Déjà les légionnaires sont au pied des murailles et aux portes de la ville ; un immense cri d'épouvante s'élève ; les Romains y répondent par un cri de victoire et commencent à escalader les remparts peu élevés. Mais la muraille se couvre de défenseurs : ce sont les jeunes filles et les femmes de Gergovie, conduites par la mère de Vercingétorix !

La veuve, avec ses vêtements noirs, ses cheveux blancs épars sur les épaules, les yeux étincelants de courage et de patriotisme, exalte par son exemple et ses discours toutes ces âmes gauloises ! Elle leur crie qu'elles défendent leur honneur et leur foyer ; elle leur rappelle les massacres d'Avarike, et leur dit qu'en ce moment la mort est devenue un devoir !... Les vaillantes créatures se précipitent sur les légionnaires, avec l'impétuosité et l'aveugle fureur de lionnes défendant l'antre où dorment leurs petits, et les Romains sont rejetés en bas du retranchement ; mais la muraille est teinte de leur sang généreux, car elles combattent sans boucliers : elles n'ont pour égide contre les farouches soldats de César, que leur héroïque mépris de la mort. Aussi voit-on de nombreux cadavres sur l'étroite banquette qu'elles viennent de reconquérir, tandis qu'un plus grand nombre encore, appuyées au parapet, pâles sous leurs longs cheveux, comme si elles aussi allaient mourir, étanchent le sang qui coule de leurs poitrines. La veuve de Celtill est blessée mortellement.

Pendant que celles-ci combattaient, d'autres, toutes les mères,

(1) Cette colline se trouve entre Prat et Romagnat, à l'ouest de la ville.

suivent Octavia, qui doit bientôt donner un fils à Vercingétorix ; elles courent au mur de l'ouest, et, debout sur le rempart, élevant leurs petits enfants dans leurs bras, elles appellent leurs défenseurs !... Ils les voient... ils les entendent... ils viennent !

La scène change bientôt. La cavalerie de Vercingétorix, conduite par lui-même, revient à toute bride par la pente la moins escarpée de la montagne ; tout le reste suit. On les voit remonter comme les flots sans fin d'une mer soulevée. Non-seulement les Romains ont renoncé à l'escalade, mais, sous l'effort d'adversaires dont le nombre va toujours croissant, les légions plient. En ce moment les Édues apparaissent sur le flanc des Romains. "Ils avaient *le bras droit nu*, en signe d'amitié." Mais les légions n'y voient qu'un piége : elles sont saisies d'une terreur panique, sont précipitées du haut de la montagne et conduites, l'épée dans les reins, jusque dans la plaine. César ne peut arrêter la poursuite qu'à grand' peine avec les deux légions de réserve, elles-mêmes très compromises, et il fait rentrer l'armée dans le petit camp, tandis que Vercingétorix, victorieux, l'âme pleine d'espérance et le front rayonnant de bonheur, remontait à Gergovie, où l'attendait l'une des plus grandes douleurs que le ciel ait infligées à l'humanité, l'annonce de la mort de sa mère ! — Nous avons dit que le Grand-Brenn avait conservé pour sa mère l'amour tendre de son enfance. Ce sentiment est pour ainsi dire la pierre de touche des bons cœurs, et personne plus que Vercingétorix ne devait l'éprouver, mais ce fut un malheur pour les Gaules.

L'effet moral de cette journée était immense : Vercingétorix avait prouvé que l'*Invincible* pouvait être vaincu ! La fortune des Gaules semblait renaître. César fit tout pour relever le cœur de ses soldats et pour effacer son affront. Par deux fois, il offrit la bataille en plaine aux Gaulois. Vercingétorix, absorbé dans son chagrin, ne descendit pas de la montagne. César leva son camp, Vercingétorix ne le poursuivit pas ! César résolut alors de rejoindre Labiénus et de réunir toutes ses forces.

Doit-on accuser Vercingétorix ? Nous ne le pensons pas ; car il était supérieur à tous les hommes, et s'il tenait à l'humanité, c'était par le cœur ! S'il fit une faute, elle était issue d'une vertu !...

César repassa l'Allier, entra sur le territoire éduen et se dirigea vers le confluent de l'Allier et de la Loire. Il apprit en route que Vercingétorix était rendu aux Gaules, qu'il agissait ! Ce même Éporédorix, qui lui avait révélé le complot de Litavic,

l'informa que le généralissime avait lancé Litavic avec toute la cavalerie gauloise chez les Édues. Éporédorix et l'autre capitaine, Virdumar (1), demandèrent à partir en avant pour aller empêcher Litavic d'entraîner leur gouvernement.

César n'osa pas les retenir de force, et bientôt il apprit, coup sur coup, que Litavic avait été reçu en triomphe dans Bibracte ; que le vergobreith et la moitié du sénat étaient allés à sa rencontre ; que les Édues traitaient avec Vercingétorix ; qu'Éporédorix et Virdumar étaient entrés à Noviodun, le port éduen de la Loire et la place de dépôt des Romains ; qu'ils en avaient surpris et massacré la garnison, les trafiquants et les voyageurs romains, enlevé les blés, la caisse, les remontes, les gros bagages de César et de ses six légions, envoyé à Bibracte les otages des nations gauloises retenus à Noviodun, enfin mis le feu à ce qu'ils ne croyaient pas pouvoir défendre contre l'armée romaine.

César était enfermé entre l'armée gauloise et les Édues, ayant devant lui un large fleuve grossi par la fonte des neiges. — Reculer vers la Province était aussi dangereux que honteux ; jeter un pont sur la Loire eût été donner le temps aux Édues de se masser sur l'autre bord et de rendre le passage impossible. Il chercha un gué, le trouva, et les légionnaires traversèrent le fleuve, ayant de l'eau jusqu'aux épaules et tenant leurs armes au-dessus de leur tête ; la cavalerie passait en amont pour rompre la force du courant. César gagna rapidement ensuite le pays sénonais pour rejoindre Labiénus.

Mais la position de celui-ci n'était pas meilleure que celle du proconsul. Il s'était porté sur Lutèce (Paris), dont la belle position entre la Seine, l'Oise et la Marne, avait frappé les Romains. Il avait trouvé les Sénons, les Parises et leurs alliés de la basse Seine, retranchés derrière des marais, qu'on croit être ceux de l'embouchure de l'Orge, près de Juvisy. Jugeant la position inabordable, il l'avait tournée, en allant surprendre le passage de la Seine à Melodun (Melun), et en revenant sur Lutèce par la rive droite. Le général des tribus de la Seine, Camulogène (2), vieux guerrier aulerke, brûle Lutèce, coupe les deux ponts qui réunissent l'île lutécienne aux deux rives, et vient camper en face de Labiénus, ayant la Seine entre eux.

En ce moment arrive la nouvelle de la défaite de César à

(1) *Ver-du-mar*, en gaëlique, le grand homme noir.

(2) *Camul-ken*, en gaëlique, tête de Camul, ou tête de Mars.

Gergovie ; les Bellovakes se mettent en mouvement et Labiénus va être pris entre eux et Camulogène. Il se tire d'affaire comme l'eût pu faire César lui-même. A la faveur d'une nuit orageuse, il repasse la Seine (1) avec des bateaux qu'il a pris à Melodun ; il s'ouvre le chemin de la retraite en passant sur le ventre de Camulogène et de son armée. L'aile droite des Gaulois, que le vieux brenn commandait en personne, enveloppée par l'ennemi, ne perdit pas un pouce de terrain, rapporte Tite Live ; elle mourut toute entière autour de son général. — Labiénus opéra sa jonction avec César sur la rivière Yonne.

La guerre allait toujours grandissant. Cette victoire ne compensait pas pour les Romains la défection des Édues et n'empêcha pas la levée de boucliers de la Belgique. Entre les otages trouvés à Noviodun, les Édues avaient mis à mort ceux des nations qui, telles que les Rèmes, s'obstinaient dans le parti de l'étranger. Mais le zèle des Édues était plus violent que désintéressé. Ils disputaient la suprématie à Vercingétorix et aux Arvernes. Vercingétorix fut blessé, pour sa nation autant que pour lui-même, d'une prétention que rien ne justifiait, puisque les Édues étaient encore naguère les alliés les plus dévoués de l'ennemi national. Cependant il se déclara prêt à résigner le commandement, si les nations le désiraient.

Une assemblée générale fut convoquée à Bibracte ; toutes les nations de la Gaule y comparurent, à l'exception des Rèmes (2) et des Lingons (3), honteusement enchaînés à l'alliance romaine, et des Trévirs, absorbés par leur résistance aux attaques des Germains.

La Gaule mutilée retrouve son unité, après avoir été décimée en détail, pendant tant d'années ! après que le plus pur de son sang a coulé dans des efforts isolés ! après que tant de généreuses nations, dont l'épée eût dû lui assurer la victoire, se sont successivement immolées et ont péri sans secours ! — L'assemblée, d'une voix unanime, confirma le commandement à Vercingétorix ; les Édues cédèrent, mais avec mauvaise grâce.

---

(1) Probablement vers Ivry. — M. Quicherat, dans une intéressante dissertation, place le camp de Labiénus vers Creteil et celui des Gaulois vers Ivry et Vitry.

(2) Pays rémois, Laonnois, Thiérache, Réthelois ; chef-lieu *Duro-cortore*, Rheims.

(3) Pays de Langres, de Bassigny et de Dijon ; chef-lieu *Autorite*, Langres.

X

CÉSAR ET VERCINGÉTORIX

Vercingétorix, acclamé comme chef suprême par soixante-dix nations, c'est-à-dire par tous les peuples des Gaules, reprit ses premiers plans.

Il poussa trois colonnes d'attaque contre la Province romaine, et il s'avança en personne contre César, avec la principale armée. Il avait jugé suffisante l'infanterie qui avait combattu à Gergovie, et qui comptait quatre-vingt mille hommes ; mais il avait convoqué la chevalerie entière de la Gaule, environ quinze mille cavaliers, nombre bien réduit, et qui attestait les immenses pertes des nations.

César, privé d'une partie de ses ressources et vivement alarmé pour la Province, déjà entamée en ce moment par les bandes arvernes et gabales, qui avaient taillé en pièces les milices provinciales et envahi le territoire des Helves, n'avait pas cru devoir essayer de se maintenir dans la Gaule centrale, même à la tête de ses dix légions réunies.

Il marcha par le midi du territoire de ses alliés, les Lingons, vers la Séquanie, afin de se rapprocher du Rhône et de rouvrir ses communications avec la Province. Vercingétorix le rejoignit avant qu'il eût atteint la Saône.

Le généralissime gaulois convoqua en conseil tous les chefs de sa brillante cavalerie et leur expliqua ainsi son plan : " Voici le moment, leur dit-il ; il ne faut ni laisser échapper l'ennemi, ni l'attaquer en bataille rangée. Harcelez-le en marche, attaquez-le à toute heure, en tête, en flanc et en queue, et évitez toujours les engagements généraux. Embarrassée par ses bagages, si l'infanterie tient ferme, elle ne pourra continuer sa route ; et, comme elle manque de vivres, nous l'affamerons. Si elle abandonne ses bagages pour fuir, elle perd à la fois sa gloire, son honneur et ses ressources les plus nécessaires. Quant à la cavalerie romaine, elle n'osera pas seulement paraître en plaine contre vous. Allez hardiment ; je montrerai en lignes, derrière vous, la masse entière de notre infanterie."

Tous les colliers-d'or répondirent en jurant de ne pas coucher sous leur toit, de ne revoir ni femme, ni enfants, ni parents, avant d'avoir chevauché deux fois à travers la ligne ennemie.

Le lendemain matin, les Romains aperçurent deux gros escadrons sur leurs flancs, et un troisième en front, qui leur barrait le passage. César partagea également sa cavalerie en trois corps, et la lança contre les assaillants. La cavalerie romaine eût été absolument hors d'état de soutenir le choc ; mais, pendant la nuit, le proconsul avait reçu un renfort considérable de ces fantassins légers et de ces cavaliers qui combattaient mêlés ensemble. Ces mercenaires étaient arrivés par la basse Meuse, puis par les terres des Rèmes et des Lingons, ce qui n'avait pas permis à Vercingétorix d'en recevoir avis.

Cependant, malgré le nombre, la valeur et l'étrange tactique de ces farouches auxiliaires, les escadrons de César eussent été rompus et accablés, si les masses compactes des légions ne se fussent incessamment portées au secours de la cavalerie, là où elles la voyaient plier. César était partout au fort du danger. Un moment, il fut enveloppé et saisi par des cavaliers gaulois ; il y perdit son épée (1) et ne dut son salut qu'à la folle magnanimité gauloise. Un colosse arverne l'avait enlevé et l'emportait sur son cheval ; un autre guerrier le reconnaît et crie à son camarade avec un geste dédaigneux : *Cecos Cesar* — Cecoz Kaisar — lâche César. Là-dessus, le premier le laisse aller (2).

Cependant les Gaulois se lassent de rencontrer toujours devant eux une barrière de piques, quand ils veulent poursuivre leurs avantages.

Enfin, les Germains, gagnant une hauteur qui était sur le flanc droit de l'armée romaine, en débusquèrent l'une des trois divisions gauloises, la renversèrent, et la poursuivirent avec un grand carnage jusqu'à la rivière, sur le bord de laquelle Vercingétorix avait mis son infanterie en bataille.

A cette vue, les deux autres corps de cavalerie, craignant d'être tournés, se mirent à fuir à vau-de-route, poursuivis et sabrés par ces cavaliers romains qu'ils étaient près d'anéantir tout à l'heure.

Vercingétorix, l'âme navrée, fait rentrer son armée dans un triple camp qu'il avait assis sur la rivière ; puis, jugeant à l'éboulement des troupes qu'il ne pourrait tenir dans ce poste,

---

(1) Longtemps après, César retrouva cette épée suspendue en trophée dans un temple (némède) arverne. Il sourit ; et comme ses compagnons voulaient l'enlever : " Laissez-la, leur dit-il, elle est sacrée ! — *Plutarch., in Cæsare*, 720.

(2) César, dans ses Éphémérides. — Servius, Comment. Æneïd., XI, c. 8.

il se replia sur Alezia [1], la grande ville des Mandubes, qui était à quelques lieues en arrière. César le suit en toute hâte, poussant et sabrant son arrière-garde, et arrive devant Alezia le lendemain, quelques heures après lui.

Le mont d'Alezia présente à peu près le même aspect que le mont de Gergovie : un immense bastion naturel dominant un vaste horizon. Le paysage formé par le bassin accidenté de la Brenne, centre du pays des Mandubes, et borné à l'ouest par les lignes granitiques du Morvan, est moins splendide, mais la montagne (le mont Auxois) est plus élevée et d'un plus vaste développement qu'à Gergovie. Elle est entourée de trois côtés par des vallées profondes, qui la séparent des hauteurs voisines ; du quatrième côté, une plaine d'une lieue de long s'étend entre les racines du mont et la rivière de Brenne. L'antique cité des Gaëls couvrait tout le plateau calcaire qui forme le couronnement de la montagne. Le camp de Vercingétorix, fortifié d'un fossé et d'un mur de pierres sèches de six pieds de haut, occupait le versant oriental, au-dessous de la ville et au-dessus du vallon de la Loze.

César assit son camp du côté opposé, sur une hauteur en pente douce, séparée du mont d'Alezia par la vallée d'où sort l'Ozerain.

Les deux armées se trouvaient à peu près dans la même situation matérielle qu'à Gergovie ; mais, pour l'armée gauloise, la situation morale était changée : l'impression de la victoire était effacée par celle d'un revers imprévu ; d'autre part, chez les Romains, on n'était pas disposé à commettre deux fois la même faute. César se garda cette fois d'attaquer ouvertement ; il conçut le gigantesque projet d'enfermer à la fois la ville et l'armée dans une circonvallation de onze milles, défendue par vingt-trois forts.

Vercingétorix le devina et résolut de rompre la chaîne dont son rival voulait l'enserrer. Il insinua aux cœurs de ses chevaliers le désir de venger leur honneur et les lança dans la plaine. "On combattit, dit César, avec une souveraine vigueur." Les escadrons romains plièrent comme de coutume et furent culbutés par les phalanges gauloises, entre lesquelles on voyait ces lourds chariots, armés de faux, que les Gaulois

(1) Capitale des Mandubes, la principale ville des Gaules et milieu sacré des Gaulois, avant qu'une révolution religieuse le fit transporter à Évreux — *Méadhon-lan.*

manœuvraient avec une adresse surprenante (1); mais les Germains arrivèrent au secours de la cavalerie, suivis des légions, et leur fatal concours l'emporta de nouveau : les Gaulois furent refoulés jusqu'à leur camp, avec une grande perte d'hommes et de chevaux.

Vercingétorix ne vit plus de ressources que dans un effort immense, universel, qui arracherait la Gaule à ses fondements pour la précipiter sur l'envahisseur. — " Partez, dit-il aux chefs de sa cavalerie, tandis que le passage ne vous est pas encore fermé, retournez chacun dans votre nation ; levez tout ce qui peut tenir une arme, et revenez délivrer vos frères. J'ai des vivres pour un mois ; en épargnant rigoureusement, nous pourrons attendre un peu plus longtemps ... Allez donc, nous vous attendrons !..."

La cavalerie passa de nuit entre les lignes ennemies ; Vercingétorix fit rentrer l'infanterie dans la ville.

Ce cri de détresse, poussé par la grande voix de la patrie expirante, fut entendu. L'assemblée générale de la Gaule, réunie à la hâte, recula devant l'idée colossale d'une levée en masse, qu'elle se sentit impuissante à diriger et à nourrir ; mais elle fixa des contingents à tous les peuples gaulois.

Tous répondirent d'un seul élan, d'un seul cœur ! Toutes les anciennes dissidences s'étaient effacées ; on voyait des hommes longtemps tyrans subalternes sous le conquérant, revendiquer le droit d'expier leur passé en allant mourir les premiers pour la patrie ! Ainsi, l'atrébate Comm, que César avait imposé pour roi aux Atrébates et aux Morins, et qui avait été son instrument le plus actif, était maintenant le plus ardent organisateur de la guerre sainte.

Les magnanimes débris des Nerviens, des Vénètes, des Boïes parurent au rendez-vous ; la petite nation des Parises, qui venait d'éprouver des pertes si cruelles, voulut généreusement fournir huit mille hommes !

Les Bellovakes, par un sentiment d'orgueil insensé, les Rèmes et les Lingons, furent les seuls qui désobéirent à l'assemblée nationale.

---

(1) "On les voyait arrêter les chevaux lancés sur les pentes les plus rapides, les faire tourner de court, courir sur le timon, se tenir debout sur le joug, et de là se rejeter dans le char, aussi prompts que l'éclair." — *Cæsar*, Bell. gall., IV, 43.

Les Bellovakes prétendirent faire la guerre aux Romains pour leur propre compte et n'avoir d'ordre à recevoir de personne ; cependant ils envoyèrent deux mille hommes, mais à la prière personnelle de leur allié, Comm l'atrébate. L'ensemble des contingents se monta à deux cent-quarante mille hommes d'infanterie, mais seulement à huit mille cavaliers. La cavalerie gauloise avait fondu dans ces longues et terribles campagnes.

Il fallut longtemps pour rassembler et organiser cette armée sur le territoire des Édues, rendez-vous général assigné. Les semaines se succédaient, le terme fixé par Vercingétorix était dépassé ; un blocus vigoureux ne laissait arriver aucune nouvelle aux assiégés, dont les vivres étaient épuisés.

Vercingétorix convoqua le conseil. Quelques-uns parlèrent de se rendre ; la plupart crièrent qu'il fallait se jeter en désespérés sur l'ennemi. — " Vous voulez donc donner une victoire assurée aux Romains et aux Teutons, dit l'arverne Critognat ; faites comme vos pères au temps de la grande invasion germaine: nourrissez-vous de la chair de ceux que leur âge rend impropres à la guerre, et attendez."

Cette terrible proposition ne fut pas rejetée, mais l'exécution en fut ajournée. On prit en gémissant un parti non moins inhumain : on expulsa, comme bouches inutiles, les habitants d'Alezia, qui allèrent en vain implorer de l'ennemi des fers et du pain. L'armée gauloise voyait du haut des murs les infortunés Mandubes se traîner, expirants de faim, entre la ville et les lignes romaines, dont César leur fermait impitoyablement l'accès.

Un autre spectacle apparut enfin aux yeux des défenseurs de la Gaule. Un matin, un cri de joie retendit dans la ville : Les voilà !

Un flot de cavaliers débouchait dans la plaine, au nord-ouest d'Alezia.

Les Romains voyaient de leurs quartiers un spectacle plus formidable : les revers du massif où était assis leur camp, les hauteurs et le vallon voisin étaient envahis par un océan d'hommes armés. Les quatre généraux de la confédération, l'atrébate Comm, les éduens Éporédorix et Virdumar, enfin l'arverne Vergasillaun, étaient venus planter leur camp à cinq cents pas des quartiers de César.

Le proconsul ne s'était que trop bien préparé à les recevoir.

Il avait d'abord creusé sur la pente du mont d'Alezia un fossé

à pic, de vingt pieds de large, pour entraver les sorties ; à quatre cents pieds plus bas, un second fossé de quinze pieds en largeur et en profondeur ; puis, un troisième semblable dans le fond du vallon, celui-ci était rempli par les eaux détournées de l'Ozerain. Derrière ce troisième fossé s'élevaient une terrasse et un rempart de douze pieds, avec revêtements et parapets surmontés de créneaux et hérissés, à la base, de ces pièces de bois fourchues que l'on nommait *cerfs*, et que nous appelons *chevaux de frise*. Des tours fortifiaient le rempart de quatre-vingts pieds en quatre-vingts pieds. Mais ces ouvrages n'avaient pas paru suffisants pour la partie des fortifications qui s'étendait en plaine. Là, en avant du rempart, dans une tranchée profonde de cinq pieds, était planté un quintuple rang de troncs d'arbres, attachés entre eux, dont les branches, taillées en pointe, rayonnaient au-dessus de la tranchée. Plus avant encore, huit rangs de fosses de trois pieds de profondeur, disposées en quinconce, à trois pieds les unes des autres, et cachées par des ronces et des broussailles, recélaient des pieux aigus, dont la pointe ne dépassait le sol que de quatre doigts. On n'arrivait à ces fosses qu'à travers une multitude de *chausse-trappes* ou *aiguillons*, espèces d'étoiles en fer, fichées en terre. Ces travaux étaient doubles. A la circonvallation de onze milles correspondait une contrevallation de quatorze milles de développement, toute pareille. César avait répété contre l'armée de secours ce qu'il avait fait contre la ville. Ces travaux, qui confondent l'imagination, avaient été exécutés dans l'espace de six semaines par les légionnaires constamment harcelés par les assiégés (1).

La lutte suprême s'engagea par un combat de cavalerie dans la plaine, arène où plongeaient comme des degrés d'un immense amphithéâtre les regards des deux camps et de la ville.

Les Gaulois, imitant la tactique des Germains, avaient mêlé à leurs cavaliers un certain nombre d'archers et de fantassins légers. A l'aspect des escadrons romains mis en déroute par cette manœuvre nouvelle, une grande clameur s'élève de la ville et du camp gaulois. Les Romains se rallient, soutenus par les Germains. Les charges se succèdent sans interruption et sans avantage décisif, depuis midi jusqu'au coucher du soleil. Une dernière charge des Germains, en colonne serrée,

(1) M. Élie de Beaumont a expliqué comment la nature friable des argiles et des marnes de ce pays, a rendu possibles ces prodigieux ouvrages.

enfonce la ligne gauloise sur un point ; le reste plie. Les archers, abandonnés de leurs cavaliers, sont sabrés ; la cavalerie est refoulée jusqu'au camp.

Les Gaulois restèrent immobiles toute la journée du lendemain ; mais, au milieu de la nuit, un grand cri monte de la plaine vers la ville : c'est l'armée de secours qui attaque les fortifications romaines. Les troupes de Vercingétorix répondent. L'armée de secours franchit le premier fossé de la circonvallation avec des fascines, et s'avance vers le rempart, en faisant pleuvoir sur ses défenseurs une grêle innombrable de flèches et de pierres. Les machines des Romains ripostent. Des décharges meurtrières s'échangent au hasard dans les ténèbres. De loin, les Gaulois ont l'avantage, grâce à leur nombre ; mais, à mesure qu'ils avancent, ils s'enferrent dans les chausse-trappes, tombent dans les fossés et s'y empalent, ou sont criblés par les balistes des remparts et des tours. Au point du jour, comme l'armée de Vercingétorix, après avoir comblé de son côté le premier fossé de circonvallation, approche du rempart opposé, elle reconnaît que l'assaut extérieur a cessé, et que l'armée de secours se replie sur son camp.

Les généraux de la grande armée changèrent leur plan d'attaque.

Il y avait au nord-est, entre la Loze et la Brenne, une colline que son vaste circuit n'avait pas permis d'enfermer dans les lignes romaines. César avait assis sur le versant de cette colline un petit camp de deux légions. Les chefs gaulois jugèrent que, s'ils réussissaient à enlever cette position, les Romains ne pourraient plus tenir dans l'étroit vallon de la Loze, entre cette colline et les murs d'Alezia.

Vergasillaun, le parent de Vercingétorix, se mit à la tête de cinquante-cinq mille hommes, l'élite de l'armée, tourna la hauteur par une longue marche de nuit, s'embusqua sur le versant opposé, et tout à coup, vers midi, déboucha au-dessus du petit camp romain. En même temps, la cavalerie reparut dans la plaine, et le gros de l'infanterie se déploya en avant du camp gaulois.

Vercingétorix en personne sort de la ville, et un assaut furieux, acharné, désespéré, commence. Des deux côtés, on sent que l'heure suprême a sonné. Cette fois l'attaque a été mieux combinée.

César, planant d'un poste élevé sur tout le champ de bataille,

voit, de moment en moment, ses formidables défenses entamées ou éludées. Les piéges et les fossés qui protégent les abords du petit camp, disparaissent sous les monceaux de terre que jettent devant eux les bataillons gaulois, qui touchent au rempart. Les deux légions résistent, mais s'épuisent; César envoie un renfort qui ne peut qu'à peine prolonger la résistance. Pendant ce temps, Vercingétorix, au lieu d'assaillir les gigantesques fortifications de la plaine, se porte contre la partie des lignes où la nature des lieux n'a pas permis d'aussi grands travaux. Son armée accable de traits les tours romaines, se fraie un chemin à force de terre et de fascines, entame avec d'énormes faux le rempart et le parapet. Deux corps de troupe, envoyés en aide par César, sont impuissants contre l'élan des assaillants. La journée semble aux Gaulois !

César accourt avec la réserve. Le combat se rétablit ; Vercingétorix est repoussé. César sort de ses lignes avec quelque infanterie et toute sa cavalerie, et marche au secours du petit camp. Il arrive sur la hauteur au moment où, le fossé étant franchi et le rempart forcé, les deux légions du petit camp viennent de se masser en un seul corps avec les garnisons des forts voisins, pour se frayer une retraite l'épée à la main.

Les Romains se reportent en avant, les Gaulois chargent ; on s'aborde à l'arme blanche ... Tout à coup les Gaulois aperçoivent derrière eux la cavalerie ennemie, qui a tourné la colline. La panique les saisit ; assaillis en tête et en queue, ils se rompent. Vergasillaun, qui ne veut pas battre en retraite, est pris avec soixante-quatorze enseignes ; le combat n'est plus qu'un massacre !

A la vue des fuyards échappés au carnage, la masse de l'armée, déployée au loin sur les hauteurs, se débande dans toutes les directions, et se dissout pour ne plus se réunir. " Toute cette grande armée s'évanouit comme un rêve ! " s'écrie Plutarque.

Les défenseurs d'Alezia rentrèrent à la nuit dans l'antique cité qui avait été le berceau des Gaules, et qui allait en être le tombeau ; car Vercingétorix et les siens étaient abandonnés sans retour !...

Qui pourrait dire les douleurs de cette horrible nuit, pour toute cette foule infortunée ! Qui pourrait dire, surtout, ce qui se passa au fond du cœur de l'homme qui était devenu, en quelque sorte, la Gaule incarnée, et qui sentait défaillir en lui l'âme de toute une race humaine ! Ce grand peuple, cette

grande religion, ces hautes traditions des premiers âges, tout ce monde glorieux prêt à s'abîmer devant un monde de matière et de corruption ! Les génies de la Liberté, de l'Infini et de l'Immortalité remontant dans les sphères étoilées, et laissant la Terre aux " *dieux d'en bas*," aux puissances aveugles et fatales du paganisme grec ou latin !

C'étaient là, sans doute, les signes précurseurs de l'une de ces destructions périodiques du monde, annoncées par les *voyants* ou par les druides inspirés, au moment du sacrifice ! " Le Trépas, père de la Fatalité (1)," allait replonger dans la nuit de l'*abîme* notre globe condamné !...

Quand le Grand-Brenn rentra dans la maison qu'il occupait, il déposa ses armes ensanglantées, car il s'était prodigué comme un simple collier-d'or pendant la bataille, puis il s'assit et resta longtemps abîmé dans sa douleur. Luern, qu'il traitait et qu'il affectionnait comme son fils, depuis qu'il avait sauvé Octavia, était debout devant lui, appuyé à l'une des colonnes qui soutenaient le toit de l'immense salle où ils se trouvaient.

Bathanat, son valeureux père, avait été tué deux jours auparavant, lors du premier combat livré par les assiégés ; et son chagrin, les fatigues excessives et les privations qu'il avait endurées, avec la force et l'impassibilité d'un chef, lui avaient donné une fièvre ardente, qui dans ce moment faisait trêve, mais dont l'éclat de ses yeux et la rougeur de ses joues amaigries annonçaient le retour prochain.

A la lueur des torches, fixées ça et là aux piliers et aux murs, on voyait des guerriers — c'étaient des colliers-d'or, des dévoués du Brenn — assis ou couchés sur le sol. Les uns étaient blessés, les autres étaient mourants ; les premiers parlaient à ceux qui allaient quitter la terre, de compagnons ou de parents tombés dans de précédents combats, et les chargeaient d'un souvenir ou d'un message pour eux, quand ils les rejoindraient dans Gwynfyd, le cercle du bonheur. Un barde, célèbre dans l'armée, composait un chant sur sa harpe brisée, sur sa harpe qui ne devait plus avoir d'accords joyeux !... On entendait quelquefois un blessé dire : j'ai soif ! D'autres fois, c'était une voix sombre qui disait : j'ai faim !... Et sous les panaches de fumée qui se tordaient au-dessus des torches et s'étendaient au plafond comme de funèbres tentures, dans les angles ténébreux

(1) *Ankou tad ann auken,* chant des séries, Barzaz-Breiz, t. I, p. 8. — La Villemarqué.

d'où sortaient des râles d'agonie, où s'entendaient les hoquets de la mort, dans la zone empourprée de la lumière, partout dans la grande salle, on respirait un air épais et chaud, imprégné de ces senteurs âcres et fades qu'exhale le sang. Cette lugubre pièce était plus triste et plus sinistre qu'un champ de bataille, où les armes brisées ou abandonnées, où les cadavres mêmes parlent de luttes héroïques et font tressaillir de colère ou d'enthousiasme, tandis qu'ici, l'âme ne pouvait être émue que de douleur et de pitié profonde.

Au dehors, dans la rue, on entendait quelquefois passer une troupe ou un guerrier, mais l'une et l'autre étaient silencieux ; leurs pas semblaient pensifs. Plus loin, au-delà des fortifications, dans la plaine et sur les coteaux, c'était la rumeur sourde, le bruit lointain et indescriptible de la double armée romaine et germaine ; mais, si grande qu'elle fût, la victoire était sans joie pour les vainqueurs : dans la ville, comme dans la campagne jonchée de cadavres, cette nuit était solennelle et surtout lugubre !...

Enfin, Vercingétorix releva la tête ; son regard fit le tour de la sombre salle où les Gaules agonisaient, et s'arrêta sur Luern. Ses sourcils contractés, ses grands yeux noirs, perdirent leur expression douloureuse ; son visage demeura triste, mais ses traits exprimèrent comme une pensée tendre, et il dit affectueusement : — Comment es-tu, pauvre enfant ?

Luern saisit l'une de ses mains, la pressa avec une effusion reconnaissante, et lui répondit : Bien, si je peux te servir ! .... Mais ne t'occupe pas de moi, pense .... pense encore ! ....

Le Brenn comprit le sentiment d'humilité et de dévouement absolu du jeune Volke, et lui dit avec un sourire d'une amertume navrante : C'est mon égoïsme qui me dicte ma question, Luern, car j'ai besoin de toi.

— Je suis prêt ! que faut-il faire ? ...

— Tout est perdu ! répartit Vercingétorix ; moi, je n'ai plus qu'à mourir ; j'ai fait pour notre patrie tout ce que j'ai pu ; si j'ai été au-dessous de ma mission, je n'en suis pas coupable, car j'ai toujours apporté dans l'accomplissement de ma tâche un dévouement absolu. Je ne crois pas avoir commis de faute, mais il était peut-être trop tard : les Gaules ne pouvaient peut-être plus être sauvées. Il eut en disant cela un soupir déchirant. — Quoi qu'il en soit, poursuivit-il, tout est fini, et je dois mourir avec l'indépendance de mon pays ; mais je voudrais sauver mon enfant et ma noble Octavia .... ! En parlant de ces

êtres chers, il ne put retenir une larme. — Luern attendit qu'il se remît et qu'il achevât. — Entre tous mes dévoués, tu es de beaucoup le plus jeune, reprit Vercingétorix ; cependant, c'est toi que j'ai choisi pour remplir cette mission sainte, de protéger la femme de ton chef, de sauver ce qui reste du sang de Celtill et de Vercingétorix, de dérober au glaive de César ou à la corruption de Rome le fils du dernier Brenn des Grandes-Gaules ! Veux-tu l'essayer ? ...

— Dis-moi ce que je dois faire, dit Luern, je le ferai, et puis j'irai te rejoindre et rejoindre mon père avant que vous quittiez *Boc-an-anaou* (1), la baie des Trépassés.

Non, dit Vercingétorix en caressant affectueusement les cheveux de l'adolescent, je te défends de venir nous rejoindre, parce que ceux que je te confie auront longtemps besoin de toi. Mais Bathanat, qui a déjà quitté *abred*, mais moi-même, qui t'aime comme un fils, quand je serai rentré dans le cercle de lumière, nous t'inspirerons et nous veillerons sur toi. Tu te rendras donc à Gergovie. Tu raconteras à Octavia les événements qu'elle ignore, puisque depuis deux mois je n'ai pu lui envoyer aucun messager, et puis tu la conduiras avec mon fils au seul parent qui nous reste, à Taliésin, le Grand-Druide, qui réside dans la forêt de Méadhon-lan, chez les Aulerkes. Parle souvent de moi, ajouta-t-il encore avec émotion, à celle que j'ai tant aimée ! et sois dévoué au fils, comme tu l'as été au père ! Me le promets-tu ?

— Je mourrai pour t'obéir, si c'est nécessaire ; et dussé-je les tuer tous les deux, ni ta femme, ni ton fils, ne tomberont aux mains des Romains, je te le jure ! répondit Luern avec une solennité pleine de grandeur.

Le serment du jeune Volke et la pensée qu'il exprimait spontanément, comme une conséquence naturelle de sa protection,

---

(1) A l'extrémité du continent européen, en face de l'île de Sein, au pied du gigantesque promontoire de Plogoff, à la côte de Bretagne, est la *baie des Ames* on la *baie des Trépassés ;* c'est son nom encore aujourd'hui. C'était là, selon les druides, que se réunissaient les âmes pour aller se faire juger le 1er novembre ; d'où notre *fête des morts*, actuellement. — " Le peuple de ces côtes, dit le poëte Claudien, entend les gémissements des ombres, volant avec un léger bruit .. il voit passer les pâles fantômes des morts." — " A minuit, dans la nuit du 1er au 2 novembre, les pêcheurs, les nautonniers de ces rivages, entendent heurter à leur porte ; ils se lèvent, et trouvent sur la plage des barques inconnues, qu'ils sentent s'appesantir sous le poids d'hôtes invisibles ; ils font voile au couchant, emportés sur les flots avec une vitesse étourdissante ; lorsqu'ils touchent aux côtes de Bretagne — *Albion*, Gde-Bretagne — les barques s'allégent, les âmes sont parties ! "— Procop., *De bello gothico*, IV, 20.

glissèrent sur le cœur du grand patriote comme un rayon de soleil sur une fleur aux pétales inondés : le rayon boit les gouttes de pluie sous le poids desquelles la fleur penche, et la plante redresse sa tige plus vivace et plus forte ; telle l'âme de Vercingétorix se releva, car il se dit que le peuple où les jeunes hommes pensaient ainsi, était le peuple élu ! la tribu de la lumière ! la nation privilégiée d'Hésus ! un peuple immortel ! Et quelque chose comme une lueur d'espérance illumina son âme.

Il pressa le jeune homme contre sa poitrine et lui dit : — Merci ! Maintenant laisse-moi songer à mes frères : la lutte est, hélas ! finie pour moi ; mais eux, je puis peut-être les sauver de la mort ou de la servitude personnelle....

La nuit s'écoula, l'une des plus terribles nuits qu'ait enregistrées l'histoire !

Quand vint le jour, Vercingétorix convoqua ses compagnons et " leur proposa de satisfaire aux Romains par sa mort, ou de le livrer vivant (1) : il poussait le dévouement jusqu'à renoncer à mourir !

On envoya savoir les volontés de César. Le proconsul ordonna qu'on lui livrât les chefs et les armes, et vint siéger, pour les recevoir, sur un tribunal élevé entre les retranchements et la ville.

" Tout à coup un cavalier de haute taille, couvert d'armes resplendissantes, monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné, arrive au galop, droit au siége de César. Vercingétorix s'était paré comme la victime pour le sacrifice ! Sa brusque apparition, son imposant aspect excitent un mouvement de surprise, presque d'effroi. Il saute à terre, jette ses armes aux pieds de César... et se tait ! "

Devant la majesté d'une telle infortune, les durs soldats de Rome se sentaient émus. César seul ne le fut pas, et se montra au-dessous de sa fortune. Il fut implacable pour celui qui lui avait fait perdre, pour un seul jour, le nom d'*Invincible*.

Il éclata en reproches sur son amitié trahie et ses bienfaits méprisés, et il livra le héros des Gaules aux liens des licteurs.

Vercingétorix, réservé aux pompes outrageantes du triomphe, dut attendre six années, que la hache du bourreau vînt enfin affranchir son âme et l'envoyer rejoindre ses pères dans le cercle céleste (2) !

---

(1) César, VII, 89.

(2) L'auteur croit remplir un devoir de probité en répétant qu'il a extrait la plus grande partie du précis de la guerre, de M. H. Martin et des Commentaires de César.

REVUE DES REVUES : — LA SCIENZA ITALIANA, LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE ET LA REVUE DE MONTRÉAL.

II

Nous ne disons pas que l'Académie philosophico-médicale ait de tout point correspondu à l'attente du souverain Pontife, mais il est indubitable, non-seulement qu'elle a fait du bien, beaucoup de bien, mais encore que si elle a péché, c'est par excès de zèle, soutenant avec trop de confiance, sur la composition des corps en particulier, la théorie de S. Thomas, ou, du moins, la théorie qu'elle croyait être celle du grand docteur.

Cette ardeur, si elle a été un peu trop loin — et nous croyons qu'il en est ainsi en effet — se trouve aujourd'hui modérée par la lettre de Mgr Czacki, écrite par l'ordre même du souverain Pontife.

Quoi qu'il en soit, nous voudrions voir au milieu de nos concitoyens une académie de ce genre.

Il ne faut pas tarder de ramener la science médicale au devoir. Sans doute, le matérialisme n'est enseigné nulle part au Canada, mais il y a — nous le savons — énoncées ça et là, des théories qui n'en sont pas aussi éloignées qu'on pourrait le croire.

Nous sommes prêt à le prouver, si on en doute.

Pour en revenir au point d'où nous sommes parti, voici les paroles que *La Scienza Italiana* écrit à notre adresse, ou plutôt à l'adresse de nos collaborateurs. C'est dans un article bibliographique dû à la plume du savant docteur Venturoli, qu'apparaît notre humble *Revue*. Trois revues y sont annoncées : *La Ciencia cristiana*, de Madrid, la *Revue de Montréal* et la *Revue des questions scientifiques*.

" Puisque nous avons, dit la *Revue italienne*, dû combattre et déplorer, dans la livraison présente, les écrits consacrés à l'erreur, qui vont se publiant tous les jours, et les signaler au public, afin qu'il en juge avec la sévérité qu'ils méritent, nous

pouvons bien maintenant chercher une compensation en tournant nos regards d'un autre côté, pour y trouver des consolations. Et c'est une consolation, vraiment, de voir qu'à l'erreur envahissante, on ne cesse d'opposer les sains enseignements de la science. De fait, en annonçant ces nouvelles publications périodiques, lesquelles viennent se joindre au grand nombre d'autres qui, depuis longtemps, sous diverses formes, combattent, au nom de la vraie science ainsi que de la religion, les erreurs des sciences mêmes, nous ne pouvons que nous réjouir, en voyant que les phalanges de cette sainte milice vont toujours se renforçant davantage...

"De la *Revue de Montréal* nous n'avons jusqu'ici que deux livraisons, car elle n'a paru pour la première fois qu'au mois de février (1); mais avec ces deux livraisons, nous en avons assez pour nous promettre une bonne et abondante moisson, dans cette terre lointaine du Canada, toujours française de caractère, et, par conséquent, toujours catholique par la foi."

Nous aimons ce témoignage ; il nous plaît, et aucun de nos lecteurs ne voudra qu'on l'apprécie autrement.

La *Revue du Monde catholique* a, elle aussi, depuis assez longtemps déjà, bien voulu dire un mot de nous.

Cette revue est trop connue au Canada pour que nous ayons besoin d'en faire l'histoire.

On sait qu'elle a été fondée en 1861 par M. Victor Palmé, et qu'elle fut rédigée alors par MM. Veuillot.

On connaît ses rédacteurs actuels, qui sont : MM. Léon Gautier, J. Chantrel, Henri Lasserre, Léon Aubineau, Léonce de la Rallaye, E. Loudun, Paul Féval, Arthur Loth, Poujoulat, Barbey d'Aurevilly, E. Hello, Dubosc de Pesquidoux, Rambosson, E. Charles, A. Leyret, Claire de Chandeneux, Alex. de S-Albin, Deschamps, vicaire général de Châlons, Demimuid et Durand, professeurs à l'Université catholique de Paris, Grandclaude, du diocèse de Saint-Dié, Verlaque, G. Chevallier, P. Pradié, député.

M. Victor Palmé est l'éditeur des Bollandistes.

Il publie le *Mois littéraire, artistique et scientifique*, comme annexe de la *Revue du Monde catholique*, ainsi que le *Courrier des Universités*, etc.

---

(1) Cet article de la *Scienza Italiana* est du mois d'avril.

La *Revue du Monde catholique* a bien accueilli la *Revue de Montréal*.

Ici, comme dans la *Scienza Italiana*, on parle de notre *Revue* dans un article bibliographique. Celui de la *Revue du Monde catholique* est intitulé : *A travers la presse*, et signé Amédée Leyret. M. Charles Buet, qui a eu l'obligeance de nous écrire, est auteur de plusieurs ouvrages ; il est aussi directeur du *Foyer*, excellente publication, que nous avons annoncée et recommandée à nos lecteurs dans notre livraison de juillet.

En reproduisant les bonnes paroles de la *Revue du Monde catholique*, nous remercions M. Leyret et M. Buet, et nous renouvelons publiquement à ce dernier ce que nous avons eu l'honneur de lui dire plus librement, quand nous avons répondu à sa bonne lettre.

Nous voudrions publier l'article de M. Leyret en entier — il est excellent — mais l'espace que nous avons est étroit, et, par un égoïsme facile à comprendre, nous réservons celui dont nous pouvons disposer pour insérer la partie de son écrit qui nous regarde spécialement.

La voici :

" Nous recevons du Canada les premières livraisons de la *Re-* " *vue de Montréal*, excellent recueil littéraire fondé par les catho- " liques de ce pays, qui a conservé tant de respect et d'amour " pour la vieille patrie française : nous souhaitons la bien- " venue à la *Revue de Montréal*, qui nous paraît unir à la solidité " des doctrines un très grand mérite littéraire.

" Nous en reparlerons prochainement."

De notre côté, nous prétendons faire de temps à autre, aussi souvent que nous le pourrons, une *Revue des Revues*, ou, si l'on veut, continuer régulièrement celle que nous commençons.

Cela nous fournira l'occasion de mentionner ou d'étudier plusieurs des travaux importants qui se font tous les jours : nous nous tiendrons ainsi au courant des questions actuelles, et nous suivrons le mouvement de la pensée.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

PROJET DE REUNION

DES

ELEVES

DU

SÉMINAIRE DE ST-HYACINTHE

La réunion, dans une grande fête de famille, de tous les Élèves anciens et nouveaux du Séminaire de St-Hyacinthe, depuis si longtemps désirée, va enfin recevoir sa réalisation. Avant que la présente année scolaire soit close, notre "Alma Mater" accueillera dans son sein tous ses enfants aujourd'hui dispersés aux quatre vents de la terre. Oh! l'heureux jour pour tous les membres de notre nombreuse famille, si profondément attachés de cœur au berçeau commun de notre éducation!

Le projet de cette réunion, souvent rêvé par chacun de nous, a enfin été arrêté dans une assemblée d'anciens Élèves, tenue en la paroisse de L'Ange-Gardien, le 30 octobre dernier. Le Comité nommé alors pour préparer la fête et en assurer le succès, s'est réuni le 8 novembre suivant à St-Hyacinthe. Il a complété son organisation intérieure en s'adjoignant de nouveaux membres et en élisant ses officiers. Il a décidé qu'une lettre circulaire serait au plus tôt adressée à tous les confrères et il en a déterminé les points principaux.

Les officiers du Comité sont:

Très Révd J. A. Gravel, V. G., Président.
Révd P. Leblanc, Chan., Vice-Président.
L'Hon. P.-B. de la Bruère, } Secrétaires-conjoints.
Révd A. Dumesnil, Ptre, }

Monsieur le Président ayant, au nom du Comité, soumis le projet à l'agrément des membres du Séminaire, ceux-ci répondirent, par leur Supérieur, qu'ils l'accueillaient cordialement et que la maison serait heureuse et honorée d'ouvrir ses portes à ses bien-aimés Élèves.

La présente circulaire, que le Comité fait adresser à tous ceux dont les noms et la résidence sont connus, sera, nous l'espérons, reproduite par les différents journaux de la Province, qui, tous, comptent un grand nombre de nos confrères parmi leurs lecteurs. Nous avons l'espoir que, par ce moyen, notre invitation arrivera à la connaissance de tous. Nous prions toutefois instamment tous ceux à qui parviendra la présente, de la faire *circuler* et d'en donner avis à leurs amis de Collége ; car il en est plusieurs sans doute dont les noms nous échappent, et plus encore dont la résidence ne nous est pas connue. Dans tous les cas, qu'on le sache bien, tous ceux qui ont étudié à St-Hyacinthe, soit comme Écoliers, soit comme Ecclésiastiques, ne fût-ce qu'une année, sont de la famille et de la fête.

Pour célébrer dignement cet heureux jour et en commémorer à jamais l'agréable souvenir, en même temps que pour offrir à notre cher Collége de St-Hyacinthe et à ses membres honorés un témoignage qui réponde à notre affection et à notre gratitude, le Comité est unanime à penser que tous s'empresseront d'apporter le concours de leur générosité, chacun suivant ses moyens.

Le Comité a pris, dans ce but, divers projets en considération. Mais avant de donner aucun ordre à ce sujet, de même qu'avant de régler certains autres points d'importance, le Comité a besoin de savoir *au plus tôt* le nombre de ceux qui se proposent d'assister à cette fête, ainsi que le montant approximatif de la somme qui sera mise à sa disposition. Pour atteindre plus sûrement et plus rapidement ces deux fins, on a décidé que tout Élève pourra s'adresser à n'importe quel membre du Comité. Ces messieurs accepteront avec plaisir ces fonctions temporaires de Secrétaires correspondants et trésoriers.

Nous donnons ici la liste complète des membres du Comité et leur résidence.

Très Rév. J. A. Gravel, V.-G. Évêché de St-Hyacinthe.

Révd P. Leblanc, Chan., Évêché de Montréal.

L'Hon. P. B. de La Bruère, C. L., St-Hyacinthe.

P. Bachand, M. P. P., St-Hyacinthe.

P. Marchand, M. P. P., St-Jean, P. Q.

M. Mathieu, M. P. P., Sorel.

Rév. P. Strain, P. P., Lynn, Mass., E.-U.

Rév. P. Ouellette, P. P., Maidstone, Essex Co., Ontario.

Rév. A. O'Donnell, Chan., Curé de St-Denis, Rivière-Chambly.

Rév. J. Primeau, Curé de Boucherville.

Rév. C.-A. Desnoyers, Curé de St-Pie.

Rév. C. St-Georges, Curé de St-Athanase.

Rév. F.-X. Bouvier, P. P., Salmon Falls, N.-H., E.-U.

Rév. G.-F. Chevrefils, Curé de Ste-Anne, Bout de l'Ile.

Rév. A. Dumesnil, Ptre, Prof., St-Hyacinthe.

G.-S. Leclerc, Bureau du Conseil d'Agriculture, rue St-Gabriel, Montréal.

Clément Vincelette, Asile de Beauport.

Adolphe Lévesque, Architecte, Montréal.

Henri Parent, Ing. Civil, Ottawa.

C. Bélanger, Avocat, Sherbrooke.

Ferd. Gagnon, Agent d'Immigration, Worcester, Mass., E.-U.

Ls Tranchemontagne, Marchand, Berthier en Haut.

Que chacun maintenant soit à son devoir et agisse sans retard ; que chaque Élève transmette d'*ici au 1er janvier prochain*, si possible, à l'un des membres du Comité et son nom et sa souscription. Il serait peu convenable, pensons-nous, de préciser un *mininum* quelconque : tous ne sont pas dans l'abondance et nous craindrions de gêner, lorsque nous voulons que tous soient à l'aise et arrivent à la belle fête le visage riant et le cœur joyeux. Quand chacun ne donnerait que quelques dollars, nous serions en mesure d'élever en face de notre Collége un monument splendide, qui dira à tous ceux qui le contempleront : " Ici se réunirent, en 1878, dans une même pensée et une même affection, les Élèves Anciens et Nouveaux du Séminaire de St-Hyacinthe."

A l'œuvre donc ! Que chacun y mette le zèle du cœur pour répandre partout la *Bonne Nouvelle*, et faire réussir la *Grande Fête*.

La réunion aura lieu la veille des vacances. L'époque précise et autres détails seront réglés plus tard et communiqués à temps aux intéressés.

Pour le Comité,

BOUCHER DE LABRUÈRE, } SECRÉTAIRES.
A. DUMESNIL, PTRE, }

St-Hyacinthe, 15 novembre 1877.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER

1ère ANNÉE

LIVRAISONS DE FEVRIER A DECEMBRE 1877

LIVRAISON DE FEVRIER

A nos lecteurs, p. 5.

Pour un anniversaire — A Mlle Honorine Chauveau —, par L.-H. Fréchette, p. 40.

A ma femme, par L.-H. Fréchette, p. 41.

L'Expédition de l'amiral sir Hovenden Walker contre Québec en 1711, par Faucher de Saint-Maurice, p. 42.

Quelques poëtes illettrés de Lotbinière — I —, par Pamphile Le May, p. 53.

LIVRAISON DE MARS

A ma belle-sœur — madame Leman —, par L.-H. Fréchette, p. 65.

La crise commerciale actuelle — I —, par J.-C. Langelier, p. 66.

L'Expédition de l'amiral sir Hovenden Walker contre Québec en 1711— II —, par Faucher de Saint-Maurice, p. 78.

Quelques poëtes illettrés de Lotbinière — II —, par Pamphile Le May, p. 89.

De la musique religieuse — les messes de Gounod —, p. 97.

Suppression des relations de la Nouvelle-France — I —, par l'abbé H.-A. Verreau, p. 107.

Un point de contact entre la science et la foi —, lettre de M. l'abbé T.-M.-O. Maurault —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 117.

Addition à la formule de profession de foi de Pie IV, p. 128.

LIVRAISON D'AVRIL

La cloche, par Benjamin Sulte, p. 129.

A madame Cauchon, par L.-H. Fréchette, p. 131.

Nouvelles revues, par B. Fournier, p. 132.

Les banques — I —, par John Ahern, p. 139.

La crise commerciale actuelle — II —, par J.-C. Langelier, p. 151.

Suppression des relations de la Nouvelle-France — II —, par l'abbé H.-A. Verreau, p. 162.

La sainte Écriture et la règle de foi, par l'abbé Louis-Nazaire Bégin, docteur en théologie, professeur à la faculté de théologie de l'Université Laval. Québec, typographie d'Augustin Côté et Cie 1875, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 172.

Revue européenne, par P. C., p. 180.

Bibliographie. — Popular sayings from old Hiberia, by Fieldat & Aitiaiche, p. 187.

— Biographies et portraits, par L.-O. David —, J.-O. Cassegrain, p. 187.

— Les Québecquoises, par W. Chapman —, Léon Lorrain, p. 188.

Documents :—Décret relatif à la formule de profession de foi, et formule de profession de foi selon Pie IV et Pie IX, p. 193.

— Allocution adressée par Notre Très-Saint Père Pie IX aux cardinaux de la sainte Église romaine, le 12 mars 1877, dans le palais du Vatican, p. 196.

LIVRAISON DE MAI

A mon frère Achille, par L.-H. Fréchette, p. 209.

Les banques — II —, par John Ahern, p. 210.

Population de la province de Québec, par J.-C. Langelier, p. 225.

Histoire de la colonie française au Canada — I —, p. 239.

Légendes canadiennes — I —, par l'hon. P.-J.-O. Chauveau, p. 243.

Pie IX et les pèlerinages, par B. Fournier, p. 254.

Revue européenne, par P. C., p. 259.

Bibliographie. — *Histoire du Canada à l'usage des écoles et des maisons d'éducation*, par l'abbé L.-O. Gauthier — lettre de l'abbé H.-A. Verreau à l'auteur —, par T.-A. de Saint-Claude, p. 267.

LIVRAISON DE JUIN

Un délégué du Pape au Canada, par l'abbé H.-A. Verreau, p. 273.

Légendes canadiennes — II —, par l'hon. P.-J.-O. Chauveau, p, 280.

La versification des anciens hymnologistes latins — I —, par l'abbé H. Martial, p. 289.

Constitution physique des Canadiens-français, par Benjamin Sulte, p. 294.

Histoire de la colonie française au Canada — II —, p. 298.

Vercingétorix, nouvelle historique — I —, par le comte Alfred de Vervins, p. 303.

Revue européenne, par P. C., p. 317.

Étude littéraire : Pêle-mêle, Fantaisies et Souvenirs poétiques, par Louis-H. Fréchette. — Napoléon Legendre, p. 328.

Chroniques, par Hector Fabre. — Léon Lorrain, p. 333.

Une heureuse faute, p. 336.

LIVRAISON DE JUILLET

Légendes canadiennes — III —, par l'hon. P.-J.-O. Chauveau, p. 337.

Population de la province de Québec — I —, par J.-C. Langelier, p. 346.

La musique dans la liturgie, par ***, p. 353.

La versification des anciens hymnologistes latins — II —, par l'abbé H. Martial, p. 358.

Histoire de la colonie française au Canada — III —, p. 363.

Constantinople et le schisme d'Orient, par M.-J. Marsile, C. St-V., p. 371.

Vercingétorix, nouvelle historique — II —, par le comte Alfred de Vervins, p. 377.

Cas de théologie morale — argent prêté à un usurier —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 390.

La *Revue Canadienne* et le *Harper's Magazine*, p. 399.

LIVRAISON D'AOUT

Célébration du quatrième anniversaire séculaire de l'établissement de l'imprimerie en Angleterre — I —, par ***, p. 401.

— Discours de l'hon. M. Chauveau, p. 406.

La versification des anciens hymnologistes latins — III —, par l'abbé H. Martial, p. 416.

Vercingétorix, nouvelle historique — III —, par le comte Alfred de Vervins p. 428.

Histoire de la colonie française au Canada — IV —, p. 440.
Population de la province de Québec — III —, par J.-C. Langelier, p. 448.
Revue européenne, par P. C., p. 455.
Lettre de Mgr Czacki relativement à la composition des corps, p. 462.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

Célébration du quatrième anniversaire séculaire de l'établissement de l'imprimerie en Angleterre — II —, par ***, p. 465.
— Discours de M. Dawson, p. 477.
— Discours de M. White, p. 480.
— Discours du Dr May, p. 483.
Jean-Louis — I —, par Napoléon Legendre, p. 484
Vercingétorix, nouvelle historique — IV —, par le comte Alfred de Vervins, p. 495.
Son petit nom, par Benjamin Sulte, p. 522.
Revue européenne, par P. C., p. 523.

LIVRAISON D'OCTOBRE

L'automne, par Arthur Globenski, p. 529.
Jean-Louis — II —, par Napoléon Legendre, p. 530.
L'Église catholique aux États-Unis — *Essays and Reviews*, par Mgr J.-L. Spalding —, M.-J. Marsile, C, St-V, p. 542.
Histoire d'une morte — essai philosophique —, par le comte Alfred de Vervins, p. 548.
A propos d'un manuel de géographie, ou manière d'enseigner et d'apprendre la géographie dans les colléges et les écoles, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p, 557.
Université Laval. — Ouverture solennelle des cours.
— Discours de M. le recteur, l'abbé T.-E. Hamel, V. G., p. 564,
— Éloge de Son Éminence le cardinal Franchi, par l'abbé Louis-H. Pâquet, p. 569.
— Discours de Son Excellence Mgr George Conroy, D. D., délégué apostolique, p. 575.
Revue européenne, par P. C., p. 583.
Lettre de W.-H. Hingston, M. D., etc., à M. Benjamin Sulte, p. 591.
Institut-Canadien de Québec — *règlement concernant le concours d'éloquence française établi par cet institut* —, p. 592.

LIVRAISON DE NOVEMBRE

Lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec, p. 593.

Réponse de Son Excellence Mgr Conroy, délégué apostolique, à M. le curé de Notre-Dame de Montréal, p. 593.

Vercingétorix, nouvelle historique — V —, par le comte Alfred de Vervins, p. 600.

Le libéralisme — leçons données à l'Université Laval par Mgr Benjamin Pâquet, camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, etc. Rome, imprimerie polyglotte de la S. C. de la Propagande, 1877 —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 618.

La maison du Bon-Pasteur — conférence donnée par Son Excellence Mgr Conroy à Ottawa —, p. 635.

Revue des revues — *La Scienza Italiana*, la *Revue du Monde catholique* et la *Revue de Montréal* — I —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 646.

Revue européenne, par P, C., p. 649.

LIVRAISON (double) DE DECEMBRE

Notre langue, par Benjamin Sulte, p. 657.

Poésie — Mde Elisa Frank à M. L.-Honoré Fréchette et M. Fréchette à Mde Frank, p. 669.

Impressions des ouvrages et des journaux canadiens — I —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 671.

Deux légendes des cantons de l'Est — Roclef — (traduit de l'anglais), par Napoléon Legendre, p. 679.

Des doubles marées qui se produisent en même temps des deux côtés du globe, par le comte Alfred de Vervins, p. 685.

Revue européenne, par P. C., p. 702.

Colbert et le Canada, par ***, p. 712.

A mon ami T. F., par W. Chapman, p. 721.

Vercingétorix — nouvelle historique — V —, par le comte Alfred de Vervins, p. 722.

Revue des revues — *La Scienza Italiana*, la *Revue du Monde catholique* et la *Revue de Montréal* —, par l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 746.

— Projet de réunion des élèves du séminaire de St-Hyacinthe, p. 749.

— Table des matières du tome premier, p. 752.

ND 15-11-65

AP
21
R44
t.1

Revue de Montreal

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY